



Investir dans les populations rurales

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 24/11/2025 to 12/12/2025

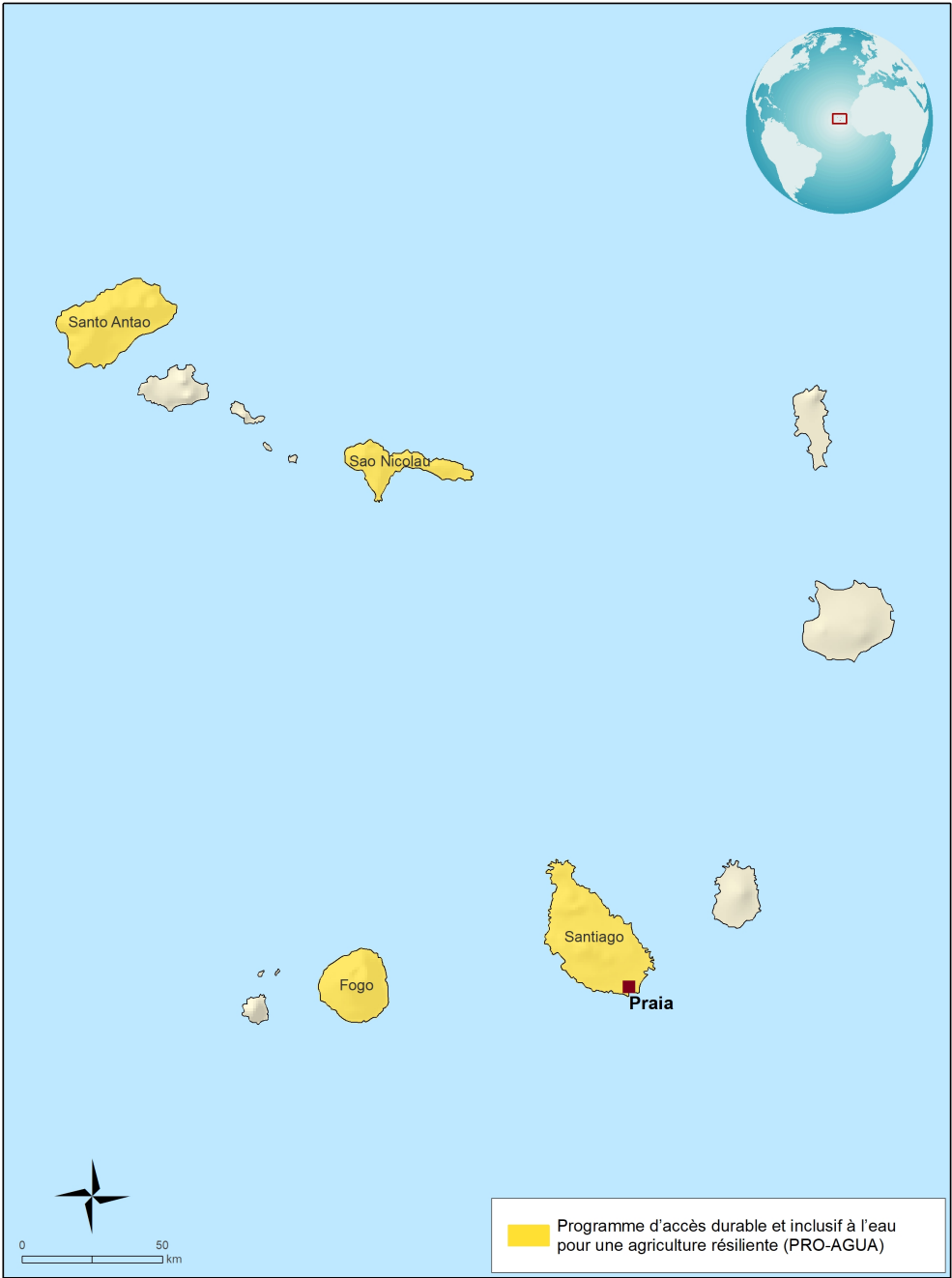
Date du document: 20/05/2026

Identifiant du projet 2000001812

Numéro du rapport: 7525-CV

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA.
quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées
Frontières, ONU (2018); unités infranationales, GAUL (2024).

Carte établie par le FIDA | 16-03-2026

Sigles et acronymes

Sigles et acronymes

AdR	Agence pour l'eau d'irrigation
ANAS	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement
AP	Activité principale
ATI	Assistance technique internationale
BAD	Banque Africaine de Développement
BRAM	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEP	Champs Écoles Paysans
CERMI	Centre pour les énergies renouvelables et la maintenance industrielle
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CIAP	comités insulaires d'appréciation et de présélection
CLPE	Consentement libre, préalable et éclairé
CNA	comité national d'approbation
COSOP	Programme de stratégie et d'opportunités de pays
CVE	Cabo Verde Escudo
DGASP	Direction Générale de l'Agriculture, Sylviculture et Élevage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPS	Fonds d'Investissement pour la Préparation de Sous-projets
FMI	Fonds monétaire international
GALS+	Gender Action Learning System/Système d'Apprentissage et Action sur le Genre
GC	Gestion des connaissances
ICIEG	Institut Capverdien pour l'égalité et l'équité de genre
IGQPI	L'Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle
IMF	Institutions de microfinance
INFF	Cadre national de financement intégré
INGT	Institut National de Gestion du Territoire
INIDA	Institut national de recherche et de développement agricoles
LuxDéV	Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU femme	Organisation des Nations Unies pour l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes
OPACC	Ordre professionnel des comptables
OS	Objectif stratégique
PBAS	Système d'allocation basé sur la performance
PEDS II	Plan Stratégique du développement durable
PIED	Petit État insulaire en développement
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSER	Programme de Promotion des Opportunités Socioéconomiques Rurales
PPM	Plan de passation de marchés
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
PRO-AGUA	Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
PROEMPRESA	Institut d'appui et promotion entrepreneurial
PTBA	Programme de travail et le budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RPI	Relais de proximité dans les îles
S&E	Suivi et Évaluation
SIG	Système d'information géographique
SNAC	Secrétariat National d'Action Climatique
SNSAN	Secrétariat national à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
SSA MAA	Système de Suivi et Évaluation du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
SSTC	Coopération triangulaire Sud-Sud
TIC	Technologie d'information et communication
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UEPF	Unité d'élevage familial
UGP	Unité nationale d'exécution du programme
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies
USD	United States dollar
VAN	Valeur actuelle nette

VBG

Violence basée sur le genre

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

☒ Be gender transformative ☐ Be youth sensitive ☒ Be nutrition sensitive ☐ Prioritize persons with disabilities ☐ Prioritize indigenous peoples ☒ Include climate finance ☒ Build adaptive capacity

Executive Summary

Dans un contexte archipélagique marqué par une aridité structurelle et l'intensification des aléas climatiques, PRO-AGUA constitue la réponse stratégique du gouvernement du Cabo Verde et du FIDA pour opérer un changement de paradigme dans le secteur agricole. S'éloignant de l'agriculture de subsistance pluviale, devenue trop aléatoire, le programme vise à asseoir la souveraineté alimentaire du pays sur la maîtrise de l'eau et la modernisation des chaînes de valeur.

Justification et alignement. PRO-AGUA répond au principal goulot d'étranglement du développement rural au Cabo Verde : la rareté structurelle de l'eau, l'irrégularité des pluies, la surexploitation et la salinisation des nappes qui compromettent la viabilité des systèmes de production agropastorale et la sécurité alimentaire. Dans un pays où l'agriculture reste un filet de sécurité majeur pour des ménages ruraux pauvres, en particulier les femmes cheffes de ménage et les jeunes, la transformation d'une agriculture essentiellement pluviale en agriculture irriguée devient un impératif économique, social et climatique. PRO-AGUA s'aligne sur les trois objectifs stratégiques du COSOP, le PEDS II et la stratégie PEID du Cabo Verde en sécurisant l'eau productive, en structurant les chaînes de valeur horticoles et laitières et en testant des modèles de financement mixte et d'inclusion de genre susceptible d'inspirer l'amélioration des stratégies sectorielles pour la promotion de l'agrobusiness.

Stratégie de ciblage. Le ciblage géographique retient quatre îles – Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau – qui concentrent environ 95% des ménages ruraux, 97% des terres arables et 86% des terres irriguées, avec des taux de pauvreté rurale supérieurs à la moyenne nationale. À l'intérieur de ces îles, PROAGUA sélectionnera des bassins de production sur la base de critères combinant état et potentiel des infrastructures hydrauliques, viabilité économique des chaînes de valeur ciblées et vulnérabilité climatique, afin de maximiser l'impact et la durabilité des investissements. Le groupe cible direct compte 13 000 bénéficiaires (33 000 personnes dans 10 000 ménages), dont 40% de femmes, 30% de jeunes et 2% de personnes handicapées, avec trois sous-groupes : petits producteurs végétaux irrigants (environ 6 986), petits éleveurs caprins (889) et transformateurs/commerçants le long des filières horticoles et laitières (environ 5 125), en veillant à prioriser les ménages les plus vulnérables.

Objectifs et effets. L'objectif de développement du PROAGUA est d'accroître durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les revenus de 13 000 petits exploitants et entrepreneurs agricoles, notamment les femmes et les jeunes, grâce à des solutions climato-résilientes facilitant un accès équitable à l'eau et à des technologies agricoles performantes. Deux effets majeurs sont visés : i) des systèmes de production agricole et d'élevage plus résilients face à la rareté de l'eau et au changement climatique ; ii) des entreprises rurales fiables, organisées autour de filières porteuses, capables de valoriser les produits agricoles et d'augmenter les revenus. La théorie du changement postule que, si l'on investit dans la mobilisation durable et inclusive de l'eau, si l'on modernise les réseaux pour réduire les pertes et si l'on organise les producteurs et productrices en coopératives reliées à des marchés solvables, tout en adressant les inégalités de genre, alors les ménages ruraux y compris les femmes et les jeunes disposeront d'un accès fiable à l'eau, amélioreront leur productivité et verront leurs revenus et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle progresser.

Composantes / produits. Le programme comprend trois composantes opérationnelles et un volet de prédémarrage (FIPS). La composante 1, « Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage », vise à améliorer la mobilisation, la distribution et l'usage de l'eau pour la production, à travers la réhabilitation de forages, l'extension de 56 km de réseaux, la solarisation d'au moins 28 systèmes de pompage, l'irrigation de 1 584 ha et l'aménagement de 52 points d'abreuvement, complétés par 192 ha d'aménagements résilients (CES/DRS, restauration d'écosystèmes). La composante 2, « Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage », soutient le développement des filières horticoles et caprines laitières via des infrastructures post-récolte- (au moins 16 unités de stockage/conditionnement/transformation/réhabilitées ou construites), la formation de 2 075 personnes aux technologies de conservation/transformation et l'appui à 1 747 plans d'affaires le long des chaînes de valeur. La composante 3 assure la coordination, la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs et les partenariats y compris des rémittences-, tandis que le FIPS finance les études techniques et la préparation des investissements.

Approche stratégique. L'approche stratégique repose sur deux axes intimement liés : la maîtrise durable de l'eau pour la production et la dynamisation de l'activité économique en aval par l'intégration des petits producteurs aux marchés. Le premier axe renforce la résilience des producteurs et de leurs écosystèmes en assurant la disponibilité de l'eau (des eaux de pluie, de forages, réseaux modernisés et pompage solaire) en privilégiant des solutions qui limitent le pompage supplémentaire des nappes et respectent les contraintes de recharge. Le second axe consolide les filières horticoles et laitières par des aménagements résilients, des technologies économes en eau (goutte-à-goutte, hydroponie) des services de conseil renforcés (champs écoles paysans, GALs+, inclusion financière) et un appui structuré à l'entrepreneuriat. Il capitalise en outre sur le potentiel remarquable du tourisme et de l'économie bleue et les rémittances au Cabo Verde pour stimuler une demande soutenue en produits frais de qualité, favoriser l'intégration des petits producteurs aux marchés dynamiques des hôtels, et promouvoir des chaînes de valeur locale durables, dans une logique de bassin et de « faire faire » avec des partenaires spécialisés.

Coûts et financement. Sur huit ans (2026-2033), le coût total du PRO-AGUA y compris le FIPS d'un montant de EUR 671.000 est estimé à 24,77 millions d'euros (environ 27,78 millions d'USD), dont 22,76 millions d'euros de coût de base et 2,05 millions d'euros d'imprévus physiques et financiers. La composante 1 est estimée à 13,82 millions d'euros équivalent à USD 15,46 millions d'USD et représente environ 55,7% du coût de base, la composante 2 s'élève à 529 millions d'euros équivalent à USD 5,94 millions, environ 21,3% du coût de base, la 3e composante à hauteur de 5,18 millions d'euros équivalent à USD 5,61 millions soit 20,9% confirmant le poids des investissements hydrauliques et productifs. Les dépenses d'investissement – équipements et matériels (environ 36,5% du coût total), travaux (12,3%), prestations de services (14,9%), formations (8,3%) et dons/subventions (9,2%) – représentent 81,2% du coût de base, tandis que les coûts récurrents (fonctionnement et salaires/indemnités) restent contenus dans une proportion de 18,7% jugée raisonnable dans un contexte d'archipel.

República de Cabo Verde					
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente					
Components Project Cost Summary					
	(EUR)			Foreign	Base
	Local	Foreign	Total	Exchange	Costs
A. FIPS	467 607	35 520	503 127	7	2
B. C_1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage					
1. SC1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau	2 537 766	3 373 515	5 911 280	57	26
2. SC1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes	3 804 666	2 717 303	6 521 969	42	29
Subtotal	6 342 432	6 090 817	12 433 249	49	55
C. C_2: Entrepreneuriat et valorisation des produits agricole et d'élevage					
1. SC2.1 : Traitement post-récolte et transformation	781 534	384 708	1 166 243	33	5
2. SC2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché	3 896 577	16 003	3 912 580	-	17
Subtotal	4 678 112	400 711	5 078 823	8	22
D. C_3: Coordination, gestion et suivi-évaluation	4 343 858	403 659	4 747 516	9	21
Total BASELINE COSTS	15 832 008	6 930 707	22 762 715	30	100
Physical Contingencies	275 228	337 895	613 124	55	3
Price Contingencies	961 572	476 617	1 438 190	33	6
Total PROJECT COSTS	17 068 809	7 745 220	24 814 029	31	109

Le plan de financement combine les contributions du FIDA 8,38 millions d'euros (USD 10,54 millions), soit 37,8% du coût total, du Fonds d'adaptation (8,17 millions d'euros~ USD 9,15 millions, pour 32,9%), du Gouvernement Caboverdien (2,83 million d'euros en cash et 1,80 millions d'euros d'exonérations fiscales, soit au total EUR 4,64 millions équivalent à environ USD 5,20 millions pour 18,9%), des bénéficiaires (1,98 million d'euros~ USD 222 millions, pour 8%) et des institutions financières (0,59 million d'euros ~USD 0,6 millions, pour 2,4%). Les ressources du Fonds d'adaptation sont prioritairement affectées aux

investissements résilients (mobilisation de l'eau, énergies renouvelables, aménagements), tandis que celles du FIDA couvrent la préparation technique, l'accompagnement des producteurs et la gestion du programme, de manière à convertir les investissements en eau en gains de productivité et en opportunités économiques.

Analyse coûts bénéfiques. L'analyse économique, fondée sur sept modèles d'activités (production maraîchère et fruitière, élevage caprin laitier, transformation agroalimentaire, commercialisation et services), conclut à un taux de rentabilité interne économique d'environ 17,69% et une valeur actuelle nette de 14,86 millions de dollars pour un coût d'opportunité du capital de 7%. En intégrant le potentiel d'atténuation climatique (bilan carbone de -19 077 tCO₂eq sur 20 ans, valorisé à un prix social du carbone de 29,08 euros par tonne), le TRIE s'élève à 17,96% pour une VAN d'environ 15,2 millions de dollars, ce qui confirme la pertinence de l'option « eau + énergie solaire + agriculture climato-intelligente ». Les analyses de sensibilité (hausse des coûts jusqu'à 30%, baisse des revenus jusqu'à 30%, retards dans la génération des bénéfices) montrent que le TRIE reste supérieur à 10% dans les scénarios défavorables, ce qui souligne la robustesse économique du programme face aux aléas de coûts et de marchés.

Organisation et gestion. La tutelle institutionnelle du PROAGUA est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), qui préside le comité national de pilotage et coordonne les articulations avec les autres ministères, les municipalités, les agences de l'eau (ANAS), les partenaires techniques et financiers et les organisations de producteurs. La mise en œuvre opérationnelle est confiée à une Unité de gestion du programme (UGP) basée à Praia, qui rassemble les fonctions techniques (eau/irrigation, production, agrobusiness, finance rurale, genre, nutrition, environnement/climat) et les fonctions de gestion (administration, finances, passation de marchés, suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs), appuyée par des relais de proximité dans les îles d'intervention. Afin d'assurer un démarrage rapide et de renforcer les capacités de l'équipe, EUR 0,6M (2 % du budget total) sont prévus au titre du FIPS pour la recrutement et formation du personnel. Une assistance technique internationale, adaptée aux besoins, accompagnera la mise en œuvre du projet. La gouvernance polycentrique mobilise les municipalités, les associations d'usagers de l'eau, les ONG et les coopératives pour la planification territoriale, la surveillance sociale des travaux et la gestion future des infrastructures.

Planification et suivi-évaluation. La planification reposera sur un Programme de travail et budget annuels (PTBA) élaboré de manière participative, à partir de consultations dans les îles et de plans de travail territorialisés consolidés au niveau national, puis soumis au comité de pilotage et au FIDA pour validation. Le dispositif de suivi-évaluation, intégré au système du MAA (SSA MAA), utilisera une base de données informatisée, des outils SIG et un cadre logique détaillé pour suivre la portée (13 000 bénéficiaires, 33 000 membres de ménages) et les effets (réduction de la pauvreté, amélioration des revenus, adoption de pratiques climato-intelligentes, amélioration des pratiques nutritionnelles). Des études de référence, de mi-parcours et d'impact viendront compléter le suivi courant, tandis qu'un mécanisme de gestion des plaintes, sensible au genre et accessible (canaux écrits/oraux/numériques), garantira la prise en compte des préoccupations des parties prenantes.

Gestion des savoirs. PROAGUA sera un laboratoire d'innovations techniques, institutionnelles et financières autour du nexus eau-énergie-agriculture. Le programme mettra en place un système de suivi de nappe et d'utilisation de l'eau ; et produira des fiches de capitalisation, des notes de politique, des supports audiovisuels et des études de cas démontrant la rentabilité de l'irrigation solaire, des paquets technologiques horticoles et des modèles de financement mixte pour les petits producteurs, afin d'alimenter le dialogue politique national et l'agenda de la coopération Sud-Sud. L'accent sera mis sur la création des plateformes des marchés en ligne, la documentation de la gestion infrastructurelle et systémique des systèmes d'eau et des « business cases » des filières horticoles et laitières, sur la performance des plans d'affaires financés et sur l'inclusion des femmes et des jeunes, de manière à inspirer la réplcation par d'autres projets, banques et opérateurs privés.

Gestion financière. La gestion financière s'appuie sur le manuel de procédures administratives, financières et comptables des projets financés par le FIDA, adapté au contexte cap-verdien et complété pour intégrer PRO-AGUA. Des comptes désignés seront ouverts pour chaque source de financement (FIDA, Fonds d'adaptation, contrepartie nationale), alimentant des comptes opérationnels au niveau national et dans les îles afin de faciliter les décaissements sur le terrain. Les circuits d'approbation, les seuils d'autorisation et les responsabilités seront clairement définis pour garantir la transparence, la traçabilité des fonds et la maîtrise des risques fiduciaires, dans un contexte où la dispersion géographique renchérit les coûts logistiques et de coordination.

Passation des marchés. La passation des marchés suivra les directives du FIDA et les procédures nationales, en privilégiant la transparence, la concurrence et la qualité technique pour des investissements sensibles comme les ouvrages hydrauliques, les réseaux d'irrigation et les équipements de pompage solaire. Un plan de passation des marchés couvrant les premières années détaillera les méthodes, les seuils et le calendrier, et une équipe dédiée (spécialiste et chargé de passation) sera mobilisée au sein de l'UGP pour sécuriser les procédures. Pour les prestations de services (études, supervision, formation, assistance technique) et les acquisitions d'équipements, des critères de capacité technique, d'expérience et de performance antérieure guideront la sélection, tandis que les droits et taxes seront pris en charge par le gouvernement comme contribution en nature.

Les risques climatiques (sécheresses prolongées, irrégularité des pluies) sont modérés, compte tenu de la dépendance de l'agriculture à des ressources hydriques déjà sous pression ; le programme y répond par la diversification des sources d'eau (pluie, forages, dessalement), l'efficience hydrique et une planification fondée sur des études hydrologiques et climatiques. Les risques institutionnels (faible capacité de gestion des infrastructures par certaines municipalités et associations, gouvernance encore fragile des ressources en eau) seront atténués par un investissement massif dans le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage locale, la formalisation des associations d'usagers et l'appui aux régulateurs. S'y ajoutent des risques financiers (aversion des banques pour le crédit agricole, capacité de remboursement des petits producteurs) et sociaux (inégalités de genre, risques de VBG) traités via le financement mixte, l'appui aux institutions financières, les approches transformatrices de genre et un mécanisme de gestion des plaintes adapté.

La supervision sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement, avec une attention particulière à la phase de démarrage, préparée par le FIPS pour accélérer la mise en place des fonctions opérationnelles et des partenariats. Des missions de supervision régulières, des revues de performance et des audits techniques et financiers permettront d'ajuster les interventions, de résoudre les goulots d'étranglement (notamment en matière de travaux hydrauliques et de crédit) et de consolider les capacités nationales de gestion. La supervision accordera une importance spécifique à la gestion environnementale et sociale, à la performance du mécanisme de financement des plans d'affaires et à l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les bénéfices du programme.

Durabilité, reproduction à plus grande échelle et stratégie de retrait. La durabilité est envisagée de façon multidimensionnelle : socioéconomique (rentabilité des modèles d'affaires horticoles et laitiers, intégration dans des chaînes de valeur stables), institutionnelle (renforcement des capacités du MAA, des municipalités, des associations d'usagers et des institutions financières), technique (technologies adaptées et marché local de maintenance), sociale, environnementale et climatique (efficience hydrique, énergies renouvelables, gestion intégrée des ressources en eau, égalité de genre), et financière (financement mixte et continuité du crédit agricole après le programme). PROAGUA est conçu comme un incubateur de solutions « Eau-Entreprise-Finance » appelées à devenir un modèle : les normes techniques d'irrigation et de transformation, les produits financiers verts et les outils numériques développés sont destinés à être institutionnalisés dans les stratégies nationales comme solutions d'investissement durable. La stratégie de retrait repose sur un transfert graduel de responsabilités : à la fin du programme, les infrastructures seront sous la responsabilité pleine des municipalités et des associations d'usagers, les services de conseil repris par les structures nationales et les produits financiers intégrés dans l'offre courante des institutions financières, de sorte que la fin du PRO-AGUA laisse un système de marché fonctionnel et des institutions autonomes capables de poursuivre la dynamique de mise à l'échelle.

Hiérarchisation des interventions. La justification du projet repose sur le principe de répondre à la rareté et au stress hydrique dans les îles en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'eau et en promouvant l'exploitation durable des ressources en eau grâce à des infrastructures hydrauliques et d'irrigation intelligentes face au climat. Conformément à cette approche, le projet ne promeut pas l'extension des prélèvements d'eaux souterraines comme solution principale, mais privilégie plutôt l'amélioration de l'efficacité, une meilleure gestion des ressources existantes et le recours à des sources d'eau alternatives, tout en veillant à l'application de mesures de sauvegarde spécifiques lorsque l'utilisation des eaux souterraines constitue la seule option viable.

Thématiques transversales

☒ Le programme vise à transformer les rapports femmes-hommes	☐ Le programme tient compte des questions relatives aux jeunes	☒ Le programme tient compte des enjeux nutritionnels	☒ Le programme est axé sur les questions climatiques

Analyse de situation	☒ Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes ☒ Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination ☒ Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence par sexe	☐ Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes ☐ Principaux groupes de jeunes ☐ Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes	☒ Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition ☒ Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe ☒ Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition		
Théorie du changement	☒ Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) ☒ Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes ☒ Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes	☐ Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes ☐ Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets	☒ Itinéraires de promotion de la nutrition ☒ Promotion de pratiques agricoles résilientes sensibles à la nutrition ☒ Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts		
Indicateurs des cadres logiques	☒ Portée du projet: ventilation par sexe ☒ Les femmes représentent de 40% des bénéficiaires Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1) Individus présentant une amélioration de l'autonomisation (IE.2.1)	☐ Portée du programme : ventilation par sexe et par âge ☐ Les jeunes représentent 30% des bénéficiaires	☒ Portée du programme : ventilation par sexe, par âge, personnes handicapées # 80% des ménages participant à l'éducation nutritionnelle déclarent avoir amélioré les habitudes alimentaires		
Ressources humaines et financières	☒ Personnel dont le mandat couvre les questions de genre ☒ Fonds consacrés aux activités relatives au genre ☒ Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation	☐ Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes [Spécialiste genre et inclusion sociale] ☐ Lignes budgétaires destinées aux activités relatives aux jeunes [inclus dans le financement des initiatives entrepreneuriales] : 30% de 2017809 Eur = 605.343 Eur	☒ Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition ☒ Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition : lignes budgétaires du Costab	USD 1,428,000	

[1] Les estimations reposent sur la clé de répartition définie pour établir un équilibre géographique à la proportionnelle dans le déploiement des investissements dans les différentes îles-cibles.

Chapter 1: Context

1.1 Project in brief

- Proposé pour une période de 8 ans et un coût total de 24,8 millions d'euros, PRO-AGUA sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et d'environnement (MAA), avec pour objectif d'accroître durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits exploitants et entrepreneurs agricoles par des solutions climato-résilientes facilitant un accès équitable à l'eau, des systèmes agricoles inclusifs et des technologies performantes au profit de d'environ 33 000 membres des ménages ruraux à faible revenus, en particulier les femmes et les jeunes.

1.2 National or Regional Context

- Démographie et cadre macroéconomique.** Le Cabo Verde est un archipel composé de dix îles [1] situé au large des côtes d'Afrique de l'Ouest et couvrant une superficie totale de 4 033 km². La population résidente est estimée à 491 233 habitants [2]. Près de 44 % de la population a moins de 20 ans et 38,2 % réside en zones rurales. Selon la Banque mondiale, l'économie a enregistré une croissance de 7,4 % en 2024, principalement portée par le tourisme, mais également par une modeste augmentation de la production agricole après une période de sécheresse.
- Contexte politique, économique et social.** Le Cabo Verde jouit d'une gouvernance solide, caractérisée par une alternance politique et des institutions fonctionnelles. Toutefois, son économie insulaire, classée comme Pays à Revenu Intermédiaire (PRI), reste structurellement vulnérable aux chocs exogènes. Après la récession liée au COVID-19, la reprise économique portée par le tourisme est freinée par l'inflation mondiale, qui augmente le coût de l'énergie et des produits alimentaires importés. Cette conjoncture pèse sur le pouvoir de passation de marchés des ménages ruraux, rendant impérieuse une relance de la production locale pour amortir les chocs de prix. L'île est également confrontée à des défis sociaux liés aux migrations. Il est estimé que le nombre de personnes vivant à l'étranger est environ deux fois supérieur à celui des personnes résidant sur les îles [3].
- Transition, fragilité et risques.** La fragilité du pays est essentiellement environnementale et climatique. En tant que Petit État Insulaire en Développement (PEID) situé dans la zone sahélienne, le Cabo Verde fait face à une sécheresse qui s'intensifie, menaçant la viabilité des systèmes agraires traditionnels. La transition du pays se joue sur sa capacité à passer d'une agriculture pluviale de subsistance à une agriculture irriguée de précision, résiliente au changement climatique. C'est dans cette brèche de fragilité écologique que s'insère l'intervention du PRO-AGUA.
- Pauvreté, sécurité alimentaire et agriculture.** Malgré des progrès notables, la pauvreté touche près de 45 % de la population rurale. Cette précarité porte un visage féminin : les femmes, qui dirigent près de la moitié des ménages ruraux, subissent la « féminisation de la pauvreté », entravées par un accès limité aux facteurs de production, en dépit de leur rôle prépondérant dans les exploitations familiales. La situation des jeunes est tout aussi préoccupante en raison d'un manque d'opportunités qui les contraint à l'exode rural.

6. L'agriculture, contribue modestement au PIB (environ 8 à 10 %), mais demeure le principal filet de sécurité sociale pour une large part de la population rurale. En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la faiblesse du tissu productif maintient le pays dans une dépendance critique aux importations (plus de 80 % des besoins), que l'agriculture pluviale, vulnérable aux aléas climatiques, ne suffit plus à combler. Le Cabo-Verde affronte désormais le « double fardeau » de la malnutrition : les carences en micronutriments persistent, avec une anémie touchant près de **42 % des enfants de moins de 5 ans** et **30 % des femmes** en âge de procréer. Parallèlement, le retard de croissance (malnutrition chronique) affecte encore environ **11 %** des enfants. Dans les zones enclavées, l'accès régulier à une alimentation diversifiée et fraîche reste un défi quotidien.
7. *Dispositions institutionnelles.* Le MAA, maître d'ouvrage de la politique sectorielle. La mise en œuvre et la réussite des projets reposent sur une gouvernance polycentrique impliquant les Municipalités (Cámaras Municipais), les ONG locales et les associations de producteurs. Des plateformes multipartites émergent pour coordonner la gestion des ressources en eau, mais elles nécessitent encore un renforcement de capacités pour devenir de véritables organes de régulation et de planification locale.
8. [1] Dont 9 habitées : Santo Antão, São Vicente, São Nicolau, Sal, Boa Vista, Santiago, Fogo, Brava, Maio. La dixième, Santa Luzia est inhabitée.
9. [2] Recensement général de 2021
10. [3] <https://www.iom.int/countries/cabo-verde>

1.3 Strategic Alignment

11. PRO-AGUA intègre les trois objectifs stratégiques (OS) du COSOP : l'OS1 en sécurisant l'accès à l'eau productive pour accroître la résilience climatique des exploitations familiales ; l'OS2 en structurant les chaînes de valeur et l'économie locale par le financement de la transformation et de la commercialisation ; l'OS3 en engageant un dialogue politique sur l'inclusion socioéconomique des femmes et des jeunes, en testant des modèles de financement mixte innovants. Il contribuera à l'atteinte des objectifs du FIDA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes[1]. Il constitue une réponse opérationnelle au Plan stratégique de développement durable (PEDS II 2022-2026), « Ambition 2030 » du Cabo Verde. Il contribue à la mise en œuvre des politiques nationales en matière de nutrition, d'égalité des chances, d'équité et de genre. Le programme se réfère aussi à la Stratégie d'engagement dans les PEID (2022-2027).
12. L'ancrage du programme dans l'Agenda 2030 opère à la convergence *desenjeux* sociaux et climatiques. Au-delà des cibles de réduction de la pauvreté (ODD 1), de sécurité alimentaire (ODD 2) et d'égalité des genres (ODD 5), PRO-AGUA agit sur le nexus « Eau-Énergie-Climat ». Il contribue directement à l'ODD 6 (Eau propre) par la promotion de l'irrigation efficiente et à l'ODD 7 (Énergie propre) par la généralisation du pompage solaire photovoltaïque. L'approche bas-carbone soutient l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN), transformant l'agriculture en un vecteur d'adaptation plutôt que de vulnérabilité.
13. En termes de synergie, PRO-AGUA s'insère dans l'écosystème des grands projets de mobilisation de l'eau soutenus par les partenaires au développement : Banque Mondiale (dessalement, réforme des services d'eau), Banque Africaine de Développement (BAD) (infrastructures hydrauliques majeures); PRO-AGUA agissant sur le « dernier kilomètre » : le transport de l'eau jusqu'à la parcelle et son utilisation efficiente. Le programme se coordonne également avec les initiatives de la Coopération Luxembourgeoise (appui au secteur eau et assainissement/énergies renouvelables) et l'assistance technique de la FAO et du PNUD dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies (UNSDCF).
14. La synergie opérationnelle du PRO-AGUA avec les autres intervenants (BAD – Banque mondiale) peut s'articuler autour d'une complémentarité des investissements sur les infrastructures hydrauliques — ces partenaires finançant les ouvrages d'envergure tandis que PRO-AGUA se concentre sur le dernier kilomètre (goutte-à-goutte, CES/DRS, champs-écoles paysans) — avec un SIG partagé pour éviter les chevauchements géographiques. Avec LuxDev et le système onusien (UNSDCF, PNUD, ONU Femmes), la complémentarité peut se construire sur la co-programmation des formations, le développement des plans d'affaires et l'inclusion genre, à travers des comités de coordination locaux réunissant les RPI et les délégations du MAA dans les îles d'intervention.
15. La stratégie de mise en œuvre privilégie une approche de « faire-faire » sous la maîtrise d'ouvrage du MAA. L'exécution repose sur des partenariats diversifiés avec des structures sous tutelle exerçant des mandats régaliens, des opérateurs d'appui-conseil, le secteur privé financier, etc. Les Municipalités et les ONG contribueront à assurer l'ancrage territorial et la mobilisation sociale nécessaire à l'appropriation communautaire.
16. [1] Il s'agit de l'autonomisation économique, le pouvoir de décision et la charge de travail équitable des hommes et des femmes.

1.4 Portfolio and Lessons Learned

17. PRO-AGUA s'inscrit dans une trajectoire d'investissement agricole à Cabo Verde qui mobilise depuis plusieurs décennies une diversité de partenaires techniques et financiers - BAD, LuxDev, FAO, PNUD, entre autres - dont les interventions dans les domaines de l'irrigation, de la conservation des eaux et des sols, et du développement des filières agropastorales ont progressivement constitué un socle de connaissances opérationnelles précieuses. Le programme capitalise sur ces expériences cumulée tout en s'appuyant, de manière plus systématique, sur les enseignements tirés du portefeuille propre du FIDA dans le pays - notamment ceux documentés dans le document d'évaluation des performances (EPP) du programme précédent (POSER), dont les principaux enseignements structurants méritent d'être explicitement intégrées à la conception du PRO-AGUA :
18. **Associer systématiquement les investissements dans l'eau à des chaînes de valeur économiquement viables** L'évaluation du POSER a mis en évidence que les infrastructures hydrauliques réalisées sans articulation préalable avec des débouchés marchands structurés peinent à générer des revenus durables pour les bénéficiaires, même lorsqu'elles fonctionnent techniquement de manière satisfaisante. Cette leçon a directement informé l'architecture du PRO-AGUA, qui intègre dès sa conception un volet dédié au développement des filières horticoles et laitières (Composante 2), avec des mécanismes explicites de contractualisation commerciale, de sécurisation des débouchés et d'appui à la transformation. Toutefois, comme souligné dans la section consacrée à la viabilité des filières, la mise en œuvre effective de cette articulation — notamment pour les marchés insulaires de taille limitée — nécessitera un suivi rigoureux des indicateurs de performance commerciale et une capacité d'adaptation en cours d'exécution.
1.
 1. **Renforcer la gouvernance et la durabilité des infrastructures hydrauliques, notamment en matière de recouvrement des coûts.** L'expérience du POSER, corroborée par les constats d'autres interventions en milieu insulaire aride, révèle que la pérennité des ouvrages hydrauliques est fréquemment compromise par l'absence de mécanismes de maintenance financièrement autonomes et par la faiblesse des capacités de gestion des entités gestionnaires locales (associations d'usagers, comités de gestion). L'EPP a en particulier souligné les difficultés liées à la gestion des eaux souterraines et à l'absence de recouvrement effectif des coûts des services d'eau. En réponse, le PRO-AGUA prévoit l'élaboration de plans de gestion et de maintenance participatifs pour l'ensemble des ouvrages construits ou réhabilités, assortis de dispositifs de recouvrement des coûts adaptés aux réalités socio-économiques locales et supervisés par l'Agence pour l'eau d'irrigation (AdR) et l'ANAS. Ce point constitue néanmoins l'un des risques opérationnels les plus sensibles du programme, qui devra faire l'objet d'un accompagnement institutionnel soutenu et d'une attention particulière lors des supervisions annuelles.
 2. **Garantir la participation effective des femmes, au-delà des engagements formels.** De la mise en œuvre du POSER, il ressort un écart entre les objectifs de ciblage en faveur des femmes et leur participation réelle aux instances de décision des organisations de producteurs et aux bénéfices des investissements productifs. Cette leçon a conduit à renforcer dans le PRO-AGUA les dispositifs de ciblage différencié et d'inclusion sociale, notamment à travers l'approche GALs+, le suivi désagrégé par genre des bénéficiaires et l'intégration de critères explicites d'équité dans les critères de sélection des coopératives et des plans d'affaires. La mise en œuvre effective de ces engagements — en particulier l'accès des femmes à la terre, au crédit et aux fonctions de leadership dans les organisations collectives — devra être régulièrement vérifiée dans le cadre du système de Suivi et Évaluation (S&E) du programme.
 3. **Professionnaliser les organisations de producteurs comme condition de viabilité collective.** Les évaluations disponibles sur le portefeuille FIDA à Cabo Verde convergent pour souligner que les coopératives et associations de producteurs soutenues par les projets antérieurs ont souvent manqué de capacités de gestion, de gouvernance interne et d'ancrage commercial suffisants pour pérenniser leurs activités au-delà de la période

d'intervention. Le PRO-AGUA répond à cette préoccupation en intégrant un programme structuré de renforcement des capacités institutionnelles des organisations paysannes (formations en gestion, comptabilité, négociation commerciale, gouvernance coopérative), en lien avec PROEMPRESA et l'INIDA. La progressivité de l'appui — calibrée sur le niveau de maturité organisationnelle de chaque coopérative — et la mise en place de mécanismes de certification constitueront des leviers déterminants pour la durabilité post-programme.

4. **Adapter la gestion des ressources en eau souterraine aux contraintes de surexploitation** L'EPP a identifié comme un risque systémique la dépendance croissante de l'agriculture irriguée caboverdienne aux eaux souterraines, dont les niveaux piézométriques sont en recul dans plusieurs bassins de Santiago et de Santo Antão, sous l'effet conjugué du changement climatique et des prélèvements agricoles non régulés. Cet enseignement invite à ne pas concentrer les nouveaux investissements hydrauliques sur l'exploitation des nappes, mais à privilégier la recharge artificielle, la collecte des eaux de pluie et les ouvrages de rétention de surface. PRO-AGUA en tient compte dans sa stratégie de mobilisation de l'eau (AP1), qui privilégie les barrages collinaires, les citernes et les ouvrages CES/DRS, tout en prévoyant des études hydrogéologiques préalables avant tout forage ou captage de nappe. Un suivi des volumes prélevés par source sera intégré au système S&E.

19. Bien que l'ensemble de ces enseignements soient reflétés — à des degrés divers — dans la conception du PRO-AGUA, leur traduction opérationnelle effective ne saurait être tenue pour acquise. Les domaines du renforcement institutionnel des organisations d'usagers de l'eau, du recouvrement des coûts des services hydrauliques, de la participation réelle des femmes aux bénéfices du programme et de la viabilité commerciale des filières représentent autant de points de vigilance qui exigeront, tout au long du cycle du programme, un suivi rigoureux, une gestion adaptative fondée sur les données probantes et une volonté institutionnelle constante d'ajuster les modalités d'exécution en fonction des résultats observés.

1.5 Rationale and IFAD's comparative advantage

20. En tant que PEID, le Cabo Verde fait face à la rareté des ressources naturelles (eau, terres arables – 10 % du territoire), à une agriculture vulnérable aux chocs climatiques, à des coûts élevés de pompage/dessalement, et à la surexploitation des eaux souterraines qui limite l'extension de l'irrigation. Les ressources en eau douce existantes sont également menacées par l'intrusion d'eau de mer et la salinisation. Par ailleurs, le pays dépend fortement du commerce extérieur, les importations alimentaires couvrant plus de 80% des besoins de la population. Tous ces défis affectent particulièrement les femmes principales gestionnaires de l'eau domestique et de l'agriculture pluviale, accentuant leur charge de travail. Le pays affronte le triple fardeau de la malnutrition, avec une prévalence croissante du surpoids et de l'obésité (6,5 % chez les enfants et 18,9 % chez les femmes). Celle-ci entrave le développement économique en réduisant la productivité de la main-d'œuvre, en alourdissant les coûts de santé et en affectant le développement cognitif des enfants, avec des conséquences durables sur le capital humain.
21. De surcroît, le pays est marqué par une émigration des jeunes en quête d'opportunités d'emploi à l'étranger. Enfin, la forte fragmentation du territoire, combinée à une population réduite, pose d'immenses défis en matière de connectivité, de transport et de prestation de services. Cela peut également influencer le coût des investissements par bénéficiaire, rendant toute intervention plus coûteuse pour produire un impact réel.
22. L'agriculture reste essentielle pour l'économie cap-verdienne et les moyens de subsistance en milieu rural. Des solutions climato-résilientes, un accès équitable à l'eau et aux terres, et des systèmes agricoles inclusifs sont nécessaires pour renforcer l'attractivité du secteur, freiner l'exode rural (notamment des jeunes) et accroître la résilience face aux chocs mondiaux. Le programme-pays du FIDA au Cabo Verde a permis d'améliorer durablement les conditions de vie de plus de 70 000 ménages ruraux. Ses interventions ont renforcé les chaînes de valeur, amélioré l'accès aux marchés et favorisé l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Cependant, la pérennité de ces acquis est directement menacée dans un contexte où le changement climatique exacerbe la rareté de l'eau sur plus de 80% du territoire, la viabilité de l'agriculture familiale, qui emploie près de 40% de la population rurale, est compromise. PRO-AGUA est une réponse stratégique et ciblée à ce défi existentiel transformer la vulnérabilité en résilience.
23. PRO-AGUA répond aux priorités d'investissement que le gouvernement de Cabo Verde a exprimées pour la nouvelle opération de FIDA¹⁸¹, axées principalement sur (i) l'accès à l'eau et notamment le renforcement des infrastructures de mobilisation des eaux souterraines et de dessalement, des systèmes de stockage, adduction et distribution d'eau pour l'irrigation, des systèmes de production d'énergies renouvelables pour la mobilisation et la distribution de l'eau; (ii) la diversification des cultures horticoles et fruitières, le renforcement des capacités des organisations des producteurs, l'amélioration du système logistique pour le traitement post-récolte et la commercialisation des produits, et modernisation des unités de production animale, l'inclusion des femmes et des jeunes et la réduction des inégalités.
24. ^[1] Prot. n° 24/GMAA/2025 du 11 juin 2025

Chapter 2: Project/Programme Description

2.1 Theory of Change

25. L'agriculture caboverdienne constitue le principal moyen de subsistance des populations rurales, avec une importance particulière pour les femmes qui représentent la majorité des actifs agricoles. Pourtant, ce secteur est profondément fragilisé par une triple contrainte structurelle. La première, et la plus déterminante, est la rareté de l'eau : les précipitations sont faibles et irrégulières, les nappes phréatiques surexploitées et les infrastructures hydrauliques insuffisantes ou vétustes, tandis que les coûts énergétiques du pompage restent prohibitifs pour les petits exploitants. Cette contrainte hydrique alimente directement la deuxième série de défis, qui tient à la faiblesse technique et économique des exploitations : une agriculture majoritairement pluviale et peu diversifiée, des pratiques agroécologiques quasi absentes, des sols dégradés et des productions trop irrégulières pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, en particulier des femmes et des enfants. En aval, une troisième contrainte freine toute amélioration durable des revenus : les filières de transformation et de commercialisation sont peu développées, les liens avec les marchés porteurs — tourisme, centres urbains - inexistant faute de volumes et de qualité certifiée, et les compétences entrepreneuriales des producteurs insuffisantes. Ces faiblesses économiques se doublent d'inégalités de genre persistantes et de discriminations sociales qui marginalisent les femmes et les personnes handicapées dans l'accès aux ressources productives, au foncier et aux instances de décision.
26. Face à cette réalité, PRO-AGUA repose sur la conviction que seule une réponse systémique, articulant simultanément l'accès à l'eau, la transformation des pratiques agricoles et la valorisation des productions dans un cadre résolument inclusif, peut engendrer un changement durable. Les jeunes, particulièrement exposés au chômage rural et à l'exode, bénéficient dans ce cadre de parcours d'autonomisation structurés vers l'entrepreneuriat agricole et l'emploi dans les chaînes de valeur — notamment dans la transformation, la commercialisation et les services d'appui agricole —, avec des mécanismes différenciés d'accès au financement, au foncier et à la formation professionnelle. En investissant dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures de captage, de mobilisation et de distribution de l'eau — complétées par des systèmes de pompage solaire et la mise en place d'associations d'usagers gouvernant équitablement les ouvrages — le programme produit un accès fiable, permanent et équitable à l'irrigation pour les exploitations familiales ciblées. Simultanément, la promotion de l'irrigation goutte-à-goutte, la diffusion de pratiques agroécologiques via les Champs Écoles Paysans (CEP), l'introduction de variétés et de races résilientes au stress hydrique, et les interventions de conservation des eaux et des sols génèrent des systèmes de production intensifiés, diversifiés et résilients aux aléas climatiques. La priorisation des filières sera alignée sur la disponibilité durable de l'eau, les besoins hydriques des cultures et la capacité d'absorption des marchés afin de garantir des gains de revenus réalistes et durables. Sur l'aval des filières, le financement d'unités de transformation, le renforcement des capacités entrepreneuriales des producteurs — prioritairement les femmes et les jeunes — et la création de liens commerciaux durables avec les marchés porteurs permettent à des coopératives et agro-entreprises structurées de valoriser leurs productions dans des conditions économiquement viables. L'approche GALs+ et la sécurisation foncière des parcelles irrigables constituent les leviers transversaux garantissant que les femmes accèdent effectivement à l'ensemble de ces opportunités. L'analyse des besoins spécifiques des personnes handicapées garantissent des interventions adaptées à leur handicap.
27. Ces activités convergent pour produire, à moyen terme, des effets observables et mesurables : un accès élargi à l'eau d'irrigation avec une gouvernance locale durabilisée ; une production agricole et animale diversifiée et accrue, améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment en réduisant les déficits saisonniers ; des agro-entreprises et coopératives compétitives insérées dans des chaînes de valeur formelles, générant des revenus agricoles en

hausse ; et une autonomie économique renforcée des femmes, des jeunes et personnes handicapées, traduite par un accès sécurisé au foncier, une représentation accrue dans les organisations et une réduction tangible des inégalités dans l'accès aux ressources. Ces effets cumulés doivent conduire, à long terme, aux deux impacts structurels que le programme ambitionne : d'une part, une gestion durable et inclusive de l'eau garantissant la résilience climatique des exploitations familiales caboverdiennes et la préservation des écosystèmes ; d'autre part, une réduction durable de la pauvreté rurale et des inégalités, avec une amélioration pérenne de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et des revenus des ménages, et un ralentissement de l'exode rural des jeunes grâce à l'émergence d'opportunités économiques agricoles et agroalimentaires viables — contribuant ainsi aux engagements du Cabo Verde au titre du PEDS II et des Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 1 (fin de la pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité des genres), 6 (Eau propre), 7 (Énergie propre) et 13 (lutte contre les changements climatiques).

28. En somme, *Si des investissements structurants sont réalisés dans la mobilisation et la distribution fiable de l'eau pour des fins productives ; si les infrastructures hydroagricoles sont gérées de manière durable par des institutions locales renforcées ; si les agriculteurs — en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap — bénéficient d'un accès équitable et sécurisé à la terre et à l'eau, de technologies agricoles résilientes au climat et de compétences entrepreneuriales pour transformer et commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs ; alors les exploitations agricoles familiales capverdiennes développeront une résilience climatique accrue, des revenus durablement améliorés et une sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcée ; contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté rurale et des inégalités de genre dans les îles ciblées.*

2.2 Targeting Strategy

29. *Ciblage géographique.* Le programme mènera ses interventions sur quatre îles – Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau – qui concentrent l'essentiel du potentiel agricole du Cabo Verde, notamment 95% des ménages ruraux, 97% des terres arables et 86% des terres irriguées^[1].
30. Les niveaux de pauvreté dans les îles ciblées étaient supérieurs à la moyenne nationale de 35,5 % en 2015^[2], variant entre 43 % et 46 %. Les taux les plus élevés ont été observés à Santo Antão et São Nicolau (45%), Fogo (49%) et Santiago (44%). Selon les données IPC sur l'insécurité alimentaire, la situation est globalement modérée, avec certaines zones classées en Phase 2 (stress) sur l'île de Santiago.
31. Le ciblage géographique résulte d'une analyse croisant les atouts agricoles avec la prévalence de risques climatique majeurs, tels que l'intensification des épisodes de sécheresse et l'irrégularité des précipitations, lesquels induisent une dégradation des sols et une raréfaction des ressources hydriques préjudiciables aux systèmes agro-pastoraux. Par conséquent, le PRO-AGUA vise à atténuer l'impact de ces aléas qui exacerbent la pauvreté structurelle, l'insécurité alimentaire, phénomènes demeurants particulièrement prégnants au sein des populations rurales de ces quatre îles.
32. Sur chaque île, le PRO-AGUA identifiera des zones d'intervention spécifiques sur la base d'un ensemble de critères liés à : (i) l'état des infrastructures hydrauliques et la disponibilité de l'eau^[3] ; (ii) le potentiel agricole et la viabilité économique des chaînes de valeur sélectionnées ; et (iii) la vulnérabilité climatique afin d'assurer la durabilité des interventions et la gestion des risques. Les critères spécifiques pour chaque domaine technique de la méthodologie sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre.
33. *Groupe-cible.* Le programme cible 13 000 bénéficiaires directs soit 33 000 personnes au sein de 10 000 ménages^[4]. Les femmes représenteront 40% des bénéficiaires, les jeunes 30% et les personnes handicapées 2%. Les bénéficiaires sont des petits producteurs et des transformateurs à l'échelle des exploitations familiales, dont les moyens de subsistance reposent principalement sur la production végétale, l'élevage caprin et la transformation artisanale de produits agricoles ou laitiers. Au-delà des quotas de représentation, les jeunes bénéficiaires (30%) font l'objet d'un ciblage différencié selon trois trajectoires : (i) jeunes entrepreneurs agricoles en création d'activités dans les filières horticoles ou caprines ; (ii) jeunes actifs employés dans la transformation, la commercialisation ou les services d'appui agricole ; (iii) jeunes femmes vulnérables en situation de précarité productive ou d'exclusion économique. Ces trajectoires sont suivies par des indicateurs dédiés dans le système de S&E. L'inclusion des personnes handicapées dont le ciblage se fera en collaboration avec les Directions techniques/Associations/structures spécialisées sur le handicap, avec les outils de ciblage sensibles au handicap, révisés dans le cadre du programme SPARK.
34. Tableau 1. Estimation des bénéficiaires du PRO-AGUA

Cible PRO-AGUA	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
Total	1,971	7,917	2,523	589	13,000
<i>dont hommes</i>	<i>1,182</i>	<i>4,750</i>	<i>1,514</i>	<i>353</i>	<i>7,800</i>
<i>% hommes</i>	<i>0.6</i>	<i>0.6</i>	<i>0.6</i>	<i>0.6</i>	<i>0.6</i>
<i>dont femmes</i>	<i>788</i>	<i>3,167</i>	<i>1,009</i>	<i>236</i>	<i>5,200</i>
<i>% femmes</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>
<i>dont jeunes</i>	<i>591</i>	<i>2,375</i>	<i>757</i>	<i>177</i>	<i>3,900</i>
<i>% jeunes</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>
<i>dont personnes handicapées (PH)</i>	<i>39</i>	<i>158</i>	<i>50</i>	<i>12</i>	<i>260</i>
<i>% PH</i>	<i>0.02</i>	<i>0.02</i>	<i>0.02</i>	<i>0.02</i>	<i>0.02</i>
Ménages agricoles	1,516	6,090	1,941	453	10,000
Membres des ménages	5,002	20,098	6,405	1,495	33,000

35. Ces ménages de producteurs sont confrontés à des contraintes économiques, environnementales et liées aux marchés, qui compromettent leur résilience et leur durabilité à long terme. Les principaux défis incluent, l'accès limité à l'eau et à l'irrigation, l'insécurité foncière, la faible intégration aux marchés ainsi que l'insuffisance des services agricoles et d'appui^[5]. La majorité des ménages sont économiquement actifs mais pauvres, avec un risque élevé de basculer davantage dans la pauvreté.
36. Tableau 2. Ciblage selon les sous-secteurs d'activités

Îles		Production végétale	Production animale	Transf.	Opportunités	Total
Fogo	%	40	15	35	10	100
	Cible	788	296	690	197	1,971
Santiago	%	65	0	20	15	100
	Cible	5,146	0	1,583	1,188	7,917
Santo Antão	%	30	20	40	10	100
	Cible	757	505	1,009	252	2,523
São Nicolau	%	50	15	30	5	100
	Cible	294	88	177	29	589
Total	Cible	6,986	889	3,459	1,666	13,000
	%	54	7	27	13	100
dont	Femmes	2,794	355	1,384	667	5,200
	Jeunes	2,096	267	1,038	500	3,900
	PH	140	18	69	33	260

37. Le programme ciblera spécifiquement: (i) 6.986 petits producteurs végétaux exploitant des parcelles irriguées d'une superficie moyenne de 0,2 ha (jusqu'à 0,4 ha), principalement engagés dans l'agriculture irriguée liée aux chaînes de valeur sélectionnées, et disposant souvent de peu d'actifs productifs essentiels tels que des systèmes adéquats de distribution de l'eau, l'irrigation goutte-à-goutte, l'adoption de bonnes pratiques agricoles et des organisations paysannes fonctionnelles; (ii) 889 petits éleveurs de chèvres^[6] en particulier dans les zones sèches affectées par la sécheresse, avec une faible productivité laitière, des revenus limités, des abris inadéquats et des pratiques, des technologies et des infrastructures insuffisantes, ce qui restreint leur accès aux marchés rémunérateurs. Un autre défi majeur réside dans le manque de connaissances et de capacités en matière de gestion améliorée des pâturages; (iii) environ 5,126 bénéficiaires, parmi les transformateurs (3,459) et les opportunités le long des chaînes de valeur (1,666) dont les principaux acteurs seront les femmes et les jeunes, ces derniers étant particulièrement touchés par le manque d'emplois.
38. Une attention particulière sera accordée aux ménages disposant de troupeaux inférieurs à la moyenne et de revenus plus faibles, qui présentent les niveaux de vulnérabilité les plus élevés. Cette vulnérabilité est également liée au genre et concerne principalement les ménages dirigés par des femmes, les jeunes femmes en âge de procréer, les mères célibataires et les personnes en situation de handicap. Avec l'appui des institutions et organisations spécialisées, les conditions favorables à l'accès des personnes handicapées aux facteurs de production seront assurées.
39. *Filières-cibles et objets d'investissement* Le programme PRO-AGUA priorisera le développement des filières horticoles (produits frais et transformés) et de la filière caprine laitière (lait et fromage), en raison de leur fort potentiel de création de valeur ajoutée, de génération de revenus et de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux. Ces filières bénéficient d'une demande de marché en croissance, tant sur les marchés locaux que touristiques, et offrent des opportunités de transformation et de différenciation par la qualité, la certification et la valorisation de l'origine des produits.
40. Le choix des filières prioritaires et l'ampleur des investissements par île et par zone d'intervention au sein de chaque île seront déterminés sur la base des potentialités productives, de la viabilité économique des activités, de l'accès aux marchés et des possibilités de partenariats entre producteurs, transformateurs et autres acteurs des chaînes de valeur, et des opportunités d'inclusion des femmes et jeunes. Les principales cultures maraîchères irriguées ciblées incluront notamment la tomate, le chou pommé, le piment et la carotte, ainsi que des cultures fruitières à fort potentiel telles que la papaye et la banane. Sur l'île de Fogo, les activités de production et de transformation des fruits de zones tempérées situées en altitude (1 200–1 500 mètres) seront également éligibles. Par ailleurs, le développement de l'élevage caprin laitier et de la transformation fromagère sera soutenu afin de répondre à la demande croissante du marché pour des produits locaux de qualité.
41. L'intervention visera à renforcer l'intégration des producteurs dans des chaînes de valeur structurées, compétitives et durables, tout en promouvant des initiatives économiques respectueuses de l'environnement et socialement inclusives, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.
42. Tableau 3. Système de production, filières et produits cibles par île

Île	Système de production cible	Filières végétales		Filières animales	
		Production (Produits phares)	Transformation	Production	Transformation
Fogo	Système agropastorale/ horticulture irriguée/ agriculture pluviale en zones en hauteurs (microclimat humide et frais)	Légumes, raisin, fruits tempérés	Confitures fruits (tropicaux et tempérés)	Elevage caprin orienté vers la production laitière	Fromage de chèvre
Santiago	Horticulture en irriguée (maraîchage et arboriculture fruitière)	Légumes, papaye, banane, mangue	Confitures, compote et produits séchés (fruits et légumes)		
Santo Antão	Système agropastorale /Agriculture de terrasse en irriguée	Légumes, papaye	Confiserie/compotes (doce) de coco, papaye ; Produits séchés (fruits à pain)	Elevage caprin orienté vers la production laitière	Fromage de chèvre
São Nicolau	Système agropastorale	Légumes, papaye, banane, mangue	Confitures fruits (mangue, papaye, goyave)	Elevage caprin orienté vers la production laitière	Fromage de chèvre

43. ^[1] Au stade actuel du design, la contribution du PRO-AGUA est estimée à 1 584 ha de superficie pour la production.
44. ^[2] Les données se réfèrent au dernier recensement officiel. Bien que des données actualisées et ventilées sur la pauvreté au niveau municipal ne soient pas disponibles pour 2023, l'application du coefficient national de réduction de la pauvreté (10,7 points de pourcentage) aux données municipales de 2015 permet d'obtenir des estimations indicatives. Celles-ci suggèrent que les niveaux de pauvreté dans les îles ciblées se situeraient entre 25 % et 34 %, ce qui demeure supérieur au seuil national de 2023 (24,7 %).
45. ^[3] Par ex. infrastructures à réhabiliter, zones de stress hydrique élevé, sources d'eau viables, systèmes de goutte-à-goutte existants ou prévus, entre autres).
46. ^[4] Environ 30 % des ménages prévoient que plus d'un membre bénéficiera des services
47. ^[5] Environ 31,3 % des parcelles d'agriculture irriguée exploitées par compte propre disposent d'un document foncier, principalement acquis par héritage

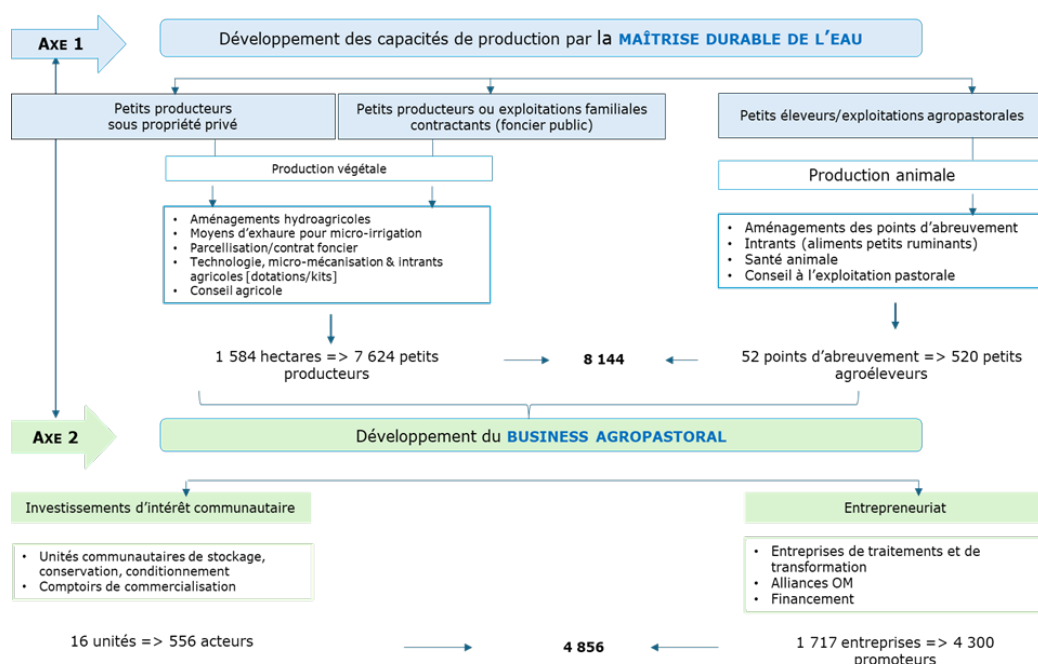
(52,7 %) ou par achat (37,4 %). Les systèmes d'irrigation restent majoritairement traditionnels, avec une prédominance de l'irrigation par inondation (58,4 %), tandis que l'irrigation goutte-à-goutte représente 44,3 % selon l'Enquête agricole intégrée – Campagne agricole 2024-2025. La participation des agriculteurs aux associations de producteurs demeure très faible, avec seulement 1,5 % des exploitants déclarant être membres d'une organisation.

48. [6] Conformément à la Résolution n° 56/2024 (Bulletin officiel, 3 juillet 2024), la catégorie B correspond à l'élevage familial ou traditionnel, caractérisé par des cheptels de petite taille (notamment 10–80 caprins/ovins ou 3–10 bovins), faisant l'objet d'actions d'appui à la mise en conformité et à la modernisation.

2.3 Project/Programme Objectives

49. L'objectif de développement du PRO-AGUA est d'accroître durablement la sécurité alimentaire et les revenus de 13.000 petits exploitants et entrepreneurs agricoles notamment les femmes et les jeunes par des solutions climato-résilientes facilitant un accès équitable à l'eau, à des systèmes agricoles inclusifs et des technologies performantes. A terme, deux effets sont attendus : (i) les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté d'eau et au changement climatique; (ii) Des entreprises fiables, résilientes et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles.
50. **Approche stratégique**
51. Dans sa zone d'intervention, PRO-AGUA privilégiera une mobilisation durable de l'eau à usage agropastoral et dynamisera l'aval économique en intégrant les petits producteurs aux marchés. Cette double approche sera adaptée à chaque île selon les options hydriques efficaces, les activités agropastorales dominantes et leur potentiel de développement. Au titre [1] la **maîtrise durable de l'eau** pour accroître les capacités de production, le programme adaptera ses interventions à la situation socioéconomique du groupe-cible sur chaque île en distinguant :
52. a. pour la production végétale, les petits producteurs en activité et ceux en quête du foncier pour démarrer leur activité ;
53. b. pour la production animale, les petits éleveurs ou exploitations agropastorales actives dans l'élevage caprins à des fins de production du lait de chèvre.
54. PRO-AGUA mettra en place des systèmes économes et résilients de mobilisation de l'eau pour l'agriculture (micro-irrigation) et l'élevage. Les petits producteurs sans foncier se verront attribuer des parcelles aménagées d'au moins 2 000 m², via des contrats sans limitation de durée, avec un ciblage favorable aux femmes et aux jeunes. Ces superficies seront équipées de moyens d'exhaure et de micro-mécanisation, accompagnées de conseil agricole et d'accès aux intrants. Le programme appuiera également le MAA pour accélérer la sécurisation foncière en vue de faciliter l'accès des petits producteurs, notamment des femmes, à la terre pour les activités agricoles.
55. Pour les éleveurs de caprins, des points d'abreuvement seront aménagés soit pour renforcer le réseau hydrique existant ou pour en créer de nouveaux dans les principaux bassins caprins de Fogo, Santo Antão et San Nicolau en particulier, en vue d'assurer une disponibilité suffisante de l'eau indispensable aux exploitations. A cet investissement vital seront associés des appuis complémentaires pour sécuriser les élevages (enclos protecteurs pour l'environnement et climato-résilient), faciliter la disponibilité en quantité et en qualité de l'aliment adapté pour une production optimale du lait de qualité, mais aussi l'accès à des soins vétérinaires de proximité et du conseil à l'exploitation pastorale.
56. Concernant le développement du **business agropastoral**, PRO-AGUA favorisera l'intégration durable des petits producteurs dans les marchés via l'entrepreneuriat et des partenariats commerciaux. Par île, les investissements cibleront des unités de traitement semi-industriel, la commercialisation de produits frais/transformés, des entreprises de service et des initiatives innovantes. Deux types d'investissement seront développés : (i) des infrastructures collectives de stockage/conservation à potentiel économique, et (ii) des entreprises individuelles/collectives de transformation, commercialisation et service, avec inclusion prioritaire des femmes, jeunes et personnes handicapées. Cette approche s'articulera avec la future société nationale CV Logistica Agroalimentar S.A., intégrateur de solutions d'agrobusiness. PRO-AGUA capitalise en outre sur le potentiel remarquable du tourisme et de l'économie bleue et les rémittances au Cabo Verde pour stimuler une demande soutenue en produits frais de qualité, favoriser l'intégration des petits producteurs aux marchés dynamiques des hôtels, et promouvoir des chaînes de valeur locale durables, dans une logique de bassin et de « faire faire » avec des partenaires spécialisés.
57. PRO-AGUA renforcera les capacités de planification et de gestion des producteurs, ainsi que leurs relations d'affaires avec les institutions financières, sans s'y substituer. Le programme contribuera à créer un capital productif pour améliorer la qualité de ces relations, sous réserve que les institutions financières appliquent des mesures de modération des risques sociaux, environnementaux et climatiques, désormais inhérentes aux partenariats financiers dans le contexte des changements climatiques.
58. La perspective de l'achèvement imminent du POSER impose au PRO-AGUA un impératif de relais pour assurer le cas échéant une reprise ou un complément d'investissement nécessaire pour la viabilité, la durabilité et l'impact attendu auprès des bénéficiaires.

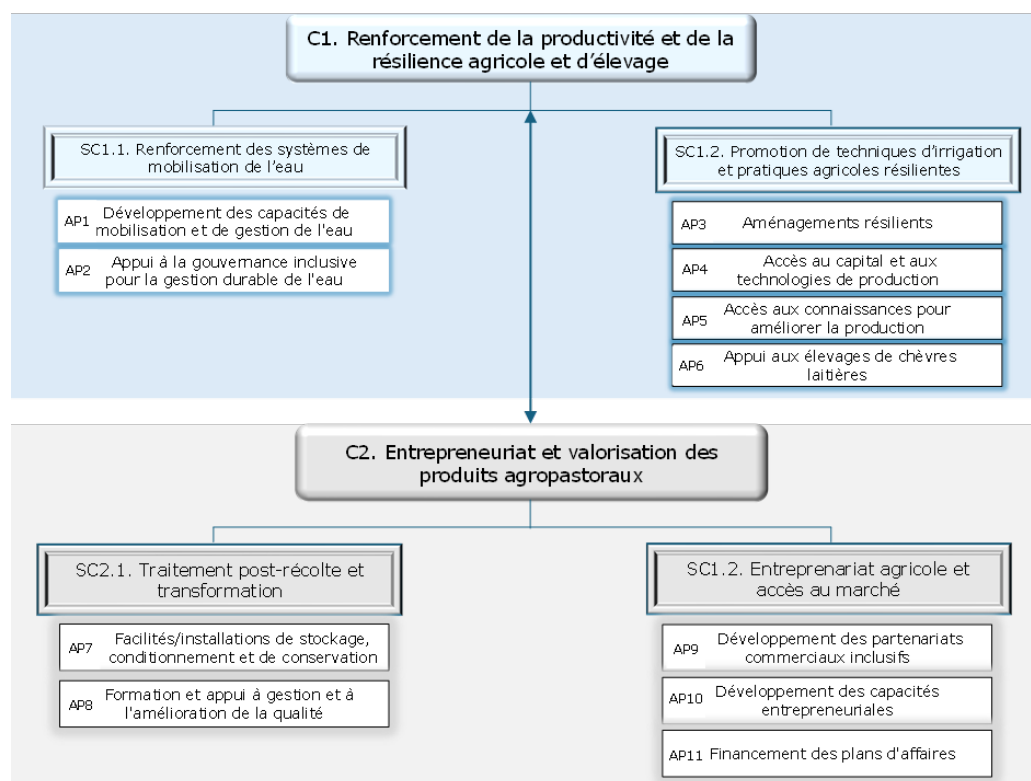
59. Figure 1. Approche stratégique du PRO-AGUA



60. [1] Dans les investissements liés à l'exploitation des sources d'eau, le projet va privilégier les options ne nécessitant pas de pompage,; et envisager des sources et usages alternatifs de l'eau. Lorsque le pompage est nécessaire, il sera privilégier les puits existants où seul un pompage additionnel est requis ou adopter des systèmes hybrides

2.4 Component, Sub-component and Activities

61. De la structure logique du PRO-AGUA ressortent deux composantes d'investissement soutenues par une unité qui assurera la maîtrise d'œuvre durant le cycle du programme au niveau national et dans les îles d'intervention.
62. Les composantes d'investissement se subdivisent chacune en deux sous-composantes qui, en ensemble et dans la complémentarité, mettront en œuvre 11 activités principales (AP) : 6 dans la première composante portant sur le renforcement de la productivité et de la résilience et 5 dans la deuxième composante axée sur l'entrepreneuriat.
63. Figure 2. Récapitulatif des activités principales



64. Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage (12,44 millions d'euros, 55%)

65. Effet attendu : Les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté d'eau et au changement climatique.

66. Les indicateurs projettent à terme 80% des ménages soutenus par PRO-AGUA déclarant une réduction de la rareté de l'eau au regard des besoins de production, autant de bénéficiaires déclarant l'adoption de technologies de mobilisation de la ressource en eau et irrigation, pratiques ou intrants nouveaux/améliorés et 70% des personnes soutenues montrant un renforcement de l'autonomisation. En termes de portée, cette composante touchera 8 144 bénéficiaires à faibles revenus dont 3 258 femmes (40%) et 2 443 jeunes (30%).

67. Cette composante organise ses interventions en deux sous-composantes : (i) Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau ; et (ii) Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes.

68. Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (5,9 millions d'euros, 26%)

69. Produit attendu : Des infrastructures hydrauliques renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau

70. Les principaux indicateurs de produits comprennent : 1 584 hectares de terres agricoles équipées d'infrastructures hydrauliques construites/réhabilitées, autant d'ha cultivés selon des pratiques favorisant la résilience aux aléas climatiques, plus de 28 unités photovoltaïques renforcent les systèmes de pompage d'eau alimentés par des énergies renouvelables, 7 344 petits producteurs accompagnés dans la gestion durable des ressources naturelles et les risques liés au climat.

71. Dans cette sous-composante, deux AP seront mises en œuvre : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau ; et Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau.

72. **AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau** PRO-AGUA soutient une stratégie ambitieuse de réhabilitation technique combinant sécurisation de la production d'eau, modernisation des réseaux d'irrigation existants et réduction des coûts d'exploitation via les énergies renouvelables solaires, tout en mettant en place une assistance technique visant l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la restauration des écosystèmes dans les zones prioritaires. Les interventions porteront sur les quatre îles-cibles (Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau). Elles s'organiseront autour de bassins de production et de quatre priorités d'intervention alignées sur les orientations stratégiques du MAA : (i) extension des réseaux de distribution d'eau (conduites, canaux, réservoirs, branchements) ; (ii) réhabilitation et renforcement des forages et autres ouvrages de collecte d'eau ; (iii) solarisation par l'installation d'unités photovoltaïques (réduction des coûts énergétiques et fiabilisation de l'approvisionnement ; et (iv) construction de points d'abreuvement pour l'élevage caprin, prioritairement à Fogo et Santo Antão.

73. Tableau 4. Typologie des ouvrages de mobilisation de l'eau [1] et répartition géographique

Ouvrage et infrastructure	Quantité par île				
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
Extension des réseaux d'eau (km)	7	36	11	2	56
Réhabilitation forages et autres ouvrages (nombre)	3	16	6	1	26
Solarisation/Installation d'unités photovoltaïques (nombre)	4	16	6	2	28
Points d'abreuvement (nombre)	20	-	28	4	52

74. Cette synthèse permet d'apprécier l'ampleur et la distribution spatiale des investissements hydrauliques prévus dans PRO-AGUA. L'extension de 56 km de réseaux secondaires et tertiaires permettra de desservir des zones agricoles où la demande est avérée mais non satisfaite ; les travaux de réhabilitation^[2] visent 26 forages structurellement dégradés^[3] nécessitant une intervention urgente ; la solarisation vise à réduire drastiquement les coûts de pompage qui constituent un déterminant majeur du prix de l'eau agricole. Ces investissements permettront d'irriguer 1 584 ha dans les quatre îles-cibles.

75. Tableau 5. Objectif de superficie irrigable dans la zone du PRO-AGUA

Ouvrage et infrastructure	Superficie par île				
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
Extension des réseaux d'eau	49	252	77	14	392
Réhabilitation forages et autres ouvrages	75	400	150	25	650
Solarisation/Installation d'unités photovoltaïques	50	200	75	25	350
Aménagement des bassins versants et parcellisation	19	140	24	9	192
Total	193	992	326	73	1 584
%	12,2	62,6	20,6	4,6	100

76. En plus des trois types d'ouvrage (cf. Tableau 5) PRO-AGUA aménagera 52 points d'abreuvement (construction ou réhabilitation) pour limiter la concurrence entre usages agricoles et pastoraux, réduisant ainsi la pression sur les réseaux d'irrigation. Cette intervention s'inscrit dans une logique de gestion intégrée des ressources en eau instaurant une répartition plus équitable entre agriculture et élevage. Elle assure aux troupeaux caprins un approvisionnement fiable et réservé à l'abreuvement, évitant les conflits sur les réseaux d'irrigation et préservant leur efficacité pour les cultures maraîchères. Parallèlement, elle renforce la résilience des systèmes d'élevage face aux contraintes hydriques saisonnières, réduisant les déplacements des animaux et le stress hydrique chronique, ce qui sécurise les revenus des éleveurs et assure une disponibilité accrue de lait pour les filières locales de

77. Tableau 6. Répartition des bénéficiaires des ouvrages d'eau^[4]

AP	Bénéficiaire selon l'ouvrage	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
AP1	Bénéficiaires extension réseau d'eau	245	1,260	385	70	1,960
AP1	Bénéficiaires de la réhabilitation des forages	375	2,000	750	125	3,250
AP1	Bénéficiaires de la solarisation	250	1,000	375	125	1,750
AP3	Bénéficiaires aménagements bassin versants	38	280	48	18	384
	Total	908	4,540	1,558	338	7,344

78. *Suivi hydrogéologique et protection des ressources souterraines.* En complément des investissements physiques, PRO-AGUA financera la réalisation d'un état des lieux hydrogéologique de référence (*baseline*) dans chaque île d'intervention portant sur : (i) les niveaux piézométriques des principales nappes sollicitées par l'agriculture irriguée ; (ii) la teneur en chlorures des eaux souterraines utilisées pour l'irrigation, comme indicateurs de salinisation ; (iii) la cartographie des zones de recharge potentielle et des zones à risque de surexploitation

79. **AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau.** L'approche de gouvernance inclusive du PRO-AGUA intègre systématiquement trois phases d'ingénierie sociale au cycle de mise en œuvre des infrastructures hydrauliques : (i) consultation préalable des bénéficiaires et associations d'usagers pour recueillir leurs besoins et contraintes spécifiques ; (ii) validation participative des tracés et emplacements, favorisant l'appropriation communautaire ; et (iii) surveillance sociale des travaux, par les comités d'usagers (qualité d'exécution, respect des délais et aspects environnementaux et sociaux). Ces phases obligatoires garantissent des investissements adaptés aux attentes réelles et renforcent les capacités locales de gestion future des infrastructures. *Organisation de la maintenance.* PRO-AGUA favorisera l'implication active et équitable des usagers dans la gestion des infrastructures, notamment à travers des comités d'usagers qui assurent l'interface avec les concessionnaires et participent au suivi de la qualité du service. Pour les points d'abreuvement destinés aux éleveurs, la gestion sera confiée directement aux associations d'usagers qui en assurent l'exploitation, la maintenance et la gestion financière selon des modalités définies dans des conventions de gestion communautaire.

80. *Mesures spécifiques d'adaptation, de résilience, de genre et d'inclusion sociale.* Elles impliqueront les communautés, y compris les femmes et les jeunes, dans le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau^[5] et la rationalisation des besoins d'exploitation pour les activités du programme tout en veillant au respect des dispositions réglementaires de priorisation des usages. Une attention particulière sera accordée à l'implication effective des femmes, leur participation aux instances de décision et l'identification de leurs priorités en matière d'accès.

81. **Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes (6,5 millions d'euros, 29%)**

82. *Produit attendu : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes.*

83. Cette sous-composante sera évaluée par les principaux indicateurs désagrégés de produit suivants : 1 680 personnes formées aux pratiques/techniques de production agricole (irrigation goutte-à-goutte, hydroponie et agroécologie) ; 1 400 petits producteurs parmi ceux établis dans les bassins de production accèdent à des paquets technologiques pour l'horticulture et l'agriculture résiliente et sensible à la nutrition ; 280 ha aménagés sont équipés de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte ; et 520 éleveurs bénéficient d'un soutien pour produire durablement du lait de chèvre de qualité destiné à la fabrication de fromage.

84. Cette sous-composante couvre quatre AP : aménagements résilients, accès au capital et aux technologies de production, accès aux connaissances pour améliorer la production, et appui aux élevages de chèvre laitière.

85. **AP 3. Aménagements résilients.** PRO-AGUA prévoit de réaliser des aménagements combinant travaux de conservation des eaux et des sols et la restauration des terres (CES-DRS), parcellisation agricole et mesures de restauration écologique de manière cohérente avec les caractéristiques physiques de chaque île. Trois interventions clés seront conduites : (i) terrassements, ouvrages antiérosifs et parcellisation agricole ; (ii) restauration des écosystèmes et protection des bassins versants ; et (iii) mobilisation communautaire.

86. Tableau 7. Vue d'ensemble des aménagements résilients sous AP 3 et répartition.

Typologie d'action	Fogo	Santiago	Santo Antão	Sao Nicolau	Total
A. Terrassements et ouvrages antiérosifs + Parcelisation agricole	10	70	12	5	97
B. Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants	9	70	12	4	95
Total superficies aménagements résilients (ha) (AP3)	19	140	24	9	192
Part relative par île (%)	10%	73%	13%	5%	100%

87. Tableau 8. Synthèse des superficies pour les investissements hydroagricoles (AP1&AP3)

Synthèse superficies objet d'investissement hydro agricoles (AP1 + AP3)	Fogo	Santiago	Santo Antão	Sao Nicolau	Total
Superficies					
Superficies sous infrastructures hydrauliques AP1 (ha)	174	852	302	64	1392
Superficies aménagements résilients AP3 (ha)	19	140	24	9	192
Total superficies bénéficiant d'interventions Composante 1 (ha)	193	992	326	73	1584

- Les terrassements et ouvrages antiérosifs corrigent les pentes excessives, réduisent les pertes d'eau de ruissellement, et préviennent l'érosion hydrique, protégeant ainsi les infrastructures aval (captages, forages, réseaux). La parcelisation est un prérequis pour une irrigation efficiente, l'équité d'accès et la sécurisation foncière[6]. Elle optimise les réseaux d'irrigation construits dans l'AP1, réduit les conflits d'usage et permet une gestion collective claire et organisée des ressources. La restauration des écosystèmes et la protection des bassins versants vise à stabiliser les talus, renforcer la couverture végétale et reconstituer la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels.
- La mobilisation communautaire garantira l'appropriation des ouvrages et leur pérennité. PRO-AGUA valorisera les journées de travail communautaire pour les travaux légers (rigoles, diguettes, cordons pierreux, paillage) représentant une contribution économique des bénéficiaires.

88. L'accent sera mis sur la protection des infrastructures hydrauliques (équipements, installations, parcelles aménagées et ressources en eau mobilisées) pour faire face aux aléas climatiques (sécheresses prolongées, pluies intenses et érosion accrue). Les actions incluent reboisements et aménagements de contrôle des débits, encadrement des producteurs aux techniques de protection des parcelles agricoles et alignement avec la politique gouvernementale d'optimisation d'eau en agriculture (goutte-à-goutte et serres). Le programme appuiera le MAA dans le déploiement du Plan National d'Adaptation sur les îles-cibles. Ces mesures, combinées à l'implication des comités d'usagers (AP 2), visent à réduire les vulnérabilités climatiques et à assurer la durabilité des investissements.

89. **AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production.** La production horticole et fruitière sera renforcée de manière durable en facilitant l'accès des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes, à l'eau, au capital productif et à des technologies agricoles résilientes face aux changements climatiques. En lien avec les investissements de mobilisation et de distribution de l'eau, PRO-AGUA soutiendra la modernisation des systèmes d'irrigation, en privilégiant des technologies économes en eau telles que le goutte-à-goutte.

90. L'intervention ciblera prioritairement 280 ha dans les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau, sur la base de critères de vulnérabilité sociale et environnementale, de potentiel agricole, de viabilité économique des cultures, d'accès à la terre pour les groupes cibles et de connexion aux marchés. Environ 1 400 producteurs, membres de 40 coopératives, seront accompagnés dans la mise en valeur de parcelles horticoles résilientes aux changements climatiques et sensibles au genre et à la nutrition, à raison d'environ 2 000 m² par producteur.

91. Tableau 9. Répartition entre les îles des coopératives agricoles, des bénéficiaires et des superficies dotées de goutte-à-goutte.

	Île				Total
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	
Coopératives/ associations (nombre)	6	24	8	2	40
Membres des coopératives (nombre)	210	840	280	70	1400
Superficies (ha) dotées de goutte-à-goutte	42	168	56	14	280

92. L'action du PRO-AGUA consistera à : (i) assister les petits producteurs dans l'installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles ; (ii) intensifier la production fruitière ; (iii) faciliter l'accès à la micro-mécanisation agricole ; (iv) appuyer la sécurisation foncière.

93. Concernant la sécurisation foncière, le programme accompagnera les exploitants des 280 ha de périmètres horticoles ciblés dans les démarches de régularisation foncière, pour ceux disposant déjà de terres sans titre définitif, et dans les procédures de contractualisation foncière, pour les bénéficiaires de terres relevant du domaine de l'État en veillant à un ciblage favorable pour les femmes et les jeunes. PRO-AGUA collaborera avec les municipalités, l'Institut national de gestion du territoire (INGT) et le MAA, et apportera un appui spécifique aux comités fonciers municipaux des municipalités abritant les parcelles horticoles.

94. Tableau 10. Répartition des superficies goutte-à-goutte pressenties à la sécurisation foncière

	Île				Total
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	
Régularisation foncière (ha)	30	118	40	10	198
Contractualisation foncière (ha)	12	50	16	4	82
Total superficie (ha)	42	168	56	14	280
Bénéficiaires (nombre)	210	840	280	70	1400

95. **AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production et resilience aux changement climatique**

96. PRO-AGUA accompagnera les petits producteurs dans l'apprentissage et l'appropriation des techniques permettant de valoriser durablement les investissements réalisés dans le cadre de l'AP4. L'action ciblera en priorité les membres de coopératives ou des groupes de producteurs engagés dans la mise en valeur des 280 ha de périmètres horticoles ciblés. Les interventions consisteront à :

- développer un programme de formations portant sur les techniques d'agriculture résiliente à travers 80 Champs écoles paysans (CEP[7], l'approche GALs+ et l'éducation nutritionnelle. L'approche GALs+ sera intégrée au sein des CEP afin de favoriser l'autonomisation des femmes, de promouvoir l'égalité de genre, tout en encourageant un partage plus équitable des rôles et des tâches entre les sexes au sein des ménages, des exploitations agricoles et des organisations. Le renforcement des capacités et de gestion durable des ressources sera effectué à travers des formations techniques ponctuelles,

- notamment sur l'irrigation goutte à goutte, l'hydroponie, l'arboriculture fruitière et la nutrition ;
- assurer un appui-conseil agricole de proximité par un encadrement de proximité assuré par des ONG agréées, spécialisées et expérimentées ;
- déployer un appui à la certification ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques de production agricole. Le programme prévoit la mise en place d'une commission technique spécialisée, chargée d'élaborer un document de référence pour la certification des bonnes pratiques agricoles dans le but de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques de production horticole dans ses zones d'intervention.

97. **AP 6 : Appui aux élevages de chèvre laitière.** PRO-AGUA vise à améliorer durablement la production et la qualité de lait de chèvre destiné à la transformation fromagère[8], en agissant sur les principales contraintes identifiées par les producteurs[9]. L'intervention ciblera 13 coopératives regroupant 520 éleveurs dans les 4 îles-cible, sélectionnées selon les critères de PRO-AGUA et en cohérence avec le programme national d'appui à l'élevage familial[10].

98. Tableau 11. Répartition des groupes d'éleveurs/coopératives et des éleveurs par île

Bénéficiaires	Île			Total
	Fogo	Santo Antão	São Nicolau	
Groupes d'éleveurs (Coopératives/ associations) (nombre)	5	7	1	13
Éleveurs membres des coopératives (nombre)	200	280	40	520

99. L'AP6, soutiendra (i) Bonne conduite et renforcement de résilience de l'élevage ; (ii) Alimentation bétail et pâturage pour la résilience ; (iii) le conseil pastoral et le renforcement de la surveillance sanitaire. Les coopératives bénéficieront de formations en santé animale, de kits de prévention et de suivi sanitaire, ainsi que de l'identification d'éleveurs relais chargés d'assurer une veille sanitaire de proximité, contribuant à la durabilité et à la résilience des systèmes d'élevage caprin laitier, tout en renforçant l'autonomie technique et économique des femmes éleveurs et leur statut au sein des chaînes de valeur.

100. Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux (5,07 millions d'euros, 22%)

101. *Effet attendu : Des entreprises / coopératives fiables, résilientes et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles.*

102. Les études de marché réalisées lors de la conception ont démontré la viabilité commerciale des chaînes de valeur sélectionnées. L'analyse conjointe des filières fromage caprin et horticole met en évidence l'existence de marchés domestiques réels et dynamiques, structurellement sous-approvisionnés par la production locale. La contrainte principale ne réside pas dans l'insuffisance de la demande, mais dans des limites techniques, organisationnelles, logistiques et sanitaires qui restreignent la capacité de l'offre nationale à répondre aux besoins du marché. Elles serviront de base pour orienter la mise en œuvre de la deuxième composante. Au terme du cycle de PRO-AGUA, 80% des entreprises rurales appuyées déclarent une augmentation des bénéfices, renforcer leur résilience climatique, et 17 organisations de producteurs ruraux ont conclu des partenariats formels avec des opérateurs de marché et ont développé leur capacité d'adaptation. En termes de portée, cette composante touchera à terme 4 856 bénéficiaires à faibles revenus dont 1 942 femmes et 1 457 jeunes.

103. Cette composante organise ses interventions en deux sous-composantes : (i) Traitements post-récoltes et transformation ; et (ii) Appui à l'entrepreneuriat agricole et à l'accès au marché.

104. Sous-composante 2.1. Traitements post-récoltes et transformation (1,16 million d'euros, 5%)

105. *Produit attendu : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation, conservation, d'hygiène et améliorent la qualité des produits agricoles.*

106. Les indicateurs-cibles de cette sous-composante comprennent au moins 16 unités de valorisation (traitement, stockage, conservation, transformation) réhabilitées et/ou construites en tenant compte des enjeux de résilience climatique ; 2 075 personnes formées aux technologies appropriées de conservation et de transformation, et 40% des unités de transformation ayant reçu une certification de qualité et/ou une indication d'origine.

107. La viabilité des filières horticoles et laitières du PRO-AGUA à Cabo Verde repose sur deux conditions structurantes étroitement imbriquées. D'une part, avant tout déploiement à grande échelle des investissements productifs, une connaissance fine et différenciée des marchés de chaque île d'intervention — Santiago, Fogo et Santo Antão — s'impose impérativement, compte tenu de la nature segmentée et de taille limitée des marchés insulaires capverdiens ; cela implique des études portant sur la demande effective, la saisonnalité des prix, les capacités logistiques et les acteurs intermédiaires susceptibles d'assurer des débouchés stables aux coopératives soutenues par le programme, avec l'appui d'institutions telles que l'IGQPI et PROEMPRESA. D'autre part, la mise en œuvre elle-même devra reposer sur une articulation active entre l'offre productive et une demande structurée et contractualisée — notamment via des partenariats productifs ou commerciaux avec des opérateurs de marché —, un calibrage progressif des volumes laitiers pour éviter la saturation des marchés insulaires et le découragement des unités d'élevage familial (UEPF), ainsi que l'intégration dans le système de Suivi et Évaluation d'indicateurs de performance commerciale permettant une détection précoce des déséquilibres et une adaptation continue de la stratégie filière au fil des revues annuelles des interventions.

108. Cette sous-composante sont organisées en deux AP :

109. (i) **AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation résilient au changement climatique**

110. L'AP 7 portera sur la mise en place et/ou la réhabilitation d'infrastructures de valorisation dotées d'équipements performants visant à réduire les pertes après-récoltes des produits agro-pastoraux. Ces investissements contribueront à améliorer les performances des chaînes de valeur et accroître les revenus des acteurs concernés. L'adoption d'une approche entrepreneuriale associée à une meilleure planification et gestion des stocks favorisera une valorisation accrue et durable des produits.

111. Le terrain a révélé l'existence d'infrastructures après-récoltes non-opérationnelles ou insuffisamment fonctionnelles, en raison de divers facteurs techniques, économiques et sociaux[11].

112. Suivant une approche de rationalisation et de mutualisation, PRO-AGUA saisira l'opportunité de valoriser les infrastructures à usage collectif existantes en ciblant les points névralgiques qui appellent une intervention dans l'intérêt des usagers. Le programme inscrira son action en synergie stratégique avec la plateforme *Cabo Verde Logística Agroalimentaria* pour un meilleur positionnement et pour optimiser l'utilisation des infrastructures.

113. L'AP 7 se développera à travers les actions suivantes : (i) Réhabilitation et résilience des infrastructures identifiées ; (ii) Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits frais résilient au changement climatique[12] ; (iii) Construction d'unités de traitement et conditionnement des produits frais résilient au changement climatique ; (iv) Construction d'unités de transformation communautaires des produits agro-pastoraux résilient au changement climatique. Les infrastructures seront résilientes au climat prenant en compte la spécificité des sites, l'architecture et les matériaux de construction.

114. Un diagnostic participatif, inclusif, sensible au genre et au handicap, et territorialisé de l'état de lieux et des besoins en infrastructures et équipements post-récolte sera effectué dans chaque île cible de PRO-AGUA, en tenant compte des infrastructures existantes, de leur état de fonctionnement, et de leur accessibilité et utilisation différenciée par les femmes et les hommes. Il débouchera sur des plans d'action permettant d'identifier et de caractériser les besoins, ainsi que de prioriser les investissements à réaliser dans chaque île et pour les filières ciblées, notamment en matière d'infrastructures à réhabiliter ou à construire et d'équipements nécessaires à leur fonctionnement efficace. Le projet s'assurera de l'accessibilité des espaces physiques de réunion/formation et des infrastructures aux situations de handicaps.

115. Tableau 12. Investissements de l'AP7 prévus par île

Investissements	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
Réhabilitation et équipement des infrastructures	x	x	x	x	4
Construction et équipement de magasins de stockage	x	x	x	x	4
Construction et équipement d'unités de traitement et conditionnement des produits	x	x	x	x	4
Construction et équipement d'unités de transformation des produits agro-pastoraux					4
Comptoirs de commercialisation					4

116. La réhabilitation priorisera les infrastructures collectives soutenant les initiatives productives des coopératives ou groupes de producteurs ciblés par PRO-AGUA, dont la production sera renforcée par l'amélioration des systèmes de mobilisation de l'eau et des pratiques agricoles résilientes (composante 1). De nouvelles constructions seront envisagées lorsque le diagnostic identifiera un besoin clairement exprimé par des coopératives ou groupes d'acteurs bénéficiaires en lien avec la composante 1, ou étroitement liées. Conduite par le CNA[13], la sélection reposera notamment sur : (i) l'existence d'une demande avérée et d'un volume de production suffisant ; (ii) l'engagement formel des communautés bénéficiaires dans la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures ; (iii) la viabilité technique et économique des solutions proposées ; (iv) leur contribution à la réduction des pertes après-récoltes et à la création de valeur ajoutée ; et (v) leur caractère inclusif, en particulier en faveur des petits producteurs, des femmes et des jeunes. La réalisation de ces infrastructures sera adossée à un processus d'ingénierie sociale et requerra une contribution en nature de 20% des communautés bénéficiaires.

117. (ii) **AP 8. Formation et appui à la gestion et à l'amélioration de la qualité et gestion des risques climatiques**

118. Cette AP se concentre sur trois actions stratégiques interdépendantes, à savoir : (i) un dispositif de formations et d'accompagnement techniques performants et sensible à la nutrition sur les thèmes suivants : collecte, traitement, conservation et transformation des produits, couvrant de manière exhaustive le spectre des bonnes pratiques agro-alimentaires, la préservation et l'amélioration de la qualité nutritionnelle (ii) un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance inclusive et équitable des unités communautaires de stockage, de traitement, de conditionnement, de conservation, et de transformation des produits agro-pastoraux, (iii) un appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés, afin de valoriser entre autres les produits respectant des standards de qualité nutritionnelle et d'orienter les choix des consommateurs vers une alimentation plus saine.

119. Tableau 13. Thèmes de formation et répartition des sessions

Thèmes de formation	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
Stockage et la conservation des produits	5	4	3	3	15
Manipulation, transport et logistique	2	4	4	2	12
Assurance-qualité et normes des produits transformés	3	4	4	3	14
Techniques et pratiques de transformation	3	5	5	3	16
Modèles de gouvernance retenus	1	1	1	1	4
Certification et la labellisation	2	3	2	2	9
Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs	2	2	2	2	8
Total	19	25	22	17	83

120. De point de vue du genre et de l'inclusion sociale, les formations sur les techniques de conservation et de transformation seront organisées à des horaires adaptés avec des services de crèches quand nécessaire. Un appui spécifique sera apporté aux femmes afin d'améliorer la qualité et l'hygiène de leur production fromagère.

121. Des partenariats avec des structures spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle et le développement des capacités seront établis. Des conventions de partenariat seront signées avec des institutions spécialisées dans le domaine. Le Programme pourra également faire appel à des services techniques publics et des structures privées spécialisées disposant de compétences pour la mise en œuvre des activités.

122. *Mesures spécifiques d'adaptation et de résilience.* PRO-AGUA accordera aux bénéficiaires (i) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable. Des techniques de consommation rationnelle des ressources, notamment d'eau, d'énergie renouvelables et de protection de leurs activités contre les aléas climatiques[14] et de valorisation des rejets de leurs activités leur seront vulgarisées.

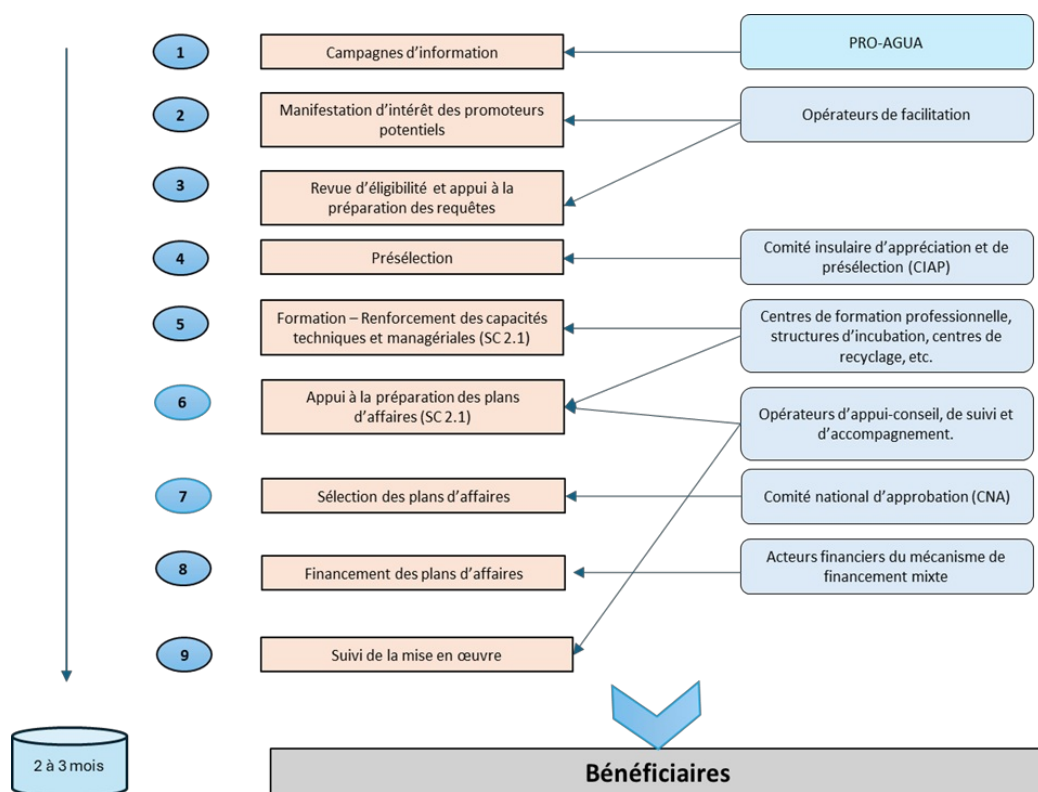
123. **Sous-composante 2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et à l'accès au marché (3,91 millions d'euros, 17%)**

124. *Produit attendu : Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés*

125. Au terme du cycle du PRO-AGUA : 4 300 promoteurs répartis dans 1 747 entreprises sont formés à la gestion d'entreprise et des risques climatiques ; 17 organisations de producteurs sont appuyées pour développer des relations d'affaires avec les opérateurs de marchés.

126. Cette composante repose sur une approche à la demande, administrée selon un processus guidé détaillé dans un guide opératoire (identification, sélection des bénéficiaires et attribution des financements et appuis)[15]. Le processus comprend 9 étapes successives commençant par les campagnes périodique d'information et facilitation, et se terminant par le suivi après-financement des plans d'affaires, pour une durée de 2 à 3 mois. Un suivi après-financement, pour une durée de 2 à 3 mois.

127. Figure 3 . Processus d'identification, de sélection et de financement des bénéficiaires



128. PRO-AGUA organisera des campagnes de sensibilisation et de communication avec des opérateurs de facilitation pour identifier les promoteurs d'initiatives entrepreneuriales et recueillir les manifestations d'intérêt pour l'appui-conseil et le financement. L'opérateur évalue l'éligibilité des postulants sur la base de critères sensibles au genre, et appuie la préparation des requêtes. Celles-ci sont présélectionnées par les comités insulaires d'appréciation et de présélection (CIAP). Les requérants présélectionnés bénéficieront de formation et d'appui-conseil (sous-composante 2.1) pour élaborer leurs plans d'affaires. Ces plans d'affaires seront examinés du par le comité national d'approbation (CNA) pour décision de financement, selon un mécanisme à coûts et risques partagés décrit dans l'AP 11. Cette sous-composante 2.2 mettra en œuvre trois AP, respectivement AP 9 : développement des capacités entrepreneuriales ; AP 10 : développement de partenariats commerciaux inclusifs, et AP 11 : financement des plans d'affaires.

129. **AP 9 : Développement des capacités entrepreneuriales.** L'objectif est de renforcer les compétences techniques et managériales nécessaires pour créer, gérer et faire croître des activités économiques viables. L'AP 9 mettra en place un dispositif de professionnalisation comprenant l'évaluation des demandes et la sélection des bénéficiaires ; le renforcement des compétences techniques et managériale ; et un développement d'un portefeuille de plans d'affaires.

130. **Evaluation des demandes et sélection des promoteurs.** A travers les opérateurs mobilisés pour la facilitation, les campagnes d'information qui cibleront activement la participation des femmes et des jeunes, seront organisées dans les zones d'intervention pour recueillir les demandes des promoteurs actifs dans l'entrepreneuriat agropastoral dans les filières-cibles du PRO-AGUA. Ces opérateurs accompagneront les requérants dans la préparation des requêtes qui seront soumises à l'analyse de l'éligibilité au niveau des CIAP. Les requérants déclarés éligibles seront orientés vers le renforcement des compétences techniques et managériales.

131. **Renforcement des capacités de gestion** (formations ciblées, outils de en gestion, éducation financière, gestion des risques climatiques etc) : Le renforcement des compétences techniques (production, transformation, qualité, logistique, innovation) se fera via des ateliers de formation sur chaque île, avec des contenus adaptés aux besoins des candidats, préparés par les partenaires et validés par l'UGP. Le volet managérial intégrera entrepreneuriat de base (esprit d'entreprise, éthique, opportunités, modèles économiques) et modules techniques spécifiques. Un partenariat avec Prò-Empresa et l'Institut national de formation professionnelle sera envisagé pour développer un portefeuille de plans d'affaires.

132. **Portefeuille des plans d'affaires résilient au climat** (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-investissement, etc.) : Il concerne les entreprises individuelles et collectives, avec un objectif explicite d'inclusion sociale et de genre, dans les domaines de la transformation agropastorale, de la commercialisation et des services annexes. Au cours de l'étape précédente de renforcement, les bénéficiaires recevront un appui pour le montage, la structuration et la finalisation de leurs plans d'affaires incluant un accompagnement spécifique pour les femmes sur l'accès aux garanties, la gestion du temps et la négociation familiale autour de l'investissement. Les bénéficiaires seront outillés à développer et promouvoir des plans d'affaires « verts ». Ces bénéficiaires seront assistés par PRO-AGUA lors du montage de leur plan d'affaire afin de s'assurer de la pertinence et l'adaptabilité des mesures de résilience à leurs projets.

133. Le programme prévoit de soutenir 1 747 plans d'affaires dans les différents domaines : (i) traitement et transformation des produits agro-pastoraux, incluant la transformation du lait en fromage, les unités de transformation des produits horticoles, les unités de traitement, de conditionnement et de conservation, ainsi que les unités de collecte. Les femmes occuperont 40% du portefeuille des plans d'affaires conformément à la clé d'inclusion définie ; (ii) entreprises commerciales, telles que les entreprises de distribution et de vente de produits vétérinaires et d'aliments pour bétail ; (iii) services et innovations, en appui aux chaînes de valeur agro-pastorales ; (iv) partenariats et alliances commerciales entre les acteurs intervenant à différents maillons des chaînes de valeur.

134. Tableau 14. Typologie objets de financement dans le portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Nbe d'entreprises					
	Collective		Individuelle		Total	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
Traitement et transformation	62	15	362	85	425	24
Unité de conditionnement et conservation	26		0		26	
Unités de transformation de fromage	12		122		135	
Transf. horticole (fruits et légumes)	11		108		119	
Unités de collecte (lait et produits horticoles)	13		131		145	
Entreprises de commercialisation	69	9	687	91	755	43
Produits vétérinaires et aliments bétail	23		231		254	
Autres	46		456		502	
Entreprises de services et innovation	34	9	343	91	378	22
Partenariats/alliances commerciaux	17	9	172	91	189	11
Total	183	10	1,564	90	1,747	100

135. L'analyse de la répartition sectorielle met en évidence que la commercialisation constitue le principal moteur de ce portefeuille, représentant 43 % des projets (755 entreprises). Cette prédominance souligne la volonté du programme de fluidifier l'accès aux marchés pour les producteurs. Le second pilier est constitué par le secteur du traitement et de la transformation, qui regroupe près d'un quart des effectifs (24 %, soit 425 entreprises), confirmant l'objectif d'ajouter de la valeur locale aux productions brutes. Ce secteur, où les femmes sont traditionnellement actives, fera l'objet d'un ciblage prioritaire pour les entrepreneures, avec un accompagnement technique et financier adapté. Les entreprises de services et d'innovation (22 %) ainsi que les partenariats et alliances commerciaux (11 %) viennent compléter cet écosystème, assurant le soutien technique et le maillage nécessaire à la durabilité des filières.

136. Sur le plan de la structuration juridique, le tissu entrepreneurial promu est dominé par l'enseigne individuelle : 90 % des entreprises appuyées sont des initiatives individuelles (1 564 unités), contre 10 % de structures collectives (183 unités). Toutefois, une nuance notable apparaît dans le secteur de la transformation. C'est en effet dans cette catégorie que l'entrepreneuriat collectif est le plus représenté (15 % contre 9 % dans les autres secteurs), ce qui s'explique par la nécessité de mutualiser les coûts d'investissement liés aux équipements de transformation (unités de production, machines) et de garantir des volumes de matière première suffisants. Le programme capitalisera sur cette tendance pour promouvoir activement la création et le renforcement d'entreprises collectives dirigées par des femmes, en les accompagnant dans la gouvernance, la gestion financière et l'accès au marché.

137. Tableau 15. Répartition par île du portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Fogo			Santiago			Santo Antão			São Nicolau			Agrégation		
	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total
Traitement et transformation	11	76	86	33	157	190	15	109	124	3	21	24	62	362	425
Unité de conditionnement et conservation	3	0	3	17	0	17	5	0	5	1	0	1	26	0	26
Unités de transformation de fromage	5	47	52	0	0	0	7	68	75	1	7	8	12	122	135
Transf. horticole (fruits et légumes)	1	9	10	8	78	86	1	14	15	1	7	8	11	108	119
Unités de collecte (lait et produits horticoles)	2	19	21	8	78	86	3	27	30	1	7	8	13	131	145
Entreprises de commercialisation	13	126	139	35	348	383	18	182	200	3	31	34	69	687	755
Produits vétérinaires et aliments bétail	9	88	97	0	0	0	13	127	140	2	15	17	23	231	254
Autres	4	38	42	35	348	383	5	55	60	2	15	17	46	456	502
Entreprises de services et innovation	6	63	69	17	174	192	9	91	100	2	15	17	34	343	378
Partenariats/alliances commerciaux	3	32	35	9	87	96	5	45	50	1	8	9	17	172	189
Total	33	296	329	94	766	860	47	427	474	9	74	83	183	1,564	1,747
%			19		49			27			5	10	90		100

138. AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs Cette AP vise à établir des relations commerciales équitables et durables entre les producteurs locaux et les opérateurs de marché. Il permet d'offrir des débouchés rémunérateurs aux producteurs en amont [16] tout en garantissant la stabilité et la consistance des produits pour les opérateurs de marchés en aval. L'AP 10 se réalisera à travers deux interventions : (i) la mise en place d'un répertoire des opérateurs de marché (agréateurs, agro-PME, négociants, fournisseurs de services logistiques, etc.) et (ii) la facilitation à la création des partenariats d'affaires et à la formalisation de contrats commerciaux. La mise en œuvre de ces partenariats veillera à l'implication active des femmes et des jeunes.

139. AP 11. Financement des plans d'affaires résilient au climat Pro-AGUA mettra en œuvre un mécanisme de financement à coûts et risques partagés autour de trois objectifs stratégiques : la capitalisation des petits producteurs contractants installés dans les nouveaux bassins aménagés, l'installation d'unités communautaires de traitement, de stockage et de conditionnement répondant aux normes, et le financement des promoteurs d'entreprises agropastorales et de partenariats productifs innovants. L'approche de financement explorera également les possibilités de mutualiser le financement avec les transferts monétaires de la diaspora Caboverdienne dans le cadre des partenariats développés avec l'INFF et les institutions financières. Un projet pilote sur les rémittances, en collaboration avec le Financing Facility for Remittances (FFR) du FIDA, sera exploré afin de démontrer son potentiel pour renforcer les mécanismes d'inclusion financière et encourager l'investissement ainsi que l'entrepreneuriat.

140. La clé de financement structure le capital autour de trois sources complémentaires : la subvention du Programme, l'apport en fonds propres du bénéficiaire et le crédit. L'objectif est d'atténuer les risques sans distordre les mécanismes de marché.

141. Tableau 16. Clé de financement

Objet de financement	Financement		
	Pro-Agua	Apport	
		Fonds propres	Crédit
Unité de traitement et de transformation			
Entreprises collectives	40%	30%	30%
Entreprises individuelles	70%	10%	20%
Entreprises de commercialisation			
Collectives	30%	20%	50%
Individuelles	40%	20%	40%
Entreprises de services et innovation			
Collective	50%	30%	20%
Individuelle	80%	10%	10%
Partenariats/alliances commerciaux			
Collectif	40%	30%	30%
Individuel	60%	20%	20%

142. **Financement.** PRO-AGUA ambitionne de catalyser le renforcement de 1 747 plans d'affaires, représentant un volume d'investissement global de 222,5 millions de CVE (soit environ 2 millions d'euros – Tableau 16). L'architecture financière du programme repose sur un effet de levier : si PRO-AGUA injecte près de la moitié des ressources nécessaires sous forme de subvention (110 millions de CVE, soit 49,5 %), il parvient à mobiliser une contrepartie privée équivalente. En effet, les bénéficiaires et le secteur bancaire contribuent ensemble à hauteur de 50,5 % du coût total, répartis entre l'apport en fonds propres (50 millions de CVE, soit 22,5 %) et le crédit bancaire (62,4 millions de CVE, soit 28,1 %). Ce montage démontre que chaque escudo investi par le programme génère un escudo d'investissement privé dans l'économie rurale.

143. Tableau 17. Portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Coût unitaire	Quantité	Coût (CVE)	Financement (CVE)		
				Pro-AGUA	Apport	
					Fonds propres	Crédit
Unité de traitement et de transformation		425	87,955,544	41,672,671	22,059,694	24,223,179
Unité de conditionnement et conservation (collective)	1,100,000	26	28,887,341	11,554,936	8,666,202	8,666,202
Unités de transformation de fromage (collective)	1,100,000	12	13,453,776	5,381,511	4,036,133	4,036,133
Unité de transformation de fromage (Individuelle)	70,000	122	8,561,494	5,993,046	856,149	1,712,299
Transfo. horticole (fruits et légumes) : collective	1,000,000	11	10,835,616	4,334,247	3,250,685	3,250,685
Transfo. horticole (fruit et légumes) : individuelle	60,000	108	6,501,370	4,550,959	650,137	1,300,274
Unités de collecte (lait et produits horticoles) : collective	1,000,000	13	13,143,964	5,257,586	3,943,189	3,943,189
Unités de collecte (lait et produits horticoles) : individuelle	50,000	131	6,571,982	4,600,387	657,198	1,314,396
Entreprises de commercialisation		755	46,975,070	17,070,355	9,395,014	20,509,701
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)	350,000	23	8,076,466	2,422,940	1,615,293	4,038,233
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)	50,000	231	11,537,808	4,615,123	2,307,562	4,615,123
Autres (collectives)	200,000	46	9,120,265	2,736,080	1,824,053	4,560,133
Autres (individuelles)	40,000	456	18,240,530	7,296,212	3,648,106	7,296,212
Entreprises de services et innovation		378	25,753,853	18,027,697	4,292,309	3,433,847
Collective	250,000	34	8,584,618	4,292,309	2,575,385	1,716,924
Individuelle	50,000	343	17,169,236	13,735,388	1,716,924	1,716,924
Partenariats/alliances commerciaux		189	61,809,248	33,308,317	14,250,466	14,250,466
Collectif	1,100,000	17	18,886,159	7,554,464	5,665,848	5,665,848
Individuel	250,000	172	42,923,089	25,753,853	8,584,618	8,584,618
Total		1,747	222,493,715	110,079,041	49,997,482	62,417,192
Euro			2,017,718	998,268	453,410	566,040
%			100.0	49.5	22.5	28.1

144. Cette estimation dessine une stratégie équilibrée : PRO-AGUA sécurise par la subvention les investissements lourds (transformation) et risqués (innovation), tout en utilisant ces fonds comme catalyseur pour pousser les activités commerciales vers le financement bancaire autonome.

145. [1] Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies pour l'irrigation d'appoint (digues de captage, de filtrage réservoirs): l'estimation des superficies bénéficiaires de ces actions porte sur 120 hectares de terres déjà concernées par la réhabilitation des infrastructures existantes et l'aménagement des bassins versants.

146. [2] Les travaux incluront : décolmatations, retubage, essais de pompage pour déterminer les débits optimaux, remplacement des pompes adaptées aux débits disponibles, réfection des têtes de forage et mise aux normes des dispositifs électriques, ainsi que la réhabilitation de structures de gestion d'eau telles que les tunnels d'infiltration.

147. [3] On relève notamment des problèmes de colmatage, de corrosion des tubages, de pompes défaillantes et d'installations électriques vétustes.

148. [4] Ces estimations incluent également des bénéficiaires des AP 4 et 5 des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (1 400 personnes sur 280 ha), des CEP et de la majorité des formations sont également les bénéficiaires directs des infrastructures.

149. [5] Par satellite à travers l'Institut national de météorologie et de géophysique et des mesures physiques -INMG

150. [6] PRO-AGUA appuiera la structuration des parcelles à travers bornage et piquetage, installation de diguettes et haies brise-vent, mise en place de petites rigoles d'irrigation, création ou amélioration d'accès internes

151. [7] Il s'agit de 40 CEP répliqués sur 2 ans

152. [8] Voir AP7 et AP8

153. [9] Au nombre de ces contraintes figurent les conditions d'élevage, les pratiques de conduite, la gestion des pâturages et surveillance sanitaire, afin de garantir la qualité, l'hygiène et la sécurité sanitaire du lait.

154. [10] Le ciblage des associations/coopératives et des éleveurs se basera sur les critères de ciblage de PRO-AGUA, ainsi que sur certains critères de base du programme d'appui à l'élevage familial du MAA dont : (i) la possession d'un troupeau conforme à la classification de l'Unité d'élevage familial (UEPF) que pour les caprins doit comprendre entre 10 et 80 têtes ; (ii) l'enregistrement du troupeau dans le cadastre national, (iii) la manifestation d'intérêt de l'éleveur pour l'adoption des normes et exigences de la législation en vigueur visant à moderniser l'UEPF.

155. [11] Parmi ceux-ci figurent le surdimensionnement des infrastructures par rapport aux volumes de produits traités, le choix inadéquat des sites d'implantation, des mécanismes de gestion inappropriés, la faible implication des acteurs des filières — notamment les producteurs et les commerçants — ainsi que les performances économiques limitées des opérations.

156. [12] L'échelle communautaire sera délimitée de façon plus précise par l'étude diagnostique au niveau des îles

157. [13] Voir sous-composante 2.2

158. [14] Notamment les vagues de chaleurs, sécheresse, inondations, etc.

159. [15] L'élaboration de ce guide fait partie des activités financées par le FIPS en phase de démarrage.

160. [16] Avec l'amélioration de la production et de la productivité à travers la composante 1

2.5 Sustainability, Scaling Up and Exit Strategy

161. La pérennité des investissements hydroagricoles du PRO-AGUA est fondamentalement conditionnée par le maintien de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau mobilisées. Dans un contexte insulaire où les nappes souterraines sont soumises à une pression croissante de surexploitation et de salinisation par intrusion marine — risque exacerbé par le retrait des précipitations lié au changement climatique — le programme adopte une approche préventive à trois niveaux : (i) réduction de la pression sur les nappes, en privilégiant systématiquement les ouvrages de mobilisation des eaux de surface (barrages collinaires, citernes, retenues) et les dispositifs CES/DRS favorisant la recharge naturelle ; (ii) surveillance continue de l'état des ressources souterraines, à travers un réseau de points de mesure piézométrique et qualitatifs ; (iii) gestion adaptative, avec des seuils d'alerte prédéfinis déclenchant des ajustements des volumes prélevés ou des cultures pratiquées, en cas de dégradation avérée des indicateurs hydrogéologiques. Ces dispositions font l'objet d'une convention de service formalisée avec l'ANAS, dont les obligations de reporting sont intégrées aux PTBA annuels.

162. Par ailleurs, la stratégie d'intervention du PRO-AGUA repose sur un triptyque : assurer la viabilité multidimensionnelle des investissements, créer les conditions

d'une mise à l'échelle par le marché et les politiques publiques, et préparer le désengagement progressif du FIDA dès le démarrage des activités.

163. *Durabilité socioéconomique* repose sur la rentabilité des modèles d'affaires promus, transformant l'agriculture de subsistance en une activité génératrice de revenus. L'intégration des producteurs dans des chaînes de valeur structurées (fromage, maraîchage) sécurise les débouchés et stabilise les revenus. L'appropriation sociale est renforcée par l'implication des communautés dans la gouvernance locale de l'eau avec la participation des femmes et des jeunes. La *Durabilité institutionnelle* repose sur un renforcement ciblé des acteurs clés : les Municipalités et Associations d'Usagers de l'Eau, insuffisamment outillées pour la gestion de proximité et l'intégration du genre ; les Institutions Financières, à renforcer en analyse de risque agricole ; et l'ICIEG, à appuyer pour une application plus systématique d'approches transformatrices de genre (ex. GALS). PRO-AGUA investira dans la formation technique et comptable des associations, appuiera les Municipalités pour la maîtrise d'ouvrage déléguée, et établira des partenariats formels pour transférer durablement la maintenance des infrastructures.
164. *Durabilité technique*. Les technologies promues (irrigation goutte-à-goutte, pompage solaire, unités de transformation) sont choisies pour leur adéquation au contexte insulaire et leur facilité de maintenance. La durabilité technique repose sur l'existence locale de fournisseurs de services et de pièces détachées. Le projet stimulera ce marché privé des services (réparateurs, installateurs) pour garantir que les compétences de maintenance existent localement, indépendamment de l'assistance du projet.
165. La *Durabilité environnementale et climatique* est assurée par la promotion de l'efficacité hydrique (*more crop per drop*) et l'usage des énergies renouvelables (solaire) qui atténuent l'empreinte carbone. La gestion intégrée des ressources en eau, supervisée par ANAS, garantit que les prélèvements restent dans les limites de la recharge des aquifères. PRO-AGUA peut s'appuyer sur les ouvrages CES/DRS déjà prévus (AP1 et AP3) — retenues collinaires, banquettes, cordons pierreux, reboisement des bassins versants — pour en faire de véritables dispositifs de recharge passive, en veillant à leur positionnement stratégique dans les zones de recharge préférentielle des aquifères identifiées par cartographie hydrogéologique. Au-delà, le programme pourrait soutenir des expériences pilotes de recharge artificielle des nappes (*Managed Aquifer Recharge* – MAR), une technique de plus en plus documentée dans les petits États insulaires confrontés au stress hydrique (IWMI, 2022^[1]), consistant à injecter ou infiltrer délibérément des eaux de ruissellement collectées vers les zones de recharge. Cette approche, déjà expérimentée à Fogo et à Brava par des projets antérieurs, mériterait d'être systématisée et intégrée dans le cadre du PRO-AGUA en lien avec l'ANAS et l'INIDA.
166. Enfin, l'assistance institutionnel à l'ANAS inclura (i) le déploiement d'un réseau de piézomètres et de points de mesure de la salinité dans les zones d'intervention du programme, (ii) la mise en place d'un tableau de bord de suivi des aquifères alimentant le système de Suivi et Évaluation (S&E) du PRO-AGUA, (iii) la formation des techniciens de l'ANAS aux méthodes d'hydrochimie et de modélisation de la recharge, et (iv) l'élaboration de seuils d'alerte et de protocoles de régulation des prélèvements déclenchés automatiquement lorsque les niveaux piézométriques descendent en dessous de valeurs critiques. Cette architecture de suivi adaptatif permettrait de transformer l'engagement de durabilité du PRO-AGUA en un dispositif de gouvernance réellement opérationnel, ancré dans la réalité hydrogéologique des îles et doté de mécanismes de rétroaction capables d'alerter et d'ajuster les volumes prélevés bien avant que la salinisation irréversible ne compromette les investissements du programme.
167. *Durabilité financière*. C'est l'innovation majeure du programme. En passant d'une logique de subvention totale à un modèle de financement mixte (crédit + apport + subvention partielle), PRO-AGUA habitude les producteurs à la discipline bancaire. La durabilité est acquise lorsque les institutions financières, rassurées par la performance des prêts durant le projet, continuent de financer le secteur agricole sur leurs fonds propres après la clôture du PRO-AGUA.
168. **Reproduction à plus grande échelle**. PRO-AGUA est conçu comme un incubateur de solutions destinées à généraliser le modèle « Eau-Énergie-Finance » comme standard du développement rural au Cabo Verde. La voie stratégie privilégiée est celle de l'institutionnalisation : les innovations testées par le projet (mécanismes de garantie, protocoles techniques d'irrigation solaire) intégrées dans les politiques nationales (PEDS II) et réglementations bancaires. Face à l'urgence climatique, État et secteur privé n'ont d'autre choix que d'adopter des modèles résilients. Le projet utilisera la gestion des connaissances pour démontrer, par des business cases probants, la rentabilité de l'agriculture irriguée, incitant d'autres bailleurs (Banque Mondiale, BAD) à répliquer l'approche sur d'autres îles et filières.
169. L'innovation centrale est le mécanisme de financement mixte (Blended Finance) adapté aux petits producteurs, identifié dans le COSOP. Sa reproduction se fera par l'adoption de ces produits financiers par le secteur bancaire classique. De plus, l'utilisation des TIC pour le développement (traçabilité des produits, paiements mobiles, conseil agricole digital) sera pilotée par le projet avec l'ambition d'être adoptée par l'ensemble de l'écosystème agricole caboverdien.
170. **Stratégie de retrait**. C'est un processus graduel de transfert de compétences et de responsabilités, initié dès la première année. Des critères vérifiables de préparation au retrait seront évalués annuellement à partir de l'année 5 : (i) recouvrement des coûts d'exploitation des infrastructures à ≥80% par les recettes tarifaires ; (ii) fonctionnement autonome des AUA et coopératives sur au moins deux cycles consécutifs ; (iii) produits financiers agricoles pérennisés par les IF partenaires sans garantie du programme ; (iv) transfert effectif des procédures dans les systèmes institutionnels nationaux. Ces critères seront révisés lors de la revue à mi-parcours (année 4).
171. *Infrastructures* : La propriété et la gestion des infrastructures hydrauliques seront officiellement transférées aux Municipalités ou aux Associations d'Usagers, avec des budgets de maintenance pré-identifiés et sécurisés par les revenus de la vente de l'eau (tarification volumétrique).
172. *Encadrement technique*: Les services de vulgarisation et d'appui-conseil, initialement soutenus par le projet, seront progressivement repris par les services déconcentrés du MAA (DGA^[2]) et par les prestataires privés payés par les coopératives devenues autonomes.
173. *Pérennisation des mécanismes financiers* Les lignes de crédit et les fonds de garantie mis en place continueront de fonctionner de manière autonome (fonds revolving). Les banques partenaires, ayant acquis la maîtrise du risque agricole, intégreront ces produits dans leur offre commerciale standard sans nécessiter de subvention d'équilibre extérieure.
174. *Ancrage politique*. Les résultats du PRO-AGUA alimenteront la révision des documents stratégiques nationaux, garantissant que l'approche du projet devienne la norme réglementaire. Par exemple, les normes de qualité pour la transformation du fromage ou les standards d'équipement d'irrigation définis par le projet seront adoptés comme normes nationales par l'Institut de Gestion de la Qualité (IGQPI), assurant la continuité normative.
175. *Genre, nutrition et inclusion sociale*. L'ICIEG et le SNSAN seront dotés d'outils et guides nécessaires pour accompagner la mise en œuvre des approches transformatrices de genre et la nutrition dans les programmes agricoles, pour en assurer l'appropriation au niveau national et la durabilité des résultats en matière de réduction des inégalités et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
176. En conclusion, le PRO-AGUA ne se retire pas en laissant un vide, mais en laissant un système de marché fonctionnel, des institutions compétentes et un cadre politique rénové, capables de soutenir la dynamique de développement rural de manière autonome.
177. ^[1] IWMI (International Water Management Institute), Managed Aquifer Recharge in Small Island Developing States: Opportunities and Constraints, Colombo, 2022
178. ^[2] Délégation du MAA dans les îles

2.6 Project financing

179. **Coût du PRO-AGUA**. Sur un cycle de huit ans (2026–2033), le coût total du programme, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 24,77 millions d'euros^[1], soit environ 27,78 millions d'USD. Le coût de base, hors imprévus physiques et financiers, s'élève à 22,76 millions d'euros, soit environ 25,56 millions d'USD, tandis que les provisions pour imprévus physiques et financiers représentent 2,05 millions d'euros (environ 2,22 millions USD), dont 0,6 millions d'euros d'imprévus physiques et 1,4 millions d'euros d'imprévus financiers. Hormis le cofinancement du Fonds d'adaptation, la contribution du FIDA, du Gouvernement du Cabo Verde, des bénéficiaires et des institutions financières assure la couverture des coûts de préparation technique, d'accompagnement des producteurs et de gestion du programme, ainsi que la prise en charge des droits et taxes liés aux acquisitions..

180. Tableau 18. Coût du PRO-AGUA par composante, sous-composante et financier

República de Cabo Verde																																	
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente																																	
Composants by Financials																																	
(EUR '000)																																	
	FIDA				Fonds d'adaptation TBD				Institutions financières				Gouvernement Cash				Total				For. Exch.				Local (Excl. Taxes)				Duties & Taxes				
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
A. FIPS			434	65.0											77	15.0	510	2.1	38		396		77										
B.C.1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage																																	
1. SC1.1: Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau	7	0.1	204	3.1	5 261	79.7	136	2.1							990	15.0	6 599	26.6	3 779	18.0	990												
2. SC1.2: Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes	507	12.8	2 066	28.6	1 565	24.5	1 203	16.6							1 094	15.0	7 226	29.1	3 961	19.1	1 094												
Subtotal	934	6.8	2 272	16.4	7 206	52.1	1 339	9.7							2 074	15.0	13 825	35.7	6 820	4.9	2 074												
C.C.2: Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage																																	
1. SC2.1: Traitement post-récolte et transformation			962	75.2	22	1.7	95	7.5	8	0.6	190	15.0	1 266	5.1	425	65.1	190																
2. SC2.2: Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché			2 626	66.3			568	13.6	367	14.6	292	6.5	4 026	19.2	17	3.2	292																
Subtotal			3 579	67.7	22	0.4	643	12.2	595	11.2	451	8.5	5 290	21.3	442	4.9	484																
D.C.3: Coordination, gestion et suivi-évaluation	896	17.2	3 995	59.6	943	13.2											297	4.8	5 199	20.8	445	4.8	297										
Total PROJECT COSTS	1 820	7.4	9 380	37.8	8 170	32.9	1 662	8.0	595	2.4	2 858	11.5	24 814	100.0	7 745	14.2	21 848																

181. **Coûts par composante.** La mise en œuvre des trois composantes sera précédée du FIPS prévu pour préparer le démarrage rapide des activités, pour un coût de 0,6 million d'euros, soit 6% du coût de base total. La première composante, « Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage » est estimée à 13,82 millions d'euros, soit environ 55% du coût de base total du programme. La deuxième composante, « Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage » s'élève à 5,07 millions d'euros, soit 22% du coût de base total. La troisième composante, « Coordination, gestion et suivi évaluation », coûte 4,56 millions d'euros, soit 20% du coût de base total.

182. Selon les catégories de dépenses, les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,03 millions d'euros représentant 80,9% du coût total du PRO-AGUA, tandis que les coûts récurrents se chiffrent à 4,73 millions d'euros, soit 19,1% de coût total de base.

183. La répartition des coûts par catégorie de dépenses est cohérente avec l'orientation stratégique du programme portée sur les investissements structurants en infrastructures hydrauliques au service de l'agriculture. Elle se présente comme suit : (i) équipements et matériels : 9,03 millions d'euros soit 36,5% du coût total du programme ; (ii) Formations : 2,08 millions d'euros, 8,4% ; (iii) travaux : 3,04 millions d'euros, représentant 12,3% ; (iv) prestations de services : 3,59 millions d'euros, soit 14,5% ; (v) dons et subventions : 2,28 millions d'euros ou 9,2% ; (vi) fonctionnement : 1,09 million d'euros soit 4,4% ; (vii) salaires et indemnités : 3,63 millions d'euros équivalent à 14,7%.

184. Tableau 19. Coût du PRO-AGUA par catégorie de dépenses et par financier

República de Cabo Verde																																	
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente																																	
Disbursement Accounts by Financials																																	
(EUR '000)																																	
	FIDA				Fonds d'adaptation TBD				Bénéficiaires				Institutions financières				Gouvernement Cash				Total				For. Exch.		Local (Excl. Taxes)		Duties & Taxes				
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
EQUIPEMENTS, MATERIELS	1 573	17.3	4 193	46.2	1 007	11.1	8	0.1	1 360	15.0	9 067	36.5	6 330																				
ATELIERS ET FORMATIONS	1 096	53.0	588	28.3	50	2.4	-	-	311	15.0	2 070	8.3	185																				
TRAVAUX	77	2.5	2 193	70.1	378	12.4	-	-	457	15.0	3 046	12.3	915																				
PRESTATION DE SERVICES	2 668	72.0	408	11.0	-	-	62	1.7	556	15.0	3 705	14.9	95																				
DONS ET SUBVENTIONS	1 207	53.0	-	-	548	24.0	525	23.0	-	-	2 280	9.2	-																				
COUTS DE FONCTIONNEMENT	569	51.8	124	11.2	-	-	-	-	165	15.0	1 099	4.4	220																				
SALAIRES ET INDEMNITES	2 189	61.7	726	20.5	-	-	-	-	11	0.3	3 548	14.3	-																				
total PROJECT COSTS	9 380	37.8	8 170	32.9	1 982	8.0	595	2.4	2 858	11.5	24 814	100.0	7 745																				

185. **Plan de financement du PRO-AGUA.** Il repose sur un cofinancement structuré entre le FIDA, le Fonds d'Adaptation, le Gouvernement du Cabo Verde, les bénéficiaires et les institutions financières. Le FIDA contribue à hauteur de 9,38 millions d'euros équivalent à environ 10,54 millions d'USD (dont EUR 4,80 millions équivalent à USD 5,54 millions du Système d'Allocation Basé sur la Performance (PBAS) et EUR 4,34 millions équivalent à USD 5 millions du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE)), soit 37,9% du coût total du programme, tandis que le Fonds d'Adaptation apporte 8,17 millions d'euros (équivalent à environ 9,15 millions d'USD), soit 33,0% du coût total. Dans l'hypothèse où la proposition au Fonds d'Adaptation ne serait pas approuvée (Plan B), le PDT a identifié les solutions alternatives suivantes : (i) l'OFID (Fonds OPEP pour le Développement International) a engagé un dialogue avec le gouvernement pour un financement complémentaire potentiel ; (ii) la Banque mondiale et la BAD disposent de fenêtres de financement eau et agriculture susceptibles de combler partiellement le gap ; (iii) en dernier recours, une réduction proportionnelle du périmètre d'intervention serait envisagée, avec une analyse de sensibilité révisée. La contribution budgétaire du Gouvernement du Cabo Verde est estimée à 2,83 millions d'euros équivalent à environ 3,18 millions d'USD (11,5% du coût total) et s'ajoute à une contrepartie en nature sous forme d'exonérations fiscales – prise en charge des droits et taxes sur les biens et services acquis – évaluée à 1,80 millions d'euros équivalent à environ 2,02 millions d'USD, soit 7,3% du coût total. Les bénéficiaires participent au financement du programme à hauteur de 1,98 million d'euros équivalent à environ 2,22 millions d'USD, soit 8%, principalement par leur contribution au financement des investissements productifs et des activités génératrices de revenus, tandis que les institutions de microfinance apportent environ 0,59 million d'euros équivalent à environ 0,66 millions d'USD (2,4%), notamment pour le cofinancement de services financiers en appui aux investissements agricoles et ruraux. Le financement du Fonds d'Adaptation est prioritairement orienté vers la réalisation des infrastructures hydrauliques et des investissements de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, alors que les ressources du FIDA sont mobilisées pour la préparation technique, l'accompagnement des producteurs, l'appui aux systèmes de production et le renforcement des capacités économiques, de sorte que les investissements en eau se traduisent en gains de productivité et en opportunités économiques pour les ménages ruraux.

186. **Décaissement.** Le phasage des coûts et des décaissements sur la période de huit (8) ans reflète une montée en charge progressive des investissements, avec un démarrage mesuré en année 1, une intensification des activités aux années 2 à 4, puis un déclin progressif au cours des trois dernières années de mise en œuvre.

187. Tableau 20. Phasage du décaissement sur le cycle du PRO-AGUA

República de Cabo Verde

Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente

Project Components by Year – Totals including Contingencies

	Totals including Contingencies (EUR)									
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
A. FIPS	510 423	-	-	-	-	-	-	-	-	510 423
B.C.1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage										
1. SC1.1: Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau	67 862	1 172 094	1 943 977	1 804 873	1 012 684	363 661	216 403	16 974	6 599 748	
2. SC1.2: Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes	55 121	854 197	2 174 455	2 062 536	1 542 507	471 549	62 240	3 385	7 225 987	
Subtotal	122 983	2 026 292	4 118 422	3 867 410	2 555 391	835 210	278 643	20 359	13 824 736	
C.C.2: Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage										
1. SC2.1: Traitement post-récolte et transformation	7 814	237 441	739 901	106 268	107 427	24 921	38 054	3 385	1 266 011	
2. SC2.2: Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché	307 572	864 038	764 397	529 510	690 579	494 950	401 791	-	4 023 636	
Subtotal	315 386	1 101 479	1 503 298	636 778	798 006	519 871	439 845	3 386	5 289 647	
D.C.3: Coordination, gestion et suivi-évaluation	815 440	568 907	599 770	638 529	681 352	629 868	648 804	596 223	5 189 222	
Total PROJECT COSTS	1 764 432	3 713 777	6 216 495	5 142 517	4 034 750	1 954 969	1 365 092	619 966	24 814 029	

188. L'année 1 (2026-2027) démarre avec des coûts limités à environ 1,74 million d'euros, soit 7,1% du coût total du projet, correspondant à la phase de démarrage et aux études techniques nécessaires à la préparation rapide du programme. L'année 2 enregistre une accélération avec environ 3,71 millions d'euros (15,0% du total), marquant le lancement des premiers investissements majeurs en infrastructures hydro-agricoles et en appui aux producteurs. Les années 3 et 4 constituent les périodes d'investissement intensif, avec respectivement environ 6,21 millions d'euros (25,1% du total) et 5,13 millions d'euros (20,7% du total), correspondant au déploiement complet des systèmes de mobilisation d'eau, de stockage et de distribution, ainsi qu'au lancement des activités de valorisation des produits et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises. À partir de l'année 5, les coûts décroissent progressivement à environ 4,03 millions d'euros (16,3% du total), pour atteindre respectivement 1,95 million d'euros (7,9%), 1,36 million d'euros (5,5%) et 0,61 million d'euros (2,5%) aux années 6, 7 et 8, période durant laquelle les efforts portent essentiellement sur l'appui à l'exploitation et à la gestion des infrastructures, la consolidation des chaînes de valeur et le suivi-évaluation, assurant ainsi l'ancrage durable des investissements réalisés dans des dynamiques locales de production agricole,

189. ^[1] Sur la base d'un taux de change de 1.1498 euro pour 1 USD

2.7 Economic and Financial Analysis

190. En termes de bénéfices, la mise en œuvre du PRO-AGUA devrait de générer : (i) une augmentation de la valeur ajoutée et des opportunités économiques dans les filières horticoles et de lait de chèvre ; (ii) une croissance de la productivité dans la production maraîchère et laitière ; (iii) une hausse des revenus des bénéficiaires et de la contribution du secteur laitier et maraîcher à l'économie nationale ; et (iv) une amélioration du revenu des producteurs maraîchers, éleveurs et transformateurs de produits laitiers.

191. Pour ce faire, sept modèles d'activités ont été définis : (i) production végétale (production maraîcher de 1 ha sur les nouveaux aménagements, production maraîcher de 1 ha sur les aménagements existants), (ii) la production animale (élevage de chèvres laitières) en (iii) transformation agroalimentaire et conditionnement (Unité de conditionnement et conservation frais, Unités de mini laiteries, Transformation de fruits) et (iv) la commercialisation et prestation de service (Produits vétérinaires et aliments bétail).

192. Tableau 21. Modèles et hypothèses de base dans les situations sans et avec programme

Modèles	Paramètres techniques clés	
	Situation sans projet	Situation avec Projet :
1. Réhabilitation des infrastructures d'irrigation existantes (horticulture) - 0,2 ha exploité par un petit producteur	Les périmètres irrigués existants (systèmes goutte-à-goutte et autres) fonctionnent bien en-deçà de leur potentiel en raison : D'équipements non fonctionnels de problèmes de salinité ou de pertes importantes	Les périmètres existants sont réhabilités et optimisés : (1) Hausse des rendements et régularité des récoltes de légumes (tomate, oignon, laitue, piment, etc.). (2) Les revenus et la résilience des ménages s'améliorent :
2. Nouveaux systèmes d'irrigation goutte-à-goutte pour l'horticulture (0,2ha) exploité par un petit producteur	Des terres potentiellement irrigables restent sous-utilisées ou uniquement en régime pluvial (1) Les agriculteurs cultivent des céréales ou des cultures à faible valeur sur de petites parcelles, fortement exposées à la variabilité des pluies. (2) Rendements modestes et qualité irrégulière, qui limitent l'accès aux marchés rémunérateurs.	Conception de petits systèmes goutte-à-goutte adaptée aux exploitations de 0,2 ha en moyenne. Introduction ou expansion de cultures maraîchères à haute valeur Deux à quatre cycles de production par an selon les cultures et les fenêtres de marché.
3. Amélioration de la disponibilité de l'eau et des pratiques d'élevage pour les chèvres laitières	Les troupeaux caprins dépendent de pâturages naturels très variables et de points d'eau traditionnels : (1) La disponibilité en eau chute fortement en saison sèche ; les animaux doivent parcourir de longues distances pour s'abreuver. (2) Les pâturages sont dégradés et surpâturés, limitant la quantité et la qualité du fourrage.	Réhabilitation ou construction de points d'abreuvement reliés à des sources d'eau fiables. Allongement des périodes de lactation et augmentation des rendements par chèvre grâce à la réduction du stress hydrique et alimentaire.
4. Transformation fromage de chèvre artisanal	Transformation artisanale du lait en fromage de chèvre pratiquée de manière informelle par quelques producteurs, avec des équipements simples, des conditions d'hygiène variables et une qualité peu standardisée	Équipements adaptés (cuves, presses, chambres d'affinage, emballage). Capture d'une marge de valeur ajoutée. Création d'emplois locaux dans la collecte, la transformation, le conditionnement et la commercialisation
5. Transformation fruitier	Producteurs peu outillés sur les normes de qualité, l'hygiène et la standardisation, ce qui limite l'accès aux marchés rémunérateurs (tourisme, circuits organisés).	Mise en place/renforcement de petites unités de transformation dans les zones de production de papaye Équipement des unités pour produire des jus de fruits (cuisson, pasteurisation, conditionnement), Organisation de la collecte et du tri
6. Unité de conditionnement et conservation frais		Mise en place d'unités de conservation, de traitement de séchage de produit maraîchers
7. Produits vétérinaires et aliments bétail et offre de service divers de mécanisation		Soutien aux petites entreprises de mécanisation, d'offre de services vétérinaires

193. Les résultats globaux de l'analyse économique montrent que le PRO-AGUA à un taux de rentabilité interne économique de 17.69 pourcent et une valeur actuelle nette de 14,8 millions d'USD soit 1,6 millions de CVE pour un coût d'opportunité économique du capital de 7,0 pourcent. En tenant compte du potentiel d'atténuation climatique avec un prix social de carbone de 29,08 Euro/t(CO₂e) ^[1], le TRIE passe à 17.96 pourcent pour une VAN de 15.2 millions USD. Le potentiel d'atténuation climatique évalué avec l'outil EX-ACT indique un bilan carbone de -19 077 tCO₂e sur une période de 20 ans.

194. Les résultats de cette analyse sont essentiellement centrés sur les bénéfices monétaires quantifiables du projet. Le projet engendra en outre d'autres bénéfices aussi importants à travers l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages, l'amélioration de la résilience aux chocs climatiques grâce à l'irrigation et la création d'emplois dans l'économie nationale.

195. Tableau 22. Résultats économiques du PRO-AGUA intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs	Estimation de base	Avec bénéfices Env. au prix du marché
VAN Bénéfice net (millions CVE)	1,499	1,544
VAN Bénéfice net (milliers USD)	13,594	14,009
TRIE (%)	17.73	18.02
Revenu actualisé (Millions CVE)	3,724	3,770
Coûts actualisés (Millions CVE)	2,226	2,226
Ratio B/C	1.67	1.69
Taux de discounte (%)	7.0	7.0
Switching values - Bénéfices (%)	-40	-41
Switching values - Coûts (%)	67	69

196. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10 pourcent, 20 pourcent et 30 pourcent des coûts montre des taux de rentabilité respectivement de 15,63 pourcent, 13,75 pourcent et de 12,07 pourcent ; ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque de hausse des coûts. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 12,85 millions d'USD, 10,83 millions d'USD et de 8,81 millions d'USD.

197. L'analyse de sensibilité sur des diminutions de 10 pourcent, 20 pourcent, et de 30 pourcent des revenus indique des taux de rentabilité économique respectivement de 15,56 pourcent, 13,23 pourcent, et 10,65 pourcent. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 11,36 millions d'USD, 7,85 millions d'USD, et de 4,35 millions d'USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 14,90 pourcent et 12,86 pourcent. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 10,17 millions d'USD et 5,81 millions d'USD.

198. Ces différents niveaux de TRIE confirment la solidité de l'impact économique du projet face aux différents chocs identifiés.

199. Tableau 23. Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE	Δ%	TRIE (%)	VAN (7%)	
			Millions CVE	Millions USD
Cas de base		17.69	1,638.81	14.87
Coûts +	10	15.77	1,416.22	12.85
Coûts +	20	14.04	1,193.62	10.83
Coûts +	30	12.47	971.03	8.81
Revenus -	10	15.56	1,252.34	11.36
Revenus -	20	13.23	865.86	7.85
Revenus -	30	10.65	479.39	4.35
Revenus retardés d'un an		14.90	1,121.14	10.17
Revenus retardés de 2 ans		12.86	640.20	5.81

200. [1]<https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>, (17 Juin 2025)

Chapter 3: Organisation and Management

3.1 Organisational set-up and Governance

201. *Ancrage institutionnel.*

202. La tutelle du PRO-AGUA sera exercée par le MAA qui en présidera le Comité de pilotage. Celui-ci sera institué par décret ministériel qui en définira la composition, les attributions et le fonctionnement. La composition se veut inclusive et ouverte à la participation des représentants des bénéficiaires des quatre îles à travers leurs structures d'affiliation y compris des femmes et des jeunes, mais aussi des représentants du secteur privé agroalimentaire et de la société civile active dans la défense de l'environnement, des mesures de résilience ou d'adaptation aux changements climatiques et d'inclusion sociale. Les points focaux du programme au sein des ministères concernés (finances, famille et inclusion sociale, industrie et commerce, infrastructures) participeront également aux sessions du Comité de pilotage.

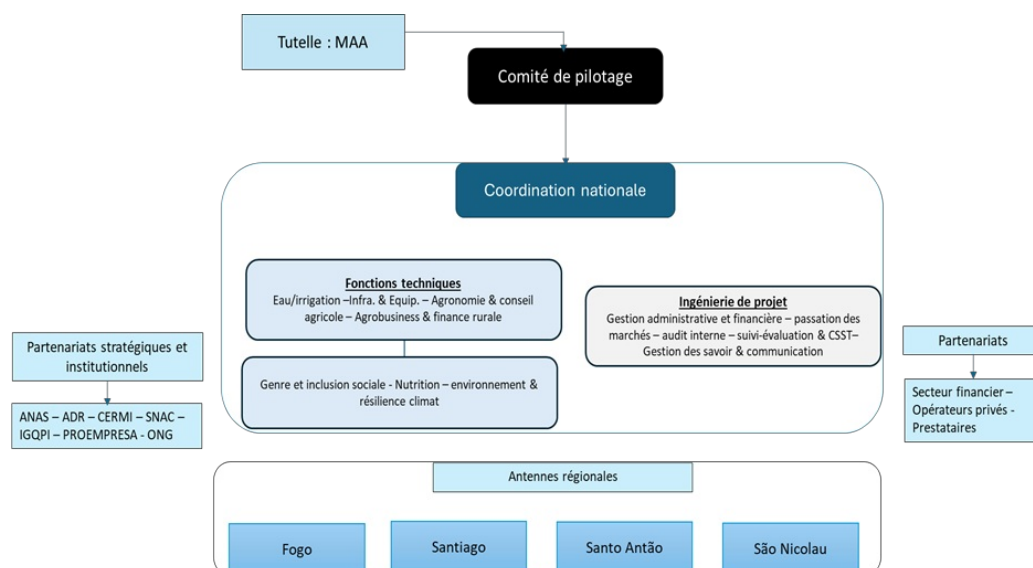
203. L'approche inclusive du programme se traduira par un processus de planification ascendante qui instituera au niveau de chaque île une concertation annuelle de planification locale à laquelle participeront les principales parties prenantes identifiées comme telles. Ce processus devra être lancé au cours du troisième trimestre de chaque année afin de garantir la finalisation en temps voulu du plan et du budget de l'année suivante. Les priorités d'investissement seront ainsi définies suivant les deux axes d'intervention du programme en les adaptant au contexte de chaque île, à ses contraintes et aux éventuels changements qui interviendront en phase de mise en œuvre. Elles seront agrégées au niveau national pour les programmes de travail annuels. La concertation annuelle de planification locale impliquera les collectivités territoriales décentralisées.

204. *Coordination et gestion du PRO-AGUA.*

205. Sous la tutelle du MAA, une unité chargée de la coordination opérationnelle sera établie par voie de recrutement compétitif et de contractualisation axée sur la performance. Afin d'attirer un personnel de programme hautement qualifié et compétent, y compris des Capverdiens de la diaspora, une rémunération attractive ainsi qu'un plan de développement de carrière au sein du ministère de l'agriculture devront être proposés. L'architecture de cette unité est pensée pour faciliter la maîtrise d'œuvre du programme dans le respect des principes de bonne gouvernance et de reddition des comptes. Elle comprendra deux niveaux d'exécution dont une unité de gestion du programme (UGP) et des relais de proximité dans les îles (RPI).

1. L'UGP sera organisée en trois principales sections comprenant : (i) des fonctions techniques spécialisées pour les composantes d'investissement : eau/irrigation, infrastructures et équipements ; agronomie et conseil agricole et vétérinaire agricole ; agrobusiness et finance rurale ; (ii) des fonctions techniques transversales : genre et inclusion sociale, nutrition, environnement et résilience climat ; (iii) des fonctions de gestion administrative et financière, de passation des marchés, d'audit interne, de suivi-évaluation et coopération sud-sud et triangulaire, de gestion des savoir et de la communication.
2. Au niveau RPI, il est envisagé d'en instituer trois pour les îles de Fogo, Santo Antão et São Nicolau. Ils seront animés par des équipes composées de techniciens polyvalents, secrétaire-comptable et assistant en suivi-évaluation. S'agissant de l'île de Santiago, elle sera couverte par l'UGP dont le siège sera établi à Praia.

206. Figure 4 . Arrangements de mise en œuvre du PRO-AGUA



207. *Partenariats institutionnels et stratégiques.* Suivant le principe du faire-faire spécialisé axé sur les avantages comparatifs et la performance, le PRO-AGUA aura recours à des partenaires stratégiques tels que ANAS – ADR – CERMI – SNAC – ICIEG – IGQPI – PROEMPRESA, etc. ainsi que des ONG ayant une connaissance avérée dans les domaines de services du programme. Des collaborations sont envisagées avec des directions techniques déconcentrées au niveau des îles en fonction de leurs domaines de compétence. Le programme entreprendra facilitera des rapprochements avec le secteur privé agricole et les institutions financières.

208. *Assistance technique internationale.* Afin de garantir un démarrage et une mise en œuvre rapides des activités du programme, ainsi qu'une gestion optimale et efficace du programme, il sera impératif de recourir à de l'assistance technique internationale (ATI) pendant au moins pour la première moitié du cycle. Cette ATI mobilisera des expertises en ingénierie de l'eau, en planification et suivi-évaluation ainsi qu'en passation des marchés. Elle contribuera à renforcer les capacités du personnel du programme dans les principaux domaines d'intervention et à veiller à ce que le programme produise des résultats concrets auprès des bénéficiaires.

3.2 IFAD Supervision

209. Elle sera régie par les dispositions légales en matière de supervision et d'appui en fonction des étapes de maturité dans l'exécution. Afin de limiter les risques d'un démarrage tardif susceptible d'affecter la performance du programme, PRO-AGUA intègre l'instrument FIPS pour anticiper la mise en place des principales fonctions d'appui à l'exécution du programme ainsi que la réalisation d'études techniques et de manuels divers. Cette étape préparatoire sera exécutée par le MAA conformément aux dispositions de l'accord de financement au titre de l'avance de démarrage. A cette fin un plan spécifique de passation des marchés a été préparé.

210. Durant le cycle du programme, le FIDA et le gouvernement du Cabo Verde conduiront :

- des missions conjointes de supervision au rythme de au moins une mission par an. Ces missions se veulent inclusives avec la participation partenaires d'appui et des représentants des bénéficiaires. Elles visent à évaluer les progrès accomplis et à préconiser des mesures correctives pour améliorer l'exécution. Les missions de supervision s'appuieront sur une documentation préparée par l'UGP dont les rapports d'avancement, les tableaux de bords des systèmes de suivi-évaluation, les rapports des partenaires, etc.
- des missions de suivi et d'appui à la mise en œuvre pour évaluer la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision, mais aussi pour trouver des solutions aux problèmes courants que rencontrent l'UGP et les partenaires d'appui ;
- une revue à mi-parcours à la quatrième année de mise en œuvre pour évaluer la trajectoire stratégique et opérationnelle du programme, et procéder aux réorientations requises le cas échéant. Elle s'appuie sur une étude d'effets, des études thématiques et des rapports d'exécution techniques ;
- une revue d'achèvement six mois avant la date de clôture du programme. A cette fin sera tenu un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et les impacts sur les groupes-cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées. Suivant le contexte et l'état d'avancement dans l'exécution, des missions de suivi et d'appui à la mise en œuvre pourront aussi être organisées.
- la mission clôture du programme sanctionnée par rapport final initié par le gouvernement. Elle consiste en une évaluation fiduciaire finale et la fermeture du programme assortie des affectations des actifs.

3.3 Planning, Monitoring and Evaluation

211. Planification.

212. Au démarrage, le projet s'appuiera sur le projet de Programme de travail et le budget annuels (PTBA) pour les 18 premiers mois assortis de son plan de passation de marché^[1]. L'UGP procédera à l'actualisation de ces deux documents qui serviront de support au déploiement des interventions en particulier au cours du premier exercice annuel.

213. Par la suite, la planification consistera à conduire chaque année un processus participatif pour élaborer le PTBA. Le PTBA sera développé en deux parties : (i) la partie narrative présentant les objectifs et la description des activités ; et (ii) la partie chiffrée incluant les cibles et le budget. Il annexera les tableaux de synthèse et le plan de passation des marchés. La préparation sera conduite suivant un certain nombre d'étapes qui commencera au début du dernier trimestre pour s'achever en décembre. Le processus se veut participatif et commencera au niveau des îles avec les concertations annuelles de planification locale (CAPL), par des consultations inclusives avec différents organismes de gestion de l'eau, autorités locales, coopératives et bénéficiaires. Ces concertations se traduiront par des plans insulaires qui seront consolidés. Au niveau de l'UGP et MAA puis soumis au Comité de pilotage pour validation avant d'être transmis au FIDA pour avis de non-objection. Les PTBA seront enfin diffusés auprès des différents partenaires de mise en œuvre pour assurer leur appropriation et exécution.

214. Suivi & évaluation (S&E).

215. L'objectif principal du système de Suivi & Évaluation (S&E) du PRO-AGUA sera d'informer l'UGP et toutes les autres parties prenantes sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre, afin d'éclairer leurs décisions, et d'évaluer et de documenter les résultats du projet. Il facilite la régulation adaptative des interventions, permettant des ajustements stratégiques en temps réel basés sur des données probantes. Il constitue un levier essentiel pour la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques, enrichissant ainsi la gestion des connaissances du projet.

216. L'UGP sera responsable de la mise en place de son système de S&E, qui comprendra le recrutement de personnel S&E qualifié, l'élaboration d'un manuel de

S&E. Le risque inhérent au S&E est relevé au niveau modéré, avec un risque résiduel modéré après application des mesures d'atténuation. Le recours à une expertise technique internationale est prévu pour les études majeures (référence, mi-parcours, achèvement) afin d'assurer la rigueur méthodologique requise. Le Responsable S&E et SIG est le coordinateur principal et le garant technique du système de S&E. Compte tenu du contexte décentralisé et unique propre aux PEID, il y aura un assistant par île ciblée, pour soutenir les activités de S&E sur le terrain et auprès des communautés bénéficiaires. Le système de S&E devra être aussi participatif que possible afin de renforcer l'appropriation par les parties prenantes, accroître la redevabilité, améliorer la qualité des données et faciliter l'apprentissage ainsi que l'adaptation.

217. Une base de données électronique centralisée sera installée pour permettre l'enregistrement électronique de toutes les données collectées lors des activités de S&E. Ceci permettra un suivi précis par rapport aux objectifs de performance et au cadre logique du projet, ainsi que le suivi des services et de la portée du projet auprès des bénéficiaires, associations, coopératives, etc., y compris le géoréférencement le cas échéant. Plutôt que de développer un système indépendant, le projet s'intégrera à l'architecture existante. Elle sera directement liée au système national de suivi et d'évaluation *Sistema de Seguimento e Avaliação* (SSA MAA), veiller à ce qu'il s'intègre au cadre logique existant des impacts du MAA et à la vérification nationale de l'efficacité budgétaire menée par le ministère des Finances. Cette approche garantira des contributions à un suivi holistique du secteur, notamment grâce aux procédures et aux outils de stockage et de visualisation des données développés dans le cadre du SSA MAA, avec le soutien de la subvention du FIDA – *Renforcement du système national de suivi et d'évaluation au Cabo Verde*. Suivant des leçons apprises du projet POSER, PROAGUA utilisera TomPro Monitoring, qui facilite la soumission automatique des informations relatives aux projets au SSA MAA.
218. En outre, une dimension SIG sera intégrée pour cartographier les interventions, visualiser l'empreinte spatiale du projet et affiner la compréhension des dynamiques territoriales. Il sera notamment important de cartographier les infrastructures hydrauliques et d'irrigation, afin de contribuer à la cartographie du pays pour sa gestion de l'eau.
219. Les études de référence, mi-parcours et achèvement seront conduits pour pouvoir évaluer les effets du projet sur la population cible, et renseigner les indicateurs relatifs du cadre logique. Ils seront aussi utilisés pour la capitalisation des interventions à majeurs impacts.
220. Afin d'assurer la poursuite du renforcement des capacités dans le pays, le PROAGUA garantira une assistance technique tant nationale qu'internationale. Une assistance et une formation nationales seront fournies pour garantir que le UGP et ses opérations dans les îles appliquent les meilleures pratiques en matière de collecte et de gestion des données aux étapes clés telles que le démarrage et le suivi à mi-parcours, et pour assurer une base de connaissances en SIG. Par ailleurs, une assistance technique internationale sera intégrée pour l'examen des principaux livrables de suivi et d'évaluation, notamment en vue de la réalisation des études principales. Cela contribuera également à assurer l'intégration continue de PRO-AGUA au sein de SSA MAA, cette dernière s'efforçant de renforcer le système mis en place par le MAA dans le cadre de la subvention du FIDA.

221. [1] Voir annexes 4 et 6

3.4 Knowledge Management and Country Level Policy Engagement (CLPE)

222. Dès la phase de mise en œuvre, les expériences sont documentées à travers des outils de suivi-évaluation, des ateliers de capitalisation et des retours des bénéficiaires. Ces contenus sont ensuite transformés en produits de connaissance accessibles. Pour la diffusion, plusieurs canaux seront mobilisés (publications, site web, réseaux sociaux, etc.). Des études ad hoc sont prévues, dont une étude stratégique à mi-parcours, portant notamment sur l'état et les impacts de la gestion de l'eau liés aux infrastructures du programme. Les enseignements tirés seront documentés et l'étude sera rendue publique.
223. La production de connaissances se matérialisera par une diversité de supports, incluant les fiches de capitalisation, (outil central pour documenter les bonnes pratiques, les innovations, et les leçons apprises) les publications de bulletins d'information qui valoriseront les expériences du terrain, et les supports audiovisuels pour toucher les publics peu alphabétisés. Ils couvrent des thématiques variées, dont gestion de l'eau et ressources naturelles durables, gestion d'entreprise, marketing, numérique, etc.
224. Les acteurs locaux, notamment les coopératives, joueront un rôle clé dans la diffusion de proximité, en particulier auprès des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les zones éloignées. Elles serviront d'espaces d'échange, d'orientation et de veille. Les foires aux savoirs et événements territoriaux (forums, mini-salons, journées filières) renforceront la diffusion, la reconnaissance et la mise en réseau, tout en permettant de recueillir les retours des bénéficiaires pour ajuster les interventions.
225. Les données issues du suivi-évaluation, les études d'impact, les référentiels territorialisés et les retours des bénéficiaires permettent de formuler des recommandations précises. Ces éléments sont partagés avec les ministères concernés (e.g. MAA), les collectivités locales, ANAS, AdR et les partenaires techniques et financiers.
226. **Dialogue politique.**
227. La gestion des connaissances dans le cadre du projet PRO-AGUA sera conçue comme un levier stratégique pour influencer les politiques publiques relatives à l'accès à l'eau, à sa qualité et coûts, accès aux foncières, aux opportunités de commercialisation, aux activités de post-production et de transformation, la réduction des inégalités de genre, la sécurité nutritionnelle et l'adaptation au changement climatique. En documentant de manière rigoureuse les expériences du terrain (réussites, innovations ou difficultés), le programme alimentera un processus de plaidoyer fondé sur des évidences concrètes. Les résultats du PRO-AGUA peuvent nourrir les réflexions sur ces sujets avec l'ambition d'améliorer le positionnement du Cabo Verde au niveau régional (CEDEAO/PDDAA).
228. Les politiques publiques porteront sur la promotion de l'agro-industrie (fromage, horticulture), le renforcement du pouvoir de négociation, notamment par le renforcement des producteurs via les coopératives, et l'amélioration de la logistique et des technologies. Il s'agira de lever les obstacles à la formalisation des coopératives, de promouvoir les investissements dans le stockage et le transport, et de développer des technologies adaptées à la discontinuité territoriale (ex. plateformes de e-commerce). La certification sera également prioritaire pour faciliter la commercialisation inter-îles et à l'international. Les acquis du programme nourriront ces dialogues politiques.
229. De plus, l'accent mis sur les SIG permettra de contribuer davantage à la cartographie des systèmes de gestion de l'eau dans l'ensemble des îles et de fournir des données importantes qui font actuellement défaut. Ces données pourront alimenter les dialogues nationaux sur la gestion durable de l'eau et identifier des pistes d'innovation.
230. Le projet élaborera une feuille de route pour l'engagement politique afin d'orienter le dialogue sur les domaines clés du projet, comme indiqué.³⁶ Cette feuille de route sera élaborée en veillant à son articulation avec le plan de suivi et d'évaluation, afin de garantir la pertinence des données du projet, y compris les informations géospatiales sur l'eau, et liée avec la stratégie de gestion des connaissances. Le plan définira des objectifs à trois niveaux, selon les besoins : insulaire, national et régional, en fonction de l'objectif réglementaire et de l'activité.
231. PRO-AGUA prévoira également des mécanismes de dialogue politique, notamment à travers les comités de pilotage, les ateliers de restitution et les publications stratégiques.
232. **Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST).**
233. La CSST constituera un volet central du PRO-AGUA, piloté par le Responsable GC/CSST/Communication de l'UGP. Elle permettra de partager et d'adapter les enseignements tirés de contextes insulaires confrontés à des défis similaires, notamment en matière de gestion de l'eau, transformation de chaînes de valeur (dont les produits laitiers et le fromage), développement d'opportunités économiques, bonnes pratiques de gouvernance, genre et suivi-évaluation. Compte tenu de la diversité écologique et socio-économique entre les îles du Cabo Verde, cette approche contribuera à renforcer les capacités locales et à faciliter la mise en œuvre du programme. PRO-AGUA mobilisera les opportunités offertes par la CSST pour accéder à des technologies et solutions éprouvées (irrigation goutte à goutte, énergie solaire, gestion intégrée de l'eau) et organisera des échanges techniques, visites croisées, jumelages institutionnels et missions d'expertise en s'appuyant sur le réseau du FIDA et les expériences de pays africains et insulaires. Ces partenariats triangulaires intégreront institutions nationales (MAA, ANAS, INIDA, IGQPI, INGT), société civile et secteur privé afin d'adapter et de diffuser les innovations pertinentes au contexte caboverdien.

Cette dynamique permettra d'importer des solutions adaptées tout en positionnant progressivement le Cabo Verde comme un pôle de référence régional en gestion de l'eau agricole en contexte insulaire et en intégration eau-énergie-

234. Parallèlement, PROAGUA développera des solutions numériques pour le suivi des infrastructures hydrauliques, la collecte de données hydrologiques et agronomiques, et le suivi-évaluation, en partenariat avec le secteur privé et les services techniques publics. Les TIC renforceront également l'accès des producteurs et entrepreneurs aux informations de marché, aux conseils techniques, aux formations et aux produits financiers (via plateformes en ligne, applications mobiles et outils adaptés aux zones rurales). En articulant ces innovations avec les partenariats institutionnels, privés et de la société civile, PRO-AGUA favorisera un apprentissage continu, l'ajustement des interventions et la réplication des modèles réussis dans d'autres bassins et îles, au-delà de la durée et du financement du projet. Cette architecture partenariale vise à assurer non seulement l'atteinte des résultats, mais aussi leur diffusion et leur reproductibilité à l'échelle nationale et régionale.
235. PROAGUA investira dans des solutions innovantes pour améliorer la gestion de l'eau, la performance des systèmes agricoles et la gouvernance sectorielle. En collaboration avec des entreprises technologiques et les services techniques publics, le programme développera des outils numériques pour le suivi des infrastructures hydrauliques, la collecte et l'analyse de données hydrologiques et agronomiques, ainsi que pour le suivi-évaluation. Les TIC seront également mobilisées pour faciliter l'accès des producteurs et entrepreneurs aux informations de marché, aux conseils techniques, aux formations et aux services financiers, via des plateformes numériques, applications mobiles et outils adaptés aux zones rurales. Ces innovations permettront d'améliorer la prise de décision, de renforcer l'apprentissage continu et de favoriser la réplication de solutions efficaces dans d'autres bassins et îles.
236. [1] Notamment : la gestion durable des ressources en eau (par exemple, en garantissant l'accessibilité financière et la durabilité, ainsi que le recours aux technologies renouvelables), les droits fonciers, la formalisation des coopératives (par exemple, en réduisant les obstacles administratifs), le développement de l'agro-transformation, la certification (par exemple, pour le commerce inter-îles ou régional), et d'autres domaines.

3.5 Target group engagement

237. L'approche du programme repose sur la consultation de la communauté, afin de garantir que les points de vue des parties prenantes soient effectivement pris en compte dans la mise en œuvre des activités. Les efforts de mobilisation suivront une série d'étapes : la diffusion d'informations, la consultation, l'engagement avec les acteurs sociaux et des mesures d'inclusion ciblées pour les groupes les plus vulnérables.
238. Au cours de la phase initiale, le programme travaillera en étroite collaboration avec les membres de la communauté, les dirigeants locaux et les organisations communautaires afin de présenter les activités du programme. Des consultations seront menées dans toutes les communautés afin d'évaluer la pertinence des interventions proposées et de confirmer l'intérêt pour la participation. Les réunions communautaires garantiront une participation inclusive, avec au moins 40 % de femmes, 20 % de jeunes et une représentation des groupes vulnérables tels que les ménages dirigés par des femmes et les personnes handicapées. Des réunions communautaires régulières se poursuivront tout au long de la mise en œuvre et des points focaux communautaires seront désignés pour recueillir les commentaires des participants.
239. Dès le début du programme, les bénéficiaires seront pleinement informés de tous les aspects clés des interventions, y compris les objectifs du programme, les activités prévues, les critères de participation/ciblage et les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Les informations relatives au mécanisme de gestion des plaintes (MGP) seront communiquées dès le début, y compris les coordonnées et les canaux accessibles pour soumettre des plaintes. Les bénéficiaires seront également informés de leur droit de signaler leurs préoccupations concernant, entre autres, la qualité des infrastructures et des travaux, le respect des délais ou tout écart par rapport aux engagements pris dans le cadre du programme. Les numéros de téléphone accessibles et les points de contact seront clairement identifiés et largement diffusés.
240. Au cours des consultations communautaires, le personnel du programme veillera à ce que les discussions soient systématiquement documentées et à ce que le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) soit obtenu, conformément aux exigences du PESEC, le cas échéant. En cas de désaccord ou de préoccupations, des personnes ressources désignées seront chargées de recueillir les commentaires, de faciliter le dialogue et de soutenir les processus de négociation et de résolution des conflits de manière inclusive et transparente.
241. Le personnel du programme sera formé pour mener efficacement les processus de consultation, documenter les commentaires et traiter les plaintes, y compris dans les situations délicates. Les informations et les préoccupations recueillies au niveau communautaire seront transmises à l'UGP et, si nécessaire, transmises à des niveaux supérieurs lorsque des solutions ne peuvent être trouvées localement.
242. Un MGP sera mis en place pour permettre aux participants au programme de faire part de leurs préoccupations aux niveaux local et central. Le mécanisme décrit dans le système MGP actuel du programme POSER s'appuie sur les structures locales existantes, telles que les organisations communautaires, les organismes de gestion de l'eau et les autorités locales, en coordination avec l'UGP avec des rôles clairement définis pour la réception, l'enregistrement, le traitement et le suivi des plaintes. Le MGP servira de base de départ pour le MGP Pro-Agua. De multiples canaux de communication garantiront un large accès, notamment des soumissions orales ou écrites au niveau communautaire, des registres et des formulaires de plainte dédiés, et un renvoi direct à l'UGP.
243. Le MGP fera l'objet d'une large publicité et sera accessible dans les langues locales. Il tiendra compte des questions de genre et suivra les bonnes pratiques établies, notamment la mise en place de points focaux ou de comités locaux afin de garantir un traitement des plaintes sensible au genre, en particulier celles liées à la violence basée sur le genre (VBG). De multiples points d'accès, tels que des lignes téléphoniques d'urgence, des boîtes à plaintes, des adresses électroniques, des adresses postales et des plateformes en ligne, seront encouragés afin de permettre aux bénéficiaires de signaler facilement leurs préoccupations. Afin d'atténuer les risques de VBG, le programme comprend des actions de sensibilisation au genre, une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et exploitation sexuels et un mécanisme de plainte accessible. Des séances d'information renforcées au niveau communautaire informeront les participants sur les procédures nationales de traitement de ces cas, renforceront les systèmes d'intervention et garantiront la responsabilité du programme. Des points focaux dédiés seront formés par le consultant en matière de sauvegardes sociales, et une formation ciblée sur le MGP, les plaintes sensibles et les canaux de communication sera dispensée et suivie par l'équipe du programme afin de garantir une mise en œuvre efficace et cohérente.

3.6 Strategic partnerships

244. PRO-AGUA vise à bâtir un écosystème de partenariats capable de reproduire et d'amplifier les acquis du programme à plus grande échelle, indépendamment des ressources directement apportées par le FIDA et le Fonds d'adaptation. Les partenariats stratégiques se déclinent selon cinq axes :
- **Entités régaliennes, collectivités territoriales décentralisées, opérateurs et profession agricole.** La réussite repose sur une collaboration renforcée entre le MAA, les municipalités et les agences de régulation, pour consolider une gouvernance participative de l'eau agricole. Celle-ci assure une intégration rapide des ouvrages, une tarification et une régulation adaptées, et la maintenance durable des infrastructures hydrauliques. Les ONG et associations d'usagers (associations locales, coopératives) seront impliquées dans la concertation sociale, la validation des tracés et le suivi, garantissant l'ancrage communautaire et l'appropriation locale.
 - **Partenaires de développement et plateforme multi-acteurs.** PRO-AGUA place la cohérence avec le COSOP et la complémentarité avec les programmes en cours (PNUD, FAO, Banque mondiale, BAD) au cœur de sa stratégie de partenariat. Des mécanismes de coordination interministérielle et inter-agences (UNSDCF, cadres conjoints) seront renforcés pour éviter les duplications, harmoniser les normes et accélérer les appuis, tout en facilitant le transfert des leçons vers les politiques nationales (Plan stratégique de l'eau et de l'assainissement, PEDS II). Le programme se positionne comme un espace d'expérimentation et de capitalisation de modèles intégrés, destinés à être élargis par d'autres partenaires. Les protocoles d'accord et conventions établis avec les institutions publiques, les ONG, les centres de recherche et les organismes de formation préciseront activités, approches, responsabilités, indicateurs de performance et financements, créant des cadres de collaboration reproductibles et alignés sur les standards du FIDA et les orientations du MAA.
 - **Secteur privé et financement rural.** Le partenariat avec les banques et les institutions de microfinance (IMF) vise à co-financer des produits financiers adaptés et à dérisquer l'investissement agricole. Le recours potentiel au secteur privé pour des prestations EPC et la maintenance des infrastructures est envisagé sous des mécanismes de contrat public-privé et de garanties publiques, afin de favoriser la bancarisation et la durabilité financière des projets.

3.7 Financial Management

245. Le dispositif de gestion financière de PRO-AGUA s'appuiera sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques du Cabo Verde tout en assurant l'alignement avec les exigences fiduciaires du FIDA.

246. Organisation et Ressources Humaines:

247. Pour sécuriser les fonctions fiduciaires essentielles, PRO-AGUA recrutera son noyau fiduciaire clé (RAF, comptable principal et auditeur interne) via un recrutement indépendant avec non-objection du FIDA avant le premier décaissement. Des assistants-comptables seront affectés dans les RPI pour la gestion documentaire et le suivi des avances.

248. Afin d'élargir le vivier de compétences, le projet pourra mobiliser des profils issus de la liste d'accréditation OPACC ou intégrer des jeunes professionnels en cours d'accréditation via des stages rémunérés menant à des contrats de confirmation, conditionnés à la performance et à l'obtention des certifications requises. Les contrats du personnel fiduciaire seront basés sur la performance, assortis de mécanismes d'incitation et de plans de formation certifiants (OPACC, audit, passation des marchés, IPSAS/ISA), avec engagement minimal de service ou remboursement en cas de départ anticipé.

249. Budgétisation et Cadence d'Exécution:

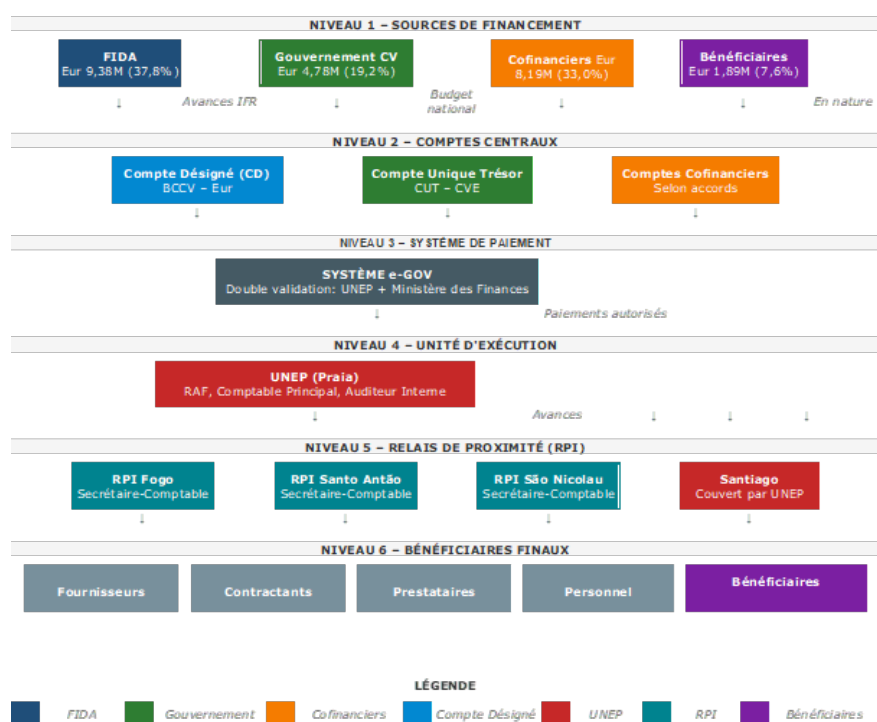
250. Les expériences de portefeuille ont montré que la performance budgétaire dépend de la maturité opérationnelle des activités. Pour éviter les reports et la sous-exécution, PRO-AGUA appliquera : (i) une budgétisation fondée sur la maturité des études et des marchés, (ii) une programmation pluriannuelle des investissements, et (iii) un recalage annuel par île et par composante. Le PTBA sera consolidé par l'UNEP, validé par le CNP et transmis au FIDA dans les délais pour non-objection.

251. Flux de Fonds et Cofinancement:

252. Un compte désigné sera ouvert à la Banque Centrale et utilisé comme compte de décaissement et compte opérationnel. Les paiements seront exécutés via e-GOV, assurant traçabilité, conformité aux procédures nationales et réduction de l'usage de l'espèce, avec double validation (UNEP + ministère des Finances).

253. Les fonds de contrepartie gouvernementale seront exécutés via le Compte Unique du Trésor avec valorisation des contributions en nature. Les cofinancements externes seront intégrés dans le dispositif financier du programme.

254. Le financement du FIDA sera décaissé selon la méthode des avances sur la base des IFR trimestriels, avec une avance initiale basée sur six mois de dépenses éligibles estimées.



255. Contrôle Interne & Manuel Fiduciaire:

256. Le programme mettra en place un dispositif de contrôle interne comprenant : (i) un manuel fiduciaire simplifié et contraignant avant premier décaissement ; (ii) l'application des contrôles via e-GOV (séparation des fonctions, autorisations, justification des avances, contrôle des actifs, rapprochements bancaires) ; (iii) un SIG/MIS pour la traçabilité des intrants et équipements ; et (iv) un audit interne à approche par les risques avec rapports trimestriels au CNP.

257. Un PIM définira les rôles, processus opérationnels et procédures, incluant les composantes fiduciaires, passation des marchés et reporting.

258. Comptabilité & Reporting Financier:

259. Le programme utilisera un logiciel comptable commercial permettant la gestion multi-source, la production automatisée des IFR trimestriels (≤30 jours) et des états financiers annuels, ainsi que la tenue du registre des immobilisations.

260.

La comptabilité sera tenue en conformément aux exigences du FIDA et référencée aux normes acceptables au FIDA.

261. **Audit Externe:**

262. Un audit annuel sera réalisé conformément aux normes acceptables au FIDA. Trois options sont éligibles au Cabo Verde : (i) un cabinet privé sélectionné de manière compétitive, (ii) l'Inspection Générale des Finances (IGF), et (iii) le Tribunal de Contas (ISC). Le choix sera arrêté en concertation avec le ministère des Finances et le FIDA afin d'assurer une couverture adéquate des contrôles et de la conformité fiduciaire selon les TDR annuels non-objecté par le FIDA.

3.8 Procurement

263. Les passations de marchés dans le cadre du PRO-AGUA seront mis en œuvre par le biais des structures nationales du programme, sous la coordination générale de l'UGP. Celle-ci sera chargée de la planification, de l'exécution et du suivi des passations de marchés, en veillant à ce que toutes les activités de passation de marchés soient menées conformément au règlement du FIDA en matière de passation de marchés et au cadre juridique national applicable. Les passations de marchés seront étroitement coordonnées avec les spécialistes techniques, financiers, environnementaux et sociaux afin d'assurer la cohérence entre la conception technique, les exigences en matière de garanties et l'exécution des passations de marchés.

264. Une fonction dédiée à la passation de marchés sera créée composée d'un responsable des passations de marchés et d'un assistant aux passations de marchés. Cette équipe gèrera les processus de passation de marchés pour toutes les composantes du programme, y compris les travaux de génie civil liés à la mobilisation de l'eau et aux infrastructures d'irrigation, les biens et équipements, les services non liés au conseil et les services de conseil. Compte tenu de la complexité technique du programme et de la concentration de contrats à forte valeur ajoutée et à forte intensité d'équipements au cours des premières années de mise en œuvre, une assistance technique internationale sera mobilisée, si nécessaire, pour soutenir l'équipe chargée de la passation de marchés pendant les phases de démarrage et de mise en œuvre critiques. Ce soutien se concentrera sur la planification des marchés, la préparation des documents d'appel d'offres, les processus d'évaluation, la gestion des contrats et le respect des exigences du FIDA.

265. Les passations de marchés seront effectuées conformément au Guide pratique de la passation de marchés du FIDA, complété par le cadre national des marchés publics du Cabo Verde, tel qu'établi par le Code des marchés publics et ses règlements d'application, y compris le cadre juridique régissant les marchés publics électroniques. Lorsque les procédures nationales sont conformes aux exigences du FIDA, elles peuvent être appliquées. En cas d'incohérences, les dispositions du FIDA en matière de passation de marchés prévaudront. Cela s'applique en particulier aux critères d'éligibilité, aux exigences en matière de publicité, aux méthodes d'évaluation, au traitement des erreurs arithmétiques, à l'application des préférences et aux mécanismes de traitement des plaintes. Les documents d'appel d'offres standard du FIDA seront utilisés pour les passations de marchés importants et complexes, y compris les contrats de travaux standard et les demandes de propositions pour des services de conseil. Les méthodes de passation de marchés, les seuils et les exigences de contrôle préalable applicables seront précisés dans la lettre d'autorisation du FIDA et détaillés dans le manuel de mise en œuvre du programme.

266. Un plan de passation des marchés (PPM) consolidé couvrant les dix-huit premiers mois de mise en œuvre est préparé et annexé au document de conception du PRO-AGUA, il sera finalisé et soumis au FIDA pour approbation avant le début de mise en œuvre. Ce plan identifie tous les contrats prévus, leur valeur estimée, les méthodes de passation des marchés, les modalités d'examen et les calendriers indicatifs. Les PPM annuels ultérieurs seront intégrés dans le PTBA et soumis au FIDA pour approbation. Toutes les activités d'approvisionnement, de la planification à l'attribution des contrats et à la mise en œuvre, seront enregistrées et suivies par le biais du système d'approvisionnement en ligne du FIDA, OPEN, garantissant ainsi la transparence, la traçabilité et un contrôle fiduciaire efficace.

267. Compte tenu du contexte du programme et des évaluations existantes des performances en matière de passation de marchés au Cabo Verde, le risque global lié à la passation de marchés pour PRO-AGUA est jugé important. Cette évaluation reflète la nature techniquement exigeante des travaux de mobilisation de l'eau et d'irrigation, la dispersion géographique des activités sur plusieurs îles, les exigences de séquençage entre les travaux de génie civil et la fourniture d'équipements, et la profondeur limitée du marché intérieur pour les travaux et équipements spécialisés. Les contraintes de capacité au sein des structures de mise en œuvre et l'expérience limitée des procédures spécifiques au FIDA, notamment l'intégration des exigences PESEC dans les processus d'approvisionnement, contribuent également au profil de risque.

268. Ces risques sont considérés comme gérables et seront traités par des mesures d'atténuation proportionnées intégrées dans la conception du programme et les modalités de mise en œuvre. Les principales mesures comprennent la préparation précoce et l'approbation par le FIDA d'un PPM consolidé aligné sur le PTBA, le regroupement rationnel et la normalisation des activités de passation de marchés afin de réduire les risques d'interface, le soutien à la gestion des marchés et des contrats accordés en amont à l'UGP, et l'utilisation systématique des documents d'appel d'offres standard du FIDA. Une coordination étroite entre les fonctions de passation de marchés, les fonctions techniques et les fonctions de sauvegarde sera maintenue tout au long de la mise en œuvre, soutenue par des dispositions structurées en matière de tenue des registres et d'archivage des documents.

269. Le renforcement ciblé des capacités en matière de passation des marchés sera mis en œuvre dans le cadre du programme. Le personnel chargé des marchés et le personnel technique concerné recevront une formation sur les procédures de passation des marchés du FIDA, l'utilisation du système OPEN et les pratiques de gestion des contrats. PRO-AGUA soutiendra également la participation à des initiatives de renforcement des capacités soutenues par le FIDA, notamment le programme de certification BUILDPROC mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation internationale du travail. Ces mesures devraient renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la conformité et contribuer à une exécution plus efficace des passations de marchés pendant toute la durée du programme.

270. Les PESEC seront pleinement intégrées dans les processus de passation des marchés dans le cadre du PRO-AGUA. Tous les documents d'appel d'offres comprendront des dispositions conformes aux normes PESEC du FIDA, couvrant les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, la prévention de la violence sexuelle, la protection de l'environnement et la résilience climatique. Le respect de la législation nationale applicable sera également assuré. Les procédures détaillées pour l'intégration et le suivi des mesures de sauvegarde seront définies dans le manuel de mise en œuvre du programme.

271. Lorsque les activités du programme sont mises en œuvre par des institutions partenaires ou des entités déléguées, les accords contractuels comprendront des clauses minimales en matière de fiducie et d'approvisionnement conformes aux exigences du FIDA. Les partenaires de mise en œuvre appliqueront les mêmes règles, seuils et procédures d'approvisionnement que PRO-AGUA, avec l'aide d'un personnel formé et compétent et une séparation claire des tâches. Les plans d'approvisionnement des partenaires seront consolidés dans le cadre général de passation des marchés du programme et contrôlés par le biais du système OPEN, afin de garantir la cohérence, la conformité et une surveillance efficace.

3.9 Risks and Risk Management

272. **Risques de mise en œuvre.**

273. Les risques majeurs de mise en œuvre du PRO-AGUA sont d'ordre institutionnel, financier et opérationnel. Le risqué lié à l'engagement politique est reclassé substantiel, compte tenu des élections législatives d'avril 2026 et présidentielles d'octobre 2026, susceptibles d'induire des changements de priorités nationales et de personnel institutionnel. L'ancrage juridique du programme (Accord de Financement, décret de création de l'UGP) et les engagements formels du gouvernement constituent les principales mesures d'atténuation. La viabilité économique des infrastructures constitue le défi prédominant : un déséquilibre entre les coûts d'exploitation (infrastructures hydriques) et la capacité de paiement des petits producteurs menacerait la pérennité des services si la valorisation commerciale des récoltes n'est pas suffisante. Ce risque est aggravé par la fragilité potentielle de la gouvernance locale, où des associations d'utilisateurs de l'eau insuffisamment professionnalisées peinent à assurer la gestion des superficies aménagées. Enfin, les lenteurs administratives et fiduciaires dans les procédures de passation de marchés, souvent observées, pourraient retarder le déploiement des infrastructures, tandis qu'un décalage entre l'augmentation de la production et l'absorption réelle par les marchés (tourisme, urbain) risquerait de limiter l'impact économique pour les bénéficiaires.

274. **Environnement et social:**

275. Les principaux risques environnementaux et sociaux qui leur sont liés directement ou indirectement sont : (i) la baisse de la disponibilité des ressources en eau

et la perturbation des dynamiques hydrologique et hydrogéologique ; (ii) les risques d'inondation ; (iii) les risques de pollutions du sol et des eaux par les produits agro-chimiques ; (iv) les risques sanitaires liés à une utilisation inappropriée des pesticides chimiques de synthèse par les bénéficiaires (bien que le programme n'envisage pas mettre ces produits à disposition), (v) les risques de conflits fonciers (sécurité foncière limitée), (vi) le risque d'alourdissement involontaire de la charge de travail non rémunérée ou faiblement rémunérée des femmes, (vii) les risques de santé et sécurité au travail (traumatismes corporels, maladies, etc.) en l'absence de formations et de sensibilisations adéquates ; (viii) les risques sanitaires liés aux fèces des animaux, (ix) les risques de santé et sécurité des communautés riveraines des sites d'intervention (risques d'accidents liés aux travaux d'aménagement des sites, expositions aux indirectes aux produits agrochimiques et leurs emballages vides) et (x) le risque d'accroissement des tensions communautaires liées aux usages concurrents de l'eau. Au regard de ce qui précède, le programme est classé en catégorie de **risque modéré** au niveau environnemental et social. En pareil cas, le programme devra fournir des solutions alternatives d'accès à l'eau, assurer le rétablissement rapide des conditions initiales et indemniser les pertes de cultures ou de revenus selon les modalités nationales.

276. **Climat**: les principaux risques des changement climatiques sur les secteurs hydro-agropastoraux sur les quatre îles sont les mouvements de terrain, les vagues de chaleur, la sécheresse, les tempêtes/ouragans et les feux de brousse. Le programme envisage de promouvoir les énergies renouvelables, des mesures résilientes aux aléas climatiques y compris l'optimisation et la gestion intégrée des ressources en eau. Bien que ces aléas climatiques, qui sont parfois extrêmes, soient des enjeux majeurs, l'approche de conception et de réalisation du programme incluant ses aléas, permet d'estimer le risque climatique de **catégorie modérée**. Par ailleurs, l'emplacement des sites spécifiques d'investissement tiendra compte des zones avec des risques des changement climatiques acceptables et des mesures de résiliences applicables.

277. Afin d'approfondir les connaissances sur les risques environnementaux, sociaux et climatiques du programme et d'affiner les dispositions et mesures de leurs préventions, atténuation et gestion, seront élaborés et mis en œuvre un Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique, un Mécanisme de Gestion des Plaintes, un Plan d'Engagement des Parties Prenantes et Consentement Libre Préalable Eclairé ainsi que des études d'évaluations environnementales, sociales et climatiques spécifiques à des sous-projets avant leur réalisation. L'ensemble de ces outils permettront la réalisation de sous-projets et d'activités tenant compte de leurs aspects environnementaux, sociaux et climatiques dans leurs conceptions finales et leurs planifications et mises en œuvre.

3.10 Implementation Readiness

278. La stratégie de préparation à l'exécution du PRO-AGUA a été conçue pour atténuer les risques classiques de la phase de démarrage — souvent critique dans les projets d'infrastructure rurale — et pour assurer une transition fluide avec le programme précédent (POSER). Cette approche repose sur une anticipation rigoureuse des délais administratifs, une sécurisation des flux financiers et l'utilisation d'instrument de financement du prédémarrage.

279. *Activités préparatoires et transition opérationnelle.*

280. Afin de garantir un démarrage effectif dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, une feuille de route précise couvre la période intercalaire entre la fin de la conception et le démarrage officiel. Au regard des délais inhérents à la mise en place des équipes et des dispositifs d'appui le Gouvernement et le FIDA ont convenu de recourir à l'instrument de Facilité pour le démarrage rapide de l'exécution des projets (FIPS). Ce mécanisme permettra d'initier des activités de prédémarrage. Celles-ci comprennent des études d'infrastructures et de gouvernance de l'eau, le ciblage et la caractérisation des bassins de production, les études économiques et de marché, études transversales, acquisition du matériel roulant et recrutement du personnel-clé.

281. Tableau 24. Activités de prédémarrage axées sur le FIPS

A. Études sur les infrastructures et gouvernance de l'eau
Gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau
Étude de faisabilité des aménagements et protection des bassins de production et parcellisation
Étude de faisabilité sur la solarisation des forages existants
Étude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau
Étude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau
Études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau
B. Ciblage, caractérisation des bassins de production et études filières
Stratégie de ciblage sociale, genre et inclusion
Étude des produits maraîchers
Étude des fruits des zones tropicales (papaye, autres)
Étude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés)
Étude de la filière lait/fromage de chèvre
C. Études économiques, outils stratégiques et opérationnels
Gisements d'activités économiques innovantes et adaptées aux CC
Répertoire des infrastructures post-production existantes
Guide du processus d'identification, de sélection des bénéficiaires et d'attribution des financements et appuis
Stratégie de promotion du genre et des jeunes dans les investissements économiques
D. Etudes transversales
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEP
Évaluation du régime foncier
Enquête sur la situation de référence (Baseline)
E. Acquisition du matériel roulant
F. Recrutement du personnel-clé

282. *Expérience du POSER favorable aux impératifs administratifs.* Avec plus de 10 ans d'interactions avec le FIDA et les instances officielles, le MAA à travers le POSER a une bonne maîtrise des rouages administratifs pour savoir comment diligenter et suivre efficacement les procédures préalables à l'entrée en vigueur et celles relatives aux conditions du premier décaissement. Cette expérience sera utile pour éviter les retards dans le processus de formalisation de l'accord de financement et de sa mise en œuvre effective.

283. *Articulation entre PTBA, plan de passation de marchés (PPM) et flux financiers*

284. La fluidité de l'exécution repose sur une articulation étroite entre PTBA, PPM et les mécanismes d'allocation de ressources. Le processus a été conçu pour éviter les goulots d'étranglement de trésorerie : (i) un PTBA initial est proposé (annexe 6) assorti de son PPM. Il sera finalisé par l'UGP puis validé par le Comité de pilotage. Il permet d'anticiper la mobilisation des fonds de contrepartie ; (ii) pour pallier les rigidités du circuit de la dépense publique, PRO-AGUA fonctionnera avec un Compte Désigné (Compte Spécial) approvisionné par des avances du FIDA, permettant une autonomie de paiement pour les activités courantes, tout en assurant une reddition de comptes conforme aux exigences nationales ; (iii) des revues trimestrielles permettront d'ajuster les allocations budgétaires en cours d'année, garantissant que les fonds sont redirigés vers les activités les plus performantes.

285. *Suivi du calendrier et gestion des risques*

286. Les calendriers d'exécution ont été élaborés selon une approche prudente. Ils intègrent des marges de manœuvre pour les processus de passation de marchés ainsi que pour les devoir de précaution environnemental. : Le calendrier conditionne le démarrage de tout chantier à la validation des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Le Mécanisme de gestion des plaintes sera opérationnalisé dès le démarrage pour traiter les doléances éventuelles sans

bloquer l'avancement global.

Footnotes

[1] Les estimations reposent sur la clé de répartition définie pour établir un équilibre géographique à la proportionnelle dans le déploiement des investissements dans les différentes îles-cibles.

[2] Dont 9 habitées : Santo Antão, São Vicente, São Nicolau, Sal, Boa Vista, Santiago, Fogo, Brava, Maio. La dixième, Santa Luzia est inhabitée.

[3] Recensement général de 2021

[4] <https://www.iom.int/countries/cabo-verde>

[5] Il s'agit de l'autonomisation économique, le pouvoir de décision et la charge de travail équitable des hommes et des femmes.

6 Prot. n° 24/GMAA/2025 du 11 juin 2025

7 Au stade actuel du design, la contribution du PRO-AGUA est estimée à 584 ha de superficie pour la production.

8 Les données se réfèrent au dernier recensement officiel. Bien que des données actualisées et ventilées sur la pauvreté au niveau municipal ne soient pas disponibles pour 2023, l'application du coefficient national de réduction de la pauvreté (10,7 points de pourcentage) aux données municipales de 2015 permet d'obtenir des estimations indicatives. Celles-ci suggèrent que les niveaux de pauvreté dans les îles ciblées se situeraient entre 25 % et 34 %, ce qui demeure supérieur au seuil national de 2023 (24,7 %).

9 Par ex. infrastructures à réhabiliter, zones de stress hydrique élevé, sources d'eau viables, systèmes de goutte-à-goutte existants ou prévus, entre autres).

10 Environ 30 % des ménages prévoient que plus d'un membre bénéficiera des services

11. Environ 31,3 % des parcelles d'agriculture irriguée exploitées par compte propre disposent d'un document foncier, principalement acquis par héritage (52,7 %) ou par achat (37,4 %). Les systèmes d'irrigation restent majoritairement traditionnels, avec une prédominance de l'irrigation par inondation (58,4 %), tandis que l'irrigation goutte-à-goutte représente 44,3 % selon l'Enquête agricole intégrée – Campagne agricole 2024-2025. La participation des agriculteurs aux associations de producteurs demeure très faible, avec seulement 1,5 % des exploitants déclarant être membres d'une organisation.

12 Conformément à la Résolution n° 56/2024 (Bulletin officiel, 3 juillet 2024), la catégorie B correspond à l'élevage familial ou traditionnel, caractérisé par des cheptels de petite taille (notamment 10–80 caprins/ovins ou 3–10 bovins), faisant l'objet d'actions d'appui à la mise en conformité et à la modernisation.

13 Dans les investissements liés à l'exploitation des sources d'eau, le projet va privilégier les options ne nécessitant pas de pompage, et envisager des sources et usages alternatifs de l'eau. Lorsque le pompage est nécessaire, il sera privilégié les puits existants où seul un pompage additionnel est requis ou adopter des systèmes hybrides

14 En raison des limitations de volume, la description des activités est volontairement réduite à l'essentiel. L'annexe 9 portant sur le manuel de mise en œuvre détaille à suffisance les propositions opérationnelles.

15 Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies pour l'irrigation d'appoint (digues de captage, de filtrage réservoirs) : l'estimation des superficies bénéficiaires de ces actions porte sur 120 hectares de terres déjà concernées par la réhabilitation des infrastructures existantes et l'aménagement des bassins versants.

16 Les travaux incluront : décolmatations, retubage, essais de pompage pour déterminer les débits optimaux, remplacement des pompes adaptées aux débits disponibles, réfection des têtes de forage et mise aux normes des dispositifs électriques, ainsi que la réhabilitation de structures de gestion d'eau telles que les tunnels d'infiltration.

17 On relève notamment des problèmes de colmatage, de corrosion des tubages, de pompes défectueuses et d'installations électriques vétustes

18 Ces estimations incluent également des bénéficiaires des AP 4 et 5 des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (1 400 personnes sur 280 ha), des CEP et de la majorité des formations sont également les bénéficiaires directs des infrastructures.

19 Par satellite à travers l'Institut national de météorologie et de géophysique et des mesures physiques -INMG

20 PRO-AGUA appuiera la structuration des parcelles à travers bornage et piquetage, installation de diguettes et haies brise-vent, mise en place de petites rigoles d'irrigation, création ou amélioration d'accès internes

21 Il s'agit de 40 CEP répliqués sur 2 ans

22 Voir AP7 et AP8

23 Au nombre de ces contraintes figurent les conditions d'élevage, les pratiques de conduite, la gestion des pâturages et surveillance sanitaire, afin de garantir la qualité, l'hygiène et la sécurité sanitaire du lait.

24 Le ciblage des associations/coopératives et des éleveurs se basera sur les critères de ciblage de PRO-AGUA, ainsi que sur certains critères de base du programme d'appui à l'élevage familial du MAA dont : (i) la possession d'un troupeau conforme à la classification de l'Unité d'élevage familial (UEPF) que pour les caprins doit comprendre entre 10 et 80 têtes ; (ii) l'enregistrement du troupeau dans le cadastre national, (iii) la manifestation d'intérêt de l'éleveur pour l'adoption des normes et exigences de la législation en vigueur visant à moderniser l'UEPF.

25 Parmi ceux-ci figurent le surdimensionnement des infrastructures par rapport aux volumes de produits traités, le choix inadéquat des sites d'implantation, des mécanismes de gestion inappropriés, la faible implication des acteurs des filières — notamment les producteurs et les commerçants — ainsi que les performances économiques limitées des opérations.

26 L'échelle communautaire sera délimitée de façon plus précise par l'étude diagnostique au niveau des îles

27 Voir sous-composante 2.2

28 Notamment les vagues de chaleurs, sécheresse, inondations, etc.

29 L'élaboration de ce guide fait partie des activités financées par le FIPS en phase de démarrage

30 Avec l'amélioration de la production et de la productivité à travers la composante 1

31 IWMI (International Water Management Institute), Managed Aquifer Recharge in Small Island Developing States: Opportunities and Constraints, Colombo, 2022

32 Délégation du MAA dans les îles

33 Sur la base d'un taux de change de 110,27 CVE pour 1 euro

34 <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>, (17 Juin 2025)

35 Voir annexes 4 et 6

36 [Obrigações – INPS](#)

37 bcv.cv/pt/PoliticaMonetaria/EstatisticasCambiais/Paginas/Estatisticas_Cambiais.aspx

38 Le taux actuel est de 15%.

39 <https://www.camara.cv/wp-content/uploads/2016/07/Codigo-dos-Beneficios-Fiscais.pdf>

40 Coût assurance fret

41 <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>, (17 Juin 2025)

42 Contributions déterminées au niveau national, Cabo Verde, 2021

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 1: Key Files

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 1 : Dossiers clés

Table 1: Pauvreté rurale et enjeux du secteur agricole (tableau 1)

Domaine prioritaire	Groupes touchés	Enjeux majeurs	Actions nécessaires
Pauvreté rurale	Petits producteurs, petites entreprises, jeunes et femmes	• Accès limité aux facteurs de production, y compris la terre et l'eau; • Petite taille des parcelles agricoles en raison de la disponibilité limitée de terres arables; • Chômage et/ou sous-emploi et émigration	• Facilitation de l'accès à l'eau et aux facteurs de production; • Technologies répondant à la disponibilité limitée de l'eau et des terres; • Soutien à la création/renforcement d'entreprises viables et d'emplois décents le long des chaînes de valeur prometteuses
Égalité de genre	Producteurs/transformateurs, coopératives et petites entreprises, jeunes et femmes	• Disparités dans l'accès aux facteurs de production, y compris l'eau, la terre, les innovations et le financement • Normes sociales favorisant la persistance des inégalités de genre, notamment la faible participation des femmes aux instances décisionnelles et la répartition inégale de la charge de travail	• Campagne de sensibilisation; • Formation; • Création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes • GALS+ pour adresser les normes et pesanteurs socio-culturelles
Nutrition	Enfants de moins de 5 ans et femmes	• Sous-nutrition; • Carences en micronutriments; • Surpoids et obésité; • Forte consommation d'aliments ultra-transformés; • Faible diversité alimentaire et connaissances nutritionnelles limitées	• Diversification/augmentation de la production (animale et végétale); • Gestion post-récolte et transformation sensible à la nutrition; • Promotion des bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène via l'éducation nutritionnelle / SBCC
Changement climatique (CC)	Tous	• Augmentation des températures; • Pluviométrie irrégulière	• Adoption de mesures d'adaptation dans divers domaines; • Promotion de pratiques agricoles résilientes au climat et technologies appropriées
Ressources en eau	Tous	• Rareté des ressources en eau due au climat semi-aride et au CC; • Absence de cours d'eau à écoulement régulier; • Eau de pluie insuffisamment collectée/stockée; • Surexploitation des nappes phréatiques; • Salinisation des nappes; • Infrastructures de distribution inefficaces; • Faible implication des usagers	• Diversification des systèmes de mobilisation de l'eau; • Gestion durable des bassins versants; • Amélioration des réseaux de distribution; • Création ou renforcement des organisations locales d'utilisateurs de l'eau
Systèmes d'irrigation	Producteurs, coopératives, jeunes et femmes	• Techniques d'irrigation économes en eau insuffisamment développées; • Connaissances insuffisantes des agriculteurs; • Coût élevé des équipements d'irrigation économes en eau	• Promotion et adoption de techniques d'irrigation efficaces économe en eau : goutte-à-goutte, hydroponie, etc. • Adoptions des mesures de gestion de la demande de l'eau pour une meilleure efficacité des systèmes d'irrigation ; • Poursuite et renforcement des politiques d'encouragement à l'utilisation efficace de l'eau.
Énergies renouvelables	Producteurs, coopératives et petites entreprises, jeunes et femmes	• Production intermittente, dépendance aux conditions météorologiques; • Manque de main-d'œuvre qualifiée	• Investissements dans les infrastructures de production d'énergie éolienne et solaire; • Étude sur les technologies de stockage d'énergie; • Formation à la maintenance
Production végétale et animale	Producteurs, jeunes et femmes	• Accès limité à la terre ; • Accès insuffisant aux équipements, notamment à une petite et micro-mécanisation adaptée à la taille réduite des parcelles; • Pratiques agricoles insuffisamment adaptées aux effets du changement climatique	• Soutien dans les négociations foncières; • Appui à l'acquisition de paquets technologiques, équipements, y compris petite mécanisation • Promotion de pratiques agricoles résilientes et durables : variétés adaptées (semences), fertilité des sols, etc. • Diversification des cultures et variétés à plus forte valeur commerciale
Transformation végétale et animale	Coopératives et petites entreprises, jeunes et femmes	• Accès limité aux équipements performants; • Manque de connaissance des normes de qualité et d'hygiène; • Faible reconnaissance, contrôle et certification de l'origine et de la qualité des produits; • Rentabilité faible; • Mauvaise gestion entrepreneuriale des unités de transformation; • Manque de sensibilisation aux services de soutien aux entreprises; • Difficulté à vendre les produits / accès aux marchés	• Accès aux paquets technologique de transformation • Formations techniques y compris processus de production garantissant hygiène et qualité des produits. • Appui à l'obtention du certificat de qualité et/ou d'origine. • Formation à l'entrepreneuriat : gestion / élaboration plan d'affaire, etc. • Appui aux entreprises : élaboration de plans d'affaires, recherche de financements • Etablissement de partenariats commerciaux / contrats / alliances • Recherche et diversification du marché.

Table 2: Matrice des capacités organisationnelles (tableau des fichiers clés 2)

Organisation	Forces	Faiblesses	Possibilités/Opportunités	Menaces
Ministère de l'Agriculture et de l'environnement (MAA)	- Présence des délégations et unités techniques dans toutes les îles. - Ministère structuré en Directions prenant en compte toutes les dimensions du secteur agricole. - Existence d'instituts spécialisés rattachés au MAA ; INIDA (Institut de recherche agricole) et INMG (Institut de météorologie)	- Ressources humaines limitées (nombre) surtout au niveau de la vulgarisation agricole et des Délégations du MAA limitant la réponse aux besoins d'assistance des producteurs. - Insuffisante communication entre les Directions du MAA et entre les Directions et les Délégations du MAA. - Lenteurs administratives dans la mise en œuvre des projets/programmes.	- Création de synergies et complémentarités avec d'autres projets du secteur agricole du Gouvernement et ses partenaires - Système de suivi-évaluation et statistiques sectoriel	- Diminution d'intérêts et des ressources des partenaires en appui à la mise en œuvre de stratégies et programmes aux niveaux national et local (île/municipalité/conselhos). - Réduction de l'intérêt du gouvernement pour le secteur agricole par rapport à d'autres secteurs économiques (tourisme, services, etc.).
Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS)	- Planification stratégique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, - Mise en œuvre de plans de sécurité de l'eau - Développement d'infrastructures telles que des usines de dessalement et des stations de traitement d'eau,	- Ressources humaines insuffisantes, - Moyens logistiques limités - Etudes et données sur les ressources en eau non actualisés	- Partenariat pour développer des solutions telles que le dessalement et l'amélioration de la gestion des ressources existantes. - Engagement d'une étude d'évaluation et de suivi des ressources en eau dans les différentes îles	- Diminution d'intérêts et du soutien des PTF - Désengagement des bailleurs pour le financement des études sectoriels en rapport avec l'eau
Entreprise de gestion de l'eau pour l'irrigation « <i>Agua de rega</i> »	- Bonne couverture géographique : présence dans toutes les îles, sauf Fogo et Brava. - Unités opérationnelles spécialisées	Ressources financières propres limitées : entreprise publique jeune et autonome, financée exclusivement par la vente de l'eau ;	Création de synergies et complémentarités entre les différents projets intervenant dans le secteur	- Déséquilibre financier de l'entreprise résultant du non-versement par l'État de la subvention relative au prix de vente de l'eau. - Désengagement de l'Etat
Centre d'Energie renouvelables et de la manutention industrielle (CERMI)	- Exploitation des excellentes ressources solaires et éoliennes du pays ; - Rôle d'intégration des politiques énergétiques de Cabo Verde dans les stratégies régionales de la CEDEAO et de l'« Espace Énergétique de l'Afrique de l'Ouest » (EEOA). - Centre de compétence régional pour la CEDEAO et les pays PALOP	- Intermittence des sources d'énergies renouvelables (solaire et éolien) qui sont sujettes aux conditions météorologiques, - Coûts initiaux élevés de mise en place des infrastructures nécessaires	- Fort potentiel des énergies renouvelables, notamment le solaire et l'éolien, - Besoin de maintenance et de développement technologique pour diversifier l'approvisionnement électrique du pays - Réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, - Création d'emplois locaux par la recherche et l'acquisition de technologies vertes.	Désengagement des bailleurs
ONG et opérateurs d'appui-conseil	- Expérience dans la sensibilisation/ animation et appui-conseil de proximité - Expérience de gestion axée sur les résultats, - Bonne couverture géographique - Expériences de partenariat et complémentarité avec les projets FIDA	- Renouvellement des employés - Ressources financières dépendant essentiellement des projets	Synergie et complémentarité avec d'autres projets en cours	Dépendance des projets

Table 3: Initiatives complémentaires des donateurs / potentiel de partenariat (tableau clé 3)

Donateurs/Organismes	Projets	Zones géographiques	Remarques
Banque Mondiale	Développement d'un tourisme résilient et d'une économie bleue	Tout le pays	Financement de 30 millions de dollars pour le tourisme et l'économie bleue, ainsi que des initiatives visant à accroître la production d'énergie renouvelable et à renforcer l'économie
Banque Africaine de Développement (BAD)	- Projet d'expansion d'énergie éolienne et de stockage par batteries (Phase II) - Projet d'Aménagement et de Valorisation des Bassins Versants	- Tout le pays - Ile de Santiago	- Le projet vise à accroître la production d'énergie propre et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles. - Le projet vise à répondre à la carence d'eau en aménageant les bassins versants pour créer des terres fertiles, optimiser le stockage de l'eau et mettre en place des systèmes d'irrigation
Coopération luxembourgeoise (LuxDév)	Divers projets inscrit dans le Programme indicatif de coopération (PIC) pluriannuel, dans les domaines de l'eau et assainissement, de la transition énergétique, de l'emploi, de la formation professionnelle, et de la santé.	Tout le pays	Approche pangouvernementale et objectifs axés sur le développement durable et la lutte contre le changement climatique

Table 4: Typologie du groupe cible, besoins prioritaires et réponse potentielle (tableau 4 des fichiers clés)

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies	Besoins prioritaires	Soutien autres programmes	Réponse potentielle
Petites producteurs/ Exploitations agricoles familiales (EAF)	- Difficulté d'extension des superficies exploitables : disponibilités limitées en terre, questions foncières non réglées - Mobilisation de l'eau et systèmes de pompage souvent individuels, non performants et coûteux. - Dépendance de la variabilité climatique. - Difficulté d'accès aux facteurs de production, y compris le financement. - Difficulté d'accès aux technologies modernes et performantes de production et transformation. - Faible capacité entrepreneuriale - Faible maîtrise des outils de gestion - Difficulté d'accès aux marchés	- Renforcement des capacités productives des acteurs (formation, accès aux facteurs de production performantes et aux ressources. - Développement des plans d'affaires - Appui à la mise en place des formes de collaboration/coopération entre EAF et autres acteurs de la chaîne de valeur	- Systèmes performants de mobilisation durable et efficiente de l'eau des ressources en eau - Technologies d'irrigation économe en eau - Equipements performants pour la production, la transformation et la conservation des produits - Techniques et technologies innovantes et performantes pour la valorisation des produits agricole et de l'élevage (transformation) - Amélioration de la qualité des produits (frais et transformés) - Capacités entrepreneuriales	Projets appuyés par : - Gouvernement - Banque mondiale, - BAD, - LuxDév - ONG	En lien avec OS 1 du COSOP: - Investissements dans les secteurs de l'eau et des énergies renouvelables: mobilisation, stockage et distribution de l'eau ; systèmes de collecte de l'eau de pluie; énergies renouvelables; - Pratiques agricoles résilientes: formation et diffusion d'une agriculture intelligente face au climat avec une attention portée sur la gestion de l'eau;
Organisations des producteurs / Coopératives	(voir EAF) - Faibles capacités organisationnelles et de négociation. - Difficulté de gestion économique - Nombre limité d'organisation (attitude individualiste des producteurs capverdiens)	- Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles - Développement des plans d'affaires	(Voir EAF) - Information, sensibilisation et formation des producteurs sur les avantages d'une organisation et/ou coopérative - Formation à l'entrepreneuriat - Recherche et développement de partenariats productifs et diversification du marché		En lien avec OS 2 du COSOP: Organisation et professionnalisation des producteurs (en particulier femmes et jeunes) actifs dans l'agriculture (maraîchage et l'horticulture) et l'élevage
Femmes	(voir EAF) - Participation informelle aux activités économiques dans les chaînes de valeur - Accès limité aux technologies de transformation modernes et performantes assurant la qualité des produits transformés - Faible organisation en groupements autour des activités économiques - Accès difficile à la terre et faible sécurisation foncière surtout pour les parcelles irriguées. - Faible accès aux marchés plus rémunérateurs - Faible représentativité des femmes dans les instances de décision des organisations - Charge de travail élevée en raison de leur triple rôle dans la production, la reproduction et la vie communautaire	- Renforcement des capacités - Autonomisation économique et financière - Gestion entrepreneuriale des activités (entrepreneuriat féminin) dans la production et transformation des produits agricoles - Adoption approche GALS + (Gender-responsive approach)	- Sécurisation foncière surtout en irrigué - Diversification des systèmes de production et des activités génératrices de revenus - Innovations technologiques et équipements performants pour la production et transformation - Acquisition de compétences techniques, de gestion, de négociation - Appui à l'entrepreneuriat - Capacités de participation, planification et gestion des activités économiques, lobbying et négociation. - Reconnaissance et représentativité au sein des organes de décision et de concertation locaux - Partage équitable de la charge de travail et des bénéfices		Valorisation des produits locaux et leur certification, étiquetage et leur accès aux marchés locaux et touristiques;
Jeunes	(voir EAF) - Difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, eau, intrants, crédit) - Connaissances limitées aux pratiques traditionnelles dans la conduite des activités agricoles - Absence d'opportunité, autres que l'agriculture déterminant l'exode / migration - Faible capacité organisationnelle	- Autonomisation économique et financière - Appui à des entreprises de jeunes utilisant des technologies améliorées et performantes et visant un marché de qualité	- Sécurisation foncière surtout en irrigué - Acquisition de compétences sur les bonnes pratiques agricoles et la gestion de l'eau - Accès à l'information, aux facteurs de production, aux technologies modernes pour le démarrage des activités - Diversification des revenus dans des activités économiques autres que l'agriculture - Acquisition de capacités managériales et de gestion pour assurer la rentabilité des activités entrepreneuriales		- Recherche et développement pour l'introduction et l'adoption de nouvelles technologies; - Promotion de l'entrepreneuriat

Table 5: Acteurs et rôles du projet

Résultat / Composante	Activités	Principal(s) établissement(s) concerné(s)	Institution(s) d'appui(s)	Autres partenaires possibles dans l'exécution
Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage				
S/C 1.1. Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau	AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau			
	1. Assistance Technique en Ingénierie de l'Eau			
	2. Étude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau	Prestataires de services	- DGASP, - Délégations MAA - ANAS	- Municipalité - Autres projets - INIDA
	3. Étude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau	Prestataires de services	- DGASP, - Délégations MAA - ANAS	- Municipalité - Autres projets - INIDA
	4. Étude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau	Prestataires de services	- DGASP, - Délégations MAA - ANAS - Municipalité	- Autres projets - INIDA
	5. Étude de faisabilité sur la solarisation des forages existants	- Prestataires de services - CERMI	- DGASP, - Délégations MAA - ANAS	- Municipalité - Autres projets - INIDA
	6. Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau	Prestataires de services	- DGASP, - Délégations MAA - ANAS	- Municipalité - Autres projets - INIDA
	7. Extension du réseau d'irrigation	- Entreprises de travaux publics DGASP - Prestataires de services et bureaux de contrôles	- Délégations MAA - ANAS - Municipalité	- Agua de Rega - Agua Brava
	8. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau	- Entreprises spécialisées - Agua de Rega - Agua Brava	- Délégations MAA - ANAS - Municipalité	Prestataires de services
	<i>Réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau (forages, sources naturelles)</i>	- Entreprises spécialisées - Agua de Rega - Agua Brava	- Délégations MAA - ANAS - Municipalité	Prestataires de services
	<i>Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies</i>	- Entreprises de travaux publics DGASP - Prestataires de services et bureaux de contrôles	- Délégations MAA - ANAS - Municipalité	- Agua de Rega - Agua Brava - INIDA
	9. Installation unités photovoltaïques	- Entreprises spécialisées - CERMI - Agua de Rega	- Délégations MAA - ANAS - Municipalités	Autres projets

Résultat / Composante	Activités	Principal(s) établissement(s) concerné(s)	Institution(s) d'appui(s)	Autres partenaires possibles dans l'exécution
	10. Installation de points d'abreuvement pour les animaux	• Entreprises spécialisées • Agua de Rega • Agua Brava	• Délégations MAA •	• Prestataires de services
	1. Mise à jour des contrats de O&M	• DGASP	• ANAS • Agua de Rega	• Autres projets
	2. Appui institutionnel à l'INMG	• INMG	• DGASP	• Autres projets
	3. Information et sensibilisation précoce	• INMG	• DGASP	• Autres projets
	4. Appui aux situations d'urgence ponctuelles	• INMG	• DGASP	• Autres projets
S/C Promotion techniques d'irrigation pratiques agricoles résilientes	AP 3. Aménagements résilients			
	1. Étude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcellisation	• Prestataires de services (bureaux d'étude)	• DGASP	• Autres projets • INIDA
	2. Aménagement et protection des bassins de production	• Entreprises de travaux publiques • DGASP • Prestataires de services et bureaux de contrôles	• DGASP	• Autres projets
	AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production			
	1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles	• Entreprises spécialisées • Programme de promotion de l'irrigation goutte à goutte – Gouvernement via AdR • Organisation producteurs (coopératives, etc.)	• DGASP	• Autres projets
	2. Intensification de la production fruitière (voir AP3 et AP5)	• Délégations du MAA • ONG • Prestataires de service	• DGASP • INIDA • Organisation producteurs (coopératives, etc.)	• FAO • Autres projets
	3. Accès à la micro-mécanisation	• Fournisseurs/entreprises spécialisées • ONG	• DGASP • Organisation producteurs (coopératives, etc.)	• Autres projets
	4. Appui à la sécurisation foncière	• INGT • Municipalité • Délégation MAA • Organisation producteurs (coopératives, etc.)	• DGASP	• Autres projets
	AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production		•	•
	1. Formation sur les techniques sur les techniques d'agriculture résiliente, l'approche GALS, l'éducation nutritionnelle	• Délégations du MAA • ONG • SNASN • ICIEG	• DGASP • FAO • INIDA	• Université de Cabo Verde • Autres projets
	2. Appui-conseil	• ONG	• DGASP	• INIDA

Résultat / Composante	Activités	Principal(s) établissement(s) concerné(s)	Institution(s) d'appui(s)	Autres partenaires possibles dans l'exécution
		Prestataires de services		
	3. Appui à certification pour la production	- IGQPI - DGASP - ONG	- INIDA - Acteurs de la communication	- Délégations Agriculture - Université de Cabo Verde
	AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières			
	1. Diffusion des bonnes pratiques de conduite de l'élevage	- Prestataires de services - Fournisseurs - ONG	- Délégations agriculture - DGASP	Projet de modernisation de l'élevage familial (MAA)
	2. Promotion de la gestion durable des pâturages	- ONG - Prestataires de services (bureaux d'étude, consultants)	- Délégations agriculture - DGASP	- FAO - INIDA - Direction de l'environnement /MAA - Projet de modernisation de l'élevage familial (MAA)
	3. Conseil pastoral et surveillance sanitaire des animaux	- Prestataires de services (ONG) - Service vétérinaire	- Délégation agriculture - DGASP	Projet de modernisation de l'élevage familial (MAA)
Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux				
S/C 2.1. Traitement post-récolte et transformation	AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation			
	1. Plans communautaires de réhabilitations et/ou de constructions	Prestataires de service (ONG, bureaux d'étude, consultants)	- Délégation agriculture - Municipalités - Organisation producteurs (coopératives, etc.) - Acteurs des filières	- DGASP - CV-Logística Agro-Alimentaria
	2. Formation sur les techniques et technologies performantes de conservation et transformation des produits	- ONG - INFP - Consultants	- Délégation agriculture - PRO-EMPRESA - Organisation producteurs (coopératives, etc.)	- DGASP - Université de Cabo Verde
	3. Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits frais	- Entreprises spécialisées - Fournisseurs - ONG	- Délégation agriculture - Municipalités - Organisation producteurs (coopératives, etc.) - Acteurs des filières	- DGASP - CV-Logística Agro-Alimentaria
	AP 8. Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité			
	1. Appui à la certification et à la labellisation pour la transformation	IGQPI	- DGASP - PRO-EMPRESA	- Opérateurs privés - Université de Cabo Verde
	2. Coaching et accompagnement des femmes entrepreneures	- ICIEG - ONG	- DGASP - Municipalité	Autres projet
	AP 9 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs			
S/C 2.2. Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché	1. Répertoire des opérateurs de marché (agrégateurs, agro-PME, négociants, etc.)	Prestataires de service (ONG, consultants)	- DGASP - Municipalité	- CV-Logística Agro-Alimentaria - Opérateurs privés

Résultat / Composante	Activités	Principal(s) établissement(s) concerné(s)	Institution(s) d'appui(s)	Autres partenaires possibles dans l'exécution
		• PRO-EMPRESA	• Ministère Commerce	
	2. Facilitation à la création des partenariats d'affaires et à la formalisation de contrats commerciaux	• PRO-EMPRESA, Pro-GARANTIE, PRO-CAPITAL	• Opérateurs privés	
	AP 10: Développement des capacités entrepreneuriales			
	1. Renforcement des capacités de gestion (formations ciblées, outils de gestion, éducation financière, etc.)	• INFP • ONG	• PRO-EMPRESA	• ONG
	2. Portefeuille des plans d'affaires (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-investissement, etc.)	• PRO-EMPRESA,	• DGASP • Municipalité	• Autres projets
	3. Formations en entrepreneuriat et leadership féminin	• ICIEG • INFP	PRO-EMPRESA	• Autres projets
	AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales			
	1. Partage des risques			
	2. Guide de financement des plans d'affaires (PA)	• PRO-EMPRESA,		
	3. Formation sur le guide de financement des PA	• PRO-EMPRESA,		
	4. Formalisation du partenariat avec les institutions financières (IFP)	• Institutions financières • INFP		
	5. Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises	• PRO-EMPRESA, PRO-CAPITAL		
	6. Partenariat avec INFF (Cadre national de financement intégré)	• INFF		
	7. Partenariat avec autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants	• INFF et institutions financières		
	8. Appui au développement des produits financiers	• Institutions financières		
	9. Financement des PA pour Unités de traitement et de transformation	• Institutions financières		

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 2: Logframe

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée PRO AGUA	1 Personnes touchées par les activités soutenues par le projet				Système S&E du programme	Annuel	UGP /S&E	Contexte sociopolitique et normes réglementaires favorables à la mise en œuvre du projet Taille moyenne des ménages : 3,3 personnes, selon le dernier recensement national de 2021. On suppose que 13 000 personnes réparties dans 10 000 ménages bénéficieront de cette aide ou 3 000 ménages comptent deux personnes bénéficiaires.
	Hommes (number)	0	3120	7800				
	Femmes (number)	0	2080	5200				
	Jeunes (number)	0	1560	3900				
	Personnes autres que les jeunes (number)							
	Personnes non autochtones (number)							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services (number)	0	5200	13000				
	Personnes handicapées (number)	0	104	260				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système S&E du programme	Annuel	UGP /S&E	
	Ménages (number)	0	4000	10000				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système S&E du programme	Annuel	UGP /S&E	
	Membres des ménages (number)	0	13200	33000				
Objectif du projet Contribuer à la transition vers une agriculture compétitive, inclusive et équitable, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté parmi les populations rurales	Évolution de l'incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention (%)				Enquête de reference/Etude d'impact	Ans 1, 4, and 8	IFAD / Gouv / UGP / S&E	Mécanisme de soutien efficace Parties prenantes autonomes et engagées
	pourcentage de personnes (%)	0	-2	-4				
Objectif de développement Reduction de la pauvreté rurale et des inégalités, et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des revenus; et la gestion durable et inclusive des ressources de l'eau pour un accès équitable et la résilience climatique des exploitations familiales	3. Bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs revenus provenant des activités de production et de transformation agricoles (%)				Etude d'impact	Ans 1, 4, and 8	IFAD / Gouv / UGP / S&E	Mécanisme de soutien efficace Parties prenantes autonomes et engagées
	Bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs revenus provenant des activités de production et de transformation agricoles (%) (%)	0	50	75				
	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives				Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E	
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à l'eau (%)	0	80	80				
	Taille des ménages indiquant avoir un meilleur accès à l'eau (number)	0	8946	14912				
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à l'eau (number)	0	2711	4519				
	Nombre total de ménages signalant un accès amélioré (number)	0	2711	4519				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)							
	Ménages (nombre) (number)	0	615	862				
	Ménages (%) (%)	0	80	80				
	Membres de ménages (number)	0	2030	2845				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité			
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E			
	Membres des ménages (number)	0	10560	26400						
	Ménages (%)	0	80	80						
	Ménages (number)	0	3200	8000						
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E			
	Membres des ménages (number)	0	2080	5200						
	Ménages (%)	0	40	40						
	Ménages (number)	0	1600	4000						
	Effet direct Les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté de l'eau et aux changements climatiques	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production				Etude COI	Ans 1,4,8		UGP /S&E	Accès équitable aux ressources Technologies appropriées disponibles Mécanisme de soutien efficace
		Ménages (%)	0	80	80					
Ménages (number)		0	3021	5036						
Membres des ménages (number)		0	9972	16620						
1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés				Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E				
Membres des ménages (number)		0	1056				1760			
Ménages (%)		0	80				80			
Ménages (number)		0	812				1354			
IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E				
Jeunes (%)		0	40				80			
Jeunes (number)		0	753				2142			
Nombre total de personnes (%)		0	40				80			
Nombre total de personnes (number)		0	2510				7140			
Femmes (%)		0	40				80			
Femmes (number)		0	1004				2856			
Hommes (%)		0	40				80			
Hommes (number)		0	1506				4284			
Personnes handicapées (number)		0	50				142			
Personnes handicapées (%)		0	40				80			
Produit 1.1 Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau		1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état					SSE	Annuel	UGP /S&E	
	Superficie en hectares (ha)	0	696	1392						
	Nombre total d'utilisateurs prévus (number)	0	3480	6960						
	12. Nombre de systèmes de pompage d'eau alimentés par des énergies renouvelables installés				SSE	Annuel	UGP /S&E			

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Nombre de systèmes de pompage d'eau alimentés par des énergies renouvelables installés (number)	0	12	28				
	13. Nombre de ménages ruraux bénéficiant d'infrastructures de captage et de distribution d'eau				SSE	Annuel	UGP /S&E	
	Ménages correspondants (number)	0	2797	5594				
	Agroéleveurs (number)	0	3636	7272				
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				SSE	Annuel	UGP/S&E et CERMI	
	Taille des groupes (number)	0	960	1920				
	Groupes soutenus (number)	0	27	53				
	Hommes (number)	0	576	1152				
	Femmes (number)	0	384	768				
	Jeunes (number)	0	288	576				
	Personnes handicapées (number)	0	19	38				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							
	Superficie en hectares (ha)	0	283	472				
Personnes touchées (number)	0	1070	1784					
1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE	Annuel	UGP /S&E		
Nombre total de personnes formées par le projet (number)	0	1320	2200					
Nombre total de présences aux sessions de formation (number)								
Hommes formés au moins une fois par le projet (number)	0	792	1320					
Femmes formées au moins une fois par le projet (number)	0	528	880					
Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE	Annuel	UGP/S&E		
Jeunes formés au moins une fois par le projet (number)	0	396	660					
Personnes Handicapées formées au moins une fois par le projet (number)	0	26	44					
1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				SSE	Annuel	UGP /S&E		
Hommes (number)	0	600	840					
Femmes (number)	0	400	560					
Jeunes (number)	0	300	420					
Producteurs ruraux (number)	0	1000	1400					
Personnes handicapées (number)	0	20	28					
18. Superficie (ha) équipée de systèmes d'irrigation économes en eau (irrigation goutte à goutte, hydroponie)				SSE	Annuel	UGP /S&E		

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	hectares de terrain (ha)	0	200	280	SSE	Annuel	UGP /S&E	
	1.1.8 Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition							
	Nombre de personnes qui participent (number)	0	1000	1400				
	Hommes (number)	0	600	840				
	Femmes (number)	0	400	560				
	Ménages (number)	0	769	1077				
	Membres des ménages bénéficiaires (number)	0	2538	3554				
	Jeunes (number)	0	300	420				
	Personnes handicapées (number)	0	20	28				
Effet direct 2. Des entreprises / coopératives fiables, et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				Etude COI	Ans 1, 4, and 8	UGP /S&E	Accès aux technologies appropriées, à la formation et aux marchés Accès facile au marché Opportunité de diversification des marchés Intérêt et engagement du secteur privé
Nombre d'entreprises (number)		0	418	1048				
Pourcentage d'entreprises (%)		0	60	60				
2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés				Etude COI/ SSE	Ans 1, 4, and 8	UGP /S&E		
Nombre d'organisations de producteurs (number)		0	7				17	
Nombre de membres d'organisations de producteurs (number)		0	102				255	
Femmes membres d'organisations de producteurs (number)		0	41				102	
Hommes membres d'organisations de producteurs (number)		0	61				153	
Jeunes membres des organisations de producteurs (number)		0	31				77	
Personnes handicapées - les membres des organisations de producteurs (number)		0	2				5	
Produit 2.1. Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation, conservation améliorent la qualité des produits agricoles	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	Annual	UGP /S&E	
	Nombre total d'installations (number)		0	6				12
	Installations de commercialisation construites ou remises en état (number)		0	2				4
	Installations de transformation construites ou remises en état (number)		0	2				4
	Installations de stockage construites ou remises en état (number)		0	2				4
	Total d'utilisateurs prévus (number)		0	1629				4072
	22. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (UGP)				SSE	Annuel	UGP /S&E	
	Unités de traitement et conditionnement des produits construits/réhabilités et équipé (number)		0	2				4

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Comptoirs de commercialisation (number)	0	2	4				
	23. Nombre de personnes formées aux techniques appropriées de conservation et de transformation				SSE	Annuel	UGP /S&E	
	Nombre de personnes formées (number)	0	830	2075				
	24. Nombre d'établissements de transformation ayant obtenu une certification de qualité et/ou une appellation d'origine				SSE	Annuel	UGP /S&E	
	Nombre d'établissements de transformation (number)	0	41	102				
Produit 2.2 Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE	M&E	UGP /S&E	Engagement des organisations/coopératives de production et/ou de transformation
	Hommes (number)	0	932	2331				
	Femmes (number)	0	622	1554				
	Jeunes (number)	0	466	1165				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (number)	0	1554	3885				
	Personnes handicapées (number)	0	31	78				
	26. Entreprises soutenues pour accéder au marché et au financement				Progress report	Annuel	UGP /S&E	
	Nombre de partenariats commerciaux développés (number)	0	7	17				
	Nombre d'entreprises soutenues pour accéder au marché (number)	0	698	1747				
	Entreprises financées (number)	0	698	1747				
	Hommes (number)	0	419	1048				
	Femmes (number)	0	279	698				
	Jeunes (number)	0	209	524				
	Personnes Handicapées (number)	0	14	35				

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 3: Project Cost and Financing

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 3. Coût et financement du PRO-AGUA

I. Introduction

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA) réalisée avec le logiciel Costab. Cette annexe est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur les hypothèses de base liées à la date de démarrage et la durée de mise en œuvre du programme, les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, et les pourcentages de taxes et de devises appliqués par catégories de dépenses. Le deuxième chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.
2. Les tableaux des coûts détaillés par composantes et sous-composantes du programme sont repris en annexe du document. Ils comprennent : i) le phasage des quantités, coûts unitaires et coûts de base en CVE et en Euro ; ii) les coûts totaux en Euro et iii) les catégories de dépenses par activité.

II. Hypothèses de calcul des coûts

3. Les coûts du programme pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du programme. Les coûts du programme ont été estimés sur la base des principales hypothèses suivantes:
4. **Durée et démarrage du programme** : Le PROAGUA est prévu sur une durée de huit (8) ans, soit de 2026-2033. Sa présentation au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour avril 2026 en tenant compte des délais pour signer l'accord de financement et satisfaire les conditions de son entrée en vigueur pour mi-2026, en tenant compte de la préparation et approbation des fonds FIPS pour assurer le prédémarrage du programme.
5. **Coûts unitaires** : L'estimation des coûts repose essentiellement sur l'expérience des programmes FIDA en Cabo Verde (POSER) et sur les informations et prévisions budgétaires fournies par d'autres partenaires techniques et financiers. Les salaires du personnel du programme sont alignés sur les grilles nationales et celles des programmes FIDA comparables, tandis que les frais de personnel comprennent le salaire de base et les indemnités, les charges sociales (part employeur) — estimées à 16% conformément au taux de contribution de l'INPS¹ pour les travailleurs salariés — ces éléments étant budgétés séparément.
6. **Provisions pour imprévus physiques** : Le programme soutient la réalisation des travaux de réhabilitation d'infrastructures telles que les installations de mobilisation et de distribution d'eau, les aménagements hydroagricoles et les ouvrages de conservation de l'eau au profit des populations rurales, femmes et jeunes. Afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la préparation du programme, un taux d'imprévus physiques de 5% a été appliqué ont été appliques aux coûts de base des travaux et équipements/matériels.
7. **Provisions pour hausse des prix**, encore appelées "imprévus financiers" :
 - ✓ *Inflation en devises*. Il a été retenu un taux compris entre 2,1% et 2,0% pour l'inflation au niveau international. Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le Manufactures Unit Value Index (MUV) de la Banque mondiale, sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires par le Fonds Monétaire international (FMI).
 - ✓ *Inflation en monnaie locale*. Sur la base des prévisions du FMI, il a été retenu pour le niveau local un taux d'inflation de 2% sur la période d'exécution du programme.
8. **Taux de change** : En raison des fortes fluctuations récentes entre le dollar des Etats Unis et le CVE, le Gouvernement a souhaité que la monnaie du financement externe soit l'Euro afin de stabiliser la valeur des ressources allouées. Le CVE étant à parité fixe avec l'Euro, le taux de

¹ [Obrigações – INPS](#)

change a été estimé sur la base d'une parité stable à moyen et long terme de 110,27 CVE pour 1 Euro². Les données récentes des World Development Indicators de la Banque mondiale confirment cette stabilité du taux de change officiel du CVE, tandis que le taux euro/dollar a fluctué autour de 1,05–1,10 USD pour 1 EUR sur les trois dernières années, ce qui implique un taux moyen de l'ordre de 90–100 CVE pour 1 USD via la parité fixe avec l'euro.

9. **Pourcentage de taxes et de devises :** Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent, le cas échéant, les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)³ et les taxes directes. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, y compris les taxes, car celles-ci représentent un coût réel pour le programme. Pour les équipements, matériels d'irrigation et intrants importés au titre du programme, un taux de 0% de droits de douane est retenu, sur la base des régimes d'exonération prévus par le Code des avantages fiscaux et des mesures d'incitations fiscales en faveur du secteur agricole, notamment pour les équipements de dessalement, les panneaux photovoltaïques et les matériels d'irrigation dans le cadre des programmes de mitigation de la sécheresse⁴. Les coûts de base des équipements importés comprennent donc, le cas échéant, les prix CAF⁵, la TVA et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les droits et taxes imputables aux biens et services acquis du programme seront pris en charge par le gouvernement et sont considérés comme contrepartie financière en nature du gouvernement.
10. La part en Euro du coût du programme est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du programme. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau 1 ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des programmes récemment financés par le FIDA en Cabo Verde (en particulier le programme POSER).

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'investissement			
Travaux	5	15	30
Equipements et matériels	5	15	70
Formations, ateliers et séminaires	5	15	10
Campagnes d'information et de sensibilisation	5	15	0
Assistance technique internationale	0	15	80
Assistance technique nationale	0	15	0
Convention de Partenariat	0	15	0
Dons et subventions	0	0	0
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0	0	0
Coûts de fonctionnement	0	15	20

² bcv.cv/pt/PoliticaMonetaria/EstatisticasCambiais/Paginas/Estatisticas_Cambiais.aspx

³ Le taux actuel est de 15%.

⁴ <https://www.camara.cv/wp-content/uploads/2016/07/Codigo-dos-Beneficios-Fiscais.pdf>

⁵ Coût assurance fret

III. Coûts du programme

A. Coûts totaux

11. Le coût total du programme, sur la période d'implémentation, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 2,74 milliards de CVE, soit environ 24,82 millions d'Euros (27,89 millions de dollars EU)⁶. Le coût de base (hors imprévus physiques et financiers) est de 2,5 milliards de CVE, soit environ 22,76 millions d'Euros (25,58 millions de dollars EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers représentent 226,58 millions de CVE (2,06 million d'euros, soit 2,31 millions de dollars US), dont 67,82 millions de CVE d'imprévus physiques et 158,8 millions de CVE d'imprévus financiers. Les coûts d'investissement du programme s'élèvent à environ 2,04 milliards de CVE, soit environ 18,58 millions d'Euros, soit environ 20,88 millions de dollars EU, tandis que les coûts récurrents (fonctionnement et salaires) s'élèvent à 467 millions de CVE, soit environ 4,23 millions d'Euros, soit environ 4,7 millions de dollars EU, représentant respectivement environ 81% et 18% du coût de base total.

B. Coûts par composante

12. Le PROAGUA est structuré en trois composantes principales, auxquelles s'ajoute un volet de prédémarrage (FIPS). La première composante, Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage, vise à améliorer durablement la mobilisation, la distribution et l'utilisation de l'eau en appui aux systèmes de production agricoles et pastoraux, pour un coût de base estimé à 12,44 millions d'euros (14 millions de dollars US), soit 54,7% du coût de base total du programme. La deuxième composante, Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage, soutient le développement de chaînes de valeur agropastorales et l'entrepreneuriat rural, en renforçant les capacités des producteurs, des organisations et des petites et moyennes entreprises à transformer et valoriser les produits agropastoraux, pour un coût de base de 5,08 millions d'euros (5,75 millions de dollars US), soit 22% du coût de base total. La troisième, Coordination, gestion et suivi-évaluation, assure la gestion technique, administrative et financière du programme, ainsi que le suivi-évaluation, la capitalisation et la communication des résultats, pour un coût de base de 4,73 millions d'euros (5,06 millions de dollars US), soit 21% du coût de base total. Le volet prédémarrage (FIPS) finance principalement des études techniques et de faisabilité destinées à informer le démarrage rapide des opérations et à faciliter la préparation de la demande de financement au Fonds d'Adaptation, pour un coût de base de 0,5 million d'euros (0,56 million de dollars US), soit 2% du coût de base total.
13. Les activités du prédémarrage (FIPS) sont présentées et décrites dans les sous-composantes techniques concernées, afin d'assurer la cohérence de l'intervention, mais elles ne sont budgétisées que dans la composante FIPS elle-même, de manière à éviter tout double comptage dans les tableaux de coûts et de financement.

Tableau 2: Coût du programme par composante et sous composantes

⁶ En retenant un taux de 1 EUR = 1/0,89 ≈ 1,12 USD (moyen de taux d'échange des 10 derniers années)

infrastructures financées. La catégorie « dons et subventions », d'un montant de 2,28 millions d'euros (9,2% du total), vise à arrimer ces investissements physiques au développement d'unités économiques viables (petites et moyennes entreprises, exploitations et organisations de producteurs), de manière que les bénéficiaires puissent transformer les nouvelles capacités productives en activités génératrices de revenus et en emplois durables. Enfin, les coûts récurrents de fonctionnement et de salaires et indemnités, respectivement 1,1 million d'euros (4,8%) et 3,45 millions d'euros (13,7%), représentent une part plus modeste mais indispensable pour assurer la coordination, la gestion et le suivi du programme, leur niveau étant notamment influencé par le contexte d'archipel de Cabo Verde, qui renchérit les coûts de déplacement, de logistique et de coordination inter-îles.

Tableau 4: Financement par catégorie de dépenses et par sources de financement

República de Cabo Verde

Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente

Disbursement Accounts by Financiers

(EUR '000)

	Gouvernement		FIDA		Fonds d'adaptation		Bénéficiaires		Institutions financières		Gouvernement Cash		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
EQUIPEMENTS, MATERIELS	927	10.2	1,565	17.3	4,193	46.3	1,007	11.1	8	0.1	1,359	15.0	9,058	36.5
ATELIERS ET FORMATIONS	28	1.4	1,096	54.0	572	28.2	29	1.4	-	-	304	15.0	2,029	8.2
TRAVAUX	-	-	77	2.5	2,133	70.1	378	12.4	-	-	457	15.0	3,044	12.3
PRESATION DE SERVICES	11	0.3	2,700	71.8	422	11.2	-	-	62	1.6	564	15.0	3,759	15.2
DONS ET SUBVENTIONS	-	-	1,207	53.0	-	-	548	24.0	525	23.0	-0	-	2,280	9.2
COUTS DE FONCTIONNEMENT	242	22.0	569	51.8	124	11.2	-	-	-	-	165	15.0	1,099	4.4
SALAIRES ET INDEMNITES	612	17.4	2,166	61.6	726	20.7	-	-	-	-	11	0.3	3,515	14.2
Total PROJECT COSTS	1,819	7.3	9,381	37.9	8,169	33.0	1,961	7.9	595	2.4	2,859	11.5	24,784	100.0

Tableau 6 : Financement FIDA par catégorie de dépenses

República de Cabo Verde

Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente

Disbursement Accounts by Financiers

(EUR '000)

	FIDA	
	Amount	%
EQUIPEMENTS, MATERIELS	1,565	17.3
ATELIERS ET FORMATIONS	1,096	54.0
TRAVAUX	77	2.5
PRESATION DE SERVICES	2,700	71.8
DONS ET SUBVENTIONS	1,207	53.0
COUTS DE FONCTIONNEMENT	569	51.8
SALAIRES ET INDEMNITES	2,166	61.6
Total PROJECT COSTS	9,381	37.9

Tableaux détaillés

República de Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Table 1.0. FIPS (ou financement rétroactif)/Prédémarrage
Detailed Costs

	Unit	Quantités									Unit Cost	Unit Cost	Base Cost (CVE)								
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	(EUR)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
I. Investment Costs																					
A. Études sur les infrastructure et gouvernance de l'eau																					
Étude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau /a	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3,900,000	35,367.734	3,900,000	-	-	-	-	-	-	-	3,900,000
Étude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcelisation /b	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3,500,000	31,740.274	3,500,000	-	-	-	-	-	-	-	3,500,000
Étude de faisabilité sur la solarisation des forages existants /c	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,800,000	43,529.518	4,800,000	-	-	-	-	-	-	-	4,800,000
Étude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau /d	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	7,555,000	68,513.648	7,555,000	-	-	-	-	-	-	-	7,555,000
Étude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau u /e	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	900,000	8,161.785	900,000	-	-	-	-	-	-	-	900,000
Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau /f	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	16,000,000	145,098.395	16,000,000	-	-	-	-	-	-	-	16,000,000
Subtotal													36,655,000	-	-	-	-	-	-	-	36,655,000
B. Études sur le ciblage et la caractérisation des bassins de production																					
Réalisation de la stratégie de ciblage sociale, genre et inclusion /g	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,617,000	14,664.007	1,617,000	-	-	-	-	-	-	-	1,617,000
Étude des produits maraichers /h	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,400,000	12,696.11	1,400,000	-	-	-	-	-	-	-	1,400,000
Étude des fruits des zones tropicales (papaye, autres) /i	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,400,000	12,696.11	1,400,000	-	-	-	-	-	-	-	1,400,000
Étude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés) /j	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	800,000	7,254.92	800,000	-	-	-	-	-	-	-	800,000
Étude de la filière lait/fromage de chèvre /k	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	700,000	6,348.055	700,000	-	-	-	-	-	-	-	700,000
Subtotal													5,917,000	-	-	-	-	-	-	-	5,917,000
C. Études sur les activités économique																					
Gisements d'activités économiques innovantes et adaptées aux CC	p/j	20	-	-	-	-	-	-	-	20	30,000	272.059	600,000	-	-	-	-	-	-	-	600,000
Répertoire des infrastructures post-production existantes (évaluation de leur fonctionnalité) /l	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	900,000	8,161.785	900,000	-	-	-	-	-	-	-	900,000
Guide du processus d'identification, de sélection des bénéficiaires et d'attribution des financements et appuis	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	600,000	5,441.19	600,000	-	-	-	-	-	-	-	600,000
Stratégie de promotion du genre et des jeunes dans les investissements économiques /m	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,500,000	22,671.624	2,500,000	-	-	-	-	-	-	-	2,500,000
Subtotal													4,600,000	-	-	-	-	-	-	-	4,600,000
D. Autres études																					
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEPs /n	p/j	20	-	-	-	-	-	-	-	20	45,000	408.089	900,000	-	-	-	-	-	-	-	900,000
Évaluation du régime foncier /o	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,020,000	9,250.023	1,020,000	-	-	-	-	-	-	-	1,020,000
Enquête sur la situation de référence (baseline)	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,200,000	38,088.329	4,200,000	-	-	-	-	-	-	-	4,200,000
Subtotal													6,120,000	-	-	-	-	-	-	-	6,120,000
E. Recrutement du personnel-clé /p	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,100,000	9,975.515	1,100,000	-	-	-	-	-	-	-	1,100,000
Total													54,392,000	-	-	-	-	-	-	-	54,392,000

la 30 p/j de consultant international : 15 jours à Santiago ; 15 jours sur FO, SA et SN ; 30 p/j de consultant national : 15 jours à Santiago ; 15 jours sur FO, SA et SN

lb 2% des coûts des investissements

lc 2% des coûts des investissements

ld Réservoirs, digues filtrantes, digues de captage, collecte eau des pluies (2% des coûts des investissements)

le 2% des coûts des investissements

lf 2% des coûts des investissements

lg Consultant national – 30 jours avec voyages sur les îles (5 jours par île) et un atelier national de validation

lh Étude sur quatre îles (FO, ST, SA et SN) pour un total de 40 jours, dont 24 jours sur le terrain (6 par île)

li Étude sur quatre îles (FO, ST, SA et SN) pour un total de 40 jours, dont 24 jours sur le terrain (6 par île)

lj Étude sur Fogo pour un total de 25 jours, dont 6 sur le terrain

lk Étude sur trois îles (FO,SA,SN) total de 30 jours, 15 sur le terrain (5 par île)

ll 25 p/j avec visites sur les 4 îles

lm Consultant national 30 p/j avec voyages sur les 4 îles et atelier de validation

ln Expertise internationale de distance

lo Consultant national 30 p/j avec voyages sur les 4 îles

lp Coût estimé à 100 000 CVE par personne à recruter.

Republica de Cabo Verde
 Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
 Table 1.1. SC1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau
Detailed Costs

	Unit	Quantities									Unit Cost (CVE)	Base Cost (CVE)								
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
I. Investment Costs																				
A. Prérequis au démarrage																				
1. Identification et recrutement d'opérateurs pour la facilitation et la maîtrise d'oeuvre	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	400,000	400,000	-	-	-	-	-	-	-	400,000
2. Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA																				
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_FO	campagne	2	-	-	1	-	-	-	-	3	100,000	200,000	-	-	100,000	-	-	-	-	300,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_ST	campagne	3	-	-	2	-	-	-	-	5	100,000	300,000	-	-	200,000	-	-	-	-	500,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SA	campagne	2	-	-	1	-	-	-	-	3	100,000	200,000	-	-	100,000	-	-	-	-	300,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SN	campagne	1	-	-	1	-	-	-	-	2	100,000	100,000	-	-	100,000	-	-	-	-	200,000
Subtotal												800,000	-	-	500,000	-	-	-	-	1,300,000
3. Mise en place et formation des organes de sélection des bénéficiaires et d'attribution des financements et appuis																				
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_FO	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_ST	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SA	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SN	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
Sessions périodiques du CIAP_FO	session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	50,000	-	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	700,000
Sessions périodiques du CIAP_ST	session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	50,000	-	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	700,000
Sessions périodiques du CIAP_SA	session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	50,000	-	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	700,000
Sessions périodiques du CIAP_SN	session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	50,000	-	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	700,000
Installation et formation du Comité national d'approbation (CNA)	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
Sessions périodiques du CNA	session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	50,000	-	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	700,000
Subtotal												750,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	4,250,000
Subtotal												1,950,000	500,000	500,000	1,000,000	500,000	500,000	500,000	500,000	5,950,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
B. AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau																				
1. Assistance Technique en Ingénierie de l'Eau																				
a. Assistance Technique Internationale en Ingénierie de l'Eau /a	forfait	1	1	1	1	-	-	-	-	4	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	4,000,000
2. Étude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau /b	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Étude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau /c	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Étude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau /d	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Étude de faisabilité sur la solarisation des forages existants /e	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau /f	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Extension du réseau d'irrigation																				
a. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_FO																				
Équipements et matériels _FO /g	km	-	4	4	2	-	-	-	-	10	2,250,000	-	9,000,000	9,000,000	4,500,000	-	-	-	-	22,500,000
Étude d'identification _FO	étude	-	1	1	1	-	-	-	-	3	67,500	-	67,500	67,500	67,500	-	-	-	-	202,500
Subtotal												-	9,067,500	9,067,500	4,567,500	-	-	-	-	22,702,500
b. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_ST																				
Équipements et matériels _ST /h	km	-	8	8	6	4	4	-	-	30	2,250,000	-	18,000,000	18,000,000	13,500,000	9,000,000	9,000,000	-	-	67,500,000
Étude d'identification _ST	étude	-	1	1	1	1	-	-	-	4	67,500	-	67,500	67,500	67,500	67,500	-	-	-	270,000
Subtotal												-	18,067,500	18,067,500	13,567,500	9,067,500	9,000,000	-	-	67,770,000
c. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SA																				
Équipements et matériels _SA /i	km	-	6	3	3	-	-	-	-	12	2,250,000	-	13,500,000	6,750,000	6,750,000	-	-	-	-	27,000,000
Étude d'identification _SA	étude	-	1	1	1	-	-	-	-	3	67,500	-	67,500	67,500	67,500	-	-	-	-	202,500
Subtotal												-	13,567,500	6,817,500	6,817,500	-	-	-	-	27,202,500
d. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SN																				
Équipements et matériels _SN /j	km	-	2	1	1	-	-	-	-	4	2,250,000	-	4,500,000	2,250,000	2,250,000	-	-	-	-	9,000,000
Étude d'identification _SN	étude	-	1	1	1	-	-	-	-	3	67,500	-	67,500	67,500	67,500	-	-	-	-	202,500
Subtotal												-	4,567,500	2,317,500	2,317,500	-	-	-	-	9,202,500
Subtotal												-	45,270,000	36,270,000	27,270,000	9,067,500	9,000,000	-	-	126,877,500
8. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau																				
a. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_FO																				
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /k	unité	-	-	1	1	1	-	-	-	3	735,000	-	-	735,000	735,000	735,000	-	-	-	2,205,000
Équipements et matériels /l	unité	-	-	1	1	1	-	-	-	3	470,000	-	-	470,000	470,000	470,000	-	-	-	1,410,000
Préparation de devis et supervision	forfait	-	-	2	2	1	-	-	-	5	260,000	-	-	520,000	520,000	260,000	-	-	-	1,300,000
Subtotal												-	-	1,725,000	1,725,000	1,465,000	-	-	-	4,915,000
b. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_ST																				
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /m	unité	-	4	6	4	2	-	-	-	16	660,000	-	2,640,000	3,960,000	2,640,000	1,320,000	-	-	-	10,560,000
Équipements et matériels /n	unité	-	4	6	4	2	-	-	-	16	420,000	-	1,680,000	2,520,000	1,680,000	840,000	-	-	-	6,720,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	4	6	6	2	-	-	-	18	180,000	-	720,000	1,080,000	1,080,000	360,000	-	-	-	3,240,000
Subtotal												-	5,040,000	7,560,000	5,400,000	2,520,000	-	-	-	20,520,000
c. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_SA																				
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /o	unité	-	-	2	2	1	1	-	-	6	820,000	-	-	1,640,000	1,640,000	820,000	820,000	-	-	4,920,000
Équipements et matériels /p	unité	-	-	2	2	1	1	-	-	6	470,000	-	-	940,000	940,000	470,000	470,000	-	-	2,820,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	-	2	2	2	1	-	-	7	285,000	-	-	570,000	570,000	570,000	285,000	-	-	1,995,000
Subtotal												-	-	3,150,000	3,150,000	1,860,000	1,575,000	-	-	9,735,000
d. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_SN																				
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /q	unité	-	-	1	-	-	-	-	-	1	820,000	-	-	820,000	-	-	-	-	-	820,000
Équipements et matériels /r	unité	-	-	1	-	-	-	-	-	1	470,000	-	-	470,000	-	-	-	-	-	470,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	-	1	1	1	-	-	-	3	285,000	-	-	285,000	285,000	285,000	-	-	-	855,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
9. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies /s																				
a. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_FO																				
Travaux de génie civil / réhabilitation des infrastructures d'eau	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	7,500,000	-	-	-	-	7,500,000	-	-	-	7,500,000
Équipements et matériels	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1,500,000	-	-	-	-	1,500,000	-	-	-	1,500,000
Preparation de devis et supervision	Forfait	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	-	-	-	1,000,000
Subtotal												-	-	-	-	10,000,000	-	-	-	10,000,000
b. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_ST																				
Travaux de génie civil / réhabilitation des infrastructures d'eau	reserve/digue	-	-	-	1	-	-	-	-	1	11,250,000	-	-	-	11,250,000	-	-	-	-	11,250,000
Équipement et matériels	reserve/digue	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2,250,000	-	-	-	2,250,000	-	-	-	-	2,250,000
Preparation de devis et supervision	Forfait	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1,500,000	-	-	-	1,500,000	-	-	-	-	1,500,000
Subtotal												-	-	-	15,000,000	-	-	-	-	15,000,000
c. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_SA																				
Travaux de génie civil / réhabilitation des infrastructures d'eau	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	9,000,000	-	-	-	-	9,000,000	-	-	-	9,000,000
Équipements et matériels	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1,800,000	-	-	-	-	1,800,000	-	-	-	1,800,000
Preparation de devis et supervision	Forfait	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1,200,000	-	-	-	-	1,200,000	-	-	-	1,200,000
Subtotal												-	-	-	-	12,000,000	-	-	-	12,000,000
d. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_SN																				
Travaux de génie civil / réhabilitation des infrastructures d'eau	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	6,000,000	-	-	-	-	6,000,000	-	-	-	6,000,000
Équipements et matériels	reserve/digue	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1,200,000	-	-	-	-	1,200,000	-	-	-	1,200,000
Preparation de devis et supervision	Forfait	-	-	-	-	1	-	-	-	1	800,000	-	-	-	-	800,000	-	-	-	800,000
Subtotal												-	-	-	-	8,000,000	-	-	-	8,000,000
Subtotal												-	-	-	15,000,000	30,000,000	-	-	-	45,000,000
10. Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)																				
a. Installation unités photovoltaïques_FO	nbre unite de 26 kw	-	-	2	2	-	-	-	-	4	8,874,000	-	-	17,748,000	17,748,000	-	-	-	-	35,496,000
b. Installation unités photovoltaïques_ST	nbre unite de 26 kw	-	4	3	3	2	2	2	-	16	8,650,000	-	34,600,000	25,950,000	25,950,000	17,300,000	17,300,000	17,300,000	-	138,400,000
c. Installation unités photovoltaïques_SA	nbre unite de 26 kw	-	-	3	2	1	-	-	-	6	8,874,000	-	-	26,622,000	17,748,000	8,874,000	-	-	-	53,244,000
d. Installation unités photovoltaïques_SN	nbre unite de 26 kw	-	-	-	1	1	-	-	-	2	8,874,000	-	-	-	8,874,000	8,874,000	-	-	-	17,748,000
Subtotal												-	34,600,000	70,320,000	70,320,000	35,048,000	17,300,000	17,300,000	-	244,888,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
11. Point d'abreuvement pour les animaux																				
a. Point d'abreuvement pour les animaux_FO																				
Équipements et matériels /t	nbre de point	-	4	12	4	-	-	-	-	20	1,570,000	-	6,280,000	18,840,000	6,280,000	-	-	-	-	31,400,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	12	4	-	-	-	-	20	400,000	-	1,600,000	4,800,000	1,600,000	-	-	-	-	8,000,000
Supervision	nbre de point	-	4	12	4	-	-	-	-	20	150,000	-	600,000	1,800,000	600,000	-	-	-	-	3,000,000
Formation des usagers /u	session	-	1	3	1	-	-	-	-	5	150,000	-	150,000	450,000	150,000	-	-	-	-	750,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	12	4	-	-	-	-	20	300,000	-	1,200,000	3,600,000	1,200,000	-	-	-	-	6,000,000
Subtotal												-	9,830,000	29,490,000	9,830,000	-	-	-	-	49,150,000
b. Point d'abreuvement pour les animaux_SA																				
Équipements et matériels /v	nbre de point	-	4	12	8	4	-	-	-	28	1,570,000	-	6,280,000	18,840,000	12,560,000	6,280,000	-	-	-	43,960,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	12	8	4	-	-	-	28	400,000	-	1,600,000	4,800,000	3,200,000	1,600,000	-	-	-	11,200,000
Supervision	nbre de point	-	4	12	8	4	-	-	-	28	150,000	-	600,000	1,800,000	1,200,000	600,000	-	-	-	4,200,000
Formation des usagers /w	session	-	1	3	2	1	-	-	-	7	150,000	-	150,000	450,000	300,000	150,000	-	-	-	1,050,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	12	8	4	-	-	-	28	300,000	-	1,200,000	3,600,000	2,400,000	1,200,000	-	-	-	8,400,000
Subtotal												-	9,830,000	29,490,000	19,660,000	9,830,000	-	-	-	68,810,000
c. Point d'abreuvement pour les animaux_SN																				
Équipements et matériels /x	nbre de point	-	-	-	4	-	-	-	-	4	1,570,000	-	-	-	6,280,000	-	-	-	-	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	-	-	4	-	-	-	-	4	400,000	-	-	-	1,600,000	-	-	-	-	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	-	-	4	-	-	-	-	4	150,000	-	-	-	600,000	-	-	-	-	600,000
Formation des usagers /y	session	-	-	-	1	-	-	-	-	1	150,000	-	-	-	150,000	-	-	-	-	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	-	-	4	-	-	-	-	4	300,000	-	-	-	1,200,000	-	-	-	-	1,200,000
Subtotal												-	-	-	9,830,000	-	-	-	-	9,830,000
Subtotal												-	19,660,000	58,980,000	39,320,000	9,830,000	-	-	-	127,790,000
12. Mesures de sauvegardes E&S: Catégorisation des sous-projets																				
a. Screenings environnementaux et sociaux et catégorisation des sous-projets /z	forfait	-	1	1	-	-	-	-	-	2	675,000	-	675,000	675,000	-	-	-	-	-	1,350,000
b. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_FO /aa	forfait	-	1	1	-	-	1	-	-	3	220,540	-	220,540	220,540	-	-	220,540	-	-	661,620
c. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_ST /bb	forfait	-	1	2	-	-	1	-	-	4	220,540	-	220,540	441,080	-	-	220,540	-	-	882,160
d. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SA /cc	forfait	-	1	1	-	-	1	-	-	3	220,540	-	220,540	220,540	-	-	220,540	-	-	661,620
e. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SN /dd	forfait	-	1	1	-	-	1	-	-	3	220,540	-	220,540	220,540	-	-	220,540	-	-	661,620
Subtotal												-	1,557,160	1,777,700	-	-	882,160	-	-	4,217,020
13. Mise en œuvre des recommandations E&S																				
Travaux d'extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires de construction ou d'achèvement_FO	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	225,000	-	-	225,000	225,000	-	-	-	-	450,000
Travaux d'extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires de construction ou d'achèvement)_ST	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	675,000	-	-	675,000	675,000	-	-	-	-	1,350,000
Travaux d'extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires de construction ou d'achèvement)_SA	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	180,000	-	-	180,000	180,000	-	-	-	-	360,000
Travaux d'extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires de construction ou d'achèvement)_SN	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	90,000	-	-	90,000	90,000	-	-	-	-	180,000
Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau_FO	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	76,800	-	-	76,800	76,800	-	-	-	-	153,600
Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau_ST	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	108,000	-	-	108,000	108,000	-	-	-	-	216,000
Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau_SA	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	75,000	-	-	75,000	75,000	-	-	-	-	150,000
Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau_SN	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	30,000	-	-	30,000	30,000	-	-	-	-	60,000
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_FO	forfait	-	-	1	1	-	-	-	-	2	200,000	-	-	200,000	200,000	-	-	-	-	400,000
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_ST	forfait	-	1	1	1	1	1	-	-	5	200,000	-	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	-	-	1,000,000
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_SA	forfait	-	-	1	1	1	-	-	-	3	200,000	-	-	200,000	200,000	200,000	-	-	-	600,000
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_SN	forfait	-	-	-	1	1	-	-	-	2	100,000	-	-	-	100,000	100,000	-	-	-	200,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_FO	forfait	-	-	-	1	1	-	-	-	2	35,500	-	-	-	35,500	35,500	-	-	-	71,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_ST	forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	6	50,000	-	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	-	300,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_SA	forfait	-	-	1	1	1	-	-	-	3	20,000	-	-	20,000	20,000	20,000	-	-	-	60,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_SN	forfait	-	-	-	1	1	-	-	-	2	7,000	-	-	-	7,000	7,000	-	-	-	14,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_FO /lee	forfait	-	1	1	1	-	-	-	-	3	1,028,000	-	1,028,000	1,028,000	1,028,000	-	-	-	-	3,084,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_SA /ff	forfait	-	1	1	1	1	-	-	-	4	1,439,200	-	1,439,200	1,439,200	1,439,200	1,439,200	-	-	-	5,756,800
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_SN	forfait	-	-	-	1	-	-	-	-	1	205,600	-	-	-	205,600	-	-	-	-	205,600
Subtotal												-	2,717,200	4,597,000	4,945,100	2,051,700	250,000	50,000	-	14,611,000
Subtotal												1,000,000	109,844,360	186,954,700	168,415,100	92,127,200	29,007,160	17,350,000	-	604,698,520

C. AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau

1. Organisation de la maintenance

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
a. Organisation de la maintenance_FO	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
b. Organisation de la maintenance_ST	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
c. Organisation de la maintenance_SA	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
d. Organisation de la maintenance_SN	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												-	1,600,000	-	-	-	-	-	-	1,600,000
2. Mise à jour des contrats de O&M																				
a. Mise à jour des contrats de O&M_FO /gg	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	350,000	175,000	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	175,000	-	2,100,000
b. Mise à jour des contrats de O&M_ST /hh	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	350,000	175,000	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	175,000	-	2,100,000
c. Mise à jour des contrats de O&M_SA /ii	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	350,000	175,000	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	175,000	-	2,100,000
d. Mise à jour des contrats de O&M_SN /jj	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	350,000	175,000	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	175,000	-	2,100,000
Subtotal												700,000	1,400,000	1,400,000	1,400,000	1,400,000	1,400,000	700,000	-	8,400,000
3. Genre et Inclusion sociale dans la gouvernance de l'eau																				
Consultance pour institutionnaliser le genre au sein de ANAS /kk	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,200,000	1,200,000	-	-	-	-	-	-	-	1,200,000
Étude Genre, Eau et Agriculture	p/j	-	30	-	-	-	-	-	-	30	30,000	-	900,000	-	-	-	-	-	-	900,000
Subtotal												1,200,000	900,000	-	-	-	-	-	-	2,100,000
4. Appui institutionnel à l'INMG	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	425,907	425,907	425,907	425,907	425,907	425,907	425,907	425,907	425,907	3,407,000
5. Information et sensibilisation précoce (prévention et alerte)																				
Campagne de sensibilisation_FO	campagne	3	2	2	1	1	1	-	-	10	100,000	300,000	200,000	200,000	100,000	100,000	100,000	-	-	1,000,000
Campagne de sensibilisation_ST	campagne	5	3	3	2	2	2	-	-	17	100,000	500,000	300,000	300,000	200,000	200,000	200,000	-	-	1,700,000
Campagne de sensibilisation_SA	campagne	2	2	2	1	1	1	-	-	9	100,000	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	100,000	-	-	900,000
Campagne de sensibilisation_SN	campagne	2	2	2	1	1	1	-	-	9	100,000	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	100,000	-	-	900,000
Subtotal												1,200,000	900,000	900,000	500,000	500,000	500,000	-	-	4,500,000
6. Appui aux situations d'urgence ponctuelles																				
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_FO	forfait	-	1	-	1	-	1	-	-	3	300,000	-	300,000	-	300,000	-	300,000	-	-	900,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_ST	forfait	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SA	forfait	-	1	-	1	-	1	-	-	3	300,000	-	300,000	-	300,000	-	300,000	-	-	900,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SN	forfait	-	1	-	1	-	1	-	-	3	200,000	-	200,000	-	200,000	-	200,000	-	-	600,000
Subtotal												-	1,200,000	-	1,200,000	-	1,200,000	-	-	3,600,000
Subtotal												3,525,907	6,425,907	2,725,907	3,525,907	2,325,907	3,525,907	1,125,907	425,907	23,607,000
Total Investment Costs												6,475,907	116,770,267	190,180,607	172,941,007	94,953,107	33,033,067	18,975,907	925,907	634,255,000
II. Recurrent Costs																				
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	4	4	4	4	4	4	4	4	32	50,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,600,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	4	4	4	4	4	4	4	4	32	50,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,600,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	4	4	4	4	4	4	4	4	32	50,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,600,000
Total Recurrent Costs												600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	4,800,000
Total												7,075,907	117,370,267	190,780,607	173,541,007	95,553,107	33,633,067	19,575,907	1,525,907	639,055,000

\a Honorarium consultant international et missions de terrain

\b Activité FIPS

\c Activité FIPS

\d Activité FIPS

\e Activité FIPS

\f Activité FIPS

\g L'estimation en USD/km est basée sur le coût moyen actuel, qui est de 15 USD/m pour le réseau tertiaire et de 30 USD/m pour le réseau secondaire.

\h L'estimation en USD/km est basée sur le coût moyen actuel, qui est de 15 USD/m pour le réseau tertiaire et de 30 USD/m pour le réseau secondaire.

\i L'estimation en USD/km est basée sur le coût moyen actuel, qui est de 15 USD/m pour le réseau tertiaire et de 30 USD/m pour le réseau secondaire.

\j L'estimation en USD/km est basée sur le coût moyen actuel, qui est de 15 USD/m pour le réseau tertiaire et de 30 USD/m pour le réseau secondaire.

\k Par point d'eau a rehabiliter les equipements inclus la mobilisation et preparation du site, netoyage du forage, desinfection et analyse de la qualite d'eau, reparations du tubage, main d'oeuvre, dalle en beton et tete logistique

\l Fourniture et installation d'une pompe submersible, armoire de commande, variateur de frequence de la pompe et cablage, vannes, raccords et accessoires

\m Par point d'eau a rehabiliter les equipements inclus la mobilisation et preparation du site, netoyage du forage, desinfection et analyse de la qualite d'eau, reparations du tubage, main d'oeuvre, dalle en beton et tete logistique

\n Fourniture et installation d'une pompe submersible, armoire de commande, variateur de frequence de la pompe et cablage, vannes, raccords et accessoires

\o Par point d'eau a rehabiliter les equipements inclus la mobilisation et preparation du site, netoyage du forage, desinfection et analyse de la qualite d'eau, reparations du tubage, main d'oeuvre, dalle en beton et tete logistique

\p Fourniture et installation d'une pompe submersible, armoire de commande, variateur de frequence de la pompe et cablage, vannes, raccords et accessoires

\q Par point d'eau a rehabiliter les equipements inclus la mobilisation et preparation du site, netoyage du forage, desinfection et analyse de la qualite d'eau, reparations du tubage, main d'oeuvre, dalle en beton et tete logistique

\r Fourniture et installation d'une pompe submersible, armoire de commande, variateur de frequence de la pompe et cablage, vannes, raccords et accessoires

te

\t Reservoir de stockage, pompe, colonne, raccords, tuyauteries, vannes, abreuvoirs, petites fournitures etc...

\u Une formation par coopérative

\v Reservoir de stockage, pompe, colonne, raccords, tuyauteries, vannes, abreuvoirs, petites fournitures etc...

\w Une formation par coopérative

\x Reservoir de stockage, pompe, colonne, raccords, tuyauteries, vannes, abreuvoirs, petites fournitures etc...

\y Une formation par coopérative

\z En partenariat avec DNE

\aa (consultations publiques, examen technique et attribution de déclaration d'impact environnemental)

\bb (consultations publiques, examen technique et attribution de déclaration d'impact environnemental)

\cc (consultations publiques, examen technique et attribution de déclaration d'impact environnemental)

\dd (consultations publiques, examen technique et attribution de déclaration d'impact environnemental)

\ee 2% des couts d'investissements

\ff 2% des couts d'investissement

\gg Voyages, frais juridiques

\hh Voyages, frais juridiques

\ii Voyages, frais juridiques

\jj Voyages, frais juridiques

\kk consultant nationale 30 p/g et atelier de restitution

República de Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Table 1.2. SC1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes
Detailed Costs

	Unit	Quantities									Unit Cost		Base Cost (CVE)								
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	
I. Investment Costs																					
A. AP 3 : Aménagements résilients																					
1. Étude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcellisation	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Aménagement et protection des bassins de production																					
Terrassement et ouvrages anti-érosives_FO	ha	-	-	5	5	5	4	-	-	19	65,781	-	-	328,905	328,905	328,905	263,124	-	-	1,249,839	
Terrassement et ouvrages anti-érosives_ST	ha	-	4	12	20	20	8	-	-	64	65,781	-	263,124	789,372	1,315,620	1,315,620	526,248	-	-	4,209,984	
Terrassement et ouvrages anti-érosives_SA	ha	-	5	5	5	5	4	-	-	24	65,781	-	328,905	328,905	328,905	328,905	263,124	-	-	1,578,744	
Terrassement et ouvrages anti-érosives_SN	ha	-	-	4	4	1	-	-	-	9	65,781	-	-	263,124	263,124	65,781	-	-	-	592,029	
Delimitation des parcelles agricoles_FO	ha	-	-	5	5	5	4	-	-	19	32,891	-	-	164,455	164,455	164,455	131,564	-	-	624,929	
Delimitation des parcelles agricoles_ST	ha	-	4	12	20	20	8	-	-	64	32,891	-	131,564	394,692	657,820	657,820	263,128	-	-	2,105,024	
Delimitation des parcelles agricoles_SA	ha	-	5	5	5	5	4	-	-	24	32,891	-	164,455	164,455	164,455	164,455	131,564	-	-	789,384	
Delimitation des parcelles agricoles_SN	ha	-	-	4	4	1	-	-	-	9	32,891	-	-	131,564	131,564	32,891	-	-	-	296,019	
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_FO /b	ha	-	-	5	5	5	4	-	-	19	1,181,148	-	-	5,905,740	5,905,740	5,905,740	4,724,592	-	-	22,441,812	
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_ST /c	ha	-	4	12	20	20	8	-	-	64	1,181,148	-	4,724,592	14,173,776	23,622,960	23,622,960	9,449,184	-	-	75,593,472	
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_SA /d	ha	-	5	5	5	5	4	-	-	24	1,181,148	-	5,905,740	5,905,740	5,905,740	5,905,740	4,724,592	-	-	28,347,552	
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_SN /e	ha	-	-	4	4	1	-	-	-	9	1,181,148	-	-	4,724,592	4,724,592	1,181,148	-	-	-	10,630,332	
Mobilisation communautaire_FO	ha	-	-	5	5	5	4	-	-	19	48,678	-	-	243,390	243,390	243,390	194,712	-	-	924,882	
Mobilisation communautaire_ST	ha	-	4	12	20	20	8	-	-	64	48,678	-	194,712	584,136	973,560	973,560	389,424	-	-	3,115,392	
Mobilisation communautaire_SA	ha	-	-	5	5	5	4	-	-	19	48,678	-	-	243,390	243,390	243,390	194,712	-	-	924,882	
Mobilisation communautaire_SN	ha	-	-	4	4	1	-	-	-	9	48,678	-	-	194,712	194,712	48,678	-	-	-	438,102	
Subtotal													-	11,713,092	34,540,948	45,168,932	41,183,438	21,255,968	-	-	153,862,378
Subtotal													-	11,713,092	34,540,948	45,168,932	41,183,438	21,255,968	-	-	153,862,378
B. AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production																					
1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles																					
a. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_FO	ha	-	7	14	14	7	-	-	-	42	750,000	-	5,250,000	10,500,000	10,500,000	5,250,000	-	-	-	31,500,000	
b. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_ST	ha	-	14	35	56	56	7	-	-	168	750,000	-	10,500,000	26,250,000	42,000,000	42,000,000	5,250,000	-	-	126,000,000	
c. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SA	ha	-	14	14	21	7	-	-	-	56	750,000	-	10,500,000	10,500,000	15,750,000	5,250,000	-	-	-	42,000,000	
d. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SN	ha	-	-	14	-	-	-	-	-	14	750,000	-	-	10,500,000	-	-	-	-	-	10,500,000	
Subtotal													-	26,250,000	57,750,000	68,250,000	52,500,000	5,250,000	-	-	210,000,000
2. Accès à la micro-mécanisation																					
Dotation coopératives_FO	forfait	-	1	2	2	1	-	-	-	6	600,000	-	600,000	1,200,000	1,200,000	600,000	-	-	-	3,600,000	
Dotation coopératives_ST	forfait	-	2	5	8	8	1	-	-	24	600,000	-	1,200,000	3,000,000	4,800,000	4,800,000	600,000	-	-	14,400,000	
Dotation coopératives_SA	forfait	-	2	2	3	1	-	-	-	8	600,000	-	1,200,000	1,200,000	1,800,000	600,000	-	-	-	4,800,000	
Dotation coopératives_SN	forfait	-	-	2	-	-	-	-	-	2	600,000	-	-	1,200,000	-	-	-	-	-	1,200,000	
Subtotal													-	3,000,000	6,600,000	7,800,000	6,000,000	600,000	-	-	24,000,000
3. Appui à la sécurisation foncière																					
a. Évaluation du régime foncier /f	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
b. Appui régularisation de la propriété foncière_FO	forfait/ha	-	5	10	10	5	-	-	-	30	80,000	-	400,000	800,000	800,000	400,000	-	-	-	2,400,000	
c. Appui régularisation de la propriété foncière_ST	forfait/ha	-	10	25	39	39	5	-	-	118	80,000	-	800,000	2,000,000	3,120,000	3,120,000	400,000	-	-	9,440,000	
d. Appui régularisation de la propriété foncière_SA	forfait/ha	-	10	10	15	5	-	-	-	40	80,000	-	800,000	800,000	1,200,000	400,000	-	-	-	3,200,000	
e. Appui régularisation de la propriété foncière_SN	forfait/ha	-	-	10	-	-	-	-	-	10	80,000	-	-	800,000	-	-	-	-	-	800,000	
f. Appui à la contractualisation foncière_FO	forfait/ha	-	2	4	4	2	-	-	-	12	80,000	-	160,000	320,000	320,000	160,000	-	-	-	960,000	
g. Appui à la contractualisation foncière_ST	forfait/ha	-	10	25	39	39	5	-	-	118	80,000	-	800,000	2,000,000	3,120,000	3,120,000	400,000	-	-	9,440,000	
h. Appui à la contractualisation foncière_SA	forfait/ha	-	4	4	6	2	-	-	-	16	80,000	-	320,000	320,000	480,000	160,000	-	-	-	1,280,000	
i. Appui à la contractualisation foncière_SN	forfait/ha	-	-	4	-	-	-	-	-	4	80,000	-	-	320,000	-	-	-	-	-	320,000	
j. Appui aux comités fonciers municipaux_FO	forfait/an	-	1	1	1	-	-	-	-	3	90,000	-	90,000	90,000	90,000	-	-	-	-	270,000	
k. Appui aux comités fonciers municipaux_ST	forfait/an	-	1	1	1	-	-	-	-	3	320,000	-	320,000	320,000	320,000	-	-	-	-	960,000	
l. Appui aux comités fonciers municipaux_SA	forfait/an	-	1	1	1	-	-	-	-	3	90,000	-	90,000	90,000	90,000	-	-	-	-	270,000	
m. Appui aux comités fonciers municipaux_SN	forfait/an	-	-	1	-	-	-	-	-	1	60,000	-	-	60,000	-	-	-	-	-	60,000	

C. AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production**1. Études sur la caractérisation des bassins de production**

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Étude des produits maraîchers /g	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Étude des fruits des zones tropicales (papaye, autres) /h	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Étude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés) /i	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Étude de la filière lait/fromage de chèvre /j	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal												-	-	-	-	-	-	-	-	-

2. Formation sur les techniques agriculture résiliente, éducation nutritionnelle, GALS etc**a. CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle**

CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_FO	nbre	-	1	3	4	3	1	-	-	12	600,000	-	600,000	1,800,000	2,400,000	1,800,000	600,000	-	-	7,200,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_ST	nbre	-	2	7	13	16	9	1	-	48	600,000	-	1,200,000	4,200,000	7,800,000	9,600,000	5,400,000	600,000	-	28,800,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SA	nbre	-	2	4	5	4	1	-	-	16	600,000	-	1,200,000	2,400,000	3,000,000	2,400,000	600,000	-	-	9,600,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SN	nbre	-	-	2	2	-	-	-	-	4	600,000	-	-	1,200,000	1,200,000	-	-	-	-	2,400,000
Subtotal												-	3,000,000	9,600,000	14,400,000	13,800,000	6,600,000	600,000	-	48,000,000

b. GALS + Ateliers catalyseur de changement

Ateliers catalyseur de changement (ACC)_FO /k	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	400,000	400,000	-	-	-	-	-	-	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_ST /l	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	500,000	500,000	-	-	-	-	-	-	-	500,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SA /m	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	400,000	400,000	-	-	-	-	-	-	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SN /n	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	400,000	400,000	-	-	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												1,700,000	-	-	-	-	-	-	-	1,700,000

c. Formation technique irrigation goutte à goutte

Formation technique irrigation goutte à goutte_FO	session	-	1	2	2	1	-	-	-	6	460,000	-	460,000	920,000	920,000	460,000	-	-	-	2,760,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_ST	session	-	2	5	8	8	1	-	-	24	460,000	-	920,000	2,300,000	3,680,000	3,680,000	460,000	-	-	11,040,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SA	session	-	2	2	3	1	-	-	-	8	460,000	-	920,000	920,000	1,380,000	460,000	-	-	-	3,680,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SN	session	-	-	2	-	-	-	-	-	2	460,000	-	-	920,000	-	-	-	-	-	920,000
Subtotal												-	2,300,000	5,060,000	5,980,000	4,600,000	460,000	-	-	18,400,000

d. Formation sur l'hydroponie

Formation sur l'hydroponie_FO	session	-	-	2	2	-	-	-	-	4	460,000	-	-	920,000	920,000	-	-	-	-	1,840,000
Formation sur l'hydroponie_ST	session	-	2	2	2	2	-	-	-	8	460,000	-	920,000	920,000	920,000	-	-	-	-	3,680,000
Formation sur l'hydroponie_SA	session	-	-	2	2	-	-	-	-	4	460,000	-	-	920,000	920,000	-	-	-	-	1,840,000
Formation sur l'hydroponie_SN	session	-	-	1	1	-	-	-	-	2	460,000	-	-	460,000	460,000	-	-	-	-	920,000
Subtotal												-	920,000	3,220,000	3,220,000	920,000	-	-	-	8,280,000

e. Formation technique sur l'arboriculture fruitière

Formation technique sur l'arboriculture fruitière_FO	session	-	1	2	1	-	-	-	-	4	300,000	-	300,000	600,000	300,000	-	-	-	-	1,200,000
Formation technique sur l'arboriculture fruitière_ST	session	-	-	2	2	2	-	-	-	6	300,000	-	-	600,000	600,000	600,000	-	-	-	1,800,000
Formation technique sur l'arboriculture fruitière_SA	session	-	-	1	2	1	-	-	-	4	300,000	-	-	300,000	600,000	300,000	-	-	-	1,200,000
Formation technique sur l'arboriculture fruitièree_SN	session	-	-	1	1	-	-	-	-	2	300,000	-	-	300,000	300,000	-	-	-	-	600,000
Subtotal												-	300,000	1,800,000	1,800,000	900,000	-	-	-	4,800,000

Subtotal

												1,700,000	6,520,000	19,680,000	25,400,000	20,220,000	7,060,000	600,000	-	81,180,000

3. Conseil agricole (vulgarisation)

Appui-conseil et suivi à la parcelle_FO	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	1,000,000	500,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	500,000	-	6,000,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_ST	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	2,000,000	1,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	1,000,000	-	12,000,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SA	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	1,200,000	600,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	600,000	-	7,200,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SN	forfait	0.5	1	1	1	1	1	0.5	-	6	600,000	300,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	300,000	-	3,600,000
Rencontre bilan de mise à l'échelle du GALS avec les facilitateurs /o	session	-	-	-	1	-	-	-	-	1	600,000	-	-	-	600,000	-	-	-	-	600,000
Ateliers d'évaluation participatif (GALS) /p	session	-	-	-	1	-	-	-	-	1	450,000	-	-	-	450,000	-	-	-	-	450,000
Subtotal												2,400,000	4,800,000	4,800,000	5,850,000	4,800,000	4,800,000	2,400,000	-	29,850,000

4. Appui à certification pour la production

Appui à la définition de bonne pratiques agricoles de production (IGQP) - DGASP)	forfait	-	1	1	1	1	-	-	-	4	500,000	-	500,000	500,000	500,000	500,000	-	-	-	2,000,000
Information et communication /q	forfait	-	1	1	1	1	-	-	-	4	400,000	-	400,000	400,000	400,000	400,000	-	-	-	1,600,000

Subtotal

												-	900,000	900,000	900,000	900,000	-	-	-	3,600,000

5. Formation des producteurs au respect des standard de production

Formation des producteurs au respect des standard de production_FO	session	-	1	2	2	1	-	-	-	6	300,000	-	300,000	600,000	600,000	300,000	-	-	-	1,800,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_ST	session	-	2	5	8	8	1	-	-	24	300,000	-	600,000	1,500,000	2,400,000	2,400,000	300,000	-	-	7,200,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_SA	session	-	2	2	3	1	-	-	-	8	300,000	-	600,000	600,000	900,000	300,000	-	-	-	2,400,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_SN	session	-	-	2	-	-	-	-	-	2	300,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
D. AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières																				
1. Bonne conduite de l'élevage																				
a. Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos																				
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_FO	forfait	-	1	3	1	-	-	-	-	5 4,309,961		-	4,309,961	12,929,883	4,309,961	-	-	-	-	21,549,805
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_SA	forfait	-	1	3	2	1	-	-	-	7 4,309,961		-	4,309,961	12,929,883	8,619,922	4,309,961	-	-	-	30,169,727
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1 4,309,961		-	4,309,961	-	-	-	-	-	-	4,309,961
Subtotal												-	8,619,922	30,169,727	12,929,883	4,309,961	-	-	-	56,029,493
b. Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)																				
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_FO	forfait	-	1	3	1	-	-	-	-	5 2,000,000		-	2,000,000	6,000,000	2,000,000	-	-	-	-	10,000,000
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_SA	forfait	-	1	3	2	1	-	-	-	7 2,000,000		-	2,000,000	6,000,000	4,000,000	2,000,000	-	-	-	14,000,000
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1 2,000,000		-	-	2,000,000	-	-	-	-	-	2,000,000
Subtotal												-	4,000,000	14,000,000	6,000,000	2,000,000	-	-	-	26,000,000
c. Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)																				
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_FO	session	-	2	6	2	-	-	-	-	10 400,000		-	800,000	2,400,000	800,000	-	-	-	-	4,000,000
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_SA	session	-	2	6	4	2	-	-	-	14 400,000		-	800,000	2,400,000	1,600,000	800,000	-	-	-	5,600,000
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_SN	forfait	-	-	2	-	-	-	-	-	2 400,000		-	-	800,000	-	-	-	-	-	800,000
Subtotal												-	1,600,000	5,600,000	2,400,000	800,000	-	-	-	10,400,000
Subtotal												-	14,219,922	49,769,727	21,329,883	7,109,961	-	-	-	92,429,493
2. Alimentation betail et pâturage																				
a. Étude sur la gestion des pâturages /r	Étude	1	-	-	-	-	-	-	-	1 1,400,000	1,400,000	-	-	-	-	-	-	-	-	1,400,000
b. Protection et gestion tournante des pâturages /s																				
Protection et gestion tournante des pâturages_FO /t	ha	-	5	15	5	-	-	-	-	25 400,000		-	2,000,000	6,000,000	2,000,000	-	-	-	-	10,000,000
Protection et gestion tournante des pâturages_SA /u	ha	-	5	15	10	5	-	-	-	35 400,000		-	2,000,000	6,000,000	4,000,000	2,000,000	-	-	-	14,000,000
Protection et gestion tournante des pâturages_SN /v	ha	-	-	5	-	-	-	-	-	5 400,000		-	-	2,000,000	-	-	-	-	-	2,000,000
Subtotal												-	4,000,000	14,000,000	6,000,000	2,000,000	-	-	-	26,000,000
c. Appui à la restauration fourragère (ensemencements)																				
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_FO /w	ha	-	5	15	5	-	-	-	-	25 80,000		-	400,000	1,200,000	400,000	-	-	-	-	2,000,000
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_SA /x	ha	-	5	15	10	5	-	-	-	35 80,000		-	400,000	1,200,000	800,000	400,000	-	-	-	2,800,000
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_SN /y	ha	-	-	5	-	-	-	-	-	5 80,000		-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												-	800,000	2,800,000	1,200,000	400,000	-	-	-	5,200,000
d. Formation à la gestion durable des pâturages																				
Formation à la gestion durable des pâturages_FO	session	-	2	6	2	-	-	-	-	10 300,000		-	600,000	1,800,000	600,000	-	-	-	-	3,000,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SA	session	-	2	6	4	2	-	-	-	14 300,000		-	600,000	1,800,000	1,200,000	600,000	-	-	-	4,200,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SN /z	session	-	-	2	-	-	-	-	-	2 300,000		-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Subtotal												-	1,200,000	4,200,000	1,800,000	600,000	-	-	-	7,800,000
Subtotal												1,400,000	6,000,000	21,000,000	9,000,000	3,000,000	-	-	-	40,400,000
3. Conseil pastoral et santé animale																				
a. Appui-conseil et suivi																				
Appui-conseil et suivi_FO	forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	6 900,000		-	900,000	900,000	900,000	900,000	900,000	900,000	-	5,400,000
Appui-conseil et suivi_SA	forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	6 1,200,000		-	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	-	-	7,200,000
Appui-conseil et suivi_SN	forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	6 500,000		-	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	-	-	3,000,000
Subtotal												-	2,600,000	2,600,000	2,600,000	2,600,000	2,600,000	-	-	15,600,000
b. Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale																				
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_FO	session	-	1	3	1	-	-	-	-	5 400,000		-	400,000	1,200,000	400,000	-	-	-	-	2,000,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SA	forfait	-	1	3	2	1	-	-	-	7 400,000		-	400,000	1,200,000	800,000	400,000	-	-	-	2,800,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1 400,000		-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												-	800,000	2,800,000	1,200,000	400,000	-	-	-	5,200,000
c. Trousse équipements santé animale																				
Trousse équipements santé animale_FO	nbre	-	1	3	1	-	-	-	-	5 500,000		-	500,000	1,500,000	500,000	-	-	-	-	2,500,000
Trousse équipements santé animale_SA	nbre	-	1	3	2	1	-	-	-	7 500,000		-	500,000	1,500,000	1,000,000	500,000	-	-	-	3,500,000
Trousse équipements santé animale_SN	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1 500,000		-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Subtotal												-	1,000,000	3,500,000	1,500,000	500,000	-	-	-	6,500,000
Subtotal												-	4,400,000	8,900,000	5,300,000	3,500,000	2,600,000	2,600,000	-	27,300,000
Subtotal												1,400,000	24,619,922	79,669,727	35,629,883	13,609,961	2,600,000	2,600,000	-	160,129,493
Total Investment Costs												5,500,000	83,083,014	215,160,675	202,438,815	149,573,399	42,665,968	5,600,000	-	704,021,871
II. Recurrent Costs																				
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	2	2	2	2	2	2	2	2	16 50,000		100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	2	2	2	2	2	2	2	2	16 50,000		100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	2	2	2	2	2	2	2	2	16 50,000		100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
Total Recurrent Costs												300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	2,400,000

\a Activité FIPS

\b Plantation d'especes autochtones (forestiers ou fruitieres), entretien et replantation, paillage, stabilisation talus etc...

\c Plantation d'especes autochtones (forestiers ou fruitieres), entretien et replantation, paillage, stabilisation talus etc...

\d Plantation d'especes autochtones (forestiers ou fruitieres), entretien et replantation, paillage, stabilisation talus etc...

\e Plantation d'especes autochtones (forestiers ou fruitieres), entretien et replantation, paillage, stabilisation talus etc...

\f Activité FIPS

\g Activité FIPS

\h Activité FIPS

\i Activité FIPS

\j Activité FIPS

\k Ateliers de 30 participants au niveau local sur 5 jours

\l Ateliers de 30 participants au niveau local sur 5 jours

\m Ateliers de 30 participants au niveau local sur 5 jours

\n Ateliers de 30 participants au niveau local sur 5 jours

\o Atelier de 30 participants sur 2 jours

\p Atelier de 15 participants sur 2 jours

\q Matériel didactiques, web, autres type de communication

\r Etude de 30 jours dont 15 sur le terrain dans les iles de Fogo et santo Antao et Sao Nicolau

\s Etude de 30 jours dont 15 sur le terrain dans les iles de Fogo et santo Antao et Sao Nicolau

\t 5 ha/coopérative x 5 coopératives = 25 ha

\u 5 ha/coopérative x 7 coopératives = 35 ha

\v 5 ha/coopérative x 1 coopérative = 5 ha

\w 5 ha/coopérative x 5 coopératives = 25 ha

\x 5 ha/coopérative x 7 coopératives = 35 ha

\y 5 ha/coopérative x 1 coopératives = 5 ha

\z Session de 2 jours pour 25 personnes

I. Investment Costs																			
A. AP7 : Facil��																			

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
3. Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits fr:																				
a. Consultant pour études et préparation des dévis et appels d'offres	p/j	-	60	-	-	-	-	-	-	60	20,000	-	1,200,000	-	-	-	-	-	-	1,200,000
b. Construction des magasins de stockages communautaires																				
Équipements et matériels de construction_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Équipements et matériels de construction_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Consultants locaux pour le suivi et controle des travaux	p/j	-	-	120	-	-	-	-	-	120	20,000	-	-	2,400,000	-	-	-	-	-	2,400,000
Équipements et matériels de construction_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Équipements et matériels de construction_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Subtotal												-	-	14,800,000	-	-	-	-	-	14,800,000
c. Construction d'unités de traitement et conditionnement des produits frais																				
Équipements et matériels de construction_FO	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_FO	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	850,000	-	-	850,000	-	-	-	-	-	850,000
Équipements et matériels de construction_ST	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_ST	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	850,000	-	-	850,000	-	-	-	-	-	850,000
Équipements et matériels de construction_SA	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_SA	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	850,000	-	-	850,000	-	-	-	-	-	850,000
Équipements et matériels de construction_SN	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,750,000	-	-	1,750,000	-	-	-	-	-	1,750,000
Travaux de génie rural_SN	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	750,000	-	-	750,000	-	-	-	-	-	750,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	850,000	-	-	850,000	-	-	-	-	-	850,000
Consultants locaux pour le suivi et controle des travaux	p/j	-	-	120	-	-	-	-	-	120	20,000	-	-	2,400,000	-	-	-	-	-	2,400,000
Subtotal												-	-	16,800,000	-	-	-	-	-	16,800,000
d. Construction d'unités de transformation communautaires des produits agro-pastoraux																				
Équipements et matériels de construction_FO	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3,500,000	-	-	3,500,000	-	-	-	-	-	3,500,000
Travaux de génie rural_FO	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	-	-	1,500,000	-	-	-	-	-	1,500,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Suivi et Controle des travaux de construction_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	350,000	-	-	350,000	-	-	-	-	-	350,000
Équipements et matériels de construction_ST	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3,500,000	-	-	3,500,000	-	-	-	-	-	3,500,000
Travaux de génie rural_ST	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	-	-	1,500,000	-	-	-	-	-	1,500,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Suivi et Controle des travaux de construction_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	350,000	-	-	350,000	-	-	-	-	-	350,000
Équipements et matériels de construction_SA	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3,500,000	-	-	3,500,000	-	-	-	-	-	3,500,000
Travaux de génie rural_SA	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	-	-	1,500,000	-	-	-	-	-	1,500,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Suivi et Controle des travaux de construction_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	350,000	-	-	350,000	-	-	-	-	-	350,000
Équipements et matériels de construction_SN	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3,500,000	-	-	3,500,000	-	-	-	-	-	3,500,000
Travaux de génie rural_SN	unite	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	-	-	1,500,000	-	-	-	-	-	1,500,000
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Suivi et Controle des travaux de construction_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	350,000	-	-	350,000	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												-	-	23,400,000	-	-	-	-	-	23,400,000
Subtotal												-	1,200,000	55,000,000	-	-	-	-	-	56,200,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
B. AP8 : Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité																				
1. Appui à la certification et à la labellisation pour la transformation																				
a. Atelier de validation	session	-	1	1	-	-	-	-	-	2	400,000	-	400,000	400,000	-	-	-	-	-	800,000
b. Formations sur le stockage et la conservation des produits																				
Formations sur le stockage et la conservation des produits_FO	session	-	2	-	2	-	-	1	-	5	400,000	-	800,000	-	800,000	-	-	400,000	-	2,000,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_ST	session	-	2	-	2	-	-	-	-	4	400,000	-	800,000	-	800,000	-	-	-	-	1,600,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SA	session	-	1	-	1	-	-	1	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	1,200,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SN	session	-	1	-	1	-	-	1	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	1,200,000
Subtotal												-	2,400,000	-	2,400,000	-	-	1,200,000	-	6,000,000
c. Formation sur la manipulation, le transport et la logistique																				
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_FO	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_ST	session	-	2	-	-	2	-	-	-	4	400,000	-	800,000	-	-	800,000	-	-	-	1,600,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SA	session	-	2	-	-	2	-	-	-	4	400,000	-	800,000	-	-	800,000	-	-	-	1,600,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SN	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Subtotal												-	2,400,000	-	-	2,400,000	-	-	-	4,800,000
d. Formation sur l'assurance qualité et les normes des produits transformés																				
Formation sur l'assurance qualité et les normes des produits transformés_FO	session	-	-	1	-	1	-	1	-	3	400,000	-	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	1,200,000
Formation sur l'assurance qualité et les normes des produits transformés_ST	session	-	-	2	-	1	-	1	-	4	400,000	-	-	800,000	-	400,000	-	400,000	-	1,600,000
Formation sur l'assurance qualité et les normes des produits transformés_SA	session	-	-	2	-	1	-	1	-	4	400,000	-	-	800,000	-	400,000	-	400,000	-	1,600,000
Formation sur l'assurance qualité et les normes des produits transformés_SN	session	-	-	1	-	1	-	1	-	3	400,000	-	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	1,200,000
Subtotal												-	-	2,400,000	-	1,600,000	-	1,600,000	-	5,600,000
e. Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux																				
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_FO	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_ST	session	-	2	-	2	-	1	-	-	5	400,000	-	800,000	-	800,000	-	400,000	-	-	2,000,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SA	session	-	2	-	2	-	1	-	-	5	400,000	-	800,000	-	800,000	-	400,000	-	-	2,000,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SN	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Subtotal												-	2,400,000	-	2,400,000	-	1,600,000	-	-	6,400,000
f. Assistance technique en technologie alimetaire	p/j	-	60	60	60	-	-	-	-	180	45,000	-	2,700,000	2,700,000	2,700,000	-	-	-	-	8,100,000
g. Coaching des acteurs formés	forfait	-	-	1	1	1	1	1	-	5	500,000	-	-	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	-	2,500,000
h. Étude pour la détermination de modèles de gouvernance et de gestion des unités	p/j	-	30	30	-	-	-	-	-	60	20,000	-	600,000	600,000	-	-	-	-	-	1,200,000
i. Atelier national de validation de l'étude	session	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400,000	-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
j. Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus																				
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_FO	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_ST	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SA	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SN	session	-	1	-	-	-	-	-	-	1	400,000	-	400,000	-	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												-	1,600,000	-	-	-	-	-	-	1,600,000
k. Étude nationale sur les emballages (matériels et équipements)	forfait	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1,000,000	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	1,000,000
l. Atelier de validation de l'étude et plan d'actions																				
Atelier de validation de l'étude et plan d'actions_FO	session	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400,000	-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
Atelier de validation de l'étude et plan d'actions_ST	session	-	1	1	-	-	-	-	-	2	400,000	-	400,000	400,000	-	-	-	-	-	800,000
Atelier de validation de l'étude et plan d'actions_SA	session	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400,000	-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
Atelier de validation de l'étude et plan d'actions_SN	session	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400,000	-	-	400,000	-	-	-	-	-	400,000
Subtotal												-	400,000	1,600,000	-	-	-	-	-	2,000,000
m. Appui à la mise en place et à la gestion des équipements et matériels d'emballage (mise en œuvre du plan d'action	forfait	-	-	1	1	1	-	-	-	3	2,000,000	-	-	2,000,000	2,000,000	2,000,000	-	-	-	6,000,000
n. Recrutement d'un consultant national pour conduire la formation sur la labellisation	p/j	-	30	30	-	-	-	-	-	60	20,000	-	600,000	600,000	-	-	-	-	-	1,200,000
o. Formation des acteurs sur la certification et la labellisation																				
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_FO	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_ST	session	-	2	-	-	1	-	-	-	3	400,000	-	800,000	-	-	400,000	-	-	-	1,200,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SA	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SN	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Subtotal												-	2,000,000	-	-	1,600,000	-	-	-	3,600,000
Subtotal												-	16,500,000	11,200,000	10,000,000	8,100,000	2,100,000	3,300,000	-	51,200,000
2. Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs																				
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_FO h	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_ST i	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_SA i	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_SA l	session	-	1	-	-	1	-	-	-	2	400,000	-	400,000	-	-	400,000	-	-	-	800,000
Protocole de partenariat avec ICIEG f	forfait	1	1	1	1	1	-	-	-	5	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	-	-	-	2,500,000
Subtotal												500,000	2,100,000	500,000	500,000	2,100,000	-	-	-	5,700,000
Total Investment Costs												500,000	24,400,000	72,680,000	10,500,000	10,200,000	2,100,000	3,300,000	-	123,680,000
II. Recurrent Costs																				
A. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_FO	mission	2	2	2	2	2	2	2	2	16	50,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
B. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SA	mission	2	2	2	2	2	2	2	2	16	50,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000

\a Recrutement de consultants nationaux pour la realisation des plans communautaires

\b Session d'un jour de 30 participants

\c Session d'un jour de 30 participants

\d Session d'un jour de 30 participants

\e Session d'un jour de 30 participants

\f Activités de sensibilisation/formations, salons & échanges, bootcamp

República de Cabo Verde

Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente

Table 2.2. SC2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché

Detailed Costs

I. Investment Costs

A. AP 9 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs

1. Répertoire des opérateurs de marché (agréateurs, agro-PME, négociants, etc.)

a. Recrutement de consultant pour l'établissement d'un répertoire d'opérateurs de marchés

p/j	-	40	-	-	-	-	-	-	40	20,000	-	800,000	-	-	-	-	-	-	800,000

b. Atelier national de validation et de vulgarisation du répertoire des opérateurs de marchés

Atelier de validation_FO	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000

Subtotal											-	2,400,000	-	-	-	-	-	-	2,400,000

c. Actualisation du répertoire

Atelier de validation_FO	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	-	-	-	-	-	1	600,000	-	600,000	-	-	-	-	-	-	600,000

Subtotal											-	2,400,000	-	-	-	-	-	-	2,400,000

Subtotal											-	5,600,000	-	-	-	-	-	-	5,600,000

2. Facilitation à la création des partenariats d'affaires et à la formalisation de contrats commerciaux

a. Recrutement de consultants locaux/nationaux	p/j	-	-	120	-	-	-	-	120	20,000	-	-	2,400,000	-	-	-	-	-	2,400,000

b. Appui à l'organisation des rencontres d'affaires

Appui à l'organisation des rencontres d'affaires_FO	forfait	-	-	1	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Appui à l'organisation des rencontres d'affaires_ST	forfait	-	-	1	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Appui à l'organisation des rencontres d'affaires_SA	forfait	-	-	1	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000
Appui à l'organisation des rencontres d'affaires_SN	forfait	-	-	1	-	-	-	-	1	500,000	-	-	500,000	-	-	-	-	-	500,000

Subtotal											-	-	2,000,000	-	-	-	-	-	2,000,000

c. Appui à l'élaboration des partenariats/contrats commerciaux

p/j	-	-	80	-	-	-	-	-	80	10,000	-	-	800,000	-	-	-	-	-	800,000

d. Formation des acteurs en marketing et commercialisation, gestion, en ressources humaines

Formation des acteurs en marketing et commercialisation, gestion, en ressources humaines_FO	session	-	-	1	-	-	-	-	1	300,000	-	-	300,000	-	-	-	-	-	300,000
Formation des acteurs en marketing et commercialisation, gestion, en ressources humaines_ST	session	-	-	2	-	-	-	-	2	300,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Formation des acteurs en marketing et commercialisation, gestion, en ressources humaines_SA	session	-	-	2	-	-	-	-	2	300,000	-	-	600,000	-	-	-	-	-	600,000
Formation des acteurs en marketing et commercialisation, gestion, en ressources humaines_SN	session	-	-	1	-	-	-	-	1	300,000	-	-	300,000	-	-	-	-	-	300,000

Subtotal											-	-	1,800,000	-	-	-	-	-	1,800,000

Subtotal											-	-	7,000,000	-	-	-	-	-	7,000,000

Subtotal											-	5,600,000	7,000,000	-	-	-	-	-	12,600,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
B. AP 10: Développement des capacités entrepreneuriales																				
1. Renforcement des capacités de gestion (formations ciblées, outils de en gestion, éducation financière, etc.)																				
Renforcement des capacites techniques des entrepreneurs cibles	session	-	4	4	4	-	-	-	-	12	400,000	-	1,600,000	1,600,000	1,600,000	-	-	-	-	4,800,000
Identification et selection des candidats a l'incubation	forfait	-	1	-	1	-	1	-	-	3	1,000,000	-	1,000,000	-	1,000,000	-	1,000,000	-	-	3,000,000
Incubation des neo entrepreneurs	forfait	-	-	1	-	1	-	1	-	3	2,500,000	-	-	2,500,000	-	2,500,000	-	2,500,000	-	7,500,000
Appui a l'elaboration et a la validation des plans d'affaires des entreprises indivuelles/cooperatives	nbre	159	263	317	310	285	234	177	-	1,745	20,000	3,180,000	5,260,000	6,340,000	6,200,000	5,700,000	4,680,000	3,540,000	-	34,900,000
Subtotal												3,180,000	7,860,000	10,440,000	8,800,000	8,200,000	5,680,000	6,040,000	-	50,200,000
2. Portefeuille des plans d'affaires (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-inves)																				
Recrutement de consultants nationaux/locaux pour les formations	p/j	-	30	-	30	-	30	-	-	90	20,000	-	600,000	-	600,000	-	600,000	-	-	1,800,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_FO	session	-	2	-	-	1	-	-	-	3	300,000	-	600,000	-	-	300,000	-	-	-	900,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_SA	session	-	3	-	-	2	-	-	-	5	300,000	-	900,000	-	-	600,000	-	-	-	1,500,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_SN	session	-	2	-	-	1	-	-	-	3	300,000	-	600,000	-	-	300,000	-	-	-	900,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_ST	session	-	4	-	-	3	-	-	-	7	300,000	-	1,200,000	-	-	900,000	-	-	-	2,100,000
Elaboration et mise a disposition des outils de gestion	forfait	-	1	-	-	-	-	-	-	1	3,000,000	-	3,000,000	-	-	-	-	-	-	3,000,000
Coaching et appui a la mise en oeuvre des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	317	310	285	234	177	-	1,745	40,000	6,360,000	10,520,000	12,680,000	12,400,000	11,400,000	9,360,000	7,080,000	-	69,800,000
Subtotal												6,360,000	17,420,000	12,680,000	13,000,000	13,500,000	9,960,000	7,080,000	-	80,000,000
3. Formations en entrepreneuriat et leadership féminin																				
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin _FO	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin _SA	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin _SN	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin _ST	session	-	1	-	1	-	1	-	-	3	400,000	-	400,000	-	400,000	-	400,000	-	-	1,200,000
Subtotal												-	1,600,000	-	1,600,000	-	1,600,000	-	-	4,800,000
Subtotal												9,540,000	26,880,000	23,120,000	23,400,000	21,700,000	17,240,000	13,120,000	-	135,000,000

C. AP 11 : Financement des plans d'affaires

1. Guide de financement des plans d'affaires (PA)

2. Formation sur le guide de financement des PA

3. Formatlisation du partenariat avec les institutions financières (IFP)

a. Mise en place des conventions axées sur la performance

b. Identification des IFP et évaluation de leurs capacités

c. Formation des IFP sur le guide de financement des PA

Subtotal

4. Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises

5. Partenariat avec Prô-Garant pour le partage des risques

6. Partenariat avec INFF (Cadre national de financement intégré)

7. Partenariat avec autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants

8. Appui au développement des produits financiers

9. Financement des PA pour Unités de traitement et de transformation**a. Unité de conditionnement et conservation (collective)**

Unité de conditionnement et conservation (collective)_FO

Unité de conditionnement et conservation (collective)_ST

Unité de conditionnement et conservation (collective)_SA

Unité de conditionnement et conservation (collective)_SN

Subtotal**b. Unités de transformation de fromage (collective)**

Unités de transformation de fromage (collective)_FO

Unités de transformation de fromage (collective)_SA

Unités de transformation de fromage (collective)_SN

Subtotal**c. Unités de transformation de fromage (individuelle)**

Unités de transformation de fromage (individuelle)_FO

Unités de transformation de fromage (individuelle)_SA

Unités de transformation de fromage (individuelle)_SN

Subtotal**d. Transf. horticole (fruits et légumes) : collective**

Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_FO

Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_ST

Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SA

Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SN

Subtotal**e. Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle**

Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_FO

Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_ST

Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SA

Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SN

Subtotal**Subtotal**

Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	
guide session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	-	-	-	1,000,000	
	1	-	-	-	-	-	-	-	1	250,000	250,000	-	-	-	-	-	-	-	250,000	
forfait etude session	1	-	1	-	1	-	1	-	4	150,000	150,000	-	150,000	-	150,000	-	150,000	-	600,000	
	1	-	-	-	-	-	-	-	1	400,000	400,000	-	-	-	-	-	-	-	400,000	
	1	-	-	-	-	-	-	-	1	250,000	250,000	-	-	-	-	-	-	-	250,000	
convention forfait										800,000	-	150,000	-	150,000	-	150,000	-	150,000	-	1,250,000
	-	1	-	-	1	-	-	-	2	3,000,000	-	3,000,000	-	-	3,000,000	-	-	-	-	6,000,000
convention forfait	1	-	1	-	1	-	-	-	3	4,000,000	4,000,000	-	4,000,000	-	4,000,000	-	-	-	-	12,000,000
convention	-	1	-	-	1	-	-	-	2	2,500,000	-	2,500,000	-	-	2,500,000	-	-	-	-	5,000,000
convention	-	3	-	-	3	-	-	-	6	2,000,000	-	6,000,000	-	-	6,000,000	-	-	-	-	12,000,000
forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	5,195,160	-	-	5,195,160	-	-	-	-	-	-	5,195,160
PA	0.1	1	1	-	-	-	-	-	2.1	1,100,000	110,000	1,100,000	1,100,000	-	-	-	-	-	-	2,310,000
PA	-	3	3	3	3	3	2	-	17	1,100,000	-	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	2,200,000	-	-	18,700,000
PA	-	1	1	-	1	1	1	-	5	1,100,000	-	1,100,000	1,100,000	-	1,100,000	1,100,000	1,100,000	-	-	5,500,000
PA	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,100,000	-	-	1,100,000	-	-	-	-	-	-	1,100,000
											110,000	5,500,000	6,600,000	3,300,000	4,400,000	4,400,000	3,300,000	-	-	27,610,000
PA	0.1	1	1	-	-	-	-	-	2.1	1,000,000	100,000	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	-	-	2,100,000
PA	-	1	1	1	2	1	1	-	7	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	-	-	7,000,000
PA	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,000,000	-	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	1,000,000
											100,000	2,000,000	3,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	-	-	10,100,000
PA	5	7	7	7	7	7	7	-	47	70,000	350,000	490,000	490,000	490,000	490,000	490,000	490,000	-	-	3,290,000
PA	5	5	12	12	12	12	10	-	68	70,000	350,000	350,000	840,000	840,000	840,000	840,000	700,000	-	-	4,760,000
PA	-	1	2	1	1	1	1	-	7	70,000	-	70,000	140,000	70,000	70,000	70,000	70,000	-	-	490,000
											700,000	910,000	1,470,000	1,400,000	1,400,000	1,400,000	1,260,000	-	-	8,540,000
PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1,000,000	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	-	1,000,000
PA	1	1	1	1	2	1	1	-	8	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	-	-	8,000,000
PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1,000,000	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	-	1,000,000
PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1,000,000	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	-	1,000,000
											1,000,000	4,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	-	-	11,000,000
PA	2	3	3	3	3	3	2	-	19	50,000	100,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	100,000	-	-	950,000
PA	10	10	15	15	10	10	8	-	78	50,000	500,000	500,000	750,000	750,000	500,000	500,000	400,000	-	-	3,900,000
PA	2	4	4	5	5	5	2	-	27	50,000	100,000	200,000	200,000	250,000	250,000	250,000	100,000	-	-	1,350,000
PA	1	1	1	1	1	1	1	-	7	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	-	-	350,000
											750,000	900,000	1,150,000	1,200,000	950,000	950,000	650,000	-	-	6,550,000
											2,660,000	13,310,000	13,220,000	7,900,000	10,750,000	8,750,000	7,210,000	-	-	63,800,000

10. Entreprises de commercialisation

a. Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)

Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000

b. Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)

Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_FO	PA	10	15	15	15	13	10	10	-	88	50,000	500,000	750,000	750,000	750,000	650,000	500,000	500,000	-	4,400,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SA	PA	10	20	25	25	22	15	10	-	127	50,000	500,000	1,000,000	1,250,000	1,250,000	1,100,000	750,000	500,000	-	6,350,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SN	PA	2	4	4	2	1	1	1	-	15	50,000	100,000	200,000	200,000	100,000	50,000	50,000	50,000	-	750,000
Subtotal												1,100,000	1,950,000	2,200,000	2,100,000	1,800,000	1,300,000	1,050,000	-	11,500,000

c. Autres (collective)

Autres (collective)_FO	PA	-	1	1	1	1	-	-	-	4	200,000	-	200,000	200,000	200,000	200,000	-	-	-	800,000
Autres (collective)_SA	PA	-	1	1	1	1	1	-	-	5	200,000	-	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	-	-	1,000,000
Autres (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	200,000	-	200,000	-	-	-	-	-	-	200,000
Autres (collective)_ST	PA	3	5	7	7	5	5	3	-	35	200,000	600,000	1,000,000	1,400,000	1,400,000	1,000,000	1,000,000	600,000	-	7,000,000
Subtotal												600,000	1,600,000	1,800,000	1,800,000	1,400,000	1,200,000	600,000	-	9,000,000

d. Autres (individuelle)

Autres (individuelle)_FO	PA	3	5	6	7	7	5	5	-	38	40,000	120,000	200,000	240,000	280,000	280,000	200,000	200,000	-	1,520,000
Autres (individuelle)_SA	PA	5	8	10	10	10	7	5	-	55	40,000	200,000	320,000	400,000	400,000	400,000	280,000	200,000	-	2,200,000
Autres (individuelle)_SN	PA	1	2	3	3	2	2	2	-	15	40,000	40,000	80,000	120,000	120,000	80,000	80,000	80,000	-	600,000
Autres (individuelle)_ST	PA	35	40	60	60	60	50	43	-	348	40,000	1,400,000	1,600,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,000,000	1,720,000	-	13,920,000
Subtotal												1,760,000	2,200,000	3,160,000	3,200,000	3,160,000	2,560,000	2,200,000	-	18,240,000

Subtotal

4,160,000 7,500,000 8,560,000 8,150,000 7,410,000 6,110,000 4,900,000 - 46,790,000

	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
11. Entreprises de services et innovation																				
a. Entreprises de services et innovation (collective)_FO																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
b. Entreprises de services et innovation (collective)_ST																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
c. Entreprises de services et innovation (collective)_SA																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
d. Entreprises de services et innovation (collective)_SN																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
e. Entreprises de services et innovation (individuelle)_FO																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
f. Entreprises de services et innovation (individuelle)_ST																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
g. Entreprises de services et innovation (individuelle)_SA																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
h. Entreprises de services et innovation (individuelle)_SN																				
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	2	1	1	1	1	-	9	350,000	350,000	700,000	700,000	350,000	350,000	350,000	350,000	-	3,150,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	2	2	2	2	2	-	13	350,000	350,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	-	4,550,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	-	-	-	-	-	-	1	350,000	-	350,000	-	-	-	-	-	-	350,000
Subtotal												700,000	1,750,000	1,400,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	-	8,050,000
Subtotal												5,600,000	14,000,000	11,200,000	8,400,000	8,400,000	8,400,000	8,400,000	-	64,400,000

		Quantities									Unit Cost	Base Cost (CVE)									
	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	
I. Investment Costs																					
A. RFI Fogo																					
Équipement informatiques /a	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	500,000	500,000	-	-	-	-	-	-	-	500,000	
Mobilier bureau /b	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	440,000	440,000	-	-	-	-	-	-	-	440,000	
Subtotal											940,000	-	-	-	-	-	-	-	-	940,000	
B. RFI Santo Antao																					
Équipement informatiques /c	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	500,000	500,000	-	-	-	-	-	-	-	500,000	
Mobilier bureau /d	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	440,000	440,000	-	-	-	-	-	-	-	440,000	
Subtotal											940,000	-	-	-	-	-	-	-	-	940,000	
C. RFI Sao Nicolau																					
Mobilier bureau /e	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	440,000	440,000	-	-	-	-	-	-	-	440,000	
Équipement informatiques /f	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	660,000	660,000	-	-	-	-	-	-	-	660,000	
Subtotal											1,100,000	-	-	-	-	-	-	-	-	1,100,000	
D. UNEP																					
Équipement informatiques /g	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,205,400	2,205,400	-	-	-	-	-	-	-	2,205,400	
Mobilier bureau /h	lot	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1,102,700	1,102,700	-	-	-	-	-	-	-	1,102,700	
Subtotal											3,308,100	-	-	-	-	-	-	-	-	3,308,100	
E. Formations et assistance technique																					
1. Assistance Technique Internationale en Gestion Fiduciaire et Passation des Marchés /i	p/j	10	10	10	10	10	5	-	-	55	45,000	450,000	450,000	450,000	450,000	450,000	225,000	-	-	2,475,000	
2. Assistance Technique International SE /j	p/j	15	-	-	20	-	-	-	15	50	40,000	600,000	-	-	800,000	-	-	-	600,000	2,000,000	
3. Formations en sauvegards																					
Renforcement des capacités en sauvegards E&S /k	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2,656,000	2,656,000	-	-	-	-	-	-	-	2,656,000	
Ateliers de formations sauvegards E&S_FO	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	170,000	170,000	-	-	-	-	-	-	-	170,000	
Ateliers de formations sauvegards E&S_ST	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	170,000	170,000	-	-	-	-	-	-	-	170,000	
Ateliers de formations sauvegards E&S_SA	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	170,000	170,000	-	-	-	-	-	-	-	170,000	
Ateliers de formations sauvegards E&S_SN	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	170,000	170,000	-	-	-	-	-	-	-	170,000	
Subtotal											3,336,000	-	-	-	-	-	-	-	-	3,336,000	
4. Études et formations																					
Formation du personnel en Genre, Nutrition et inclusion sociale	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	600,000	600,000	-	-	-	-	-	-	-	600,000	
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEPs	p/j	20	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mise en œuvre du plan d'action Genre et inclusion sociale	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	4,000,000		
Renforcement des capacités en sauvegards E&S	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ateliers de formations sauvegards E&S_FO	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ateliers de formations sauvegards E&S_ST	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ateliers de formations sauvegards E&S_SA	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ateliers de formations sauvegards E&S_SN	session	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal											1,100,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	4,600,000		
Subtotal											5,486,000	950,000	950,000	1,750,000	950,000	725,000	500,000	1,100,000	12,411,000		
F. Acquisition du matériel roulant																					
FPS_Vehicule 4x4 double cabin	unite	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,800,000	4,800,000	-	-	-	-	-	-	-	4,800,000	
FPS_Vehicule 4x4 double cabin	unite	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,800,000	4,800,000	-	-	-	-	-	-	-	4,800,000	
FPS_Vehicule 4x4 double cabin	unite	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,800,000	4,800,000	-	-	-	-	-	-	-	4,800,000	
FPS_Vehicule 4x4 double cabin	unite	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,800,000	4,800,000	-	-	-	-	-	-	-	4,800,000	
Subtotal											19,200,000	-	-	-	-	-	-	-	-	19,200,000	
G. Recrutement du personnel-clé /l	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total Investment Costs											30,974,100	950,000	950,000	1,750,000	950,000	725,000	500,000	1,100,000	37,899,100		

II. Recurrent Costs

A. RFI Fogo																			
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	10,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	8,000,000
3. Couts du personnel																			
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	150,000	900,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	900,000	12,600,000
Assistant SE	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	50,000	300,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	300,000	4,200,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	25,000	150,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	150,000	2,100,000
Chauffeur	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	35,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	3,360,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	36,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	3,456,000
Subtotal												2,202,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	2,202,000	25,716,000
Subtotal												4,452,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	4,452,000	43,716,000
B. RFI Santo Antao																			
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	1,250,000	10,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	8,000,000
3. Couts du personnel																			
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	150,000	900,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	900,000	12,600,000
Assistant SE	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	50,000	300,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	300,000	4,200,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	25,000	150,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	150,000	2,100,000
Chauffeur	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	35,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	3,360,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	36,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	3,456,000
Subtotal												2,202,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	2,202,000	25,716,000
Subtotal												4,452,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	5,802,000	4,452,000	43,716,000
C. RFI Sao Nicolau																			
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000	8,800,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	700,000	5,600,000
3. Couts du personnel																			
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	150,000	900,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	1,800,000	900,000	12,600,000
Assistant SE	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	50,000	300,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	300,000	4,200,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	25,000	150,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	150,000	2,100,000
Chauffeur	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	35,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	3,360,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	36,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	432,000	3,456,000
Subtotal												2,202,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	3,552,000	2,202,000	25,716,000
Subtotal												4,002,000	5,352,000	5,352,000	5,352,000	5,352,000	5,352,000	4,002,000	40,116,000
D. UNEP																			
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	18,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	2,300,000	2,300,000	2,300,000	2,300,000	2,300,000	2,300,000	2,300,000	2,300,000	18,400,000
3. Couts du personnel																			
Coordinateur	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	300,000	3,600,000	3,600,000	3,600,000	3,600,000	3,600,000	3,600,000	3,600,000	28,800,000
Responsable Suivi Évaluation et SSTC	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	250,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	24,000,000
Responsable administration et finance	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	250,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	24,000,000
Responsable eaulirrigation	p/m	12	12	12	12	12	12	12	6	90	240,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	1,440,000	21,600,000
Responsable infrastructure & équipement	p/m	12	12	12	12	12	12	12	6	90	240,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	1,440,000	21,600,000
Responsable agronomie & conseil agricole	p/m	12	12	12	12	12	12	12	6	90	240,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	1,440,000	21,600,000
Responsable agrobusiness & finance rurale	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	240,000	1,440,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	2,880,000	1,440,000	20,160,000
Responsable genre, inclusion sociale, et nutrition	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	180,000	1,080,000	2,160,000	2,160,000	2,160,000	2,160,000	2,160,000	1,080,000	15,120,000
Responsable environnement et résilience climat	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	75	180,000	1,080,000	2,160,000	2,160,000	2,160,000	2,160,000	1,080,000	540,000	13,500,000
Assistant SE	p/m	6	12	12	12	12	12	12	6	84	100,000	600,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	600,000	8,400,000
Comptable	p/m	6	12	12	12	12	12	12	12	90	130,000	780,000	1,560,000	1,560,000	1,560,000	1,560,000	1,560,000	1,560,000	11,700,000
Responsable Passation des Marchés	p/m	6	12	12	12	12	12	12	12	90	200,000	1,200,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	18,000,000
Assistant Administratif et Secretariat	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	30,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000	2,880,000
Responsable d'audit interne	p/m	-	-	1	-	1	-	1	-	3	100,000	-	-	100,000	-	100,000	-	100,000	300,000
Chargee de communication- gestion des savoirs	p/m	3	6	6	6	6	6	6	3	42	100,000	300,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	300,000	4,200,000
Chauffeur	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	35,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	420,000	3,360,000
Assurances - charges sociales	p/m	12	12	12	12	12	12	12	12	96	360,000	4,320,000	4,320,000	4,320,000	4,320,000	4,320,000	4,320,000	4,320,000	34,560,000
Subtotal												29,820,000	36,300,000	36,400,000	36,300,000	36,400,000	36,300,000	35,320,000	273,780,000
Subtotal												34,370,000	40,850,000	40,950,000	40,850,000	40,950,000	40,850,000	39,870,000	310,180,000
Total Recurrent Costs												47,276,000	57,806,000	57,906,000	57,806,000	57,906,000	57,806,000	56,826,000	437,728,000
Total												78,250,100	58,756,000	58,856,000	59,556,000	58,856,000	58,531,000	57,326,000	475,627,100

\a ordinateurs portables et de bureau, imprimantes, dispositif de stockage et de sauvegarde, réseau et onduleurs, kit de visioconférence
\b postes de travail complets, armoires de rangement, table de réunion et chaises, rayonnages
\c ordinateurs portables et de bureau, imprimantes, dispositif de stockage et de sauvegarde, réseau et onduleurs, kit de visioconférence
\d postes de travail complets, armoires de rangement, table de réunion et chaises, rayonnages
\e postes de travail complets, armoires de rangement, table de réunion et chaises, rayonnages
\f ordinateurs portables et de bureau, imprimantes, dispositif de stockage et de sauvegarde, réseau et onduleurs, kit de visioconférence
\g ordinateurs portables et de bureau, imprimantes, dispositif de stockage et de sauvegarde, réseau et onduleurs, kit de visioconférence
\h postes de travail complets, armoires de rangement, table de réunion et chaises, rayonnages
\i support transversal à l'UNEP et aux RFI
\j Assistance technique, avec l'appui special durant les annees des enquetes
\k 120 p/j pour la préparation des matériels et la mise en œuvre des formations sur les quatre îles
\l Activité FIPS
\m Activité FIPS
\n Activité FIPS
\o Activité FIPS
\p Activité FIPS
\q Activité FIPS
\r Activité FIPS
\s Activité FIPS
\t Activité FIPS
\u Activité FIPS

República de Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Table 3.2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication
Detailed Costs

		Quantities								Unit Cost	Base Cost (CVE)									
	Unit	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	(CVE)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
I. Investment Costs																				
A. Enquêtes et études																				
Enquête sur la situation de référence (baseline) /a	forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	✓	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enquête mi-parcours, evaluation des effets /b	forfait	-	-	-	-	1	-	-	-	1	✓	4,200,000	-	-	-	4,200,000	-	-	-	4,200,000
Enquête sur les impacts et les résultats à l'achèvement /c	forfait	-	-	-	-	-	-	-	1	1	✓	7,500,000	-	-	-	-	-	-	7,500,000	7,500,000
Études des connaissances du projet /d	forfait	-	-	-	-	1	-	-	-	1	✓	1,500,000	-	-	-	1,500,000	-	-	-	1,500,000
Subtotal												-	-	-	-	5,700,000	-	-	7,500,000	13,200,000
B. Formation en matière de collecte et de traitement des données, et en SIG (ARC session		1	-	-	1	-	-	-	-	2	✓	500,000	500,000	-	-	500,000	-	-	-	1,000,000
C. Acquisition du logiciel de S&E (TOMPRO) /f		forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	✓	3,550,000	3,550,000	-	-	-	-	-	-	3,550,000
D. Plan de communication et sa mise en oeuvre /g		forfait	1	1	1	1	1	1	1	8	✓	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	4,000,000
Total Investment Costs												4,550,000	500,000	500,000	500,000	1,000,000	6,200,000	500,000	500,000	21,750,000
II. Recurrent Costs																				
A. Frais de mission RSE /h	mission	12	12	12	12	12	12	12	12	96	✓	50,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	4,800,000
B. Fonctionnement vehicules_FO	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	✓	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
C. Fonctionnement vehicules_SA	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	✓	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
D. Fonctionnement vehicules_SN	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	✓	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
E. Fonctionnement vehicules_ST	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	✓	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	800,000
Total Recurrent Costs												1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	8,000,000
Total												5,550,000	1,500,000	1,500,000	2,000,000	7,200,000	1,500,000	1,500,000	9,000,000	29,750,000

la Activité FIPS
lb Un service clé en main fourni par un prestataire de services externe national, comprenant l'élaboration, le projet pilote, la réalisation, et le traitement des données de l'enquête. Ce service suppose la mobilisation de 25 enquêteurs, la préparation de deu
lc Un service clé en main fourni par un prestataire de services externe national, comprenant l'élaboration, le projet pilote, la réalisation, et le traitement des données de l'enquête. Ce service suppose la mobilisation de 20 enquêteurs, la préparation de deu
ld Un consultant pour les leçons apprises (qualitatives), au niveau des interventions du projet. Avec les entretiens des bénéficiaires et leur feedback
le Formation en matière de collecte et de traitement des données, et en SIG (ARCGIS) - Préparations et formation
lf Assistance Technique, Mise à Jour et Licences Logiciel, Paramétrage et Formation TOMPRO
lg Package de campagne de communication : spots médiatiques, conception, impression, gestion des médias sociaux
lh Frais de mission pour le RSE vers les îles ; 4 missions par an par île (5 jrs par île avec l'exception de Santiago qui sera couverte par le fonctionnement du véhicule de l'UNEP)

República de Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Table 3.3. Coopération sud-sud et triangulaire
Detailed Costs
(CVE)

	Unit	Quantities									Unit Cost	Base Cost								
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
I. Investment Costs																				
Préparation des appels de financement pour la Coopération sud-sud et triang	p/j	-	10	-	-	10	-	-	-	20	20,000	-	200,000	-	-	200,000	-	-	-	400,000
Organisation de route d'apprentissage	forfait	-	-	-	1	-	-	1	-	2	1,600,000	-	-	-	1,600,000	-	-	1,600,000	-	3,200,000
Total												-	200,000	-	1,600,000	200,000	-	1,600,000	-	3,600,000

la par exemples les appels pour les notes conceptuelles pour le financement

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 4: Economic and Financial Analysis

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 4 : Analyse économique et financière

Cette annexe présente la méthodologie, les hypothèses utilisées et les principaux résultats de l'analyse financière et économique du Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA) au Cap Vert. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les flux nets des avantages par rapport à une situation de référence afin d'apprécier la rentabilité financière du programme pour les bénéficiaires mais aussi sa viabilité pour l'économie nationale dans son ensemble.

La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation des coûts et des avantages additionnels attendus du programme sur une période donnée afin d'apprécier l'ampleur de l'impact des interventions proposées sur la situation financière des bénéficiaires.

Les résultats globaux de l'analyse économique montrent que le PRO-AGUA à un taux de rentabilité interne économique de 17.73 pourcent et une valeur actuelle nette de 13,59 millions d'USD soit 1,5 millions de CVE pour un coût d'opportunité économique du capital de 7,0 pourcent. En tenant compte du potentiel d'atténuation climatique avec un prix social de carbone de 29,08 Euro/t(CO₂e)¹, le TRIE passe à 18.02 pourcent pour une VAN de 14 millions USD. Le potentiel d'atténuation climatique évalué avec l'outil EX-ACT indique un bilan carbone de -19 077 tCO₂eq sur une période de 20 ans.

Les résultats de cette analyse sont essentiellement centrés sur les bénéfices monétaires quantifiables du programme. PRO-AGUA engendra en outre d'autres bénéfices aussi importants à travers l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages, l'amélioration de la résilience aux chocs climatiques grâce à l'irrigation et la création d'emplois dans l'économie nationale.

L'analyse de sensibilité sur des variations des coûts et des revenus confirme que le programme reste économiquement viable même en cas de chocs négatifs de l'ordre de 10 à 20 pourcent sur ces variables.

I. Analyse financière

1.1 Méthodologie et hypothèses utilisées.

Identification des avantages. Le Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA) est organisé en trois composantes à savoir : (i) Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage, (ii) Entrepreneuriat et valorisation des produits agricole et d'élevage (iii) Coordination, gestion et suivi-évaluation. Le programme cible 13 000 bénéficiaires direct qui seront issus de 10 000 ménages sur quatre îles – Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau.

Le Programme aménagera des périmètres irrigués (réhabilitation de périmètres existants et nouveaux aménagements) en vue d'installer 6886 bénéficiaires dans la production maraichère. En outre, il financera des infrastructures pour le développement de l'élevage des chèvres laitières au profit de 889 éleveurs.

Le PRO-AGUA soutiendra également du développement des petites et moyenne entreprises dans le conditionnement et la conservation des produits maraichers et laitiers, la transformation laitières (fromage et lait) et de fruits et légumes (en l'occurrence la production de jus de fruits) ainsi que des services de prestations divers et innovants (à savoir les services vétérinaires, la mécanisation, vente d'intrants, etc.). Ce segment d'intervention couvrira près de 5 125 individus au total.

Le programme se veut inclusive et allouera au moins 2 pourcent des subventions aux personnes en situation de handicaps et 40 pourcent des subventions aux femmes.

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires dans la production végétale

	Quantité	Unité	Bénéficiaires
Production végétale			
1.Réhabilitation des infrastructures d'irrigation existantes	1,137	Ha	5,685
2.Nouveaux systèmes d'irrigation goutte-à-goutte	260	Ha	1,300
Total	1,397	Ha	6,986
Production animale			
3.Elevage de chèvre laitiers	8,890	Chèvres	889
Total			7,875

¹ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>, (17Juin 2025)

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires dans le traitement et la transformation

Transformation et service	Entreprises	Bénéficiaires
Traitement et transformation		
4. Unité de conditionnement et conservation frais	100	500
5. Unités de mini-laiteries	300	1,500
6. Transformation de fruits	350	1,750
Entreprises de commercialisation		
7. Produits vétérinaires et aliments bétail	275	1,375
Total	1,025	5,125

La mise en œuvre du programme devrait permettre de générer les bénéfices suivants :

- Une augmentation de la valeur ajoutée et des opportunités économiques dans les filières lait, et de fruits et légumes
- Une croissance de la productivité dans la production maraîchère et animale ;
- Une hausse des revenus des bénéficiaires et de la contribution du secteur laitier et maraîcher à l'économie nationale
- Une amélioration du revenu des producteurs maraîchers, éleveurs et transformateurs de produits laitiers

Ainsi, sept modèles d'activités ont été définis. Ces modèles comprennent la (i) production végétale (production maraîcher de 1 ha sur les nouveaux aménagements, production maraîcher de 1 ha sur les aménagements existants), (ii) la production animale (élevage de chèvres laitières) en (iii) transformation agroalimentaire et conditionnement (Unité de conditionnement et conservation frais, Unités de mini-laiteries, Transformation de fruits) et (iv) la commercialisation et prestation de service (Produits vétérinaires et aliments bétail) (Tableau 3).

Prix financiers. Les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix utilisés sont les moyennes annuelles des prix des différents produits vendus sur le marché local.

Main d'œuvre. La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de la main-d'œuvre des bénéficiaires et de la main-d'œuvre salariée temporaire ou permanente. Le coût de la main-d'œuvre salarié temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les entrepreneurs, soit un coût variable de 1000 CVE/jour par personne-jours. Dans les PMEs une rémunération mensuelle 17 000 CVE est utilisé correspondant au SMIG.

Taux d'actualisation. Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 12% correspondant au taux d'intérêt moyen des crédits offerts aux entreprises agricoles par les institutions financières dans la plupart des pays en Afrique de l'Ouest.

Tableau 3 : Modèles et hypothèses de base dans les situations sans et avec programme

Modèles	Paramètres techniques clés	
	Situation sans programme	Situation avec Programme :
1. Réhabilitation des infrastructures d'irrigation existantes (horticulture) - 0,2 ha exploité par un petit producteur	Les périmètres irrigués existants (systèmes goutte-à-goutte et autres) fonctionnent bien en-deçà de leur potentiel en raison : D'équipements non fonctionnels de problèmes de salinité ou de pertes importantes	Les périmètres existants sont réhabilités et optimisés : (1) Hausse des rendements et régularité des récoltes de légumes (tomate, oignon, laitue, piment, etc.). (2) Les revenus et la résilience des ménages s'améliorent :
2. Nouveaux systèmes d'irrigation goutte-à-goutte pour l'horticulture (0,2ha) exploité par un petit producteur	Des terres potentiellement irrigables restent sous-utilisées ou uniquement en régime pluvial (1) Les agriculteurs cultivent des céréales ou des cultures à faible valeur sur de petites parcelles, fortement exposées à la variabilité des pluies. (2) Rendements modestes et qualité irrégulière, qui limitent l'accès aux marchés rémunérateurs.	Conception de petits systèmes goutte-à-goutte adaptée aux exploitations de 0,2 ha en moyenne. Introduction ou expansion de cultures maraîchères à haute valeur Deux à quatre cycles de production par an selon les cultures et les fenêtres de marché.
3. Amélioration de la disponibilité de l'eau et des pratiques d'élevage pour les chèvres laitières	Les troupeaux caprins dépendent de pâturages naturels très variables et de points d'eau traditionnels : (1) La disponibilité en eau chute fortement en saison sèche ; les animaux doivent parcourir de longues distances pour s'abreuver. (2) Les pâturages sont dégradés et surpâturés, limitant la quantité et la qualité du fourrage.	Réhabilitation ou construction de points d'abreuvement reliés à des sources d'eau fiables. Allongement des périodes de lactation et augmentation des rendements par chèvre grâce à la réduction du stress hydrique et alimentaire.
4. Transformation fromage de chèvre artisanal	Transformation artisanale du lait en fromage de chèvre pratiquée de manière informelle par quelques producteurs, avec des équipements simples, des conditions d'hygiène variables et une qualité peu standardisée	Équipements adaptés (cuves, presses, chambres d'affinage, emballage). Capture d'une marge de valeur ajoutée. Création d'emplois locaux dans la collecte, la transformation, le conditionnement et la commercialisation
5. Transformation fruitier	Producteurs peu outillés sur les normes de qualité, l'hygiène et la standardisation, ce qui limite l'accès aux marchés rémunérateurs (tourisme, circuits organisés).	Mise en place/renforcement de petites unités de transformation dans les zones de production de papaye Équipement des unités pour produire des jus de fruits (cuisson, pasteurisation, conditionnement), Organisation de la collecte et du tri
6. Unité de conditionnement et conservation frais		Mise en place d'unités de conservation, de traitement de séchage de produit maraîchers
7. Produits vétérinaires et aliments bétail et offre de service divers de mécanisation		Soutien aux petites entreprises de mécanisation, d'offre de services vétérinaires

1.2. Résultats financiers

Les résultats des indicateurs financiers montrent que les différents modèles présentés dans cette analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement élevés. Les valeurs actuelles nettes (VAN)) sont positives avec des ratios bénéfices-coûts supérieurs à l'unité.

Tableau 4 : Analyse financière

A) Analyse financière								
FINANCIAL ANALYSIS		Irrigation (Aménagements existants)	Irrigation (nouveaux aménagements)	Elevage de chèvres laitières	Unités de Conditionnement	Mini-laiteries/Fromageries	Transformation de fruits	Prestation de service
	Y1	61,248	1,165	(48,174)	100,982	(3,045,777)	532,000	78,450
	Y2	150,358	119,930	41,951	270,836	184,687	1,137,480	188,900
	Y3	184,855	184,092	41,951	431,317	734,479	1,463,280	187,900
	Y4	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	188,900
	Y5	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y6	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,399,280	188,900
	Y7	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y8	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	182,900
	Y9	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y10	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	188,900
FIRR		NA	NA	87%	NA	25%	NA	NA
NPV (@12%, B/C)		997,576	916,654	156,565	2,088,835	1,765,202	7,144,208	964,196
		1.14	1.48	4.32	1.60	1.99	1.25	1.15

II. Analyse économique

2.1 Méthodologie et hypothèses

L'analyse économique se base également sur les avantages générés par les entreprises concernées dans l'analyse financière. L'analyse économique a été effectuée sur une période de 15 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le programme. On suppose un taux de viabilité des entreprises financées qui se stabilise à 70 pourcent à partir de la troisième année.

Taux de change fictif (ou shadow exchange rate). L'analyse économique est effectuée en prix constants de 2015 et un taux de change fictif de 110,2 CVE pour 1 USD a été utilisé pour prendre en compte la correction de change dans l'analyse économique, et de refléter la valeur réelle des devises (coûts de transactions et flux de capitaux). Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale sur les importations, les exportations et les droits et taxes.

Un taux d'escompte de 7% considéré comme coût d'opportunité social du capital et correspondant au rendement moyen des titres public.

Facteurs de conversion. Les prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes, les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits notamment 0,84 pour les intrants agricoles importés ; 0,69 pour les équipements et matériels importés ; 0,82 biens commercialisables- produits maraichers et laitiers ; 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables, afin de refléter les taxes et droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a été calculé à 0,75.

Coûts économiques. Les coûts des deux composantes techniques du programme et de la composante gestion et coordination ont été estimés à l'aide du logiciel Costab.

Consolidation des avantages. Une fois la conversion des prix et coûts financiers en prix et coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées considérant un taux de viabilité de 70 pourcent à partir de la troisième année. Les paramètres pour l'agrégation des bénéfices économiques sont présentés dans les tableaux 5.

Tableau 5 : Bénéficiaires et phasage

	Quantité	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	Beneficiaires
Production végétale										
1. Réhabilitation des infrastructures d'irrigation existantes (ha)	1137	0	171	341	284	171	114	57	0	
2- Nouveaux systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (ha)	260	0	39	78	65	39	26	13	0	
Total	1397	0	210	419	349	210	140	70	0	6,986
Production animale										
Elevage de chèvre laitiers- tetes	8,890	0	133	267	222	133	89	44	0	889
Total		-	1,181	2,363	1,969	1,181				7,875

			15%	30%	25%	15%	10%	5%	0%	100.00%
	E/ses	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	Benefiaires
1. Traitement et transformation										
Unité de conditionnement et conservation frais										
Entreprise collectives	100	0	15	30	25	15	10	5	0	500
Unités de minilaiteries										
Entreprise collectives	300	0	45.00	90.00	75.00	45.00	30.00	15.00	0	1500
Transf. de fruits										
Entreprise collectives	350	0	53	105	88	53	35	18	0	1750
2. Entreprises de commercialisation										
Produits vétérinaires et aliments bétail										
Entreprise collectives	275	0	41	83	69	41	28	14	0	1375
Total	1,025	0	154	308	256	154	103	51	0	5,125
TOTAL BENEFICIAIRES	1,025	-	1,335	2,671	2,225	1,335	103	51	-	13,000

Bénéfices environnementaux. Les externalités environnementales ont été estimées à l'aide de l'outil EX-ACT développé par la FAO. L'estimation carbone se focalise sur les superficies allouées à la production végétale. Il s'agit de : (i) l'aménagement de nouveaux périmètres de 1397 ha pour la production végétale, (ii) le soutien à l'élevage de chèvres laitières. L'adoption de bonnes pratiques agricoles (bonne maîtrise d'eau dans les périmètres irrigués, meilleure gestion des résidus et combinés à de techniques de conservation et de restauration). Le bilan carbone du programme est estimé – 19077 tCO₂eq sur une période de 20 ans, correspondant à un bilan moyen de -0.7 tCO₂eq par ha et par an.

En utilisant un prix social du carbone de 29 USD/tCO₂eq, le TRIE du programme avec les bénéfices environnementaux est de 18.02 pourcent avec une VAN de 14,00 millions d'USD.

Tableau 6 : Résultats économiques du programme intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs	Estimation de base	Avec Bénéfices ENV. au prix du marché
VAN Bénéfice net (millions CVE)	1,499	1,544
VAN Bénéfice net (milliers USD)	13,594	14,009
TRIE (%)	17.73	18.02
Revenu actualisé (Millions CVE)	3,724	3,770
Coûts actualisés (Millions CVE)	2,226	2,226
Ratio B/C	1.67	1.69
Taux de discounte (%)	7.0	7.0
Switching values - Bénéfices (%)	-40	-41
Switching values – Coûts (%)	67	69

2.2 Résultats économiques de base et analyse de sensibilité

Les résultats de l'analyse économique montrent que le programme présente des avantages nets positifs et donc économique viable. Le taux de rentabilité interne économique TRIE de base s'établit à 17,73 pourcent avec un ratio bénéfice-coût de 1.67. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 13,59 millions d'USD.

Analyse de sensibilité. Certains risques identifiés dans le cadre logique pourraient se traduire par une augmentation des coûts de mise en œuvre du programme, la baisse ou un retard dans la génération des avantages ou une réduction du taux de survie des entreprises agropastorales. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10 pourcent, 20 pourcent et 30 pourcent des coûts montre des taux de rentabilité respectivement de 15,63 pourcent, 13,75 pourcent et de 12,07 pourcent ; ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque de hausse des coûts. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 11,57 millions d'USD, 9,55 millions d'USD et de 7,53 millions d'USD.

L'analyse de sensibilité sur des diminutions de 10 pourcent, 20 pourcent, et de 30 pourcent des revenus indique des taux de rentabilité économique respectivement de 15,41 pourcent, 12,89 pourcent, et 10,14 pourcent. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 10,21 millions d'USD, 6,83 millions d'USD, et de 3,45 millions d'USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 14,72 pourcent et 12,60 pourcent. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 9,22 millions d'USD et 5,15 millions d'USD.

Ces différents niveaux de TRIE confirment la solidité de l'impact économique du programme face aux différents chocs identifiés.

Tableau 7 : Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE	Δ%	TRIE (%)	VAN (7%)	
			Millions CVE	Millions USD
Cas de base		17.73	1,498.55	13.59
Coûts +	10	15.63	1,275.95	11.57
Coûts +	20	13.75	1,053.36	9.56
Coûts +	30	12.07	830.76	7.54
Revenus -	10	15.41	1,126.10	10.22
Revenus -	20	12.89	753.65	6.84
Revenus -	30	10.14	381.20	3.46
Revenus -	40%	14.72	1,016.86	9.22
Revenus retardés d'un an		12.60	568.15	5.15
Revenus retardés de 2 ans		11.02	147.63	1.34

Synthèses de l'analyse économique et financière

A) Analyse financière								
FINANCIAL ANALYSIS		Irrigation (Aménagements existants)	Irrigation (nouveaux aménagements)	Elevage de chèvres laitières	Unités de Conditionnement	Mini-laiteries/Fromageries	Tranformation de fruits	Prestation de service
	Y1	61,248	1,165	(48,174)	100,982	(3,045,777)	532,000	78,450
	Y2	150,358	119,930	41,951	270,836	184,687	1,137,480	188,900
	Y3	184,855	184,092	41,951	431,317	734,479	1,463,280	187,900
	Y4	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	188,900
	Y5	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y6	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,399,280	188,900
	Y7	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y8	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	182,900
	Y9	207,109	206,346	41,951	446,829	1,174,313	1,463,280	187,900
	Y10	217,109	216,346	41,951	459,829	1,174,313	1,463,280	188,900
FIRR		NA	NA	87%	NA	25%	NA	NA
NPV (@12%, B/C)		997,576	916,654	156,565	2,088,835	1,765,202	7,144,208	964,196
		1.14	1.48	4.32	1.60	1.99	1.25	1.15

B)	
PROJECT COST AND INDICATORS OF THE RESULTS FRAMEWORK	
TOTAL COST OF THE PROJECT (US\$)	24,868,000
Beneficiaires	13,000
COSTS PER BENEFICIAIRIES	1,912.92
Components	Costs (\$US)
Component 1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage	12,636,000
Component 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agricole et d'élevage	7,570,000
Component 3: Coordination, gestion et suivi-évaluation	4,662,000

	Unit	Financial price	CF	Economic price
Output				
Oignon	kg	111	1.00	111
Tomate	kg	180	1.00	180
Piment	kg	100	1.00	100
Laitue	kg	154	1.0	154
Pomme de terre	kg	243	1.0	243
Other products				
Cheveau	Unit	3,000	1	3,000
Chèvre de reforme	Unit	15,000	0.82	12,372
Fromage	Unit	120	1.0	120
Lait de chèvres	kg	95	1.0	95
Yaourt	kg		1.0	0.0
Input				
Urea	kg	190	0.84	160
NPK	kg	190	0.84	160
Other fertilizer	kg	190	0.84	160
Compost	kg	2.9	1.0	2.9
Seedlings				
Oignon	kg	320,000	1.00	320000
Tomate	kg	25,210	1.0	25,210
Piment	kg	8,403	1.0	8,403
Laitue	kg	5,042	1.0	5,042
Pomme de terre	kg	5,042	1.0	5042

c)	
Conversion factors	Value
Standard conversion factor	0.92
Domestic non-tradeable inputs	1.00
Imported inputs	0.84
Materials and agricultural equipment	0.69
Labor	0.75
Trable goods	0.82
Domestic tradable goods-Cashew, Horticulture	1.00

D)		BENEFICIARIES, AND PHASAGE								
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Irrigation (Aménagements existants)	Bénéficiaires	0	855	1,705	1,420	855	570	285	0	5,690
Irrigation (nouveaux aménagements)	Bénéficiaires	0	195	390	325	195	130	65	0	1,300
Elevage de chèvres laitières	Bénéficiaires	0	133	267	222	133	89	44	0	888
Unités de Conditionnement	Bénéficiaires	0	75	150	125	75	50	25	0	500
Mini-laiteries/Fromageries	Bénéficiaires	0	225	450	375	225	150	75	0	1,500
Transformation de fruits	Bénéficiaires	0	265	525	440	265	175	90	0	1,760
Prestation de service	Bénéficiaires	0	205	415	345	205	140	70	0	1,380
TOTAL	Bénéficiaires	0	1,953	3,902	3,252	1,953	1,304	654	0	13,018

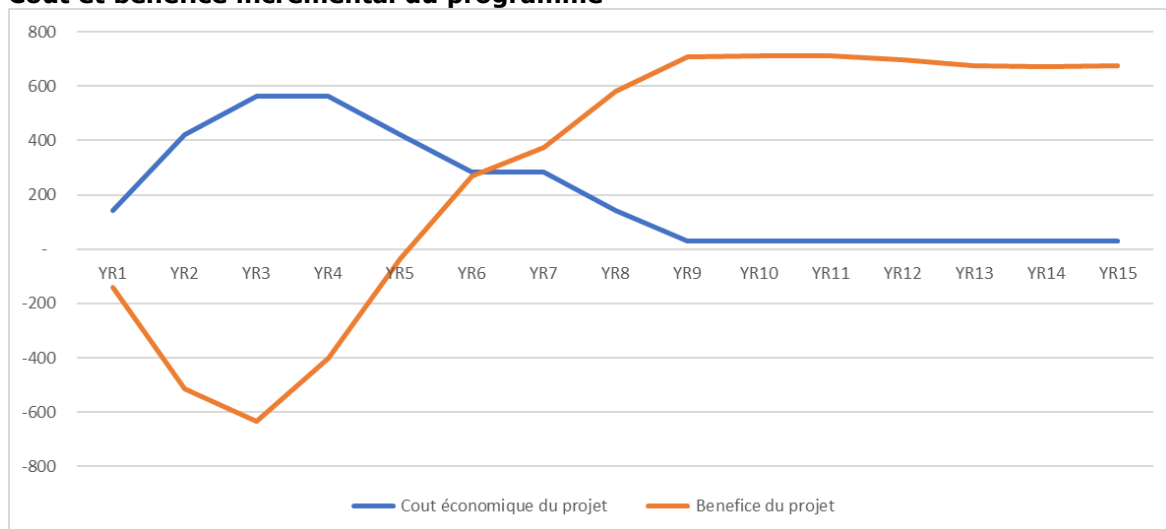
E Bénéfice incremental net

E)											
	Year	Irrigation (Aménagements existants)	Irrigation (nouveaux aménagements)	Elevage de chèvres laitières	Unités de Conditionnement	Mini-laiteries/Fromageries	Transformation de fruits	Prestation de service	Adoption rate	Cout économique du projet	Bénéfice du projet
	YR1	-	-	-	-	-	-	-	100%	141	(141)
	YR2	8.44	0.07	5.90	1.36	123.35	25.38	2.89	90%	423	(514)
	YR3	35.53	3.61	7.72	5.67	212.65	92.92	11.41	80%	564	(635)
	YR4	72.00	11.81	2.10	11.98	125.13	170.66	20.16	70%	564	(400)
	YR5	101.90	20.23	11.57	16.87	2.56	215.70	23.75	60%	423	(35)
	YR6	117.69	25.17	17.09	21.81	78.33	263.32	27.77	60%	282	269
	YR7	121.95	27.11	17.98	24.89	143.71	290.11	30.28	60%	282	374
	YR8	120.49	27.55	18.84	26.54	194.55	301.49	31.20	60%	141	580
	YR9	117.57	27.09	18.38	27.15	207.42	305.67	31.05	60%	28	706
	YR10	118.19	27.23	18.38	27.20	211.38	307.01	30.90	60%	28	712
	YR11	118.19	27.23	18.38	27.20	211.38	307.70	30.95	60%	28	713
	YR12	118.19	27.23	18.38	27.20	211.38	294.87	26.43	60%	28	696
	YR13	118.19	27.23	18.38	27.20	211.38	282.33	17.09	60%	28	674
	YR14	118.19	27.23	18.38	27.20	211.38	286.66	9.34	60%	28	670
	YR15	118	27.23	18.38	27.20	211.38	295.56	4.75	60%	28	675
VAN 7% (millions de ECV)		VAN 7% (million ECV)		1,499							
VAN 7% (US\$)		VAN 7% (Thousands US\$)		13,594							
EIRR		EIRR		17.73%							
B/C ratio		B/C ratio		1.67							

F)					
Sensibility analysis					
		Δ%	RISKS	EIRR	VAN (7%) (Millions CVE)
Scenario					
Base estimate				17.73%	1,499
Costs	+	10%	Political instability, external shocks, inflation	15.63%	1,276
Costs	+	20%		13.75%	1,053
Costs	+	30%		12.07%	831
Revenues	-	10%	Climate shocks, yield decline, market risks	15.41%	1,126
Revenues	-	20%		12.89%	754
Revenues	-	30%		10.14%	381
Revenue delayed 1 year			Weak institutional capacity, Poltical instability, delaying project effective starts	14.72%	1,017
Revenue delayed 2 year				12.60%	568
Revenue delayed 3 year				11.02%	148
Revenues	+	10%	Positive income shock	19.88%	1,871
Revenues	+	20%		21.90%	2,243
Revenues	+	30%		23.80%	2,616

G

Cout et bénéfice incrémental du programme



Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 5: SECAP Review Note

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. PROAGUA vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits exploitants agricoles et des entrepreneurs agricoles grâce à des solutions résilientes face au changement climatique qui facilitent un accès équitable à l'eau, notamment aux systèmes agricoles, et aux technologies performantes. Le projet comprend deux composantes techniques : Composante 1 - Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage; et la composante 2 - Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux.
2. La composante 1 comprendra les sous-composantes et activités suivantes :
 - Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau:
 - Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau : (i) l'extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires de construction ou d'achèvement), (ii) la réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau en souffrance (forages, réservoirs, digues, etc.), (iii) la dotation des installations hydro-agropastorales en place en équipements d'énergies alternatives et renouvelables, (iv) l'aménagement de points d'abreuvement pour les animaux ; (i) la réhabilitation ou la remise en état des forages agricoles existants par leur réparation et l'installation de pompes à énergie renouvelable et/ou, si nécessaire, le dessalement des eaux saumâtres ; (ii) la construction d'ouvrages de gestion des eaux de surface (barrages de filtration, barrages de captage) ; (iii) la collecte des eaux pluviales pour l'irrigation d'appoint (réservoirs communautaires) ; et (iv) la construction d'ouvrages pour réparer/améliorer la distribution d'eau sur les parcelles. Il s'agira également de diffuser des technologies d'économie d'eau, notamment l'irrigation au goutte-à-goutte et l'hydroponie, des pratiques agricoles durables et la transition agroécologique, ainsi que la mécanisation à petite échelle.
 - Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau : (i) Organisation de la maintenance et gestion, (ii) Mesures spécifiques d'adaptation et de résilience et (iii) Mesures spécifiques genre et inclusion sociale ;
 - Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes :
 - Réalisation des aménagements résilients : (i) l'aménagement des bassins de production et parcellisation et (ii) la protection des bassins de production ;
 - Accès au capital et aux technologies de production : (i) appui à l'acquisition de kits d'installation goutte-à-goutte et de kits d'hydroponie et (ii) appui en intrants et petits outillages/micro-mécanisations ;
 - Accès aux connaissances pour améliorer la production : (i) la formation sur les techniques d'irrigation, l'agriculture résiliente, l'agroécologie, l'éducation nutritionnelle, les volets spécifiques GALS, etc., (ii) la fourniture de conseils agricoles (vulgarisation) et (iii) l'appui à la certification pour la production ;
 - Appui aux élevages de chèvres laitières (enclos de chèvres, accès à l'aliment de bétail, conseils et soins vétérinaires).
4. Quant à la composante 2, elle comprend les sous-composantes et activités suivantes :
 - Sous-composante 2.1 : Traitements post-récoltes et transformations : (i) le renforcement de la transformation et du conditionnement des produits agricoles (fruits et légumes transformés, fromage de chèvre), notamment par les coopératives, les jeunes et les femmes ; (ii) la promotion et la formation aux techniques et technologies efficaces de conservation et de transformation des produits agricoles, tout en garantissant leur qualité et leur hygiène ; (iii) l'amélioration des infrastructures (construction/réhabilitation) ; (iv) la fourniture d'équipements, y compris des systèmes d'énergie solaire ; (v) l'appui à la certification et à l'étiquetage d'origine et de qualité, ainsi que la formation aux normes et protocoles à respecter ; (vi) le renforcement et la promotion des petites entreprises individuelles et collectives (coopératives) dans l'élaboration de leurs plans d'affaires, la recherche de financements et la commercialisation. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités organisationnelles des producteurs, notamment des coopératives.
5. Cette évaluation préliminaire du SECAP a été réalisée suite à des visites de terrain sur les îles de Santiago et de Fogo, au cours desquelles des échanges ont eu lieu avec différents acteurs, notamment des experts du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, des acteurs du secteur privé et des bénéficiaires potentiels du projet. Elle s'appuie également sur l'analyse des stratégies et politiques nationales fournies par le ministère.

2. Potential Social, Environmental and Climate risks and impacts of the project

6. Les activités du projet pourraient avoir un impact sur la conservation de la biodiversité, l'utilisation efficace des ressources et la lutte contre la pollution, les conditions de travail, la santé et la sécurité des communautés, ainsi que la réinstallation économique. Comme ces activités seront mises en œuvre sur des îles exposées aux changements climatiques et aux chocs climatiques, et qu'elles relèvent du secteur agricole sensible à ces changements, les phénomènes climatiques lents et les chocs climatiques constituent un risque pour la réalisation des objectifs du projet.

2.1 Biodiversity conservation

7. Les activités de gestion des ressources en eau et de développement de la chaîne de valeur devraient avoir des impacts localisés, à la fois négatifs et positifs, sur les écosystèmes et les services écosystémiques qu'ils rendent dans les zones spécifiques du projet. Les impacts négatifs se manifesteront par la modification des habitats et la destruction de la végétation lors de l'installation des infrastructures, ce qui affectera la biodiversité. L'impact positif proviendra de l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des bassins versants, qui favorisera l'infiltration de l'eau et la préservation des habitats naturels. Fogo, l'une des îles où le projet interviendra, est une réserve de biosphère, visant à concilier les activités menées avec la conservation de la biodiversité et le développement durable.

2.2 Resource efficiency and pollution prevention

8. Les activités de développement des chaînes de valeur entraîneront une utilisation accrue de produits agrochimiques, susceptibles d'être une source de pollution ponctuelle. Elles engendreront également une demande accrue en eau et en énergie pour l'irrigation et la transformation. Parmi les chaînes de valeur pré-identifiées figurent l'horticulture et la production de fromage de chèvre, ce qui pourrait conduire à une expansion des surfaces de production et à une augmentation du nombre d'installations de transformation, où la gestion des déchets pourrait s'avérer complexe. La gestion des ressources en eau implique la mise en place d'infrastructures visant à améliorer la rétention d'eau et à réduire le ruissellement pendant la saison des pluies. Le recours aux eaux souterraines est également une option pour accroître la disponibilité des ressources en eau pour la production agricole. La salinisation des ressources en eau souterraine constitue un défi dans certaines régions et peut être exacerbée par une demande accrue en ressources en eau pour les activités agricoles, ainsi que par l'augmentation des sécheresses et des pénuries d'eau qui ont un impact sur le cycle hydrogéologique naturel du système.

2.3 Cultural heritage

9. Les activités du projet ne devraient avoir aucun impact sur le patrimoine culturel matériel et immatériel et sur les ressources.

2.4 Indigenous peoples

10. Le projet ne sera pas mis en œuvre dans les zones habitées par des populations autochtones.

2.5 Labour and working conditions

11. Les filières pré-identifiées comprennent le fromage de chèvre et l'horticulture, secteurs où le non-respect des normes de santé et de sécurité au travail est potentiellement problématique. Par ailleurs, le développement des infrastructures pourrait entraîner le recours à une main-d'œuvre migrante sur certains sites

de projets, avec le risque que les conditions de travail (équipements de protection individuelle, durée du travail, etc.) soient inadéquates et qu'il y ait discrimination à l'encontre des populations locales pour l'accès aux emplois saisonniers.

12. D'autres risques, tels que les violences sexistes et l'inégalité d'accès à la terre , au financement ou encore aux comités de gestion des infrastructures mises en place par Pro-Agua pour les femmes et les jeunes défavorisés et vulnérables, ont été identifiés. L'accès des femmes aux ressources productives, comme la terre et l'eau, demeure limité. De plus, le soutien à l'accroissement du capital productif des femmes et au développement de l'entrepreneuriat féminin risque d'alourdir leur charge de travail et d'avoir un impact négatif sur leurs activités reproductives et communautaires.

2.6 Community health and safety

13. Les activités de développement des infrastructures pourraient entraîner un afflux de main-d'œuvre migrante et, par conséquent, une augmentation potentielle des maladies transmissibles au sein des communautés. La présence potentielle de cette main-d'œuvre migrante pourrait également conduire à une hausse des violences sexistes. Les activités liées à la chaîne de valeur devraient avoir des répercussions sur l'accès à la terre et aux ressources en eau pour les communautés locales. Certains propriétaires fonciers vivent à l'étranger et emploient souvent des gardiens pour leurs terres ; la production agricole est donc assurée par ces gardiens, dont le pouvoir de décision est limité.

2.7 Physical and economic resettlement

14. Les activités du projet n'entraîneront aucun déplacement physique de population. Cependant, le développement de la chaîne de valeur pourrait modifier l'affectation des terres et avoir des répercussions sur la sécurité foncière de certaines communautés, induisant ainsi un déplacement économique. Ces activités pourraient également fragiliser les relations entre les propriétaires fonciers et leurs gardiens lorsque ces derniers résident à l'étranger .

2.8 Financial intermediaries and direct investments

15. Les intermédiaires financiers susceptibles de participer aux interventions du projet PRO-AGUA ont été identifiés. Les discussions menées lors de la mission de conception ont confirmé que tous les intermédiaires financiers ne disposaient pas encore de systèmes de gestion environnementale et sociale. Par conséquent, le projet PRO-AGUA inclura un volet de renforcement des capacités destiné à ces intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet devront renforcer leurs systèmes de gestion environnementale et sociale afin d'évaluer correctement les risques liés aux investissements de leurs clients. Leurs procédures de concertation avec les parties prenantes devront également être renforcées et un système de traitement des réclamations devra être mis en place en s'appuyant sur les dispositifs déjà existants.

2.9 Climate change

16. Les principaux risques liés aux changements climatiques au Cabo Verde comprennent les inondations côtières, les glissements de terrain, les sécheresses, les périodes de sécheresse prolongées et la hausse des températures. La variabilité des précipitations entraîne une productivité agricole sous-optimale, l'agriculture pluviale restant prédominante dans certaines régions. Cependant, le gouvernement s'efforce d'accroître les surfaces irriguées, dont plus de 50 % grâce à des systèmes d'irrigation goutte à goutte très économes en eau. L'allongement des périodes de sécheresse, les tempêtes, l'érosion des sols, l'intrusion saline et la désertification croissante affectent également la productivité de l'élevage. Les projections climatiques pour le milieu du siècle indiquent une augmentation de température d'environ 1 °C pour la période 2011-2040 et une augmentation des précipitations annuelles moyennes d'environ 2 %, un allongement de la saison sèche, avec une probabilité accrue de sécheresses, et un raccourcissement de la saison des pluies, caractérisé par une concentration de fortes pluies localisées sur une courte période, provoquant un ruissellement important et une érosion des sols.

3. Regulatory framework and institutional capacities

17. Le cadre réglementaire dans lequel le PROAGUA sera mis en œuvre ainsi qu'une brève évaluation des capacités institutionnelles sont présentés ci-dessous.

3.1 National policies and regulatory framework relevant to SECAP

18. En matière de réglementation environnementale, le décret-loi 23/2023 du Cabo Verde érige en principe la promotion du développement durable et la préservation du patrimoine environnemental du pays. Ceci inclut la santé publique et le bien-être social dans le cadre des projets et travaux ayant un impact sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Par ailleurs, le décret-loi 27/2020 a adopté des mesures préventives et correctives visant à minimiser les impacts négatifs des activités et projets sur l'environnement et a instauré une catégorisation plus transparente des projets à l'issue d'une procédure de présélection, fondée sur leur portée et leur profil de risque climatique.
19. Les priorités du Plan national d'adaptation du Cabo Verde (2021) comprennent l'amélioration de la sécurité de l'eau et du renouvellement naturel tout en réduisant l'intensité carbone de l'eau ; l'augmentation et le maintien de la sécurité alimentaire basée sur la terre grâce à une agriculture régénératrice et l'atténuation des risques et des vulnérabilités liés aux catastrophes climatiques.
20. Par le biais de ses contributions déterminées au niveau national (2021), le Cabo Verde cherche à obtenir un avantage substantiel en matière d'atténuation, de l'ordre de 180 000 à 242 000 tCO₂eq par an d'ici à 2030, ainsi qu'un impact durable en matière d'adaptation en termes de sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et d'amélioration de la résilience des communautés.
21. Le Cabo Verde a un plan ambitieux de décarbonation à l'horizon 2050. avec pour objectif de parvenir à une économie neutre en carbone d'ici 2050, en visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles et à passer à une énergie 100 % renouvelable d'ici 2040, principalement grâce au développement des infrastructures éoliennes et solaires.
22. Sur le plan social, le Cabo Verde est non seulement signataire, mais aussi un ratificateur très actif des principales conventions internationales relatives aux droits humains, dont les dispositions sont automatiquement intégrées au droit national conformément à la Constitution. Le Cabo Verde a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT, notamment les huit conventions fondamentales relatives au travail forcé, au salaire minimum, aux pires formes de travail des enfants, à l'égalité salariale, etc.
23. Sur le plan du genre, a fait des avancées remarquables en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Le pays reconnaît les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), du Plan d'action du Caire et du Plan d'action de Beijing, ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063, comme des cibles importantes pour l'égalité des femmes. Il dispose d'un cadre institutionnel solide pour traiter les questions de genre. Son Plan national pour l'égalité des sexes (2021-2025) met l'accent sur l'amélioration de la productivité et de l'autonomie économique des femmes, leur autonomie corporelle et leur émancipation, ainsi que leur autonomie décisionnelle. Depuis 2016, la responsabilité de la coordination des politiques d'égalité a été confiée au ministère d'État de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social, qui supervise l'ICIEG, une entité gouvernementale autonome qui joue un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des droits et des devoirs entre les hommes et les femmes. Afin de renforcer ces efforts, la Commission interministérielle pour la transversalisation de l'approche de genre (Commission du genre) a été créée en 2018, chargée de suivre l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques et compte des représentants de divers secteurs gouvernementaux et de la société civile. Le pays s'est également doté d'un arsenal juridique solide pour encadrer et promouvoir l'égalité des sexes et a déployé d'importants efforts politiques qui ont favorisé l'entrée des femmes dans le domaine public. Depuis 2017, un processus important a été mis au point pour rédiger et examiner des instruments juridiques visant à supprimer les obstacles à l'égalité des sexes, notamment la loi sur la parité politique (2019), la loi n°55/IX/2019 rend obligatoire l'élaboration et l'exécution de budgets sensibles au genre, et le Cabo Verde a été pionnier en criminalisant spécifiquement les Violences Basées sur le Genre (loi 84/VI/11).

3.2 National capacities, challenges and lessons with respect to SECAP implementation and compliance

24. La capacité nationale à se conformer aux exigences du PESEC et à gérer et suivre la mise en œuvre des plans de gestion du PESEC peut être considérée comme adéquate au vu des résultats du Programme des Opportunités Socio- Économiques Rurales (POSER) en cours. Lors de la mise en œuvre du POSER, la principale difficulté a résidé dans la réalisation en temps voulu des études PESEC et dans l'implication du Département de l'Environnement, chargé du contrôle qualité des études et du suivi de leur mise en œuvre. Bien que des réglementations et des lois environnementales et sociales nationales existent, leur respect dépend de la disponibilité de ressources humaines et financières qui devront être intégrées au projet afin de garantir les capacités nécessaires à la mise en œuvre du PESEC. Les capacités de l'équipe de mise en œuvre du projet devront être renforcées en s'appuyant sur les enseignements tirés du portefeuille de projets existant, où l'attention portée au PESEC a été limitée par un manque de connaissances et d'un expert dédié à l'intégration du PESEC dans la gestion du projet.
25. La conception du POSER n'incluait pas d'évaluations environnementales et sociales, et l'absence d'un spécialiste dans l'équipe a entraîné un suivi faible de la mise en œuvre des mesures de protection. Les études liées au SECAP ont également été développées tardivement lorsqu'un financement supplémentaire a été accordé et que le projet a été prolongé de deux ans. Cela a été rectifié dans PROAGUA grâce à l'élaboration des études SECAP dès la conception, qui seront finalisées au début de la mise en œuvre de PROAGUA. L'inclusion d'un spécialiste du climat et de l'environnement dans l'unité de gestion du projet garantira une capacité adéquate pour collaborer avec le département de l'environnement à l'élaboration des études spécifiques au site et à leur examen.

4. Environmental and social category

26. Le risque environnemental et social du projet est considéré comme modéré compte tenu de l'ampleur du développement des infrastructures et des impacts négatifs limités prévus durant la phase de construction, tels que le déboisement. Les modifications d'affectation des sols induites par les activités du projet devront être planifiées et gérées de manière adéquate afin de garantir la réversibilité des impacts. Les activités du projet n'auront pas lieu dans les zones sensibles et aucun site de production ne sera implanté dans les zones côtières. Les activités de développement de la chaîne de valeur sur l'île de Fogo respecteront les principes de la réserve de biosphère.
27. Sur le plan social, les risques sont modérés et liés au travail des enfants, à l'aggravation des inégalités entre les sexes, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles, à la gouvernance de l'eau et autres COGES, et la sécurité foncière des jeunes et des femmes, en particulier dans les zones de production. La construction d'infrastructures dans le cadre du projet pourrait entraîner l'acquisition ou la perte involontaire de terres, de biens, d'accès aux ressources, de sources de revenus ou de moyens de subsistance.

5. Climate risk category

28. Bien que le projet soit mis en œuvre sur quatre îles du Cabo Verde, le risque climatique y est classé comme modéré. Les sites du projet sont exposés aux chocs climatiques et la productivité agricole ainsi que les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles sont sensibles aux changements climatiques. Cependant, le Cabo Verde dispose d'une capacité d'adaptation considérable et les activités du projet seront menées en tenant compte des risques liés aux changements climatiques. Les projections climatiques montrent une variabilité accrue des précipitations et la multiplication des périodes de sécheresse prolongées. Ces scénarios nécessiteront des efforts concertés pour maintenir les capacités d'adaptation des institutions et des communautés, en particulier sur les îles, où la connectivité représente un défi.

6. Recommendations for project design and implementation

29. Dans le cadre du volet 1, afin d'éviter ou de minimiser les risques liés à la conservation de la biodiversité, aux conditions de travail et à la santé des communautés, des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) devront être élaborés sur les sites pendant la phase de mise en œuvre. Les phases de construction des infrastructures nécessiteront une attention particulière en matière de surveillance des niveaux de bruit et de poussière sur les sites, afin de garantir que les travailleurs utilisent des équipements de protection adéquats et que les entreprises respectent la législation du travail nationale, et les règles en matière de prévention du harcèlement sexuel et autres abus. Il conviendra d'encourager les entreprises à recruter de la main-d'œuvre locale et des représentants des communautés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans. Les capacités de suivi de ces représentants des communautés devront être renforcées.
30. Le choix de l'emplacement des infrastructures de gestion de l'eau doit s'appuyer sur des études de faisabilité pertinentes (disponibilité et qualité des ressources) ainsi que sur des études ou estimations de la demande en eau ou un bilan hydrique complet (incluant l'approvisionnement en eau de surface et souterraine) afin d'étayer l'analyse des différentes options d'infrastructures et de solutions technologiques à adopter. Il convient également d'explorer des outils et protocoles de modélisation et d'analyse spécifiques pour l'évaluation et la gestion des sécheresses. Concernant les eaux souterraines, la réhabilitation des infrastructures existantes et le recours aux énergies renouvelables doivent être privilégiés afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de minimiser la pression exercée sur celles-ci. Cela comprend, si possible, l'évaluation des activités de conservation et de réutilisation de l'eau afin de réduire la demande et d'améliorer l'efficacité ou de minimiser le coût des solutions techniques à adopter. La diffusion des technologies d'utilisation efficace de l'eau doit se poursuivre.
31. Pour que le volet 2 minimise les risques liés à la pollution et à la pression accrue sur les ressources naturelles, il sera nécessaire de renforcer les capacités des communautés et des bénéficiaires en matière de manipulation sécuritaire des produits agrochimiques et d'apporter un soutien adéquat à la transition agroécologique. Des efforts devront également être déployés pour promouvoir les emballages écologiques et une gestion appropriée des déchets dans les installations de transformation. Comme pour le volet 1, des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou des listes de contrôle spécifiques à chaque site devront être élaborés pour la construction ou la réhabilitation des infrastructures.
32. Le régime foncier et la sécurité d'accès devront être revus et inclus dans les critères avant tout investissement dans les activités de la chaîne de valeur telles que l'horticulture.
33. Le projet comprendra également les mesures transversales suivantes qui devront s'appliquer à tous les éléments :
- Une stratégie d'égalité des sexes et d'inclusion sociale sera élaborée, qui comprendra des approches transformatrices en matière de genre, l'inclusion de groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, et examinera les mesures visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre.
 - Une stratégie nutritionnelle qui garantira l'éducation nutritionnelle et les bonnes pratiques de santé afin de réduire le risque de transmission de maladies, de comprendre et de réduire les risques sanitaires liés à la préparation et à la contamination des aliments, et de sensibiliser aux problèmes liés aux pesticides en collaboration avec les institutions de santé.

7. Further studies needed

34. Lors de la conception, un cadre de gestion environnementale, sociale et climatique sera élaboré. De plus, un plan de mobilisation des parties prenantes et un mécanisme de traitement des griefs, incluant le plan de consentement libre, préalable et éclairé, seront mis en place. Ces études seront financées par le budget de conception. Lors de la mise en œuvre, des plans de gestion environnementale et sociale spécifiques à chaque site seront élaborés. Ces plans seront financés par le budget du projet.

8. Monitoring and evaluation

35. Le suivi des indicateurs clés de performance, qui comprendront le nombre de femmes et de jeunes atteints et participant effectivement aux activités du projet, la quantité et la qualité des ressources en eau mobilisées pour la production agricole, le nombre de ménages adoptant des technologies respectueuses de l'environnement, la surface des terres faisant l'objet de pratiques résilientes face au climat, le nombre de ménages bénéficiant d'un soutien pour faire face aux changements climatiques et la surface des terres bénéficiant d'une meilleure gestion des ressources en eau ou d'un risque réduit d'érosion des sols, sera de la responsabilité de l'équipe de gestion du projet.
36. Concernant l'intégration de l'inclusion sociale, les indicateurs clés pertinents pour le suivi de la mise en œuvre du SECAP seront intégrés au cadre de suivi et d'évaluation. Il s'agit des indicateurs suivants : Genre : IE.2.1 : Personnes démontrant une amélioration de leur autonomisation ; Nutrition : CI 1.1.8 : Ménages ayant bénéficié d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition et CI 1.2.8 : Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (DAM) ; ou CI 1.2.9 : Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière de nutrition.
37. L'équipe assurera également le suivi de la mise en œuvre du PGES et des indicateurs pertinents qui y seront intégrés. Le ministère de l'Environnement et les agences de réglementation de l'eau exerceront un contrôle supplémentaire sur la mise en œuvre des PGES et la gestion des ressources en eau, respectivement.

9. References

- Contributions déterminées au niveau national, Cabo Verde, 2021
- Plan national d'adaptation (2021) du Cabo Verde
- Plan de décarbonation 2050 du Cabo Verde
- Règlement sur l'évaluation des incidences environnementales - Décret-loi 23/2023 ; Décret-loi 27/2020
- Profil de genre du Cabo Verde, BAD, janvier 2018
- Plan national pour l'égalité des sexes 2022-2026
- Rapports de mission de supervision POSER

10. SECAP Matrix

Impacts environnementaux, sociaux et climatiques	Actions et mesures d'atténuation (y compris les activités de consultation publique)	Moyens et fréquence de vérification (Surveillance et rapports)	Responsable de la mise en œuvre
Perte de végétation due au défrichage des sites de projet	Promouvoir le débroussaillage sélectif, le reboisement et la réhabilitation des sites, la préservation des espèces végétales protégées, l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et les campagnes de sensibilisation.	Visites de sites et rapports Trimestriel	UGP, entrepreneurs, ADN
Perte de sol suite à l'enlèvement de la végétation et lors de l'installation d'infrastructures	Stabilisation des sols meubles, excavation contrôlée, transport contrôlé des matières premières, aménagement paysager approprié.	Visites de sites et rapports Trimestriel	UGP, entrepreneurs, ADN
Perte d'écosystèmes fragiles et d'espèces de biodiversité pertinentes	Réaliser des études de faisabilité avant la construction, utiliser les connaissances d'experts et les connaissances locales, clôturer	Rapports de visites de sites et de suivi Annuellement	UGP, ADN
Pollution des sols et de l'eau résultant de l'accumulation de déchets solides et liquides	Élimination contrôlée des déchets et des effluents par l'utilisation d'installations d'élimination appropriées et de structures de drainage appropriées.	Visites de sites et rapports Trimestriel	UGP, DGASP
Pollution des sols et de l'eau par les produits chimiques et les engrais	Utilisation d'intrants biologiques et de pratiques agroécologiques, lutte intégrée contre les ravageurs, stockage adéquat des matériaux, campagnes de sensibilisation	Visites de sites et rapports Trimestriel	UGP, DGASP
Stress hydrique – périodes de sécheresse prolongées	Promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau ; promouvoir la collecte des eaux de pluie ; promouvoir les variétés de cultures à maturation précoce ; diffuser les services d'information climatique	Rapports de visites de sites et de suivi	UGP, DGASP, INIDA, INMG, ANAS
Engorgement d'eau	Utiliser un drainage adéquat, former les agriculteurs à la gestion de l'eau, promouvoir les variétés de cultures tolérantes aux inondations	Rapports de visites de sites et de suivi Trimestriel	UGP, DGASP, membres de la communauté

Incidence des inondations	Reboisement/revégétalisation des bassins versants des périmètres irrigués, formation et sensibilisation à la gestion des bassins versants, de l'environnement et des ressources naturelles	Visites de sites et rapports Annuellement	UGP, Agences gouvernementales nationales
Perturbation des sentiers piétonniers	Déplacement et/ou remise en état des sentiers piétonniers après les travaux/perturbations	Rapports de visites de sites et de suivi Annuellement	UGP, entrepreneurs
Génération de déchets	Campagnes de sensibilisation, attribution de sites et d'équipements adéquats pour la collecte et le stockage temporaire des déchets, renforcement des capacités en matière de gestion des déchets	Visites de sites et rapports Trimestriel	UGP, fournisseurs de services, gestionnaires de site
Exposition aux produits agrochimiques	Encourager les pratiques agroécologiques et limiter l'utilisation des produits agrochimiques, organiser des formations et des ateliers de sensibilisation, renforcer les capacités en matière de manipulation sécuritaire des produits agrochimiques et d'utilisation des équipements de protection.	Rapports de visites de sites et de suivi Trimestriel	UGP, membres de la communauté, prestataires de services
Salinisation	Promouvoir l'utilisation de variétés tolérantes au sel, assurer un entretien adéquat et l'utilisation de systèmes de drainage.	Rapports de visites de sites et de suivi Annuellement	Eau d'irrigation, ANAS, UGP
Litiges relatifs aux ressources en eau	Collaborer avec l'ANAS pour un accès équitable et inclusif à l'eau Fournir aux agriculteurs une formation en gestion de l'eau et présenter des sources d'eau alternatives, établir des mécanismes de traitement des plaintes et de résolution des conflits	Visites de sites et rapports GRM Mensuel	UGP, dirigeants communautaires et prestataires de services
Risques liés aux conditions de travail et au travail des enfants	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les contrats avec les prestataires de services et veiller à leur respect ; sensibiliser et former les bénéficiaires et les parties prenantes du projet aux violences sexistes et aux droits de l'enfant afin de prévenir le travail des enfants ; mettre en œuvre des mesures d'hygiène, d'assainissement et de santé ; prendre en compte les besoins spécifiques liés au genre lors du développement des infrastructures ; veiller à ce que les conditions de travail soient régies par la réglementation locale approuvée par toutes les parties prenantes.	Vérification du contrat/ Suivi des conditions de travail/risques locaux	UGP et prestataires de services
Risques associés à la violence à l'égard des femmes	Sensibiliser et former le public afin de lutter contre la violence fondée sur le genre et de l'atténuer ; assurer la collaboration avec le ministère d'État de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social et notamment l'ICIEG ; élaborer un plan d'action pour l'égalité des sexes qui examinera également les mesures visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre.	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes, suivi du mécanisme de gestion des plaintes	UGP et prestataires de services

Inégalités entre les sexes	Garantir le respect des quotas d'inclusion (pourcentage de jeunes et de femmes) ; mettre en place un programme de formation au leadership et techniques de plaidoyer pour les jeunes et les femmes afin de leur donner les outils nécessaires pour participer efficacement à la vie de leur communauté sur les questions qui les concernent ; Adresser les normes sociales à la base des inégalités de genre par une approche transformatrice de genre (GALS+) et éviter de creuser le fossé des inégalités en contribuant à un partage équitable de la charge du travail notamment domestique	Suivi de la mise en œuvre du plan d'égalité des sexes et d'inclusion sociale	UGP, acteurs gouvernementaux, OSC et prestataires de services
Exclusion sociale	Élaborer un plan de ciblage solide tenant compte des sous-groupes de femmes, de personnes handicapées et de jeunes et de leurs caractéristiques et besoins spécifiques ; sensibiliser les jeunes et les femmes par le biais des médias et des réseaux sociaux ; utiliser les leaders locaux pour communiquer efficacement avec les jeunes et les femmes ; travailler en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé pour offrir aux jeunes et aux femmes des possibilités d'acquérir des compétences.	Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et du plan d'inclusion sociale et de genre Listes de présence diverses Listes des sous-projets approuvés et de leurs bénéficiaires MOI	UGP, acteurs gouvernementaux, OSC et prestataires de services
Régime foncier et accès à la terre et à l'eau	Garantir le régime foncier grâce à la participation des organisations interprofessionnelles agricoles, des coopératives et du secteur privé afin de faciliter les procédures et de réaliser des économies d'échelle ; signer des accords avec les propriétaires fonciers pour les futurs bénéficiaires qui n'ont pas accès à la terre ; faire de l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes une condition préalable à la participation communautaire ; faciliter l'accès égal à l'eau ; aux technologies d'irrigation et à une participation équitable aux comités de gestion de l'eau.	MOI Signature d'un accord pour un accès sécurisé au terrain Listes de présence aux réunions de sensibilisation	UGP, acteurs gouvernementaux, communauté
Maladies transmises par l'eau et/ou liées à l'eau	Fourniture d'eau potable et d'installations sanitaires, renforcement des capacités en matière d'assainissement et de santé, campagnes de sensibilisation	Rapports de visites de sites et de suivi Trimestriel	UGP, entrepreneurs, agents de santé locaux

Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

Environmental and Social Safeguards				
Conservación de la biodiversidad	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la conversion ou la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris les habitats modifiés, les habitats naturels et les habitats naturels essentiels) et/ou des écosystèmes et des services écosystémiques?	Yes	Possible	Moderate Project will significantly affect modified habitat , but will not impinge on natural habitat or critical natural habitat.	Modérée
1.2 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des activités ayant un impact négatif sur des habitats juridiquement protégés, des habitats dont le classement en aire protégée est en cours, ou des habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité (comme les parcs nationaux, les zones protégées par The Nature Conservancy, les zones conservées par des communautés autochtones [APAC], etc.)?	Yes	Unlikely	Moderate Project is close to a protected area, and associated facilities will have moderate indirect negative impacts.	Modérée
1.3 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur une augmentation du risque de rencontre fortuite ou de conflit entre les humains et la faune sauvage?	No			Faible
1.4 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des risques pour les espèces menacées d'extinction (par exemple, la réduction de leur habitat disponible ou l'empiètement sur celui-ci)?	No			Faible
1.5 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des impacts ou des risques négatifs pour la faune sauvage migratrice?	No			Faible
1.6 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à l'introduction ou l'utilisation accidentelle ou intentionnelle d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes?	No			Faible
1.7 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés?	No			Faible
1.8 Le projet comprendra-t-il ou débouchera-t-il sur l'acquisition, par l'intermédiaire des fournisseurs principaux, de matières tirées de ressources naturelles?	No			Faible
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à un rejet de polluants dans l'environnement (dans le cadre d'activités agricoles ou non agricoles) dans les circonstances habituelles ou non, qui serait susceptible d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière?	Yes	Possible	Moderate Pollutants may be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven, verified and affordable. Receiving environment is highly sensitive.	Modérée
2.2 Le projet est-il susceptible d'être exécuté dans une zone qui est ou qui a été polluée par une source externe (une mine, une fonderie, une industrie, par exemple)?	No			Faible
2.3 Le projet prévoit-il ou donnera-t-il lieu à une consommation importante de matières premières et d'énergie?	Yes		Moderate The project will require consumption of raw materials and/or energy. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Modérée
2.4 Le projet comprendra-t-il la construction ou la remise en état de périmètres d'irrigation, et/ou comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à des activités importantes d'extraction, de détournement ou de rétention des eaux de surface ou d'eau souterraine? (Par exemple, construction de barrages ou de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eau souterraine.)	Yes		Moderate The project will need a considerable amount of groundwater or surface water. This will require a minor extension of existing sources. This will include development or rehabilitation of small-scale irrigation schemes below 300 ha per scheme.	Modérée

Environmental and Social Safeguards				
2.5 Le projet comprendra-t-il l'utilisation de produits agrochimiques (pesticides, engrais et autres agents de traitement) qui pourraient entraîner une pollution des sols et des masses d'eau ou d'autres impacts négatifs?	Yes		Moderate The project will require use of fertilizers, pesticides and/or other modifying agents, but options are available to replace polluting fertilizers and/or pesticides with alternatives. The adaptive capacity of the environment is high, which should ameliorate most potential pollution problems.	Modérée
2.6 Le projet comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à la production primaire de ressources naturelles biologiques par l'intermédiaire de la culture ou de la production de végétaux, de la production végétale d'espèces annuelles et pérennes, etc.?"	Yes		Moderate Project will be fully dependent on production of living natural resources. Project will be sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Modérée
2.7 Le projet comprendra-t-il ou débouchera-t-il sur des activités de foresterie, y compris l'exploitation forestière de forêts naturelles, le développement de plantations et/ou le reboisement?	No			Faible
2.8 Le projet comprendra-t-il des activités d'élevage et de production de produits d'origine animale (produits laitiers, peaux, viande, etc.)?	Yes		Moderate The project will involve extensive and/or intensive livestock systems. Pollution control, waste management and/or regenerative grazing management systems are in place.	Modérée
2.9 Le projet comprendra-t-il des activités de pêche maritime ou de pêche en eau douce, d'échelle industrielle ou artisanale?	No			Faible
2.10 Le projet comprendra-t-il des activités d'aquaculture en eau marine ou d'aquaculture continentale?	No			Faible
Patrimoine culturel	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
3.1 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des impacts négatifs sur les sites, structures, ou objets possédant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse, ou sur les formes de culture immatérielles (savoirs, innovations, pratiques, par exemple)? (Remarque: les projets visant à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent aussi avoir des impacts négatifs involontaires.)	No			Faible
3.2 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des fouilles, des démolitions, des terrassements, des inondations ou d'autres modifications de l'environnement dans des zones dont on considère qu'elles présentent des valeurs archéologiques (préhistoriques), paléontologiques, historiques, culturelles, artistiques et religieuses ou des formes de culture immatérielles (savoirs, innovations, pratiques, par exemple), ou qu'elles possèdent des caractéristiques considérées comme faisant partie du patrimoine culturel essentiel? (Voir, pour des informations complémentaires, l'annexe 1 à la Note d'orientation sur le patrimoine culturel.)	No			Faible
3.3 Le projet pourrait-il comprendre ou occasionner des altérations des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une valeur patrimoniale culturelle?	No			Faible
3.4 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à l'utilisation de formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel (pratiques ou savoirs traditionnels, par exemple) à des fins commerciales ou autres?	No			Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.cultural_heritage_5.text	No			Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.cultural_heritage_6.text	No			Faible
Peuples autochtones	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1. Le projet est-il exécuté dans une zone où des populations autochtones sont présentes? (Terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières, et autres ressources que les peuples autochtones possèdent ou qu'ils occupent et utilisent traditionnellement.)	No			Faible
4.2 Le projet pourrait-il porter atteinte aux droits des peuples autochtones en ce qui concerne les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et/ou leurs systèmes de subsistance?	No			Faible
4.3 Le projet pourrait-il donner lieu à l'utilisation et/ou l'exploitation commerciale de ressources naturelles sur des terres et territoires habités par des peuples autochtones?	No			Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.indigenous_peoples_4.text	No			Faible

Environmental and Social Safeguards				
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.indigenous_peoples_5.text	No			Faible
Travail et conditions de travail	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Le projet est-il susceptible d'intervenir dans des secteurs ou des filières dans lesquels ont été signalés des cas de pratiques discriminatoires et d'absence d'égalité des chances (à l'égard des travailleurs défavorisés ou vulnérables, comme les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes présentant un handicap), de déni du droit à la liberté d'association et à la négociation collective, de recours à des travailleurs migrants?	Yes	Unlikely	Moderate The project will operate in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. International value chains are occasionally audited for environmental or social performance.	Modérée
5.2 Le projet pourrait-il intervenir dans une filière à propos de laquelle des cas de travail forcé ont été signalés? Remarque: les risques de travail forcé peuvent être accrus dans le cas de projets exécutés dans des zones éloignées ou des zones où le statut des travailleurs migrants est n'est pas clairement défini.	No			Faible
5.3 Le projet pourrait-il faire intervenir des enfants a) dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé au niveau national (habituellement 15 ans) ou b) dont l'âge est supérieur à l'âge minimum fixé au niveau national mais inférieur à 18 ans dans les activités appuyées ou les filières concernées?	Yes	Unlikely	Moderate The project will operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. However, child labour is now regulated and is illegal under national law.	Modérée
5.4 Le projet est-il susceptible: a) d'intervenir dans un secteur, un domaine ou une filière où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont habituellement exposés à des risques professionnels ou des risques de sécurité importants, et/ou b) de promouvoir ou d'utiliser des technologies ou des pratiques présentant des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général? (Remarque: dans le secteur de l'agriculture, les risques en matière de SST sont notamment liés aux éléments suivants: machines et outils dangereux, produits chimiques dangereux; agents toxiques ou allergènes, substances ou agents carcinogènes, maladies parasitaires; maladies animales transmissibles, espaces confinés, risques ergonomiques, températures extrêmes; et contact avec des animaux, reptiles et insectes dangereux et venimeux. Les risques psychosociaux, comprennent, entre autres, la violence et le harcèlement.)	Yes	Unlikely	Moderate The project will operate in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent. However, there is no evidence of illness or death.	Modérée
Santé et sécurité communautaires	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Le projet pourrait-il donner lieu à et/ou être menacé par des maladies d'origine hydrique, des zoonoses ou des maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires), et/ou des maladies transmissibles et non transmissibles?	Yes	Possible	Moderate The project will be situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne, zoonotic or vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective. Project activities could lead to moderate risks of water-borne, zoonotic or vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases.	Modérée
6.2 Le projet pourrait-il avoir des impacts négatifs fortuits sur la nutrition?	No			Faible
6.3 Le projet comprendra-t-il la construction ou la remise en état de barrages?	No			Faible
6.4 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur le transport, le stockage, et l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses (par exemple, explosifs, combustibles et autres produits chimiques durant la construction et l'exploitation)?	No			Faible

Environmental and Social Safeguards				
6.5 Le projet pourrait-il donner lieu à un risque de violences sexistes, y compris les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel ou les exploitations et les atteintes sexuelles, du fait de l'arrivée massive de main-d'œuvre, de la redistribution de terres, ou d'autres mesures qui modifient la dynamique communautaire?	Yes	Possible	Moderate The project may lead to moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence protocols in place.	Modérée
6.6 Le projet comprendra-t-il la construction, la remise en état ou la modernisation de routes rurales, et/ou entraînera-t-il une augmentation de la circulation ou une modification des flux de circulation?	Yes		Moderate Moderate changes to traffic volumes or alterations to traffic flow. Risk of injury or death is reduced by good design and implementation of safety protocols. New construction, rehabilitation or upgrade of rural roads, with Annual Average Daily Traffic (AADT) below 400.	Modérée
6.7 Le projet pourrait-il aboutir à une arrivée massive de travailleurs du projet?	Yes	Unlikely	Moderate The project will be partly dependent on an influx of project workers, but the majority of workers can be local, and protocols are in place	Modérée
6.8 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu au recrutement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet?	Yes	Possible	Minor A small number of security personnel will be required, but they are well trained, and protocols are in place.	Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.community_health_9.text	Yes	Likely	Minor Minor	Modérée
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.community_health_10.text	No			Faible
Réinstallation et réinsertion économique	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Le projet occasionnera-t-il des déplacements physiques, temporaires ou permanents, et partiels ou complets (y compris de personnes n'ayant pas de droits fonciers juridiquement reconnus)?	No			Faible
7.2 Le projet entraînera-t-il des déplacements économiques (par exemple, perte de biens ou d'accès à des ressources en raison de l'accaparement des terres ou de restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique)?	Yes	Possible	Moderate Loss of assets or resources is possible, but would be less than 10% of a community's assets, or a farmer's assets.	Modérée
7.3 Le projet pourrait-il accroître le risque d'expulsion? (Le projet ne peut pas avancer tant que les expulsions forcées ne sont pas empêchées)	No			Faible
7.4 Le projet pourrait-il induire des effets préjudiciables ou des modifications concernant les modalités du régime foncier et/ou les droits de propriété ou droits coutumiers collectifs relatifs à la terre, aux territoires et/ou aux ressources?	Yes	Possible	Moderate The project will result in moderate changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Modérée
Intermédiaires financiers et investissements directs	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
8.1 L'investissement est-il susceptible d'être octroyé à une institution qui n'a pas mis en place de politique environnementale et sociale ni de système connexe de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public)?	Yes	Likely	Moderate The institution does not have an ESMS in place, but several individual E&S policies. The policies are therefore not considered as transparent. The reporting on E&S is available upon request.	Modérée
8.2 L'investissement pourrait-il être octroyé à une institution ne disposant pas de capacités suffisantes (personnel non qualifié, par exemple un fonctionnaire chargé des questions environnementales et sociales) pour l'exécution du SGES?	Yes	Possible	Minor The institution employs an ES Officer, and employs field staff to implement the ESMS.	Faible
8.3 L'investissement pourrait-il être octroyé à une institution qui ne dispose pas de liste d'exclusion?	Yes	Possible	Minor The institution has an Exclusion List that is broadly aligned with IFAD standards.	Faible
8.4 En tenant compte du classement du portefeuille de l'institution: l'institution pourrait-elle détenir dans son portefeuille des projets susceptibles de présenter un risque élevé?	No			Faible
8.5 Est-il possible que l'institution n'offre pas de canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (un mécanisme de réponse aux doléances, par exemple)?	Yes	Possible	Moderate Stakeholders and local communities can contact the institution, and a communication process is in place, but staff is not qualified/trained to deal with grievances and bring claims to the attention of management.	Modérée
8.6 Est-il possible que l'institution n'offre pas de services d'appui auxiliaires ou de services de renforcement des capacités?	Yes	Possible	Moderate The institution offers basic services for customers (directly or through third-party providers) to improve business and livelihood opportunities.	Modérée
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.financial_intermediaries_7.text	Yes	Likely	Minor Minor	Modérée

Climate Risk Classification: Moderate

Étape n°1: Recensement des dangers	
Quels sont les dangers attendus dans la zone d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
1.1 Crue	Non
1.2 Inondation côtière	Oui
1.3 Inondation urbaine	Non
1.4 Glissement de terrain	Oui
1.5 Cyclone	Non
1.6 Pénurie d'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes sèches)	Oui
1.7 Chaleur extrême	Oui
1.8 Feu de forêt	Non
Prévisions de scénarios climatiques (période 2040-2059) - Variations de fréquence et d'intensité	No, Yes, TBD
1.9 Variation de température (augmentation ou diminution)	Oui
1.10 Variation de la pluviométrie (augmentation ou diminution)	Oui
1.11 Variabilité climatique	Oui
1.12 Intensité et fréquence des phénomènes extrêmes	Oui
Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur le changement climatique (c'est-à-dire de contribuer aux émissions de gaz à effet de serre)?	No, Yes, TBD
1.13 Selon les projections le projet constituera-t-il une source importante d'émissions de gaz à effet de serre?	Non
Étape n°2: Évaluation du niveau d'exposition	
Le projet est-il exécuté dans des zones exposées à des dangers naturels liés aux conditions météorologiques?	No, Yes, TBD
2.1 Zones de faible altitude (vallées, zones côtières et petites îles)	Oui
2.2 Zones très chaudes (subtropicales)	Non
2.3 Zones tropicales (forêts tropicales)	Non
2.4 Zones arides et semi-arides (déserts)	Oui
2.5 Zones montagneuses et zones de pergélisol (tundra)	Non
2.6 Berges de cours d'eau	Non
Le projet cible-t-il des systèmes, écosystèmes ou moyens d'existence agricoles qui sont exposés à des dangers liés aux conditions météorologiques?	No, Yes, TBD
2.7 La production végétale est-elle fréquemment perturbée par la variabilité des pluies, des épisodes prolongés de sécheresse, des variations de température, ou des ravageurs et des maladies?	Oui
2.8 La productivité du bétail est-elle fréquemment perturbée par la variabilité des pluies, des épisodes prolongés de sécheresse, des variations de température, ou des maladies?	Oui
2.9 Les pêches sont-elles fréquemment perturbées par l'acidification de l'océan, la salinité de l'eau et les variations de la température de surface de la mer dues aux oscillations du système océan-atmosphère ou aux changements climatiques?	Oui
2.10 Le rendement des forêts est-il fréquemment perturbé par les feux incontrôlés, les maladies, la variabilité des pluies, les épisodes prolongés de sécheresse ou les variations de température?	Oui
2.11 La biodiversité dans la zone du projet est-elle susceptible d'être perturbée par des changements dans les variables climatiques?	Oui
2.12 Est-ce que l'une des étapes de la filière agricole (production, stockage, transformation et commercialisation) est exposée à des dangers liés aux phénomènes climatiques?	Oui
2.13 Est-ce que l'une des infrastructures rurales est susceptible d'être endommagée par les inondations, les glissements de terrain, les variations de température et les vents extrêmes?	Oui
Étape n° 3: Évaluation de la sensibilité	
Quels sont les principaux points de sensibilité des populations dans les zones d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
3.1 Les conflits aggravent-ils la sensibilité de la population aux dangers liés aux conditions météorologiques?	Non
3.2 Les déplacements de populations sont-ils aggravés par les effets des changements climatiques?	Non
3.3 Les maladies (la COVID-19, la malaria, le choléra, par exemple) augmentent-elles la vulnérabilité de la population et influent-elles sur sa capacité de faire face aux dangers potentiels liés aux conditions météorologiques?	Non
3.4 Les inégalités sociales (fondées par exemple sur le genre, la jeunesse, l'appartenance à un peuple autochtone ou à d'autres groupes marginalisés) sont-elles aggravées par les changements climatiques?	Non
3.5 Indice du développement humain (IDH)	Non
3.6 Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	Non
3.7 Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Non
Étape n° 4: Capacité d'adaptation et résilience face aux changements climatiques	
Quelles sont les principales capacités d'adaptation dans les zones d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
4.1 Le pays est-il bien classé en matière de progrès dans la réduction du risque de catastrophe?	Non

4.2 La prestation des services d'information climatique et météorologique (données météo en temps réel, prévisions saisonnières, etc.) aux agriculteurs, aux habitants des zones rurales, et aux utilisateurs finaux est-elle assurée de manière efficace (par la radio, par la télévision, par SMS, par les services de vulgarisation, etc.)?	Oui
4.3 Le pays dispose-t-il un plan d'action rapide (état de préparation et intervention en cas d'urgence) pour atténuer les effets des dangers liés aux conditions météorologiques une fois que le choc s'est produit?	Non
4.4 Les autorités publiques ou d'autres institutions apportent-elles un appui à la population ou aux communautés cibles en fournissant les ressources sociales et économiques nécessaires pour qu'elles puissent se préparer et faire face aux événements liés aux conditions climatiques?	Oui
4.5 La communauté cible procède-t-elle (par ses propres moyens) à l'adaptation du secteur agricole?	Oui
4.6 La population cible dispose-t-elle des moyens ou de l'appui économiques nécessaires pour ajuster ou adapter ses activités face aux chocs liés aux conditions météorologiques?	Non
4.7 Existe-t-il des politiques ou des mécanismes ouvrant l'accès au crédit financier, aux prêts et à l'assurance agricole?	Non
4.8 Les infrastructures rurales permettent-elles d'assurer efficacement la prestation de services aux agriculteurs et aux habitants des zones rurales?	Non

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Environmental, Social and Climate Management Plan (ESCMP)

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

PLAN D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION

Mesures générales

Pour la prévention, l'atténuation des impacts potentiels négatifs et les risques ainsi que l'optimisation/amélioration des impacts positifs, des études d'évaluation environnementales et sociales spécifiques relatives à des sous-projets spécifiques seront réalisées suivant les dispositions réglementaires en la matière. Ces études permettront d'analyser de manière exhaustive les aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires des sous-projets concernés et de définir les mesures spécifiques de leur gestion. Les mesures de gestion à définir dans ces études pourront également tenir compte des recommandations spécifiques formulées dans les sections suivantes. Au cas où des études spécifiques ne s'avèrent pas nécessaires conformément aux dispositions réglementaires, recours pourra être fait directement aux recommandations notifiées dans les sections 6.2 et 6.3 du présent rapport.

Processus d'évaluation ES relatif aux sous-projets conformément aux dispositions réglementaires

La réglementation nationale distingue trois (3) catégories de risques pour les projets telles que préalablement définies. Au regard de la nature, de l'ampleur et des caractéristiques des activités du projet, les sous-projets seront de la catégorie B ou de la catégorie C.

Le processus d'évaluation se fait suivant les étapes suivantes :

- **Étape 1 – Screening ES des sous-projets** : l'UGP, sur la base d'un formulaire établi par la DNE, fournit les informations sur chaque sous-projet et transmet le formulaire renseigné à la DNE. Fais le screening du sous-projet à partir du formulaire renseigné et une visite du site du sous-projet au besoin. Suite au screening, la DNE définit la catégorie du sous-projet. La DNE dispose d'un délai de dix (10) jours pour la catégorisation du sous-projet ;
- **Étape 2 – Réalisation de l'analyse ES** :
 - Si le sous-projet est classé en **catégorie B**, c'est une **Evaluation d'Impact Environnemental Simplifiée** qui est réalisée par un consultant (enregistré auprès de la DNE) qui doit être recruté par l'UGP. L'étude est généralement réalisée en 60 jours et la DNE dispose de 20 jours pour la réalisation de la Consultation Publique et la validation de l'étude. Après validation, une Déclaration de Conformité Environnementale est délivrée à l'UGP par rapport au rapport ;
 - Si le sous-projet est classé en **catégorie C**, c'est un **Rapport Environnemental et Social** qui est produit par les spécialistes en ESC de l'UGP puis soumis à la DNE pour validation. La DNE dispose de 20 jours pour la réalisation de la Consultation Publique et la validation du rapport. Aussi, après la validation, une Déclaration de Conformité Environnementale est délivrée à l'UGP par la DNE ;
 - Il convient de noter que si les études/ rapports sont jugés insatisfaisants, ils sont repris jusqu'à ce qu'ils soient jugés acceptables par la DNE ;
- **Étape 3 – Réalisation du sous-projet et suivi des mesures ES** : après l'obtention de la déclaration de conformité, l'UGP établit un **Plan de Suivi ES** qu'elle communique à la DNE. Après le démarrage du sous-projet, des **rapports annuels de suivi ES** sont produits par l'UGP et transmis à la DNE. La DNE réalisera également des missions de terrain afin de s'assurer du respect des dispositions et mesures prévues dans le programme de suivi).

Les aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires de chaque sous-projet seront donc gérés suivant les dispositions et mesures qui seront indiquées dans lesdits documents (Evaluation d'Impact Environnemental Simplifiée et Rapport Environnementale et Sociale) y compris les mesures de suivi prévues.

Ce processus de gestion inclus l'intégration dans le processus de recrutement des sous-traitants en charge des travaux et des contrats d'exécution des travaux, des clauses environnementales et sociales basées sur les résultats des rapports d'analyses environnementales et sociales sus-évoqués.

Pour se conformer au PESEC, un Plan de gestion des ressources en eau est requis pour les sous-projets d'irrigation. De même, un plan de gestion des déchets liquides et solides est également exigé pour les sous-projets présentant un risque lié aux déchets. Les termes de référence de ces études figurent en annexe du présent document-cadre et seront finalisés au début de la mise en œuvre.

L'existence de systèmes de gestion environnementale et sociale ou leur mise en place sera incluse comme critère pour que les institutions financières participent à PROAGUA. Les institutions financières potentielles participantes seront sollicitées et une évaluation de leurs systèmes de gestion environnementale et sociale sera réalisée. Un Plan d'Action Environnemental et Social sera convenu avec les institutions financières, avec des délais pour qu'elles établissent soit un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), soit renforcent le système existant dans le cadre de leur participation à PROAGUA. Les institutions financières qui ont été consultées lors de la conception de PROAGUA ont confirmé leur intérêt à renforcer leurs capacités à gérer les risques environnementaux et sociaux. Ce renforcement des capacités sera l'un des avantages de PROAGUA.

Mesures relatives aux impacts potentiels sociaux

Afin de traiter les risques liés au travail et aux conditions de travail ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail (SST), le projet mettra en œuvre des procédures de gestion du travail pertinentes dans toutes les activités. Les travailleurs et les bénéficiaires impliqués dans la construction, le développement de l'irrigation, la production animale et les activités agricoles recevront une formation obligatoire sur la SST, y compris l'utilisation sûre des outils, des machines, des produits agrochimiques et les pratiques de manipulation des animaux. Des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés seront mis à disposition et leur utilisation sera obligatoire.

Les risques liés au travail des enfants et au travail forcé sont évalués comme faibles à modérés et seront atténués par des interdictions explicites incluses dans tous les contrats avec les entrepreneurs, les prestataires de services et les partenaires de mise en œuvre. Des activités de sensibilisation seront menées au sein des communautés et des organisations de producteurs afin de promouvoir le respect de la législation nationale du travail et des pratiques de travail acceptables. Les conditions de travail seront contrôlées par des visites régulières sur le terrain, la collaboration avec les autorités locales et le mécanisme de règlement des griefs du projet.

Les risques pour la santé et la sécurité des communautés, notamment l'exposition aux maladies d'origine hydrique, vectorielle et zoonotiques associées aux systèmes d'irrigation et à la production animale, seront gérés par exemple grâce à un drainage et un entretien approprié des infrastructures d'irrigation, à une gestion sûre des déchets animaux et à des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement. Le cas échéant, la coordination avec les services de santé locaux sera encouragée afin de soutenir les activités de prévention des maladies et d'éducation à la santé.

Afin d'atténuer les risques liés à l'inégalité entre les sexes et à la violence sexiste/sexuelle et à l'exploitation sexuelle, le projet mettra en œuvre des protocoles de prévention et d'intervention

spécifiques, notamment des codes de conduite pour le personnel du projet, les sous-traitants et les facilitateurs, ainsi que des voies d'orientation confidentielles et centrées sur les victimes. Des approches transformatrices en matière de genre seront intégrées dans toutes les composantes du projet afin de garantir un accès équitable aux avantages du projet et d'éviter une augmentation du travail non rémunéré ou sous-rémunéré pour les femmes. La participation et le leadership des femmes dans les AUEs, les OPs et les processus de planification au niveau communautaire seront activement encouragés, et des interventions ciblées telles que GALS+ et le soutien à l'entrepreneuriat axé sur les femmes seront utilisées pour éliminer les obstacles structurels.

Bien qu'aucune réinstallation physique ne soit prévue, les risques potentiels liés au déplacement économique temporaire ou partiel et aux changements dans le régime foncier seront pris en compte. Lorsque l'utilisation informelle de terres publiques ou communales est affectée, des consultations transparentes seront menées avec les utilisateurs concernés, et les droits d'utilisation et d'accès aux terres existants seront documentés, y compris le CLPE. Des mesures d'indemnisation équitable et de restauration des moyens de subsistance seront prévues si nécessaire, conformément aux normes de sauvegarde applicables. La formalisation du régime foncier et l'attribution de parcelles irriguées seront effectuées dans le cadre de processus inclusifs et transparents afin de garantir que les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables ne soient pas exclus. Des consultations, le CLPE, des accords d'utilisation des terres et des règles d'attribution de l'eau seront mis en place avant la mise en œuvre des infrastructures d'irrigation.

La participation des parties prenantes sera assurée tout au long du cycle du projet grâce à la mise en œuvre du PEPP, qui favorise une participation inclusive, la divulgation d'informations en temps utile et un dialogue continu avec les parties prenantes concernées par le projet. Un MGP fonctionnel, accessible et sensible au genre sera maintenu afin de permettre de soulever et de traiter les préoccupations et les plaintes en temps utile, y compris les signalements confidentiels de problèmes liés à la violence sexiste.

Enfin, la gestion des risques sociaux sera soutenue par un suivi régulier et une gestion adaptative. Des indicateurs de protection sociale seront intégrés dans le système de suivi et d'évaluation du projet, et des examens périodiques seront effectués pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. Les conclusions du suivi et les commentaires des parties prenantes seront utilisés pour ajuster la mise en œuvre du projet si nécessaire, afin de garantir que les risques sociaux restent gérables tout au long du cycle de vie du projet.

Mesures relatives aux impacts potentiels environnementaux et santé sécurité

La matrice suivante définit les mesures pour la prévention, l'atténuation et l'optimisation/ amélioration des impacts environnementaux potentiels et les risques de santé et sécurité.

Tableau 1: Mesure de prévention, atténuation et optimisation/ amélioration des impacts environnementaux potentiels et les risques de santé et sécurité

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage			
Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (résultats attendus : Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau)			
AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau	Extension et optimisation des réseaux (secondaires et tertiaires) de distribution d'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles	1. Perturbation du trafic routier et risque d'accident de la circulation par les travaux de pose et les entretiens des réseaux ; 2. Risque d'endommagement d'infrastructures et d'équipements souterrains (voies bitumées, canalisations de drainage d'eaux pluviales, conduites d'eau, câbles électriques, etc.) par les travaux ; 3. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; 4. Risque d'accidents de travail (traumatismes, etc.) suite aux éboulements de terres et de chutes de blocs de pierres lors des travaux.	1. Informer au préalable les usagers de voies de circulation concernées ; mettre en place le dispositif de signalisation de sécurité routière ; respecter les délais d'exécution des travaux ; créer temporairement, au besoin, des voies de contournement ; 2. Identifier au préalable les infrastructures et équipements sous terrain ainsi que les voies bitumées des sites d'intervention et saisir les structures en charge de leur gestion pour d'analyse et l'adoption de mesures de contournement, de déplacement, de remise en état, etc. ; assurer la mise en œuvre effective des décisions arrêtées ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations exposées sur les risques d'émission de poussière et de bruits et privilégier les horaires réglementaires de travail dans les zones habitées ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les procédures d'exécution minimisant les risques ; informer et sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés ; superviser l'exécution des activités de niveaux de risque élevé.
	Réhabilitation d'installations de mobilisation et de stockage de l'eau (forages, réservoirs, digues et captages, etc.) et/ ou aménagement de petites unités de désaliénation des forages en zone côtière	1. Destruction du couvert végétal par les travaux de réhabilitation et/ou de construction d'unité de désaliénation (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place d'unité de désaliénation : moins de 300 m² ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; 3. Risque d'accident de travail (chutes en hauteur, chutes dans les réservoirs, etc.) lors des travaux de	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations exposées ; 3. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les procédures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes en hauteur) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, etc.) ; superviser l'exécution des activités de niveaux de risque élevé ;

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
		réhabilitation ou de mise en place des infrastructures et équipements et de leur exploitation ; 4. Risque d'épuisement des ressources d'eau exploitées (faible/négligeable, car système d'exploitation et d'utilisation durable dont le système gouttes à gouttes inclus dans la conception du projet) ; 5. Risques de pollutions liés aux déchets générés par les unités de désaliénation (panneaux solaires usagés, emballages vides des produits chimiques de traitement de l'eau, etc.) ; 6. Optimisation de la satisfaction des besoins agropastoraux en eau.	4. Négligeable, mais assurer le suivi quantitatif des ressources exploitées et ajuster les exploitations au besoin ; 5. Assurer la collecte puis l'élimination des déchets dangereux par des structures spécialisées (pour les panneaux solaires, prévoir dans les contrats d'acquisition dans la mesure du possible, la récupération des panneaux usagés par les fournisseurs).
	Solarisation (pose d'unités photovoltaïques) des forages existants	Optimisation de l'autonomisation électrique des installations de captage d'eau et réduction des coûts d'exploitation des forages	Assurer la maintenance régulière des équipements solaires et prendre des mesures anticipatoires pour les remplacer.
	Construction/ réhabilitation de points d'abreuvement pour les animaux	1. Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; 3. Risque d'accidents de travail lors des travaux ; 4. Appui à la satisfaction des besoins en eau pour les éleveurs avec limitation de la concurrence et la pression sur les réseaux hydrauliques agricoles ; 5. Risque de noyade des personnes et animaux dans les étangs/bassins d'eau d'abreuvement ; 6. Risque de prolifération de vecteurs de maladies (moustiques, mouches, rongeurs, etc.) à partir des étangs/ bassins d'abreuvement et émission atmosphériques malodorants.	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; 3. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, etc.) ; signaler les zones dangereuses sur les sites d'activités ; 4. Concevoir les points d'abreuvement dans une perspective de durabilité et de permanence (approvisionnement par des sources mixtes si possible : eaux souterraines, eaux pluviales, eaux de surface ; mise en place de dispositifs de minimisation des infiltrations d'eau ; etc.) ; 5. Aménager les étangs d'abreuvement de sorte à limiter les noyades (profondeurs inférieures à 1 mètre ; rebords en pente et facilitant les sorties des étangs ; etc.) ; mettre en place des affiches d'information sur les risques de noyade et des réflexes en saison pluvieuse ; sensibiliser les éleveurs et les populations riveraines sur les risques de noyade ;

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
		7. Risque de maladies d'origine hydrique	6. Assurer l'entretien régulier de l'environnement immédiat des points d'abreuvement (enlèvement et valorisation des déjections des animaux). 7. Sensibiliser les communautés aux maladies d'origine hydrique et aux traitements dans les centres de santé 8. Encourager une gestion adéquate des sites et éviter l'accumulation d'eau
AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau	Organisation de la maintenance des infrastructures de gestion de l'eau	1. Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; 2. Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.	1. Veiller à assurer une assistance continue à l'organisation de la maintenance (mise à disposition effective des ressources durant le projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités) ; 2. Mettre en place un mécanisme financier devant permettre la mobilisation continue de ressources financières pour l'assurance du renforcement continu des capacités des parties prenantes.
	Planification et mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation et de résilience (sécurité de l'eau, infrastructures résilientes, gestion des risques climatiques et stratégie d'adaptation agricole) axées sur le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau ¹ et la rationalisation des besoins d'exploitation des ressources d'eau du projet	1. Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; 2. Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.	1. Veiller à assurer une assistance continue à l'organisation de la maintenance (mise à disposition effective des ressources durant le projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 2. Mettre en place un mécanisme financier devant permettre la mobilisation continue de ressources financières pour l'assurance du renforcement continu des capacités des parties prenantes.
Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes (résultats attendus : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes)			

¹ Par satellite à travers l'Institut National de Météorologie et de Géophysique et des mesures physiques -INMG

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
AP 3. <i>Aménagements résilients.</i>	Réalisation des terrassements et des ouvrages antiérosifs (correction des pentes, réduction des pertes en eau de ruissellement, prévention de l'érosion hydrique et la charge de sédiments affectant l'eau en aval des infrastructures)	1. Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; 2. Amélioration des écoulements des eaux de ruissellement et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; 3. Contamination/ pollution de l'air liée aux travaux ; 4. Risque d'accident de travail lors des travaux.	1. Assurer l'entretien régulier des terrassements et ouvrages antiérosifs ; 2. Assurer l'entretien régulier des ouvrages de drainage des eaux pluviales ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière ; doter le personnel des travaux en équipements de protection respiratoire ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; assurer la supervision des travaux en zones dangereuses (pentes importantes, risques d'éboulement et de chutes de pierres, etc.) et signaler lesdites zones.
	Parcellisation agricole ² afin de permettre d'optimiser les réseaux d'irrigation construits dans AP1		
	Restauration des écosystèmes et la protection des bassins versants ³	1. Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; 2. Reforestation/ accroissement du couvert végétal et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; 3. Reconstitution de la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels ; 4. Risque d'accident de travail lors des travaux de restauration (y compris les risques de chutes en hauteur).	1. Assurer l'entretien régulier des ouvrages de protection ; 2. Assurer l'entretien régulier des couverts forestiers mis en place (remplacement des plans mort, entretien des parcelles, irrigation au besoin, etc.) ; 3. Assurer l'entretien régulier des couverts forestiers mis en place ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; assurer la supervision des travaux en zones dangereuses (pentes importantes, risques d'éboulement et de chutes de pierres, etc.) et signaler lesdites zones.
AP 4 : <i>Accès au capital et aux technologies de production végétale.</i>	Facilitation de l'accès des bénéficiaires au capital productif et aux technologies adaptées aux changements climatiques, aux conditions agroécologiques ainsi qu'aux caractéristiques	1. Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies ; 2. Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; 3. Optimisation des productions agricoles ;	1-3 : Veiller à assurer une assistance continue aux parties prenantes (assistance effective pendant la durée du projet et de responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 4. Privilégier l'attribution d'équipements micromécaniques faciles à entretenir ; former les bénéficiaires à l'entretien desdits équipements et mettre en place

² Le programme appuiera la structuration des parcelles à travers : bornage et piquetage ; installation de diguettes et haies brise-vent ; mise en place de petites rigoles d'irrigation ; création ou amélioration d'accès internes pour faciliter la circulation

³ Les interventions incluent : plantation d'espèces autochtones adaptées aux zones arides ; paillage et protection des jeunes plants ; utilisation ciblée de géotextiles pour stabilisation des talus ; installation de cordons pierreux pour réduire l'érosion hydrique ; reboisement ligneux dans les zones les plus exposées.

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
	morphologiques des zones d'intervention. Soutiens à (i) l'aménagement de parcelles horticoles résilientes aux changements climatiques (ii) l'équipement en système d'irrigation goutte-à-goutte (iii) la fourniture d'intrants (semences, etc., mais pas de pesticides) (iv) l'appui des producteurs en micromécanisation	4. Réduction de la pénibilité des travaux.	en lien avec les bénéficiaires, des mécanismes pour les entretiens et remplacements des équipements.
AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production	Renforcement des capacités et des connaissances des producteurs à travers la mise en place de Champs Écoles Paysans (CEP) y compris les formations thématiques ciblées, l'appui-conseil de proximité et la promotion des bonnes pratiques et des standards de qualité	- Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies de production y compris les qualités ; - Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; - Risques d'accident (blessures, morsures de reptiles et insectes, chutes en hauteur) dans les CEP.	1-2 : Veiller à assurer une assistance continue aux bénéficiaires (assistance effective pendant la durée du projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 3. Privilégier des sites de CEP présentant moins de risques (terrains plats ou avec pentes modérées ; zones avec moins de lieux pouvant abriter des reptiles, etc.) ; sensibiliser les bénéficiaires des formations sur les risques ; utiliser au besoin des pesticides répulsifs (non létales) des reptiles.
	Diffusion d'informations agrométéo à partir de soutiens à l'INMG pour la mise en place d'installations agrométéo dans les zones d'intervention et la diffusion des informations aux producteurs et éleveurs	- Optimisation des capacités de l'INMG ; - Optimisation de la prévention et la gestion des risques agroclimatiques et des productions agropastorales.	- S'accorder avec l'INGM des dispositions et modalités d'assurance de la durabilité des appuis en équipements techniques et veiller à la mise en œuvre effective desdites dispositions et modalités ; - Informers et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs à l'accès et à l'utilisation des données climatiques à mettre à disposition par l'INGM.
AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières (enclos de chèvres, accès à l'aliment de bétail, conseils et soins vétérinaires).	Appui à l'amélioration des conditions d'habitat, d'alimentation et de la surveillance sanitaire du cheptel (chèvres) des bénéficiaires du projet pour la production de lait de chèvre destiné à la transformation fromagère à travers (i) l'amélioration des enclos, des infrastructures d'abreuvement et	- Minimisation de la divagation des chèvres sur les îles d'intervention du projet ; - Amélioration des conditions sanitaires des chèvres et optimisation de l'accroissement du nombre de têtes des cheptels ; - Risques sanitaires/ contaminations alimentaires liés aux fromages produits (risques à priori faibles/ négligeables compte tenu de l'inclusion de la qualité	- Veiller à l'entretien régulier des enclos ; - Assister de manière effective et rigoureuse les éleveurs ; veiller à l'accessibilité aux produits vétérinaires ; mettre en place un mécanisme de durabilité des assistances aux éleveurs même à la fin du projet ;

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
	des conditions de traite, complétée par des formations sur les bonnes pratiques de conduite de troupeau (ii) la réalisation des essais de production fourragère, de régénération naturelle et de gestion de pâturages et (iii) l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration des pratiques (alimentation, habitat, traite, hygiène, santé animale).	et l'hygiène alimentaire dans les appuis à apporter aux bénéficiaires) ; 4. Risques sanitaires et de pollution (prolifération de vecteurs de maladies : mouches, moustiques, etc. ; contamination/ pollution des eaux de ruissellement ; etc.) liés aux déjections des chèvres des cheptels dans les enclos si des mesures appropriées de leur gestion ne sont pas prises.	3. Assurer de manière effective à l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de Bonnes Pratiques d'Hygiènes de Production en ayant recours à des normes de référence (HACCP ⁴ , ISO 22 000, etc.) ; 4. Assurer l'enlèvement régulier des déjections des animaux dans les enclos et des zones des activités ; assurer les traitements sanitaires et hygiéniques des enclos et lieux des activités au besoin.
Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux			
Sous-composante 2.1. Traitements post-récoltes et transformation (résultats attendus : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation conservation améliorent la qualité des produits agricoles)			
AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation	- Facilitation/ mise en place d'infrastructures spécialisées (de chaîne de valeur agroalimentaire), de matériels adaptés et d'équipements performants dédiés à une valorisation optimale des produits agropastoraux ; - Mise en place d'un réseau intégré comprenant des centres techniques de collecte, de traitement et de conditionnement (des productions maraîchères), des plateformes de stockage sécurisées (pour produits frais et transformés) ainsi que des	1. Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Risques d'accident de travail lors des travaux de mise en place des infrastructures ; 3. Contamination de l'air par les poussières et nuisances sonores liées aux travaux de mise en place des infrastructures ; 4. Amélioration des stockages/ conservations et la qualité des productions agricoles ; 5. Risque de contamination/ pollutions liées aux déchets solides (résidus et produits agricoles avariés, etc.) et liquides (eaux de lavages des produits, etc.) si des mesures de gestion rationnelle ne sont pas mises en place ;	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; mettre en place un dispositif de signalisation (panneaux, etc.) pour les travaux à proximité des voies de circulation et/ ou de résidence ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI au besoin (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations riveraines exposées au bruit et poussière et réaliser les travaux dans les horaires réglementaires ; 4. Assurer de manière effective à l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de Bonnes Pratiques d'Hygiènes de Production en ayant recours à des normes de référence (HACCP⁵, ISO 22000, ISO 9001, etc.) ; 5. Disposer sur place des équipements de collecte des déchets solides (bacs, aires de stockages, etc. à l'abri des eaux pluviales) et veiller à leurs

⁴ Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)

⁵ Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
	espaces de commercialisation spécialisés.	6. Risques d'accident de travail liés aux activités dans les infrastructures et la manutention des équipements et produits agricoles lors de la phase d'exploitation.	enlèvements réguliers ; veiller à limiter les charges de matières organiques dans les eaux résiduaires avant leurs rejets hors des sites par des canalisations dédiées ; informer et sensibiliser les exploitants des sites sur les mesures de gestion des déchets solides et des eaux résiduaires ; assurer la disponibilité et l'entretien des équipements et ouvrages de gestion des déchets solides et liquides tout en veillant à la disponibilité de ressources financières dédiées ; assurer des traitements sanitaires et hygiéniques périodiques des sites et leurs environnements immédiats ; 6. Identifier les risques spécifiques liés aux tâches spécifiques d'exploitation des sites puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les traumatismes physiques liés à la manipulation de charges, les postures de travail, traumatismes physiques liés à des équipements techniques utilisés, etc.) ; informer, sensibiliser et former les travailleurs sur les mesures de sécurité et veiller à ce qu'ils utilisent des EPI appropriés (tabliers, gants, etc.) ; mettre en place un dispositif de signalisation sur les sites (panneaux d'indication, d'interdiction, d'information, d'obligation, etc.) ; doter, au besoin, les sites d'extincteurs à poudre ABC, à CO₂, etc., et former certains travailleurs à leur utilisation.
AP 8. Formation et appui à la gestion et à l'amélioration de la qualité.	- Mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement sur les techniques performantes de conservation et de transformation des produits ; - Mise en place d'un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités communautaires de stockage, de conditionnement et conservation ; - Appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales et les méthodes de transformation respectueuses de l'environnement	Optimisation de la valorisation/ valeurs marchandes et la qualité des productions agricoles des bénéficiaires du projet.	Veiller à assurer de manière continue, même à la fin du projet, les renforcements de capacités et les appuis et assistances techniques au profit des bénéficiaires.

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
	Mise en place de mesures d'adaptation et de résilience à travers (au profit des bénéficiaires) (i) des formations sur la gestion inclusive des risques environnementaux, sociaux et climatiques de leurs activités et (ii) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable	1. Minimisation de la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, des impacts environnementaux ainsi que des risques (santé et sécurité des personnes) liés aux activités de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation ; 2. Minimisation de la consommation électrique des infrastructures de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation.	1-2 : Assurer la mise en œuvre effective des mesures d'adaptation et de résilience et encourager les bénéficiaires à la mise en œuvre des acquis même à la fin du projet.
Sous-composante 2.2. : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché (résultats attendus : Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés)			
AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs	Accompagnement à l'inclusion des mesures spécifiques d'adaptation et de résilience aux activités à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires pour le développement et la promotion des plans d'affaires « verts » axées sur la valorisation des énergies renouvelables, les techniques de protection et d'utilisation rationnelle des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques pastorales de résilience climatique.	1. Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; 2. Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.	1-2 : Assurer de manière effective l'accompagnement des bénéficiaires et encourager leurs partenaires à la concrétisation des partenariats ; sensibiliser et former les bénéficiaires sur la gestion relationnelle et contractuelle des contrats dans l'optique de garantir la fiabilité et la durabilité des partenariats.
AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales	Mise en œuvre d'un dispositif financier hybride et adapté d'accès à des crédits productifs.	1. Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; 2. Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.	1-2 : Assurer de manière effective les accompagnements financiers des bénéficiaires et les former et sensibiliser sur les approches d'autofinancements/ réinvestissements dans l'optique de la durabilité de leurs activités ; sensibiliser les bénéficiaires à assurer de manière durable la conformité de leurs activités mesures de durabilité environnementale, sociale et climatique.

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ	MESURES GÉNÉRIQUES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/ AMÉLIORATION DES IMPACTS
	Inclure l'existence d'un système de gestion environnementale et sociale fonctionnel comme critère pour que les institutions financières participent au projet	1. L'intermédiaire financier est incapable de surveiller et de rendre compte des investissements finaux et de leurs impacts environnementaux et sociaux 2. Les investissements finaux sont réalisés dans des activités qui ne sont pas respectueuses de l'environnement 3. Les investissements finaux entraînent une mauvaise adaptation 4. L'analyse des risques pour les investissements potentiels est limitée 5. Les critères de sélection des services financiers et de l'analyse des risques ne sont pas socialement inclusifs	1. Evaluer les qualités requises des Institutions de Financement (IF) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation 2. Assister les IF à développer un SGES répondant aux exigences du PESEC. 3. Supporter les IF à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport 4. Assister les IF à élaborer un mécanisme de recours en cas de grief 5. Réaliser/développer toute étude/documentation supplémentaire requise par la catégorie de risque.

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF)

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une
agriculture résiliente
(PRO-AGUA)

Cadre de Gestion Environnementale Sociale
et Climatique (CGESC)

Février 2026

TABLE DE MATIERES

Liste des tableaux.....	4
Liste des figures	5
INTRODUCTION	6
1 DESCRIPTION DU PROJET	7
1.1 CONTEXTE OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS	7
1.2 COMPOSANTES ET PRINCIPALES ACTIVITES DU PROJET	7
2 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	10
2.1 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	10
2.1.1 Géographie et relief	11
2.1.2 Géologie et sols.....	13
2.1.3 Ressources hydriques.....	15
2.1.4 Climat.....	17
2.1.5 Changement climatique.....	20
2.2 ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE	23
2.2.1 Biodiversité (végétation et faune)	24
2.2.1.1 Végétation	24
2.2.1.2 Faune.....	25
2.2.2 Conservation et zones protégées	26
2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	26
2.3.1 Contexte socio-économique	26
2.3.2 Emplois	26
2.3.3 Démographie – égalité des sexes, jeunesse.....	27
2.3.4 Secteur agricole	32
2.3.5 Foncier	36
3 CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE	42
3.1 CADRE INSTITUTIONNEL.....	42
3.2 CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE	43
4 IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS ET NÉGATIFS DES ACTIVITÉS DU PROJET ET RISQUES CLIMATIQUES.....	49
4.1 IMPACTS POTENTIELS SOCIAUX	50

4.2	IMPACTS POTENTIELS/ RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SANTE ET SECURITE	51
4.3	RISQUES CLIMATIQUES	55
5	PLAN D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION	55
5.1	MESURES GENERALES	55
5.2	MESURES RELATIVES AUX IMPACTS POTENTIELS SOCIAUX.....	57
5.3	MESURES RELATIVES AUX IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET SANTE SECURITE	58
6	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	11
7	CONSULTATIONS ET DIFFUSION	12
8	RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES	13
9	COÛT ESTIMATIF.....	14
10	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTS	14
10.1	CALENDRIER PREVISIONNEL DES PRINCIPALES ACTIONS DU CGESC	14
10.2	RAPPORTAGES	16

Liste des tableaux

Tableau 1: Synthèse descriptive des composantes et activités techniques du projet.....	7
Tableau 2: Précipitations totales moyennes annuelles (1991 à 2020 et en 2024) dans les différentes stations pluviométriques des îles d'intervention du projet.....	19
Tableau 3: Proportions territoriales des influences des risques climatiques sur les îles d'intervention du projet .	21
Tableau 4: Invertébrés au Cap-Vert.....	25
Tableau 5: Principaux ordres des insectes au Cap Vert.....	25
Tableau 6: Répartition de la population urbaine/rurale par île en 2021	27
Tableau 7: Pauvreté par municipalité et par île en 2015.....	29
Tableau 8: Production estimée (en tonnes) des cultures horticoles (2018-2022).....	33
Tableau 9: Estimation de la production fruitière (2018-2022).....	34
Tableau 10: Estimation de la production laitière (en litres), 2018-2022.....	34
Tableau 11: Répartition des exploitations agricoles familiales par sexe du producteur et lieu de résidence, selon l'objectif principal de la production pluviale.....	35
Tableau 12: Répartition des exploitations agricoles familiales par sexe du producteur et lieu de résidence, selon l'objectif principal de la production pluviale.....	35
Tableau 13: Exploitations agricoles familiales transformant au moins un produit agroalimentaire, par sexe du producteur et lieu de résidence, selon le type de produit transformé	36
Tableau 14: Répartition des parcelles agricoles et des superficies cultivables et cultivées par régime agricole (époque chaude 2024–2025)	37
Tableau 15: Proportion des parcelles agricoles pluviales cultivables disposant d'un document foncier, par municipalité	38
Tableau 16: Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime pluvial et taux d'occupation par municipalité	39
Tableau 17: Proportion des parcelles irriguées cultivables disposant d'un document foncier, par municipalité ...	39
Tableau 18: Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime irrigué et taux d'occupation par municipalité	40
Tableau 19: Cadre institutionnel	42
Tableau 20: Cadre juridique et politiques applicables au projet.....	43
Tableau 21: Politiques nationales pertinentes applicables au projet	46
Tableau 22: principaux impacts potentiels/ risques environnementaux et santé et sécurité liés au projet	51
Tableau 23: Mesure de prévention, atténuation et optimisation/ amélioration des impacts environnementaux potentiels et les risques de santé et sécurité.....	2
Tableau 24: Budget estimatif de gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet.....	14
Tableau 25: Calendrier de mise en œuvre des principales activités du CGESC.....	14

Liste des figures	
Figure 1: Carte de localisation géographique des îles du Cap-Vert.....	11
Figure 2: Cartes de relief des îles de Fogo, Saint Antao et Santiago	12
Figure 3: Carte de la structures géologiques de Fogo, Santiago et Saint Antao.	13
Figure 4 : Carte de la nature des sols de Fogo, Santiago et Saint Antao	14
Figure 5: Réseaux hydrographiques et les bassins versant hydrauliques de Fogo, Santiago et Saint Antao	16
Figure 6: Bassins versants hydrographiques de Fogo, Santiago et Saint Antao	17
Figure 7: cartes de la répartition des précipitations en 2024 sur les îles d'intervention du projet	20
Figure 8: Cartographie des risques climatiques, éléments exposés et mesures de protections	22

INTRODUCTION

Le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC) du projet vise principalement à (i) analyser le contexte ESC local et les contraintes réglementaires applicables au projet, (ii) identifier et analyser les risques environnementaux et sociaux du projet ainsi que les risques climatiques auxquels il est exposé puis à (iii) définir les dispositions organisationnelles et opérationnelles pour leur maîtrise (prévention, atténuation, compensation, optimisation de ceux qui sont positifs) conformément aux dispositions juridiques nationales et aux directives des Normes Sociales Environnementales et Climatiques du FIDA.

Spécifiquement, le CGESC a pour objectifs de :

- analyser le contexte Environnemental, Social et Climatique (ESC) des îles d'intervention du projet ainsi que les dispositions juridiques qui lui sont applicables en matière ESC;
- analyser les principaux risques et impacts potentiels environnementaux et sociaux des activités du projet et l'impact potentiel du changement climatique sur la réalisation des objectifs du projet;
- proposer des mesures à prendre durant l'exécution du projet pour prévenir, minimiser ou compenser lesdits risques et impacts négatifs;
- proposer des mesures nécessaires pour améliorer les effets environnementaux et sociaux positifs du projet;
- définir les actions à entreprendre (suivi, supervision, compte rendu), les modalités d'exécution, les responsabilités institutionnelles, l'échéancier et les coûts de mise en œuvre des mesures.

Ce présent CGESC couvre globalement la gestion de l'ensemble des aspects ESC des activités des composantes du projet tant au niveau de la planification, qu'à l'exécution et au suivi desdites activités. Toutefois, au CGES, sont associés le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui traitent de manière détaillées les approches d'inclusion participative de toutes les parties prenantes du projet ainsi que la prévention et la gestion des éventuelles plaintes/ griefs/ conflits qui découleraient de la réalisation du projet. Par ailleurs, pour les sous-projets qui nécessiteront des évaluations ESC spécifiques suivant les exigences réglementaires nationales, lesdites évaluations seront réalisées conformément aux directives notifiées dans le présent rapport.

1 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Contexte objectif de développement du projet et résultats attendus

La coopération du FIDA-Gouvernement du Cabo Verde a permis d'améliorer durablement les conditions de vie de plus de 70 000 ménages ruraux. Les interventions ont renforcé les chaînes de valeur, amélioré l'accès aux marchés et favorisé l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Cependant, la pérennité de ces acquis est directement menacée par la contrainte hydrique, devenue le principal goulot d'étranglement du secteur agricole. Ainsi, afin de contribuer directement à l'ambition du Plan stratégique de développement durable (PEDS II) du Cabo Verde, en particulier son axe stratégique visant à "promouvoir la transformation économique, l'emploi et la productivité", le PRO-AGUA a été initié.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, l'objectif de développement du PRO-AGUA est d'accroître durablement la sécurité alimentaire et les revenus de 13.000 petits exploitants et entrepreneurs agricoles notamment les femmes et les jeunes par des solutions climato-résilientes facilitant un accès équitable à l'eau, à des systèmes agricoles inclusifs et des technologies performantes. A terme, deux effets sont attendus : (i) les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté d'eau et au changement climatique ; (ii) Des entreprises fiables, résilientes et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles.

Les îles d'intervention du projet sont Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau.

1.2 Composantes et principales activités du projet

Le projet sera réalisé à travers deux (2) composantes techniques décrites ci-dessous ainsi que leurs sous composants et activités.

Tableau 1: Synthèse descriptive des composantes et activités techniques du projet

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE
Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage	
Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (résultats attendus : Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau)	
AP 1: Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau	PRO-AGUA soutiendra une réhabilitation technique ambitieuse des investissements existants, combinant la sécurisation de la production d'eau (gestion, régulation et transport), l'optimisation des réseaux d'irrigation existants et la réduction des coûts d'exploitation tout en mettant en place une assistance technique qui vise l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la restauration des écosystèmes à travers principalement: - l'extension et l'optimisation des réseaux (secondaires et tertiaires) de distribution d'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles; - la réhabilitation d'installations de mobilisation de l'eau en souffrance afin de desservir directement et de sécuriser des superficies de cultures irriguées¹. Une partie des infrastructures de stockage (réservoirs, digues et captages) sera également remise en état pour améliorer la résilience hydraulique des bassins de production. En fonction du besoin, la réhabilitation d'infrastructure d'utilisation durable de l'eau pourrait être envisagée, par exemple pour la petite désaliénation des forages en zone côtière;

¹

L'estimation des cibles. (Superficies et bénéficiaires) est en cours de revue et sera détaillée dans le document de conception

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE
	- la solarisation (pose d'unités photovoltaïques) des forages existants afin d'optimiser l'autonomisation électrique des installations de captage d'eau et de réduire fortement les coûts de pompage; et - la construction/ réhabilitation de points d'abreuvement pour les animaux afin de limiter la concurrence entre usages et réduire la pression sur les réseaux hydrauliques agricoles.
2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau	Elle comprend les activités suivantes : - Organisation de la maintenance des infrastructures de gestion de l'eau à travers des appuis institutionnels et techniques (aux parties prenantes) dans le cadre de l'organisation, la coordination et le contrôle du dispositif et des infrastructures pour une gestion pérennes ; - Planification et mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation et de résilience qui s'aligneront aux objectifs de la CDN² 3.0 (sécurité de l'eau, infrastructures résilientes, gestion des risques climatiques et stratégie d'adaptation agricole) en se focalisant sur le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau³ et la rationalisation des besoins d'exploitation des ressources d'eau du projet avec les dispositions réglementaires de priorisation des usages ; - Planification et mise en œuvre Mesures spécifiques genre et inclusion sociale à travers un partenariat avec l'ANAS pour l'intégration des perspectives de genre dans les initiatives du projet et les politiques et orientations stratégiques nationales.
Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes (résultats attendus : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes)	
AP 3. Aménagements résilients.	Elles visent principalement la protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par PRO-AGUA contre les érosions, les crues et les dégradations progressives des sols liées à la variabilité climatique et la sensibilité des zones d'intervention. Les activités prévues sont : - La réalisation des terrassements et des ouvrages antiérosifs afin de corriger les pentes, réduire les pertes en eau de ruissellement, prévenir l'érosion hydrique et la charge de sédiments affectant les utilisateurs d'eau en aval des infrastructures⁴. - La parcellisation agricole⁵ afin de permettre d'optimiser les réseaux d'irrigation construits dans AP1, de réduire les conflits d'usage et d'assurer une gestion collective plus efficace. Elle constitue un prérequis pour une irrigation efficiente, l'équité d'accès et la sécurisation foncière des unités de production. - La restauration des écosystèmes et la protection des bassins versants⁶ afin de stabiliser les talus, renforcer la couverture végétale et reconstituer la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels. - La mobilisation communautaire pour leur implication à la mise en œuvre des activités de résilience et garantir la pérennité des aménagements.
AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production végétale.	PRO-AGUA facilitera l'accès au capital productif et la promotion de technologies adaptées aux changements climatiques, aux conditions agroécologiques ainsi qu'aux caractéristiques morphologiques propres à chaque île et zone d'intervention. Les investissements prévus pour la mobilisation et la distribution de l'eau (AP1, AP2, AP3) permettront aux producteurs de moderniser leurs systèmes d'irrigation, en privilégiant les technologies économes en eau, notamment l'irrigation goutte-à-goutte ainsi que la culture hydroponique pour assurer une production tout au long de l'année. Le programme soutiendra (i) l'aménagement de parcelles horticoles sensibles au genre et résilientes aux changements climatiques, (ii) l'équipement en système d'irrigation goutte-à-goutte, (iii) la fourniture d'intrants (semences, etc., mais pas de pesticides), (iv) l'appui des producteurs en micro-mécanisation afin de faciliter le travail agricole et réduire la pénibilité.

² Contribution Déterminée National

³ Par satellite à travers l'Institut National de Météorologie et de Géophysique et des mesures physiques -INMG

⁴ Selon la nature des bassins, les interventions incluront : correction de pentes et reprofilage manuel ; construction de banquettes antiérosives ; mise en place de fossés d'infiltration ; micro-ouvrages de stabilisation sur zones de ravines. Ces ouvrages structurants améliorent l'infiltration, stabilisent les sols et augmentent la capacité productive des parcelles irriguées

⁵ Le programme appuiera la structuration des parcelles à travers : bornage et piquetage ; installation de diguettes et haies brise-vent ; mise en place de petites rigoles d'irrigation ; création ou amélioration d'accès internes pour faciliter la circulation

⁶ Les interventions incluent : plantation d'espèces autochtones adaptées aux zones arides ; paillage et protection des jeunes plants ; utilisation ciblée de géotextiles pour stabilisation des talus ; installation de cordons pierreux pour réduire l'érosion hydrique ; reboisement ligneux dans les zones les plus exposées.

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE
AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production	Elle se traduira par : - le renforcement des capacités et des connaissances des producteurs à travers la mise en place de Champs Écoles Paysans (CEP) en tenant compte du genre, des formations thématiques ciblées, un appui-conseil de proximité ainsi que la promotion des bonnes pratiques et des standards de qualité applicables aux produits agricoles ; - la diffusion d'informations agro-météo à partir de soutien à l'INMG pour la mise en place d'installations agro-météos dans les zones d'intervention et la diffusion des informations aux producteurs et éleveurs aux fins d'ajuster les calendriers agricoles et d'anticiper sur des phénomènes climatiques exceptionnels.
AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières (enclos de chèvres, accès à l'aliment de bétail, conseil et soins vétérinaires).	PRO-AGUA vise à renforcer la production de lait de chèvre destiné à la transformation fromagère, en agissant sur les conditions d'habitat, l'alimentation et la surveillance sanitaire du cheptel des bénéficiaires du projet. appuis du projet porteront sur (i) l'amélioration des enclos, des infrastructures d'abreuvement et des conditions de traite, complétée par des formations sur les bonnes pratiques de conduite de troupeau, (ii) la réalisation des essais de production fourragère, de régénération naturelle et de gestion de pâturages (afin d'identifier des techniques adaptées au contexte local) et (iii) l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration des pratiques (alimentation, habitat, traite, hygiène, santé animale).
Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux	
Sous-composante 2.1. Traitements post-récoltes et transformation (résultats attendus : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation conservation améliorent la qualité des produits agricoles)	
AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation	Cette activité vise à impulser une dynamique structurante dans la chaîne de valeur agro-alimentaire en facilitant la mise en place d'infrastructures spécialisées, de matériels adaptés et d'équipements performants dédiés à une valorisation optimale des produits agro-pastoraux ciblés par le programme au niveau communautaire, en réponse aux défis spécifiques de rareté chronique des ressources en eau et de vulnérabilité climatique accrue. Elle prévoit l'établissement d'un réseau intégré comprenant des centres techniques de collecte, de traitement et de conditionnement des productions maraîchères, des plateformes de stockage sécurisées pour les produits frais et transformés ainsi que des espaces de commercialisation spécialisés.
AP 8. Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité.	complément à l'AP7, cette activité vise à institutionnaliser une culture fondée sur la qualité et la gestion professionnelle au sein des communautés agricoles à travers les interventions stratégiques interdépendantes suivantes : - la mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement les techniques performantes de conservation et de transformation des produits, couvrant de manière exhaustive le spectre des bonnes pratiques agro-alimentaires⁷ ; - la mise en place d'un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités communautaires de stockage, de conditionnement et conservation (afin de rendre ces infrastructures en véritables centres de profitabilité et de résilience économique) ainsi que l'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de modèles économiques viables, la mise en place de systèmes de gestion transparents et la définition de règles de fonctionnement concertées (garantissant ainsi l'exploitation optimale des investissements réalisés et la pérennisation des bénéfices générés par ces unités au service des communautés rurales) ; - l'appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés pour le positionnement des produits agropastoraux capverdiens sur des segments de marché à forte valeur ajoutée, conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales, tout en valorisant les spécificités des productions locales et les méthodes de transformation respectueuses de l'environnement ; - la mise en place de mesures spécification d'adaptation et de résilience à travers (au profit des bénéficiaires) (i) des formations sur la gestion inclusive des risques environnementaux, sociaux et climatiques de leurs activités et (ii) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités ainsi que la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable ;

⁷ Les centres d'intérêt des formations incluront : tri rigoureux et calibrage scientifique des productions, méthodes optimisées de stockage et de conservation, logistique moderne et gestion efficace des flux, ainsi que techniques avancées de transformation agropastorale

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE
	- l'adoption de mesures spécifiques genre et inclusion sociale à travers la réalisation d'activités de sensibilisation, d'échanges et de renforcement de capacités sur le genre ainsi qu'un partenariat avec ICIEG.
Sous-composante 2.2. : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché (résultats attendus : Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés)	
AP 9 : Développement des capacités entrepreneuriales	Cette activité repose un dispositif complet de professionnalisation structuré autour de trois axes complémentaires que sont : 1. le renforcement ciblé des compétences techniques spécialisées à travers la conception et la réalisation de plans d'affaires robustes, spécifiquement adaptés aux spécificités insulaires et aux nouvelles technologies y compris l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires pour la soumission de leurs projets aux mécanismes de financement du programme. 2. le développement systématique des compétences en gestion opérationnelle, couvrant l'administration, la gestion des ressources humaines, l'éducation financière et la comptabilité simplifiée, ainsi que le marketing stratégique et le développement commercial ; 3. la constitution d'un portefeuille structuré de plans d'affaires pour les entreprises individuelles et collectives dans les domaines de la transformation agro-pastorale, de la commercialisation et des services annexes.
AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs	L'activité vise à établir des relations commerciales équitables et durables entre les producteurs locaux et les opérateurs de marché et s'articule autour d'un inventaire participatif et méthodique des différents acteurs de la chaîne de valeur et un programme de facilitation des négociations et de partenariats commerciaux structurants ainsi qu'un dispositif de suivi technique et opérationnel. Des mesures spécifiques d'adaptation et de résilience accompagneront les activités à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires pour le développement et la promotion des plans d'affaires « verts » axées sur la valorisation des énergies renouvelables, les techniques de protection et d'utilisation rationnelle des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques pastorales de résilience climatiques.
AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales	Cette activité mettra en œuvre un dispositif financier hybride et adapté aux réalités spécifiques des quatre îles, combinant subvention ciblée, contribution des entrepreneurs et accès à des crédits productifs adaptés. Ce mécanisme de financement à coûts et risques partagés s'articulera autour de trois objectifs stratégiques : la capitalisation des petits producteurs contractants installés dans les nouveaux bassins aménagés, l'installation d'unités communautaires de traitement, de stockage et de conditionnement répondant aux normes, et le financement des promoteurs d'entreprises agropastorales et de partenariats productifs innovants.

Le coût de réalisation du projet est un budget prévisionnel de 23,42 millions d'Usd, PRO-AGUA et sera réalisé pendant une durée de huit (8) ans.

2 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Environnement physique

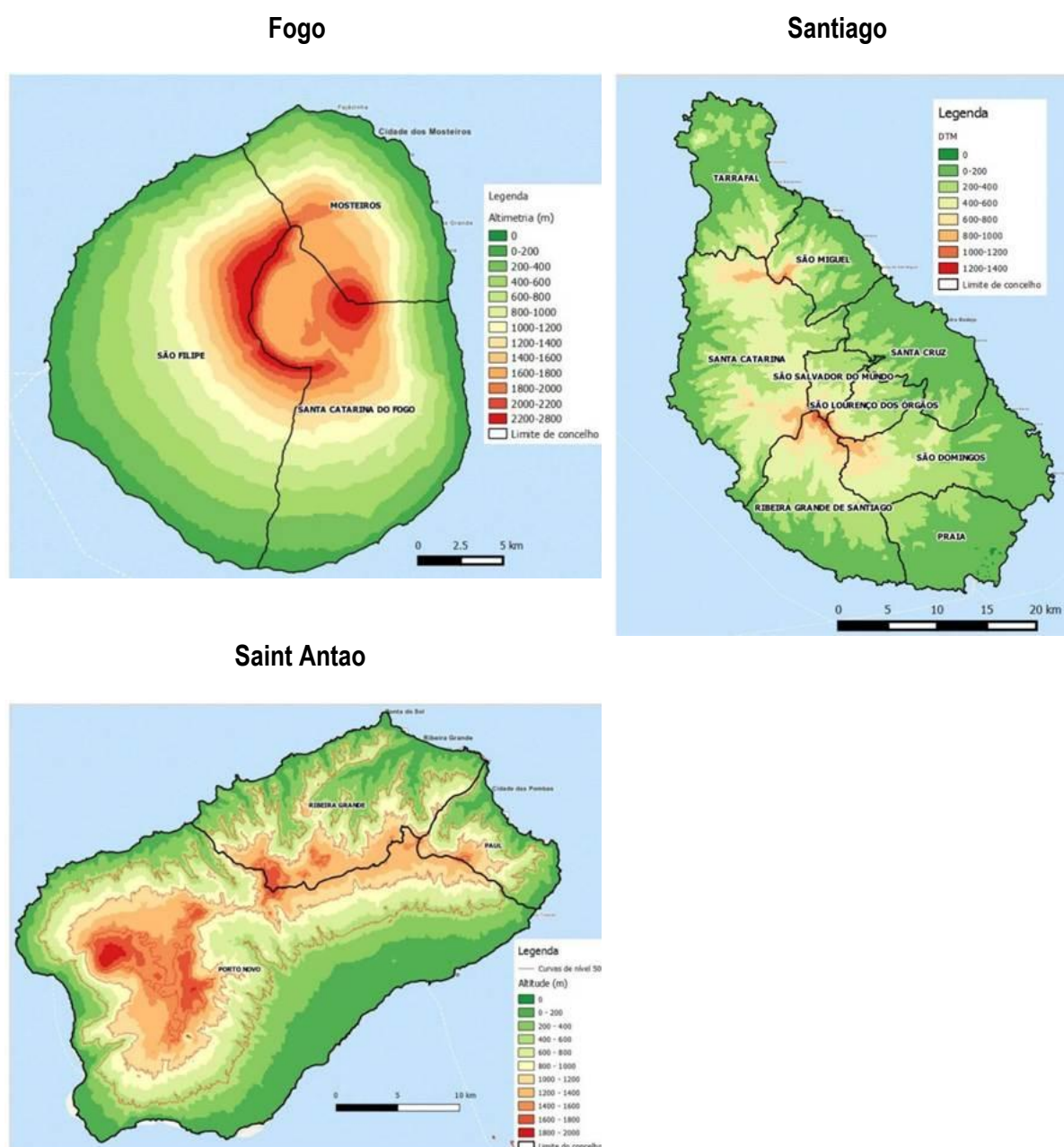
Petit État insulaire le Cabo verde est situé dans une vaste région au climat aride et semi-aride du continent africain, qui correspond à une zone de transition entre le désert du Sahara et les savanes du Soudan, caractérisée par un climat tropical sec, avec deux périodes distinctes la saison des pluies, de mi-juillet à octobre et la période sèche, pendant le reste de l'année (Pio et al., 2014).

escarpé, caractérisé par des caldeiras et des vallées profondes;

- en terme de contraste entre îles, on note que les îles ciblées par le projet sont des *îles montagneuses* (Santo Antão, Santiago, Fogo et São Nicolau) qui présentent des paysages escarpés, propices à la randonnée; et
- les zones côtières présentent une alternance de falaises abruptes et de longues plages de sable.

Les cartes ci-dessous présentent les reliefs de Fogo, Santiago et Saint Antao.

Figure 2: Cartes de relief des îles de Fogo, Saint Antao et Santiago



Sources : Équilibre hydrologique et estimation de la disponibilité de l'eau. Projet NITA2 (Assistência Técnica aux Instituições Nacionais). 2017

2.1.2 Géologie et sols

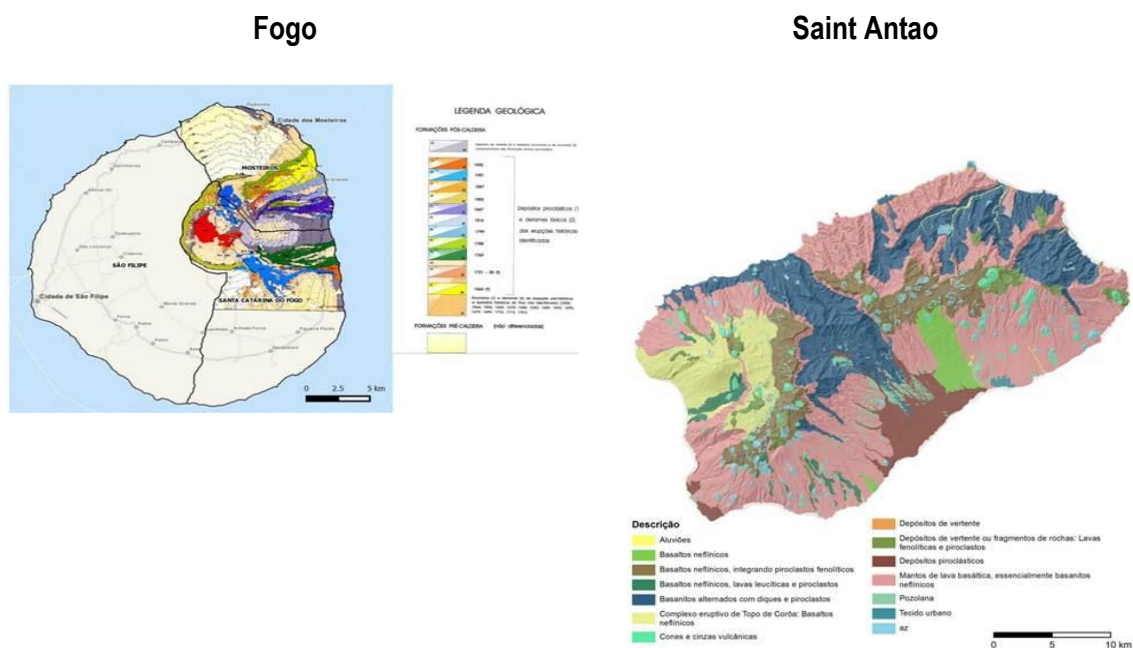
L'archipel du Cap-Vert est une entité géologique d'origine volcanique née au Mésozoïque, située au large de l'Afrique. Il se caractérise par des empilements de laves (basaltes, néphélites) remontés du fond marin. Les montagnes sont généralement constituées de basalte, de caldeiras bien préservées et de ponces phonolithiques. Le paysage du Cap-Vert est le produit de l'érosion et d'une tectonique post-activité volcanique, affichant des reliefs escarpés et des vallées profondes.

Les sols au Cap-Vert sont en général peu développés, présentant des horizons pédologiques peu différenciés : sols minéraux bruts et sols peu évolués (xérosols, régossols, lithosols) représentent plus de la moitié des sols du pays, lesquels sont formés sur des substrats volcaniques de nature variable (basaltes, tufs volcaniques, scories, trachytes et andésites). A l'Est de l'archipel sur les îles peu accidentées, on peut trouver des substrats rocheux d'origine calcaire. Dans les zones plus humides moins affectées par l'érosion et sur les plateaux à la géomorphologie plus ancienne, on peut trouver des sols présentant des horizons différenciés.

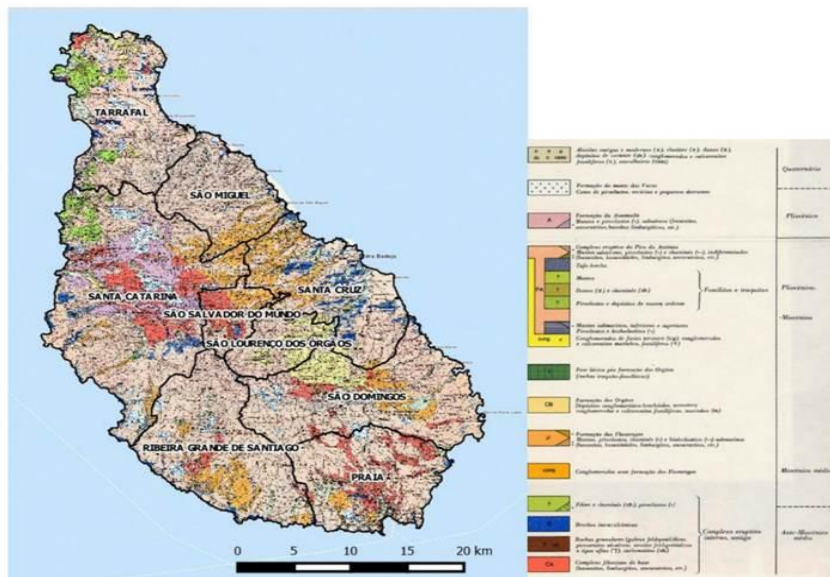
Les sols sont généralement peu profonds et assez pierreux, particulièrement sur substrat basaltique et sur les fortes pentes où ils sont mêlés aux éboulis. Conséquence du climat, de l'érosion et des pratiques culturales, les sols présentent des teneurs très réduites en matière organique. Du fait de la nature volcanique du substrat rocheux, le pH varie de neutre à alcalin, avec de basses teneurs en potasse et une haute rétention du phosphore dans les sols. La capacité d'échange est satisfaisante sur les plateaux où la teneur en argile est assez forte, et ce malgré la rareté de la matière organique. Celle-ci est en revanche faible sur les sols plus sableux. Du fait de leur nature volcanique, les sols sont relativement peu érodibles à l'état naturel, car ils sont protégés par une pellicule de gravier et de matériaux fins. Cette pellicule se trouve détruite en cas de pratique culturale sur les pentes escarpées. Les sols résistent par ailleurs relativement bien à l'action des pluies tant qu'ils ne sont pas gorgés d'eau.

Les cartes ci-dessous présentent les structures géologiques et la nature des sols de Fogo, Santiago et Saint Antao.

Figure 3: Carte de la structures géologiques de Fogo, Santiago et Saint Antao.



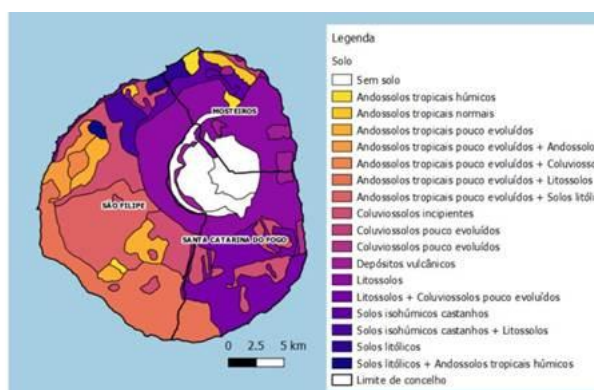
Santiago



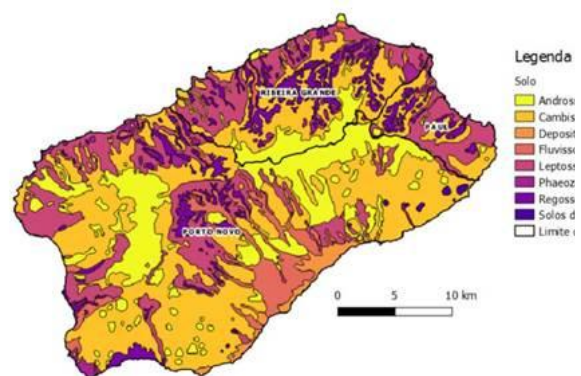
Sources : Équilibre hydrologique et estimation de la disponibilité de l'eau. Projet NITA2 (Assistência Técnica aux Instituições Nacionais). 2017

Figure 4 : Carte de la nature des sols de Fogo, Santiago et Saint Antao

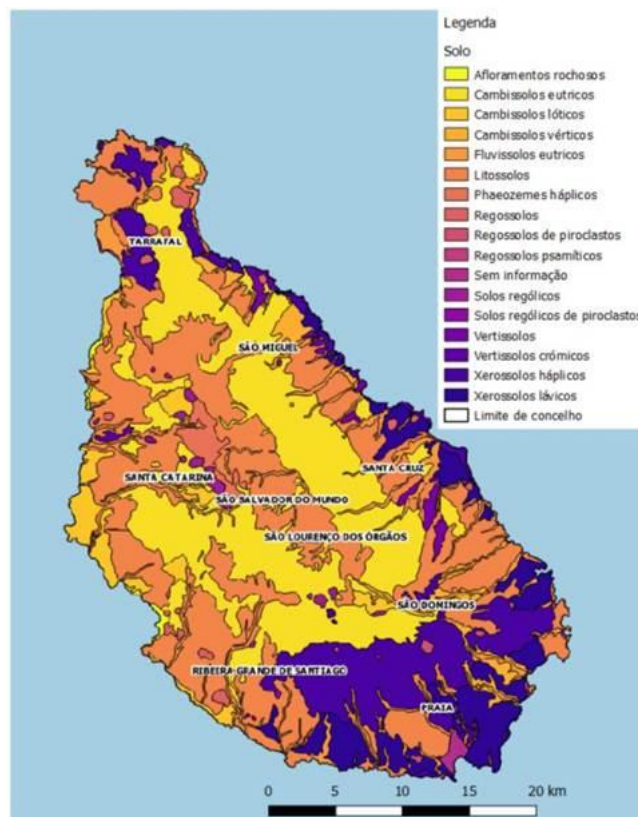
Fogo



Saint Antao



Santiago



Sources : Équilibre hydrologique et estimation de la disponibilité de l'eau. Projet NITA2 (Assistência Técnica aux Instituições Nacionais). 2017

2.1.3 Ressources hydriques

A l'exception du dessalement de l'eau de mer, l'eau provient des ressources souterraines elles-mêmes alimentées par les précipitations.

L'eau souterraine est captée grâce à des systèmes de captage de sources, de galeries creusées horizontalement dans le basalte, de puits et de drains transversaux, ainsi que de forages profonds

Le régime hydrologique torrentiel qui caractérise l'archipel engendre un important phénomène de transport de sédiments. Ce phénomène est accentué par la faible densité de la végétation.

Au Cap-Vert, le caractère aléatoire des précipitations et les systèmes déficients de mobilisation des ressources en eau, associés à l'augmentation de la consommation d'eau par la population, exercent une forte pression sur les ressources en eau d'autres ressources naturelles et économiques une fois que l'eau est nécessaire pour

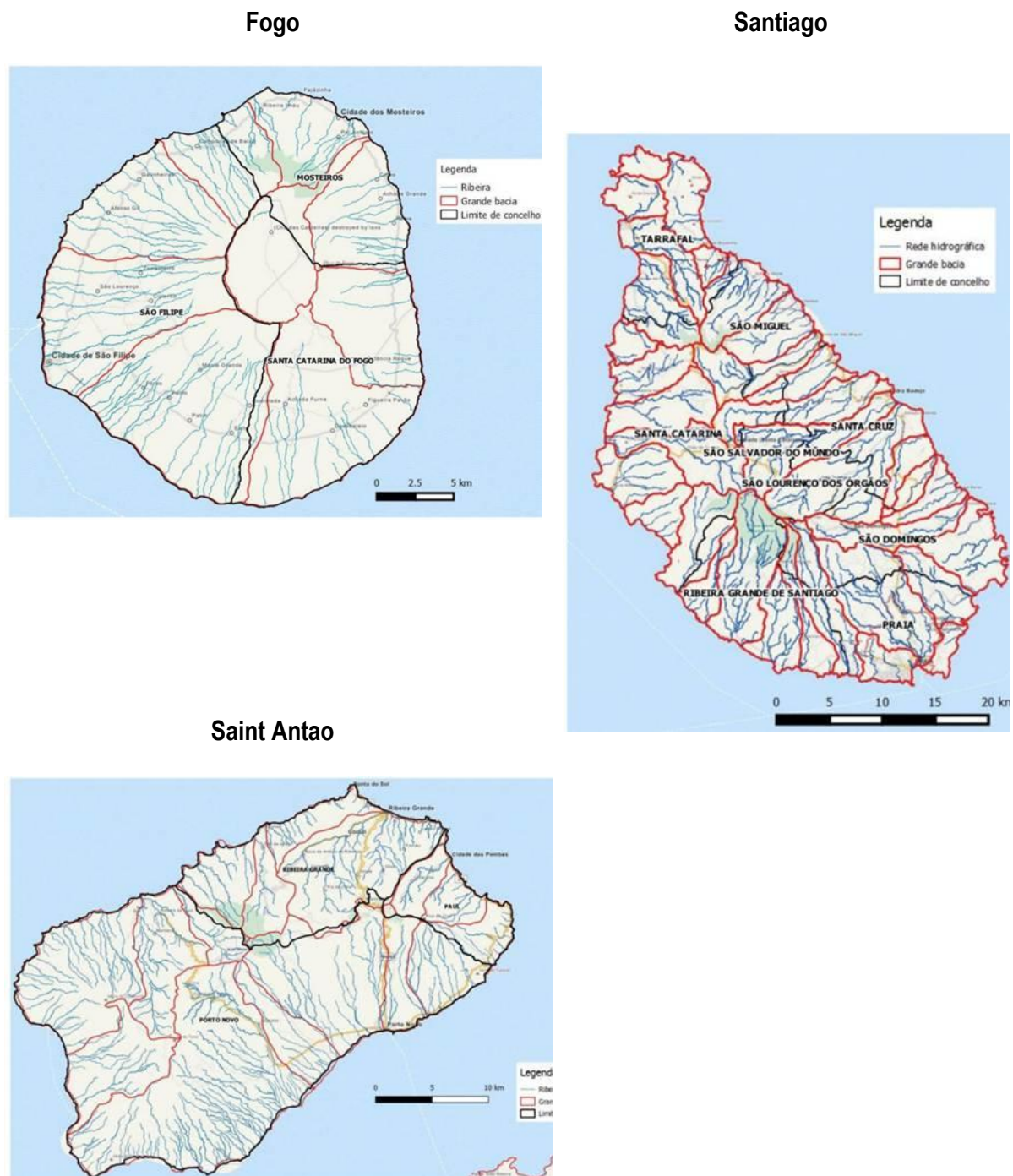
Ses usages sont multiples : consommation humaine, agriculture et élevage (responsables d'environ 80 % de la consommation), construction, tourisme, industrie, etc. Cette situation accentue la raréfaction et la dégradation de cette ressource, entraînant des répercussions sur l'environnement

Dans le cadre de la gestion des ressources en eau, des améliorations substantielles ont été constatées en matière de production et de distribution d'eau, de création d'entités de gestion par les îles et

d'augmentation et d'amélioration des infrastructures de production, de stockage et de transport de l'eau destinée à la consommation et à l'évacuation des eaux usées

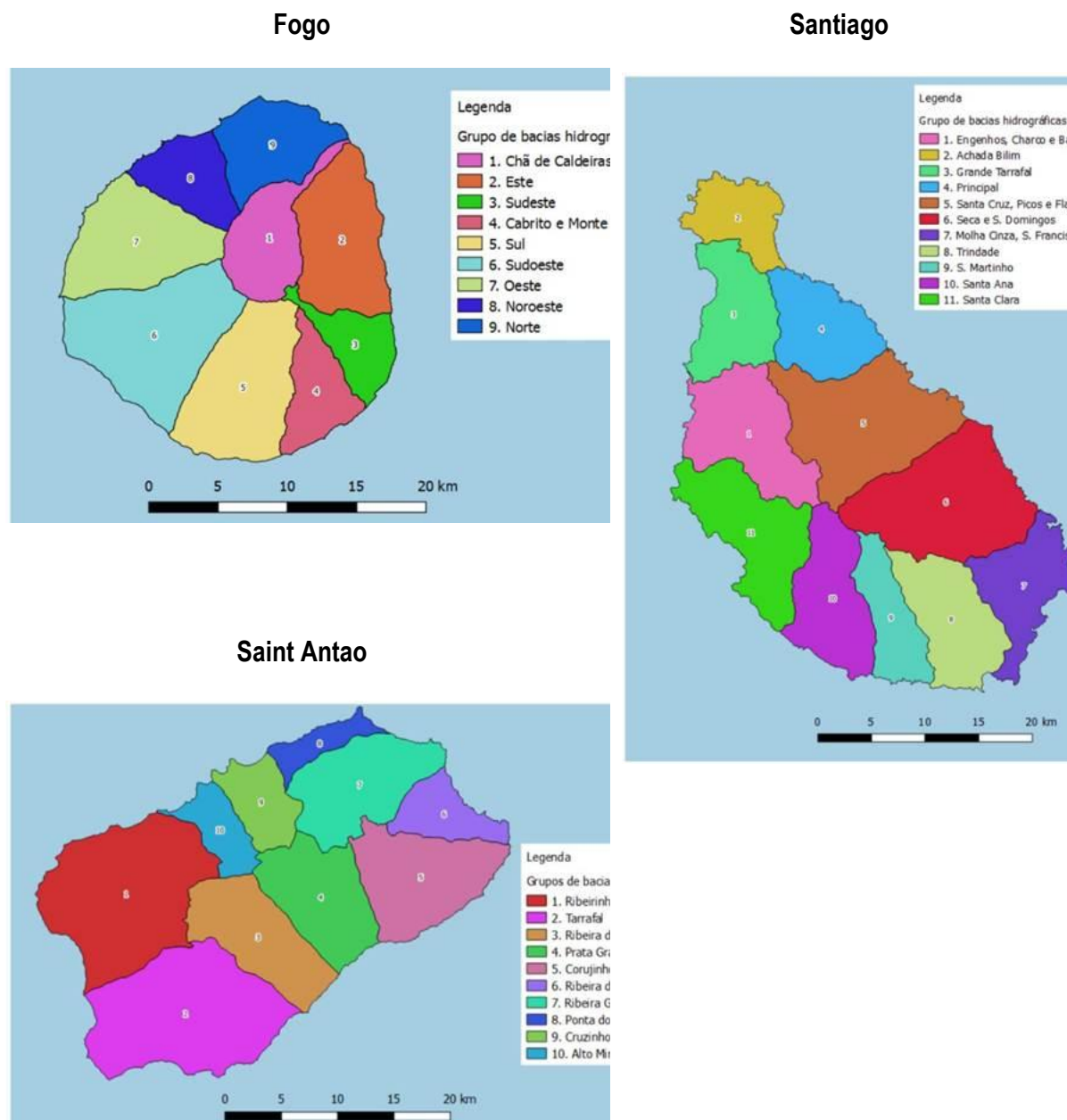
Les cartes ci-dessous présentent les réseaux hydrographiques et les bassins versant hydrauliques de Fogo, Santiago et Saint Antao.

Figure 5: Réseaux hydrographiques et les bassins versant hydrauliques de Fogo, Santiago et Saint Antao



Sources : Équilibre hydrologique et estimation de la disponibilité de l'eau. Projet NITA2 (Assistência Técnica aux Instituições Nacionais). 2017

Figure 6: Bassins versants hydrographiques de Fogo, Santiago et Saint Antao



Sources : Équilibre hydrologique et estimation de la disponibilité de l'eau. Projet NITA2 (Assistência Técnica aux Instituições Nacionais). 2017

2.1.4 Climat

Température et humidité

La température annuelle moyenne est d'environ 25°C. Durant les périodes sèches, de janvier à avril, la température avoisine les 20 C, et durant les périodes les plus chaudes de l'année, d'août à octobre, des températures supérieures à 27 C sont enregistrées (Lopes e Ernesto, 2014). L'humidité relative annuelle varie entre 60 et 85 %, la moyenne. L'année 2024 a été caractérisée par des températures médianes

proches des normes climatiques de référence de 1991 à 2020, avec des précipitations en grande quantité dans le milieu, une intensité variable et une distribution irrégulière.

Pluviométrie

Les précipitations au Cabo verde sont très irrégulières. En effet, elles subissent d'importantes fluctuations annuelles et mensuelles, une année très sèche succédant souvent à une année humide. Même d'un mois à l'autre, la quantité de précipitations peut varier du simple au triple. Cette irrégularité n'est pas seulement temporelle, mais aussi spatiale pour deux zones voisines. Le pays subit déjà les effets du changement climatique, qui se manifestent par des sécheresses cycliques d'une grande intensité et de durées variables.

Les valeurs moyennes de précipitations pour les zones arides de la côte sont inférieures à 100 mm, comme c'est le cas pour les îles de Sal, Boa Vista et Maio, tandis que pour les îles montagneuses, la moyenne peut atteindre environ 600 mm, comme c'est le cas pour les îles de Santiago, Fogo, Santo Antão et San Nicolau. Cependant, des observations récentes montrent une forte réduction des précipitations moyennes en raison de l'aggravation des périodes de sécheresse prolongées auxquelles le pays est confronté, principalement au cours des quatre dernières années.

Les valeurs des précipitations totales moyennes annuelles enregistrées dans les principales stations pluviométriques distribuées dans l'archipel sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

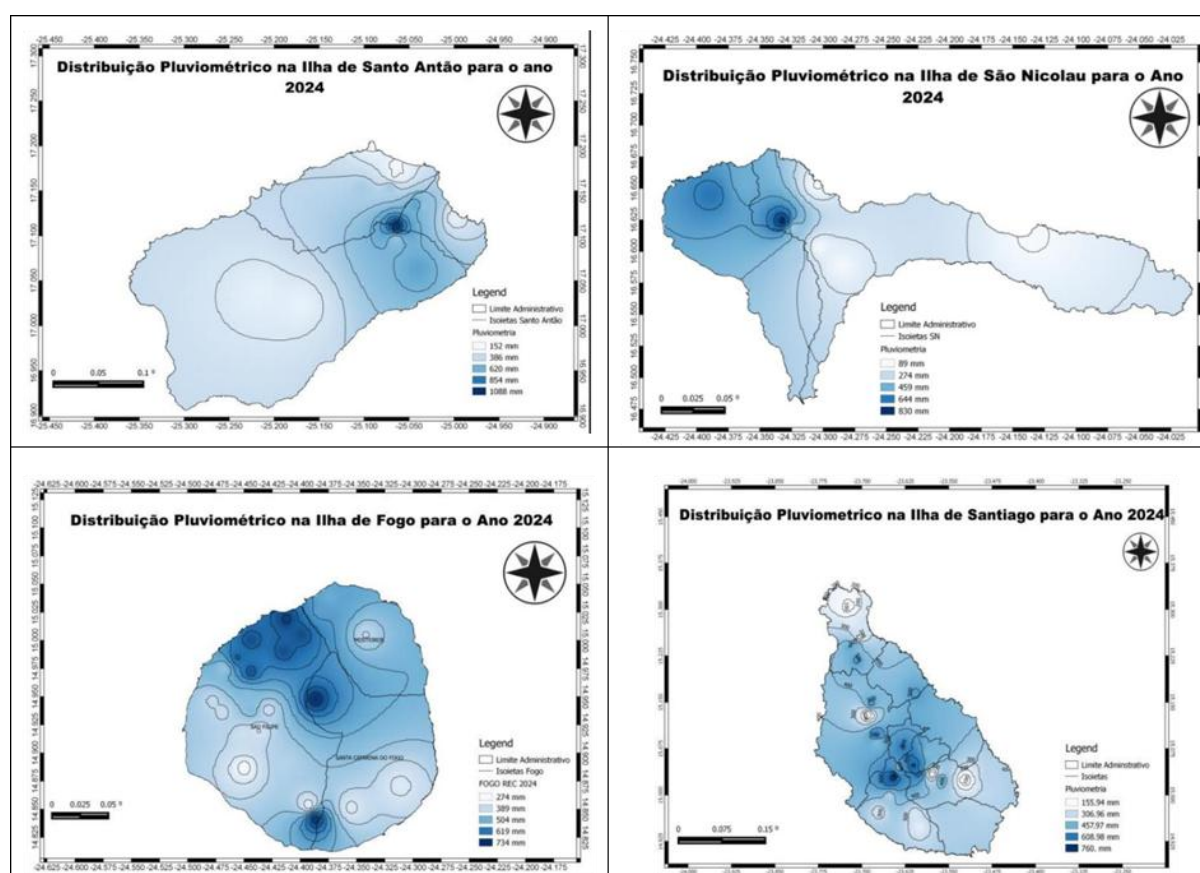
Tableau 2: Précipitations totales moyennes annuelles (1991 à 2020 et en 2024) dans les différentes stations pluviométriques des îles d'intervention du projet

	Postes	M 1991-2020	Total 2024	Diff. 2024-(1991-2020)
Santiago	Achada Longueira	385,8	606,5	220,7
	Achada Moerão	366,1	452,6	86,5
	Babosa Picos	468,9	609,0	140,1
	Escola Agro-Pecuaria	501,8	717,4	215,6
	Praia Aéroport S.	178,4	173,6	-4,8
	Domingos	314,5	485,7	171,2
	Saint Francisco	235,4	326,7	91,3
	S. Jorge Orgãos	469,8	618,4	148,6
	Varzea Santana	398,6	605,7	207,1
Fogo	Achada Furna	283,4	376,5	93,1
	Atalaia	567,3	536,5	-30,8
	Cocho	539,7	481,0	-58,7
	Galinheiro	454,9	682,0	227,1
	Monte Barro	339,4	461,0	121,6
	Ponta Verde	456,8	654,0	197,2
	Ribeira Ilhéu	586,9	513,6	-73,3
	Figueiral	267,4	378,6	111,2
	Mato	290,4	461,0	170,6
Saint Antão	Aguas das Caldeiras	542,0	679,1	137,1
	Alto Mira	235,6	286,0	50,4
	Boca de Coruja	417,8	515,5	97,7
	Chã de Arroz	377,3	152,4	-224,9
	Cova	699,5	1088,1	388,6
	Fajã Dom. Benta	477,1	485,4	8,3
	Lagedos	150,8	224,5	73,7
	Passage	681,6	684,3	2,7
	Pinhão	389,8	195,8	-194
	Ribeira da Cruz	162,2	165,0	2,8
São Nicolau	Cabeçalinho (Baixo)	180,0	336,6	156,6
	Cachaço	452,0	830,0	378,0

Source : INMG. Boletim Climatológico Anual 2024

Les cartes suivantes présentent la répartition des précipitations sur les îles en 2024.

Figure 7: cartes de la répartition des précipitations en 2024 sur les îles d'intervention du projet



Source : INMG. Boletim Climatológico Anual 2024

Vent

Conformément au champ de pression et à l'archipel situé à la périphérie de l'anticyclone des Açores, les alizés du nord-est sont les vents dominants, avec des fréquences de 60 % à 80 %. Des vents du sud-est et du sud-ouest apparaissent périodiquement à l'approche de la Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT), de juillet à octobre (période marquée par les pluies). Pendant la saison sèche, les vents continentaux prédominent et transportent la poussière du désert, provoquant un phénomène appelé « brouillard sec ». Durant cette période, la visibilité chute en dessous de 1 000 mètres et l'humidité relative descend en dessous de 35 %.

L'intensité du vent tend à maintenir sa variation annuelle avec une vitesse moyenne 6 et 7 m/s. Le comportement saisonnier de l'intensité du vent présente des oscillations périodiques et aucune tendance générale de changements significatifs de variabilité n'est enregistrée. L'intensité maximale du vent est enregistrée durant les mois de janvier à juin, avec des vitesses moyennes variant entre 6 et 10 m/s, pour diminuer durant la période de juillet à septembre, où elle atteint ses valeurs minimales, puis augmente à nouveau en intensité durant la période d'octobre à décembre.

2.1.5 Changement climatique

Généralités

Le pays est connu pour sa vulnérabilité aux risques liés aux changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les fortes pluies et les tempêtes

tropicales, ainsi qu'à l'élévation du niveau moyen de la mer. Les pressions mobiles tropicales agissent comme un facteur régulateur pour les précipitations. Les anomalies contrôlent l'oscillation saisonnière des alizés qui soufflent constamment pendant la saison sèche. En saison des pluies, le mouvement oscillatoire de la Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT) est prédominant, caractérisé par des vents du sud-est.

D'un point de vue synoptique, le Cabo verde se situe dans une région de l'Atlantique propice à la formation de tempêtes tropicales. Ces dernières années, on a constaté une augmentation significative de la formation de ces tempêtes qui se transforment ensuite en ouragans. Celles-ci prennent naissance près des îles du Cabo verde, à 600 kilomètres à l'ouest du Sénégal. Ce phénomène se produit lorsqu'une onde tropicale se forme dans la savane africaine pendant la saison des pluies et se dirige vers l'Atlantique. L'océan, là où il rencontre les eaux chaudes, se transforme en tempête et puis un cyclone tropical. Ces systèmes se forment généralement au sud de l'archipel (île de Santiago, etc.), se dirigeant vers les eaux plus chaudes de l'Atlantique avant d'atteindre la côte caraïbe et l'est des États Unis, accompagnés de vents violents et de pluies torrentielles. Des données récentes montrent que de plus en plus de cyclones suivent une trajectoire atypique, comme ce fut le cas pour l'ouragan (Fred en 2015), qui s'est formé à partir d'une onde tropicale et s'est transformé en quelques heures en un cyclone tropical.

Selon l'Organisation météorologique mondiale (2021), l'année 2020 a été l'une des trois plus chaudes jamais enregistrées, et au Cabo verde, cela s'est clairement manifesté comme la deuxième plus chaude des trente dernières années à Mindelo (M) et la sixième et la dixième respectivement sur les îles de Sal (S) et Cidade de Praia (P).

Vulnérabilités et risques climatiques généraux

Plusieurs publications de la Banque mondiale placent le Cabo verde en tête des classements des risques climatiques. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA), au regard des expériences et des perspectives relatives aux facteurs climatiques, les impacts et les risques climatiques les plus importants sont :

- Perte de moyens de subsistance, de zones bâties et d'infrastructures côtières, de services écosystémiques et de stabilité économique associée à une tendance à la sécheresse, aux tempêtes, à l'acidification des océans, à l'élévation du niveau de la mer et aux précipitations extrêmes;
- Menaces pour le littoral dans les zones de faible altitude dues aux fortes tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer;
- Risque géophysique: érosion côtière et des plages, inondations, glissements de terrain, incendies de forêt, sécheresses et érosions côtières.

Par ailleurs, le caractère aléatoire des précipitations et les systèmes déficients de mobilisation des ressources en eau, associés à l'augmentation de la consommation d'eau par la population, exercent une forte pression sur les ressources en eau. Les proportions territoriales d'influence des risques climatiques sur les îles d'intervention du projet sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Proportions territoriales des influences des risques climatiques sur les îles d'intervention du projet

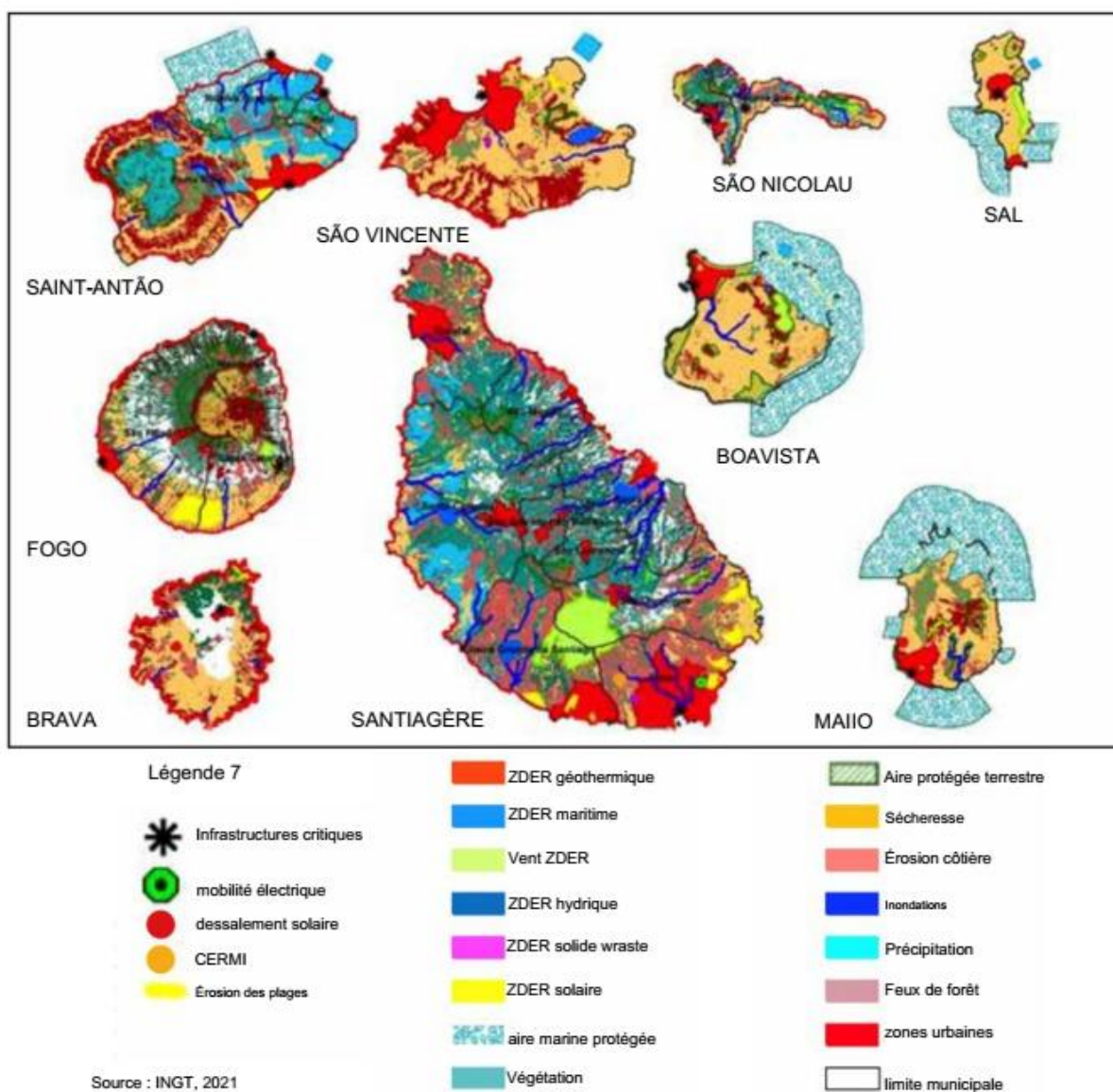
Danger climatique	Taux d'influence territoriale du danger (% de la surface totale de l'île)			
	Fogo	St Antao	Santiago	Sao Nicolas
Erosion des plages	45,5	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
Erosion côtière	Indéterminé	15,3	25,6	9,4

Danger climatique	Taux d'influence territoriale du danger (% de la surface totale de l'île)			
	Fogo	St Antao	Santiago	Sao Nicolas
Inondations	0,8	1,1	1,9	0,6
Feux de brousse	8,3	4,7	14,54	5
Glissements de terrain	14,8	23,8	17,7	16,1
Sécheresse	95	80,1	55,5	88,4

Source : adapté de Institut Nationale de Gestion du Territoire (INGT, 2021)

La carte ci-dessous présente les risques climatiques sur les différentes îles du pays.

Figure 8: Cartographie des risques climatiques, éléments exposés et mesures de protections



Risques climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité

Les situations résultant de la variabilité des événements climatiques extrêmes susceptibles d'entraîner une dégradation, des dommages, voire une perte de la biodiversité et constituent des risques pour la survie des espèces, des écosystèmes et habitats entiers y compris les services écosystémiques qui leur sont associés.

Risques climatiques sur les ressources en eau

L'extrême variabilité des amplitudes des régimes de précipitations, des températures, des tempêtes tropicales et des cyclones associés aux fortes inondations et au ruissellement consécutifs aux pluies abondantes, présente des risques pour les systèmes de distribution et d'approvisionnement en eau. Ces systèmes peuvent également être gravement affectés par des précipitations faibles ou insuffisantes, avec des répercussions négatives sur le bilan hydrique et des situations de conflits d'usage.

Les inondations et la contamination par les eaux usées non traitées causées par un ruissellement important associé à de fortes pluies, ainsi que l'intrusion saline, affectent considérablement la qualité de l'eau destinée à la consommation et à l'irrigation. Les facteurs climatiques qui affectent le secteur sont la tendance au séchage, les extrêmes précipitations et températures et l'élévation du niveau de la mer.

Risques climatiques sur l'agriculture et l'alimentation

L'extrême variabilité de l'amplitude des régimes de précipitations, des températures, des tempêtes tropicales, des cyclones et autres phénomènes climatiques tels que le vent et le soleil, ayant une influence directe sur l'augmentation de l'évapotranspiration de référence, constituent des risques pour les systèmes de production agricoles et la sécurité alimentaire. Les tempêtes à l'origine d'inondations et d'intrusion saline affectent négativement la qualité de l'eau d'irrigation. Les fortes crues momentanées et le ruissellement qui en résultent entraînent également des pertes dans les parcelles agricoles situées à proximité des zones basses et côtières.

Par ailleurs, des ravageurs et espèces envahissantes peuvent apparaître et porter atteinte aux productibilités agricoles. De plus, il existe un risque d'augmentation de la dégradation des sols et l'appauvrissement en nutriments.

Ces risques climatiques sont plus notables pour toutes les îles de l'archipel, avec en particulier celles dites « agricoles » (Santiago, Santo Antão, Fogo, São Nicolau et Brava).

Au regard des risques climatiques sur son territoire et des engagements pris au niveau international en la matière, le pays a élaboré son Plan National d'Adaptation (PNA) qui prévoit comme vision stratégique que *« D'ici à 2030, le Cabo verde minimisera les impacts du changement climatique grâce à des actions planifiées et concertées à tous les niveaux et sera un petit État insulaire sûr, doté de toutes les capacités nécessaires pour tirer parti des opportunités offertes par le changement climatique afin de devenir plus durable, innovant et résilient »*

2.2 Environnement biologique

Les îles du Cap-Vert abritent une diversité d'espèces animales et végétales endémiques, ce qui leur confère une importance mondiale. La biodiversité terrestre comprend environ 7 000 espèces, dont 49 % terrestres et 51 % marines. Selon la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité 2014-2030, « les principaux facteurs à l'origine de l'altération et/ou de la destruction des habitats naturels de l'archipel sont : (i) l'intensification de l'exploitation agricole par la conversion de zones naturelles en zones agricoles ; (ii) l'extraction de granulats ; et (iii) un développement touristique inadéquat sur le littoral ».

Malgré ces efforts de protection et de conservation, les pressions continuent de s'accroître, en particulier dans les zones côtières.

Actuellement, les aires protégées du Cap-Vert couvrent une superficie totale de 226 520 hectares dont 76 921 ha sont terrestres représentant 19 % de la surface totale du pays.

2.2.1 Biodiversité (végétation et faune)

Le profil géographique et l'insularité du Cap-Vert lui confèrent un fort potentiel mais aussi des vulnérabilités. En termes de potentiel, on note des atouts naturels tels que la diversité des écosystèmes et des niches écologiques, les paysages à différentes échelles bioclimatiques. Il a été identifié 3.252 espèces terrestres de champignons, plantes et animaux terrestres dont 540 espèces identifiées comme étant endémiques du pays (source : 4ème rapport sur l'état de la biodiversité au Cap Vert. 2009).

2.2.1.1 Végétation

Dans l'archipel, on distingue la végétation naturelle ainsi que les reboisements.

Végétation naturelle

Bien que l'on connaisse la composition de la flore indigène du Cap-Vert du point de vue des espèces présentes avant l'occupation humaine de l'archipel, il est relativement difficile de se faire une idée de ce que pouvait être la couverture végétale primitive. On peut apercevoir çà et là, dans les formations naturelles actuelles, des reliques de formations plus denses qui existaient autrefois. On peut donc penser que la couverture végétale naturelle était certainement plus étendue et vraisemblablement plus dense que la couverture actuelle, bien qu'elle n'ait pas été continue. On distingue 5 étages de végétation que sont :

- l'étage aride littoral jusqu'à 150/200 m, avec des précipitations annuelles inférieures à 300 mm, où prédominent les *graminées* ;
- l'étage semi-aride de 150/200 m à 300/400 m, avec des précipitations annuelles variant entre 300 et 400 mm, correspond à un étage de transition caractérisé par une *steppe à graminées piquetée d'arbustes* ;
- l'étage sub-humide de 300/400 m à 500/700 m, avec des précipitations annuelles variant entre 400 et 600 mm, où la strate arbustive et arborée est représentée par le *jujubier*, le *tamarinier* et plusieurs espèces d'*acacias* ;
- l'étage humide de 500/700 m à 1000/1400 m, avec des précipitations supérieures à 600 mm, dont il ne reste plus d'échantillon de strate arborée primitive, mais qui est actuellement reboisée avec *Cupressus*, *Eucalyptus* et *Khaya senegalensis* ; et
- l'étage d'altitude au-dessus de 1000/1400 m, où l'on trouve une *strate herbacée dense* et des *formations arbustives à Artemisia et Echium*.

Reboisements

Jusqu'à l'indépendance en 1975, les actions de reboisement étaient restées très limitées et concernaient quelques zones d'altitude plantées avec *Eucalyptus*, *Pinus canariensis*, *Cupressus*, représentant une superficie totale de 2 957 ha. Après l'indépendance, les zones arides et semi-arides ont aussi bénéficié de campagnes de reboisement avec des espèces adaptées telles que *Prosopis juliflora*, *Parkinsonia acculeata*, *Acacia holosericea*. On comptait un total de 76 000 ha de superficie reboisée en 1995.

Sur ces 76 000 ha, la plus grande partie correspond à des reboisements effectués dans les secteurs amont des bassins versants ou sur les crêtes afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales et la recharge

des nappes phréatiques. En effet, la protection du milieu était restée jusqu'ici l'objectif essentiel de la politique forestière.

2.2.1.2 Faune

Il n'existe pas beaucoup d'informations sur la faune hormis les oiseaux, reptiles et insectes (Gomes et al., 1998). En 2005, on dénombrait, concernant les vertébrés, 1 espèce d'amphibia, 14 espèces de reptilia connues dont 10 endémiques, 41 espèces d'aves connues dont 5 endémiques et 9 espèces de mammalia.

Concernant les oiseaux, pendant l'année 2005, 41 espèces d'oiseaux ont été enregistré comme nidifiant au Cap Vert (Tosco, 2005) et environ 150 espèces passent au Cap Vert, dans leur parcours migratoire, et peuvent quelquefois, rester pendant l'hiver (Fernandes, 2007).

Les reptiles incluent un grand nombre d'endémisme pour ce qui est des sauriens (lézard) et une grande variété d'espèces qui se reproduisent ou s'alimentent dans l'eau du pays comme les quelônios (tortues). La herpetofauna terrestre du Cap Vert est constituée par 28 taxa de reptiles terrestres, desquels 25 sont endémiques de l'archipel (Schleich, 1996). Selon la base de données de la Biodiversité au Cap Vert de 2005, les reptiles sont représentés par 14 espèces dont 10 espèces étant endémiques.

Parmi les mammifères domestiques, on note principalement les bovins, les caprins, les porcins, les équidés, les ânes et les mules introduites depuis le peuplement des îles.

Les principaux invertébrés connus en 2005 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Invertébrés au Cap-Vert

Invertébré	N° d'espèces connus	N° d'espèces endémiques
Artrópodes	1915	435
Cl. Arachnida	200	58
Cl. Ostracoda	3	-
Cl. Malacostraca	14	3
Cl. Diplopoda	15	5
Cl. Chilopoda	6	-
Cl. Collembola	26	-
Cl. Insecta	1651	369
Molusques	39	10
Cl. Gastropoda	39	10

Source: Base de Données de la Biodiversité au Cap Vert de 2005

Les principaux insectes dans les îles sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 5: Principaux ordres des insectes au Cap Vert

Insectes (ordre)	N° d'espèce	N° de famille représenté
Diptera (Dípteros)	204	37
Lepidoptera (Lepidópteros)	103	10
Acrídeos (gafanhotos)	33	-
Homoptera	29	-
Hymenoptera	25	25
Thysanura (insectos sem asas)	16	-

Source : DGA, 2009

2.2.2 Conservation et zones protégées

Le Cap Vert possède des espèces exclusives qui ne sont conservées nulle part ailleurs. Pour la conservation in situ, le Cap Vert a identifié divers biotypes dans toutes les îles, comme étant des Aires Protégées, constituant un réseau national d'espaces naturels. Les Aires protégées, en tant qu'espace privilégié pour la conservation de la biodiversité terrestre et marine, promeuvent la gestion durable des ressources naturelles, à travers des approches participatives dont les communautés locales sont les principaux acteurs dans le processus de conservation. Environ 155 Ha de la superficie totale du pays est protégé par la loi, divisé en 47 aires protégées, ce qui totalise 72,156 hectares du paysage avec importance nationale et mondiale (source : 4^{ème} rapport sur l'état de la diversité biodiversité du Cap Vert. 2009).

2.3 Environnement humain

2.3.1 Contexte socio-économique

Le Cabo-Verde a réalisé des progrès notables au cours de ses près de 46 années d'indépendance, accédant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 2007. L'indice de développement humain (IDH) de l'archipel s'est régulièrement amélioré au cours des 20 dernières années, passant de 0,569 lors de la première enregistrement en 2000 à 0,668 en 2023, ce qui le place au 135^e rang sur 193 pays. Une amélioration de l'indice d'inégalité entre les sexes (0,298) a également été observée, le pays se classant 77^e sur 172 pays en 2023⁸. Entre 2000 et 2023, l'espérance de vie à la naissance au Cabo-Verde a varié de 7,9 ans, les années de scolarité prévues ont varié de 0,5 an et les années de scolarité moyennes ont varié de 0,8 an. Le RNB par habitant du Cabo Verde a varié d'environ 94,7 % entre 2000 et 2023.

De 2020 à 2023, le RNB du Cabo Verde est passé de 3 465 à 4 942, soit une augmentation d'environ 43 %. Cela témoigne d'une forte reprise économique après le déclin de 2020⁹. Malgré ces progrès, le Cabo-Verde reste un pays marqué par de profondes inégalités et des asymétries régionales qui sont restées constantes au cours des 81 dernières années, l'épidémie de COVID-19 ayant aggravé les vulnérabilités sociales existantes et accru la pauvreté, car de nombreuses personnes continuent d'être laissées pour compte. Selon les dernières estimations, l'extrême pauvreté touche 13,1 % de la population du Cabo Verde (12 184 ménages et 63 355 personnes) et la majorité des familles vivant dans l'extrême pauvreté sont dirigées par des femmes (85 %).¹⁰ L'une des causes sous-jacentes de l'exclusion est souvent liée au genre et concerne principalement les ménages et les activités agricoles et d'élevage représentés par les femmes, en particulier celles vivant dans les zones rurales.¹¹

2.3.2 Emplois

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 ans ou plus s'élevait à 51,8 %, avec un écart prononcé entre les sexes : le taux d'emploi des hommes (58,9 %) était supérieur à celui des femmes (44,7 %). Dans les zones rurales, le taux est de 53 % pour les hommes et de 30 % pour les femmes. Les zones urbaines affichent des taux d'emploi plus élevés que les zones rurales, ce qui reflète un meilleur accès

⁸ PNUD, Rapports sur le développement humain (2025)

<https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/CPV>

⁹ Données de l'ONU 2025 :

<https://data.un.org/Data.aspx?q=Cabo+Verde&d=SNAAMA&f=grlD%3A103%3BcurID%3AUSD%3BpcFlag%3A1%3BcrID%3A132>

¹⁰ Stratégie nationale pour l'éradication de l'extrême pauvreté (ENEPE) 2022-2026.

¹¹ Direction nationale de la planification, ministère des Finances (2021), Examen national volontaire de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/282392021_VNR_Report_Cabo_Verde.pdf

aux marchés du travail formels et à des activités économiques diversifiées. L'emploi augmente nettement avec l'âge, atteignant son maximum chez les adultes âgés de 25 à 64 ans, tandis que l'emploi des jeunes (15-24 ans) reste faible, ce qui témoigne des difficultés rencontrées dans la transition entre l'école et le monde du travail. Les fortes disparités entre les municipalités reflètent également les différences en matière de structure économique, d'intensité touristique et de niveaux d'urbanisation, soulignant la nécessité de mettre en place des politiques de l'emploi ciblées et inclusives sur le plan du genre.¹²

Travail non rémunéré et différences entre les sexes : dans l'ensemble, 81,7 % de la population âgée de 15 ans et plus exerçait une forme de travail non rémunéré, notamment des tâches domestiques, des soins, des activités bénévoles et la production pour sa propre consommation. Une forte disparité entre les sexes est évidente : 92,4 % des femmes effectuaient un travail non rémunéré, contre 71 % des hommes, ce qui se traduit par un écart de 21,4 points de pourcentage entre les sexes. En moyenne, les individus consacraient 16,3 heures par semaine à des activités non rémunérées, les femmes y consacrant beaucoup plus de temps (19,6 heures par semaine) que les hommes (12,0 heures par semaine), ce qui signifie que les femmes travaillaient 7,6 heures supplémentaires par semaine dans des activités non rémunérées¹³.

2.3.3 Démographie – égalité des sexes, jeunesse

Population et démographie : en 2021, le Cabo Verde comptait 491 233 habitants¹⁴. La population est répartie de manière presque égale entre les sexes, les hommes représentant environ 50,2 % et les femmes 49,8 %. Le profil démographique du Cabo Verde reste relativement jeune, les enfants et les adolescents âgés de 0 à 14 ans représentant environ 28,2 % de la population, tandis que la population en âge de travailler (15-64 ans) représente 65,1 % et les personnes âgées de 65 ans et plus 6,7 %. La répartition de la population dans l'archipel est très inégale, l'île de Santiago accueillant la majorité de la population (environ 54,8 %), suivie de São Vicente (15,1 %). Les autres îles ont des parts de population nettement plus faibles, notamment Santo Antão (7,5 %), Fogo (6,8 %) et Sal (6,8 %). La population urbaine compte 364 106 personnes (74,1 % de la population totale), tandis que la population rurale compte 127 127 personnes (25,9 %), dont 42 432 jeunes âgés de 15 à 34 ans, soit 8,64 % de la population totale.

Tableau 6 : Répartition de la population urbaine/rurale par île en 2021

Île	Total	Urbain	Rural	% urbain	Rural %
Boa Vista	12798	11049	1749	86,3	13,6
Brava	5647	2251	3396	39,8	60,1
Fogo	33754	15059	18695	44,6	55,3
Maio	6330	4504	1826	71,1	28,8
Sal	33615	32144	1471	95,6	4,3
Santiago	273988	202065	71923	73,7	26,2
Santo Antão	36950	19008	17942	51,4	48,5
São Nicolau	12306	7283	5023	59,1	40,8

¹² Ibidem

¹³ INE, 2024, Mulheres e Homens em Cabo Verde: Factos e Números <https://ine.cv/wp-content/uploads/2024/08/homens-e-mulheres-em-cabo-verde-fatos-e-numeros-2024-corrigido.pdf>

¹⁴ Recensement général de la population et des logements 2021 (RGPH-2021) de l'INE https://ine.cv/wp-content/uploads/2022/11/estado-e-estrutura-da-populacao.pdf?utm_source=chatgpt.com

São Vicente	75845	70743	5102	93,2	6,7
Cabo Verde	491233	364106	127127	74,1	25,8

Îles ciblées par PRO-AGUA : Santiago, Santo Antão, Fogo et São Nicolau accueillent ensemble la grande majorité de la population rurale du pays, représentant plus de 85 % de tous les habitants ruraux à l'échelle nationale. À elle seule, Santiago concentre environ 56 % de la population rurale, les résidents ruraux représentant 26,2 % de la population totale de l'île. Santo Antão et Fogo affichent une présence rurale beaucoup plus forte, avec des populations rurales représentant respectivement 48,5 % et 55,3 %, reflétant leur caractère essentiellement agricole. São Nicolau compte également une population rurale importante, représentant 40,8 % des habitants de l'île. En revanche, des îles telles que Sal, Boa Vista et São Vicente sont fortement urbanisées, avec des populations rurales inférieures à 15 %. Le projet cible les îles à forte concentration de population rurale où la pauvreté est également concentrée.

Structure par âge : La structure par âge de la population du Cabo Verde en 2022 révèle un profil démographique relativement jeune, avec une moyenne d'âge nationale de 30,9 ans et un âge médian de 28 ans. Les femmes présentent systématiquement un âge moyen et médian plus élevé que les hommes, ce qui reflète l'espérance de vie plus longue des femmes et le vieillissement démographique de la population féminine. Les zones rurales affichent un âge moyen et médian nettement plus élevé que les zones urbaines, ce qui indique un vieillissement de la population dans les zones rurales, probablement dû à la migration des jeunes vers les villes et l'étranger¹⁵.

Secteur informel et différences entre les sexes : les données de l'enquête sur le secteur informel (ISS) 2023 indiquent qu'il existe 20 345 unités de production informelles (UPI). Parmi celles-ci, 65,6 % sont gérées par des femmes et 34,4 % par des hommes. En ce qui concerne la répartition des UPI par île, à l'exception de Santo Antão et Boa Vista, les responsables sont principalement des femmes¹⁶. Les femmes sont fortement concentrées dans le commerce (87,5 %) et l'industrie (56,2 %), tandis que dans le secteur des services, les hommes sont majoritaires (50,9 %). Les UPI agricoles n'entrent pas dans le champ d'application de l'ISS, et la valeur présentée se réfère au poids du secteur informel, et non à l'économie informelle.

Pauvreté monétaire. La pauvreté monétaire a diminué au cours des deux dernières décennies au Cabo Verde, mais la forte incidence de la vulnérabilité à la pauvreté (population exposée au risque de pauvreté en cas de choc) menace la durabilité des acquis sociaux des deux dernières décennies. Les projections de la pauvreté utilisant l'approche SWIFT (Survey of Well-being via Instant and Frequent Tracking) révèlent que la pauvreté est passée de 35,5 % en 2015 à 24,75 % en 2023, soit une réduction de 10,75 points de pourcentage. L'extrême pauvreté a été réduite de moitié, passant de 4,56 % en 2015 à 2,28 % en 2023, selon le seuil international de 2,15 dollars par personne et par jour. Le taux de pauvreté absolue estimé en 2023 était de 21,31 % dans les zones urbaines (28 % en 2015) et de 35,23 % dans les zones rurales (48,8 % en 2015).¹⁷

¹⁵ Ibidem

¹⁶ INE, 2023, Relatório do III Inquérito ao Setor Informal (ISI) 2023, https://ine.cv/wp-content/uploads/2024/11/publicacao-isi-inquerito-setor-informal-2023-2.pdf?utm_source=chatgpt.com

¹⁷ INE Institut national de statistique, Profil de la pauvreté, 2023 : <https://ine.cv/estatisticas-por-tema/pobreza/#1477420058682-c74ce816-9b707a13-5671>

Répartition spatiale de la pauvreté : les niveaux de pauvreté variaient considérablement d'une île et d'une municipalité à l'autre en 2015¹⁸. L'incidence de la pauvreté la plus élevée a été observée dans des municipalités telles que Santa Cruz, Tarrafal de São Nicolau, São Salvador do Mundo et São Filipe. En revanche, Boa Vista et Sal ont enregistré les niveaux de pauvreté les plus bas, reflétant une performance économique plus forte, principalement grâce au tourisme. Les indicateurs de profondeur et de gravité révèlent que la pauvreté est non seulement plus répandue dans certains territoires, mais aussi plus intense, en particulier dans les municipalités rurales¹⁹.

Tableau 7: Pauvreté par municipalité et par île en 2015

Île / Municipalité	Pauvreté absolue globale 2015			Pauvreté absolue extrême en 2015
	Incidence (%)	Profondeur (%)	Gravité (%)	Incidence (%)
Cabo Verde	35,2	11,4	5,0	10,6
Santo Antão	45,7	16,3	7,8	17,1
Ribeira Grande	37,3	10,7	4,4	8,0
Paúl	50,9	21,4	11,5	32,1
Porto Novo	52,2	20,1	10,1	21,4
São Vicente	26,8	8,2	3,4	6,2
São Nicolau	45,0	17,1	7,7	17,0
Ribeira Brava	35,3	12,0	5,2	12,3
Tarrafal de São Nicolau	58,3	24,0	11,2	23,4
Sal	19,1	5,0	1,7	2,2
Boa Vista	7,4	1,6	0,6	1,3
Maio	31,4	10,3	4,5	11,1
Santiago	36,7	11,5	5,0	10,7
Tarrafal	32,6	9,7	3,8	7,7
Santa Catarina	38,3	11,5	4,7	12,7
Santa Cruz	58,9	22,0	10,6	26,9
Praia	28,1	8,1	3,4	4,6
São Domingos	51,0	16,2	7,1	18,6
São Miguel	39,3	11,8	5,1	10,8
São Salvador do Mundo	56,2	19,3	8,9	23,7
São Lourenço dos Órgãos	49,7	18,0	8,9	20,4
Ribeira Grande	41,0	13,3	5,8	14,4

¹⁸ Les données se réfèrent à 2015, qui correspond au dernier recensement officiel. Aucune donnée actualisée sur la pauvreté par municipalité n'a été officiellement publiée depuis lors.

¹⁹ INE, 2015, Inquérito às despesas e receitas familiares (Enquête sur les dépenses et les revenus des ménages – 2015) <https://ine.cv/quadros/inquerito-as-despesas-receitas-familiares-20015/>. Le taux d'extrême pauvreté de 10,6 % rapporté pour 2015 a été calculé à partir d'un seuil de pauvreté national basé sur l'alimentation et de la consommation observée des ménages dans l'enquête sur les dépenses de 2015 (45 345 ECV par personne et par an). Afin d'obtenir une série chronologique cohérente sur la pauvreté et de permettre la comparabilité internationale, l'extrême pauvreté a ensuite été recalculée à l'aide de la méthodologie SWIFT et du seuil de pauvreté international de 2,15 dollars américains par personne et par jour (PPA 2017). Selon cette méthodologie harmonisée, l'extrême pauvreté en 2015 est estimée à 4,56 %, . comme indiqué dans la publication de l'INE de 2023 Les données sur l'approche méthodologique sont disponibles dans la note méthodologique : <https://ine.cv/wp-content/uploads/2023/05/pobreza-extrema-internacional-2015-2022.pdf>

Île / Municipalité	Pauvreté absolue globale 2015			Pauvreté absolue extrême en 2015
Fogo	49,4	18,3	8,8	20,2
Mosteiros	45,2	13,5	5,2	7,8
São Filipe	54,6	22,7	11,7	29,1
Santa Catarina do Fogo	36,2	9,1	3,4	6,4
Brava	44,3	16,4	7,8	18,8

Îles ciblées par Pro-Agua : En 2015, les niveaux de pauvreté dans les îles ciblées étaient supérieurs à la moyenne nationale de 35,5 %, oscillant entre 43 % et 46 %. Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés à Fogo (49 %), Santo Antão et São Nicolau (45 %) et Santiago (44 %). Selon les données de l'IPC sur la sécurité alimentaire, la situation générale en matière de sécurité alimentaire est modérée, certaines zones étant classées dans la phase 2 de l'IPC (stress), en particulier sur l'île de Santiago.

Genre et pauvreté : l'analyse des données de 2015, 2019 et 2022 met en évidence une disparité persistante et croissante entre les sexes en matière de taux de pauvreté. Tout au long de cette période, les femmes ont toujours représenté une part plus importante de la population pauvre que les hommes, et l'écart n'a cessé de se creuser au fil du temps. En 2015, les femmes représentaient 61 % des pauvres, contre 39 % pour les hommes. En 2019, la proportion de femmes pauvres se tombe à 57 % contre 43 % pour les hommes. En 2022, l'écart entre les sexes a atteint son niveau le plus élevé, les femmes représentant 66 % des pauvres et les hommes 34 %. Ces chiffres soulignent une inégalité croissante, les femmes étant de plus en plus surreprésentées parmi les personnes vivant dans la pauvreté²⁰. 85 % des ménages les plus vulnérables du groupe 1 du registre social sont dirigés par des femmes.²¹

La pauvreté et la taille des ménages sont également corrélées positivement, les taux de pauvreté des ménages dirigés par des femmes étant plus élevés que ceux de leurs homologues masculins, avec 10,3 % parmi ceux comptant cinq membres et 34 % parmi ceux comptant sept membres ou plus, contre 7,3 % pour les ménages de cinq membres et 23,2 % pour ceux de sept membres ou plus dirigés par des hommes²².

Âge et pauvreté : Les taux de pauvreté varient selon l'âge et présentent des tendances différentes chez les hommes et les femmes. La pauvreté est plus élevée chez les garçons et les jeunes hommes dans les tranches d'âge 0-4 ans (24,9 % contre 19,1 %), 10-14 ans (18,1 % contre 13,6 %), 15-24 ans (16,1 % contre 15,7 %) et 65 ans et plus (8,1 % contre 7,6 %). En revanche, la pauvreté est plus élevée chez les filles et les femmes dans les tranches d'âge 5-9 ans (19,9 % contre 18,5 %), 25-34 ans (12,8 % contre 10,3 %) et 35-64 ans (9,3 % contre 6,8 %). Dans l'ensemble, environ 22 % des enfants âgés de 0 à 4 ans au Cabo Verde sont pauvres.

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) : malgré les bons résultats du Cabo Verde en matière de réduction de la pauvreté monétaire, une part importante de la population continue de souffrir de privations dans plusieurs dimensions non monétaires. Afin de mieux cerner ces défis, la Banque mondiale, en collaboration avec l'Institut national de la statistique (INE), a élaboré un projet d'indice national de pauvreté multidimensionnelle (IPM) à partir des données de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (IDRF) de 2015. Les résultats montrent qu'environ 17 % de la population est multidimensionnellement pauvre, ce qui reflète des déficits persistants en matière de conditions de vie,

²⁰ Estimation de la pauvreté par l'INE pour 2016-2022, INE 2023 <https://ine.cv/wp-content/uploads/2023/04/nota-de-imprensa-2023-estimativa-pobreza.pdf>

²¹ Stratégie nationale pour l'éradication de l'extrême pauvreté (ENEPE) 2022-2026.

²² Ibidem

d'éducation et de nutrition qui ne sont pas pleinement pris en compte par les mesures de la pauvreté basées sur le revenu²³.

La pauvreté multidimensionnelle est plus élevée dans les zones rurales : l'IPM met en évidence des privations généralisées en matière d'accès aux services de base et à des conditions de vie adéquates. En outre, près d'un quart de la population vit dans des ménages comptant au moins un membre souffrant de malnutrition (24 %), ce qui souligne les défis persistants en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Dans les zones rurales, près d'un habitant sur quatre est multidimensionnellement pauvre (25 %), contre des taux nettement inférieurs dans les zones urbaines, ce qui se traduit par des taux de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural environ 2,3 fois plus élevés que dans les zones urbaines. Les privations liées aux conditions de vie sont particulièrement aiguës dans les communautés rurales, où les taux de privation en matière d'électricité, d'assainissement, de combustibles de cuisson propres et d'accès à Internet sont deux fois plus élevés que dans les zones urbaines.

L'IPM et les enfants : les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté multidimensionnelle, représentant plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle (50,1 %). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants est de 23 %, contre 13 % chez les adultes. Les différences entre les sexes en matière de pauvreté multidimensionnelle sont relativement faibles. Les femmes connaissent un taux de pauvreté multidimensionnelle d'environ 17,1 %, ce qui est presque identique au taux observé chez les hommes (17,3 %). Cependant, cette similitude dans les taux masque des inégalités de genre plus profondes qui apparaissent plus fortement dans les résultats du marché du travail, les charges de soins non rémunérées et la vulnérabilité aux chocs, plutôt que dans la seule incidence de la pauvreté multidimensionnelle.

Sécurité alimentaire. Le Cabo Verde est un pays extrêmement vulnérable du point de vue de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, du changement climatique et des fluctuations du marché mondial. Environ 80 % de la consommation alimentaire provient des importations²⁴. D'après la dernière analyse de la sécurité alimentaire (IPC), le Cabo Verde connaît une insécurité alimentaire aiguë au niveau de crise (phase 3). Au cours de la période d'octobre à décembre 2024, environ 41 000 personnes, soit 8,1 % de la population analysée, sont confrontées à des conditions de crise et ont besoin d'une aide immédiate pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base²⁵.

Toutefois, l'insécurité alimentaire reste principalement due aux prix élevés des denrées alimentaires, 45 % des ménages faisant état de coûts alimentaires exceptionnellement élevés (hausse des prix de 26 % pour les haricots, de 20 % pour le riz et de 12 % pour le lait en poudre, ce qui réduit considérablement le pouvoir d'achat), parallèlement à une perte de revenus et à une diminution des possibilités d'emploi. En conséquence, de nombreux ménages adoptent des stratégies d'adaptation négatives, notamment en

²³ Banque mondiale, *Cabo Verde – Évaluation de la pauvreté* (mars 2024)

https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099101524172526567/p1791961c52628021813718551c0940a00?utm_source=chatgpt.com

²⁴ OMC, Examen des politiques commerciales, Cabo Verde 2025, https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s471_e.pdf?utm_source=chatgpt.com

²⁵ IPC Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et d'estimation des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2024) https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/ch/FICHE_COMMUNICATION_REGIONALE_SAO_D%C3%A9cembre_2024.pdf?utm_source=chatgpt.com

réduisant leurs dépenses de santé et d'éducation (37,4 %), en empruntant de l'argent pour acheter de la nourriture (30 %) et, dans les cas extrêmes, en recourant à la mendicité (8,5 %).²⁶

Nutrition : Des données récentes indiquent que 37,7 % des ménages n'avaient pas les moyens économiques d'accéder à une alimentation sûre, nutritive et suffisante, ce qui signifie qu'ils ont dû réduire la quantité et la qualité des aliments consommés. À l'échelle nationale, cinq ménages sur dix ont une diversité alimentaire faible ou modérée, avec une prévalence plus élevée dans les zones rurales. La malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans, avec une prévalence nationale de 4,4 %, est classée comme un problème léger et est plus élevée chez les garçons (6,4 %) que chez les filles (2,3 %) ; la malnutrition chronique reste un problème national de gravité modérée, touchant 11 % de cette population. Elle est plus fréquente dans les zones rurales et touche environ 13 % des enfants dans la période de vulnérabilité (moins de 24 mois), une période critique pour le développement de l'enfant ; le surpoids touche déjà 6 % des enfants, avec une prévalence plus élevée chez les moins de 24 mois, ce qui souligne une fois de plus l'importance des 1 000 premiers jours de la vie pour le développement de l'enfant et ses résultats à long terme²⁷.

Chez les adultes âgés de 18 à 69 ans, la prévalence du surpoids et de l'obésité a augmenté de 8,1 points de pourcentage au cours des cinq dernières années, atteignant 44,4 % en 2020, ce qui représente environ 149 000 personnes dans tout le pays. Le surpoids touche toutes les tranches d'âge, augmente avec l'âge et est plus fréquent chez les femmes. En ce qui concerne les carences en micronutriments, l'IDSR III a confirmé que malgré une réduction de 18 % de la prévalence, la carence en fer chez les enfants de moins de cinq ans reste un problème de santé publique grave, touchant quatre enfants sur dix. Parmi les femmes en âge de procréer (15-49 ans), 20,6 % ont été diagnostiquées anémiques, ce qui constitue un problème de santé publique modéré.

2.3.4 Secteur agricole

Agriculture : Malgré un niveau de développement croissant depuis l'indépendance en 1975, la contribution du secteur agricole a diminué au cours des dernières décennies, représentant environ 18,6 % du PIB en 1981, environ 6 % en 2010 et 4 % en 2024²⁸. Cela s'explique principalement par le fait que le secteur agricole au Cabo Verde est très vulnérable, marqué par une dépendance extrême à la variabilité climatique. Le Cabo Verde connaît depuis cinq ans une sécheresse qui a entraîné une baisse de 40 % de la production agricole, qui repose principalement sur les petits exploitants agricoles.²⁹ La part de l'emploi dans l'agriculture correspondait à 10 % de l'emploi total en 2023³⁰, ce qui est inférieur aux données régionales de 40 % (Afrique occidentale et centrale).

L'agriculture consiste principalement en une agriculture familiale de subsistance à petite échelle et occupe un peu plus de 9 % du territoire national. Les parcelles agricoles sont petites et ne dépassent

²⁶ Fiches pays de la FAO Cabo Verde, 2025.

²⁷ https://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=CPV&utm_source=chatgpt.com

²⁸ Plan national pour l'alimentation et la nutrition (PNAN) 2021-2025, ministère de la Santé, https://extranet.who.int/ncdccs/Data/CPV_B16_s21_PNAN_2021_2025_FINAL_TIP_web.pdf?utm_source=chatgpt.com

²⁹ Données de la Banque mondiale, Agriculture, sylviculture et pêche, valeur ajoutée (% du PIB) - Cabo Verde, 2024.

https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?utm_source=chatgpt.com&locations=CV

³⁰ AfDB (2019) Document de stratégie nationale du Cabo Verde : <https://www.afdb.org/en/documents/cabo-verde-country-strategy-paper-2019-2024-country-strategy-papers>

³¹ Données de la Banque mondiale sur l'emploi agricole (2023)

https://data.worldbank.org/indicator/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=ZI-CV&utm_source=chatgpt.com

généralement pas 1 à 1,5 hectare (généralement environ 0,2 hectare pour les parcelles irriguées et 0,9 hectare pour les cultures non irriguées)³¹, ne couvrant que 10 à 13 % des besoins nationaux en consommation, l'eau étant le principal facteur limitant, avec la rareté des terres arables.

Les petits exploitants agricoles sont confrontés à une série de défis persistants et interdépendants qui limitent considérablement la productivité agricole et les moyens de subsistance en milieu rural. Le secteur est très vulnérable aux contraintes environnementales, en particulier à la rareté des précipitations, aux sécheresses prolongées et à l'irrégularité de l'approvisionnement en eau. Ces contraintes climatiques ont historiquement entraîné des rendements agricoles faibles et très variables, obligeant à continuer de dépendre des importations alimentaires et compromettant la sécurité alimentaire dans les zones rurales. L'accès limité aux services financiers, au crédit et aux investissements dans les infrastructures rurales limite encore davantage la capacité des agriculteurs à adopter des technologies améliorées ou à développer leur production, tandis que l'insuffisance des services de vulgarisation agricole et le faible niveau de soutien technologique et de renforcement des capacités freinent l'adoption de pratiques agronomiques résilientes. Conjuguées à des systèmes d'irrigation et de stockage peu développés, ces contraintes maintiennent une faible productivité globale, renforcent la vulnérabilité aux chocs climatiques et entravent l'intégration des petits exploitants agricoles dans des marchés plus larges et des chaînes de valeur rentables.

Les cultures maraîchères représentent le groupe de production le plus important, suivies par la canne à sucre, dont la production totale a diminué entre 2013 et 2022. Le volume de la production horticole pour l'année 2022 a été estimé à 29 669 tonnes, soit une baisse d'environ 16 % par rapport à la production estimée en 2021, qui était de 35 137 tonnes. Les tomates représentent plus d'un tiers (34 %) de la production horticole totale, suivies par le chou et l'oignon, avec respectivement 14,5 % et 12,7 %. Dans l'ensemble, ce secteur a enregistré une baisse pour presque tous les produits³².

Tableau 8: Production estimée (en tonnes) des cultures horticoles (2018-2022)

Culture	2018	2019	20	2021	2022
Cultures horticoles (total)	33 452	33 768	33 692	35 137	29 669
Tomate	14 703	14 329	12 474	11 238	10 082
Poivron	1 740	2 051	2 284	1 864	1 803
Chou	5 383	3 642	3 769	3 865	4 298
Carotte	1 685	2 279	3 297	3 751	1 515
Pastèque	928	995	1 256	1 041	1 109
Laitue	791	657	956	971	820
Chou frisé	1 362	1 571	2 219	1 917	1 191
Oignon	2 567	3 167	2 962	5 044	3 760
Autres cultures	4 293	5 077	4 474	5 446	5 091

En ce qui concerne les cultures fruitières, on observe également une baisse de la production estimée en 2022 par rapport à l'année précédente, de 10,9 %. Parmi les trois fruits les plus importants produits au niveau national, la mangue a enregistré une baisse de plus de 40 %, ce qui signifie que la production a presque diminué de moitié. La papaye a enregistré une baisse de 15,7 % et la banane d'environ 6,1 %.

³¹ Direction nationale de la planification, ministère des Finances (2021), Examen national volontaire de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

³² INE ; Annuaire statistique 2022 https://ine.cv/wp-content/uploads/2025/01/aecv-2022-versao-final-corrigido.pdf?utm_source=chatgpt.com

Tableau 9: Estimation de la production fruitière (2018-2022)

Fruit	2018	2019	2020	2021	2022
Total	10 903	9 015	7 807	7 154	6 377
Banane	7 509	6 631	5 553	4 931	4 628
Mangue	814	762	796	720	404
Papaye	1 969	1 095	983	1 089	918
Autres	611	527	475	414	427

Le nombre d'animaux d'élevage a évolué de manière stable au cours des cinq dernières années, avec seulement de légères variations d'une année à l'autre. En termes de représentation des espèces, si l'on considère les ruminants et les porcs, les chèvres et les moutons représentent environ 60 % du cheptel total, tandis que les porcs représentent environ 28 %. En ce qui concerne l'élevage traditionnel de volailles, le cheptel est estimé à environ 256 121 oiseaux. La production totale de lait disponible pour la consommation humaine était estimée à environ 9 972 205 litres en 2022, dont 44,7 % provenaient de bovins et 55,3 % de chèvres. Par rapport à l'année précédente (2021), la production totale a connu une variation positive de 1,63 %. Une analyse par espèce montre que la production de lait de chèvre a dépassé celle des vaches. Au cours des cinq dernières années, la production laitière a augmenté à un taux annuel moyen de 3,5 %.

Tableau 10: Estimation de la production laitière (en litres), 2018-2022

	2018	2019	20	2021	2022
Bovins	4 445 523	4 455 303	4 439 627	4 449 395	4 459 183
Chèvres	4 258 267	4 377 499	5 216 792	5 362 862	5 513 022
Total	8 703 790	8 832 802	9 656 419	9 812 257	9 972 205

Différences entre les sexes dans l'agriculture : selon l'enquête agricole intégrée pour la campagne agricole 2024/2025, 58,4 % des ménages agricoles sont dirigés ou représentés par des femmes, contre 41,6 % par des hommes. Dans plusieurs municipalités rurales, telles que Santa Catarina (78,1 %), Tarrafal (75,8 %), São Domingos (74,9 %), São Miguel (74,1 %) et São Salvador do Mundo (74,2 %), plus des deux tiers des ménages agricoles sont représentés par des femmes. Les femmes constituent également une part importante de la population agricole dans son ensemble, représentant 53,5 % de la population agricole totale, ce qui reflète leur présence dominante dans les systèmes agricoles familiaux³³.

Malgré ce rôle central, les disparités entre les sexes persistent en matière d'accès à l'éducation, à la formation et à l'organisation collective : 71 % des représentants des ménages agricoles sans éducation formelle sont des femmes, et celles-ci ne représentent que 23,5 % des personnes ayant suivi des études postsecondaires ou supérieures. La participation aux organisations d'agriculteurs est extrêmement limitée pour les deux sexes, mais dans l'ensemble, seuls 1,5 % des représentants des ménages agricoles appartiennent à une association de producteurs, ce qui limite encore davantage l'accès des femmes aux réseaux, aux ressources et au soutien institutionnel. En outre, seuls 6 % des représentants ont reçu une formation formelle en agriculture ou en élevage, ce qui met en évidence des lacunes importantes en matière de renforcement des capacités qui touchent de manière disproportionnée les femmes.

Les données disponibles issues du dernier recensement agricole (2015)³⁴ mettent en évidence une nette différenciation entre les sexes dans les rôles agricoles et les objectifs de production. Dans l'agriculture

³³ Enquête agricole intégrée pour 2024/2025, ministère de l'Agriculture, 2025.

³⁴ Les dernières données officiellement publiées sur le recensement agricole du Cabo Verde proviennent du recensement général de l'agriculture de 2015 (RGA 2015), qui reste la source la plus récente, entièrement validée et représentative à l'échelle nationale. Un nouveau recensement agricole est actuellement en cours sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et de l'Institut

pluviale, qui reste le système de production dominant, la production est très largement destinée à l'autoconsommation des ménages, représentant environ 96 % de la production totale. Cette orientation vers la subsistance est particulièrement prononcée chez les femmes : 98 % des exploitations familiales gérées par des femmes produisent des cultures pluviales principalement destinées à l'autoconsommation, contre 95 % des exploitations gérées par des hommes. À l'inverse, seules 1,8 % des femmes productrices vendent leur production pluviale, contre 5,4 % des hommes, ce qui souligne le rôle central des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages, mais leur intégration limitée dans les marchés agricoles.

Tableau 11: Répartition des exploitations agricoles familiales par sexe du producteur et lieu de résidence, selon l'objectif principal de la production pluviale

Zone	Objectif principal de la production pluviale	Hommes (	Hommes (%)	Femmes	Femelles (%)	Total	Total (%)
Total	Autoconsommation	14 918	94,6	14 214	98,2	29 132	96,3
	Vente	844	5,4	265	1,8	1 109	3,7
	Cabo Verde	15 762	100,0	14 479	100,0	30 241	100,0
Urbain	Autoconsommation	3 843	93,7	3 563	88,4	7 406	91,1
	Vente	258	6,3	84	2,1	342	4,2
	Cabo Verde	4 101	100,0	4 032	100,0	8 133	100,0
Rural	Autoconsommation	11 075	95,0	10 651	98,3	21 726	96,6
	Vente	586	5,0	181	1,7	767	3,4
	Cabo Verde	11 661	100,0	10 832	100,0	22 493	100,0

Les disparités entre les sexes sont plus marquées dans l'agriculture irriguée, qui est plus intensive en capital et davantage orientée vers le marché. Dans l'ensemble, 72,7 % de la production irriguée est destinée à la vente, mais les parcelles gérées par des hommes sont nettement plus susceptibles d'être consacrées à la production commerciale (75 % des hommes contre 66,6 % des femmes). Les femmes sont plus représentées dans la production irriguée destinée à l'autoconsommation (33,4 % des femmes contre 25 % des hommes), ce qui suggère des contraintes dans l'accès aux infrastructures d'irrigation, aux terres et aux intrants productifs.

Tableau 12: Répartition des exploitations agricoles familiales par sexe du producteur et lieu de résidence, selon l'objectif principal de la production pluviale

Zone	Objectif principal de la production pluviale	Hommes (nombre)	Hommes (%)	Femmes (nombre)	Femelles (%)	Total (nombre)	Total (%)
Total	Autoconsommation	14 918	94,6	14 214	98,2	29 132	96,3
	Vente	844	5,4	265	1,8	1 109	3,7
	Cabo Verde	15 762	100,0	14 479	100,0	30 241	100,0
Urbain	Autoconsommation	3 843	93,7	3 563	88,4	7 406	91,1
	Vente	258	6,3	84	2,1	342	4,2
	Cabo Verde	4 101	100,0	4 032	100,0	8 133	100,0
Rural	Autoconsommation	11 075	95,0	10 651	98,3	21 726	96,6
	Vente	586	5,0	181	1,7	767	3,4
	Cabo Verde	11 661	100,0	10 832	100,0	22 493	100,0

national de la statistique, dans le cadre de l'initiative 50x2030. Les résultats de ce nouveau recensement n'ont pas encore été officiellement publiés et devraient l'être une fois que la collecte, la validation et le traitement des données seront terminés.

Dans le secteur de la transformation agricole, les femmes jouent un rôle important mais différencié. Alors que les hommes dominent les activités à forte valeur ajoutée telles que la production de fromage (81 % d'hommes), la vinification (79 %) et la transformation de la farine de manioc (62 %), les femmes sont plus présentes dans les activités traditionnelles et à forte intensité de main-d'œuvre. Il convient de noter que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans la transformation de la viande de porc en saucisses (52 % de femmes contre 48 % d'hommes) et représentent une part importante de la production de beurre (42 %) et du produit à base de fruits tels que les confitures et les liqueurs (43 %). Cette tendance suggère que la participation des femmes se concentre dans les activités de transformation à petite échelle et souvent informelles, tandis que les hommes occupent une position plus forte dans les segments à plus forte valeur commerciale et intégration au marché.

Tableau 13: Exploitations agricoles familiales transformant au moins un produit agroalimentaire, par sexe du producteur et lieu de résidence, selon le type de produit transformé

Zone	Type de produit transformé	Hommes (nombre)	Hommes (%)	Femmes (nombre)	Femelles (%)	Total (nombre)
Total	Fromage	866	80,8	206	19,2	1 072
	Beurre	1 348	58,0	975	42,0	2 323
	Saucisse / Chouriço	780	48,4	830	51,6	1 610
	Confitures	738	56,6	567	43,4	1 305
	Punch / Liqueurs	268	69,4	118	30,6	386
	Vin	85	79,4	22	20,6	107
	Farine de manioc	379	61,7	235	38,3	614
	Autres	1 518	54,1	1 288	45,9	2 806
Urbain	Fromage	127	81,4	29	18,6	156
	Beurre	212	66,3	108	33,8	320
	Saucisse / Chouriço	240	45,9	283	54,1	523
	Confitures	128	57,1	96	42,9	224
	Punch / Liqueurs	65	71,4	26	28,6	91
	Vin	11	100,0	—	—	11
	Farine de manioc	75	67,6	36	32,4	111
	Autres	292	51,6	274	48,4	566
Rural	Fromage	739	80,7	177	19,3	916
	Beurre	1 136	56,7	867	43,3	2 003
	Saucisse / Chouriço	540	49,7	547	50,3	1 087
	Bouchons	610	56,4	471	43,6	1 081
	Punch / Liqueurs	203	68,8	92	3	295
	Vin	74	77,9	21	22,1	95
	Farine de manioc	304	60,4	199	39,6	503
	Autres	1 226	54,7	1 014	45,3	2 240

2.3.5 Foncier

Régime foncier : Au Cabo Verde, le régime foncier est régi par un cadre cadastral et d'enregistrement foncier officiel qui distingue les terres privées, les terres domaniales et les terres municipales. Le cadastre (cadastro predial) constitue le système officiel d'enregistrement des parcelles, des droits de propriété ou d'utilisation, des limites et du statut juridique, et est géré par l'autorité compétente en matière d'administration foncière, l'Instituto Nacional de Gestão do Território (INGT). La sécurité juridique du régime foncier est garantie par le registre foncier (Registo Predial). Le registre foncier assure la pleine reconnaissance juridique des droits de propriété ou d'utilisation à long terme.

Le cadastre fournit des informations juridiques et spatiales sur les parcelles, ce qui favorise la sécurité juridique et permet d'améliorer les transactions foncières, la planification et les investissements. Les

propriétaires fonciers ou les occupants doivent déclarer les limites physiques et la propriété (ou toute relation juridique qu'ils ont avec le terrain) aux autorités cadastrales et peuvent participer à des phases de consultation publique pour valider les informations cadastrales. Bien que le cadastre (cartographie et identification des terrains) et le registre foncier (registre officiel des droits de propriété) soient conceptuellement distincts, le Cabo Verde a entrepris des réformes et des projets visant à renforcer et à unifier les systèmes d'information foncière, améliorant ainsi la sécurité juridique.

En principe, les droits fonciers sont garantis par un enregistrement et une certification officielle, qui assurent la reconnaissance juridique et la protection de la propriété ; dans la pratique, cependant, en particulier dans les zones rurales et agricoles, les situations foncières sont souvent hétérogènes. Si de nombreux agriculteurs cultivent des parcelles privées, une part importante des terres est détenue dans le cadre d'accords informels, notamment par héritage sans enregistrement officiel, occupation à long terme ou usage coutumier qui n'a pas encore été entièrement enregistré au registre foncier. Il en résulte un écart entre l'utilisation des terres et la sécurité juridique du régime foncier.

En outre, il existe des terres appartenant à l'État et aux municipalités, en particulier dans les zones identifiées pour le développement de l'irrigation ou l'expansion agricole, où les terres sont attribuées par le biais de concessions administratives ou de processus d'attribution. En conséquence, la sécurité foncière varie selon les régions et les ménages, et la certification foncière reste un défi permanent pour de nombreux petits exploitants.

Aperçu des terres agricoles au Cabo Verde : Selon la Campagne Agricole 2024-2025, qui constitue la source officielle la plus récente disponible et reflète principalement les conditions de la saison chaude, les terres agricoles au Cabo Verde sont organisées en 55 862 parcelles cultivables, couvrant une superficie cultivable totale de 25 512,6 hectares.

Principaux régimes agricoles et dynamiques d'utilisation des terres : Les données issues de la Campagne Agricole 2024-2025 (saison chaude – mai-octobre 2024) mettent en évidence la coexistence de deux principaux régimes agricoles au Cabo Verde : l'agriculture pluviale (sequeiro) et l'agriculture irriguée (regadio). L'agriculture pluviale représente la plus grande part des terres agricoles, avec 43 445 parcelles cultivables et une superficie cultivable de 21 560,6 hectares, dont 12 865,6 hectares sont cultivés. L'agriculture irriguée, comprend 12 417 parcelles cultivables, correspondant à une superficie cultivable de 3 952 hectares, dont 2 507 hectares sont cultivés pendant la période d'analyse.

Tableau 14: Répartition des parcelles agricoles et des superficies cultivables et cultivées par régime agricole (époque chaude 2024-2025)

Régime agricole époque chaude 2024-25	Nombre de parcelles cultivables	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivée (ha)
Sequeiro (pluvial)	43 445	21 560,6	12 865,6
Irrigué	12 417	3 952,0	2 507,0
Total	55 862	25 512,6	15 372,6

Parcelles agricoles pluviales et régime foncier : selon l'enquête agricole intégrée (*Campanha Agrícola* 2024/2025) menée par le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) Il existe 43 445 parcelles agricoles, couvrant une superficie cultivable de 21 560,6 hectares. Parmi celles-ci, un total de 32 648 parcelles agricoles pluviales a été enregistrées comme compte propre (75 %), outre 10 % de location (renda) et 14 % de métayage (parceria).

Au niveau national, l'héritage (herança) est le mode prédominant d'acquisition de terres, représentant 66,2 % des parcelles agricoles, suivi par les donations privées (doação particular) à 19,6 %, les achats (compra) à 7,9 %, la possession bénéfique (posse útil) à 4,6 %, les donations de l'État (doação do Estado) à 1,4 % et d'autres formes à 0,3 %. L'analyse est réalisée sur les parcelles exploitées en compte propre (32 648).

En ce qui concerne la certification foncière des parcelles agricoles pluviales, l'analyse de la possession et de la certification foncière porte exclusivement sur les parcelles exploitées en compte propre, à l'exclusion des parcelles exploitées en parceria (métayage) ou en renda (location). Sur un total de 32 648 parcelles exploitées en compte propre, 7 926 disposent d'un document foncier, soit, ce qui représente 24,3 %. Le conseil municipal présentant le pourcentage le plus élevé de détention d'un document foncier est celui de Paul (67,3 %), suivi de São Vicente (59,4 %), de Santa Catarina/ST (49,1 %) et de São Filipe (40,7 %).

Tableau 15: Proportion des parcelles agricoles pluviales cultivables disposant d'un document foncier, par municipalité

Île	Municipalité	Nombre	%	Total (nombre)
Santo Antão – Total	Ribeira Grande	440	23,1	1 908
	Paul	238	67,3	354
	Porto Novo	476	25,0	1 902
		1 154	27,7	4 164
	São Vicente	4	59,4	7
São Vicente – Total		4	59,4	7
	Ribeira Brava	177	13,3	1 326
	Tarrafal de São Nicolau	41	9,9	414
São Nicolau – Total		218	12,5	1 740
Maio	Maio	3	1,3	242
Maio – Total		3	1,3	242
Santiago	Tarrafal	34	1,3	2 551
	Santa Catarina	3 254	49,1	6 635
	Santa Cruz	151	8,9	1 693
	São Domingos	108	10,2	1 055
	São Miguel	721	20,3	3 546
	São Salvador do Mundo	280	14,7	1 900
	S. Lourenço dos Órgãos	261	14,1	1 855
	Ribeira Grande de Santiago	91	17,0	537
Santiago – Total		4 900	24,8	19 772
Fogo	Mosteiros	330	17,8	1 855
	São Filipe	878	40,7	2 158
	Santa Catarina do Fogo	349	19,9	1 750
Fogo – Total		1 557	27,0	5 763
Brava	Brava	89	9,3	960
Brava – Total		89	9,3	960
Total général		7 926	24,3	32 648

Dans les îles ciblées, la situation foncière est la suivante : à Santo Antão, 1 154 parcelles sur 4 164 parcelles pluviales (27,7 %) possèdent un document foncier ; à São Nicolau, 218 parcelles sur 1 740 (12,5 %) ; à Santiago, 4 900 parcelles sur 19 772 (24,8 %) ; et à Fogo, 1 557 parcelles sur 5 763 (27,0 %). Voici un aperçu des terres en termes de superficie cultivée en régime pluvial (sequeiro), par municipalité :

Tableau 16: Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime pluvial et taux d'occupation par municipalité

Île	Municipalité	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivable (%)	Superficie cultivée (ha)	Superficie cultivée (%)	Taux d'occupation (%)
Santo Antão	Paul	514,8	2,4	154,9	1,2	30,1
	Ribeira Grande	1121				
	Porto Novo	1492,8	6,9	326,4	2,5	21,9
		3128		481,3		
São Vicente	São Vicente	23,0	0,1	7,1	0,1	30,8
São Nicolau	Ribeira Brava	393,4	1,8	277,2	2,2	70,5
	Tarrafal de São Nicolau	136,7	0,6	98,3	0,8	71,9
		530,1		375,5		
Maio	Maio	76,7	0,4	56,5	0,4	73,7
Santiago	Tarrafal	1063,0	4,9	668,2	5,2	62,9
	Santa Catarina	5644,8	26,2	3992,9	31,0	70,7
	Santa Cruz	1919,7	8,9	855,7	6,7	44,6
	São Domingos	1167,2	5,4	763,9	5,9	65,4
	São Miguel	1362,4	6,3	988,8	7,7	72,6
	São Salvador do Mundo	1230,6	5,7	769,7	6,0	62,5
	S. Lourenço dos Órgãos	1308,7	6,1	792,0	6,2	60,5
	Ribeira Grande de Santiago	588,3	2,7	94,8	0,7	16,1
		14284,7		8926,0		
Fogo	Mosteiros	855,2	4,0	702,9	5,5	82,2
	São Filipe	1797,7	8,3	1116,8	8,7	62,1
	Santa Catarina do Fogo	597,4	2,8	319,6	2,5	53,5
		3250,3		2139,3		
Brava	Brava	266,9	1,2	224,5	1,7	84,1
Total général		21 560,6		12 210,2		56,6

Parcelles agricoles irriguées et régime foncier : en ce qui concerne les parcelles irriguées (regadio), 12 417 ont été recensées dans tout le pays, sur une superficie cultivable de 3 952 ha. En termes de mode d'exploitation, 67,7 % des parcelles irriguées (soit 8 407 parcelles) sont exploitées par l'agriculteur pour son propre compte (conta própria), 10,3 % dans le cadre de baux (renda), 22,0 % dans le cadre de métayage (parceria) et 0,03 % dans le cadre d'autres formes d'exploitation. Parmi les parcelles irriguées exploitées pour leur propre compte, 8 407 parcelles ont été déclarées, dont 65,5 % ont été acquises par héritage, 13,4 % par achat, 12,6 % par donation privée, 5,7 % par possession bénéfique, 2,4 % par donation de l'État et 0,3 % sous d'autres formes.

En ce qui concerne la documentation et la certification foncières pour les parcelles irriguées exploitées pour compte propre, 2 631 parcelles possèdent une forme de certificat de propriété foncière, ce qui correspond à 31,3 % des 8 407 parcelles enregistrées à l'échelle nationale, tandis que 68,7 % ne possèdent aucun document. La documentation est plus fréquente parmi les parcelles acquises par héritage (52,7 %), suivies par les parcelles acquises par achat (37,4 %), tandis que les parcelles acquises par donation privée présentent le niveau de documentation le plus faible (2,2 %).

Tableau 17: Proportion des parcelles irriguées cultivables disposant d'un document foncier, par municipalité

Île	Municipalité	Nombre	%	Total (nombre)
Santo Antão	Ribeira Grande	869	47,5	1 830

Île	Municipalité	Nombre	%	Total (nombre)
	Paul	250	80,1	313
	Porto Novo	151	15,0	1 007
Santo Antão – Total		1 270	40,3	3 150
São Vicente	São Vicente	54	60,6	89
São Vicente – Total		54	60,6	89
São Nicolau	Ribeira Brava	101	20,6	492
	Tarrafal de São Nicolau	55	18,7	295
São Nicolau – Total		156	19,8	787
Maio	Maio	0	0,0	155
Maio – Total		0	0,0	155
Santiago	Tarrafal	22	15,0	147
	Santa Catarina	233	42,0	555
	Santa Cruz	178	12,6	1 416
	São Domingos	85	42,0	203
	São Miguel	219	30,9	708
	São Salvador do Mundo	11	14,4	79
	S. Lourenço dos Órgãos	83	27,8	298
	Ribeira Grande de Santiago	219	35,5	618
Santiago – Total		1 050	26,1	4 024
Fogo	Mosteiros	3	10,4	28
	São Filipe	21	40,3	51
	Santa Catarina do Fogo	39	94,2	41
Fogo – Total		63	52,5	120
Brava	Brava	37	45,2	83
Brava – Total		37	45,2	83
Total général		2 631	31,3	8 407

Au niveau des îles, Santo Antão enregistre 1 270 parcelles avec des titres fonciers, sur 3 150 parcelles irriguées (40,3 %) ; São Nicolau enregistre 156 sur 787 (19,8 %) ; Santiago en recense 1 050 sur 4 024 (26,1 %) ; et Fogo en compte 63 sur 120 (52,5 %). Voici un aperçu des terres en termes de superficie cultivée en régime irrigué (regadio), par municipalité et agrégé par île.

Tableau 18: Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime irrigué et taux d'occupation par municipalité

Île	Municipalité	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivable (%)	Superficie cultivée (ha)	Superficie cultivée (%)	Taux d'occupation (%)
Santo Antão	Ribeira Grande	730,6	18,5	604,8	24,1	82,8
	Paul	329,1	8,3	281,9	11,2	85,7
	Porto Novo	395,9	10,0	235,8	9,4	59,6
Santo Antão – Sous-total		1 455,6	36,8	1 122,5	44,8	77,1
São Vicente	São Vicente	98,8	2,5	25,6	1,0	25,9
São Vicente – Sous-total		98,8	2,5	25,6	1,0	25,9
São Nicolau	Ribeira Brava	108,9	2,8	89,2	3,6	81,9
	Tarrafal de São Nicolau	78,3	2,0	67,4	2,7	86,1
São Nicolau – Sous-total		187,2	4,7	156,6	6,3	83,7
Mai	Maio	388,4	9,8	140,5	5,6	36,2

Île	Municipalité	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivable (%)	Superficie cultivée (ha)	Superficie cultivée (%)	Taux d'occupation (%)
Maio – Sous-total		388,4	9,8	140,5	5,6	36,2
Santiago	Tarrafal	43,5	1,1	39,5	1,6	90,9
	Santa Catarina	237,2	6,0	125,9	5,0	53,1
	Santa Cruz	618,1	15,6	421,2	16,8	68,1
	São Domingos	178,9	4,5	95,5	3,8	53,4
	São Miguel	124,6	3,2	67,5	2,7	54,2
	São Salvador do Mundo	49,4	1,2	26,7	1,1	54,1
	S. Lourenço dos Órgãos	107,6	2,7	71,5	2,9	66,5
	Ribeira Grande de Santiago	232,6	5,9	107,1	4,3	46,0
Santiago – Sous-total		1 591,9	40,3	954,9	38,1	60,0
Fogo	Mosteiros	13,9	0,4	11,0	0,4	79,1
	São Filipe	105,3	2,7	12,1	0,5	11,5
	Santa Catarina do Fogo	43,0	1,1	17,1	0,7	39,8
Fogo – Sous-total		162,2	4,1	40,2	1,6	24,8
Brava	Brava	68,7	1,7	66,7	2,7	97,1
Brava – Sous-total		68,7	1,7	66,7	2,7	97,1
Total général		3 952,7	100,0	2 507,0	100,0	63,4

Île ciblée par Pro-Agua : Santiago compte 1 591,9 hectares de terres irrigables, suivie par Santo Antão avec 1 455,6 ha, tandis que São Nicolau et Fogo contribuent respectivement à hauteur de 187,2 hectares et 162,2 hectares. Au total, ces quatre îles représentent 3 396,9 hectares de terres cultivables irriguées, soit environ 86 % de la surface cultivable nationale sous irrigation. Le choix de ces îles dans le cadre du programme PRO-AGUA est motivé par leur fort potentiel de développement agricole, car elles concentrent la majeure partie des terres irrigables du pays et offrent les meilleures opportunités d'augmenter la productivité, l'intensification et la résilience agricoles grâce à une meilleure gestion de l'eau.

Sur un total national de 8 407 parcelles irriguées exploitées en gestion propre, Santiago, Santo Antão, Fogo et São Nicolau représentent ensemble environ 96 % de toutes les parcelles irriguées, ce qui établit clairement leur rôle central dans la production agricole irriguée.

Santiago accueille la plus grande part de parcelles irriguées, avec 4 024 parcelles, soit 47,9 % du total national, suivie de Santo Antão avec 3 150 parcelles (37,5 %). Sur un total national de 2 631 parcelles irriguées disposant de titres fonciers officiels, 2 539 parcelles (96,5 %) sont situées dans les quatre îles ciblées par le programme PRO-AGUA, ce qui fait du régime foncier un élément important justifiant leur sélection.

Toutefois, les taux de certification des titres fonciers varient entre les quatre îles lorsqu'on les compare au nombre total de parcelles irriguées dans chaque île. Fogo affiche le niveau le plus élevé de sécurité foncière, avec 52,5 % des parcelles irriguées certifiées, suivie par Santo Antão (40,3 %). Santiago enregistre un taux de certification modéré de 26,1 %, tandis que São Nicolau présente des niveaux de certification plus faibles (19,8 %). Si certaines îles se situent au-dessus de la moyenne nationale et

d'autres en dessous, la présence d'une masse critique de parcelles irriguées dont les droits fonciers sont documentés constitue une base suffisante pour investir. PRO-AGUA comble les lacunes restantes en matière de propriété foncière grâce à un ensemble complet de mesures de soutien dans le cadre de la composante 1, qui vise à renforcer la sécurité foncière et à garantir que les investissements dans l'irrigation et l'agriculture soient durables, inclusifs et résilients au changement climatique.

3 CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE

3.1 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel régissant le projet est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 19: Cadre institutionnel

Institution	Principales tâches, rôles et fonctions
Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)	Principale institution gouvernementale chargée du développement agricole, de la production animale, du développement rural, de l'irrigation, de la gestion des terres et de l'eau, de la protection de l'environnement et de la promotion d'une agriculture durable et résiliente au changement climatique. Le MAA comprend la Direction nationale de l'environnement, qui est la principale autorité en matière de gestion et de protection de l'environnement, y compris l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, et supervise l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS). Le ministère a décentralisé ses services dans les différentes îles.
Institut national de recherche et de développement agricoles (INIDA)	Institution publique chargée de la recherche agricole, de l'innovation et du transfert de technologies, y compris le développement de semences, l'amélioration des pratiques agricoles et le soutien à l'adaptation au climat.
Institut national de la statistique (INE)	Responsable de la production et de la diffusion des statistiques officielles, notamment les recensements agricoles, les données sur la production agricole, les indicateurs de sécurité alimentaire et les annuaires statistiques nationaux.
Agence nationale pour la sécurité alimentaire (ANSA)	Chargée de la sécurité alimentaire et du contrôle de la qualité, de l'inspection des produits alimentaires, de la protection des consommateurs et de la réglementation des marchés alimentaires afin de garantir le respect des normes de santé publique et de nutrition.
Cadastre foncier (Cadastró de Terras / Cadastro Predial)	Responsable de l'enregistrement foncier et des informations relatives au régime foncier, y compris la cartographie, la documentation des droits fonciers, les levés cadastraux et la fourniture de données pour l'aménagement du territoire, l'aménagement spatial et les investissements publics.
Ministère de la Santé (MS)	Responsable de la politique nutritionnelle, de la prévention de la malnutrition, de la promotion d'une alimentation saine et de la surveillance alimentaire et nutritionnelle, en particulier pour les groupes de population vulnérables.
Registre social (Cadastró Social / Registo Social Único)	Responsable de l'identification, de l'enregistrement et du suivi des ménages vulnérables, du soutien à la ciblage et à la mise en œuvre de programmes de protection sociale, d'aide alimentaire et de programmes sensibles à la nutrition.
Administrations municipales (autorités locales)	Responsables de la mise en œuvre locale des interventions dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des infrastructures et de la sécurité alimentaire. Les municipalités participent à l'identification et à la formulation des sous-projets, sont responsables des permis de construire et jouent un rôle clé dans la facilitation de la mise en œuvre des projets au niveau local.
Ministère des Finances (MF)	Responsable de la gestion des finances publiques, il héberge l'Unité de gestion des projets spéciaux (UGPE), qui sert d'unité de mise en œuvre pour la plupart des projets financés par la Banque mondiale au Cabo Verde et qui co-mettra en œuvre le projet. Le MF supervise également la Direction générale des biens de l'État et des marchés publics (DGPCP), responsable de la gestion des biens de l'État, y compris l'acquisition de terrains à des fins d'intérêt public.

Institution	Principales tâches, rôles et fonctions
Unité de gestion des projets spéciaux (UGPE)	Unité technique relevant du ministère des Finances, chargée de la gestion fiduciaire, des marchés publics, de la gestion financière, de la coordination des mesures de sauvegarde, du suivi et de l'établissement de rapports pour les projets financés par des sources extérieures, y compris les opérations financées par la Banque mondiale.
Ministère des infrastructures, de l'aménagement du territoire et du logement (MIOTH)	Responsable des politiques nationales en matière d'infrastructures, de transports, d'aménagement du territoire et de logement. Le MIOTH supervise Infraestruturas de Cabo Verde (ICV) et Estradas de Cabo Verde (ECV), qui sont chargées de la passation des marchés, de la mise en œuvre et de la supervision des travaux d'infrastructure. Le MIOTH comprend également l'Institut national de gestion territoriale (INGT), chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la gestion du cadastre foncier.
Institut national de gestion territoriale (INGT)	Responsable de l'aménagement du territoire, du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de la gestion cadastrale, il soutient le développement des infrastructures et l'administration foncière.
Ministère de la famille, de l'inclusion et du développement social (MFIDS)	Responsable de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes, de la protection de l'enfance, des politiques du travail et du développement social, il joue un rôle clé dans la gestion des risques sociaux liés aux projets de développement.
Institut capverdien pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ICIEG)	Institution relevant du MFIDS chargée de promouvoir et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'égalité des sexes, de garantir la participation des femmes et d'intégrer les approches sexospécifiques. L'ICIEG soutient l'autonomisation des femmes et la prévention et la lutte contre la violence sexiste, l'exploitation et les abus sexuels en coordination avec l'UGPE.
Institut capverdien pour les enfants et les adolescents (ICCA)	Institution relevant du MFIDS chargée de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques en faveur des enfants et des adolescents et de les protéger contre les situations de risque personnel et social.
Direction générale du travail (DGT)	Chargée de concevoir, coordonner et garantir les politiques relatives aux relations de travail, aux conditions d'emploi et aux droits des travailleurs.
Inspection générale du travail (IGT)	Chargée de contrôler et de faire respecter la législation du travail, les conditions de travail, la sécurité au travail et les réglementations en matière de protection de l'emploi.
Institut du patrimoine culturel (IPC)	Chargé de l'identification, de l'inventaire, de la recherche, de la sauvegarde, de la protection et de la préservation du patrimoine culturel, y compris les biens culturels matériels et immatériels susceptibles d'être affectés par les activités du projet.
Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJD)	Chargé de la conception et de la mise en œuvre des politiques nationales relatives au développement de la jeunesse, à la participation civique, à l'inclusion sociale et aux sports. Le ministère promeut l'autonomisation des jeunes, les initiatives en faveur de l'emploi et du développement des compétences, soutient les infrastructures communautaires et sportives, et contribue aux objectifs de cohésion sociale et d'inclusion liés aux activités du projet.

3.2 Cadre juridique et politique

Le cadre juridique et les textes internationaux applicables au projet sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 20: Cadre juridique et politiques applicables au projet

Loi nationale / décret / instrument international	Pertinence et importance
Égalité des sexes, femmes, enfants et groupes vulnérables	
Constitution de la République du Cabo Verde (1992, telle que modifiée)	Établit l'égalité devant la loi, la non-discrimination et la protection spéciale des femmes, des enfants, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. Constitue la base constitutionnelle de toute la législation en matière d'égalité des sexes et de protection sociale.

Loi nationale / décret / instrument international	Pertinence et importance
Loi n° 68/IX/2019 sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Établit l'égalité juridique entre les femmes et les hommes et impose l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques publiques, notamment en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de participation économique.
Loi n° 55/IX/2019 sur le budget de l'État	Préconise l'adoption de stratégies susceptibles d'apporter des gains significatifs et transparents dans l'utilisation des biens et des ressources publics d'une manière équitable pour les deux sexes, en rendant obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre de budgets sensibles au genre.
Résolution n° 1/2022 approuvant le Plan national pour l'égalité des sexes 2021-2025	Fournit un cadre stratégique avec des objectifs, des actions et des indicateurs pour mettre en œuvre les politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
Décret réglementaire n° 15/2024 approuvant les statuts de l'Institut capverdien pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ICIEG)	Définit le mandat, la structure et les fonctions de l'ICIEG, l'organisme national chargé de coordonner et de suivre les politiques d'égalité des sexes.
Résolution n° 103/2018 et résolution n° 43/2022 portant création de la Commission interministérielle sur le genre	Mettre en place des mécanismes de coordination intersectoriels afin de garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les programmes gouvernementaux.
Loi n° 84/VII/2011 sur la violence sexiste	Criminalise la violence sexiste et établit des mécanismes de prévention, de protection et d'assistance aux victimes, pertinents pour les projets impliquant un afflux de main-d'œuvre et une interaction communautaire.
Statut de l'enfant et de l'adolescent – Loi n° 50/VIII/2014	Établit les droits et les mécanismes de protection des enfants et des adolescents, y compris les garanties contre les abus, l'exploitation et le travail des enfants.
Loi n° 113/V/1999 sur l'interdiction du travail des enfants	Interdit le travail des enfants, en particulier les formes dangereuses et abusives, conformément aux conventions de l'OIT.
Loi n° 122/V/2001 relative aux personnes handicapées	Établit les droits des personnes handicapées, en promouvant la non-discrimination, l'accessibilité, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès à l'emploi, aux services et à la protection sociale.
Loi n° 35/VII/2009 sur l'accès à la justice et à l'aide juridique	Garantit l'accès à la justice et à l'aide juridique pour les groupes économiquement vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées.
Travail, conditions de travail et droits du travail	
Conventions fondamentales de l'OIT (8 conventions ratifiées)	Couvrent le travail forcé, la liberté d'association, la négociation collective, l'égalité de rémunération, l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants. Fournissent le fondement juridique international des droits du travail
Conventions de l'OIT sur la gouvernance (inspection du travail ; consultation tripartite)	Renforcent les systèmes d'inspection du travail et le dialogue social, en soutenant l'application des normes du travail.
Conventions techniques de l'OIT (indemnisation des accidents du travail, sécurité sociale, santé et sécurité au travail)	Renforcent la protection du bien-être des travailleurs, l'égalité de traitement et la sécurité et la santé au travail.
Code du travail – Loi n° 5/2010	Régit les relations de travail, notamment la non-discrimination, la liberté d'association, la négociation collective, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, les salaires, les heures de travail et les conditions de licenciement.
Décret réglementaire n° 1/2016 (mise à jour du Code du travail)	Rend opérationnel et actualise le Code du travail, notamment en ce qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi (15 ans), le salaire minimum, le temps de travail (44 heures/semaine), la rémunération des heures supplémentaires et les droits syndicaux.
Réglementation sur le salaire minimum (actuellement 14 000 CVE)	Établit un salaire minimum national, soutenant les principes du travail décent et la protection des revenus.

Loi nationale / décret / instrument international	Pertinence et importance
Mandats légaux de la Direction générale du travail (DGT) et de l'Inspection générale du travail (IGT)	Fournit des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre de la politique du travail, l'inspection et l'application des droits du travail et des conditions de travail.
Santé, sécurité et protection sociale au travail	
Décret-loi n° 55/99 du 6 septembre (santé et sécurité au travail)	Établit les obligations générales en matière de santé et de sécurité au travail, y compris la prévention des accidents et la protection de la santé des travailleurs.
Décret-loi n° 64/2010 du 27 décembre (santé et sécurité sur les chantiers de construction)	Définit les exigences en matière de planification, d'organisation et de coordination afin de promouvoir la santé et la sécurité sur les chantiers de construction, ce qui est particulièrement pertinent pour les projets d'infrastructure.
Décret n° 58/2020 du 29 juillet (assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles)	Établit une couverture d'assurance obligatoire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles pour les travailleurs salariés et indépendants.
Régime général de sécurité sociale – Décret-loi n° 7/2004 (tel que modifié)	Établit le système national de sécurité sociale, y compris les prestations de retraite, d'invalidité, de maladie, de maternité et d'accident du travail.
Loi-cadre nationale sur la protection sociale – Loi n° 63/VIII/2014	Fournit la base juridique des programmes d'aide sociale et de protection sociale destinés aux ménages pauvres et vulnérables.
Loi-cadre sur la santé publique – Loi n° 41/VI/2004	Établit le cadre juridique pour la protection de la santé publique, la prévention des maladies et la promotion de conditions de vie et de travail sûres.
Régime foncier	
Loi sur le régime juridique de la propriété foncière (Regime Jurídico da Propriedade Imobiliária)	Définit les catégories de propriété foncière (publique, privée, municipale), les règles d'acquisition, de transfert et d'enregistrement des droits fonciers, ainsi que la reconnaissance juridique des titres de propriété.
Décret-loi n° 29/2009 (cadre cadastral et d'enregistrement foncier)	Établit le cadre juridique du système cadastral et de l'enregistrement foncier (cadastro predial), y compris l'identification, la cartographie et la certification des parcelles foncières. Soutient la sécurité foncière et l'aménagement du territoire.
Loi n° 131/V/2001 – Loi-cadre sur l'aménagement du territoire et le développement urbain (Lei de Bases do Ordenamento do Território e Planeamento Urbanístico)	Établit le système national d'aménagement du territoire, de zonage et de développement urbain. Définit les instruments de planification aux niveaux national, régional et municipal et guide l'attribution des terres et le contrôle du développement.
Décret-loi n° 43/2010 (Règlement sur l'urbanisme et la gestion des sols)	Réglemente la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme, y compris les plans de développement municipal, les plans de zonage et les plans détaillés.
Décret-loi n° 55/2018 (Institut national de gestion territoriale – INGT)	Définit le mandat de l'INGT, notamment en matière d'administration foncière, d'aménagement du territoire et de gestion des informations cadastrales, en soutenant les processus de régularisation foncière et d'aménagement du territoire.
Décret-loi n° 7/2004 (gestion des biens de l'État et du domaine public)	Réglemente la gestion des biens fonciers appartenant à l'État et du domaine public, y compris l'attribution, la location et le transfert de terrains publics.
Décret-loi n° 15/2015 (Expropriation pour cause d'utilité publique)	Établit les procédures d'acquisition et d'expropriation de terrains pour des raisons d'intérêt public, y compris l'évaluation, l'indemnisation et les garanties d'une procédure régulière. Particulièrement pertinent pour les projets d'infrastructure.
Loi sur les marchés publics et les biens de l'État – Loi n° 88/VIII/2015	Réglemente les marchés publics et la gestion des biens de l'État, y compris l'acquisition de terrains à des fins publiques, en garantissant la transparence et la légalité.

Loi nationale / décret / instrument international	Pertinence et importance
Statuts municipaux et règlements municipaux relatifs aux terrains	Confère aux municipalités des pouvoirs en matière de contrôle de l'utilisation des terrains, de délivrance des permis de construire et de gestion des terrains municipaux, dans le cadre de la législation nationale sur les terrains et l'aménagement du territoire.
Evaluation et gestion environnementale et sociale	
Loi n ° 86 / IV / 93 du 26 juillet (Loi-Cadre sur l'Environnement)	Elle constitue la loi de base de la politique environnementale (protection et gestion de l'environnement dans sa globalité)
Décret-Loi n° 27/2020 du 19 mars	Définit le cadre juridique de l'évaluation d'impact environnemental (EIE) des projets publics et privés susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. Ses dispositions sont pertinentes dans la procédure d'évaluation et gestion des impacts et risques du projet sur l'environnement, le cadre de vie et les population
Décret – Loi n°70/2020 du 17 septembre	Établit le système des redevances payables dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences environnementales (EIE).
Décret-loi n ° 2/2002 du 21 Janvier	Interdit l'extraction et l'exploitation du sable dans les dunes, les plages et les eaux intérieures, dans la zone côtière et la mer territoriale
Décret-loi 3/2003 du 24 Février,	Établit le régime juridique des Aires Protégées
Décret-loi N ° 5/2003, du 31 Mars	Définit le Système National de Protection de l'Air
Décret-loi 6/2003, du 31 Mars	Etablit le cadre juridique pour les licences et l'exploitation des carrières
Décret n ° 31/2003 du 1 er Septembre	Établit les exigences essentielles à considérer dans l'élimination des déchets solides municipaux, industriels et autres et leur fiscalisation respective, en vue de protéger l'environnement et la santé humaine
Décret-loi 2/2007 du 19 juin	Fixe les principes et les règles d'utilisation des sols, tant par les pouvoirs publics que par les entités privées
Loi n ° 102 / III / 90, du 29 décembre,	Etablit les bases de protection et de gestion du patrimoine culturel et naturel
Décret-loi n ° 3/2007, du 19 juillet,	Réglemente l'expropriation de biens immobiliers à cause d'utilité publique.
Loi n ° 41 / II / 84 du 18 Juin, révisée par le décret-loi n ° 5/99 du 13 décembre	Etablit les bases générales du régime juridique de la propriété, la protection, la conservation, le développement, la gestion et l'utilisation des ressources hydriques.
loi n ° 48/98 du 6 Avril 1998	Réglemente l'Activité Forestière.
Loi n ° 86 / IV / 93 du 26 juillet (Loi-Cadre sur l'Environnement)	Elle constitue la loi de base de la politique environnementale (protection et gestion de l'environnement dans sa globalité)

Les politiques nationales portant sur diverses thématiques pertinentes pour le projet sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 21: Politiques nationales pertinentes applicables au projet

Thème	Plan / politique / stratégie	Informations clés
Genre	Plano Nacional para a Igualdade de Género (PNIG) 2021-2025 (<i>Plan national pour l'égalité des sexes</i>)	Cadre national visant à intégrer la dimension de genre dans tous les secteurs ; définit des objectifs, des actions et des indicateurs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
Genre	Résolution n° 1/2022 (5 janvier 2022) – approuvant le PNIG (<i>Résolution n° 1/2022 approuvant le Plan national pour l'égalité des sexes</i>)	Instrument juridique approuvant le PNIG ; établit l'autorité chargée de la mise en œuvre et du suivi.
Handicap inclusion	Estratégia para a Inclusão da Pessoa com Deficiência (EIPcD) 2024–2030 (<i>Stratégie pour l'inclusion des personnes handicapées</i>)	Stratégie nationale visant à consolider l'égalité, réduire la discrimination, coordonner les interventions et mobiliser les ressources pour l'inclusion des personnes handicapées.

Thème	Plan / politique / stratégie	Informations clés
Nutrition	Plano Nacional de Alimentação e Nutrição (PNAN) 2021-2025 (<i>Plan national pour l'alimentation et la nutrition</i>)	Plan multisectoriel traitant de la situation nutritionnelle ; s'appuie sur les enseignements tirés du plan précédent (2015-2020) et définit les interventions jusqu'en 2025 (spécifiques à la nutrition et sensibles à la nutrition).
Réduction de la pauvreté / protection sociale	Plano Estratégico de Desenvolvimento Sustentável (PEDS II) 2022-2026 (<i>Plan stratégique de développement durable – Phase II</i>)	Stratégie nationale de développement (alignée sur la Vision 2030) ; définit les grandes stratégies et programmes sectoriels, notamment en matière d'emploi, de protection sociale et de réduction de la pauvreté.
Réduction de la pauvreté	Estratégia Nacional para a Erradicação da Pobreza Extrema (ENEPE) 2022-2026 (<i>Stratégie nationale pour l'éradication de l'extrême pauvreté</i>)	Stratégie territoriale/axée sur les ménages ciblant l'extrême pauvreté (y compris l'utilisation du Registre social unifié) ; met l'accent sur la coordination intégrée des politiques et l'intensification des programmes sociaux efficaces.
Protection sociale	Plano Estratégico de Proteção Social (PEDS II – plan sectoriel) 2022-2026 (<i>Plan stratégique de protection sociale – plan sectoriel PEDS II</i>)	Plan sectoriel dans le cadre du PEDS II visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à étendre la couverture de la protection sociale ; complète l'ENEPE et les instruments de planification municipaux.
Travail / emploi	Estratégia Nacional de Promoção do Emprego Digno (ENPED) 2022-2026 (<i>Stratégie nationale pour la promotion d'un emploi décent</i>)	Stratégie nationale pour l'emploi « décent » ; structurée autour de l'employabilité et de l'insertion sur le marché du travail (notamment pour les jeunes et les femmes), de la création d'emplois et des réformes habilitantes.
Protection de l'enfance	Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des adolescents	Plan stratégique visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des adolescents ; comprend des mesures de sensibilisation, de prévention et d'intervention.
Travail des enfants	II Plano Nacional de Ação de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil (II PANPETI) 2025–2028 (<i>Deuxième plan d'action national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants</i>)	Plan d'action national visant à prévenir et à éradiquer le travail des enfants, conformément à la législation nationale et aux normes internationales du travail.
Jeunesse	Plano Nacional de Ação para a Juventude (PNAJ) (<i>Plan d'action national pour la jeunesse</i>)	Référencé comme un plan d'action national existant en faveur de la jeunesse dans des documents nationaux de haut niveau ; susceptible de définir le cadre des actions en faveur de la participation, de l'autonomisation et de l'inclusion des jeunes.
Environnement, ressources naturelles et climat	Plan Stratégique National de l'Eau et de l'Assainissement (PLENAS 2.0) - 2025	Version actualisée du PLENAS initial couvrant la période 2015-2030, le PLENAS 2.0 est issu de la révision qui s'est déroulée entre janvier et juillet 2025. Le plan a pour vision de contribuer à universaliser l'optimisation des consommations d'eau et la gestion des eaux résiduaires au CapVert, en assurant l'efficacité, la rentabilité, la durabilité et la valeur accrue. Pour sa mise en œuvre, le plan s'articule autour des axes stratégiques que sont (i) l'efficacité des services, (ii) l'efficience des services, (iii) la durabilité des services et (iv) la valorisation des services. Elle s'est également fixée les vingt (20) objectifs stratégiques suivants : (i) Efficacité de l'accessibilité physique, (ii) Efficacité de la continuité, (iii) Efficacité de la qualité de l'eau, (iv) Efficacité de la sécurité et de la résilience face aux changements climatiques, (v) Efficacité institutionnelle du secteur, (vi) Efficacité de l'organisation des entités gestionnaires, (vii) Efficacité de l'allocation des ressources financières, (viii) Efficacité hydraulique, (ix) Efficacité énergétique et décarbonisation, (x) Durabilité sociale, (xi) Viabilité économique et financière, (xii) Durabilité des infrastructures, (xiii) Durabilité de l'utilisation des ressources, (xiv) Durabilité du capital humain, (xv) Durabilité sans considération, (xvi) Valorisation économique, (xvii) Valorisation ambiante et territoriale, (xviii) Valorisation sociétale, (xix) Valorisation de la transparence et de la responsabilité et (xx) Valorisation du développement durable. Relativement aux volets économique et financier pour sa mise en œuvre, elle envisage s'appuyer sur des approches d'investissements, de mécanismes de récupération des dépenses (par l'intermédiaire des tarifs, par

Thème	Plan / politique / stratégie	Informations clés
		l'intermédiaire des impôts ou des impôts et par l'intermédiaire des transferts) et de stratégie de subvention.
Environnement, ressources naturelles et climat	Contribution Déterminée au niveau National du Cap-Vert 3.0 (CDN) – Période 2022 - 2030	Confirme l'alignement du Cap-Vert avec l'Accord de Paris et l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Elle ambitionne globalement d'atteindre la neutralité carbone du pays d'ici 2050. A cet effet, la CDN vise d'ici 2030, la réduction de 18 % des émissions par rapport au scénario de référence (sans condition) Jusqu'à 28 % de réduction avec le soutien international (≈ 218 à 334 ktCOe de réduction d'ici 2030 et jusqu'à 39% de réduction avec le soutien international d'ici 2035 (≈ 242 à 528 ktCOe de réduction y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie). Les mesures d'atténuation donnent la priorité à l'accélération de la transition énergétique et à la décarbonation, transport, utilisation efficace des ressources énergétiques, gestion durable des déchets, réduction, les émissions industrielles et l'expansion des écosystèmes comme puits de carbone. En matière d'adaptation, elle renforce les mesures sur la sécurité de l'eau et la protection des zones côtières, la résilience, la santé, la protection des écosystèmes, les infrastructures résilientes et les risques et la gestion climatique en veillant à ce que les communautés et les services essentiels soient préparés à faire face aux situations d'urgence.
	Plan National d'Adaptation (juillet 2021) – Période 2022 - 2030	Avec une vision stratégique de « D'ici à 2030, le Cap-Vert minimisera les impacts du changement climatique grâce à des actions planifiées et concertées à tous les niveaux et sera un petit État insulaire sûr, doté de toutes les capacités nécessaires pour tirer parti des opportunités offertes par le changement climatique afin de devenir plus durable et innovant », le plan s'articule autour de trois (3) objectifs que sont : (i) créer un environnement favorable pour faciliter l'intégration de l'adaptation dans les processus de planification et de budgétisation, (ii) améliorer la capacité de gérer et de partager les données et les informations, l'accès à la technologie et au financement pour l'adaptation et (iii) mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour une plus grande résilience des populations les plus vulnérables. Les principaux instruments de sa mise en œuvre sont des plans ambitieux de renforcement des capacités et de communication avec un système de suivi et d'évaluation impliquant les acteurs publiques, privés et de la société civile.
	Plan Stratégique de Développement Durable 2022-2026 (PEDS II)	Deuxième version après celle de 2017-2021, le plan constitue l'instrument gouvernemental en matière de développement durable et pour principal objectif de faire du Cap-Vert une démocratie avancée, une économie dynamique, en pleine numérisation et diversification, une nation inclusive, intégrée à la CEDEAO et prospère. Le plan est prévu être mis en œuvre à travers 28 programmes répartis en 4 piliers (pilier Économie avec 13 programmes ; pilier Social avec 5 programmes visant la promotion du développement social par le biais du capital humain, de l'inclusion et de la mobilité, de la réduction des inégalités, de l'éradication de l'extrême pauvreté et de l'égalité des genres ; pilier Environnement avec 3 programmes ayant pour objectifs de garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, la lutte contre le changement climatique et la résilience, la qualité de l'environnement et la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité ; pilier Souveraineté avec 7 programmes.

La capacité nationale à se conformer aux exigences du PESEC et à gérer et suivre la mise en œuvre des plans de gestion du PESEC peut être considérée comme adéquate au vu des résultats du Programme des Opportunités Socio- Économiques Rurales (POSER) en cours. Lors de la mise en œuvre du POSER, la principale difficulté a résidé dans la réalisation en temps voulu des études PESEC et dans l'implication du Département de l'Environnement, chargé du contrôle qualité des études et du suivi de leur mise en œuvre. Bien que des réglementations et des lois environnementales et sociales nationales existent, leur respect dépend de la disponibilité de ressources humaines et financières qui devront être intégrées au projet afin de garantir les capacités nécessaires à la mise en œuvre du PESEC. Les capacités de l'équipe de mise en œuvre du projet devront être renforcées en s'appuyant sur les enseignements tirés du portefeuille de projets existant, où l'attention portée au PESEC a été limitée par un manque de connaissances et d'un expert dédié à l'intégration du PESEC dans la gestion du projet.

La conception du POSER n'incluait pas d'évaluations environnementales et sociales, et l'absence d'un spécialiste dans l'équipe a entraîné un suivi faible de la mise en œuvre des mesures de protection. Les études liées au SECAP ont également été développées tardivement lorsqu'un financement supplémentaire a été accordé et que le projet a été prolongé de deux ans. Cela a été rectifié dans PROAGUA grâce à l'élaboration des études SECAP dès la conception, qui seront finalisées au début de la mise en œuvre de PROAGUA. L'inclusion d'un spécialiste du climat et de l'environnement dans l'unité de gestion du projet garantira une capacité adéquate pour collaborer avec le département de l'environnement à l'élaboration des études spécifiques au site et à leur examen.

4 IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS ET NÉGATIFS DES ACTIVITÉS DU PROJET ET RISQUES CLIMATIQUES

La note globale attribuée **aux risques environnementaux et sociaux est « modérée »**. D'un point de vue social, les principaux risques concernent les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail (SST), les déplacements économiques, l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que les changements dans le régime foncier.

Concernant les risques environnementaux, ils concernent principalement les atteintes aux composantes environnementales (air, sol, couvert végétal, ressources en eau, eaux de ruissellement) lors (i) des travaux de réhabilitation/ mise en place des aménagements, infrastructures et équipements d'exploitation d'eau, de productions agro-pastoraux et conditionnement/ stockage/ transformation des produits post-récoltes et (ii) de leurs exploitations. Dans l'ensemble, les impacts seront de niveaux modérés à faible, voire négligeable car les composantes sensibles des zones d'intervention restent très limitées hormis les ressources en eau.

Un autre risque prévu est l'absence de systèmes de gestion environnementale et sociale (SGES) dans les institutions financières qui participeront à PROAGUA. L'absence ou l'existence de SGES faibles, qui a été identifiée lors de la conception de PROAGUA, pourrait conduire à des investissements dans des pratiques agricoles non durables et à une mauvaise adaptation. Des mesures appropriées devront être prises pour établir l'existence ou l'absence de SGES et convenir d'un plan d'action pour établir ou renforcer les systèmes existants.

Par ailleurs, la formulation des activités à l'origine, a porté une attention particulière aux aspects environnementaux, sociaux et de genre du projet avec l'inclusion des activités dédiées en la matière. L'ensemble des risques est considéré comme gérable, à condition que (i) les dispositions et mesures de gestion inclusive des aspects environnementaux, sociaux, genre et sécuritaires prévues dans les activités soient effectivement appliquées et (ii) les instruments de sauvegarde prévus, notamment le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climat (CGESC), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) et les protocoles GBV/SEA/SH, soient mis en œuvre et contrôlés efficacement tout au long du cycle du projet.

4.1 Impacts potentiels sociaux

Impacts sociaux positifs

PRO-AGUA devrait avoir des impacts sociaux positifs substantiels grâce à un accès amélioré et plus équitable à l'eau pour l'agriculture. En réhabilitant et en développant les infrastructures d'irrigation, en encourageant la micro-irrigation et le pompage solaire, et en soutenant des pratiques agricoles résilientes au changement climatique et des pratiques d'élevage améliorées, le programme permettra aux petits exploitants d'augmenter leur production. Ces gains, associés au soutien à la sécurisation du régime foncier et à la promotion des investissements à long terme, devraient se traduire par une augmentation des revenus des ménages, une meilleure disponibilité alimentaire sur les marchés locaux et une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages. Des interventions spécifiques axées sur la nutrition devraient avoir un impact positif sur les femmes et les enfants. L'amélioration de l'accès aux actifs productifs tels que les terres irriguées, l'eau, les technologies et les formations sur mesure (notamment les écoles pratiques d'agriculture, le programme GALS+ et le soutien à l'entrepreneuriat) devrait renforcer l'autonomisation économique des femmes et leur participation à la prise de décision. Les technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre, la micro-mécanisation et l'amélioration de l'accès à l'eau devraient également réduire la charge de travail des femmes dans l'agriculture. Les dispositifs de gouvernance inclusive et les mécanismes de planification participative devraient renforcer la voix des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables au sein des associations d'utilisateurs d'eau (AUEs), des organisations de producteurs (OPs) et des processus de développement de la chaîne de valeur, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales.

Impacts sociaux négatifs

Il existe un risque modéré lié à la santé et à la sécurité au travail (SST), car les bénéficiaires et les travailleurs peuvent être exposés à des risques agricoles, notamment liés à l'utilisation d'outils et de machines, aux produits agrochimiques et à la manipulation d'animaux. Bien qu'aucun accident grave ou décès n'ait été signalé, une formation préventive, la fourniture d'équipements de protection et une surveillance régulière sont nécessaires. Le risque de travail forcé est jugé faible, et le travail des enfants peut présenter un risque modéré. Les activités du projet liées aux infrastructures hydrauliques et à la production animale peuvent accroître l'exposition aux maladies d'origine hydrique, zoonotiques et vectorielles, en particulier en présence de plans d'eau temporaires ou de déchets animaux. Dans l'ensemble, les risques pour la santé et la sécurité de la communauté sont considérés comme modérés.

Il existe un risque que l'augmentation des opportunités économiques aggrave le triple fardeau que représentent le travail domestique non rémunéré, le travail non rémunéré ou mal rémunéré des femmes et la gestion communautaire si les bénéfices ne sont pas répartis équitablement. Cela pourrait également avoir un impact sur leur participation décisionnels des coopératives aux comités. Les changements induits par le projet dans la dynamique des ménages et des communautés en matière d'accès à la terre, de génération de revenus, d'autonomisation des femmes et de mobilité de la main-d'œuvre pourraient involontairement accroître les risques de violence sexiste, d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle. Les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables pourraient continuer à se heurter à des obstacles pour accéder à la terre, à l'eau, au financement et aux postes de direction, en particulier dans les régions où les pratiques coutumières dominent la prise de décision.

Bien qu'aucune réinstallation physique ne soit prévue, le projet pourrait entraîner un déplacement économique temporaire ou partiel. Cela pourrait affecter les personnes qui utilisent ou occupent actuellement de manière informelle des terres publiques ou communales, les agriculteurs dont les parcelles sont partiellement affectées par des infrastructures d'irrigation telles que des canalisations, ou

les utilisateurs qui pourraient perdre l'accès aux points d'eau traditionnels en raison de changements dans la répartition de l'eau. En outre, la formalisation du régime foncier et la réattribution des parcelles irriguées pourraient entraîner des changements dans l'utilisation actuelle des terres (par exemple, passage de l'agriculture pluviale à l'agriculture irriguée). Ces impacts devraient être limités et gérables, mais nécessiteront des compensations appropriées, des mesures de restauration des moyens de subsistance et des accords transparents sur l'utilisation des terres.

4.2 Impacts potentiels/ risques environnementaux et santé et sécurité

Les principaux impacts et risques potentiels environnementaux et de santé et sécurités en lien avec les activités sont définis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22: principaux impacts potentiels/ risques environnementaux et santé et sécurité liés au projet

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ
Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage		
Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (résultats attendus : Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et la gestion durable de l'eau)		
AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau	Extension et optimisation des réseaux (secondaires et tertiaires) de distribution d'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles	- Perturbation du trafic routier et risque d'accident de la circulation par les travaux de pose et les entretiens des réseaux ; - Risque d'endommagement d'infrastructures et d'équipements souterrains (voies bitumées, canalisations de drainage d'eaux pluviales, conduites d'eau, câbles électriques, etc.) par les travaux ; - Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; - -Risque d'accident de travail (traumatismes, etc.) en référence à des éboulements de terres et de chutes de blocs de pierre lors des travaux.
	Réhabilitation d'installations de mobilisation et de stockage de l'eau (forages, réservoirs, digues et captages, etc.) et/ ou aménagement de petites unités de désaliénation des forages en zone côtière	- Destruction du couvert végétal par les travaux de réhabilitation et/ou de construction d'unité de désaliénation (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place d'unité de désaliénation : moins de 300 m2 ; très faible importance du couvert forestier) ; - Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; - Risque d'accident de travail (chutes en hauteur, chutes dans les réservoirs, etc.) lors des travaux de réhabilitation ou de mise en place des infrastructures et équipements et de leur exploitation ; - Risque d'épuisement des ressources d'eau exploitées (faible/négligeable, car le système d'exploitation et d'utilisation durable, dont le système, gouttes à gouttes incluses dans la conception du projet) ; - Risques de pollutions liés aux déchets générés par les unités de désaliénation (panneaux solaires usagés, emballages vides des produits chimiques de traitement de l'eau, etc.) ; - -Optimisation de la satisfaction des besoins agropastoraux en eau ; - Risque d'aggravation de l'érosion hydrique et d'éboulement de

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ
		blocs rocheux sur les sites d'extraction de matériaux latéritiques pour les travaux de réhabilitation et de construction.
	Solarisation (pose d'unités photovoltaïques) des forages existants	Optimisation de l'autonomisation électrique des installations de captage d'eau et réduction des coûts d'exploitation des forages
	Construction/ réhabilitation de points d'abreuvement pour les animaux	- Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; - Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; - Risque d'accident de travail lors des travaux ; - Appui à la satisfaction des besoins en eau pour les éleveurs avec limitation de la concurrence et la pression sur les réseaux hydrauliques agricoles ; - Risque de noyade des personnes et animaux dans les étangs/bassins d'eau d'abreuvement ; - -Risque de prolifération de vecteurs de maladies (moustiques, mouches, rongeurs, etc.) à partir des étangs/ bassins d'abreuvement et émission atmosphériques malodorants.
AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau	Organisation de la maintenance des infrastructures de gestion de l'eau	- Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; - -Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.
	Planification et mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation et de résilience (sécurité de l'eau, infrastructures résilientes, gestion des risques climatiques et stratégie d'adaptation agricole) axées sur le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau [1] et la rationalisation des besoins d'exploitation des ressources d'eau du projet	- Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; - Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.
Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes (résultats attendus : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes)		

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ
AP 3. Aménagements résilients.	Réalisation des terrassements et des ouvrages antiérosifs (correction des pentes, réduction des pertes en eau de ruissellement, prévention de l'érosion hydrique et la charge de sédiments affectant l'eau en aval des infrastructures)	- Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; - Amélioration des écoulements des eaux de ruissellement et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; - Contamination/ pollution de l'air liée aux travaux ; - Risque d'accident de travail lors des travaux.
	Parcellisation agricole [2] afin de permettre d'optimiser les réseaux d'irrigation construits dans AP1	
	Restauration des écosystèmes et la protection des bassins versants [3]	- Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; - Reforestation/ accroissement du couvert végétal et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; - Reconstitution de la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels ; - Risque d'accident de travail lors des travaux de restauration (y compris les risques de chutes en hauteur).
AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production végétale.	Facilitation de l'accès des bénéficiaires au capital productif et aux technologies adaptées aux changements climatiques, aux conditions agroécologiques ainsi qu'aux caractéristiques morphologiques des zones d'intervention. Soutiens à (i) l'aménagement de parcelles horticoles résilientes aux changements climatiques (ii) l'équipement en système d'irrigation goutte-à-goutte (iii) la fourniture d'intrants (semences, etc., mais pas de pesticides) (iv) l'appui des producteurs en micromécanisation	- Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies ; - Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; - Optimisation des productions agricoles ; - Réduction de la pénibilité des travaux.
AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production	Renforcement des capacités et des connaissances des producteurs à travers la mise en place de Champs Écoles Paysans (CEP) y compris les formations thématiques ciblées, l'appui-conseil de proximité et la promotion des bonnes pratiques et des standards de qualité	- Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies de production y compris les qualités ; - Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; - Risques d'accident (blessures, morsures de reptiles et insectes, chutes en hauteur) dans les CEP.
	Diffusion d'informations agrométéo à partir de soutiens à l'INMG pour la mise en place d'installations agrométéo dans les zones d'intervention et la diffusion des informations aux producteurs et éleveurs	- Optimisation des capacités de l'INMG ; - Optimisation de la prévention et la gestion des risques agroclimatiques et des productions agropastorales.
AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitiers (enclos de	Appui à l'amélioration des conditions d'habitat, d'alimentation et de la surveillance sanitaire du cheptel (chèvres) des bénéficiaires du projet pour la production de lait de chèvre destiné à	- Minimisation de la divagation des chèvres sur les îles d'intervention du projet ; - Amélioration des conditions sanitaires des chèvres et optimisation de l'accroissement du nombre de têtes des cheptels ;

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ
chèvres, accès à l'aliment de bétail, conseils et soins vétérinaires).	la transformation fromagère à travers (i) l'amélioration des enclos, des infrastructures d'abreuvement et des conditions de traite, complétée par des formations sur les bonnes pratiques de conduite de troupeau (ii) la réalisation des essais de production fourragère, de régénération naturelle et de gestion de pâturages et (iii) l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration des pratiques (alimentation, habitat, traite, hygiène, santé animale).	- Risques sanitaires/ contaminations alimentaires liés aux fromages produits (risques à priori faibles/ négligeables compte tenu de l'inclusion de la qualité et l'hygiène alimentaire dans les appuis à apporter aux bénéficiaires) ; - Risques sanitaires et de pollution (prolifération de vecteurs de maladies : mouches, moustiques, etc. ; contamination/ pollution des eaux de ruissellement ; etc.) liés aux défections des chèvres des cheptels dans les enclos si des mesures appropriées de leur gestion ne sont pas prises.
Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux		
Sous-composante 2.1. Traitements post-récoltes et transformation (résultats attendus : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation conservation améliorent la qualité des produits agricoles		
AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation	- Facilitation/ mise en place d'infrastructures spécialisées (de chaîne de valeur agroalimentaire), de matériels adaptés et d'équipements performants dédiés à une valorisation optimale des produits agropastoraux ; - Mise en place d'un réseau intégré comprenant des centres techniques de collecte, de traitement et de conditionnement (des productions maraîchères), des plateformes de stockage sécurisées (pour produits frais et transformés) ainsi que des espaces de commercialisation spécialisés.	- Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; - Risques d'accident de travail lors des travaux de mise en place des infrastructures ; - Contamination de l'air par les poussières et nuisances sonores liées aux travaux de mise en place des infrastructures ; - Amélioration des stockages/ conservations et la qualité des productions agricoles ; - Risques de contamination/ pollutions liés aux déchets solides (résidus et produits agricoles avariés, etc.) et liquides (eaux de lavages des produits, etc.) si des mesures de gestion rationnelle ne sont pas mises en place ; - Risques d'accident de travail liés aux activités dans les infrastructures et la manutention des équipements et produits agricoles lors de la phase d'exploitation.
AP 8. Formation et appui à la gestion et à l'amélioration de la qualité.	- Mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement sur les techniques performantes de conservation et de transformation des produits ; - Mise en place d'un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités communautaires de stockage, de conditionnement et conservation ; - Appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales et les méthodes de transformation respectueuses de l'environnement	Optimisation de la valorisation/ valeurs marchandes et la qualité des productions agricoles des bénéficiaires du projet.

ACTIVITÉ PRINCIPALE	SYNTHÈSE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTÉ ET SÉCURITÉ
	Mise en place de mesures d'adaptation et de résilience à travers (au profit des bénéficiaires) (i) des formations sur la gestion inclusive des risques environnementaux, sociaux et climatiques de leurs activités et (ii) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable	- Minimisation de la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, des impacts environnementaux ainsi que des risques (santé et sécurité des personnes) liés aux activités de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation ; - Minimisation de la consommation électrique des infrastructures de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation.
Sous-composante 2.2. : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché (résultats attendus : Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés)		
AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs	Accompagnement à l'inclusion des mesures spécifiques d'adaptation et de résilience aux activités à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires pour le développement et la promotion des plans d'affaires « verts » axées sur la valorisation des énergies renouvelables, les techniques de protection et d'utilisation rationnelle des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques pastorales de de résilience climatiques.	- Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; - Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.
AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales	Mise en œuvre d'un dispositif financier hybride et adapté d'accès à des crédits productifs.	- Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; - Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.

4.3 Risques climatiques

Le screening du projet par rapport aux aléas climatiques a permis de catégoriser le risque climatique du projet au **niveau modéré**.

Comme l'indique le tableau 3, les îles d'intervention du projet sont globalement exposées aux aléas climatiques que sont (i) les mouvements de terrain et érosions (hydriques et éoliennes), (ii) la sécheresse et les vagues de chaleur (iii) les tempêtes et ouragans ainsi que les inondations associées et (vi) les feux de brousse.

Pour la prévention et la minimisation des incidences climatiques sur le projet, diverses mesures d'adaptation et de résilience ont été directement intégrées aux activités des composantes 1 et 2 du projet. Ainsi, la mise en œuvre effective desdites mesures d'adaptation et de résilience devrait assurer durablement la protection des activités et investissements du projet contre les aléas climatiques.

5 PLAN D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION

5.1 Mesures générales

Pour la prévention, l'atténuation des impacts potentiels négatifs et les risques ainsi que l'optimisation/ amélioration des impacts positifs, des études d'évaluation environnementales et sociales spécifiques

relatives à des sous-projets spécifiques seront réalisées suivant les dispositions réglementaires en la matière. Ces études permettront d'analyser de manière exhaustive les aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires des sous-projets concernés et de définir les mesures spécifiques de leur gestion. Les mesures de gestion à définir dans ces études pourront également tenir compte des recommandations spécifiques formulées dans les sections suivantes. Au cas où des études spécifiques ne s'avèrent pas nécessaires conformément aux dispositions réglementaires, recours pourra être fait directement aux recommandations notifiées dans les sections 6.2 et 6.3 du présent rapport.

Processus d'évaluation ES relatif aux sous-projets conformément aux dispositions réglementaires et aux Procédures d'Evaluation Sociale Environnementale et Climatique (PESEC)

La réglementation nationale distingue trois (3) catégories de risques pour les projets telles que préalablement définies. Au regard de la nature, de l'ampleur et des caractéristiques des activités du projet, les sous-projets seront de la catégorie B ou de la catégorie C. Tous les sous-projets de catégorie A seront exclus du financement du projet.

Le processus d'évaluation se fait suivant les étapes suivantes :

- **Étape 1 – Screening ES des sous-projets** : l'UGP, sur la base d'un formulaire mis à disposition par la DNE (confère annexe I), fournit les informations sur chaque sous-projet et transmet le formulaire renseigné à la DNE. Fais le screening du sous-projet à partir du formulaire renseigné et une visite du site du sous-projet au besoin. Suite au screening, la DNE définit la catégorie du sous-projet. La DNE dispose d'un délai de dix (10) jours pour la catégorisation du sous-projet ;
- **Étape 2 – Réalisation de l'analyse ES** :
 - Si le sous-projet est classé en **catégorie B**, c'est une **Evaluation d'Impact Environnemental Simplifiée** (confère annexe II) qui est réalisée par un consultant (enregistré auprès de la DNE) qui doit être recruté par l'UGP. L'étude est généralement réalisée en 60 jours et la DNE dispose de 20 jours pour la réalisation de la Consultation Publique et la validation de l'étude. L'étude sera réalisée en tenant compte de résultats du processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé (CPLE) afin de garantir la sécurisation foncière et des investissements qui seront réalisées. Par ailleurs, au besoin, l'étude mettra un accent particulier sur la gestion des déchets qui seront générés ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau. Après validation, une Déclaration de Conformité Environnementale est délivrée à l'UGP par rapport au rapport ;
 - Si le sous-projet est classé en **catégorie C**, c'est un **Rapport Environnemental et Social** qui est produit par les spécialistes en ESC de l'UGP puis soumis au FIDA et à la DNE pour validation. La DNE dispose de 20 jours pour la réalisation de la Consultation Publique et la validation du rapport. Aussi, après la validation, une Déclaration de Conformité Environnementale est délivrée à l'UGP par la DNE ;
 - Il convient de noter que si les études/ rapports sont jugés insatisfaisants, ils sont repris jusqu'à ce qu'ils soient jugés acceptables par la DNE et le FIDA ;
- **Étape 3 – Réalisation du sous-projet et suivi des mesures ES** : après l'obtention de la déclaration de conformité, l'UGP établit un **Plan de Suivi ES** qu'elle communique à la DNE. Après le démarrage du sous-projet, des **rapports annuels de suivi ES** sont produits par l'UGP et transmis à la DNE. Par ailleurs, l'UGP soumettra des rapports semestriels de suivi au FIDA. La DNE réalisera également des missions de terrain afin de s'assurer du respect des dispositions et mesures prévues dans le programme de suivi). Quant au FIDA, des missions de supervisions périodiques couvrant la planification et la mise en œuvre des mesures environnementales, sociales et sécuritaires de tous les sous-projets seront réalisées.

Les aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires de chaque sous-projet seront donc gérés suivant les dispositions et mesures qui seront indiquées dans lesdits documents (Evaluation d'Impact Environnemental Simplifiée et Rapport Environnementale et Sociale) y compris les mesures de suivi prévues.

Ce processus de gestion inclus l'intégration dans le processus de recrutement des sous-traitants en charge des travaux et des contrats d'exécution des travaux, des clauses environnementales et sociales basées sur les résultats des rapports d'analyses environnementales et sociales sus-évoqués.

L'existence de systèmes de gestion environnementale et sociale ou leur mise en place sera incluse comme critère pour que les institutions financières participent à PROAGUA. Les institutions financières potentielles participantes seront sollicitées et une évaluation de leurs systèmes de gestion environnementale et sociale sera réalisée. Un Plan d'Action Environnemental et Social sera convenu avec les institutions financières, avec des délais pour qu'elles établissent soit un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), soit renforcent le système existant dans le cadre de leur participation à PROAGUA. Les institutions financières qui ont été consultées lors de la conception de PROAGUA ont confirmé leur intérêt à renforcer leurs capacités à gérer les risques environnementaux et sociaux. Ce renforcement des capacités sera l'un des avantages de PROAGUA.

5.2 Mesures relatives aux impacts potentiels sociaux

Afin de traiter les risques liés au travail et aux conditions de travail ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail (SST), le projet mettra en œuvre des procédures de gestion du travail pertinentes dans toutes les activités. Les travailleurs et les bénéficiaires impliqués dans la construction, le développement de l'irrigation, la production animale et les activités agricoles recevront une formation obligatoire sur la SST, y compris l'utilisation sûre des outils, des machines, des produits agrochimiques et les pratiques de manipulation des animaux. Des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés seront mis à disposition et leur utilisation sera obligatoire.

Les risques liés au travail des enfants et au travail forcé sont évalués comme faibles à modérés et seront atténués par des interdictions explicites incluses dans tous les contrats avec les entrepreneurs, les prestataires de services et les partenaires de mise en œuvre. Des activités de sensibilisation seront menées au sein des communautés et des organisations de producteurs afin de promouvoir le respect de la législation nationale du travail et des pratiques de travail acceptables. Les conditions de travail seront contrôlées par des visites régulières sur le terrain, la collaboration avec les autorités locales et le mécanisme de règlement des griefs du projet.

Les risques pour la santé et la sécurité des communautés, notamment l'exposition aux maladies d'origine hydrique, vectorielle et zoonotiques associées aux systèmes d'irrigation et à la production animale, seront gérés par exemple grâce à un drainage et un entretien approprié des infrastructures d'irrigation, à une gestion sûre des déchets animaux et à des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement. Le cas échéant, la coordination avec les services de santé locaux sera encouragée afin de soutenir les activités de prévention des maladies et d'éducation à la santé.

Afin d'atténuer les risques liés à l'inégalité entre les sexes et à la violence sexiste/sexuelle et à l'exploitation sexuelle, le projet mettra en œuvre des protocoles de prévention et d'intervention spécifiques, notamment des codes de conduite pour le personnel du projet, les sous-traitants et les facilitateurs, ainsi que des voies d'orientation confidentielles et centrées sur les victimes. Des approches transformatrices en matière de genre seront intégrées dans toutes les composantes du projet afin de garantir un accès équitable aux avantages du projet et d'éviter une augmentation du travail non rémunéré

ou sous-rémunéré pour les femmes. La participation et le leadership des femmes dans les AUEs, les OPs et les processus de planification au niveau communautaire seront activement encouragés, et des interventions ciblées telles que GALS+ et le soutien à l'entrepreneuriat axé sur les femmes seront utilisées pour éliminer les obstacles structurels.

Bien qu'aucune réinstallation physique ne soit prévue, les risques potentiels liés au déplacement économique temporaire ou partiel et aux changements dans le régime foncier seront pris en compte. Lorsque l'utilisation informelle de terres publiques ou communales est affectée, des consultations transparentes seront menées avec les utilisateurs concernés, et les droits d'utilisation et d'accès aux terres existants seront documentés, y compris le CLPE. Des mesures d'indemnisation équitable et de restauration des moyens de subsistance seront prévues si nécessaire, conformément aux normes de sauvegarde applicables. La formalisation du régime foncier et l'attribution de parcelles irriguées seront effectuées dans le cadre de processus inclusifs et transparents afin de garantir que les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables ne soient pas exclus. Des consultations, le CLPE, des accords d'utilisation des terres et des règles d'attribution de l'eau seront mis en place avant la mise en œuvre des infrastructures d'irrigation.

La participation des parties prenantes sera assurée tout au long du cycle du projet grâce à la mise en œuvre du PEPP, qui favorise une participation inclusive, la divulgation d'informations en temps utile et un dialogue continu avec les parties prenantes concernées par le projet. Un MGP fonctionnel, accessible et sensible au genre sera maintenu afin de permettre de soulever et de traiter les préoccupations et les plaintes en temps utile, y compris les signalements confidentiels de problèmes liés à la violence sexiste.

Enfin, la gestion des risques sociaux sera soutenue par un suivi régulier et une gestion adaptative. Des indicateurs de protection sociale seront intégrés dans le système de suivi et d'évaluation du projet, et des examens périodiques seront effectués pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. Les conclusions du suivi et les commentaires des parties prenantes seront utilisés pour ajuster la mise en œuvre du projet si nécessaire, afin de garantir que les risques sociaux restent gérables tout au long du cycle de vie du projet.

5.3 Mesures relatives aux impacts potentiels environnementaux et santé sécurité

La matrice suivante définit les mesures pour la prévention, l'atténuation et l'optimisation/ amélioration des impacts environnementaux potentiels et les risques de santé et sécurité.

Tableau 23: Mesure de prévention, atténuation et optimisation/ amélioration des impacts environnementaux potentiels et les risques de santé et sécurité

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage			
Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (résultats attendus : Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau)			
AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau	Extension et optimisation des réseaux (secondaires et tertiaires) de distribution d'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles	1. Perturbation du trafic routier et risque d'accident de la circulation par les travaux de pose et les entretiens des réseaux ; 2. Risque d'endommagement d'infrastructures et d'équipements souterrains (voies bitumées, canalisations de drainage d'eaux pluviales, conduites d'eau, câbles électriques, etc.) par les travaux ; 3. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; 4. Risque d'accidents de travail (traumatismes, etc.) suite aux éboulements de terres et de chutes de blocs de pierres lors des travaux.	1. Informer au préalable les usagers de voies de circulation concernées ; mettre en place le dispositif de signalisation de sécurité routière ; respecter les délais d'exécution des travaux ; créer temporairement, au besoin, des voies de contournement ; 2. Identifier au préalable les infrastructures et équipements sous terrain ainsi que les voies bitumées des sites d'intervention et saisir les structures en charge de leur gestion pour d'analyse et l'adoption de mesures de contournement, de déplacement, de remise en état, etc. ; assurer la mise en œuvre effective des décisions arrêtées ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations exposées sur les risques d'émission de poussière et de bruits et privilégier les horaires réglementaires de travail dans les zones habitées ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les procédures d'exécution minimisant les risques ; informer et sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés ; superviser l'exécution des activités de niveaux de risque élevé.
	Réhabilitation d'installations de mobilisation et de stockage de l'eau (forages, réservoirs, digues et captages, etc.) et/ ou aménagement de petites unités de désaliénation des forages en zone côtière	1. Destruction du couvert végétal par les travaux de réhabilitation et/ou de construction d'unité de désaliénation (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place d'unité de désaliénation : moins de 300 m² ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ;	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations exposées ; 3. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les procédures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes en hauteur) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
		3. Risque d'accident de travail (chutes en hauteur, chutes dans les réservoirs, etc.) lors des travaux de réhabilitation ou de mise en place des infrastructures et équipements et de leur exploitation ; 4. Risque d'épuisement des ressources d'eau exploitées (faible/négligeable, car système d'exploitation et d'utilisation durable dont le système gouttes à gouttes inclus dans la conception du projet) ; 5. Risques de pollutions liés aux déchets générés par les unités de désaliénation (panneaux solaires usagés, emballages vides des produits chimiques de traitement de l'eau, etc.) ; 6. Optimisation de la satisfaction des besoins agropastoraux en eau ; 7. Risque d'aggravation de l'érosion hydrique et d'éboulement de blocs rocheux sur les sites d'extraction de matériaux latéritiques pour les travaux de réhabilitation et de construction.	(chaussures de sécurité, etc.) ; superviser l'exécution des activités de niveaux de risque élevé ; 4. Négligeable, mais assurer le suivi quantitatif des ressources exploitées et ajuster les exploitations au besoin ; 5. Assurer la collecte puis l'élimination des déchets dangereux par des structures spécialisées (pour les panneaux solaires, prévoir dans les contrats d'acquisition dans la mesure du possible, la récupération des panneaux usagés par les fournisseurs) ; 7. Inclure les sites ayant fait l'objet d'emprunt de matériaux dans l'application des mesures d'adaptation associées au sous-projet.
	Solarisation (pose d'unités photovoltaïques) des forages existants	Optimisation de l'autonomisation électrique des installations de captage d'eau et réduction des coûts d'exploitation des forages	Assurer la maintenance régulière des équipements solaires et prendre des mesures anticipatoires pour les remplacer.
	Construction/ réhabilitation de points d'abreuvement pour les animaux	1. Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Contamination/ pollution de l'air et nuisances acoustiques liées aux travaux ; 3. Risque d'accidents de travail lors des travaux ; 4. Appui à la satisfaction des besoins en eau pour les éleveurs avec limitation de la concurrence et la pression sur les réseaux hydrauliques agricoles ;	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI (protection respiratoire et auditive) ; 3. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, etc.) ; signaler les zones dangereuses sur les sites d'activités ; 4. Concevoir les points d'abreuvement dans une perspective de durabilité et de permanence (approvisionnement par des sources mixtes si possible : eaux souterraines, eaux pluviales, eaux de surface ; mise en place de dispositifs de minimisation des infiltrations d'eau ; etc.) ;

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
		5. Risque de noyade des personnes et animaux dans les étangs/bassins d'eau d'abreuvement ; 6. Risque de prolifération de vecteurs de maladies (moustiques, mouches, rongeurs, etc.) à partir des étangs/ bassins d'abreuvement et émission atmosphériques malodorants. 7. Risque de maladies d'origine hydrique	5. Aménager les étangs d'abreuvement de sorte à limiter les noyades (profondeurs inférieures à 1 mètre ; rebords en pente et facilitant les sorties des étangs ; etc.) ; mettre en place des affiches d'information sur les risques de noyade et des réflexes en saison pluvieuse ; sensibiliser les éleveurs et les populations riveraines sur les risques de noyade ; 6. Assurer l'entretien régulier de l'environnement immédiat des points d'abreuvement (enlèvement et valorisation des déjections des animaux. 7. Sensibiliser les communautés aux maladies d'origine hydrique et aux traitements dans les centres de santé 8. Encourager une gestion adéquate des sites et éviter l'accumulation d'eau
AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau	Organisation de la maintenance des infrastructures de gestion de l'eau	1. Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; 2. Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.	1. Veiller à assurer une assistance continue à l'organisation de la maintenance (mise à disposition effective des ressources durant le projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités) ; 2. Mettre en place un mécanisme financier devant permettre la mobilisation continue de ressources financières pour l'assurance du renforcement continu des capacités des parties prenantes.
	Planification et mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation et de résilience (sécurité de l'eau, infrastructures résilientes, gestion des risques climatiques et stratégie d'adaptation agricole) axées sur le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau ³⁵ et la rationalisation des besoins d'exploitation des ressources d'eau du projet	1. Optimisation de la durabilité de la desserte d'eau et de la satisfaction des besoins des agriculteurs ; 2. Optimisation des capacités des parties prenantes pour la gestion rationnelle des ressources en eau.	1. Veiller à assurer une assistance continue à l'organisation de la maintenance (mise à disposition effective des ressources durant le projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 2. Mettre en place un mécanisme financier devant permettre la mobilisation continue de ressources financières pour l'assurance du renforcement continu des capacités des parties prenantes.
Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes (résultats attendus : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes)			

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
AP 3. <i>Aménagements résilients.</i>	Réalisation des terrassements et des ouvrages antiérosifs (correction des pentes, réduction des pertes en eau de ruissellement, prévention de l'érosion hydrique et la charge de sédiments affectant l'eau en aval des infrastructures)	1. Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; 2. Amélioration des écoulements des eaux de ruissellement et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; 3. Contamination/ pollution de l'air liée aux travaux ; 4. Risque d'accident de travail lors des travaux.	1. Assurer l'entretien régulier des terrassements et ouvrages antiérosifs ; 2. Assurer l'entretien régulier des ouvrages de drainage des eaux pluviales ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière ; doter le personnel des travaux en équipements de protection respiratoire ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; assurer la supervision des travaux en zones dangereuses (pentes importantes, risques d'éboulement et de chutes de pierres, etc.) et signaler lesdites zones.
	Parcellisation agricole ³⁶ afin de permettre d'optimiser les réseaux d'irrigation construits dans AP1		
	Restauration des écosystèmes et la protection des bassins versants ³⁷	1. Protection durable des bassins de production y compris les équipements/ installations/ parcelles aménagés et des ressources en eau ciblées par le projet contre les risques climatiques (érosions, crues, dégradations des sols, etc.) ; 2. Reforestation/ accroissement du couvert végétal et protection des sols contre les érosions (hydriques et éoliennes) dans les zones d'intervention du projet ; 3. Reconstitution de la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels ; 4. Risque d'accident de travail lors des travaux de restauration (y compris les risques de chutes en hauteur).	1. Assurer l'entretien régulier des ouvrages de protection ; 2. Assurer l'entretien régulier des couverts forestiers mis en place (remplacement des plans mort, entretien des parcelles, irrigation au besoin, etc.) ; 3. Assurer l'entretien régulier des couverts forestiers mis en place ; 4. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les chutes libres, les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; assurer la supervision des travaux en zones dangereuses (pentes importantes, risques d'éboulement et de chutes de pierres, etc.) et signaler lesdites zones.
AP 4 : <i>Accès au capital et aux technologies de production végétale.</i>	Facilitation de l'accès des bénéficiaires au capital productif et aux technologies adaptées aux changements climatiques, aux conditions agroécologiques ainsi qu'aux caractéristiques	1. Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies ; 2. Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; 3. Optimisation des productions agricoles ;	1-3 : Veiller à assurer une assistance continue aux parties prenantes (assistance effective pendant la durée du projet et de responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 4. Privilégier l'attribution d'équipements micromécaniques faciles à entretenir ; former les bénéficiaires à l'entretien desdits équipements et mettre en place

³⁶ Le programme appuiera la structuration des parcelles à travers : bornage et piquetage ; installation de diguettes et haies brise-vent ; mise en place de petites rigoles d'irrigation ; création ou amélioration d'accès internes pour faciliter la circulation

³⁷ Les interventions incluent : plantation d'espèces autochtones adaptées aux zones arides ; paillage et protection des jeunes plants ; utilisation ciblée de géotextiles pour stabilisation des talus ; installation de cordons pierreux pour réduire l'érosion hydrique ; reboisement ligneux dans les zones les plus exposées.

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
	morphologiques des zones d'intervention. Soutiens à (i) l'aménagement de parcelles horticoles résilientes aux changements climatiques (ii) l'équipement en système d'irrigation goutte-à-goutte (iii) la fourniture d'intrants (semences, etc., mais pas de pesticides) (iv) l'appui des producteurs en micromécanisation	4. Réduction de la pénibilité des travaux.	en lien avec les bénéficiaires, des mécanismes pour les entretiens et remplacements des équipements.
AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production	Renforcement des capacités et des connaissances des producteurs à travers la mise en place de Champs Écoles Paysans (CEP) y compris les formations thématiques ciblées, l'appui-conseil de proximité et la promotion des bonnes pratiques et des standards de qualité	- Optimisation des capacités des parties prenantes aux technologies de production y compris les qualités ; - Optimisation de la gestion rationnelle des ressources en eaux ; - Risques d'accident (blessures, morsures de reptiles et insectes, chutes en hauteur) dans les CEP.	1-2 : Veiller à assurer une assistance continue aux bénéficiaires (assistance effective pendant la durée du projet et responsabilisation d'institutions régaliennes tout en contribuant au renforcement de leurs capacités à la fin du projet) ; 3. Privilégier des sites de CEP présentant moins de risques (terrains plats ou avec pentes modérées ; zones avec moins de lieux pouvant abriter des reptiles, etc.) ; sensibiliser les bénéficiaires des formations sur les risques ; utiliser au besoin des pesticides répulsifs (non létales) des reptiles.
	Diffusion d'informations agrométéo à partir de soutiens à l'INMG pour la mise en place d'installations agrométéo dans les zones d'intervention et la diffusion des informations aux producteurs et éleveurs	- Optimisation des capacités de l'INMG ; - Optimisation de la prévention et la gestion des risques agroclimatiques et des productions agropastorales.	- S'accorder avec l'INGM des dispositions et modalités d'assurance de la durabilité des appuis en équipements techniques et veiller à la mise en œuvre effective desdites dispositions et modalités ; - Informers et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs à l'accès et à l'utilisation des données climatiques à mettre à disposition par l'INGM.
AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières (enclos de chèvres, accès à l'aliment de bétail, conseils et soins vétérinaires).	Appui à l'amélioration des conditions d'habitat, d'alimentation et de la surveillance sanitaire du cheptel (chèvres) des bénéficiaires du projet pour la production de lait de chèvre destiné à la transformation fromagère à travers (i) l'amélioration des enclos, des infrastructures d'abreuvement et	- Minimisation de la divagation des chèvres sur les îles d'intervention du projet ; - Amélioration des conditions sanitaires des chèvres et optimisation de l'accroissement du nombre de têtes des cheptels ; - Risques sanitaires/ contaminations alimentaires liés aux fromages produits (risques à priori faibles/ négligeables compte tenu de l'inclusion de la qualité	- Veiller à l'entretien régulier des enclos ; - Assister de manière effective et rigoureuse les éleveurs ; veiller à l'accessibilité aux produits vétérinaires ; mettre en place un mécanisme de durabilité des assistances aux éleveurs même à la fin du projet ;

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
	des conditions de traite, complétée par des formations sur les bonnes pratiques de conduite de troupeau (ii) la réalisation des essais de production fourragère, de régénération naturelle et de gestion de pâturages et (iii) l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration des pratiques (alimentation, habitat, traite, hygiène, santé animale).	et l'hygiène alimentaire dans les appuis à apporter aux bénéficiaires) ; 4. Risques sanitaires et de pollution (prolifération de vecteurs de maladies : mouches, moustiques, etc. ; contamination/ pollution des eaux de ruissellement ; etc.) liés aux déjections des chèvres des cheptels dans les enclos si des mesures appropriées de leur gestion ne sont pas prises.	3. Assurer de manière effective à l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de Bonnes Pratiques d'Hygiènes de Production en ayant recours à des normes de référence (HACCP ³⁸ , ISO 22 000, etc.) ; 4. Assurer l'enlèvement régulier des déjections des animaux dans les enclos et des zones des activités ; assurer les traitements sanitaires et hygiéniques des enclos et lieux des activités au besoin.
Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux			
Sous-composante 2.1. Traitements post-récoltes et transformation (résultats attendus : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation conservation améliorent la qualité des produits agricoles)			
AP 7. Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation	- Facilitation/ mise en place d'infrastructures spécialisées (de chaîne de valeur agroalimentaire), de matériels adaptés et d'équipements performants dédiés à une valorisation optimale des produits agropastoraux ; - Mise en place d'un réseau intégré comprenant des centres techniques de collecte, de traitement et de conditionnement (des productions maraîchères), des plateformes de stockage sécurisées (pour produits frais et transformés) ainsi que des espaces de commercialisation spécialisés.	1. Destruction du couvert végétal par la mise en place des étangs/ bassins d'abreuvement (négligeable, car en situation de réhabilitation ; faibles surfaces nécessaires pour la mise en place des points ; très faible importance du couvert forestier) ; 2. Risques d'accident de travail lors des travaux de mise en place des infrastructures ; 3. Contamination de l'air par les poussières et nuisances sonores liées aux travaux de mise en place des infrastructures ; 4. Amélioration des stockages/ conservations et la qualité des productions agricoles ; 5. Risque de contamination/ pollutions liées aux déchets solides (résidus et produits agricoles avariés, etc.) et liquides (eaux de lavages des produits, etc.) si des mesures de gestion rationnelle ne sont pas mises en place ;	1. Négligeable ; mais reboisement/ reforestations prévues dans le cadre des activités ; 2. Identifier les risques spécifiques liés à chaque activité puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les traumatismes physiques avec les équipements utilisés, etc.) ; sensibiliser les travailleurs et les doter d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants, etc.) ; mettre en place un dispositif de signalisation (panneaux, etc.) pour les travaux à proximité des voies de circulation et/ ou de résidence ; 3. Privilégier des techniques minimisant les émissions de poussière et de bruit ; doter le personnel des travaux en EPI au besoin (protection respiratoire et auditive) ; informer au préalable les populations riveraines exposées au bruit et poussière et réaliser les travaux dans les horaires réglementaires ; 4. Assurer de manière effective à l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de Bonnes Pratiques d'Hygiènes de Production en ayant recours à des normes de référence (HACCP³⁹, ISO 22000, ISO 9001, etc.) ; 5. Disposer sur place des équipements de collecte des déchets solides (bacs, aires de stockages, etc. à l'abri des eaux pluviales) et veiller à leurs

³⁸ Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)

³⁹ Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
		6. Risques d'accident de travail liés aux activités dans les infrastructures et la manutention des équipements et produits agricoles lors de la phase d'exploitation.	enlèvements réguliers ; veiller à limiter les charges de matières organiques dans les eaux résiduaires avant leurs rejets hors des sites par des canalisations dédiées ; informer et sensibiliser les exploitants des sites sur les mesures de gestion des déchets solides et des eaux résiduaires ; assurer la disponibilité et l'entretien des équipements et ouvrages de gestion des déchets solides et liquides tout en veillant à la disponibilité de ressources financières dédiées ; assurer des traitements sanitaires et hygiéniques périodiques des sites et leurs environnements immédiats ; 6. Identifier les risques spécifiques liés aux tâches spécifiques d'exploitation des sites puis définir les mesures d'exécution minimisant les risques (notamment les traumatismes physiques liés à la manipulation de charges, les postures de travail, traumatismes physiques liés à des équipements techniques utilisés, etc.) ; informer, sensibiliser et former les travailleurs sur les mesures de sécurité et veiller à ce qu'ils utilisent des EPI appropriés (tabliers, gants, etc.) ; mettre en place un dispositif de signalisation sur les sites (panneaux d'indication, d'interdiction, d'information, d'obligation, etc.) ; doter, au besoin, les sites d'extincteurs à poudre ABC, à CO₂, etc., et former certains travailleurs à leur utilisation.
AP 8. Formation et appui à la gestion et à l'amélioration de la qualité.	- Mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement sur les techniques performantes de conservation et de transformation des produits ; - Mise en place d'un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités communautaires de stockage, de conditionnement et conservation ; - Appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales et les méthodes de transformation respectueuses de l'environnement	Optimisation de la valorisation/ valeurs marchandes et la qualité des productions agricoles des bénéficiaires du projet.	Veiller à assurer de manière continue, même à la fin du projet, les renforcements de capacités et les appuis et assistances techniques au profit des bénéficiaires.

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
	Mise en place de mesures d'adaptation et de résilience à travers (au profit des bénéficiaires) (i) des formations sur la gestion inclusive des risques environnementaux, sociaux et climatiques de leurs activités et (ii) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable	1. Minimisation de la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, des impacts environnementaux ainsi que des risques (santé et sécurité des personnes) liés aux activités de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation ; 2. Minimisation de la consommation électrique des infrastructures de stockage/ conservations/ conditionnement/ transformation.	1-2 : Assurer la mise en œuvre effective des mesures d'adaptation et de résilience et encourager les bénéficiaires à la mise en œuvre des acquis même à la fin du projet.
Sous-composante 2.2. : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché (résultats attendus : Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés)			
AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs	Accompagnement à l'inclusion des mesures spécifiques d'adaptation et de résilience aux activités à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires pour le développement et la promotion des plans d'affaires « verts » axées sur la valorisation des énergies renouvelables, les techniques de protection et d'utilisation rationnelle des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques pastorales de résilience climatique.	1. Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; 2. Accroissement du développement de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.	1-2 : Assurer de manière effective l'accompagnement des bénéficiaires et encourager leurs partenaires à la concrétisation des partenariats ; sensibiliser et former les bénéficiaires sur la gestion relationnelle et contractuelle des contrats dans l'optique de garantir la fiabilité et la durabilité des partenariats.
AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales	Mise en œuvre d'un dispositif financier hybride et adapté d'accès à des crédits productifs.	1. Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux minimisant la vulnérabilité des activités aux risques climatiques, les impacts environnementaux ainsi que les risques (santé et sécurité des personnes) ; 2. Accroissement de la mise en œuvre de plans d'affaires et de partenariats commerciaux valorisant les énergies renouvelables.	1-2 : Assurer de manière effective les accompagnements financiers des bénéficiaires et les former et sensibiliser sur les approches d'autofinancements/ réinvestissements dans l'optique de la durabilité de leurs activités ; sensibiliser les bénéficiaires à assurer de manière durable la conformité de leurs activités mesures de durabilité environnementale, sociale et climatique.

ACTIVITE PRINCIPALE	SYNTHESE DESCRIPTIVE	PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS / RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES, SANTE ET SECURITE	MESURES GENERIQUES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET D'OPTIMISATION/ AMELIORATION DES IMPACTS
	Inclure l'existence d'un système de gestion environnementale et sociale fonctionnel comme critère pour que les institutions financières participent au projet	1. L'intermédiaire financier est incapable de surveiller et de rendre compte des investissements finaux et de leurs impacts environnementaux et sociaux 2. Les investissements finaux sont réalisés dans des activités qui ne sont pas respectueuses de l'environnement 3. Les investissements finaux entraînent une mauvaise adaptation 4. L'analyse des risques pour les investissements potentiels est limitée 3. 5. Les critères de sélection des services financiers et de l'analyse des risques ne sont pas socialement inclusifs	1. Evaluer les qualités requises des Institutions de Financement (IF) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation 2. Assister les IF à développer un SGES répondant aux exigences du PESEC. 3. Supporter les IF à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport 4. Assister les IF à élaborer un mécanisme de recours en cas de grief 5. Réaliser/développer toute étude/documentation supplémentaire requise par la catégorie de risque. 1-3

6 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Pour garantir la mise en œuvre efficace du cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC), il est nécessaire de mettre en place un programme de renforcement des capacités bien structuré visant à doter les principales parties prenantes des connaissances et des compétences nécessaires pour traiter les questions environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires. Le succès du plan dépend du renforcement des entités nationales et locales chargées de gérer les mesures de protection environnementales et sociales, la violence sexiste et les inégalités entre les sexes, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, ainsi que la santé et la sécurité au travail. Les activités de formation seront au cœur du CGESC et couvriront des domaines essentiels tels que les normes environnementales et sociales, les mesures de santé et de sécurité au travail et la sensibilisation à la violence sexiste. Les formations proposées comprennent :

- Mesures de base en matière de SST et équipements de protection individuelle
- Questions de santé et de sécurité communautaires
- Code de conduite des travailleurs
- Problèmes liés à la SEA/SH, prévention
- Recours en cas de plainte (MGP)
- Voies de recours en matière de violence sexiste
- Règlement des griefs des travailleurs
- GALS+
- SGES pour les financières intermédiaire

L'accent sera mis sur le MGP, afin de garantir que les communautés et les parties prenantes disposent de voies claires et accessibles pour signaler leurs préoccupations, y compris les plaintes liées à la violence sexiste. Ces efforts de renforcement des capacités cibleront divers groupes de parties prenantes, notamment les ONGs, les entrepreneurs, les communautés locales et les représentants des organisations et coopératives agricoles. La formation sera mise en œuvre dans le cadre d'ateliers et de séminaires coordonnés par l'unité de gestion du projet (UCGP) en collaboration avec le spécialiste des questions de genre et de nutrition et le consultant en protection sociale chargé de dispenser la formation (les termes de référence sont élaborés et inclus dans le PIM).

Le responsable du suivi et de l'évaluation, en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et les agences opérationnelles, sera chargé de superviser la conformité et d'évaluer les stratégies d'atténuation. Le responsable de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale servira de point focal pour les garanties sociales et dirigera les efforts visant à garantir que les indicateurs du PGE-PMA soient correctement pris en compte dans le cadre de suivi, en travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de suivi et d'évaluation pour analyser les données et valider les conclusions sur le terrain.

L'approche participative du suivi inclura une implication directe des communautés locales afin d'évaluer leur participation et leurs progrès, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes pauvres et les ménages marginalisés. Un suivi régulier des données relatives au genre et à l'inclusion sociale sera effectué afin de garantir que les femmes et les jeunes

bénéficient d'un accès équitable aux avantages du projet. Le système de suivi recueillera également des données ventilées afin d'évaluer l'efficacité des stratégies ciblées et de mesurer les avantages spécifiques obtenus pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans les différents domaines du programme.

Des examens périodiques des mesures de sauvegarde seront effectués et des mesures correctives seront mises en œuvre lorsque des lacunes ou des risques émergents seront identifiés. Les conclusions seront présentées dans des rapports d'étape réguliers et utilisées pour renforcer la gestion adaptative.

7 CONSULTATIONS ET DIFFUSION

Le personnel de terrain, en particulier les mobilisateurs au niveau communautaire, jouera un rôle central dans la mobilisation et la consultation des communautés, en garantissant une participation active et l'appropriation locale du programme. La collaboration avec les organisations communautaires (OC) et les institutions traditionnelles est essentielle pour impliquer les petits exploitants agricoles, les coopératives locales et les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre agricole.

Les équipes de terrain travailleront en étroite collaboration avec les institutions traditionnelles et locales, notamment les anciens des villages, les chefs, les réseaux de femmes et les coopératives agricoles, afin de faciliter un dialogue adapté à la culture locale. Des réunions communautaires structurées serviront de plateformes clés pour la consultation, intégrant des discussions sur l'égalité des sexes, les politiques foncières, les stratégies d'adaptation au changement climatique et l'accès aux ressources agricoles. Un accent particulier sera mis sur la participation significative des femmes et des jeunes, avec au moins 40 % de femmes et 20 % de jeunes parmi les participants.

En outre, le processus de consultation clarifiera les critères de ciblage des personnes vulnérables, en veillant à ce que l'éligibilité aux avantages du projet soit transparente, inclusive et alignée sur les besoins socio-économiques. Les membres de la communauté recevront des informations détaillées sur la manière dont les critères de ciblage sont appliqués, en particulier pour les ménages dirigés par des femmes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés, afin de garantir leur accès égal aux ressources et aux avantages du projet.

Des ateliers de sensibilisation et d'information seront organisés dans chaque communauté ciblée, afin de formaliser la phase initiale de consultation et de garantir une large participation de la communauté. Ces sessions fourniront aux parties prenantes des informations détaillées sur les activités du projet et les impacts attendus, favorisant ainsi une communication bidirectionnelle entre les équipes du projet et les bénéficiaires locaux. Les ateliers serviront de forums structurés où les membres de la communauté pourront faire part de leurs préoccupations, donner leur avis sur les priorités locales et participer activement à l'élaboration des interventions du projet.

8 RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

La responsabilité globale de la mise en œuvre de CGESC incombera au MAA, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage (DGASP), qui est l'institution technique chef de file du projet. L'UCGP sera chargée de la gestion opérationnelle quotidienne, de la coordination, du suivi et de l'établissement de rapports sur tous les instruments de sauvegarde sociale, y compris le CGESC, le PEPP, le MGP, les protocoles GBV/SEA/SH et les mesures liées au régime foncier, tout au long du cycle du projet.

Au cours de la phase initiale du projet, deux rôles distincts d'assistance technique à court terme seront mobilisés. Un consultant en garanties sociales sera recruté pour soutenir la mise en place de systèmes de garanties, mener des activités de renforcement des capacités, mettre en œuvre le PEPP et le MGP, et soutenir l'évaluation et la gestion des risques sociaux. Parallèlement, un consultant en évaluation foncière sera engagé pour réaliser une évaluation foncière spécifique, comprenant la cartographie de l'utilisation des terres, l'identification des droits fonciers informels ou qui se chevauchent, et des recommandations pour la régularisation foncière et l'atténuation des déplacements économiques potentiels. Ces consultants fourniront un appui technique pendant le démarrage du projet et n'auront aucune responsabilité dans sa mise en œuvre. Ils seront principalement chargés de la préparation de la mise en œuvre du projet.

Les activités liées au régime foncier découlant du projet seront mises en œuvre sous la coordination de l'UCGP et de la DGASP, en étroite collaboration avec l'INGT, le cas échéant, les autorités municipales et d'autres institutions compétentes en matière d'administration foncière, conformément à la législation nationale et aux normes de sauvegarde applicables.

Le spécialiste de genre et d'inclusion sociale au UCGP servira de point focal pour les garanties sociales et sera chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des garanties sociales dans toutes les composantes pendant la mise en œuvre. Ce rôle consiste notamment à garantir l'intégration d'approches sensibles au genre et inclusives, à soutenir la participation significative des femmes, jeunes et des personnes handicapées aux consultations et aux structures décisionnelles, et à coordonner les mesures de prévention et de réponse en matière de violence sexiste, d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, en collaboration avec l'ICIEG), les ONG représentant les personnes handicapées et les prestataires de services concernés.

L'inclusion sociale, le ciblage des ménages pauvres et vulnérables et l'atténuation des risques sociaux seront mis en œuvre en étroite collaboration avec le MFIDS et les institutions de protection sociale concernées, notamment le Registre social, afin d'assurer l'alignement sur les cadres nationaux de réduction de la pauvreté et de protection sociale.

Les risques sanitaires communautaires seront traités en coordination avec le ministère de la Santé et les services de santé locaux, en particulier pour la prévention des maladies, la promotion de l'hygiène, la sensibilisation à la nutrition et les activités de formation liées à la santé. Les interventions sensibles à la nutrition seront mises en œuvre par l'intermédiaire de l'UCGP et des Champs Écoles Paysannes (CEP), tout en harmonisant les supports de formation, les modules éducatifs et les messages clés avec les autorités nationales compétentes. Il s'agit en particulier du ministère de la Santé et de ses directions techniques, de l'ANSA et du ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social, afin de garantir la cohérence avec les politiques nationales en matière de nutrition, les lignes directrices et les cadres de protection sociale.

9 COÛT ESTIMATIF

Le coût de gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet est estimé à Dix millions sept cent neuf mille USD (10 709 000 USD). Les détails de cette estimation sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 24: Budget estimatif de gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet

Poste budgétaire	Description	Durée (années)	Coût estimé (USD)
Consultant en matière de garanties sociales	Consultant national spécialisé dans les garanties sociales (honoraires, frais de déplacement, indemnités journalières – FIPS).	Activités préparatoires	26 000
Évaluation du régime foncier	Consultant national pour l'évaluation du régime foncier (FIPS)	Activités préparatoires	9 000
Ateliers de formation sur les mesures de sauvegarde environnementales et sociales	Ateliers de 3 jours pour les techniciens et les animateurs, y compris le matériel, l'animation et la logistique (Y1 et Y3-)	2 ans	12 000
Sensibilisation et consultation des parties prenantes	Consultations communautaires, divulgation d'informations et campagnes de sensibilisation (par exemple sur le régime foncier, l'accès à l'eau et les mesures de sauvegarde).	1 an (A1)	22 000
Missions régulières de suivi et de contrôle	Suivi périodique des garanties sociales, des questions foncières et des impacts sur les moyens de subsistance tout au long du cycle du projet.	8 ans (A1-A8)	60 000
Catégorisation ES des sous-projets par la DNE	Assurance de la gestion réglementaire des aspects environnementaux et sociaux du projet	7 ans (A1 - A7)	3 332 000
Études Environnementales et Sociales Simplifiées des sous-projets de réhabilitation des infrastructures de mobilisation des ressources en eau	Etude pour l'assurance de la conformité réglementaire (financement prévu sur le FIPS)	1 an (A1)	93 000
Mise en œuvre des recommandations des études et rapports ES	Dispositions visant l'assurance de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales associées à la mise en œuvre des activités des sous-projets	8 ans (A1 - A8)	7 155 000
Total			10 709 000

10 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTS

10.1 Calendrier prévisionnel des principales actions du CGESC

Les principales activités de gestion des aspects environnementaux, sociaux et climatiques du projet seront réalisées suivant le planning indiqué ci-dessous.

Tableau 25: Calendrier de mise en œuvre des principales activités du CGESC

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation (A : Année)							
		A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	A 6	A 7	A 8
Mesures de prévention, d'atténuation et de compensation d'ordre général	Mettre en œuvre toutes les mesures prévues pour la gestion des aspects environnementaux sociaux et climatiques du projet	X	X	X	X	X	X	X	X

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation (A : Année)							
		A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	A 6	A 7	A 8
Mesures institutionnelles et réglementaires	Recruter les spécialistes en charge de la gestion des aspects environnementaux, sociaux et climatiques de l'unité de gestion du projet	X							
	Désigner les personnes ressources des Services Techniques ministériels (Direction Nationale de l'Environnement- DNE, Secrétariat National d'Action Climatique - SNAC, Institut National de Météorologie et de Géophysique - INMG, etc.) impliquées dans la mise en œuvre du CGESC	X	X						
Mesures techniques	Soumettre les sous-projets et activités à la DNE pour la réalisation des screening	X	X	X	X	X	X		
	Réaliser les Evaluations d'impact environnemental Simplifiées/ Rapports Environnementaux et Sociaux respectivement pour les sous-projets de catégorie B et C	X	X	X	X	X	X	X	
	Élaborer des clauses environnementales et sociales spécifiques à insérer dans les DAO et dans les contrats des travaux, fournitures d'équipements et autres activités concernées.		X	X	X	X	X	X	
	Mettre en œuvre les recommandations environnementales et sociales des études/ rapports (finalisation des conceptions des aménagements et mise en œuvre des sous-projets et activités aux phases travaux et exploitation)		X	X	X	X	X	X	X
	Mettre en œuvre les mesures d'adaptation et de résilience (y compris les renforcements de capacités des parties prenantes clés)	X	X	X	X	X	X	X	X
Formations	Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CGESC	X		X		X		X	
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation de parties prenantes	X	X	X	X	X	X	X	X
Mesures de suivi	Activités de surveillance et de suivi environnemental et social du projet.	X	X	X	X	X	X	X	X
	Evaluation du CGES à mi-parcours					X			

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation (A : Année)							
		A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	A 6	A 7	A 8
	Audit (avant-clôture) de la performance Environnementale et Sociale du projet								X

10.2 Rapportages

Les principaux rapports qui seront produits dans le cadre de la mise en œuvre du CGESC sont les rapports d'analyses ESC et les rapports de surveillance et de suivi ESC.

Les rapports d'analyses ESC comprendront (i) les Evaluations d'Impact Environnemental Simplifiée et (ii) les Rapports Environnementaux et Sociaux.

Quant aux rapports de surveillance et de suivi, ils comprendront :

- **les rapports trimestriels de suivi ESC à transmettre au FIDA** (ces rapports sera alimenté par les rapports des missions de suivi ESC qui seront réalisées par l'UGP, les rapports de surveillance et de suivi des travaux d'aménagement qui seront produits par les bureaux de contrôle, les rapports de suivi de l'exploitation des aménagements, les rapports de planification et de mise en œuvre des activités d'adaptation et de résilience, les rapports relatifs à l'exécution du PMPP, les données sur le MGP);
- **Les rapports annuels de Suivi ES à transmettre à la DNE** (ces rapports font état de la mise en œuvre des mesures ES prévues dans le cadre de la réalisation des sous-projets après l'obtention des déclarations de conformité environnementale) ;

ANNEXES

ANNEXE I : FORMULAIRE D'INFORMATIONS A SOUMETTRE A LA DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (DNE) DANS LE CADRE DU SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES SOUS- PROJETS

Annexe IV

Éléments de caractérisation environnementale du projet aux fins du paragraphe 2 de l'article 10

Objectif

- Établir les exigences relatives aux éléments de caractérisation que les promoteurs de projets doivent présenter.
afin de permettre leur catégorisation.

Lignes directrices

Pour lancer le processus d'évaluation environnementale, le promoteur doit soumettre à l'autorité environnementale un ensemble d'éléments de caractérisation du projet.

Par conséquent, il convient de prévoir la présentation d'un rapport descriptif du projet (résumé des études de faisabilité).
ou des plans d'ingénierie déjà élaborés), avec une description des aspects suivants :

Typologie du projet, sa justification et ses objectifs, cadre juridique.

- Processus et solutions technologiques planifiés

- Brève caractérisation biophysique et socio-économique de la zone d'influence du projet

Le rapport descriptif doit être complété par des photographies ou d'autres éléments graphiques et par la présentation de commentaires ou de réponses aux sujets ou questions indiqués ci-dessous.

Il convient de noter qu'à ce stade, le promoteur peut ne pas encore disposer d'informations détaillées sur tous les sujets et problèmes, et dans ce cas, il doit clairement énoncer les limitations existantes et, s'il ne peut pas présenter de données quantitatives, il doit au moins fournir des indications qualitatives.

Éléments de caractérisation environnementale du projet aux fins du paragraphe 1 de l'article 10	
Partisan	
Identification du projet	
Résumé	
Autorité ou entité chargée de délivrer les licences et d'autoriser le projet.	

Caractérisation	
Sujet / question :	Commentaire / Réponse
Adresse / lieu (île, commune, ville)	
Coordonnées géographiques (système WGS84)	
Surface de mise en œuvre (hectares)	
Propriété foncière pour la mise en œuvre du projet	
Brève description des environs.	

Caractérisation	
Sujet / question :	Commentaire / Réponse
Situation par rapport aux zones sensibles, à savoir : Réserves naturelles, parcs nationaux, parcs naturels, monuments naturels, paysages Aires protégées et sites d'intérêt scientifique qui font partie du Réseau national des aires protégées, conformément aux dispositions du décret-loi n° 3/2003 du 24 février, modifié par le décret-loi n° 44/2006 du 28 août ; - Sites d'intérêt pour la conservation de la biodiversité classés en vertu de conventions internationales auxquelles le Cap-Vert est signataire ; - Monuments historiques, monuments et sites naturels, y compris leurs champs de visibilité respectifs, classés ou faisant l'objet de propositions de classement, et zones protégées délimitées ou classées, en tenant compte des dispositions de la loi n° 102/III/90 ; - Zones de protection des ouvrages hydrauliques, conformément au décret législatif 3/2015 du 19 Octobre.	
Le projet est-il inclus dans un instrument de planification de l'utilisation des sols, ou son emplacement est-il compatible avec les dispositions d'un instrument de planification de l'utilisation des sols, notamment un plan directeur municipal (PDM), un plan de développement urbain (PDU), un plan détaillé (PD) ou un plan de développement touristique (POT) ? Décrivez.	
Le projet découle d'un plan ou d'un programme qui a été... Soumis à une évaluation environnementale et sociale stratégique ? (Précisez le plan ou le programme concerné)	
Le projet bénéficie-t-il d'un financement provenant d'une agence ou d'une organisation internationale ?	
Si oui, quelle est la catégorisation environnementale et sociale du projet ainsi attribuée ? agence ou organisation ?	
Calendrier prévisionnel de construction et d'exploitation et durée de vie prévue du projet.	
Emploi - Nombre estimé d'emplois générés par le projet (construction et exploitation). - Qui sont les principaux bénéficiaires (projection ventilée par sexe) ? - Des programmes de formation pour les travailleurs non qualifiés sont-ils prévus ? Existe-t-il des prévisions concernant une augmentation des flux migratoires ?	
Le projet inclut-il des pratiques exemplaires et des mesures spécifiques visant à garantir un travail productif aux femmes et aux hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ? Spécifier	
Volume d'investissement prévu (en milliers d'escudos)	
Quelles infrastructures sont prévues dans le cadre de ce projet ?	
Quels équipements seront installés dans le cadre de ce projet ?	
Description générale des activités prévues pendant la construction du projet.	
La taille et l'emplacement de l'aire de stockage des travaux ont-ils déjà été déterminés ? Veuillez décrire.	
Description générale des activités prévues dans le cadre du projet. _____	
Prévisions des activités liées au démantèlement futur du projet.	
Conséquences attendues pour la circulation piétonne et routière et les autres infrastructures construction et exploitation (identification et mesures planifiées)	
Sable, pierres et autres matériaux inertes nécessaires à la construction et à l'exploitation (quantités et origine)	

Caractérisation	
Sujet / question :	Commentaire / Réponse
Estimation de la consommation d'eau pendant la construction et l'exploitation, et sources d'eau prévues.	
Consommation énergétique estimée (électricité, combustibles) pour la construction et l'exploitation du projet.	
Matières premières/produits chimiques à utiliser (identification et quantification) dans le con- struction et exploitation du projet	
Substances dangereuses à utiliser (identification et quantités) dans la construction et l'exploitation de Projet	
Déchets, effluents et émissions (eaux usées et émissions atmosphériques) prévus pour le phases de construction et d'exploitation (identification et quantités)	
Sources de bruit et de vibrations prévues pour les phases de construction et d'exploitation.	
Le projet comprend des mesures spécifiques visant à une utilisation efficace de l'eau (mesures d'économie, Réutilisation des eaux usées ? Précisez.	
Le projet comprend-il des mesures spécifiques visant à une utilisation efficace de l'énergie ? Veuillez préciser.	
Les meilleures pratiques et les mesures spécifiques de prévention et de contrôle de la pollution sont-elles intégrées dès le départ au projet ? Veuillez préciser.	
Identification des situations d'urgence potentiellement liées à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du projet.	
Plans et mesures de prévention et d'intervention prévus face aux situations d'urgence identifiées.	
Un processus de consultation des parties prenantes a-t-il été mis en œuvre jusqu'à présent dans le cadre du développement du projet ? Le cas échéant: - A-t-on accordé une attention particulière à la représentation des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées physiques lors de ces consultations ? Les procédures ont été mises en œuvre de manière à permettre l'accès aux personnes à faibles revenus. Faible niveau d'alphabétisation ? - Décrire et présenter le nombre de personnes impliquées, ventilé par sexe.	
Dans le cadre de ce processus de consultation des parties prenantes, des préoccupations ont été soulevées concernant le projet et plus particulièrement concernant : - à l'inclusion sociale/aux droits de l'homme, - à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, - aux changements dans les rapports de force au sein de la communauté et dans les rapports de force intrafamiliaux, - à l'augmentation potentielle de la violence dans les communautés et/ou à une augmentation de la violence fondée sur le genre, - à la santé et à la sécurité des communautés et des travailleurs, qu'ils soient formels ou Informel ? Précisez.	
Au cours de ce processus de consultation des parties prenantes, des préoccupations ont-elles été soulevées concernant le projet et plus particulièrement ses effets sur l'environnement (pollution, nuisances, conservation de la nature) ? Spécifier	
Comment les préoccupations énumérées dans les points précédents seront-elles prises en compte lors de l'exécution du projet ?	

Proposition visant à définir le champ d'application de l'EIE	
Sujet / question :	Commentaire / Réponse
Si le projet est inclus dans la catégorie A, le promoteur Êtes-vous en train de préparer une proposition de définition de la portée ?	
Si oui, sur quoi se fonde cette affirmation ?	

ANNEXE II : CONTENU MINIMAL DES RAPPORTS DES EVALUATIONS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE

Rapport de synthèse

Identification et description du projet

- Désignation du projet ; Identification du promoteur ; Identification de l'autorité compétente en matière de délivrance de licences ; Phase de développement du projet (étude préliminaire, conception préliminaire, projet d'exécution) ;
- Identification de l'auteur de l'EAS ; Identification de période pendant laquelle le rapport est préparée ;
- Justification, objectifs et contexte
- Encadrement en termes de stratégies ou de plans sectoriels
- Localisation Cadre administratif ; Localisation par rapport aux zones sensibles⁸ ; Représentation cartographique à une échelle appropriée ; Coordonnées de mise en œuvre du projet (dans le système WGS84)
- Cadre en termes d'instruments de planification de l'utilisation des sols et/ou de plans sectoriels ; Servitudes, contraintes et équipements/ infrastructures pertinents potentiellement affectés
- Description sommaire des principales caractéristiques physiques du projet et des processus technologiques impliqués
- Description des principales actions ou activités de construction, d'exploitation et de mise hors service ;
- Projets associés ou complémentaires
- Description de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation du projet ; définition des objectifs d'égalité des chances à adopter dans le recrutement de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée
- Identification des principaux types de matériaux et d'énergie utilisés ou produits et estimations respectives
- Liste des principaux types d'effluents, de déchets et d'émissions prévisibles
- Calendrier prévisionnel des phases de construction/rénovation, exploitation et mise hors service
- Projections quantitatives des déplacements physiques et économiques causés par le Projet
- Indication du volet de participation du public qui a été suivi jusqu'à présent dans le cadre du développement du projet;
- Alternatives au projet : présentation des alternatives de localisation et/ou technologiques qui sont en discussion

Caractérisation sommaire de la situation de référence

- Caractérisation biophysique et évaluation de la qualité environnementale
- Climat

- Géologie et géomorphologie
- Physiographie ;
- Sols ;
- Ressources en eaux de surface et souterraines (aspects quantitatifs et qualitatifs)
- Biodiversité : aires protégées, espèces et habitats d'intérêt pour la conservation de la nature, services écosystémiques (contributions directes et indirectes des écosystèmes au bien-être des communautés et au fonctionnement de l'économie) ;
- Paysage;
- Qualité de l'air
- Bruit et vibrations ;
- **Risques naturels et anthropiques (y compris la vulnérabilité au changement climatique).**
- Planification de l'utilisation des terres
- Caractérisation socio-économique :(Données démographiques, Pauvreté et vulnérabilité ; Accès aux services essentiels; Travail, emploi et revenus, Accès aux ressources productives
- Identification et analyse des parties prenantes et des personnes affectées par le projet.
- Patrimoine culturel (matériel et immatériel).

La caractérisation de la situation de référence dans le cadre de la préparation d'un Rapport d'Evaluation d'Impact Environnemental Simplifié doit être présentée de manière concise, en utilisant autant que possible des tableaux et des cartes récapitulatifs.

Synthèse de l'analyse d'impact et identification des mesures d'atténuation .

Mesures d'atténuation et plan de surveillance

- Identification des principales mesures d'atténuation environnementales et sociales nécessaires , qui comprendront idéalement des mesures de prévention des impacts négatifs, des mesures correctives pour les impacts négatifs atténuables, des mesures compensatoires pour les impacts négatifs inévitables et des mesures visant à renforcer les impacts positifs.
- Exigences relatives à l'observation et à la collecte systématiques de données sur l'état de l'environnement ou sur les effets environnementaux du projet, ainsi qu'à la présentation périodique de ces données dans des rapports sous la responsabilité du promoteur. Définition du plan de surveillance et des programmes de surveillance correspondants, établis en fonction des impacts négatifs les plus importants du projet.

Résumé et conclusions

- Résumé des principaux résultats de l'étude, notamment en ce qui concerne les impacts analysés, les alternatives envisagées et les mesures à adopter.
- Principales conclusions du rapport, mettant en lumière les questions les plus pertinentes à prendre en compte dans le processus décisionnel.

- Résumé des difficultés potentielles, y compris les lacunes techniques ou de connaissances rencontrées lors de la compilation des informations requises et les principales incertitudes en jeu.

Références bibliographiques (liste des sources d'information utilisées et citées dans le rapport)

Pièces jointes

PROAGUA Termes de Référence (TDR) - Plan de gestion de l'eau

Objectif général

L'objectif général de la prestation est d'élaborer un Plan de gestion de l'eau (PGE) permettant d'assurer une gestion durable, équitable, inclusive et résiliente de la ressource en eau dans le cadre du projet, en cohérence avec les exigences techniques, environnementales, sociales et changement climatiques applicables.

3. Objectifs spécifiques

La prestation devra notamment permettre de :

- définir les principes, règles et modalités de gestion de l'eau applicables aux investissements et activités du PROAGUA ;
- identifier les risques environnementaux, sociaux et climatiques liés à la mobilisation, à la distribution et à l'usage de l'eau ;
- proposer les mesures de prévention, d'atténuation, de suivi et de gestion nécessaires pour maîtriser ces risques ;
- préciser les responsabilités institutionnelles et les mécanismes de coordination entre les parties prenantes concernées ;
- définir les modalités de gouvernance, de participation, d'inclusion et de gestion des plaintes en lien avec l'accès à l'eau ;
- établir un dispositif opérationnel de suivi, de contrôle, de rapportage et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du plan de gestion.

4. Résultats attendus

À l'issue de la prestation, les résultats suivants sont attendus :

- un Plan de gestion de l'eau complet, structuré et directement applicable dans le cadre du projet ;
- une définition claire des règles de gestion durable de la ressource et des conditions d'exploitation des infrastructures liées à l'eau ;
- une identification des risques environnementaux, sociaux et changement climatiques associés aux activités appuyées ;
- une définition des mesures de prévention, d'atténuation, de suivi et de réponse en cas de risque ou de dysfonctionnement ;
- un cadre institutionnel et opérationnel précisant les rôles, responsabilités et modalités de coordination ;
- un plan de suivi assorti d'indicateurs, d'un calendrier et d'un budget de mise en œuvre.

5. Champ d'application de la prestation

La prestation couvrira l'ensemble des zones d'intervention du projet et s'appliquera à tous les investissements, infrastructures, ouvrages et activités liés à la mobilisation, au stockage, au pompage, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'eau soutenus par PROAGUA.

Elle prendra également en compte les interactions entre les usages productifs, les systèmes d'approvisionnement, les enjeux environnementaux et sociaux, les dynamiques de bassin versant, ainsi que les risques de conflits d'usage et de dégradation de la ressource.

6. Tâches du consultant / cabinet

Tâche 1. Revue documentaire et cadrage

Le consultant procédera à une revue de l'ensemble des documents pertinents du projet, y compris les documents de conception, les instruments de sauvegarde environnementale et sociale, les données techniques disponibles, les cadres réglementaires applicables et toute documentation utile relative à la gestion de l'eau dans les zones d'intervention.

Cette étape devra permettre de préciser le périmètre du plan, la méthodologie, les besoins en information, les parties prenantes à consulter et la structure des livrables.

Tâche 2. Analyse du contexte de gestion de l'eau

Le consultant analysera la situation existante de la gestion de l'eau dans les zones d'intervention, y compris :

- les principales sources d'approvisionnement et infrastructures existantes ;
- les usages actuels de l'eau et les principales contraintes de gestion ;
- les enjeux de disponibilité, de qualité, d'accès, d'efficacité et de durabilité ;
- les vulnérabilités environnementales, sociales et changement climatiques associées ;
- les principaux risques de conflits d'usage et de dégradation de la ressource.

Tâche 3. Analyse des risques et des enjeux de sauvegarde

Le consultant identifiera et évaluera les principaux risques environnementaux, sociaux, sanitaires, institutionnels et changement climatiques liés aux activités du projet en matière de gestion de l'eau, notamment :

- surexploitation ou pression excessive sur la ressource ;
- baisse de disponibilité ou de fiabilité de l'approvisionnement ;
- dégradation de la qualité de l'eau ;
- pollution des sols et des eaux ;
- érosion, sédimentation, inondation ou autres aléas naturels ;
- conflits entre usagers ;
- exclusion de certains groupes d'utilisateurs ;
- risques pour la santé, la sécurité et les moyens d'existence.

Tâche 4. Définition des principes, règles et mesures de gestion

Sur la base des analyses effectuées, le consultant proposera les principes et règles devant encadrer la gestion de l'eau dans le cadre du projet, y compris :

- les conditions de mobilisation et d'utilisation durable de la ressource ;
- les règles d'exploitation et de maintenance des ouvrages ;
- les principes de priorisation ou d'arbitrage entre usages, lorsque pertinent ;
- les mesures d'économie d'eau et d'efficacité ;

- les mesures de prévention et d'atténuation des impacts ;
- les dispositions applicables en cas de déficit hydrique, de dégradation de la qualité ou de conflit d'usage ;
- les conditions de suivi de la ressource et des performances des systèmes.

Tâche 5. Gouvernance, inclusion et participation

Le consultant définira les dispositions institutionnelles, communautaires et organisationnelles nécessaires à une bonne gouvernance de l'eau dans le cadre du projet. Il formulera des recommandations sur :

- les rôles et responsabilités des acteurs concernés ;
- les mécanismes de coordination et de décision ;
- les modalités de participation des usagers ;
- l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- les mécanismes de transparence, d'information et de gestion des plaintes.

Tâche 6. Élaboration du Plan de gestion de l'eau

Les consultants préparera le Plan de gestion de l'eau en tant qu'instrument de sauvegarde opérationnel. Le document devra inclure l'ensemble des mesures, dispositions institutionnelles, mécanismes de suivi, indicateurs, responsabilités, besoins en renforcement des capacités, budget et calendrier nécessaires à sa mise en œuvre.

Tâche 7. Restitution et finalisation

Les consultants présentera le projet de PGE aux parties prenantes concernées, recueillera leurs observations et intégrera les commentaires pertinents dans la version finale du document.

7. Approche méthodologique attendue

La prestation devra reposer sur une approche combinant :

- revue documentaire ;
- analyse des données techniques et institutionnelles disponibles ;
- consultations avec les parties prenantes concernées ;
- visites de terrain ;
- analyse des risques environnementaux, sociaux et changement climatiques ;
- approche participative sensible au genre et à l'inclusion ;
- formulation de mesures opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte du projet.

8. Livrables attendus

1. Rapport de démarrage / note méthodologique ;
2. Projet de Plan de gestion de l'eau ;
3. Version finale du Plan de gestion de l'eau, intégrant les commentaires des parties prenantes et du Unité de Gestion de PROAGUA.

9. Contenu minimum du Plan de gestion de l'eau

Le Plan de gestion de l'eau devra comprendre au minimum :

- résumé exécutif ;
- introduction et objectifs du plan ;
- description du projet et des activités liées à l'eau ;
- cadre institutionnel, juridique et réglementaire applicable ;
- situation de référence des ressources en eau et des usages ;
- identification des enjeux et risques environnementaux, sociaux et changement climatiques ;
- principes, règles et modalités de gestion de l'eau ;
- mesures de prévention, d'atténuation et de gestion des risques ;
- dispositions de gouvernance, de participation et d'inclusion ;
- mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'usage ;
- mesures de renforcement des capacités et de sensibilisation ;
- plan de suivi, contrôle et rapportage ;
- responsabilités institutionnelles de mise en œuvre ;
- budget et calendrier de mise en œuvre ;
- annexes techniques utiles.

10. Profil du consultants / cabinet

Les consultants/ cabinet devra justifier d'une expérience avérée en :

- gestion intégrée des ressources en eau ;
- planification et gouvernance de l'eau ;
- sauvegardes environnementales et sociales de projets financés par des bailleurs ;
- évaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- conduite de consultations participatives et prise en compte de l'inclusion sociale.

L'équipe clé devrait au minimum comprendre :

- un spécialiste principal en gestion des ressources en eau ;
- un spécialiste environnemental/ changement climatique ;
- un spécialiste social ;
- tout autre expert jugé nécessaire selon le contexte de l'étude.

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Free Prior and Informed Consent or FPIC implementation plan

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau
pour une agriculture résiliente
(PRO-AGUA)

Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et
Consentement Libre Préalable Eclairé (CLPE)

Mars 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1.0 Introduction du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et Processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé (CPLE)	5
1.1. Contexte.....	5
1.2 Objectifs du MGP et CPLE.....	5
1.2.1. Objectifs du MGP	5
1.2.2. Objectifs du CPLE	6
1.3 Approche méthodologique.....	6
2.0 Contexte de mise en œuvre du PRO-AGUA.....	7
2.1 Aperçu des activités antérieures de dialogue avec les parties prenantes.....	7
3.0 Principes et justificatifs du MGP	14
3.1 Champ d'application	15
3.2 Principes de fonctionnement du MGP	15
3.3 Dispositifs et niveaux de résolution des plaintes	17
3.3.1. Dispositif de résolution des plaintes	17
3.3.2. Niveau des Associations bénéficiaires	19
3.3.3. Niveau communautaire.....	19
3.3.4. Niveau UGP.....	20
3.3.5. Niveau Comité de Pilotage du Projet (CPP).....	21
3.3.6 Clôture de la plainte	21
3.4 Processus de Gestion des Plaintes Sensibles du Projet.....	22
3.4.1 Champ d'application	22
3.4.2 Recevabilité et traitement	22
3.4.3 Clôture	24
3.5 Suivi, évaluation et reporting pour les plaintes.....	24
3.6 Plan de mise en œuvre du MGP	24
4.0 Processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé	25
4.1 Quand le CPLE est-il requis ?	25
4.2 Processus de sélection	25
4.3 Evaluations socioculturelles et foncières	26
4.4 Participation, consultation et processus de CPLE.....	27

4.4.1	Identification des institutions décisionnelles et de leurs représentants	27
4.4.2	Consultations conduisant au CPLE	27
4.4.3	Activités d'engagement des parties prenantes en cours (Mathieu, et Chiara)	29
4.5	Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes.....	29
4.5.1	Stratégie proposée pour la divulgation des informations	29
4.5.2	Stratégie proposée pour la consultation	30
4.6	Formaliser l'accord de consentement.....	30
4.7	Divulgation	30
4.8	Documentation du processus de CPLE.....	31
4.9	Plan de mise en œuvre du CPLE	31
4.10	Soutien aux capacités	31
4.11	Disposition de mise en œuvre.....	32
4.12	Evaluer la mise en œuvre du CPLE	33
4.13	Moyens de mise en œuvre du MGP et CPLE	33
5.	Communication et renforcement des capacités.....	34
5.1.	Communication	34
5.2.	Renforcement des capacités	34
6.	Budget prévisionnel	34
ANNEXES		36
Annexe 1 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes.....		36
Annexe 2 : Matrice de traitement des plaintes		37
Annexe 3 : Tableau de synthèse du traitement des plaintes		38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des contraintes et recommandations enregistrées lors de l'atelier de la lancement de la mission de formulation du projet.....	9
Tableau 2 : Synthèse des données collectées lors de la consultation des communautés de la zone du projet.....	14
Tableau 3 : Planning de mise en œuvre du MGP du projet	24
Tableau 4 : Plan de mise en œuvre du CLPE.....	31
Tableau 5 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du CPLE.....	33

1.0 Introduction du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et Processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé (CPLE)

1.1. Contexte

La planification et la réalisation des activités du projet PRO-AGUA nécessiteront des interactions entre différentes parties prenantes (équipe de mise en œuvre du projet, partenaires de mise en œuvre des activités, bénéficiaires, communautés des zones de réalisation du projet, etc.). Ces interactions, bien que des dispositions soient prises pour mettre en œuvre les activités conformément aux documents du projet (document d'exécution, manuel de procédures, plan de passation des marchés, documents de gestion environnementale et sociale, etc.), peuvent occasionner des griefs, plaintes, voir des conflits de gravité plus ou moins importantes. Par ailleurs, l'implication et l'adhésion de certains bénéficiaires du projet et de diverses autres parties prenantes devant mettre à disposition leurs biens pour la réalisation du projet (parcelles foncières, bâtis, équipements, etc.) nécessite un engagement formel dans l'exécution du projet en connaissance de cause. Ainsi, il est parait nécessaire, conformément aux directives de ses Procédures d'Evaluation Sociale Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA, d'établir et assurer la mise en oeuvre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et du processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé (CPLE) lors de l'exécution du projet.

1.2 Objectifs du MGP et CPLE

1.2.1. Objectifs du MGP

Le MGP vise principalement à prévenir et assurer la gestion à l'amiable (prioritairement, sauf pour les plaintes liées aux Violences Basées sur le Genre/ Exploitation et Abus Sexuels/ Harcèlements Sexuels - VBG/EAS/HS et autres plaintes sensibles) des éventuels plaintes ou conflits qui seront suscités par la réalisation des activités du projet afin de protéger l'intérêt des plaignants, des protagonistes et l'image du projet et en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentées dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discrimination et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il vise entre autres à :

- Renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet;
- Rassurer les parties prenantes du projet et renforcer leur confiance au projet en ce qui concerne la transparence dans la mise en œuvre des activités;
- Eviter, minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Fournir au Projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre de ses activités ;
- Traiter les plaintes EAS/HS en vue d'assurer une prise en charge holistique et individualisée aux survivants, conformément aux principes et procédures en vigueur. Pour les plaintes EAS/HS, cette documentation ne devra pas aller au-delà de la nature de la plainte, du sexe de la personne, de la date et le lieu de l'incident, de dire si la survivante a été référée aux prestataires de services des VBG ;

- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, abus et harcèlement sexuels, risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par le projet et l'inefficacité de la qualité de services offertes aux bénéficiaires...) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre ;
- Mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet ;
- Favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet.

Concernant les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible aux EAS/HS du SIAS vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif, inclusif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable, excepté pour les plaintes EAS/HS dont le signalement, le référencement et la prise en charge sont régis par des principes et procédures spécifiques.

1.2.2. Objectifs du CPLE

Le processus de consentement libre, préalable et éclairé (CPLE) dans le cadre du projet PRO-AGUA vise à garantir que les communautés, les individus et les institutions dont les terres, les ressources ou les moyens de subsistance pourraient être affectés par les activités du projet soient correctement informés, consultés et en mesure d'exprimer librement leur consentement ou leur refus avant la mise en œuvre de ces activités. Le processus de CPLE fait partie intégrante du système de garanties sociales du projet et complète le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP), le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et les mesures relatives au régime foncier définies dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC).

1.3 Approche méthodologique

Le présent document a été élaboré sur la base (i) de l'exploitation documentaires, (ii) de consultations des parties prenantes et (iii) de l'analyse des données de consultations et documentaires :

- **exploitation documentaire:** les documents conceptuels et descriptifs du projet, des textes législatifs et réglementaires nationaux abordant les questions des plaintes et droits des populations, etc.) ont fait l'objet d'exploitation;
- **consultations des parties prenantes :** du 24 novembre au 12 décembre 2025, diverses catégories de parties prenantes (autorités administratives, bénéficiaires potentiels du projet) ont été consultées. Ces consultations ont permis de prendre connaissance des types de plaintes liées aux activités similaires à ceux du projet et les approches de leur gestion, ainsi que les avis des parties prenantes pour la prévention et la gestion des plaintes liées au Projet;
- **analyse des données et élaboration du document:** les données bibliographiques ainsi que les données de consultation ont été traitées en se référant aux directives du PESEC afin que le document réponde aux objectifs attendus, y compris la considération des pratiques actuelles dans les zones potentielles d'intervention du projet.

2.0 Contexte de mise en œuvre du PRO-AGUA

2.1 Aperçu des activités antérieures de dialogue avec les parties prenantes

Au cours de la mission de conception (24 novembre-12 décembre), l'équipe de conception a collaboré avec un large éventail d'acteurs au Cap-Vert, y compris des institutions gouvernementales telles que le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) et des directions techniques concernées au niveau central et insulaire. Des réunions ont également eu lieu avec des institutions responsables de l'inclusion sociale et de l'égalité des sexes, notamment le ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social. De plus, les consultations impliquaient des agences publiques, des organisations non gouvernementales, des associations d'agriculteurs, des coopératives, des groupes de producteurs, ainsi que des discussions en groupes de discussion avec des femmes et des jeunes.

Ces engagements ont contribué à identifier les principaux acteurs nationaux et locaux qui devraient jouer un rôle dans la phase de mise en œuvre du projet. Des ateliers de consultation ont également été organisés.

Les consultations ont été structurées en trois domaines clés.

Consultations au niveau gouvernemental afin d'assurer l'alignement avec les priorités nationales et locales, évaluant risques environnementaux et sociaux, et vérifier la conformité avec les normes nationales pertinentes - Engagement avec des experts techniques et des parties prenantes sectorielles, y compris des agences de l'ONU et des donateurs bilatéraux, pour évaluer la pertinence, la faisabilité, l'impact environnemental et les mesures de sauvegarde sociale des interventions proposées. - Consultations au niveau des communautés avec les représentants des villages, les agriculteurs, les femmes et les jeunes afin d'identifier les besoins et préoccupations spécifiques tout en assurant une évaluation complète des risques environnementaux et sociaux potentiels associés aux activités du projet. Les consultations visaient à atteindre les objectifs suivants : - Vérifier l'alignement sur les priorités nationales et régionales en travaillant en étroite collaboration avec les points focaux nationaux et les directions responsables de l'agriculture, de l'irrigation, de l'environnement, de l'inclusion sociale, du genre et des secteurs associés. L'équipe de conception a échangé avec des représentants des communautés ciblées, y compris les femmes et les jeunes, pour s'assurer que les interventions étaient bien ancrées dans les pratiques existantes politiques et cadres. - Identifier les besoins et les préoccupations spécifiques des groupes vulnérables. Des consultations avec les parties prenantes locales, les communautés ciblées et les représentants de groupes spécifiques - y compris les femmes, les jeunes et les producteurs les plus vulnérables - ont contribué à orienter les interventions pour répondre à leurs priorités. - Évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels à travers un processus participatif, en veillant à ce que les mesures d'atténuation soient intégrées dans la conception du projet.

ATELIER NATIONAL

Un atelier national de consultation a été organisé à Praia, au Cap-Vert, les 24 et 25 novembre 2025, dans le cadre du processus de formulation du programme. L'atelier s'est tenu pendant la mission de conception et a constitué une étape clé pour valider les orientations proposées du programme et recueillir les contributions des parties prenantes nationales. L'agenda combinait des sessions plénières et des discussions en groupes de travail thématiques.

L'atelier a réuni des représentants des institutions gouvernementales, y compris le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et ses directions techniques, l'autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS), des services publics de l'eau (y compris AdR et Agua Brava), et des services sectoriels pertinents. Les participants comprenaient également des représentants des unités de mise en

œuvre de projets, des partenaires de développement (POSER), des experts techniques et des parties prenantes impliquées dans la production agricole, la gestion de l'eau, l'adaptation au climat, le genre et l'inclusion sociale, ainsi que le développement des chaînes de valeur. La diversité des participants assure a veillé à ce que les discussions reflètent les perspectives institutionnelles, techniques et sur le terrain. Voici un résumé des points clés des discussions abordés et des recommandations lors de l'atelier des parties prenantes :

Tableau 1 : Synthèse des contraintes et recommandations enregistrées lors de l'atelier de la lancement de la mission de formulation du projet

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
Groupe 1 – Suivi et Évaluation	- Existence d'un système national de S&E mais compréhension insuffisante de son fonctionnement et de son utilisation- Nécessité de mieux articuler le système existant avec le S&E du nouveau projet.	- Système national de S&E existant, développé en partie grâce à un don FIDA- Utilisé au niveau du Ministère des Finances et d'autres ministères- Coordination du S&E au MAA assurée par la DGPOG / DSEPC- Possibilités de liens clairs entre le S&E national et celui du projet - Potentiel d'appui supplémentaire du FIDA au système national- Accent mis sur la digitalisation (suivi, adaptation climatique, lien production-marchés, lutte contre les ravageurs)	- Réaliser un diagnostic du système existant (forces, faiblesses, défis – RH, procédures) - Identifier les indicateurs à harmoniser avec le nouveau projet - Étudier le transfert d'informations et les mécanismes de retour vers les bénéficiaires - Identifier les axes d'action prioritaires à renforcer (rotation du personnel, communication) - Explorer l'intégration d'outils numériques	Madame Adelina Vicente, Técnica Sénior, Direção de Serviço, Estudos, Planeamento e Cooperação – DSEPC Madame Ashley Davidson, spécialiste régionale, FIDA

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
Groupe 2 – Genre & Inclusion sociale	Accès & gestion de l'eau- Accès inégale à l'eau agricole (normes sociales, héritage)- Hommes dominent la gestion de l'eau- Conflits autour des points d'eau- Calendrier de distribution non inclusif des femmes et des jeunes Horticulture- Peu de femmes dans la production- Faible connaissance des cultures rentables et des marchés- Faible représentation dans les OP et au niveau décisionnel- Difficultés d'accès à la terre et aux intrants- Faibles capacités techniques Élevage / fromage- Hommes majoritaires dans l'élevage- Femmes actives dans la transformation et la commercialisation Nutrition- Insécurité alimentaire des ménages dirigés par des femmes VBG- Femmes victimes de VBG (17 %)	Opportunités : - Projet va augmenter la quantité d'eau disponible- Formations prévues avec ANAS pour femmes et jeunes sur la gestion des conflits liés à l'eau- Partenariats existants avec ADR, ANAS- POSER a contribué à moderniser la gestion de l'eau (création d'ADR)- POSER : nouveaux périmètres privilégiant femmes et jeunes (terres de l'État)- CERAI : renforcement des capacités des OP femmes et jeunes- Existence de centres de récolte et post-récolte- Coopératives mixtes et féminines issues de projets UE- Programmes nationaux de nutrition, cantines scolaires, formations nutritionnelles POSER CERAI avec les OP jeunes et femmes a fourni aux cantines scolaires des produits horticoles.	- Réviser le calendrier de distribution de l'eau pour inclure femmes et jeunes - Soutenir femmes et jeunes dans l'élevage caprin et la production de fromage- Renforcer les synergies avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé - Tirer profit des partenariats existants pour intégrer genre et inclusion dans les institutions nationales - Adresser les normes sociales freinant l'autonomisation des femmes - Impliquer davantage l'ICIEG - Intégrer genre et changement climatique - Approfondir la question du foncier - Adresser les VBG	Jobel Cândido Rodrigues Martins, Responsable Compodante II/POSER-UGP Semedo Maria Rosq, Ministère de l'agriculture/Sécurité alimentaire et nutritionnelle Carol Yangni N'da, Gender & Social inclusion Officer/FIDA

Groupe 3 – Chaînes de valeur	Élevage caprin / lait - Accès à l'eau pour l'abreuvement - Alimentation et pâturages - Génétique animale- Santé animale Horticulture- Disponibilité en eau - Besoin d'irrigation efficiente (goutte-à-goutte, hydroponie) - Pratiques résilientes au changement climatique - Variétés adaptées Post-récolte- Pertes élevées - Faible gestion des infrastructures Commercialisation - Études existantes mais insuffisantes	- Ciblage des filières par île selon potentiel agroécologique, marchés et inclusion - Filière lait de chèvre et fromage prioritaire à Fogo et Santo Antão (Porto Novo cité comme zone de référence) - Interventions prévues sur production, transformation, certification et labellisation - Modernisation des structures post-récolte - Transformation horticole stratégique (valorisation du deuxième tri) - Centres de formation existants (MAA, municipalités, Institut Emprego)- Cadre légal de certification (loi 2016 révisée en 2024)	Production lait / Élevage caprin -Amélioration de l'accès à l'eau pour l'abreuvement (points et systèmes d'approvisionnement). -Développement de la production de fourrages et amélioration des pâturages. -Amélioration génétique par l'introduction et la diffusion de races améliorées ou croisées. -Renforcement de la santé animale à travers la prophylaxie, les services vétérinaires et la surveillance sanitaire. Transformation – Fromagerie -Mise à niveau des unités de transformation par la réhabilitation des infrastructures -Amélioration de la qualité des produits par la consolidation des bonnes pratiques -Appui à la certification et à la labellisation Produits horticoles – Production Utilisation de techniques d'irrigation économes et résilientes, notamment le goutte-à-goutte et l'hydroponie. -Diffusion de pratiques culturelles résilientes face au changement climatique. -Sélection et utilisation de variétés performantes adaptées aux conditions locales et aux systèmes d'irrigation. Post-récolte (stockage et conservation) -Modernisation et adaptation des structures de stockage et de conservation -Amélioration des techniques de conditionnement, incluant les équipements et emballages adaptés.	MAA / DGASP / DSERAN – Antonio dos Santos Delgado MAA / DGASP / DSAP - Paula Cristina Neves Mendes MAA / DGASP / DSAP - Solange Alexandra Nobre Ferreira MEE / IGQPI - Tomy Alves FAO Edi bruni agronomist FAO Ceren Gurkan Economist FAO Djagoudi Moussa agribusiness.

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
Groupe 4 – Environnement & Changement climatique	- Absence de système d'alerte climatique spécifique à l'agriculture - Insuffisance du monitoring des ressources hydriques- Sécheresse et érosion hydrique - Capacités humaines limitées dans les services publics - Attentes d'assistanat récurrent chez certains producteurs	- Existence d'un système global d'alerte précoce climatique- Infrastructures de conservation existantes (digues, banquettes, terrasses) - Techniques complémentaires à analyser : barrières végétales, brise-vent, couverture du sol (concurrence avec alimentation animale)- Nécessité d'alignement avec documents stratégiques nationaux	- Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation- Développer des plans d'alerte et d'urgence climatique spécifiques à l'agriculture - Finaliser et mettre en œuvre les Plans de gestion des forêts - Reforestation et agroforesterie - Adoption de systèmes agroforestiers et agro-sylvo-pastoraux résilients - Intégration systématique des mesures d'adaptation dans les aménagements - Renforcement des capacités institutionnelles	
Groupe 5 : Irrigation infrastructures	- Déficit structurel en eau et pluviométrie erratique - Pression croissante sur les nappes phréatiques - Réseaux d'irrigation fragmentés et pertes élevées - Faible efficacité de l'irrigation au niveau des exploitations - Contraintes foncières et hydriques variables selon les îles	- Nécessité d'améliorer l'efficacité de l'irrigation et l'utilisation économique de l'eau agricole - Adaptation des systèmes d'irrigation aux spécificités hydrologiques et agroécologiques de chaque île - Importance de relier les investissements d'irrigation aux systèmes de production et aux chaînes de valeur locales - Rôle central des périmètres irrigués et des réseaux secondaires et tertiaires	- Extension des systèmes d'irrigation économes, notamment le goutte-à-goutte - Introduction de kits d'irrigation à basse pression pour petites parcelles dispersées - Réhabilitation et modernisation des périmètres irrigués, y compris les réseaux de distribution secondaires et tertiaires - Réhabilitation de petits réservoirs communautaires pour l'irrigation complémentaire - Introduction et diffusion de systèmes hydroponiques, en particulier dans les zones à fortes contraintes foncières et hydriques - Formation des producteurs, notamment des jeunes et des femmes, aux pratiques d'irrigation économes en eau - Tests de technologies d'irrigation modulaires fonctionnant avec de très faibles volumes d'eau	

CONSULTATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Lors des visites sur le terrain, l'équipe a interagi avec différents acteurs des îles ciblées, la mission de conception a mené un large éventail de visites sur le terrain, combinant visites techniques sur site et échanges directs avec les bénéficiaires et les producteurs (hommes et femmes), avec le soutien du personnel technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) et des unités de mise en œuvre du projet.

Îles et municipalités couvertes sont :

- Santo António : municipalités de Porto Novo, Paul et Ribeira Grande
- Fogo : Municipalités de São Filipe et Santa Catarina do Fogo
- São Nicolau : municipalités de Ribeira Brava et Tarrafal de São Nicolau
- Santiago : Municipalité de Tarrafal

Types de sites visités :

- **Parcelles agricoles irriguées**, y compris des parcelles horticoles situées dans la vallée, des zones de production en terrasses et des systèmes de serres.
- **Infrastructures hydro-agricoles et agro-pastorales**, tels que les forages, réservoirs, périmètres d'irrigation, réseaux de transport d'eau et structures d'infiltration.
- **Stations de pompage et systèmes énergétiques**, y compris des installations de pompage alimentées par l'énergie solaire
- **Installations de stockage et de distribution d'eau**, y compris de petits réservoirs communautaires
- **Élevage et sites pastoraux**, y compris les associations d'élevage de chèvres
- **Installations post-récolte et stockage**, y compris des centres de collecte agricole et des structures de stockage.
- **Unités de traitement et d'ajout de valeur**, y compris des unités familiales et coopératives de transformation du fromage, des initiatives agroalimentaires dirigées par des femmes, des domaines viticoles et de petites unités de transformation agroalimentaire.

Types de parties prenantes et bénéficiaires rencontrés sur le terrain :

- **Petits exploitants agricoles**, y compris les producteurs de cultures irriguées et les ménages mixtes cultures-bétail.
- **Éleveurs et éleveurs**, en particulier les producteurs de chèvres qui approvisionnent des unités de transformation locales.
- Unités de production de fromage (différentes échelles) et producteurs/transformateurs
- **Bénéficiaires du projet**, individuellement et organisée en associations ou coopératives.
- **Groupes et responsables dirigés par des femmes**, notamment dans les activités de transformation agroalimentaire et de commercialisation.
- **Organisations locales de producteurs et associations communautaires** impliqué dans la gestion de l'irrigation.

Les échanges avec les bénéficiaires se sont principalement articulés sur les sujets suivants :

- Accès et gestion de Eau pour l'irrigation et l'élevage.
- Fonctionnalité, durabilité et maintenance de Infrastructures d'irrigation et de mobilisation de l'eau.
- Productivité et résilience de Agriculture irriguée et systèmes pastoraux.

- Opportunités et contraintes liées à Traitement, stockage et ajout de valeur.
- Accès au marché, exigences de qualité et certification.
- Inclusion de Femmes et jeunesse dans des activités productives et génératrices de revenus.

Le tableau ci-dessous résume les principales questions et préoccupations soulevées par les communautés lors des consultations sur le terrain et des discussions participatives menées dans les domaines ciblés. Ces contributions reflètent les perspectives des communautés sur l'accès à l'eau, la tenure foncière, l'irrigation, la gouvernance, l'égalité des sexes, la productivité agricole, les opportunités de transformation et les défis liés au climat. Les retours issus des visites de site ont été utilisés pour orienter la conception des interventions PRO-AGUA et des propositions de mesures de sauvegarde et d'atténuation.

Tableau 2 : Synthèse des données collectées lors de la consultation des communautés de la zone du projet

Thème	Les questions clés soulevées par les bénéficiaires se sont réunies au niveau communautaire
Accès et disponibilité de l'eau	La forte pénurie d'eau limite l'agriculture et la production animale Système inefficace pour l'utilisation de l'eau / besoin d'irrigation goutte à goutte
État des infrastructures d'eau	Infrastructures anciennes et détériorées provoquant des pertes d'eau, des forages non fonctionnels dus à des pompes solaires endommagées ou à une capacité de pompage insuffisante, des coûts élevés d'électricité.
Systèmes d'irrigation	Accès limité à l'irrigation pressurisée ; besoin de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte ; Manque / limitation des réseaux de distribution
Gouvernance et gestion collective	Un fort soutien aux associations d'usagers de l'eau (WUA) et aux comités de développement de l'eau (WDC) pour gérer l'eau et résoudre les conflits
Contraintes de tenure foncière	Difficultés d'accès aux terres dues à des propriétaires absents vivant à l'étranger ; besoin d'accords ou de contrats formels, de nombreux contrats informels
Inégalités de genre	Les femmes ont moins d'accès à la terre, à l'eau, à l'irrigation et à la prise de décision ; une charge de travail plus lourde pour la collecte de l'eau et les activités agricoles.
Productivité agricole	Améliorer la productivité agricole et diversifier les cultures
Traitement	Améliorer les infrastructures de traitement et la gestion des groupes
Élevage - Chèvres	Besoin d'un logement pour ruminants ; disponibilité limitée des pâturages ; le prix du fourrage est très élevé ; besoin de technologies d'économie de main-d'œuvre / besoin d'améliorer les conditions d'hygiène / besoin d'améliorer la production laitière
Impacts du changement climatique	Augmentation des inondations, érosion ; Sécheresse réduisant le bétail et la disponibilité en eau
Protection de l'environnement	Besoin de réhabilitation de bassins versants, de bassins versants, de reforestation et de conservation des sols

3.0 Principes et justificatifs du MGP

Le mécanisme de gestion des plaintes est un outil qui permet aux personnes ou groupes de personnes qui estiment être impactés négativement par les activités du projet peut trouver une oreille attentive et voir leurs préoccupations prises en charge.

Lors de la consultation des parties prenantes, il est ressorti qu'il existe des mécanismes locaux de gestion des réclamations au niveau de certaines structures comme l'ANAS, développés autour des PS de gestion de l'eau. Ces dispositifs pourront être utilisés dans le cadre du PRO-AGUA. Ils seront renforcés, formalisés et des liens seront établis pour la remontée des informations au niveau de l'UGP du PRO-AGUA. Globalement, l'accent sera mis sur une résolution à l'amiable des plaintes. Les PP seront informés des recours administratifs, juridiques, ainsi que le recours auprès du FIDA.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui sera mis en place visera à faciliter la résolution des différends et litiges liés à la mise en œuvre des activités du projet. Il a pour objectif général de solliciter et d'encourager la participation des communautés bénéficiaires (hommes, femmes, garçons et filles) de façon sécurisée et adaptée.

3.1 Champ d'application

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Projet va mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, réclamations et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du Projet. Une plainte est un grief ou une préoccupation soulevée par un individu ou une organisation qui estime avoir été lésé par le Projet durant une phase de son développement. Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de préoccupations générales au sujet des activités du Projet, d'incidents et des impacts, perçus ou réels. On note au niveau des plaintes deux grandes catégories : celle qui ne sont pas sensibles et les plaintes sensibles (à caractère sexuel ou confidentiel). Les doléances, quand à elles sont émises afin d'obtenir une aide, un support, une assistance ou des avantages.

Ainsi, le mécanisme est applicable en cas de grief, plainte ou conflit lié:

- à la mise en cause du processus de sélection des bénéficiaires du projet;
- au respect des clauses contractuelles ou de conventions par les partenaires de mise en œuvre du projet, les bénéficiaires, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les communautés, etc.;
- aux impacts et risques environnementaux, sociaux et sécuritaires suscités par la mise en œuvre des travaux et activités du projet (nuisances des activités, atteinte au bien d'autrui, etc.) ;
- aux désaccords entre les bénéficiaires par rapport aux investissements du projet;
- aux désaccords entre les bénéficiaires du projet et les partenaires de mise en œuvre du projet (prestataires de services, administrations publiques, etc.);
- aux résultats d'évaluation des activités du projet ou des partenaires de mise en œuvre;
- à la remise des questions de parcelles foncières mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ;
- etc.

3.2 Principes de fonctionnement du MGP

Les principes et les valeurs guidant le mécanisme sont les suivants :

- **Règlement des plaintes à l'amiable:** les organes de gestion auront recours à des approches de négociation, de médiation, de conciliation ou de toute autre approche répondant au règlement à l'amiable;
- **Egalité dans la gestion des plaintes :** les plaintes des protagonistes ou plaignants sont traitées suivant les mêmes procédures sans tenir compte des considérations économiques, ethniques, d'influence, etc. de ces derniers et de manière transparente ;
- **Accessibilité et inclusion :** le mécanisme doit être accessible aux diverses parties prenantes de la communauté incluant les groupes vulnérables (H/F) ;
- **Liberté d'accès au mécanisme :** le plaignant ou les protagonistes ont la liberté de recourir à d'autres voies de règlement. Cependant, ces derniers sont vivement encouragés à avoir recours en premier lieu, au mécanisme en place. Les bénéficiaires ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet auront obligatoirement recours au mécanisme de manière prioritaire ;
- **Implication de la communauté dans la conception :** les représentant des parties prenantes doivent participer à la conception du mécanisme et ont l'opportunité en tout temps d'y proposer des améliorations ;
- **Confidentialité :** l'anonymat et la vie privée des plaignants (ainsi que le dépôt des plaintes) doivent être préservés lorsque les circonstances l'exigent ;
- **Culturellement approprié :** la conception et l'opération du mécanisme doit tenir compte des spécificités culturelles et des préférences des communautés pour ce qui est de la négociation et la résolution des plaintes ;
- **Prévention des conflits d'intérêt :** un membre d'un organe ayant un conflit d'intérêts dans le règlement d'une plainte donnée, ne participe pas à la prise de décisions et est traité dans ce cas de figure comme tout protagoniste ;
- **Utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme :** le registre peut être utilisé pour dégager les tendances en matière de plaintes et de conflits liés aux activités du projet afin d'anticiper les problèmes et de proPRO-AGUA les changements organisationnels ou opérationnels liés au projet ;
- **Identification d'un point central de coordination :** Les personnes chargées de mettre en œuvre le MGP doivent être bien identifiées et présentées aux parties prenantes ;
- **Transparent et absence de représailles :** les plaintes doivent être traitées à l'intérieur d'un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles ;
- **Information proactive :** les communautés et plus généralement les parties prenantes doivent être informées sur les recours judiciaires et administratifs disponibles dans le pays pour la résolution des conflits et y avoir accès en tout temps.
- **Plaintes exclus de traitement par le mécanisme :** les infractions que sont le viol, les violences basées sur le genre, le meurtre volontaire ou tout autre grief jugé très grave par l'organe du mécanisme, ne sont pas réglées par le mécanisme. Cependant, les plaintes sont enregistrées par l'organe, le plaignant ou les protagonistes sont apaisés et orientés vers les voies de recours habilités ainsi que les services de soins médicaux.

Les plaintes devraient être traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, aisément acceptable pour tous les segments des communautés affectées, gratuit et sans représailles. Le mécanisme devrait être approprié à l'ampleur des impacts et des risques présentés par un projet et être bénéfique pour la société et les parties prenantes. Dans le cadre du Projet,

en plus du mécanisme formel de gestion des plaintes, un mécanisme intermédiaire de gestion des études de conception est mis en place.

3.3 Dispositifs et niveaux de résolution des plaintes

Le mécanisme ci-dessus s'appuie sur les mécanismes de doléances formels et informels existants et renforcés par des dispositions spécifiques au projet.

3.3.1. Dispositif de résolution des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes est structuré selon les huit étapes suivantes :

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte: Le premier maillon de la gestion des plaintes est le comité de médiation mis en place autour du PRO-AGUA durant la mise en œuvre du projet et en rapport avec les unités techniques et agents déployés sur le terrain. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit et un registre de plainte sera mis en place à cet effet.

Pour les deux types de plaintes (sensible et non sensible), il y aura un formulaire d'enregistrement spécifique. Toutes les plaintes de VBG/EAS/HS signalées niveau communautaire devront être transférées à une structure spécialisée (ONG spécialisée dans la VBG ou autres) qui enregistre la plainte, offre services de VBG. Cette gestion pourra se faire en rapport les ONG intervenant dans la promotion de l'équité et de l'égalité des genres. Les actions entreprises doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les victimes peuvent à tout moment arrêter le processus administratif. Ils peuvent également faire recours à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après.

Les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet:

- Boîtes de suggestions et plaintes au niveau des sites de PS, des mairies et du PRO-AGUA ;
- Téléphone, courrier (dans plusieurs communes les services n'existent pas. Toutefois, on peut envisager le dépôt physique auprès d'un responsable ou à un endroit précis) ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau les localité d'intervention et des points focaux désignés (hommes et femmes). Pour les plaintes EAS/HS, ces points focaux d'entrée auront été identifiés par les membres de la communauté, notamment les femmes comme étant sûrs et accessibles ;
- Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.).
- Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités sauf les plaintes VBG/EAS/HS qui sont enregistrées par la structure spécialisée en VBG.

Les données confidentielles seront sauvegardées par la structure. Le comité qui gère les plaintes s'occupera que de vérifier s'il existe un lien entre la plainte déposée et le projet en question. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures après le dépôt de sa plainte.

Étape 2 : Examen et classification des plaintes

Il s'agit d'une étape concomitante avec l'étape 1. Il consiste au tri entre ce qui peut constituer une plainte et les demandes d'information sur le projet. Il s'agit de l'étape où il est d'usage de faire la catégorisation des plaintes suivant des niveaux de gravité préétabli. Les catégories de plaintes sont de cinq types et présentées comme suit :

Type 1 : il s'agit de simples demandes d'informations ou doléances ou demandes d'aides. Il ne s'agit également de plaintes liées à l'information.

Type 2 : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du projet ; ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants : le respect des mesures convenues dans les PGES chantier, le processus d'acquisition des terres, les conflits de propriété, des impacts et nuisances liés aux travaux etc.

Type 3 : Plaintes liées aux prestations de services comme : le choix et la sélection de prestataires, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels, le traitement administratif des dossiers, la qualité des intrants et produits vétérinaires par exemple etc.

Type 4 : les plaintes à fort impacts sur les communautés comme la non fourniture des appuis convenus, le retard dans la mise en œuvre des activités, des services qui n'ont pas été fournis, etc.

Type 5 : Plaintes sensibles liées à la violation des règles de gestion et des règles sociales comme : les cas de corruption, de concussion et de fraude, les violences basées sur le genre et plus précisément d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel, l'embauche de mineurs au niveau des chantiers, le non-respect des us et coutumes de la localité, les cas d'incidents et accidents (hommes et animaux), les conflits sociaux.

Les plaintes de type 5 sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle à travers un traitement particulier. Le projet veillera à l'identification de structures offrant déjà des services de prise en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes. La durée maximale de cette étape est de 48H et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3 : Vérification et actions

Le préposé aux plaintes organise une ou des visites contradictoires (au besoin) avec le ou les plaignants pour vérifier si la plainte est fondée ou pas. Celui-ci est chargé de faire signer la fiche de plainte au plaignant. Au cours de la visite, les activités suivantes sont entreprises :

- Obtention d'un maximum d'information sur la plainte, son contexte
- Rencontre et discussion avec le plaignant
- Confirmation si la plainte est fondée et légitime

- Clôture immédiate de la plainte si celle-ci n'est pas fondée en notifiant les principaux arguments qui ont permis de conduire au non-fondement de la plainte
- Analyse de l'objet et des effets de la plainte sur le plaignant et sur son environnement et proposition de solutions pouvant conduire à d'autre visite de site

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné (pour rappel, cette disposition n'est pas valable pour les plaintes VBG/EAS/HS). Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

La durée maximale de cette étape est d'une semaine, ou cinq (05) jours ouvrables.

Étape 4 : Traitement primaire de la plainte

Dans les cas où le traitement de la plainte est simple et ne nécessite pas d'expertise spécifique, ni de décision d'autorité (cas des demandes d'information, des plaintes liées à des incompréhensions) elle peut être réglée par l'équipe de projet.

Dans le cas où le plaignant accepte la résolution, le préposé aux plaintes fait signer l'acceptation de la résolution au plaignant via la fiche de traitement de la plainte et procède à la clôture de la plainte.

Dans le cas où la plainte est anonyme mais peut être résolue, une communication de la résolution sera effectuée aux parties prenantes impliquées dans la résolution de la plainte.

Dans le cas des plaintes plus complexes les possibles solutions sont présentées au plaignant.

Si à l'issue de ce premier niveau de traitement, aucun accord n'est trouvé, le Comité Local de Médiation, mis en place autour de chaque PS sera saisi pour examiner la plainte. A cette étape, si un accord est trouvé, les éléments de l'entente sont consignés dans la fiche de suivi de la plainte. Une fois la plainte validée, le plaignant signe la fiche de traitement de la plainte et le préposé aux plaintes procède à la clôture.

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables pour l'accord sur le traitement de la plainte.

3.3.2. Niveau des Associations bénéficiaires

Certaines associations en disposent déjà (diverses appellations utilisées) ou seront mis en place dans le cadre du projet. Ce comité devra comprendre au moins trois (3) personnes dont le Président et deux autres membres désignés par les autres membres.

3.3.3. Niveau communautaire

Étape 5 : La saisine du Comité Local de Médiation : Afin d'avoir un dispositif de médiation adéquat dans le cadre du projet, un Comité local de Médiation est mis en place tour de chaque PS. Ces Comités Locaux de Médiation font office de structures locales de proximité et vont impliquer les municipalités. Ils

sont chargés d'apporter leur plein concours à la résolution d'éventuels conflits sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Les Comités Locaux de Médiation auront pour principales missions :

- De servir de recours en cas de désaccord avec le projet ;
- De recueillir les préoccupations des plaignants si besoin est ;
- De dégager avec les plaignants concernés des propositions de solutions et choisir celles qui prennent en compte leurs préoccupations sans pour autant constituer un blocage à l'évolution du projet.

En cas de litiges persistants que les CLM n'auront pas été capable de résoudre, les dossiers seront transmis à l'autorité administrative.

Etape 6 : Suivi et évaluation/Reporting

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour en faciliter le suivi. Des rapports (mensuels ou selon une période définie par le projet sur l'état de traitement des plaintes ; Le rapport contiendra les informations suivantes : le nombre de plaintes, la typologie des plaintes, le temps de traitement, la résolution si elle a été acceptée ou non. Pour les plaintes sensibles, seules les informations non identifiables sur les plaignants peuvent figurer dans les rapports.

Etape 7 : Délai de traitement : Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant au plus tard 48 heures, pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur.

Etape 8 : La voie judiciaire : Le plaignant, à n'importe quelle étape de la procédure peut saisir les juridictions compétentes. Le Projet s'assurera, cependant, que le MGP soit fonctionnel et réponde aux préoccupations exprimées, afin d'inciter les plaignant (es) à choisir cette voie qui privilégie le dialogue et la concertation dans la recherche de solutions aux griefs. Les étapes de médiation devront, en conséquence, être proprement menées.

A ce niveau, c'est le Comité Communautaire de Gestion des Plaintes (CCGP). Il devra comprendre au moins cinq (5) membres dont le Leader Communautaire (président du comité), le président et un autre membre de l'association, et deux (2) autres membres de la communauté (désignés par les membres de la communauté). Au sein des communautés où on compte plusieurs associations bénéficiaires du projet, le comité comprendra les présidents (ou leurs représentants) desdites associations et les autres membres de la communauté évoqués.

3.3.4. Niveau UGP

Les plaintes seront gérées sous la supervision du Coordonnateur, par (i) le/la Spécialiste en Gestion Sociale, (ii) le/la Spécialiste en Gestion Environnementale et Climat, appuyé par (iii) le/la Spécialiste en Passation de Marchés et au besoin par (iv) le ou les Spécialistes Techniques dont les activités sont concernées par la plainte.

3.3.5. Niveau Comité de Pilotage du Projet (CPP)

C'est l'organe suprême du mécanisme de gestion à l'amiable. Suivant la nature des plaintes, le Président du Comité désignera les personnes ressources du comité pour les traitements. Aux sessions de traitement de ce comité, le/la Spécialiste en Gestion Sociale de l'UGP et au besoin le/la Spécialiste Technique dont l'activité est mise en cause, seront entendues en tant que personnes ressources qui ne prennent pas part aux prises de décisions

Recevabilité et traitement des plaintes

Une fiche d'enregistrement des plaintes : Une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (vérification de terrain, enquête, mesures correctives). Le nom de l'agent qui effectue la vérification et la signature du responsable chargé de la gestion des plaintes doivent figurer dans cette fiche. Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise au plaignant après qu'elle ait accepté la clôture et signé la fiche.

Les plaintes saisies sont par la suite enregistrées. La personne en charge de l'enregistrement de la plainte envoie un accusé de réception au plaignant (s'il n'est pas anonyme) dans lequel est mentionné le numéro de référence de la plainte. Pour les plaintes non recevables (qui ne sont pas liées au projet), un accusé de réception indiquant pourquoi la plainte est non recevable sera envoyé au plaignant. Les données issues du MGP, à savoir les plaintes formulées et les données traitées sont systématiquement intégrés dans les rapports du projet.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes au niveau du PRO-AGUA, une fois qu'il aura collecté toutes les plaintes enregistrées au niveau des comités locaux de gestion des plaintes et au niveau des points focaux désigné au sein des entités qui ont des protocoles de mise en œuvre avec le projet. La durée de traitement de cette phase est deux jours ouvrables (48H).

3.3.6 Clôture de la plainte

Étape 9 : La clôture et archivage la plainte

Durant toutes les étapes décrites plus haut, si la plainte trouve une résolution, elle devra être proprement clôturée. La clôture d'une plainte n'est effective qu'à la signature de la fiche de traitement par tous les protagonistes.

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (village, sous-préfecture, Préfecture), en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UGP de PRO-AGUA pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

En ce qui concerne les cas de EAS/HS, la clôture sera effectuée par la structure spécialisée et les informations transmises au PRO-AGUA pour archivage.

3.4 Processus de Gestion des Plaintes Sensibles du Projet

De manière générale, le mécanisme global de gestion des plaintes protège les droits des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, des communautés riveraines et autres parties prenantes en leur offrant un cadre formel d'expression de mécontentement, de protestation ou de dénonciation s'ils se sentent lésés par les activités du projet ou dans leurs droits. Dans ce mécanisme global de gestion des plaintes, il est prévu un processus spécifique pour la résolution des plaintes sensibles, dont les détails sont décrits ci-dessous.

3.4.1 Champ d'application

Le MGP plaintes sensibles s'applique à toutes les plaintes sensibles du projet. Du fait du caractère sensible de certaines plaintes, le MGP prévoit un processus de prise en charge des PS afin de garantir une visibilité sur l'ensemble des plaintes liées au projet.

Types de plaintes considérées sensibles : Toutes les plaintes (liées au Projet) pour lesquelles il existe des risques de stigmatisation, de rejet et/ou de représailles contre les survivants ou les porteurs de la plainte.

Une liste d'exemples de plaintes sensibles comprend, mais sans s'y limiter :

- Situations de violences basées sur le genre (VBG) que comprennent la prostitution forcée, des cas de viols, d'abus et d'exploitation sexuels, de harcèlement, de discrimination, de comportement ou d'agissement sexiste au travail, d'intimidation ou de menace au travail de violences physiques, psychologiques, de mariage forcé....
- Toutes les situations de traite des Personnes (TdP).
- Les créances du personnel du projet ou des entreprises de travaux et services auprès de fournisseurs de biens et services (restaurant, boutiquiers etc.
- Les cas de corruption ou de fraude.
- les meurtres ou assassinats.

Toute autre plainte qui, pour des raisons d'asymétrie de pouvoir ou de sécurité, nécessite un traitement de confidentialité. Pour ces types de plaintes le plaignant peut être tout homme, femme ou enfant qui a été la cible d'une situation telle que celles décrites ci-dessus. L'expérience montre que les femmes et les filles sont les principales cibles pour les plaintes de VBG.

Entité Responsable de la gestion des PS : Une structure facilitatrice sera désignée pour la gestion des plaintes sensibles. La structure doit avoir une bonne expérience en matière de protection des personnes en situation de vulnérabilité. Au niveau des zones d'intervention des personnes ressources, qui ont une expérience dans la gestion de ce type de plaintes pourront être impliquées.

3.4.2 Recevabilité et traitement

Etape1: Réception de la PS

a) Comment recevoir une plainte sensible

Un lot de formulaires et de boîtes à plainte seront mis à la disposition des Comités locaux de gestion des plaintes, des bases de projets, des localités d'intervention. Les formulaires d'enregistrement dûment renseignés seront ainsi reçus à travers les canaux suivants ;

- Les boîtes à plaintes ;
- Les points focaux ;
- Les locaux de la structure facilitatrice
- Un numéro vert (à explorer)
- Ou par email

Les personnes en charge de la réception des plaintes recevront des sessions de renforcement de capacités sur les questions de VBG la TdP et le processus de plaintes sensibles et leurs responsabilités dans le cadre de ce processus.

b) Qui reçoit les plaintes sensibles : Les plaintes sensibles sont reçues par les points focaux des comités locaux MGP-PS mis en place par la structure facilitatrice, installés dans les zones d'intervention du Projet. Elles peuvent être également reçues auprès des points focaux ou à l'adresse électronique que le projet mettra à disposition.

c) Lien avec MGP global : Transmission du formulaire rempli par le plaignant à la structure facilitatrice ou au POSER. La durée de traitement de la phase 1 est de 48h.

Étape 2 : Examen de l'admissibilité

Après réception des plaintes sensibles il s'agira pour la structure facilitatrice en charge de la gestion des PS de :

- Elaborer la fiche d'enquête permettant d'identifier le /la victime
- Informer la victime de la recevabilité de sa plainte (les délais d'informations dépendent de la nature de la plainte)
- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)
- La durée maximale de cette étape est d'une semaine (05 jours ouvrables) et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3 : Évaluation et enquête par la structure facilitatrice

- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)

- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)
- La personne plaignante reçoit un soutien adéquat (notamment en garantissant sa protection, sa sécurité et son anonymat) et des mesures appropriées sont prises contre l'auteur de l'acte - les mesures disciplinaires convenues sont appliquées conformément à la législation nationale, au code de conduite et au contrat de travail (dans le cas où la plainte concerne le milieu du travail).

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables.

3.4.3 Clôture

La plainte sensible doit être clôturée à 2 niveaux.

En interne : Une fois vérifié que l'action disciplinaire convenue a été poursuivie, la plainte doit être clôturée au niveau du MGP du projet. Toutes les plaintes sensibles doivent être fermées trente (30) jours après la réception de la plainte initiale.

En Externe : Il est assuré que le plaignant a reçu un accompagnement santé, psychosocial et juridique en adéquation avec le type de plainte.

3.5 Suivi, évaluation et reporting pour les plaintes

Il sera établi un dispositif de reporting sur toutes les activités qui seront menées dans le cadre de la gestion des plaintes pour permettre au projet d'évaluer la conformité de la mise en œuvre du processus et de formuler si nécessaire des recommandations. Ce dispositif doit contribuer au bon pilotage du processus dans le MGP global et s'assurer de la conformité de sa mise en œuvre.

Le suivi et l'évaluation du mécanisme de règlement des plaintes ont pour objectifs de vérifier la bonne mise en œuvre et l'efficacité du mécanisme et de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés.

L'évaluation vise également à s'assurer que les informations tirées des plaintes reçues sont utilisées pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés durant le cycle de vie du Projet. Les données du mécanisme de règlement des plaintes permettent également de déterminer si une plainte ou une préoccupation est liée plus spécifiquement à une zone géographique ou à un groupe particulier de parties prenantes qui réclame l'attention du Projet, ou s'il s'agit d'une problématique plus large. La prise en compte de la dimension genre et inclusion sociale est considérée à travers une analyse sexo spécifique et de vulnérabilité.

3.6 Plan de mise en œuvre du MGP

Le MGP sera mis en œuvre suivant le planning indiqué ci-dessous.

Tableau 3 : Planning de mise en œuvre du MGP du projet

Principale activités	Responsable	Période d'exécution
Mise en place des organes du MGP et formation des membres sur le MGP du projet	UGP (Coordonnateur)	1 ^{er} semestre Année 1 à A 8 du projet

Principale activités	Responsable	Période d'exécution
Information et sensibilisation des populations sur le MGP (y compris la production et diffusion des outils de communication)	UGP (Spécialiste en Gestion Sociale/ Chargé de Communication)	1 ^{er} semestre Année 1 à A 8 du projet
Fonctionnement des organes (enregistrements et traitement des plaintes, archivage des données ; etc.)	Organes du MGP	1 ^{er} semestre Année 1 à A 8 du projet
Formation des membres des organes de gestion sur les outils techniques de gestion des plaintes et formations de recyclage	UGP (Spécialiste en Gestion Sociale/ Spécialiste en Gestion Environnementale et Climatique) / Consultant	2 ^{ème} semestre A1 et biannuelle jusqu'à A8 du projet
Suivi-évaluation du fonctionnement des organes du MGP et mise en œuvre des actions correctives et d'amélioration	UGP (Spécialiste en Gestion Sociale/ Spécialiste Suivi Evaluation)	2 ^{ème} semestre A1 et biannuelle jusqu'à A8 du projet

4.0 Processus de Consentement Préalable, Libre et Eclairé

Le processus de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) dans le cadre du projet PRO-AGUA vise à garantir que les communautés, les individus et les institutions dont les terres, les ressources ou les moyens de subsistance pourraient être affectés par les activités du projet soient correctement informés, consultés et en mesure d'exprimer librement leur consentement ou leur refus avant la mise en œuvre de ces activités. Le processus de CPIE fait partie intégrante du système de garanties sociales du projet et complète le plan d'engagement des parties prenantes (SEP), le mécanisme de règlement des griefs (GRM) et les mesures relatives au régime foncier définies dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC).

4.1 Quand le CPLE est-il requis ?

Dans le cadre du projet, le CPLE est requis dans les contextes dans lesquels l'adhésion et l'engagement des communautés ou de personnes ressources demeurent indispensables pour la réalisation des activités du projet.

A titre d'exemples, le CPLE peut être requis dans les contextes suivants:

- dans le cadre de la mobilisation ou le recours à des parcelles foncières de tierces personnes pour la réalisation des investissements du projet (notamment pour les aménagements des parcelles agricoles, la réalisation des reboisements/ parcelles fourragères, l'aménagement des ouvrages de régulation des eaux de surface et de ruissellement dans le cadre des résiliences aux aléas du changement climatique, etc.);
- dans le cadre de la réhabilitation ou la mise à disposition d'installations/ bâtiments/ équipements appartenant à des tierces personnes;
- dans le cadre de la réalisation d'une activité du projet au sein des communautés.

4.2 Processus de sélection

Une attention particulière doit être accordée aux zones où des projets d'irrigation sont prévus, car ces interventions peuvent susciter des inquiétudes lorsque les titres fonciers ou les droits d'utilisation des

terres n'ont pas été garantis au préalable. Dans les municipalités où des parcelles abandonnées ou sous-utilisées ou des parcelles pluviales sont identifiées (soit pour l'agriculture irriguée, soit pour soutenir les activités de pâturage tournant pour les animaux), le projet appliquera le processus FPIC avant le lancement de toute activité liée à la terre. Le processus de sélection garantit que les exigences FPIC sont identifiées tôt et appliquées systématiquement avant le début des activités du projet.

Les parties prenantes impliquées dans le processus FPIC peuvent inclure les communautés dans lesquelles les activités du projet sont mises en œuvre, les personnes qui détiennent ou utilisent les terres ou les ressources naturelles nécessaires aux activités du projet, les institutions publiques et les entités juridiques privées qui possèdent ou gèrent les actifs nécessaires à la mise en œuvre du projet.

L'identification des parties prenantes est principalement basée sur la localisation géographique des zones d'intervention du projet, y compris les localités et les sites jugés nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet. Une attention particulière est accordée à l'identification de toutes les catégories d'utilisateurs des terres, y compris les propriétaires fonciers officiels, les utilisateurs informels, les détenteurs de droits coutumiers et les utilisateurs secondaires des terres. Le processus de consultation des parties prenantes permettra d'identifier les personnes potentiellement affectées par le projet (PAP).

4.3 Évaluations socioculturelles et foncières

Les processus de CPLE communiqueront clairement les principales questions foncières identifiées lors de la conception du projet, ainsi que les activités spécifiques prévues pour y répondre. Une grande partie des terres agricoles est cultivée dans le cadre d'accords informels ou semi-formels, notamment l'héritage sans enregistrement, l'occupation à long terme, le métayage, le crédit-bail et d'autres pratiques coutumières. En conséquence, de nombreux agriculteurs qui utilisent activement les terres ne disposent pas de titres fonciers officiels, malgré une utilisation ancienne et socialement reconnue des terres, en particulier dans les zones pluviales et les zones potentiellement irrigables.

Les interventions PRO-AGUA auront lieu à la fois dans les zones actuellement cultivées par les agriculteurs et dans les zones identifiées par les autorités publiques comme propices au développement de l'irrigation, y compris les terres sous-utilisées. Dans les zones déjà cultivées, le projet s'appuiera sur les systèmes d'occupation des terres et de production existants, tandis que dans les nouvelles zones d'irrigation, des processus d'attribution ou de concession de terres pourraient être nécessaires. Dans les deux cas, les questions foncières peuvent générer des risques liés à l'exclusion, aux litiges et à la durabilité des investissements, si les questions foncières ne sont pas traitées dans le cadre de processus inclusifs, transparents et bien documentés.

Dans ce contexte, le CPLE joue un rôle central pour garantir que les interventions du projet sont légitimes, socialement acceptées et fondées sur une compréhension claire des droits fonciers et des modalités d'utilisation des terres. Le CPLE sera appliqué avant toute activité susceptible d'affecter l'accès à la terre, l'utilisation des terres ou la répartition de l'eau, y compris le développement de l'irrigation et les processus de formalisation foncière. Au cours du processus de consultation, des sessions spéciales seront organisées spécifiquement pour aborder les questions foncières avec les communautés concernées, notamment le statut des terres, les droits d'utilisation, les critères d'attribution, les processus de certification et les implications potentielles des investissements du projet. Toutes les catégories d'utilisateurs des terres (propriétaires fonciers officiels, occupants informels, utilisateurs secondaires, femmes et jeunes) seront incluses afin de garantir un consentement éclairé et volontaire.

Une évaluation du régime foncier, accompagnée d'une sensibilisation et d'une consultation avec des systèmes de gestion des griefs opérationnels, devrait permettre de minimiser les risques négatifs. L'unité de gestion du projet (UGP) veillera à ce que la preuve du consentement soit systématiquement enregistrée, notamment sous la forme de procès-verbaux signés, de listes de présence et de déclarations écrites approuvées par les représentants de la communauté ou les titulaires de droits individuels, selon

le cas. Ces documents seront archivés et utilisés afin de minimiser les malentendus et les litiges futurs. Parallèlement, le mécanisme de règlement des griefs (GRM) sera pleinement accessible pour recevoir et traiter les griefs liés à la terre qui surgissent pendant ou après les consultations, offrant ainsi une garantie supplémentaire pour résoudre les litiges de manière transparente et renforcer la confiance entre les communautés et le projet.

4.4 Participation, consultation et processus de CPLE

Le CPLE est réalisé grâce à un processus de consultation structuré, inclusif et itératif qui permet aux parties prenantes de comprendre les activités du projet, de délibérer en interne et d'exprimer librement leur consentement.

4.4.1 Identification des institutions décisionnelles et de leurs représentants

La mise en œuvre des processus de CPLE dans le cadre du projet PRO-AGUA implique toute une série d'institutions nationales et locales dont les mandats sont directement liés à la terre, à l'eau, à l'agriculture et aux infrastructures. La direction générale des processus liés au CPIC est assurée par le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), par l'intermédiaire de la Direction générale de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage (DGASP), qui est l'institution technique chef de file du projet et responsable du développement agricole, de l'irrigation, de la gestion des terres et de l'eau, et des moyens de subsistance en milieu rural.

Les aspects du FPIC liés à la terre, notamment la vérification du statut foncier, l'attribution des terres, les processus de concession et la régularisation du régime foncier, sont menés en étroite coordination avec l'Institut national de gestion territoriale (INGT), sous l'égide du ministère des Infrastructures, de l'Aménagement du territoire et du Logement (MIOTH), ainsi qu'avec les autorités municipales, qui jouent un rôle clé dans le contrôle de l'utilisation des terres, la planification locale, l'octroi des permis de construire et la gestion des terres municipales.

Les institutions chargées de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de la protection des groupes vulnérables jouent un rôle central dans la mise en œuvre du CPLE. Il s'agit notamment du ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social (MFIDS) et de l'Institut capverdien pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ICIEG).

4.4.2 Consultations conduisant au CPLE

Le processus de réalisation CPLE devra s'articuler autour des principales activités et tâches suivantes :

Phase de préparation

Cette phase nécessite la mise en place d'une "équipe de facilitation" constituée au moins de l'équipe de l'UGP (Spécialistes en Gestion Sociale et Environnementale, Spécialistes Techniques concernés par le sous-projet/ activité nécessitant le CPLE), des institutions publiques prenantes et éventuellement des partenaires de mise en œuvre des activités/ sous-projets nécessitant le CPLE (entreprises, ONGs, etc.) et les représentants des bénéficiaires.

Cette équipe identifiera les représentants des communautés et des personnes morales ainsi que les personnes physiques pour lesquelles le consentement est attendu. Aussi, l'équipe devra avoir les données suffisantes sur les activités à réaliser et la zone ciblée pour engager la démarche du CPLE.

Par la suite, l'équipe devra mettre en place un plan de communication mettant l'accent sur (i) les sujets précis à aborder, (ii) les questions auxquelles s'attendre et les réponses potentielles à apporter, (iii) le chronogramme d'intervention, etc.

Tenue de réunions d'information et de sensibilisation avec les personnes concernées. Les informations minimales qui doivent être communiquées avant que le consentement soit recherché porteront sur :

- la nature, l'objectif, la taille, la portée, les bénéficiaires, la durée des sous-projets/ activités ainsi que leurs retombées ;
- les ressources qui seront touchées par les sous-projets/ activités ;
- la démarche du processus de mise en œuvre du CPLE ;
- les droits légaux et coutumiers des concernés et les implications juridiques des activités/ sous-projets proposées ;
- l'étendue de la zone qui sera affectée ;
- les généralités sur les impacts sociaux, économiques, culturels et environnementaux positifs et négatifs potentiels des activités/ sous-projets ;
- les droits et devoirs des différentes parties prenantes dans les activités/ sous-projets ;
- les attentes du projet en termes d'engagement et d'implication.

Les interlocuteurs de l'équipe de facilitation pourront poser toutes les questions et des échanges de clarifications auront lieu.

Les outils de communication adaptés aux localités concernées seront utilisés par l'équipe de facilitation en vue de diffuser les informations pendant et après les rencontres d'informations.

Négociation des termes des accords et engagements

L'équipe de facilitation devra s'assurer que tous les tenants de droits concernés sont impliqués dans le processus de négociation.

L'équipe devra négocier et se mettre d'accord avec les personnes concernées sur au moins (i) les caractéristiques du bien devant faire l'objet de consentement/engagement, (ii) les conditions et modalités de consentement/engagement y compris sa durée et (iii) les dispositions de formalisation du consentement/ engagement et le responsable de la prise en charge des éventuelles coûts associés.

Les négociations peuvent notamment être effectuées sur la base (i) des textes juridiques pertinents, (ii) des us et coutumes de la communauté, (iii) des caractéristiques et données sur le bien ciblé, etc.

Au cours du processus de négociation, l'équipe de facilitation doit accorder suffisamment de temps aux personnes concernées pour établir, suivant leur propre mode de fonctionnement, un consensus préalable à la conclusion d'un accord.

En cas d'accord, les décisions qui seront arrêtées avec chacune de celles-ci doivent être consignées dans les procès-verbaux de négociation et reprises dans les accords finaux entre les parties de manière cohérente.

Et en cas de refus du consentement, le recours à un médiateur est une des options envisageables et permettra d'engager une renégociation sur les points de désaccord si le projet estime l'importance de la ressource et du bien ciblé.

Résultats des processus CPLE

Les processus du CPLE et leurs résultats doivent être bien documentés par l'UGP et mis à la disposition des autorités compétentes et du public. Les sous-projets qui devront porter sur des territoires et/ou des ressources dont les communautés ou personnes physiques n'accordent pas leur consentement seront également documentés.

Les communautés, personnes physiques, personnes morales publiques et privées peuvent choisir d'accorder leur consentement sous certaines conditions (par exemple si elles peuvent continuer de bénéficier des prestations tirées des activités du projet). Si ces conditions ne sont pas respectées, les personnes concernées peuvent réexaminer la situation et réaffirmer ou refuser son consentement.

4.4.3 Activités d'engagement des parties prenantes en cours (Mathieu, et Chiara)

Diverses consultations ont été menées auprès des différentes catégories de parties prenantes (administrations publiques, bénéficiaires potentiels, partenaires potentiels de mise en œuvre, propriétaires de parcelles foncières, opérateurs économiques des maillons de transformation et de commercialisation de produits agricoles, etc.) du projet, dans le cadre de la formulation et l'élaboration du présent document. Ces consultations ont permis de noter une volonté affirmée de certaines parties prenantes pour leur engagement auprès du projet en étant bénéficiaires (total ou partiel).

4.5 Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet PRO-AGUA tiendra compte de la diversité des situations sociales, économiques et foncières dans les zones d'intervention du projet, en accordant une attention particulière aux groupes qui peuvent rencontrer des obstacles à leur participation. Du point de vue foncier, cela inclut les agriculteurs détenant des droits d'utilisation des terres secondaires ou informels, tels que les métayers, les locataires, les utilisateurs de terres familiales et autres non-titulaires, qui dépendent souvent fortement de la terre pour leur subsistance mais sont fréquemment exclus des processus décisionnels formels.

Les stratégies d'engagement tiendront également compte des dynamiques de genre, des déséquilibres de pouvoir, des niveaux d'alphabétisation et des contraintes de mobilité qui peuvent limiter la participation effective des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des ménages vulnérables. Les consultations seront donc conçues de manière à garantir une participation sûre, inclusive et significative, notamment par l'utilisation de langues et de formats appropriés, des actions de sensibilisation ciblées et, si nécessaire, des espaces de discussion séparés. Ces considérations contribueront à garantir que les processus de participation des parties prenantes soient équitables, socialement légitimes et reflètent l'ensemble des intérêts et des préoccupations liés aux activités de PRO-AGUA.

4.5.1 Stratégie proposée pour la divulgation des informations

PRO-AGUA mettra en œuvre une stratégie proactive et transparente de divulgation des informations afin de garantir que les parties prenantes aient accès en temps opportun à des informations pertinentes, précises et compréhensibles tout au long du cycle de vie du projet. Les informations relatives aux objectifs du projet, aux activités prévues, aux procédures de CPLE, aux implications foncières et hydriques, aux risques potentiels et aux mesures d'atténuation, ainsi qu'aux voies de recours disponibles seront divulguées avant les consultations et la prise de décision.

La divulgation sera effectuée par des moyens adaptés à la culture locale et accessibles à la population, notamment des réunions communautaires, les bureaux municipaux, des panneaux d'affichage, des supports visuels et des communications orales dans les langues locales, en tenant compte du niveau d'alphabétisation et des contraintes d'accessibilité. Les informations seront mises à jour et rediffusées au fur et à mesure de l'évolution des activités du projet, et une attention particulière sera accordée à la nécessité de s'assurer que les femmes, les jeunes, les utilisateurs secondaires des terres et les groupes vulnérables soient effectivement informés.

4.5.2 Stratégie proposée pour la consultation

La consultation dans le cadre du projet PRO-AGUA sera menée selon des approches inclusives, participatives et culturellement appropriées, adaptées au contexte capverdien. Les consultations seront organisées au niveau des communautés, des associations et des municipalités, dans les langues locales et selon des formats accessibles à différents groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les ménages vulnérables. Des séances de consultation spécifiques seront organisées sur le régime foncier, la répartition de l'eau et le développement de l'irrigation afin de garantir que les questions techniques complexes soient clairement expliquées et comprises. Des discussions de groupe distinctes pourront être organisées si nécessaire afin de faciliter la participation significative des femmes et des utilisateurs secondaires des terres. Un délai suffisant sera accordé pour permettre à la communauté de délibérer en interne avant la prise de décision, et les commentaires issus des consultations seront systématiquement consignés et utilisés pour éclairer la conception et la mise en œuvre du projet.

PRO-AGUA veillera à **ce que les informations** relatives aux processus et aux résultats du FPIC **soient divulguées en temps utile, de manière pertinente, compréhensible et accessible**. Les informations sur les activités du projet, les processus de consultation, les conditions convenues, les engagements et les mesures d'atténuation seront divulguées par le biais de canaux d'appropriés, notamment les réunions communautaires, les bureaux municipaux, les panneaux d'affichage et d'autres plateformes accessibles localement.

La divulgation sera continue et proportionnée à la nature et à l'ampleur des risques et des impacts du projet. Tout en respectant les exigences de confidentialité, en particulier pour les questions sensibles, des résumés des résultats du CPIC seront rendus publics afin de garantir la transparence, la responsabilité et la participation éclairée des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

4.6 Formaliser l'accord de consentement

Tous les consentements devront être sanctionnés par des accords formalisés. La formalisation renvoie à la forme par laquelle les personnes concernées expriment leur approbation ou leur « oui ». Ce « oui » peut être exprimé sous une forme orale ou toute autre forme coutumière propre à la communauté, mais le Consentement doit être aussi formalisé par écrit pour des besoins d'enregistrement auprès des services administratifs compétents.

Cet accord pourrait contenir notamment les éléments suivants :

- l'objet, la portée et le champ d'application ;
- les caractéristiques des ressources ou biens concernés par l'accord ;
- les références de contractants ;
- les conditions et modalités de mise à disposition des ressources ou biens ;
- les rôles, responsabilités et charges de chaque partie ;
- la durée de l'accord et la périodicité pour le renouvellement de celui-ci ;
- le mécanisme de suivi et évaluation des dispositions de l'accord ;
- les modes de résolution des conflits ;
- les clauses de retrait des termes de consentement.

4.7 Divulgence

Le processus du CPLE ainsi que les résultats obtenus (sans les détails confidentiels des accords) feront l'objet de divulgation auprès des communautés et des administrations concernées.

4.8 Documentation du processus de CPLE

Toute la documentation du processus du CPLE ainsi que les documents qui en découleront seront archivés par l'UGP. Les différents accords et les rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre des accords seront communiqués aux parties et administrations publiques concernées. Avant la clôture du projet, l'UGP tiendra des réunions avec les parties dont les accords resteront valables afin de s'assurer que les clauses des accords seront effectivement respectées après la clôture du projet.

4.9 Plan de mise en œuvre du CPLE

Le plan du CPLE sera mis en œuvre suivant les indications dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Plan de mise en œuvre du CLPE

Principale activités	Responsable	Période d'exécution
Mise en place de « l'Equipe de facilitation » du processus de CPLE	Coordonnateur de l'UGP	1 ^{er} trimestre Année 1 du projet
Formation des membres de « l'Equipe de facilitation » sur le processus du CPLE	UGP	1 ^{er} trimestre Année 1 du projet
Identification préalable des localités et sites prioritaires de réalisation des activités et sous-projets du projet	UGP	1 ^{er} semestre A1 du projet
Ciblage des personnes physiques concernées par le processus du CPLE et l'identification des PAP (collaboration avec un consultant en régime foncier et un consultant SECAP au cours de la première année)	UGP/ Bénéficiaires/ Partenaires de mise en œuvre des activités	2 premières années du projet
Information générale des parties prenantes sur le processus du CPLE	UGP/ institutions publiques concernées	1 ^{er} semestre A1 du projet
Déploiement du processus du CPLE (réunions d'information et de sensibilisation avec les personnes ciblées ; négociations ; formalisation des accords ; suivi-évaluation de la mise en œuvre des accords et du processus CPLE ; archivage des données ; etc.)	UGP et partenaires	2 ^{ème} semestre A1 jusqu'à la clôture du projet
Réunions de clôture du projet avec les parties signataires des accords de CPLE	UGP	Dernier trimestre du projet

4.10 Soutien aux capacités

Le soutien aux capacités pour la mise en œuvre du processus de CPLE dans le cadre du projet PRO-AGUA sera coordonné et assuré par le consultant spécialisé en garanties sociales de l'UGP, qui agira en tant que responsable technique des processus liés au CPLE au début du projet.

Des sessions de formation spécifiques sur les principes, les procédures et les exigences en matière de documentation du CPLE seront dispensées au personnel de la UGP, aux équipes de facilitation et aux institutions partenaires concernées. Le CPLE sera pleinement intégré au programme de formation des formateurs (ToT) du projet afin de garantir que le personnel et les facilitateurs formés soient en mesure de diffuser leurs connaissances et leurs bonnes pratiques aux niveaux local et communautaire.

La formation des formateurs comprendra au minimum une formation sur la sélection et l'éligibilité au CPLE, l'identification et la cartographie des parties prenantes, les techniques de consultation inclusives et sensibles au genre, la facilitation des négociations, la documentation et la formalisation du

consentement, la coordination avec le mécanisme de gestion de plaintes (MGP) et le contrôle du respect des conditions de consentement. Les activités de renforcement des capacités seront dispensées dans le cadre d'ateliers de formation des formateurs dans le cadre de la formation PESEC.

4.11 Disposition de mise en œuvre

La mise en œuvre du CPLE dans le cadre du programme PRO-AGUA suivra des procédures et des modalités opérationnelles normalisées conçues pour garantir la cohérence, la transparence et la responsabilité dans tous les domaines d'intervention. Ces modalités sont basées sur les approches décrites dans le présent document, notamment les consultations structurées et itératives, la négociation des conditions, la formalisation des accords et la documentation systématique.

Les modalités de mise en œuvre du CPLE seront adaptées aux pratiques juridiques, institutionnelles et coutumières nationales existantes, le cas échéant, en particulier en ce qui concerne la gestion foncière, la gouvernance des ressources en eau et les mécanismes de consultation déjà appliqués par les institutions publiques. Cette approche adaptative garantit l'alignement sur les systèmes nationaux tout en maintenant la conformité avec les principes internationaux du CPLE.

Le UGP assume la responsabilité globale de la mise en œuvre et de la supervision du CPLE. Le spécialiste des garanties sociales coordonnera les équipes de facilitation du FPIC spécifiques à chaque site, composées de membres du personnel du UGP, de spécialistes techniques compétents, de représentants des institutions foncières et hydrauliques, des autorités municipales et de représentants des communautés. Ces équipes seront chargées d'organiser des séances d'information, de faciliter les consultations et les négociations, de documenter les résultats et de soutenir la formalisation et le suivi des accords de consentement.

Dans les cas où les processus CPLE concernent spécifiquement l'accès à la terre, l'attribution des terres, la régularisation du régime foncier ou le prélèvement et la répartition de l'eau, l'UGP mettra en œuvre le CPLE en étroite coordination avec les institutions nationales et locales compétentes chargées de la gestion des terres et de l'eau. Si ces institutions peuvent appliquer leurs procédures de consultation et leurs mandats techniques d' , l'UGP conserve la supervision générale afin de garantir le respect des principes du CPLE et la cohérence, la transparence et la bonne documentation des résultats.

La mise en œuvre du CPLE dans le cadre du programme PRO-AGUA sera étroitement coordonnée avec le travail du consultant en régime foncier, dont les contributions techniques sont essentielles pour garantir que les processus de consentement reposent sur une compréhension claire et précise des droits fonciers et des modalités d'utilisation des terres.

Le consultant en régime foncier soutiendra la mise en œuvre du CPLE en contribuant à :

- l'identification et l'analyse des droits fonciers formels, informels et coutumiers dans les zones où le CPLE est requis ;
- l'aide à la cartographie des parties prenantes, en accordant une attention particulière aux utilisateurs secondaires des terres, aux femmes et aux groupes vulnérables ;
- la clarification technique du statut des terres, des options d'attribution ou de concession des terres et des voies de régularisation du régime foncier lors des consultations CPLE.

Le responsable du CPLE au sein de l'unité de gestion du projet veillera à ce que les conclusions et recommandations du consultant en régime foncier soient systématiquement intégrées dans l'examen du CPLE, les documents de consultation, les processus de négociation et les accords de consentement.

4.12 Evaluer la mise en œuvre du CPLE

L'unité de gestion du projet assurera une supervision, un suivi et une évaluation continus de la mise en œuvre du CPLE afin de vérifier à la fois la conformité des procédures et les résultats concrets. Les activités d'évaluation permettront de déterminer si les processus du CPLE sont menés de manière libre, préalable et éclairée et si les conditions et les engagements convenus avec les parties prenantes sont effectivement mis en œuvre au fil du temps.

Le suivi se concentrera sur des indicateurs clés tels que le caractère inclusif des consultations (y compris la participation des femmes, des jeunes et des utilisateurs secondaires des terres), la qualité et l'accessibilité des informations divulguées, l'exhaustivité de la documentation et le respect des conditions de consentement. Les informations provenant du MGP, y compris les griefs liés au CPLE, seront systématiquement examinées dans le cadre de cette évaluation. Vous trouverez ci-dessous un exemple qui peut être pris en compte pour le suivi du CPLE.

Tableau 5 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du CPLE

Indicateur	Description	Source de vérification	Fréquence
Nombre de processus FPIC lancés	Nombre total d'activités ou de sites de projet où le processus FPIC a été officiellement lancé	Formulaires de sélection FPIC ; registre FPIC	Trimestriel
Pourcentage de processus FPIC achevés avant le début de l'activité	Part des processus FPIC conclus avant le début des activités liées à la terre ou à l'eau	Registres du FPIC ; rapports d'avancement du projet	Trimestriel
Pourcentage de processus FPIC avec documentation complète	Part des processus FPIC avec procès-verbaux signés, listes de présence et accords de consentement correctement archivés	Archives FPIC ; audits internes	Semestriels
Participation des femmes	Pourcentage de femmes participant aux consultations FPIC	Listes de présence ventilées par sexe	Trimestriellement
Participation des utilisateurs secondaires des terres	Nombre ou pourcentage de processus FPIC impliquant explicitement des utilisateurs informels ou secondaires des terres	Comptes rendus des consultations ; cartographie des parties prenantes	Semestrielle
Plaintes liées au FPIC	Nombre et type de plaintes liées aux processus ou aux résultats du FPIC	Base de données GRM	Tous les trimestres
Respect des conditions du consentement	Pourcentage d'accords de consentement dont la conformité a été vérifiée pendant la mise en œuvre	Rapports de suivi ; visites sur site	Annuellement

4.13 Moyens de mise en œuvre du MGP et CPLE

La mise en œuvre du MGP et du processus de CPLE dans le cadre du projet PRO-AGUA est assurée par la direction institutionnelle de l'UGP, qui assume la responsabilité globale de la coordination, de la supervision et de la conformité. Le personnel dédié aux mesures de sauvegarde au sein de l'UGP, soutenu par des équipes de facilitation formées et des structures communautaires, assure la mise en œuvre quotidienne à l'aide d'outils, de procédures et de documents standardisés.

Pour les questions liées à la terre et à l'eau, du MGP met en œuvre le CPLE en étroite coordination avec les institutions nationales et locales compétentes, conformément à leurs mandats et aux pratiques de

consultation existantes. Des ressources humaines, techniques et financières adéquates sont mobilisées au sein du projet pour soutenir les consultations, le traitement des griefs, le renforcement des capacités, le suivi et l'établissement de rapports, afin de garantir que les deux mécanismes fonctionnent de manière efficace, transparente et tout au long du cycle de vie du projet.

5. Communication et renforcement des capacités

5.1. Communication

L'UGP veillera à organiser des séances d'information et sensibilisation des parties prenantes sur l'existence du mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) à travers sa large diffusion auprès de toutes les parties prenantes de la zone du projet, notamment les communautés vivant dans les zones d'intervention, les personnes touchées par les impacts sociaux négatifs du projet, etc.

Il s'agira concrètement d'informer sur (i) l'importance et les avantages du MGP ; (ii) les objectifs visés par ledit mécanisme ; (iii) les entités en charge, les canaux et outils de saisine mis en place à cet effet y compris les contacts ; (iv) les délais de traitement impartis à chaque étape de la procédure ; (v) leur droit de recours en cas de non-satisfaction sur les solutions ou décisions retenues proposées par l'entité de gestion.

Les canaux de communication disponibles et adaptés seront utilisés pour passer le message.

Par ailleurs, l'UGP produira des supports de communication (prospectus, audios, etc.) en portugais, français et langues locales, sur la procédure de gestion des plaintes.

5.2. Renforcement des capacités

Les organes de gestion des plaintes seront renforcés afin de les rendre efficaces dans la gestion des plaintes. Le renforcement des capacités se traduira par:

- la formation des membres sur différentes thématiques dont (i) le MGP du projet y compris ses outils de gestion, (ii) les techniques de conduite des enquêtes, (iii) les techniques de médiations et de conciliation, etc. Des formations de base ainsi que des formations de recyclage devront être organisées ; et
- la mise à disposition de moyens/ outils pour la gestion des plaintes (outils documentaires du MGP, téléphones, crédits de communication, etc.).

6. Budget prévisionnel

Le coût de mise en œuvre du MGP et du CPLE est estimé à USD 86,000 (confère détails ci-dessous).

Désignation	BUDGET (en USD)							TOTAUX
	Année 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
Mise en place des organes du MGP et formation des membres sur le MGP et CLPE du projet	1 200	1 200		1 200		1 200		4 800

Désignation	BUDGET (en USD)							TOTAUX
	Année 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	
Information et sensibilisation des populations sur le MGP et CLPE (y compris la production et diffusion des outils de communication)	10 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	19 000
Mise à disposition des outils de gestion aux organes (supports édités des registres, téléphones, etc.) aux organes	5 000	4 000		2 000		2 000		15 000
Appuis financiers pour le fonctionnement des Organes (frais de communication téléphonique, jetons de présence au processus de traitement des plaintes, frais de transport pour enquête de terrain, etc.)	2 000	4 000	6 000	4 800	4 800	4 800	4 800	31 200
Formation des membres des organes de gestion sur les outils techniques de gestion des plaintes et formations de recyclage	10 000		4 000			4 000		18 000
TOTAUX	28 200	10 700	11 500	9 500	6 300	13 500	6 300	86 000

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES	
Numéro de la réclamation:	Date:
Lieu d'enregistrement: _____	
Personne ayant procédé à l'enregistrement	
Numéro unique du plaignant	
PLAIGNANT	
Nom du plaignant:	
Adresse:	
Objet ou nature de la réclamation:	
Habitation et / ou bien affectés:	
DESCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	
OBSERVATION DU COMITÉ	
1.	
2.	
3.	

4.		
	Fait à _____ _____ Le _____	(Signature du Président du Comité/ Représentant de l'UGP)
RÉPONSE DU PLAIGNANT		
Fait à _____ Signature du plaignant	Le _____ Le Président du Comité/ Représentant de l'UGP	

Annexe 2 : Matrice de traitement des plaintes

Registre des plaintes Informations sur la plainte					Suivi traitement et évaluation de la plainte				
N° et date de dépôt de la plainte	Prénoms et nom du réclamant	Contact du réclamant	Description de la plainte	Transmission au Comité de Gestion des plaintes (oui/non)	Traitement de la plainte	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	Évaluation /Satisfaction		
							J	K	L

Annexe 3 : Tableau de synthèse du traitement des plaintes

Responsables	Comité de gestion des plaintes
Nombre de plaintes enregistrées	
Typologie des plaintes (résumé synthétique)	
Nombre de plaintes traitées	
Nombre de plaintes non-traitées	

Analyse des causes des plaintes	
Plan d'actions proposées	

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Stakeholder Engagement Plan

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une
agriculture résiliente
(PRO-AGUA)

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

Mars 2026

Table de matières

Liste des tableaux.....	4
1.0 Introduction.....	5
1.1 Contexte	5
1.2 Objectifs et Calendrier du Programme d'Engagement des Parties Prenantes.....	5
2.0 Exigences Réglementaires	6
2.1 Législation Nationale Pertinente	6
2.2 Politiques et Cadres Juridiques Pertinents	9
3. Analyse institutionnelle.....	11
3.1 Identification des Parties Prenantes	11
3.1.1 Ministères et services gouvernementaux.....	11
3.1.2 Autres parties prenantes	12
3.2 Analyse des Parties Prenantes	13
4. 0 Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes	16
4.1 Considérations relatives à l'engagement des parties.....	16
4.2 Planification de l'engagement des Parties Prenantes	19
4.3 Stratégie de Consultation	20
4.4 Plan de Communication.....	22
4.5 Stratégie D'intégration du Point de Vue Des Groupes Vulnérables et Marginalisés	23
5.0 Processus d'engagement actuel	24
5.1 Processus d'Engagement.....	24
5.2 Consultations Publiques Actuelles	25
5.2.1 Consultations avec les principales organisations.....	25
5.2.2 Consultations avec les communautés	28
6.0 Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes	30
6.1 Plan d'engagement.....	30
7. Divulgence d'informations	32
7.1 Divulgence des Documents du PESEC	32
7.2 Partage et Canaux D'informations	33
7.3 Plan de Divulgence Publique	33
8. Ressources et Responsabilités pour la mise en Œuvre	33
8.1 Responsabilités	33
8.2 Budget.....	35
ANNEXES	36

ANNEXE I : Ordre du jour de l'atelier à Praia et des visites sur le terrain à Santo Antão, San Nicolau et Fogo	36
Annexe II : Programme de la mission de visite de terrain (novembre – décembre 2025)	37
ANNEXE III : Liste des personnes rencontrées	41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Textes et instruments juridiques nationaux et internationaux applicables au PRO-AGUA	6
Tableau 2 : Politiques et cadre juridique pertinentes pour le projet	9
Tableau 3 : Parties prenantes institutionnelles au projet	11
Tableau 4 : Identification des interventions potentielles des parties prenantes dans le projet	14
Tableau 5 : Niveaux d'impacts des différentes parties prenantes	15
Tableau 6 : Synthèse des méthodes de communication avec les parties prenantes	18
Tableau 7 : Méthodes de communication/ consultation des parties prenantes du projet	20
Tableau 8 : Techniques de consultation des groupes vulnérables	23
Tableau 9 : Synthèse des données de l'atelier de consultation des parties prenantes le 24 novembre 2025	25
Tableau 10 : Préoccupations évoquées par les parties prenantes consultées lors de la mission de terrain de novembre- décembre 2025	30
Tableau 11 : Plan d'Engagement des parties prenantes du PRO-AGUA	30
Tableau 12 : Budget du PEPP	35

1.0 Introduction

1.1 Contexte

La planification et la réalisation des activités du projet PRO-AGUA nécessiteront des interactions entre différentes parties prenantes (équipe de mise en œuvre du projet, partenaires de mise en œuvre des activités, bénéficiaires, communautés des zones de réalisation du projet, etc.) à différents stades du projet. Ces interactions traduites par des communications et des collaborations entre les parties ont débuté depuis l'intention de formulation du projet.

Diverses approches de communication et de collaboration (réunions, visites de sites, ateliers, courriers, etc.) ont été menées principalement avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement durant tout le processus de formulation du projet.

Suivant les exigences des Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA, cette dynamique de communication et de collaboration doit demeurer pendant tout le cycle du projet.

C'est donc ce contexte que le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du PRO-AGUA est élaboré afin d'assurer une inclusion effective des parties prenantes dans le cycle de vie du projet.

1.2 Objectifs et Calendrier du Programme d'Engagement des Parties Prenantes

Les objectifs généraux de ce PEPP sont les suivants :

- encourager la participation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- assurer la conformité avec les exigences nationales et internationales sur l'engagement des parties prenantes, la transparence et la communication d'informations ;
- consolider les efforts du PRO-AGUA afin d'établir des relations durables avec les populations affectées, les autorités gouvernementales et d'autre parties prenantes.

De manière spécifique, le PEPP vise à :

- établir une approche systématique de participation des parties prenantes permettant au projet de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes afin de répondre dans les meilleurs délais aux préoccupations et aux plaintes des parties touchées par le projet concernant la performance du projet en matière environnementale et sociale.

- établir des ressources et les responsabilités pour la mise en œuvre du PEPP;
- définir le suivi d'engagement des intervenants et les procédures de rapport.

Pour l'atteinte de ces objectifs, en plus d'avoir réalisé la formulation du projet avec les parties prenantes, les parties prenantes seront incluses dans la réalisation du projet à toutes ces étapes, notamment :

- **au lancement du projet** : présentation et échanges sur les activités, les dispositions opérationnelles et organisationnelles de mise en oeuvre du projet;
- **pendant la mise en oeuvre du projet**: présentation et échanges sur les résultats, les difficultés et contraintes ainsi que les recommandations d'amélioration pour l'atteinte des objectifs de développement du projet;
- **avant la clôture du projet**: présentation et échanges sur (i) les résultats et acquis du projet par rapport à son objectif de développement, (ii) les résultats et acquis du processus d'inclusion des parties prenantes; (iii) les difficultés rencontrées et les mesures de résolution déployées, (iv) la durabilité des acquis du projet, (v) attentes par rapport aux parties prenantes après la clôture du projet, (vi) etc.

2.0 Exigences Réglementaires

2.1 Législation Nationale Pertinente

Le tableau ci-dessous résume les principales lois nationales, décrets, politiques et instruments internationaux pertinents pour le projet, avec un accent sur l'inclusion sociale, l'égalité des sexes, les conditions de travail, la tenure foncière, la santé et la protection sociale. Ces cadres fournissent le contexte juridique et institutionnel dans lequel PRO-AGUA sera mise en œuvre.

Tableau 1 : Textes et instruments juridiques nationaux et internationaux applicables au PRO-AGUA

Droit national / décret / instrument international	Pertinence et importance
Égalité des genres, femmes, enfants et groupes vulnérables	
CEDAW	Depuis 1980, le pays a adhéré et ratifié sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
Constitution de la République du Cap-Vert (1992, modifiée)	Établit l'égalité devant la loi, la non-discrimination et une protection spéciale pour les femmes, les enfants, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables. Constitue la base constitutionnelle de toute législation sur le genre et la protection sociale.
Loi n° 68/IX/2019 sur l'égalité entre femmes et hommes	Établit l'égalité juridique entre femmes et hommes et impose l'intégration des genres dans toutes les politiques publiques, notamment l'emploi, l'éducation, la santé et la participation économique.
Résolution n° 1/2022 approuvant le Plan national pour l'égalité des sexes 2021–2025	Fournit un cadre stratégique avec des objectifs, des actions et des indicateurs pour mettre en œuvre l'égalité des sexes et les politiques d'autonomisation des femmes.
Décret réglementaire n° 15/2024 approuvant les statuts de l'Institut capoverdien pour l'égalité et l'équité des genres (ICIEG)	Définit le mandat, la structure et les fonctions de l'ICIEG, l'organisme national chargé de coordonner et de surveiller les politiques d'égalité des sexes.

Droit national / décret / instrument international	Pertinence et importance
Résolution n° 103/2018 et Résolution n° 43/2022 établissant la Commission interministérielle sur le genre	Établir des mécanismes de coordination intersectoriels pour garantir une intégration de genre dans les politiques et programmes gouvernementaux.
Loi n° 84/VII/2011 sur la violence basée sur le genre	Criminalise la violence basée sur le genre et établit des mécanismes de prévention, de protection et d'assistance pour les victimes, pertinents pour les projets impliquant l'afflux de main-d'œuvre et l'interaction communautaire.
Loi n° 55/IX/2019	Préconise l'adoption de stratégies pouvant permettre des gains significatifs et transparents dans l'utilisation des biens et ressources publics de manière équitable pour les deux sexes, en rendant obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre de budgets sensibles au genre
Statut de l'enfant et de l'adolescent – Loi n° 50/VIII/2014	Établit des mécanismes de droits et de protection pour les enfants et les adolescents, y compris des garanties contre les abus, l'exploitation et le travail des enfants.
Décret-Loi n° 41/2020	Introduit le revenu d'inclusion sociale (IRS), avec des critères de discrimination positifs pour les ménages dirigés par des femmes
Loi n° 113/V/1999 sur l'interdiction du travail des enfants	Interdit le travail des enfants, en particulier les formes dangereuses et exploitantes, conformément aux conventions de l'OIT.
Loi n° 122/V/2001 sur les personnes handicapées	Établit les droits des personnes en situation de handicap, favorisant la non-discrimination, l'accessibilité, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès à l'emploi, aux services et à la protection sociale.
Loi n° 35/VII/2009 sur l'accès à la justice et à l'aide juridique	Assure l'accès à la justice et à l'assistance juridique pour les groupes économiquement vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap.
Travail, conditions de travail et droits du travail	
Conventions fondamentales de l'OIT (8 conventions – ratifiées)	Couvrent le travail forcé, la liberté d'association, la négociation collective, l'égalité de rémunération, l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants. Fournir la base juridique internationale des droits du travail
Conventions de gouvernance de l'OIT (Inspection du travail ; Consultation tripartite)	Renforcer les systèmes d'inspection du travail et le dialogue social, en soutenant l'application des normes du travail.
Conventions techniques de l'OIT (indemnisation des travailleurs, sécurité sociale, OSH travail)	Renforcer la protection du bien-être des travailleurs, l'égalité de traitement ainsi que la sécurité et la santé au travail.
Code du travail – Loi n° 5/2010	Régit les relations de travail, y compris la non-discrimination, la liberté d'association, la négociation collective, l'interdiction du travail forcé et des enfants, les salaires, les heures de travail et les conditions de licenciement.
Décret-Règlement n° 1/2016 (mise à jour du Code du travail)	Met en œuvre et met à jour le Code du travail, incluant l'âge minimum de travail (15 ans), le salaire minimum, les heures de travail (44 heures/semaine), la rémunération des heures supplémentaires et les droits syndicaux.
Régulation du salaire minimum (actuellement 14 000 CVE)	Établit un plancher salarial national, soutenant des principes de travail décent et la protection des revenus.
Mandats juridiques de la Direction générale du travail (DGT) et de l'Inspection générale du travail (IGT)	Mettre en place des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des politiques du travail, l'inspection et l'application des droits et conditions de travail du travail.
Santé au travail, sécurité et protection sociale	
Décret-Loi n° 55/99 du 6 septembre (Santé et sécurité au travail)	Établit des obligations générales en matière de santé et sécurité au travail, y compris la prévention des accidents et la protection de la santé des travailleurs.

Droit national / décret / instrument international	Pertinence et importance
Décret-Loi n° 64/2010 du 27 décembre (Santé et sécurité sur les chantiers de construction)	Définit les exigences de planification, d'organisation et de coordination pour promouvoir la santé et la sécurité sur les chantiers de construction, particulièrement pertinentes pour les projets d'infrastructure.
Décret n° 58/2020 du 29 juillet (Assurance accidents du travail et maladies professionnelles)	Établit une couverture d'assurance obligatoire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles pour les travailleurs employés et indépendants.
Régime général de la sécurité sociale – Décret-loi n° 7/2004 (tel que modifié)	Établit le système national de sécurité sociale, incluant les pensions, invalidité, maladie, maternité et prestations de blessures professionnelles.
Loi nationale sur le cadre de la protection sociale – Loi n° 63/VIII/2014	Fournit la base légale des programmes d'aide sociale et de bien-être ciblant les ménages pauvres et vulnérables.
Loi sur le cadre de la santé publique – Loi n° 41/VI/2004	Établit le cadre juridique pour la protection de la santé publique, la prévention des maladies et la promotion d'environnements de vie et de travail sûrs.
Tenure foncière	
Loi sur le régime juridique de la propriété foncière (Régime Jurídico da Propriedade Imobiliária)	Définit les catégories de propriété foncière (publique, privée, municipale), les règles d'acquisition, de transfert et d'enregistrement des droits fonciers, ainsi que la reconnaissance légale des titres de propriété.
Décret-Loi n° 29/2009 (Cadastre foncier et cadre d'enregistrement)	Établit le cadre juridique du système cadastral et de l'enregistrement foncier (cadastro predial), y compris l'identification, la cartographie et la certification des parcelles de terrain. Soutient la tenance foncière, la sécurité et la planification de l'utilisation des terres.
Loi n° 131/V/2001 – Loi-cadre sur l'aménagement du territoire et le développement urbain (Lei de Bases do Ordenamento do Território e Planeamento Urbanístico)	Établit le système national pour la planification de l'utilisation des terres, le zonage et le développement urbain. Définit les instruments de planification aux niveaux national, régional et municipal et guide l'allocation des terres ainsi que le contrôle du développement.
Décret-Loi n° 43/2010 (Règlement sur l'urbanisme et la gestion des terres)	Régule la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des plans de développement et d'urbanisme, y compris les plans de développement municipal, les plans de zonage et les plans détaillés.
Décret-Loi n° 55/2018 (Institut national de gestion territoriale – INGT)	Définit le mandat de l'INGT, incluant l'administration foncière, l'aménagement du territoire et la gestion des informations cadastrales, en soutenant la régularisation de la tenure foncière et les processus de planification.
Décret-Loi n° 7/2004 (Gestion des biens de l'État et du domaine public)	Régule la gestion des terres appartenant à l'État et des actifs du domaine public, y compris l'attribution, la location et le transfert des terres publiques.
Décret-loi n° 15/2015 (Expropriation pour l'intérêt public)	Établit des procédures d'acquisition et d'expropriation des terres pour des raisons d'intérêt public, y compris l'évaluation, la compensation et les garanties de procédure régulière. Particulièrement pertinent pour les projets d'infrastructure.
Loi sur les marchés publics et les biens publics – Loi n° 88/VIII/2015	Régule les marchés publics et la gestion des actifs publics, y compris l'acquisition de terres à des fins publiques, garantissant la transparence et la légalité.
Statuts municipaux et règlements fonciers municipaux	Donner aux municipalités l'autorité sur le contrôle de l'utilisation des terres, l'obtention des permis de construction et la gestion des terres municipales, dans le cadre de la législation nationale sur les terres et l'urbanisme.
Evaluation et gestion environnementales et sociales	

Droit national / décret / instrument international	Pertinence et importance
Loi n ° 86 / IV / 93 du 26 juillet (Loi-Cadre sur l'Environnement)	Elle constitue la loi de base de la politique environnementale (protection et gestion de l'environnement dans sa globalité)
Décret-Loi n° 27/2020 du 19 mars	Définit le cadre juridique de l'évaluation d'impact environnemental (EIE) des projets publics et privés susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. Ses dispositions sont pertinentes dans la procédure d'évaluation et gestion des impacts et risques du projet sur l'environnement, le cadre de vie et les population
Décret – Loi n°70/2020 du 17 septembre	Établit le système des redevances payables dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences environnementales (EIE).
Décret-loi n ° 2/2002 du 21 Janvier	Interdit l'extraction et l'exploitation du sable dans les dunes, les plages et les eaux intérieures, dans la zone côtière et la mer territoriale
Décret-loi 3/2003 du 24 Février,	Établit le régime juridique des Aires Protégées
Décret-loi N ° 5/2003, du 31 Mars	Définit le Système National de Protection de l'Air
Décret-loi 6/2003, du 31 Mars	Etablit le cadre juridique pour les licences et l'exploitation des carrières
Décret n ° 31/2003 du 1 er Septembre	Établit les exigences essentielles à considérer dans l'élimination des déchets solides municipaux, industriels et autres et leur fiscalisation respective, en vue de protéger l'environnement et la santé humaine
Décret-loi 2/2007 du 19 juin	Fixe les principes et les règles d'utilisation des sols, tant par les pouvoirs publics que par les entités privées
Loi n ° 102 / III / 90, du 29 décembre,	Etablit les bases de protection et de gestion du patrimoine culturel et naturel
Décret-loi n ° 3/2007, du 19 juillet,	Réglemente l'expropriation de biens immobiliers à cause d'utilité publique.
Loi n ° 41 / II / 84 du 18 Juin, révisée par le décret-loi n ° 5/99 du 13 décembre	Etablit les bases générales du régime juridique de la propriété, la protection, la conservation, le développement, la gestion et l'utilisation des ressources hydriques.
loi n ° 48/98 du 6 Avril 1998	Réglemente l'Activité Forestière.

2.2 Politiques et Cadres Juridiques Pertinents

Le tableau ci-dessous présente les principales politiques, plans et stratégies nationaux pertinents pour PRO-AGUA, en mettant en avant leurs objectifs et leur pertinence pour l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, la nutrition, la jeunesse, l'emploi et la réduction de la pauvreté.

Tableau 2 : Politiques et cadre juridique pertinentes pour le projet

Thème	Plan / politique / stratégie	Informations clés
Genre	Plano Nacional para a Igualdade de Género (PNIG) 2021–2025 (<i>Plan national pour l'égalité des sexes</i>)	cadre national pour intégrer le genre à travers les secteurs ; fixe des objectifs, des actions et des indicateurs pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
Genre	Résolution n.º 1/2022 (05 janv. 2022) – approuvant le PNIG (<i>Résolution n° 1/2022 approuvant le Plan National pour l'Égalité des Sexes</i>)	l'instrument légal approuvant le PNIG ; Établit l'autorité pour la mise en œuvre et le suivi.
Genre et changement climatique	La contribution déterminée au niveau national (NDC) et le plan national d'adaptation (PNA) 2021–2030	Reconnaître la disparité entre les sexes comme un déficit à combler, en proposant l'intégration des

Thème	Plan / politique / stratégie	Informations clés
		questions sociales et de genre dans les programmes et projets climatiques.
Handicap / inclusion	Estratégia para a Inclusão da Pessoa com Deficiência (EIPcD) 2024–2030 (<i>Stratégie pour l'inclusion des personnes handicapées</i>)	Stratégie nationale visant à consolider l'égalité, réduire la discrimination, coordonner les interventions et mobiliser des ressources pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
Nutrition	Plano Nacional de Alimentação e Nutrição (PNAN) 2021–2025 (<i>Plan national d'alimentation et de nutrition</i>)	Plan multisectoriel traitant de la situation nutritionnelle ; s'appuie sur les leçons du plan précédent (2015–2020) et définit les interventions jusqu'en 2025 (spécifiques à la nutrition et sensibles à la nutrition).
Réduction de la pauvreté / protection sociale	Plano Estratégico de Desenvolvimento Sustentável (PEDS II) 2022–2026 (<i>Plan stratégique de développement durable – Phase II</i>)	Stratégie nationale de développement (alignement Vision 2030) ; Élabore des stratégies et programmes sectoriels majeurs, notamment l'emploi, la protection sociale et la réduction de la pauvreté.
Réduction de la pauvreté	Estratégia Nacional para a Erradicação da Pobreza Extrema (ENEPE) 2022–2026 (<i>Stratégie nationale pour l'éradication de l'extrême pauvreté</i>)	Stratégie territoriale/ménagère ciblant l'extrême pauvreté (y compris l'utilisation du Registre Social Unifié) ; met l'accent sur la coordination intégrée des politiques et l'élargissement des programmes sociaux efficaces.
Protection sociale	Plan Estratégico de Proteção Social (PEDS II – plan sectoriel) 2022–2026 (<i>Plan stratégique de protection sociale – plan sectoriel PEDS II</i>)	Un plan sectoriel dans le cadre de PEDS II pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité et étendre la couverture de protection sociale ; complète les instruments d'aménagement de l'ENEPE et municipalité.
Travail / emploi	Estratégia Nacional de Promotion do Emprego Digno (ENPED) 2022–2026 (<i>Stratégie nationale de promotion de l'emploi décent</i>)	la stratégie nationale d'emploi pour le « travail décent » ; structuré autour de l'employabilité et de l'insertion sur le marché du travail (notamment pour les jeunes et les femmes), de la création d'emplois et de la réforme facilitatrice.
Protection de l'enfance	Plan d'action national pour la <i>prévention et la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants et adolescents</i>	Plan stratégique pour prévenir et combattre la violence sexuelle contre les enfants et les adolescents ; comprend la sensibilisation, la prévention et les mesures de réponse.
Travail des enfants	II Plano Nacional de Ação de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil (II PANPETI) 2025–2028 (<i>Deuxième Plan d'action national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants</i>)	Plan d'action national pour prévenir et éradiquer le travail des enfants, aligné sur la législation nationale et les normes internationales du travail.
Jeunesse	Plano Nacional de Ação para a Juventude (PNAJ) (<i>Plan national d'action jeunesse</i>)	Référencé comme plan d'action national existant pour la jeunesse dans des documents nationaux de haut niveau ; Likely encadre les actions de participation, d'autonomisation et d'inclusion des jeunes.

3. Analyse institutionnelle

3.1 Identification des Parties Prenantes

3.1.1 Ministères et services gouvernementaux

Le tableau ci-dessous identifie les principales institutions gouvernementales impliquées ou pertinentes à PRO-AGUA, résumant leurs mandats et leurs rôles attendus dans la mise en œuvre des projets aux niveaux national et municipal.

Tableau 3 : Parties prenantes institutionnelles au projet

Institution	Tâches, rôles et fonctions principaux
Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)	Institution gouvernementale principale responsable du développement agricole, de la production animale, du développement rural, de l'irrigation, de la gestion des terres et de l'eau, de la protection de l'environnement et de la promotion d'une agriculture résiliente et durable au climat. La MAA comprend la Direction Nationale de l'Environnement (DNE), qui est la principale autorité pour la gestion et la protection de l'environnement, y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social. Il comprend également le Secrétariat National d'Action Climatique (SNAC) ainsi que l'Institut National de Météorologie et de Géophysique (INMG) qui demeurent des organes pertinentes. Le ministère a décentralisé les services sur les différentes îles.
Institut national de recherche et développement agricoles (INIDA)	Institution publique responsable de la recherche agricole, de l'innovation et du transfert de technologie, y compris le développement des semences, l'amélioration des pratiques agricoles et le soutien à l'adaptation climatique.
Institut national de statistique (INE)	Responsable de la production et de la diffusion des statistiques officielles, y compris les recensements agricoles, les données sur la production agricole, les indicateurs de sécurité alimentaire et les annuaires statistiques nationaux.
Agence nationale de sécurité alimentaire (ANSA)	Responsable de la sécurité alimentaire et du contrôle qualité, de l'inspection des produits alimentaires, de la protection des consommateurs et de la régulation des marchés alimentaires afin d'assurer le respect des normes de santé publique et de nutrition.
Land Cadastre (Cadastro de Terras / Cadastro Predial)	Responsable de l'enregistrement foncier et des informations sur la tenure foncière, y compris la cartographie, la documentation des droits fonciers, les levés cadastraux et la fourniture de données pour l'aménagement du territoire, l'aménagement du territoire et l'investissement public.
Ministère de la Santé (MS)	Responsable de la politique nutritionnelle, de la prévention de la malnutrition, de la promotion d'une alimentation saine et de la surveillance alimentaire et nutritionnelle, en particulier pour les populations vulnérables.
Registre social (Cadastro Social / Registo Social Único)	Responsable de l'identification, de l'enregistrement et du suivi des ménages vulnérables, de soutenir le ciblage et la mise en œuvre de la protection sociale.
Gouvernements municipaux (autorités locales)	Responsable de la mise en œuvre locale des interventions agricoles, de développement rural, d'infrastructures et de sécurité alimentaire. Les municipalités participent à l'identification et à la formulation des sous-projets, sont responsables de l'obtention des permis de construction et jouent un rôle clé dans la facilitation de la mise en œuvre des projets au niveau local.
Ministère des Finances (MF)	Responsable de la gestion des finances publiques et héberge l'Unité de gestion des projets spéciaux (UGPE), qui sert d'unité de mise en œuvre pour la plupart des projets financés par la Banque mondiale à Cap-Vert et co-exécutera le projet. Le MF supervise également la Direction générale des actifs d'État et des marchés publics (DGPCP), responsable de la gestion des actifs de l'État, y compris l'acquisition de terres à des fins d'intérêt public.

Institution	Tâches, rôles et fonctions principaux
Unité de gestion des projets spéciaux (UGPE)	Unité technique relevant du ministère des Finances responsable de la gestion fiduciaire, des achats, de la gestion financière, de la coordination des garanties, du suivi et du reporting des projets financés par l'externe, y compris les opérations financées par la Banque mondiale.
Ministère des Infrastructures, de l'Aménagement du Territoire et du Logement (MIOTH)	Responsable des politiques nationales sur les infrastructures, les transports, l'aménagement du territoire et le logement. MIOTH supervise Infraestruturas de Cabo Verde (ICV) et Estradas de Cabo Verde (ECV), qui sont responsables des achats, de la mise en œuvre et de la supervision des travaux d'infrastructure. Le MIOTH comprend également l'Institut national de gestion territoriale (INGT), responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la gestion des cadastres fonciers.
Institut national de gestion territoriale (INGT)	Responsable de la planification territoriale, du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de la gestion cadastrale, du soutien au développement des infrastructures et à l'administration des terres.
Ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement Social (MFIDS)	Responsable de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes, de la protection de l'enfance, des politiques du travail et du développement social, avec un rôle clé dans la gestion des risques sociaux liés aux projets de développement.
Institut capverdien pour l'égalité et l'équité des genres (ICIEG)	Institution relevant de la MFIDS responsable de la promotion et de la coordination des politiques gouvernementales sur l'égalité des sexes, de la participation des femmes et de l'intégration des approches de genre. L'ICIEG soutient l'autonomisation des genres ainsi que la prévention et la réponse aux GBV/SEA/SH en coordination avec l'UGPE.
La Commission interministérielle pour l'intégration du genre	Responsable de surveiller l'intégration du genre dans les politiques publiques et, en particulier, de surveiller les mesures définies dans le PEDS par les secteurs
Institut capverdien pour enfants et adolescents (ICCA)	Institution relevant de la MFIDS responsable de promouvoir et de mettre en œuvre les politiques pour les enfants et les adolescents et de les protéger contre les situations de risque personnel et social.
Direction générale du travail (DGT)	Responsable de la conception, de la coordination et de la garantie des politiques relatives aux relations de travail, aux conditions d'emploi et aux droits des travailleurs.
Inspection générale du travail (IGT)	Responsable de la surveillance et de l'application du respect des lois du travail, des conditions de travail, de la sécurité au travail et des réglementations sur la protection de l'emploi.
Institut du patrimoine culturel (IPC)	Responsable de l'identification, de l'inventaire, de la recherche, de la sauvegarde, de la protection et de la préservation du patrimoine culturel, y compris des biens culturels physiques et immatériels potentiellement affectés par les activités du projet.
Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJD)	Responsable de la conception et de la mise en œuvre de politiques nationales liées au développement de la jeunesse, à la participation civique, à l'inclusion sociale et au sport. Le ministère promeut l'autonomisation des jeunes, l'emploi et les initiatives de développement des compétences, soutient les infrastructures communautaires et sportives, et contribue aux objectifs de cohésion sociale et d'inclusion pertinents aux activités du projet.

3.1.2 Autres parties prenantes

En plus des organes de l'administration publique, on peut citer :

- **les parties concernées:** personnes, groupes et autres entités au sein de la zone de projet directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou identifiés comme les plus susceptibles de changer en lien avec le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Les parties prenantes de cette catégorie identifiées pour ce projet incluent les petits exploitants, les organisations de producteurs et les coopératives, les communautés et villageois de la

zone des activités prévues du projet (bénéficiaires/bénéfices du projet). Ils peuvent particulièrement inclure ceux potentiellement affectés négativement par les changements apportés par le projet et être économiquement déplacés.

Une attention particulière sera portée aux questions de genre, en reconnaissant que femmes et hommes, filles et garçons, peuvent être affectés différemment en raison de leurs rôles sociaux, de leur accès aux ressources et de leur pouvoir décisionnel. Le programme veillera à ne pas le faire exacerber. Inégalités de genre. , avec une attention particulière sera accordée aux femmes exerçant des activités informelles ou ayant des difficultés d'accès aux parcelles foncières.

- **les autres parties intéressées:** individus/groupes/entités qui ne subissent pas d'impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou pouvant influencer le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Les parties prenantes de cette catégorie identifiées pour ce projet peuvent inclure : (i) La population locale qui peut bénéficier indirectement du projet, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau ; Les institutions gouvernementales au niveau des districts sont impliquées avec les parties prenantes du projet et jouent un rôle clé dans la préparation et la mise en œuvre du projet ; les résidents et ouvriers dans la zone du projet ; Les sociétés civiles nationales et de district ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) intéressées par les domaines de l'agriculture à petits exploitants, qui peuvent posséder une connaissance approfondie des caractéristiques environnementales et sociales de la zone du projet et des populations environnantes, et peuvent contribuer à l'identification et la gestion des risques, des impacts potentiels et des opportunités à considérer et à traiter dans le processus d'évaluation.
- **Groupes vulnérables et personnes à risque d'exclusion sociale:** personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le(s) projet(s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut de vulnérabilité, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particulier pour garantir leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Les parties prenantes de cette catégorie identifiées pour ce projet comprennent : (i) les personnes en situation de handicap et leurs aidants ; (ii) Les familles à faibles revenus/extrêmes pauvres et surtout les femmes dirigées par les foyers ; Les agricultrices, en particulier les foyers dirigés par des femmes ou les mères célibataires avec des enfants mineurs à faible mobilité, Jeunesse.

Des efforts particuliers seront déployés pour diffuser les informations sur les projets à ces groupes et assurer leur inclusion dans le processus d'engagement des parties prenantes. Les groupes et individus vulnérables seront informés et consultés par des moyens dédiés, selon le cas, tout au long du cycle de vie du projet.

3.2 Analyse des Parties Prenantes

L'analyse des parties prenantes fait état des caractéristiques et responsabilités potentielles des parties présentes dans le cadre du projet et l'analyse du niveau de leurs impacts dans la réalisation du projet en ses différentes phases.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTIES PRENANTES

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des parties prenantes et leurs responsabilités potentielles dans le projet.

Tableau 4 : Identification des interventions potentielles des parties prenantes dans le projet

Niveau	Parties prenantes	Informations spécifiques	Rôle dans le projet
National	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)	Ministère principal responsable de l'agriculture	Agence principale de mise en œuvre
National	Institut national de gestion territoriale (INGT – Cadastro Predial)	Autorité nationale responsable de l'administration foncière, de l'enregistrement cadastral et de la régularisation de la tenure foncière	Soutien à l'identification du statut foncier, soutien à la régularisation foncière lorsque pertinent.
National	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS)	Autorité nationale pour la gestion et la régulation des ressources en eau	Supervision de la gouvernance de l'eau, coordination des investissements dans l'irrigation et la mobilisation de l'eau
National / Île	Águas de Rega / Infrastructures publiques des eaux	Entités responsables de la distribution et de la gestion de l'eau d'irrigation	Partenaire technique pour les systèmes d'irrigation, l'allocation et l'exploitation de l'eau
National	Ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement Social (MFIDS)	Ministère responsable de la protection sociale, de l'égalité des sexes, de la protection de l'enfance et de l'inclusion	Coordination de l'inclusion sociale, ciblage favorable aux pauvres
National	Institut pour l'égalité et l'équité des genres (ICIEG)	Institution nationale pour l'égalité des sexes et la prévention des violences sexuelles	Intégration du genre, sensibilisation à la VBB, mécanismes de référence
National	Ministère de la Santé (MS)	Responsable des politiques de santé publique et de nutrition	Coordination des interventions sensibles à la nutrition et des actions de santé communautaire
National / Municipal	Registre social (Cadastro Social / Registo Social Único)	Système national d'identification des ménages pauvres et vulnérables	Ciblage des bénéficiaires vulnérables et interventions en faveur des pauvres
National	Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJD)	Ministère responsable de la politique et de l'autonomisation de la jeunesse	Ancrage institutionnel des priorités liées à la jeunesse
National	Ministère de l'Éducation	Ministère responsable de la Programme national d'alimentation et de santé scolaire (FICASE)	Activités nutritionnelles avec des cantines scolaires
National / Municipal	Autorités municipales (toutes les îles ciblées)	Les gouvernements locaux responsables du contrôle de l'utilisation des terres, du développement local et de l'engagement communautaire	Mise en œuvre locale, facilitation des consultations, coordination des terres et de l'eau
National / Municipal	OSC axées sur les femmes et le genre	Organisations de la société civile œuvrant pour les droits des femmes et la VG	Partenaires potentiels pour la sensibilisation et la prévention du VBB/SEA/SH égalité des sexes,
National / Municipal	ONG locales et internationales (nutrition, genre, agriculture) jeunesse, handicap,	ONG actives dans la sécurité alimentaire, la nutrition et l'inclusion sociale	Partenaires potentiels pour les interventions en matière de genre et de nutrition, jeunesse, handicap
Municipal ité / Communauté	Organisations locales de producteurs (PO) et coopératives	Organisations d'agriculteurs et associations d'utilisateurs de l'eau (WUAS)	Bénéficiaires, consultation lors de la mise en œuvre, prestation de services aux membres

Niveau	Parties prenantes	Informations spécifiques	Rôle dans le projet
Municipalité / Communauté	Associations d'utilisateurs de l'eau (WUAs)	Organismes communautaires de gestion de l'irrigation	Participation à la gouvernance de l'irrigation et à la gestion des conflits
Municipalité	Agents de santé et de nutrition communautaires	Agents de première ligne en santé et nutrition sous le ministère de la Santé	Éducation nutritionnelle, coordination avec les mobilisateurs communautaires
National / Municipal	Associations et réseaux de jeunes	Groupes de jeunes organisés	Plaidoyer, mobilisation et engagement des jeunes
Municipalité	Acteurs du secteur privé (agro-transformation, services)	PME et entreprises locales	Développement de la chaîne de valeur et opportunités d'emploi
Communauté	Communautés villageoises	Populations rurales dans les îles ciblées	Principaux bénéficiaires du projet
Communauté	Organisations de producteurs / Coopératives / WUAs	Groupes organisés d'agriculteurs et d'utilisateurs de l'eau	Principaux bénéficiaires du projet
Foyer	Petits exploitants agricoles et ménages d'élevage	Ménages ruraux pauvres et vulnérables	Principaux bénéficiaires du projet
Ménage / Individu	Femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et autres groupes vulnérables	Groupes d'inclusion prioritaires	Principaux bénéficiaires du projet

Le tableau ci-dessous classe les parties prenantes du projet selon leur niveau d'impact, en distinguant les groupes qui sont hautement, modérément ou faiblement affectés par les activités PRO-AGUA.

Tableau 5 : Niveaux d'impacts des différentes parties prenantes

Type de partie prenante	Impact élevé	Impact moyen	Faible impact
Parties prenantes concernées	- Communautés vivant dans des zones rurales ciblées (Santiago, Santo Antão, Fogo, São Nicolau) - Organisations de producteurs (PO), coopératives agricoles et associations d'utilisateurs de l'eau (WUA) - Les petits exploitants et les éleveurs bénéficient directement de l'irrigation, des terres et des investissements productifs - Institut national de gestion territoriale (INGT) - Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS) - Secrétariat National d'Action Climatique (SNAC) - Institut National de Météorologie et de Géophysique (INMG)	- Autorités municipales des îles ciblées - Services décentralisés du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) - Facilitateurs de services d'extension et d'écoles de campagne agricoles - Direction Nationale de l'Environnement (DNE)	- Organisations de la société civile (OSC) - Organisations non gouvernementales (ONG) - Fournisseurs de services locaux (formation, intrants, services)
Groupes vulnérables et marginalisés	- Personnes en situation de handicap (PWD) - Des foyers dirigés par des femmes et des foyers - Femmes en âge de procréer	—	—

	• Jeunes (en particulier les jeunes ruraux au chômage) • Ménages agricoles pauvres (HH à faible revenu)		

PARTIES PRENANTES À FORT IMPACT

Les parties prenantes ayant un fort impact sont celles directement touchées par les activités PRO-AGUA et dont les moyens de subsistance, l'accès aux ressources (eau, terres, services) ou les conditions sociales peuvent être fortement influencés par le projet. C'est également les parties dont le rôle demeure capital pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus du Projet. La stratégie d'engagement de ces parties prenantes consistera à les impliquer pleinement tout au long du cycle de vie du projet. Cela inclut ::

- leur participation aux processus décisionnels au niveau communautaire ;
- des consultations régulières et structurées lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi ;
- inclusion dans les mécanismes pertinents de gouvernance et de coordination des projets ;
- La sensibilisation à l'égalité des genres et à l'exploitation sexuelle et abus ;
- la fourniture d'informations et de retours opportuns, accessibles et culturellement appropriés.

PARTIES PRENANTES À IMPACT MOYEN ET FAIBLE

Les parties prenantes à impact moyen ou faible ne sont peut-être pas directement affectées par les activités du projet, mais jouent un rôle important dans l'influence des résultats du projet, la fourniture de services ou le soutien à la mise en œuvre. L'objectif d'engagement de ces groupes est de les tenir suffisamment informés et impliqués, afin de :

- prévenir les malentendus ou les conflits ; , exploitation et abus sexuels,
- tirer parti de leur expertise, de leurs mandats et de leurs intérêts ;
- maintenir le soutien institutionnel et la coordination.

L'engagement et la consultation de ces parties dans le cadre de PRO-AGUA viseront à :

- Assurez-vous que les parties prenantes comprennent comment le projet peut les affecter ou affecter leurs domaines de responsabilité ;
- Encourager les retours des parties prenantes pour orienter la conception des projets ainsi que l'identification et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux ;
- Soutenir un engagement actif, inclusif et significatif avec les parties concernées par le projet ;
- Veiller à ce que les consultations soient menées de manière culturellement appropriée, dans les langues locales (portugais et, le cas échéant, le créole capverdien) ; et Quand les femmes sont disponibles
- Veiller à ce que les consultations soient exemptes de discrimination, de coercition ou d'intimidation ;
- Veillez à ce que les consultations soient correctement documentées et divulguées par le projet (cela fait partie du processus CLPE tel que décrit dans le MGP).

4. 0 Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes

4.1 Considérations relatives à l'engagement des parties

Ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est conçu pour établir une plateforme

efficace d'interaction productive avec les parties potentiellement concernées et d'autres personnes intéressées par les résultats de mise en œuvre de PRO-AGUA : Un engagement significatif des parties prenantes tout au long du cycle du projet :

- Clarifier les objectifs du projet, leur périmètre, les critères de ciblage et gérer les attentes ;
- Évaluer et atténuer les risques environnementaux et sociaux du projet ;
- Améliorer les résultats et bénéfices des projets ;
- Construire des communautés et collaborer ;
- Diffuser les informations et supports du projet ;
- Consultez et obtenez le CPLE auprès des parties intéressées
- Identifier
- Traitez les griefs du projet.

Des consultations adéquates avec les parties prenantes nécessiteront un calendrier efficace et une planification avancée. Pour garantir que l'information soit facilement accessible aux parties prenantes concernées, et une représentation adéquate et une participation adéquate des différents groupes au processus, le projet adoptera différentes méthodes et techniques basées sur une évaluation des besoins des parties prenantes :

- **Participation transparente** : Il est vital que toutes les informations sur le projet soient partagées ouvertement avec les parties prenantes. Pour y parvenir, la préparation et la diffusion des informations pertinentes ainsi que l'organisation des réunions sont également essentielles. Les impacts positifs et négatifs du projet doivent être communiqués ouvertement aux parties prenantes. Les informations diffusées doivent être en langage clair, exactes et accessibles
- **Participation sensible** : Le processus de participation des parties prenantes doit prendre en compte les besoins différents et spécifiques des différents groupes et communautés. Les barrières possibles de communication avec ces différents groupes et communautés doivent être éliminées. La formation des mobilisateurs communautaires du projet travaillant avec les communautés pour atteindre cet objectif est importante. Les différents besoins des parties prenantes doivent être traités avec sensibilité. Ces sensibilités peuvent être basées sur l'adéquation culturelle, le genre, la langue, l'éloignement, entre autres facteurs.
- **Participation inclusive/non discriminatoire** : Il ne devrait pas y avoir de structure hiérarchique dans l'engagement des parties prenantes ; tous les différents membres, groupes et communautés communautaires devraient participer à l'engagement des parties prenantes sur une base égale. Différents moyens d'engagement doivent être utilisés afin d'éliminer les obstacles possibles à la participation liés à la nature spécifique des différentes communautés. Outre la transparence, la sensibilité, l'inclusion et la non-discrimination du processus d'engagement, la méthode de participation doit être acceptée par les parties prenantes. Il est donc nécessaire d'utiliser plusieurs canaux de participation qui ne sont pas complexes mais simples et compris par tous. Il faut porter attention à ce qui suit :
 - Utilisation de multiples canaux de participation ;
 - Utilisation de supports de participation qui ne sont pas compliqués ; et
 - Utilisation d'instruments de participation généralisés ;

- Utilisation des canaux à participation multiple

Outils d'engagement conviviaux : Pour respecter les principes de transparence, de sensibilité et d'inclusivité, il est important que les outils d'engagement soient accessibles, compréhensibles et non compliqués. Des groupes autrement défavorisés, comme les personnes sans formation formelle ou les membres de groupes marginalisés, ne pourraient pas participer.

Étendue des outils d'engagement : Un outil d'engagement accessible, diversifié et compréhensible doit également être bien diffusé. L'absence d'une diffusion plus large exclurait certains groupes, communautés ou individus concernés par le projet du processus d'engagement. Pour cette raison, les annonces visuelles et écrites doivent être complétées par une communication verbale en face à face.

Langage sensible au genre : Les attitudes négatives et les déclarations envers les femmes se reflètent non seulement à travers des comportements physiques mais aussi à travers notre « langage ». Par conséquent, l'objectif principal est de garantir que le langage sensible au genre et le groupe cible pour la communication sensible au genre soit constitué de femmes, d'hommes, membres de la communauté et parties prenantes.

Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) : Les femmes et les hommes peuvent exprimer leurs opinions, griefs et recommandations sur la violence basée sur le genre à travers des outils de grief. Le mécanisme offrira un haut niveau d'accessibilité, de confidentialité et de réactivité, tout en affectant et formant certains membres du personnel à traiter ces griefs sensibles et graves.

Le tableau ci-dessous résume les principaux groupes de parties prenantes, leurs caractéristiques, leurs besoins linguistiques et les méthodes de communication privilégiées afin d'assurer un engagement efficace et inclusif tout au long du cycle de vie du projet.

Tableau 6 : Synthèse des méthodes de communication avec les parties prenantes

Groupe d'Acteurs	Caractéristiques des parties prenantes	Besoins linguistiques	Méthode de communication préférée
Petits agriculteurs et agriculteurs marginalisés individuels, associations existantes d'agriculteurs	Bénéficiaires directs et agriculteurs concernés ainsi que chefs de famille (hommes et femmes)	Portugais et créole	Réunions d'engagement et consultation
Des groupes de la société civile / ONG qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques peuvent devenir partenaires du projet	Des organisations à but non lucratif, nationales et locales, qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques et peuvent devenir partenaires du projet	Portugais et créole	Emails, réseaux sociaux, site web,

Groupe d'Acteurs	Caractéristiques des parties prenantes	Besoins linguistiques	Méthode de communication préférée
Institution municipale	Autorité au niveau du district, responsables locaux,	Portugais et créole	Canaux officiels de communication
Ministères impliqués	D'autres parties intéressées qui pourraient être directement ou indirectement affectées par le projet	Portugais	Emails, appels téléphoniques, réseaux sociaux, médias, journaux Courriers officiels Réunions/ séances de travail
Femmes agricultrices et ménages à la tête de femmes, PWD	Groupes vulnérables	Portugais et créole	Par le biais de groupes communautaires, de coordinateurs communautaires, d'ONG/PO locaux et des autorités locales et de district
Ménages défavorisés et vulnérables, y compris les ménages handicapés.	Vulnérable et Désactivé	Portugais et créole	Par le biais de groupes communautaires, de coordinateurs communautaires, d'ONG/PO locaux ainsi que des autorités locales et

4.2 Planification de l'engagement des Parties Prenantes

MOBILISATION ET CONSULTATION COMMUNAUTAIRES.

Les activités de mobilisation et de consultation communautaires seront dirigées par des mobilisateurs communautaires / animateurs communautaires du projet, qui seront responsables de faciliter un engagement inclusif, transparent et continu au niveau communautaire. Ils travailleront en étroite synergie avec les organisations communautaires, les organisations de producteurs (PO) et les institutions locales ou traditionnelles pour mobiliser et sensibiliser les communautés, favoriser la prise en charge et renforcer la nature axée sur la demande des interventions PRO-AGUA. Au tout début du projet (période préparatoire), le consultant en protection sociale soutiendra l'équipe dans la mise en place du processus de consultation et fournira la formation et le renforcement des capacités associés selon les besoins.

Conformément au MGP, les mobilisateurs communautaires veilleront également à ce que toutes les communautés soient informées dès le départ de l'existence, de la finalité et du fonctionnement du MGP, y compris les différents canaux disponibles pour soumettre des retours, questions, plaintes ou griefs à n'importe quelle étape du projet. Les mobilisateurs communautaires coordonneront étroitement avec les agents sociaux et de santé relevant du ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social (MFIDS) et du ministère de la Santé, notamment pour faciliter un accès sûr aux groupes vulnérables et des voies de référence appropriées pour les plaintes sensibles, y compris celles liées à la GBV/SEA/SH. L'engagement au niveau communautaire sera mené par des consultations publiques avec l'ensemble de la communauté, complétés par des espaces de consultation séparés et sûrs pour des groupes spécifiques tels que les femmes, les jeunes et d'autres personnes vulnérables, conformément aux principes de la MGP d'accessibilité, de confidentialité et de non-représailles.

Les premières activités sur le terrain consisteront en des visites d'introduction dans des villages sélectionnés et un engagement structuré avec les membres de la communauté, les organisations de producteurs et les leaders locaux. Lors de ces premières consultations, le projet sera clairement expliqué,

y compris ses objectifs, ses composantes, ses activités prévues, les bénéfices attendus et les impacts potentiels. Les critères de ciblage et d'éligibilité, y compris les principes de sélection favorables aux pauvres et sensibles au genre, seront présentés et discutés de manière transparente afin d'assurer une compréhension partagée de la manière dont les bénéficiaires sont identifiés et soutenus.

L'approbation de la communauté sera sollicitée sur la pertinence des activités proposées et sur l'intérêt à participer, tout en communiquant clairement que la participation est volontaire et que les communautés et individus peuvent fournir des retours, formuler des préoccupations ou déposer des plaintes à tout moment via le MGP. Il sera explicitement communiqué que les réunions communautaires doivent garantir une participation inclusive, avec un objectif d'au moins 40 % de femmes et 30 % de jeunes, et que les consultations sont exemptes de coercition, de discrimination ou d'intimidation. Toute préoccupation, désaccord ou grief survenant durant cette phase — y compris ceux liés à la ciblisement, aux terres ou à l'accès aux avantages du projet — sera systématiquement enregistré et canalisé via le MGP, garantissant un suivi, une documentation et des retours en temps voulu conformément aux procédures du MGP.

MOBILISATION ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ADMINISTRATIVES

Des séances de travail pourront se tenir avec les parties prenantes soit individuellement, soit en groupement suivant les intérêts et thématiques spécifiques privilégiés. Ces réunions seront l'opportunité de clarifier davantage et de définir avec plus de détails les contributions des parties aux activités du projet et les modalités opérationnelles (conditions, responsabilités des parties, modalités, etc.) d'engagement auprès du projet. Les modalités opérationnelles devront être confirmées dans des documents formels (procès-verbaux ou compte-rendu de réunions, conventions, cahiers de charges, etc.). Ces documents serviront de fils conducteurs de la dynamique de communication et de collaboration entre ces parties et l'équipe de gestion du projet lors de la réalisation du projet.

4.3 Stratégie de Consultation

Le tableau ci-dessous présente les techniques d'engagement des parties prenantes à utiliser dans le cadre de PRO-AGUA, en décrivant leur objectif et les publics cibles de chaque méthode.

Tableau 7 : Méthodes de communication/ consultation des parties prenantes du projet

Technique d'engagement	Description et utilisation	Public cible
Annonces aux médias	Annonces anticipées du début des activités majeures du projet, mécanisme de règlement des griefs et autres besoins de sensibilisation du projet	Tous les acteurs de la mise en œuvre au niveau national et des comtés ; Parties prenantes et communautés concernées par le projet
Panneaux d'information	Utilisation de panneaux d'affichage publics dans les communautés de projets pour annoncer la remise en valeur, et l'avancement des activités majeures du projet.	Communautés affectées par le projet
Sensibilisation à la participation des bénéficiaires	Les réunions et consultations de sensibilisation communautaire incluront des discussions sur les risques environnementaux potentiels et les impacts des activités du projet ainsi que sur les mesures d'atténuation proposées.	Communautés affectées par le projet

Technique d'engagement	Description et utilisation	Public cible
Réunions communautaires / publiques / ateliers consultatifs	Ces méthodes seront utilisées pour transmettre des informations générales sur le projet à un large groupe de parties prenantes, en particulier les communautés, par exemple les risques environnementaux et sociaux du projet et les mesures d'atténuation, les mécanismes de réparation des griefs disponibles pour les parties concernées et intéressées afin de déposer des plaintes, d'obtenir des informations, de faire des demandes ou de donner leurs avis et retours sur le projet ; et fournir des mises à jour régulières sur l'avancement de la mise en œuvre aux parties prenantes des comtés et des niveaux national afin de renforcer les relations avec les communautés, en particulier avec les personnes vulnérables, et de diffuser des informations non techniques (si nécessaire).	Les communautés affectées par le projet et tout autre acteur ou partie prenante
Correspondance par téléphone, e-mail ou lettres écrites	Diffuser les informations sur les projets aux responsables gouvernementaux, organisations, agences et entreprises, et inviter les parties prenantes à des réunions	Responsables gouvernementaux, ONG, OSC, PO, partenaires de développement
Publicité dans les médias imprimés	Ce document sera utilisé pour diffuser et divulguer les documents du projet destinés aux lecteurs et au public général	Publique générale
Distribution de documents publics imprimés : brochures d'information sur le projet, brochures, fiches d'information et autres supports	Cela servira à transmettre des informations générales sur le projet et à fournir des mises à jour régulières sur ses progrès aux parties prenantes du comté et du pays.	Publique générale
Internet / Médias numériques	Les sites officiels et les agences de mise en œuvre associées seront utilisés pour promouvoir diverses informations et mises à jour sur le processus global du projet, l'évaluation d'impact et la gestion de l'impact, les achats, ainsi que les activités d'engagement du projet auprès du public.	Les parties prenantes du projet et les autres parties intéressées ayant accès aux ressources internet.
Entretiens/réunions individuelles	Cela servira à recueillir des points de vue et des avis sur les activités, défis, solutions et impacts du projet, selon le cas. Cela permet aux parties prenantes de s'exprimer librement sur des questions sensibles et de renforcer la confiance dans le projet. Donner aux parties prenantes une voix libre sur des sujets sensibles, y compris la violence basée sur le genre et d'autres formes de violence et d'exclusion.	Bénéficiaires et non-bénéficiaires du projet, autres personnes vulnérables
Ateliers / réunions techniques formelles	Ce canal sera utilisé pour : (i) présenter les informations du projet aux parties prenantes ; (ii) Permettre aux parties prenantes de présenter leurs points de vue et opinions ; (iii) Concevoir des exercices participatifs pour faciliter les discussions de groupe, réfléchir à des problématiques, analyser des informations et élaborer des recommandations et des stratégies ; et (iv) Enregistrer et partager les résultats des recommandations et des actions à entreprendre.	Communautés ciblées et PO, gouvernement, ONG, autres.

Technique d'engagement	Description et utilisation	Public cible
Réunions de groupes de discussion	Cela servira à présenter des informations sur le projet aux parties prenantes, à faciliter les discussions et à recueillir des retours sur des questions spécifiques telles que la SEA/SH, LA VGB, l'inclusion des personnes handicapées qui méritent un examen collectif avec divers groupes de parties prenantes afin de renforcer la confiance dans le projet. Les réunions de groupes de discussion facilitent la participation active des participants souffrant d'auto-exclusion, tels que les personnes avec des personnes concernées, les femmes, les WHH. Cela aide les femmes et les jeunes qui ne se sentent pas sûrs de s'exprimer lors de réunions publiques à disposer d'un espace et à fournir des informations sur la meilleure façon d'orienter les activités du projet en réponse à leurs besoins. Permettre aux parties intéressées de donner leur avis sur des informations de référence spécifiques	Groupes vulnérables, en particulier les femmes
Enquêtes / Évaluations indépendantes	Les enquêtes seront utilisées pour recueillir les avis et points de vue des bénéficiaires sur les interventions du projet.	Bénéficiaires du projet

4.4 Plan de Communication

Dans le cadre des activités de communication qui seront conduites dans le projet, les outils suivants seront déployés :

- les réunions périodiques (hebdomadaires ou mensuelles) ou ponctuelles, afin d'informer, consulter et/ou d'échanger sur des thématiques qui peuvent être générales ou spécifiques, surtout avec les parties prenantes qui ont signé des protocoles avec le PRO-AGUA;
- les séances de travail, afin de faire participer activement les parties prenantes sur des enjeux précis associés au Projet, avec un objectif donné ;
- les groupes de discussion / focus groupes, visant à dialoguer de manière ouverte, en groupe restreint, sur des enjeux souvent plus larges et qui peuvent être influencés par le Projet ;
- les rencontres individuelles, avec des parties prenantes clés qui ont des intérêts précis dans le Projet ou peuvent fournir des informations précises à travers un entretien ciblé ;
- des ateliers de travail et de mise à niveau avec les parties prenantes ;
- le développement d'un site Internet pour faciliter les échanges avec toutes les parties prenantes et partager les informations sur le programme, un partage de la documentation ;
- la préparation d'autre outils de diffusion des informations et de communication (brochures, dépliants, affiches, lettres, courriels, vidéo, médias, etc.).

Pour les bénéficiaires, c'est une approche de communication de proximité qui sera déployé à travers des actions d'information, d'éducation, de communication (IEC) notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les populations des localités d'intervention du projet. La communication de masse permettra d'informer et de sensibiliser toutes les parties prenantes, touchées ou intéressées, particulièrement la société civile, les entreprises et le grand public. En plus des médias audiovisuels et de la presse, une place stratégique sera accordée au digital (réseaux sociaux).

Pour les parties prenantes institutionnelles, l'accent sera mis sur les réunions de coordination et d'évaluation, les ateliers et les comités techniques ainsi que les échanges de courriers par le biais du

système de communication du projet. Cette dernière est d'ailleurs le point de départ de toutes les informations et des messages concernant le projet à destination des parties prenantes et du grand public.

4.5 Stratégie D'intégration du Point de Vue Des Groupes Vulnérables et Marginalisés

PRO-AGUA appliquera un processus de consultation éclairée et inclusive afin de recueillir les points de vue et les points de vue des groupes vulnérables et défavorisés tout au long de la préparation et de la mise en œuvre du projet. Ce processus vise à garantir que ces groupes soient suffisamment informés du projet, que leurs préoccupations et priorités soient identifiées et prises en compte, et que les instruments de conception et de sauvegarde du projet soient élaborés de manière à refléter leurs besoins et réalités.

Lors de la préparation des sous-projets, les consultations avec les groupes vulnérables et défavorisés mettront l'accent sur :

- le partage des informations claires et accessibles sur les objectifs, les composantes et les activités planifiées du projet ;
- l'identification et l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux potentiellement négatifs et les mesures pour les éviter ou les atténuer ;
- l'exploration des opportunités pour améliorer les bénéfices des projets pour ces groupes ;
- l'identification et la prévention d'éventuels conflits avec d'autres communautés ou groupes d'utilisateurs ;
- l'obtention d'un large soutien communautaire pour les interventions proposées ;
- l'établissement des mécanismes pour surveiller et évaluer la participation et l'engagement des groupes vulnérables et défavorisés tout au long de la mise en œuvre du projet.

L'inclusion et la participation active des femmes, des foyers dirigés par des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes à risque d'exclusion constituent un principe fondamental de l'approche PRO-AGUA. Garantir un accès équitable à l'information, aux consultations et aux avantages du projet est essentiel pour atteindre les objectifs du projet en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'accès à l'eau et de moyens de subsistance résilients. **Le spécialiste en nutrition, genre et inclusion sociale de l'Unité de Gestion de Projet (UGP)**, soutenu par des mobilisateurs communautaires sur le terrain, sera directement responsable de faciliter la participation significative de ces groupes. Lorsque cela est nécessaire, des consultations séparées ou ciblées seront organisées afin de fournir des espaces sûrs et appropriés pour le dialogue, garantissant que les opinions des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés soient efficacement prises en compte et reflétées dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Tableau 8 : Techniques de consultation des groupes vulnérables

Groupe vulnérable	Technique de consultation
Les femmes, y compris les femmes chefs de famille	Des réunions communautaires auront lieu avec des groupes spécifiques de femmes (groupes de discussion). Les leaders communautaires sont essentiels pour encourager ces groupes. Des réunions individuelles seront organisées selon la situation.
Personnes en situation de handicap (PwD)	Pour répondre aux limitations physiques des personnes, le projet doit fournir un transport vers les centres de consultation et/ou organiser des visites à domicile. De plus, des lieux de réunion seront choisis pour garantir un accès universel aux personnes en situation de handicap. L'équipe projet (ou les prestataires de services) veillera à ce que les personnes adaptées soient bien représentées.
Jeunesse	Discussions en groupes de discussion et réunions communautaires.

5.0 Processus d'engagement actuel

5.1 Processus d'Engagement

Lors de la mission de conception PRO-AGUA (24 novembre-12 décembre 2024), l'équipe de conception a rencontré un large éventail d'acteurs au Cap-Vert, y compris des institutions gouvernementales telles que le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) et des directions techniques concernées aux niveaux central et insulaire. Des réunions ont également eu lieu avec des institutions responsables de l'inclusion sociale et de l'égalité des sexes, notamment le ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social. De plus, les consultations impliquaient des agences publiques, des organisations non gouvernementales, des associations d'agriculteurs, des coopératives, des groupes de producteurs/transformateurs et des PME.

Ces engagements ont permis d'identifier les principaux acteurs nationaux et locaux qui sont censés jouer un rôle dans la phase de mise en œuvre du projet et de clarifier les principaux enjeux à traiter par PROAGUA et leur pertinence en fonction des besoins du groupe cible. Un atelier de consultation au niveau national a également été organisé.

Les consultations ont été structurées en trois domaines clés :

- **Consultations au niveau gouvernemental** afin d'assurer l'alignement avec les priorités nationales et locales, d'évaluer les risques environnementaux et sociaux, et de vérifier la conformité aux normes nationales pertinentes ; identification des opérations existantes pour créer des synergies ; exploration des modalités de mise en œuvre. Un atelier national a été organisé en plus des réunions bilatérales.
- **Engagement avec des experts techniques** et des parties prenantes sectorielles, y compris les agences de l'ONU et les donateurs bilatéraux, afin d'évaluer la pertinence, la faisabilité, l'impact environnemental et les garanties sociales des interventions proposées. Des réunions bilatérales et de groupe ont été organisées.
- **Consultations au niveau communautaire** avec les représentants des villages, les agriculteurs, les femmes et les jeunes afin d'identifier les besoins et préoccupations spécifiques tout en assurant une évaluation complète des risques environnementaux et sociaux potentiels liés aux activités du projet, entre autres. Des visites sur le terrain sur l'île ciblée ont été organisées pour rencontrer les producteurs, les transformateurs, les communautés.

Les consultations visaient à atteindre les objectifs suivants :

- Vérifier l'alignement avec les priorités nationales et municipales en travaillant en étroite collaboration avec les points focaux nationaux et les directions responsables de l'agriculture, de l'irrigation, de l'environnement, de l'inclusion sociale, du genre et des secteurs connexes. L'équipe de conception a collaboré avec des représentants des communautés ciblées, y compris les femmes et les jeunes, afin de s'assurer que les interventions étaient bien ancrées dans les politiques et cadres existants.
- Identifier les besoins et préoccupations spécifiques des groupes vulnérables. Des consultations avec les parties prenantes locales, les communautés ciblées et les représentants de groupes spécifiques — y compris les femmes, les jeunes et les producteurs les plus vulnérables — ont contribué à façonner les interventions pour répondre à leurs priorités.

- Évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels via un processus participatif, en veillant à ce que les mesures d'atténuation soient intégrées dans la conception du projet.

5.2 Consultations Publiques Actuelles

5.2.1 Consultations avec les principales organisations

Toujours dans la dynamique d'inclusion des parties prenantes, un atelier national de consultation a été organisé à Praia, Cap-Vert, les 24 et 25 novembre 2025, dans le cadre du processus d'élaboration du programme. L'atelier s'est tenu pendant la mission de conception et a constitué une étape clé pour valider les orientations proposées et recueillir les contributions des parties prenantes nationales. L'ordre du jour combinait des sessions plénières et des discussions thématiques en groupes de travail. *L'agenda détaillé de l'atelier est fourni en annexe I du présent document.*

L'atelier a réuni des représentants d'institutions gouvernementales, dont le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et ses directions techniques, l'autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS), les services publics d'eau (dont AdR et Agua Brava), ainsi que les services sectoriels pertinents (genre, nutrition, inclusion sociale, environnement). Les participants comprenaient également des représentants des unités de mise en œuvre du projet, des partenaires de développement (POSER), des experts techniques et des parties prenantes impliquées dans la production agricole, la gestion de l'eau, l'adaptation climatique, l'inclusion de genre et sociale, ainsi que le développement de la chaîne de valeur. Voici un résumé des points clés abordés et des recommandations prises en compte lors de l'atelier des parties prenantes pour la formulation du projet.

Tableau 9 : Synthèse des données de l'atelier de consultation des parties prenantes le 24 novembre 2025

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
Groupe 1 – Suivi et Évaluation	- Existence d'un système national de S&E mais compréhension insuffisante de son fonctionnement et de son utilisation - Nécessité de mieux articuler le système existant avec le S&E du nouveau projet.	- Système national de S&E existant, développé en partie grâce à un don FIDA- Utilisé au niveau du Ministère des Finances et d'autres ministères- Coordination du S&E au MAA assurée par la DGPOG / DSEPC- Possibilités de liens clairs entre le S&E national et celui du projet - Potentiel d'appui supplémentaire du FIDA au système national- Accent mis sur la digitalisation (suivi, adaptation climatique, lien production-marchés, lutte contre les ravageurs)	- Réaliser un diagnostic du système existant (forces, faiblesses, défis – RH, procédures) - Identifier les indicateurs à harmoniser avec le nouveau projet - Étudier le transfert d'informations et les mécanismes de retour vers les bénéficiaires - Identifier les axes d'action prioritaires à renforcer (rotation du personnel, communication) - Explorer l'intégration d'outils numériques	Madame Adelina Vicente, Técnica Sénior, Direção de Serviço, Estudos, Planeamento e Cooperação – DSEPC Madame Ashley Davidson, spécialiste régionale, FIDA
Groupe 2 – Genre &	Accès & gestion de l'eau- Accès inégale	Opportunités :	- Réviser le calendrier de distribution de l'eau pour inclure femmes et jeunes	Jobel Cândido Rodrigues

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
Inclusion sociale	à l'eau agricole (normes sociales, héritage)- Hommes dominant la gestion de l'eau- Conflits autour des points d'eau- Calendrier de distribution non inclusif des femmes et des jeunes Horticulture- Peu de femmes dans la production- Faible connaissance des cultures rentables et des marchés- Faible représentation dans les OP et au niveau décisionnel- Difficultés d'accès à la terre et aux intrants- Faibles capacités techniques Élevage / fromage- Hommes majoritaires dans l'élevage- Femmes actives dans la transformation et la commercialisation Nutrition - Insécurité alimentaire des ménages dirigés par des femmes VBG - Femmes victimes de VBG (17 %)	- Projet va augmenter la quantité d'eau disponible- Formations prévues avec ANAS pour femmes et jeunes sur la gestion des conflits liés à l'eau- Partenariats existants avec ADR, ANAS- POSER a contribué à moderniser la gestion de l'eau (création d'ADR)- POSER : nouveaux périmètres privilégiant femmes et jeunes (terres de l'État)- CERAI : renforcement des capacités des OP femmes et jeunes- Existence de centres de récolte et post-récolte- Coopératives mixtes et féminines issues de projets UE- Programmes nationaux de nutrition, cantines scolaires, formations nutritionnelles POSER CERAI avec les OP jeunes et femmes a fourni aux cantines scolaires des produits horticoles.	- Soutenir femmes et jeunes dans l'élevage caprin et la production de fromage- Renforcer les synergies avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé - Tirer profit des partenariats existants pour intégrer genre et inclusion dans les institutions nationales - Adresser les normes sociales freinant l'autonomisation des femmes - Impliquer davantage l'ICIEG - Intégrer genre et changement climatique - Approfondir la question du foncier - Adresser les VBG	Martins, Responsable Compodante II/POSER-UCP Semedo Maria Rosq, Ministère de l'agriculture/Sécurité alimentaire et nutritionnelle Carol Yangni N'da, responsable Genre & Inclusion sociale/FIDA
Groupe 3 – Chaînes de valeur	Élevage caprin / lait - Accès à l'eau pour l'abreuvement - Alimentation et pâturages	- Ciblage des filières par île selon potentiel agroécologique, marchés et inclusion - Filière lait de chèvre et fromage prioritaire à Fogo et Santo Antão (Porto Novo cité comme zone de référence)	Lait de production / Caprin Élevage -Amélioration de l'accès à l'eau pour l'abreuvement (points et systèmes d'approvisionnement). -Développement de la production de fourrages et amélioration des pâturages.	MAA / DGASP / DSERAN – Antonio dos Santos Delgado MAA / DGASP / DSAP - Paula

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
	- Génétique animale - Santé animale - Horticulture - Disponibilité en eau - Besoin d'irrigation efficiente (goutte-à-goutte, hydroponie) - Pratiques résilientes au changement climatique - Variétés adaptées - Post-récolte- Pertes élevées - Faible gestion des infrastructures - Commercialisation - Études existantes mais insuffisantes	- Interventions prévues sur production, transformation, certification et étiquetage - Modernisation des structures post-récolte - Transformation horticole stratégique (valorisation du deuxième tri) - Centres de formation existants (MAA, municipalités, Institut Emprego) - - Cadre légal de certification (loi 2016 révisée en 2024)	-Amélioration génétique par l'introduction et la diffusion de races améliorées ou croisées. -Renforcement de la santé animale à travers la prophylaxie, les services vétérinaires et la surveillance sanitaire. Transformation – Fromagerie -Mise à niveau des unités de transformation par la réhabilitation des infrastructures -Amélioration de la qualité des produits par la consolidation des bonnes pratiques -Appui à la certification et à la labellisation Produits horticoles – Production Utilisation de techniques d'irrigation économes et résilientes, notamment le goutte-à-goutte et l'hydroponie. -Diffusion de pratiques culturelles résilientes face au changement climatique. -Sélection et utilisation de variétés performantes adaptées aux conditions locales et aux systèmes d'irrigation. Post-récolte (stockage et conservation) - Modernisation et adaptation des structures de stockage et de conservation -Amélioration des techniques de conditionnement, incluant les équipements et emballages adaptés.	Cristina Neves Mendes MAA / DGASP / DSAP - Solange Alexandra Nobre Ferreira MEE / IGQPI - Tomy Alves Agronome bruni de la FAO Économiste de la FAO Ceren Gurkan FAO Djagoudi Moussa agro-entreprise.
Groupe 4 – Environnement & Changement climatique	- Absence de système d'alerte climatique spécifique à l'agriculture - Insuffisance du monitoring des ressources hydriques-	- Existence d'un système global d'alerte précoce climatique- Infrastructures de conservation existantes (digues, banquettes, terrasses) - Techniques complémentaires à analyser : barrières végétales, brise-	- Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation- Développer des plans d'alerte et d'urgence climatique spécifiques à l'agriculture - Finaliser et mettre en œuvre les Plans de gestion des forêts - Reforestation et agroforesterie - Adoption de systèmes agroforestiers et agro-sylvo-pastoraux résilients	Confère liste de présence de l'atelier

Groupe de travail / Thématique	Défis / Contraintes identifiés	Points discutés lors de l'atelier	Recommandations formulées	Participants
	Sécheresse et érosion hydrique - Capacités humaines limitées dans les services publics - Attentes d'assistanat récurrent chez certains producteurs	vent, couverture du sol (concurrence avec alimentation animale)- Nécessité d'alignement avec documents stratégiques nationaux	- Intégration systématique des mesures d'adaptation dans les aménagements - Renforcement des capacités institutionnelles	
Groupe 5 Infrastructures d'irrigation	Déficit structurel en eau et pluviométrie erratique -Pression croissante sur les nappes phréatiques - Réseaux d'irrigation fragmentés et pertes élevées - Faible efficacité de l'irrigation au niveau des exploitations - Contraintes foncières et hydriques variables selon les îles	-Nécessité d'améliorer l'efficacité de l'irrigation et l'utilisation économique de l'eau agricole - Adaptation des systèmes d'irrigation aux spécificités hydrologiques et agroécologiques de chaque île - Importance de relier les investissements d'irrigation aux systèmes de production et aux chaînes de valeur locales - Rôle central des périmètres irrigués et des réseaux secondaires et tertiaires	-Extension des systèmes d'irrigation économes, notamment le goutte-à-goutte - Introduction de kits d'irrigation à basse pression pour petites parcelles dispersées - Réhabilitation et modernisation des périmètres irrigués, y compris les réseaux de distribution secondaires et tertiaires - Réhabilitation de petits réservoirs communautaires pour l'irrigation complémentaire - Introduction et diffusion de systèmes hydroponiques, en particulier dans les zones à fortes contraintes foncières et hydriques - Formation des producteurs, notamment des jeunes et des femmes, aux pratiques d'irrigation économes en eau - Tests de technologies d'irrigation modulaires fonctionnant avec de très faibles volumes d'eau	Confère liste de présence de l'atelier

5.2.2 Consultations avec les communautés

Lors des visites sur le terrain, l'équipe a interagi avec différents acteurs des îles ciblées, la mission de conception a mené un large éventail de visites sur le terrain, combinant visites techniques sur site et échanges directs avec les bénéficiaires et les producteurs (hommes et femmes), avec le soutien du personnel technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) et des unités de mise en œuvre du projet. *L'agenda de la mission détaillé avec des visites de site est fourni dans l'annexe II du présent rapport.*

Les Îles et municipalités couvertes par la mission ont été :

- Santo António : municipalités de Porto Novo, Paul et Ribeira Grande
- Fogo : Municipalités de São Filipe et Santa Catarina do Fogo
- São Nicolau : municipalités de Ribeira Brava et Tarrafal de São Nicolau

- Santiago : Municipalité de Tarrafal

Les différents types de sites visités ont été :

- Des parcelles agricoles irriguées, y compris des parcelles horticoles en vallée, des zones de production en terrasses et des systèmes de serres.
- Stations de pompage et systèmes énergétiques, y compris les installations de pompage alimentées par l'énergie solaire
- Installations de stockage et de distribution d'eau, y compris de petits réservoirs communautaires
- Élevage et sites d'élevage, y compris les associations d'élevage de chèvres
- Installations post-récolte et de stockage, y compris des centres de collecte agricole et des structures de stockage.
- Unités de transformation et de valorisation ajoutée, incluant des unités familiales et coopératives de transformation du fromage, des initiatives d'agro-transformation dirigées par des femmes, des domaines viticoles et de petites unités de transformation agroalimentaire.
- Éleveurs d'élevage (chèvres) et infrastructures et technologies associées

Les types de parties prenantes et bénéficiaires rencontrés sur le terrain ont été :

- Les petits exploitants, y compris les producteurs agricoles irrigués et les ménages mixtes cultures-bétail.
- Les éleveurs, en particulier les producteurs de chèvres, qui fournissent des unités de transformation locales.
- Unités de production de fromage (différentes échelles) et transformateurs
- Bénéficiaires du projet, individuels ou organisés dans des associations ou coopératives.
- Des groupes et transformateurs dirigés par des femmes, notamment dans les activités agro-transformées et de commercialisation (représentants et membres)
- Des organisations locales de producteurs (représentants et membres) et des représentants des associations communautaires impliquées dans la gestion de l'irrigation.

Les échanges avec les parties s'articulaient autour des sujets et thématiques ci-dessous :

- Accès et la gestion de l'eau pour l'irrigation et l'élevage.
- Fonctionnalité, durabilité et entretien des infrastructures d'irrigation et de mobilisation de l'eau.
- Productivité et résilience de l'agriculture irriguée et des systèmes pastoraux.
- Opportunités et contraintes liées au traitement, au stockage et à la valeur ajoutée.
- Accès au marché, exigences de qualité et certification.
- Production laitière (chèvres) et principales contraintes (du point de vue des producteurs et aussi des transformateurs)
- Inclusion des femmes et des jeunes dans des activités productives et génératrices de revenus.
- Bonnes pratiques sur le terrain et leçons apprises.

Le tableau ci-dessous résume les principales questions et préoccupations soulevées par les communautés lors des consultations sur le terrain et des discussions participatives menées dans les domaines ciblés. Ces contributions reflètent les perspectives des communautés sur l'accès à l'eau, la tenure foncière, l'irrigation, la gouvernance, l'égalité des sexes, la productivité agricole, les opportunités de transformation et les défis liés au climat. Les retours issus des visites de site ont été utilisés pour orienter la conception des interventions PRO-AGUA et la proposition de mesures de sauvegarde et d'atténuation.

Tableau 10 : Préoccupations évoquées par les parties prenantes consultées lors de la mission de terrain de novembre- décembre 2025

Thème	Préoccupations évoquées par les parties prenantes consultées
Accès et disponibilité de l'eau	La forte pénurie d'eau limite l'agriculture et la production animale Système inefficace pour l'utilisation de l'eau / besoin d'irrigation goutte à goutte
État des infrastructures d'eau	Infrastructures anciennes et détériorées provoquant des pertes d'eau, des forages non fonctionnels dus à des pompes solaires endommagées ou à une capacité de pompage insuffisante, des coûts élevés d'électricité.
Systèmes d'irrigation	Accès limité à l'irrigation pressurisée ; besoin de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte ; Manque / limitation des réseaux de distribution
Gouvernance et gestion collective	Un fort soutien aux associations d'usagers de l'eau (WUA) et aux comités de développement de l'eau (WDC) pour gérer l'eau et résoudre les conflits
Contraintes de tenure foncière	Difficultés d'accès aux terres dues à des propriétaires absents vivant à l'étranger ; besoin d'accords ou de contrats formels, de nombreux contrats informels
Inégalités de genre	Les femmes ont moins d'accès à la terre, à l'eau, à l'irrigation et à la prise de décision ; une charge de travail plus lourde pour la collecte de l'eau et les activités agricoles.
Productivité agricole	Améliorer la productivité agricole et diversifier les cultures
Traitement	Améliorer les infrastructures de traitement et la gestion des groupes
Élevage - Chèvres	Besoin d'un logement pour ruminants ; disponibilité limitée des pâturages ; le prix du fourrage est très élevé ; besoin de technologies d'économie de main-d'œuvre / besoin d'améliorer les conditions d'hygiène / besoin d'améliorer la production laitière
Impacts du changement climatique	Augmentation des inondations, érosion ; Sécheresse réduisant le bétail et la disponibilité en eau
Protection de l'environnement	Besoin de réhabilitation de bassins versants, de bassins versants, de reforestation et de conservation des sols

6.0 Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes

6.1 Plan d'engagement

Le tableau ci-dessous présente le Plan d'Engagement des Parties Prenantes pour PRO-AGUA, détaillant les activités d'engagement par stade de projet, les groupes de parties prenantes ciblées, les outils d'engagement et les entités responsables.

Tableau 11 : Plan d'Engagement des parties prenantes du PRO-AGUA

Phase de projet	Groupe ciblé	Outils d'engagement	Responsabilité
Préparation du projet et des sous-projets	Institutions gouvernementales nationales (agriculture, eau, environnement, changement climatique, terres, inclusion sociale, santé), municipalités de toutes les îles ciblées, ONG, organisations de producteurs (PO), OSC, partenaires de développement	Divulgarion des objectifs du projet via le site officiel du projet, diffusion des documents aux institutions et municipalités, création et réunions de coordination	PMU / Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) / ANAS / MFIDS / Ministère de la Santé (MS) / Partenaires de développement à tous les niveaux, nationaux et municipaux.

Phase de projet	Groupe ciblé	Outils d'engagement	Responsabilité
Planification de la gestion des risques/ impacts environnementaux et sociaux des sous-projets	Direction Nationale de l'Environnement (DNE)	Réunions, cahiers de charges, etc.	UGP
Planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique	- Secrétariat National d'Action Climatique (SNAC) - Institut National de Météorologie et de Géophysique (INMG) - Direction Générale de l'Agriculture - Service National de Protection Civile - Municipalités.	Réunions techniques Cahiers de charges Plan d'action budgétisé	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)
Consultation communautaire initiale	Communautés rurales, femmes, jeunes, petits exploitants, éleveurs, groupes vulnérables	Réunions communautaires participatives, discussions de groupes de discussion (FGD), ateliers au niveau insulaire et municipal	PMU / MAA / Autorités municipales (toutes les îles ciblées) / Mobilisateurs communautaires
Consultation/engagement spécifique à la gouvernance de l'eau	Utilisateurs d'eau, agriculteurs, éleveurs, associations d'utilisateurs d'eau, municipalités	Consultations sur l'allocation de l'eau, la planification de l'irrigation, la conception des infrastructures, la gestion des conflits et l'utilisation durable de l'eau	PMU / ANAS / Águas de Rega / Autorités municipales / Associations d'utilisateurs de l'eau / consultants impliqués
Propriété foncière et engagement dans la régularisation foncière	Agriculteurs, femmes et jeunes candidats, utilisateurs des terres, municipalités	Dialogues communautaires sur la tenure foncière, sessions d'information sur l'enregistrement foncier et la régularisation, soutien aux processus de documentation foncière	PMU / Institut national de gestion territoriale (INGT) / Cadastre foncier / Autorités municipales / MAA / consultants impliqués
Ciblage des pauvres et inclusion sociale	Ménages pauvres et vulnérables, foyers dirigés par des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap	Définition et application des critères de ciblage favorables aux pauvres, mesures d'inclusion adaptées	PMU / Spécialiste en genre et inclusion sociale / MFIDS / Services sociaux municipaux
Nutrition et engagement dans le domaine de la santé	Ménages bénéficiaires, femmes, aidants, enfants, groupes communautaires	Séances d'éducation nutritionnelle, communication sur le changement de comportement, coordination avec les programmes de santé et de nutrition scolaire	PMU / Ministère de la Santé (MS) / MFIDS / Agents communautaires de santé et de nutrition / ONG locales (selon les besoins).
Sensibilisation et sensibilisation à la VG	Toutes les parties prenantes, avec une attention particulière aux femmes et filles à risque de VBG	Campagnes de sensibilisation, sensibilisation communautaire, sensibilisation des médias,	PMU / MFIDS / Institut pour l'égalité et l'équité des genres (ICIEG) / ONG locales et OSC

Phase de projet	Groupe ciblé	Outils d'engagement	Responsabilité
		intégration de la prévention du GBV dans les activités d'engagement	
Phase de mise en œuvre et de supervision	Communautés bénéficiaires, agriculteurs, utilisateurs d'eau, groupes vulnérables, agences de mise en place, entités gouvernementales	Réunions communautaires régulières, diffusion de documents d'information, ateliers de consultation, mécanisme de réparation des griefs (MGP)	PMU / MAA / ANAS / Autorités municipales / Partenaires de mise en œuvre
MGP dédié sensible au genre (GBV/SEA/SH)	Femmes, groupes vulnérables, survivantes de VG/SEA/SH	Canaux de signalement confidentiels, points de référence désignés pour le genre et la VGG, voies de référence centrées sur les survivants	PMU / Spécialiste du genre / ICIEG / MFIDS / OSC spécialisés
Information publique et sensibilisation des médias	Agriculteurs, ONG, groupes de femmes et de jeunes, municipalités, grand public	Avis publics, programmes radio, presse écrite, sessions d'information communautaire	PMU / MAA / Autorités municipales / Partenaires de communication
Engagement et suivi des parties prenantes	Femmes, jeunes, coopératives, associations d'usagers de l'eau, organisations communautaires	Engagement continu via la MGP, des comités de suivi participatifs, des activités ciblées d'inclusion et de renforcement des capacités	PMU / Spécialiste en genre et inclusion sociale / Experts en garanties environnementales et sociales / Autorités municipales
Achèvement du projet	Tous les acteurs concernés (niveau national, municipal, communautaire)	Dernières consultations communautaires, diffusion des résultats, communiqués de presse, ateliers de clôture	PMU / MAA / MF (UGPE) / ANAS / MFIDS / Autorités municipales / Partenaires

7. Divulgence d'informations

7.1 Divulgence des Documents du PESEC

Les documents environnementaux et sociaux établis dans le cadre de la préparation du projet, à savoir le Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique (CGESC), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), le présent PEPP ainsi que tous les documents d'évaluation environnementales et sociales devront être divulgués auprès de toutes les parties prenantes du projet avec un accent particulier sur les bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre ainsi que les communautés auprès desquelles seront réalisées les activités du projet. Des réunions d'information, de clarification et d'échanges publiques ou restreintes pourront se tenir avec les parties prenantes afin que les objectifs des documents ainsi que les mécanismes de mise en œuvre de leurs dispositions et mesures soient parfaitement connus de tous. Les documents pourront être divulgués en état ou résumés puis mis à la disposition des parties prenantes.

7.2 Partage et Canaux D'informations

Le projet utilisera les principaux canaux que sont : d'engagement alternatifs. La liste des canaux de participation largement utilisés est fournie ci-dessous et peut ne pas être exhaustive :

- Des réunions (avec les administrations) et communautaires participatives ;
- Brochures d'information ;
- Enquêtes, groupes de discussion et entretiens approfondis avec les parties prenantes ; , avec des consultations séparées des femmes pour obtenir leur pleine participation
- La divulgation des documents et l'intégration des retours fournis par les parties prenantes;
- Intégration des leaders locaux dans le processus d'engagement ;
- L'intégration des groupes marginalisés (par exemple les femmes et les jeunes) dans le processus d'engagement ;
- La mise en place et la mise en œuvre d'un mécanisme de réclamation ;
- Site web ;
- Annonces aux médias ;
- Exposition d'affiches dans des lieux publics ;
- Divulgation des numéros de téléphone et des adresses e-mail pour les questions fréquemment posées et les retours ;
- Visites régulières de villages ;
- Groupes WhatsApp ;

L'un des principaux objectifs de l'utilisation des canaux de participation multiple est de créer un accès pour des personnes ayant des intérêts et besoins différents. Par exemple, une communauté sans accès aux médias obtiendrait des informations sur les mécanismes d'engagement des parties prenantes lors de visites communautaires.

7.3 Plan de Divulgence Publique

Tout comme pour la démarche relative aux documents du PESEC du projet, toutes les parties prenantes seront informé aux moyens des canaux indiqués ci-dessous. Aussi, les réunions qui se tiendront avec les parties mettront l'accent sur les avancées des activités du projet ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées. Les avis, préoccupations, suggestions et recommandations des parties feront l'objet d'échanges séances tenantes ou d'échanges ultérieures. Toutes les décisions prises à l'issue des échanges avec les parties prenantes leur seront communiqués.

8. Ressources et Responsabilités pour la mise en Œuvre

8.1 Responsabilités

Des ressources adéquates seront allouées pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), incluant du personnel dédié, des dispositions budgétaires et des canaux de communication appropriés à travers toutes les entités qui mettent en œuvre. Le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) servira d'agence principale de mise en œuvre, assurant la supervision institutionnelle globale et assurant la coordination entre l'Unité de gestion de

projet (PMU), les partenaires de mise en exécution, les ministères sectoriels et autres parties prenantes impliquées dans PRO-AGUA.

L'Unité de gestion de projet (PMU) sera responsable de la coordination quotidienne et de la mise en œuvre du PEPP. Il réglera les interactions entre les entités de mise en œuvre et le FIDA, garantissant une communication simplifiée, le respect des arrangements de gouvernance du projet et le respect des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA.

La gestion, la coordination et l'exécution des activités liées au PEPP seront assurées par des équipes dédiées au sein de l'UMP, en étroite collaboration avec les ministères partenaires, les autorités municipales, les entrepreneurs, les sous-traitants, les prestataires de services et les consultants. Le coordinateur de projet travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste de la nutrition, du genre et de l'inclusion sociale, veillant à ce que les activités d'engagement des parties prenantes soient efficacement mises en œuvre et que les groupes vulnérables — en particulier les femmes, les jeunes et les personnes à risque d'exclusion — soient inclus de manière significative tout au long du cycle du projet.

RÔLE DU SPÉCIALISTE EN NUTRITION, GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Le spécialiste en nutrition, genre et inclusion sociale aura la responsabilité globale de coordonner et de superviser les activités d'engagement des parties prenantes liées à la mise en œuvre du PEPP, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables et ceux à risque d'exclusion. Ce rôle sera exercé en étroite collaboration avec le consultant en garanties pour les sauvegardes sociales, qui soutiendra principalement la conception, l'opérationnalisation et le suivi du Mécanisme de Règlement des Grievs (MGP) et d'autres instruments liés aux garanties qui seront déployés au début du projet.

Les responsabilités clés incluront :

- Développer, mettre en œuvre et suivre les activités d'engagement des parties prenantes dans toutes les composantes du projet, en garantissant une participation inclusive avec un accent sur les femmes, les jeunes et les HH les plus défavorisés ;
- Superviser l'application efficace du PEPP et du MGP, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés ;
- Veiller à ce que les stratégies de consultation et d'engagement soient alignées sur des principes sensibles au genre et socialement inclusifs ;
- Soutenir l'intégration des considérations liées à l'engagement des parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets.
- Les mesures de protection sociale et les mesures de prévention GBV/SEA/SH sont appliquées dans la mise en œuvre du projet.

SPÉCIALISTE EN ENVIRONNEMENT DU PROJET

Il sera principalement chargé, en lien avec le spécialiste sur les aspects sociaux, de la mise en œuvre des aspects du PEPP en lien avec les évaluations environnementale et sociale du projet et les activités de résilience et adaptation climatiques. Par ailleurs, il apportera ses contributions aux mesures de gestion et aux réponses en lien avec les aspects sociaux du projet y compris les plaintes liées à la réalisation du projet.

UNITÉ DE GESTION DU PROJET (UGP)

L'UGP supervisera la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale conformément aux exigences PESEC du FIDA. Pour renforcer la mise en œuvre des garanties, le renforcement des capacités et l'engagement sur le terrain, le projet recrutera un consultant national en garanties sociales lors de la phase préparatoire du projet (FIPS). Ce consultant soutiendra la formation coordonnée et le renforcement des capacités, liées à l'engagement des parties prenantes, à la gestion des griefs et à la réduction des risques sociaux. Ces consultations faciliteront le dialogue, sensibiliseront aux droits et fourniront des informations sur le signalement des plaintes et les services de soutien disponibles.

Le projet collaborera avec des institutions nationales spécialisées et des prestataires de services afin d'assurer une diffusion efficace des mécanismes nationaux de référence pour les cas de VBG et d'AS/SH. Cela inclura une coordination avec le Ministère de la Famille, de l'Inclusion et du Développement Social (MFIDS) et l'Institut pour l'égalité et l'équité des sexes (ICIEG). Les points focaux liés au genre et à la VBG seront identifiés au niveau communautaire, lorsque cela est approprié, pour soutenir les femmes et les survivantes de violences en facilitant l'accès aux canaux de signalement, aux services de référence et à l'assistance juridique ou psychosociale.

L'UGP bénéficiera de tout l'appui nécessaire du MAA pour la mise en œuvre du PEPP.

8.2 Budget

Le tableau ci-dessous présente le budget indicatif alloué aux activités d'engagement des parties prenantes et de garanties sociales, y compris les ressources humaines, les consultations, le suivi et les mesures de sensibilisation.

Tableau 12 : Budget du PEPP

Poste budgétaire	Description	Durée (années)	Coût estimé (USD)
Consultant en garanties sociales	Consultant national couvrant les garanties sociales (frais, déplacements, DSA – FIPS).	Activités préparatoires	26,000
Sensibilisation et consultation des parties prenantes	Consultations communautaires, divulgation d'informations et campagnes de sensibilisation (par exemple sur la tenure foncière, l'accès à l'eau et les garanties).	1 an (Y1)	22,000
Surveillance régulière et missions de suivi	Surveillance périodique des garanties sociales, des questions de tenure foncière et des impacts sur les moyens de subsistance tout au long du cycle du projet.	8 ans (Y1-8)	60,000
Diffusion des documents du PESEC du projet	Transmission des documents PESEC du projet aux parties prenantes (version électronique, éditée, etc.)	8 ans	12 000
Total			120.000

ANNEXES

ANNEXE I : Ordre du jour de l'atelier à Praia et des visites sur le terrain à Santo Antão, San Nicolau et Fogo

Ordre du jour de l'atelier

Mardi 25 novembre 2025 : Atelier de démarrage mission préparation du nouveau projet « Accès à l'eau pour l'agriculture » au Cabo Verde / Présentation COSOP ARR		
Heure	Session	Description
09:00 - 9:30	Arrivé	Arrivée des participants
09:30 - 10:00	Ouverture officielle	Tour de table / Présentations – 5 min Mots de bienvenue (FIDA, UNRC) – 7 min Mots de bienvenue du Ministre – 7 min Cadre et objectifs de la mission – 5 min Présentation de l'agenda de l'atelier – 4 min
10:00 - 10:30	Présentation du cadre stratégique	L'engagement du FIDA au Cap-Vert Résultats du COSOP (ARR) Lien avec priorités nationales/PEDS
10:30 - 11:00	Leçons tirées du POSER	Principaux résultats et défis Enseignements clés et recommandations pertinentes pour le nouveau projet
11:00 - 11:15	Pause-café	
11:15 - 12:00	Présentation de la note conceptuelle du nouveau projet	Objectifs et orientation stratégique Composantes préliminaires Approche TOC et critères de ciblage Logique d'intervention eau-agriculture-résilience
12:00 - 12:30	Table ronde avec institutions nationales / partenaires techniques & financiers	Réactions et attentes Synergies en cours Opportunités de complémentarité et co-financement
12:30 - 13:45	Travail en groupes thématiques	Groupes basés sur les défis prioritaires identifiés dans l'ARR, note conceptuelle, et consultations préalables (chaque groupe produit 3–5 recommandations concrètes pour la conception) 1) infrastructures hydro-agricoles et gestion de l'eau 2) résilience climatique 3) inclusion sociale et de genre 4) gouvernance locale, S&E et apprentissage
13:45 - 14:00	Restitution des groupes & clôture	Synthèse des recommandations/suggestions pour affiner les axes du nouveau projet Prochaines étapes (réunions bilatérales, visites terrain, collecte de données)
14:00	Dejeuner	

Annexe II : Programme de la mission de visite de terrain (novembre – décembre 2025)

TIPO MISSION	Conceção do Projeto PROAGUA
Data da mission	26 et 27 de novembre 2025
Locaux :	Ilha de Santo Antão
GRUPO – CONCELHO PORTO NOVO	

Dia 26 de Novembro – Quarta feira			
Hora	Concelho / Local	Atividade	Participants
16h00 16h30	Porto Novo Hôtel villégiature	Alojamento da equipa da mission	Del. MAA PN e RGP UT POSER RSA FIDA UCP POSER
16h30 17h00	Porto Novo Hôtel villégiature	Reunião de apresentação e concertação do Programa da visita	Del. MAA PN e RGP UT POSER RSA FIDA UCP POSER
Dia 27 de Novembro – Quinta feira			
08h30	Porto Novo Hôtel	Partida para R ^a da Cruz	UT POSER Del. MAA PN Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
9h30 - 11h00	R ^a da Cruz	Visita aos Projeto Hidroagrícola sustentável de R ^a da Cruz - Morro de Cavol - Furo de Prospeção - Entrepasto Agricole de R ^a da Cruz	UT POSER Del. MAA PN Cul. R ^a da Cruz UCP-POSER FIDA
11h30 – 12h30	Jorge Luis	Visita ao Sistema de bombagem com Energia Fotovoltaica	UT POSER Del. MAA PN UCP-POSER FIDA
13h00 – 14h00	Babilónia	Almoço	UT POSER Del. MAA PN UCP-POSER FIDA
15h00 – 16h00	Lajedinho	Visita ao Projeto Integrado e Sustentável de Lajedinho	UT POSER Del. MAA PN UCP-POSER FIDA
16h30	Porto Porto Novo	Embarque da Equipa da mission	UCP-POSER FIDA

GRUPO DE PAUL E RIBEIRA GRANDE

Dia 26 de Novembro – Quarta feira			
Hora	Concelho / Local	Atividade	Participants
16h00 16h30	Porto Novo Hôtel de villégiature	Alojamento da equipa da mission	R. UT POSER RSA FIDA UCP POSER
16h30 17h00	Porto Novo Hôtel de villégiature	Reunião de apresentação e concertação do Programa da visita	Del. MAA PN e RGP UT POSER RSA FIDA UCP POSER
Dia 27 de Novembro – Quinta feira			
09h00 10h00	Paul Zurinca	Visita ao local de implantação do Projeto Hidroagrícola e Pastoril - PTBA 2025-2026 - Parcelles - Furo – Réservoir e Parque Fotovoltaico	UT POSER C.M. Paul Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
10h20 11h00	Pontinha de Janela	Encontro com os Beneficiários do Projeto Zurinca PTBA 2025/2026	UT POSER C.M. Paul Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
12h00 13h00	R ^a Grande Vale R ^a da Torre	Visita ao Vale da R ^a da Torre – Projeto Hidroagrícola de Ribeirinha de Jorge - Parcelles - Parque Fotovoltaico - Extension do Projeto PTBA 2025/2026	ACD Top d'Mranda UT POSER Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
13h30 14h30	Ribeira Grande Povoação	Almoço – Restaurante Belcanto	UT POSER Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
14h30 16h00	Ribeira Grande Porto	Partida para Porto Novo via montanha	UT POSER Del. MAA RGP UCP-POSER FIDA
16h30	Porto Porto Novo	Embarque da equipa da Missão	UCP-POSER FIDA

PROGRAMA DE VISITA – MISSION FIDA

TIPO MISSION	Conceção do Projeto PROAGUA
Data da mission	28 e 30 de novembre 2025
Locaux :	Ilha de São Nicolau

Dia 28 de Novembro – Sexta-Feira			
Hora	Concelho / Local	Atividade	Participants
12h00	Ribeira Brava	Alojamento da equipa da mission	FIDA
13h00	Pensão		UCP POSER
14h00	Ribeira Brava	Encontro síntese na Delegação	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
15:00		Visita a projet hidroagrícola de Queimadas	
17h00	Ribeira Brava	Visita a projet hydroagrícola de Canto de Fajã	
Dia 29 de Novembro – Sábado			
08:00h	Ribeira Brava / Campo de Preguiça	Visita a campo de Preguiça.	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
9h00	Ribeira Brava / Estancia de Brás	Visita a Estância de Brás	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
10h00 à 10h30	Ribeira Brava / Estancia de Brás	Visita a zona de Estância de Brás e Lisboa Furada	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN, UT POSER e Camara Municipal da Ribeira Brava
11h00	Ribeira Brava /Fajã	Visita ao Centro de Valorização de produtos Agrícolas	
11h30	Ribeira Brava /Fajã	Visita a Galeria e zona alta de Cachaço	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
00h30 à 13h00	Tarrafal / Ribeira de Areia	Projeto Pecuária	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
13h30 h à 14h00	Tarrafal	Almoço	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
15h00	Tarrafal / Praia Branca	Visita a Projeto Hidroagrícola de Praia Branca	FIDA, UCP POSER, DEL MAA SN e UT POSER
16h 00 à 17h00	Tarrafal / Ribeira Prata / Fragata	Visita à Vale de Fragata e Ribeira Prata	
30 de novembre Domingo			
5h30 h	Ribeira Brava / Tarrafal	Embarque da delegação FIDA e UCP	FIDA UCP-POSER

TIPO MISSION	Conceção do Projeto PROAGUA
Data da mission	2 décembre 2025
Locaux :	Ilha de FOGO

Hora	Atividade	Local
08h00	Chegada à Ilha do Fogo	Aérodromo – São Filipe

08h30	Installation no Hotel Xaguate	São Filipe
08h50	Encontro de concertação do programa com o Delegado do MAA-Fogo	Hôtel
09h15	Visita Projeto Hidroagrícola zona Sul – Otimização da Rede de Abastecimento de Água	Zona Sul – São Filipe
09h30	Visita à Estufa da Agricultora Sónia Helena Barros	Perímetro Ramo Inglês
10h00	Visita à Queijaria SUIFOGO	Patim – Zona Sul
11h00	Visita à parcela do Agricultor José Domingos Pina / Redinyilson Cula	Jardim – Zona Sul
11h50	Visita ao Projeto de Confinamento de Animais do Criador Wilson	Achada Furna – Santa Catarina
12h40	Visita ao Projeto Hidropastoril de Cabeça Fundão	Cabeça Fundão – Santa Catarina
13h20	Visita à Adega Chã das Caldeiras	Chã das Caldeiras – Santa Catarina
13h50	Visita à Parcela Frutífera do Agricultor Sr. Neves	Chã das Caldeiras – Santa Catarina
14h30	Almoço	Chã das Caldeiras – Santa Catarina
16h00	Visita à unidade de transformação agroalimentar	Campanas de Cima e Lomba

ANNEXE III : Liste des personnes rencontrées

Date	Organisation	Nom et Prénom	Fonction	Contact
5/12/25	Secretariado Nacional de Segurança Alimentar e Nutricional	Maria		
5/12/25	Direção Agricultura Direcção Pecuária	Paula Cristina Neves Mendes Filipa Oliveira Solange Alexandra Nobre Ferreira		Paula.Mendes@maa.gov.cv filipa.oliveira@maa.gov.cv Solange.Ferreira@maa.gov.cv
	Direção Extensão rural e économie agrária	Carmen		
9/12/25	Ministério da Família, Inclusão e Desenvolvimento Social	Edzana Mascarenhas	Coordenadora Unidade para a Economia Social e Solidária	Tel : + (238) 9558742 - 5163164
	Division de Contas Satellite	Silvina Santos	Coordonnateur	silvina.santos@ine.gov.cv
	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement	Emanuela Santos	Tecnica contes noennais	emanuela.santos@ine.gov.cv
	Contas National	Carlos Craveiro Miranda	Directeur	carlos.craveiro@ine.gov.cv
09/12/25	Docenté	Francisco Sylva		francisco.silva@docente.unicv.edu.cv 9835400
	Docenté	Arlindo Fortes		arlino.fortes@ddecete.unicv.edu.cv
	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement	Celestino Afonso	Director service de	celestino.barbosa@maa.gov.cv 5167491 5173901
5/12/2025	AGUA DE REGA	Angela Moreno	Presidente	Angela.moreno@maa.gov.cv

24/11/2025	DGPOG/Ministère de l'Agriculture et Environnement	Adelina Maria dos Santos Vicente	Técnica Sénior	Adelina.S.Vicente@maa.gov.cv
8/12/2025	ICIEG	Mme Dunia Duarte M. Estefen Martins	Formatrice Technicien	Dunia.Duarte@icieg.gov.cv estefen.martins@gov.cv
8/12/2025	Consultant	Ricardo Jorge Mendes	Consultant nutrition POSER	rickjorge7@gmail.com

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Solid/Liquid Waste Management Plan

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annex 5.4. Terms of Reference and Indicative Outline for Solid and Liquid Waste Management Plans

The PCU will require a Solid and Liquid Waste Management Plan for the processing and storage facilities. The PCU will check completeness against the outline provided, verify solid by-product arrangements meet necessary requirements and ensure design drawings incorporate adequate measures. During implementation, the PCU will ensure monitoring is in place, and require corrective actions if performance deviates from commitments. These steps will ensure adherence to SECAP's and the conversion of mitigation into implementable measures with monitoring and institutional responsibilities.

Terms of Reference (TORs):

1. Background and rationale

PROAGUA will finance processing and storage facilities for value addition for the selected commodities. These facilities can generate liquid effluents and solid by-products that, if poorly managed, may pollute water, degrade soil and create odour and vector problems. IFAD's SECAP requires proportionate, site-specific waste management planning for such moderate-risk activities to meet Standard 2 on resource efficiency and pollution prevention and to embed mitigation, monitoring and institutional responsibilities in facility design and operation. The Solid and Liquid Waste Management Plan, hereafter "the Plan", will be prepared for each eligible facility identified through the business plans. The Plan will align with SECAP requirements¹, national laws and regulations and reflect good international industry practice, complemented by recognised technical guidance on processing and storage facilities.

2. Objectives

The Plan will define practical, affordable and verifiable measures that: minimise waste at source through cleaner production; segregate and safely handle solid by-products and hygiene wastes; collect, pre-treat and treat liquid effluents to meet applicable discharge criteria; prevent odour and pests; protect workers and nearby communities; and establish monitoring, reporting and budgeting arrangements consistent with national permits and SECAP.

3. Scope

The assignment covers legally established existing facilities that will remain within their current footprint and that process commodities included in PROAGUA. It spans process review and characterisation of all waste streams, options analysis and selection, detailed waste management measures integrated into designs, an operational monitoring plan, roles and responsibilities, training needs, schedules and costs. Where a facility intends to discharge to a public site or location, the Plan will demonstrate pre-treatment and acceptance for the designated sites; where public sites exists, the Plan will specify compliant on-site treatment and safe disposal or reuse routes consistent with competent authority approvals and EHS Guidelines.

¹ <https://www.ifad.org/en/social-environment-assessment-procedures>

4. Tasks and methodology

The consultant will:

- review available project documents, permits and drawings;
- undertake a site visit and stakeholder interviews;
- map processes; prepare an input output mass-balance for water, chemicals and wastes;
- sample and analyse representative effluents and sludges where recent data are unavailable;
- benchmark against national requirements and EHS Guideline performance levels;
- develop practical waste minimisation and segregation measures;
- size and specify pre-treatment and treatment units;
- design solid by-product handling, cold storage and removal to licensed operators;
- address stormwater separation and clean dirty drainage segregation;
- assess odour and vector risks; and
- prepare an implementable monitoring, operation, training and budget package.

The Plan can be drafted with clear drawings and standard operating procedures suitable for contractor and operator use.

5. Deliverables

The consultant will prepare the following deliverables:

- an inception note confirming scope and data needs;
- a draft Plan including all sections in the Outline below with drawings and calculations;
- a final Plan responding to PCU and municipalities comments; and
- editable source files and monitoring templates.

6. Consultant qualifications

The consultant should be a process or environmental engineer with 5+ years' hands-on experience in agro-processing facilities covering characterisation of effluents, by-products handling, mass-balance development, and the design and specification of segregation, pre-treatment and package treatment units. Experience with IFAD's SECAP and the WBG EHS Guidelines is an advantage.

The consultant must be able to work on site with operators, municipalities and the PCU; undertake accredited sampling where needed; and deliver clear outputs, including process flow, drainage and layout drawings, SOPs, monitoring plans and costed implementation schedules. Experience interfacing with HACCP, worker and community health and safety, odour/vector control and grievance pathways is an advantage.

7. Standards and references

SECAP 2021 Vol. 1 and Vol. 2, including Standard 2 on resource efficiency and pollution prevention and Standard 6 on community health and safety; EHS Guidelines for Food Processing; and recognised technical guidance on waste management. National permits, screening decisions and Water Conditions and or No-Objection will be reflected where applicable.

8. Schedule and reporting

The typical duration is 6 to 8 weeks from notice to proceed. The consultant reports to the PCU Agri-business expert as well as the relevant coordination with the municipality (infrastructure engineers) and competent authorities. Interim checkpoints will confirm acceptance of key design choices before detailed sizing and costings.

Indicative Outline of the Solid and Liquid Waste Management Plan

The following structure and content guidance will be used by consultants and checked by the PCU when determining completeness and adequacy.

A. Executive summary

Concise description of the facility, key waste streams and risks, selected measures, monitoring commitments, responsibilities and costs.

B. Facility and process description

Location and site layout; process description and flow diagrams for processing operations and cleaning in place; utilities and water balance; production capacity and operating schedules; identification of sensitive receptors and drainage pathways inside and outside the site.

C. Legal, institutional and standards framework

List applicable national permits and approvals and their conditions; reference SECAP requirements and EHS Guidelines performance levels for the subsector and general wastewater and ambient water quality. Where discharge to public sites is proposed, include the authorisation letter and conditions.

D. Baseline and characterisation of waste streams

Summarise recent monitoring and any new sampling for liquid effluents at key points such as combined process drains, handling areas, and for sludges or screenings. Present typical ranges for flow and pollutant loads and identify seasonal or batch variability. For solids, inventory by-products, hygiene wastes and packaging with estimated daily quantities and handling practices. Use a mass-balance to confirm internal consistency.

E. Cleaner production and waste minimisation

Describe measures that reduce loads at source including dry clean then wet clean, solids capture at points of generation, water-efficient nozzles and cleaning agents compatible with treatment and optimised Cleaning-In-Place (CIP) in facilities.

F. Liquid waste management

Set out separation of clean water from process areas and the routing of floor drains. Specify screens, sumps and by-product capture, flow equalisation if needed, and the selected treatment line. For public discharge sites, demonstrate pre-treatment to meet acceptance criteria. For private discharge sites, specify a package treatment plant sufficient to meet the applicable discharge or reuse standards, with sludge handling and disposal routes. Provide hydraulic and organic load calculations, equipment sizing, P&IDs and integration with existing utilities. Reference EHS Guideline process-wastewater techniques.

G. Solid animal by-products and hygiene waste

Describe segregation at source, leak-proof and refrigerated storage of Category-type materials as defined by the competent authority, collection and chilling, trimmings and screenings, and arrangements for frequent transfer to licensed operators or rendering as available. Include odour control, housekeeping and pest management measures and contingency for service interruptions.

H. Odour, noise and vector control

Detail containment, ventilation, negative pressure where relevant, covered storage, and cleaning schedules. Set neighbour interface measures, complaint response and record keeping.

I. Worker and community health and safety

Summarise hazards and controls for cleaning chemicals, confined spaces, biological agents and waste handling, first aid and emergency response, and interface controls for traffic on access roads, consistent with SECAP and EHS guidance. Provide induction, PPE requirements and incident reporting arrangements.

J. Monitoring plan

Define locations, parameters, methods, frequency and responsibilities for effluent and receiving compliance monitoring as applicable. Typical parameters include flow, biochemical oxygen demand, total suspended solids, nutrients and disinfectant residuals. Include operational control checks. Provide templates and a schedule for quarterly and annual reporting to the municipality and the PCU.

K. Roles, responsibilities and budget

Identify the operator's accountable manager, EHS lead, maintenance lead and sampling focal point; the municipality's oversight role; and PCU supervision and audit arrangements. Present an operating budget, including reagents, utilities, PPE, training and contingency.

L. Implementation schedule

Provide a schedule from detailed design and permitting through procurement, installation, commissioning, training and routine operation, with critical path items flagged.

M. Stakeholder engagement, information disclosure and grievance

Summarise how neighbours and workers are informed of works and operations and how the facility connects to the project GRM, including SEA or anonymous reporting routes, and how complaints are logged and resolved. Cross-reference the project SEP and GRM procedures.

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 6: First (Annual) Work Plan and Budgets

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 6. Premier plan de travail et budget

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
A. Prérequis au démarrage								
1. Identification et recrutement d'opérateurs pour la facilitation et la maîtrise d'oeuvre	forfait	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
2. Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA				-				-
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_FO	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_ST	campagne	3	-	3	100,000	300,000	-	300,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SA	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SN	campagne	1	-	1	100,000	100,000	-	100,000
3. Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)				-		-	-	-
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_FO	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_ST	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SA	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SN	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CIAP_FO	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_ST	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SN	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Installation et formation du Comité national d'approbation (CNA)	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CNA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sous Total Prérequis au démarrage				-		1,550,000	500,000	2,050,000
B. AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau				-		-	-	-
1. Assistance Technique en Ingénierie de l'Eau				-		-	-	-
a. Assistance Technique Internationale en Ingénierie de l'Eau /a	forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Étude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau /b	forfait	1	-	1	755,000	7,555,000	-	7,555,000
3. Étude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau /c	forfait	1	-	1	900,000	900,000	-	900,000
4. Étude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau /d	forfait	1	-	1	3,900,000	3,900,000	-	3,900,000
5. Étude de faisabilité sur la solarisation des forages existants /e	forfait	1	-	1	4,800,000	4,800,000	-	4,800,000
6. Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau /f	forfait	1	-	1	16,000,000	16,000,000	-	16,000,000
7. Extension du réseau d'irrigation				-		-	-	-
a. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_FO				-		-	-	-
Équipements et matériels_FO /g	km	-	4	4	2,250,000	-	9,000,000	9,000,000
Étude d'identification_FO	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
b. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_ST				-		-	-	-
Équipements et matériels_ST /h	km	-	8	8	2,250,000	-	18,000,000	18,000,000
Étude d'identification_ST	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
c. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SA				-		-	-	-
Équipements et matériels_SA /i	km	-	6	6	2,250,000	-	13,500,000	13,500,000
Étude d'identification_SA	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
d. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SN				-		-	-	-
Équipements et matériels_SN /j	km	-	2	2	2,250,000	-	4,500,000	4,500,000
Étude d'identification_SN	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
8. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau				-		-	-	-
b. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_ST				-		-	-	-
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /m	unité	-	4	4	660,000	-	2,640,000	2,640,000
Équipements et matériels /n	unité	-	4	4	420,000	-	1,680,000	1,680,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	4	4	180,000	-	720,000	720,000
10. Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)				-		-	-	-
b. Installation unités photovoltaïques_ST	unité de 26	-	4	4	8,650,000	-	34,600,000	34,600,000
11. Point d'abreuvement pour les animaux				-		-	-	-
a. Point d'abreuvement pour les animaux_FO				-		-	-	-
Équipements et matériels /t	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /u	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
b. Point d'abreuvement pour les animaux_SA				-		-	-	-
Équipements et matériels /v	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /w	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
12. Mesures de sauvegardes E&S: Catégorisation des sous-projets				-		-	-	-
a. Screenings environnementaux et sociaux et catégorisation des sous-projets /z	forfait	-	1	1	675,000	-	675,000	675,000
b. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_FO /aa	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
c. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_ST /bb	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
d. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SA /cc	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
e. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SN /dd	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
13. Mise en œuvre des recommandations E&S				-		-	-	-
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_ST	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_ST	forfait	-	1	1	50,000	-	50,000	50,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_FO /ee	forfait	-	1	1	1,028,000	-	1,028,000	1,028,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_SA /ff	forfait	-	1	1	1,439,200	-	1,439,200	1,439,200
Subtotal AP1				-		34,655,000	110,344,360	144,999,360

Sous-Composantes - Activités	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
C. AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau				-		-	-	-
1. Organisation de la maintenance				-		-	-	-
a. Organisation de la maintenance_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Organisation de la maintenance_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Organisation de la maintenance_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
d. Organisation de la maintenance_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Mise à jour des contrats de O&M				-		-	-	-
a. Mise à jour des contrats de O&M_FO/gg	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
b. Mise à jour des contrats de O&M_ST /hh	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
c. Mise à jour des contrats de O&M_SA /ii	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
d. Mise à jour des contrats de O&M_SN /jj	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
3. Genre et Inclusion sociale dans la gouvernance de l'eau				-		-	-	-
Consultance pour institutionnaliser le genre au sein de ANAS /kk	forfait	1	-	1	1,200,000	1,200,000	-	1,200,000
Étude Genre, Eau et Agriculture	p/j	-	30	30	30,000	-	900,000	900,000
4. Appui institutionnel à l'INMG	forfait	1	1	2	300,000	300,000	300,000	600,000
5. Information et sensibilisation précoce (prévention et alerte)				-		-	-	-
Campagne de sensibilisation_FO	campagne	3	2	5	100,000	300,000	200,000	500,000
Campagne de sensibilisation_ST	campagne	5	3	8	100,000	500,000	300,000	800,000
Campagne de sensibilisation_SA	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
Campagne de sensibilisation_SN	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
6. Appui aux situations d'urgence ponctuelles				-		-	-	-
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_FO	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_ST	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SA	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SN	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Subtotal AP2				-		3,400,000	6,300,000	9,700,000
II. Recurrent Costs				-		-	-	-
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
Total Recurrent Costs						600,000	600,000	1,200,000
Total Sous-Composante 1.1						40,205,000	117,744,360	157,949,360
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes								
A. AP 3 : Aménagements résilients								
1. Étude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcellisation /a	forfait	1	-		3,500,000	3,500,000	-	3,500,000
2. Aménagement et protection des bassins de production				-		-	-	-
Terrassement et ouvrages anti-érosives_ST	ha	-	4	4	65,781	-	263,124	263,124
Terrassement et ouvrages anti-érosives_SA	ha	-	5	5	65,781	-	328,905	328,905
Délimitation des parcelles agricoles_ST	ha	-	4	4	32,891	-	131,564	131,564
Délimitation des parcelles agricoles_SA	ha	-	5	5	32,891	-	164,455	164,455
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_ST /c	ha	-	4	4	1,181,148	-	4,724,592	4,724,592
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_SA /d	ha	-	5	5	1,181,148	-	5,905,740	5,905,740
Mobilisation communautaire_ST	ha	-	4	4	48,678	-	194,712	194,712
Subtotal AP3				-		3,500,000	11,713,092	15,213,092
B. AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production				-		-	-	-
1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles				-		-	-	-
a. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_FO	ha	-	7	7	750,000	-	5,250,000	5,250,000
b. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_ST	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
c. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SA	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
d. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SN	ha	-	-	-	750,000	-	-	-
2. Accès à la micro-mécanisation				-		-	-	-
Dotation coopératives_FO	forfait	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Dotation coopératives_ST	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives_SA	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives_SN	forfait	-	-	-	600,000	-	-	-
3. Appui à la sécurisation foncière				-		-	-	-
a. Évaluation du régime foncier /f	forfait	1	-	-	1,020,000	1,020,000	-	1,020,000
b. Appui régularisation de la propriété foncière_FO	forfait/ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
c. Appui régularisation de la propriété foncière_ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
d. Appui régularisation de la propriété foncière_SA	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
e. Appui régularisation de la propriété foncière_SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
f. Appui à la contractualisation foncière_FO	forfait/ha	-	2	2	80,000	-	160,000	160,000
g. Appui à la contractualisation foncière_ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
h. Appui à la contractualisation foncière_SA	forfait/ha	-	4	4	80,000	-	320,000	320,000
i. Appui à la contractualisation foncière_SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
j. Appui aux comités fonciers municipaux_FO	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
k. Appui aux comités fonciers municipaux_ST	forfait/an	-	1	1	320,000	-	320,000	320,000
l. Appui aux comités fonciers municipaux_SA	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
m. Appui aux comités fonciers municipaux_SN	forfait/an	-	-	-	60,000	-	-	-
Subtotal AP4				-		1,020,000	33,030,000	34,050,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES		Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
	2026		2027	Total	2026		2027	Total	
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes									
C. AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production									
1. Etudes sur la caractérisation des bassins de production									
Etude des produits maraichers /g	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000	
Etude des fruits des zones tropicales (papaye, autres) /h	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000	
Etude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés) /i	forfait	1	-	-	800,000	800,000	-	800,000	
Etude de la filière lait/fromage de chèvre /j	forfait	1	-	-	700,000	700,000	-	700,000	
2. Formation sur les techniques agriculture résiliente, éducation nutritionnelle, GALS etc									
a. CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle									
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle, FO	nbre	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000	
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle, ST	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000	
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle, SA	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000	
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle, SN	nbre	-	-	-	600,000	-	-	-	
b. GALS + Ateliers catalyseur de changement									
Ateliers catalyseur de changement (ACC), FO /k	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000	
Ateliers catalyseur de changement (ACC), ST /l	session	1	-	-	500,000	500,000	-	500,000	
Ateliers catalyseur de changement (ACC), SA /m	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000	
Ateliers catalyseur de changement (ACC), SN /n	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000	
c. Formation technique irrigation goutte à goutte									
Formation technique irrigation goutte à goutte, FO	session	-	1	1	460,000	-	460,000	460,000	
Formation technique irrigation goutte à goutte, ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000	
Formation technique irrigation goutte à goutte, SA	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000	
Formation technique irrigation goutte à goutte, SN	session	-	-	-	460,000	-	-	-	
d. Formation sur l'hydroponie									
Formation sur l'hydroponie, ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000	
e. Formation technique sur l'arboriculture fruitière									
Formation technique sur l'arboriculture fruitière, FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000	
3. Conseil agricole (vulgarisation)									
Appui-conseil et suivi à la parcelle, FO	forfait	0.5	1	1	1,000,000	500,000	1,000,000	1,500,000	
Appui-conseil et suivi à la parcelle, ST	forfait	0.5	1	1	2,000,000	1,000,000	2,000,000	3,000,000	
Appui-conseil et suivi à la parcelle, SA	forfait	0.5	1	1	1,200,000	600,000	1,200,000	1,800,000	
Appui-conseil et suivi à la parcelle, SN	forfait	0.5	1	1	600,000	300,000	600,000	900,000	
4. Appui à certification pour la production									
Appui à la définition de bonnes pratiques agricoles de production (IGQPI - DGASP)	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000	
Information et communication /q	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000	
5. Formation des producteurs au respect des standard de production									
Formation des producteurs au respect des standard de production, FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000	
Formation des producteurs au respect des standard de productions, ST	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000	
Formation des producteurs au respect des standard de productions, SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000	
Subtotal AP5						8,400,000	13,720,000	22,120,000	
D. AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières									
1. Bonne conduite de l'élevage									
a. Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos									
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos, FO	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961	
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos, SA	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961	
b. Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)									
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène), FO	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000	
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène),SA	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000	
c. Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)									
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite), FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000	
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite), SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000	
2. Alimentation bétail et pâturage									
a. Etude sur la gestion des pâturages /r	Étude	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000	
b. Protection et gestion tournante des pâturages /s									
Protection et gestion tournante des pâturages, FO /t	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000	
Protection et gestion tournante des pâturages, SA /u	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000	
c. Appui à la restauration fourragère (ensemencements)									
Appui à la restauration fourragère (ensemencements), FO /w	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000	
Appui à la restauration fourragère (ensemencements), SA /x	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000	
d. Formation à la gestion durable des pâturages									
Formation à la gestion durable des pâturages, FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000	
Formation à la gestion durable des pâturages, SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000	
Formation à la gestion durable des pâturages, SN /z	session	-	-	-	300,000	-	-	-	
3. Conseil pastoral et santé animale									
a. Appui-conseil et suivi									
Appui-conseil et suivi, FO	forfait	-	1	1	900,000	-	900,000	900,000	
Appui-conseil et suivi, SA	forfait	-	1	1	1,200,000	-	1,200,000	1,200,000	
Appui-conseil et suivi, SN	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000	
b. Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale									
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale, FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000	
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale, SA	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000	
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale, SN	forfait	-	-	-	400,000	-	-	-	
c. Trousse équipements santé animale									
Trousse équipements santé animale, FO	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000	
Trousse équipements santé animale, SA	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000	
Trousse équipements santé animale, SN	nbre	-	-	-	500,000	-	-	-	
II. Recurrent Costs									
A. Mission de terrain des responsables Comp1, FO	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000	
B. Mission de terrain des responsables Comp1, SA	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000	
C. Mission de terrain des responsables Comp1, SN	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000	
Total Recurrent Costs						300,000	300,000	600,000	
Subtotal AP6						1,400,000	24,619,922	26,019,922	
Total Sous-Composante 1.2						14,620,000	83,383,014	98,003,014	
Total Composante 1								258,002,371	

Sous-Composantes - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC2.1 : Traitement post-récolte et transformation								
A. AP7 : Facilites/installations de stockage, de conditionnement et de conservation								
1. Plans communautaires de rehabilitations et/ou de constructions /a								
a. Ateliers de validation des plans communautaires								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Formation sur les techniques et technologies performantes de conservation et transformation des produits								
a. Consultant national pour diagnostic et évaluation des infratructures a réhabiliter	p/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation								
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Rehabilitation des infrastructures identifiées								
Preparation des devis et appels d'offres pour la rehabilitation	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
3. Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits frais								
a. Consultant pour études et préparation des devis et appels d'offres	p/j	-	60	60	20,000	-	1,200,000	1,200,000
Subtotal								
B. AP8 : Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité								
1. Appui à la certification et à la labellisation pour la transformation								
a. Atelier de validation	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Formations sur le stockage et la conservation des produits								
Formations sur le stockage et la conservation des produits_FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Formation sur la manipulation, le transport et la logistique								
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
e. Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux								
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
f. Assistance technique en technologie alimetaire	p/j	-	60	60	45,000	-	2,700,000	2,700,000
g. Coaching des acteurs formés	forfait	-	-	-	500,000	-	-	-
h. Étude pour la détermination de modèles de gouvernance et de gestion des unités	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
j. Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus								
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
k. Étude nationale sur les emballages (matériels et équipements)	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
l. Atelier de validation de l'étude et plan d'actions								
Atelier de validation de l'etude et plan d'actions_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
m. Appui à la mise en place et à la gestion des équipements et matériels d'emballage (mise en œuvre du plan d'action	forfait	-	-	-	2,000,000	-	-	-
n. Recrutement d'un consultant national pour conduire la formation sur la labellisation	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
o. Formation des acteurs sur la certification et la labellisation								
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs								
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_FO /b	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_ST /c	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_SA /d	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurs_SA /e	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Protocole de partenariat avec IOEG /f	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Subtotal AP8								
II. Recurrent Costs								
A. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_FO	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
B. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SA	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
C. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SN	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs								
						300,000	300,000	600,000
Total Sous-Composante 2.1								

Sous-Composantes - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché								
A. AP 9 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs								
1. Répertoire des opérateurs de marché (agrégateurs, agro-PME négociants, etc.)								
a. Recrutement de consultant pour l'établissement d'un répertoire d'opérateurs de marchés	p/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier national de validation et de vulgarisation du répertoire des opérateurs de marchés								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
c. Actualisation du répertoire								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Subtotal AP9				-			5,600,000	5,600,000
B. AP 10: Développement des capacités entrepreneuriales								
1. Renforcement des capacités de gestion (formations ciblées, outils de en gestion, éducation financière, etc.)								
Renforcement des capacités techniques des entrepreneurs cibles	session	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Identification et sélection des candidats à l'incubation	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Incubation des neo entrepreneurs	forfait	-	-	-	2,500,000	-	-	-
Appui a l'elaboration et a la validation des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	20,000	3,180,000	5,260,000	8,440,000
2. Portefeuille des plans d'affaires (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-investissement, etc.)								
Recrutement de consultants nationaux/locaux pour les formations	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_SA	session	-	3	3	300,000	-	900,000	900,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_SN	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_ST	session	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
Elaboration et mise a disposition des outils de gestion	forfait	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
Coaching et appui a la mise en oeuvre des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	40,000	6,360,000	10,520,000	16,880,000
3. Formations en entrepreneuriat et leadership féminin								
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Subtotal AP10				-		9,540,000	26,880,000	36,420,000
C. AP 11 : Financement des plans d'affaires								
1. Guide de financement des plans d'affaires (PA)	guide	1	-	1	1,000,000	1,000,000	-	1,000,000
2. Formation sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
3. Formalisation du partenariat avec les institutions financières (IFP)								
a. Mise en place des conventions axées sur la performance	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
b. Identification des IFP et évaluation de leurs capacités	etude	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
c. Formation des IFP sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
4. Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises	convention	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
5. Partenariat avec Prô-Garant pour le partage des risques	forfait	1	-	1	4,000,000	4,000,000	-	4,000,000
6. Partenariat avec INFF (Cadre national de financement intégré)	convention	-	1	1	2,500,000	-	2,500,000	2,500,000
7. Partenariat avec autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants	convention	-	3	3	2,000,000	-	6,000,000	6,000,000
9. Financement des PA pour Unités de traitement et de transformation								
a. Unité de conditionnement et conservation (collective)								
Unité de conditionnement et conservation (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,100,000	110,000	1,100,000	1,210,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_ST	PA	-	3	3	1,100,000	-	3,300,000	3,300,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_SA	PA	-	1	1	1,100,000	-	1,100,000	1,100,000
b. Unités de transformation de fromage (collective)								
Unités de transformation de fromage (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,000,000	100,000	1,000,000	1,100,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SN	PA	-	-	-	1,000,000	-	-	-
c. Unités de transformation de fromage (individuelle)								
Unités de transformation de fromage (individuelle)_FO	PA	5	7	12	70,000	350,000	490,000	840,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SA	PA	5	5	10	70,000	350,000	350,000	700,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SN	PA	-	1	1	70,000	-	70,000	70,000
d. Transf. horticole (fruits et légumes) : collective								
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_FO	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_ST	PA	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SN	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
e. Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle								
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_FO	PA	2	3	5	50,000	100,000	150,000	250,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_ST	PA	10	10	20	50,000	500,000	500,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SA	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SN	PA	1	1	2	50,000	50,000	50,000	100,000
10. Entreprises de commercialisation								
a. Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
b. Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_FO	PA	10	15	25	50,000	500,000	750,000	1,250,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SA	PA	10	20	30	50,000	500,000	1,000,000	1,500,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SN	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
c. Autres (collective)								
Autres (collective)_FO	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SA	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SN	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_ST	PA	3	5	8	200,000	600,000	1,000,000	1,600,000
d. Autres (individuelle)								
Autres (individuelle)_FO	PA	3	5	8	40,000	120,000	200,000	320,000
Autres (individuelle)_SA	PA	5	8	13	40,000	200,000	320,000	520,000
Autres (individuelle)_SN	PA	1	2	3	40,000	40,000	80,000	120,000
Autres (individuelle)_ST	PA	35	40	75	40,000	1,400,000	1,600,000	3,000,000

Sous-Composantes - Activités	Unité	Quantités			Coût	Montant		
		2026	2027	Total	Unitaire (CVE)	2026	2027	Total
SC2.2 - Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché								
11. Entreprises de services et innovation				-		-	-	-
a. Entreprises de services et innovation (collective)_FO				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
b. Entreprises de services et innovation (collective)_ST				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
c. Entreprises de services et innovation (collective)_SA				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
d. Entreprises de services et innovation (collective)_SN				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
e. Entreprises de services et innovation (individuelle)_FO				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
f. Entreprises de services et innovation (individuelle)_ST				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
g. Entreprises de services et innovation (individuelle)_SA				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
h. Entreprises de services et innovation (individuelle)_SN				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
12. Partenariats/alliances commerciaux				-		-	-	-
a. Partenariats/alliances commerciaux (collective)_FO				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
b. Partenariats/alliances commerciaux (collective)_ST				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
c. Partenariats/alliances commerciaux (collective)_SA				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
d. Partenariats/alliances commerciaux (collective)_SN				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
e. Partenariats/alliances commerciaux (individuelle)_FO				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
f. Partenariats/alliances commerciaux (individuelle)_ST				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
g. Partenariats/alliances commerciaux (individuelle)_SA				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
h. Partenariats/alliances commerciaux (individuelle)_SN				-		-	-	-
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
Subtotal AP11						24,070,000	60,310,000	84,380,000
Total Sous-Composante 2.2						33,610,000	92,790,000	126,400,000
Total Composante 2								152,900,000

Sous-Composantes - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
C.3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation								
A. RFI Fogo								
Equipement informatiques /a	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /b	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
B. RFI Santo Antao								
Equipement informatiques /c	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /d	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
C. RFI Sao Nicolau								
Mobilier bureau /e	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
Equipement informatiques /f	lot	1	-	1	660,000	660,000	-	660,000
D. UNEP								
Equipement informatiques /g	lot	1	-	1	2,205,400	2,480,000	-	2,480,000
Mobilier bureau /h	lot	1	-	1	1,102,700	1,102,700	-	1,102,700
E. Formations et assistance technique								
1. Assistance Technique Internationale en Gestion Fiduciaire et Passation des Marchés /i	p/j	10	10	20	45,000	450,000	450,000	900,000
2. Assistance Technique International SE /j	p/j	15	-	15	40,000	600,000	-	600,000
3. FIPS_Etudes et formations								
Formation du personnel en Genre, Nutrition et inclusion sociale	session	1	-	1	600,000	600,000	-	600,000
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEPs /n	p/j	20	-	20	45000	900,000	-	900,000
Mse en œuvre du plan d'action Genre et inclusion sociale	forfait	1	1	2	500,000	500,000	500,000	1,000,000
Renforcement des capacités en sauvegardes E&S /k	forfait	1	-	1	2,656,000	2,656,000	-	2,656,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_FO /l	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_ST /m	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SA	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SN /n	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
F. Acquisition du matériel roulant								
FPS_Vehicule 4x4 double cabin /o	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FPS_Vehicule 4x4 double cabin /p	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FPS_Vehicule 4x4 double cabin /q	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FPS_Vehicule 4x4 double cabin /r	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
Subtotal								
G. Recrutement du personnel-clé /s	forfait	1	-	1	1,100,000	-	-	-
Total Investment Costs				-		9,612,700	950,000	10,562,700
II. Recurrent Costs								
A. RFI Fogo								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	19,848,700	7,100,000	26,948,700
B. RFI Santo Antao								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
C. RFI Sao Nicolau								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	700,000	700,000	700,000	1,400,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secretaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
D. UNEP								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	2,500,000	2,500,000	2,500,000	5,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	2,300,000	2,300,000	2,300,000	4,600,000
3. Coûts du personnel								
Coordinateur	p/m	12	12	24	300,000	3,600,000	3,600,000	7,200,000
Responsable Suivi Evaluation et SSTC	p/m	12	12	24	250,000	3,000,000	3,000,000	6,000,000
Responsable administration et finance	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable eau/irrigation	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable infrastructure & équipement	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agronomie & conseil agricole	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agrobusiness & finance rurale	p/m	6	12	18	260,000	1,560,000	3,120,000	4,680,000
Responsable genre, inclusion sociale, et nutrition	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Responsable environnement et résilience climat	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	75,000	450,000	900,000	1,350,000
Comptable	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Responsable Passation des Marchés	p/m	6	12	18	140,000	840,000	1,680,000	2,520,000
Assistant Administratif et Secretariat	p/m	12	12	24	30,000	360,000	360,000	720,000
Responsable d'audit interne	p/m	-	-	-	100,000	-	-	-
Chargee de communication- gestion des savoirs	p/m	3	6	9	75,000	225,000	450,000	675,000
Assurances - charges sociales	p/m	12	12	24	360,000	4,320,000	4,320,000	8,640,000
Total Recurrent Costs						66,657,700	64,094,000	130,751,700

[illegible]

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 7: Financial Management Assessment

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 7 : Dispositions relatives à la Gestion Financière PRO-AGUA – Cabo Verde

Pays:	République du Cabo Verde
Programme:	PRO-AGUA – Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Coût total:	USD 20,04 millions (FIDA: 10,54M; Gouvernement: 2,0M; Cofinanciers: 7,05M; Bénéficiaires: 0,45M)
Durée:	8 ans (2025-2033)
Conditions financement FIDA:	Hautement concessionnel & BRAM

1. Résumé des dispositions de gestion financière

Évaluation des capacités et des risques de GF: L'évaluation de la capacité et des risques de gestion financière a été réalisée conformément aux directives FMD du FIDA lors de la mission de conception détaillée (novembre-décembre 2025). L'évaluation a inclus des réunions avec le Ministère des Finances (Trésor/DGT et UGPE), le Ministère de l'Agriculture (DGASP), le Tribunal de Contas (ISC), l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'OPACC (ordre professionnel des comptables) et la Direction Nationale de la Planification (DNP).

Forces et faiblesses des dispositions proposées

Forces:

- Le Cabo Verde dispose d'une capacité de GFP adéquate: score de 58/100 à l'IPC de Transparency International, environnement monétaire stable (CVE arrimé à l'EUR), système de trésorerie e-GOV assurant la traçabilité
- Normes comptables professionnelles établies via l'OPACC (certification des auditeurs et comptables)
- L'UGPE (Unité de Gestion des Projets Externes du MoF) gère avec succès 10 projets financés par des bailleurs avec un minimum de dépenses inéligibles
- Trois options d'audit externe éligibles: cabinet privé, IGF, et Tribunal de Contas

Faiblesses:

- Vivier national limité en profils FM/procurement/audit; les profils qualifiés sont absorbés par d'autres projets bailleurs ou émigrent
- Expérience POSER: démarrage lent, contraintes de capacité, performance inégale des décaissements
- Même avec effectifs remplis, la performance n'est pas garantie sans mécanismes d'incitation et de renforcement des capacités
- Contrainte linguistique (portugais) pour les missions de supervision FIDA

Notation globale des risques de GF

Risque inhérent global: MODÉRÉ au niveau pays. Le système de GFP est globalement satisfaisant avec un budget programmatique et des initiatives de transparence, mais demeure contraint par des ressources humaines limitées.

Risque résiduel (après atténuation): MODÉRÉ. Avec les mesures d'atténuation proposées, le risque global de GF peut être ramené à des niveaux modérés.

Principales mesures d'atténuation

- Recruter les personnels fiduciaires clés (RAF, comptable, auditeur interne) via un cabinet de recrutement indépendant avec non-objection du FIDA
- Appliquer des rémunérations compétitives alignées sur le marché afin d'attirer les talents, y compris de la diaspora
- Mettre en place des contrats basés sur la performance avec mécanismes d'incitation et engagement minimal de service
- Mobiliser un partenariat avec l'OPACC pour le développement professionnel
- Manuel fiduciaire simplifié et contraignant avant premier décaissement
- Système MIS pour la traçabilité des intrants et équipements
- Audit interne à approche par les risques avec rapports trimestriels au CNP

Conditions et engagements

Conditions préalables au premier décaissement:

- Ouverture du Compte Désigné à la Banque Centrale de Cabo Verde
- Recrutement du RAF, auditeur interne et du/des comptable(s) via cabinet indépendant avec non-objection FIDA
- Installation et opérationnalisation du logiciel comptable

2. Profil financier du programme

Dépenses éligibles: Le programme financera les catégories suivantes: travaux (infrastructures hydrauliques, installations de stockage), biens et équipements (systèmes d'irrigation, équipements de transformation), consultances et assistance technique, formation et renforcement des capacités, subventions (subventions de contrepartie pour plans d'affaires) et coûts de fonctionnement.

Plan de financement:

Source de financement	Montant (USD M)	Pourcentage
Prêt/Don FIDA (H/C)	5,5	52,6%
FIDA BRAM	5	
Gouvernement du Cabo Verde	2,00	10,0%
Cofinanciers - FA/FEM (à confirmer)	7,05	35,2%
Bénéficiaires	0,45	2,2%
TOTAL	20,04	100,0%

3. Dispositions de mise en œuvre

Agence d'exécution principale

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) sera l'Agence d'Exécution Principale, avec la Direction Générale de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage (DGASP) assurant la supervision technique.

Unité de Gestion du Programme

Une UNEP sera mise en place par recrutement compétitif via un cabinet indépendant, avec non-objection du FIDA sur la sélection finale des personnels clés. Des Relais de Proximité dans les Îles (RPI) seront établis à Fogo, Santo Antão et São Nicolau, Santiago étant couverte directement par le siège de l'UNEP à Praia.

Structure des effectifs GF

- Responsable Administratif et Financier (RAF) – responsabilité globale de la GF, reporting financier, liaison avec le FIDA
- Comptable principal – opérations comptables quotidiennes, traitement des paiements, rapprochements bancaires
- Assistant(s) comptable(s) – documentation, saisie des données, suivi des avances régionales
- Auditeur interne – assurance basée sur les risques, revues de conformité, rapports trimestriels au CNP
- Assistant -comptables au niveau des RPI – administration financière régionale

4. Évaluation des risques de gestion financière

Tableau 1: Résumé des risques de GF et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	Risque initial (H/S/M/L)	Mesures d'atténuation proposées	Risque résiduel (H/S/M/L)
RISQUES INHÉRENTS			
Niveau pays	M	Le Cabo Verde dispose d'une capacité de GFP adéquate (IPC 58/100, CVE arrimé à l'EUR, e-GOV fonctionnel, normes OPACC). Système contraint par RH limitées et dépendance au Trésor central.	M
Entité et conception	M	MAA/DGASP a de l'expérience avec les financements externes. UGPE gère 10 projets avec succès. Approche phasée adoptée.	M
RISQUES DE CONTRÔLE PROJET			
1. Organisation et effectifs	S	Recruter via cabinet indépendant avec NOL FIDA. Rémunérations compétitives. Contrats basés sur la performance. Partenariat OPACC.	M
2. Budgétisation	M	Budgétisation fondée sur la maturité technique. Programmation pluriannuelle. Calendrier formalisé PTBA. Conditions préalables au décaissement.	M
3. Flux de fonds	M	Compte Désigné à la Banque Centrale. Paiements via e-GOV avec double autorisation. Protocoles pré-convenus avec le Trésor. Avances IFR.	L
4. Contrôle interne	L	Auditeur interne dédié à approche risques. Plan d'audit validé par CNP. MIS pour traçabilité. Procédures anti-fraude dans PIM.	L
5. Comptabilité et reporting	M	Logiciel conforme FIDA (TomPRO). Plan comptable aligné sur catégories. Formation pré-décaissement. Manuel fiduciaire adapté.	M
6. Audit externe	M	Sélection compétitive d'auditeur éligible (IGF/ISC/cabinet). TDR validés par FIDA. Suivi trimestriel des recommandations.	M
RISQUE GF GLOBAL	M	Avec les mesures d'atténuation mises en œuvre	M

5. Dispositions de gestion financière et de décaissement

Flux de fonds

Un compte désigné sera ouvert à la Banque Centrale et utilisé comme compte de décaissement et compte opérationnel. Les paiements seront exécutés via e-GOV, assurant traçabilité, conformité aux procédures nationales et réduction de l'usage de l'espèce, avec double validation (UNEP + ministère

des Finances). Les fonds de contrepartie gouvernementale seront exécutés via le Compte Unique du Trésor.

Méthodes de décaissement

Le financement du FIDA sera décaissé selon la méthode des avances sur la base des IFR trimestriels, avec une avance initiale basée sur six mois de dépenses éligibles estimées.

Contrôle interne et manuel fiduciaire

Le programme mettra en place un dispositif de contrôle interne comprenant: (i) un manuel fiduciaire simplifié et contraignant avant premier décaissement; (ii) l'application des contrôles via e-GOV (séparation des fonctions, autorisations, justification des avances, contrôle des actifs, rapprochements bancaires); (iii) un SIG/MIS pour la traçabilité des intrants et équipements; et (iv) un audit interne à approche par les risques avec rapports trimestriels au CNP.

Gestion des Partenaires stratégiques :

Tous les partenaires stratégiques devront faire l'objet d'une diligence raisonnable approfondie avant la signature de tout accord, afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences minimales en matière de dispositif de contrôle interne et de capacité de mise en œuvre.

Les partenaires stratégiques devront être audités chaque année, et leurs conventions devront obtenir l'avis de non-objection du FIDA. Une évaluation annuelle de performance devra être réalisée pour chaque partenaire, et le renouvellement ou la prorogation des conventions sera conditionné à l'avis de non-objection du FIDA basé sur les résultats de cette évaluation.

Pour le décaissement, avance, justification, remboursement, paiement direct limité aux exceptions ; audit obligatoire des conventions au-delà d'un seuil, due diligence ex-ante, clauses contractuelles renforcées.

Comptabilité et reporting financier

Le programme utilisera un logiciel comptable commercial (TomPRO ou équivalent) permettant la gestion multi-source, la production automatisée des IFR trimestriels (≤ 30 jours) et des états financiers annuels, ainsi que la tenue du registre des immobilisations. La comptabilité sera tenue conformément aux exigences du FIDA.

Audit externe

Un audit annuel sera réalisé conformément aux normes acceptables au FIDA. Trois options sont éligibles au Cabo Verde: (i) un cabinet privé sélectionné de manière compétitive, (ii) l'Inspection Générale des Finances (IGF), et (iii) le Tribunal de Contas (ISC). Le choix sera arrêté en concertation avec le ministère des Finances et le FIDA selon les TDR annuels non-objectés par le FIDA.

6. Résumé des actions de GF

Tableau 2: Actions de GF

N°	Action	Partie responsable	Date cible / Engagement

1	Ouvrir le Compte Désigné à la BCCV	MoF / MAA	Condition préalable au décaissement
2	Recruter personnel clé, RAF, auditeur interne et comptable(s) via cabinet indépendant avec NOL FIDA	MAA / UNEP	Condition préalable au décaissement
3	Installer et configurer le logiciel comptable	UNEP	Condition préalable au décaissement
4	Finaliser et non-objection du manuel fiduciaire (adapté au contexte CV)	UNEP / FIDA	Avant premier décaissement
5	Sélectionner l'auditeur externe	UNEP / FIDA	Dans les 6 mois suivant le décaissement
6	Former le personnel GF de l'UNEP et des RPI	FIDA / OPACC	Continue

7. Plan de supervision GF

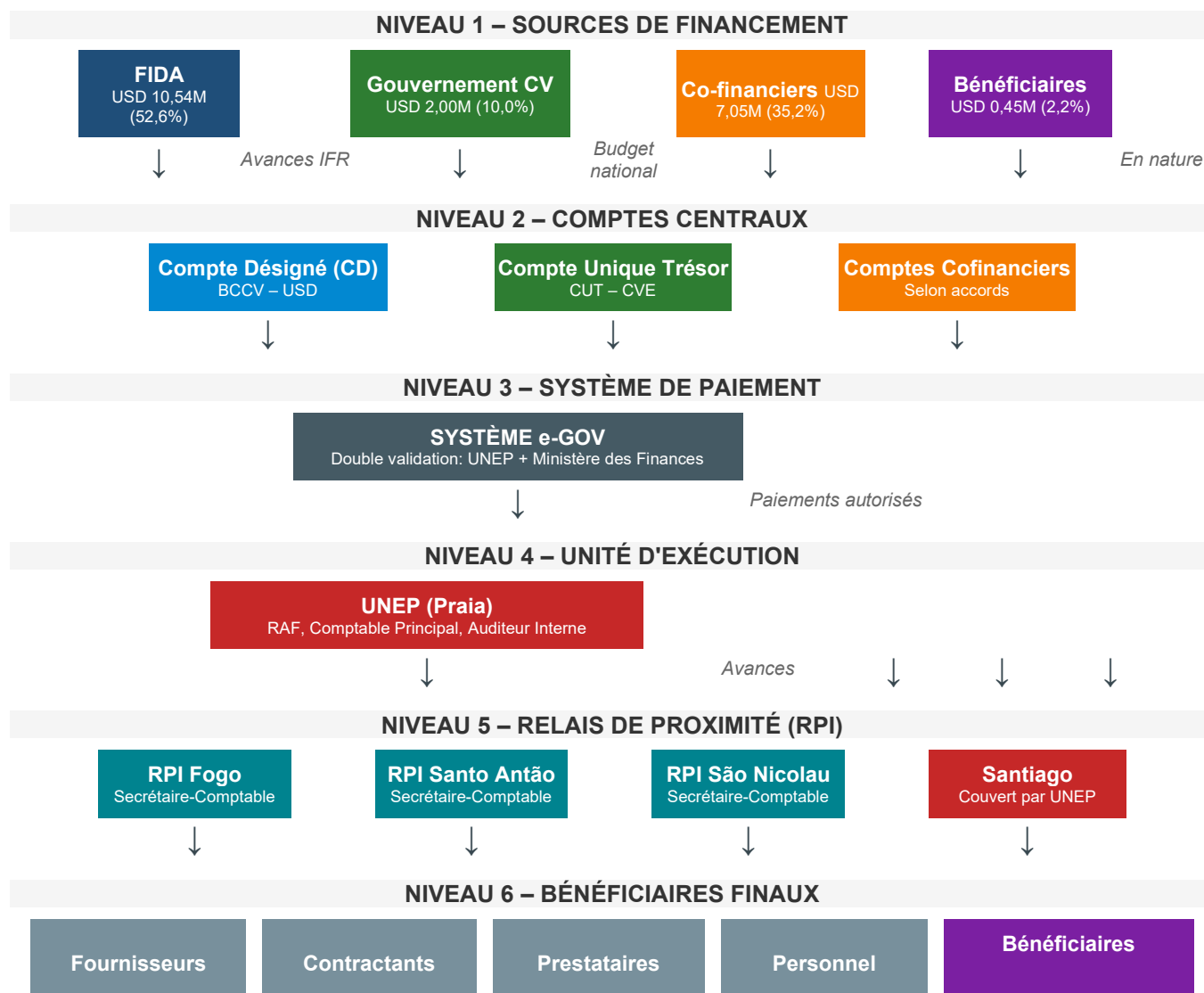
Compte tenu de la notation de risque MODÉRÉ, la supervision GF sera renforcée, en particulier pendant les deux premières années:

- Missions de supervision semestrielles avec participation du spécialiste GF pendant les années 1-2, annuelles par la suite
- Revue sur pièces des IFR trimestriels dans les 30 jours suivant la réception
- Examen des rapports d'audit annuels et des lettres de gestion avec suivi systématique des recommandations
- Suivi trimestriel de la mise en œuvre du plan d'action d'audit
- Revue à mi-parcours avec évaluation complète de la GF
- Personnel bilingue et soutien à l'interprétation pour adresser la barrière linguistique portugaise

Appendix 1: Flow of Funds Chart

PRO-AGUA – SCHÉMA DES FLUX DE FONDS

Programme d'Accès Durable et Inclusif à l'Eau pour une Agriculture Résiliente – Cabo Verde



LÉGENDE



Points clés: CD à BCCV (USD) | Double validation e-GOV (UNEP + MoF) | Avances IFR trimestrielles | Justification mensuelle des avances RPI

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 8: 18-month Procurement Plan

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

8.1 FIPS

[illegible]

8.2 Plan de passation de marché des 18 premiers mois

Plan d'approvisionnement RÉSUMÉ				
Pays	Cap-Vert			
Nom du projet :	Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)			
Identifiant du projet				
Version	1.0			
Date de la version	29-Dec-25			
Préparé par :				
Approuvé par :				
Catégorie d'approvisionnement	Plan		Réel	
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens	334 000.00	#REF!		
Travaux	7 196 100.00	-		
Services de conseil	2 350 560.00	#REF!		
TOTAL	9 880 660.00	#REF!	-	-

Seuils de contrôle préalable					
Seuils	Biens	Travaux	Services non liés au conseil Services	Entreprises - Services de conseil	Particuliers - Services de conseil
Examen préalable	≥ 50 000,00 USD	≥ 100 000,00 USD	≥ 50 000,00 USD	≥ 30 000,00 USD	≥ 15 000,00 USD

Tous les contrats directs et les achats auprès d'un fournisseur unique sont soumis à un examen préalable (conformément au manuel des achats du FIDA).

Seuils des méthodes d'approvisionnement			
	Achats	NCB	ICB
Biens	< 70 000,00 USD	< 150 000,00 USD	≥ 150,000
Travaux	≤ 175,000	< 500,000	≥ 500,000
Services non liés à la consultation	< 70 000,00 USD	< 150 000,00 USD	≥ 150,000
	ICS/CQS		
Particuliers	≤ 50,000		
Entreprises	≤ 50,000		

Entreprises	
FBS	< 300 000,00 USD
LCS	< 250 000,00 \$ US
QBS	< 300 000,00 USD
OCBS	Pas de plafond

[illegible][illegible][illegible]

Version	L.O.	19-04-2023											Procédure de sélection des bénéficiaires éligibles									
ANPE / Component Ratio	No	Description ¹	Subvention	Non-corrélé	Financement	Zône du projet ou entité adjudicataire	Prévisionnel réf	Liste restreinte (Oui/Non)	Avant ou après examen	Méthode d'évaluation montant	Montant (USD)	Prévisionnel réf	Soumission des RECI	Date de non-objection	Date de soumission de la RECI	Date d'envoi de la notification de soumission	Soumission de soumission prévisionnelle	Date de non-objection	Soumission RFP/RCI			
	1	Assistance technique internationale en gestion vétérinaire	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	32 800,00	Réel	2-Fép-27	12-Fép-27	15-Mai-27	1-Mai-27	15-Mai-27	22-Mai-27	26-Mai-27			
	2	Renforcement des capacités en matière de gestion de l'irrigation, agrofourniture résiliente au climat et de pratiques agroécologiques	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	20 380,00	Réel	9-Avg-27	14-Avg-27	19-Avg-27	2-Sept-27	16-Sept-27	20-Sept-27	23-Sept-27	26-Sept-27		
	3	Plans communautaires pour la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures agricoles, le conditionnement et de conservation des produits frais	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	CGP	10 800,00	Réel	N/A	N/A	9-Mai-27	17-Mai-27	31-Mai-27	N/A	6-Avr-27			
	4	Évaluation des infrastructures nationales et préparation des appels d'offres. Conducit pour les structures de gestion	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	18 100,00	Réel	21-Avr-27	24-Avr-27	1-Mai-27	15-Mai-27	29-Mai-27	5-Juin-27	2-Juin-27			
	5	Étude sur les modèles de gouvernance et de gestion des infrastructures communales de stockage et de conservation	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	27 000,00	Réel	2-Oct-27	9-Oct-27	12-Oct-27	N/A	N/A		1-Sep-27			
	6	Conception et mise en œuvre de modèles de gouvernance et de gestion pour les unités d'emballage communales	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	CGP	89 000,00	Réel	27-Jan-28	6-Fév-28	9-Fév-28	23-Fév-28	9-Mai-28	12-Mai-28	19-Mai-28	22-Mai-28		
	7	Protocole de partenariat avec NCIBG	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	SSI	121 000,00	Réel	1-Avr-27	11-Avr-27	14-Avr-27	28-Avr-27	12-Mai-27	18-Mai-27	23-Mai-27			
	8	Renforcement de la résilience des fermes/journaux pour le développement de leurs capacités agroéconomiques	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	21 240,00	Réel	9-Juin-28	13-Juin-28	16-Juin-28	30-Juin-28	14-Juin-28	21-Juin-28	25-Juin-28			
	9	Partenariat avec PROCAPAT, pour la capitalisation des entreprises	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	SSI	28 000,00	Réel	3-Nov-27	13-Nov-27	16-Nov-27	14-Déc-27	21-Déc-27	11-Jan-28	15-Jan-28			
	10	Partenariat avec l'ONF (Cahier national de financement village)	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	SSI	13 000,00	Réel	12-Oct-27	12-Oct-27	23-Oct-27	8-Nov-28	22-Nov-28	29-Nov-28	2-Fév-29			
	11	Établissements en agroforesterie et agriculture	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	32 700,00	Réel	30-Mai-27	9-Juin-27	12-Juin-27	28-Juin-27	10-Mai-27	17-Mai-27	21-Mai-27			
	12	Établissements en agroforesterie à financer rurale	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	32 700,00	Réel	20-Avr-27	30-Avr-27	3-Mai-27	17-Mai-27	31-Mai-27	7-Juin-27	11-Juin-27			
	13	Établissements en genre, inclusion sociale et nutrition	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	ICS	10 800,00	Réel	9-Avr-27		6-Avr-27	20-Avr-27	4-Mai-27		8-Mai-27			
	14	Établissements en environnement et résilience climatique	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	ICS	10 800,00	Réel	28-Mai-27		28-Avr-27	19-Mai-27	28-Mai-27		28-Mai-27			
	15	Recensement d'un consultant pour établir un répertoire des solutions du matériel	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	ICS	3 800,00	Réel	23-Mai-27		28-Mai-27	11-Juin-27			29-Juin-27			
	16	Supervision des travaux irrigués hydrologiques, d'entretien et de location	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	CGCS	130 000,00	Réel	20-Avg-28	30-Avg-28	2-Sept-28	16-Sept-28	30-Sept-28	7-Oct-28	11-Oct-28			
	17	Supervision des structures et installations de matériel	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	CGCS	300 000,00	Réel	20-Sept-28	30-Sept-28	3-Oct-28	17-Oct-28	31-Oct-28	7-Nov-28	11-Nov-28			
	18	Équipe de référence	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	CGP	18 000,00	Réel	16-Jui-27	26-Jui-27	29-Jui-27	12-Avg-27	26-Avg-27	2-Sept-27	6-Sept-27			
	19	Assistance technique internationale et renforcement des capacités en matière de collecte et de traitement des données et de SIG (ArcGIS)	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	ICS	5 500,00	Réel	10-Juin-27	20-Juin-27	23-Juin-27	7-Jui-27	21-Juin-27	28-Jui-27	1-Avg-27			
	20	Plan de communication et mise en œuvre de la relation et de l'interaction au chargement climatique	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen a posteriori	CGP	8 500,00	Réel	20-Jan-28	20-Jan-28	23-Jan-28	7-Jan-28	21-Jan-28	28-Jan-28	1-Feb-28			
	21	Conception technique détaillée pour les systèmes hydrologiques, d'irrigation et d'élevage intégrés	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	CGCS	1 000 000,00	Réel	10-Jun-28	8-Fév-27	11-Fév-27	11-Mai-27	15-Mai-27	22-Mai-27	22-Mai-27			
	22	Étude de la gestion des pâturages dans la zone d'intervention et formation aux bonnes pratiques	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	30 000,00	Réel	10-Avg-25	20-Avg-25	23-Avg-25	6-Sep-25	20-Sep-25	27-Sep-25	1-Oct-25			
	23	Recensement d'un consultant technique pour le gestion des schéa et des contrats	FIDA		PROA-PMU	Réel		Oui	Examen préalable	ICS	30 000,00	Réel	10-Jan-27	30-Jan-27	2-Fév-27	16-Fév-27	24-Mai-27	9-Mai-27	13-Mai-27			

Méthodes de sélectionQCS : sélection basée sur la qualité et le coût
GBS : sélection basée sur la qualité
CQS : sélection basée sur les qualifications des consultants (une liste restreinte est requise pour cette méthode)
LCS : sélection basée sur le coût le plus bas
FBS : sélection à budget fixe
ICS : sélection de consultants individuels (une liste restreinte est requise pour cette méthode)
SSS : sélection d'une source unique
Mise en concurrence (PIMM) : source unique établie dans le manuel de conception ou de mise en œuvre du projet

Méthodes de sélectionQCS : sélection basée sur la qualité et le coût
GBS : sélection basée sur la qualité
CQS : sélection basée sur les qualifications des consultants (une liste restreinte est requise pour cette méthode)
LCS : sélection basée sur le coût le plus bas
FBS : sélection à budget fixe
ICS : sélection de consultants individuels (une liste restreinte est requise pour cette méthode)
SSS : sélection d'une source unique
Mise en concurrence (PIMM) : source unique établie dans le manuel de conception ou de mise en œuvre du projet

Estimation du temps

[illegible][illegible]

REMARQUE

1. Certains méthodes d'approvisionnement pour les produits de faible valeur peuvent résulter en une absence d'attention au niveau des coûts de contrôle préalable. Les produits ne se résistent pas, le nombre de jours d'absence d'attention doit être de zéro.

2. **REP** : Rendement le profil : figure d'alimentation standard liée aux séries.

1 800. Depuis de nouvelles de contacts: donner l'abonnement officiel au 1-800-451-4511 et être sûr de tous les sites officiels l'abonnement

4. Les services de conseil et les méthodes « biosphériques » peuvent être utilisés pour les services autres que les services de conseil.

5. Tous les jours sont des jours calendaires

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 9: Project Implementation Manuals

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Investir dans les populations rurales

Cabo Verde

Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)

Rapport de conception détaillée

Annexe 9 : Manuel de mise en œuvre

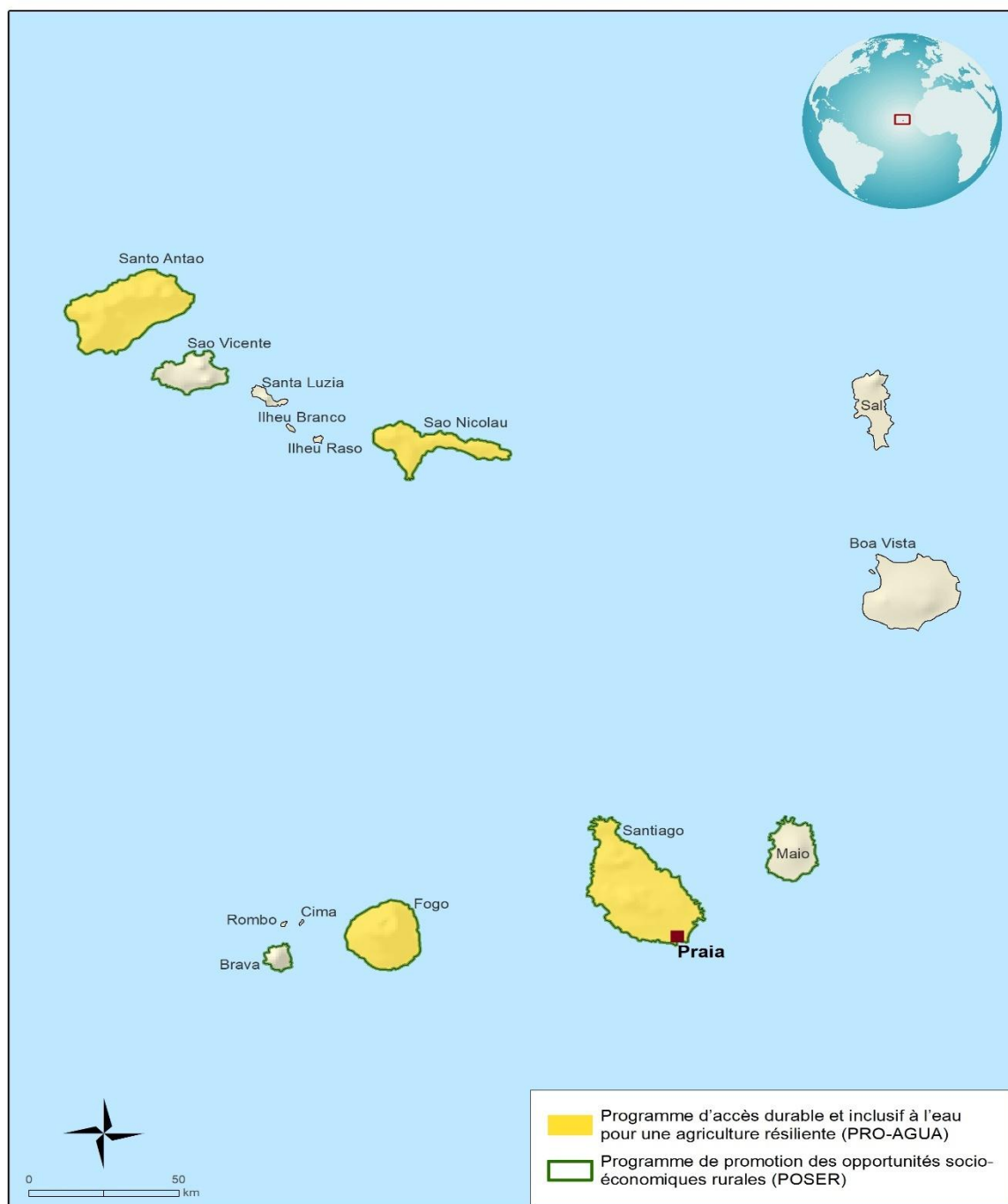
Date du document:
No. du Programme:
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

Abréviations et acronymes

AdR	Agence pour l'eau d'irrigation
ANAS	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement
AP	Activité principale
ARME	Agence de régulation multisectoriel de l'économie
ATI	Assistance technique internationale
BAD	Banque Africaine de Développement
BRAM	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEP	Champs Écoles Paysans
CERMI	Centre pour les énergies renouvelables et la maintenance industrielle
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CIAP	comités insulaires d'appréciation et de présélection
CLPE	Consentement libre, préalable et éclairé
CNA	comité national d'approbation
COSOP	Programme de stratégie et d'opportunités de pays
CVE	Cabo Verde Escudo
DGASP	Direction Générale de l'Agriculture, Sylviculture et Élevage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPS	Fonds d'Investissement pour la Préparation de Sous-projets
FMI	Fonds monétaire international
GALS+	Gender Action Learning System/Système d'Apprentissage et Action sur le Genre
GC	Gestion des connaissances
ICIEG	Institut Capverdien pour l'égalité et l'équité de genre)
IGQPI	L'Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle
IMF	Institutions de microfinance
INFF	Cadre national de financement intégré
INGT	Institut National de Gestion du Territoire
INIDA	Institut national de recherche et de développement agricoles
LuxDév	Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernemental
ONU femme	Organisation des Nations Unies pour l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes
OPACC	Ordre professionnel des comptables
OS	Objectif stratégique
PBAS	Système d'allocation basé sur la performance
PEDS II	Plan Stratégique du développement durable
PEID	Petit État insulaire en développement
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSER	Programme de Promotion des Opportunités Socioéconomiques Rurales
PPM	Plan de passation de marchés
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
PRO-AGUA	Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
PROEMPRESA	Institut d'appui et promotion entrepreneurial
PTBA	Programme de travail et le budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier

RPI	Relais de proximité dans les îles
S&E	Suivi et Évaluation
SIG	Système d'information géographique
SNAC	Secrétariat National d'Action Climatique
SSA MAA	Système de Suivi et Évaluation du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
SSTC	Coopération triangulaire Sud-Sud
TIC	Technologie d'information et communication
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UEPF	Unité d'élevage familial
UGP	Unité nationale d'exécution du programme
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies
USD	United States dollar
VAN	Valeur actuelle nette
VBG	Violence basée sur le genre

Carte de la zone d'intervention du PRO-AGUA



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 15-01-2026

Table des matières

CHAPITRE 1 : CE DOCUMENT	8
1.1 FONCTION ET STATUT	8
1.2 APERÇU DU CONTENU	8
1.3 SUIVI DES REVISIONS	8
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME	9
2.1 DESCRIPTION A UTILISER DANS LES RAPPORTS	9
2.2 DESCRIPTION SOMMAIRE A UTILISER DANS LES BROCHURES	9
CHAPITRE 3 : GESTION DE PROGRAMME	9
3.1 PRINCIPES DE GESTION	9
3.2 PREPARATION ET DEMARRAGE DU PROGRAMME	10
3.3. ACTEURS ET ENTITES DU PROGRAMME – GOUVERNANCE DU PROGRAMME	11
3.4. ACTEURS ET ENTITES DU PROGRAMME – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	11
3.5. ACCORDS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	12
3.6. PROCEDURES D'EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE	12
3.7. CIBLAGE, GENRE ET INCLUSION SOCIALE	12
3.7.1 CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE, GROUPE-CIBLE ET PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE	12
3.7.2 GENRE, NUTRITION ET INCLUSION SOCIALE	24
3.8. PASSATION DES MARCHES	35
3.9. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS (PTBA) ET PLAN DE PASSATION DE MARCHES (PPM)	104
3.10. GESTION FINANCIERE	115
3.11. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	127
3.12. SUIVI ET EVALUATION (S&E)	127
3.13. GESTION DES CONNAISSANCES (GC)	133
3.14. RAPPORTS	135
3.15. GESTION DES RISQUES	136
3.16. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	137
3.17. SUPERVISION ET APPUI A LA MISE EN ŒUVRE	138
CHAPITRE 4 : PLAN DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	140
4.1. APERÇU	140
4.2. SEQUENCEMENT DES ACTIVITES DU PROGRAMME PAR COMPOSANTE	142
4.3. ACHEVEMENT ET CLOTURE DU PROGRAMME	218

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Distribution de population Urban/Rural par 'île 2021	12
Tableau 2. Pauvreté par municipalité et île 2015	13
Tableau 3. Bénéficiaires ciblés par île et par secteur, y compris la désagrégation des groupes vulnérables	17
Tableau 4. Répartition des parcelles agricoles et des superficies cultivables et cultivées par régime agricole	21
Tableau 5. Proportion des parcelles agricole pluviales cultivables disposant d'un document foncier	21
Tableau 6. Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime pluviale et taux d'occupation par municipalité	22
Tableau 7. Proportion des parcelles irriguées cultivables disposant d'un document foncier	22
Tableau 8. Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime irrigué et taux d'occupation par municipalité	23
Tableau 9. Analyse FFOM de la problématique des jeunes en milieu rural :	32
Tableau 10. Structure du PRO-AGUA en composantes, sous-composantes et activités principales	143
Tableau 11. Grands bassins hydrographiques de l'île d Fogo	144
Tableau 12. Grands bassins hydrographiques de l'île de Santiago	145
Tableau 13 Grands bassins hydrographiques de l'île de Santo Antão	146
Tableau 14. Vue d'ensemble des interventions de l'AP1 de mobilisation et gestion de l'eau par île	148
Tableau 15. Type d'agriculture et productions végétales par île.	155
Tableau 16. Superficies exploitables et cultivées dans la campagne agricole 2024-2025	156
Tableau 17. Evolution des surfaces cultivées en pluviale	156
Tableau 18. Répartition des superficies exploitables et exploitées en irrigue et taux occupation par Municipalité et île	156

Tableau 19. Superficies dotées d'irrigation goutte-à-goutte par île et Municipalité et % par rapport aux superficies cultivées	157
Tableau 20. Estimation des surfaces emblavées en 2023 par spéculation maraîchère à partir des semences utilisées	158
Tableau 21. Production maraîchère par spéculation (tonnes) de 2019 à 2023	159
Tableau 22. Production fruitière de 2019 à 2023 par spéculation (tonnes)	159
Tableau 23. Estimation de la production de raisin et de vin à Fogo par année	160
Tableau 24. Vue d'ensemble des actions d'aménagements résilients (AP3) par type d'action et île (ha/île)	164
Tableau 25. Synthèse superficies objet d'investissement hydro agricoles (AP1 + AP3)	164
Tableau 26. Répartition des coopératives agricoles, des bénéficiaires et des superficies dotées de goutte-à-goutte.	167
Tableau 27. Répartition des superficies dotées de goutte-à-goutte sujettes à régularisation ou contractualisation foncière.	168
Tableau 28. Répartition des CEP par île et année.	169
Tableau 29. Estimation du personnel nécessaires pour la facilitation et animation des CEP	170
Tableau 30. Répartition des formations thématiques par île.	170
Tableau 31. Répartition des groupes d'éleveurs/coopératives et des éleveurs par île	171
Tableau 32. Répartition par île des superficies de pâturage soumises à protection et ensemencement	172
Tableau 33. Synthèse FFOM de l'entrepreneuriat agricole au Cabo Verde	177
Tableau 34. Production maraîchère importés (tonnes) de 2019 à 2023	178
Tableau 35. Investissements de l'AP7 prévus par île	183
Tableau 36. Répartition des formations thématiques par île.	187
Tableau 37. Importance de la couverture rurale par île (2025)	197
Tableau 38. Cartographie opérationnelle détaillée	198
Tableau 39. Répartition sectorielle du crédit bancaire (Analyse des tendances 2020-2023)	201
Tableau 40. Matrice des risques et barrières à l'entrée	201
Tableau 41. Cartographie des instruments de financement	202
Tableau 42. Secteurs d'investissement et synergies	203
Tableau 43. Instruments de financement et financements engagés	204
Tableau 44. Grille d'éligibilité	205
Tableau 45. Checklist des pièces (Dossier de candidature)	205
Tableau 46. Transfert de la diaspora dans l'agriculture	207
Tableau 47. Flux des transferts de la diaspora dans l'agriculture	207
Tableau 48. Typologie objets de financement dans le portefeuille des plans d'affaires	214
Tableau 49. Répartition par île du portefeuille des plans d'affaires	215
Tableau 50. Clé de financement	216
Tableau 51. Portefeuille des plans d'affaires	217

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Logique d'intervention du PRO-AGUA pour la transformation du genre	28
Figure 2. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Fogo	145
Figure 3. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Santiago	146
Figure 4. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Santo Antão	147
Figure 5. Evolution des importations de légumes par rapport à la production nationale	178
Figure 6. Processus de mise en d'un répertoire d'opérateurs de marché.	194
Figure 7. Processus d'identification, de sélection et de financement des bénéficiaires	210
Figure 8. Ecosystème stratégique du financement durable des entreprises agropastorales promues par PRO-AGUA	212
Figure 9 : Processus de préparation du PTBA	287

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Théorie du changement
Annexe 2 : Cadre logique
Annexe 3 : PTBA et PPM sur 18 mois
Annexe 4 : Organigramme
Annexe 5 : Termes de référence du personnel du PRO-AGUA et d'études
Annexe 6 : Accords de mise en œuvre
Annexe 7 : Code de conduite des parties au programme (2023)
Annexe 8 : Manuel de gestion financière
Annexe 9 : Plan de suivi et d'évaluation
Annexe 10 : Matrice RACI
Annexe 11 : Modèle de rapport

CHAPITRE 1 : CE DOCUMENT

1.1 Fonction et statut

1. Ce manuel de mise en œuvre (2MO) du Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA) est un document opérationnel qui précise les règles, procédures et outils devant guider la planification, l'exécution, le suivi et la reddition de comptes du programme. Il détaille le document de conception du programme (DCP) et complètera les dispositions de l'Accord de financement conclu entre la République du Cabo Verde et le FIDA, les Conditions générales applicables aux financements du FIDA ainsi que les manuels et lignes directrices thématiques du FIDA et sectoriels du pays.

2. Le 2MO est préparé à l'usage de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de PRO-AGUA : Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), Unité nationale d'exécution du programme (UGP), relais de proximité dans les îles (RPI), municipalités, agences nationales spécialisées, partenaires d'exécution, prestataires privés et organisations de producteurs. Il constitue le principal document opérationnel interne pour l'organisation de la gestion du programme, la description des rôles et responsabilités, ainsi que pour l'application harmonisée des procédures techniques, fiduciaires, de sauvegarde environnementale et sociale, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances

1.2 Aperçu du contenu

3. Le manuel est structuré en quatre chapitres et plusieurs annexes.

- Le Chapitre 1 présente la fonction, le statut et le suivi des révisions du manuel.
- Le Chapitre 2 fournit une description synthétique du programme, une version destinée aux rapports et une version à utiliser dans les outils de communication et de vulgarisation.
- Le Chapitre 3 détaille la gestion de programme : principes de gestion, préparation et démarrage, gouvernance et mise en œuvre, accords de mise en œuvre, dispositions de sauvegarde sociale, environnementale et climatique, ainsi que les sections thématiques sur le ciblage, le genre, la passation des marchés, la gestion financière, le PTBA/PPM, les ressources humaines, le suivi-évaluation, la gestion des connaissances, les rapports, la gestion des risques, la durabilité et la supervision.
- Le Chapitre 4 présente le plan détaillé de mise en œuvre du programme, le séquençage des activités par composante et le dispositif d'achèvement et de clôture.

4. Les annexes fournissent la théorie du changement, le cadre logique, le PTBA/PPM des 18 premiers mois, l'organigramme, les termes de référence, les accords de mise en œuvre, le code de conduite, le manuel de gestion financière, le plan de suivi-évaluation, la matrice RACI et un modèle de rapport.

1.3 Suivi des révisions

5. Le 2MO est un document évolutif qui pourra être révisé pour tenir compte de l'évolution du contexte, des enseignements tirés de la mise en œuvre, des recommandations des missions de supervision et d'audit, ainsi que des modifications éventuelles de l'Accord de financement ou des politiques du FIDA et du Gouvernement.

6. Toute révision substantielle (ajout de sections, modification de procédures, changement de responsabilités ou d'architecture de mise en œuvre) fera l'objet :

- d'une proposition formelle de l'UGP,
- d'une validation par le Comité national de pilotage (CNP),
- d'une non-objection du FIDA lorsque requis.

7. Un tableau de suivi des versions sera tenu en tête du document (version, date d'entrée en vigueur, objet de la révision, entité ayant validé), et les versions successives seront archivées pour documenter l'historique des modifications.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Description à utiliser dans les rapports

8. PRO-AGUA est un programme de huit ans (2025-2033) mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Cabo Verde, avec l'appui financier du FIDA, du Fonds d'adaptation, du Gouvernement, des institutions financières et des bénéficiaires. Il vise à assurer un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente dans les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau, qui concentrent la grande majorité de la population rurale, des terres irrigables et de la pauvreté rurale.

9. L'objectif de développement de PRO-AGUA est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale, au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'augmentation durable des revenus de 13 000 bénéficiaires directs (33 000 personnes au sein de 10 000 ménages), en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Pour ce faire, le programme combine des investissements dans la mobilisation et la distribution de l'eau, la promotion de techniques d'irrigation et de pratiques agricoles résilientes, le développement de l'entrepreneuriat agropastoral et la valorisation des produits, ainsi qu'un dispositif robuste de coordination, de gestion, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances.

10. PRO-AGUA est structuré en trois composantes :

- **Composante 1 : Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage**, qui finance la mobilisation et la gestion durable de l'eau, la modernisation des systèmes d'irrigation, la solarisation des pompes, les aménagements résilients et l'appui-conseil technique.
- **Composante 2 : Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux**, qui soutient les infrastructures de traitement, stockage et commercialisation, le développement des capacités entrepreneuriales, les partenariats commerciaux et le financement de 1 747 plans d'affaires.
- **Composante 3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation**, qui couvre la gouvernance, la gestion fiduciaire, la passation des marchés, les ressources humaines, le suivi-évaluation, la gestion des connaissances, la gestion des risques et la supervision.

11. Le plan de financement, d'un montant d'environ 24,8 millions d'euros, mobilise une contribution du FIDA, du Fonds d'adaptation, de l'État, des institutions financières et des bénéficiaires, avec un montage de financement mixte combinant subventions, apports propres et crédit. Le dispositif de suivi-évaluation est aligné sur le système national (SSA-MAA) et vise à suivre la performance du programme, mesurer ses effets et alimenter la prise de décision et le dialogue politique.

2.2 Description sommaire à utiliser dans les brochures

12. PRO-AGUA est un programme national qui aide les agriculteurs et les éleveurs des îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau à sécuriser l'accès à l'eau, à produire davantage et à mieux vendre leurs produits, tout en s'adaptant au changement climatique. De façon pratique, PRO-AGUA :

- améliore et étend les infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau pour l'agriculture, en recourant à l'énergie solaire et à des techniques d'irrigation efficaces ;
- appuie les producteurs, les coopératives et les petites entreprises pour la transformation et la commercialisation de produits horticoles et laitiers ;
- renforce les capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées pour développer des activités économiques rurales durables.

13. Avec une durée de huit ans et un financement d'environ 25 millions d'euros, PRO-AGUA ambitionne de toucher directement 13 000 bénéficiaires et de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la résilience des communautés rurales face aux sécheresses.

CHAPITRE 3 : GESTION DE PROGRAMME

3.1 Principes de gestion

14. La gestion de PRO-AGUA repose sur plusieurs principes directeurs :

- **Alignement** sur les priorités nationales (PEDS II, politiques agricoles et climatiques) et sur les politiques et procédures du FIDA.

- **Appropriation nationale** par le MAA et les institutions cap-verdiennes, avec une maîtrise d'ouvrage exercée au niveau national et une mise en œuvre décentralisée dans les îles.
- **Participation et inclusion**, en garantissant la représentation des bénéficiaires, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, dans les instances de gouvernance et les processus de planification.
- **Gestion axée sur les résultats**, fondée sur un cadre logique, un système de suivi-évaluation structuré et des mécanismes de revue périodique de la performance.
- **Transparence et redevabilité**, grâce à des procédures robustes de gestion financière, de passation des marchés, d'audit interne et externe, et à un mécanisme de gestion des plaintes.
- **Durabilité et gestion des risques**, en intégrant systématiquement les dimensions environnementales, sociales, climatiques et fiduciaires dans la conception et l'exécution des activités.

15. La mise en œuvre reposera également sur la synergie et la complémentarité opérationnelles du PRO-AGUA avec les partenaires techniques et financiers :

- **Convergence sur les infrastructures hydrauliques et agro-écologiques.** Sur le plan des investissements structurants, PRO-AGUA dispose d'un espace de collaboration particulièrement fertile avec la Banque mondiale et la BAD, qui interviennent toutes deux dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture aux Cabo Verde. La complémentarité peut s'articuler autour d'une division géographique et fonctionnelle du travail : là où ces institutions financent des infrastructures hydrauliques de grande envergure — barrages, réseaux d'adduction, stations de pompage — PRO-AGUA peut concentrer ses efforts sur le dernier kilomètre, c'est-à-dire les ouvrages de mobilisation et de distribution d'eau à l'échelle des exploitations et des bassins versants (citernes, retenues collinaires, réseaux goutte-à-goutte), ainsi que sur les aménagements CES/DRS. Concrètement, cette synergie pourrait prendre la forme d'un mécanisme de coordination inter-bailleurs logé au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), alimenté par des données partagées via un Système d'Information Géographique (SIG) commun, afin d'éviter les chevauchements géographiques et de maximiser la couverture des zones rurales vulnérables des îles de Santiago, Fogo et Santo Antão. Par ailleurs, la FAO, dont le mandat couvre la sécurité alimentaire et les systèmes agro-alimentaires durables, représente un partenaire naturel pour les volets d'intensification agricole, d'appui aux champs-écoles paysans (CEP) et de promotion de pratiques agro-écologiques résilientes au changement climatique, en cohérence avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de Cabo Verde.
- **Articulation sur le développement des filières, l'inclusion financière et le renforcement des capacités.** À un niveau plus opérationnel — celui du renforcement des capacités et du développement économique rural —, la complémentarité avec LuxDev mérite une attention particulière. Cette agence luxembourgeoise, active au Cabo Verde notamment sur des thématiques de formation professionnelle, d'entrepreneuriat rural et d'inclusion des jeunes, peut utilement se combiner avec les activités du PRO-AGUA en matière de développement de plans d'affaires, d'accès aux institutions de microfinance (IMF) et d'appui aux coopératives agricoles et d'élevage. Une co-programmation des formations — par exemple via des modules intégrés GALS+ le genre et l'autonomisation économique, ou des sessions communes sur la gestion financière des exploitations — permettrait d'éviter la duplication des efforts sur le terrain et d'assurer une continuité pédagogique pour les bénéficiaires. En parallèle, le cadre du UNSDCF offre un mécanisme institutionnel de coordination multilatérale — impliquant le PNUD, ONU Femmes et la FAO — au sein duquel PRO-AGUA peut s'insérer pour assurer une cohérence programmatique, notamment sur les axes genre, nutrition et inclusion sociale, tout en contribuant aux remontées d'information pour la gestion des connaissances partagée entre acteurs. La mise en place de comités de coordination locaux dans les îles d'intervention, réunissant régulièrement les représentants des Relais de Proximité dans les Îles (RPI), des délégations régionales du MAA et des agents des autres PTF, constituerait un dispositif concret pour ancrer cette collaboration dans la réalité du terrain.

3.2 Préparation et démarrage du programme

16. La phase de préparation et de démarrage de PRO-AGUA est soutenue par le mécanisme FIPS qui financera les études techniques, les manuels opérationnels et la mise en place des principales fonctions d'appui à l'exécution. Les conditions préalables au premier décaissement comprennent

notamment l'ouverture du compte désigné à la Banque centrale, le recrutement du personnel clé de l'UGP, l'installation du logiciel comptable, l'approbation du PIM, du PTBA et du plan de passation des marchés initiaux.

17. Les activités de démarrage incluent :

- l'opérationnalisation de l'UGP à Praia et des relais de proximité dans les îles ;
- la finalisation et la validation des manuels (mise en œuvre, gestion financière, passation des marchés, SE, GC) ;
- la préparation des premiers dossiers d'appel d'offres et des accords de mise en œuvre avec les partenaires ;
- la mise en place du système de suivi-évaluation et de la base de référence, ainsi que du mécanisme de gestion des plaintes.

18. Cette phase vise à assurer un démarrage rapide et maîtrisé du programme, à réduire les risques de sous-exécution et à créer un cadre institutionnel et procédural stable pour l'ensemble du cycle de PRO-AGUA.

3.3. Acteurs et entités du programme – Gouvernance du programme

19. La gouvernance stratégique de PRO-AGUA est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, qui exerce la tutelle du programme et préside le Comité national de pilotage (CNP). Le CNP est institué par arrêté ministériel et comprend des représentants des ministères sectoriels concernés, des municipalités, des agences spécialisées (ANAS, ARME, etc.), du secteur privé, de la société civile et des organisations de producteurs, avec une attention à la représentation des femmes et des jeunes.

20. Le CNP est chargé notamment de : (i) valider les orientations stratégiques, les PTBA et les rapports annuels ; (ii) suivre la performance globale du programme, les risques et les mesures d'atténuation ; (iii) approuver les principaux ajustements de conception et les accords de mise en œuvre ; (iv) faciliter la coordination avec les autres programmes nationaux et les partenaires techniques et financiers.

21. Des mécanismes de concertation et de planification locale sont organisés dans chaque île d'intervention, associant municipalités, services déconcentrés, organisations de producteurs, associations d'usagers de l'eau et autres parties prenantes, afin de garantir une planification ascendante et une appropriation territoriale des investissements.

3.4. Acteurs et entités du programme – Mise en œuvre du programme

22. La mise en œuvre opérationnelle de PRO-AGUA est confiée à l'Unité nationale d'exécution du programme (UGP), basée à Praia, et aux relais de proximité dans les îles (RPI).

23. L'UGP est structurée en trois grands blocs de fonctions :

- **Fonctions techniques spécialisées** : eau/irrigation, infrastructures et équipements, agronomie et conseil agricole et vétérinaire, agrobusiness et finance rurale.
- **Fonctions techniques transversales** : genre et inclusion sociale, nutrition, environnement et résilience climatique, suivi-évaluation et SIG, gestion des connaissances et communication.
- **Fonctions de gestion** : administration, gestion financière, passation des marchés, audit interne, gestion des ressources humaines.

24. Les RPI, implantés à Fogo, Santo Antão et São Nicolau (Santiago étant couverte directement par l'UGP), assurent la proximité avec les bénéficiaires et les partenaires locaux, la collecte de données de suivi, l'appui à la mise en œuvre des activités et la coordination opérationnelle au niveau insulaire.

25. PRO-AGUA recourt à des partenariats de mise en œuvre avec des agences nationales et régionales (ANAS, AdR, CERMI, SNAC, IGQPI, PROEMPRESA, etc.), des municipalités, des ONG et des prestataires privés, selon le principe du « faire-faire » fondé sur les avantages comparatifs et la performance. Des accords formalisés définissent les rôles, responsabilités, livrables, calendriers et modalités de financement pour chaque partenaire.

3.5. Accords pour la mise en œuvre du programme

26. Les accords de mise en œuvre constituent l'instrument contractuel encadrant la collaboration entre PRO-AGUA et les différentes entités d'exécution ou partenaires techniques. Ils détaillent : (i) les activités confiées au partenaire, les résultats attendus et les indicateurs de performance ; (ii) les responsabilités en matière de gestion technique, financière et de passation des marchés ; (iii) les modalités de transfert de ressources (subventions, remboursements de coûts, paiements basés sur les résultats) ; (iv) les dispositions de suivi-évaluation, de reporting, d'audit et de gestion des risques ; (v) les engagements en matière de respect des politiques du FIDA (sauvegardes ES, genre, lutte contre la fraude et la corruption) et de la réglementation nationale.

27. Ces accords sont préparés par l'UGP, soumis à l'avis des services techniques compétents et validés par le CNP lorsque nécessaire ; ils peuvent être amendés sur la base des enseignements tirés, des revues de performance et des recommandations des missions de supervision.

3.6. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique

28. PRO-AGUA applique les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA et les cadres nationaux en vigueur, afin de gérer les risques et impacts potentiels de ses activités et de maximiser les co-bénéfices environnementaux et sociaux.

29. Les principaux éléments du dispositif sont :

- une classification des activités du programme par catégorie de risque environnemental et social, avec des exigences graduées en matière d'analyse et de mesures d'atténuation ;
- l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux et climatiques dans la préparation des investissements (mobilisation de l'eau, infrastructures d'irrigation, aménagements résilients, infrastructures de transformation, etc.) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les investissements à risque modéré ou élevé ;
- la prise en compte des aspects genre, inclusion sociale, santé et sécurité au travail, et risques de VBG, en articulation avec les dispositifs de ciblage et de gestion des plaintes ;
- l'alignement avec l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS) pour garantir que les prélèvements d'eau restent compatibles avec la recharge des aquifères et les objectifs de gestion intégrée des ressources en eau.

30. Le manuel précise les rôles de l'UGP, des RPI, des partenaires de mise en œuvre et des autorités nationales dans l'application des PESEC, ainsi que les exigences de suivi, de reporting et de documentation des mesures de sauvegarde.

3.7. Ciblage, genre et inclusion sociale

3.7.1 Ciblage géographique, groupe-cible et problématique foncière

31. **Population et démographie.** En 2021, le Cabo-Verde comptait 491 233 habitants¹. La population est répartie de manière presque égale entre les sexes, les hommes représentant environ 50,2 % et les femmes 49,8 %. Le profil démographique du Cabo-Verde reste relativement jeune, les enfants et les adolescents âgés de 0 à 14 ans représentant environ 28,2 % de la population, tandis que la population en âge de travailler (15-64 ans) représente 65,1 % et les personnes âgées de 65 ans et plus 6,7 %.

32. La répartition de la population dans l'archipel est très inégale, l'île de Santiago accueillant la majorité de la population (environ 54,8 %), suivie de São Vicente (15,1 %). Les autres îles ont des parts de population nettement plus faibles, notamment Santo Antão (7,5 %), Fogo (6,8 %) et Sal (6,8 %). La population urbaine compte 364 106 personnes (74,1 % de la population totale), tandis que la population rurale compte 127 127 personnes (25,9 %).

Tableau 1. Distribution de population Urban/Rural par île 2021

Îles	Total	Urban	Rural	Urban %	Rural %

¹ Recensement général de la population et des logements 2021 (RGPH-2021) de l'INE <https://ine.cv/wp-content/uploads/2022/11/estado-e-estrutura-da-populacao.pdf>

Boa Vista	12798	11049	1749	86,3	13,6
Brava	5647	2251	3396	39,8	60,1
Fogo	33754	15059	18695	44,6	55,3
Maio	6330	4504	1826	71,1	28,8
Sal	33615	32144	1471	95,6	4,3
Santiago	273988	202065	71923	73,7	26,2
Santo Antão	36950	19008	17942	51,4	48,5
São Nicolau	12306	7283	5023	59,1	40,8
São Vicente	75845	70743	5102	93,2	6,7
Cabo Verde	491233	364106	127127	74,1	25,8

33. **Îles ciblées par PRO-AGUA** : Santiago, Santo Antão, Fogo et São Nicolau accueillent ensemble la grande majorité de la population rurale du pays, représentant plus de 85 % de tous les habitants ruraux à l'échelle nationale. Santiago concentre à elle seule environ 56 % de la population rurale, les résidents ruraux représentant 26,2 % de la population totale de l'île. Santo Antão et Fogo affichent une présence rurale beaucoup plus forte, avec des populations rurales représentant respectivement 48,5 % et 55,3 %, ce qui reflète leur caractère essentiellement agricole. São Nicolau compte également une population rurale importante, représentant 40,8 % des habitants de l'île. En revanche, des îles telles que Sal, Boa Vista et São Vicente sont fortement urbanisées, avec des populations rurales inférieures à 15 %. Le projet cible les îles à forte concentration de population rurale où la pauvreté est également concentrée.

34. **Pauvreté monétaire**. La pauvreté monétaire a diminué au cours des deux dernières décennies au Cabo-Verde, mais la forte incidence de la vulnérabilité à la pauvreté (population exposée au risque de pauvreté en cas de choc) menace la durabilité des acquis sociaux des deux dernières décennies. Les projections de la pauvreté utilisant l'approche SWIFT (Survey of Well-being via Instant and Frequent Tracking) révèlent que la pauvreté est passée de 35,5 % en 2015 à 24,75 % en 2023, soit une réduction de 10,75 points de pourcentage. L'extrême pauvreté a été réduite de moitié, passant de 4,56 % en 2015 à 2,28 % en 2023, selon le seuil international de 2,15 dollars par personne et par jour. Le taux de pauvreté absolue estimé en 2023 était de 21,31 % dans les zones urbaines (28 % en 2015) et de 35,23 % dans les zones rurales (48,8 % en 2015).²

35. **Répartition spatiale de la pauvreté** : les niveaux de pauvreté variaient considérablement d'une île et d'une municipalité à l'autre en 2015³. L'incidence de la pauvreté la plus élevée a été observée dans des municipalités telles que Santa Cruz, Tarrafal de São Nicolau, São Salvador do Mundo et São Filipe. En revanche, Boa Vista et Sal ont enregistré les niveaux de pauvreté les plus bas, reflétant une performance économique plus forte, principalement grâce au tourisme. Les indicateurs de profondeur et de gravité révèlent que la pauvreté est non seulement plus répandue dans certains territoires, mais aussi plus intense, en particulier dans les municipalités rurales⁴.

Tableau 2. Pauvreté par municipalité et île 2015

Ile / Municipalité	Pauvreté global absolu 2015	Profondeur (%)	Gravité (%)	Pauvreté Extrême Absolu 2015
	Incidence (%)			Incidence (%)
Cabo Verde	35.2	11.4	5.0	10.6
Santo Antão	45.7	16.3	7.8	17.1
Ribeira Grande	37.3	10.7	4.4	8.0
Paúl	50.9	21.4	11.5	32.1
Porto Novo	52.2	20.1	10.1	21.4
São Vicente	26.8	8.2	3.4	6.2
São Nicolau	45.0	17.1	7.7	17.0
Ribeira Brava	35.3	12.0	5.2	12.3
Tarrafal de São Nicolau	58.3	24.0	11.2	23.4
Sal	19.1	5.0	1.7	2.2
Boa Vista	7.4	1.6	0.6	1.3
Maio	31.4	10.3	4.5	11.1
Santiago	36.7	11.5	5.0	10.7

² INE Institut national de statistique, Profil de la pauvreté, 2023 : <https://ine.cv/estatisticas-por-tema/pobreza/#1477420058682-c74ce816-9b707a13-5671>

³ Les données se réfèrent à 2015, qui correspond au dernier recensement officiel. Aucune donnée actualisée sur la pauvreté par municipalité n'a été officiellement publiée depuis lors.

⁴ INE, 2015, Inquérito às despesas e receitas familiares (Enquête sur les dépenses et les revenus des ménages – 2015) <https://ine.cv/quadros/inquerito-as-despesas-receitas-familiares-20015/>

Tarrafal	32.6	9.7	3.8	7.7
Santa Catarina	38.3	11.5	4.7	12.7
Santa Cruz	58.9	22.0	10.6	26.9
Praia	28.1	8.1	3.4	4.6
São Domingos	51.0	16.2	7.1	18.6
São Miguel	39.3	11.8	5.1	10.8
São Salvador do Mundo	56.2	19.3	8.9	23.7
São Lourenço dos Órgãos	49.7	18.0	8.9	20.4
Ribeira Grande	41.0	13.3	5.8	14.4
Fogo	49.4	18.3	8.8	20.2
Mosteiros	45.2	13.5	5.2	7.8
São Filipe	54.6	22.7	11.7	29.1
Santa Catarina do Fogo	36.2	9.1	3.4	6.4
Brava	44.3	16.4	7.8	18.8

36. **Prévalence dans les îles ciblées par PRO-AGUA:** En 2015, les niveaux de pauvreté dans les îles ciblées étaient supérieurs à la moyenne nationale de 35,5 %, oscillant entre 43 % et 46 %. Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés à Fogo (49 %), Santo Antão et São Nicolau (45 %) et Santiago (44 %). Selon les données de l'IPC sur la sécurité alimentaire, la situation générale en matière de sécurité alimentaire est modérée, certaines zones étant classées dans la phase 2 de l'IPC (stress), en particulier sur l'île de Santiago.

37. **Sécurité alimentaire.** Le Cabo-Verde est un pays extrêmement vulnérable du point de vue de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du changement climatique, ainsi que des fluctuations du marché mondial. Environ 80 % de la consommation alimentaire provient des importations⁵. D'après la dernière analyse de la sécurité alimentaire (IPC), le Cabo-Verde connaît une insécurité alimentaire aiguë au niveau de crise (phase 3). Au cours de la période d'octobre à décembre 2024, environ 41 000 personnes, soit 8,1 % de la population analysée, sont confrontées à des conditions de crise et ont besoin d'une aide immédiate pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base⁶.

38. Toutefois, l'insécurité alimentaire reste principalement due aux prix élevés des denrées alimentaires, 45 % des ménages faisant état de coûts alimentaires exceptionnellement élevés (hausse des prix de 26 % pour les haricots, de 20 % pour le riz et de 12 % pour le lait en poudre, ce qui réduit considérablement le pouvoir d'achat), parallèlement à une perte de revenus et à une diminution des possibilités d'emploi. En conséquence, de nombreux ménages adoptent des stratégies d'adaptation négatives, notamment en réduisant leurs dépenses de santé et d'éducation (37,4 %), en empruntant de l'argent pour acheter de la nourriture (30 %) et, dans les cas extrêmes, en recourant à la mendicité (8,5 %).⁷

39. PRO-AGUA cible les secteurs identifiés comme prioritaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que pour leur potentiel en termes de valeur ajoutée, de création de revenus et d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la création et le développement d'entreprises rentables et résilientes au changement climatique. Sur chaque île et/ou zone d'intervention, les secteurs présentant un potentiel de développement seront ciblés en fonction de la demande et des opportunités du marché, ainsi que des caractéristiques typiques des produits locaux. Le programme encouragera les initiatives économiques vertes et le développement durable, en tenant compte des facteurs environnementaux, écologiques et sociaux. La priorité sera donnée aux produits horticoles frais et transformés (légumes, papayes, mangues, raisins, fruits mineurs tels que les cerises de Cayenne) et au fromage de chèvre.

40. **Agriculture, utilisation des terres et systèmes fonciers :** selon la campagne agricole 2024-2025 (saison chaude mai-octobre 2024), le Cabo-Verde compte au total 55 862 parcelles agricoles cultivables, couvrant 25 512,6 hectares de terres cultivables à l'échelle nationale. L'agriculture pluviale (sequeiro) représente le système de production dominant, avec 43 445 parcelles et 21 560,6 hectares de terres cultivables, tandis que l'agriculture irriguée (regadio) comprend 12 417 parcelles et 3 952 hectares de terres cultivables. L'analyse du régime foncier est effectuée exclusivement sur les parcelles exploitées en gestion propre (conta própria), à l'exclusion des parcelles louées et en métayage. Dans ce cadre, 24,3 % des parcelles pluviales (7 926 sur 32 648) et 31,3 % des parcelles irriguées (2 631 sur 8 407) possèdent des titres fonciers officiels, ce qui indique un niveau de sécurité foncière plus élevé dans les systèmes irrigués que dans l'agriculture pluviale.

⁵ OMC, Examen des politiques commerciales, Cabo Verde 2025, https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s471_e.pdf

⁶ IPC Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et d'estimation des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2024)

https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/ch/FICHE_COMMUNICATION_REGIONALE_SAO_D%C3%A9cembre_2024.pdf

⁷ Fiches pays de la FAO Cabo Verde, 2025. <https://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp>

41. **Île ciblée par PRO-AGUA** : Au total, les quatre îles ciblées représentent 3 396,9 hectares de terres cultivables irriguées, soit environ 86 % de la surface cultivable nationale sous irrigation. Santiago compte 1 591,9 hectares de terres irrigables, suivie par Santo Antão avec 1 455,6 hectares, tandis que São Nicolau et Fogo contribuent respectivement à hauteur de 187,2 hectares et 162,2 hectares. Le choix de ces îles dans le cadre du programme PRO-AGUA est motivé par leur fort potentiel de développement agricole, car elles concentrent la majeure partie des terres irrigables du pays et offrent les meilleures opportunités d'augmenter la productivité, l'intensification et la résilience agricoles grâce à une meilleure gestion de l'eau.

42. Sur un total national de 8 407 parcelles irriguées exploitées en gestion propre, Santiago, Santo Antão, Fogo et São Nicolau représentent ensemble environ 96 % de toutes les parcelles irriguées, ce qui établit clairement leur rôle central dans la production agricole irriguée.

43. Santiago accueille la plus grande part de parcelles irriguées, avec 4 024 parcelles, soit 47,9 % du total national, suivie de Santo Antão avec 3 150 parcelles (37,5 %). Sur un total national de 2 631 parcelles irriguées disposant de titres fonciers officiels, 2 539 parcelles (96,5 %) sont situées dans les quatre îles ciblées par le programme PRO-AGUA, ce qui fait du régime foncier un élément important justifiant leur sélection.

44. Toutefois, les taux de certification des titres fonciers varient entre les quatre îles lorsqu'on les compare au nombre total de parcelles irriguées dans chaque île. Fogo affiche le niveau le plus élevé de sécurité foncière, avec 52,5 % des parcelles irriguées certifiées, suivie par Santo Antão (40,3 %). Santiago enregistre un taux de certification modéré de 26,1 %, tandis que São Nicolau présente des niveaux de certification plus faibles (19,8 %). Si certaines îles se situent au-dessus de la moyenne nationale et d'autres en dessous, la présence d'une masse critique de parcelles irriguées dont les droits fonciers sont documentés constitue une base suffisante pour investir. PRO-AGUA comble les lacunes restantes en matière de tenure foncière grâce à un ensemble complet de mesures de soutien dans le cadre de la composante 1, qui vise à renforcer la sécurité foncière et à garantir que les investissements dans l'irrigation et l'agriculture soient durables, inclusifs et résilients au changement climatique.

Ciblage géographique

45. Le programme interviendra sur quatre îles – Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau –, qui représentent environ 95 % des ménages ruraux, 97 % des terres arables et 86 % des terres irriguées. La proportion de la population rurale dans les îles ciblées est supérieure à la moyenne nationale de 24,3 %, atteignant 53 % sur l'île de Fogo.

46. Le ciblage géographique repose sur une analyse combinant le potentiel agricole et la prévalence des risques de changement climatiques prédominants, notamment la fréquence croissante des sécheresses, la variabilité des précipitations, qui influencent la dégradation des sols et la pénurie d'eau, qui affectent gravement les systèmes agropastoraux. PRO-AGUA vise donc à atténuer les effets de ces chocs, qui exacerbent la pauvreté structurelle et l'insécurité alimentaire, en particulier parmi les populations rurales des quatre îles ciblées.

47. Sur chaque île, PRO-AGUA identifiera des sites d'intervention spécifiques sur la base d'un ensemble de critères liés : (i) à la disponibilité de l'eau et à l'état des infrastructures hydrauliques existantes ; (ii) au potentiel agricole et à la viabilité économique des chaînes de valeur sélectionnées ; et (iii) à la vulnérabilité au changement climatique, afin de garantir la durabilité et la gestion efficace des risques. D'autres critères les opportunités de synergies et de complémentarités avec des projets existants (e.g. LuxDev) et d'éviter les doublons avec des interventions similaires. L'un des critères concerne la consolidation et le renforcement de la durabilité des acquis du POSER.

48. **Cartographie et critères de sélection des sites** : une cartographie complète sera réalisée comme condition préalable à la sélection des sites et à la planification des investissements.⁸ Cette cartographie fournira une base spatiale et factuelle pour identifier les zones d'intervention et sélectionner les sites pour les infrastructures hydrauliques et les investissements agricoles associés (sur les exploitations agricoles et hors exploitation).

49. Une analyse en trois couches sera effectuée : (i) la première couche analytique, qui sera la principale, se concentrera sur les infrastructures hydrauliques et les sources d'eau existantes, en appliquant des critères de faisabilité technique tels que l'état des infrastructures, la disponibilité et la durabilité de l'eau, et la viabilité opérationnelle pour la sélection ; (ii) la deuxième couche évaluera le potentiel agricole, y compris l'adéquation agroécologique et l'alignement avec les chaînes de valeur agricoles et agropastorales sélectionnées (chèvres) ; (iii) le troisième niveau consistera en une évaluation des risques environnementaux et liés au changement climatique, afin de garantir que les

⁸ Cette étude est prévue dans le cadre du FIPS, sous l'intitulé : *Étude sur le ciblage et la caractérisation des bassins de production*.

interventions proposées sont durables sur le plan environnemental et renforcent la résilience aux changements climatique des communautés et des écosystèmes. Pour chacun de ces trois niveaux, il sera analysé un certain nombre d'aspects inhérents repris comme suit :

- **Infrastructures hydrauliques** : une évaluation sera réalisée des infrastructures existantes nécessitant une réhabilitation, en mettant l'accent sur les zones soumises à un stress hydrique élevé, la disponibilité de sources d'eau viables et les systèmes d'irrigation goutte à goutte prévus. La priorité sera donnée à la réhabilitation et à l'optimisation des infrastructures existantes, en mettant l'accent sur les mesures qui améliorent l'efficacité de l'utilisation de l'eau sans exploiter de ressources en eau supplémentaires. Lorsque le développement de sources d'eau est nécessaire, les options ne nécessitant pas de pompage souterrain seront privilégiées. Le pompage sera envisagé en dernier recours. Les investissements hydrauliques seront priorisés sur la base de la disponibilité durable de la ressource, des besoins hydriques des cultures ciblées, de l'équité d'accès entre bénéficiaires et de la viabilité technique et économique des aménagements. Les décisions d'investissement s'appuieront sur les études hydrologiques existantes, les données SIG et les analyses de demande en eau réalisées dans le cadre du programme. Les investissements d'irrigation seront dimensionnés en fonction de la disponibilité durable de la ressource afin d'éviter toute pression excessive sur les nappes et autres ressources existantes. Le programme appuiera la mise en place ou le renforcement de mécanismes locaux de gestion des infrastructures hydrauliques, incluant les associations d'usagers de l'eau lorsque pertinentes, afin d'assurer une gestion équitable, durable et transparente des ressources. Les systèmes d'irrigation solaire seront accompagnés de dispositifs de gestion technique et financière visant à garantir leur maintenance durable et leur utilisation rationnelle.
- **Potentiel agricole pour certaines chaînes de valeur** : cette dimension comprend l'évaluation de l'adéquation agroécologique (qualité des sols, topographie et climat), la compatibilité avec les technologies d'irrigation économes en eau, en particulier l'irrigation goutte à goutte, et l'alignement avec certaines chaînes de valeur (par exemple, les légumes, la papaye, la mangue, le raisin, d'autres fruits tels que la cerise de Cayenne et le coing, la production de lait de chèvre et la transformation du fromage de chèvre).
- **Gestion des risques climatiques** : les zones fortement exposées à des risques de changements climatiques graves ou à des risques environnementaux irréversibles (par exemple, les glissements de terrain) seront exclues lorsque l'atténuation n'est pas possible ou trop coûteuse. La sélection guidera le choix des types d'interventions adaptés aux conditions environnementales locales.

50. **Processus de sélection des sites.** Les évaluations en vue de la sélection des sites seront conduites dans le cadre d'une étude spécifique⁹, menée par un consultant spécialisé, chargé de la collecte des données, de la réalisation et de la superposition des analyses, ainsi que de l'élaboration d'une liste de sites prioritaires. Le consultant travaillera en étroite coordination avec une équipe technique multidisciplinaire. L'étude sera menée avant la mise en œuvre, dans le cadre du FIPS.

51. L'équipe multidisciplinaire sera dirigée par la Direction générale des services agricoles, forestiers et d'élevage (DGASP) du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), en collaboration avec Águas de Rega, l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS) et les municipalités concernées des îles ciblées. L'exercice tiendra compte de la présence/du développement de projets d'infrastructures hydrauliques financés par d'autres entités (par exemple LuxDev) et définira les synergies éventuelles. Une validation finale pourra inclure un atelier technique avec les principales parties prenantes¹⁰. Cette étape méthodologique est importante pour garantir l'appropriation par les institutions nationales.

52. Le consultant sera également chargé d'appuyer l'élaboration du ciblage des bénéficiaires et des aspects liés à l'inclusion sociale¹¹.

53. **Groupes cibles.** Le programme cible 13.000 bénéficiaires directs, soit environ 33.000 personnes dans 10.000 ménages. Les femmes représenteront 40% des bénéficiaires, les jeunes 30% et les personnes handicapées 2%. Les bénéficiaires comprennent les ruraux pauvres ou vulnérables dont les moyens de subsistance dépendent principalement de la production agricole, de l'élevage caprin et de la transformation artisanale de produits agricoles et laitiers.

⁹ Etude est prévue dans le FIPS

¹⁰ Voir les termes de référence en appendice 5

¹¹ Termes de référence en annexe 5

54. Ces ménages sont confrontés à d'importantes contraintes économiques, capacité d'adaptation limitée et accès aux ressources productives, notamment un accès limité à l'eau et à l'irrigation, la précarité du régime foncier, une faible intégration au marché et des services de soutien agricole insuffisants. La plupart des ménages sont économiquement actifs mais pauvres, et courent un risque élevé de s'appauvrir davantage.

55. Le tableau 3 présente la répartition du groupe cible par île et par secteur d'activité. Les cibles par île ont été définies en fonction des opportunités agroéconomiques spécifiques à chaque territoire, y compris les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes, ainsi que du potentiel de développement et de valorisation des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires locales.

Tableau 3. Bénéficiaires ciblés par île et par secteur, y compris la désagrégation des groupes vulnérables

Îles		Production végétale	Production animale	Transformation	Opportunités	Total
Fogo	%	40	15	35	10	100
	Cible	788	296	690	197	1.971
Santiago	%	65	0	20	15	100
	Cible	5.146	0	1.583	1.188	7.917
Santo Antão	%	30	20	40	10	100
	Cible	757	505	1.009	252	2.523
São Nicolau	%	50	15	30	5	100
	Cible	294	88	177	29	589
Total	Cible	6.986	889	3.459	1.666	13.000

56. Le programme ciblera spécifiquement : 6 986 petits producteurs agricoles cultivant des parcelles irriguées d'une superficie moyenne de 0,2 ha (jusqu'à 0,4 ha), engagés dans les chaînes de valeur et dépourvus d'actifs productifs essentiels tels que des systèmes de distribution d'eau adéquats, l'irrigation goutte-à-goutte, de bonnes pratiques agricoles et des organisations agricoles fonctionnelles. Ils bénéficieront d'un soutien intégré dans le cadre de la composante 1, combinant un meilleur accès à l'eau et des services visant à améliorer la productivité. Cela comprend la réhabilitation et l'extension des infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau, l'accès prioritaire à des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte dans les exploitations agricoles et des mesures de conservation des sols et de l'eau afin de protéger et de stabiliser la production. Les producteurs bénéficieront également de champs écoles de paysannes (CEP), de services de conseil et d'informations agrométéorologiques axées sur les pratiques résilientes au changements climatique, les bonnes pratiques agricoles, la nutrition et l'inclusion des femmes, ainsi que de la facilitation des droits d'utilisation et de propriété foncière sécurisés lorsque cela est nécessaire pour les investissements dans les exploitations agricoles.

57. Environ 889 petits éleveurs de chèvres¹², en particulier dans les zones touchées par la sécheresse, caractérisées par une faible productivité laitière, des revenus limités, des abris inadéquats et des technologies et infrastructures insuffisantes. Ils bénéficieront d'un soutien ciblé en matière d'élevage et d'eau dans le cadre de la composante 1, qui vise à améliorer la résilience et la productivité. Les services comprennent la construction ou la réhabilitation de points d'eau pour les animaux, le soutien aux abris et aux enclos, l'amélioration de la gestion des pâturages, ainsi que des services vétérinaires et de conseil axé sur la santé du cheptel, l'hygiène du lait et la productivité. La formation et la vulgarisation renforceront la gestion durable des troupeaux et l'adaptation au changement climatique.

58. Environ 5 126 bénéficiaires impliqués dans la transformation (3 459) et les opportunités liées à la chaîne de valeur (1 666). Dans ce segment d'activités, le programme s'intéressera particulièrement aux femmes et aux jeunes en l'occurrence les jeunes sans emploi. Les acteurs engagés dans la transformation, la commercialisation et les services liés à la chaîne de valeur seront principalement soutenus dans le cadre de la composante 2 par des investissements dans des installations collectives et des équipements pour la collecte, le stockage, le conditionnement, la conservation et la transformation des produits horticoles et du lait de chèvre. Ils recevront une formation aux techniques de transformation, à la gestion de la qualité, à la certification et à l'étiquetage, ainsi qu'un soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises (planification commerciale, éducation financière et marketing).

59. **Stratégie de ciblage.** Les services proposés seront parfaitement adaptés aux profils, aux défis et aux besoins des groupes cibles, ce qui rend les interventions pertinentes et attrayantes pour eux.

¹² Conformément à la Résolution n° 56/2024 (Bulletin officiel, 3 juillet 2024), la catégorie B correspond à l'élevage familial ou traditionnel, caractérisé par des cheptels de petite taille (notamment 10–80 caprins/ovins ou 3–10 bovins), faisant l'objet d'actions d'appui à la mise en conformité et à la modernisation.

PRO-AGUA appliquera une combinaison de mesures d'auto-ciblage et de ciblage direct afin de garantir que les services atteignent les bénéficiaires visés, en mettant l'accent sur les plus pauvres, qui sont principalement des femmes et des ménages dirigés par des femmes.

60. En ce qui concerne les infrastructures hydrauliques et le soutien à des systèmes d'irrigation efficaces pour les producteurs agricoles (composante 1), le programme interviendra dans deux types de zones : (i) celles déjà occupées et cultivées par des agriculteurs, où le potentiel d'irrigation existe mais où les infrastructures hydrauliques sont actuellement inexistantes, insuffisantes ou inadéquates (en particulier l'utilisation de l'irrigation goutte-à-goutte) et (ii) celles identifiées par le gouvernement ou les municipalités comme propices au développement de l'irrigation (non-encore exploitées), où l'attribution de parcelles à des bénéficiaires potentiels pourrait être nécessaire et où l'installation des femmes et des jeunes est priorisée.

61. Dans le premier cas, les interventions s'appuieront sur les systèmes d'occupation des terres existants, et la participation des bénéficiaires sera basée sur l'occupation effective des terres. Les agriculteurs peuvent présenter des profils socio-économiques divers (pauvres, vulnérables, plus aisés) et des situations foncières variées (taille et titre de propriété), et la participation sera définie par l'occupation effective des terres et inclura tous les agriculteurs. Dans ce cas, l'accès aux services d'eau suivra une approche d'auto-ciblage, car tous les agriculteurs situés dans les périmètres irrigués bénéficieront de l'amélioration des infrastructures hydrauliques et seront mobilisés pour faire partie des associations d'utilisateurs d'eau (AUE) et d'autres groupes formés par le programme. Dans ce contexte, l'exclusion sociale et le risque de captation par les élites seront minimisés en garantissant la représentation et la participation effectives des ménages à faibles revenus, des femmes et des jeunes au sein des AUE et des organisations de producteurs (OP) soutenues ou formées dans le cadre de PRO-AGUA. Une forte sensibilisation et une mobilisation communautaire seront entreprises au début du programme.

62. Dans les zones identifiées comme propices au développement de l'irrigation (non-encore exploitées mais prévues), où les terres appartiennent à l'État ou aux autorités municipales et ne sont pas encore officiellement attribuées, le développement de l'irrigation s'accompagnera de processus d'attribution et/ou de concession de terres accordés par les autorités publiques compétentes. Dans ce cas, PRO-AGUA plaidera en faveur d'une attribution prioritaire aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes, conformément aux objectifs du programme. Des critères favorables aux pauvres et à l'inclusion seront intégrés dans les processus d'attribution des parcelles, et le programme garantira une forte représentation et un leadership des femmes et des jeunes au sein des organisations et des groupes créés pour gérer et tirer profit de ces zones irriguées. Il est prévu que, pour les nouvelles parcelles irriguées, la présence des femmes et des jeunes concernés respecte, dans la mesure du possible, la même proportion que celle de la stratégie de ciblage. Si la soumission des demandes d'attribution de terres se fera selon une approche d'auto-ciblage, le classement et la hiérarchisation des priorités du côté du programme donneront la priorité aux femmes, aux jeunes et aux ménages vulnérables. Le programme suivra de près le processus de certification des terres afin de garantir la sécurité foncière des bénéficiaires.

63. Dans le cadre du volet 2, le groupe cible comprend les producteurs, les coopératives et les petites et moyenne entreprises (PME) engagés dans le traitement après-récolte, la transformation, la commercialisation et les services connexes. L'auto-ciblage s'appliquera en accordant une attention et une priorité particulières aux initiatives menées par des femmes et des jeunes. La mobilisation des femmes et des jeunes pour qu'ils participent aux chaînes de valeur (post-récolte) sera un élément clé du programme, car ils disposent souvent d'actifs limités, ont un accès réduit aux ressources productives et, dans certains cas, s'intéressent moins à la production primaire. Les activités de post-récolte et de valeur ajoutée constitueront donc des points d'entrée particulièrement importants pour les femmes et les jeunes, et le programme promouvra et encouragera activement leur participation et leur candidature dans ces domaines. Bien que l'auto-ciblage soit applicable, le programme continuera à donner la priorité aux bénéficiaires défavorisés et à faibles revenus.

64. **Ciblage en faveur des pauvres et profilage des bénéficiaires.** Le ciblage veillera aux personnes disposant de moins d'actifs et d'opportunités, et à la lutte contre les inégalités entre les sexes dans l'accès aux avantages du programme. Des activités de sensibilisation et de communication intensives seront menées par l'unité nationale d'exécution du programme (UGP) et pleinement intégrées dans la stratégie de ciblage et de sensibilisation. Afin de mieux identifier et hiérarchiser les ménages vulnérables, le programme utilisera un formulaire de profilage des bénéficiaires pour évaluer leurs caractéristiques socio-économiques. Les informations recueillies seront consolidées dans une base de données des bénéficiaires, ce qui permettra au programme d'évaluer les niveaux de revenus et d'actifs, de déterminer le statut de pauvreté et de vulnérabilité, et de suivre les progrès réalisés dans le ciblage des ménages pauvres et de ceux qui se situent juste au-dessus du seuil de pauvreté mais qui sont à risque tout au long de la mise en œuvre du

programme. Cette base de données ne sera pas distincte de celle du système de suivi-évaluation. La base du système de suivi-évaluation sera configurée de manière à documenter la situation de référence du groupe-cible, ainsi que les évolutions observées à la suite des interventions du PRO-AGUA.

65. **Éligibilité et hiérarchisation des investissements individuel.** Si l'accès aux infrastructures hydrauliques et aux avantages collectifs connexes suivra principalement les principes d'auto-ciblage, bénéficiant à tous les agriculteurs situés dans les zones d'irrigation ciblées, les investissements individuels à la ferme (tels que les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte, les infrastructures liées à l'élevage caprin et les technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre) seront accordés aux agriculteurs économiquement actifs sur la base d'une combinaison de critères sociaux et productifs.

66. La priorité sera donnée aux agriculteurs et aux éleveurs présentant des niveaux de revenus plus faibles, des exploitations plus petites (inférieures à la moyenne de 0,2 ha) et des troupeaux plus petits (environ 20 animaux), car ces caractéristiques sont généralement associées à des ratios de vulnérabilité et de dépendance plus élevés. Parallèlement, la sélection tiendra compte de la capacité de production, de l'engagement dans les activités agricoles et de la stabilité à moyen terme des bénéficiaires, afin de garantir la durabilité et l'utilisation efficace des investissements. Cela inclut la prise en considération de l'engagement des agriculteurs dans la production, de leur capacité à exploiter et à entretenir les actifs, ainsi que de leur profil socio-économique.

67. La sécurité foncière et la certification des terres sont nécessaires pour les investissements agricoles; en l'absence de documentation, PRO-AGUA soutiendra les évaluations foncières, la sensibilisation et la coordination avec les institutions compétentes afin de garantir que des institutions spécialisées puissent délivrer des certificats aux bénéficiaires. Des activités spécifiques liées à la sensibilisation et au soutien en matière foncière sont incluses dans la composante 1. Une étude spécifique d'évaluation foncière sera menée avant la mise en œuvre¹³.

68. **Investissements collectifs et renforcement des capacités.** Les investissements ciblant les coopératives, les associations d'utilisateurs et les organisations de producteurs bénéficieront à tous les membres (auto-ciblage). Cependant, les membres les plus pauvres, les femmes et les jeunes seront prioritaires en matière de formation, de rôles de direction et d'organes de gouvernance. Le transfert de connaissances se fera par le biais de CEP, de services de conseil, d'informations agrométéorologiques et de formations modulaires, avec des groupes spécifiques adaptés aux besoins des agriculteurs les plus pauvres et les plus vulnérables.

69. **Mesures visant à minimiser l'accaparement par les élites.** Le programme favorisera une gouvernance inclusive des associations d'utilisateurs et des organisations de producteurs, en garantissant la représentation des ménages à faibles revenus, des femmes et des jeunes. Les critères de sélection pour les investissements individuels seront transparents, participatifs et clairement communiqués au niveau communautaire, ce qui réduira les risques d'exclusion, de conflit et d'accaparement par les élites.

70. **Ciblage direct des groupes pauvres et vulnérables.** PRO-AGUA mettra en œuvre des interventions directement ciblées afin de garantir l'inclusion des ménages très pauvres et vulnérables, en particulier ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire, en mettant fortement l'accent sur les femmes. Ces interventions compléteront les investissements productifs du programme et porteront principalement sur les résultats nutritionnels, l'égalité des sexes et la prise de décision et le leadership des femmes.

71. Les activités comprendront une éducation nutritionnelle et une communication visant à modifier les comportements afin d'améliorer la diversité alimentaire, en accordant une attention particulière aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et allaitantes, et aux jeunes enfants. Ces interventions cibleront à la fois les ménages qui bénéficient également des services productifs dans le cadre de PRO-AGUA et les ménages très vulnérables au sein des mêmes communautés qui ne bénéficient pas directement d'un soutien productif. En coordination avec les services de protection sociale et de santé, le programme veillera à inclure ces ménages dans des modules de formation axés sur la nutrition, y compris des sessions spécifiques adaptées aux familles avec de jeunes enfants, afin d'atteindre les groupes les plus exposés aux risques nutritionnels au niveau communautaire.

72. Ces ménages bénéficieront d'une formation combinant une éducation nutritionnelle, et l'adaptation au changement climatique et le système d'apprentissage par l'action en matière de genre (GALS +), afin de promouvoir une prise de décision plus équitable au sein du ménage, de

¹³ Voir les termes de référence en annexe 5.

renforcer le pouvoir d'action des femmes dans les activités productives et génératrices de revenus, et d'améliorer l'utilisation des aliments au niveau des ménages. Ces actions seront mises en œuvre par le biais de CEP, de sessions communautaires et d'un suivi au niveau des ménages, conformément aux approches décrites dans la composante 1 et les sections consacrées au genre.

73. Critères de ciblage en faveur des pauvres pour les activités sensibles à la nutrition.

L'éligibilité à l'aide directe en faveur des pauvres sera basée sur des critères de pauvreté et de vulnérabilité, notamment les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté national, les familles ayant un accès limité ou nul aux ressources productives et les ménages ayant des difficultés à assurer une alimentation adéquate et nutritive à tous leurs membres, en particulier aux enfants de moins de 5 ans. La priorité sera donnée aux ménages pauvres dirigés par des femmes et aux femmes en âge de procréer. L'identification et la validation des ménages vulnérables seront menées en étroite coordination avec les services de protection sociale, les agents de santé et les structures communautaires, en s'appuyant sur leur connaissance des ménages défavorisés.

Évaluation foncière et appui à la sécurisation foncière

74. **Système foncier.** Au Cabo-Verde, le système foncier est régi par un cadre cadastral et d'enregistrement foncier officiel qui distingue les terres privées, les terres domaniales et les terres municipales. Le cadastre (cadastro predial) constitue le système officiel d'enregistrement des parcelles, des droits de propriété ou d'utilisation, des limites et du statut juridique. Il est géré par l'autorité compétente en matière d'administration foncière, l'Instituto Nacional de Gestão do Território (INGT). La sécurité juridique du régime foncier est garantie par le registre foncier (Registo Predial). Le registre foncier assure la pleine reconnaissance juridique des droits de propriété ou d'utilisation à long terme.

75. Le cadastre fournit des informations juridiques et spatiales sur les parcelles, ce qui favorise la sécurité juridique et permet d'améliorer les transactions foncières, la planification et les investissements. Les propriétaires fonciers ou les occupants doivent déclarer les limites physiques et la propriété (ou toute relation juridique qu'ils ont avec le terrain) aux autorités cadastrales et peuvent participer à des phases de consultation publique pour valider les informations cadastrales. Bien que le cadastre (cartographie et identification des terrains) et le registre foncier (registre officiel des droits de propriété légaux) soient conceptuellement distincts, le Cabo-Verde a entrepris des réformes et des projets visant à renforcer et à unifier les systèmes d'information foncière, améliorant ainsi la sécurité juridique. De plus, les femmes au Cabo-Verde sont confrontées à des défis significatifs et multiples dans le système de tenure foncière, malgré le cadre juridique progressiste du pays et les indices élevés d'égalité entre les sexes dans d'autres domaines (par exemple, l'éducation). Ces problèmes résultent d'une interaction complexe entre des lacunes juridiques, des normes socioculturelles, des barrières économiques et des faiblesses institutionnelles¹⁴.

76. En principe, les droits fonciers sont garantis par un enregistrement et une certification officielle, qui assurent la reconnaissance juridique et la protection de la propriété ; dans la pratique, cependant, en particulier dans les zones rurales et agricoles, les situations foncières sont souvent hétérogènes. Si de nombreux agriculteurs cultivent des parcelles privées, une part importante des terres est détenue dans le cadre d'accords informels, notamment par héritage sans enregistrement officiel, occupation à long terme ou usage coutumier qui n'a pas encore été entièrement enregistré au registre foncier. Il en résulte un écart entre l'utilisation des terres et la sécurité juridique du régime foncier.

77. En outre, il existe des terres appartenant à l'État et aux municipalités, en particulier dans les zones identifiées pour le développement de l'irrigation ou l'expansion agricole, où les terres sont attribuées par le biais de concessions administratives ou de processus d'attribution. En conséquence, la sécurité foncière varie selon les régions et les ménages, et la certification foncière reste un défi permanent pour de nombreux petits producteurs.

Aperçu du régime foncier et de la certification

78. **Aperçu des terres agricoles au Cabo Verde:** Selon la Campagne Agricole 2024–2025, qui constitue la source officielle la plus récente disponible et reflète principalement les conditions de l'époque chaude, les terres agricoles au Cabo Verde sont organisées en 55 862 parcelles cultivables, couvrant une superficie cultivable totale de 25 512,6 hectares.

79. Principaux régimes agricoles et dynamiques d'utilisation des terres: Les données issues de la Campagne Agricole 2024–2025 (époque chaude- Maio-Octobre 2024) mettent en évidence la coexistence de deux principaux régimes agricoles au Cabo Verde : l'agriculture pluviale (sequeiro)

¹⁴ Seulement 8,2 % des femmes possèdent des terres, que ce soit individuellement ou conjointement. (Mulheres e Homens em Cabo Verde Factos e Números 2024)

et l'agriculture irriguée (regadio). L'agriculture pluviale représente la plus grande part des terres agricoles, avec 43 445 parcelles cultivables et une superficie cultivable de 21 560,6 hectares, dont 12 865,6 hectares sont cultivés. L'agriculture irriguée, comprend 12 417 parcelles cultivables, correspondant à une superficie cultivable de 3 952,0 hectares, dont 2 507,0 hectares sont cultivés pendant la période d'analyse.

Tableau 4. Répartition des parcelles agricoles et des superficies cultivables et cultivées par régime agricole¹⁵

Régime agricole époque chaude 2024-25	Nombre de parcelles cultivables	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivée (ha)
Sequeiro (pluvial)	43 445	21 560,6	12 865,6
Regadio (irrigué)	12 417	3 952,0	2 507,0
Total	55 862	25 512,6	15 372,6

80. **Parcelles agricoles pluviales et régime foncier.** Selon l'enquête agricole intégrée (*Campanha Agrícola 2024/2025*) menée par le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) Il existe 43 445 parcelles agricoles, couvrant une superficie cultivable de 21 560,6 hectares. Parmi celles-ci, un total de 32 648 parcelles agricoles pluviales ont été enregistrées comme compte propre (75%), autres 10% location (renda), e Métayage (parceria) 14 %,

81. Au niveau national, l'héritage (herança) est le mode prédominant d'acquisition de terres, représentant 66,2 % des parcelles agricoles, suivi par les donations privées (doação particular) à 19,6 %, les achats (compra) à 7,9 %, la possession bénéfique (posse útil) à 4,6 %, les donations de l'État (doação do Estado) à 1,4 % et d'autres formes à 0,3 %. L'analyse est réalisée sur les parcelles exploitées en compte propre (32,648).

82. En ce qui concerne la certification foncière des parcelles agricoles pluviales, l'analyse de la possession et de la certification foncière porte exclusivement sur les parcelles exploitées en compte propre, à l'exclusion des parcelles exploitées en métayage (parceria) ou en location (renda). Sur un total de 32 648 parcelles exploitées en compte propre, 7.926 disposent d'un document foncier, ce qui représente 24,3 %. Le conseil municipal présentant le pourcentage le plus élevé de détention d'un document foncier est celui de Paul (67,3 %), suivi de São Vicente (59,4 %), de Santa Catarina/ST (49,1 %) et de São Filipe (40,7 %).

Tableau 5. Proportion des parcelles agricole pluviales cultivables disposant d'un document foncier

Île	Municipalité	Nombre/parcel avec document foncier	%	Total (nombre) Parcelles
Santo Antão - Total	Ribeira Grande	440	23,1	1 908
	Paul	238	67,3	354
	Porto Novo	476	25,0	1 902
		1 154	27,7	4 164
	São Vicente	4	59,4	7
São Vicente - Total		4	59,4	7
	Ribeira Brava	177	13,3	1 326
	Tarrafal de São Nicolau	41	9,9	414
São Nicolau - Total		218	12,5	1 740
Maio	Maio	3	1,3	242
Maio - Total		3	1,3	242
Santiago	Tarrafal	34	1,3	2 551
	Santa Catarina	3 254	49,1	6 635
	Santa Cruz	151	8,9	1 693
	São Domingos	108	10,2	1 055
	São Miguel	721	20,3	3 546
	São Salvador do Mundo	280	14,7	1 900
	S. Lourenço dos Órgãos	261	14,1	1 855
	Ribeira Grande de Santiago	91	17,0	537
Santiago - Total		4 900	24,8	19 772
Fogo	Mosteiros	330	17,8	1 855
	São Filipe	878	40,7	2 158
	Santa Catarina do Fogo	349	19,9	1 750
Fogo - Total		1 557	27,0	5 763
Brava	Brava	89	9,3	960
Brava - Total		89	9,3	960

¹⁵ Saison chaude 2024-2025)

Île	Municipalité	Nombre/parcel avec document foncier	%	Total (nombre) Parcelles
Total général		7 926	24,3	32 648

83. **Dans les îles ciblées**, la situation foncière est la suivante : à Santo Antão, 1 154 parcelles sur 4 164 parcelles pluviales (27,7 %) possèdent un document foncier ; à São Nicolau, 218 parcelles sur 1 740 (12,5 %) ; à Santiago, 4 900 parcelles sur 19 772 (24,8 %) ; et à Fogo, 1 557 parcelles sur 5 763 (27,0 %).

Tableau 6. Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime pluviale et taux d'occupation par municipalité

Île	Municipalité	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivable (%)	Superficie cultivée (ha)	Superficie cultivée (%)	Taux d'occupation (%)
Santo Antão	Paul	514,8	2,4	154,9	1,2	30,1
	Ribeira Grande	1121				
	Porto Novo	1492,8	6,9	326,4	2,5	21,9
		3128		481,3		
São Vicente	São Vicente	23,0	0,1	7,1	0,1	30,8
São Nicolau	Ribeira Brava	393,4	1,8	277,2	2,2	70,5
	Tarrafal de São Nicolau	136,7	0,6	98,3	0,8	71,9
		530,1		375,5		
Maio	Maio	76,7	0,4	56,5	0,4	73,7
Santiago	Tarrafal	1063,0	4,9	668,2	5,2	62,9
	Santa Catarina	5644,8	26,2	3992,9	31,0	70,7
	Santa Cruz	1919,7	8,9	855,7	6,7	44,6
	São Domingos	1167,2	5,4	763,9	5,9	65,4
	São Miguel	1362,4	6,3	988,8	7,7	72,6
	São Salvador do Mundo	1230,6	5,7	769,7	6,0	62,5
	S. Lourenço dos Órgãos	1308,7	6,1	792,0	6,2	60,5
	Ribeira Grande de Santiago	588,3	2,7	94,8	0,7	16,1
		14284,7		8926,0		
Fogo	Mosteiros	855,2	4,0	702,9	5,5	82,2
	São Filipe	1797,7	8,3	1116,8	8,7	62,1
	Santa Catarina do Fogo	597,4	2,8	319,6	2,5	53,5
		3250,3		2139,3		
Brava	Brava	266,9	1,2	224,5	1,7	84,1
Total geral		21 560,6		12 210,2		56,6

84. **Parcelles agricoles irriguées e régime foncier** : en ce qui concerne les parcelles irriguées (regadio), 12 417 ont été recensées dans tout le pays. sur une superficie cultivable de 3.952 Ha.

85. En termes de mode d'exploitation, 67,7 % des parcelles irriguées (ou 8407 parcelles) sont exploitées par l'agriculteur pour son propre compte (conta própria), 10,3 % dans le cadre de baux (renda), 22,0 % dans le cadre de métayage (parceria) et 0,03 % dans le cadre d'autres formes d'exploitation. Parmi les parcelles irriguées exploitées pour leur propre compte, 8 407 parcelles ont été déclarées, dont 65,5 % ont été acquises par héritage, 13,4 % par achat, 12,6 % par donation privée, 5,7 % par possession bénéfique, 2,4 % par donation de l'État et 0,3 % sous d'autres formes.

86. En ce qui concerne la documentation et la certification foncières pour les parcelles irriguées exploitées pour compte propre, 2 631 parcelles possèdent une forme de certificat de propriété foncière, ce qui correspond à 31,3 % des 8407 parcelles enregistrées à l'échelle nationale, tandis que 68,7 % ne possèdent aucun document. La documentation est plus fréquente parmi les parcelles acquises par héritage (52,7 %), suivies par les parcelles acquises par achat (37,4 %), tandis que les parcelles acquises par donation privée présentent le niveau de documentation le plus faible (2,2 %).

Tableau 7. Proportion des parcelles irriguées cultivables disposant d'un document foncier

Île	Municipalité	Nombre/parcelle avec document foncier	%	Total Parcelles (nombre)
Santo Antão	Ribeira Grande	869	47,5	1 830

Île	Municipalité	Nombre/parcelle avec document foncier	%	Total Parcelles (nombre)
	Paul	250	80,1	313
	Porto Novo	151	15,0	1 007
Santo Antão – Total		1 270	40,3	3 150
São Vicente	São Vicente	54	60,6	89
São Vicente – Total		54	60,6	89
São Nicolau	Ribeira Brava	101	20,6	492
	Tarrafal de São Nicolau	55	18,7	295
São Nicolau – Total		156	19,8	787
Maio	Maio	0	0,0	155
Maio – Total		0	0,0	155
Santiago	Tarrafal	22	15,0	147
	Santa Catarina	233	42,0	555
	Santa Cruz	178	12,6	1 416
	São Domingos	85	42,0	203
	São Miguel	219	30,9	708
	São Salvador do Mundo	11	14,4	79
	S. Lourenço dos Órgãos	83	27,8	298
	Ribeira Grande de Santiago	219	35,5	618
Santiago – Total		1 050	26,1	4 024
Fogo	Mosteiros	3	10,4	28
	São Filipe	21	40,3	51
	Santa Catarina do Fogo	39	94,2	41
Fogo – Total		63	52,5	120
Brava	Brava	37	45,2	83
Brava – Total		37	45,2	83
Total geral		2 631	31,3	8 407

87. Au niveau des îles, Santo Antão enregistre 1,270 parcelles avec des titres fonciers, sur 3 150 parcelles irriguées (40,3 %) ; São Nicolau enregistre 156 sur 787 (19,8 %) ; Santiago en recense 1 050 sur 4 024 (26,1 %) ; et Fogo en compte 63 sur 120 (52,5 %).

Tableau 8. Répartition des superficies cultivables et cultivées en régime irrigué et taux d'occupation par municipalité

Île	Municipalité	Área cultivável (ha)	%	Área cultivada (ha)	%	Taxa de ocupação (%)
Santo Antão	Ribeira Grande	730,6	18,5	604,8	24,1	82,8
	Paul	329,1	8,3	281,9	11,2	85,7
	Porto Novo	395,9	10,0	235,8	9,4	59,6
Santo Antão – Subtotal		1 455,6	36,8	1 122,5	44,8	77,1
São Vicente	São Vicente	98,8	2,5	25,6	1,0	25,9
São Vicente – Subtotal		98,8	2,5	25,6	1,0	25,9
São Nicolau	Ribeira Brava	108,9	2,8	89,2	3,6	81,9
	Tarrafal de São Nicolau	78,3	2,0	67,4	2,7	86,1
São Nicolau – Subtotal		187,2	4,7	156,6	6,3	83,7
Maio	Maio	388,4	9,8	140,5	5,6	36,2
Maio – Subtotal		388,4	9,8	140,5	5,6	36,2
Santiago	Tarrafal	43,5	1,1	39,5	1,6	90,9
	Santa Catarina	237,2	6,0	125,9	5,0	53,1
	Santa Cruz	618,1	15,6	421,2	16,8	68,1
	São Domingos	178,9	4,5	95,5	3,8	53,4
	São Miguel	124,6	3,2	67,5	2,7	54,2
	São Salvador do Mundo	49,4	1,2	26,7	1,1	54,1
	S. Lourenço dos Órgãos	107,6	2,7	71,5	2,9	66,5
	Ribeira Grande de Santiago	232,6	5,9	107,1	4,3	46,0
Santiago – Subtotal		1 591,9	40,3	954,9	38,1	60,0
Fogo	Mosteiros	13,9	0,4	11,0	0,4	79,1

Île	Municipalité	Área cultivável (ha)	%	Área cultivada (ha)	%	Taxa de ocupação (%)
	São Filipe	105,3	2,7	12,1	0,5	11,5
	Santa Catarina do Fogo	43,0	1,1	17,1	0,7	39,8
Fogo – Subtotal		162,2	4,1	40,2	1,6	24,8
Brava	Brava	68,7	1,7	66,7	2,7	97,1
Brava – Subtotal		68,7	1,7	66,7	2,7	97,1
Total geral		3 952,7	100,0	2 507,0	100,0	63,4

88. **Implications pour la durabilité du programme.** Malgré une utilisation généralisée des terres, la documentation foncière officielle reste limitée. Les données ci-dessus montrent que seule une partie des parcelles cultivées est couverte par des documents et des titres officiels, avec des variations selon les îles, les municipalités et les systèmes de production (pluviaux/irrigués). Cela confirme l'existence d'un écart persistant entre l'occupation des terres et leur enregistrement légal, ce qui a une incidence directe sur la sécurité foncière. Si certains agriculteurs possèdent des documents tels que des déclarations ou des attestations informelles, ceux-ci ne se traduisent pas toujours par un enregistrement complet au cadastre, ce qui limite la protection juridique et accroît la vulnérabilité aux litiges ainsi que la viabilité des investissements à long terme.

89. **Évaluation du régime foncier.** Afin de garantir la durabilité, l'inclusivité et la solidité juridique des investissements de PRO-AGUA, en particulier les investissements agricoles, le programme procédera à une évaluation spécifique du régime foncier dans les zones-cibles, en particulier celles proposées pour l'irrigation et les investissements productifs, prendre en considération les questions de genre. Un consultant spécialisé dans le régime foncier sera engagé pour mener une évaluation systématique et une cartographie des arrangements fonciers dans les zones d'intervention ciblées. L'évaluation documentera l'état actuel de l'occupation et de l'utilisation des terres, les droits fonciers et les modalités de tenure existante, ainsi que leurs implications pour la faisabilité et la durabilité des investissements proposés. Le consultant évaluera également la présence d'occupants sur les terres proposées pour l'extension de l'irrigation et évaluera le risque de déplacements économiques en étroite coordination avec les experts en protection sociale.

90. Dans les zones où les terres ne sont pas privées, le consultant appuiera la coordination avec les autorités municipales et étatiques afin de faciliter des processus d'attribution ou de concession des terres transparents, inclusifs et conformes à la loi, conformément aux objectifs ciblés du programme PRO-AGUA. L'évaluation comprendra également une cartographie du statut de certification des terres, identifiant les ménages disposant de titres fonciers officiels, ceux disposant de titres fonciers informels ou coutumiers, ainsi que les principales contraintes juridiques, administratives et procédurales affectant l'accès à la certification foncière. Sur la base de cette analyse, le consultant proposera des mesures pratiques, notamment des mécanismes de coordination avec les institutions compétentes en matière d'administration foncière, afin de garantir que les processus de certification foncière soient lancés ou avancés pour les bénéficiaires ciblés par les interventions PRO-AGUA. Ce soutien contribuera à garantir la sécurité foncière, à réduire les risques liés à la propriété foncière et à renforcer la viabilité à long terme des investissements agricoles, en particulier les infrastructures d'irrigation et autres actifs productifs fixes.

3.7.2 Genre, nutrition et inclusion sociale

Genre

91. En 2021, le pays comptait une population totale de 491 233 habitants, dont 49,4 % d'hommes et 50,6% de femmes. Sur les 104 372 personnes qui constituent la population agricole, 53,5 % (48 558) sont des hommes et 46,5 % (55 814) des femmes¹⁶. Les données du dernier IMC (2023) indiquent que bien que le nombre de ménages représentés par des hommes soit en augmentation, la majorité reste représentée par des femmes (54%).¹⁷ Par ailleurs, la plupart des chefs de ménages agricoles sont des femmes (58,4 %, soit 15 994) et 41,6 % (soit 11 410) sont des hommes.¹⁸ Les femmes gèrent 24 % des parcelles agricoles, contre 76 % gérées par des hommes. Dans l'agriculture pluviale (prédominante), les femmes sont majoritaires, tandis que dans l'agriculture irriguée (18,9 % du total), elles représentent 30 % des agriculteurs, contre 70 % d'hommes.¹⁹

92. Le Cabo Verde qui se classe 77ème sur 172 pays pour l'indice d'inégalité de genre (PNUD HDR 2025) a fait des avancées remarquables en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Le pays a ratifié des accords internationaux clés (CEDEF, Plateforme de Pékin et Equal Rights Coalition, Agenda 2030 et les ODD et Agenda 2063) et dispose d'un cadre

¹⁶ Enquête Agricole Intégrée - Campagne agricole 2024/2025, ministère de l'Agriculture

¹⁷ Femmes et Hommes Au Cabo Verde Faits et Chiffres - IIe Édition - 2024

¹⁸ Enquête Agricole Intégrée - Campagne agricole 2024/2025, ministère de l'Agriculture

¹⁹ Etude sur le genre et le changement climatique au Cabo Verde, Juin 2025

institutionnel solide pour traiter les questions de genre. Son Plan national pour l'égalité des sexes (2021-2025) met l'accent sur l'amélioration de la productivité et de l'autonomie économique des femmes, leur autonomie corporelle et leur émancipation, ainsi que leur autonomie décisionnelle. Depuis 2016, la responsabilité de la coordination des politiques d'égalité a été confiée au ministère d'État de la Famille, de l'Inclusion et du Développement social, qui supervise l'ICIEG, une entité gouvernementale autonome qui joue un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des droits et des devoirs entre les hommes et les femmes. Afin de renforcer ces efforts, la Commission interministérielle pour la transversalisation de l'approche de genre (Commission du genre) a été créée en 2018, chargée de suivre l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques et compte des représentants de divers secteurs gouvernementaux et de la société civile²⁰.

93. Le pays s'est également doté d'un arsenal juridique solide pour encadrer et promouvoir l'égalité des sexes et a déployé d'importants efforts politiques qui ont favorisé l'entrée des femmes dans le domaine public. Neuf personnes interrogées sur dix (89 %) sont d'accord pour dire que les femmes doivent avoir les mêmes chances que les hommes d'être élues à des fonctions politiques (Afrobarometer 2023). La loi sur la parité (2019) exige un équilibre minimal de 40% de chaque sexe sur les listes électorales, consolidant la participation politique des femmes. La loi n°55/IX/2019 rend obligatoire l'élaboration et l'exécution de budgets sensibles au genre. Le Cabo Verde a été pionnier en criminalisant spécifiquement les Violences Basées sur le Genre (loi 84/VII/11), avec la création de mécanismes de protection et de prise en charge des victimes. Des lois protègent les droits des femmes en matière de santé reproductive, de divorce et de reconnaissance de la paternité.

94. Quelques indicateurs sociaux positifs font également état des avancées : Les femmes représentent 62 % du total des bénéficiaires de micro-crédits ; le taux de scolarisation des filles est élevé, et elles réussissent souvent mieux que les garçons à tous les niveaux du système éducatif ; les données de l'IMC 2023 ont permis d'évaluer que 92,7 % de la population du pays âgée de 10 ans ou plus a au moins terminé la 6^e année, 76,3 % a au moins terminé la 8^e année et 41,2 % a terminé la 12^e année avec à tous les niveaux, un pourcentage plus élevé pour la population féminine. L'accès aux soins de santé reproductive s'est amélioré, contribuant à une baisse sensible de la mortalité maternelle et infantile. La mortalité maternelle est passée en 2019, de 105,1 pour 100 000 naissances vivantes, à 36,8 en 2022, soit une baisse d'environ 59,1 %.

95. Malgré ce cadre favorable, les inégalités de genre restent ancrées dans les structures socio-économiques et culturelles. Les rôles assignés à chaque genre au Cabo Verde continuent d'entraver l'accès des femmes à une égalité complète, de restreindre leur accès aux ressources et les bénéfices qu'elles peuvent en retirer, ainsi que de limiter leur capacité à contribuer pleinement à un développement durable et équitable. Le Plan national pour l'égalité des sexes (PNIG 2021-2025) relève que :

- La charge de travail totale des femmes représentait près des deux tiers (62 %) de la charge de travail totale du pays. Dans les communautés rurales, les sécheresses récurrentes alourdissent la charge de travail des femmes, notamment pour la collecte de l'eau, tandis que la baisse de la productivité agricole menace la sécurité alimentaire des ménages dirigés par des femmes en particulier. Cette charge de travail a également un impact sur la participation des femmes aux instances décisionnelles des coopératives et associations.
- Les données relatives à l'enseignement supérieur indiquent une parité dans les sciences économiques et un profond fossé entre les sexes de 23,6 % en ce qui concerne les femmes dans les domaines de l'ingénierie et des sciences exactes.
- Sur l'ensemble de la population en âge de travailler (15-65 ans), seulement 51 % de la population féminine était effectivement active, alors que la même proportion pour la population masculine est de 65 %. Dans les zones rurales, l'inactivité des femmes est de 63,9 %.
- Dans le groupe des femmes âgées de 40 à 49 ans, la proportion de celles qui ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois, est restée inchangée depuis 2005.
- Les résultats des élections législatives de 2021 ont été positifs, mais la parité n'a pas été atteinte. 27 députées (37,5 %) et 45 députés (62,5 %) ont été élus.

Selon le Rapport sur les conditions de vie, 2022 et 2023, INE, IMC, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus est en augmentation, s'établissant à 88,8 % en 2023, avec un taux plus élevé chez les hommes, avec un écart de 7,6 points de pourcentage (92,6% pour les

²⁰ PNIG 2021-2025

hommes et 85% pour les femmes). Le taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est en milieu rural que l'écart entre les sexes est le plus important, avec 13,8 points de pourcentage.²¹

96. Les éléments clés qui maintiennent la plupart des femmes dans la pauvreté et caractérisent une faible productivité sont leur insuffisance de :

- *Temps* – Le poids des responsabilités principales relatives aux tâches domestiques et aux personnes dépendantes, ainsi que le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux transports constituent des éléments majeurs qui restreignent le temps disponible pour les femmes afin d'entreprendre une activité productive ;
- *Propriété foncière* – L'absence de titres de propriété officiels limite l'accès au crédit et la capacité à constituer un patrimoine ;
- *Financement* – Le manque d'accès aux fonds freine la croissance et la productivité des entreprises ; la demande de microcrédits est supérieure à l'offre disponible et les coûts des emprunts commerciaux sont trop élevés ;
- *Connaissances* – Le manque de connaissances sur les options permettant d'exercer des activités stables et productives génératrices de revenus et l'absence de services continus et de structures de mise en réseau pour développer les compétences, augmenter la production et accéder aux marchés.²²

Approche Genre de PRO-AGUA

97. La production et la transformation des produits horticoles et la transformation de lait en fromage contribueront particulièrement à renforcer la position économique des femmes, qui sont très engagées dans les chaînes de valeur ciblées par le programme. Leur accès aux facteurs de production (terre sécurisée, eau, intrants, information climatique, formation/conseil, etc.), de transformation et de commercialisation sera amélioré.

98. **PRO-AGUA se veut transformateur des relations de genre.** Le programme adoptera une approche de transformation du genre qui consiste à repérer les points d'intervention nécessaires pour modifier les rôles et relations de genre, adresser les normes et pesanteurs socio-culturelles, encourager des principes d'équité et d'égalité, et travailler à l'ascension du statut des femmes en prenant en compte leurs besoins pratiques et intérêts stratégiques, l'accès et maîtrise des ressources et processus décisionnels. Le programme contribuera aux trois objectifs stratégiques de la politique genre du FIDA à savoir : i) Promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des hommes ; ii) donner aux femmes et aux hommes une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales, y compris dans les processus décisionnels au niveau du ménage, de la communauté et au niveau local; iii) répartir plus équitablement la charge de travail et les avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes, avec notamment un meilleur accès aux technologies améliorées réduisant la pénibilité du travail et une meilleure gestion du temps.

99. Au démarrage du programme, l'élaboration de la stratégie genre assortie d'un plan d'action se réfèrera à l'analyse du genre et des résultats des enquêtes de référence. Toutes ces études devront être sensibles à la problématique du genre et devront chercher à caractériser de façon qualitative et quantitative la situation des femmes et des jeunes au sein de leurs communautés, des coopératives/associations et de leurs ménages. Pour l'atteinte des objectifs du programme en matière de genre et jeunesse, la bonne compréhension des dynamiques intra-communautaires (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des coopératives, etc.) et intrafamiliales (relation hommes/femmes, répartition des tâches, décisions sur les finances du ménage, situation des femmes cheffes de famille, etc.) sera un levier important à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action efficaces et pertinents.

100. **La problématique du foncier** sera adressée à la suite d'une évaluation et d'une cartographie des terres dans toutes les zones proposées pour l'irrigation et les investissements productifs, en tenant compte des questions de genre, en distinguant clairement les terres privées, les terres appartenant à l'État et les terres appartenant aux municipalités. L'évaluation documentera l'état actuel de l'occupation et de l'utilisation des terres, les droits fonciers et les modalités foncières existants, ainsi que la situation exacte des femmes au niveau du foncier dans les zones d'intervention.

101. Le programme adressera les normes et pesanteurs socio-culturelles à travers la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS), avec

²¹ Femmes et Hommes au Cabo Verde : Faits et chiffres, 2024, INE/ICIEG

²² Cabo Verde country gender profile, 2018, AFDB/UNwomen

l'implication des hommes dans les activités de promotion du genre. La nutrition et le changement climatique seront intégrés dans la méthodologie GALS pour mieux exploiter cette opportunité de renforcement des capacités des hommes et des femmes pour promouvoir la sécurité nutritionnelle et l'adaptation au changement climatique (GALS+).

102. Il s'agira également d'œuvrer au renforcement de la participation des femmes aux processus de décisions au sein des associations et coopératives des chaînes de valeur ciblées, dans la gouvernance de l'eau, dans les comités de gestion et la gouvernance des unités communautaires de stockage, de conditionnement et conservation qui seront mis en place par Pro-Agua, mais également au sein du ménage. La stratégie devra identifier également les modules de formation ou de sensibilisation spécifiques visant à promouvoir le leadership, le sentiment de confiance en soi, la prévention des violences sexistes et l'égalité de genre.

103. PRO-AGUA envisage de contribuer à la réduction de la charge de travail des femmes et des hommes par la mise à disposition de divers équipements et matériels de production et transformation réduisant la pénibilité du travail agricole, mais également d'innovations technologiques par des pratiques agroécologiques (Forages solaire, biofertilisants, biopesticides, systèmes d'irrigation goutte-à-goutte, etc.), et des dispositions pour la garde des enfants pour faciliter la participation des femmes aux formations techniques. Les besoins sexo-spécifiques des bénéficiaires seront également considérés dans la réhabilitation et/ou construction d'unités de stockage, de conditionnement et de conservation des produits frais.

104. Dans la même optique d'impulser un changement, Pro-Agua accompagnera cette dynamique au niveau institutionnel. Le Programme établira un partenariat avec l'Institut Capverdien pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ICIEG) pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, de dialogues communautaires et le renforcement des capacités de l'institution en matière de GALS.

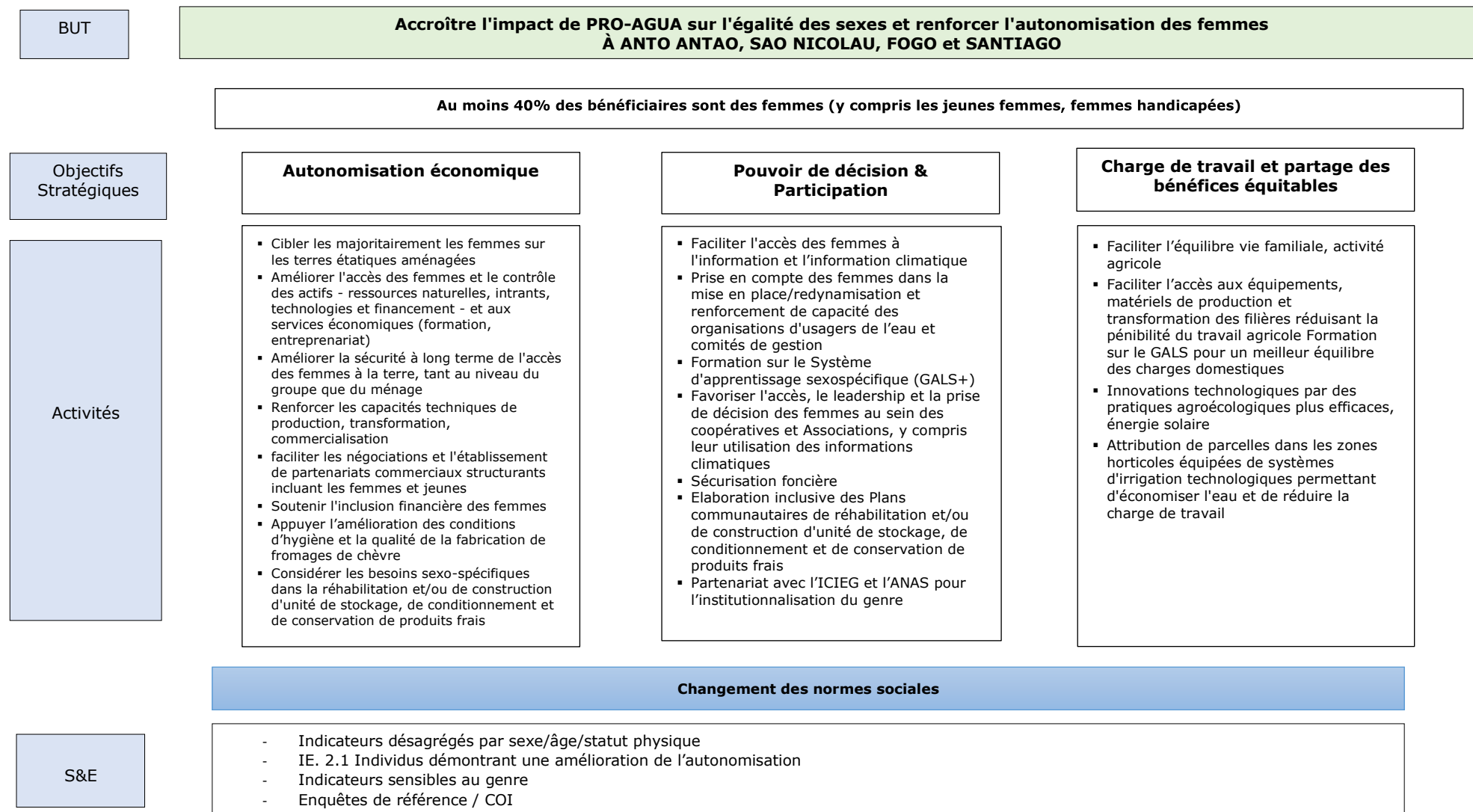
105. Aussi, un partenariat est envisagé avec l'agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS). Il vise à intégrer la perspective de genre dans les initiatives stratégiques conduites par cette agence en prenant en compte les recommandations de l'étude prévue sur l'implication des femmes et des jeunes dans le secteur de l'eau agricole. L'objectif de cette collaboration vise un accès équitable à l'eau et aux cadres de gouvernance de l'eau agricole.

106. Les mesures opérationnelles pour faciliter l'intégration du genre et de l'inclusion sociale sont notamment la fixation d'un quota de 40% de femmes ; la prise en compte des activités du genre dans la planification et budgétisation des ressources ; le recrutement d'une expertise du genre et inclusion sociale pour faciliter la mise en œuvre effective et efficiente des activités d'intégration du genre ; l'inclusion dans le cadre logique du programme de l'indicateur mandataire IE2.1: «Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation» et d'indicateurs désagrégés par sexe et âge; le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et de l'équipe projet sur l'intégration du genre, la complémentarité d'action avec les projets existants, l'implication effective des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre de la Stratégie Genre et inclusion sociale.

107. L'équipe de l'UGP et les partenaires de mise en œuvre devront par ailleurs respecter les principes de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette politique est disponible sur le site du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>).

108. Les objectifs et activités de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont alignés sur les objectifs stratégiques de la politique genre du FIDA (Figure 1).

Figure 1. Logique d'intervention du PRO-AGUA pour la transformation du genre



Nutrition

109. En termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN), le Cabo Verde est extrêmement vulnérable aux variations agro-climatiques et aux fluctuations des marchés extérieurs. En 2018, l'aide alimentaire représentait environ 30 % des importations (FAO, 2021). La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population totale est de 37,7 % (FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2021) et l'insécurité alimentaire grave est de 9,6 %. Selon la FAO, environ 15,5 % de la population était sous-alimentée en 2019.

110. Le rapport national volontaire sur les ODD (2021) indique que « 33,8 % des ménages n'avaient pas les moyens de se procurer une alimentation sûre, nutritive et suffisante ». Le rapport souligne également que l'insécurité alimentaire dans le pays se manifeste de trois manières, à savoir: le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, qui touche un enfant sur dix, l'obésité, qui est restée stable dans cette tranche d'âge (7,4%) mais qui a connu une croissance exponentielle dans la population adulte (4 femmes sur 10)²³, et l'anémie, qui, malgré les progrès réalisés, est toujours considérée comme un grave problème de santé publique, touchant 42 % des enfants de moins de cinq ans.²⁴

111. La malnutrition chronique reste un problème national de gravité moyenne/modérée, car elle touche 11 % de cette population. Elle est plus importante en milieu rural et touche environ 13 % des enfants appartenant à la tranche d'âge vulnérable (moins de 24 mois), période considérée comme critique pour le développement de l'enfant. L'insécurité alimentaire et la malnutrition au Cabo Verde sont liées, d'une part, à un accès inégal à des aliments nutritifs (tels que les fruits, la viande et le poisson) et, d'autre part, à la consommation d'aliments transformés de mauvaise qualité (riches en graisses et en sucres raffinés), en particulier dans les zones urbaines. Environ 27 % des adultes sont en surpoids et 11 % souffrent d'obésité, qui est un facteur de risque pour les maladies non transmissibles.²⁵ Les données de la balance alimentaire capverdienne montrent que la disponibilité énergétique et la répartition des macronutriments sont conformes aux recommandations de l'OMS, à l'exception de la disponibilité des fruits et légumes, qui est inférieure à 400 g/jour.²⁶

112. Selon l'Enquête nationale sur la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des familles de 2023, 52,7 % des ménages ont une alimentation modérément diversifiée et pauvre ; 1/3 des ménages ont consommé des aliments appartenant aux groupes des fruits et légumes. Le Cabo Verde présente une prévalence modérée de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans ; 12 communes présentent une sévérité modérée de malnutrition chronique.

113. Le premier document stratégique national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) remonte à 2002 et a été mis à jour en 2014 pour 2020, mettant davantage l'accent sur les questions nutritionnelles et le droit humain à une alimentation adéquate (DHAA), dont la loi a été approuvée par le Parlement en 2018. Le pays dispose actuellement d'un plan national pour l'alimentation et la nutrition (PNAN 2021-2025) et ses principaux documents d'orientation stratégiques tel que le PEDS2 et le PNIASAN (Objectif spécifique 4. Améliorer l'accès à l'alimentation et à la nutrition et renforcer la résilience de la population et les mécanismes de prévention et de gestion des risques) accordent une importance considérable au renforcement de la nutrition des familles vulnérables.

Orientations pour la promotion de la nutrition

114. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les interventions visent à maximiser l'impact en matière de développement agricole et nutritionnel. Les spéculations-cibles (horticulture et lait de chèvre) ont l'avantage de présenter des bénéfices nutritionnels et aideront à rehausser la qualité et la diversité de l'alimentation des ménages, notamment en faveur des enfants et des femmes en âge de procréer. De plus, des initiatives spécifiques seront mises en place en collaboration avec le programme national pour la nutrition pour lutter contre l'obésité. Cela inclura des programmes de sensibilisation visant à éduquer la population sur l'importance d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière.

115. La priorité sera accordée aux ménages pauvres notamment ceux dirigés par des femmes et aux femmes en âge de procréer. Le programme veillera à inclure ces ménages dans des modules de

²³ <https://noticiasdonorte.publ.cv/2905/seguranca-alimentar-10-da-populacao-cabo-verdiana-sofre-com-desnutricao-cronica/>

²⁴ Evaluation of FAO's contribution to Cabo Verde 2018-2022

²⁵ Evaluation of FAO's contribution to Cabo Verde 2018-2022

²⁶ Plan national pour l'alimentation et la nutrition (PNAN) 2021-2025

formation axés sur la nutrition, y compris des sessions spécifiques adaptées aux familles avec de jeunes enfants, afin d'atteindre les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel au niveau communautaire. Une stratégie nutrition et une enquête de référence, à mi-parcours et des revues sur les indicateurs nutritionnels du programme permettront de suivre l'atteinte des résultats escomptés.

116. Les considérations nutritionnelles concernent toute la chaîne de valeur horticole et laitière. Elle sont schématisées comme suit :



117. De manière spécifique, le programme envisage de mettre en œuvre les activités suivantes :

- Diversification de la production pour améliorer la nutrition des ménages vulnérable : Appui à des activités de diversification accessibles et nutritives par le soutien aux activités agricoles diversifiées, simples à mettre en œuvre, particulièrement adaptées aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes en âge de procréer, les jeunes, et les personnes handicapées. L'accent sera mis sur les filières à fort potentiel nutritionnel et économique, à travers :
 - L'horticulture (légumes, fruits) ;
 - L'élevage de chèvres et la production de lait ;
 - La transformation du lait de chèvre en fromage et produits dérivés

118. Ces activités visent à accroître la production et l'accessibilité d'aliments diversifiés à haute valeur nutritionnelle, destinés à la fois à l'autoconsommation, au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages, et à la commercialisation sur les marchés locaux, urbains et nationaux pour générer des revenus.

- Encadrement technique et accompagnement de proximité : Pour assurer la réussite de ces activités, un dispositif d'appui-conseil renforcé sera mis en place autour de plusieurs approches complémentaires :
 - Les Champs écoles Paysans (CEP), outils pédagogiques participatifs, pour renforcer les compétences techniques des producteurs ;
 - Formation et distribution de petits équipements pour améliorer les conditions d'hygiène de transformation du lait en fromage.

- Appui à la labellisation pour inclure les informations nutritionnelles des produits transformés.

119. Ces actions seront complétées par des formations techniques spécialisées selon les filières. Cette approche permettra de renforcer les capacités des bénéficiaires sur les aspects de production, de transformation (éviter les produits ultra-transformés), de conservation et de commercialisation des aliments riches en nutriments tout en les conservant tout le long de la chaîne des valeurs.

- Renforcement de l'éducation nutritionnelle et des pratiques alimentaires. L'amélioration durable de la nutrition passe également par un changement des comportements alimentaires au sein des ménages. À cet effet, un programme intégré d'éducation nutritionnelle et de communication pour le changement social et comportemental est prévu, comprenant :
 - Le GALS+, en synergie avec les CEP, les associations et coopératives, pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de nutrition. Au préalable, le matériel de formation sera développé/adapté et les formateurs seront formé/recyclé à la nutrition sensible à l'agriculture.
 - L'organisation de démonstrations culinaires communautaires, axées sur l'enrichissement des repas traditionnels avec des produits locaux à haute densité nutritionnelle et valorisation des produits locaux en renforçant le lien entre nutrition, culture et durabilité.
 - La sensibilisation et la diffusion de messages radio pour sensibiliser les communautés rurales à la diversité alimentaire et aux bonnes pratiques nutritionnelles, mais également à l'impact des aliments ultra-transformés sur la santé pour favoriser un renouveau de l'intérêt pour la production et les aliments locaux.

Suivi, évaluation et adaptation

120. Définir des indicateurs de performance : Des indicateurs nutritionnels sont inclus dans le cadre logique du projet. Ces indicateurs seront mesurés dans le cadre des enquêtes de référence, à mi-parcours et de fin de projet : a) CI 1.1.8 Ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition et b) CI 1.2.9 Connaissances, attitudes et pratiques (KAP) ; CI 1.1.8 — Ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition. Pour le renseigner, l'agent de S&E de l'UGP devra collaborer avec les spécialistes de l'inclusion sociale et de la nutrition afin d'identifier les activités du programme apportant un soutien direct à l'amélioration de la nutrition.

121. Enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP). Pour l'enquête CAP, il est essentiel que le programme identifie les connaissances, attitudes et pratiques clés que les interventions viseront à promouvoir, afin d'élaborer un questionnaire permettant de mesurer les changements. Le FIDA propose un questionnaire modèle couvrant 5 thèmes communs avec des questions types, mais il est nécessaire de l'adapter à l'orientation spécifique du projet, à ses activités d'éducation nutritionnelle et de communication pour le changement de comportement (CCC).

Responsabilités et partenaires

122. En vue d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente des interventions nutritionnelles prévues dans le cadre de Pro-Agua, l'UGP sera dotée d'un spécialiste nutrition et inclusion sociale et instruira l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nutrition intégrés et travaillera en étroite collaboration avec le programme nationale de nutrition pour aligner les actions du projet aux stratégies nationales de lutte contre la malnutrition y compris l'obésité afin de les rendre complémentaires.

123. Le programme veillera à établir également une collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'environnement notamment le Secrétariat national à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et avec le Ministère de la Santé et de la sécurité sociale afin d'assurer une appropriation et complémentarité d'action avec les initiatives nationales. PRO-AGUA mobilisera également les ONG pertinentes et le Secteur privé pour la mise en œuvre du volet nutrition.

Inclusion des jeunes

124. Selon le RGPH 2021, la population du Cabo Verde est de 491 233 habitants dont 49,85% de femmes. La structure d'âge de la population du Cabo Verde est nettement jeune, puisque 60,6 % de sa population totale a moins de 35 ans (INE). La grande majorité de la population âgée de 15 ans ou plus vit en milieu urbain, avec un total de 261 813 personnes (soit 74,3 %) contre 90 681 en milieu rural dont 42 432 jeunes de 15-34 ans (55,27% d'hommes et 44,73% de femmes), soit 8,64% de la population globale. (Recensement général de la population et du logement). Compte tenu de la forte tendance à l'exode rural chez les jeunes, la proportion de jeunes dans les zones rurales est inférieure à la moyenne nationale. Les zones rurales se caractérisent par une population plus âgée, les jeunes étant une catégorie démographique rare.

125. Au Cabo Verde, la définition nationale de la jeunesse désigne généralement les personnes âgées de 15 à 35 ans. Les données estimées indiquent un total de 27 405 ménages ayant exercé une activité agricole au cours de la campagne agricole 2024/2025, les jeunes (15-34 ans) ne représentant que 9,8 % et 54,6 % de la population agricole âgée de 15 ans et plus est de sexe féminin²⁷. Ils/elles constituent clairement une priorité dans les discours et les documents politiques nationaux du Cabo Verde. Dans le domaine politique et juridique, tant au niveau international que national, plusieurs initiatives, mesures et orientations visant à protéger et à promouvoir les droits des jeunes ont été mises en place. Cependant, la traduction de ces politiques en programmes mis en œuvre de manière cohérente et géographiquement équitables reste un défi, en particulier pour la population spécifique des jeunes ruraux.

126. L'un des véritables problèmes auquel la jeunesse capverdienne est confrontée est la pauvreté, et son corollaire, le chômage. Au Cabo Verde, le chômage est structurel et touche principalement les jeunes, en particulier ceux qui recherchent leur premier emploi. La population active au chômage est majoritairement composée de jeunes. Environ 72,5 % de la population sans emploi (13 110 jeunes) est âgée de 15 à 34 ans²⁸.

127. En milieu rural, ceux qui travaillent sont souvent employés dans l'agriculture de subsistance ou à petite échelle et dans l'économie informelle (petit commerce, travail occasionnel, etc.), caractérisées par des revenus faibles et instables.

Tableau 9. Analyse FFOM de la problématique des jeunes en milieu rural :

FORCES	FAIBLESSES
• Capital humain éduqué : Accès généralisé à l'enseignement primaire et secondaire, avec un taux d'alphabétisation élevé chez les jeunes, même en milieu rural²⁹. • Maîtrise du numérique et ouverture sur le monde : Bonne appropriation des téléphones mobiles et des réseaux sociaux, permettant un accès à l'information, une connexion avec la diaspora • Dynamisme entrepreneurial informel : Capacité d'initiative et esprit d'entreprise visible dans le petit commerce, les services et les micro-projets agricoles. • Attachement à la terre et au patrimoine culturel : Une partie des jeunes valorise l'identité rurale, les produits locaux et les savoirs traditionnels, pouvant servir de base à des projets de valorisation (agro-tourisme, artisanat). • Solidarité intergénérationnelle et familiale : Le système familial élargi offre encore un filet de sécurité et un accès à la terre pour certains jeunes.	• Insuffisance des infrastructures et perception que l'agriculture est un moyen de subsistance peu attrayant et à haut risque • Accès généralement faible pour tous les types d'actifs : accès difficile à la terre et aux équipements et technologies agricoles modernes ; • Faible accès aux produits de crédit et d'épargne formels (manque de garanties, taux d'intérêt élevés et produits financiers pas adaptés aux besoins des jeunes entrepreneurs ; • Adhésion à des organisations agricoles, des coopératives ou des réseaux professionnels est souvent limitée³⁰. Ces organisations ont tendance à être dominées par des agriculteurs plus âgés et de sexe masculin, et les jeunes se sentent exclus de leurs structures décisionnelles. • Accès aux services essentiels constitue également un obstacle majeur tel que les services de vulgarisation agricole sont souvent sous-financés et peuvent ne pas être adaptés aux intérêts des jeunes, qui peuvent être plus intéressés par l'agro-industrie, la technologie et les cultures à forte valeur ajoutée que par l'agriculture de subsistance traditionnelle. • Décalage entre les compétences des jeunes et les exigences du secteur agricole moderne ou de l'économie rurale. • Peu de programmes proposant des stages ou des formations pratiques en agriculture durable, en transformation agricole ou en tourisme rural³¹.

²⁷ Enquête Agricole Intégrée - Campagne agricole 2024/2025, ministère de l'Agriculture

²⁸ Recensement Général de la Population et du Logement 2021 – Caractéristiques Economiques

²⁹ Le niveau d'instruction de la population agricole âgée de 15 ans ou plus est relativement élevé, avec 76,9 % de personnes ayant suivi une éducation formelle et 1,9 % d'alphabétisés (Enquête Agricole Intégrée)

³⁰ Au niveau national, seulement 0,7 % de la population agricole âgée de 15 ans ou plus appartient à une association/organisation de producteurs agricoles (Enquête Agricole Intégrée)

³¹ Seulement 2,9 % de la population agricole âgée de 15 ans ou plus a reçu une formation dans le domaine de l'agriculture ou de l'élevage (Enquête agricole intégrée)

	Les jeunes sont rarement représentés à la tête des conseils locaux, des associations communautaires ou des coopératives agricoles.
OPPORTUNITES	MENACES
- Existence de stratégies jeunesse et de programmes dédiés (ex: fonds pour l'entrepreneuriat jeune) au niveau national, et de financements internationaux pour l'emploi des jeunes ruraux (FIDA, UE, FAO). - Demande croissante pour les produits locaux, bio et de terroir (fromages de chèvre, confitures, liqueurs, produits cosmétiques bio, etc.) par les touristes, diaspora, consommateurs urbains avertis. Opportunité pour des jeunes de développer des micro-entreprises de transformation, de commercialisation. - Création potentielle d'emplois verts pour les jeunes dans l'agroécologie, la gestion des ressources naturelles (eau, sols), les énergies renouvelables (solaire) et l'adaptation aux changements climatiques. - Possibilités de mentorat, d'investissement et de partenariats commerciaux avec la diaspora, intéressée par le développement des îles et les produits d'origine. - Initiatives état pour fixer les jeunes (subventions, parcelles aménagées) et développement d'infrastructures (numérique, routes).	- Exode rural massif et vieillissement de la population agricole: Fuite des cerveaux et de la force de travail vers les villes (Praia, Mindelo) ou l'étranger (Portugal, Europe, USA), entraînant un appauvrissement du capital social et productif des campagnes. - Sécheresses récurrentes, dégradation des sols et stress hydrique rendant l'agriculture encore plus risquée et peu attractive, décourageant l'installation des jeunes. - Difficulté pour les productions locales de rivaliser avec les produits importés moins chers, sapant la viabilité des exploitations agricoles dirigées par des jeunes. - La migration est souvent vue comme la seule voie de réussite sociale, et le travail de la terre est dévalorisé. Forte pression des pairs pour quitter le milieu rural. - Risque accru de délinquance, de consommation de drogues et de désœuvrement en l'absence d'activités structurantes et d'emplois. - Inflation, hausse du coût de la vie et crises économiques réduisent les possibilités d'investissement et le pouvoir d'achat, affectant durement les petits entrepreneurs ruraux

128. **Les jeunes femmes rurales** sont confrontées à des contraintes multiples liées à leur genre et à leur lieu de résidence. Les données du RGPH 2021 indiquent que parmi les jeunes de 15-35 ans, le poids du chômage est beaucoup plus marqué chez les filles que chez les garçons, en particulier en milieu urbain (respectivement 9,6% contre 7,1%). En milieu rural, 6,6% de femmes et 4,5% d'hommes sont au chômage, et 56,2% de femmes contre 37,6% d'hommes sont inactifs.³² Il convient de noter que 54,6 % de la population agricole âgée de 15 ans et plus est de sexe féminin.

Approche d'inclusion des jeunes de PRO-AGUA

129. Le Programme adoptera une approche inclusive pour les jeunes avec un accent sur l'autonomisation économique, en collaboration avec les associations de jeunesse. Il les soutiendra à s'engager dans les activités horticoles rentables, s'assurer que leurs voix sont entendues et leur donner les moyens d'agir en tant qu'agents de changement. Les jeunes impliqués dans la production de lait de chèvres verront leurs capacités renforcées. L'optimisation de la production, de l'organisation et de la vente dans ces secteurs présente un grand potentiel pour consolider les agro-entreprises. Les dispositions suivantes sont prises pour garantir l'intégration des jeunes dans la mise en œuvre du programme :

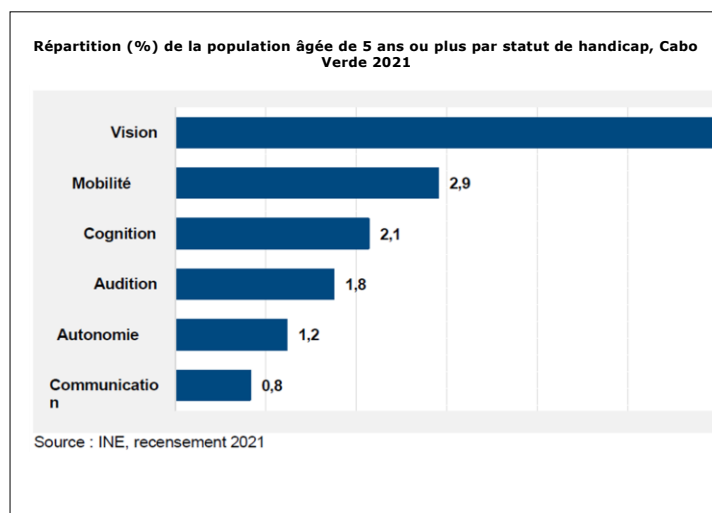
- Développement d'une stratégie de ciblage et d'un plan d'action pour la jeunesse ;
- Fixation d'objectifs pour les jeunes en pourcentage des bénéficiaires (30% des bénéficiaires) ;
- Planification d'activités spécifiques liées à la jeunesse ;
- Des investissements réduisant la pénibilité du travail seront mis en place : technologies économes en eau (goutte-à-goutte, forages solaire) ;
- Implication des jeunes dans la gouvernance de l'eau et des associations/coopératives agricoles ;
- La responsabilité de l'intégration des jeunes sera incluse dans les termes de référence du/de la spécialiste genre et de l'inclusion sociale de l'UGP ;
- La responsabilité de l'intégration des jeunes sera incluse dans les termes de référence des prestataires de services ;
- Des données ventilées par âge seront collectées et analysées ;
- Les études réalisées prendront en compte les problématiques liées aux jeunes ;
- La sensibilisation à la prévention du travail des enfants sera effectuée et des clauses spécifiques intégrées dans les contrats avec les prestataires de services.

Inclusion des personnes handicapées

³² Les jeunes et le marché du travail, INE, Nov. 2022

130. Le Cabo Verde a progressé en matière de politiques d'inclusion des personnes handicapées. Le pays a créé un cadre juridique et institutionnel visant à garantir les droits des personnes handicapées, en promouvant l'égalité des chances et leur pleine participation à la société. Néanmoins, la réalité des personnes handicapées au Cabo Verde reste difficile. Les données du recensement général de 2021 indiquent qu'environ 47 021 personnes âgées de 5 ans et plus présentent un handicap quelconque soit 10,9 % de la population capverdienne, parmi lesquels il y a 61,8 % de femmes (29 048), et 30,8 % vivant en milieu rural . La commune présentant le taux de prévalence du handicap le plus élevé du pays est Ribeira Grande de Santo Antão, où 16,6 % de la population totale âgée de 5 ans ou plus est handicapée. Parmi les communes affichant les taux les plus élevés, on peut citer Brava (14,6 %), Maio (13,7 %) et Tarrafal de Santiago (13,4 %). L'inactivité parmi la population handicapée est de 61,4%, un chiffre supérieur à celui de la population non handicapée (43,4 %) et l'inactivité est beaucoup plus élevée chez les femmes (63,1 % contre 58,5% chez les hommes). 12,8% de la population handicapée active âgée de 10 ans ou plus est entre dans la catégorie agriculteurs et travailleurs qualifiés dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture.³³

Les obstacles physiques, sociaux et économiques continuent de limiter le plein exercice de leurs droits. Les handicaps visuels et moteurs sont les plus fréquents, et l'exclusion scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et le manque de services de santé et de réadaptation spécialisés sont des facteurs qui aggravent la vulnérabilité de ces personnes. La complexité du problème est amplifiée par les questions intersectionnelles liées au genre, à l'âge et à la situation socio-économique. Les femmes et les personnes âgées handicapées, en particulier, sont confrontées à des défis encore plus grands en raison de leur plus grande vulnérabilité et des stigmates sociaux.



131. Le pays a mis en place une stratégie pour l'inclusion des personnes déficientes 2024-2030 et un ensemble d'initiatives et de mesures spécifiques visant à promouvoir l'autonomie, la participation et l'autodétermination des personnes handicapées ont été mises en œuvre, notamment : l'accès au revenu social d'inclusion (RSI), la pension sociale du régime non contributif, le plan national de soins et l'adoption de la loi-cadre générale sur le régime juridique de la prévention, de l'habilitation, de la réadaptation et de la participation des personnes handicapées (décret-loi n° 21/2019 du 24 mai).

Approche d'inclusion des personnes handicapées

132. PRO-AGUA contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale par le ciblage de personnes handicapées à hauteur de 2% des bénéficiaires totaux. Ceux-ci bénéficieront d'appuis ciblés conformément à leurs besoins qui auront été préalablement identifiés lors de l'élaboration de la stratégie Genre et inclusion sociale. Il s'agira notamment de les intégrer dans les activités horticoles et de transformation du lait de chèvre. Leurs capacités techniques seront renforcées et leur accès aux ressources productives et financières facilité. D'autres actions seront prises tel que l'implication et sensibilisation des membres de la communauté pour soutenir chaque fois que possible l'inclusion sociale des PH, la prise de mesures spécifiques lors des formations pour garantir l'accessibilité ou protéger les personnes atteintes d'albinisme du soleil, l'inclusion du handicap dans la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral le long des chaînes de valeur.

³³ Publicacao deficiencia-censo-2021

3.8. Passation des marchés

Marchés publics dans le cadre du PRO-AGUA

Règles applicables en matière de passation des marchés

133. Conformément à l'Accord sur les marchés liés aux projets (PPA) du FIDA, les règles suivantes s'appliquent en matière de passation des marchés. La passation des marchés publics nationaux ouverts pour les biens, les travaux et les services sera effectuée conformément aux règles de passation des marchés publics de l'emprunteur/bénéficiaire, dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés pour les projets. Une revue de cohérence de la Matrice intégrée de gestion des risques du programme (IPRM) a été menée afin de corriger les incohérences identifiées entre les niveaux de risque inhérent et résiduel pour certaines lignes spécifiques. Les corrections seront intégrées avant la réunion de conception du programme, conformément aux recommandations de la revue DRM.³⁴ .

134. **La coordination déléguée des opérations (DOC)** doit se conformer pleinement aux dispositions de l'accord de financement, du document de conception du projet, de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire, ainsi qu'aux directives du FIDA en matière de passation des marchés pour les projets et au guide pratique du FIDA sur la passation des marchés basé sur les documents susmentionnés. Les dispositions de ces références ne sont généralement pas reprises dans le présent chapitre. La coordination déléguée des opérations doit les consulter en permanence. Lorsque la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) du FIDA publie une circulaire, des orientations ou des précisions, la coordination déléguée des opérations doit s'y conformer et modifier le MEP en conséquence.

135. La coordination opérationnelle déléguée s'efforce de recruter, de former et de retenir le personnel chargé des achats en nombre suffisant et avec les qualifications requises, comme spécifié dans la conception du projet. La coordination opérationnelle déléguée veille à ce que le personnel chargé des achats connaisse bien le présent manuel, les règles nationales en matière d'achats et les directives du FIDA en la matière, ainsi que le guide pratique du FIDA sur les achats.

Méthodes de passation des marchés, seuils et examen préalable

Plans de passation des marchés (PP)

136. Le PPM est préparé à l'aide du modèle du FIDA, est pleinement aligné sur le PTBA et est soumis à la procédure de non-objection suffisamment à l'avance par rapport au début prévu de toute activité d'approvisionnement prévue dans le plan. Aucune activité d'approvisionnement ne peut commencer si elle n'est pas incluse dans un plan d'approvisionnement qui a fait l'objet d'une notification pour non-objection. Le PPM est mis à jour avec les dates/chiffres réels et révisé en cas de modification des méthodes d'approvisionnement, d'ajout d'activités, de suppression d'autres activités, d'augmentation du budget, etc. Toute mise à jour du PPM est également soumise à la procédure de non-objection. Les activités d'approvisionnement et leurs méthodes et calendriers respectifs doivent être strictement respectés. Des indications supplémentaires sur l'estimation des coûts et du calendrier sont fournies à la section 3.2 du présent chapitre du PIM. Le modèle de PPM est disponible à l'adresse suivante: www.ifad.org/project-procurement .

137. Le premier PPM couvre une période de 18 mois et les PPM suivants sont soumis chaque année peu avant le début de l'exercice financier. À la fin de chaque exercice financier, toutes les activités d'approvisionnement en cours (c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) sont transférées au PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles atteintes.

138. Indépendamment des délais fixés par les règles nationales en matière de passation de marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de MTP et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

139. L'accord du FIDA doit être obtenu avant la publication de tout avis général de marché (GPN). Le modèle d'avis général de marché est disponible à l'adresse suivante: www.ifad.org/project-procurement . Si la publication d'un GPN initial (couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre) est obligatoire, la

³⁴ Toute référence aux directives du FIDA en matière de passation de marchés pour les projets inclut également le Manuel des marchés du FIDA. Il est obligatoire de veiller à ce que les règles applicables en matière de passation de marchés soient conformes aux directives du FIDA en la matière ; le Manuel sert de document d'orientation pour l'emprunteur/le bénéficiaire. La dernière version des Directives et du Manuel est toujours applicable.

publication ultérieure de GPN mis à jour chaque année est fortement recommandée. L'AGPM doit inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes pendant la période couverte par le PPM initial (c'est-à-dire AAO, demande de préqualification, services de conseil faisant l'objet d'une publicité ouverte, AON et AOI) et, de préférence, également d'autres activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil pré-répertoriés, achats, appels d'offres internationaux restreints, contrats directs et sélection par accord direct).

140. L'utilisation du PPM pour les activités confiées à des partenaires de mise en œuvre (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil, subventions ou prêts) est soumise aux dispositions énoncées aux sections 3.4 et 4.3 ci-dessous.

Registre des contrats et outil de suivi des contrats

141. OPEN est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats. Elle comprend:

- Marchés publics (biens, travaux, services et services autres que des services de conseil): tous les contrats et bons de commande signés sur la base du PPM, couvrant toutes les méthodes de passation de marchés et tous les types de contrats.
- Subventions (toutes les subventions en nature et en espèces de premier niveau): la méthode de passation des marchés pour les subventions comprendra des méthodes concurrentielles telles que SFQC, SFQ, SMC, SCBD, SQC, SCI ou des méthodes non concurrentielles telles que SED ou la sélection sur la base de la conception du projet/MEP; les méthodes concurrentielles sont toujours recommandées, sauf exception dûment justifiée. La méthode SCBD est la méthode la plus proche des subventions dont le plafond est fixe;
- Contrats avec les partenaires de mise en œuvre (protocoles d'accord): y compris tous les accords avec tous les types de tiers auxquels les pouvoirs d'achat seront délégués, qu'ils soient ou non soumis à un appel d'offres concurrentiel ; les méthodes d'achat pour ces partenaires de mise en œuvre sont les suivantes :
 - o Agence gouvernementale/entreprise publique
 - o ONG/organisation internationale (sélection concurrentielle)
 - o ONG/organisation internationale (sélection à source unique)
- Contrats de financement subsidiaire et contrats d'investissement: ceux-ci comprennent généralement les contrats de financement pour les microcrédits et autres types de prêts. Dans ce cas, seul le contrat de financement ou de refinancement de premier niveau sélectionné selon l'une des deux méthodes doit être enregistré dans OPEN :
 - o Sélection telle que définie dans la conception/le MEP ; ou
 - o Sélection à source unique.

142. Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement à partir d'OPEN/OPEN. Il s'agira d'un document cumulatif qui sera progressivement et automatiquement enrichi des nouveaux contrats signés et saisis dans le système.

143. La coordination déléguée de l'opération adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes à l'utilisation, au fonctionnement et à la communication d'informations sur ce système, conformément aux instructions du FIDA. La section d'aide d'OPEN offre des conseils et une assistance sur l'utilisation de cet outil.

144. L'enregistrement des contrats signés par les partenaires d'exécution avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions) doit également être effectué sur OPEN et est soumis aux dispositions énoncées ci-dessous aux sections 3.4 et 4.3.

Tableau récapitulatif des méthodes et seuils applicables

145. La méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l'appel d'offres international. Toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil fixé pour les appels d'offres internationaux, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

146. La méthode d'approvisionnement par défaut pour les services de conseil (et les services similaires autres que le conseil) est la méthode QCBS. Toutefois, pour les activités d'approvisionnement dont le coût estimé est inférieur à ce seuil, d'autres méthodes d'approvisionnement peuvent être utilisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

BIENS, SERVICES AUTRES QUE DE CONSEIL

Méthode d'approvisionnement/de sélection	Applicabilité de la méthode (limites)	Examen préalable du FIDA
Contrat direct	≤ 500 USD par contrat; cumulatif ≤ 5 000 USD	≥ 500 USD ou cumulatif > 5 000 USD
Achats (nationaux/internationaux)	≤ 70 000 USD	≥ 100 000 USD
Appel d'offres national (NCB)	< 150 000 USD	5 premières activités et ≥ 100 000 USD
Appel d'offres international (ICB)	≥ 150 000 USD	5 premières activités et ≥ 100 000 USD
Achats secondaires (commandes sur appel)	Toujours autorisé dans le cadre du champ d'application initial	Seuil de la catégorie sous-jacente

TRAVAUX

Méthode d'approvisionnement/de sélection	Applicabilité de la méthode (limites)	Examen préalable du FIDA
Contrat direct	≤ 500 USD par contrat; cumulatif ≤ 5 000 USD	≥ 500 USD ou cumulatif > 5 000 USD
Achats (nationaux/internationaux)	≤ 150 000 USD	≥ 100 000 USD
Appel d'offres national (NCB)	< 200 000 USD	5 premières activités et ≥ 200 000 USD
Appel d'offres international (ICB)	≥ 200 000 USD	5 premières activités et ≥ 200 000 USD
Compte de force	Non autorisé	Toujours examen préalable (non autorisé)

BIENS, TRAVAUX, SERVICES NON-LIES A LA CONSULTATION DELAIS MINIMAUX POUR LES PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES

Exigence	Contrat direct	Achats	Appel d'offres national (NCB)	Appel d'offres international (ICB)
Délai minimum pour la soumission des devis/offres à compter de la date de lancement	Sans objet	14 jours	30 jours	45
Délai minimum accordé aux soumissionnaires pour poser des questions (à compter de la date limite)	Le jour même	7 jours	15 jours	25 jours
Délai minimum accordé à l'entité adjudicatrice pour répondre aux questions (à compter de la date limite)	Le jour même	5 jours	10 jours	20 jours

SOCIETES DE SERVICES DE CONSEIL

Méthode d'approvisionnement/de sélection	Applicabilité de la méthode (limites)	Examen préalable du FIDA
Sélection d'un fournisseur unique (SSS)	≤ 500 USD par contrat; cumulatif ≤ 5 000 USD	≥ 500 USD ou cumulatif > 5 000 USD
Sélection sur qualification des consultants (CQS)	≤ 100 000 USD	≥ 100 000 USD
Sélection au moindre coût (LCS)	≤ 250 000 USD	≥ 100 000 USD
Sélection à budget fixe (FBS)	≤ 300 000 USD	≥ 100 000 USD
Sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS)	Toujours autorisée	≥ 100 000 USD
Sélection basée sur la qualité (QBS)	≥ 300 000 USD	≥ 100 000 USD

147. Une demande de manifestation d'intérêt (REOI) est obligatoire pour les méthodes CQS, LCS, FBS, QCBS et QBS. Pour toutes les méthodes de sélection des cabinets, une présélection est obligatoire pour les missions ≥ 100 000 USD.

148. Une publicité internationale est requise pour toutes les missions confiées à des cabinets de conseil dont la valeur estimée est ≥ 80 000 USD, quelle que soit la méthode de sélection.

Délais minimaux – Sociétés de conseil

Exigence	SSS	CQS	LCS / FBS	QCBS	QBS
Délai minimum pour la soumission des propositions à compter du lancement	N/A	21 jours (REOI) / 21 jours (RFP)	21 jours (REOI) / 45 jours (RFP)	21 jours (REOI) / 45 jours (RFP)	21 jours (REOI) / 45 jours (RFP)
Délai minimum pour que les consultants posent des questions (à compter de la date limite)	Le jour même	10 jours (REOI/RFP)	10 jours (REOI) / 25 jours (RFP)	10 jours (REOI) / 25 jours (RFP)	10 jours (REOI) / 25 jours (RFP)
Délai minimum de réponse du PMU aux questions	Le jour même	8 jours (REOI/RFP)	8 jours (REOI) / 20 jours (RFP)	8 jours (REOI) / 20 jours (RFP)	8 jours (REOI) / 20 jours (RFP)

CONSULTANTS INDIVIDUELS

Méthode d'approvisionnement / de sélection	Applicabilité de la méthode (limites)	Examen préalable du FIDA
Sélection d'un fournisseur unique (SSS)	≤ 500 USD ; cumulatif ≤ 5 000 USD; ≤ 12 semaines	≥ 500 USD, cumulatif > 5 000 USD ou > 12 semaines
Sélection d'un consultant individuel (ICS – Compétitive)	Toujours autorisé	≥ 25 000 USD

Délais minimaux – Consultants individuels

Exigence	SSS	ICS (compétitif)
Délai minimum pour soumettre des propositions à compter du lancement	N/A	21 jours (REOI/RFP)
Délai minimum pour que les candidats posent des questions (à compter de la date limite)	Le jour même	10 jours ouvrables
Délai minimum pour que l'unité de gestion du projet réponde aux questions	Le jour même	8 jours

- La sélection d'une source unique pour les entreprises ou les particuliers est exceptionnelle, nécessite une justification explicite et est soumise à l'accord préalable du FIDA.
- Le recours à des contrats négociés ou à des accords directs nécessite l'approbation préalable du FIDA pour toutes les catégories d'achats (biens/travaux/SNC/services de conseil) et est toujours soumis à un examen préalable, à l'exception des contrats de faible valeur inférieurs au seuil et au montant annuel total stipulés dans le PPA.
- La sélection de consultants individuels (SCI) s'applique aux contrats avec des particuliers, quelle que soit leur valeur.
- La sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) peut être appliquée aux contrats avec des cabinets de consultants, quelle que soit leur valeur, si une justification appropriée est fournie.
- Sélection sur la base de la qualité (SQC) : cette méthode peut être utilisée pour les contrats conclus avec des entreprises dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 300 000 USD.
- La sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SWB) ou la sélection au coût le plus bas (SLC) peut être appliquée aux contrats conclus avec des entreprises dont la valeur estimée est inférieure à 250 000 USD.
- Pour les services autres que les services de conseil (SNC), les seuils applicables aux biens, aux travaux ou aux services de conseil doivent être utilisés, en fonction de la méthode de passation ou de sélection utilisée.
- La présélection à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt est obligatoire pour toutes les procédures SQC, SCBD, SMC, SFQ, SFQC et SCI. En outre, la présélection est obligatoire pour tous les contrats de services de conseil d'une valeur estimée à 100 000 USD ou plus.
- Sélection par accord direct (SED): s'applique aux contrats avec des entreprises désignées dans le cadre du SED dans le plan d'achat dûment justifié (comme mentionné dans le Guide pratique des achats du FIDA), sous réserve d'un examen préalable.
- Les agences des Nations Unies agissant en tant qu'agences d'exécution **ne sont pas prévues**.
- Les achats communautaires **ne sont pas autorisés**.

Dispositions particulières en matière de passation des marchés

149. Sur la base de l'accord de financement, du contrat d'achat d'électricité et du rapport de conception du projet, les dispositions suivantes en matière de passation des marchés s'appliquent:

Disposition	Oui/Non	Commentaires
Travaux à prix coûtant majoré (le cas échéant, indiquer le montant total cumulé, préciser les entités publiques concernées et les éléments concernés)	Non	
Achat de marchandises (le cas échéant, préciser quelles marchandises)	Non	
Achats auprès d'agences des Nations Unies (le cas échéant, préciser quelles agences et pour quels articles)	Non	À l'UNOPS pour l'achat de véhicules et d'autres équipements
Achats communautaires (le cas échéant, veuillez préciser les activités couvertes par les achats, le rôle de la communauté, les parties prenantes communautaires, les méthodes d'achat, etc.)	Non	
Préférence nationale pour les travaux AOI (le cas échéant, préciser le pourcentage)	Non	
Préférence nationale pour les biens AOI (le cas échéant, préciser le pourcentage)	Non	

Documents d'achat standard à utiliser

150. Le PPA indique les types de documents à utiliser ; si des modèles nationaux doivent être utilisés, ils doivent être examinés au préalable par le FIDA. Les documents d'appel d'offres standard suivants seront adoptés par le projet pour toutes les activités de passation de marchés :

Documents types applicables en matière de passation des marchés	
Méthode/procédure de passation des marchés	Documents types de passation des marchés
Plan de passation des marchés	<i>Modèle du FIDA</i>
AGPM	<i>Modèle du FIDA</i>
ASPM	<i>Modèle national complété par les clauses du FIDA</i>
AOI Works/SNC	<i>Modèle national complété par les clauses UNIDROIT</i>
AOI Goods/SNC	<i>Modèle national complété par les clauses IFAD</i>
AON Goods /SNC	<i>Modèle national complété par les clauses IFAD</i>
AON Travaux/SNC	<i>Modèle national complété par les clauses IFAD</i>
Achat au meilleur prix Travaux/SNC	<i>Modèle IFAD</i>
Achat au meilleur prix Biens/SNC	<i>Modèle IFAD</i>
Contrat privé	<i>Modèle national complété par des clauses IIDA</i>
Demande de préqualification	<i>Modèle national complété par des clauses IIDA</i>
AMI	<i>Modèle national complété par les clauses UNIDROIT</i>
SFQC	<i>Modèle du FIDA</i>
SFO, SMC, SCBD	<i>Modèle IFAD</i>
QC, SCI	<i>Modèle IFAD</i>
SED	<i>Modèle national complété par les clauses UNIDROIT</i>
Rapport de présélection	<i>Modèle UNIDROIT</i>
Rapport de présélection	<i>Modèle du FIDA</i>
Rapport d'évaluation	<i>Modèle du FIDA</i>
Rapport de négociation	<i>Modèle du FIDA</i>
DANO	<i>Modèle du FIDA</i>
ANO	<i>Modèle du FIDA</i>

151. Si les documents et modèles nationaux sont autorisés conformément au tableau ci-dessus, la coordination déléguée de l'opération **sera** chargée de veiller à ce qu'il n'y ait aucune contradiction avec les directives du FIDA. Les documents nationaux de passation des marchés doivent être modifiés afin d'éliminer toute incohérence soulignée dans la section 3.1 ci-dessous ; ils doivent également inclure les formulaires d'autocertification obligatoires, les annexes sur la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption et de prévention et de sanction du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des abus sexuels, et, spécifiquement pour les travaux, les règles du FIDA relatives aux normes PESEC dans le contexte de ses activités et opérations (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).

152. Les documents types de passation des marchés du FIDA sont disponibles à l'adresse suivante : www.ifad.org/project-procurement .

Document d'appel d'offres national v FIDA

153. Les documents d'appel d'offres nationaux fournissent un cadre juridique solide pour les marchés publics nationaux dans le cadre du système de passation des marchés publics du Cabo Verde. Dans le cadre des opérations financées par le FIDA, leur utilisation est autorisée de manière sélective en fonction de la catégorie et de la portée des marchés. Pour les biens, les travaux et les services autres que les services de conseil achetés par l'intermédiaire de la NCB, les documents d'appel d'offres nationaux peuvent être utilisés, à condition que les dispositions obligatoires du FIDA en matière d'éligibilité, d'intégrité, d'audit, de traitement des plaintes et de priorité y soient intégrées. Pour les services de conseil – entreprises, les documents d'appel d'offres nationaux ne peuvent être utilisés que pour la sélection nationale et uniquement lorsqu'ils ont été explicitement reconfigurés pour refléter la méthode de sélection applicable du FIDA. Les documents d'appel d'offres nationaux ne doivent pas être utilisés pour la sélection de consultants individuels ou pour tout marché passé par le biais de l'ICB, pour lesquels les documents d'appel d'offres standard ou les demandes de propositions du FIDA doivent être appliqués dans leur intégralité.

154. Ce tableau présente l'utilité des documents d'appel d'offres nationaux du Cabo Verde dans le cadre des opérations financées par le FIDA. Son champ d'application se limite aux documents d'appel d'offres et aux documents contractuels (Programa de Concurso, Caderno de Encargos / termes de référence et projets de contrats). Il distingue les appels d'offres nationaux des appels d'offres internationaux et précise dans quels cas les documents sont pleinement conformes, utilisables sous certaines conditions ou inutilisables.

155. Le FIDA autorise l'utilisation de documents d'appel d'offres nationaux pour les marchés publics nationaux lorsque leur structure est conforme aux principes du FIDA en matière de passation de marchés et lorsqu'ils intègrent les dispositions obligatoires du FIDA. Cela garantit le respect de la législation nationale tout en préservant les contrôles fiduciaires, la proportionnalité et l'optimisation des ressources du FIDA. Pour les marchés publics internationaux, le FIDA exige l'utilisation de ses documents d'appel d'offres types afin de garantir une interprétation uniforme, un contrôle plus rigoureux et une gestion efficace des risques.

156. Le tableau ci-dessous permet d'identifier l'application des systèmes nationaux par rapport aux modifications nécessaires pour se conformer aux exigences du FIDA dans la mesure où elles s'appliquent aux appels d'offres nationaux et internationaux.

A. Biens, services autres que les services de consultation

Élément du dossier d'appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres international	Conclusion
Programa de Concurso (biens)	Oui	Non	Document national acceptable pour la NCB ; SBD du FIDA requis pour l'ICB
Spécifications techniques	Oui	Non	Veiller à ce que les spécifications soient fonctionnelles et basées sur la conformité
Clauses d'éligibilité et de qualification	Oui	Non	Insérer les clauses d'éligibilité et de sanctions du FIDA
Procédures d'ouverture des offres	Oui	Non	Les procédures nationales s'appliquent
Projet de contrat (biens)	Oui	Non	Insérer les clauses relatives à l'audit, à l'intégrité, aux plaintes et à la priorité du FIDA
Document général d'appel d'offres pour les biens	Conforme	Non utilisable	Entièrement acceptable pour les marchés publics nationaux

B. Travaux

Élément du dossier d'appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres international	Conclusion
Programme du concours (travaux)	Oui	Non	Document national acceptable pour la NCB ; SBD du FIDA requis pour l'ICB
Spécifications techniques / Dessins	Oui	Non	Basées sur les performances, le cas échéant
Exigences en matière de qualification	Oui	Non	Garantir la proportionnalité
Barèmes de prix / Devis quantitatifs	Oui	Non	Entièrement aligné
Projet de contrat de travaux	Oui	Non	Insérer les clauses relatives à l'audit, à l'intégrité, aux plaintes et à la priorité du FIDA
Document d'appel d'offres global pour les travaux	Conforme	Non utilisable	Entièrement acceptable pour les marchés publics nationaux

C. Services autres que de consultation

Élément du dossier d'appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres international	Conclusion
Programme de concours (biens)	Oui	Non	Document d'appel d'offres national pour les biens acceptable pour la NCB ; SBD du FIDA pour les biens requis pour l'ICB
Spécifications techniques	Oui	Non	Les spécifications doivent être basées sur les résultats, mesurables et axées sur la performance
Clauses d'éligibilité et de qualification	Oui	Non	Insérer les clauses d'éligibilité, de sanctions et d'enregistrement post-attribution du FIDA
Exigences relatives à la soumission des offres	Oui	Non	Règles nationales de soumission acceptables pour la NCB ; aucun enregistrement préalable à l'attribution n'est autorisé
Procédures d'ouverture des soumissions	Oui	Non	Les procédures nationales d'ouverture des offres s'appliquent à la NCB
Critères d'évaluation (techniques)	Oui (réussite/échec uniquement)	Non	Conformité technique uniquement ; aucune notation ou pondération n'est autorisée
Critères d'évaluation (financiers)	Oui	Non	Attribution au soumissionnaire évalué le moins disant
Projet de contrat (biens/services)	Oui	Non	Insérer les clauses relatives à l'audit du FIDA, à l'intégrité, aux plaintes et aux précédents
Traitement des plaintes	Oui	Non	Les recours nationaux s'appliquent à la NCB, qui a le droit d'informer le FIDA
Document d'appel d'offres global pour les services non liés à la consultation	Conforme	Non utilisable	Entièrement acceptable pour les marchés publics nationaux lorsqu'il est traité comme des biens

SERVICES DE CONSULTATION – ENTREPRISES

Élément du dossier d'appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres international	Conclusion
Termes de référence (TDR)	Oui	Non	Structure du CR acceptable
Structure de l'invitation / de l'appel d'offres	Oui (configurable)	Non	Doit mentionner explicitement la méthode du FIDA
Langage générique prix-qualité	Non	Non	Remplacer par une formulation spécifique à la méthode
Structure de l'enveloppe	Partiellement	Non	Introduire un système à deux enveloppes lorsque cela est nécessaire
Projet de contrat de consultation	Oui (avec addenda)	Non	Insérer les clauses PCC du FIDA
Document d'appel d'offres global pour les sociétés de conseil	Utilisable sous certaines conditions	Non utilisable	Acceptable au niveau national uniquement après reconfiguration

D. SERVICES DE CONSEIL – CONSULTANTS INDIVIDUELS

Élément du dossier d'appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres national	Utilisable – Appel d'offres international	Conclusion
Documents d'appel d'offres	Non	Non	Structurellement incompatible avec la sélection IC du FIDA
Procédures avec jury	Non	Non	Non autorisé par le FIDA
Projet de contrat	Non	Non	Modèle de contrat CI du FIDA requis
Document d'appel d'offres IC global	Non utilisable	Non utilisable	Doit être remplacé dans son intégralité

Conclusions

- Les documents d'appel d'offres nationaux sont préparés pour l'environnement juridique et administratif national et supposent le respect des régimes nationaux d'enregistrement et d'éligibilité.
- Les appels d'offres internationaux lancés par le FIDA exigent un accès ouvert et non discriminatoire à toutes les entreprises des États membres du FIDA, l'enregistrement étant autorisé après l'attribution du marché.
- Les documents nationaux contiennent souvent des conditions d'éligibilité nationales implicites ou explicites qui peuvent restreindre la participation internationale.
- Le FIDA exige un traitement explicite des sanctions, de l'intégrité, de l'audit, de l'inspection et des droits de traitement des plaintes qui s'appliquent de manière uniforme dans toutes les juridictions.
- Les documents d'appel d'offres nationaux n'intègrent pas systématiquement ces exigences internationales en matière d'éligibilité et de contrôle.
- En conséquence, les documents d'appel d'offres nationaux ne sont généralement pas utilisables pour les appels d'offres internationaux, pour lesquels les documents d'appel d'offres standard du FIDA sont obligatoires.
- Les documents d'appel d'offres nationaux ne sont également disponibles qu'en portugais, ce qui limite indirectement la concurrence.

Orientations proposées dans le manuel des marchés publics du FIDA

Application du manuel

157. Le manuel des achats du FIDA fournit « des orientations sur les meilleures pratiques pour tous les éléments du processus d'achat pour toute opération financée par le FIDA. Il sert de document d'orientation et d' lorsque les systèmes nationaux sont utilisés, et de manuel d'exploitation lorsque les systèmes du FIDA sont les seuls utilisés ».

158. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, la coordination déléguée de l'opération se conformera strictement au manuel pour la mise en œuvre de toutes les activités d'achat du projet.

Principales dispositions du manuel

159. Sur la base de ce qui précède, la coordination déléguée de l'opération se référera au manuel, en suivant les conseils ci-dessous concernant les sections relatives aux différents aspects des marchés publics :

Correspondance entre les directives en matière d'achat

Aspects liés aux marchés publics	Référence dans le manuel
Planification des marchés publics et AGPM	Module C
Méthodes de passation des marchés et de sélection	Biens, travaux et services autres que les services de conseil : module F1 Services de conseil et SOC : Module F2
Attribution directe et achats auprès d'un fournisseur unique	Biens, travaux et services autres que les services de conseil : module F1 (section 6) Services de conseil et services autres que les services de conseil : module F2 (section 6)
Consultants individuels	Module F2 (section 7)
Spécifications techniques et termes de référence	Identification des besoins : Module D Exigences et spécifications pour les biens : Module E1 Exigences et spécifications relatives aux travaux : Module E2 Cadre de référence : Module E3
Préqualification et présélection	Module G
Préparation des documents de passation de marché	Biens : Module H1 Travaux : Module H2 Services de conseil : Module H3 Types de contrats : Module J
Procédure d'appel d'offres	Module I
Évaluation	Informations générales : Module K1 Marchandises, travaux et services autres que les services de conseil : Module K2 Biens : Module K3 Travaux : Module K4 Services de conseil (entreprises) : Module K5 SFQC : Module K6 SMC : Module K7 Services autres que les services de conseil : Module K8 Offres anormalement basses (toutes méthodes confondues) : Module K9 Post-qualification (toutes méthodes) : K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation des comités d'évaluation	Module K1
Notifications d'intention d'attribution et d'attribution	Avis d'intention d'attribution : Module L1 Avis d'attribution : Module L2
Rapports	Module M1
Contestations et recours	Module M2
Négociations et discussions	Négociations (services de conseil) : Module N1 Discussions (biens, travaux et services autres que les services de conseil : SHC : Module K2) : Module N2
Attribution du marché	Modules O2 et O3
Exécution du contrat	Module P
Travaux dans le cadre d'un contrat à prix coûtant majoré	Module F1 (section 7)
Participation communautaire	Module Q
Achats auprès d'organismes des Nations Unies	Module F1 (section 9)
Gestion des archives	Module B

Documents préalables à l'approbation

160. Toutes les demandes d'examen préalable sont communiquées et aucune notification de non-objection n'est émise via OPEN/OPEN. Les exigences de non-objection pour toutes les transactions énumérées dans le PPA sont énoncées ci-dessous :

Plan d'approvisionnement (PPM)

161. La coordination déléguée de l'opération garantit que le FIDA n'émet aucune objection concernant chacun des éléments suivants :

- a) La période initiale de 18 mois du CPP ;
- b) Les PPM annuels par la suite ; et
- c) Toute amélioration apportée au CPP.

Avis généraux de passation de marchés (AGPM)

162. La coordination déléguée de l'opération s'assurera que le FIDA n'a pas d'objection à chaque AGPM avant sa publication.

AOI/AON (biens, travaux, services autres que les services de conseil)

163. La soumission d'un avis de non-objection sur OPEN concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- a) Avis de marché spécifique (annonce) ;

- b) Dossier de préqualification (le cas échéant) et avis de préqualification ;
- c) Rapport de préqualification (le cas échéant) ;
- d) Le dossier d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les plans, les devis quantitatifs et les spécifications) ;
- e) Toute modification apportée aux documents d'appel d'offres ;
- f) Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des offres) comprenant toutes les clarifications ; dans le cas d'une procédure à deux enveloppes, rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et financières, en plus d'un rapport combiné regroupant les deux ;
- g) Projet de contrat dûment rempli ;
- h) Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- i) ³⁵ s cumulées des modifications du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat (module P2, article 2, point v)) ; et
- j) Les prolongations cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (module P2, article 2 (v)).

Marchés publics (biens, travaux, services autres que les services de conseil)

164. La soumission par OPEN d'une déclaration de non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- 1. ³⁶Documents d'appel d'offres, y compris les cahiers des charges techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les plans, les devis quantitatifs et les spécifications) ;
- 2. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
- 3. Les rapports d'évaluation, y compris toutes les clarifications ; dans le cas d'une procédure à deux enveloppes (utilisée à titre exceptionnel), les rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
- 4. Projet de contrat ou de bon de commande, dûment complété ;
- 5. Contrat ou bon de commande signé (à des fins d'information et d'archivage) ;
- 6. Modifications cumulées du contrat/de l'avis d'appel d'offres dépassant 10 % de la valeur du contrat/de l'avis d'appel d'offres initial ; et
- 7. Prolongations cumulées du contrat/de l'OP dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de l'OP (Module P2, article 2, point v)).

Services de conseil : SFQC, SFQ, SCBD et SMC

165. La soumission sans objection de l'OPEN concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- 1. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), le cahier des charges et les estimations détaillées des coûts avec le calendrier proposé ;
- 2. Rapport de présélection (le cas échéant) avec procès-verbal de l'ouverture des manifestations d'intérêt ;
- 3. Liste préliminaire (le cas échéant), y compris la justification du choix des entreprises ;
- 4. Demande de propositions (RFP) contenant la grille proposée ;
- 5. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;

³⁵ Les modifications apportées aux contrats existants pour des biens, des travaux et des services autres que des services de conseil portant sur des éléments de nature similaire doivent être effectuées à l'aide du DC jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat initial (référence : module F1 du manuel du FIDA, article 6) ; Les modifications apportées aux contrats existants pour des quantités supplémentaires (des mêmes articles) peuvent dépasser 10 % sous réserve de l'accord du bureau national du FIDA, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser le DC (référence : module P2 du manuel du FIDA, article 2). En ce qui concerne les services de conseil, les SED peuvent être approuvés dans le cas de services considérés comme le prolongement naturel de services précédemment fournis dans le cadre de contrats (référence au module F2 du manuel du FIDA, article 6) ; si le contrat est en cours, des modifications sont possibles. Les modifications augmentant le prix du contrat de plus de 10 % nécessitent l'approbation du FIDA sans qu'il soit nécessaire de recourir à la procédure alternative de règlement des litiges (référence : module P2 du manuel du FIDA, article 2).

³⁶ À la date de publication du présent PIM, OPEN ne permet pas de soumettre l'offre en l'absence d'objections. Le flux de travail commence au stade du rapport d'évaluation. Dans ce cas, l'offre est soumise à la procédure de non-objection par courrier électronique, puis le courrier électronique/N.O. est téléchargé dans le système au stade de l'évaluation.

6. Le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport sur l'ouverture des propositions) et toute clarification ;
7. Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture des propositions financières) ;
8. Projet de contrat dûment complété ;
9. Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
10. Contrat signé (à titre d'information et pour mémoire) ;
11. Modifications cumulées du contrat/protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
12. Prolongations cumulées des contrats/moyens d'exécution dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

Services de conseil : SQC et SCI

166. La soumission par OPEN d'une déclaration de non-objection concerne les dossiers et documents d'appel d'offres suivants :

- a) Demande obligatoire de manifestation d'intérêt (RFI) et cahier des charges (y compris les estimations de coûts) contenant la grille d'évaluation proposée ;
- b) Rapport de présélection avec classement proposé des candidats ;
- c) Demande de propositions (RFP) ;
- d) Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
- e) Rapport d'évaluation (y compris toute clarification) ;
- f) Projet de contrat dûment rempli ;
- g) Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé en deuxième position) ;
- h) Contrat signé (à titre d'information et pour mémoire) ;
- i) Modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- j) Prolongations cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

Contrats attribués de gré à gré et sélection d'un fournisseur unique

167. La soumission par OPEN d'une déclaration de non-objection concerne les dossiers et documents d'achat suivants :

- a) Justification du recours à un fournisseur unique (y compris en dessous des seuils DC/SED indiqués dans le tableau 1 ci-dessus) et justification du choix d'une entreprise ou d'une personne en particulier ;
- b) Spécifications techniques ou termes de référence ;
- c) Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
- d) Rapport de négociation (y compris l'évaluation de l'offre/proposition soumise et l'intégralité de la négociation) ;
- e) Projet de contrat dûment rempli ;
- f) Contrat signé (à titre d'information et pour mémoire) ;
- g) Modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- h) Prolongations cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

Accord mutuel³⁷

168. La soumission par OPEN d'une déclaration de non-objection concerne les dossiers et documents d'achat suivants :

- a. Rapport justifiant le recours à une convention privée (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM);
- b. Document d'appel d'offres pour une entité publique à engager sur une base négociée ;
- c. Rapport de négociation certifiant la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
- d. Projet d'accord dûment complété ;
- e. Accord signé (pour information et enregistrement) ;
- f. Modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- g. Prolongations des contrats dépassant 25 % de la durée initiale.

Achats auprès d'agences des Nations Unies³⁸

169. La soumission par OPEN d'une déclaration de non-objection concerne les dossiers et documents d'achat suivants :

- a. Rapport justifiant le recours aux agences des Nations Unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- b. Document d'appel d'offres pour l'agence des Nations Unies qui sera engagée dans le projet pour le champ d'application spécifique des travaux ;
- c. Projet de contrat dûment rempli ;
- d. Accord signé (pour information et archivage) ;
- e. Modifications cumulatives de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- f. Prolongations cumulées des accords dépassant 25 % de la durée initiale.

Autres exigences spécifiques pour l'approbation préalable

170. La coordination déléguée de l'opération doit également s'assurer que le FIDA n'a aucune objection à ce qui suit :

- a) Le recrutement du personnel chargé des achats ;
- b) Les modèles d'appel d'offres et de demande de propositions pour toutes les méthodes de passation de marchés (qu'elles soient a posteriori ou a priori) lorsqu'ils diffèrent des types de documents du FIDA ; ³⁹
- c) Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler une procédure de passation de marché ;
- d) Recommandations visant à mettre fin aux négociations avec un cabinet de consultants ou un individu et à entamer des négociations avec le cabinet de consultants ou l'individu classé en deuxième position ;
- e) Recommandation d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas le contrat ;
- f) Justifications pour l'ouverture d'appels d'offres/de propositions inférieurs à trois ;
- g) Utilisation d'une garantie de bonne exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable à première demande ;
- h) Décisions concernant les offres anormalement basses ;
- i) Établissement d'une liste restreinte de moins de trois entités ; et
- j) Intention de résilier un contrat.

Autres aspects de la coordination avec le FIDA en matière de passation de marchés

³⁷ Veuillez supprimer cette sous-section si le recours à la force n'est pas prévu dans le PPA.

³⁸ Veuillez supprimer cette sous-section si les achats auprès des agences des Nations Unies ne sont pas prévus dans le PPA.

³⁹ Si les directives du FIDA en matière de passation de marchés doivent s'appliquer, les DOCUP du FIDA doivent être adoptés.

La coordination déléguée de l'opération coordonne à l'avance avec le FIDA les questions suivantes:

- a. Toute modification du MEP ;
- b. Toute modification apportée à la composition du **personnel de la coordination déléguée de l'opération** ;
- c. Composition des comités d'évaluation ;
- d. Résumés des demandes de rapports et copies des plaintes pour toutes les activités d'approvisionnement soumises à un examen préalable avant qu'une décision ne soit prise (facultatif pour les activités d'approvisionnement soumises à un examen a posteriori) ;
- e. La coordination déléguée de l'opération informe le FIDA de tout recours introduit auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle en a connaissance ;
- f. Rapports d'étape sur les marchés publics et rapports spéciaux sur les questions critiques ;
- g. Détails sur les fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- h. L'exclusion d'un fournisseur qui semble avoir été exclu par une autre BMD, pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour examen ex ante et ex post) ; et
- i. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

171. En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA pour soutenir la mise en œuvre, la supervision, le PMP et les missions de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, dossiers et fichiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

Questions critiques en matière de passation de marchés

172. Domaines d'incohérence entre la législation nationale et les directives du FIDA en matière de passation de marchés pour les projets⁴⁰

173. Comme indiqué dans les Directives du FIDA relatives aux marchés publics dans le cadre des projets 2019, article 7 : « Dans les cas où le FIDA estime que le système national de passation des marchés d'un emprunteur/bénéficiaire n'est pas entièrement conforme aux présentes Directives, d'autres dispositions en matière de passation des marchés s'appliquent, telles qu'énoncées dans le Manuel des marchés publics. » Par conséquent, la présente section identifie les domaines de conflit entre les règles nationales en matière de passation de marchés et les règles du FIDA (section 3.1.1) et résout ces conflits en précisant les dispositions applicables (section 3.1.2).

Comparaison entre les règles nationales et les règles du FIDA en matière de passation de marchés

174. Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales en matière de passation des marchés (emprunteur/bénéficiaire) (lois et règlements) et les directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour la coordination déléguée de l'opération, les aspects conflictuels qui doivent être résolus en appliquant les directives du FIDA et les dispositions du Manuel, comme indiqué à la section 3.1.2.

⁴⁰ N'incluez cette section QUE si le PPA spécifie l'utilisation des règles nationales en matière de passation de marchés, à condition qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA.

Marchés publics au Cabo Verde	Marchés publics nationaux (base juridique et pratique)	Directives du FIDA en matière de passation des marchés
Principes de passation des marchés	Les articles 6 à 21 de la PPC établissent les principes de concurrence (art. 8), d'égalité et de non-discrimination (art. 9), de proportionnalité (art. 10), de transparence (art. 11), de promotion du développement économique national (art. 13), de protection de l'environnement (art. 14), économie et efficacité (art. 15) et éthique (art. 20). L'article 13 prévoit une marge d'appréciation pour favoriser les objectifs de développement national.	Éthique, responsabilité, concurrence, équité, transparence, efficacité, efficience et économie, et meilleur rapport qualité-prix.
Recours généralisé à l'attribution directe pour les marchés de faible valeur	Le Code des marchés publics (loi n° 88/VIII/2015) établit une méthode de sélection basée sur la valeur dans ses articles 29 et 30, autorisant l'attribution directe en dessous de 3,5 millions de CVE pour les travaux et de 2 millions de CVE pour les biens et services, ainsi que des cas supplémentaires d'attribution directe en vertu de l'article 39. L'article 39 du Code des marchés publics autorise le recours à l'attribution directe, quelle que soit la valeur, dans des cas précis, notamment en cas d'urgence extrême, d'exclusivité technique, de travaux ou de services supplémentaires ou répétés, et d'échec des procédures concurrentielles, sous réserve d'une justification formelle par le pouvoir adjudicateur. Dans la pratique, l'article 39 fonctionne comme une dérogation légale aux seuils de valeur fixés à l'article 30.	La sélection directe est une méthode de passation de marchés exceptionnelle qui doit être dûment justifiée sur la base des lignes directrices en matière de passation de marchés.
Délais de soumission raccourcis	Le Code des marchés publics fixe des délais minimaux standard pour la soumission des offres en fonction de la procédure et du mode de publicité, mais l'article 119 permet de raccourcir ces délais dans des cas d'urgence dûment justifiés, à condition que l'urgence ne soit pas imputable au pouvoir adjudicateur et que le respect des délais standard soit incompatible avec la résolution de la situation. Dans la pratique, cela peut réduire les délais de soumission à environ 10 jours, sous réserve d'une documentation adéquate, la légalité étant évaluée sur la base de l'existence et de la solidité de la justification plutôt que sur un délai minimum fixe. Bien que légale, une telle accélération augmente le pouvoir discrétionnaire, réduit le temps de préparation des soumissionnaires et peut nuire à l'efficacité de la concurrence et à la qualité des offres, en particulier sur les marchés peu développés.	Le calendrier des appels d'offres sera maintenu conformément aux normes du FIDA décrites dans le présent manuel.
Méthode d'achat par défaut pour les biens et les travaux	L'appel d'offres public est obligatoire pour les travaux $\geq$ 10 000 000 CVE et les biens/services $\geq$ 5 000 000 CVE (articles 29 à 31). En dessous de ces seuils, l'appel d'offres restreint et l'attribution directe sont autorisés.	La passation de marchés ouverte à la concurrence est la méthode par défaut, quelle que soit la valeur.
Méthode d'achat par défaut pour les services de conseil	Les services de conseil sont soumis à une procédure spéciale (articles 29 et 51) autorisant plusieurs méthodes avec une publicité moins stricte et une sélection plus souple.	La sélection des consultants doit être axée sur la qualité et utiliser des méthodes approuvées par le FIDA, avec une manifestation d'intérêt structurée, une présélection et une évaluation.
Restrictions et discrimination	Si le principe de non-discrimination est expressément établi à l'article 9, l'article 13 autorise le recours aux marchés publics comme instrument politique pour promouvoir le développement économique et social national, notamment le soutien à la capacité de production nationale, à l'emploi et au développement inclusif. Combiné à la distinction entre les procédures nationales et internationales et aux méthodes d'attribution telles que la MEAT prévue à l'article 99, cela crée un espace juridique pour des exigences ou des pondérations axées sur le développement qui, si elles ne sont pas strictement contrôlées, peuvent fonctionner dans la pratique comme des restrictions indirectes à la participation étrangère.	Toutes les possibilités de passation de marchés sont fondées sur une concurrence pleine, loyale et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs éligibles.
Régime spécial pour les services de conseil	Les services de conseil sont régis par un régime procédural spécial reconnu à l'article 29(1), qui autorise plusieurs méthodes de sélection sans exigences explicites en matière de qualité. L'article 29 définit les procédures de passation de marchés légalement admissibles et reconnaît que les services de conseil sont soumis à un régime procédural spécifique, mais n'établit pas de hiérarchie qualitative entre les méthodes ni n'impose une sélection axée sur la qualité, laissant le choix de	Recours à la passation de marchés de services de conseil approuvés par le FIDA.

Marchés publics au Cabo Verde	Marchés publics nationaux (base juridique et pratique)	Directives du FIDA en matière de passation des marchés
	la méthode largement déterminé par les seuils et la discrétion de l'autorité contractante.	
Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions	En vertu du Code des marchés publics, les procédures d'appel d'offres restreint exigent que le pouvoir adjudicateur invite un nombre suffisant d'opérateurs économiques pour garantir une concurrence effective, la pratique convergeant vers un minimum de trois soumissionnaires invités (article 29(6)) ; Les procédures d'attribution directe sont menées avec un seul opérateur économique par conception (article 29(7)) ; Les procédures d'appel d'offres public, qu'elles soient nationales ou internationales, ne prescrivent pas de nombre minimum d'offres et peuvent légalement se dérouler avec une seule offre conforme, à condition que la procédure ait été dûment annoncée, que les documents d'appel d'offres ne soient pas restrictifs et que l'offre soit conforme (articles 30-31) ; de même, pour les services de conseil régis par le régime spécial (article 29, paragraphe 1, et dispositions connexes), le code n'impose pas de nombre minimum de propositions, la concurrence devant résulter de la publicité et de la présélection plutôt que d'un seuil numérique	Trois devis/offres/propositions en dessous desquels aucune objection n'est requise pour poursuivre la procédure.
Marchés publics de faible valeur et attributions directes	Marchés publics de faible valeur et attributions directes L'attribution directe est autorisée en dessous de 3,5 millions d'euros pour les travaux et de 2 millions d'euros pour les biens/services, et dans les conditions prévues à l'article 39 (urgence, exclusivité, travaux supplémentaires). Éligibilité Les articles 70 à 73 définissent les motifs d'exclusion, notamment l'insolvabilité, la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et les arriérés fiscaux/de sécurité sociale, étayés par les listes d'exclusion de l'ARAP.	Soit annoncés au niveau national, soit lancés avec une liste prédéfinie de fournisseurs. Les accords privés/SED peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel et au tableau 1 ci-dessus.
Éligibilité	Les articles 70 à 73 du Code des marchés publics établissent des motifs d'exclusion obligatoires couvrant, entre autres, l'insolvabilité ou la liquidation, les condamnations définitives pour corruption, fraude ou blanchiment d'argent, et le non-respect des obligations fiscales et sociales, dont l'application est soutenue par les déclarations des soumissionnaires et la tenue de listes d'exclusion par l'ARAP, fournissant ainsi un cadre d'éligibilité formellement solide basé sur l'intégrité.	L'éligibilité est ouverte par pays d'origine, mais stricte en matière d'intégrité et de respect des sanctions.
Préférence nationale	Bien que le Code consacre l'égalité et la non-discrimination, les articles 13 et 99(4) permettent aux critères d'attribution selon la méthode de l'offre économiquement la plus avantageuse (MEAT) d'inclure une pondération qui favorise les fournisseurs nationaux ou les produits fabriqués dans le pays, créant ainsi une base légale mais discrétionnaire pour la préférence nationale dans l'attribution des marchés.	La préférence nationale ne sera pas appliquée.
Transparence	Les articles 11 et 23 à 28 exigent la publication des plans d'approvisionnement, des avis, des contrats et la tenue de registres des contrats, bien que les pratiques varient.	La transparence et l'auditabilité tout au long du cycle de vie sont requises à titre de contrôles fiduciaires.
Rapport qualité-prix	L'économie et l'efficacité sont des objectifs déclarés (art. 15), mais le coût du cycle de vie et la durabilité ne sont pas mis en œuvre ; le prix reste le facteur dominant.	Le rapport qualité-prix équilibre le prix, la qualité, le risque et la durabilité.
Réclamations, comptes rendus et contestations	Les articles 267 à 299 établissent un contrôle administratif par l'intermédiaire de l'ARAP/CRC et un contrôle judiciaire, avec effet suspensif dans certains cas.	Un traitement crédible, rapide et transparent des plaintes, avec des pistes d'audit complètes, est requis.
Pratiques discrétionnaires en matière de qualification et d'évaluation	Les articles 10 et 12 exigent que les critères de qualification et d'évaluation soient proportionnés au contrat et appliqués de manière impartiale et objective, mais ne prescrivent pas de limites objectives ni de critères standardisés, laissant ainsi une grande latitude aux pouvoirs adjudicateurs pour définir et structurer les exigences en matière de passation de marchés.	Utiliser les critères d'évaluation et de qualification du FIDA.

Champ d'application des règles nationales en matière de passation de marchés dans le cadre du projet

175. Sur la base de la comparaison ci-dessus, les éléments suivants seront soumis au manuel des marchés publics du FIDA :

- Méthode de passation des marchés pour les biens et les travaux dans le cadre d'un appel d'offres national

Estimations des coûts et du calendrier

176. Les estimations détaillées des coûts et du calendrier pour chaque activité de passation de marchés seront évaluées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des exigences (spécifications ou termes de référence). Ces estimations détaillées sont soumises en même temps que les exigences relatives aux activités de préqualification. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des mesures suivantes sera prise :

- a. Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse [X %]⁴¹, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA sans objection (conformément au Manuel, module C, article 3) ;
- b. Redéfinir l'activité d'achat afin de la ramener dans les limites du budget disponible ;
- c. Combiner les deux options ci-dessus.

177. Lors du regroupement des activités d'achat, il convient d'examiner attentivement la possibilité de regrouper les besoins et les activités en lots pouvant faire l'objet d'une procédure unique divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises et de réduire les coûts de transaction liés aux activités d'achat. Lorsque l'activité d'achat est divisée en lots, le coût total estimé de tous les lots sera utilisé pour déterminer la méthode d'achat appropriée. La division artificielle des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin d'éviter l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés.

178. Le calendrier de mise en œuvre des contrats doit également être estimé avec précision afin de garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel d'offres sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

Publication des avis

179. Les avis de marché de l'AGPM et de toutes les AOI sont publiés sur les forums suivants :

- Site web du FIDA ;
- Site web du Programme des Nations unies pour le développement ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- Un journal local à large diffusion ; et
- D'autres médias, le cas échéant.

180. Les avis de marché AON sont publiés sur les forums suivants :

- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- un journal local à large diffusion ; et
- D'autres médias, le cas échéant.

181. Les avis d'attribution de tous les contrats et bons de commande, ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une procédure de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions, sont publiés sur les forums suivants :

- le site web du FIDA ;
- le site web des Nations Unies consacré aux activités de développement (pour les AOI uniquement) ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire

⁴¹Le pourcentage est convenu entre l'unité nationale de coordination du projet et le FS conformément au manuel, module C, section 3.

- Un journal local à large diffusion ; et
- D'autres médias, le cas échéant.

Principes et éthique des marchés publics

182. La coordination déléguée de l'opération se conformera strictement aux dispositions de la section II des directives du FIDA relatives aux achats pour les projets (2019), qui couvrent les principes clés des achats :

- Éthique ;
- Responsabilité ;
- Concurrence ;
- Équité ;
- Transparence ;
- Efficacité, efficience et économie ; et
- Meilleur rapport qualité-prix.

183. En outre, la coordination déléguée de l'opération se conformera strictement aux dispositions de **la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations**, disponible à l'adresse www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506 . **L'opération** veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents relatifs aux marchés (dossiers d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique du FIDA pour la lutte contre la corruption :

Bureau de l'audit et de la conformité (AUO)
Section des enquêtes (IS)
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie
Courriel : **anticorruption@ifad.org**
Téléphone : +39 0654592888 +39 0654592888
Fax : +39 0654597888

Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel

184. La coordination déléguée de l'opération se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, disponible à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy. L'opération veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents relatifs aux marchés (dossiers d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Bureau de l'éthique (ETH)
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie
Courriel : **ethSCIOffice@ifad.org**
Téléphone : +39 06 5459 2525 +39 06 5459 2525
<https://www.ifad.org/en/ethSCI>

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

185. La coordination déléguée de l'opération se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, disponible à l'adresse www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012.

Tenue des registres

186. Conformément aux dispositions du module B du manuel, la coordination déléguée de l'opération conservera les archives et les dossiers relatifs aux marchés publics (pendant 10 ans) de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles et consultables, afin de faciliter leur examen et leur audit, même à distance. Le tableau des dossiers, extrait du manuel pour faciliter la consultation, est disponible à l'annexe 2. Afin de faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers relatifs à la passation des marchés et à la gestion des contrats sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé des marchés. Si d'autres services, équipes ou entités sont chargés d'archiver certains documents relatifs aux marchés, une copie doit être conservée par le personnel chargé des marchés. Les archives comprennent également tous les documents relatifs aux subventions/prêts accordés aux bénéficiaires de l'opération.

187. Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers préapprouvés, la coordination déléguée de l'opération conserve un enregistrement électronique complet de tous les documents, tandis que tous les documents originaux sont également conservés par le partenaire de mise en œuvre pendant dix ans.

Intégration des risques PESEC dans les marchés publics

Mesures de sauvegarde environnementales et sociales				
Conservation de la biodiversité		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour l'approvisionnement
1.1 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la conversion ou la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris les habitats modifiés, les habitats naturels et les habitats naturels essentiels) et/ou des écosystèmes et des services écosystémiques?		<i>Modéré</i> Le projet aura une incidence importante sur l'habitat modifié, mais n'empiètera pas sur l'habitat naturel ou l'habitat naturel essentiel.	<i>Modéré</i>	Exiger le respect des aménagements et des plans du site approuvés. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour l'investissement à Fogo. Respecter les réglementations environnementales nationales le cas échéant.
1.2 Le projet pourrait-il inclure ou donner lieu à des activités ayant un impact négatif sur des habitats protégés par la loi, des habitats actuellement classés comme zones protégées ou des habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité (telles que les parcs nationaux, les zones protégées par The Nature Conservancy, les zones conservées par les communautés autochtones [APAC], etc.) ?		<i>Modéré</i> Le projet est mis en œuvre dans à proximité d'une zone protégée, et les installations associées auront des impacts négatifs indirects modérés.	<i>Modéré</i>	Exiger la conformité avec les aménagements et les plans approuvés pour le site. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour l'investissement à Fogo. Se conformer aux réglementations environnementales nationales, le cas échéant.
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour l'approvisionnement
2.1 Le projet pourrait-il entraîner ou avoir pour conséquence le rejet de polluants dans l'environnement (provenant d'activités agricoles ou non agricoles) dans des circonstances normales ou anormales, ce qui pourrait avoir un impact négatif au niveau local, régional et/ou transfrontalier ?		<i>Modéré</i> Des polluants peuvent être rejetés, dans des conditions normales d'exploitation ou autres, mais les systèmes de traitement sont éprouvés, vérifiés et peu coûteux. L'environnement récepteur est très vulnérable.	<i>Modéré</i>	Le projet encouragera l'utilisation d'intrants biologiques et incitera les agriculteurs et les prestataires de services à s'approvisionner auprès de fournisseurs agréés pour les produits agrochimiques. La fourniture d'intrants s'accompagnera d'une formation à la manipulation et à l'utilisation en toute sécurité des produits agrochimiques dispensée par les fournisseurs.
2.3 Le projet implique-t-il ou entraînera-t-il une consommation importante de matières premières et d'énergie ?		Modéré Le projet nécessitera la consommation de matières premières et/ou d'énergie. Il s'agira d'un élément majeur du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	<i>Modéré</i>	Exiger la conformité avec les plans d'aménagement et les développements approuvés. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour les investissements à Fogo. Se conformer aux réglementations environnementales nationales, le cas échéant.
2.4 Le projet impliquera-t-il la construction ou la réhabilitation de systèmes d'irrigation et/ou entraînera-t-il ou résultera-t-il en des activités importantes impliquant l'extraction, le détournement ou la rétention d'eaux de surface ou souterraines ? (Par exemple, construction de barrages ou de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eaux souterraines.)		Modéré Le projet nécessitera un volume considérable d'eaux souterraines ou de surface. Cela nécessitera une extension mineure des	<i>Modéré</i>	Les documents d'appel d'offres pour les études techniques devront tenir compte de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin versant concerné par le sous-projet ou les activités, ainsi que de l'utilisation rationnelle de l'eau.

		sources existantes. Cela impliquera la construction ou la réhabilitation de petits réseaux d'irrigation, couvrant moins de 300 hectares par périmètre.		
2.5 Le projet impliquera-t-il l'utilisation de produits agrochimiques (pesticides, engrais et autres agents de traitement) susceptibles d'entraîner une pollution des sols et de l'eau ou d'autres impacts négatifs ?		Modéré Le projet nécessitera l'utilisation d'engrais, de pesticides et/ou d'autres agents de traitement, mais il existe des alternatives à l'aux engrais et/ou pesticides polluants. La capacité d'adaptation de l'environnement est élevée, ce qui pourrait atténuer la plupart des problèmes de pollution potentiels.	Modéré	Les documents d'appel d'offres et les accords ou contrats avec les agriculteurs bénéficiaires du projet comprendront des clauses notifiant : - encourageant l'utilisation de produits de substitution aux produits chimiques de synthèse dans leurs activités ; et, lorsque cela est absolument nécessaire, - d'utiliser des pesticides autorisés dans le pays et provenant de fournisseurs agréés par les autorités.
2.6 Le projet inclura-t-il ou donnera-t-il lieu à la production primaire de ressources naturelles biologiques par la culture ou la production de plantes, la production végétale d'espèces annuelles et pérennes, etc. ?		Modéré Le projet dépendra entièrement de la production de ressources naturelles biologiques. Le projet sera mis en œuvre dans une zone agricole préexistante présentant une faible vulnérabilité environnementale et/ou sociale.	Modéré	Les documents d'appel d'offres doivent inclure des clauses garantissant que les réglementations pertinentes sont appliquées et que seuls les intrants figurant sur la liste autorisée seront achetés. Le gouvernement prévoit d'éliminer progressivement l'utilisation d'intrants non biologiques autorisés.
Conditions de travail et d'emploi		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour les achats
5.1 Le projet est-il susceptible d'être mis en œuvre dans des secteurs ou des industries où des pratiques discriminatoires et un manque d'égalité des chances (à l'égard des travailleurs défavorisés ou vulnérables, tels que les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes handicapées) ont été signalés, où le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est bafoué, ou où des travailleurs migrants sont employés ?		Modéré Le projet interviendra dans des secteurs ou des industries qui, par le passé, n'ont pas respecté les lois nationales ou les engagements internationaux en matière de droits du travail, mais qui sont actuellement correctement réglementés au niveau national. Les chaînes d'approvisionnement internationales font parfois l'objet d'audits	Modéré	Les documents d'appel d'offres et les accords ou contrats avec les bénéficiaires du projet, en particulier les agriculteurs, doivent inclure une clause relative au respect des lois et réglementations sociales et du travail.

		portant sur leurs performances environnementales ou sociales.		
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) ayant atteint l'âge minimum fixé au niveau national mais étant âgés de moins de 18 ans dans les activités ou secteurs concernés ?		Modéré Le projet interviendra dans des secteurs ou des industries où des cas flagrants de travail des enfants ont été constatés dans le passé. Cependant, des réglementations existent désormais dans ce domaine et le travail des enfants est illégal en vertu de la législation nationale.	<i>Modéré</i>	Les accords ou contrats conclus avec les bénéficiaires du projet, en particulier les agriculteurs, doivent inclure une clause relative au respect des lois et réglementations sociales et du travail, notamment celles relatives au travail des enfants.
5.4 Le projet est-il susceptible : a) d'intervenir dans un secteur, un domaine ou une industrie où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels ou sécuritaires importants, et/ou b) de promouvoir ou d'utiliser des technologies ou des pratiques qui présentent des risques pour la sécurité et la santé au travail (SST) des agriculteurs, des autres travailleurs ruraux ou des populations rurales en général ? (Remarque : dans le secteur agricole, les risques pour la SST sont particulièrement associés aux éléments suivants : machines et outils dangereux ; produits chimiques dangereux ; agents toxiques ou allergènes ; substances ou agents cancérogènes ; maladies parasitaires ; maladies animales transmissibles ; espaces confinés ; risques ergonomiques ; températures extrêmes ; et contact avec des animaux, reptiles et insectes dangereux et venimeux. Les risques psychosociaux comprennent notamment la violence et le harcèlement.)		Modéré Le projet concernera un secteur, un domaine ou une industrie dans lesquels les travailleurs sont parfois exposés à des risques pour la santé et la sécurité au travail et où la réglementation est connue pour être inadéquate ou inexistante. Cependant, il n'existe aucune preuve de maladie ou de décès.	<i>Modéré</i>	Les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de développement doivent inclure des clauses relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs. Ces clauses doivent être explicitement mentionnées dans les contrats d'exécution des travaux concernés. Le code de conduite (mettant en évidence les obligations en matière de sécurité des travailleurs) signé par les cadres supérieurs des prestataires de services sous contrat doit être joint à ces contrats.
Santé et sécurité de la communauté		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour les achats
6.5 Le projet pourrait-il entraîner un risque de violence sexiste, y compris d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'abus sexuels, en raison de l'afflux important de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres mesures qui modifient la dynamique communautaire ?		Modéré Le projet est susceptible d'entraîner de légers changements dans la dynamique communautaire qui pourraient accroître le risque de violence sexiste ou d'exploitation sexuelle. Des protocoles relatifs violence sexiste ont été mis en place.	<i>Modéré</i>	Les documents d'appel d'offres et les accords ou contrats avec les bénéficiaires du projet, en particulier les agriculteurs, doivent inclure une clause sur le respect des lois et réglementations sociales et du travail, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.
6.7 Le projet pourrait-il entraîner un afflux massif de travailleurs ?		Modéré	<i>Modéré</i>	Les documents d'appel d'offres et les

		Le projet dépend en partie de l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs, mais la majorité d'entre eux peuvent être recrutés localement, et des protocoles ont été mis en place		contrats relatifs aux activités concernées doivent décrire les conditions contractuelles suivantes : • préserver et éviter d'endommager les voies d'accès au site ; • La violence sexiste, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels entraîneront la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite du contractant. signalement périodique des accidents et des infractions.
6.8 Le projet pourrait-il inclure ou entraîner le recrutement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet ?		Mineur Un petit nombre d'agents de sécurité est nécessaire, mais ils sont bien formés et des protocoles ont été mis en place.	Faible	Les agents doivent être inclus dans la liste du personnel et signer le code de conduite lors de leur recrutement. Les agents doivent être identifiés et rémunérés conformément au salaire minimum en vigueur.
Réinstallation et réintégration économique		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour les achats
7.4 Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs ou entraîner des changements sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété collective ou les droits coutumiers relatifs aux terres, aux territoires et/ou aux ressources ?		Modéré Le projet entraînera des changements limités au régime foncier et/ou aux droits de propriété ou aux droits coutumiers collectifs. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage ou de règlement des différends sont disponibles.	<i>Modéré</i>	Les appels à manifestation d'intérêt ou les appels d'offres visant à sélectionner les bénéficiaires doivent préciser les critères relatifs aux terres sur lesquelles les activités à financer doivent être menées. Les documents relatifs au statut des terres doivent être joints aux contrats ou accords conclus avec les bénéficiaires sélectionnés. Les réglementations nationales seront également respectées afin de renforcer la sécurité d'utilisation et de tenure pour les bénéficiaires.
Intermédiaires financiers et investissements directs		Conséquence	Niveau de risque	Recommandations pour les marchés publics
8.1 L'investissement est-il susceptible d'être accordé à une institution qui n'a pas mis en œuvre une politique environnementale et sociale ou un système de gestion environnementale et sociale (SGES) connexe (transparent et accessible au public) ?		Modéré L'institution n'a pas mis en place d'ESMS, mais dispose de plusieurs politiques environnementales et sociales distinctes. Ces politiques ne sont donc pas considérées comme transparentes. Des rapports sur les questions environnementales et sociales sont fournis sur demande.	Modéré	Les critères de sélection des institutions devraient inclure cette exigence. Si les institutions ne disposent pas d'un SGES, elles devraient s'engager à élaborer un plan d'action environnemental et social.
8.2 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui ne dispose pas de capacités suffisantes (par exemple, du personnel qualifié, tel qu'un		Mineur L'institution emploie un	Faible	Les institutions doivent avoir la capacité de mettre en œuvre un plan environnemental et social, sinon le

responsable des questions environnementales et sociales) pour mettre en œuvre le SGES ?		responsable des questions environnementales et sociales et du personnel de terrain pour mettre en œuvre le SMES.		renforcement des capacités doit être inclus dans le plan d'action environnemental et social

Transactions d'approvisionnement - Structure institutionnelle et RACI

Partenaires de mise en œuvre⁴²

188. Les partenaires de mise en œuvre du CDO seront généralement les agrégateurs au niveau de chaque secteur d'intervention opérationnel. Les accords conclus avec ces partenaires doivent contenir des clauses minimales sur les questions fiduciaires et d'approvisionnement. Le responsable des achats de la CDO supervise la rédaction des accords, des PPM et l'introduction des DANO sur OPEN. Dans la mesure du possible, ces partenaires bénéficieront du même soutien que l'équipe opérationnelle en matière de gestion de projet. Ces partenaires se conformeront aux mêmes règles, procédures et seuils de gestion de projet que le CDO.

189. Le RPM veillera à ce que, au niveau de ces partenaires : (i) le personnel chargé des achats dispose des compétences minimales requises pour mener à bien les activités de gestion des achats et que le principe de séparation des tâches incompatibles soit respecté ; (ii) les procédures de gestion des achats soient validées par le FIDA ; (iii) le responsable des achats chez les partenaires acquière les capacités nécessaires conformément aux exigences du FIDA en matière d'achats.

190. Si l'opération prévoit la sélection concurrentielle des partenaires d'exécution, les méthodes et procédures requises énoncées dans les règles applicables en matière d'achats seront appliquées pour la sélection de tout autre partenaire d'exécution. La sélection (à l'aide de la méthode d'achat appropriée) et la passation de marchés (à l'aide du type de contrat ou de protocole d'accord approprié) des partenaires d'exécution seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA ; ces accords seront planifiés dans le cadre du PP respectif.

191. Chaque partenaire d'exécution (appartenant au secteur public) doit se conformer aux dispositions du PPA et du présent manuel. Les autres partenaires d'exécution (issus du secteur privé ou de la société civile) peuvent appliquer leurs propres règles de passation des marchés, à condition qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés et après une évaluation positive de la part du FIDA. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque partenaire d'exécution seront élaborées conformément aux deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et annexés au MEP. Chaque partenaire d'exécution préparera son PPM en suivant les modèles approuvés par le FIDA et le soumettra à la coordination déléguée de l'opération pour intégration dans le PP consolidé. Il en va de même pour les mises à jour et les mises à niveau. Tous les contrats signés par le partenaire d'exécution doivent être enregistrés dans OPEN.

192. La valeur de l'accord de partenariat (à saisir dans OPEN) avec un PI sera basée sur les honoraires⁴³ facturés par le PI pour les services qui lui sont confiés. Tous les contrats attribués par un PI dans le cadre de cet accord seront enregistrés séparément dans OPEN.

193. L'évaluation technique réalisée dans le cadre de la préparation de l'ORIAM-SA confirme que la SONATER répond globalement aux exigences du FIDA pour agir en tant que MOD. Elle dispose de procédures internes de passation des marchés, d'un comité indépendant d'attribution des marchés, d'une expertise en matière de gestion des contrats et d'une flotte logistique qui a récemment été renforcée grâce à un financement public. Néanmoins, quelques mesures de soutien sont recommandées, notamment : (i) un renforcement ciblé des capacités, axé sur l'utilisation d'outils de suivi numériques (SIG, logiciels de suivi et d'évaluation), (ii) la mise à jour des manuels de procédures internes, et (iii) la poursuite de la participation à la formation du FIDA sur la gestion fiduciaire.

194. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORIAM-SA, la SONATER sera en mesure d'assumer les responsabilités suivantes :

- Soutien à l'identification technique des sites de développement (plaines, zones irriguées, zones maraîchères) ;
- Réalisation d'études techniques (APS, APD, DAO) et environnementales ;
- Passation des marchés, suivi, contrôle et réception des travaux ;

⁴² Veuillez supprimer la section 4.2 car elle n'est pas pertinente dans le cadre de l'accord de financement.

⁴³ En effet, les honoraires (le cas échéant) sont des fonds qui seront versés directement au PI et font l'objet d'un appel d'offres ou d'une négociation avant la signature d'un protocole d'accord/d'une convention avec le PI, tandis que les fonds restants confiés au PI (pour financer les contrats signés par le PI) sont convenus, fixes et ne font pas l'objet de négociations avec le PI ; ces fonds seront dépensés selon les méthodes de passation des marchés applicables et doivent être enregistrés dans le CMT en conséquence.

- Supervision de la fourniture et de l'installation des équipements (pompes, clôtures, réservoirs);
- Participation aux réunions de coordination du projet et aux comités techniques ;
- Appui à la formation des bénéficiaires à la gestion durable des structures.

195. Ce partenariat permettra au projet de bénéficier d'un opérateur national ayant une expérience avérée et une bonne connaissance du terrain, tout en favorisant la mobilisation rapide et efficace des ressources pour atteindre les objectifs de développement fixés par l'ORIAM-SA.

Comptabilisation des contrats attribués par les entités locales et les partenaires

196. Lorsque les responsabilités en matière de passation de marchés (y compris les subventions) sont confiées à des entités locales (EL) ou à des partenaires d'exécution (PE), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans d'approvisionnement préparés par les LE/IP doivent suivre le modèle PP du FIDA et être consolidés avec le PP de la coordination déléguée de l'opération ; afin d'éviter le double comptage des chiffres financiers , les accords avec ces LE/IP doivent être enregistrés dans OPEN, en indiquant uniquement (le cas échéant) les honoraires payables à ces partenaires pour la prestation des services qui leur sont confiés.
- Le PPM préparé par la coordination déléguée de l'opération doit également inclure les activités d'approvisionnement avec les EBL ou les IAP (protocole d'accord/accord) et indiquer la valeur des coûts (le cas échéant) confiés aux EBL ou aux IAP ; lorsque l'autorité d'approvisionnement est déléguée à un EBL/ IAP, ce dernier dépensera le budget alloué en menant des activités d'approvisionnement qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et au manuel de procédures (voir l'article 23 du manuel de procédures), ce dernier dépensera le budget alloué en menant des activités d'approvisionnement qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et au manuel de procédures (voir l'article 23 du manuel de procédures) ; ⁴⁴
- Le PP d'un L.E./P.I. doit être soumis à un examen préalable par le FIDA ; les activités d'approvisionnement gérées par un L.E./P.I. doivent être soumises à un examen préalable/postérieur par le FIDA, selon le cas ;
- Tous les contrats conclus par un P.L./P.I. doivent être enregistrés dans OPEN par la coordination déléguée de l'opération ou le partenaire ;
- La coordination déléguée de l'opération supervisera les activités d'achat menées par chaque EBL ou IAP sur la base des dispositions détaillées figurant dans le protocole d'accord/l'accord soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité d'approvisionnement d'un EBL/PI est soumise à un examen préalable par le FIDA, la coordination déléguée de l'opération sera chargée de faire rapport via OPEN (à l'exception des prêts et des microcrédits qui ne sont pas enregistrés dans OPEN) ;
- Tous les protocoles d'accord/accords de premier niveau signés entre la coordination déléguée des opérations et une L.E./P.I. doivent être saisis dans OPEN, comme expliqué à la section 3.4.1 ci-dessus ; et
- L'entité exécutante/le partenaire d'intervention est tenu de se conformer aux exigences en matière d'archivage énoncées dans le présent manuel ; La coordination déléguée de l'opération veille à ce que tous les dossiers et documents soient disponibles et accessibles pour les opérations d'examen.

Structure institutionnelle, rôles et responsabilités

197. Les sous-sections ci-dessous détaillent les procédures opérationnelles des comités d'évaluation, le mécanisme de recrutement du personnel et les responsabilités des principales parties prenantes et du personnel.

⁴⁴ Toutes les conditions de passation des marchés décrites ci-dessus s'appliquent également aux partenaires de mise en œuvre du projet et aux agents d'exécution approuvés par le FIDA.

Comités d'évaluation⁴⁵

198. Étant donné que l'opération applique les règles nationales en matière de passation des marchés dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les directives du FIDA en la matière, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation au sein de l'opération :

- Chaque activité de passation de marchés (y compris les subventions et le recrutement du personnel) dispose de son propre comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ;
- Le comité peut être un comité unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation, à condition que chaque membre soit exempt de tout conflit d'intérêts et garantisse que sa participation à l'évaluation ne sera pas biaisée par des travaux préparatoires tels que la rédaction de cahiers des charges ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché ;
- Les conditions suivantes doivent être remplies pour tous les comités :
 - o Le comité est officiellement nommé par l'autorité compétente ;
 - o Les membres du comité connaissent bien l'AMI, le dossier de préqualification, le dossier d'appel d'offres ou l'appel à propositions ; ils consacrent suffisamment de temps à la compréhension du document et du processus et consacrent tout leur temps à l'achèvement de l'évaluation dans les meilleurs délais ;
 - o Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (conformément au modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, du personnel, des experts, des sous-traitants, etc. Dès qu'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel) est identifié, le membre du comité concerné doit le signaler au président, qui coordonnera son remplacement immédiat.
 - o Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine des achats, des spécialistes des achats et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité en question (par exemple, des spécialistes financiers, des experts juridiques, etc.).
 - o Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux ; ces derniers sont associés lorsque l'activité de passation de marchés est destinée à un groupe ou à une communauté légalement constitué(e).
 - o Si le personnel de la coordination déléguée de l'opération (et les utilisateurs finaux, le cas échéant) ne dispose pas des qualifications, des compétences ou de l'expertise nécessaires dans le domaine des marchés publics, la coordination déléguée de l'opération peut inclure un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) dans le comité, à condition que ce membre soit exempt de tout conflit d'intérêts et se conforme aux règles énoncées dans le présent manuel et dans le guide ;
 - o Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
 - o Le comité fonctionne de manière indépendante et ne comprend pas de responsables ayant le pouvoir d'approuver définitivement les résultats de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir de hiérarchie entre les membres du comité afin de garantir qu'aucune hiérarchie n'exerce de pression indue sur les membres ;
 - o L'évaluation est effectuée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, à condition que les notes initiales et les notes ajustées soient incluses dans le rapport, avec une justification des ajustements ; les notes combinées seront basées sur la moyenne (moyenne des notes individuelles ajustées) ;

⁴⁵ Modifiez cette section en fonction des besoins de l'unité de gestion du projet après une évaluation approfondie des exigences nationales et du FIDA. Lorsque les directives et le manuel de passation des marchés du FIDA s'appliquent, remplacez le contenu de cette section par des renvois aux modules pertinents du manuel.

- Pour tous les aspects de l'évaluation qui sont évalués sur la base d'une réussite/échec (sans notation), le comité doit parvenir à une décision unanime, à défaut de quoi la décision doit être prise à la majorité et les opinions dissidentes doivent être dûment consignées. En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président prendra la décision ;
- Les membres du comité sont tenus d'évaluer toutes les manifestations d'intérêt/demandes de qualification/offres/propositions/devis reçus pour toutes les étapes de l'évaluation ; La division de l'évaluation à la verticale (répartition des offres entre les membres pour évaluation) ou à l'horizontale (certains membres effectuant l'examen préliminaire tandis que d'autres se chargent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée.
- Nonobstant ce qui précède, chaque membre du comité doit exercer son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
- Outre son rôle d'évaluation, comme les autres membres du comité, le spécialiste des achats au sein du comité est chargé de veiller au respect intégral des règles applicables en matière d'achats ; il est chargé de communiquer toutes les clarifications (sur la base de l'accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste des achats agira en tant que facilitateur du comité, comme prévu dans le module K1 du manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation des marchés en vigueur conformément à ce manuel.
- Chaque comité est présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et d'assumer les rôles définis dans le module K1 du manuel ;
- Toutes les évaluations et décisions sont prises sur la base des critères et des exigences définis dans les documents de passation des marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des points forts et des points faibles, etc., de manière suffisamment détaillée pour garantir le respect de la procédure ;
- Le comité procède à l'évaluation dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, pendant la période de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées officiellement par écrit aux soumissionnaires avant l'expiration de la période de validité par l'intermédiaire du directeur de la coordination déléguée de l'opération ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement entamer les discussions ou négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le manuel et le présent guide ;
- Le pouvoir adjudicateur (coordinateur délégué de l'opération) est l'autorité investie du pouvoir de nomination pour les comités d'évaluation ; Le pouvoir adjudicateur est également l'autorité chargée d'approuver les résultats de l'évaluation. Par conséquent, le pouvoir adjudicateur ne peut être membre ou président de ces comités ; le pouvoir adjudicateur nomme un comité pour chaque activité de passation de marché (ou groupes/catégories d'activités, à condition que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises soient communes et qu'il n'y ait pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est constitué suffisamment à l'avance par rapport à la date et à l'heure d'ouverture, et ses membres restent confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
- Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer un membre du comité ou un membre de la coordination déléguée de l'opération ou le personnel de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et signalée aux autorités compétentes ;

- Le comité dispose des pouvoirs suivants :
 - o Évaluer de manière indépendante chaque offre sur la base de ses mérites propres et des critères clairement définis dans les documents d'appel d'offres ;
 - o Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (le comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recourir à aucune personne ou autorité extérieure au comité ;
 - o Demander l'aide d'experts en la matière qui seront désignés par l'autorité contractante ()
 - o Décider des divergences identifiées dans chaque offre et les classer comme mineures ou majeures en se basant uniquement sur les lignes directrices du manuel et le contenu des documents de passation de marché, tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
 - o Décider de la nécessité et du contenu des clarifications fournies par les soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du manuel ;
 - o Décider de manière indépendante du rejet d'une candidature, en fournissant des justifications détaillées ;
 - o Décider de manière indépendante du rejet de toutes les offres et de l'annulation de la procédure si l'une des conditions d'annulation énoncées dans le manuel est remplie ;
 - o Décider, avec une justification appropriée, des recommandations d'attribution ;
 - o Signaler toute tentative d'influencer le comité dans l'exercice de ses fonctions ;
 - o S'abstenir de divulguer toute information relative à leur travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; par la suite, un rapport interne et un rapport au FIDA sont requis avant que les résultats de l'évaluation puissent être rendus publics ;
 - o Fournir des conseils détaillés et des commentaires pour toute plainte ou demande d'éclaircissement ;
 - o Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par l'appel d'offres et le manuel et conformément à la période de validité des propositions ;
- Outre la nomination du comité, le pouvoir adjudicateur examine et approuve les résultats de l'évaluation ; le pouvoir adjudicateur dispose des pouvoirs suivants :
 - o Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou pour d'autres raisons et modifier en conséquence la décision relative à la composition du comité ;
 - o émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si cela est dûment justifié par le comité ;
 - o Approuver les recommandations présentées par le comité dans le rapport signé ;
 - o À la réception du rapport signé, le comité doit clarifier certains aspects de l'évaluation et demander des précisions et des justifications supplémentaires ;
 - o Rejeter la recommandation de la commission sur la base de justifications détaillées ;
 - o Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, DANO, ANO, avis d'annulation, etc.).
- Les comités doivent se reporter au Manuel des achats du FIDA pour obtenir des indications détaillées sur l'évaluation (voir section 2.6.2 ci-dessus).

Sélection du personnel de l'UCN financé par le FIDA

199. La procédure de recrutement du personnel financé par le FIDA pour rejoindre la coordination déléguée de l'opération sera la procédure de sélection des consultants individuels (SCI) décrite dans le manuel des achats du FIDA. Cette procédure ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8 (point 2), la sélection du personnel de coordination déléguée de l'opération ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA. Si le processus de sélection dépasse le seuil de contrôle préalable pour les consultants individuels, la sélection sera également soumise à l'approbation du FIDA via OPEN, , conformément à la section

2.7.6 ci-dessus. Pour déterminer si le processus de sélection est soumis à la procédure de non-objection, la coordination déléguée de l'opération doit estimer le coût couvrant la rémunération pour toute la durée restante du projet, conformément à l'accord de financement. Certaines sélections de personnel de coordination déléguée de l'opération financées par le FIDA sont soumises à l'exigence de non-objection, quelle que soit leur valeur, conformément à l'accord de financement (y compris tout le personnel chargé des achats). Tout recrutement de personnel doit être inclus dans le plan d'achat correspondant.

200. La procédure de sélection suit la procédure SCI avec les points clés suivants, adaptés au cas spécifique de la sélection du personnel pour la coordination déléguée de l'opération :

- Préparation du cahier des charges à l'aide du modèle IFAD Doc Type - cahier des charges ainsi que du cahier des charges approuvé par le FIDA ;
- Préparation de l'AMI à l'aide du modèle standard du FIDA - annonce AMI ;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
 - o l'entretien et les critères associés doivent être explicitement précisés dans l'appel à manifestation d'intérêt et le cahier des charges ; cela signifie que les conditions de l'entretien doivent être connues à l'avance et annoncées au public ;
 - o les compétences requises pour l'entretien doivent être pondérées en plus des pondérations des autres critères de qualification ;
 - o les critères de compétence doivent être formulés de manière claire et objective ;
 - o Les entretiens doivent être basés sur le même ensemble de questions liées aux compétences utilisées pour tous les candidats.
 - o Tous les candidats ayant obtenu la note minimale (pour l'évaluation du CV) seront invités à un entretien.
 - o Les candidats doivent être informés suffisamment à l'avance.
 - o Les entretiens doivent être menés en ligne s'il existe des obstacles à une rencontre en personne.
 - o Outre les questions axées sur les compétences, la coordination déléguée de l'opération peut tester les candidats afin de valider leurs connaissances et leur expérience au moyen d'une ou plusieurs « questions techniques » qui doivent également être standardisées et communes à tous les candidats.
 - o **La coordination déléguée de l'opération** consulte au préalable le FIDA afin d'établir les questions d'entretien basées sur les compétences et les questions techniques pour chaque poste ; en dehors de cette consultation, les questions restent strictement confidentielles ;
 - o Les entretiens doivent être entièrement documentés, tout comme les notes attribuées dans le rapport d'évaluation.
- Pour le recrutement du personnel à long terme chargé de la coordination déléguée de l'opération financée par le FIDA, des entretiens axés sur les compétences [*sont recommandés*] ;
- L'organigramme ci-dessous décrit les principales étapes de la procédure SCI.

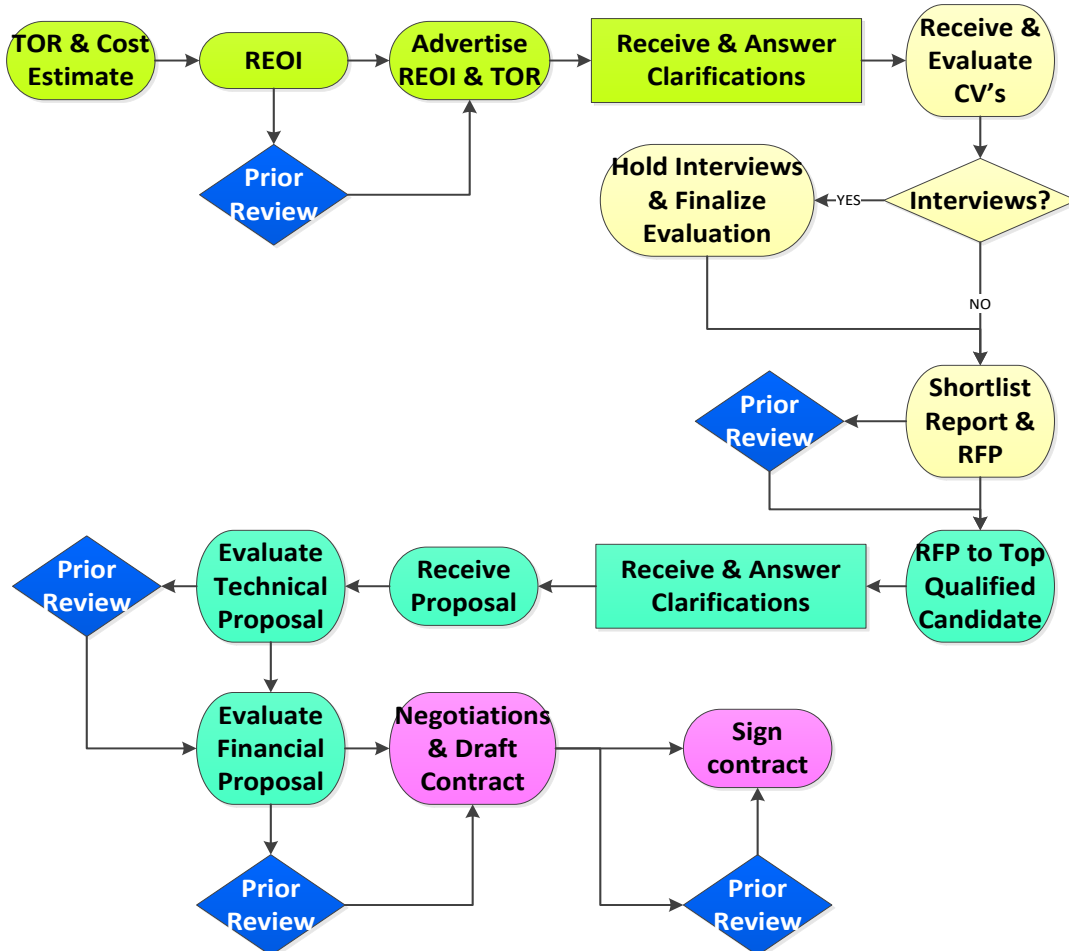
201. Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le manuel, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une source unique :

- les tâches qui s'inscrivent dans la continuité des travaux précédemment effectués par le consultant et pour lesquelles il a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres concurrentiel ;
- certaines missions d'une durée inférieure à trois mois ;
- les situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ;
- lorsque la personne est le seul consultant qualifié pour la mission ; et
- lorsque le budget alloué à la mission du consultant individuel est inférieur au seuil minimal prédéfini pour la SED.

202. Dans ce cas, la coordination déléguée de l'opération lancera un SED via OPEN, accompagné de justifications détaillées.

Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA. Chaque fois que la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le MEP doit être mis à jour en conséquence.

Organigramme de la procédure SCI pour la sélection du personnel pour les projets financés par le FIDA



Formation du personnel aux marchés publics conformément aux nouvelles directives du FIDA et utilisation de l' OPEN

203. En termes de renforcement des capacités, un atelier de formation sur les achats conformément aux procédures du FIDA sera organisé pour tout le personnel du CDO au début de l'opération afin de leur fournir les compétences nécessaires pour optimiser la mise en œuvre.

204. Ces formations porteront principalement sur le cours de certification BUILD PROC, obligatoire pour tous les postes impliqués dans les achats. L'autre formation portera sur l'utilisation de l'outil de suivi des contrats (OPEN), obligatoire pour tous les contrats attribués dans le cadre de la mise en œuvre de du PRO-AGUA. OPEN remplacera les C10 et C11 relatifs au registre des contrats. Ces formations destinées au personnel impliqué dans les achats couvriront également le nouveau système End2End appelé OPEN, qui sera lancé cette année, ainsi que le nouveau modèle PPM.

Rôles et responsabilités⁴⁶

205. Les deux tableaux ci-dessous clarifient les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, en particulier celles qui sont responsables d'une ou plusieurs fonctions dans le cycle des marchés publics. Le premier tableau est une représentation générale des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions de haut niveau en matière de marchés publics parmi les entités concernées, tandis que le second tableau (à l'annexe 1) est une matrice détaillée de répartition des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes des marchés publics dans le cadre de la coordination déléguée de l'opération.

Rôles et responsabilités en matière de passation des marchés

	Coordinateur	Responsable technique (CDO)	Responsable des achats	Responsable du bureau local	Assistant PM	Responsable administratif et financier
Préparer le plan d'approvisionnement (PPM)			x		x	
Finaliser et approuver le PPM	x					
Gérer les mises à jour et les mises à niveau du MTP			x			
Préparer les exigences techniques		x		x		
Finaliser et approuver les exigences			x			
Préparer les documents d'appel d'offres (DAO)			x		x	
Finaliser et approuver les documents d'appel d'offres	x			x		
Publication des avis et annonces			x		x	
Membres du comité d'évaluation		x	x	x	x	
Comités d'évaluation des formulaires			x			
Gérer l'ouverture des offres/propositions			x		x	
Gérer l'évaluation des offres/propositions			x		x	
Approuver les recommandations d'évaluation	x			x		
Gérer les rapports et les plaintes	x		x	x		
Préparer le projet de contrat			x		x	
Signer le contrat	x					
Gestion technique du contrat		x		x		
Gestion du contrat		x	x			
Membres du comité d'acceptation	x					
Formulaires Comité d'acceptation	x					
Examiner les demandes de paiement		x			x	
Vérification et approbation des demandes de paiement	x			x		
Traiter les paiements						x
Archiver tous les fichiers relatifs aux marchés publics			x	x		
Correspondance avec le FIDA pour obtenir son accord	x		x			

⁴⁶ Veuillez mettre à jour les noms et numéros des entités participant aux fonctions d'approvisionnement dans la première ligne du tableau ci-dessous en utilisant les acronymes indiqués dans les notes de bas de page ou sous le tableau et inscrire un « X » dans la case appropriée

Appendice 1 : Modèle de matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI)

206. Ce modèle RAM clarifie les rôles et responsabilités des unités et du personnel à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités d'approvisionnement et liées à l'approvisionnement dans le cadre du projet du FIDA. Il désigne pour chaque étape la personne responsable, redevable, consultée ou informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination interinstitutionnelle, élimine les ambiguïtés et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule de chaque activité, les lettres « R », « A », « C » ou « I » sont saisies pour la fonction correspondante, selon le cas. La signification de chacune de ces lettres est expliquée dans la légende ci-dessous:

Activité/rôle ⁴⁷	Ministre	Directeur du ministère	Coordonnateur des opérations	Personnel opérationnel	Responsable financier des opérations	Équipe technique de la succursale
PTBA - Activités de développement	I	R	R	A		C
PTBA - budget	I	I	R	R	R	
PTBA - autre	I	R	R	A	R	C
Plan d'approvisionnement - emballage (lots)			R	A	I	A
Plan d'approvisionnement - calendrier (échancier)			R	R, A	C	A
Plan d'approvisionnement - méthodes d'approvisionnement			R	R, A	C	A
Plan d'approvisionnement - consolidation (final)	I	I	R	R, A	I	A
Plan d'approvisionnement - mise à jour ou mise à niveau	I	I	R	R, A	I	A
Toutes les demandes de non-objection		I	R	A	C	
Lancement (demande de début de préparation)		I	I	R, A	C	
Étude de marché			C	R, A	C	
Consultation/coordination avec les parties prenantes	I	R	R	C, A		
Estimation des coûts et du calendrier	I	A, I	A, I	C, A	R	A
TOR/Spécifications techniques		C	A	C, A		A
Demande d'achat (demande de lancement d'achat)		I	I	C, A, R	I	A
Critères de qualification	I	I	I, C	R, C, A	I, C	A
Appel à manifestation d'intérêt	I	I	I, C	R, C, A	I, C	A
Documents de préqualification	I	I	I, C	R, C, A	I, C	A
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I, C	R, C, A	I, C	A
Lettres d'invitation (pour les invitations directes)			I, C	R, C, A	I, C	A
Publicité et diffusion	I	I	I, C	R, C, A	I, A	
Formation du comité			I, C	R, C, A	I, A	
Réception et traitement des clarifications			I, C	R, C, A	I, A	
Conférences préalables à l'appel d'offres			I, C	R, C, A	I, A	A
Réception des offres			I, C	R, C, A	I, A	A
Conservation des offres			I	R, C, A		A
Réception et gestion des recours	I	I	I	R, C, A	I, A	A
Approbation des recommandations d'évaluation		I	I	R, C, A	I	A
Approbation des résultats des négociations	I	I	I	R, C, A	I	A
Signature du contrat jusqu'au [X] ⁴⁸	I	I	R	C		A
Signature du contrat plus de [X] ⁴⁹			R	C		A
Formulaire de suivi du contrat	I	I	I	R	I	A
Ordonnance d'ouverture de la procédure						
Accès au site	I, R	I	R	A		
Suspension des travaux/fournitures/services	I	R, I	R	C, A		
Octroi d'une prolongation inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale	I	I	R	C, A	A	
Octroi d'une prolongation supérieure à 25 % de la durée initiale	I	I	R	C, A	A	
Application des dommages-intérêts forfaitaires			R	C		
Modifications des spécifications/qualité	I	I	R	C, A	A	
Changements dans l'ordre des activités	I	I	R	C, A	A	

⁴⁷ [Veuillez modifier la ligne avec les lignes/titres pour inclure toutes les personnes impliquées dans les activités d'approvisionnement énumérées. Incluez des matrices distinctes pour les autres unités d'approvisionnement et les partenaires de mise en œuvre].

⁴⁸ Veuillez indiquer le seuil de signature des contrats : autorité de signer des contrats EN DESSOUS du seuil de « X ».

⁴⁹ Veuillez insérer le seuil de signature des contrats : autorité pour signer des contrats AU-DESSUS du seuil « X ». Veuillez ajouter des lignes supplémentaires s'il y a plus de deux niveaux d'autorité.

Activité/rôle ⁴⁷	Ministre	Directeur du ministère	Coordonnateur des opérations	Personnel opérationnel	Responsable financier des opérations	Équipe technique de la succursale
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %.	I	I	R	C, A	A	
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de plus de 10 % de la valeur du contrat	I	I	R	C, A	A	
Ajout de nouveaux éléments non prévus dans le contrat, entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %.	I	I	R	C, A	A	
Ajout de nouveaux éléments non spécifiés dans le contrat, augmentant la valeur du contrat de plus de 10 %.	I	I	R	C, A	A	
Validation du paiement			R	C, A	C, A	
Traitement des paiements			R		C	A
Examen des garanties soumises			I	C, A		
Confiscation de la garantie bancaire			R	C, A		A
Rétention des garanties bancaires	I	I	I	R		A
Validation des polices d'assurance			I	R		A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien - technique			I	R		A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien - contractuel			I	R		A
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)	I	I	A	R		A
Procédure de règlement à l'amiable	I	I	R	A		
Approuver les livrables et les résultats	I	I	R	A		C
Constitution des comités d'acceptation	I	I	R	A	A	
Approbation des conclusions d'acceptation	I	I	R	R		

R : Responsable : exécute, approuve ou autorise ; la ou les personnes à qui une tâche ou un processus est attribué.

A : Responsable : Assume la responsabilité et rend des comptes ; une personne par ligne RAM ; il s'agit généralement de la haute autorité d'une organisation ou peut également être un cadre intermédiaire dans le cas d'une gestion décentralisée et responsabilisée.

C : Consulté : participe en examinant/commentant les documents, les livrables, les activités ou les processus ; les examens et commentaires sont documentés, mais peuvent être pris en compte ou non en fonction de la décision finale de la personne responsable ou de la personne chargée de rendre compte.

I : Informé : copie du processus/document « pour information ». La décision de la personne « informée » de prendre ou non des mesures dépend de son rôle et de ses tâches au sein de l'organisation.

Appendice 2 : Registres et dossiers relatifs aux marchés publics

Document	Format préféré
(i) Une copie de l'annonce AMI publiée ou de la liste restreinte (le cas échéant) *	Copie papier et électronique
(ii) Une copie des documents de préqualification et d'appel d'offres publiés, ainsi que de toute modification, prolongation ou clarification demandée et publiée *.	Copie papier et copie électronique
(iii) Procès-verbal de l'ouverture des offres, signé par tous les membres du comité d'évaluation des offres et les soumissionnaires présents	Copie papier et copie électronique
(iv) Une copie complète de chaque offre reçue et évaluée, ainsi que toutes les clarifications demandées et les réponses reçues	Copie papier et copie électronique
(v) Une copie du rapport d'évaluation	Copies papier et électronique
(vi) Procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à l'attribution du marché, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et les réunions de négociation, lorsqu'elles ont eu lieu	Copie papier et copie électronique
(vii) Avis d'attribution du marché *	Copie papier et copie électronique
(viii) Toute lettre d'acceptation de l'offre envoyée au fournisseur, à l'entrepreneur ou au consultant *	Copie papier et copie électronique
(ix) Le document contractuel signé et l'acceptation du contrat *	Copies papier et électronique
(x) Toute modification apportée au contrat *	Copie papier et copie électronique
(xi) Toute correspondance contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et un fournisseur, un entrepreneur ou un consultant	Copie papier et copie électronique
(xii) Documents post-contractuels liés à l'exécution des obligations contractuelles, y compris les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement	Copies papier et électroniques
(xiii) Procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la gestion du contrat, y compris les réunions d'avancement ou d'examen du contrat	Copie papier et copie électronique
(xiv) Documents de livraison signés certifiant la livraison des fournitures ou certificats d'achèvement signés relatifs à un contrat de service ou de travaux dans le cadre du contrat, y compris tout registre de livraison du contrat	Copie papier et copie électronique
(xv) Une copie de toutes les factures pour les travaux, services ou fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails des paiements effectivement autorisés	Copie papier et copie électronique
(xvi) Une copie des feuilles de calcul/registres cumulatifs des paiements attestant de la gestion de tous les paiements effectués	Copie papier et copie électronique
(xvii) Toutes les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur relatives au processus de passation des marchés, y compris l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du marché, l'approbation des documents contractuels et des modifications du contrat, ainsi que toute décision de suspendre ou d'annuler la procédure de passation des marchés.	Copie papier et copie électronique
(xviii) Une copie de toute réclamation faite par l'entité adjudicatrice concernant la garantie, la non-garantie, l'insuffisance de l'approvisionnement, les dommages et autres réclamations à l'encontre du fournisseur contractuel ou de l'entité adjudicatrice	Copie papier et copie électronique
(xix) En cas d'examen préalable par le FIDA, toutes les soumissions et correspondances relatives à la demande d'absence d'objection du FIDA et une copie de la lettre d'absence d'objection du FIDA.	Copie papier et copie électronique
(xx) Toute autre communication relative au marché public en question, y compris la correspondance interne de l'entité	Copie papier et copie électronique

** Idéalement, les versions antérieures (antérieures à la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées dans un souci d'exhaustivité et afin de donner une image complète de l'évolution du document publié. Toutefois, il est reconnu que, dans la pratique, cela n'est pas toujours possible en raison du manque d'espace.*

Appendice 3 : Orientations sur l'utilisation du plan de passation des marchés

Pour les QUICKCARDS, veuillez-vous reporter à la première feuille du modèle PPM.

Appendice 4 : Conseils d'utilisation de l'outil de suivi des contrats

Pour les QUICKCARDS, veuillez-vous reporter à la fonction « AIDE » de la plateforme pour l'outil de suivi des contrats.

Appendice 5 : Conseils d'utilisation d'OPEN

Pour les QUICKCARDS, veuillez vous reporter à la fonction « AIDE » du système OPEN.

Appendice 6 : Formulaire d'évaluation des fournisseurs

FORMULAIRE D'EVALUATION DU VENDEUR POUR LES CONTRATS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Nom de l'opération :
Nom du contrat :
Lieu :
Référence du contrat :
Nom du contractant :

1. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

À partir du	<i>Date prévue de début du contrat</i>	À	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>

2. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

À partir du	<i>Date d'entrée en vigueur du contrat</i>	À	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>

3. VALEUR DU CONTRAT (Devise)

Original		Mise à jour	

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU VENDEUR

Facteur	Évaluation	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat (conformément aux spécifications techniques et aux plans ou cahiers des charges)		
Réalisation des objectifs contractuels (sur la base des quantités requises)		
Réalisation des objectifs contractuels (dans les délais convenus)		
Qualité du travail/des fournitures/des services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Mesures de gestion et d'atténuation des risques		
Respect des responsabilités contractuelles		
Gestion des litiges et des réclamations : tendance à engager des réclamations et des litiges		
Commentaires des bénéficiaires sur le fournisseur (par exemple, stagiaires, groupes cibles touchés, municipalité bénéficiant de la construction, etc.		
Autres critères : ...		
Note totale du fournisseur (moyenne) ⁵⁰		

Système de notation

1	Ne pas réembaucher
2	Manquement aux obligations
3	En dessous des attentes
4	Conforme aux attentes
5	Dépasse les attentes

⁵⁰ Le score total donne un aperçu de la performance globale du fournisseur ; un score de 1, 2 ou 3 doit être considéré comme un signal d'alerte et doit être justifié par des mesures prises par l'unité ou l'agence d'exécution pendant ou après la fin de l'opération, selon le cas.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL CLÉ

Nom ⁵¹	Relations avec la clientèle	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme et détermination	Gestion des tâches	Efficacité personnelle	Compétences techniques	Global
Note totale du personnel (moyenne) ⁵²								

Système de notation	
1	Ne pas réembaucher
2	Manquement aux obligations
3	En dessous des attentes
4	Conforme aux attentes
5	Dépasse les attentes

5 REPRÉSENTANTS (techniques et contractuels)⁵³

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

6 APPROUVÉ PAR :

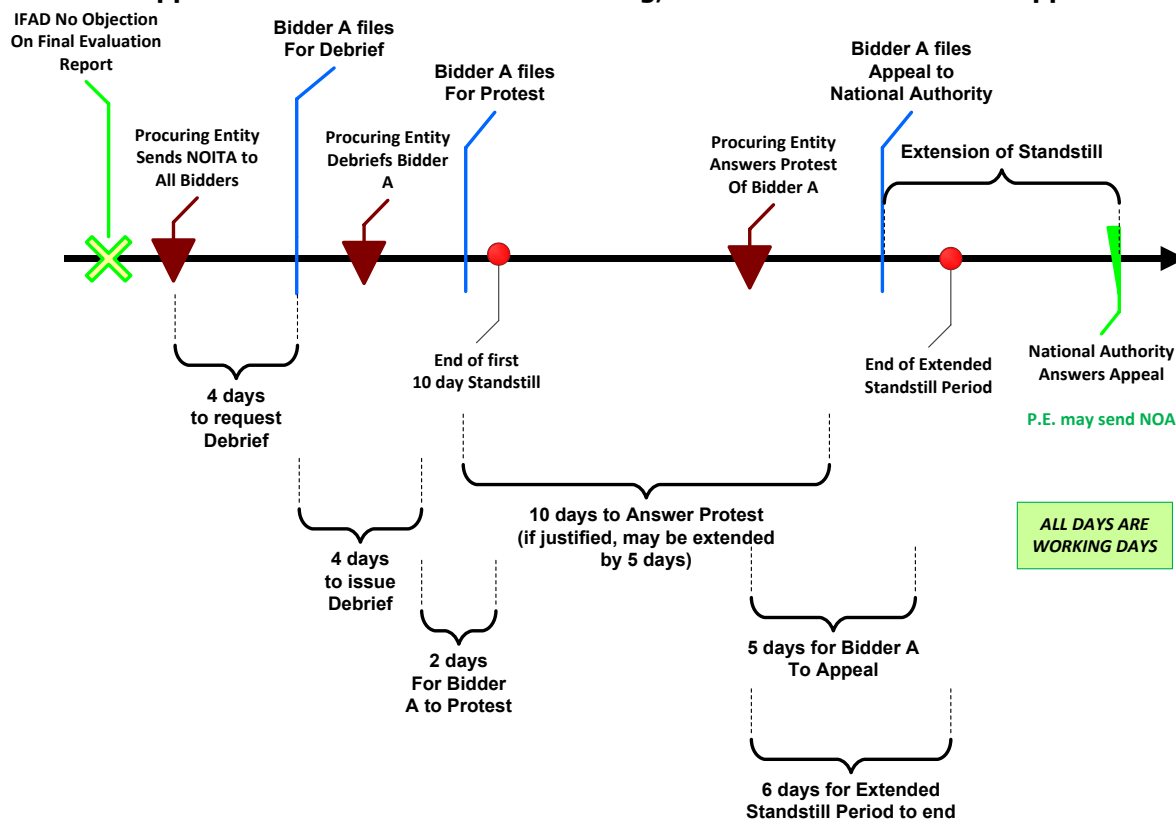
Nom	
Signature	
Date	

⁵¹ Le personnel clé comprend : le représentant du fournisseur ou le chef de projet ; les experts clés désignés dans le contrat ; les autres experts non spécifiés dans le contrat mais qui ont participé à la mise en œuvre ; et (pour les travaux de construction) le personnel responsable de la gestion de la construction.

⁵² La note totale attribuée au personnel donne un aperçu des performances du personnel du fournisseur dans le cadre du projet ; une note de 1, 2 ou 3 doit être considérée comme un signal d'alerte et doit être accompagnée de détails sur les mesures prises pendant la mise en œuvre ou à l'achèvement de l'opération, le cas échéant.

⁵³ Le personnel qui supervise le contrat pendant sa mise en œuvre, et non les membres du comité d'acceptation.

Appendice 7 : Calendrier du débriefing, de la contestation et de l'appel



Stratégie de passation de marchés

Aperçu du programme

Pays :	Cabo Verde
Nom complet et numéro du projet:	<i>Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)</i>
Montant du prêt/de la subvention du FIDA (en dollars) :	20 millions d'euros
Numéro du prêt/de la subvention :	2000001812
Nom du contrat d'approvisionnement ou du groupe de contrats similaires	Travaux : 1- Grandes infrastructures hydrauliques + solarisation 4 lots ; 2- Travaux d'infrastructures communautaires complémentaires 4 lots 3- Réhabilitation et construction d'infrastructures communautaires de transformation, de stockage et de commercialisation Services de conseil : 1- Conception technique détaillée pour les systèmes hydrauliques, d'irrigation et d'eau solaire intégrés 2- Évaluation des infrastructures nationales et préparation des appels d'offres Consultant pour les structures de marché 3- Supervision des travaux intégrés d'hydraulique, d'irrigation et de solarisation ; 4- Supervision des structures et des installations de marché
Coût estimé des contrats (en dollars)	9 713 260 USD

I. Résumé du programme

207. Le **Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)** vise à renforcer la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la génération de revenus parmi les petits exploitants agricoles et les entrepreneurs agropastoraux au Cabo Verde grâce à un accès amélioré et équitable à l'eau, à des systèmes de production résilients et à des chaînes de valeur orientées vers le marché. S'appuyant sur les réalisations et les enseignements tirés du POSER, le programme apporte une réponse stratégique à la pénurie structurelle d'eau et à la vulnérabilité climatique, qui constituent les principaux obstacles à la productivité agricole et aux moyens de subsistance en milieu rural. PRO-AGUA s'articule autour de **trois composantes qui se renforcent mutuellement**.

Composante 1: Renforcement de la productivité et de la résilience de l'agriculture et de l'élevage

208. Le volet 1 vise à accroître la résilience et la productivité des systèmes agricoles et d'élevage grâce à une mobilisation durable de l'eau, à une irrigation efficace et à des pratiques résilientes au changement climatique. Il soutient la réhabilitation, l'extension et l'optimisation des infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau, notamment les réseaux d'irrigation, les réservoirs, les forages et les points d'abreuvement pour le bétail, en mettant fortement l'accent sur les technologies de solarisation et d'économie d'eau. Les investissements sont mis en œuvre selon une approche par bassin et s'accompagnent de mesures visant à renforcer la gouvernance, l'exploitation et la maintenance, en coordination avec les municipalités, les concessionnaires et les organismes de réglementation.

209. Cette composante encourage en outre les pratiques agricoles résilientes grâce à l'aménagement des terres, à la construction de terrasses, à des travaux de conservation des sols et de l'eau, et à la diffusion de techniques d'irrigation efficaces telles que l'irrigation goutte à goutte et la culture hydroponique. Les petits producteurs, notamment les femmes et les jeunes, bénéficient d'un soutien sous forme d'accès à des actifs productifs, de micro-mécanisation, de services de conseil et d'écoles pratiques d'agriculture. Un soutien spécifique est apporté aux systèmes d'élevage caprin grâce à l'amélioration des installations d'abreuvement, des logements, de la gestion de l'alimentation animale et des services vétérinaires. Des mesures de restauration de l'environnement, de protection des bassins versants et d'adaptation au climat sont intégrées dans l'ensemble de la composante afin de garantir la durabilité à long terme des investissements.

Composante 2 : Développement de l'esprit d'entreprise et promotion des chaînes de valeur agropastorales

210. La composante 2 vise à renforcer la compétitivité, la valeur ajoutée et l'intégration commerciale des produits agropastoraux en renforçant les infrastructures post-récolte, les capacités entrepreneuriales et les partenariats commerciaux inclusifs. La composante soutient la création et la modernisation d'installations de stockage, de collecte, de conditionnement, de transformation et de conservation au niveau communautaire et semi-industriel, conformément aux normes de qualité, sanitaires et phytosanitaires. Ces investissements sont complétés par une formation ciblée et une assistance technique visant à améliorer la gestion, la gouvernance, le contrôle de la qualité et la certification des produits.

211. La composante encourage également le développement d'entreprises agro-pastorales viables grâce à des services d'aide au développement commercial, notamment la préparation et le financement de plans d'affaires individuels et collectifs. Une approche de financement mixte combine le soutien au projet, les contributions des bénéficiaires et l'accès à des crédits appropriés. Parallèlement, le programme facilite les partenariats commerciaux inclusifs entre les producteurs, les coopératives et les acteurs du secteur privé grâce à la facilitation du marché, à l'aide à la négociation et au suivi technique. L'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes, la résilience climatique et les pratiques commerciales écologiques sont intégrées dans tous les mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat.

Composante 3 : Gestion, coordination, suivi et gestion des connaissances du programme

212. La composante 3 garantit une gouvernance, une coordination et une responsabilité efficaces du programme, tout en soutenant des systèmes solides de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances. Elle couvre la mise en place et le fonctionnement d'unités de mise en œuvre au niveau national et insulaire, le recrutement et le renforcement des capacités du personnel du programme, ainsi que la fourniture des outils logistiques et numériques nécessaires à une gestion efficace. Le cadre de suivi et d'évaluation comprend des études de référence, des évaluations périodiques, des systèmes de reporting numérisés et des examens de performance afin de soutenir une gestion adaptative.

213. Cette composante intègre également la gestion fiduciaire, les achats, l'audit interne et les contrôles basés sur les risques, conformément aux systèmes nationaux et aux exigences du FIDA. Un mécanisme de réclamation et des processus de participation des parties prenantes sont mis en place pour renforcer la transparence et la responsabilité. Les activités de gestion des connaissances et de communication visent à tirer parti des enseignements tirés, à diffuser les bonnes pratiques et à promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les priorités transversales, notamment l'égalité des sexes, la nutrition, l'adaptation au changement climatique et l'inclusion sociale, sont mises en œuvre dans toutes les composantes.

II. Aperçu du pays, de l'emprunteur et du marché

A. Contexte général du Cabo Verde

214. *Population et développement humain.* En 2025, la population du Cabo Verde est estimée à environ 527 000 habitants, avec un taux de croissance annuel d'environ 0,5 % et une densité de population d'environ 131 habitants au km². Le pays se trouve à un stade avancé de transition démographique, avec un âge médian d'environ 29 ans et un taux de fécondité d'environ 1,5 naissance par femme. Le Cabo Verde est classé dans la catégorie « développement humain moyen », avec un indice de développement humain (IDH) de 0,668, reflétant des progrès soutenus en matière de santé et d'éducation. L'espérance de vie à la naissance, estimée entre 73 et 74 ans, est l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne. Malgré ces progrès, des défis persistent en termes d'absorption du marché du travail, d'inégalités de revenus et de vulnérabilité des populations rurales et périurbaines, en particulier par rapport aux critères de référence des pays à revenu intermédiaire supérieur.

215. *Économie et ressources naturelles.* En 2025, l'économie du Cabo Verde sera principalement axée sur les services, le tourisme, les transports, le commerce et les activités connexes constituant les principaux moteurs de la croissance. La croissance économique devrait atteindre environ 5,4 à 5,9 %, soutenue par une forte reprise du tourisme et la poursuite des investissements dans la numérisation et l'économie verte. Le pays reste fortement dépendant des importations, en particulier pour l'énergie et l'alimentation, et est exposé aux chocs externes qui affectent les recettes touristiques, les envois de fonds et la dynamique des prix mondiaux. Les ressources naturelles sont limitées par un climat sec, des ressources en eau douce rares et des terres arables minimales, tandis que la production d'énergie dépend fortement des combustibles fossiles importés. Dans le même temps, le Cabo Verde dispose d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, qui sous-tend les stratégies nationales en matière de transition énergétique, de résilience climatique et de développement d'infrastructures durables.

216. *Agriculture.* L'agriculture joue un rôle modeste mais stratégique dans l'économie et les moyens de subsistance du Cabo Verde, en particulier pour les populations rurales. Le secteur est limité par la rareté de l'eau, la fragmentation des propriétés foncières et la forte variabilité climatique, qui restreignent la productivité et l'échelle. La production agricole se concentre sur l'horticulture, les cultures pluviales et l'élevage, les systèmes d'irrigation offrant le plus grand potentiel de gains de productivité. Les programmes nationaux et les initiatives soutenues par les bailleurs de fonds donnent la priorité à la mobilisation de l'eau, à l'irrigation efficace, à la conservation des sols et de l'eau, et aux pratiques résilientes au changement climatique, parallèlement au soutien aux chaînes de valeur agricoles et à l'entrepreneuriat agropastoral. L'amélioration de la productivité, de la sécurité alimentaire et des revenus ruraux reste étroitement liée aux investissements dans les infrastructures hydrauliques, les énergies renouvelables et l'accès aux marchés.

217. *Contraintes hydriques et contexte de crise.* Le Cabo Verde est confronté à des contraintes hydriques structurelles qui limitent considérablement la productivité agricole, la sécurité alimentaire, la santé publique et la résilience climatique. Ces contraintes sont dues à un climat semi-aride, à des précipitations très variables, à des sécheresses récurrentes et à des eaux de surface extrêmement limitées, ainsi qu'à des ressources en eaux souterraines inégales et vulnérables, affectées par la surexploitation et la salinisation. La disponibilité en eau douce renouvelable est structurellement faible et insuffisante pour répondre aux demandes concurrentes de la consommation domestique, de l'agriculture et du tourisme. Ces pressions sont aggravées par des infrastructures de mobilisation, de stockage et de distribution de l'eau inadéquates et inégales, des pertes de transport élevées, des systèmes d'irrigation à forte consommation d'énergie et des dispositifs d'exploitation et de maintenance sous-financés. La forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés lie en outre l'accessibilité financière de l'eau et la viabilité de l'irrigation aux coûts énergétiques.

218. En 2025, ces faiblesses structurelles ont dégénéré en une crise hydrique aiguë à la suite de défaillances des infrastructures et d'événements météorologiques extrêmes. Les pluies torrentielles associées à l'ouragan Erin ont provoqué des crues soudaines qui ont endommagé les systèmes d'approvisionnement, contaminé les sources d'eau et déclenché l'état d'urgence, tandis que les pannes récurrentes des usines de dessalement à Santiago et Sal ont fortement réduit la capacité de

production. Avec des pertes d'eau non facturées d'environ 40 %, les perturbations de l'approvisionnement ont intensifié les impacts socio-économiques, notamment en augmentant les risques pour la santé publique, en imposant un rationnement sévère aux ménages et en creusant les inégalités entre les zones touristiques et les communautés locales. Dans le secteur agricole, la pénurie chronique d'eau a contribué à un effondrement quasi total de la production nationale, qui couvre moins de 1 % des besoins alimentaires du pays, augmentant la dépendance vis-à-vis des importations et exacerbant la pauvreté rurale.

219. *Urbanisation.* Le Cabo Verde est un pays fortement urbanisé, avec environ 78,6 % de la population vivant dans des zones urbaines. La croissance urbaine est concentrée dans la capitale, Praia, qui compte à elle seule près de 200 000 habitants, ainsi que dans les villes secondaires des autres îles. La forte urbanisation exerce une pression constante sur le logement, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les transports et la création d'emplois. Si les infrastructures urbaines et la prestation de services sont relativement avancées par rapport aux normes régionales, des disparités spatiales persistent entre les îles et entre les zones urbaines et rurales. Les politiques nationales se concentrent de plus en plus sur le renforcement de la résilience urbaine, l'amélioration des services de base et la promotion d'un développement territorial plus équilibré dans tout l'archipel.

B. Contexte des marchés publics

220. Au Cabo Verde, la gouvernance des marchés publics a atteint un stade juridique et institutionnel relativement mature à la suite de la réforme globale entreprise en 2015, avec l'adoption du Code des marchés publics (PPC) et du Régime juridique des contrats administratifs (RJCA), soutenus par un ensemble consolidé de décrets d'application et d'instruments réglementaires. L'évaluation MAPS confirme que le cadre juridique est globalement conforme aux normes internationales et aux traditions de droit civil, mettant l'accent sur la transparence, la concurrence ouverte, les garanties d'intégrité et des règles de procédure claires, et qu'il est complété par une autorité de régulation indépendante (ARAP) dotée de fonctions consultatives, réglementaires, d'audit et d' s en matière de sanctions. Les développements récents, notamment le cadre juridique des marchés publics électroniques (e-GP), démontrent encore davantage l'engagement du gouvernement en faveur de la modernisation et de la numérisation des processus de passation des marchés. Toutefois, l'évaluation souligne également que les réformes ont été principalement de nature juridique et institutionnelle, avec des lacunes persistantes dans la mise en œuvre pratique, notamment en matière de planification des marchés, d'analyse du marché, d'intégration de la durabilité, de transparence des données et de suivi des performances. L'absence d'une stratégie nationale globale en matière de marchés publics, l'utilisation limitée de la durabilité et du coût du cycle de vie, la faible orientation vers le marché et la professionnalisation insuffisante des fonctions d'approvisionnement limitent l'efficacité du système et les résultats en termes de rapport qualité-prix, ce qui souligne la nécessité d'un programme de réforme de deuxième génération axé sur les opérations, les capacités, la responsabilité et les performances du marché, plutôt que sur une nouvelle expansion juridique.

221. *Analyse PESTEL.* L'analyse PESTEL de l'opération PRO-AGUA a pour objectif d'identifier les facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, environnementaux et juridiques susceptibles d'influencer son environnement externe. Elle permet d'anticiper les opportunités et les menaces macro-environnementales afin d'adapter plus efficacement la stratégie du projet.

222. *Politique.* Le Cabo Verde bénéficie d'une forte stabilité politique, d'institutions démocratiques consolidées et de transitions électorales pacifiques. Il se classe régulièrement parmi les meilleurs pays d'Afrique en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité. Le pays fonctionne selon un système multipartite stable, avec une orientation politique prévisible et un engagement fort auprès des partenaires internationaux et des banques multilatérales de développement. Cette stabilité politique offre un environnement favorable et peu risqué pour les investissements publics et les opérations financées par des bailleurs de fonds, même si des contraintes en matière de capacité politique persistent dans la mise en œuvre et la coordination du secteur.

223. *Économie.* L'économie est petite, ouverte et structurellement vulnérable aux chocs extérieurs, avec une forte dépendance à l'égard du tourisme, des envois de fonds et des importations. Malgré une forte reprise après le choc de la COVID-19, la croissance reste sensible à la demande mondiale, aux prix de l'énergie et à la variabilité climatique. Les contraintes structurelles comprennent la limitation des terres arables, les coûts élevés de transport et de logistique dus à l'insularité et l'étroitesse des marchés intérieurs. Les investissements publics sont un moteur économique essentiel, ce qui exerce une pression sur les systèmes de passation des marchés pour qu'ils offrent un bon rapport qualité-prix dans un contexte budgétaire contraint.

224. *Social.* Le Cabo Verde a réalisé des progrès sociaux importants au cours des dernières décennies, avec des indicateurs de développement humain relativement élevés par rapport à ses voisins de la région de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, les inégalités, le chômage des jeunes et la

vulnérabilité des zones rurales persistent, exacerbés par les sécheresses et les moyens de subsistance agricoles limités. La fragmentation géographique entre les îles complique la prestation de services, l'accès à l'eau, à l'énergie, à la santé et à l'éducation, et augmente les coûts unitaires des infrastructures publiques. Les objectifs de la politique sociale occupent une place importante dans les stratégies nationales, mais ne sont pas encore systématiquement mis en œuvre par le biais d'instruments de passation de marchés.

225. *Technologique.* La numérisation est une priorité explicite du gouvernement, notamment dans l'administration publique et les marchés publics. Bien qu'il existe un cadre pour les marchés publics électroniques (e-GP), sa mise en œuvre reste inégale et partiellement basée sur le papier, ce qui limite la transparence, la disponibilité des données et l'accès au marché. Les lacunes en matière de capacités techniques des entités adjudicatrices et des opérateurs économiques limitent l'utilisation efficace des outils numériques. L'absence de statistiques fiables sur les marchés publics entrave encore davantage la planification et l'analyse du marché fondées sur des données probantes.

226. *Environnement.* Les contraintes environnementales sont structurelles et sévères. Le Cabo Verde se caractérise par des conditions arides à semi-arides, une pénurie chronique d'eau, des sécheresses récurrentes et une exposition croissante à des phénomènes climatiques extrêmes. La disponibilité limitée en eau douce, la dépendance à l'égard du dessalement, très gourmand en énergie, et la fragilité des écosystèmes ont une incidence directe sur l'agriculture, la conception des infrastructures et la durabilité opérationnelle. Bien que les principes de protection de l'environnement soient inscrits dans le cadre juridique, l'absence d'une stratégie spécifique en matière de marchés publics durables limite l'intégration systématique des critères climatiques et environnementaux dans les décisions d'achat.

227. *Cadre juridique.* Le cadre juridique des marchés publics est relativement mature et aligné sur le droit civil et les normes influencées par l'UE, ancré dans le Code des marchés publics (PPC), le régime juridique des contrats administratifs et les réglementations connexes. Il consacre les principes de transparence, de concurrence et d'intégrité, et comprend des dispositions relatives à l'éligibilité, à l'exclusion, à la préférence nationale et aux considérations environnementales. Cependant, des lacunes subsistent en matière d'orientations opérationnelles, d'intégration de la durabilité, d'exigences d'analyse de marché et de cohérence d'application. Plusieurs actes d'exécution et instruments stratégiques prévus par la loi ne sont pas encore en place, ce qui crée des risques de conformité et des risques fiduciaires dans la pratique.

III. ANALYSE FFOM

228. L'analyse interne évalue les forces et les faiblesses du système de passation des marchés publics du Cabo Verde, ainsi que les opportunités et les menaces d' s découlant de l'environnement externe, qui revêtent une importance particulière pour les opérations financées par le FIDA.

229. *Forces.* Le Cabo Verde bénéficie d'un cadre juridique et institutionnel relativement mature et cohérent en matière de passation des marchés publics, consolidé par l'adoption en 2015 du Code des marchés publics et du Régime juridique des contrats administratifs, appuyés par un ensemble de règlements d'application. L'évaluation MAPS confirme que le cadre juridique est globalement conforme aux normes internationales, énonçant clairement les principes de transparence, de concurrence, de proportionnalité et d'intégrité. L'existence d'une autorité de régulation indépendante (ARAP), dont le mandat couvre la réglementation, l'orientation, les audits et les sanctions, représente un atout institutionnel important. En outre, le pays a pris des mesures concrètes en faveur de la numérisation des marchés publics, notamment la mise en place d'un cadre électronique pour les marchés publics, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la modernisation, de la traçabilité et de la normalisation des procédures. Dans l'ensemble, l'environnement institutionnel est stable, prévisible et propice aux opérations financées par les bailleurs de fonds.

230. *Faiblesses.* Malgré la solidité du cadre juridique, les performances en matière de passation de marchés sont limitées dans la pratique par des lacunes en matière de mise en œuvre et de capacités. L'évaluation MAPS met en évidence des faiblesses dans la planification des marchés publics, une utilisation limitée de l'analyse de marché et un lien insuffisant entre les plans de passation de marchés, les budgets et l'exécution. Les procédures d'attribution directe, bien que réglementées par la loi, sont largement utilisées à des seuils bas, ce qui augmente le risque fiduciaire lorsque la justification et la surveillance sont faibles. La professionnalisation des fonctions de passation des marchés reste inégale entre les pouvoirs adjudicateurs, avec une formation spécialisée limitée et une forte dépendance à l'égard du personnel généraliste. Les considérations de durabilité, notamment les critères environnementaux, sociaux et climatiques, ne sont que marginalement intégrées dans les processus de passation des marchés, et le suivi des performances et l'analyse des données restent sous-développés en raison d'une utilisation incomplète des marchés publics électroniques et d'une tenue fragmentée des registres.

231. **Opportunités.** La solide réputation du Cabo Verde en matière de gouvernance et sa coopération étroite avec les partenaires de développement créent des conditions favorables à des réformes de la passation des marchés de deuxième génération axées sur l'efficacité opérationnelle plutôt que sur de nouvelles modifications juridiques. Le déploiement de systèmes de passation électronique des marchés offre une opportunité stratégique d'améliorer la transparence, la disponibilité des données, la concurrence et l'accès au marché, en particulier pour les fournisseurs situés en dehors des grands centres urbains. Les programmes soutenus par les bailleurs de fonds offrent des possibilités de renforcement des capacités, de certification professionnelle et d'introduction d'une planification des marchés publics fondée sur les risques, y compris des pratiques d'achat d' s publiques durables alignées sur les objectifs en matière de climat et de résilience. L'attention croissante accordée par les politiques à l'adaptation au changement climatique, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et aux énergies renouvelables ouvre également la voie à l'intégration d'approches fondées sur le rapport qualité-prix et le coût du cycle de vie dans les marchés publics d'investissement.

232. **Menaces.** Le système de passation des marchés fonctionne dans un environnement de marché structurellement contraignant, caractérisé par une petite taille du marché, une profondeur limitée des fournisseurs, une fragmentation géographique entre les îles et une forte dépendance à l'égard des importations. Ces facteurs réduisent la concurrence effective et augmentent les coûts d'approvisionnement, en particulier pour les travaux et équipements spécialisés. La forte exposition du Cabo Verde aux chocs climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes exerce une pression supplémentaire sur les systèmes de passation des marchés, augmentant le risque de procédures d'urgence et de contrats accélérés avec une concurrence limitée. Les contraintes budgétaires et les priorités concurrentes en matière de dépenses publiques peuvent affaiblir davantage les incitations à la conformité, tandis que la mise en œuvre inégale des règles existantes risque de diluer l'impact d'un cadre juridique par ailleurs solide.

IV. Système de gestion des plaintes et de résolution des litiges

233. L'opération appliquera un mécanisme de traitement des plaintes et de règlement des litiges conforme au cadre national des marchés publics et aux règlements opérationnels du FIDA. Les soumissionnaires ou les parties prenantes qui constatent des irrégularités dans les processus de passation des marchés peuvent soumettre des plaintes écrites, accompagnées de preuves, au comité des marchés ou à l'autorité contractante compétente. Les plaintes seront examinées et résolues conformément aux procédures nationales applicables, sans préjudice des mécanismes de contrôle et de supervision du FIDA. Ce système vise à garantir la transparence, l'équité et la responsabilité tout au long du cycle de passation des marchés.

Analyse de marché

Analyse des cinq forces de Porter

234. L'analyse concurrentielle des marchés publics au Cabo Verde permet de mieux comprendre la dynamique entre les acteurs, les forces structurelles du marché et les vulnérabilités institutionnelles et économiques. Cette analyse repose sur cinq domaines principaux : le pouvoir de négociation des fournisseurs, le pouvoir de négociation des clients, la menace des nouveaux entrants, la menace des produits ou services de substitution et, enfin, l'intensité de la rivalité entre les concurrents. Elle est complétée ici par une évaluation des risques spécifiques et des recommandations ciblées.

235. *Pouvoir de négociation des fournisseurs.* Dans le contexte capverdien, le pouvoir de négociation des fournisseurs est structurellement **modéré à élevé**, ce qui reflète la petite taille du marché, l'insularité du pays et sa forte dépendance à l'égard des importations pour les intrants de travaux, les équipements, le carburant et les services spécialisés. Si le cadre juridique impose des marchés publics concurrentiels, la concurrence effective est souvent limitée dans la pratique par une base de fournisseurs restreinte, en particulier pour les travaux techniquement complexes (eau, énergie, dessalement), les équipements spécialisés et les services de conseil avancés. Le pouvoir des fournisseurs est encore renforcé par les coûts élevés de logistique et de transport entre les îles, la capacité de production locale limitée et l'exposition à la volatilité des prix internationaux des intrants. Dans ces segments, les fournisseurs sont mieux placés pour imposer des conditions de prix, des contraintes de livraison ou des primes de risque. Néanmoins, le recours à la concurrence internationale ouverte dans les projets financés par des bailleurs de fonds et la présence d'un groupe central d'entreprises régionales et internationales atténuent partiellement ce déséquilibre.

236. *Pouvoir de négociation des acheteurs (État et maîtres d'ouvrage publics).* Le pouvoir de négociation des acheteurs, principalement l'État et les entités publiques chargées de la mise en œuvre des projets, est **modéré**. Les pouvoirs publics restent les principaux acheteurs d'infrastructures, de biens et de services, et les projets financés par des partenaires de développement tels que le FIDA bénéficient d'une crédibilité accrue, d'une sécurité de paiement et

d'une discipline contractuelle renforcées. Toutefois, ce pouvoir d'achat est limité par le choix restreint de fournisseurs, la forte spécificité technique et la concentration du marché dans des secteurs clés. Les conclusions du MAPS indiquent en outre que les faiblesses dans la planification des marchés publics, le recours limité à l'analyse de marché et la dépendance excessive à l'égard de la sélection de méthodes basées sur des seuils réduisent la capacité de l'État à tirer pleinement parti de sa position d'acheteur. En conséquence, le pouvoir d'achat est souvent théorique plutôt qu'effectif, en particulier pour les contrats complexes ou urgents.

237. *Menace des nouveaux entrants.* La menace de nouveaux entrants sur les marchés publics au Cabo Verde est **faible à modérée**. Si le cadre juridique est ouvert aux entreprises nationales et internationales, plusieurs obstacles structurels limitent l'entrée sur le marché. Il s'agit notamment du volume de la demande, faible et fragmenté, des coûts fixes élevés par rapport à la taille du marché, de la complexité logistique entre les îles et des économies d'échelle limitées. En outre, les exigences administratives et de qualification, combinées à une professionnalisation limitée des processus de passation des marchés, peuvent dissuader les petites entreprises et les nouveaux entrants. Les possibilités d'entrée existent principalement dans **des segments de niche**, tels que certains services de conseil, les solutions numériques et la fourniture de services à petite échelle, mais restent limitées pour les travaux à grande échelle ou les contrats lourds en infrastructures.

238. *Menace des produits ou services de substitution.* La menace de produits ou services de substitution est faible. Les marchés publics restent le principal mécanisme par lequel l'État et les partenaires de développement fournissent des infrastructures, des services publics et des services collectifs. Les alternatives telles que l'auto-approvisionnement, l'exécution communautaire ou la prestation interne n'existent qu'à la marge et ne constituent pas des substituts viables pour les travaux complexes, les infrastructures énergétiques et hydrauliques, les équipements spécialisés ou les services de conseil technique. Les conclusions du CPSD confirment que la diversification économique et les gains de productivité dépendent du renforcement, plutôt que du contournement, de la participation formelle du secteur privé par le biais des marchés publics.

239. *Intensité de la concurrence.* La concurrence au Cabo Verde est **inégaie et dépend fortement des secteurs**. Dans les secteurs liés au tourisme, au commerce et à certains services, la concurrence est plus prononcée en raison de l'exposition internationale et des investissements privés. En revanche, dans les secteurs facilitateurs tels que **l'eau, l'énergie, les transports et la logistique**, la concurrence est limitée par la concentration du marché, le faible volume des contrats et la présence d'opérateurs historiques ou liés à l'État. Les conclusions du MAPS soulignent en outre que l'analyse limitée du marché, le recours répété à des fournisseurs similaires et la faiblesse du suivi des performances contribuent à modérer la pression concurrentielle. La concurrence tend à être plus forte pour les grands contrats financés par des bailleurs de fonds et plus faible pour les marchés publics de moindre envergure ou spécifiques à certaines îles, auxquels participe de manière répétée un groupe restreint de fournisseurs.

Évaluation des risques dans le système de passation des marchés

240. Plusieurs catégories de risques affectent la performance et la régularité des marchés publics au Cabo Verde. Les risques institutionnels sont principalement liés à des faiblesses dans la planification et le séquençage des marchés publics, notamment des retards dans la préparation et la mise à jour des plans d'achat et un alignement insuffisant avec l'exécution du budget et la capacité de mise en œuvre. Ces lacunes peuvent entraîner des retards dans les marchés publics, une redéfinition du périmètre des activités, des appels d'offres répétés ou, dans certains cas, le recours à des procédures accélérées ou non concurrentielles. Les risques liés à la gouvernance sont associés au degré de discrétion autorisé par le cadre national, en particulier dans la définition des exigences de qualification, des critères d'évaluation et le recours à l'attribution directe à des seuils bas, ce qui peut réduire la concurrence effective et donner lieu à des perceptions de favoritisme ou de contournement des procédures formelles, même en l'absence de corruption systémique.

Principaux marchés publics Analyse de la structure du marché

Hydraulique (mobilisation, approvisionnement et irrigation de l'eau)

241. Le marché des travaux hydrauliques et des infrastructures hydrauliques au Cabo Verde est structurellement faible et segmenté, caractérisé par une capacité nationale limitée et une forte dépendance vis-à-vis des fournisseurs externes. Les entreprises locales sont généralement capables d'exécuter des travaux de génie civil de petite à moyenne envergure, tels que des réseaux de distribution de base, des réservoirs, des forages et des travaux de réhabilitation mineurs, mais elles ont une capacité limitée pour les systèmes hydrauliques complexes, notamment les usines de dessalement, les systèmes de pompage avancés, les réseaux d'irrigation sous pression et les infrastructures hydrauliques intégrant des énergies renouvelables.

242. Pour les investissements hydrauliques techniquement complexes ou nécessitant beaucoup d'équipements, le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises internationales ou régionales, qui opèrent souvent dans le cadre de partenariats temporaires avec des entrepreneurs locaux. Les barrières à l'entrée sont élevées en raison de la forte intensité capitalistique des équipements hydrauliques, des exigences techniques spécialisées, des contraintes logistiques liées à l'insularité et de la petite taille des contrats individuels. En conséquence, la participation des soumissionnaires est souvent limitée, le pouvoir de négociation des fournisseurs est relativement élevé et les résultats des marchés publics sont sensibles aux décisions de regroupement, aux critères de qualification et aux délais de livraison.

243. Le marché hydraulique est en outre affecté par une demande dictée par les situations d'urgence, en particulier dans le contexte des sécheresses récurrentes et de la crise de l'eau de 2025. Dans l'ensemble, l'efficacité de la concurrence dans les marchés publics hydrauliques dépend fortement de la publicité internationale, du conditionnement stratégique, de critères de qualification réalistes et d'une supervision rigoureuse.

Infrastructure du marché Structure du marché (installations de stockage, de traitement et de commercialisation)

244. Le marché des infrastructures, qui comprend les installations de stockage, les petites unités de transformation, les centres de collecte, les marchés ruraux et les travaux annexes connexes, est relativement plus concurrentiel et ancré localement. Les entreprises de construction nationales ont généralement les capacités nécessaires pour réaliser des travaux de génie civil standard, tels que des bâtiments, des hangars, des entrepôts et des services publics de base, en particulier lorsque les conceptions sont standardisées et techniquement simples.

245. Toutefois, la concurrence s'affaiblit lorsque les investissements dans les infrastructures de marché comprennent des équipements spécialisés, tels que des entrepôts frigorifiques, des chaînes de tri et d'emballage, des machines de transformation alimentaire ou des systèmes de contrôle de la qualité. Dans ces cas, le marché devient hybride, combinant des entrepreneurs locaux de travaux de génie civil et des fournisseurs d'équipements étrangers, souvent dans le cadre de contrats de fourniture et d'installation ou d'accords de sous-traitance. Cela crée des risques de coordination à l'interface entre les travaux et les marchandises, ainsi qu'une dépendance à l'égard des équipements importés et du service après-vente.

246. Du point de vue des marchés publics, le segment des infrastructures de marché bénéficie du lotissement et de la séparation fonctionnelle, qui permettent aux entreprises locales de concourir pour les travaux tout en permettant aux fournisseurs internationaux de fournir des équipements spécialisés. Sans une telle structuration, les contrats groupés risquent d'exclure les entreprises locales ou de limiter la concurrence à un groupe restreint de fournisseurs intégrés. Si le pouvoir des fournisseurs est moindre que dans le secteur hydraulique, des risques subsistent en raison de la normalisation limitée, de la faiblesse de la gestion des contrats et des modifications postérieures à l'attribution.

Évaluation des risques dans le système de passation des marchés

247. Plusieurs catégories de risques interdépendants affectent l'efficacité, l'efficacité et la solidité fiduciaire du système de passation des marchés publics au Cabo Verde, malgré la relative maturité de son cadre juridique et institutionnel.

248. *Risques institutionnels et de gouvernance.* Les risques institutionnels et de gouvernance sont principalement liés à l'écart entre la solidité du cadre juridique et la cohérence de son application dans la pratique. Si le code des marchés publics et ses règlements d'application sont globalement conformes aux normes internationales, l'évaluation MAPS met en évidence des faiblesses persistantes dans la planification des marchés publics, leur séquençage et l'analyse du marché. Les plans de passation des marchés ne sont pas toujours préparés en temps utile ou suffisamment alignés sur l'exécution du budget et la capacité de mise en œuvre, ce qui entraîne des retards, une redéfinition de la portée des lots et, dans certains cas, le recours à des procédures accélérées ou non concurrentielles. En outre, bien que les principes d'intégrité et de transparence soient formellement inscrits dans le cadre juridique, les risques liés à un pouvoir discrétionnaire excessif, en particulier en ce qui concerne les exigences de qualification, la conception de l'évaluation et le recours à l'attribution directe à des seuils bas, restent importants. Ces risques peuvent nuire à une concurrence effective et créer une perception de favoritisme, même en l'absence de corruption systémique.

249. *Risques opérationnels et liés aux capacités.* Les risques opérationnels et liés aux capacités restent importants et inégalement répartis entre les pouvoirs adjudicateurs. Les fonctions de passation des marchés ne sont pas encore pleinement professionnalisées et de nombreuses entités s'appuient sur du personnel généraliste ayant une expérience limitée des travaux complexes, des

équipements spécialisés ou des procédures internationales de passation des marchés. Cela limite la qualité des documents d'appel d'offres, des rapports d'évaluation et des pratiques de gestion des contrats. Bien qu'il existe un cadre électronique pour les marchés publics, sa mise en œuvre reste partielle, avec un recours continu à des processus parallèles sur papier, une qualité des données incohérente et une utilisation limitée des données relatives aux marchés publics pour le suivi des performances et la veille commerciale. La fragmentation géographique entre les îles complique encore la mise en œuvre de l' , augmentant les coûts de transaction, les risques logistiques et les défis de coordination.

250. *Risques liés au marché et à la concurrence.* Les risques liés au marché et à la concurrence sont structurels et particulièrement aigus dans la petite économie ouverte du Cabo Verde. Le CPSD et le MAPS confirment conjointement que la faiblesse des marchés fournisseurs, la forte dépendance à l'égard des importations et la capacité de production nationale limitée réduisent la concurrence effective, en particulier pour les travaux d'infrastructure, les systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie, et les biens et services spécialisés. Le pouvoir de négociation des fournisseurs est relativement élevé, tandis que les barrières à l'entrée pour les nouvelles entreprises restent importantes en raison du faible volume des contrats, de la complexité logistique et des coûts fixes élevés. Ces conditions augmentent le risque d'une participation limitée des soumissionnaires, d'une rigidité des prix, de modifications des contrats après leur attribution et de retards dans leur exécution. Les contraintes du marché sont encore amplifiées dans des contextes d'urgence ou liés au climat, tels que la crise de l'eau de 2025, où l'urgence peut justifier l'accélération des procédures, mais augmente simultanément le risque fiduciaire.

251. *Risques financiers et budgétaires.* Les risques financiers et budgétaires ont également une incidence sur les performances en matière de passation de marchés. Le Cabo Verde reste fortement dépendant des financements extérieurs pour ses investissements publics, ce qui expose les projets d'approvisionnement à des retards liés aux procédures des bailleurs de fonds, aux conditionnalités ou aux chocs externes. Dans le même temps, l'espace budgétaire limité restreint la capacité de l'État à absorber les dépassements de coûts, à gérer les imprévus ou à préfinancer les travaux, ce qui augmente la pression sur les délais d'approvisionnement et la gestion des contrats. La volatilité des prix de l'énergie, en particulier compte tenu du lien étroit entre l'énergie et l'eau, affecte encore davantage l'accessibilité financière et la durabilité des investissements dans l'eau et l'irrigation.

252. *Risques liés à l'environnement et au climat.* Les risques liés à l'environnement et au climat recoupent de plus en plus les risques liés aux marchés publics. Les sécheresses récurrentes, les précipitations extrêmes et la vulnérabilité des infrastructures, clairement mises en évidence en 2025, augmentent l'exposition aux marchés publics d'urgence, aux perturbations contractuelles et à la dégradation des actifs. L'intégration limitée des critères environnementaux, sociaux et climatiques dans les processus de passation des marchés publics réduit la capacité du système à traiter systématiquement ces risques aux stades de la conception et de l'attribution.

Recommandations stratégiques

253. *Renforcer la planification des achats et l'orientation vers le marché.* La priorité devrait être donnée à l'amélioration de la qualité, de la rapidité et du réalisme de la planification des achats. Les plans d'achat devraient être étroitement alignés sur les disponibilités budgétaires, les capacités de mise en œuvre et les conditions du marché, avec une justification explicite des choix de regroupement. L'intégration systématique de l'analyse du marché, y compris la disponibilité des fournisseurs et les contraintes logistiques, est essentielle pour atténuer les risques liés à la concurrence sur les marchés restreints du Cabo Verde. Pour les opérations financées par des bailleurs de fonds, ces éléments devraient être formalisés par le biais de stratégies d'approvisionnement solides (PPSD/PPS) et de seuils d'examen préalable et a posteriori basés sur les risques, qui reflètent la complexité du marché plutôt que la seule valeur du contrat.

254. *Renforcement des capacités et professionnalisation des fonctions d'approvisionnement.* Des efforts ciblés sont nécessaires pour professionnaliser davantage les fonctions d'achat dans l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs. Cela comprend une formation pratique et concrète sur les marchés publics complexes, la méthodologie d'évaluation, la gestion des contrats et l'application des procédures du FIDA. Une attention particulière devrait être accordée à la réduction du pouvoir discrétionnaire excessif grâce à une conception plus claire de l'évaluation et à une meilleure documentation. Un soutien technique continu et des mécanismes d'apprentissage entre pairs contribueraient à garantir la cohérence des pratiques entre les entités et les îles.

255. *Renforcement de la concurrence et de l'accès au marché.* La concurrence devrait être activement encouragée par le biais d'un regroupement stratégique des marchés, de la suppression des exigences de qualification inutilement restrictives et d'un recours plus large à la publicité internationale lorsque les capacités nationales sont limitées. Les délais de préparation des offres devraient être adaptés

afin de tenir compte des contraintes logistiques liées à l'importation et au transport interinsulaire. Il convient d'encourager une implication précoce du marché et la sensibilisation des fournisseurs, en particulier pour les investissements complexes, de grande valeur ou inédits, afin d'améliorer la réponse du marché et la tension sur les prix.

256. *Renforcer la transparence, la responsabilité et la surveillance.* Les mécanismes de transparence et de responsabilité devraient être renforcés par la publication systématique des plans d'approvisionnement, des décisions d'attribution et des modifications de contrats. Les audits postérieurs à l'attribution devraient être utilisés de manière plus cohérente, et les mécanismes de plainte et de réclamation devraient rester accessibles, rapides et crédibles. Une meilleure utilisation des données et des rapports sur les marchés publics devrait permettre une supervision fondée sur des preuves et une identification précoce des risques liés à la mise en œuvre.

257. *Aligner les marchés publics sur les objectifs de résilience climatique et de durabilité.* Les politiques et pratiques en matière de passation de marchés devraient être alignées plus explicitement sur les priorités en matière de résilience climatique et de durabilité, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des investissements agricoles. Cela implique d'intégrer le coût du cycle de vie, les solutions d'énergie renouvelable et les critères de résilience dans les spécifications techniques, les cadres d'évaluation et la conception des contrats. Une telle approche permettra de réduire l'exposition budgétaire à long terme, d'améliorer la durabilité des actifs et d'optimiser le rapport qualité-prix. Le financement des partenaires de développement devrait continuer à être mis à profit pour renforcer les systèmes nationaux, tout en améliorant l'équilibre des partenariats public-privé afin d'éviter les déséquilibres contractuels et budgétaires.

IV. Approche recommandée en matière de marchés publics pour certains marchés

TRAVAUX

1. Grandes infrastructures hydrauliques + solarisation 4 lots (îles : Santiago, Santo Antão, Fogo, São Nicolau)

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	La conformité obligatoire au SECAP est appliquée selon le principe de réussite/échec, avec des éléments de performance évaluant la méthodologie, l'assurance qualité et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Les dispositions relatives à la résilience climatique, aux normes du travail, à l'engagement communautaire et à la conduite éthique renforcent le SECAP et atténuent les risques environnementaux et sociaux.
Type de contrat	Traditionnel (mesure / prix unitaire)	Convient aux travaux de grande envergure avec des quantités variables, permettant une mesure transparente basée sur le devis quantitatif et un contrôle des coûts.
Mécanisme de détermination des prix et des coûts	Paiements basés sur les mesures	Les paiements sont certifiés en fonction des quantités mesurées et de l'avancement vérifié.
Relation avec les fournisseurs	Collaboratives	Une coordination proactive et une résolution rapide des problèmes optimisent le rapport qualité-prix et réduisent les risques de litiges.
Ajustements de prix	Ajustement des prix applicable après 12 mois	L'ajustement des prix est appliqué après une période initiale de 12 mois à prix fixe afin d'atténuer la volatilité du marché et les fluctuations des coûts sur des délais de mise en œuvre prolongés, tout en maintenant la prévisibilité des coûts pendant les premières phases d'exécution.
Formulaire de contrat (conditions générales)	Conditions de paiement ; garanties de performance et d'avance ; dispositions en cas de retard de paiement	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est requis ou si le paiement n'est effectué qu'à la livraison et à l'acceptation. Obligation de garantie Clause pénale pour retard conformément aux règles du FIDA Garanties d'exécution Les dispositions standard du RFB de l'IFAD garantissent la sécurité de l'exécution et la discipline en matière de trésorerie.
Méthode de sélection des biens et des travaux	A. Accord direct	Sans objet
Modalités de sélection	A. Pratiques commerciales B. Agences des Nations Unies (ONU) C. Biens D. Développement communautaire E. Comptes de force B. Accords-cadres	Non NON NON NON NON NON
Approche du marché	A. Type de concurrence 1. Ouvert 2. Internationale B. Nombre d'enveloppes/étapes 1. Une enveloppe C. Négociations (Non)	La concurrence internationale ouverte maximise la participation au marché et le rapport qualité-prix, tandis que la procédure à enveloppe unique rationalise l'évaluation et garantit la conformité technique et les garanties grâce à la réactivité et à la post-qualification.
Pré/post-qualification	A. Post-qualification	OUI
Méthode de sélection des consultants et d'évaluation des s	A. Sélection des s sur la base de la qualité et des coûts (QCBS) B. Sélection à budget fixe (FBS) C. Sélection au coût le plus bas (LCS) D. Sélection basée sur la qualité (QBS) E. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) F. Sélection directe	N/A
Évaluation des coûts (biens et travaux)	A. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	N/A

2. Travaux d'infrastructures communautaires complémentaires 4 lots

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Les exigences du SECAP sont intégrées en tant qu'obligations de conformité obligatoires, proportionnelles à l'ampleur et au profil de risque des travaux au niveau communautaire, garantissant la cohérence des mesures de protection sans surdimensionner les éléments de performance.
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Des dispositions ciblées en matière de durabilité sont incluses, axées sur les normes du travail, la sécurité communautaire, l'inclusion et la gestion environnementale de base, conformément au SECAP et au contexte local.
Type de contrat	Traditionnel (t à l'unité / prix unitaire)	Des dispositions ciblées en matière de durabilité sont incluses, la mesure/unité de prix se concentrant sur les normes du travail, la sécurité communautaire, l'inclusion et la gestion environnementale de base, conformément au SECAP et au contexte local.
Mécanisme de détermination des prix et des coûts	Paielements basés sur les mesures	Les paiements sont certifiés en fonction des quantités exécutées, ce qui facilite le contrôle des dépenses et l'alignement sur les progrès physiques au niveau communautaire.
Relations avec les fournisseurs	Collaboratives	Une approche collaborative facilite une coordination étroite avec les entrepreneurs locaux et les communautés, favorise la résolution des problèmes sur place et réduit les frictions liées à la mise en œuvre.
Ajustements de prix	Ajustement des prix après 12 mois (le cas échéant)	Lorsque la durée du contrat dépasse 12 mois, l'ajustement des prix atténue la volatilité des coûts tout en préservant la prévisibilité des coûts pour les travaux communautaires de plus courte durée.
Formulaire de contrat (conditions générales)	Contrat de travaux national avec ajustements du FIDA, comprenant : Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Une garantie de bonne exécution	Les documents d'appel d'offres nationaux du Cabo Verde sont utilisés, modifiés pour se conformer aux exigences du FIDA en matière d'éligibilité, de fraude et de corruption, de garanties, de droits d'audit et de recours.
Méthode de sélection des biens et des travaux	D. Appel d'offres national ouvert (NCB)	La concurrence nationale est proportionnelle à la taille et à la complexité du contrat, favorise la participation du marché local et soutient une mobilisation rapide.
Modalités de sélection	F. Pratiques commerciales G. Agences des Nations Unies (ONU) H. Biens I. Développement communautaire J. Comptes de force E. Accords-cadres	N/A
Approche fondée sur le marché	C. Type de concurrence 3. Ouvert 4. National D. Nombre d'enveloppes/étapes F. Deux enveloppes G. Négociations (oui/non)	La concurrence nationale ouverte est appropriée pour les infrastructures communautaires, lorsqu'il existe des entrepreneurs locaux compétents et que la participation internationale n'est pas nécessaire pour obtenir un bon rapport qualité-prix.
Pré/post-qualification	B. Post-qualification	OUI
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	G. Sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS) H. Sélection sur la base d'un budget fixe (FBS) I. Sélection au coût le plus bas (LCS) J. Sélection basée sur la qualité (QBS) K. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) L. Sélection directe	N/A
Évaluation des coûts (biens et travaux)	B. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués		N/A

3. Réhabilitation et construction d'infrastructures communautaires de transformation, de stockage et de commercialisation

Attribut	Approche retenue	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Les exigences SECAP sont appliquées de manière obligatoire, tandis que les éléments de performance évaluent la méthodologie, le contrôle qualité et la mise en œuvre des mesures de protection pour les installations techniquement intégrées.
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Les dispositions en matière de durabilité portent sur les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, les interfaces en matière de sécurité alimentaire, la santé communautaire et la gestion environnementale, en fonction du profil de risque du marché et des infrastructures de transformation.
Type de contrat	Traditionnel (mesure / prix unitaire)	Convient aux travaux de réhabilitation et de construction avec des quantités variables et des risques d'interface, permettant une mesure transparente basée sur le devis quantitatif et un contrôle des coûts.
Mécanisme de détermination des prix et des coûts	Paiements basés sur les mesures	Les paiements sont certifiés par rapport aux travaux mesurés exécutés, ce qui garantit l'alignement entre les décaissements et l'avancement physique vérifié.
Relation avec les fournisseurs	Collaboratif	Une approche collaborative favorise la coordination entre les travaux de génie civil, les installations et les mesures de sécurité, réduisant ainsi les risques d'interface et les risques de litiges.
Ajustements de prix	Ajustement des prix après 12 mois (le cas échéant)	Lorsque la durée du contrat dépasse 12 mois, l'ajustement des prix atténue la volatilité des coûts tout en maintenant la prévisibilité pour les travaux communautaires de plus courte durée.
Formulaire de contrat (conditions générales)	International Appel d'offres Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de bonne exécution	Les documents d'appel d'offres nationaux du Cabo Verde sont utilisés, modifiés pour se conformer aux exigences du FIDA en matière d'éligibilité, de fraude et de corruption, de garanties, de droits d'audit et de recours.
Méthode de sélection des biens et des travaux	H. Appel d'offres national ouvert (NCB)	La concurrence nationale est proportionnelle à la taille et à la complexité du contrat, favorise la participation du marché local et soutient une mobilisation rapide.

Services de consultation :

1. Conception technique détaillée pour les systèmes hydrauliques, d'irrigation et d'eau solaire intégrés
2. Évaluation des infrastructures nationales et préparation des appels d'offres consultant pour les structures de marché

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Utiliser un type hybride de TDR avec les qualifications appropriées pour l'entreprise, introduire les normes SECAP et encourager l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Non	N/A
Type de contrat	Traditionnel	Contrat à prix fixe
Mécanisme de tarification et de calcul des coûts	Paieement sur livrables	Contrat standard
Relation avec le consultant	Collaboratif	Garantir la livraison de résultats offrant le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (conditions générales)	Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de bonne exécution	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est exigé ou si le paiement s'effectue uniquement à la livraison et à la réception. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	I. Appel d'offres ouvert	Sans objet
	K. Pratiques commerciales L. Agences des Nations Unies (ONU) M. Biens N. Développement communautaire O. Comptes de force J. Accords-cadres	N/A
Approche fondée sur le marché	E. Type de concurrence 5. Ouvert 6. National F. Nombre d'enveloppes/étapes 2. Deux enveloppes K. Négociations (Oui/Non)	Concours ouvert au marché international
Pré/post-qualification	C. N/A	N/A
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	M. Sélection basée sur le coût de la qualité (QCBS) N. Sélection sur la base d'un budget fixe (FBS) O. Sélection au coût le plus bas (LCS) P. Sélection basée sur la qualité (QBS) Q. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) R. Sélection directe	Oui Non Non Non Non Non
Évaluation des coûts des avantages	C. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer les types de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	Utiliser la méthode d'évaluation en deux étapes (technique puis financière) pour les entreprises ayant obtenu la note minimale requise. Ratio qualité/prix de 80/20.

3. Supervision des travaux intégrés d'hydraulique, d'irrigation et de solarisation
4. Supervision des structures et des installations du marché

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Utiliser un type hybride de TDR comprenant les qualifications appropriées pour l'entreprise, respect obligatoire des exigences SECAP Expérience préalable avérée en matière de supervision E&S, d'évaluation climatique et d'intégration des mesures de sauvegarde Dispositions claires en matière de dotation en personnel pour l'expertise E&S et climatique, signature obligatoire du code de conduite
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire des normes liées à la RSE
Type de contrat	Traditionnel	Contrat à prix fixe
Mécanisme de tarification et de calcul des coûts	Basé sur le temps	Contrat standard
Relation avec le consultant	Collaborative	Promouvoir une exécution rapide et de haute qualité des services de supervision grâce à une coordination proactive, une communication transparente et une résolution rapide des problèmes, optimisant ainsi le rapport qualité-prix et minimisant le risque de litiges.
Ajustements de prix	Oui	Il est recommandé de commencer les ajustements à partir de 12 mois en raison de la volatilité des prix sur le marché.
Formulaire de contrat (conditions générales)	Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de performance	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est requis. Conditions de paiement mensuel basées sur les données saisies. Obligation de garantie Clause pénale pour retard conformément aux règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	L. Appel d'offres ouvert	Sans objet
Modalités de sélection	P. Pratiques commerciales Q. Agences des Nations Unies (ONU) R. Biens S. Développement communautaire T. Comptes de force M. Accords-cadres	Sans objet
Approche fondée sur le marché	G. Type de concurrence 7. Ouvert 8. National H. Nombre d'enveloppes/étapes 3. Deux enveloppes N. Négociations (Oui)	Concours ouvert au marché international, en raison du nombre limité de fournisseurs sur le marché national ; offre la possibilité d'un intérêt qualifié accru
Pré/post-qualification	D. N/A	N/A
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	S. Sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS) T. Sélection sur la base d'un budget fixe (FBS) U. Sélection au coût le plus bas (LCS) V. Sélection basée sur la qualité (QBS) W. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) X. Sélection directe	Oui Non Non Non Non Non
Évaluation des coûts des avantages	D. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer les types de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	Utiliser la méthode d'évaluation en deux étapes (technique puis financière) pour les entreprises ayant obtenu la note minimale requise. Ratio qualité/prix de 80/20.

Titre 4 : Services de conseil : recrutement d'une entreprise/d'un cabinet pour réaliser des études foncières et garantir la sécurité foncière (établissement de titres fonciers)

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications appropriées pour l'entreprise, introduire les normes SECAP et encourager l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire les normes RSE et PESEC
Type de contrat	Traditionnel	Contrat à prix fixe
Mécanisme de tarification et de calcul des coûts	Paiement sur les livrables	Contrat standard
Relation avec le consultant	Collaboratif	Garantir la livraison de résultats offrant le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (conditions générales)	Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de bonne exécution	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est requis ou si le paiement s'effectue uniquement à la livraison et à la réception. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	O. Appel d'offres ouvert	Sans objet
	U. Pratiques commerciales V. Agences des Nations Unies (ONU) W. Biens X. Développement communautaire Y. Comptes de force P. Accords-cadres	N/A
	I. Type de concurrence 9. Ouvert 10. National J. Nombre d'enveloppes/étapes 4. Deux enveloppes Q. Négociations (Oui/Non)	Concours ouvert au marché international
	E. Post-qualification	Le contrat n'est pas complexe
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	Y. Sélection basée sur le coût de la qualité (QCBS) Z. Sélection à budget fixe (FBS) AA. Sélection au coût le plus bas (LCS) BB. Sélection basée sur la qualité (QBS) CC. Sélection basée sur les qualifications du consultant (CQS) DD. Sélection directe	NON Non Non OUI Non Non
Évaluation des coûts et avantages	E. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	Utiliser la méthode d'évaluation en deux étapes (technique puis financière) pour les entreprises ayant obtenu la note minimale requise

Titre 5 : Services de conseil : recrutement d'une entreprise/d'un bureau pour identifier les sites propices au développement de rizières irriguées, planification de types spécifiques de structures avec les parties prenantes bénéficiaires

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications appropriées pour l'entreprise, introduire les normes SECAP et encourager l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire des normes liées à la RSE et au PESEC
Type de contrat	Traditionnel	Contrat à prix fixe
Mécanisme de tarification et de calcul des coûts	Paiement sur les livrables	Contrat standard
Relation avec le consultant	Collaboratif	Garantir la livraison de résultats offrant le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (conditions générales)	Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de bonne exécution	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est requis ou si le paiement s'effectue uniquement à la livraison et à la réception. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	R. Appel d'offres ouvert	Sans objet
Modalités de sélection	Z. Pratiques commerciales AA. Agences des Nations Unies (ONU) BB. Biens CC. Développement communautaire DD. Comptes de force S. Accords-cadres	N/A
Approche fondée sur le marché	K. Type de concurrence 11. Ouvert 12. National L. Nombre d'enveloppes/étapes 5. Deux enveloppes T. Négociations (Oui/Non)	Concours ouvert au marché international
Pré/post-qualification	F. Post-qualification	Le contrat n'est pas très complexe
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	EE. Sélection basée sur le coût de la qualité (QCBS) FF. Sélection sur la base d'un budget fixe (FBS) GG. Sélection au coût le plus bas (LCS) HH. Sélection basée sur la qualité (QBS) II. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) JJ. Sélection directe	Oui Non Non Non Non Non
Évaluation des coûts des avantages	F. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer les types de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	Nous avons utilisé une méthode d'évaluation en deux étapes (technique puis financière) pour les entreprises ayant obtenu la note minimale requise

Titre 6 : Services de conseil : recrutement d'une entreprise/d'un bureau pour la création/la revitalisation et le renforcement des capacités des organisations d'utilisateurs d'eau (OUE)

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité/Performance	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications adaptées à l'entreprise, introduire les normes SECAP et encourager l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire les normes RSE et PESEC
Type de contrat	Traditionnel	Contrat à prix fixe
Mécanisme de tarification et de calcul des coûts	Paiement sur les livrables	Contrat standard
Relation avec le consultant	Collaboratif	Garantir la livraison de résultats offrant le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (conditions générales)	Conditions de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de bonne exécution	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est exigé ou si le paiement s'effectue uniquement à la livraison et à la réception. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	U. Appel d'offres ouvert	Sans objet
Modalités de sélection	EE. Pratiques commerciales FF. Agences des Nations Unies (ONU) GG. Biens HH. Développement communautaire II. Comptes de force V. Accords-cadres	N/A
Approche marchande	M. Type de concurrence 13. Ouvert 14. National N. Nombre d'enveloppes/étapes 6. Deux enveloppes W. Négociations (Oui/Non)	Concours ouvert au marché international
Pré/post-qualification	G. Post-qualification	Le contrat n'est pas très complexe
Méthode de sélection et d'évaluation des consultants	KK. Sélection basée sur le coût de la qualité (QCBS) LL. Sélection sur la base d'un budget fixe (FBS) MM. Sélection au coût le plus bas (LCS) NN. Sélection basée sur la qualité (QBS) OO. Sélection sur la base des qualifications des consultants (CQS) PP. Sélection directe	NON Non Non OUI Non Non
Évaluation des coûts et avantages	G. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères évalués	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoires/souhaitables)	Nous avons utilisé la méthode d'évaluation en deux étapes (technique puis financière) pour les entreprises ayant obtenu la note minimale requise

258. Le plan de passation de marché doit refléter l'analyse présentée dans le PPS et doit être mis à jour périodiquement afin de refléter les besoins réels et l'évolution de la situation. Toute mise à jour du plan d'approvisionnement doit être soumise au FIDA pour examen et absence d'objection. Toute modification du plan d'approvisionnement doit être justifiée par le CDO au moyen d'un PPS révisé.

Appendice xx. Plan de supervision des achats

Introduction

259. Le FIDA jouera un rôle central dans la gestion et la supervision des processus d'approvisionnement liés au projet EFOSE. Cette responsabilité comprendra la réalisation des examens approfondis nécessaires à la délivrance des avis de non-objection (NONO), garantissant ainsi la conformité et la transparence des procédures.

260. En outre, le FIDA jouera un rôle clé dans la phase postérieure à la passation des marchés, en mettant en place un suivi continu, en particulier pour les seuils qui nécessitent un examen préalable. Cette approche proactive vise à garantir l'efficacité opérationnelle et le respect des normes établies.

261. La supervision des activités liées aux marchés publics ne sera pas une tâche isolée, mais sera habilement intégrée dans les missions régulières de supervision du projet. Cela permettra d'assurer une évaluation complète de tous les processus, favorisant ainsi une gouvernance solide et une gestion efficace des ressources.

262. Au niveau opérationnel du projet, la gestion quotidienne des activités de passation des marchés sera confiée au responsable des achats de l'unité des achats au sein de l'unité de mise en œuvre technique (TIU) du MEF, ce qui garantira une coordination étroite avec les objectifs généraux du projet PRO-AGUA et une mise en œuvre efficace des procédures de passation des marchés.

1. Rôle du FIDA dans la supervision du PRO-AGUA

263. L'examen minutieux des processus de passation des marchés pendant la mise en œuvre du projet est un pilier essentiel de la responsabilité fiduciaire du FIDA. En tant qu'organisme de supervision engagé et proactif, le FIDA s'engage à garantir le strict respect des normes et réglementations nationales régissant ce domaine (le cas échéant) dans les processus de passation des marchés du programme.

264. Dans l'ensemble, la participation du FIDA ne se limite pas au suivi du projet, mais s'étend également à un soutien actif pendant la phase de mise en œuvre. L'objectif principal est de créer un environnement dans lequel les processus de passation des marchés sont non seulement conformes aux lois nationales, mais également aux directives du FIDA et au Guide pratique de passation des marchés pour les projets du FIDA. Cette approche intègre également tous les documents, modèles (DAO, AMI, contrats, etc.) et autres documents de référence pertinents.

265. En outre, la supervision minutieuse du FIDA va au-delà des aspects purement formels et comprend la vérification de la cohérence avec d'autres politiques sectorielles, des directives supplémentaires et des procédures spécifiques applicables au contexte (mesures SECAP, politique de lutte contre la fraude et la corruption, etc.). Cette approche globale vise à créer un cadre intégré dans lequel les processus de passation des marchés sont harmonisés avec les politiques et pratiques recommandées par le FIDA.

266. Dans le cadre défini par le projet PRO-AGUA, la supervision du FIDA garantira que les activités d'approvisionnement menées pour ce projet sont conformes aux directives du FIDA, étant donné que le projet ne fera pas appel à la législation nationale. Cette approche comprendra une vérification croisée des exigences et des politiques du FIDA, y compris l'intégration de tous les critères pertinents dans les documents d'appel d'offres et les contrats élaborés.

2. Portée de la supervision

267. L'évaluation approfondie des risques liés aux marchés publics réalisée pendant la phase de conception du projet PRO-AGUA a abouti à une classification indiquant un niveau de risque moyen. Cette conclusion plutôt favorable influence directement la manière dont la portée et l'intensité de la supervision seront définies. Conformément aux normes énoncées dans le Guide pratique des marchés publics du FIDA, la supervision sera organisée selon une portée standard, une attention particulière étant accordée aux éléments suivants :

- i. Examen du PRM
- ii. Examen préliminaire
- iii. Examen ex post
- iv. Accès aux informations financières
- v. Supervision de la mise en œuvre du programme (physique et financière)
- vi. Examen du plan d'approvisionnement (PPM)
- vii. Contrôle interne

268. De plus amples détails sur tous les examens, révisions, missions et activités connexes décrits dans les sections suivantes sont généralement communiqués au projet avant toute intervention, afin de laisser suffisamment de temps à l'unité pour se préparer.

269. Voici une indication de ce qui est généralement accompli lors de ces examens, les activités réelles étant désignées selon les besoins et pouvant varier d'un projet à l'autre et d'une mission à l'autre.

2.1 Examen de la matrice des risques liés aux achats (PRM)

270. La matrice des risques liés aux achats (PRM) est un outil important pour le FIDA dans la gestion des risques liés aux achats des projets. Son objectif principal est de minimiser les risques de dysfonctionnement d'une agence chargée de la mise en œuvre d'un projet en veillant à ce qu'elle exécute efficacement les processus d'achat.

271. Au cours de la phase de conception du projet PRO-AGUA, une évaluation approfondie des risques liés aux achats a été réalisée. Celle-ci comprenait la mise à jour des évaluations PRM précédentes au niveau national. Cette évaluation s'appuyait également sur l'expérience acquise dans le cadre du projet POSER, financé par le FIDA et en cours de mise en œuvre.

Le niveau de supervision sera déterminé en tenant compte des résultats du PRM, des problèmes passés et de l'état d'avancement du projet. Pour chaque mission, nous mettrons à jour l'évaluation du PRM, en tenant compte de tout changement et de toute nouvelle information mise à la disposition de l'équipe de supervision.

2.2 Examen préliminaire

272. Un examen préalable est effectué lorsqu'un directeur de pays (CD) est tenu de donner son accord (NO) à un document et/ou à un processus de passation de marché entrepris par l'emprunteur. L'examen préalable est une mesure supplémentaire d'atténuation des risques au cours des différentes étapes d'un processus de passation de marché.

Pour le projet PRO-AGUA, l'examen préliminaire comprendra l'examen des documents suivants : le plan de passation des marchés, les documents d'appel d'offres, les rapports d'évaluation et les recommandations d'attribution, les projets de contrats et leurs modifications.

273. Ce type d'examen s'applique aux activités relevant des seuils décrits dans la lettre relative aux modalités de passation des marchés du projet (PPA).

274. Le FIDA et le programme doivent utiliser le système OPEN pour gérer les NO.

275. L'examen ex ante portera sur les points suivants :

- a. Conformité avec l'accord de financement et la PPA, ou toute modification ultérieure reflétée dans les rapports de mission (par exemple, supervision, examen à mi-parcours, aide-mémoire, correspondance, etc.) et cohérence avec le plan de travail et le budget annuels approuvés (AWPB) et le PPM ;
- b. Adéquation et qualité des documents d'appel d'offres ;
- c. Examen de la conformité avec les dispositions pertinentes des Conditions générales du FIDA pour le financement du développement agricole, les directives relatives aux marchés publics des projets, le guide pratique des marchés publics, tout document/modèle annexe du FIDA relatif aux marchés publics, la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption, l'accord de financement et la lettre PPA ;
- d. L'évaluation a été menée conformément aux directives du FIDA et aux lois applicables du pays ;
- e. Conformité du projet de contrat, du prix figurant dans le contrat et de celui figurant dans le rapport d'évaluation (auquel le FIDA répond par la négative), etc.

2.3 Examen ex-post

276. Il s'agit de l'évaluation effectuée par le FIDA dans le cadre de la supervision et du soutien à la mise en œuvre, ou des examens documentaires des contrats effectués par l'emprunteur/le bénéficiaire pour un échantillon de contrats ou d'activités d'approvisionnement en cours.

277. L'évaluation permettra de s'assurer que les principes, dispositions et procédures de passation des marchés tels que stipulés dans les directives du FIDA en matière de passation des marchés pour les projets, le guide pratique de passation des marchés, l'accord de financement et la lettre PPA, le PIM, les modèles standard (par exemple, les documents d'appel d'offres pour les biens, les travaux et les services) et les systèmes associés sont disponibles et pleinement expliqués au personnel chargé de la passation des marchés et de la gestion des projets.

278. Au moins 10 % des contrats en cours doivent être examinés. L'échantillonnage doit être fondé sur les risques et tenir compte : (i) de l'évaluation du PRM, les projets à haut risque faisant l'objet d'un échantillon plus important, et (ii) de la notation des risques contractuels, afin de garantir que les contrats à haut risque constituent une proportion plus importante de l'échantillon.

279. Les éléments suivants sont généralement évalués :

- a. Processus d'appel d'offres ;
- b. Le processus d'évaluation ;
- c. Attribution et négociations ;
- d. Contrat, administration du contrat et processus de gestion ;
- e. Identification des problèmes et des faiblesses (ainsi que des causes sous-jacentes pertinentes de ces problèmes et faiblesses) dans l'administration et la gestion des contrats et recommandation d'améliorations ;
- f. Examen des problèmes identifiés lors de la mission précédente et dans l'aide-mémoire, ainsi que des problèmes liés aux marchés publics identifiés dans les rapports d'audit du projet ;
- g. Examiner le système de classement des contrats du projet et la facilité avec laquelle les documents peuvent être retrouvés ;
- h. Examiner périodiquement tout changement significatif dans le système et les pratiques de passation des marchés de l'emprunteur/bénéficiaire et veiller à ce que les procédures et les systèmes de passation des marchés du projet soient mis à jour en conséquence ;
- i. Vérifier la capacité en matière de passation de marchés au sein du ministère de l'Agriculture, la disponibilité de personnel dédié et l'adéquation de son expérience et de ses qualifications ;
- j. Évaluer les besoins supplémentaires en formation du personnel chargé des marchés publics et veiller à ce que les formations pertinentes soient planifiées et dispensées en temps utile au personnel chargé de la gestion des contrats ;
- k. Effectuer des visites sur le terrain si nécessaire pour accomplir les tâches ci-dessus, en particulier lorsqu'un problème est identifié dans la gestion des contrats.

2.4 Supervision du programme

280. Dans le cadre d'un examen des achats effectué pendant la supervision, le PRM d'un projet devra être revu et mis à jour à la lumière de l'évolution des conditions ou des circonstances, par exemple en ce qui concerne le système national d'achats, l'amélioration/la détérioration des performances du projet en matière d'achats, les progrès globaux dans la mise en œuvre et la réalisation des résultats.

281. En conséquence, les seuils de passation des marchés et d'examen préalable peuvent être révisés, et d'autres mesures d'atténuation des risques existantes peuvent être ajustées ou de nouvelles mesures mises en œuvre.

282. Le plan de passation des marchés (PPM) sera également examiné pendant la supervision et toute mise à jour qui pourrait être convenue sera effectuée. Le PPM révisé sera soumis pour approbation.

283. Les missions de supervision vérifieront de manière aléatoire les documents de passation de marchés associés aux examens préalables et évalueront les processus de passation de marchés menés par l'emprunteur/le bénéficiaire pour un échantillon de contrats non soumis à un examen préalable, comme indiqué ci-dessous :

- a. Examiner le plan de passation des marchés (PPM)
- b. Examen du processus de passation des marchés
- c. Examen du contrat final
- d. Examen de l'exécution du contrat
- e. Examen du système de classification des contrats du projet et de la facilité de récupération des documents

2.5 Examen du plan d'approvisionnement (PPM)

284. Les PPM doivent être examinés périodiquement (de préférence tous les trimestres), par exemple lorsqu'une mise à jour du PPM est soumise, avant de donner un avis négatif pour une mise à niveau du PPM, et à tout autre moment déterminé par le DP (lorsque des activités de supervision et/ou de soutien à la mise en œuvre ont lieu). L'examen d'un PPM permettra d'évaluer les éléments suivants:

285. Conformité avec le dernier PTBA approuvé :

- a. La nature et la quantité des biens/travaux/services sont conformes aux activités du PTBA ;
- b. Le calendrier des achats est conforme aux calendriers de mise en œuvre du PTBA (la livraison des biens, travaux et services est conforme aux objectifs du PTBA) ;
- c. Le budget d'approvisionnement est adéquat ;

- d. Le choix des méthodes d'approvisionnement est conforme aux dispositions de la lettre PPA ;
- e. Les estimations fournies semblent réalistes.

Adéquation de la structure du contrat :

- a. Les activités d'approvisionnement sont regroupées de manière systématique et logique selon les catégories d'approvisionnement (biens/travaux/services) ;
- b. Le regroupement a été conçu de manière à faciliter l'utilisation de la méthode de passation de marchés la plus compétitive et la plus efficace, à garantir le meilleur rapport qualité-prix et à éviter les pseudo-regroupements.
- c. Progrès réalisés dans la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration du PPM, y compris l'identification des retards importants et de leurs causes, la proposition d'ajustements au PPM et la recommandation d'améliorations liées aux processus de passation de marchés prévus/en cours (par exemple, dans la préparation des documents d'appel d'offres).

2.6 Contrôle interne

286. En plus du personnel chargé des activités d'approvisionnement (au moins un spécialiste et un assistant), l'UTD embauchera un spécialiste principal en approvisionnement (ou chef d'unité) qui sera chargé de superviser toutes les activités quotidiennes d'approvisionnement pour le projet PRO-AGUA en menant les activités suivantes :

- a. Examiner le PPM ;
- b. Suivre la mise en œuvre quotidienne du PPM ;
- c. Examiner les documents suivants avant de les soumettre pour non-objection :
 - Termes de référence (TdR)/spécifications techniques ;
 - Appels à manifestation d'intérêt (AMI) ;
 - Appel à propositions ;
 - Documents d'appel d'offres ;
 - Rapports d'évaluation ;
 - Projets de contrats et procès-verbaux de négociations ;
 - Etc.

3. Appendice : Plan de supervision

Type de supervision	Objectifs de supervision	Responsabilité	Sorties	Fréquence
Examen PRM	Évaluations PRM, problèmes identifiés lors des examens des achats précédents et examen de l'avancement de la mise en œuvre du projet. L'évaluation PRM doit être mise à jour une fois par an pendant la supervision du projet.	Responsable principal des achats (SPO) ou consultant	- Résumé des principaux risques liés aux achats du projet et des mesures d'atténuation correspondantes visant à traiter et à minimiser leur impact/probabilité - Notes attribuées - Rédaction du memorandum	Une fois par an
Examen préliminaire	Examiner la documentation relative aux activités soumises à un examen préalable afin d'évaluer les processus d'approvisionnement menés par l'emprunteur/le bénéficiaire.	Le DP émettra une déclaration de non-objection sur la base de la recommandation du service des marchés publics.	NO par le DP concerné	Sur la base des demandes
Examen a posteriori	L'objectif est que le FIDA évalue les processus d'achat menés par l'emprunteur/le bénéficiaire pour un échantillon de contrats qui ne sont pas soumis à un examen ex ante.	Responsable principal des achats (SPO) ou consultant	Document de travail sur les achats	Comme prévu lors des missions ou sur demande
Supervision du projet	Vérifier sur place la documentation relative aux marchés publics associée aux examens ex ante et évaluer les processus de passation des marchés publics menés par l'emprunteur/le bénéficiaire pour un échantillon de contrats non soumis à un examen ex ante ; Mettre à jour le PRM (voir ci-dessus)	Responsable principal des achats (SPO) ou consultant	Rapport de supervision, memorandum et recommandations.	Selon le calendrier de la mission
Examen du PPM	Les PPM doivent être examinés périodiquement (de préférence tous les trimestres), par exemple lorsqu'une mise à jour du PPM est soumise, avant de donner un avis négatif sur la mise à niveau du PPM, et à tout autre moment déterminé par le DP, lorsque des activités de supervision et/ou de soutien à la mise en œuvre ont lieu.	Responsable principal des achats (SPO) ou consultant	Mise à jour du PPM	Trimestrielle et/ou Comme prévu pendant les missions et/ou sur demande

Appendice. Intégration des risques SECAP dans les plans d'approvisionnement

287. Cet appendice fournit des indications au SPO sur les risques SECAP à intégrer dans les plans d'approvisionnement. Alors que l'intégration générale des exigences SECAP dans les documents d'approvisionnement est décrite dans l'ANNEXE 4, Volume 1 du SECAP, les risques spécifiques au projet sont identifiés par l'outil en ligne SECAP. Le spécialiste ES a identifié, à l'aide de la liste de contrôle environnementale et sociale SECAP, les problèmes présentés dans le tableau ci-dessous qui doivent être atténués par le biais de l'approvisionnement. Si le SPO a des doutes quant aux conseils fournis par le spécialiste ES dans la colonne de droite du tableau des résultats ci-dessous, il devra alors collaborer avec le spécialiste ES et les membres concernés du PDT afin de parvenir à un accord sur la meilleure façon de traiter ces questions ES par le biais de mesures d'atténuation en matière d'approvisionnement que l'emprunteur doit être tenu de mettre en place en ce qui concerne les paramètres d'approvisionnement tels que :

1. Spécifications techniques
2. Qualification des soumissionnaires
3. Critères d'évaluation des offres
4. Clauses contractuelles

288. Par exemple, si l'utilisation de pesticides nocifs pose problème dans la zone du projet, il est possible d'y remédier en précisant les spécifications du pesticide et en convenant, avec le spécialiste ES et le SPO, que le projet utilisera un « pesticide approuvé par l'OMS-FAO et que les codes OMSFAO relatifs à l'étiquetage, au conditionnement, à la manipulation, au stockage, à l'application et à l'élimination des pesticides seront respectés ». Si le projet implique des travaux dans une zone sensible du patrimoine culturel ou dans une zone où la biodiversité doit être protégée, l'expérience passée du contractant dans ce type de zones est alors essentielle et le spécialiste ES sélectionnera « Qualification des soumissionnaires » et « Critères d'évaluation des offres ». Si les conditions de travail ou les droits des peuples autochtones sont souvent compromis dans la zone du projet, le spécialiste ES peut sélectionner « Clauses contractuelles » et donner toutes les indications possibles à l'organisme de passation des marchés. Si la déforestation ou l'utilisation intensive des ressources naturelles dans la zone du projet est un problème identifié par le spécialiste ES, celui-ci choisira « Spécifications » et « Critères d'évaluation des offres » et conviendra avec le SPO de spécifier du bois récolté légalement (ou du bois certifié avec le label approprié) et conviendra des critères d'évaluation à utiliser pour promouvoir l'efficacité des ressources (par exemple, des critères d'évaluation favorisant les pompes à haut rendement énergétique, les sous-stations de transformation efficaces, les équipements économes en carburant, etc.

289. Le spécialiste ES, les membres concernés du PDT et le SPO devront se concerter et mettre en commun leur expertise collective dans les différentes disciplines afin de déterminer les mesures d'atténuation appropriées à intégrer dans le PRM. De cette manière, le travail en aval du SPO consistant à prescrire les exigences du programme pour le plan de passation des marchés (PPM) et le DCP est facilité et peut être facilement pris en compte dans le PIM et le choix des documents d'appel d'offres et des dispositions contractuelles.

Mesures de sauvegarde environnementales et sociales			
Conservation de la biodiversité	Évaluation des risques	Conséquence	Conseils à l'intention des SPO
1.1 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la conversion ou la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris les habitats modifiés, les habitats naturels et les habitats naturels essentiels) et/ou des écosystèmes et des services écosystémiques ?	Modérée	Modérée Le projet aura une incidence importante sur l'habitat modifié, mais n'empiétera pas sur l'habitat naturel ou l'habitat naturel essentiel.	Exiger le respect des aménagements et des plans du site approuvés. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour l'investissement à Fogo. Respecter les réglementations environnementales nationales le cas échéant.
1.2 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des activités ayant un impact négatif sur des habitats juridiquement protégés, des habitats dont le classement en aire protégée est en cours, ou des habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité (comme les parcs nationaux, les zones protégées par The Nature Conservancy, les zones conservées par des communautés autochtones [APAC], etc.)?	Modérée	Modérée Le projet est exécuté à proximité d'une zone protégée, et les installations connexes auront des impacts négatifs indirects modérés.	Exiger le respect des aménagements et des plans du site approuvés. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour l'investissement à Fogo. Respecter les

Mesures de sauvegarde environnementales et sociales			
			réglementations environnementales nationales le cas échéant.
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution	Évaluation des risques	Conséquence	Recommandations pour les SPO
2.1 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à un rejet de polluants dans l'environnement (dans le cadre d'activités agricoles ou non agricoles) dans des circonstances habituelles ou non, qui serait susceptible d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?	Modérée	Modérée Il est possible que des polluants soient rejetés, dans les circonstances habituelles des activités ou non, mais les systèmes de traitement sont éprouvés, vérifiés et peu coûteux. Le milieu récepteur présente une forte vulnérabilité.	Le projet encouragera l'utilisation de bio-intrants et encouragera les agriculteurs et les prestataires de services à faire appel à des fournisseurs agréés pour les produits agrochimiques. L'approvisionnement en intrants s'accompagnera d'une formation à la manipulation et à l'utilisation sûres des produits agrochimiques dispensée par les fournisseurs.
2.3 Le projet prévoit-il ou donnera-t-il lieu à une consommation importante de matières premières et d'énergie ?	Modérée	Modérée Le projet nécessitera la consommation de matières premières et/ou d'énergie. Il s'agira d'une composante majeure du projet, mais les impacts pourront être gérés de manière appropriée.	Exiger le respect des aménagements et des plans du site approuvés. La conception détaillée doit indiquer les zones sensibles à éviter, y compris les zones tampons. Tenir compte des exigences de la biosphère pour l'investissement à Fogo. Respecter les réglementations environnementales nationales le cas échéant.
2.4 Le projet comprendra-t-il la construction ou la remise en état de périmètres d'irrigation, et/ou comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à des activités importantes d'extraction, de détournement ou de rétention des eaux de surface ou d'eau souterraine ? (Par exemple, construction de barrages ou de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eau souterraine.)	Modérée	Modérée Le projet nécessitera un volume considérable d'eau souterraine ou d'eau de surface. Il faudra pour cela réaliser une extension mineure de sources existantes. Il s'agira de procéder à la construction ou à la remise en état de petits réseaux d'irrigation, soit moins de 300 hectares par périmètre.	Les documents d'appel d'offres des études techniques exigeront la prise en compte de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant concernés par le sous-projet ou les activités ainsi que l'utilisation rationnelle de l'eau.
2.5 Le projet comprendra-t-il l'utilisation de produits agrochimiques (pesticides, engrais et autres agents de traitement) qui pourraient entraîner une pollution des sols et des masses d'eau ou d'autres impacts négatifs ?	Modérée	Modérée Le projet nécessitera l'utilisation d'engrais, de pesticides et/ou d'autres agents de traitement, mais il existe des solutions de remplacement aux engrais et/ou aux pesticides polluants. La capacité d'adaptation du milieu est élevée, ce qui pourrait atténuer la plupart des problèmes potentiels de pollution.	Les documents d'appel d'offres et les conventions ou contrats avec les exploitants agricoles bénéficiaires du projet comporteront des clauses notifiant : - l'incitation à recourir à des méthodes alternatives aux produits chimiques de synthèse dans leurs activités ; et en cas de nécessité absolue le recours à des pesticides autorisés dans le pays et auprès de fournisseurs agréés par les autorités.
2.6 Le projet comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à la production primaire de ressources naturelles biologiques par l'intermédiaire de la culture ou de la production de végétaux, de la production végétale d'espèces annuelles et pérennes, etc. ?	Modérée	Modérée Le projet sera totalement tributaire de la production de ressources naturelles biologiques. Le projet sera exécuté dans une zone agricole préexistante présentant une faible vulnérabilité	Les documents d'appel d'offres doivent inclure des clauses garantissant que les réglementations pertinentes sont appliquées et que seuls les intrants figurant sur la liste autorisée seront achetés. Le gouvernement prévoit d'éliminer progressivement l'utilisation de intrants non biologique autorisés.

Mesures de sauvegarde environnementales et sociales			
		environnementale et/ou sociale.	
Travail et conditions de travail	Évaluation des risques	Conséquence	Directives pour les SPO
5.1 Le projet est-il susceptible d'intervenir dans des secteurs ou des filières dans lesquels ont été signalés des cas de pratiques discriminatoires et d'absence d'égalité des chances (à l'égard des travailleurs défavorisés ou vulnérables, comme les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes présentant un handicap), de déni du droit à la liberté d'association et à la négociation collective, de recours à des travailleurs migrants ?	Modérée	Modérée Le projet interviendra dans des secteurs ou des filières qui n'ont pas respecté les lois nationales ou les engagements internationaux en matière de droit du travail par le passé, mais qui sont actuellement dûment réglementés au niveau national. Les filières internationales font parfois l'objet d'audits de leur performance environnementale ou sociale.	Les dossiers d'appel d'offres et les conventions ou contrats avec les bénéficiaires du projet, notamment les agriculteurs, devront comporter une clause sur le respect des législations et réglementations en matière de droits sociaux et du travail.
5.3 Le projet pourrait-il faire intervenir des enfants a) dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé au niveau national (habituellement 15 ans) ou b) dont l'âge est supérieur à l'âge minimum fixé au niveau national mais inférieur à 18 ans dans les activités soutenues ou les filières concernées ?	Modérée	Modérée Le projet interviendra dans des secteurs ou des filières dans lesquels il y a eu, par le passé, des cas flagrants de recours au travail des enfants. Il existe toutefois aujourd'hui une réglementation en la matière, et le travail des enfants est illégal au regard du droit national.	Les conventions ou contrats avec les bénéficiaires du projet, notamment les agriculteurs, devront comporter une clause sur le respect des législations et réglementations en matière de droits sociaux et du travail, notamment celles relatives au travail des enfants.
5.4 Le projet est-il susceptible : a) d'intervenir dans un secteur, un domaine ou une filière où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont habituellement exposés à des risques professionnels ou des risques de sécurité importants, et/ou b) de promouvoir ou d'utiliser des technologies ou des pratiques présentant des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Remarque : dans le secteur de l'agriculture, les risques en matière de SST sont notamment liés aux éléments suivants : machines et outils dangereux, produits chimiques dangereux ; agents toxiques ou allergènes, substances ou agents cancérogènes, maladies parasitaires ; maladies animales transmissibles, espaces confinés, risques ergonomiques, températures extrêmes ; et contact avec des animaux, reptiles et insectes dangereux et venimeux. Les risques psychosociaux comprennent, entre autres, la violence et le harcèlement.)	Modérée	Modérée Le projet interviendra dans un secteur, un domaine ou une filière dans lesquels les travailleurs sont parfois exposés à des risques en matière de SST, et dont on sait que la réglementation est insuffisante ou inexistante. Il n'existe toutefois pas de données probantes relatives à des maladies ou des décès.	Les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux d'aménagement devront inclure des clauses relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs. Ces clauses devront être formulées de manière explicite dans les contrats d'exécution des travaux concernés. Lesdits contrats devront être accompagnés du Code de conduite (mettant en évidence les obligations en matière de sécurité des travailleurs) signé par les premiers responsables des sociétés prestataires recrutées.
Santé et sécurité communautaires	Évaluation des risques	Conséquence	Recommandations pour les SPO
6.5 Le projet pourrait-il donner lieu à un risque de violences sexistes, y compris les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel ou les exploitations et les atteintes sexuelles, du fait de l'arrivée massive de main-d'œuvre, de la redistribution de terres, ou d'autres mesures qui modifient la dynamique communautaire ?	Modérée	Modérée Le projet est susceptible d'occasionner de légères modifications de la dynamique communautaire pouvant entraîner une augmentation des risques de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle. Des protocoles relatifs à la violence sexuelle ont été mis en place.	Les documents d'appel d'offres et les conventions ou contrats avec les bénéficiaires du projet, notamment les agriculteurs, devront comporter une clause sur le respect des législations et réglementations en matière de droits sociaux et du travail, notamment en matière de sécurité au travail et de santé.
6.7 Le projet pourrait-il entraîner une arrivée massive de travailleurs liés au projet ?	Modérée	Modérée Le projet dépend en partie de l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs du projet, mais la majorité d'entre eux peuvent être recrutés localement, et des	Les documents d'appel d'offres et les contrats relatifs aux activités concernées devront décrire les conditions contractuelles suivantes : • maintenir et éviter les dommages aux routes d'accès au site ;

Mesures de sauvegarde environnementales et sociales			
		protocoles ont été mis en place.	- la violence sexiste, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles entraîneront la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite du contractant ; - déclaration périodique des accidents et des infractions.
6.8 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu au recrutement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet ?	Faible	Minor Un petit nombre d'agents de sécurité est nécessaire, mais ils sont bien formés et des protocoles ont été mis en place.	Les agents doivent être inclus dans la liste du personnel et signer le code de conduite lors de leur recrutement. Les agents doivent être identifiés et rémunérés selon le salaire minimum en vigueur.
Réinstallation et réinsertion économique	Évaluation des risques	Conséquence	Recommandations pour les SPO
7.4 Le projet pourrait-il induire des effets préjudiciables ou des modifications concernant les modalités du régime foncier et/ou les droits de propriété ou droits coutumiers collectifs relatifs à la terre, aux territoires et/ou aux ressources ?	Modérée	Modérée Le projet donnera lieu à des modifications limitées du régime foncier et/ou des droits de propriété ou des droits coutumiers collectifs. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage ou de règlement des conflits sont disponibles.	Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt ou d'offres de sélection des bénéficiaires devront mentionner les critères relatifs au foncier d'exécution des activités à financer. Les contrats ou conventions des bénéficiaires sélectionnés devront être accompagnés des documents relatifs au statut du foncier. De plus, les réglementations nationales seront respectées dans le but de renforcer la sécurité d'utilisation et de tenure pour les bénéficiaires.
Intermédiaires financiers et investissements directs	Évaluation des risques	Conséquence	Recommandations pour les SPO
8.1 L'investissement est-il susceptible d'être octroyé à une institution qui n'a pas mis en place de politique environnementale et sociale ni de système connexe de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public) ?	Modérée	Modéré L'institution n'a pas mis en place de SGES, mais plusieurs politiques environnementales et sociales distinctes. Les politiques ne sont par conséquent pas considérées comme transparentes. Les rapports sur les questions environnementales et sociales sont communiqués sur demande.	Les critères de sélection des institutions devront inclure cette exigence. Si les institutions ne disposent pas d'un SGES, elles devront s'engager à élaborer un plan d'action environnemental et social.
8.2 L'investissement pourrait-il être octroyé à une institution ne disposant pas de capacités suffisantes (personnel non qualifié, par exemple un fonctionnaire chargé des questions environnementales et sociales) pour l'exécution du SGES ?	Faible	Minor L'institution emploie un fonctionnaire chargé des questions environnementales et sociales, et du personnel de terrain pour l'exécution du SGES.	Les institutions doivent avoir la capacité de mettre en œuvre un plan environnemental et social, sinon le renforcement des capacités doit être inclus dans le plan d'action environnemental et social.

3.9 Plan de travail et budget annuels (PTBA) et plan de passation de marchés (PPM)

3.9.1 Plan de travail des 18 premiers mois

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Initial (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
A. Prérequis au démarrage								
1. Identification et recrutement d'opérateurs pour la facilitation et la maîtrise d'oeuvre	forfait	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
2. Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA								
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_FO	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_ST	campagne	3	-	3	100,000	300,000	-	300,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SA	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SN	campagne	1	-	1	100,000	100,000	-	100,000
3. Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)								
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_FO	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_ST	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SA	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SN	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CIAP_FO	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_ST	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SN	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Installation et formation du Comité national d'approbation (CNA)	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CNA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sous Total Prérequis au démarrage						1,550,000	500,000	2,050,000
B. AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau								
1. Assistance Technique en Ingénierie de l'Eau								
a. Assistance Technique Internationale en Ingénierie de l'Eau /a	forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Etude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau /b	forfait	1	-	1	7,555,000	7,555,000	-	7,555,000
3. Etude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau /c	forfait	1	-	1	900,000	900,000	-	900,000
4. Etude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau /d	forfait	1	-	1	3,900,000	3,900,000	-	3,900,000
5. Etude de faisabilité sur la solarisation des forages existants /e	forfait	1	-	1	4,800,000	4,800,000	-	4,800,000
6. Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau /f	forfait	1	-	1	16,000,000	16,000,000	-	16,000,000
7. Extension du réseau d'irrigation								
a. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_FO								
Équipements et matériels_FO /g	km	-	4	4	2,250,000	-	9,000,000	9,000,000
Étude d'identification_FO	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
b. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_ST								
Équipements et matériels_ST /h	km	-	8	8	2,250,000	-	18,000,000	18,000,000
Étude d'identification_ST	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
c. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SA								
Équipements et matériels_SA /i	km	-	6	6	2,250,000	-	13,500,000	13,500,000
Étude d'identification_SA	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
d. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SN								
Équipements et matériels_SN /j	km	-	2	2	2,250,000	-	4,500,000	4,500,000
Étude d'identification_SN	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
8. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau								
b. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_ST								
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /m	unité	-	4	4	660,000	-	2,640,000	2,640,000
Équipements et matériels /n	unité	-	4	4	420,000	-	1,680,000	1,680,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	4	4	180,000	-	720,000	720,000
10. Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)								
b. Installation unités photovoltaïques_ST	unité de 26	-	4	4	8,650,000	-	34,600,000	34,600,000
11. Point d'abreuvement pour les animaux								
a. Point d'abreuvement pour les animaux_FO								
Équipements et matériels /l	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /u	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
b. Point d'abreuvement pour les animaux_SA								
Équipements et matériels /v	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /w	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
12. Mesures de sauvegardes E&S: Catégorisation des sous-projets								
a. Screenings environnementaux et sociaux et catégorisation des sous-projets /z	forfait	-	1	1	675,000	-	675,000	675,000
b. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_FO /aa	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
c. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_ST /bb	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
d. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SA /cc	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
e. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SN /dd	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
13. Mise en œuvre des recommandations E&S								
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_ST	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_ST	forfait	-	1	1	50,000	-	50,000	50,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_FO /ee	forfait	-	1	1	1,028,000	-	1,028,000	1,028,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_SA /ff	forfait	-	1	1	1,439,200	-	1,439,200	1,439,200
Subtotal AP1						34,655,000	110,344,360	144,999,360

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
C. AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau				-		-	-	-
1. Organisation de la maintenance				-		-	-	-
a. Organisation de la maintenance_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Organisation de la maintenance_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Organisation de la maintenance_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
d. Organisation de la maintenance_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Mise à jour des contrats de O&M				-		-	-	-
a. Mise à jour des contrats de O&M_FO/jg	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
b. Mise à jour des contrats de O&M_ST/hh	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
c. Mise à jour des contrats de O&M_SA /ii	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
d. Mise à jour des contrats de O&M_SN/jj	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
3. Genre et Inclusion sociale dans la gouvernance de l'eau				-		-	-	-
Consultance pour institutionnaliser le genre au sein de ANAS /kk	forfait	1	-	1	1,200,000	1,200,000	-	1,200,000
Étude Genre, Eau et Agriculture	p/j	-	30	30	30,000	-	900,000	900,000
4. Appui institutionnel à l'INMG	forfait	1	1	2	300,000	300,000	300,000	600,000
5. Information et sensibilisation précoce (prévention et alerte)				-		-	-	-
Campagne de sensibilisation_FO	campagne	3	2	5	100,000	300,000	200,000	500,000
Campagne de sensibilisation_ST	campagne	5	3	8	100,000	500,000	300,000	800,000
Campagne de sensibilisation_SA	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
Campagne de sensibilisation_SN	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
6. Appui aux situations d'urgence ponctuelles				-		-	-	-
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_FO	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_ST	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SA	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles_SN	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Subtotal AP2				-		3,400,000	6,300,000	9,700,000
II. Recurrent Costs				-		-	-	-
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
Total Recurrent Costs						600,000	600,000	1,200,000
Total Sous-Composante 1.1						40,205,000	117,744,360	157,949,360
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes								
A. AP 3 : Aménagements résilients								
1. Étude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcellisation /a	forfait	1	-	-	3,500,000	3,500,000	-	3,500,000
2. Aménagement et protection des bassins de production				-		-	-	-
Terassement et ouvrages anti-érosives_ST	ha	-	4	4	65,781	-	263,124	263,124
Terassement et ouvrages anti-érosives_SA	ha	-	5	5	65,781	-	328,905	328,905
Delimitation des parcelles agricoles_ST	ha	-	4	4	32,891	-	131,564	131,564
Delimitation des parcelles agricoles_SA	ha	-	5	5	32,891	-	164,455	164,455
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_ST /c	ha	-	4	4	1,181,148	-	4,724,592	4,724,592
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants_SA /d	ha	-	5	5	1,181,148	-	5,905,740	5,905,740
Mobilisation communautaire_ST	ha	-	4	4	48,678	-	194,712	194,712
Subtotal AP3				-		3,500,000	11,713,092	15,213,092
B. AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production				-		-	-	-
1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles				-		-	-	-
a. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_FO	ha	-	7	7	750,000	-	5,250,000	5,250,000
b. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_ST	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
c. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SA	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
d. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles_SN	ha	-	-	-	750,000	-	-	-
2. Accès à la micro-mécanisation				-		-	-	-
Dotation coopératives_FO	forfait	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Dotation coopératives_ST	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives_SA	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives_SN	forfait	-	-	-	600,000	-	-	-
3. Appui à la sécurisation foncière				-		-	-	-
a. Évaluation du régime foncier /f	forfait	1	-	-	1,020,000	1,020,000	-	1,020,000
b. Appui régularisation de la propriété foncière_FO	forfait/ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
c. Appui régularisation de la propriété foncière_ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
d. Appui régularisation de la propriété foncière_SA	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
e. Appui régularisation de la propriété foncière_SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
f. Appui à la contractualisation foncière_FO	forfait/ha	-	2	2	80,000	-	160,000	160,000
g. Appui à la contractualisation foncière_ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
h. Appui à la contractualisation foncière_SA	forfait/ha	-	4	4	80,000	-	320,000	320,000
i. Appui à la contractualisation foncière_SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
j. Appui aux comités fonciers municipaux_FO	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
k. Appui aux comités fonciers municipaux_ST	forfait/an	-	1	1	320,000	-	320,000	320,000
l. Appui aux comités fonciers municipaux_SA	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
m. Appui aux comités fonciers municipaux_SN	forfait/an	-	-	-	60,000	-	-	-
Subtotal AP4				-		1,020,000	33,030,000	34,050,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes								
C. AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production								
1. Études sur la caractérisation des bassins de production								
Étude des produits maraichers /g	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
Étude des fruits des zones tropicales (papaye, autres) /h	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
Étude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés) /l	forfait	1	-	-	800,000	800,000	-	800,000
Étude de la filière lait/fromage de chèvre /j	forfait	1	-	-	700,000	700,000	-	700,000
2. Formation sur les techniques agriculture résiliente, éducation nutritionnelle, GALS etc								
a. CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle								
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_FO	nbre	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_ST	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SA	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SN	nbre	-	-	-	600,000	-	-	-
b. GALS + Ateliers catalyseur de changement								
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_FO /k	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_ST /l	session	1	-	-	500,000	500,000	-	500,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SA /m	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SN /n	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
c. Formation technique irrigation goutte à goutte								
Formation technique irrigation goutte à goutte_FO	session	-	1	1	460,000	-	460,000	460,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SA	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SN	session	-	-	-	460,000	-	-	-
d. Formation sur l'hydroponie								
Formation sur l'hydroponie_ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
e. Formation technique sur l'arboriculture fruitière								
Formation technique sur l'arboriculture fruitière_FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
3. Conseil agricole (vulgarisation)								
Appui-conseil et suivi à la parcelle_FO	forfait	0.5	1	1	1,000,000	500,000	1,000,000	1,500,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_ST	forfait	0.5	1	1	2,000,000	1,000,000	2,000,000	3,000,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SA	forfait	0.5	1	1	1,200,000	600,000	1,200,000	1,800,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SN	forfait	0.5	1	1	600,000	300,000	600,000	900,000
4. Appui à certification pour la production								
Appui à la définition de bonnes pratiques agricoles de production (IGQPI - DGASP)	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Information et communication /q	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
5. Formation des producteurs au respect des standard de production								
Formation des producteurs au respect des standard de production_FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_ST	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Subtotal AP5						8,400,000	13,720,000	22,120,000
D. AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières								
1. Bonne conduite de l'élevage								
a. Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos								
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_FO	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_SA	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961
b. Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)								
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_FO	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_SA	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000
c. Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)								
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
2. Alimentation bétail et pâturage								
a. Étude sur la gestion des pâturages /r	Étude	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
b. Protection et gestion tournante des pâturages /s								
Protection et gestion tournante des pâturages_FO /t	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000
Protection et gestion tournante des pâturages_SA /u	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000
c. Appui à la restauration fourragère (ensemencements)								
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_FO /w	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_SA /x	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
d. Formation à la gestion durable des pâturages								
Formation à la gestion durable des pâturages_FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SN /z	session	-	-	-	300,000	-	-	-
3. Conseil pastoral et santé animale								
a. Appui-conseil et suivi								
Appui-conseil et suivi_FO	forfait	-	1	1	900,000	-	900,000	900,000
Appui-conseil et suivi_SA	forfait	-	1	1	1,200,000	-	1,200,000	1,200,000
Appui-conseil et suivi_SN	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
b. Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale								
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SA	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SN	forfait	-	-	-	400,000	-	-	-
c. Trousse équipements santé animale								
Trousse équipements santé animale_FO	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Trousse équipements santé animale_SA	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Trousse équipements santé animale_SN	nbre	-	-	-	500,000	-	-	-
II. Recurrent Costs								
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs						300,000	300,000	600,000
Subtotal AP6						1,400,000	24,619,922	26,019,922
Total Sous-Composante 1.2						14,620,000	83,383,014	98,003,014
Total Composante 1								258,002,374

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		Total
		2026	2027	Total		2026	2027	
SC2.1 : Traitement post-récolte et transformation								
A. AP7 : Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation								
1. Plans communautaires de réhabilitations et/ou de constructions /a								
a. Ateliers de validation des plans communautaires								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Formation sur les techniques et technologies performantes de conservation et transformation des produits								
a. Consultant national pour diagnostic et évaluation des infrastuctures a réhabiliter	pi/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation								
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Réhabilitation des infrastructures identifiées								
Preparation des devis et appels d'offres pour la réhabilitation	pi/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
3. Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits frais								
a. Consultant pour études et préparation des dévis et appels d'offres	pi/j	-	60	60	20,000	-	1,200,000	1,200,000
Subtotal							5,800,000	5,800,000
B. AP8 : Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité								
1. Appui à la certification et à la labellisation pour la transformation								
a. Atelier de validation	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Formations sur le stockage et la conservation des produits								
Formations sur le stockage et la conservation des produits_FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Formation sur la manipulation, le transport et la logistique								
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
e. Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux								
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
f. Assistance technique en technologie alimetaire	pi/j	-	60	60	45,000	-	2,700,000	2,700,000
g. Coaching des acteurs formés	forfait	-	-	-	500,000	-	-	-
h. Étude pour la détermination de modèles de gouvernance et de gestion des unités	pi/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
j. Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus								
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
k. Étude nationale sur les emballages (matériels et équipements)	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
i. Atelier de validation de l'étude et plan d'actions								
Atelier de validation de l'etude et plan d'actions_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
m. Appui à la mise en place et à la gestion des équipements et matériels d'emballage (mise en œuvre du plan d'action	forfait	-	-	-	2,000,000	-	-	-
n. Recrutement d'un consultant national pour conduire la formation sur la labellisation	pi/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
o. Formation des acteurs sur la certification et la labellisation								
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs								
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurses_FO /b	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurses_ST /c	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurses_SA /d	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des femmes entrepreneurses_SA /e	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Protocole de partenariat avec IOEG /f	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Subtotal AP8						1,000,000	19,100,000	20,100,000
II. Recurent Costs								
A. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_FO	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
B. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SA	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
C. Mission de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SN	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurent Costs						300,000	300,000	600,000
Total Sous-Composante 2.1						1,300,000	25,200,000	26,500,000

Sous-Composantes - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché								
A. AP 9 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs								
1. Répertoire des opérateurs de marché (agrégateurs, agro-PME, négociants, etc.)								
a. Recrutement de consultant pour l'établissement d'un répertoire d'opérateurs de marchés	p/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier national de validation et de vulgarisation du répertoire des opérateurs de marchés								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
c. Actualisation du répertoire								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Subtotal AP9				-	-		5,600,000	5,600,000
B. AP 10: Développement des capacités entrepreneuriales								
1. Renforcement des capacités de gestion (formations ciblées, outils de en gestion, éducation financière, etc.)								
Renforcement des capacités techniques des entrepreneurs cibles	session	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Identification et sélection des candidats à l'incubation	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Incubation des neo entrepreneurs	forfait	-	-	-	2,500,000	-	-	-
Appui a l'elaboration et a la validation des plans d'affaires des entreprises indivuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	20,000	3,180,000	5,260,000	8,440,000
2. Portefeuille des plans d'affaires (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-investissement, etc.)								
Recrutement de consultants nationaux/locaux pour les formations	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_SA	session	-	3	3	300,000	-	900,000	900,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_SN	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financiere, en gestion_ST	session	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
Baboration et mise a disposition des outils de gestion	forfait	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
Coaching et appui a la mise en oeuvre des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	40,000	6,360,000	10,520,000	16,880,000
3. Formations en entrepreneuriat et leadership féminin								
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Subtotal AP10				-	-	9,540,000	26,880,000	36,420,000
C. AP 11 : Financement des plans d'affaires								
1. Guide de financement des plans d'affaires (PA)	guide	1	-	1	1,000,000	1,000,000	-	1,000,000
2. Formation sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
3. Formalisation du partenariat avec les institutions financières (IFP)								
a. Mise en place des conventions axées sur la performance	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
b. Identification des IFP et évaluation de leurs capacités	etude	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
c. Formation des IFP sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
4. Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises	convention	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
5. Partenariat avec Prô-Garant pour le partage des risques	forfait	1	-	1	4,000,000	4,000,000	-	4,000,000
6. Partenariat avec INFF (Cadre national de financement intégré)	convention	-	1	1	2,500,000	-	2,500,000	2,500,000
7. Partenariat avec autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants	convention	-	3	3	2,000,000	-	6,000,000	6,000,000
9. Financement des PA pour Unités de traitement et de transformation								
a. Unité de conditionnement et conservation (collective)								
Unité de conditionnement et conservation (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,100,000	110,000	1,100,000	1,210,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_ST	PA	-	3	3	1,100,000	-	3,300,000	3,300,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_SA	PA	-	1	1	1,100,000	-	1,100,000	1,100,000
b. Unités de transformation de fromage (collective)								
Unités de transformation de fromage (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,000,000	100,000	1,000,000	1,100,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SN	PA	-	-	-	1,000,000	-	-	-
c. Unités de transformation de fromage (individuelle)								
Unités de transformation de fromage (individuelle)_FO	PA	5	7	12	70,000	350,000	490,000	840,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SA	PA	5	5	10	70,000	350,000	350,000	700,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SN	PA	-	1	1	70,000	-	70,000	70,000
d. Transf. horticole (fruits et légumes) : collective								
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_FO	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_ST	PA	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SN	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
e. Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle								
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_FO	PA	2	3	5	50,000	100,000	150,000	250,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_ST	PA	10	10	20	50,000	500,000	500,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SA	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SN	PA	1	1	2	50,000	50,000	50,000	100,000
10. Entreprises de commercialisation								
a. Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
b. Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_FO	PA	10	15	25	50,000	500,000	750,000	1,250,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SA	PA	10	20	30	50,000	500,000	1,000,000	1,500,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SN	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
c. Autres (collective)								
Autres (collective)_FO	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SA	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SN	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_ST	PA	3	5	8	200,000	600,000	1,000,000	1,600,000
d. Autres (individuelle)								
Autres (individuelle)_FO	PA	3	5	8	40,000	120,000	200,000	320,000
Autres (individuelle)_SA	PA	5	8	13	40,000	200,000	320,000	520,000
Autres (individuelle)_SN	PA	1	2	3	40,000	40,000	80,000	120,000
Autres (individuelle)_ST	PA	35	40	75	40,000	1,400,000	1,600,000	3,000,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
C_3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation								
A. RFI Fogo								
Equipement informatiques /a	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /b	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
B. RFI Santo Antao								
Equipement informatiques /c	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /d	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
C. RFI Sao Nicolau								
Mobilier bureau /e	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
Equipement informatiques /f	lot	1	-	1	660,000	660,000	-	660,000
D. UNEP								
Equipement informatiques /g	lot	1	-	1	2,205,400	2,480,000	-	2,480,000
Mobilier bureau /h	lot	1	-	1	1,102,700	1,102,700	-	1,102,700
E. Formations et assistance technique								
1. Assistance Technique Internationale en Gestion Fiduciaire et Passation des Marchés /i	p/j	10	10	20	45,000	450,000	450,000	900,000
2. Assistance Technique International SE /j	p/j	15	-	15	40,000	600,000	-	600,000
3. FIPS_Etudes et formations								
Formation du personnel en Genre, Nutrition et inclusion sociale	session	1	-	1	600,000	600,000	-	600,000
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEPs /n	p/j	20		20	45000	900,000	-	900,000
Mise en œuvre du plan d'action Genre et inclusion sociale	forfait	1	1	2	500,000	500,000	500,000	1,000,000
Renforcement des capacités en sauvegardes E&S /k	forfait	1	-	1	2,656,000	2,656,000	-	2,656,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_FO /l	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_ST /m	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SA	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SN /n	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
F. Acquisition du matériel roulant								
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /o	unite	1		1	4,800,000	-		-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /p	unite	1		1	4,800,000	-		-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /q	unite	1		1	4,800,000	-		-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /r	unite	1		1	4,800,000	-		-
Subtotal								
G. Recrutement du personnel-clé /s	forfait	1		1	1,100,000	-		-
Total Investment Costs						9,612,700	950,000	10,562,700
II. Recurrent Costs								
A. RFI Fogo								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	19,848,700	7,100,000	26,948,700
B. RFI Santo Antao								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
C. RFI Sao Nicolau								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	700,000	700,000	700,000	1,400,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
D. UNEP								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	2,500,000	2,500,000	2,500,000	5,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	2,300,000	2,300,000	2,300,000	4,600,000
3. Coûts du personnel								
Coordinateur	p/m	12	12	24	300,000	3,600,000	3,600,000	7,200,000
Responsable Suivi Évaluation et SSTC	p/m	12	12	24	250,000	3,000,000	3,000,000	6,000,000
Responsable administration et finance	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable eau/irrigation	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable infrastructure & équipement	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agronomie & conseil agricole	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agrobusiness & finance rurale	p/m	6	12	18	260,000	1,560,000	3,120,000	4,680,000
Responsable genre, inclusion sociale, et nutrition	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Responsable environnement et résilience climat	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	75,000	450,000	900,000	1,350,000
Comptable	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Responsable Passation des Marchés	p/m	6	12	18	140,000	840,000	1,680,000	2,520,000
Assistant Administratif et Secretariat	p/m	12	12	24	30,000	360,000	360,000	720,000
Responsable d'audit interne	p/m	-	-	-	100,000	-	-	-
Chargée de communication- gestion des savoirs	p/m	3	6	9	75,000	225,000	450,000	675,000
Assurances - charges sociales	p/m	12	12	24	360,000	4,320,000	4,320,000	8,640,000
Total Recurrent Costs						66,657,700	64,094,000	130,751,700

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
C.3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation								
Coordination, gestion et suivi-évaluation et SSTC								
I. Investment Costs								
A. Enquêtes et études								
Enquête sur la situation de référence (baseline) /a	forfait	1	-	1	4,200,000	4,200,000	-	4,200,000
Enquête mi-parcours, évaluation des effets /b	forfait	-	-	-	4,200,000	-	-	-
Enquête sur les impacts et les résultats à l'achèvement /c	forfait	-	-	-	7,500,000	-	-	-
Études des connaissances du projet /d	forfait	-	-	-	1,500,000	-	-	-
B. Formation en matière de collecte et de traitement des données, et en SIG (ARCGIS) /e	session	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
C. Acquisition du logiciel de S&E (TOMPRO) /f	forfait	1	-	1	3,550,000	3,550,000	-	3,550,000
D. Plan de communication et sa mise en oeuvre /g	forfait	1	1	2	500,000	500,000	500,000	1,000,000
E. Préparation des appels de financement pour la Coopération sud-sud et triangulaire /h					-			
Total Investment Costs					-	8,750,000	500,000	9,250,000
II. Recurrent Costs								
A. Frais de mission RSE /i	mission	12	12	24	50,000	600,000	600,000	1,200,000
B. Fonctionnement véhicules_FO	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
C. Fonctionnement véhicules_SA	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
D. Fonctionnement véhicules_SN	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
E. Fonctionnement véhicules_ST	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs						1,000,000	1,000,000	2,000,000
Total Composante 3						77,270,400	66,044,000	143,314,400
TOTAL PTBA 2026-2027								554,216,774

3.9.2 Plan de passation des marchés des 18 premiers mois

Plan de passation de march's RÉSUMÉ				
Pays	Cap-Vert			
Nom du projet :	Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)			
Identifiant du projet :	LLDP-SL			
Version	1.0			
Date de la version	29-Dec-25			
Préparé par :				
Approuvé par :				
Catégorie de marché	Plan		Réal	
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens	166,600.00			
Travaux	7,196,100.00			
Services de conseil	2,350,560.00			
TOTAL	9,713,260.00		-	-

Seuils de contrôle préalable					
Seuils	Biens	Travaux	Services non liés au conseil Services	Entreprises - Services de conseil	Particuliers - Services de conseil
Examen préalable	≥ 80 000,00 USD	≥ 100 000,00 \$ US	≥ 80 000,00 USD	≥ 100 000,00 \$ US	≥ 25 000,00 \$ US

Seuils des méthodes d'approvisionnement			
	Achats	NCB	ICB
Biens	< 70 000,00 USD	≥ 70 000,00 USD à ≤ 150 000,00 USD	> 150 000,00 \$ US
Travaux	< 150 000,00 USD	≥ 150 000,00 \$ US à ≤ 500 000,00 \$ US	> 500 000,00 \$ US
Services non liés à la consultation	< 70 000,00 USD	≥ 70 000,00 USD à ≤ 150 000,00 USD	> 150 000,00 \$ US
	ICS/CQS		QCBS
Personnes		< 100 000,00 \$ US	
Entreprises		< 100 000,00 \$ US	≥ 100 000,00 \$ US

Entreprises	
FBS	< 300 000,00 \$ US
LCS	< 250 000,00 \$ US
QBS	< 300 000,00 \$ US
QCBS	Pas de plafond

Estimation du temps

[illegible][illegible][illegible]

3.10. Gestion financière

1. Objectif et utilisation

290. Cette section du manuel décrit les procédures financières à suivre par l'Unité Nationale d'Exécution du Programme (UGP) et les partenaires d'exécution à toutes les étapes du cycle du programme.

291. Les directives qu'elle énonce sont destinées à être utilisées par toutes les agences d'exécution du programme, notamment l'UGP (siège à Praia), les Relais de Proximité dans les Îles (RPI) à Fogo, Santo Antão et São Nicolau, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA/DGASP) et les prestataires de services et partenaires d'exécution. Elles visent à leur fournir des orientations détaillées sur les procédures de gestion financière du PRO-AGUA et décrivent en détail les étapes nécessaires que le personnel de gestion financière et les partenaires d'exécution doivent entreprendre pour : la planification et la budgétisation, le contrôle interne, les flux de fonds, la comptabilité, le reporting financier et l'audit.

292. **Documents de référence.** Cette section du manuel de mise en œuvre sur la gestion financière du PRO-AGUA doit être lu conjointement avec :

- L'Accord de Financement conclu entre le Gouvernement du Cabo Verde et le FIDA
- La Lettre relative aux Arrangements de Gestion Financière et de Contrôle Financier (FMFCL)
- Les Conditions Générales du FIDA pour le Financement du Développement Agricole
- Le Manuel de Gestion Financière et de Contrôle Financier du FIDA
- Le Manuel du FIDA sur le Reporting Financier et l'Audit des Projets financés par le FIDA
- Le Manuel d'Exécution technique du Programme (PIM) et le Manuel de Passation des Marchés

2. Résumé du programme

2.1 Informations générales

Nom du Programme	PRO-AGUA – Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Pays	République du Cabo Verde
Coût total	USD 20,04 millions
Durée	8 ans (2025-2033)
Conditions de prêt	Hautement concessionnel
Agence d'exécution principale	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)
Supervision technique	Direction Générale de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage (DGASP)
Unité de gestion	UGP (Unité Nationale d'Exécution du Programme)
Zones d'intervention	Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau
Bénéficiaires directs	13 000 personnes (33 000 personnes dans 10 000 ménages)

2.2 Plan de financement

Source de financement	Montant (M Eur)	Pourcentage
Prêt/Don FIDA (H/C) + FIDA BRAM	9,38	37,8%
Fonds d'adaptation	8,19	33%
Gouvernement du Cabo Verde	4,78	19,2%
Institutions financières	0,59	2,4%
Bénéficiaires	1,89	7,6%
TOTAL	24,82	100,0%

2.3 Composantes du programme

Composante 1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage (Eur 12,46M)

- Sous-composante 1.1: Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau
- Sous-composante 1.2: Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes

Composante 2: Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux (Eur 5,19M)

- Sous-composante 2.1: Traitements post-récoltes et transformation
- Sous-composante 2.2: Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché

Composante 3: Coordination, gestion et suivi-évaluation (Eur 4,50M)

- Gestion du programme, suivi-évaluation, gestion des savoirs

3. Organisation et structure de la gestion financière

3.1 Structure organisationnelle

Le dispositif de gestion financière de PRO-AGUA s'appuie sur une structure autonome dédiée au sein de l'UGP, tout en utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques du Cabo Verde (système e-GOV, Trésor, Banque Centrale).

Niveau central – UGP (Praia):

- Coordonnateur National du Programme
- Responsable Administratif et Financier (RAF)
- Comptable Principal
- Assistant(s) Comptable(s)
- Auditeur Interne
- Spécialiste en Passation des Marchés

Niveau régional – Relais de Proximité dans les Îles (RPI):

- Fogo: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- Santo Antão: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- São Nicolau: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- Santiago: Couvert directement par l'UGP

3.2 Recrutement du personnel fiduciaire

Le personnel fiduciaire clé (RAF, Comptable Principal, assistant comptables, Auditeur Interne) sera recruté via un cabinet de recrutement indépendant avec non-objection du FIDA sur la sélection finale. Cette procédure vise à:

- Assurer un recrutement compétitif et transparent
- Attirer des candidats hautement qualifiés, y compris de la diaspora cap-verdienne
- Appliquer des rémunérations compétitives alignées sur le marché
- Limiter les contraintes linguistiques lors des missions de supervision (recrutement bilingue privilégié)

3.3 Rôles et responsabilités clés

Responsable Administratif et Financier (RAF):

- Responsabilité globale de la gestion financière du programme
- Préparation et soumission des IFR trimestriels et états financiers annuels
- Supervision de l'équipe comptable
- Liaison avec le FIDA, le Trésor, la Banque Centrale et les auditeurs
- Gestion du Compte Désigné et des flux de fonds
- Validation des paiements (cosignataire)

Comptable Principal:

- Opérations comptables quotidiennes
- Traitement et enregistrement des transactions
- Rapprochements bancaires mensuels
- Préparation des demandes de retrait de fonds
- Gestion de la documentation justificative

Auditeur Interne:

- Élaboration et exécution du plan d'audit annuel basé sur les risques
- Revues périodiques des contrôles internes
- Rapports trimestriels au CNP avec accès direct aux missions FIDA
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Vérification de la conformité avec les procédures et règlements

3.4 Contrats et performance

293. Les contrats du personnel fiduciaire seront basés sur la performance, assortis de:

- Mécanismes d'incitation liés aux résultats
- Plans de formation certifiants (OPACC, audit, passation des marchés, IPSAS/ISA)
- Engagement minimal de service ou remboursement en cas de départ anticipé
- Partenariat avec l'OPACC pour le développement professionnel continu

4. Politique anti-corruption du FIDA

4.1 Politique de tolérance zéro

294. La gestion des fonds du Programme doit être suffisamment rigoureuse pour se prémunir contre la fraude et la corruption. Le FIDA applique une politique de tolérance zéro envers les actions frauduleuses, corrompues, collusoires ou coercitives dans les programmes financés par ses prêts et dons.

4.2 Définitions

Pratique de corruption. Offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer indûment les actions d'une autre partie.

Pratique frauduleuse. Tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui induit ou tente d'induire en erreur une partie pour obtenir un avantage financier ou autre, ou pour éviter une obligation.

Pratique collusoire. Un arrangement entre deux ou plusieurs parties conçues pour atteindre un objectif inapproprié, y compris influencer indûment les actions d'une autre partie.

Pratique coercitive. Porter atteinte ou menacer de porter atteinte, directement ou indirectement, à toute partie ou à ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie.

4.3 Procédures anti-fraude dans PRO-AGUA

Les procédures anti-fraude et anti-corruption du programme incluent:

- Définition claire de la fraude et de la corruption dans le PIM
- Politique de conflits d'intérêts pour tout le personnel
- Garde-fous pour les transactions avec parties liées
- Mécanismes de dénonciation protégés
- Procédures disciplinaires documentées
- Formation obligatoire du personnel sur les politiques anti-corruption

4.4 Signalement

Le programme peut contacter le Bureau d'Audit et de Surveillance du FIDA pour signaler des événements. Toutes les communications sont traitées avec la plus stricte CONFIDENTIALITÉ.

Coordonnées

Téléphone: +39 06 54592888

Fax: +39 06 54597888

E-mail: anticorruption@ifad.org

Formulaire en ligne: www.ifad.org/governance/anticorruption/how.htm

Courrier: IFAD Office of Audit and Oversight, Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italy (marquer "Personnel et confidentiel")

5. Planification et Budgétisation

5.1 Processus de planification et budgétisation

Les expériences de portefeuille au Cabo Verde ont montré que la performance budgétaire dépend de la maturité opérationnelle des activités. Pour éviter les reports et la sous-exécution, PRO-AGUA appliquera les principes suivants:

Budgétisation fondée sur la maturité technique:

- Les activités ne seront budgétisées que si les études préalables sont finalisées
- Les dossiers d'appel d'offres (DCE) doivent être prêts avant inscription au budget
- Les autorisations nécessaires doivent être obtenues

Programmation pluriannuelle:

- Vision à moyen terme des investissements par île et par composante
- Recalage annuel en fonction de l'avancement réel
- Anticipation des contraintes de capacité d'absorption

5.2 Cycle du PTBA

295. Le Plan de travail et budget annuel (PTBA) suivra le cycle suivant:

Période	Activité	Responsable
Juillet-Août	Consultations de planification au niveau des îles (RPI)	Chefs RPI
Septembre	Consolidation et agrégation au niveau UGP	RAF / UGP
Octobre	Revue technique par DGASP et validation CNP	DGASP / CNP
Novembre	Soumission au FIDA (60 jours avant fin d'année)	Coordonnateur
Décembre	Non-objection FIDA et finalisation	FIDA / UGP

5.3 Contenu du PTBA

296. Le PTBA comprendra les éléments suivants:

- Résumé exécutif et objectifs annuels
- Tableau des activités par composante, sous-composante et île
- Budget détaillé par catégorie de dépenses et source de financement
- Plan de passation des marchés
- Plan de décaissement prévisionnel (trimestriel)
- Indicateurs de performance et cibles
- Plan de recrutement et formation

5.4 Suivi budgétaire

297. Le suivi budgétaire sera effectué:

- Mensuellement: Comparaison budget vs réel par l'équipe comptable
- Trimestriellement: Revue par le RAF et rapport dans l'IFR
- Semestriellement: Revue par le CNP avec possibilité de réallocation
- Annuellement: Bilan complet et préparation du PTBA suivant

6. Contrôle interne

6.1 Environnement de contrôle

298. Le programme mettra en place un dispositif de contrôle interne robuste comprenant les éléments suivants:

Activité de contrôle	Description
Autorisation et approbation	Niveaux d'autorisation définis par type et montant de dépense. Double validation requise pour les paiements (RAF + Coordonnateur ou MoF via e-GOV).
Séparation des fonctions	Séparation stricte entre: (i) engagement des dépenses, (ii) vérification technique, (iii) autorisation de paiement, (iv) exécution du paiement. Le système e-GOV impose cette séparation.
Accès aux ressources	Contrôle d'accès physique aux documents financiers. Droits d'accès restreints dans le logiciel comptable. Coffre-fort pour les valeurs.
Vérifications	Toute transaction significative vérifiée et approuvée avant traitement. Rapprochements bancaires mensuels. Inventaires physiques annuels.
Rapprochements	Rapprochement mensuel: comptes bancaires, avances, comptes de transit. Revue par le RAF avec signature.
Documentation	Toute transaction appuyée par documentation originale complète. Classement chronologique et sécurisé.

6.2 Système MIS pour la traçabilité des intrants

299. Pour les intrants agricoles et petits équipements, le programme adoptera un Système d'Information de Gestion (MIS) informatisé pour suivre la distribution, s'inspirant des bonnes pratiques observées au Ghana. Ce système permettra:

- Enregistrement de chaque intrant distribué (type, quantité, valeur)
- Identification du bénéficiaire et localisation
- Suivi de l'utilisation et de l'impact
- Rapprochement avec les achats et les stocks
- Génération de rapports automatisés

6.3 Audit interne

300. L'auditeur interne appliquera une approche basée sur les risques (et non une approche de conformité uniquement). Les principales responsabilités incluent:

- Élaboration d'un plan d'audit annuel validé par le CNP
- Revues mensuelles ciblées sur les zones à risque
- Rapports trimestriels au CNP avec recommandations
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit (interne et externe)
- Accès direct aux missions de supervision du FIDA

6.4 Contrôles informatiques

301. Les contrôles liés aux technologies de l'information comprennent:

- Mot de passe requis pour accéder au logiciel comptable
- Changement de mot de passe obligatoire périodiquement
- Droits d'utilisateur définis et documentés par profil
- Sauvegarde quotidienne des données comptables sur serveur
- Sauvegarde hebdomadaire sur support externe conservé hors site
- Informations sensibles (paie, etc.) protégées par mot de passe
- Mises à jour régulières du logiciel comptable

7. Flux de Fonds et Décaissements

7.1 Architecture des flux de fonds

302. Le dispositif de flux de fonds de PRO-AGUA s'appuie sur les systèmes nationaux tout en assurant la traçabilité et la conformité aux exigences du FIDA:

Compte Désigné (CD):

- Localisation: Banque Centrale de Cabo Verde (BCCV)
- Devise: EUR
- Fonction: Compte de décaissement et compte opérationnel
- Signataires: Double signature requise (RAF + Coordonnateur ou représentant MoF)

Système de paiement:

- Exécution via e-GOV (système gouvernemental de paiement électronique)
- Double validation: UGP + Ministère des Finances
- Traçabilité complète des transactions
- Réduction de l'usage de l'espèce

7.2 Schéma des flux de fonds

Source	→	Destination
FIDA	→	Compte Désigné (BCCV, EUR)
Compte Désigné	→	Système e-GOV
Système e-GOV	→	Fournisseurs / Contractants / Personnel
Gouvernement (contrepartie)	→	Compte Unique du Trésor → Sous-compte projet
UGP	→	Avances aux RPI (avec justification mensuelle)

7.3 Fonds de contrepartie

303. Les fonds de contrepartie gouvernementale seront:

- Exécutés via le Compte Unique du Trésor (CUT)
- Valorisés pour les contributions en nature selon les méthodes FIDA
- Intégrés dans les rapports financiers consolidés
- Soumis à l'engagement formel du Gouvernement avant l'entrée en vigueur

7.4 Cofinancements

304. Les cofinancements externes (FA/FEM) seront intégrés dans le dispositif financier du programme selon des protocoles spécifiques à définir avec chaque cofinancier. La consolidation financière multi-sources dans les IFR limitera les risques d'inéligibilité.

7.5 Caisse de menues dépenses

305. Une caisse de menues dépenses sera maintenue à l'UGP et dans chaque RPI pour les petites dépenses urgentes:

- Plafond: [À définir - recommandé: équivalent EUR 500]
- Conservation: Coffre-fort sécurisé avec accès restreint
- Réapprovisionnement: Sur justification des dépenses engagées
- Vérifications inopinées: Par le RAF ou l'auditeur interne

8. Comptabilité

8.1 Logiciel comptable

306. Le programme utilisera le logiciel TomPro (ou équivalent approuvé par le FIDA) permettant:

- Gestion multi-source de financement (FIDA, Gouvernement, cofinanciers, bénéficiaires)
- Comptabilité par composante, sous-composante, catégorie de dépenses et île
- Transactions multidevises (USD, CVE, EUR)
- Production automatisée des IFR trimestriels
- Production des états financiers annuels
- Tenue du registre des immobilisations
- Gestion des avances et des créanciers

8.2 Plan comptable

307. Le plan comptable sera développé pour permettre:

- L'identification de toutes les composantes et sous-composantes du PTBA
- Le suivi par catégorie de dépenses (selon l'Accord de Financement)
- La distinction par source de financement
- La sous-catégorisation par île et par activité

308. Le plan comptable sera aligné sur les catégories de décaissement et validé par le FIDA avant le premier décaissement.

8.3 Base et normes comptables

La comptabilité sera tenue:

- Base: Comptabilité de caisse conforme aux exigences du FIDA
- Référence: Normes Comptables Internationales du Secteur Public
- Devise de reporting: EUR
- Devise opérationnelle: CVE et EUR

8.4 Enregistrement des transactions

309. Chaque transaction sera enregistrée dans le logiciel comptable selon les principes suivants:

- Utilisation de la comptabilité en partie double (débit et crédit)
- Utilisation du code comptable correct (selon le plan comptable)
- Enregistrement uniquement avec documentation justificative complète
- Saisie précise et complète des informations

8.5 Comptabilisation des contributions en nature

310. Les contributions en nature des bénéficiaires et du Gouvernement seront comptabilisées et présentées selon les exigences du FIDA:

- Liées à une activité/composante, catégorie et source de financement
- Valorisées selon les méthodes prescrites (heures de travail, matériaux, etc.)
- Présentées séparément dans les états financiers
- Documentées avec les pièces justificatives appropriées

8.6 Conversion des devises

311. Pour les dépenses financées par le FIDA, la méthode FIFO (First In, First Out) sera appliquée pour la conversion des devises:

- Les dépenses en CVE seront converties en EUR au taux de change en vigueur lors du transfert des fonds
- Le taux de change applicable sera celui de la BCCV à la date de la transaction
- Un registre des taux de change appliqués sera maintenu

9. Procédures de décaissement

9.1 Méthode de décaissement

312. Le financement du FIDA sera décaissé selon la méthode des avances sur la base des IFR trimestriels:

- Avance initiale: Basée sur 6 mois de dépenses éligibles estimées
- Réapprovisionnement: Sur soumission des IFR trimestriels justifiant l'utilisation des fonds
- Seuil DPD: Les DPD seront traités à titre exceptionnel.

9.2 Conditions préalables au premier décaissement

313. Les conditions suivantes doivent être remplies avant le premier décaissement:

1. Ouverture du Compte Désigné à la Banque Centrale de Cabo Verde (BCCV)
2. Recrutement du personnel clé : via cabinet indépendant avec NOL FIDA
3. Installation et opérationnalisation du logiciel comptable
4. Non-objection du PIM
5. Non-objection sur le premier PPM et PTBA

9.3 Éligibilité des dépenses

314. Conformément aux Conditions Générales du FIDA, les dépenses éligibles doivent:

- Correspondre au coût raisonnable de biens, travaux et services requis pour le Programme
- Être couvertes par le PTBA approuvé et passées conformément aux procédures agréées
- Être engagées pendant la période d'exécution du Programme
- Être engagées par une partie au Programme
- Respecter les allocations par catégorie de dépenses de l'Accord de Financement
- Être appuyées par une documentation justificative suffisante
- Ne pas inclure de taxes (sauf taxes retenues à la source ou TVA non récupérable)

9.4 Demandes de retrait de fonds

315. Les demandes de retrait de fonds (DRF) seront préparées et soumises via le Portail Client FIDA (ICP):

- Préparation: Comptable Principal
- Vérification: RAF
- Approbation: Coordonnateur et Ministère des Finances
- Soumission: Électronique via ICP
- Fréquence: Trimestrielle (avec l'IFR) ou selon les besoins

9.5 Financement rétroactif et FIPS

316. Le programme bénéficiera du FIPS (Facilité d'Investissement de Préparation au Démarrage): USD 0,7 million pour les activités de démarrage

10. Traitement des Paiements

10.1 Processus général de paiement

317. Le traitement de tous les paiements suit le processus suivant:

Étape	Description
1. Demande	Le département/composante concerné initie la demande de paiement avec référence au PTBA
2. Vérification	Le responsable de composante vérifie la conformité technique et la livraison des biens/services
3. Documentation	Le comptable vérifie la complétude de la documentation justificative
4. Approbation	Le RAF approuve après vérification budgétaire et comptable
5. Autorisation	Le Coordonnateur autorise le paiement (double signature)
6. Exécution	Paiement exécuté via e-GOV avec validation MoF
7. Enregistrement	Transaction enregistrée dans le logiciel comptable avec pièces justificatives

10.2 Documentation justificative requise

Tous les paiements doivent être appuyés par les documents originaux suivants:

Pour tous les types de paiements:

- Contrat signé ou bon de commande confirmé
- Référence au poste budgétaire du PTBA
- Facture originale (les factures pro forma ne sont pas acceptables)
- Preuve de livraison ou de prestation
- Ordre de paiement approuvé
- Relevé bancaire confirmant le paiement

Pour les travaux:

- Procès-verbal de réception provisoire/définitive
- Attachements et métrés vérifiés
- Certificat de paiement de l'ingénieur

Pour les consultations:

- Rapport de mission ou livrable contractuel
- Attestation de service fait
- Feuilles de temps (si applicable)

Pour les formations/ateliers:

- Termes de référence approuvés
- Liste des participants signée
- Rapport de formation
- Factures des prestataires
- Indemnité de déplacement (si applicable)

10.3 Salaires et indemnités

318. La documentation requise pour les salaires et indemnités comprend:

- Contrats de travail et lettres de nomination
- Grille salariale approuvée
- État récapitulatif des salaires mensuels
- Bulletins de paie individuels
- Preuve de paiement (relevé bancaire ou reçu signé)
- Déclarations fiscales et sociales

10.4 Avances aux RPI

319. Les avances aux Relais de Proximité dans les Îles seront gérées comme suit:

- Demande d'avance avec budget détaillé
- Approbation par le RAF
- Transfert sur le compte du RPI
- Justification mensuelle obligatoire avant nouvelle avance
- Solde d'avance plafonné à 3 mois de besoins

11. Reporting financier

11.1 Types de rapports financiers

Type de rapport	Fréquence	Délai de soumission
Rapports internes de gestion	Mensuel	15 jours après la fin du mois
Rapports Financiers Intérimaires (IFR)	Trimestriel	30 jours après la fin du trimestre
États financiers annuels (non audités)	Annuel	3 mois après la fin de l'exercice
États financiers annuels (audités)	Annuel	6 mois après la fin de l'exercice

11.2 Contenu des IFR trimestriels

320. Les Rapports Financiers Intérimaires (IFR) comprendront:

- État des recettes et dépenses par source de financement

- État des recettes et dépenses par composante et catégorie
- Comparaison budget vs réel avec analyse des écarts
- État de rapprochement du Compte Désigné
- Prévisions de trésorerie pour le trimestre suivant
- Liste des contrats en cours et paiements effectués
- État des avances non justifiées
- Demande de réapprovisionnement (si applicable)

11.3 États financiers annuels

321. Les états financiers annuels comprendront:

- État des recettes et paiements
- État comparatif budget vs réel
- État des sources et emplois des fonds (par source de financement)
- État du Compte Désigné
- Notes aux états financiers incluant les politiques comptables
- État des immobilisations
- État des avances et créances

11.4 Principes de préparation

322. Les rapports financiers seront préparés en respectant les principes suivants:

- Exhaustivité: Inclusion de toutes les transactions de la période
- Exactitude: Cohérence avec les pièces justificatives et le grand livre
- Redevabilité: Présentation claire de l'utilisation des fonds par source
- Comparabilité: Format cohérent permettant la comparaison entre périodes
- Opportunité: Respect des délais de soumission

11.5 Suivi des actions d'audit

323. L'UGP maintiendra un registre de suivi des actions (Action Tracker) documentant:

- Toutes les recommandations d'audit (interne et externe)
- Les actions correctives convenues
- Les responsables et délais de mise en œuvre
- L'état d'avancement de chaque action
- La date de clôture effective

324. Ce registre sera présenté trimestriellement au CNP et partagé avec les missions de supervision du FIDA.

12. Audit

12.1 Audit interne

325. L'auditeur interne du programme appliquera une approche basée sur les risques (et non une approche de conformité uniquement). Les arrangements d'audit interne comprennent:

Plan d'audit annuel:

- Élaboré sur la base d'une évaluation des risques
- Validé par le CNP en début d'année
- Couvrant toutes les composantes et entités d'exécution

Rapports trimestriels au CNP:

- Résumé des travaux d'audit réalisés
- Constatations et recommandations
- État de mise en œuvre des recommandations antérieures
- Zones de risque identifiées

Accès et indépendance:

- Accès direct au CNP et aux missions de supervision FIDA
- Indépendance fonctionnelle vis-à-vis du RAF
- Accès à tous les documents, systèmes et partenaires

12.2 Audit externe

326. Un audit annuel sera réalisé conformément aux normes acceptables au FIDA. Trois options sont éligibles au Cabo Verde:

Option	Description
Cabinet privé	Sélectionné de manière compétitive. Cycles de 3 ans courants. Applique les normes ISA.
IGF	Inspection Générale des Finances. 3 cadres seniors + 26 inspecteurs. Applique les normes ISA.
Tribunal de Contas	Institution Supérieure de Contrôle. 5 juges, 24 auditeurs. Applique les normes ISSAI.

327. Le choix sera arrêté en concertation avec le Ministère des Finances et le FIDA afin d'assurer une couverture adéquate des contrôles et de la conformité fiduciaire.

12.3 Termes de référence de l'audit

328. Les TDR de l'audit externe seront validés par le FIDA avant la sélection de l'auditeur et incluront:

- Certification des états financiers annuels
- Vérification des relevés de dépenses (SOE)
- Vérification du Compte Désigné
- Évaluation de la conformité contractuelle
- Évaluation des contrôles internes
- Revue de la conformité aux procédures de passation des marchés
- Identification des dépenses inéligibles

12.4 Calendrier d'audit

- Nomination de l'auditeur: Dans les 6 mois suivant le premier décaissement
- Premier audit: couvrant les 18 premiers mois après le premier décaissement
- Audits suivants: Annuels
- Dépôt du rapport d'audit: 6 mois après la fin de l'exercice

12.5 Suivi des recommandations

329. Le suivi des recommandations d'audit sera assuré par:

- Préparation d'un plan d'action par le RAF dans les 30 jours suivant réception du rapport
- Suivi trimestriel par l'auditeur interne
- Présentation trimestrielle au CNP avec obligation de clôture
- Revue par les missions de supervision du FIDA

13. Gestion des archives

13.1 Exigences de conservation

330. Conformément aux Conditions Générales du FIDA, le programme et les agences d'exécution sont tenus de conserver les comptes et registres pendant au moins dix (10) ans après la clôture financière.

13.2 Classement et stockage

331. Pour respecter cette exigence:

- Maintenir les dossiers dans un ordre chronologique avec codes/numéros séquentiels
- Effectuer le classement régulièrement pour éviter l'accumulation
- Allouer un espace de stockage approprié pour les documents papier
- Maintenir les documents dans des armoires fermées à clé, à l'abri de l'humidité et des nuisibles
- Classifier les documents comme "Confidentiel" ou "Général"

13.3 Archivage hors site

332. Le RAF doit s'assurer que les documents financiers sont archivés dans un lieu hors site de manière régulière. Une fois par an, les documents de plus de deux ans seront transférés vers un lieu d'archivage sécurisé.

13.4 Sauvegarde électronique

333. La sauvegarde des informations électroniques est une fonction importante:

- Quotidien: Sauvegarde sur le serveur local
- Hebdomadaire: Sauvegarde sur support externe conservé dans une armoire fermée
- Mensuel: Copie de sauvegarde conservée hors site

334. L'accès aux fichiers de sauvegarde est soumis à l'autorisation du Coordonnateur ou du RAF. L'accès des personnes externes est interdit.

14. Gestion des immobilisations

14.1 Éléments de gestion des immobilisations

335. Trois éléments de la gestion des immobilisations requièrent l'attention du RAF:

6. Achat d'équipements
7. Constitution et tenue du registre des immobilisations (y compris vérification)
8. Élaboration d'un plan de cession et/ou de transfert des actifs à l'achèvement du Programme.

14.2 Procédure d'achat d'équipements

336. Le comptable suivra le processus suivant pour chaque immobilisation achetée:

- Attribuer un numéro d'actif unique et séquentiel
- Étiqueter chaque article avec son numéro d'actif unique
- Enregistrer l'article dans le registre des immobilisations

14.3 Registre des immobilisations

337. Le registre des immobilisations doit contenir les informations suivantes:

- Description de l'actif
- Numéro d'actif
- Personne responsable de l'actif
- Agence d'exécution responsable de l'achat
- Source de financement (FIDA, Gouvernement, etc.)
- Localisation de l'actif
- Date d'achat
- Coût d'achat et numéro de facture
- Remarques concernant l'état de l'actif

14.4 Vérification des actifs

338. Le programme doit effectuer un processus de vérification annuelle des actifs:

- Vérifier que tous les actifs sont toujours à l'emplacement enregistré
- Confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des informations du registre
- Vérifier que les équipements et véhicules sont en bon état
- Documenter et traiter toute anomalie identifiée

14.5 Gestion des véhicules

339. Pour les véhicules du programme:

- Carnets de bord tenus par les chauffeurs
- Révision mensuelle par le comptable
- Assurance tous risques renouvelée annuellement
- Entretien régulier avec dossiers de maintenance
- Consommation de carburant suivie et rapprochée

15. Clôture du Programme

15.1 Dates clés

340. Les dates clés relatives à la clôture du programme sont:

- Date d'achèvement du Programme: Définie dans l'Accord de Financement
- Date de clôture financière: 6 mois après la date d'achèvement

15.2 Activités de clôture

Phase	Activités
Jusqu'à la date d'achèvement	Justification des avances, finalisation des activités, inventaire des actifs, préparation des états financiers
Entre achèvement et clôture	Audit final, transfert des actifs, règlement des comptes, archivage des documents
Date de clôture	Soumission du rapport d'audit final, clôture des comptes bancaires, rapport de clôture au FIDA

15.3 Plan de transfert des actifs

341. Le plan de transfert des actifs comprendra:

- La valeur de tous les actifs achetés dans le cadre du Programme
- Un résumé de l'état actuel des actifs
- L'entité bénéficiaire du transfert, la date et l'objectif
- La liste des actifs à céder et les raisons de la cession

15.4 Remboursement des soldes

342. Si le FIDA détermine qu'un montant retiré n'a pas été utilisé aux fins prévues ou ne sera pas nécessaire, l'Emprunteur/Bénéficiaire sera tenu de rembourser ce montant au FIDA. Tout solde non utilisé sur le Compte Désigné à la date de clôture sera remboursé au FIDA.

16. Annexes et Liens Utiles

16.1 Liste des annexes

343. Les annexes suivantes accompagnent ce manuel :

- a. Schéma des flux de fonds
- b. Plan comptable
- c. Modèle de Rapport Financier Intérimaire (IFR)
- d. Modèle d'états financiers annuels
- e. Termes de référence - Audit externe
- f. Fiches de poste du personnel fiduciaire
- g. Formulaire de paiement et documents types
- h. Registre des immobilisations (modèle)

16.2 Liens utiles

Document	Lien
Portail e-learning GF du FIDA	https://www.ifad.org/e-learning
Politique anti-corruption du FIDA	https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012
Conditions générales du FIDA	https://www.ifad.org/documents/38714182/40193881/gc_f.pdf
Manuel GF et Contrôle Financier	Disponible sur le Portail Client FIDA (ICP)
Manuel Reporting et Audit	Disponible sur le Portail Client FIDA (ICP)
Portail Client FIDA (ICP)	https://icp.ifad.org/

16.3 Contacts

UGP PRO-AGUA:

- Adresse: [À compléter - Praia, Cabo Verde]
- Téléphone: [À compléter]
- E-mail: [À compléter]

FIDA - Division WCA:

- Chargé de portefeuille pays: [À compléter]
- Spécialiste GF: [À compléter]
- E-mail: [À compléter]

3.11. Gestion des ressources humaines

344. Elle sera régie par le manuel des procédures administratives qui définira le mode opératoire du recrutement du personnel et sa gestion. Ce recrutement sera organisé sur la base des termes de référence préparés en annexe 5 pour les différents postes. Le personnel est astreint au respect des dispositions réglementaires en République du Cabo Verde ainsi que des règles de déontologie et d'éthique qui s'appliquent au personnel des projets.

345. Le personnel fait l'objet d'une évaluation de performance annuelle suivant les pratiques en vigueur au sein du MAA.

3.12 Suivi et évaluation (S&E)

346. L'objectif principal du système de S&E du PRO-AGUA est d'informer l'Unité nationale d'exécution du programme (UGP) et les autres parties prenantes sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre, afin d'éclairer leurs décisions, d'évaluer et de documenter les résultats du programme. Il devrait être configuré de manière à renseigner le *Sistema de Seguimento e Avaliação do Ministério da Agricultura e Ambiente* (SS&A du MAA)⁵⁴, concrétisant ainsi son alignement au cadre national de suivi des investissements sectoriels.

347. Le système de S&E doit fournir des données et des informations périodiques, exhaustives et fiables pour analyser la performance et les résultats de la mise en œuvre. Au-delà d'une simple fonction de rapportage, le SSE du PRO-AGUA se positionne comme un outil dynamique d'aide à la décision. Il facilite la régulation adaptative des interventions, permettant des ajustements stratégiques en temps réel basés sur des données probantes. De surcroît, il constituera un levier essentiel pour la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques, enrichissant ainsi la gestion des connaissances du programme.

348. Plus précisément, le système de S&E doit :

- ✓ suivre l'exécution du programme (activités et produits) et la performance de sa mise en œuvre, y compris des objectifs trimestriels et annuels fixés dans le PTBA, ainsi que des missions de supervision de l'UGP et du FIDA.
- ✓ mesurer et évaluer les résultats du programme (effets et impact), y compris les enquêtes réalisées au début, à mi-parcours et à la fin du programme.
- ✓ recenser avec précision le nombre de bénéficiaires et vérifier l'efficacité de la stratégie de ciblage.
- ✓ générer des connaissances et une expertise sur les approches efficaces pour améliorer l'accès et utilisation durable à l'eau, le développement des chaînes de valeur et l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, entre autres sujets.
- ✓ intégrer systématiquement les résultats et les enseignements tirés dans le processus décisionnel relatif à la mise en œuvre du programme
- ✓ assurer la conformité aux standards et exigences des partenaires financiers (FIDA) et des parties prenantes nationales. Le risque inhérent au S&E est évalué au niveau modéré. Le risque résiduel est maintenu à Modéré grâce aux mesures d'atténuation prévues, notamment le recrutement d'un expert S&E qualifié et le recours à une assistance technique internationale pour les principales études.

349. La formalisation de ce dispositif, incluant l'élaboration des canevas et des termes de référence (TDR) des enquêtes, sera achevée et validée dans les six premiers mois d'exécution, pour son intégration au Manuel de S&E du programme.

A. Acteurs du système de suivi-évaluation du PRO-AGUA et rôles

350. La gouvernance du système de S&E repose sur une équipe dédiée au sein de laquelle une répartition claire des rôles et responsabilités est définie. Elle inclut également des interactions avec les structures régaliennes et les partenaires de mise en œuvre dans un cadre de coordination multi-acteurs efficace :

- **L'UGP** : Elle assure globalement la coordination exécutive globale du S&E, la production des rapports consolidés, et veiller à ce que les résultats soient communiqués de manière systématiquement aux parties prenantes et des bénéficiaires concernés, et que ces résultats et les retours des parties prenantes soient utilisés pour améliorer la performance du programme

⁵⁴ Système de suivi et d'évaluation du ministère de l'agriculture et de l'environnement

- **Responsable S&E et Système d'information géographique (SIG)** : Membre clé du personnel de l'UGP, le/la Responsable S&E et SIG est le/la coordinateur/trice et le/la garant(e) technique du système de S&E. Il/Elle assure l'ensemble des obligations de S&E pour le compte de l'UGP et supervise l'équipe d'assistants des relais de proximité dans les îles (RPI), à raison d'un assistant par île. Ses responsabilités comprennent la gestion de la collecte, du traitement de l'analyse des données et du rapportage, ainsi que le développement des partenariats et le respect des obligations de S&E.
- **Assistants S&E, GC, et Communications des relais de proximité dans les îles (RPI)** : Un(e) assistant(e) sera basé(e) sur chacune des quatre îles de mise en œuvre, chargé(e) de la collecte et du traitement des données sous la responsabilité du Responsable S&E et SIG.
- **Expert technique international.** Un(e) spécialiste sera engagé chaque année dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour appuyer les principaux livrables de S&E du programme, notamment en garantissant la qualité des processus de S&E et des données soumises au FIDA et aux systèmes nationaux de suivi, avec une attention particulière portée aux enquêtes du référence, à mi-parcours et finale.
- **Consultant national pour le S&E et le SIG.** Une formation périodique sera proposée (attendu au cours de la première année et à mi-parcours) au responsable du S&E et au SIG, ainsi qu'à ses assistants, sur chacune des quatre îles, afin d'assurer un système de suivi et d'évaluation optimal et une utilisation efficace des systèmes logistiques et SIG.
- **Autorités nationales, MAA et Comité de pilotage** : Tous veilleront à la définition des orientations stratégiques (et, dans le cas du Comité de pilotage, à l'examen et à l'approbation du PTBA), ainsi qu'à l'accompagnement de l'UGP dans son alignement étroit avec le SS&A du MAA.
- **Les Partenaires de mise en œuvre** (Agences nationales et régionales de l'eau, autorités municipales et régionales, opérateurs, coopératives, petites et moyennes entreprises, institutions financières, agriculteurs, etc.) : Ils constituent le maillon essentiel pour la collecte des données primaires au niveau du terrain et le suivi des indicateurs de proximité. Ces instances sont aussi cruciales pour la mise en commun des résultats, l'enrichissement de l'analyse contextuelle, notamment par des approches qualitatives, et l'intégration des perspectives locales.

351. Cette architecture collaborative assure une intégration fluide des résultats du S&E dans les processus de gestion du programme : les revues de planification annuelle, les rapports d'activités périodiques (trimestriels et semestriels), les évaluations stratégiques (mi-parcours et finale), ainsi que les ateliers de restitution et de capitalisation. Elle permet également de tirer les enseignements et de procéder le cas échéant aux adaptations nécessaires.

B Phasage des activités de suivi-évaluation

352. Le chronogramme du S&E est séquencé en phases critiques, assurant une couverture du cycle de vie du programme :

- **Phase 1 (Mois 1-6)** : Le/a Responsable S&E et SIG aurait déjà dû être recruté pour PRO-AGUA dans le cadre du FIPS. Cette phase nécessitera l'élaboration détaillée du plan de SE et réalisation de l'enquête de référence (COI - Core Outcome Indicators / effets). Elle est fondamentale pour établir la situation de référence des indicateurs d'impact et de résultats. Elle devra alors également conclure le recrutement des assistants de suivi et d'évaluation pour chacune des quatre îles de mise en œuvre et configurer le système de SE.
- **Phase 2 (Mois 6-12)** : Avec l'équipe de S&E en place, le programme organisera la formation sur la collecte et le traitement des données et le SIG (ARCGIS).
- **Phase 3 (Années 1-7)** : Planification des résultats annuels du cadre logique du programme selon le canevas de PTBA. Durant cette phase l'équipe de suivi-évaluation procédera à la collecte et à l'analyse des données puis au rapportage trimestriel pour un suivi dynamique des progrès. Elle consistera également à mettre à jour les résultats, lesquels seront rapportés annuellement dans le cadre logique du programme pour nourrir les missions conjointes de supervision et de suivi.
- **Phase 4 (Année 4)** : Conduite de l'évaluation à mi-parcours avec la mission conjointe de supervision du FIDA et du Gouvernement et l'enquêtes d'impact à mi-parcours (COI), un moment charnière pour réorienter le cas échéant les stratégies et activités en fonction des apprentissages intermédiaires. Organiser une formation pour identifier les ajustements ou les nouvelles initiatives susceptibles d'améliorer le S&E (en relevant les domaines d'innovation ou les recommandations du rapport à mi-parcours pour le S&E –

y compris, mais sans s'y limiter, l'intégration de nouvelles technologies ou leur mise à jour, la mise à jour des processus entre les parties prenantes, ou l'intégration au système national, *SS&A du MAA*).

- **Phase 5 (Années 6-7)** : Préparation progressive de l'évaluation finale et amorce de la stratégie de désengagement. Cette phase vise à structurer la collecte de données finales tout en initiant la documentation des acquis et la réflexion sur la pérennisation. Elle sert de transition vers l'achèvement, en mobilisant les parties prenantes autour de la continuité post-programme.
- **Phase 6 (Année 8)** : Réalisation de l'enquête finale des COI et de l'évaluation d'impact. Cette phase est complétée par une documentation structurée des leçons apprises et des bonnes pratiques, essentielle pour l'apprentissage institutionnel et la diffusion des connaissances.

353. La capitalisation et la gestion des connaissances sont des activités transversales et continues, menées tout au long de la durée du programme.⁵⁵

C. Opérationnalisation de la S&E pendant la mise en œuvre

354. Les détails opérationnels du système de S&E en termes de processus, outils et responsabilités seront définis dans le Manuel de S&E et de gestion des connaissances sur la base des grandes lignes directrices présentées dans les sections suivantes.

355. *Planification annuelle.* La bonne gestion du programme requiert d'instaurer un processus de planification rigoureux qui identifie clairement les produits (ou cibles physiques) à réaliser et les ressources financières à investir au cours des 12 prochains mois afin d'atteindre les objectifs du programme. Le processus de planification sera piloté par l'unité nationale d'exécution du programme (UGP) en étroite collaboration avec les relais de proximité dans les îles (RPI). Elle est instruite au niveau central (UGP) mais commence au niveau des îles avec les concertations annuelles de planification locale (CAPL). Conduites de façon inclusive, ces concertations se traduiront par des plans insulaires qui seront ensuite remontés pour consolidation de la planification.

356. Le principal outil de planification des activités sera le Plan de travail et budget annuel (PTBA), and et il devrait inclure un détail des résultats attendus pour cette année en fonction du montant du financement prévu, et conformément aux indicateurs du Plan de S&E et du cadre.

357. A la fin de l'année, le PTBA sera actualisé pour comparer les résultats aux prévisions (cibles physiques et financières), avec calcul du taux d'atteinte des cibles physiques annuelles et cumulées. Ce document sera annexé au nouveau PTBA et au rapport annuel d'avancement.

358. *Suivi de la mise en œuvre et le rapportage.* Le suivi de la mise en œuvre du programme consistera continuellement à suivre les activités et les produits du programme par rapport aux cibles physiques prévues et à évaluer la qualité de ces produits. Plus précisément, le suivi des progrès de la mise en œuvre sera axé sur :

- i. Le suivi du taux d'exécution des cibles physiques trimestrielles et annuelles identifiées dans le PTBA en lien avec chaque produit attendu.
- ii. La vérification du respect du calendrier de mise en œuvre par tous les partenaires de mise en œuvre et prestataires de services.
- iii. Le contrôle de la qualité des activités mises en œuvre et des services ou prestations des partenaires.

359. *Nature des données à collecter.* Les données à collecter pour le suivi de la mise en œuvre et le renseignement des indicateurs du cadre logique seront spécifiées dans le plan de suivi-évaluation⁵⁶ qui sera annexé au manuel de suivi-évaluation.

360. *Outils de collecte des données.* Les données primaires nécessaires au bon suivi de l'exécution seront collectées par tous les partenaires et membres de l'UGP responsables de la mise en œuvre des activités sur le terrain et des relais de proximité dans les îles (RPI), d'une part, ainsi que par les agences nationales et régionales de l'eau, autorités municipales et régionales, opérateurs pour la maîtrise d'œuvre déléguée, coopératives, petites et moyennes entreprises, institutions financières, agriculteurs, les microentrepreneurs et les prestataires de services.

361. Des fiches standardisées seront préparées lors de la finalisation du manuel de suivi-évaluation (auquel elles seront annexées) et seront utilisées pour la collecte des données par les partenaires de

⁵⁵ La description détaillée des activités de gestion des connaissances se trouve dans la section 3.13.

⁵⁶ Également appelé « dictionnaire des indicateurs ».

mise en œuvre et les prestataires de services. L'obligation d'utiliser ces outils de collecte, et de transmettre les données consolidées à intervalle régulier sera consignée dans les conventions de partenariats ou contrats des prestataires. Les contrats de prestataires et conventions de partenariat devront également stipuler les modèles et fréquence pour la préparation de rapports d'avancement périodiques.

362. Par ailleurs, le Responsable de suivi-évaluation développera tous les modèles de registres nécessaires, dans lesquels les coopératives ou d'autres types de bénéficiaires consigneront les données requises.

363. *Evaluation de la performance de mise en œuvre.* Une fois collectées et consolidées, les données sur les activités et les produits seront analysées et serviront à la préparation de rapports ou tableaux de bord périodiques, dont les principaux seront les suivants :

Principaux rapports ou tableaux de bord périodiques pour le suivi de l'exécution
Suivi de l'exécution du PTBA Suivi du Cadre Logique Suivi des travaux des infrastructures hydrauliques ou marches Suivi des entreprises d'infrastructures hydrauliques Suivi des infrastructures de marché Suivi des organisations de producteurs Suivi des partenariats/accords/contrats formels entre producteurs des organismes publics ou privés Suivi des formations Suivi des jeunes microentrepreneurs xx

364. La performance sera examinée lors de réunions bimensuelles ou mensuelles du personnel de l'UGP, et qui peuvent inclure le FIDA et d'autres bailleurs. Entre autres sujets, ces réunions aborderont le respect du calendrier convenu pour les activités, la performance des partenaires et les problèmes de mise en œuvre et solutions à apporter.

365. Par ailleurs, les informations consolidées permettront de renseigner tous les indicateurs de résultat du cadre logique, y compris les indicateurs ORMS, et serviront de base à la préparation des rapports d'avancement. Les informations transmises par les partenaires de mise en œuvre seront vérifiées de manière aléatoire lors de visites de contrôle du Responsable S&E et GIS et Assistants S&E, GC, et Communication sur les îles sur le terrain. Ces visites sur le terrain seront également l'occasion d'interagir avec les bénéficiaires, d'évaluer leur satisfaction à l'égard des services reçus ou de documenter certains résultats.

366. Ces résultats alimenteront également les enseignements tirés, partie intégrante de la gestion des connaissances, et/ou seront partagés dans le cadre des activités de communication de l'UGP ou des opérations menées sur les îles.

367. *Portée et comptabilisation des bénéficiaires.* Tout au long de la mise en œuvre, le système de S&E devra permettre la comptabilisation précise du nombre de producteurs et autres bénéficiaires appuyés dans le cadre du programme, c'est-à-dire ayant bénéficié des activités prévues pour chaque groupe cible. Ce faisant, le système de S&E aidera à évaluer l'efficacité de la stratégie de ciblage, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le groupe-cible du programme, en particulier les femmes, les jeunes, et les personnes handicapées a effectivement été atteint.

368. Étant donné le chevauchement entre les bénéficiaires des volets 1 et 2 (une approche délibérée visant à assurer un soutien complet aux producteurs, coopératives et petites entreprises), un risque de duplication des données est à prévoir. Il est donc essentiel que le système centralisé de gestion de l'information permette de suivre le soutien apporté à chaque producteur, communauté, coopérative et entreprise, chacun devant recevoir un identifiant unique à des fins de suivi. Il sera important de préciser ces modalités afin d'affiner le système et de les intégrer au manuel de suivi et d'évaluation.

369. Chaque personne qui bénéficie d'une activité du programme doit être comptée comme une personne touchée par les activités soutenues par le programme (Indicateur 1 du cadre logique). Pour comptabiliser le nombre total de membres du ménage bénéficiaires du programme, dans la plupart des cas on supposera qu'un (e) producteur/rice appuyé(e) correspond à un ménage (indicateur 1.b)⁵⁷, puis l'on multipliera le nombre total de ménages appuyés par la taille moyenne d'un ménage nationale (3.3 personnes) (indicateur 1.c). S'il y a deux membres ou plus bénéficiant d'un soutien au sein du même ménage (comme prévu pour environ 30% des ménages), il convient de le noter

⁵⁷ Le risque qu'au sein du même ménage, le mari et la femme ait été appuyés tous les deux par le projet paraît minime et ne justifie pas la mise en place d'un système de S/E qui pourrait faire cette distinction.

afin d'éviter un double comptage des ménages et de ne pas impacter la portée des actions menées auprès des membres du ménage.

D. Indicateurs de performance et dimensions transversales :

370. Les indicateurs de performance sont rigoureusement alignés sur le cadre logique du programme et couvrent les différentes hiérarchies de résultats :

- **Indicateurs de produit** : Ils mesurent les produits directs des interventions (ex. nombre de bénéficiaires appuyés, hectares de terres bénéficiant d'un meilleur accès à l'eau, nombre d'infrastructures hydrauliques réhabilitées, personnel formé, etc.).
- **Indicateurs d'effet** : Ils évaluent les changements intermédiaires et comportementaux (ex. Les bénéficiaires et les entreprises font état d'une amélioration de leurs revenus issus des activités de production et de transformation agricoles, d'un meilleur approvisionnement en eau par rapport à leurs besoins, et sont habilités à influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services, etc.).
- **Indicateurs d'impact** : Ils quantifient les changements profonds et durables (ex. réduction de la pauvreté rurale).

371. Chaque indicateur doit être documenté dans une fiche méthodologique détaillée du manuel de suivi et d'évaluation, en s'appuyant sur le cadre logique et la méthodologie existante pour les indicateurs COI. Cette fiche méthodologique doit inclure la définition de l'indicateur, sa méthode de calcul, ses sources de vérification, les outils de collecte de données, la fréquence de mesure et les objectifs à atteindre (à moyen terme et en fin de programme). Une attention particulière est portée à l'intégration systématique des dimensions transversales du programme : genre (avec des objectifs désagrégés pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées), nutrition, résilience climatique et inclusion sociale des groupes vulnérables.

372. **Mesure et évaluation des résultats.** L'objectif sera de vérifier, à intervalles réguliers, que les produits réalisés au titre des deux composantes conduisent aux résultats escomptés et impacts. Cela se fera au moyen des enquêtes suivantes :

a. L'enquête de référence⁵⁸ : Une enquête sera réalisée à partir d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. Ces informations deviendront la référence à partir de laquelle on pourra mesurer les changements à l'achèvement du programme, et donc apprécier les résultats et l'impact du programme. Des données de référence seront par ailleurs collectées de manière continue lors de la sélection des bénéficiaires des diverses interventions, avec enregistrement de toutes les données portant sur leurs revenus, situation professionnelle, production, etc. au moment de leur sélection.

b. Enquêtes d'impact à mi-parcours et finale : Une enquête d'impact sera réalisée à mi-parcours et à l'achèvement, sur la base d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. On utilisera le même questionnaire que celui utilisé pour l'enquête de référence de façon à pouvoir comparer les résultats et analyser les évolutions, ce qui permettra, au final, d'apprécier l'impact du programme.

Les trois enquêtes (référence, mi-parcours et finale) seront réalisées par un bureau d'études ou un prestataire de services compétent, qui sera sélectionné par appel d'offres par l'UGP (après consultation de l'Institut National de Statistique, INE).

c. Autres enquêtes. En plus des enquêtes obligatoires décrites ci-dessus, d'autres études pourront être réalisées au besoin, notamment dans le cadre de la gestion des savoirs. En particulier, une étude portant sur les besoins en eau des ménages et sur les impacts ou les lacunes du programme en matière de satisfaction de ces besoins serait suggérée à mi-parcours.

Par ailleurs, le Gouvernement, le FIDA et tous les bailleurs concernés organiseront conjointement une revue à mi-parcours et une revue d'achèvement :

d. La revue à mi-parcours : elle aura pour objectif d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre, la qualité de la gestion du programme, la pertinence des approches et des activités ainsi que les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et de faire les recommandations qui s'imposent. Au besoin, la revue à mi-parcours sera l'occasion d'apporter les modifications qui s'imposent à la conception du programme.

e. La revue d'achèvement : elle sera organisée avant la fin de la période de mise en œuvre du programme, idéalement avant sa date d'achèvement (au plus tard trois mois après la clôture). L'objectif sera d'apprécier la performance d'ensemble du programme et les résultats obtenus (atteinte des effets et de l'impact), évaluer les perspectives de durabilité

⁵⁸ . Un exemple de termes de référence pour la conduite de l'enquête de base est donné en annexe

des acquis et dégager les principaux enseignements issus de l'expérience du programme.

373. **Gestion de données.** Une base de données électronique centralisée (logiciel TomPro Monitoring) sera installée pour permettre l'enregistrement électronique de toutes les données collectées lors des activités de S&E. Ceci permettra un suivi précis par rapport aux objectifs de performance et au cadre logique du programme, ainsi que le suivi des services et de la portée du programme auprès des bénéficiaires, associations, coopératives, etc., y compris le géoréférencement le cas échéant.

374. Le SGI/logiciel devra être paramétré pour permettre : (i) le suivi du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique simplifié du DCP et du cadre logique détaillé; (ii) le décompte précis du nombre total de bénéficiaires appuyés (avec désagrégation du nombre de femmes, d'hommes, de jeunes, et des personnes handicapées bénéficiaires); (iii) le suivi des contrats de prestataires de services ; (iii) le suivi des activités dont aura bénéficié chaque communauté et chaque bénéficiaire des activités d'appui à la production et à l'insertion des jeunes (chacun recevant un identifiant unique dans la base de données) ; (iv) le géoréférencement des activités du programme et la préparation de cartes; (v) Le suivi de la performance de chaque coopérative et groupement appuyés (évolution du nombre de membres, quantités transformées, vendues, etc.) et de leur contrats ; (v) la génération de tous les rapports et tableaux de bord pertinents.

375. Plutôt que de développer un système indépendant, le programme s'intégrera à l'architecture existante nationale. Elle sera directement liée au système national de suivi et d'évaluation (SSA MAA), veiller à ce qu'il s'intègre au cadre logique existant des impacts du MAA et à la vérification nationale de l'efficacité budgétaire menée par le ministère des Finances. Cette approche garantira des contributions à un suivi holistique du secteur, notamment grâce aux procédures et aux outils de stockage et de visualisation des données développés dans le cadre du SSA MAA, avec le soutien de la subvention du FIDA – Renforcement du système national de suivi et d'évaluation au Cabo Verde. Suivant des leçons apprises du POSER, PRO-AGUA utilisera TomPro Monitoring, qui facilite la soumission automatique des informations au SSA MAA.

376. Outils d'analyse et de visualisation : les outils tels que Excel, SPSS et Power BI seront utilisés pour analyser les données, en lien avec les indicateurs clés du cadre logique. Ces outils permettront de produire des tableaux de bord interactifs et désagrégés, facilitant le suivi de cibles.

377. Système d'Information Géographique (SIG): Une dimension SIG est intégrée pour cartographier les interventions, visualiser l'empreinte spatiale du programme et affiner la compréhension des dynamiques territoriales. Il sera notamment important de cartographier les infrastructures hydrauliques et d'irrigation.

378. **Rapportage.** Le Responsable S&E et GIS sera responsable de la préparation des rapports d'avancement trimestriels et annuels. Ces rapports seront envoyés au FIDA pour information et constitueront des documents importants pour informer les missions de supervision du FIDA. Le rapport d'avancement annuel sera préparé vers la fin de l'année.

379. Chaque année, le Responsable S&E et GIS sera également responsable de la préparation d'un tableau présentant les données actualisées relatives à chaque indicateur pertinent du FIDA, avec pour chaque indicateur pertinent : (i) les résultats annuels (atteintes des cibles physiques telles que mesurées par les activités de suivi-évaluation) au regard des cibles quantitatives fixées en début d'année (telles qu'identifiées dans le PTBA) ; et (ii) l'identification des résultats cumulés depuis le démarrage du programme au regard des cibles globales à atteindre.

3.13. Gestion des connaissances (GC)

380. Le programme mettra l'accent sur la gestion des connaissances (GC) et la communication, selon une stratégie élaborée dès le début de sa mise en œuvre. A titre indicatif, les axes prioritaires comprennent:

- l'intégration durable des connaissances techniques issues des agences nationales et régionales de gestion de l'eau, des producteurs, des coopératives et des entreprises;
- la production de connaissances par capitalisation des connaissances acquises dans le cadre du programme ou d'études thématiques *ad hoc* ; et
- le partage des connaissances avec les départements techniques du MAA, du FIDA ou d'autres bailleurs de fonds, via différents supports.

Charges et outils d'exécution

381. Les activités de GC et de communication seront exécutées par le/la Responsable de la GC, SSTC et Communications de l'UGP, basé à Santiago, et appuyées par l'équipe d'assistants en S&E, GC, et Communication, afin de garantir l'intégration de la GC et du S&E.

382. La production de connaissances se matérialisera à travers une diversité de supports:

- Les fiches de capitalisation constitueront un outil central pour documenter les bonnes pratiques, les innovations, mais aussi les échecs et les leçons apprises. Ils couvriront des thématiques variées : gestion d'eau et ressources naturelles durable, gestion d'entreprise, financement, marketing, numérique, etc.;
- Les publications de bulletins d'information valoriseront les expériences du terrain.
- Des supports audiovisuels documentaires, capsules vidéo, témoignages viendront compléter ces outils, en particulier pour toucher les publics peu alphabétisés.

383. Pour la diffusion, plusieurs canaux sont mobilisés :

- Diffusion des publications inclusive et participative. Dès la phase de mise en œuvre, les expériences sont documentées à travers des outils de suivi-évaluation, des ateliers de capitalisation et des retours des bénéficiaires. Ces contenus sont ensuite transformés en produits de connaissance accessibles.
- Un site web du PRO-AGUA, ainsi que les réseaux sociaux. Il sera régulièrement mis à jour avec des fiches, des vidéos, des guides et des bulletins, pour les communautés d'accéder à des contenus dans les langues nationales et sous différents formats (audio, visuel, interactif)
- Des études ad' hoc sont prévues, dont une étude stratégique à mi-parcours, portant notamment sur l'état et les impacts de la gestion de l'eau liés aux infrastructures du PRO-AGUA. Ce sera l'occasion de documenter les enseignements tirés, et l'étude sera rendue publique.
- Les coopératives locales serviront d'espaces de veille, d'échange et d'orientation. Elles assureront une diffusion de proximité, notamment dans les zones éloignées et en particulier aux jeunes, aux femmes, et aux personnes handicapées, pour qu'ils puissent accéder à l'information, mais également poser des questions et de partager leurs expériences
- Les foires aux savoirs et les événements territoriaux (forums, mini-salons, journées filières) sont des moments forts de diffusion, de reconnaissance et de mise en réseau. Ces espaces permettent aussi de recueillir les retours des bénéficiaires et d'ajuster les interventions.

384. Les données issues du suivi-évaluation, les études d'impact, les référentiels territorialisés et les retours des bénéficiaires permettent de formuler des recommandations précises. Ces éléments sont partagés avec les ministères concernés (e.g. MAA), les collectivités locales, Agência Nacional de Água e Saneamento (ANAS), Água de Rega (AdR) et les partenaires techniques et financiers.

385. De plus, le programme établira un dépôt central pour préserver la mémoire institutionnelle, et pourra explorer d'autres possibilités d'échanges de connaissances, de publications, etc.

386. **Dialogue politique.** La gestion des connaissances dans le cadre du PRO-AGUA sera conçue comme un levier stratégique pour influencer les politiques publiques relatives à l'accès à l'eau, à sa qualité, aux opportunités de commercialisation et aux activités de post-production et de transformation. En documentant de manière rigoureuse les expériences du terrain qu'il s'agisse de réussites, d'innovations ou de difficultés, le programme alimentera un processus de plaidoyer fondé sur des évidences concrètes. Les résultats du programme peuvent nourrir les réflexions sur ces sujets.

387. D'un point de vue régional, les résultats du projet peuvent continuer à positionner le Cabo Verde conformément aux engagements et institutions politiques régionaux, notamment la Politique agricole commune de la Communauté ouest-africaine (CEDEAO) alignée sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) –

CEDEAO/PDDAA. Le programme s'inscrit dans les piliers de la gestion durable des terres et de l'eau, de l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire et de l'accès aux marchés. Les activités de PRO-AGUA peuvent servir de points d'entrée et même fournir des enseignements à ces grandes plateformes régionales.

388. Au niveau national, le programme peut informer et mobiliser les acteurs en faveur de réformes institutionnelles. Un axe prioritaire sera l'utilisation efficiente et efficace de l'eau, en veillant à ce que les agriculteurs puissent s'approvisionner en eau à des prix abordables, de manière durable et aux endroits et moments les plus propices à la production. Ceci peut se traduire par diverses actions, notamment la révision des systèmes de tarification, des subventions à l'irrigation au goutte-à-goutte, des canaux et des calendriers de distribution d'eau, etc. Par ailleurs, le programme peut alimenter le dialogue et promouvoir des systèmes de gestion des terres durables et équitables. Cela peut impliquer la formalisation des droits fonciers sécurisés, une attention particulière à la distribution inclusive, notamment auprès des femmes et des jeunes, ainsi qu'à l'administration foncière et à l'amélioration de l'information en matière de gestion des terres.

389. Un autre axe prioritaire des politiques publiques concernera la promotion de l'agro-industrie, en particulier dans les secteurs du fromage et de l'horticulture, l'amélioration du pouvoir de négociation, notamment par le renforcement des coopératives et des organisations d'agriculteurs, ainsi que par l'amélioration de la logistique et des technologies. Il existe des possibilités de réduire les obstacles à la formalisation des coopératives et divers espaces pour promouvoir les investissements visant à améliorer le stockage et le transport, et à développer les technologies permettant de surmonter les distances, notamment les plateformes de commerce électronique. La certification constituera également un axe prioritaire, afin de garantir aux entreprises la possibilité de vendre leurs produits à la fois à travers différents îles du Cabo Verde, malgré les différentes restrictions, et à l'international. Les connaissances acquises grâce au programme et à ses partenaires seront mises à profit pour renforcer ces domaines de dialogue.

390. Le projet élaborera une feuille de route pour l'engagement politique afin d'orienter le dialogue sur les domaines clés du projet, comme indiqué.⁵⁹ Cette feuille de route sera élaborée en veillant à son articulation avec le plan de suivi et d'évaluation, afin de garantir la pertinence des données du projet, y compris les informations géospatiales sur l'eau, et liée avec la stratégie de gestion des connaissances. Le plan définira des objectifs à trois niveaux, selon les besoins : insulaire, national et régional, en fonction de l'objectif réglementaire et de l'activité.

391. Le programme prévoira également des mécanismes de dialogue politique, notamment à travers les comités de pilotage, les ateliers de restitution et les publications stratégiques.

392.

393. En somme, la gestion des connaissances ne se limite pas à la capitalisation interne : elle vise à transformer les pratiques en politiques, à faire remonter les innovations locales vers les instances nationales, régionales, et internationales, et à inscrire les apprentissages dans une dynamique de changement systémique.

394.

3.14. Rapports

395. Les rapports produits par l'UGP répondront aux exigences des systèmes nationaux, du FIDA et des cofinanciers tels que du Fonds d'adaptation. Ils préciseront pour chaque livrable l'objectif, le contenu essentiel, les destinataires et la fréquence, afin d'assurer une traçabilité rigoureuse et une cohérence parfaite avec les résultats attendus du cadre logique.

Rapport	Objectif	Contenu principal	Destinataires	Fréquence
Rapport d'avancement trimestriel	Suivi de l'exécution physique et financière	Indicateurs du cadre logique, réalisations, écarts, mesures correctives	PRO-AGUA UGP, FIDA, MAA	Trimestrielle

⁵⁹ Notamment : la gestion durable des ressources en eau (par exemple, en garantissant l'accessibilité financière et la durabilité, ainsi que le recours aux technologies renouvelables), les droits fonciers, la formalisation des coopératives (par exemple, en réduisant les obstacles administratifs), le développement de l'agro-transformation, la certification (par exemple, pour le commerce inter-îles ou régional), et d'autres domaines.

Rapport	Objectif	Contenu principal	Destinataires	Fréquence
Rapport annuel de performance (RAP)	Évaluation des résultats annuels	Résultats par composante, analyse des effets, recommandations stratégiques	FIDA, PRO-AGUA UGP, gouvernement, partenaires	Annuelle
Rapport de supervision	Constats et recommandations des missions	Avancement, conformité, plan d'action correctif	FIDA, PROAGUA UGP, MAA	Annuelle
Rapport de mi-parcours	Ajuster la stratégie, intégrer les enseignements	Analyse des effets, efficacité, durabilité, recommandations	FIDA, gouvernement, cofinanciers	À mi-parcours
Rapport de clôture (RCP)	Évaluer impacts, capitaliser les leçons	Résultats, impacts, durabilité, enseignements, recommandations	FIDA, gouvernement, partenaires	Fin de programme
Rapport financier trimestriel	Suivi budgétaire détaillé	Dépenses, écarts, justification	PRO-AGUA UGP, FIDA, MF	Annuelle
Rapport d'audit externe	Vérifier la conformité financière	États financiers, recommandations	FIDA, gouvernement	Annuelle
Plan de passation des marchés (PPM)	Planifier les acquisitions	Liste des marchés, calendrier, mode	FIDA, PROAGUA UGP, MAA	Annuelle, mises à jour semestrielles
Rapport environnemental et social	Suivi des mesures d'atténuation (PGES)	Indicateurs environnementaux, inclusion sociale, genre	FIDA, MAA,	

396. Les cadres de concertation et de gouvernance préciseront la fréquence des rencontres, les résultats attendus, les documents préparatoires et les outils de pilotage à mobiliser. L'accent sera mis sur l'importance d'une supervision proactive et sur des collaborations régulières entre les membres de l'UGP, afin d'aller au-delà des simples missions classiques et d'assurer une coordination continue et efficace.

Comité	Fréquence	Résultats attendus	Documents préparatoires
Comité National de Pilotage (CNP)	2 fois/an	Validation PTBA, revue performance, décisions stratégiques	PTBA, RAP, rapports d'audit
Réunions internes UGP	Mensuelle	Résolution de problèmes, suivi exécution, actions correctives	Tableaux de bord, rapports techniques
Les concertations annuelles de planification locale (CAPL)	au moins un fois/ans ; suivi mensuelle	Consultations will result in island plans Résolution de problèmes, suivi exécution, actions correctives	Tableaux de bord, rapports techniques

397. Les outils de pilotage du programme incluront des rapports ou tableaux de bord dynamiques intégrant des indicateurs physiques, financiers, environnementaux, ainsi que des dimensions genre et nutrition. Les réunions seront structurées à partir d'ordres du jour standardisés qui permettent de passer en revue les réalisations, analyser les écarts et valider les décisions. Chaque rencontre donnera lieu à un compte rendu validé accompagné d'un plan d'action de suivi. Ces interactions régulières renforceront la supervision, permettront d'identifier rapidement les risques et favoriseront une planification proactive.

398. Le processus de production des livrables suivront une chronologie bien définie pour garantir qualité et conformité. D'abord, les responsables techniques prépareront les documents, qui seront ensuite relus en interne par la coordination de l'UGP. Un contrôle qualité est réalisé par l'unité de suivi-évaluation. Une fois validés, les rapports seront soumis au FIDA et/ou aux autorités nationales, puis approuvés pour diffusion. Chaque livrable respectera les canevas standards présente des données désagrégées (sexe, âge, localisation, statut vulnérable incluant personnes handicapées), utilisera un langage clair orienté résultats, et intégrera les recommandations issues des missions, audits et partenaires. Un calendrier précis de production sera annexé au manuel de suivi-évaluation.

399. Enfin, l'ensemble des rapports, réunions et validations seront étroitement intégrés à la stratégie globale de suivi-évaluation. Les données collectées guideront les décisions stratégiques, soutiendront les processus d'apprentissage, assureront la redevabilité vis-à-vis des bailleurs, et garantiront l'adaptation continue des actions. Les indicateurs suivis dépassent le cadre logique, englobant des dimensions élargies comme le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), la gestion d'eau, la résilience climatique, et l'insertion des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

3.15. Gestion des risques

400. L'UGP devra adopter une approche proactive, rigoureuse et adaptative pour assurer une maîtrise efficace des risques identifiés tout au long de la mise en œuvre du PRO-AGUA. Consciente de la complexité du contexte d'intervention en particulier les facteurs communs aux PEID (forte vulnérabilité aux changements climatiques, difficultés liées à l'isolement, notamment la sensibilité

aux fluctuations des prix et des marchés, et en particulier les problèmes de transport), les différences contextuels et des activités par île, et de la multiplicité des risques (institutionnels, environnementaux, sociaux, économiques, climatiques, etc.), l'UGP s'engagera à mettre en œuvre un dispositif robuste de gestion des risques articulé autour des axes suivants: En particulier, le risque lié à l'engagement politique a été reclassé Substantiel, compte tenu des élections législatives d'avril 2026 et présidentielles d'octobre 2026 susceptibles d'induire des changements de priorités et de personnel. Les mesures d'atténuation comprennent l'ancrage juridique du programme (Accord de Financement, décret de création de l'UGP) et le maintien d'un dialogue politique régulier avec les autorités.

- Une surveillance continue et systématique sera mise en œuvre via un suivi régulier des indicateurs clés de risque. Elle s'appuiera sur des rapports périodiques, des audits (internes et externes), des missions de supervision et des réunions de coordination. Cette démarche instaurera une vigilance constante, garantissant une vision claire et actualisée des menaces potentielles tout au long du programme.
- L'analyse dynamique des écarts sera un pilier central, permettant de comparer régulièrement les prévisions initiales (issues des hypothèses du cadre logique) avec les résultats réellement obtenus. L'identification des écarts significatifs entre le prévu et l'observé permettra à l'UGP d'ajuster en temps réel les stratégies d'atténuation. Cette réactivité prendra en compte l'évolution du contexte et les retours d'information du terrain, renforçant ainsi l'agilité et la pertinence des interventions.
- La réactivité et l'adaptation se manifesteront par l'activation rapide des mesures correctives définies dans les plans d'atténuation dès qu'un risque est confirmé. Les plans d'action seront révisés périodiquement pour intégrer de nouvelles données ou faire face à des risques imprévus. Cette capacité d'adaptation reposera sur une organisation interne flexible, des processus décisionnels rapides et une mobilisation efficace des ressources, afin de limiter l'impact négatif des perturbations sur les objectifs du programme.
- Une gouvernance inclusive et un dialogue permanent seront essentiels pour renforcer la gestion des risques. Toutes les parties prenantes (fournisseurs de services de gestion et d'utilisation de l'eau, prestataires de services, coopératives, entreprises, institutions financières, autorités locales, etc.) seront activement impliquées dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Cette approche collaborative améliorera la transparence et la redevabilité, grâce à des mécanismes de concertation et de retour d'information qui permettront à chacun de contribuer à l'adaptation continue des stratégies.

401. Enfin, pour les zones particulièrement vulnérables, un Plan de gestion des risques (PGR) spécifique est élaboré et activé. L'ensemble de ces éléments sera intégré à la matrice de suivi-évaluation du programme sous la forme d'un tableau synthétique, identifiant les risques majeurs, les mesures d'atténuation prévues et les résultats attendus.

3.16. Stratégie de développement durable⁶⁰

402. PRO-AGUA constitue une contribution importante à la transformation de la gestion durable de l'eau et à la transformation agricole au Cabo Verde. Construit sur l'héritage du POSER dont il contribuera à pérenniser les acquis, le nouveau programme répond aux priorités que le gouvernement a définies dans ses documents nationaux d'orientation et de développement, en l'occurrence le PEDS II 2022-2026 et le Programme d'action du gouvernement 2021-2026.

403. Cette cohérence stratégique renforcera l'ancrage institutionnel du programme et sa contribution directe à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'élimination de la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques).

404. Dès la note conceptuelle et tout au long du processus de conception, PRO-AGUA suit une logique de co-construction avec le gouvernement et les acteurs locaux. Les bénéficiaires, les organismes existants, (notamment ANAS, AdR, les services publics d'eau locaux, les municipalités, les coopératives existantes, les institutions financières et les entreprises) seront impliqués dès le départ. Ces acteurs sont renforcés pour devenir des pôles de ressources autonomes, capables de porter les acquis du programme dans la durée.

405. La gestion des ressources naturelles et la durabilité de l'eau seront au cœur du PRO-AGUA. L'accent mis sur la réhabilitation des systèmes hydrauliques existants afin d'accroître leur efficacité

⁶⁰ [Annexe V - Note technique – Élaboration de stratégies de sortie dans les projets du FIDA](#)

et d'éviter autant que possible les pompes supplémentaires garantira une meilleure utilisation de l'eau sur les îles concernées. Le développement des énergies renouvelables, des systèmes d'irrigation performants (goutte-à-goutte), du dessalement et d'autres techniques favorisera une utilisation plus efficiente de l'eau, notamment pour le secteur agricole, tout en offrant davantage de possibilités d'accroître la production et la transformation de ce secteur. Par ailleurs, les projets privilégient la mise en place de pratiques durables et leur intégration aux activités du Fonds d'adaptation afin de garantir la résilience climatique, élément clé de la durabilité climatique et environnementale du programme.

406. Le programme tiendra également compte de plusieurs enseignements tirés de POSER, notamment en ce qui concerne la pérennisation et la gestion des infrastructures hydrauliques et des réseaux d'eau. Contrairement à POSER, où des organismes tels qu'Aqua de Rega étaient en cours de création, PRO-AGUA entrera en vigueur alors que les instances de gestion de l'eau existantes seront opérationnelles. La gouvernance restera un élément central du programme. La gestion communautaire des infrastructures sera promue à travers des dispositifs de maintenance et de redevance, assurant la durabilité des équipements. La propriété des actifs est transférée dès le début aux structures locales, renforçant leur responsabilité et leur engagement.

407. Par ailleurs, le programme continuera de privilégier le renforcement des capacités, tant dans ses activités que dans sa structuration opérationnelle. Les activités comprendront des formations à la production durable (horticulture, élevage) et des activités de transformation (notamment pour la filière fromagère), et professionnalisation/formalisation des coopératives. Concernant la mise en œuvre du programme, l'UGP et ses relais de proximité RPI dans les îles exerceront par délégation, au sein du MAA, la maîtrise d'ouvrage. Ils bénéficieront d'un appui technique international pour renforcer plusieurs aspects de l'administration, de la coordination et de la gestion.

408. Pour maximiser son impact, PRO-AGUA mettra l'accent sur l'innovation dans toutes ses activités, sa coordination et ses politiques.

409. La stratégie de sortie du programme reposera sur l'institutionnalisation des dispositifs, le dialogue politique renforcé, et la capitalisation systématique des bonnes pratiques. La durabilité sera garantie par :

- la viabilité économique des producteurs et entreprises soutenues,
- l'inclusion des groupes vulnérables (notamment les jeunes, les femmes, personnes handicapées),
- l'intégration de la résilience climatique et attention d'eau dans toutes les actions.

3.17. Supervision et appui à la mise en œuvre

410. PRO-AGUA s'inscrit dans le programme-pays du FIDA au Cabo Verde. À ce titre, le programme bénéficiera d'un dispositif de supervision et appui structuré autour des éléments suivants :

- Supervision directe par le FIDA : Le FIDA assurera une supervision régulière du PRO-AGUA à travers des missions annuelles de supervision du FIDA et du gouvernement, des revues techniques et des missions de soutien à la mise en œuvre.
- Examen à mi-parcours : Une mission d'évaluation à mi-parcours sera organisée pour apprécier les progrès réalisés, identifier les contraintes et proposer des ajustements stratégiques.
- Des missions d'appui visant le suivi des recommandations et la revue des dispositifs de mise en œuvre axée sur la recherche de solutions aux difficultés opérationnelles.
- Dispositif d'appui-conseil et coaching du FIDA, de l'assistance technique internationale ou réseau de prestataires.
- Synergie avec les opérations en cours avec les initiatives d'autres partenaires techniques et financiers.

411. Conformément à la politique de restructuration du FIDA :

- des ajustements seront possibles en cas d'évolution de l'environnement ou de contre-performance du programme ;

- un processus formel de validation des mesures correctives sera mis en place, impliquant le FIDA, l'UGP et le gouvernement.

CHAPITRE 4 : PLAN DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4.1. Aperçu

412. Le Cabo-Verde fait face à une rareté structurelle de l'eau, à une vulnérabilité élevée aux sécheresses et à une forte dépendance aux importations alimentaires, alors que l'agriculture et l'élevage représentent une source clé de revenus, d'emplois et de cohésion sociale dans les zones rurales. Dans ce contexte, la sécurisation de l'accès à l'eau pour la production agricole et pastorale est devenue un enjeu central de sécurité alimentaire, de résilience climatique et de réduction de la pauvreté pour les ménages à faibles revenus des îles de Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau.

413. En alignement avec les orientations nationales (Plan national de l'eau, PEDS II) et le COSOP du FIDA pour le Cabo Verde, PRO-AGUA vise à transformer la contrainte hydrique en levier de développement en promouvant une agriculture irriguée plus productive, résiliente et inclusive. Le programme s'inscrit dans la continuité des acquis du POSER et vise à assurer un relais structurant pour la modernisation des systèmes de production, l'intégration des petits producteurs dans des chaînes de valeur agropastorales porteuses et la consolidation des mécanismes de financement rural adaptés.

414. La théorie du changement repose sur l'hypothèse qu'en combinant des investissements massifs dans les infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau, la diffusion de technologies climato-intelligentes et l'appui à l'entrepreneuriat rural, il est possible d'augmenter durablement la productivité de l'eau, de créer des opportunités d'affaires pour les femmes et les jeunes, et d'ancrer un agrobusiness résilient dans les territoires. PRO-AGUA se positionne ainsi comme un incubateur de solutions « eau-énergie-finance » destiné à devenir un standard pour le développement rural au Cabo Verde

415. **Objectifs, groupe-cible et approche d'intervention.** L'objectif de développement du PRO-AGUA est d'améliorer durablement les moyens de subsistance des 13.000 ruraux à faibles revenus, en particulier des femmes et des jeunes, en renforçant la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage face à la rareté de l'eau et au changement climatique, et en développant un tissu d'entreprises agropastorales compétitives et créatrices d'emplois. Deux effets interreliés structurent l'intervention : i) des systèmes de production plus résilients grâce à une meilleure mobilisation et utilisation de l'eau ; ii) des entreprises rurales et des organisations de producteurs renforcées, intégrées dans des chaînes de valeur horticoles et laitières à plus forte valeur ajoutée.

416. Le groupe-cible comprend principalement des petits producteurs végétaux en activité ou en quête de foncier, des exploitations agropastorales familiales engagées dans l'élevage caprin laitier, ainsi que des coopératives et micro-entreprises rurales impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits horticoles et laitiers. Au total, la composante « productivité et résilience » touchera directement plus de 8 000 bénéficiaires à faibles revenus, dont plus de 3 200 femmes et 2 400 jeunes, tandis que la composante « entrepreneuriat et valorisation » ciblera environ 4 800 bénéficiaires supplémentaires, dont près de 2 000 femmes et 1 500 jeunes.

417. L'approche d'intervention est territorialisée et s'articule autour de bassins de production prioritaires sur les quatre îles cibles, en combinant des investissements structurants (forages, réseaux, points d'abreuvement, aménagements résilients), des paquets technologiques (irrigation goutte-à-goutte, pompage solaire, micro-mécanisation), des services de conseil et de formation (agroécologie, gestion d'exploitation, transformation), ainsi que des instruments de financement mixtes pour appuyer les plans d'affaires. Le programme adopte une logique de « faire-faire » avec des partenaires spécialisés, tout en renforçant la gouvernance locale et la participation des organisations de producteurs, des associations d'usagers de l'eau, des municipalités et des institutions financières.

418. Structure **du programme et principales composantes.** PRO-AGUA est structuré en trois composantes opérationnelles, complétées par un volet de prédémarrage (FIPS) dédié aux études techniques et à la préparation du programme. La composante 1, « Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage », concentre plus de la moitié du coût de base et vise à améliorer durablement la mobilisation, la distribution et l'utilisation de l'eau au service de la production. La composante 2, « Entrepreneuriat et valorisation des produits agricoles et d'élevage », soutient le développement de chaînes de valeur agropastorales et l'émergence d'entreprises rurales viables. La composante 3, « Coordination, gestion et suivi-évaluation », assure la maîtrise d'ouvrage, la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, les partenariats stratégiques et la coopération Sud-Sud.

419. La composante 1 est organisée en deux sous-composantes : i) le renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau (sous-composante 1.1) et ii) la promotion de techniques d'irrigation et de pratiques agricoles résilientes (sous-composante 1.2). Elle prévoit notamment la réhabilitation et l'extension de 1 584 ha de superficies irriguées, la réhabilitation de forages dégradés, l'extension de 56 km de réseaux secondaires et tertiaires, l'installation de plus de 28 unités photovoltaïques pour la solarisation du pompage et l'aménagement de 52 points d'abreuvement pour l'élevage caprin. Des aménagements résilients combinant conservation des eaux et des sols, parcellisation et restauration des écosystèmes couvriront environ 192 ha supplémentaires, en articulation avec les infrastructures hydrauliques.

420. La sous-composante 1.2 met l'accent sur la diffusion de paquets technologiques résilients : irrigation goutte-à-goutte sur 280 ha, appui à la production horticole et fruitière, micro-mécanisation et sécurisation foncière. Elle doit permettre à environ 1 400 petits producteurs membres de 40 coopératives d'accéder à des systèmes d'irrigation économes, à des intrants adaptés et à un accompagnement technique intensif via des champs écoles paysans, l'approche GALS (genre) et des actions d'éducation nutritionnelle. Un appui spécifique est apporté à 13 coopératives regroupant 520 éleveurs de chèvres laitières pour renforcer la production de lait et la gestion durable des pâturages, en lien avec la valorisation fromagère.

421. La composante 2 vise à transformer les gains de productivité et de résilience en opportunités économiques concrètes à travers le développement de l'entrepreneuriat rural et des chaînes de valeur. Elle comprend une sous-composante 2.1 consacrée aux traitements post-récolte et à la transformation et une sous-composante 2.2 dédiée à l'appui à l'entrepreneuriat agricole et à l'accès au marché. Au terme du programme, au moins 16 unités de valorisation (stockage, conditionnement, transformation) seront réhabilitées ou construites, 2 000 personnes seront formées aux technologies de conservation/transformation, et 40% des unités auront obtenu une certification ou une indication d'origine.

422. L'appui à l'entrepreneuriat repose sur un dispositif structuré en plusieurs étapes : campagnes d'information, présélection des promoteurs, renforcement des compétences techniques et managériales, élaboration de plans d'affaires et financement partagé. PRO-AGUA prévoit de soutenir 1 747 plans d'affaires couvrant la transformation agropastorale (fromages, produits horticoles), la commercialisation (distribution de produits frais, intrants, aliments pour bétail) et les services/innovations, avec une forte domination de l'auto-entrepreneuriat mais un recours accru aux entreprises collectives dans la transformation. Des partenariats commerciaux inclusifs seront promus entre producteurs, coopératives, agro-PME, logisticiennes et plateformes comme « Cabo Verde Logística Agroalimentar », afin de sécuriser les débouchés et de structurer des alliances productives.

423. Le mécanisme de financement adopte une logique de « blended finance » adaptée aux petits producteurs, combinant subvention du programme, apport en fonds propres et crédit bancaire. L'enveloppe globale des plans d'affaires est estimée à environ 222,5 millions de CVE, dont près de la moitié est financée par le programme (subventions) et l'autre moitié par les bénéficiaires et le secteur bancaire, de sorte que chaque escudo investi par PRO-AGUA génère un escudo supplémentaire d'investissement privé dans l'économie rurale. Ce montage vise à habituer les producteurs à la discipline bancaire, à réduire le risque perçu par les institutions financières et à créer les conditions d'une offre de crédit agricole durable au-delà du projet.

424. **Gouvernance, partenariats et dispositifs de mise en œuvre.** La tutelle du PRO-AGUA est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, qui préside un comité de pilotage inclusif associant les ministères clés, les représentants des bénéficiaires (dont femmes et jeunes), le secteur privé agro-alimentaire et la société civile. La coordination opérationnelle est confiée à une Unité nationale d'exécution du programme (UGP) basée à Praia, appuyée par des relais de proximité insulaires pour Fogo, Santo Antão et São Nicolau, afin de garantir une gestion de proximité et une adaptation fine aux spécificités locales. L'UGP regroupe des fonctions techniques spécialisées (eau/irrigation, agronomie, agrobusiness, finance rurale), des fonctions transversales (genre, nutrition, environnement, résilience) et des fonctions de gestion (administration, finances, passation de marchés, suivi-évaluation, communication et coopération Sud-Sud).

425. La stratégie de partenariat est structurée autour de cinq axes : i) pouvoirs publics et société civile (MAA, municipalités, ANAS, ARME, associations d'usagers, ONG) ; ii) partenaires de développement (PNUD, FAO, Banque mondiale, BAD, etc.) ; iii) secteur privé (sociétés de distribution d'eau, entreprises EPC, fournisseurs d'équipements agricoles, institutions financières) ; iv) coopération Sud-Sud et triangulaire ; v) technologies de l'information et de la communication pour le développement. Des conventions de partenariat et des protocoles d'accord encadrent les rôles, les responsabilités, les indicateurs de performance et les modalités de financement, avec un accent sur

l'utilisation des TIC pour le suivi des infrastructures, la collecte de données, le conseil agricole digital et l'accès à l'information de marché.

426. Le système de suivi-évaluation, intégré au dispositif national (SSA-MAA), repose sur une base de données centralisée, une forte dimension SIG et des études de référence, de mi-parcours et de clôture pour documenter les effets du programme et alimenter le dialogue politique. Un mécanisme de gestion des plaintes sensible au genre garantit l'accessibilité des recours (plaintes écrites/orales, boîtes à plaintes, numéros de téléphone, canaux numériques) et la prise en compte des risques de violences basées sur le genre. L'assistance technique nationale et internationale vient renforcer les capacités en ingénierie de l'eau, passation de marchés, suivi-évaluation et gestion des savoirs, afin de sécuriser la qualité de mise en œuvre.

427. **Coûts, financement, viabilité et mise à l'échelle.** Sur un cycle de huit ans (2026-2033), le coût total du PRO-AGUA est estimé à 2,74 milliards de CVE (environ 24,82 millions d'euros), dont 2,50 milliards de CVE de coût de base et 223,69 millions de CVE d'imprévus physiques et financiers. La composante 1 représente environ 54,7% du coût de base, la composante 2 environ 20,6%, la 3^e composante 18,1% et le FIPS 2,7%, confirmant le poids des investissements hydrauliques et productifs.

428. Le plan de financement combine les contributions du FIDA (9,38 millions d'euros, soit 38,2% du coût total), du Fonds d'adaptation (8,19 millions d'euros, 33,3%), du Gouvernement cap-verdien (1,68 million d'euros en cash et 2,84 millions d'euros d'exonérations fiscales, soit au total 18,4%), des bénéficiaires (1,89 million d'euros, 7,7%) et des institutions financières (0,59 million d'euros, 2,4%). Les ressources du Fonds d'adaptation sont prioritairement affectées aux investissements résilients (mobilisation de l'eau, énergies renouvelables, aménagements), tandis que celles du FIDA couvrent la préparation technique, l'accompagnement des producteurs et la gestion du programme, de manière à convertir les investissements en eau en gains de productivité et en opportunités économiques. Le phasage des décaissements prévoit une montée en charge rapide entre les années 2 et 4, puis une décroissance progressive orientée vers la consolidation, l'appui à l'exploitation des infrastructures et le suivi-évaluation.

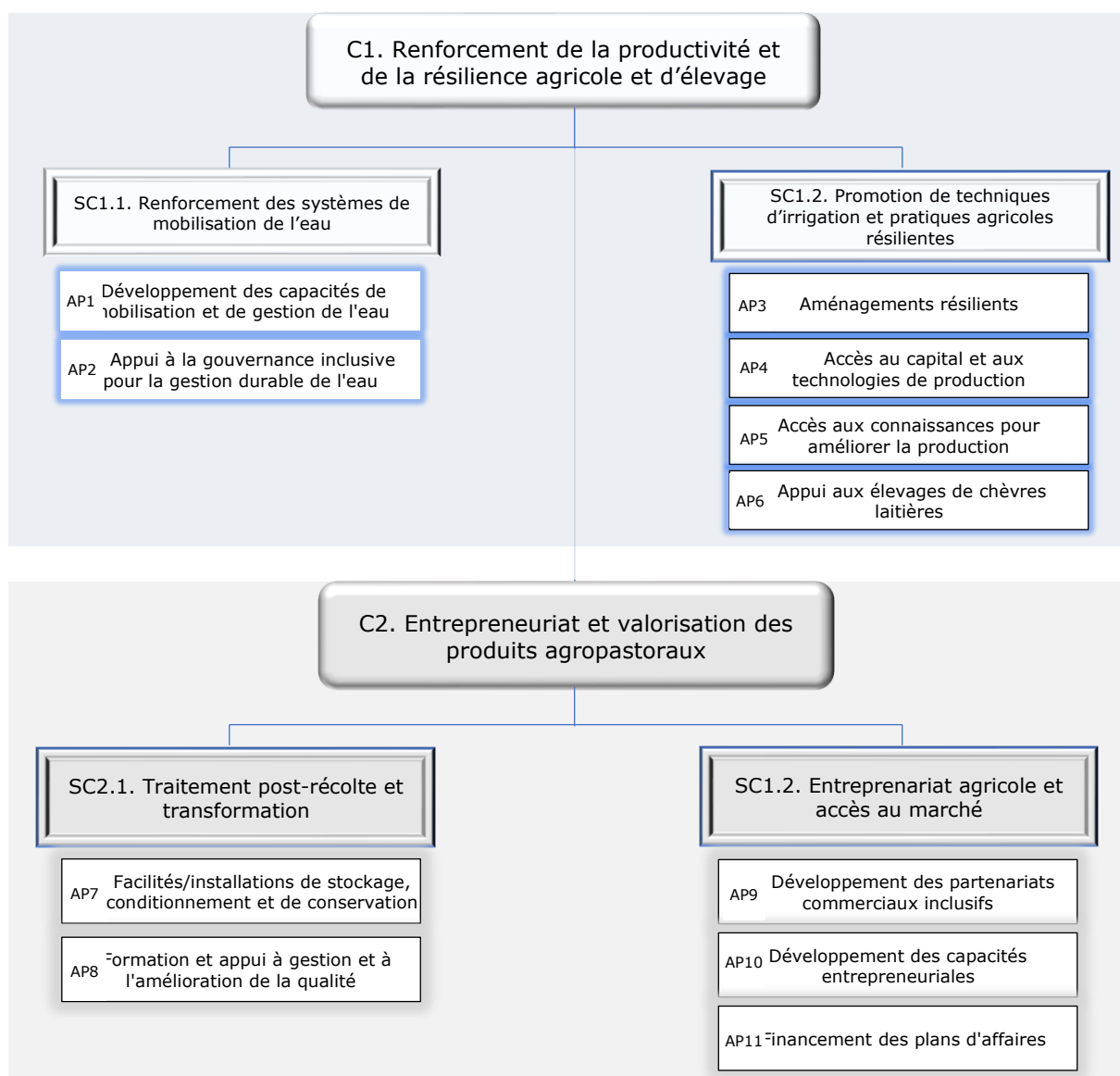
429. L'analyse économique montre un taux de rentabilité interne économique d'environ 17,7%, avec une valeur actuelle nette positive et un bilan carbone favorable, confirmant la solidité de l'investissement, y compris dans des scénarios de hausse des coûts ou de baisse des revenus. La stratégie de durabilité repose sur cinq piliers : socioéconomique (rentabilité des modèles d'affaires et sécurisation des débouchés), institutionnel (transfert des responsabilités aux institutions nationales et locales), technique (technologies adaptées et services privés de maintenance), environnemental et climatique (efficacité hydrique, énergies renouvelables, gestion intégrée de l'eau) et financier (blended finance et poursuite du financement agricole par les banques après le projet). PRO-AGUA est ainsi conçu pour laisser, au terme de son cycle, un système de marché fonctionnel, des institutions renforcées et un cadre politique actualisé, capables de porter la mise à l'échelle des solutions testées à l'échelle de l'archipel.

4.2 Séquencement des activités du programme par composante

430. De la structure logique du PRO-AGUA ressortent deux composantes d'investissement soutenues par une unité qui assurera la maîtrise d'œuvre durant le cycle du programme au niveau national et dans les îles d'intervention.

431. Les composantes d'investissement se subdivisent chacune en deux sous-composantes qui, ensemble et dans la complémentarité, mettront en œuvre 11 activités principales (AP) : 6 dans la première composante portant sur le renforcement de la productivité et de la résilience et 5 dans la deuxième composante axée sur l'entrepreneuriat.

Tableau 10. Structure du PRO-AGUA en composantes, sous-composantes et activités principales



Composante 1. Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage.

Effet attendu : Les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté d'eau et au changement climatique

Sous-composante 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau

Produit attendu : Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau

432. Le Cabo Verde fait face à un déficit hydrique structurel qui constitue la principale contrainte au développement agricole du pays. Les études climatiques indiquent que, même en période de précipitations, près de 67 % de l'eau reçue s'évapore, environ 20 % est perdue par ruissellement, et seulement 13 % s'infiltre dans le sol. Les sécheresses récurrentes, en particulier celle de la période 2017-2022, qui a entraîné une quasi-absence de production agricole et la déclaration d'un état d'urgence social et économique, ont aggravé une situation déjà fragile. Dans ce contexte, la disponibilité en eau demeure insuffisante pour répondre à la demande croissante de l'agriculture, de la population urbaine et du secteur touristique.

433. La majeure partie de l'eau utilisée à des fins agricoles au Cabo Verde provient des nappes phréatiques. Sur le volume total d'eau capté, la part la plus importante est issue des sources, y compris des galeries drainantes, tandis qu'une proportion légèrement inférieure provient des puits et des « furos » (forages de plus grande dimension, d'une profondeur comprise entre 50 et 120

mètres et d'un diamètre moyen d'environ 30 cm). En matière de stockage, des barrages existent sur les îles de Santiago et de Santo Antão, et l'archipel compte par ailleurs plus de 1 600 réservoirs⁶¹. Le système de distribution de l'eau repose encore en partie sur un mode traditionnel de transport par les *levadas* — canaux creusés ou construits acheminant l'eau par gravité — bien que des systèmes plus modernes, intégrant des réseaux de tuyauterie, se développent progressivement. Ces derniers permettent le raccordement à des technologies d'irrigation plus performantes et économes en eau, notamment le goutte-à-goutte.

434. L'utilisation des eaux de surface demeure limitée en raison du fort ruissellement. Toutefois, dans certaines zones, en particulier en altitude, le captage et le stockage des eaux de pluie jouent un rôle essentiel pour l'irrigation d'appoint et la sécurisation des productions agricoles.

435. Selon les analyses du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut est passée de 7–8 % à 4–5 %, principalement en raison des contraintes hydriques, alors que le secteur continue d'employer environ 35 % de la population active. Les quatre îles à plus forte vocation agricole et ciblées par PRO-AGUA, Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau, présentent des besoins importants en matière de réhabilitation et de modernisation des systèmes d'irrigation. Ces investissements sont essentiels pour sécuriser la production agricole et améliorer les revenus des personnes dépendant du secteur agricole.

436. Ci-dessous quelques éléments du contexte hydrologique pour les îles de Fogo, Santiago et Santo Antão⁶². Les informations détaillées ne sont pas disponibles pour l'île de São Nicolau, qui s'étend sur une superficie d'environ 343 km² et se caractérise par un relief montagneux, avec une altitude maximale atteignant 1 304 m.

437. **Île de Fogo.** L'île de Fogo ayant une superficie d'environ 470 km² et une altitude maximale d'environ 2 770 m, présente des pentes comprises entre 2 et 5 % et autour du Pico do Fogo, les pentes très abruptes, dépassant les 30 %. Environ 20 % de son territoire est situé à une altitude en dessous de 200 m et 76 % en dessous de 1 000 m.

438. Neuf (9) grands bassins hydrographiques ont été identifiés⁶³, avec des superficies comprises entre 27 et 97 km². Ces grands bassins sont subdivisés en 320 bassins versants, dont quatre ont une superficie supérieure à 10 km² : Chã das Caldeiras (41 km²), le Montinho (16 km²), le Trindade (14 km²) et le Patim (13 km²).

Tableau 11. Grands bassins hydrographiques de l'île de Fogo

Código	Nome	Área (km ²)
FG_AA	Ribeira São Miguel	27,0
FG_AB	Ribeira Volta Volta	31,3
FG_AC	Ribeira São Jorge	51,4
FG_AD	Ribeira Trindade	68,8
FG_AE	Ribeira Patim	97,1
FG_AF	Ribeira Montanha	74,2
FG_AG	Ribeira Nha Lena	40,9
FG_AH	Ribeira Montinho	37,3
FG_AI	Chã das Caldeiras	41,0
Total		469,0

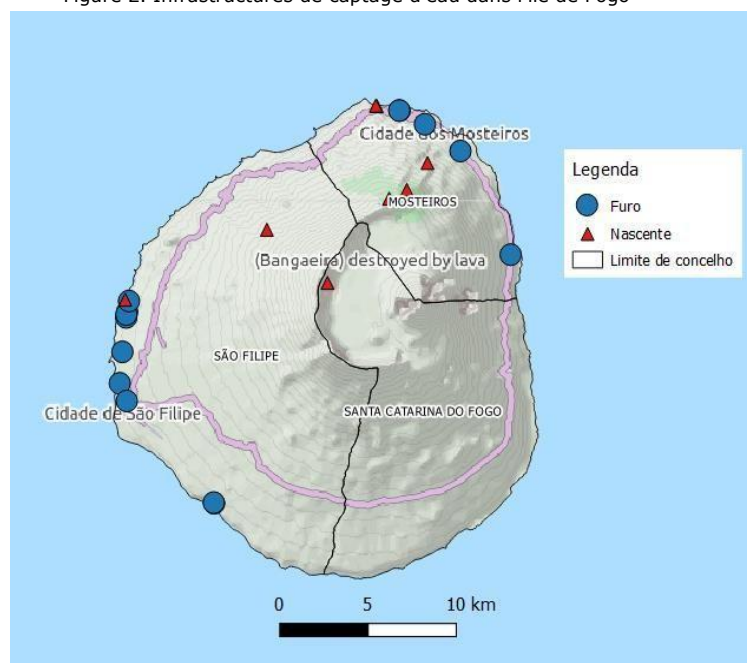
439. En l'absence de données récentes, il convient de rappeler qu'en 2017, selon le SNIRH-CV (Système national d'information sur les ressources en eau du Cabo Verde), 22 infrastructures de captage d'eau avaient été recensées, dont 14 forages et 8 sources. Les forages, majoritairement situés en zone côtière, nécessitent des systèmes de pompage afin d'acheminer l'eau vers les zones agricoles et les zones habitées situées en altitude.

⁶¹ Miguel Suarez Bosa 2015 Water 2015 Institutions et gestion de l'eau au Cabo Verde: Étude, développement et gestion de l'eau dans les zones volcaniques - Water

⁶² Bilan hydrique : estimations du bilan hydrologique et de la disponibilité en eau - Île de Fogo (31 janvier 2017) - Etude dans le cadre du projet NITA2 (Assistance aux Institutions nationales) financé par le *Millennium Challenge Corporation* (MCA) des Etats Unis

⁶³ Etude de la Coopération espagnole - INGRH/Coopération espagnole, 1994

Figure 2. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Fogo



440. **Ile de Santiago.** L'île de Santiago avec une superficie d'environ 1 003 km² et une altitude maximale d'environ 1241 m, détient 75% du territoire en dessus de 400 m. Elle compte peu de zones plates et les zones montagneuses sont escarpées et accidentées. Néanmoins elle dispose de la majorité des superficies agricoles exploitables tant en irrigué qu'en pluvial.

441. Trente-quatre (34) grands bassins hydrographiques ont été identifiés sur l'île, avec des superficies comprises entre 8 et 75 km²⁶⁴. Parmi ceux-ci, trois bassins présentent une superficie supérieure à 50 km² et totalisent à eux seuls 191 km², soit environ 19 % de la superficie totale de l'île. Il s'agit des bassins de Ribeira Seca (71,1 km²), de Ribeira da Trindade (69,2 km²) et de Ribeira dos Picos (50,5 km²). Les cours d'eau associés à ces bassins se caractérisent par un régime hydrologique saisonnier et torrentiel. Ils s'écoulent depuis les zones centrales de l'île vers le littoral, à travers des vallées aux pentes très abruptes, favorisant un ruissellement rapide et limitant l'infiltration des eaux.

Tableau 12. Grands bassins hydrographiques de l'île de Santiago

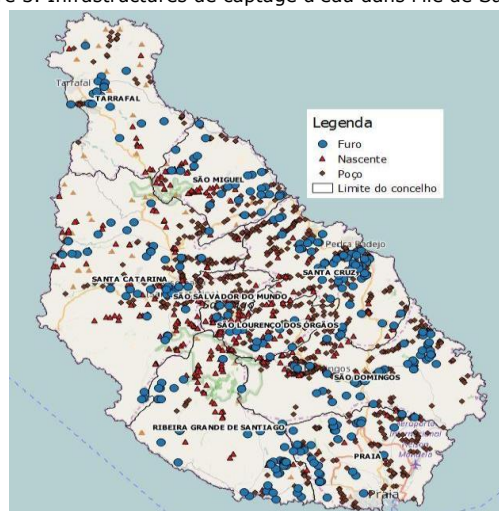
Code	Nom	Superficie(km ²)
ST_AA	Ribeira de Trindade	69,2
ST_AB	Curral Velho	9,1
ST_AC	São Francisco	27,5
ST_AD	Molha Cinza	36,7
ST_AE	Ribeira São Domingos	30,6
ST_AF	Ribeira Praia Formosa	17,3
ST_AG	Ribeira de Mangue	9,6
ST_AH	Ribeira da Cumba	13,8
ST_AI	Ribeira Seca	75,6
ST_AJ	Ribeira dos Picos	50,5
ST_AK	Ribeira Santa Cruz	41,8
ST_AL	Ribeira Saltos	21,6
ST_AM	Ribeira Flamengos	32,9
ST_AN	Ribeira São Miguel	29,1
ST_AO	Ribeira Principal	38,4
ST_AP	Porto Formoso	8,1
ST_AQ	Furna	27,2
ST_AR	Achada Bilim	9,3
ST_AS	Ribeira Fontão	16,7
ST_AT	Ribeira Grande Tarrafal	28,5
ST_AU	Ribeira da Cuba	36,8
ST_AV	Ribeira Vaqueiro	11,3
ST_AW	Ribeira da Barca	25,3

⁶⁴ Étude INGRH / Coopération espagnole, 1994

Code	Nom	Superficie(km ²)
ST_AX	Ribeira do Charco	35,5
ST_AY	Ribeira dos Engenhos	40,3
ST_AZ	Ribeira Selada	31,2
ST_BA	Ribeira Angra	18,2
ST_BB	Ribeira Santa Clara	37,8
ST_BC	Ribeira Fundura	15,5
ST_BD	Ribeira Santa Ana	57,7
ST_BE	Ribeira Caniço Grande	27,8
ST_BF	Ribeira Grande Cidade Velha	21,2
ST_BG	São Martinho Grande	34,2
ST_BH	Palmarejo Grande	17,1
Total		1003,6

442. En 2017, le SNIRH-CV (Système national d'information sur les ressources en eau du Cabo Verde), avait recensé 1 604 infrastructures de captage d'eau, dont 301 forages (furos), 981 puits et 322 sources.

Figure 3. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Santiago



443. **Île de Santo Antão.** L'île de Santo Antão, d'une superficie d'environ 784 km², se caractérise par un relief fortement montagneux, avec une altitude maximale atteignant 1 964 m, et par des contextes agroécologiques contrastés. Une grande partie de l'île, en particulier la municipalité de Porto Novo, est soumise à un climat désertique. Environ 65 % des sols sont constitués de zones sans végétation ou à végétation clairsemée. Près de 20 % du territoire se situe au-dessus de 400 m d'altitude et 76 % au-dessus de 1 000 m. La majeure partie de l'île présente des pentes comprises entre 2 et 5 %, tandis que les zones nord et nord-est sont plus accidentées, avec des pentes dépassant 30 %.

444. Quinze (15) grands bassins hydrographiques (Tableau 13) sont recensés, d'une superficie comprise entre 15,8 et 182,4, incluant 202 bassins versants, dont 18 d'une superficie supérieure à 10 km², totalisant 412,7 km², soit 53 % de la superficie de l'île. Parmi ces derniers figurent les bassins hydrographiques suivants, qui se distinguent par leur superficie supérieure à 20 km² : Ribeira Grande (72,0 km²), Ribeira dos Patos (51,8 km²), deux bassins non nommés, d'une superficie respective de 46,1 km² et 36,6 km², Cruzinho da Garça (21,9 km²), Ribeira do Curjinho (21,7 km²) et Ribeira do Tarrafal (21,3 km²)⁶⁵.

Tableau 13 Grands bassins hydrographiques de l'île de Santo Antão

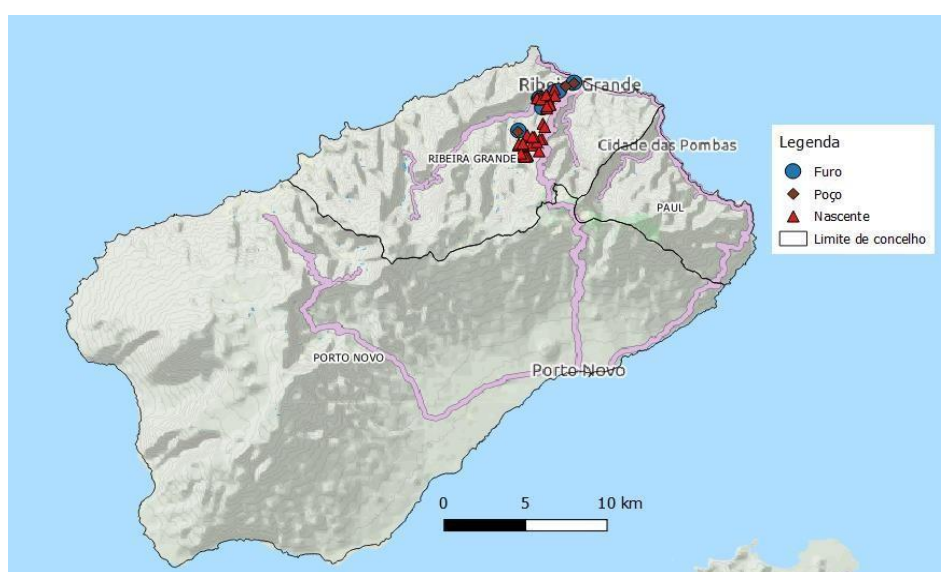
Code	Nom	Superficie (km ²)
SA_AA	Ribeira Grande	86,2
SA_AB	Ribeira Paul	15,8
SA_AC	Ribeira Janela	16,6
SA_AD	Ribeira Brava	51,8
SA_AE	Ribeira Desembarcadouro	24,8

⁶⁵ Etude de la Coopération espagnole (INGRH/Coopération espagnole, 1994)

Code	Nom	Superficie (km ²)
SA_AF	Ribeira Praia Grande	96,1
SA_AG	Ribeira dos Bodes	32,2
SA_AH	Ribeira das Patas	182,4
SA_AI	Ribeira Tarrafal	48,8
SA_AJ	Monte Trigo	88,0
SA_AK	Ribeira Martiene/Cruz	48,5
SA_AL	Ribeira Alto Mira	17,9
SA_AM	Ribeira Alta	29,8
SA_AN	Ribeira de Gara	22,7
SA_AO	Ribeira Ponta do Sol	21,4
Total		783,0

445. La base de données sur les infrastructures en 2017 contenait les enregistrements de 49 infrastructures de captage d'eau dont 8 puits d'exploration (7 géoréférencés), 9 puits et 32 sources.

Figure 4. Infrastructures de captage d'eau dans l'île de Santo Antão



446. **Stratégies et programmes de l'Etat.** Face à ce contexte, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA) a développé une stratégie sectorielle articulée autour de quatre axes prioritaires : (i) la mobilisation optimale des ressources hydriques rares à travers le développement de petits barrages et de l'irrigation goutte-à-goutte ; (ii) la promotion d'une agriculture résiliente utilisant des variétés adaptées à la sécheresse et des techniques d'économie d'eau ; (iii) le recours aux solutions non conventionnelles, notamment la désalinisation couplée à l'énergie solaire pour réduire les coûts de production d'eau ; et (iv) le renforcement des capacités techniques des producteurs à travers des écoles mobiles de formation. Ces orientations visent à transformer les contraintes structurelles en opportunités de développement d'une agriculture moderne et durable.

447. La stratégie sectorielle s'inscrit dans les orientations définies par le PEDS II en matière de renforcement de la résilience et d'adaptation au changement climatique, pilier central de la transformation du secteur agricole. Dans ce cadre, les mesures spécifiques relatives à l'eau visent notamment à : (a) mobiliser, gérer et diversifier les sources d'eau, en privilégiant le dessalement des eaux saumâtres et marines, la réutilisation sécurisée des eaux usées traitées, ainsi que la mobilisation des eaux de surface et souterraines ; (b) assurer une utilisation rationnelle de la ressource hydrique à travers l'adoption généralisée de systèmes d'irrigation performants, en particulier la micro-irrigation et l'hydroponie, tout en réduisant les coûts liés à l'eau et à son exploitation grâce au recours aux énergies renouvelables et à la construction d'infrastructures hydrauliques et de production adaptées⁶⁶.

⁶⁶ Les autres mesure du pilier concernent : c) le renforcement et l'amélioration du système agro-sylvo-pastoral et la protection de l'écosystème terrestre, par la gestion durable des ressources fourragères, avec l'introduction et la diffusion d'espèces fourragères

448. **Contraintes majeures.** Les infrastructures hydrauliques existantes, mises en place par l'Etat avec l'appui de ses partenaires, constituent une base solide dans la mobilisation et distribution de l'eau. Cependant des interventions sont nécessaires pour faire face aux contraintes majeures, notamment:

- La dépendance aux énergies fossiles pour le pompage de l'eau engendre des coûts d'exploitation élevés et qui conduit, dans certains cas, à l'abandon de sources et d'infrastructures hydrauliques
- le vieillissement des infrastructures de mobilisation, stockage et distribution de l'eau
- la salinisation des eaux (eaux saumâtres) notamment dans les zones côtières, qui limite l'utilisation de certains forages et réseaux existants
- les faibles taux de recharge des nappes phréatiques.
- L'état vétuste des réseaux de distribution, ainsi que leur typologie de construction (canaux en dur), ne permettent pas le raccordement aux réseaux de tuyauterie des systèmes d'irrigation économes en eau, tels que le goutte-à-goutte.

449. L'ensemble de ces facteurs constitue des défis opérationnels majeurs pour la gestion durable de l'eau agricole.

450. Face à ce contexte, PRO-AGUA adoptera une stratégie de réhabilitation technique ambitieuse combinant sécurisation de la mobilisation et production d'eau, l'optimisation des réseaux d'irrigation existants et la réduction des coûts d'exploitation, tout en mettant en place une assistance technique visant l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la restauration des écosystèmes sur les zones prioritaires. Les interventions porteront sur les quatre îles-cibles (Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau). Les zones d'intervention spécifiques à l'intérieur des îles seront ciblées par des critères dont entre autres, la disponibilité effective de l'eau, le contexte de vulnérabilité sociale et environnementale, la réussite et durabilité des activités productives envisagées, en s'alignant aux orientations stratégiques du MAA.

AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau

451. Les actions de l'AP1 vont concerner : (i) l'extension et optimisation du réseau de distribution de l'eau pour l'irrigation; (ii) la réhabilitation d'installations de mobilisation et gestion de l'eau; (iii) la réhabilitation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux de pluie; (iv) l'installations des unités photovoltaïques : solarisation des forages existants ; (v) la réalisation de points d'abreuvement pour les animaux.

452. Au total, les actions de l'AP 1 permettront d'accroître la disponibilité en eau sur environ 1 392 ha au bénéfice d'environ 6 960 producteurs, auxquels s'ajoutent 312 éleveurs bénéficiaires des 52 points d'abreuvement pour les animaux pour un total de 7 272 personnes.

453. Le tableau 14 présente une vue d'ensemble des interventions de l'AP 1, avec la répartition géographique des ouvrages et des bénéficiaires par île. Cette synthèse permet d'apprécier l'ampleur et la distribution spatiale des investissements hydrauliques prévus dans le cadre de PRO-AGUA.

Tableau 14. Vue d'ensemble des interventions de l'AP1 de mobilisation et gestion de l'eau par île⁶⁷

Rubriques	Unité	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
A. Ouvrages et infrastructures						
Extension du réseau d'irrigation	Km	7	36	11	2	56
Réhabilitation installations mobilisation et gestion de l'eau	Nombre	3	16	6	1	26
Réhabilitation ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux de pluie	forfait	1	1	1	1	1
Installations unités photovoltaïques de 26 kWp	Nombre	4	16	6	2	28
Points d'abreuvement	Nombre	20	-	28	4	52
C. Superficies par type d'intervention						
Extension du réseau d'irrigation	ha	70	360	110	20	560
Réhabilitation installations mobilisation et gestion de l'eau	ha	75	400	150	25	650

herbacées, arbustives et arborées, grâce à de nouvelles techniques de culture et d'économie d'eau (micro-irrigation et hydroponie), ainsi que la promotion de la collecte, de la conservation et de la valorisation des ressources fourragères, la valorisation et l'utilisation des sous-produits agricoles ; c) la promotion du pâturage contrôlé dans les zones sylvopastorales en fonction de la capacité de charge, le contrôle des populations animales et le renforcement de la lutte contre les ravageurs et les maladies, par des méthodes de lutte intégrée (lutte biologique), en plus du maintien des périmètres boisés

⁶⁷ Les chiffres entre parenthèses et en italique représentent les facteurs correctifs appliqués pour éviter le double comptage des bénéficiaires et superficies.

Rubriques	Unité	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
Réhabilitation ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux de pluie (inclus dans la réhabilitation)	ha					
Installations unités photovoltaïques de 26 kWp	ha	50	200	75	25	350
Points d'abreuvement	nombre					
<i>Facteur correctif pour non double comptage (- 30% valeur extension étant déjà inclus dans la réhabilitation et unité photovoltaïque)</i>		-21	-108	-33	-6	-168
Total superficies bénéficiant des action AP1 (net)		174	852	302	64	1392
C. Bénéficiaires						
Extension du réseau d'irrigation	Producteur	350	1800	550	100	2800
Réhabilitation installations mobilisation et gestion de l'eau	Producteur	375	2000	750	125	3250
Réhabilitation ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux de pluie	Producteur	0	0	0	0	0
Installations unités photovoltaïques de 26 kWp	Producteur	250	1000	375	125	1750
<i>Facteur correctif pour non double comptage (- 30% valeur extension étant déjà inclus dans la réhabilitation et unité photovoltaïque)</i>	Producteur	-105	-540	-165	-30	-840
Total Producteurs (net)		870	4260	1510	320	6960
Points d'abreuvement	Eleveur	120	0	168	24	312
Total bénéficiaires AP 1		990	4260	1678	344	7272

454. Extension et optimisation du réseau de distribution d'eau pour l'irrigation. L'extension de 56 km de réseaux secondaires et tertiaires permettra de desservir des zones agricoles où la demande est avérée mais non satisfaite tant pour l'insuffisance des ouvrages que pour la typologie ne permettant pas le branchement avec le système goutte à goutte. En raison d'environ 10 ha desservis par kilomètre de réseau, l'action servira à l'irrigation d'environ 560 ha et touchera environ 2 800 producteurs répartis comme suit : 70 ha Fogo pour 350 producteurs, 360 ha à Santiago pour 1 800 producteurs, 110 ha à Santo Antão pour 550 producteurs et 20 ha à São Nicolau pour 100 producteurs. Il est estimé que 30% des superficies et en conséquence des bénéficiaires sont concernés par d'autres investissements, notamment la réhabilitation des forages et les unités photovoltaïques. L'action se développera dans les zones présentant un potentiel agricole élevé mais actuellement sous-exploitées en raison de l'absence d'infrastructures de distribution, ainsi que dans les zones où la disponibilité d'eau sera accrue par les interventions de mobilisation d'eau de PRO-AGUA. Les nouvelles extensions utiliseront des matériaux durables (PEHD) et seront conçues pour faciliter le branchement du système d'irrigation goutte à goutte et de minimiser les pertes en ligne, un enjeu critique dans le contexte de rareté de l'eau.

455. Réhabilitation d'installations de mobilisation et gestion de l'eau. Parmi les forages structurellement dégradés nécessitant d'une réhabilitation urgente, PRO-AGUA interviendra sur vingt-six (26) infrastructures répartis entre Fogo (3 forages soit 11%), Santiago (16 forages soit 62%), Santo Antão (6 forages soit 23%) et São Nicolau (1 forage soit 4%). Les diagnostics techniques révèlent des problèmes de colmatage, de corrosion des tubages, de pompes défectueuses et d'installations électriques vétustes. Les travaux incluront : décolmatations, retubage, essais de pompage pour déterminer les débits optimaux, remplacement des pompes adaptées aux débits disponibles, réfection des têtes de forage et mise aux normes des dispositifs électriques, ainsi que la réhabilitation de structures de gestion d'eau telles que les tunnels d'infiltration. Ces forages réhabilités vont desservir directement 650 ha en raison d'une moyenne de 25 ha par forage au bénéfice d'environ 3 250 producteurs pratiquant l'horticulture, dont 375 à Fogo, 2 000 à Santiago, 750 à Santo Antao et 125 à São Nicolau. En fonction des besoins identifiés, l'installation de petites unités de dessalement des eaux saumâtres pourra être envisagée afin de réhabiliter les forages, en particulier dans les zones côtières affectées par l'intrusion saline, qui pénalise fortement l'activité horticole et agricole.

456. Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies. La résilience des bassins de production sera également renforcée par la réhabilitation ou la construction d'ouvrages de gestion des eaux de surface, notamment : (i) des digues de captage et de filtration dans le lit des rivières (ribeiras), contribuant à la recharge des nappes phréatiques ; et (ii) des infrastructures de collecte et de stockage des eaux de pluie. Ces ouvrages — tels que les réservoirs et les surfaces de captage associées aux canalisations de collecte des eaux de ruissellement le long des routes — serviront principalement à l'irrigation d'appoint. Il est estimé que ces actions pourront concerner environ 120 hectares dans les zones déjà ciblées par la réhabilitation des infrastructures (AP1) et les aménagements de bassins versants.

457. Installation d'unités photovoltaïques (solarisation des forages existants). L'installation de 28 unités photovoltaïques de 26 kWp chacune (soit 728 kWp au total) vise à réduire drastiquement les coûts de pompage qui constituent aujourd'hui un déterminant majeur du prix de l'eau agricole. Les données de terrain montrent que le coût de l'électricité représente 60-70% du coût total de production d'eau. La solarisation permettra de stabiliser la production d'eau, d'améliorer la rentabilité des exploitations irriguées et d'alléger la pression financière sur les opérateurs concessionnaires. Cette approche s'inscrit dans la stratégie nationale de transition énergétique du pays et dans les orientations du MAA visant à réduire de 30% le coût de l'eau pour les agriculteurs. Ces installations pourront servir à l'irrigation d'environ 350 ha en raison d'une unité par 12,5 ha et au profit de 750 producteurs (en raison de 0,2 ha de superficie horticole), réparti comme suit : 50 ha Fogo (250 producteurs), 200 ha à Santiago (1 000 producteurs), 75 ha à Santo Antão (375 producteurs) et 25 ha à São Nicolau (125 producteurs). Les systèmes seront dimensionnés pour assurer un fonctionnement optimal même pendant les périodes de faible ensoleillement et incluront des dispositifs de stockage d'énergie lorsque nécessaire.

458. Construction de points d'abreuvement pour les animaux. La construction ou réhabilitation de 52 points d'abreuvement vise à limiter la concurrence entre usages agricoles et pastoraux, réduisant ainsi la pression sur les réseaux d'irrigation. Cette intervention s'inscrit dans une logique de gestion intégrée des ressources en eau et de soutien à l'élevage, secteur crucial pour la sécurité alimentaire et les revenus ruraux. Les ouvrages comprendront bassins maçonnés, abreuvoirs en béton, systèmes de drainage et raccordements hydrauliques simples connectés aux sources ou forages dédiés. Ces installations seront concentrées sur les îles à forte vocation pastorale : Fogo (20 points soit 38%), Santo Antão (28 points soit 54%) et São Nicolau (4 points soit 8%). Elles desserviront directement 312 producteurs-éleveurs, dont 120 à Fogo, 168 à Santo Antão et 24 à São Nicolau, améliorant les conditions d'abreuvement du cheptel des 13 associations ou coopératives d'éleveurs soutenues dans l'amélioration des conditions d'élevage, y compris l'alimentation et l'abreuvement.

459. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale intégrées aux interventions. Conformément aux exigences de sauvegarde environnementale et sociale du projet, l'ensemble des interventions de l'AP 1 intègre des mesures de protection environnementale et sociale systématiques. Ces mesures comprennent deux volets complémentaires :

- (i) Screening et catégorisation environnementale et sociale des sous-projets : Avant toute intervention, chaque sous-projet (extension de réseau, réhabilitation de forage, solarisation, point d'abreuvement) fera l'objet d'un screening environnemental et social permettant sa catégorisation selon les risques identifiés. Des rapports d'évaluation environnementale et sociale seront préparés, révisés et validés pour chacune des quatre îles (Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau), permettant d'identifier les mesures d'atténuation spécifiques à chaque contexte local.
- (ii) Mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales : Sur la base des évaluations, des travaux complémentaires de protection environnementale seront systématiquement intégrés à chaque type d'infrastructure :
 - Extension du réseau d'irrigation : Travaux complémentaires de construction ou d'achèvement incluant la protection antiérosive des tranchées, la gestion des déblais, la remise en état des zones de passage et la prévention de la contamination des sols ;
 - Réhabilitation des forages et galeries d'infiltration : Mesures de protection des têtes de forage, sécurisation périmétrique, gestion appropriée des boues de forage, protection contre les infiltrations polluantes et dispositifs de contrôle de la qualité de l'eau ;
 - Réhabilitation des réservoirs, digues et ouvrages de collecte des eaux de pluie : Travaux de consolidation des ouvrages avec prise en compte des aspects de sécurité hydraulique, végétalisation des berges pour limiter l'érosion, aménagements de drainage pour éviter les inondations localisées ;
 - Installations photovoltaïques : Gestion environnementale de l'installation (fondations minimisant l'impact au sol, gestion des câblages, dispositifs de sécurité électrique) et plan de gestion des équipements en fin de vie ;
 - Points d'abreuvement : Aménagements de protection contre la pollution animale, système de drainage évitant la formation de zones boueuses, plantation d'espèces fourragères autour des points d'eau pour limiter la dégradation des sols.

460. Ces mesures de sauvegarde environnementale et sociale représentent un investissement intégré au coût global de chaque infrastructure et sont budgétisées de manière spécifique pour

chaque île. Elles garantissent que les investissements hydrauliques de PRO-AGUA contribuent non seulement à la sécurité de l'eau mais également à la protection de l'environnement et au bien-être des communautés bénéficiaires.

461. *Mesures spécifiques genre et inclusion sociale.* Un partenariat avec l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS) sera établi pour intégrer la perspective de genre dans les initiatives stratégiques de l'agence nationale. Sur la base d'un diagnostic institutionnel initial, cette collaboration aura pour objectifs de cocréer un document cadre engageant l'agence à l'égalité de genre, à améliorer l'accès et la participation des femmes dans la gestion durable de l'eau, et renforcer le plaidoyer pour un cadre légal favorable, à mettre en place un système d'information et études sur l'eau sensible au genre... Aussi, une étude sur l'implication des femmes et des jeunes dans le secteur de l'eau agricole sera menée afin de guider les politiques et orientations stratégiques nationales.

462. *Suivi hydrogéologique et protection des ressources souterraines.* En complément des investissements physiques, le PRO-AGUA financera, dès la première année d'exécution, la réalisation d'un état des lieux hydrogéologique de référence (baseline) dans chaque île d'intervention (Santiago, Fogo, Santo Antão), portant sur : (i) les niveaux piézométriques des principales nappes sollicitées par l'agriculture irriguée ; (ii) la conductivité électrique et la teneur en chlorures des eaux souterraines utilisées pour l'irrigation, comme indicateurs de salinisation ; (iii) la cartographie des zones de recharge potentielle et des zones à risque de surexploitation. Cette étude de référence, conduite avec l'appui technique de l'ANAS et d'un bureau d'études hydrogéologique spécialisé recruté par le programme, constituera le socle du dispositif de surveillance continue prévu pour toute la durée du PRO-AGUA. Un réseau minimal de points de mesure piézométrique et qualitatifs — au moins cinq points par île dans les bassins les plus sollicités — sera équipé et opérationnel avant le démarrage des premiers investissements en irrigation. Les données collectées seront transmises trimestriellement à l'Unité Nationale d'Exécution du Programme (UNEP) et intégrées au système S&E du programme.

463. Protocole de suivi de la qualité et de la quantité des eaux souterraines :

- a. *Objectif.* Prévenir la salinisation des sols et la surexploitation des nappes dans les zones d'intervention du PRO-AGUA, en assurant un suivi continu et documenté de l'état des ressources en eau souterraine tout au long du cycle du programme.
- b. *Étape 1 — Étude hydrogéologique de référence (mois 1 à 6).* Dès le démarrage du programme, une étude hydrogéologique de référence est conduite par un bureau spécialisé recruté par l'UNEP, en coordination avec l'ANAS. Cette étude couvre les trois îles d'intervention et produit : (a) une cartographie des aquifères sollicités ; (b) des mesures initiales de niveau piézométrique et de conductivité électrique dans un réseau d'au moins quinze points de mesure (cinq par île) ; (c) une estimation des taux de recharge annuels et des volumes prélevables sans risque de surexploitation ; (d) une identification des zones à risque prioritaire de salinisation par intrusion marine.
- c. *Étape 2 — Installation du réseau de surveillance (mois 4 à 9).* Sur la base de l'étude de référence, l'UNEP, en partenariat avec l'ANAS, installe ou réhabilite les points de mesure piézométrique identifiés, équipés de sondes de niveau et de conductivité. Les données sont collectées et transmises à l'UNEP selon une fréquence trimestrielle.
- d. *Étape 3 — Suivi continu et reporting (années 1 à 6).* L'ANAS assure la collecte trimestrielle des données et transmet à l'UNEP un rapport semestriel synthétisant l'évolution des indicateurs ENV-1 et ENV-2. Ces rapports sont versés au système S&E du programme et présentés lors des revues annuelles des PTBA.
- e. *Étape 4 — Seuils d'alerte et mesures d'adaptation.* Deux niveaux d'alerte sont définis :
- f. Alerte jaune (dégradation de 10 à 20 % par rapport à la baseline) : information du Comité de Pilotage, revue technique dans les 60 jours, recommandations d'adaptation des pratiques d'irrigation.
- g. Alerte rouge (dégradation supérieure à 20 % ou conductivité dépassant 1 500 $\mu\text{S}/\text{cm}$) : suspension immédiate des captages concernés, déclenchement d'une mission d'expertise hydrogéologique externe, révision du plan de mobilisation de l'eau dans la zone concernée.
- h. *Formalisation institutionnelle.* L'ensemble de ces dispositions est formalisé dans une convention de service entre l'UGP et l'ANAS, signée avant le premier décaissement

de l'AP1, précisant les obligations de collecte, de transmission des données et de reporting, ainsi que les ressources humaines et matérielles mobilisées par chaque partie.

AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau

464. **Organisation de la maintenance.** Au Cabo Verde, le fonctionnement durable des infrastructures hydrauliques repose sur un modèle éprouvé de concessions publiques ou municipales. Dans ce système, l'État et ses partenaires financent le CAPEX⁶⁸, tandis que l'exploitation et la maintenance relèvent intégralement des sociétés concessionnaires⁶⁹ conformément à leurs contrats de gestion. Les concessionnaires facturent les usagers et utilisent ces recettes pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance (O&M) pendant toute la durée contractuelle. Toutefois, conformément aux principes de gouvernance inclusive, PRO-AGUA favorisera autant que possible, l'implication active des usagers dans la gestion des infrastructures, notamment à travers des comités d'usagers qui assurent l'interface avec les concessionnaires et participent au suivi de la qualité du service. Pour les points d'abreuvement des animaux, la gestion est confiée directement aux associations d'usagers, notamment les éleveurs, qui en assurent l'exploitation, la maintenance et la gestion financière selon des modalités définies dans des conventions de gestion communautaire.

465. L'approche de gouvernance inclusive du projet s'articule autour de plusieurs phases d'ingénierie sociale systématiquement intégrées au cycle de mise en œuvre des infrastructures hydrauliques : (i) la phase de consultation préalable des bénéficiaires et associations d'usagers pour recueillir leurs besoins et contraintes spécifiques ; (ii) la phase de validation participative des tracés et emplacements des ouvrages, permettant aux communautés de s'approprier les choix techniques et d'anticiper les ajustements nécessaires ; et (iii) la phase de surveillance sociale des travaux, durant laquelle les comités d'usagers exercent un contrôle citoyen sur la qualité d'exécution, le respect des délais et la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales. Ces trois phases constituent des jalons obligatoires du processus de mise en œuvre et garantissent que les investissements répondent aux attentes réelles des communautés tout en renforçant leur capacité de gestion future des infrastructures.

466. Ce principe garantit la continuité de service et évite toute dépendance financière à un appui exogène, élément fondamental de la durabilité sectorielle.

467. L'appui du programme se limitera à l'organisation, la coordination et le contrôle du dispositif O&M sans financer directement les coûts récurrents des concessionnaires. Les activités couvriront la tenue d'ateliers de coordination entre régulateurs (ARME et ANAS), opérateurs, municipalités et MAA pour harmoniser les modalités de concession et de maintenance des ouvrages réhabilités ou construits. PRO-AGUA appuiera la finalisation ou adaptation des contrats de gestion pour y intégrer les nouveaux actifs en précisant les responsabilités opérationnelles et les exigences de maintenance continue. Des missions techniques d'inspection permettront de vérifier la conformité du fonctionnement, l'efficacité de la maintenance préventive et l'application des normes de qualité de service. Un appui institutionnel et technique léger (reporting, suivi contractuel, analyses de coûts, consolidation des données O&M) outillera les parties prenantes dans la gestion pérenne des systèmes.

468. Les coûts d'organisation de la maintenance prévus reflètent uniquement les charges du programme pour la mise en place de ces mécanismes. L'estimation indicative comprend les déplacements annuels pour inspections techniques, les frais juridiques liés à l'actualisation des contrats de concession, les frais administratifs pour la gestion des mécanismes O&M et la production des rapports, l'appui institutionnel minimal aux concessionnaires pour le suivi technique, ainsi que la maintenance préventive et curative des points d'abreuvement dont la gestion relève directement des associations d'usagers ou comités locaux.

469. **Mesures spécifiques d'adaptation et de résilience.** Les mesures se focalisant sur le suivi des capacités et potentiels des ressources en eau⁷⁰ et la rationalisation des besoins d'exploitation pour les activités du projet tout en veillant au respect des dispositions réglementaires de priorisation des usages. Les communautés seront régulièrement sensibilisées de l'importance de la rationalisation des consommations et du respect des mesures techniques mises en place. Par ailleurs, des aménagements complémentaires (pour le recueil d'eau pluviales par exemple) pourraient être

⁶⁸ CAPEX (Capital Expenditure) : Dépenses d'investissement en capital, c'est-à-dire les dépenses engagées pour acquérir, construire ou améliorer des actifs à long terme tels que les infrastructures, équipements et installations. Dans le contexte de PRO-AGUA, le CAPEX comprend les coûts de construction et d'installation des ouvrages hydrauliques (réseaux d'irrigation, forages, unités photovoltaïques, points d'abreuvement), par opposition aux dépenses opérationnelles (OPEX) qui couvrent les coûts récurrents de fonctionnement et de maintenance.

⁶⁹ Águas de Santiago, Águas de Porto Novo, Águas Brava, Águas de Rega

⁷⁰ Par satellite à travers l'Institut National de Météorologie et de Géophysique et des mesures physiques -INMG

associés aux principaux aménagements hydrauliques toujours dans l'optique d'optimisation des ressources en eau.

470. *Mesures spécifiques genre et inclusion sociale.* Un partenariat avec l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANAS) sera établi pour intégrer la perspective de genre dans les initiatives stratégiques de l'agence nationale. Sur la base d'un diagnostic institutionnel initial, cette collaboration aura pour objectifs de cocréer un document cadre engageant l'agence à l'égalité de genre, à améliorer l'accès et la participation des femmes dans la gestion durable de l'eau, et renforcer le plaidoyer pour un cadre légal favorable, à mettre en place un système d'information et études sur l'eau sensible au genre... Aussi, une étude sur l'implication des femmes et des jeunes dans le secteur de l'eau agricole sera menée afin de guider les politiques et orientations stratégiques nationales.

Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 1.1.

471. La mise en œuvre de la sous-composante 1.1 reposera sur une coordination étroite entre le MAA, les municipalités, les sociétés concessionnaires et les agences de régulation du secteur de l'eau (ANAS et ARME). L'objectif est de garantir la cohérence des investissements, l'intégration immédiate des ouvrages dans les systèmes de gestion existants et la durabilité opérationnelle des actifs financés par PRO-AGUA.

472. Le MAA assurera le pilotage stratégique, la planification annuelle des investissements et la validation technique des ouvrages. ANAS interviendra comme régulateur technique pour garantir la durabilité de l'usage de l'eau en délivrant les licences selon la disponibilité en eau et en fixant les limites de pompage et les règles d'exploitation des forages, sans rôle opérationnel direct dans la construction. ARME, régulateur financier, définit les tarifs et veillera à ce que les coûts de fonctionnement et de maintenance soient couverts, et sera associé lorsque certains investissements pourront permettre de rendre l'eau plus abordable pour les agriculteurs.

473. Sous réserve de capacité et de compétitivité de leur offre, les sociétés de distribution d'eau pourront réaliser les travaux d'infrastructure en qualité d'entrepreneurs EPC (Engineering, Procurement and Construction - Ingénierie, Approvisionnement et Construction). Dans ce cas, une vérification indépendante sera effectuée conformément aux règles du FIDA. La liste annuelle des forages et de l'infrastructure de mobilisation d'eau à réhabiliter sera approuvée par le comité de pilotage du programme PRO-AGUA, et les sociétés devant assurer la gestion et la maintenance des ouvrages fourniront un résumé des systèmes concernés et de l'étendue des travaux de réhabilitation.

474. Les études techniques préliminaires financées par le FIPS (Fonds d'Investissement pour la Préparation de Sous-projets) pendant la phase préparatoire du programme PRO-AGUA permettront d'identifier et de dimensionner les infrastructures prioritaires. Sur cette base, les études d'exécution détaillées (plans d'exécution, devis quantitatifs et estimatifs, spécifications techniques), ainsi que la réhabilitation des infrastructures de mobilisation d'eau, l'extension des réseaux et la solarisation seront confiées à des entreprises spécialisées recrutées selon les procédures nationales et celles du FIDA. Les concessionnaires (Águas de Santiago, Águas de Porto Novo, Águas de Brava, Águas de Rega) seront associés dès la phase de conception afin d'intégrer les besoins opérationnels, les exigences de maintenance et les modalités de raccordement aux systèmes existants. Conformément aux principes d'assurance-qualité, tous les travaux seront soumis à des procédures de réception provisoire (à l'achèvement des travaux et après tests de performance) et de réception définitive (après période de garantie), conditions inaliénables pour le paiement final et le transfert de responsabilité aux concessionnaires. Les bénéficiaires et associations d'usagers seront mobilisés pour les phases de consultation, la validation des tracés et la surveillance sociale des travaux.

475. Le suivi technique, environnemental et social sera assuré conjointement par le MAA, ANAS et les municipalités, avec un reporting consolidé dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du programme. Un accent particulier sera mis sur le développement des études préalables à l'investissement nécessaires pour éclairer l'utilisation durable des sources d'eau et en particulier éviter la sur-extraction d'eau et l'augmentation de la salinité des eaux souterraines (enquêtes hydrologiques et hydrogéologiques, tests sur le terrain, bilans hydriques). Cela inclura l'analyse de la demande et de la disponibilité futures en eau (y compris les scénarios de changement climatique) afin d'éclairer la priorisation des systèmes à réhabiliter ou construire, des sources d'eau et de la technologie ainsi que de leurs règles opérationnelles.

476. Lorsque ces informations et études existent ou sont disponibles, elles seront fournies par ANAS. Lorsqu'elles n'existent pas, elles seront réalisées avec les ressources du programme. En règle générale pour l'investissement, le programme priorisera des alternatives ne nécessitant pas de pompage supplémentaire des eaux souterraines telles que la collecte des eaux de pluie, et envisagera des usages alternatifs tels que la désalinisation, les systèmes hybrides et la réutilisation.

477. Dès la mise en service des ouvrages, les contrats de concession des entités responsables de la gestion et de la maintenance seront mis à jour afin d'intégrer les nouveaux ouvrages dans le domaine concédé en précisant les responsabilités opérationnelles et les exigences de maintenance continue, garantissant ainsi leur exploitation durable et conforme aux standards techniques et réglementaires.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation proposées
Risques techniques et environnementaux	
Sur-extraction des eaux souterraines conduisant à l'épuisement des nappes et à l'augmentation de la salinité	- Tests de pompage pour déterminer les débits d'exploitation durables - Priorisation des ouvrages ayant déjà obtenu la licence d'ANAS - Installation de compteurs et système de monitoring des prélèvements
Dégradation rapide des infrastructures réhabilitées en raison d'une maintenance inadéquate	- Mise à jour obligatoire des contrats de concession intégrant les nouveaux ouvrages - Clauses contractuelles précises sur les responsabilités de maintenance - Formation des concessionnaires aux spécificités des nouveaux équipements - Suivi technique régulier par le MAA et ANAS - Période de garantie avec réception provisoire et définitive
Impact environnemental négatif des travaux (érosion, pollution, dégradation des écosystèmes)	- Screening environnemental et social systématique de tous les sous-projets - Préparation et validation de rapports d'évaluation E&S pour chaque île - Intégration de mesures de protection dans les devis (protection antiérosive, gestion des déblais, remise en état) - Surveillance environnementale pendant les travaux
Insuffisance des ressources en eau face aux impacts du changement climatique	Promotion de technologies économes en eau (irrigation goutte-à-goutte, variétés résistantes)
Risques opérationnels et institutionnels	
Retards dans la réalisation des études techniques préalables retardant le démarrage des travaux	- Lancement anticipé des études FIPS pendant la phase préparatoire - Utilisation prioritaire des études existantes disponibles auprès d'ANAS - Recrutement rapide de bureaux d'études qualifiés selon procédures simplifiées
Coordination insuffisante entre acteurs (MAA, ANAS, municipalités, concessionnaires)	- Protocole de coordination formalisé entre toutes les parties prenantes - Comités de pilotage réguliers au niveau de chaque île - Reporting consolidé dans le cadre du système de suivi-évaluation du programme
Risques financiers et de durabilité	
Coûts d'exploitation (O&M) non couverts par les tarifs, compromettant la durabilité	- Révision tarifaire si nécessaire pour assurer la viabilité financière des concessionnaires - Amélioration de l'efficacité technique réduisant les pertes et les coûts
Abandon ou défaillance technique des équipements photovoltaïques	Contrats de concessions O&M avec les distributeurs officiels

Calendrier indicatif de mise en œuvre

Phases / Activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
Phase préparatoire et études								
Études techniques préliminaires (FIPS)	x							
Enquêtes hydrologiques et hydrogéologiques		x						
Analyses demande/disponibilité eau ⁷¹		x						
Screening environnemental et social des sous-projets		x	x	x	x	x		
Rapports d'évaluation E&S (4 îles)								
Études d'exécution détaillées		x	x	x	x			
Mise en œuvre des infrastructures								
Extension réseaux d'irrigation (56 km)		x	x	x	x	x		
Réhabilitation forages et galeries (26 ouvrages)		x	x	x	x	x		
Réhabilitation réservoirs/diques/collecte (4 ouvrages)		x	x	x	x	x		
Installation unités photovoltaïques (28 unités)		x	x	x	x	x		
Construction points d'abreuvement (52 points)		x	x	x	x	x		
Travaux complémentaires protection E&S		x	x	x	x	x		
Accompagnement et transfert								

⁷¹ Scénarios climatiques

Ingénierie sociale (consultation, validation, surveillance)	x	x	x	x	x	x		
Formation concessionnaires et techniciens		x	x	x	x	x		
Mise à jour contrats de concession		x	x	x	x	x		
Réception provisoire des ouvrages			x	x	x	x	x	x
Réception définitive des ouvrages			x	x	x	x	x	x
Suivi et évaluation								
Suivi technique, environnemental et social		x	x	x	x	x	x	x
Monitoring des prélèvements et qualité de l'eau		x	x	x	x	x	x	x
Évaluations à mi-parcours et finale				x			x	

Sous-composante 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes

Produit attendu : Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes.

478. **Secteur agricole.** Le secteur agricole emploie environ 9,9 % de la population capverdienne active (2023) et contribue à 4,7 pourcent au PIB. Cependant, en dépit de sa place secondaire par rapport aux secteurs du tourisme et des services, l'agriculture reste un moyen de subsistance important pour la population rurale. Les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau, ciblées par le programme PRO-AGUA, sont celles présentant la plus forte vocation agricole. Santiago, île la plus peuplée du pays, dispose de la majorité des superficies agricoles exploitables, tant en régime irrigué qu'en régime pluvial. Santiago et Santo Antão concentrent à elles seules la majeure partie des superficies irrigables et irriguées du pays.

479. Les types d'agriculture pratiqués dans chaque île ainsi que les différentes productions végétales, sont déterminés par les conditions climatiques, hydriques et topographiques.

Tableau 15. Type d'agriculture et productions végétales par île.

Île	Type d'agriculture différentes zones selon les conditions climatiques, hydriques et topographiques	Productions végétales
Fogo	- Pluviale - Irriguée - Agropastorale - Pluviale et des climats tempérés en zones d'altitude due au microclimat frais et humide	- Cultures pluviales: maïs et haricot, manioc. - Cultures irriguées : légumes, patate douce, pomme de terre, banane, papaye. - Fruits tropicaux et subtropicaux : mangue, banane, papaye, goyave, tamarin, etc. - Fruits tempérés : raisin, coing, pomme, figue, pêche, grenade. - Culture de rente : raisin, café.
Santiago	- Pluvial - Irrigué - Agropastorale	- Cultures pluviales: maïs et haricot, manioc. - Cultures irriguées : légumes, patate douce, pomme de terre, banane, papaye. - Fruits tropicaux et subtropicaux : mangue, banane, papaye, agrumes, goyave, coco, cerise de cayenne (azeidinha), etc.
Santo Antão	Agriculture en terrasse - Pluvial - Irrigué - Agropastorale Les zones sèches/aride sont dominées par l'élevage	- Cultures pluviales: maïs et haricot, manioc. - Cultures irriguées : légumes, patate douce, pomme de terre, banane, papaye. - Fruits tropicaux et subtropicaux : mangue, fruit à pain, banane, papaye, coco, etc. - Fruits tempérés : coing, pomme, grenade. - Culture de rente : canne à sucre.
São Nicolau	- Pluvial - Irrigué - Agropastorale	- Cultures pluviales: maïs et haricot, manioc. - Cultures irriguées : légumes, patate douce, pomme de terre, banane, papaye. - Fruits tropicaux et subtropicaux : mangue, banane, papaye, divers.

480. L'agriculture repose sur des exploitations familiales qui pratiquent l'activité sur des parcelles de petite taille, avec une surface inférieure à un hectare⁷² (en moyenne de 0,9 ha en pluvial et de 0,4 ha en irrigué)⁷³. Elle demeure fortement dépendante de la pluviométrie durant la période de juin à octobre, ainsi que des ressources en eau souterraines et de source, ce qui rend les systèmes de production particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. La mobilisation et la gestion durable de l'eau à des fins agricoles constituent, à cet égard, un enjeu majeur pour le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus agricoles et la résilience des moyens d'existence ruraux.

481. Au total, la superficie agricole exploitable en régime pluvial estimée s'élève à 21 561 hectares, tandis que la superficie irrigable est proche de 4 000 hectares. Les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau concentrent 97 % des superficies exploitables en pluvial (environ 20 000 ha) et 86 % des superficies irrigables (environ 3 400 ha), ce qui en fait des zones prioritaires d'intervention.

⁷² Selon le RGA 2015, environ 70% des exploitations agricoles familiales ont une superficie inférieure à 1 ha.

⁷³ Enquête agricole permanent intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025

Tableau 16. Superficies exploitables et cultivées dans la campagne agricole 2024-2025⁷⁴

Type de culture	Superficie exploitable	Superficie cultivée		Répartition systèmes d'irrigation	
	ha	ha	%	ha	%
Terres en pluviale	21.561	12.866	60%		
Terres en irrigué	3.952	2.507	63%		
Système inondation				1.464	58,40%
Système goutte-à-goutte				1.157	46,15%

Source des données : Enquête agricole permanent intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025.

482. **Agriculture pluviale.** Les superficies cultivées en pluvial sont majoritairement consacrées aux cultures associées de maïs et haricot et dans certaine zone au manioc. Il existe une panoplie d'espèces d'haricots dont les haricots de cycle court (*Vigna unguiculata* et *Phaseolus vulgaris*) et les haricots de cycle long (*Dolichos* et *Cajanus cajanus*). La plus grande part des superficies cultivées en pluvial est enregistrée dans la municipalité de Santa Catarina (île de Santiago), avec 31,0 %, suivie des municipalités de São Filipe (île de Fogo) (8,7 %), São Miguel (île de Santiago) (7,7 %), Santa Cruz (île de Santiago) (6,7 %), São Salvador do Mundo (île de Santiago) (6,0 %) et São Lourenço dos Órgãos (île de Santiago) (6,2 %). Au total, l'île de Santiago concentre 62,7 % des superficies cultivées en régime pluvial, suivie de l'île de Fogo avec 16,7 %. Ces deux îles, qui présentent les conditions les plus favorables à l'agriculture pluviale, représentent à elles seules 79,4 % des superficies cultivées en pluvial au niveau national⁷⁵. De fortes variations des rendements et de la production, ainsi qu'une réduction progressive des superficies exploitées, sont observées depuis 2021, en raison de plusieurs facteurs dont, entre autres, les faibles rendements liés à l'irrégularité de la pluviométrie, la diminution de la main-d'œuvre disponible et la pénibilité du travail agricole, liée à un faible niveau de mécanisation.

Tableau 17. Evolution des surfaces cultivées en pluviale

	Année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Superficie (ha)	18 794	20 190	20 155	16 596	12 866	12 866

Source : Rapport du Cabo Verde à la Concertation régionale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Dakar – Novembre 2025)

483. **Agriculture irriguée.** L'agriculture irriguée est pratiquée sur des parcelles situées dans les vallées (ribeiras) ou sur les versants aménagés en terrasses, desservies par des infrastructures de mobilisation de l'eau et un réseau de canaux assurant sa distribution jusqu'aux parcelles. Au niveau de la parcelle, l'irrigation est réalisée principalement par inondation (système traditionnel), bien que l'irrigation goutte-à-goutte soit de plus en plus adoptée. Au niveau national, les superficies irriguées et exploitées sont estimées à environ 2 500 ha, sur un potentiel irrigable total évalué à 3 952 ha avec un taux d'occupation de 63,4%.

484. Comme indiqué plus haut, la majorité des superficies irrigables et irriguées/exploitées se concentre dans les îles de Santiago et de Santo Antão. L'île de Santiago dispose d'un total de 1 592 ha de superficies irrigables, soit 40,2 % du total national, dont 954 ha sont effectivement exploités, correspondant à un taux d'occupation de 60 %. Santo Antão compte 1 455,6 ha de superficies irrigables, représentant 36,8 % du total, dont 1 122,5 ha sont exploités, avec un taux d'occupation élevé de 77 %. São Nicolau, bien que présentant un taux d'occupation élevé de 83,7 %, ne dispose que de 187,2 ha de superficies irrigables, dont 156,6 ha sont effectivement cultivés. Fogo dispose de 162,2 ha de terres irrigables, toutefois, seules 40,2 ha sont exploités, ce qui correspond à un taux d'occupation relativement faible de 24,8 %.

485. La concentration des terres irriguées disponibles se trouve dans les municipalités à forte vocation agricole pour l'irrigation, notamment Ribeira Grande (Santo Antão), Santa Cruz (Santiago), Porto Novo (Santo Antão), Santa Catarina (Santiago), São Miguel (Santiago), Ribeira Grande (Santiago), Ribeira Brava (São Nicolau) et Paul (Santo Antão). Le tableau 18 montre la répartition des superficies exploitables et exploitées en irrigue et le taux d'occupation par Municipalité et île.

Tableau 18. Répartition des superficies exploitables et exploitées en irrigue et taux occupation par Municipalité et île

Île	Municipalité	Superficies irrigables (ha)		Superficies irriguées/exploitées (ha)		Taux d'occupation
		ha	%	ha	%	%
Fogo	Mosteiros	13,9	0,4	11	0,4	79,1
	São Filipe	105,3	2,7	12,1	0,5	11,5
	Santa Catarina do Fogo	43	1,1	17,1	0,7	39,8
	Total Fogo	162,2	4,2	40,2	1,6	24,8%

⁷⁴ Au niveau national

⁷⁵ Rapport du Cabo Verde à la Concertation régionale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Dakar-Novembre 2025)

Île	Municipalité	Superficies irrigables (ha)		Superficies irriguées/exploitées (ha)		Taux d'occupation
		ha	%	ha	%	%
Santiago	Tarrafal	43,5	1,1	39,5	1,6	90,9
	Santa Catarina	237,2	6	125,9	5	53,1
	Santa Cruz	618,1	15,6	421,2	16,8	68,1
	São Domingos	178,9	4,5	95,5	3,8	53,4
	São Miguel	124,6	3,2	67,5	2,7	54,2
	São Salvador do Mundo	49,4	1,2	26,7	1,1	54,1
	S. Lourenço dos Órgãos	107,6	2,7	71,5	2,9	66,5
	Ribeira Grande de Santiago	232,6	5,9	107,1	4,3	46
	Total Santiago	1.591,9	40,2	954,9	38,2	60,0%
Santo Antão	Ribeira Grande	730,6	18,5	604,8	24,1	82,8
	Paul	329,1	8,3	281,9	11,2	85,7
	Porto Novo	395,9	10	235,8	9,4	59,6
	Total Santo Antão	1.455,6	36,8	1.122,5	44,7	77,1%
São Nicolau	Ribeira Brava	108,9	2,8	89,2	3,6	81,9
	Tarrafal de São Nicolau	78,3	2	67,4	2,7	86,1
	Total São Nicolau	187,2	4,8	156,6	6,3	83,7%
Autres îles et Municipalités		555,9	14	232,8	9,3	41,9%
Total		3.952,7	100	2.507,0	100	63,4%

Source: Enquête agricole permanente intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025

486. Les parcelles irriguées avec le système goutte à goutte couvrent 1 157 hectares représentant 46,1% de la superficie totale irriguée⁷⁶. Cependant ce pourcentage d'adoption du goutte à goutte varie entre les îles et les Municipalités. Ce pourcentage dans les îles cibles de PRO-AGUA est indiqué dans le tableau 19.

Tableau 19. Superficies dotées d'irrigation goutte-à-goutte par île et Municipalité et % par rapport aux superficies cultivées

Île	Municipalité	Superficie irriguées cultivées (ha)	Superficie dotée d'irrigation goutte à goutte (ha)	Taux d'occupation (%)
Fogo	Mosteiros	11,0	9,8	89,1
	São Filipe	12,1	12,1	100,0
	Santa Catarina do Fogo	17,1	17,1	100,0
	Total Fogo	40,2	39,0	97,0
Santiago	Tarrafal	39,5	37,1	93,9
	Santa Catarina	125,9	78,7	62,5
	Santa Cruz	421,2	214,5	50,9
	São Domingos	95,5	91,8	96,1
	São Miguel	67,5	11,8	17,5
	São Salvador do Mundo	26,7	9,2	34,5
	S. Lourenço dos Órgãos	71,5	53,5	74,8
	Ribeira Grande de Santiago	107,1	27,6	25,8
	Total Santiago	954,9	524,2	54,9
Santo Antão	Ribeira Grande	604,8	160,0	26,5
	Paul	281,9	11,5	4,1
	Porto Novo	235,8	94,0	39,9
	Total Santo Antão	1.122,5	265,5	23,7
São Nicolau	Ribeira Brava	89,2	75,5	84,6
	Tarrafal de São Nicolau	67,4	48,4	71,8
	Total São Nicolau	156,6	123,9	79,1
Autres îles et Municipalités		232,8	204,1	87,7
Total		2.507,0	1.156,7	46,1

Source: Enquête agricole permanente intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025

487. Dans certaines zones, notamment à Paul et à Ribeira Grande, bien que les superficies irriguées soient importantes, l'adoption du système d'irrigation goutte-à-goutte demeure limitée (respectivement 4,1 % et 26,5 %). Parmi les facteurs limitants figure l'existence d'infrastructures traditionnelles de distribution de l'eau à la parcelle, telles que les caniveaux (*levadas*) en ciment ou en terre, qui ne permettent pas le raccordement des conduites nécessaires à l'installation du système d'irrigation goutte-à-goutte. Dans ces contextes, des interventions préalables en amont s'avèrent donc indispensables.

⁷⁶ Enquête agricole permanente intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025

488. Système d'exploitation des parcelles irriguées. Le mode prédominant d'exploitation des parcelles irriguées est la gestion directe, qu'au niveau national concerne 67,7 % des exploitations, suivie du métayage (22,0 %) et de la location (10,3 %). Dans les îles cible de PRO-AGUA, la gestion directe est particulièrement dominante dans les municipalités de Tarrafal (Santiago) (93,8 %), São Miguel (Santiago) (93,6 %), Ribeira Grande (Santo Antão) (92,1 %), et Santa Catarina (Fogo) (85,2 %). Le métayage est particulièrement significatif dans les municipalités de Porto Novo (Santo Antão) (44,4 %), Ribeira Grande (Santo Antão) (36,8 %), Paul (35,4 %) et Tarrafal (São Nicolau) (34,1 %). La location est davantage pratiquée dans les municipalités de São Salvador do Mundo (Santiago) (57,8 %), São Filipe (Fogo) (34,1 %), Mosteiros (Fogo) (28,6 %), Santa Catarina (Santiago) (28,4 %), São Domingos (Santiago) (28,2 %), Santa Cruz (Santiago) (21,8 %), Santa Catarina (Fogo) (14,8 %) et São Lourenço dos Órgãos (Santiago) (12,9 %)⁷⁷.

489. En régime irrigué, les principales cultures pratiquées en irrigué sont la canne à sucre, la banane, la papaye, les cultures maraîchères et diverses espèces fruitières. La canne à sucre diffusée principalement dans l'île de Santo Antão, est la culture qui occupe la plus grande superficie irriguée (1 017,4 ha), soit 40,6 % du total national. Elle est suivie par la banane (367,3 ha, soit 14,7 %) cultivée surtout dans l'île de Santiago, la patate douce (285,7 ha, soit 11,4 %), le manioc (234,6 ha, soit 9,4 %), la tomate (156,2 ha, soit 6,2 %), ainsi que d'autres espèces maraîchères et fruitières. Les autres cultures représentent 445,8 ha soit 17,8% du total. Maraîchage. Les cultures maraîchères sont pratiquées aussi bien pendant la saison pluvieuse et chaude que pendant la saison sèche et fraîche, dans des parcelles aménagées pour l'irrigation. La production y est assez diversifiée. L'amélioration des techniques de production, ainsi que le développement de variétés améliorées et adaptées au contexte local, ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de plusieurs projets mis en œuvre avec l'assistance technique des partenaires dont la FAO. En 2023, à partir des semences utilisées, le MAA a estimées que la tomate a été cultivé sur 399,51 ha, le chou pommé (*repolho*) sur 194,62 ha, les courges sur 122,57 ha, l'oignon sur 103,42 ha, etc.

Tableau 20. Estimation des surfaces emblavées en 2023 par spéculation maraîchère à partir des semences utilisées

Spéculation maraîchère	Quantité totale de semences utilisées (kg)	Quantité de semence par hectare (kg/ha)	Area potentielle emblavée estimée (ha)	Rendement estimé (tonnes/ha)	Production estimée (tonnes)
Tomate	75,98	0,25	399,51	28,57	9 987,4
Chou pommé (<i>repolho</i>)	56,01	0,36	194,62	20	3 405,9
Courge	245,14	2	122,57	15	1 608,7
Oignon	413,68	4	103,42	30	2 714,8
Piment	56,08	0,6	93,47	20	1 635,8
Coriandre	118,58	1,3	91,21	3,5	279,3
Carotte	343,34	6	57,22	25	1 251,8
Persil	135,76	3	45,25	5	198,0
Laitue	41,5	1	41,5	20	726,3
Pastèque	81,38	2	40,69	25	890,1
Courgette	157,84	4	39,46	14	483,4
Concombre	37,46	1,3	28,82	30	756,4
chou	17,1	0,6	28,5	25	623,4
Divers	1331,3		77,8		961,7
Total	3 111,15		1 364,00		25 523,0

Sources: Estimation de la production agricole en 2023 - MAA

490. En 2023, le MAA a estimé qu'au niveau nationale 1 364 ha emblavés, correspondent à une superficie effectivement cultivée de 802 ha, avec une intensité culturale moyenne de 1,7.

491. Les semences maraîchères, ainsi que les autres intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires), sont principalement importées par des fournisseurs et entreprises spécialisées et autorisée à l'importation de matériel agricole, y compris les fournitures pour l'irrigation goutte à goutte et les équipements destinés à la mise en place des serres. En ce qui concerne les semences, outre celles acquises auprès des fournisseurs privés, les producteurs utilisent également des semences produites et commercialisées par l'INIDA, ainsi que des semences multipliées directement par les producteurs eux-mêmes (oignon, carotte, choux, tomate). L'importation de produits chimiques est contrôlée et leur utilisation est assez limitée. L'utilisation de fumier est diffusée, tenant compte que chaque exploitation familiale dispose de quelques têtes de bétail.

492. En termes de production totale, le tableau 21 indique les quantités estimées de 2019 à 2023 par spéculation maraîchère (source MAA).

⁷⁷ Enquête agricole permanent intégrée du MAA pour la campagne agricole 2024-2025

Tableau 21. Production maraîchère par spéculation (tonnes) de 2019 à 2023

Cultures maraîchères	Production en tonnes par année				
	2019	2020	2021	2022	2023
Tomate	14.329	12.474	11.238	10.082	9.987
Piment	2.051	2.284	1.864	1.803	1.636
Chou pommé (repolho)	3.642	3.769	3.865	4.298	3.406
Carotte	2.279	3.297	3.751	1.515	1.252
Pastèque	995	1.256	1.041	1.109	890
Laitue	657	956	971	820	726
Chou (couve)	1.571	2.219	1.917	1.191	623
Oignon	3.167	2.962	5.044	3.760	2.715
Divers	5.077	4.474	5.446	5.091	4.287
Total	33.768	33.691	35.137	29.669	25.522
Racines et Tubercules					
Manioc	2.552	2.556	2.506	2.444	2.161
Patate douce	3.395	3.287	3.706	2.802	2.194
Pomme de terre	2.666	2.550	4.400	4.031	2.534
Total	8.613	8.393	10.612	9.277	6.889

Sources: Estimation de la production agricole en 2023 - MAA

493. Production des fruits/arboricultures fruitière. Le potentiel fruiticole au Cabo Verde est relativement diversifié, en raison des contrastes climatiques existant entre les îles et au sein de chaque île où la disponibilité en eau et l'altitude oriente la répartition et la diffusion des différentes espèces fruitières.

494. La production de banane, de papaye, ainsi que d'ananas et de fraises est diffusé dans les parcelles irriguées surtout dans l'île de Santiago. La papaye, tout comme la mangue, a bénéficié par le passé d'interventions d'amélioration variétale, notamment avec l'assistance technique de la FAO, ce qui permet aujourd'hui de disposer sur le marché de fruits de qualité, appréciés par les consommateurs. La production de mangues qui a été sensiblement améliorée à Fogo et d'agrumes nécessite également le recours à une irrigation de secours.

495. D'autres fruits tropicaux sont produits au sein des exploitations familiales et sont présents sur les marchés, tels que l'avocat, la goyave et l'azeidinha (cerise de Cayenne), le fruit à pain (surtout à Santo Antão), entre autres. Le tableau 22 présente l'estimation de la production fruitière pour la période 2019–2023 (source : MAA).

Tableau 22. Production fruitière de 2019 à 2023 par spéculation (tonnes)

Cultures fruitières	Production en tonnes par année				
	2019	2020	2021	2022	2023
Banana	6 631	5 553	4 931	4 628	4 162
Mangue	762	796	720	404	756
Papaye	1 095	983	1 089	918	437
Autres	527	475	414	427	413
Total	9 015	7 807	7 154	6 377	5 768

Sources: Estimation de la production agricole en 2023 - MAA

496. Dans les zones d'altitude situées entre 1 200 et 1 500 mètres, principalement sur l'île de Fogo et, dans une moindre mesure, à Santo Antão, sont produits des fruits de zones tempérées tels que le raisin, le coing, la figue, la pomme, la pêche et la grenade, destinés principalement à la transformation (vin, compotes «marmelada», jus). Sur l'île de Fogo en particulier, la filière raisin et vin a été impulsée depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, grâce à l'amélioration des techniques culturales et des procédés de vinification dans la localité de Chã das Caldeiras, avec un accent mis sur la qualité, la valorisation et la typicité du produit local⁷⁸. Cette dynamique et les résultats ont encouragé l'engagement d'autres producteurs et partenaires dans l'activité, sous différentes dénominations selon les zones de production. En 2023, la production est estimée à 134 tonnes de raisin et environ 53 000 litres de vin.

⁷⁸ Initialement, une forte impulsion à la production du vin Chã a été donnée par des projets du MAA, appuyés par la Coopération italienne et l'Union européenne, avec l'assistance technique et l'accompagnement de l'ONG COSPE. Actuellement, ce vin certifié est disponible dans les supermarchés et boutiques, les espaces duty free des aéroports, ainsi que dans les restaurants et autres lieux fréquentés tant par les résidents que par les touristes.

Tableau 23. Estimation de la production de raisin et de vin à Fogo par année

Production	2019	2020	2021	2022	2023
Raisin (tonnes)	201,94	153,65	150,25	150,16	134,33
Vin (litres)	86 835	61 110	59 758	59 722	53 426

Sources: Estimation de la production agricole en 2023 – MAA – Délégation du MAA/Fogo

497. À ces productions fruitières s'ajoute également le café (*Coffea arabica*), cultivé principalement sur l'île de Fogo et, dans une moindre mesure, à Santo Antão et à Santiago, dans les zones d'altitude. Le café de Fogo, produit sur les pentes du volcan dans la municipalité de Mosteiros, entre 500 et 1 300 mètres d'altitude, est reconnu pour sa qualité, bien que les volumes de production demeurent limités.

498. **Pratiques d'agriculture climato-intelligente**⁷⁹. Au Cabo Verde, plusieurs pratiques d'agriculture intelligente face au climat sont déjà adoptées afin de relever les défis liés au changement climatique, tout en soutenant la croissance économique, le développement du secteur agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les efforts du Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, se sont notamment orientés vers les actions suivantes :

- *La lutte intégrée contre les ravageurs et les maladies (LIR)*, visant une gestion durable et contrôlée des pesticides, adaptée à l'émergence de nouveaux ravageurs et aux effets du changement climatique. A Cabo Verde elle repose notamment sur l'utilisation d'ennemis naturels des cultures et de pesticides homologués. Elle a permis de réduire significativement les infestations saisonnières de la légionnaire et les pertes de rendement associées.
- *L'irrigation à l'aide de systèmes économes en eau*, en particulier le goutte-à-goutte, de plus en plus adopté dans le pays grâce aussi à des subventions publiques pour son installation depuis 2020. Ce système est principalement utilisé pour le maraîchage et les productions à forte valeur ajoutée. Comparée aux systèmes traditionnels, cette technologie améliore la disponibilité et l'efficacité de l'utilisation de l'eau.
- *Les pratiques antiérosives*, telles que les terrasses, les diguettes et les barrières végétales (notamment à base de pois d'Angole), couramment pratiqués à Cabo Verde et qui ont démontré un impact significatif sur la réduction des pertes en sol et l'amélioration de la productivité des terres. Des essais agronomiques ont mis en évidence une réduction de 28 % des superficies soumises à une érosion annuelle supérieure à 10 t/ha, ainsi qu'une augmentation de plus de 20 % de la disponibilité en eau et de la recharge des nappes phréatiques⁸⁰.
- *Les techniques de conservation des sols et de l'eau (CSE)*, incluant le paillage, les cultures de couverture et l'apport d'amendements organiques. Ces pratiques contribuent à l'amélioration de la fertilité, de la structure et de la capacité de rétention d'eau des sols, tout en réduisant le recours aux engrais de synthèse et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre.
- *Les brise-vent*, basés sur l'association d'arbres, qui réduisent l'impact du vent et des pluies intenses sur les jeunes plants, tout en leur apportant un ombrage favorable à leur croissance initiale.
- *L'utilisation de semences améliorées*, plus résistantes aux conditions climatiques extrêmes, notamment dans un contexte d'augmentation des températures et de variabilité des précipitations. Certaines de ces variétés sont locales, tandis que d'autres sont importées et testées par l'Institut national de recherche et de développement agricoles (INIDA).

Contraintes majeurs pour les productions végétales en irrigué

- Non-optimisation des ressources en eau. Les systèmes d'irrigation par inondation des parcelles demeurent encore les plus utilisés, tandis que les systèmes économes en eau restent insuffisamment diffusés. Cette situation s'explique notamment par une méconnaissance des techniques d'irrigation modernes et par l'inadéquation des systèmes de distribution existants (canaux et caniveaux), qui ne sont pas toujours adaptés au raccordement des systèmes d'irrigation goutte à goutte.
- Rendements des cultures faibles et irréguliers. La variabilité climatique affecte de plus en plus la productivité des parcelles agricoles qui demande une plus forte adoption de pratiques

⁷⁹ Climate-Smart Agriculture in Cabo Verde – FAO 2019

⁸⁰ Water management system in Cabo Verde - Baptista 2015

agricoles adaptées aux effets du changement climatique.

- Gestion foncière insuffisamment réglementée. Une grande partie des producteurs ne dispose pas d'attestations de propriété ou d'affectation (titres fonciers), ce qui limite les investissements des exploitants sur leurs parcelles.
- Insuffisante connaissance des standards de production. Les producteurs maîtrisent encore de manière limitée les normes et standards de production, ce qui restreint la mise sur le marché de produits de qualité et l'accès à des débouchés plus rémunérateurs, notamment le marché touristique.

499. **Stratégies et programmes de l'Etat.** L'un des principaux défis du programme du Gouvernement réside dans la modernisation de l'agriculture, en s'appuyant sur les technologies et l'innovation, afin de renforcer la résilience des systèmes agricoles dans un contexte où les conditions agroécologiques sont fortement aggravées par les effets du changement climatique.

500. Dans cette perspective, depuis 2020, le Gouvernement accorde une subvention aux agriculteurs pour l'acquisition et l'installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte⁸¹. Ce programme de subvention a démontré sa pertinence, avec des impacts positifs tant sur les rendements agricoles que sur la gestion durable des ressources en eau. À l'échelle nationale, le taux d'adoption du système goutte-à-goutte atteint 53 % des superficies irriguées⁸². Avec la poursuite des actions définies par la Résolution n.º 39/2024 (Bulletin officiel du 13 mai 2024), le Gouvernement vise à porter ce taux d'adoption à 70 %.

501. À travers le MAA, le Gouvernement finance 50 % du coût total d'acquisition et d'installation des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte. Les 50 % restant sont à la charge des agriculteurs, via des fonds propres et/ou des mécanismes de crédit.

Encadré. Résolution n.º 39/2024 pour la Subvention de l'Etat aux agriculteurs pour l'acquisition et l'installation de systèmes goutte à goutte (extrait B.O. de la République de Cabo Verde n° 43 du 13 mai 2024)

Objectif : Promouvoir une agriculture moderne, durable et résiliente, en s'appuyant sur une meilleure gestion de l'eau d'irrigation.

Champs d'application : La résolution a une portée nationale et s'applique à l'ensemble des agriculteurs poursuivant l'un des objectifs suivants : (i) Convertir un système d'irrigation par inondation vers un système d'irrigation goutte-à-goutte ; (ii) Installer pour la première fois un système d'irrigation goutte-à-goutte ; (iii) Rénover les équipements d'irrigation goutte-à-goutte afin de réduire les pertes en eau.

Payement : La valeur de la subvention ne peut pas dépasser 92 830\$00 ECV (environ 840 Euro) ou 2500 m², pour chaque agriculteur, correspondant à 50% du coût total de 185 659\$50 ECV (environ 1 688 euro). Le paiement de la subvention est fait par AdR, directement aux entreprises commerciales où seront achetés les équipements.

502. Dans la même perspective de modernisation, le Gouvernement a promu un programme d'incitation pour les cultures protégées (serres agricoles), conformément au Bulletin officiel n° 45 du 15 mai 2024 (Résolution n° 44/2024). À l'instar du dispositif mis en place pour l'irrigation goutte-à-goutte, l'État accorde une subvention couvrant 50 % des coûts d'installation des serres. Dans ce cas, la limite de la contribution est de 600 000 ECV (environ 5 450 euros). Les 50 % restants sont mobilisés par l'agriculteur, selon les mêmes procédures que celles définies pour le goutte-à-goutte.

503. L'Agence Água de Rega, mandatée par le MAA, est chargée de la gestion de ces initiatives (goutte-à-goutte et serres), ainsi que des relations avec les agriculteurs bénéficiaires et les fournisseurs d'équipements.

504. **Secteur de l'élevage /élevage caprin.** Malgré sa modeste contribution au produit intérieur brut (PIB), l'élevage constitue une activité stratégique pour les ménages ruraux. Il contribue de manière significative aux moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la résilience socio-économique. Dans ce cadre, l'élevage caprin jouent un rôle essentiel en tant que source rapide de liquidités : la vente ponctuelle d'animaux permette de faire face à des dépenses domestiques imprévues. Il est estimé que le cheptel caprin à Cabo Verde s'élève à environ 125 000 têtes (en 2025) et que depuis les années 2000 il oscille entre 120 000 et 130 000 têtes⁸³. L'Enquête nationale sur l'élevage, menée en 2024 par le MAA, montre que l'élevage des caprins est l'activité d'élevage la plus répandue au sein des exploitations familiales : 66 % des exploitations enquêtées détiennent des caprins. La conduite de l'élevage est essentiellement de type familial (98 % contre 2 % de conduite entrepreneuriale). Cette prédominance s'explique par la forte adaptabilité et la résilience des caprins aux conditions édapho-climatiques contraignantes du contexte cap-verdien, caractérisé par le stress hydrique, la faible fertilité des sols et un relief accidenté. Bien que pratiqué

⁸¹ Résolution n° 170/2020 du 18 décembre ; résolution n° 103/2021 du 18 novembre ; résolution n.º 18/2023 du 20 mars ; Résolution n.º 39/2024 du 13 mai

⁸² Résolution n.º 39/2024 (Bulletin officiel du 13 mai 2024)

⁸³ Services statistiques national / MAA et FAOSTAT.

dans l'ensemble des îles surtout pour la production de viande, l'élevage caprin orienté vers la production laitière connaît, ces dernières années, une évolution notable, portée par l'augmentation et l'amélioration de la production artisanale de fromage, notamment dans les îles de Fogo et Santo Antão, où cette activité fait partie intégrante des traditions socio-culturelles locales.

505. Systèmes d'élevage. L'élevage caprin repose majoritairement sur des systèmes extensifs, semi-extensif ou en libre pâturage, principalement dans des zones arides caractérisées par une faible disponibilité en ressources fourragères. La taille moyenne du cheptel caprin au niveau national est estimée à environ 11,7 animaux par exploitation, confirmant le caractère familial et de petite échelle des systèmes de production. Les échanges tenus sur le terrain durant la mission de formulation ont mis en évidence qu'un cheptel de 15 à 20 animaux permet aux producteurs de dégager des revenus décents et de vivre de l'activité d'élevage. Selon l'enquête, les modes de conduite de l'élevage utilisés par les exploitants se répartissent comme suit : 25 % détient les animaux attachés ou dans des enclos non couverts, 22 % pratiquent la stabulation, 15 % maintient les animaux en divagation, 15 % en semi-stabulation, 12 % en système extensif et 11 % en système semi-attaché⁸⁴.

506. Races. Des races locales spécifiques à chaque île sont diffusées. Les indices zoométriques étudiés relèvent que les populations caprines de Santo Antão, São Nicolau, Santiago, São Vicente, sont davantage orientées vers la production laitière. En revanche les caprins de Fogo présentent une aptitude mixte, avec une tendance à la fois pour la production laitière et la production de viande⁸⁵. Les caprins de Fogo ont été aussi concerné dans le passé par des croisements avec des races canariennes qui en a améliorée les performances appréciées par les producteurs.

507. Alimentation et production fourragère. La capacité des caprins à valoriser des pâturages et des fourrages de faible qualité constitue un atout majeur pour les ménages pauvres. En effet, l'alimentation repose essentiellement sur le pâturage : 30 % des exploitations pratiquent exclusivement le pâturage naturel, 63 % associent le pâturage à des suppléments alimentaires et le reste utilise une alimentation composée⁸⁶. Les aliments complémentaires sont majoritairement importés et leur disponibilité dépend de la régularité de l'approvisionnement des marchés, souvent éloignés des zones de production. La collecte de fourrages est également pratiquée, notamment dans les systèmes extensifs et semi-extensifs.

508. La production fourragère varie en fonction des strates climatiques. Elle est généralement bonne dans les zones d'altitude, tandis que dans les zones littorales elle varie de moyenne à faible.

509. Santé animale. La surveillance zoo-sanitaire et l'assistance vétérinaire rencontrent des limitations dues à l'insuffisance des ressources humaines (vétérinaires publics et privés), ainsi qu'à l'enclavement de certaines zones de production limitant l'accès aux services. Les soins vétérinaires publics sont davantage axés sur les campagnes de vaccination, la lutte contre la rage et autres zoonoses. La majorité des exploitations (52 %) gèrent les problèmes sanitaires sur la base de connaissances empiriques et sollicitent une assistance spécialisée uniquement dans les cas jugés graves. Si cette approche peut être efficace pour des affections mineures, elle comporte des risques de diagnostics erronés et de mauvaise gestion des maladies complexes. Par ailleurs, 33 % des exploitations font appel aux services publics (Délégations du MAA ou représentations communales), 13 % recourent à des prestataires privés de services vétérinaires — traduisant l'existence d'une demande solvable pour des services spécialisés

Encadre xx Aperçu de la situation fourragère en 2025 (extrait du Rapport du Cabo Verde à la Concertation régionale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Dakar, Nov 2025))

Île de Fogo : En strate climatique humide, la production de pâturages est bonne dans les municipalités de São Filipe et de Mosteiros, et acceptable dans la municipalité de Santa Catarina. En strate subhumide, elle est moyenne dans les municipalités de São Filipe et de Mosteiros, et faible dans la municipalité de Santa Catarina. En strate semi-aride, la production est faible à Mosteiros et à São Filipe, et presque nulle à Santa Catarina et en strate aride, la production de pâturages est presque inexistante sur l'ensemble de l'île.

Île de Santiago : La production fourragère est bonne dans les strates climatiques humide, subhumide et semi-aride, et faible dans la strate aride. Une exception est observée dans la municipalité de Ribeira Grande, où la production est faible en strate subhumide et presque nulle dans les strates semi-aride et aride.

Île de Santo Antão : Dans les municipalités de Paul et de Ribeira Grande, la production de pâturages est bonne dans les strates humides et subhumides ; en revanche, elle est faible dans les strates semi-arides et arides. Dans la municipalité de Porto Novo, la production fourragère est faible en strate subhumide et presque nulle dans les strates semi-aride et aride.

Île de São Nicolau : La production fourragère est jugée bonne dans l'ensemble des strates climatiques.

⁸⁴ Résultats de l'enquête nationale d'élevage auprès des éleveurs– DGASP/MAA– 2024.

⁸⁵ Revista de la Facultad de Agronomía, La Plata (2019) Vol 118. "Avaliação de caprinos nas Repúblicas de Cabo Verde e Brasil a partir de índices zoométricos.

⁸⁶ Résultats de l'enquête nationale d'élevage auprès des éleveurs– DGASP/MAA– 2024.

— et 2 % utilisent d'autres modalités de gestion sanitaire, reflétant des pratiques spécifiques ou non conventionnelles⁸⁷.

510. Production de lait. Elle varie d'une île à l'autre et dépend fortement de la disponibilité de pâturages et aliments, y compris l'eau. La production moyenne de lait par chèvre varie entre 0,5 et 1 litre par jour.

Contraintes majeures pour l'élevage caprin

- Conditions d'hygiène insuffisantes pour la traite. Les enclos et les équipements utilisés ne garantissent pas toujours la qualité et l'hygiène du lait destiné à la transformation fromagère ou à la consommation en lait frais.
- Dégradation et appauvrissement des pâturages. Les systèmes extensifs, la divagation des animaux et la pression sur les ressources fourragères, accentués par la faible et irrégulière pluviométrie caractéristique du climat cap-verdien, contribuent à la dégradation des pâturages.
- Risques sanitaires et besoins en surveillance zoo-sanitaire. La dispersion géographique des troupeaux et la prédominance de systèmes en divagation ou semi-stabulation augmentent les risques de maladies, notamment la brucellose caprine et la peste des petits ruminants (PPR). L'absence de dispositifs systématiques de prévention, de surveillance et de contrôle peut entraîner des pertes de productivité importantes et poser des risques pour la santé publique, notamment en lien avec la consommation de lait cru insuffisamment contrôlé.

511. **Stratégies et programmes de l'Etat pour le sous-secteur élevage.** Dans une perspective de modernisation de l'activité agro-pastorale, le Gouvernement du Cabo Verde a adopté, en 2024, le Régime juridique de l'exercice de l'activité d'élevage (REAP), par le décret-loi n° 30/2024 du 26 juin, introduisant ainsi une nouvelle approche réglementaire qui structure l'activité d'élevage en deux catégories : (i) la classe A correspondant à l'élevage industriel et semi-industriel ; et (ii) la classe B regroupant les exploitations familiales ou traditionnelles. En appui aux acteurs relevant de la catégorie B, le Gouvernement a institué un Programme de modernisation de l'élevage familial⁸⁸, en réponse au besoin d'accompagner les agriculteurs et producteurs familiaux dans l'adaptation de leurs exploitations et de leurs unités de transformation, en leur fournissant des outils concrets visant à l'amélioration des normes de qualité, d'efficacité, de durabilité et de conformité réglementaire. Conçu pour une durée de quatre ans, le programme est mis en œuvre en deux phases de deux ans chacune, dont la première bénéficie d'un financement de 282 462 500 ECV de la Banque africaine de développement (BAD), dans le cadre du Programme de production alimentaire d'urgence.

Encadré. Programme de modernisation de l'élevage familial (extrait B.O. de la République de Cabo Verde (56/2024 du 3 juillet 2024)

Objectif général : Contribuer à l'adaptation des exploitations d'élevage familiales, en vue d'accroître la production, la valeur et les revenus tirés de cette activité, ainsi que leur résilience et leur adaptation aux changements climatiques, et de consolider les efforts du pays en matière de développement durable dans les domaines économique, social et environnemental.

Mesures et actions prévues

Mesure 1. Promotion et valorisation de l'élevage familial national : Mise en œuvre du Système national d'identification et d'enregistrement des animaux (SNIRA) ; Construction/réhabilitation d'infrastructures d'élevage familial (enclos, étables, porcheries, cages et poulaillers) ; Mise en œuvre des bonnes pratiques d'élevage (bien-être et confort des animaux, alimentation et nutrition, et santé animale) ; Mise en œuvre de pratiques de collecte et de conservation des pâturages ; Mise en œuvre des bonnes pratiques de fabrication ; Installation d'unités de transformation (fromages, abattoirs, etc.) ; Mise en œuvre des normes de biosécurité ; Certification des exploitations et des produits d'élevage ; Mise en place de systèmes de traitement des déchets d'élevage ; Réalisation d'enquêtes sérologiques et épidémiologiques ; Équipement des laboratoires (sciences alimentaires et médecine vétérinaire).

Mesures 2. Renforcement des capacités : Formation des techniciens des services d'élevage (niveaux central et local) ; Formation des éleveurs et des exploitants ; Organisation d'échanges entre éleveurs et exploitants.

Mesure 3. Diffusion, information et sensibilisation : Production de programmes et de spots de diffusion, d'information et de sensibilisation (radio et télévision) illustrant les bonnes pratiques en matière d'élevage familial ; Organisation de réunions avec les exploitants, les éleveurs et les organisations non gouvernementales (ONG) pour diffuser, informer et sensibiliser le public à la loi sur la production animale et au programme de modernisation de l'élevage familial.

Critères d'éligibilité des éleveurs : (i) Manifester un intérêt pour l'adoption des normes et exigences de la législation en vigueur visant à moderniser l'Unité d'élevage familial (UEPF) ; (ii) Être enregistré et avoir un troupeau enregistré ; (iii) Ne pas élever d'animaux sur des terrasses ou dans des cours arrière ; (iv) Posséder un troupeau conforme à la classification UEPF/Nombre de têtes par espèce que pour les caprins est entre 10 et 80.

512. Face à ces enjeux, cette sous-composante vise à soutenir les petits producteurs, ainsi que les femmes et les jeunes, dans l'amélioration de leurs activités agricole et d'élevage. Elle facilitera un meilleur accès aux facteurs de production (eau, terre, fourrages), l'adoption de techniques adaptées

⁸⁷ Résultats de l'enquête national d'élevage auprès des éleveurs- DGASP/MAA- 2024

⁸⁸ Résolution n° 56/2024 du 3 juillet, complétée par l'ordonnance n° 44/2024

pour un développement économique résilient de leurs exploitations ou élevages, tout en encourageant une gestion collective et partagée des ressources naturelles de base, telles que l'eau et les pâturages.

513. L'approche adoptée cherche à renforcer la durabilité des systèmes agricoles et d'élevage à travers : (i) l'adoption de pratiques d'agriculture intelligente face au climat, (ii) l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, (iii) la conduite d'élevages plus performants, et (iv) la valorisation des ressources locales ; (v) la diffusion d'une agriculture sensible à la nutrition (ASN) permettant d'accroître la diversification des cultures tout en favorisant des régimes et des habitudes alimentaires plus diversifiés et équilibrés.

514. Une attention particulière est accordée à l'autonomisation des producteurs et productrices, par le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et décisionnelles. L'intégration de l'approche GALs+ permettra de : (i) promouvoir l'égalité de genre, (ii) renforcer le pouvoir décisionnel des femmes au sein des exploitations et des organisations de producteurs, (iii) encourager un partage équitable des rôles et des bénéfices, (iv) favoriser une participation active et inclusive à la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, la terre et les pâturages.

515. Cette approche contribuera également à accroître la résilience climatique et sociale des ménages agricoles, en renforçant leur capacité d'anticipation, d'adaptation et de réponse face aux chocs climatiques et économiques.

AP 3. Aménagements résilients

516. Les bassins de production sont souvent soumis à une pression érosive accrue et à une dégradation progressive des sols liée à la variabilité climatique, à la faible couverture végétale et à des pratiques agricoles fragmentées. L'un des objectifs de l'AP3 est de stabiliser les bassins de production et les zones d'intervention ciblées par PRO-AGUA, afin d'en améliorer les conditions d'exploitation et accroître la productivité. Dans cette perspective, PRO-AGUA prévoit : (i) la réalisation d'aménagements combinant travaux de conservation des eaux et des sols (CES-DRS), (ii) la délimitation des parcelles agricoles (parcellisation agricole) et (iii) des mesures de restauration écologique de manière cohérente avec les caractéristiques physiques de chaque île. Les tableaux 24 et 25 présentent une vue d'ensemble des actions avec la répartition géographique des superficies par île.

Tableau 24. Vue d'ensemble des actions d'aménagements résilients (AP3) par type d'action et île (ha/île)

Typologie d'action	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
A. Terrassements et ouvrages antiérosifs + Parcellisation agricole	10	70	12	5	97
B. Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants	9	70	12	4	95
Total superficies aménagements résilients (ha) (AP3)	19	140	24	9	192
Part relative par île (%)	10%	73%	13%	5%	100%

Tableau 25. Synthèse superficies objet d'investissement hydro agricoles (AP1 + AP3)

Synthèse superficies objet d'investissement hydro agricoles (AP1 + AP3)	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
Superficies sous infrastructures hydrauliques AP1 (ha)	174	852	302	64	1392
Superficies aménagements résilients AP3 (ha)	19	140	24	9	192
Total superficies bénéficiant d'interventions Composante 1 (ha)	193	992	326	73	1 584

517. Terrassements et ouvrages antiérosifs. Ils visent à corriger les pentes, réduire les pertes en eau de ruissellement, prévenir l'érosion hydrique et la charge de sédiments affectant les utilisateurs d'eau en aval des infrastructures. Selon la nature des bassins, les interventions incluront correction de pentes et reprofilage manuel, construction de banquettes antiérosives, mise en place de fossés d'infiltration et micro-ouvrages de stabilisation sur zones de ravines. Ces ouvrages structurants améliorent l'infiltration, stabilisent les sols et augmentent la capacité productive des parcelles irriguées. Au total il est prévu d'intervenir sur une superficie total de 97 ha répartie comme suit : 10 ha à Fogo, 70 ha à Santiago, 12 à Santo Antao et 5 ha à Sao Nicolau

518. Délimitations de parcelles agricoles (parcellisation). Elle constitue un prérequis pour une irrigation efficiente, l'équité d'accès et la sécurisation foncière des unités de production. Le programme appuiera la délimitation des parcelles agricoles à travers bornage et piquetage, installation de diguettes et haies brise-vent, mise en place de petites rigoles d'irrigation et création ou amélioration d'accès internes pour faciliter la circulation. Ce volet permettra d'optimiser les

réseaux d'irrigation construits dans AP1, de réduire les conflits d'usage et d'assurer une gestion collective plus efficace. Les superficies concernées sont les mêmes intéressées par le terrassement.

519. Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants. Au cœur de la résilience de l'offre en eau, elle vise à stabiliser les talus, renforcer la couverture végétale et reconstituer la fonctionnalité des services écosystémiques naturels essentiels. L'action inclut: (i) plantation d'espèces forestières (en privilégiant les autochtones) et fruitières adaptées aux zones arides, (ii) paillage et protection des jeunes plants, utilisation ciblée de géotextiles pour stabilisation, (iii) installation de cordons pierreux pour réduire l'érosion hydrique et (iv) reboisement ligneux dans les zones les plus exposées. L'action sera déployée sur une superficie d'environ 95 ha répartie comme suit : 9 ha à Fogo, 70 ha à Santiago, 12 à Santo Antao et 4 ha à Sao Nicolau.

520. Les actions seront accompagnées par une mobilisation communautaire qui constitue un levier essentiel pour garantir l'appropriation des ouvrages et leur pérennité. Le programme valorisera les journées de travail communautaire pour les travaux légers (rigoles, diguettes, cordons pierreux, paillage) représentant une contribution économique des bénéficiaires. Cette approche participative renforcera l'engagement des communautés dans la gestion durable des aménagements réalisés.

521. Au total, les aménagements résilients couvriront 192 ha répartis entre Fogo (19 ha), Santiago (140 ha), Santo Antão (24 ha) et São Nicolau (9 ha) . Ces surfaces s'ajoutent aux 1 392 ha bénéficiant des autres interventions hydrauliques (solarisation, réhabilitation des forages, extension des réseaux) pour atteindre un total de 1 584 ha d'infrastructures hydrauliques améliorées à travers la composante 1.

Modalités de mise en œuvre

522. Les aménagements résilients seront mis en œuvre selon une approche territoriale intégrée impliquant plusieurs acteurs complémentaires. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), à travers ses services techniques déconcentrés sur chaque île, assurera la maîtrise d'ouvrage globale et la coordination stratégique des interventions. Les municipalités (Câmaras Municipais) joueront un rôle central dans la mobilisation communautaire, l'identification participative des sites prioritaires et la facilitation de l'accès au foncier. L'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANAS) apportera son expertise technique pour la cohérence hydraulique entre les aménagements résilients (AP3) et les infrastructures d'irrigation (AP1), garantissant ainsi une approche intégrée de gestion des bassins de production.

523. La mise en œuvre opérationnelle des travaux reposera sur une combinaison d'approches adaptées à la nature des interventions. Les ouvrages structurants (terrassements lourds, correction de pentes, banquettes antiérosives majeures) seront confiés à des entreprises de travaux publics ou de génie rural recrutées selon les procédures nationales et du FIDA, sous supervision technique des services du MAA. Les travaux de parcellisation (bornage, piquetage, diguettes, rigoles) et de restauration écosystémique (plantation, paillage, cordons pierreux) mobiliseront en priorité l'approche HIMO (Haute Intensité de Main-d'œuvre) à travers des chantiers communautaires organisés par les municipalités et les associations de producteurs. Cette approche permettra de générer des revenus temporaires pour les communautés rurales tout en renforçant leur appropriation des ouvrages.

524. Le programme mettra en place un dispositif d'appui technique rapproché comprenant : (i) des ingénieurs agronomes et techniciens en conservation des eaux et des sols basés dans chaque île pour l'encadrement quotidien des travaux et la formation des équipes communautaires ; (ii) des pépiniéristes locaux contractualisés pour la production et la fourniture des plants d'espèces forestières et fruitières adaptées ; (iii) des animateurs ruraux chargés de la mobilisation communautaire et de la sensibilisation aux pratiques de gestion durable des aménagements. Les associations de producteurs et les comités d'usagers de l'eau constitueront les interlocuteurs privilégiés pour la planification locale, la validation des tracés et la répartition équitable des parcelles aménagées.

525. La séquence opérationnelle type pour chaque bassin de production suivra la logique suivante : (i) diagnostic participatif du bassin avec les communautés pour identifier les zones prioritaires et les contraintes spécifiques ; (ii) levés topographiques et études microtechniques pour dimensionner les ouvrages ; (iii) réalisation des terrassements et ouvrages antiérosifs structurants par entreprises ; (iv) parcellisation et installation des dispositifs complémentaires (diguettes, haies, rigoles) en approche HIMO ; (v) plantation et protection végétale en période favorable (saison des pluies) ; et (vi) suivi post-installation pendant au moins deux saisons agricoles pour assurer la reprise végétale et ajuster les pratiques de gestion. Cette approche progressive permettra de tirer les leçons de chaque phase avant d'étendre les interventions.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation proposées
Faible taux de reprise des plants (mortalité élevée) due aux conditions climatiques difficiles	- Sélection rigoureuse d'espèces autochtones adaptées à l'aridité et testées localement - Production de plants de qualité dans des pépinières certifiées - Plantation pendant la saison favorable (période des pluies) - Paillage systématique et protection physique des jeunes plants
Impact environnemental négatif des terrassements (perturbation sols, perte biodiversité temporaire)	- Limitation des terrassements lourds aux zones strictement nécessaires - Techniques de terrassement manuel privilégiées pour minimiser perturbations - Réutilisation systématique de la terre végétale décapée - Re-végétalisation immédiate des surfaces perturbées
Conflits fonciers liés à la parcellisation et au bornage, bloquant les interventions	- Validation communautaire des plans de parcellisation avant mise en œuvre - Respect des arrangements locaux existants - Mécanisme de médiation communautaire pour arbitrage des conflits
Coordination insuffisante entre aménagements résilients (AP3) et infrastructures hydrauliques (AP1)	- Planification intégrée au niveau de chaque bassin de production dès la conception - Comités techniques conjoints MAA-ANAS pour validation des plans - Séquençage cohérent : aménagements résilients avant/pendant extension réseaux

Un calendrier de mise en œuvre de cette partie sera réalisé lors de la phase FIPS et tiendra compte de la topographie des sites, les délais de clarification foncière (le cas échéant), les besoins en correction de pentes et les besoins en plantation d'espèces autochtones pour la restauration des écosystèmes.

AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production

526. PRO-AGUA facilitera l'accès au capital productif et la promotion de technologies adaptées aux changements climatiques, aux conditions agroécologiques ainsi qu'aux caractéristiques morphologiques propres à chaque île et zone d'intervention. Les investissements prévus pour la mobilisation et la distribution de l'eau (AP1, AP2, AP3) permettront aux producteurs de moderniser leurs systèmes d'irrigation, en privilégiant les technologies économes en eau, notamment l'irrigation goutte-à-goutte ainsi que la culture hydroponique pour assurer une production tout au long de l'année.

527. Bien que les activités de mobilisation et de distribution de l'eau, ainsi que de protection des bassins versants (AP1, AP2, AP3) permettent d'accroître la disponibilité en eau sur environ 1 584 ha, une attention particulière sera portée aux surfaces qui grâce à l'amélioration et à l'extension des systèmes de distribution de l'eau, offriront des conditions favorables à l'installation de systèmes d'irrigation économe en eau, notamment le goutte à goutte. L'action de PRO-AGRA se concentrera plus spécifiquement sur 280 ha des 560 ha concernés par l'amélioration du réseau (soit 50%), situés dans les bassins de production retenus comme prioritaires dans les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau. Le choix de ces bassins de production dépendra de la disponibilité effective de l'eau, du contexte de vulnérabilité sociale et environnementale, ainsi que de critères propres à la réussite et durabilité des activités productives, notamment : (i) le potentiel agricole, (ii) la viabilité économique des cultures et chaînes de valeur à développer, (iii) la possibilité d'accès à la terre pour le groupe cible (petits producteurs, femmes, jeunes), (iv) la connexion aux marchés. Ces éléments permettront aussi de définir les spéculations horticoles (produits maraîchers et fruitiers) plus adaptées à la zone identifiée. L'existence de producteurs déjà engagés dans l'horticulture et d'associations ou coopératives fonctionnelles sera un atout pour le ciblage. Au total, environ 1 400 producteurs, membres de 40 coopératives, seront accompagnés dans la mise en valeur de parcelles horticoles sensibles au genre et résilientes aux changements climatiques, à raison d'environ 2 000 m² par producteur.

Tableau 26. Répartition des coopératives agricoles, des bénéficiaires et des superficies dotées de goutte-à-goutte.

	Île				Total
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	
Coopératives/ associations (nombre)	6	24	8	2	40
Membres des coopératives (nombre)	210	840	280	70	1400
Superficies (ha) dotées de goutte-à-goutte	42	168	56	14	280

528. Pour cette AP 4, l'action du PRO-AGUA consistera à : (i) assister les petits producteurs dans l'installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles ; (ii) intensifier la production fruitière ; (iii) faciliter l'accès à la micro-mécanisation agricole ; (iv) appuyer la sécurisation foncière.

529. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles. Sur un total de 280 ha, les producteurs seront soutenus dans l'installation du système d'irrigation goutte-à-goutte conformément à l'approche et aux dispositions du programme de promotion de l'Etat qui accorde une subvention de 50%⁸⁹ et confie à AdR⁹⁰ la coordination dans l'achat des équipements nécessaires auprès des fournisseurs locaux agréés pour l'importation dudit matériel d'irrigation. PRO-AGUA apportera son assistance technique à la mise en valeur à travers les actions de l'activité principale 5 « *Accès aux connaissances* » prévoyant la formation, l'appui conseil ainsi que la distribution de semences plus adaptées et performantes testées dans le cadre des champs école paysans.

530. Intensification de la production fruitière. Le potentiel fruiticole au Cabo Verde est relativement diversifié, en raison des contrastes climatiques existant entre les îles et au sein de chaque île où la disponibilité en eau et l'altitude oriente la répartition et la diffusion des différentes espèces fruitières. Le programme renforcera durablement la production fruitière, tant au niveau des parcelles horticoles que dans les zones limitrophes et les bassins versants, à travers des interventions mises en œuvre dans le cadre de l'AP3 et l'AP5. Ces actions contribueront à la diversification des systèmes de production, à la valorisation des terres, à l'amélioration des revenus des producteurs et à la protection des ressources naturelles. En particulier, il s'agit de : (i) l'accompagnement et le renforcement des capacités des producteurs, par des formations spécifiques (*action prévue dans l'AP5*), sur la culture des espèces de zones tropicales/subtropicale telles que la papaye, la banane, l'ananas, les fraises, la mangue, l'avocat, les agrumes, dans les parcelles horticoles équipées de systèmes d'irrigation, notamment le goutte-à-goutte ; (ii) l'accompagnement des producteurs des zones d'altitude de l'île de Fogo, également à travers des formations spécifiques (*action prévue dans l'AP5*), en vue d'accroître la production de fruits de zones tempérées, tels que le raisin, le coing et la grenade, principalement destinés à la transformation (vin, compote « marmelada », jus) ; (iii) la plantation d'environ 5.000 arbres fruitiers strictement liée aux actions de protection et de conservation des sols (*action prévue dans l'AP3*), au niveau des bassins versants contribuant à la sauvegarde de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Dans ce cas il s'agira principalement d'espèces fruitières plus résistantes au stress hydrique, telles que le manguier, le tamarinier, le goyavier, le cerisier de Cayenne (« azeidinha »), etc., pouvant être plantées dans les zones plus basses et humides des versants. Ces espèces joueront un double rôle de protection des sols, à l'instar des espèces forestières, et de diversification de la production agricole, avec des fruits destinés essentiellement à la transformation. L'action sera réalisée dans le cadre de l'AP3, qui prendra en charge l'achat des plants produits par les pépinières existantes dans chaque île. Pour la mise en œuvre seront recherchés des prestataires de services (voir AP5 et AP3) qui travailleront en synergie avec la DGASP et l'INIDA.

531. Accès à la micro-mécanisation. L'exploitation des parcelles agricoles est essentiellement manuelle. La petite taille des parcelles, ainsi que leur emplacement souvent sur des terrasses et/ou des fortes pentes, limitent la mécanisation agricole. Cependant la micro-mécanisation peut répondre à la taille de ces exploitations, faciliter et réduire la pénibilité du travail agricole. PRO-AGUA soutiendra le 40 coopératives ciblées dans l'acquisition d'équipements (exemple motoculteurs) pour un montant total de 500 000 ECV par coopérative (environ 4 500 Euro). La typologie, les caractéristiques et les quantités des différents équipements pour chaque coopérative sera défini avec les utilisateurs en fonction de leurs besoins et des caractéristiques des terres à cultiver. Les ONG chargées de l'appui conseil (voire AP5) accompagneront les coopératives dans la sélection du matériel nécessaire, ainsi que dans la définition du règlement pour leur utilisation. Ce travail sera réalisé en impliquant le personnel technique des Délégations du MAA dans les îles. Les équipements seront achetés auprès des commerçants importateurs de Cabo Verde.

⁸⁹ La promotion de l'irrigation goutte-à-goutte est soutenue par l'Etat qui accorde une subvention de 50% pour une superficie maximale de 2 500 m². Le 50% de l'investissement est pris en charge par le bénéficiaire.

⁹⁰ Agence Agua de Rega (AdR)

532. Appui à la sécurisation foncière. Dans ses zones d'intervention, le programme PRO-AGUA apportera un appui visant à accélérer la mise en œuvre d'un dispositif inclusif de sécurisation foncière, en vue de faciliter l'accès des petits producteurs à la terre pour les activités agricoles. À cet effet, le programme soutiendra la coordination et la collaboration entre les acteurs institutionnels concernés, notamment les municipalités, l'Institut National de Gestion du Territoire (INGT) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA). Un appui spécifique sera accordé aux comités fonciers municipaux des municipalités abritant les parcelles horticoles ciblées dans les îles concernées. Les exploitants des 280 ha de périmètres horticoles ciblés seront accompagnés aussi bien dans les démarches de régularisation foncière pour ceux disposant déjà de terres sans titre définitif, que dans les procédures de contractualisation foncière pour les bénéficiaires de terres relevant du domaine de l'État qui leur seront affectées en veillant à un ciblage favorable pour les femmes et les jeunes.

Tableau 27. Répartition des superficies dotées de goutte-à-goutte sujettes à régularisation ou contractualisation foncière.

	Île				Total
	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	
Régularisation foncière (ha)	30	118	40	10	198
Contractualisation foncière (ha)	12	50	16	4	82
Total superficie (ha)	42	168	56	14	280
Bénéficiaires (nombre)	210	840	280	70	1400

AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production

533. L'action prévue au titre de l'AP5 de PRO-AGUA vise à accompagner les petits producteurs dans l'apprentissage et l'appropriation des techniques permettant de valoriser durablement les investissements réalisés dans le cadre de l'AP4. A cet effet, l'action ciblera en priorité les membres de coopératives ou des groupes de producteurs engagés dans la mise en valeur des 280 ha de périmètres horticoles ciblés.

534. Les actions prévues dans le cadre de l'AP5 consisteront à : (i) développer un programme de formations portant sur les techniques d'agriculture résiliente, l'approche GALS et l'éducation nutritionnelle; (ii) assurer un appui-conseil agricole de proximité ; et (iii) déployer un appui à la certification ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques de production agricole.

535. Formations sur les techniques d'agriculture résiliente, l'approche GALS, l'éducation nutritionnelle. Le renforcement des capacités techniques et de gestion durable et équitable des activités horticoles sera supporté par la mise en place de (i) Champs Écoles Paysans (CEP) incluant l'approche GALS et l'éducation nutritionnelle et (ii) de formations techniques ponctuelles, notamment sur l'irrigation goutte à goutte, l'hydroponie et l'arboriculture fruitière. Au total il est prévu (i) la mise en place de 40 CEP, chacun reproduit pour 2 ans pour un total de 80 CEP, au profit de 1 400 personnes et (ii) la tenue de 74 sessions de formations, auxquelles en plus des participants aux CEP participeront environ 280 autres producteurs intéressés à l'hydroponie et à l'arboriculture fruitière. Au total 1 680 personnes seront concernées par les actions de formation et renforcement des capacités.

536. Champs Écoles Paysans (CEP) – Agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle. La mise en place des CEP, selon une approche et une méthodologie promue par la FAO, adoptées et maîtrisées par la Direction Générale de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Élevage (DGASP) du MAA, favorisera l'apprentissage technique des producteurs, tout en renforçant la cohésion sociale et la structuration des organisations des agriculteurs partageant une même source d'eau pour l'irrigation de leurs parcelles. L'analyse participative des principales contraintes et la recherche collective de solutions seront accompagnées par des facilitateurs chargés d'animer les CEP. La promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat et de techniques de lutte biologique ou intégrée contre les ravageurs, ainsi que la planification et gestion durable de l'exploitation agricole familiale seront parmi les thèmes à développer. Les CEP seront l'opportunité de tester des semences et des variétés plus performantes et résilientes au changement climatique, en vue d'accroître durablement les productions horticoles. Les expériences menées sur la parcelle collective du CEP pourront être reproduites sur les parcelles individuelles des producteurs, grâce à la distribution de petits lots de semences ou de plants permettant leur expérimentation à l'échelle des exploitations. Il est envisagé de mettre en place un CEP par coopérative, chacun bénéficiant d'un accompagnement d'une durée minimale de deux ans. Au total seront suivis 40 groupes de 35 personnes chacun, pour un total de 1 400 personnes. Des visites d'échange et de partage d'expériences entre producteurs et groupes cibles feront partie intégrante de la mise en œuvre des CEP, de même que l'intégration des approches GALS, agriculture sensible à la nutrition et de l'éducation nutritionnelle.

Tableau 28. Répartition des CEP par île et année.

Île	Coopérative (nombre)	Nombre CEP par année								Total CEP (sur 2 ans)
		1 an	2 an	3 an	4 an	5 an	6 an	7 an	8 an	
Fogo	6		1	3	4	3	1			12
Santiago	24		2	7	13	16	9	1		48
Santo Antão	8		2	4	5	4	1			16
São Nicolau	2			2	2					4
Total	40		5	16	13	24	11	1		80 (40 x 2 ans)
Total participants	1400									

537. L'approche GALS+⁹¹ sera intégrée au sein des CEP afin de favoriser l'autonomisation des femmes, de promouvoir l'égalité de genre, tout en encourageant un partage plus équitable des rôles et des tâches entre les sexes au sein des ménages, des exploitations agricoles et des organisations. En s'attaquant aux causes profondes des inégalités, l'approche GALS+ contribuera à l'amélioration durable du bien-être, des revenus et de la justice sociale en milieu rural, dans les zones d'intervention du programme. PRO-AGUA capitalisera sur les formateurs issus des formations GALS réalisées dans le cadre du POSER, ainsi que sur l'expérience du partenariat entre le POSER et l'ICIEG, dont l'implication contribuera à renforcer l'appropriation et l'institutionnalisation de l'approche GALS+ au niveau national. A travers quatre ateliers catalyseurs (un par île), les facilitateurs et facilitatrices des CEP concernés par PRO-AGUA, seront formés sur l'approche GALS+ et sur les processus qu'en cascade se développe au niveau des ménages et des groupes communautaires.

538. Le CEP et l'approche GALS+ constitueront également un vecteur de déploiement d'un programme d'éducation nutritionnelle au sein des communautés des zones d'intervention du programme, pour l'amélioration durable de la nutrition et un changement des comportements alimentaires au sein des ménages. Cette approche visera la promotion de meilleures pratiques alimentaires et d'hygiène, en cohérence avec des méthodes améliorées de production et de transformation permettant de préserver la valeur nutritionnelle des aliments. L'approche d'agriculture sensible à la nutrition sera également adoptée dans le cadre des CEP afin d'encourager la diversification et la diffusion des productions agricoles et des chaînes alimentaires riches en nutriments essentiels, pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes en âge de procréer, les jeunes, et les personnes handicapées. Les séances d'éducation nutritionnelle au sein des CEP vont s'appuyer sur les modules et la méthodologie élaborés par le Secrétariat national de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SNSAN). Elles seront accompagnées par (i) des démonstrations culinaires communautaires, axées sur l'enrichissement des repas traditionnels avec des produits locaux à haute densité nutritionnelle et valorisation des produits locaux en renforçant le lien entre nutrition, culture et durabilité, ainsi que par (ii) la communication et la diffusion de messages avec les technologies adaptées et accessibles aux cibles, pour sensibiliser les communautés rurales à la diversité alimentaire et aux bonnes pratiques nutritionnelles, mais également à l'impact des aliments ultra-transformés sur la santé pour favoriser un renouveau de l'intérêt pour la production et les aliments locaux.

539. La mise en œuvre des CEP sera assurée par des facilitateurs du MAA, formés par la FAO à l'approche CEP, ainsi que par des ONG chargées de l'appui conseil et maîtrisant cette méthodologie. Dans les trois îles concernées, le programme va s'appuyer sur environ 20 facilitateurs, dont 3 à Fogo, 12 à Santiago, 4 à Santo Antão et 1 à São Nicolau. Chaque facilitateur pourra suivre environ 2-3 CEP. Chaque CEP bénéficiera d'un accompagnement hebdomadaire assuré par un facilitateur, ainsi que de l'appui ponctuel d'experts spécialisés dans l'approche GALS+ et l'éducation nutritionnelle. Ces expertises seront mobilisées respectivement auprès de l'ICIEG et du SNSAN. Par ailleurs, au sein de chaque groupe, des personnes relais (animateurs endogènes (1 homme et 1 femmes) seront identifiées afin d'assurer la continuité de l'animation des CEP et de renforcer l'appropriation des approches.

⁹¹ Gender Action Learning System ou Système d'apprentissage et action sur le genre (GALS+)

Tableau 29. Estimation du personnel nécessaires pour la facilitation et animation des CEP

Île	CEP (1CEP par coopérative)	Facilitateurs (en raison d'un facilitateur chaque 2 CEP)	Animateurs endogènes (1 homme + 1 femmes)
Fogo	6	3,0	12
Santiago	24	12,0	48
Santo Antão	8	4,0	16
São Nicolau	2	1,0	4
Total	40	20	80

540. *Formation technique irrigation goutte-à-goutte (utilisation et maintenance).* L'installation des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (voir AP4) sera accompagnée par 40 sessions de formation (une par coopérative) portant sur leur utilisation correcte et leur maintenance. La formation sera dispensée par techniciens experts en la matière issus de AdR, et/ou autres prestataires de services. Au total, 1 000 producteurs, parmi les membres des 40 coopératives et participants aux CEP, seront ciblés dans les quatre îles concernées.

541. *Formation sur l'hydroponie.* L'hydroponie constitue une technique de production à promouvoir, compte tenu de la disponibilité limitée des terres cultivables et des expériences existantes dans le pays. Cette technologie requiert des infrastructures spécifiques et un investissement initial relativement élevé, pour lequel il existe un mécanisme de subvention de l'État destiné à l'installation de serres⁹². Environ 450 petits producteurs seront sensibilisés et formés aux techniques de l'hydroponie dans les quatre îles concernées, à travers 18 sessions de formation regroupant environ 25 participants chacune. Les formations seront dispensées par des prestataires de services spécialisés dans cette technologie, avec l'appui de l'INIDA pour les itinéraires techniques sous serre et en systèmes hydroponiques. Les Délégations du MAA dans les îles apporteront leur appui à la sélection des participants aux formations ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des activités.

542. *Formation technique sur l'arboriculture fruitière.* L'intérêt manifesté par les producteurs pour l'arboriculture fruitière sera soutenu par des formations ciblées, organisées dans chaque île et axées sur les espèces les plus adaptées aux contextes agroécologiques locaux et à la demande des marchés. Dans l'ensemble des îles, les formations porteront sur les espèces tropicales et subtropicales, telles que la papaye, la mangue, l'avocat et les agrumes. Toutefois, sur l'île de Fogo, une formation spécifique sera dispensée, davantage orientée vers les espèces tempérées, notamment la vigne, le cognassier, le grenadier et le pommier, principalement destinées à la transformation (compotes/confitures, jus), tout en répondant également à une demande croissante pour la commercialisation en produits frais. Les formations porteront principalement sur les techniques de plantation, d'entretien (taille, protection phytosanitaire, etc.) et de récolte, et seront dispensées par des prestataires de services spécialisés. Au total, il est prévu de former au moins 400 producteurs à travers 16 sessions de formation dont quatre à Fogo, six à Santiago, quatre à Santo Antão et deux à São Nicolau.

Tableau 30. Répartition des formations thématiques par île.

Typologie formation technique	Île								Total	
	Fogo		Santiago		Santo Antão		São Nicolau			
	sessions	participants	sessions	participants	sessions	participants	sessions	participants	sessions	participants
Formation en irrigation goutte à goutte	6	150	24	600	8	200	2	50	40	1 000 (*)
Formation hydroponie	4	100	8	200	4	100	2	50	18	450 (**)
Formation arboriculture fruitière	4	100	6	150	4	100	2	50	16	400 (**)
Total	14	350	38	950	16	400	6	150	74	1 850

(*) La totalité des participants sont membres des 40 coopératives et participants aux CEP.

(**) 67% des participants sont membres de coopératives ou bénéficiaires directs de l'amélioration des infrastructures, tandis que 33 % sont d'autres producteurs.

543. *Appui-conseil.* L'ensemble des investissements et des activités relevant du domaine horticole (AP4 et AP5) sera accompagné par un encadrement technique et un appui-conseil de proximité, assurés par des acteurs identifiés sur la base de leurs mandats, de leurs compétences techniques et

⁹² Le coût des serres varie en fonction des matériaux utilisés et des aspects techniques. Les prix pour une serre traditionnelle de 300 m² s'élève à 600 000 ECV et pour une serre tunnel à 2 000 000 ECV. La subvention maximale de l'Etat est de 600 000 ECV égal à 50% de l'investissement (BO n°45 du 15 de mai 2024).

de leur connaissance du contexte local. En particulier, des ONG seront mobilisées afin d’assurer la coordination, la cohérence avec les objectifs du programme et le suivi de ses activités, en vue de favoriser l’appropriation et la prise en charge durable des actions par les agriculteurs.

544. À mi-parcours, un bilan de la mise à l’échelle de l’approche GALS sera réalisé à travers l’organisation d’une rencontre avec les facilitateurs, complétée par un atelier d’évaluation participative. Cet exercice permettra d’analyser les progrès accomplis, d’identifier les défis rencontrés et de définir les perspectives d’amélioration pour renforcer l’impact de l’approche.

545. Appui à la certification et diffusion des bonnes pratiques de production agricole. En juillet 2025, la DGASP et l’IGQPI⁹³ ont signé un protocole d’accord dans le cadre d’un programme visant, entre autres, le développement de la certification des bonnes pratiques agricoles (BPA) ⁹⁴. À cet effet, il est prévu la mise en place d’une commission technique spécialisée, chargée d’élaborer un document de référence pour la certification des bonnes pratiques agricoles. PRO-AGUA s’appuiera sur cette initiative afin de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques de production horticole dans ses zones d’intervention. L’activité comprendra notamment : (i) un appui à l’initiative en cours de la DGASP et de l’IGQPI pour la définition et la formalisation des bonnes pratiques agricoles de production ; (ii) la conduite d’une campagne d’information et de communication sur le respect des standards de production, incluant la production de supports didactiques et d’outils de communication ciblés à destination des agriculteurs bénéficiaires du programme PRO-AGUA, notamment les exploitants des 280 ha horticoles ; et (iii) la formation des membres des 40 coopératives et organisations d’agriculteurs soutenues par le programme, soit environ 1 000 producteurs. Les actions de formation et les campagnes d’information seront orientées vers la facilitation de l’appropriation et de l’application effective des normes définies. Elles seront organisées et verront la participation des acteurs d’appui conseil (ONG) et des institutions concernées (DGASP et IGQPI).

AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières.

546. L’élevage caprin, en particulier celui orienté vers la production laitière, dispose d’un potentiel de développement, de modernisation et de création de valeur ajoutée au bénéfice des acteurs du sous-secteur, notamment des groupes cibles. L’appui de PRO-AGUA vise à améliorer de manière durable la production de lait de chèvre destinée à la transformation fromagère passant par l’amélioration des conditions d’élevage du cheptel existant, le renforcement des bonnes pratiques de conduite, une meilleure gestion des pâturages et le renforcement de la surveillance sanitaire du troupeau. Ces interventions visent à lever les principales contraintes identifiées par les producteurs et à garantir le respect des exigences de qualité, d’hygiène et de sécurité sanitaire requises par les unités de transformation du lait et le marché.

547. L’activité concernera en particulier 13 groupes d’éleveurs organisés en coopératives ou autres formes associatives, gravitant et intégrés dans une dynamique collective autour des centres de transformation et de production de fromage (voir AP7 et AP8). Ces coopératives regrouperont environ 520 éleveurs, soit en moyenne 40 éleveurs par groupe, répartis dans les îles de Fogo, Santo Antão et São Nicolau. Le ciblage des associations/coopératives et des éleveurs se basera sur les critères de ciblage de PRO-AGUA, ainsi que sur certains critères de base du programme d’appui à l’élevage familiale du MAA dont : (i) la possession d’un troupeau conforme à la classification de l’Unité d’élevage familial (UEPF) que pour les caprins doit comprendre entre 10 et 80 têtes ; (ii) l’enregistrement du troupeau dans le cadastre national, (iii) la manifestation d’intérêt de l’éleveur pour l’adoption des normes et exigences de la législation en vigueur visant à moderniser l’UEPF. Il s’agit de conduire l’action dans l’esprit d’assurer la synergie et la cohérence avec les initiatives de l’Etat.

Tableau 31. Répartition des groupes d’éleveurs/coopératives et des éleveurs par île

Bénéficiaires	Île			Total
	Fogo	Santo Antão	São Nicolau	
Groupes d’éleveurs (Coopératives/ associations) (nombre)	5	7	1	13
Eleveurs membres des coopératives (nombre)	200	280	40	520

548. L’AP6, soutiendra (i) la diffusion des bonnes pratiques de conduite de l’élevage caprin ; (ii) la promotion de la gestion durable des pâturages ; (iii) le conseil pastoral et le renforcement de la surveillance sanitaire.

⁹³ L’Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle (IGQPI), conformément au décret n° 37/2024 du 25 juillet, est l’organisme de certification chargé de développer et d’opérationnaliser les schémas de certification des produits, des processus, des services, des systèmes et des personnes, en conformité avec les normes internationales.

⁹⁴ Il s’agit d’un programme dédié à la certification des produits agro-pastoraux, couvrant aussi bien les produits transformés que les produits agricoles frais « Programme de certification des fromageries en bonne pratique de fabrication (BPF), analyse des dangers points critiques de contrôle (HACCP) et de développement du programme de certification de bonnes pratique de production agricole (BPA) ».

549. Diffusion des bonnes pratiques de conduite de l'élevage. L'appui portera sur l'amélioration des enclos, en complément des infrastructures d'abreuvement prévues dans le cadre de l'action de l'AP2), ainsi que sur l'amélioration des conditions de traite. Ces actions seront complétées par des formations sur les bonnes pratiques de conduite des troupeaux. PRO-AGUA supportera des travaux de réfection des enclos existants et propres aux associations/coopératives (murets, aire de traite, etc.) ainsi que la fourniture d'équipements facilitant et assurant des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité durant les opérations de traite, collecte et transport du lait. Ce qui permettra aux unités de transformation (fromageries) de disposer de réseaux de fournisseurs de lait qui respectent les normes de production. Les éleveurs de chaque association/coopérative bénéficieront de deux sessions de formation pour renforcer leurs connaissances et compétence dans la conduite de l'élevage et notamment en termes d'habitat et bien-être des animaux, alimentation, traite. L'accent est mis sur l'optimisation des ressources disponibles et l'amélioration de la productivité. Au total 26 sessions seront dispensées, dont 10 à Fogo, 14 à Santo Antão, et 2 à São Nicolau. L'action sera mise en œuvre par des prestataires de service (ONG, fournisseurs équipements) en impliquant le personnel technique des Délégations du MAA dans les îles. Des liens seront recherchés avec le programme de l'état en appui à la modernisation de l'élevage familial.

550. Promotion de la gestion durable des pâturages. À Cabo Verde, les pâturages naturels (parcours) constituent la principale source d'alimentation des caprins. Toutefois, ces parcours sont fortement dégradés en raison de la surexploitation, de l'érosion, des sécheresses récurrentes et des effets du changement climatique. Dans ce contexte, PRO-AGUA orientera son appui sur la promotion d'une gestion durable des pâturages. Une étude sera conduite dans les zones d'intervention des îles de Fogo, de Santo Antão (zones arides, notamment la municipalité de Porto Novo) et de São Nicolau afin de proposer des actions techniques et organisationnelles de gestion durable des ressources fourragères adaptées au contexte de chaque île et zone d'action des associations/coopératives d'éleveurs soutenues par PRO-AGUA. L'étude devra évaluer entre autres : (i) l'état de productivité et de dégradation des pâturages, (ii) les facteurs de pression climatiques ; (iii) les systèmes et pratiques d'élevage existants, (iv) le contexte socio-économique, (v) le foncier et les mécanismes existants de gouvernance.

551. À la suite de l'étude, PRO-AGUA supportera chacune de 13 coopératives dans des actions de protection et de gestion tournante des pâturages, ainsi que de restauration fourragère par ensemencement avec les espèces les plus adaptées (graminées, leucaena, opuntia, etc.) sur 5 hectares par coopérative. Au total 65 hectares seront objet de protection et ensemencements.

Tableau 32. Répartition par île des superficies de pâturage soumises à protection et ensemencement

Rubrique	Île			Total
	Fogo	Santo Antão	São Nicolau	
Associations/Coopératives (nombre)	5	7	1	13
Protection et de gestion tournante des pâturages (ha)	25	35	5	65
Restauration fourragère (ensemencement) (ha)				

552. Pour la gestion durable et partagée de ces espaces, chaque association ou coopérative bénéficiera d'une formation ciblée portant sur les aspects techniques et organisationnels de la gestion des pâturages, y compris l'élaboration et l'application de règlements. La mise en œuvre s'appuiera sur des prestataires spécialisés pour la réalisation de l'étude, ainsi que sur des ONG (voire Conseil pastoral). Elles seront chargées d'accompagner l'opérationnalisation des mécanismes de gestion issus de l'étude et des expériences concrètes de protection des pâturages. Les Délégations du MAA, en tant que représentantes du Ministère au niveau des îles, seront étroitement associées au suivi, ainsi que la Direction de l'Élevage de la DGASP et la Direction de l'Environnement.

553. Conseil pastoral et surveillance sanitaire des animaux. Une action d'appui-conseil et de suivi accompagnera la mise en œuvre de l'ensemble des interventions en faveur des élevages caprins laitiers ciblés par PRO-AGUA, afin de favoriser l'appropriation et la prise en charge des actions par les éleveurs. Cette action sera assurée par des prestataires spécialisés, notamment des ONG disposant de compétences avérées dans les domaines de l'agropastoralisme et l'appui aux organisations de producteurs ainsi que d'une bonne connaissance du tissu socio-économique des différentes îles. L'appui-conseil et le suivi seront renforcés par des actions de formation en santé animale et en surveillance zoo-sanitaire, domaine qui constitue une contrainte majeure pour les éleveurs et qui requiert une expertise spécifique. Chaque association ou coopérative bénéficiera de deux (2) sessions de formation dispensées par des docteurs vétérinaires, axée principalement sur la prévention et la surveillance des principales maladies affectant les caprins. Une trousse de matériel destiné à la prévention et à la surveillance des maladies seront fournies à chaque coopérative. Par ailleurs, au sein des coopératives, les vétérinaires identifieront des éleveurs relais, capables d'assurer

une veille sanitaire de proximité et de servir de référents en cas d'alerte liée à l'apparition de maladies.

I. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation proposées
- Poursuite de l'utilisation des systèmes traditionnels d'irrigation par inondation, entraînant une faible efficacité de l'utilisation de l'eau. - Utilisation de techniques culturales traditionnelles non adaptées au contexte du changement climatique, affectant négativement les rendements, l'autosuffisance alimentaire et les revenus des exploitations agricoles. - Méconnaissance des enjeux et des impacts du changement climatique sur la production agricole, limitant l'adoption de pratiques plus résilientes. - Non-respect des normes d'hygiène, compromettant la qualité du lait requise pour la transformation fromagère et l'accès aux marchés. - Sour exploitation des pâturages	- Promotion et installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte, accompagnées par des formations spécifiques sur l'utilisation et à la maintenance ; - Diffusion de l'approche CEP pour l'apprentissage et l'adoption de pratiques d'agriculture intelligente face au climat et de semences résilientes ; - Diffusion de bonnes pratiques de production agricole ; - Formations sur la bonne conduite de l'élevage avec une attention particulière portée sur l'utilisation d'équipements adaptés et les bonnes pratiques de traite. - Identification et mise en place de mécanismes de gestion des pâturages avec l'implication et la participation actives des éleveurs

Stratégie de sortie et de pérennisation

554. La stratégie de sortie reposera sur un processus progressif et croissant de responsabilisation et d'autonomisation des acteurs, tant au niveau des producteurs bénéficiaires (coopératives et associations) que des structures d'appui-conseil qui les accompagnent. À cette fin, le programme accordera une importance centrale aux actions d'appui-conseil de proximité et aux formations en gestion, en utilisation et en maintenance des équipements et infrastructures. Ces actions viseront à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs locaux, à favoriser l'appropriation durable des bonnes pratiques de production agricole et d'élevage, et à assurer la pérennité des investissements au-delà de la durée du PRO AGUA.

555. La pérennisation des investissements dans les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte dépendra étroitement de la durabilité des dispositifs de mobilisation et de distribution de l'eau, ainsi que de l'efficacité de leurs mécanismes de gouvernance, notamment la gestion des forages et des sources, des réseaux de distribution et des calendriers d'irrigation à la parcelle. Dans ce cadre, la participation active et inclusive des bénéficiaires finaux, en particulier des femmes et des jeunes, est essentielle pour garantir une gestion partagée, équitable et durable des ressources hydriques.

556. L'approche Champs Écoles Paysans (CEP), intégrant l'approche GALS+, permettra d'orienter l'appui-conseil vers la résolution des contraintes réelles des bénéficiaires, tant sur le plan technique que sur celui de l'autonomisation sociale et économique. Elle renforcera les capacités des producteurs et productrices à participer pleinement aux processus de prise de décision, à la gouvernance communautaire et à la gestion durable des ressources naturelles (eau, terres), tout en favorisant l'adoption de pratiques agricoles résilientes face au changement climatique.

557. L'intégration de l'approche GALS+ contribuera ainsi à promouvoir l'égalité de genre, le partage équitable des responsabilités productives et domestiques, ainsi que l'amélioration des moyens d'existence, renforçant la résilience des ménages agricoles et des communautés face aux chocs climatiques et économiques.

Activités principales	Activités détaillées		Niveau / île	Unité	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8
	Activités	Sous-activités										
AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production	1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles	Installation système goutte à goutte	Fogo	Ha		7	14	14	7			
		Installation système goutte à goutte	Santiago	Ha		14	35	56	56	7		
		Installation système goutte à goutte	Santo Antão	Ha		14	14	21	7			
		Installation système goutte à goutte	São Nicolau	Ha			14					
	Arboriculture fruitières zone tempérée (pour mémoire)	Voir AP3 et AP5										
		Dotation coopératives	Fogo	Coop		1	2	2	1			

Activités principales	Activités détaillées		Niveau / île	Unité	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8
	Activités	Sous-activités										
	Accès à la micro-mécanisation	Dotation coopératives	Santiago	Coop		2	5	8	8	1		
		Dotation coopératives	Santo Antão	Coop		2	2	3	1			
		Dotation coopératives	São Nicolau	Coop			2					
	Appui à la sécurisation foncière	Appui aux comités fonciers municipaux	Fogo	Forfait		1	1	1				
		Appui régularisation de la propriété foncière	Fogo	Ha		5	10	10	5			
		Appui à la contractualisation foncière	Fogo	Ha		2	4	4	2			
		Appui aux comités fonciers municipaux	Santiago	Forfait		1	1	1				
		Appui régularisation de la propriété foncière	Santiago	Ha		10	25	39	39	5		
		Appui à la contractualisation foncière	Santiago	Ha		4	10	17	17	2		
		Appui aux comités fonciers municipaux	Santo Antão	Forfait		1	1	1				
		Appui régularisation de la propriété foncière	Santo Antão	Ha		10	10	15	5			
		Appui à la contractualisation foncière	Santo Antão	Ha		4	4	6	2			
		Appui aux comités fonciers municipaux	São Nicolau	Forfait			1					
		Appui régularisation de la propriété foncière	São Nicolau	Ha			10					
		Appui à la contractualisation foncière	São Nicolau	Ha			14					
AP 5: Accès aux connaissances pour améliorer la production	Formation sur les techniques d'agriculture résiliente, GALS éducation nutritionnelle	CEP en agriculture résiliente/GALS/ éducation nutritionnelle	Fogo	Nombre		1	3	4	3	1		
		Ateliers catalyseur de changement (ACC)	Fogo	Nombre		1						
		Formation technique irrigation goutte à goutte	Fogo	Session			1	2	2	1		
		Formation sur hydroponie	Fogo	Session			2	2				
		Formation technique arboriculture fruitière	Fogo	Session		1	2	1				
		CEP en agriculture résiliente/GALS/ éducation nutritionnelle	Santiago	Nombre		2	7	13	16	9	1	
		Ateliers catalyseur de changement (ACC)	Santiago	Nombre		2	2	2	2			
		Formation technique irrigation goutte à goutte	Santiago	Session		2	5	8	8	1		
		Formation sur hydroponie	Santiago	Session		2	2	2	2			
		Formation technique arboriculture fruitière	Santiago	Session			2	2	2			
		CEP en agriculture résiliente/GALS/ éducation nutritionnelle	Santo Antão	Nombre		2	4	5	4	1		
		Ateliers catalyseur de changement (ACC)	Santo Antão	Nombre		1						
		Formation technique irrigation goutte à goutte	Santo Antão	Session		2	2	3	1			
		Formation sur hydroponie	Santo Antão	Session			2	2				
		Formation technique arboriculture fruitière	Santo Antão	Session			1	2	1			
		CEP en agriculture résiliente/GALS/ éducation nutritionnelle	São Nicolau	Nombre			2	2				
		Ateliers catalyseur de changement (ACC)	São Nicolau	Nombre		1						
		Formation technique irrigation goutte à goutte	São Nicolau	Session			2					
		Formation sur hydroponie	São Nicolau	Session			1	1				
		Formation technique arboriculture fruitière	São Nicolau	Session			1	1				
	Conseil agricole (vulgarisation)	Appui-conseil et suivi à la parcelle	Fogo	Forfait	0,5	1	1	1	1	1	0,5	
		Appui-conseil et suivi à la parcelle	Santiago	Forfait	0,5	1	1	1	1	1	0,5	
		Appui-conseil et suivi à la parcelle	Santo Antão	Forfait	0,5	1	1	1	1	1	0,5	
		Appui-conseil et suivi à la parcelle	São Nicolau	Forfait	0,5	1	1	1	1	1	0,5	
	Appui à certification pour la production	Appui à la définition de bonnes pratiques agricoles de production (IGQPI - DGASP)	NIVEAU NATIONAL	Forfait		1	1	1				

Activités principales	Activités détaillées		Niveau / île	Unité	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8
	Activités	Sous-activités										
		Information et communication (matériel didactiques, web, autres type de communication)	NIVEAU NATIONAL	Forfait		0,25	0,25	0,25	0,25			
		Formation des producteurs au respect des standard de production	Fogo	Session		1	2	2	1			
		Formation des producteurs au respect des standard de production	Santiago	Session		2	5	8	8	1		
		Formation des producteurs au respect des standard de production	Santo Antão	Session		2	2	3	1			
		Formation des producteurs au respect des standard de production	São Nicolau	Session			2					
AP 6: Appui aux élevages de chèvres laitières	Bonne conduite de l'élevage	Appui à l'amélioration/réhabilitation des enclos	Fogo	Forfait / coop		1	3	1				
		Equipements : abreuvoirs, mangeoires, outillage pour la traite	Fogo	forfait		1	3	1				
		Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage	Fogo	Session		2	6	2				
		Appui à l'amélioration/réhabilitation des enclos	Santo Antão	Forfait / coop		1	3	2	1			
		Equipements : abreuvoirs, mangeoires, outillage pour la traite	Santo Antão	forfait		1	3	2	1			
		Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage	Santo Antão	Session		2	6	4	2			
		Appui à l'amélioration/réhabilitation des enclos	São Nicolau	Forfait / coop			1					
		Equipements : abreuvoirs, mangeoires, outillage pour la traite	São Nicolau	forfait			1					
		Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage	São Nicolau	Session			2					
	Alimentation bétail et pâturage	Etude gestion des pâturages dans la zone d'intervention	NIVEAU NATIONAL	Forfait	1							
		Protection et gestion tournante des pâturages	Fogo	Ha		5	15	5				
		Appui à la restauration fourragères (ensemencements)	Fogo	Ha		5	15	5				
		Formation à la gestion durable des pâturages	Fogo	Session		2	6	2				
		Protection et gestion tournante des pâturages	Santo Antão	Ha		5	15	10	5			
		Appui à la restauration fourragères (ensemencements)	Santo Antão	Ha		5	15	10	5			
		Formation à la gestion durable des pâturages	Santo Antão	Session		2	6	4	2			
		Protection et gestion tournante des pâturages	São Nicolau	Ha			5					
		Appui à la restauration fourragères (ensemencements)	São Nicolau	Ha			5					
		Formation à la gestion durable des pâturages	São Nicolau	Session			2					
	Conseil pastoral et santé animale	Appui-conseil et suivi	Fogo	Forfait		1	1	1	1	1	1	
		Appui-conseil et suivi	Santo Antão	Forfait		1	1	1	1	1	1	
		Appui-conseil et suivi	São Nicolau	Forfait		1	1	1	1	1	1	
		Formation des éleveurs sur la surveillance de la santé animale	Fogo	Session		1	3	1				
		Trousse équipements santé animale	Fogo	Forfait / coop		1	3	1				
		Formation des éleveurs sur la surveillance de la santé animale	Santo Antão	Session		1	3	2	1			
		Trousse équipements santé animale	Santo Antão	Forfait / coop		1	3	2	1			
		Formation des éleveurs sur la surveillance de la santé animale	São Nicolau	Session			1					

Activités principales	Activités détaillées		Niveau / île	Unité	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8
	Activités	Sous-activités										
		Trousse équipements santé animale	São Nicolau	Forfait / coop			1					

Composante 2. Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux

Effet attendu : Des entreprises / coopératives fiables, résilientes et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles.

558. Le développement de l'agrobusiness au Cabo-Verde repose sur une modernisation de l'agriculture, une meilleure gestion de l'eau et la valorisation de niches à forte valeur ajoutée (maraîchage, élevage, services agricoles et transformation). Le programme PRO-AGUA s'inscrit pleinement dans cette dynamique en ciblant l'accès durable à l'eau pour stimuler un entrepreneuriat agricole plus productif, résilient et créateur d'emplois sur les îles de Fogo, Santiago, Santo Antão et São Nicolau.

559. *Opportunités d'agrobusiness sur les îles cibles.* Sur les « îles vertes » comme Santiago, Fogo et Santo Antão, un potentiel existe pour le maraîchage irrigué, les cultures de haute valeur, l'élevage amélioré, ainsi que la transformation (légumes frais, produits laitiers, fruits transformés) destinés aux marchés urbains et touristiques. Des modèles innovants (serres, hydroponie, irrigation intelligente) commencent à émerger, montrant qu'un agrobusiness intensif et technologique peut être rentable dans un contexte de forte aridité, à condition de sécuriser l'accès à une eau de qualité.

560. *Ecosystème de l'agrobusiness.* Il est structuré autour d'un noyau d'institutions publiques, de dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, d'instruments financiers et de projets de coopération qui cherchent à rendre l'agriculture plus productive, résiliente et attractive pour les entrepreneurs ruraux. Dans ce contexte, PRO-AGUA peut jouer un rôle de catalyseur en renforçant les liens entre ces acteurs et en sécurisant la ressource en eau, condition préalable à un véritable décollage de l'entrepreneuriat agricole sur les quatre îles cibles.

561. *Acteurs publics clés de l'agrobusiness.* Les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de l'eau constituent le cœur de la gouvernance du secteur, avec un mandat de développement rural, de gestion des ressources naturelles et de promotion de l'agriculture climato-intelligente. Ils s'appuient sur des services déconcentrés et des techniciens de terrain pour diffuser les pratiques d'irrigation efficiente, de conservation des sols et d'adaptation au changement climatique, notamment via des projets pilotes sur des îles comme Santo Antão.

562. Des agences nationales dédiées à l'investissement et au commerce, telles que Cabo Verde TradeInvest, facilitent les projets d'agrobusiness à plus grande échelle en jouant le rôle de guichet unique pour les procédures et les incitations fiscales. Parallèlement, la mise en œuvre des cadres régionaux⁹⁵ a conduit à la préparation de plans d'investissement agricoles nationaux qui orientent les priorités en matière d'irrigation, de stockage, de transformation et de commercialisation.

563. *Structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole.* Des dispositifs publics d'appui aux PME, tels que Pró-Empresa, offrent des services de conseil, de formation et parfois de soutien à l'accès au financement pour les entrepreneurs, y compris dans l'agriculture et l'agro-transformation. Ces structures accompagnent les porteurs de projets sur des aspects clés (business plan, gestion financière, marketing, formalisation), ce qui est essentiel pour transformer les exploitations familiales en petites entreprises viables.

564. Des incubateurs et laboratoires d'innovation commencent à structurer un environnement plus dynamique pour l'entrepreneuriat territorial, comme le Fogo and Brava Innovation Lab qui rapproche les services d'incubation des zones rurales et réduit les inégalités entre centres urbains et périphéries. Ce type de plateforme favorise l'émergence de jeunes entrepreneurs agricoles, facilite le mentorat, l'accès à des réseaux et l'expérimentation de modèles d'affaires adaptés au contexte insulaire.

565. *Financement et incitations pour l'agrobusiness.* Le cadre d'incitations prévoit des avantages fiscaux substantiels pour les investissements dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, incluant des crédits d'impôt, des exonérations sur les profits et des facilités pour l'importation d'intrants, d'équipements d'irrigation et de matériels de serre. Ces mesures réduisent le coût d'entrée pour les agriprenneurs, mais leur impact reste contraint par la difficulté persistante d'accès au crédit bancaire, les institutions financières jugeant encore le secteur agricole trop risqué sans garanties immobilières.

566. En réponse, des approches innovantes de financement sont explorées avec des partenaires comme le FIDA et des acteurs spécialisés afin de développer des mécanismes de partage des risques, des garanties de crédit et des instruments mieux adaptés aux cycles et aux risques de l'agriculture

⁹⁵ A l'instar du comme le CAADP

cap-verdienne. Les programmes de microfinance et les fonds de démarrage demeurent importants pour les petites initiatives, mais ne suffisent pas encore à soutenir les besoins d'investissement d'exploitations et d'unités de transformation de taille intermédiaire.

567. *Projets, ONG et coopération au service de la résilience.* Les projets de coopération internationale jouent un rôle structurant pour la diffusion de pratiques agro-écologiques, d'irrigation goutte-à-goutte et de gestion durable de l'eau, souvent en partenariat avec les services techniques nationaux. Les initiatives récentes portent sur la mobilisation de nouvelles ressources (forages, réutilisation, collecte d'eaux de pluie) et sur la promotion de technologies sobres en eau, ce qui crée un terrain favorable pour des agribusiness plus intensifs et résilients sur les îles ciblées par PRO-AGUA.

568. Des organisations spécialisées interviennent notamment à Santo Antão pour former agriculteurs et techniciens à l'agroécologie et aux techniques culturales améliorées, renforçant leurs capacités à gérer les risques climatiques et à saisir les opportunités de marché liées à des produits mieux différenciés. Ces interventions contribuent à structurer un capital humain et social indispensable pour l'essor d'un entrepreneuriat agricole innovant et durable.

Contraintes et défis de l'entrepreneuriat agricole au Cabo Verde

569. L'entrepreneuriat agricole au Cabo Verde se développe dans un environnement structurellement contraignant où la rareté de l'eau, la faible disponibilité de terres arables et la forte variabilité climatique pèsent lourdement sur tout projet d'agrobusiness. Moins de 10% des terres sont cultivables et seule une petite fraction est réellement irrigable, ce qui rend la production très dépendante des pluies et expose les exploitations à des chocs récurrents sur les rendements et les revenus. Même lorsque l'accès à l'eau est possible, son coût – combiné à celui de l'énergie – reste élevé, réduisant la compétitivité des exploitations familiales et limitant leur capacité à investir dans des modèles intensifs et technologiques.

570. À ces contraintes biophysiques s'ajoutent des difficultés économiques et financières qui freinent la transformation de l'agriculture de subsistance en agrobusiness structuré. L'accès au crédit reste difficile, les banques exigeant des garanties immobilières que les petits producteurs ne peuvent souvent pas fournir, tandis que les produits de microfinance restent calibrés pour des montants modestes, insuffisants pour des investissements en serres, irrigation ou agro-transformation. La petite taille du marché intérieur, la dépendance à l'importation et des chaînes logistiques fragmentées (transport inter-îles, manque de chaîne du froid) compliquent l'écoulement régulier de produits frais vers les pôles urbains et touristiques, ce qui accroît la perception de risque du secteur.

571. Enfin, les défis organisationnels et sociaux limitent la capacité des acteurs à saisir les opportunités offertes par les politiques publiques et la demande croissante de produits différenciés. L'agriculture reste dominée par de très petites exploitations familiales, souvent peu structurées en organisations économiques capables de négocier, mutualiser les services ou investir collectivement dans l'eau, le stockage et la commercialisation. Les jeunes et les femmes montrent un intérêt croissant pour l'entrepreneuriat, mais se heurtent à des obstacles en matière de compétences managériales, de maîtrise des technologies et d'accès aux réseaux d'affaires, malgré l'existence de programmes de soutien et d'un marché touristique porteur pour des produits de qualité.

Tableau 33. Synthèse FFOM de l'entrepreneuriat agricole au Cabo Verde

Diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Potentiel productif et savoir-faire locaux	Fort potentiel de niches à haute valeur (maraîchage, fruits, produits spécifiques) adossées à un marché touristique solvable.	Rareté structurelle de l'eau, faible superficie de terres arables et forte dépendance à la pluviométrie.	Diffusion de technologies climato-intelligentes (goutte-à-goutte, serres, hydroponie) qui améliorent la productivité de l'eau.	Intensification des impacts du changement climatique (sécheresses, irrégularité des pluies) augmentant l'instabilité des rendements.
Contraintes structurelles des systèmes agricoles	Expérience locale en agriculture familiale et existence de savoir-faire sur certaines cultures de qualité.	Agriculture majoritairement de subsistance, faible productivité et peu de structuration en entreprises ou coopératives d'affaires.	Cadre d'incitations fiscales attractives pour l'investissement et intérêt croissant de la diaspora et des partenaires au développement pour l'agrobusiness.	Coût élevé de l'eau, de l'énergie et des intrants qui limite la compétitivité prix face aux importations.
Dynamiques d'investissement et d'innovation	Volonté politique de moderniser l'agriculture et d'ancrer la gestion de	Difficultés d'accès au financement, forte aversion au risque des banques et	Possibilités de financements climatiques et de mécanismes innovants (garanties,	Fragmentation des marchés et faiblesses logistiques inter-îles

Diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	l'eau au cœur des stratégies de résilience.	insuffisance de garanties des petits producteurs.	blendée finance) pour des projets agricoles résilients.	(transport, chaîne du froid) qui pénalisent l'écoulement des produits frais.
Pressions externes et risques d'exclusion	Présence de dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat et de programmes ciblant les jeunes et les femmes.	Capacités techniques et managériales limitées chez de nombreux petits producteurs pour gérer des modèles d'agrobusiness complexes.	Montée d'une demande urbaine et touristique pour des produits locaux de qualité, traçables et durables.	Risque de concentration des bénéfices sur quelques acteurs mieux capitalisés, accentuant les inégalités rurales.

Diagnostic des filières et stratégies nationales

572. **Produits horticoles.** Le sous-secteur horticole est considéré comme un secteur stratégique, présentant le plus fort potentiel pour stimuler la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté. Le développement de chaînes ayant une valeur ajoutée, inclusives, compétitives et orientées vers les marchés — locaux, touristiques, régionaux et de la diaspora — ainsi que la structuration et la valorisation des filières prioritaires, et l'amélioration du fonctionnement des marchés et de la logistique de distribution, figurent parmi les priorités des stratégies nationales de développement agricole du pays.

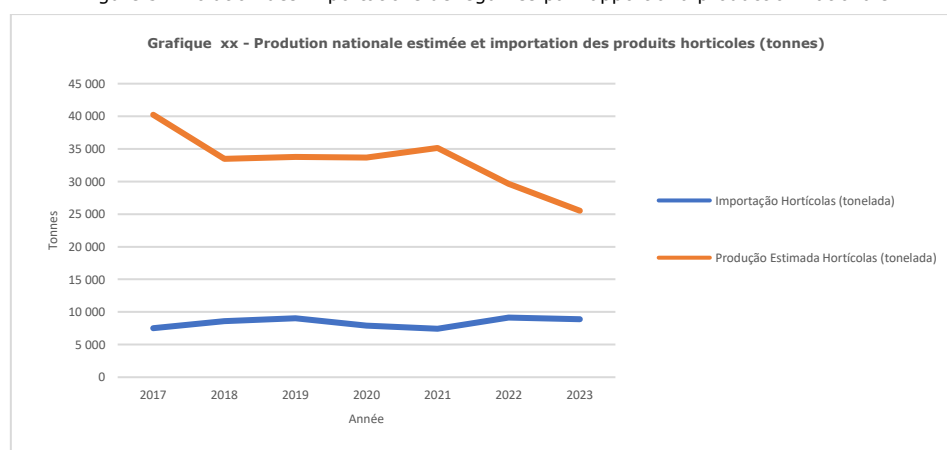
573. **Production et importation.** Le Cabo Verde demeure fortement dépendant des importations pour satisfaire les besoins alimentaires de la population, une dépendance accentuée par la croissance continue du flux touristique dans l'archipel. D'après les données du commerce extérieur publiées par l'INE, les importations de produits horticoles s'élevaient à 8 888 tonnes en 2023 (produits frais, congelés et séchés, à l'exclusion des produits en boîtes et des haricots)⁹⁶ contre une production nationale estimée à 25 522 tonnes. Les produits horticoles tant les produits frais que les produits transformés sont importés surtout du Portugal et autres pays européens (exemple : Pays Bas) ainsi que du Brésil.

Tableau 34. Production maraîchère importés (tonnes) de 2019 à 2023

Produit maraîchers importés	Importations en tonnes par année				
	2019 (t)	2020 (t)	2021 (t)	2022 (t)	2023 (t)
Produits frais ou réfrigérés	8 228,813	7 126,784	6 679,114	7 994,467	7 815,868
Produits congelés	805,349	735,332	725,055	1 112,588	1 041,613
Produits séchés	21,182	22,199	24,706	35,328	30,080
Total	9 055,344	7 884,315	7 428,875	142,383	8 887,561

Source des données : Estimation de la production agricole en 2023 - MAA

Figure 5. Evolution des importations de légumes par rapport à la production nationale



Source: Estimation de la production agricole en 2023 - MAA

⁹⁶ Estimation de la production agricole en 2023 – MAA mars 2024

574. Selon les données présentées ci-dessus et le même rapport, la disponibilité totale de produits horticoles (frais et congelés) est estimée à environ 33 371 tonnes en 2023, dont près de 76 % proviennent de la production nationale (25 522 tonnes) et environ 24 % (7 849 tonnes) des importations. Cette quantité correspond à une disponibilité moyenne par habitant d'environ 66 kg de produits horticoles par an, soit l'équivalent de 181 grammes par personne et par jour⁹⁷.

575. Conservation / Stockage / Conditionnement. Les produits maraîchers sont écoulés directement sur le marché, parfois avec des pertes considérables (jusqu'à 40 %) en raison de l'absence de moyens adaptés de conservation, de conditionnement et de transport. Bien que limités, certains investissements dans le stockage, la conservation et le conditionnement existent déjà dans les îles concernées par PRO-AGUA, réalisées dans le cadre des programmes de coopération de l'État et ses partenaires ou par des privés. Parmi ces investissements, sont à relever : (i) des infrastructures de post-récolte de moyenne ou grande taille, dont la gestion relève de l'État, et (ii) des petites infrastructures dont la gestion implique directement les producteurs ; (iii) des magasins privés souvent liés à des points de ventes (supermarchés).

576. S'agissant des infrastructures de post-récolte de l'État, on compte notamment un centre à Fogo, d'une superficie de 600 m², construit en 2014, ainsi qu'un centre à Santiago de 1 000 m² (600 m² plus 400 m² de magasin additionnel), construit en 2017. Ces infrastructures ont été réalisés pour renforcer l'approvisionnement des marchés en fruits et légumes, grâce à la mise en place de services permettant un meilleur contrôle de la qualité des produits locaux et leur intégration dans les circuits commerciaux exigeants, conformément aux normes de qualité. Toutefois, malgré leur niveau d'équipement, ces centres ne sont pas opérationnels en raison de l'absence d'un circuit commercial structuré, d'un système de gestion défini en amont, à implication des acteurs. À Santo Antão, un centre a été également inauguré en 2025 pour améliorer la qualité et la présentation des produits agricoles, ainsi que pour assurer le contrôle de l'infestation du mille-pattes. Son entrée en fonctionnement est en attente.

577. À côté de ces investissements, des magasins plus petits ont été mis en place ou sont en cours de réalisation dans certaines zones ou villages concernés par l'activité horticole. C'est le cas des magasins construits à São João Varela et à Moia-Moia (Santiago) avec l'appui du projet POSER et dont la gestion est confiée aux coopératives ou associations de producteurs, encadrés par l'ONG CERAI.

578. Conscient des difficultés logistiques des circuits commerciaux et de la gestion des centres post-récolte de l'État, le Gouvernement du Cabo Verde a lancé une initiative visant à créer une structure appelée *Cabo Verde logistica agroalimentaria*, destinée à apporter des solutions durables aux défis logistiques du pays. Les discussions et les études sont en cours, et le plan d'affaires est en préparation. Néanmoins, il est envisagé d'établir un partenariat public-privé avec une participation de 70 % du privé et de 30 % du public. *Cabo Verde logistica agroalimentaria* ne s'engagera pas dans le commerce de produits, mais se concentrera sur la fourniture de services logistiques au sein des îles et entre elles.

579. Transformation. La transformation des produits maraîchers et des produits agricoles en général, constitue un levier de développement et de création d'emplois surtout pour les femmes et les jeunes. C'est dans cette perspective que des initiatives locales portées par des privés, des femmes et/ou des jeunes entrepreneurs, sous formes individuelles ou structurées en coopératives ont démarré l'activité de transformation souvent avec l'appui de l'État et ses partenaires (FIDA, FAO, ONG, etc.). Toutefois, ces unités de transformation demeurent encore artisanales avec quelques équipements améliorées, souvent non correctement dimensionnées à la capacité de transformation de l'unité. Le travail et la capacité de transformation sont guidés par la disponibilité et le prix sur le marché du produit, sans un véritable stratégie et plan d'affaire qui en assure la rentabilité.

580. La promotion à la consommation de produits locaux transformés et l'augmentation de la disponibilité de ces produits sur le marché passe par une augmentation de l'offre, ainsi que par l'amélioration qualitative, le respect des normes de production et la certification. Dans ce cadre une collaboration existe entre la DGASP/MMA et l'IGQPI⁹⁸.

581. Commercialisation. Les produits maraîchers sont destinés au marché local (au sein de l'île ou entre les îles. Plusieurs sont les systèmes d'écoulement et vente des produits maraîchers, dont entre autres :

- Vente directe sur les marchés locaux (marché le plus proche). Il s'agit normalement de petites quantités vendues en utilisant des unités de mesures locales (panier, seau ou tas).

⁹⁷ Cette estimation repose sur une population résidente de 491 233 habitants, selon le recensement de l'INE de 2021, ainsi que sur les statistiques du tourisme de 2023, qui enregistrent 961 929 touristes non-résidents, pour un total de 5 022 713 nuitées.

⁹⁸ Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle (IGQPI).

- Vente au bord champs à des intermédiaires (collecteurs, commerçantes appelées *rabidantes* souvent des femmes) qui achètent les produits chez les agriculteurs (normalement en sac) pour ensuite les transporter et les revendre sur les principaux marchés urbains de l'île ou des autres îles (exemple : les produits de Santo Antão sont commercialisés à São Vicente⁹⁹). Les prix sont très fluctuants et dépendent de la saison, des conditions climatiques, ainsi que de la localisation car l'enclavement influence les charges et conditions de transport. La négociation et la vente sont souvent individuelles. Parfois les producteurs de la même zone se concertent sur les prix de vente.
- Vente aux revendeurs/revendeurs des principaux marchés / supermarchés (ex. Praia et principaux centres urbains des îles). Le producteurs se rend au marché et il vend en gros aux revendeurs/revendeurs. Dans ce cas, le producteur prend en charge les frais et les risques du transport et négocie individuellement les prix. Cette méthode existe au sein des coopératives aussi. Rarement il y a des initiatives de vente groupée.

Contraintes majeurs des segments post-récolte des filières horticoles (légumes et fruits)

582. Bien que le sous-secteur du maraîchage constitue un levier important d'intensification et de diversification de l'agriculture au Cabo Verde, tout en contribuant à l'amélioration de la nutrition de la population (apport en vitamines et micronutriments), il demeure confronté à d'importantes contraintes dans les segments post-récolte de la filière, qui s'ajoutent à celles liées à la production, déterminant ainsi des pertes importantes (entre 20 et 40%). Ci-dessous les principales contraintes auxquelles PRO-AGUA envisage d'apporter des réponses.

583. Au niveau de la conservation et du conditionnement

- Stockage/conservation insuffisants. Les infrastructures de stockage et conservation existantes ne suffisent pas et ne répondent pas aux besoins des producteurs et aux circuits commerciaux tant de l'île qu'entre les îles.
- Faible capacité de gestion des unités de stockage. Les entrepôts et les unités dotées de chaîne de froid existantes, ne sont pas utilisés ou ils ne le sont que partiellement faute d'un système de gestion adapté au contexte et/ou à la faible implication/participation du secteur privé dans les investissements publics ou des producteurs dans les unités communautaires.
- Systèmes de conditionnement inadéquats. Les conditions d'emballage se présentent inadaptées au type de transport, en bateau entre les îles, et aux caractéristiques et périssabilité des différents produits, aggravant ainsi les pertes post récolte. Le manque d'attention à ces aspects (chargement en vrac ou en sacs) ne permet pas de satisfaire les standards de qualité des marchés formels et du secteur touristique.

584. Au niveau de la transformation

- Infrastructures et équipements non performantes et non dimensionnés au volume des produits à transformer.
- Faible qualité et standardisation des produits transformés.
- Insuffisantes connaissances des processus et normes de transformation assurant la qualité, le maintien des caractéristiques organoleptiques et la salubrité (hygiène) des aliments transformés.
- Faible valorisation des produits locaux avec un label définissant les caractéristiques et l'indication d'origine.
- Faible esprit entrepreneurial et faible accès au financement pour les petites entreprises rurales ;

585. Au niveau de la commercialisation

- Circuits de commercialisation faiblement organisés. Les transports effectués individuellement par chaque producteur ou intermédiaires (*rabidantes*) utilisant les moyens publics (au sein des îles) ou les bateaux entre les îles, ne favorisent pas un approvisionnement régulier et répondant à la demande des différents marchés.
- Faible établissement d'accords commerciaux entre producteurs et acheteurs.

⁹⁹ São Vicente est le principal marché pour les produits de Santo Antão.

- Prix instables, dépendant entre autres de la saisonnalité, de la quantité et des conditions d'écoulement/ acheminement du produits vers le marché
- Faible organisation et concertation des producteurs, y compris au sein des coopératives existantes, sur le prix et le marché à viser limitant ainsi leur capacité de négociation (faibles expériences de ventes groupées).

Stratégies et programmes de l'Etat

586. La structuration des chaînes de valeur orientées vers les marchés locaux, touristiques, régionaux et de la diaspora, demeure un des deux piliers sur lesquelles le Gouvernement s'appuie pour une transformation de l'agriculture en Cabo Verde. Comme indiqué dans le PEDS II (2022-2026) le développement des chaînes de valeur est considéré comme un outil efficace pour stimuler la croissance économique et contribuer à l'augmentation des revenus des différents acteurs de ces chaînes.

587. Dans ce cadre, le Gouvernement accorde une importance particulière aux actions visant à¹⁰⁰ :

- (a) structurer les chaînes de valeur, en priorisant la production de fruits et légumes, de café, de vin, de fromage de chèvre, de viande et d'œufs, et en développant les systèmes de logistique agricole ;
- (b) encourager l'organisation du secteur productif et promouvoir les coopératives et les entreprises agricoles afin de formaliser l'activité agricole en tant que secteur économique, en stimulant la création d'agro-industries familiales, afin de rendre les petites entreprises viables ;
- (c) évaluer la production actuelle des principaux secteurs prioritaires et le profil du consommateur, en caractérisant les principaux acteurs de la chaîne de valeur, la structure du marché, les technologies de production, la transformation, le transport et la qualité des produits tout au long de la chaîne de production ;
- (d) planifier la production (quantité, régularité et qualité) et la logistique pour répondre à la demande du marché, en accordant une attention particulière aux marchés nationaux (local et touristique), sur la base de modèles de production économiquement compétitifs, écologiquement durables et socialement acceptables ;
- (e) en matière de certification des produits agricoles, créer toutes les conditions nécessaires au développement d'actions visant à améliorer la qualité et la valeur des produits agricoles ;
- (f) dans la promotion d'une agriculture mécanisée et de précision, avec l'introduction de matériel et d'outils agricoles à petite échelle (tels que tracteurs, motoculteurs, fraises rotatives, entre autres) adaptés au contexte capverdien qui facilitent et accélèrent le travail agricole, et de technologies de production agricole fournissant aux agriculteurs des outils et des informations constants et en temps réel ayant un impact direct sur les gains de productivité du secteur ;
- (g) dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole, avec la création et la promotion d'incitations et de financements (crédit agricole) pour favoriser des opportunités d'investissement concrètes et des partenariats public-privé durables et sûrs dans le secteur agricole.

588. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives visant à améliorer les services de production et de commercialisation, notamment à travers le programme Cabo Verde Logística Agroalimentar, ainsi que les actions menées avec l'IGQPI en matière de certification des produits locaux visant à caractériser, valoriser et diversifier les produits du territoire, tant au bénéfice de la population capverdienne que du marché touristique.

589. **Transformation du lait de chèvre.** La transformation du lait de chèvre en fromage est une activité développée presque dans toutes les zones rurales des îles de Cabo Verde et souvent comme alternative aux difficultés d'écoulement du lait frais contribuant significativement aux revenus d'un bon nombre de familles agricoles/rurales. Bien que diffusée au niveau familial suivant des pratiques traditionnelles, l'activité est en train de se développer autour d'unités de production tant de type coopératives/associations que individuelles en adoptant des technologies et pratiques de production performantes favorisant ainsi une sensible amélioration en termes d'hygiène et de qualité, attirant ainsi de plus en plus une attention du consommateur en vers ce produit et sa typicité. Ce dynamisme est en cours surtout dans les îles de Fogo, Santo Antão (zone de Planalto do Norte et Porto Novo) et São Nicolau. Actuellement, le fromage de Fogo et de Santo Antão¹⁰¹ bien emballé et étiqueté, produit par quelques entrepreneurs privés ou coopératives plus performants, est apprécié par les consommateurs. Il est commercialisé dans les autres îles, vendu dans les supermarchés et offert dans les hôtels. Le fromage de Santo Antão a été aussi objet d'appui en termes de valorisation et

¹⁰⁰ Extrait du PEDS 2022-2026

¹⁰¹ En matière de transformation semi-industrielle, le centre agroalimentaire de Porto Novo produit aussi des fromages de qualité appréciée sur les marchés locaux.

promotion dans le cadre de la coopération décentralisée italienne, participant ainsi à des expositions en Italie¹⁰².

590. En termes de certification et de suivi des bonnes pratiques de production, un protocole d'accord entre DGASP/MMA et l'IGQPI¹⁰³ a été signé en juillet 2025 pour un « Programme de certification des fromageries en bonne pratique de fabrication (BPF), analyse des dangers points critiques de contrôle (HACCP) et de développement du programme de certification de bonnes pratiques de production agricole (BPA) »¹⁰⁴. Ce programme vise en particulier la certification de 7 unités de production de fromage dans l'adoption de bonnes pratiques de fabrication et les procédures à suivre dans les phases de préparation, transformation, fabrication, conditionnement, stockage, transport, distribution, manutention ou mise en vente ou en distribution, assurant l'hygiène et la sécurité des denrées alimentaires et permettant l'obtention de la certification BPF et de la certification HACCP.

Contraintes majeures transformation du lait de chèvre

591. La filière lait de chèvre est confrontée à de nombreuses contraintes tout au long de la chaîne de valeur, de la production à la transformation et à la commercialisation. Si, au stade de la production, des interventions sont nécessaires pour lever les contraintes liées à l'élevage (état sanitaire des animaux, alimentation, conditions de traite, etc.), la phase de transformation et de production fromagère présente également des contraintes majeures, décrites ci-après.

- Infrastructures et équipements non performants, surtout au niveau des unités de production familiale n'assurant pas la qualité des fromages en termes d'hygiène.
- Réseau d'approvisionnement de lait (réseaux d'éleveurs) non suffisamment structuré ne permettant pas d'optimiser les équipements existants (volume de lait livré en dessous de la capacité de transformation des équipements existants).
- Insuffisantes connaissances des processus et des normes de transformation assurant la qualité, le maintien des caractéristiques organoleptiques et la salubrité (hygiène) des aliments transformés.
- Faible esprit entrepreneurial et faible accès au financement pour les petites entreprises rurales ;

Stratégies et programmes de l'Etat

592. La transformation du lait de chèvre pour la production d'un fromage de qualité et certifié demeure une des actions envisagées dans le cadre du « Programme de modernisation de l'élevage familial » (B.O. de la République de Cabo Verde - 56/2024 du 3 juillet 2024) promu par le Gouvernement qui a également introduit en 2024, une nouvelle approche réglementaire structurant l'activité d'élevage dans une perspective de modernisation de l'activité agro-pastorale. Parmi les actions, ce programme prévoit : la mise en œuvre des bonnes pratiques de fabrication, l'installation d'unités de transformation (fromagerie), la mise en œuvre des normes de biosécurité, la certification des exploitations et des produits d'élevage¹⁰⁵.

Sous-composante 2.1. Investissements structurants post-récoltes

Produit attendu : Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation conservation améliorent la qualité des produits agricoles.

593. Afin de permettre aux agriculteurs de mieux valoriser leurs productions et d'augmenter leurs revenus, PRO-AGUA soutiendra la mise en place ou la réhabilitation d'investissements structurants et résilients de post-récolte visant à améliorer la collecte, le traitement et conditionnement, la conservation la transformation des produits horticoles et du lait de chèvre. Le programme renforcera également les capacités des acteurs à travers des formations ciblées, un appui à la gestion de la

¹⁰² Rencontre Terra Madre à Torino (Italie), organisée par l'Organisation Slow Food qui vise entre autres la sauvegarde des produits locaux et des techniques de production.

¹⁰³ L'Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle (IGQPI) est un établissement public doté de l'autonomie administrative, financière et patrimoniale. Issu de la fusion de l'Institut de gestion de la qualité (IGQ), créé par la résolution n° 41/2010 du 2 août, et de l'Institut de la propriété intellectuelle du Cabo Verde (IPCV), établi par la résolution n° 25/2010 du 24 mai, l'IGQPI est une structure unique, dotée d'un modèle organisationnel propre, garantissant une coordination, une efficacité et une pertinence accrues pour la prise de décision. Sa structure, son organisation et ses attributions sont définies par le décret réglementaire n° 35/2014, publié au Journal officiel n° 75. Depuis 2024, conformément au décret n° 37/2024 du 25 juillet, l'IGQPI, est reconnu comme l'organisme de certification chargé de développer et d'opérationnaliser les schémas de certification des produits, des processus, des services, des systèmes et des personnes, en conformité avec les normes internationales.

¹⁰⁴ Aspect qui concerne la production horticole et déjà mentionné dans la S/c 1.2.

¹⁰⁵ Voir encadré contexte élevage s/c 1.2.

qualité et le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, afin de favoriser l'établissement de partenariats commerciaux profitables pour l'ensemble des parties prenantes.

AP 7. Facilites/installations de stockage et de conservation

594. La réduction des pertes post-récoltes et la valorisation des produits agro-pastoraux constituent une priorité nationale au Cabo Verde comme indiqué dans les principaux documents stratégiques (PEDS II) et représentent un enjeu de la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2035 (ENSAN 2035). Des défis subsistent en matière de technologies de stockage et de chaîne d'approvisionnement, rendant nécessaire l'amélioration des pratiques post-récoltes (séchage, stockage, transformation) pour préserver et accroître la valeur des produits frais et périssables, notamment les fruits et légumes et les produits laitiers.

595. L'activité principale 7 portera sur la mise en place et/ou la réhabilitation d'infrastructures post-récoltes résilientes dotées d'équipements performants visant à réduire les pertes post-récoltes des produits agro-pastoraux. Ces investissements contribueront à améliorer les performances des chaînes de valeur et accroître les revenus des acteurs concernés. L'adoption d'une approche entrepreneuriale associée à une meilleure planification et gestion des stocks favorisera une valorisation accrue et durable des produits.

596. L'activité se développera à travers les actions suivantes : (i) Appui à l'élaboration de plans de réhabilitation et/ou de construction d'unités de post-récolte (un par île); (ii) Réhabilitation et équipement d'unités communautaires de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation de produits frais et (iii) Construction et équipement d'unités de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation des produits frais (iv) Construction d'unités de transformation collectives des produits agro-pastoraux

Tableau 35. Investissements de l'AP7 prévus par île

Investissements prévus	Fogo	Santiago	Santo Antão	São Nicolau	Total
Infrastructures existants identifiées par le diagnostic					
Réhabilitation des infrastructures	forfait				4
Fourniture d'équipement et matériels complémentaires	forfait				4
Magasins de stockages communautaires					
Construction des magasins de stockages communautaires	forfait				4
Fourniture d'équipements et matériels complémentaires	forfait				4
Unités de traitement et conditionnement des produits frais					
Construction d'unités de traitement et conditionnement des produits	unité				4
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites	forfait				4
Construction d'unités de transformation communautaires des produits agro-pastoraux					
Construction d'unités de transformation communautaires des produits agro-pastoraux	unité				4
Fourniture des équipements et matériels de toutes unités et infrastructures construites	forfait				4

Plans de réhabilitation et/ou de construction d'unités de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation des produits frais

597. Les échanges avec les acteurs locaux et les visites de terrain réalisés dans le cadre de la mission de formulation de PRO-AGUA ont mis en évidence l'existence d'infrastructures post-récolte non opérationnelles ou insuffisamment fonctionnelles, en raison de divers facteurs techniques, économiques et sociaux. Parmi ceux-ci figurent le surdimensionnement des infrastructures par rapport aux volumes de produits traités, le choix inadéquat des sites d'implantation, des mécanismes de gestion inappropriés, la faible implication des acteurs des filières — notamment les producteurs et les commerçants — ainsi que les performances économiques limitées des opérations

598. Un diagnostic participatif, inclusif et territorialisé de l'état de lieux et des besoins en infrastructures et équipements post-récolte sera effectuée dans chaque île cible de PRO-AGUA, en tenant compte des infrastructures existantes et de leur état de fonctionnement.

599. Le diagnostic permettra d'identifier et de caractériser les besoins, ainsi que de prioriser les investissements à réaliser dans chaque île et pour les filières ciblées, notamment en matière d'infrastructures à réhabiliter ou à construire et d'équipements nécessaires à leur fonctionnement efficace. L'ensemble des investissements identifiés constituera un plan communautaire par île pour

la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures post-récolte, conçues pour être techniquement adaptées, économiquement viables et socialement inclusives. L'élaboration de ces plans permettra notamment de (a) cartographier les infrastructures post-récolte existantes (magasins de stockage, entrepôts, centres de collecte, unités de transformation) ; (b) évaluer leur état physique/d'entretien (toitures, ventilation, équipements) et leur niveau de fonctionnalité ; (c) identifier les principales contraintes liées à l'accès, à la gestion, à la sécurité, à l'énergie et à l'eau ; (d) proposer les interventions techniques et organisationnelles nécessaires ; (e) clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués, ainsi que les modalités de gouvernance, de gestion et de maintenance des infrastructures, en vue d'assurer une utilisation efficace, transparente et durable des investissements réalisés.

600. L'action sera mise en œuvre dans chacune des quatre îles bénéficiaires du Programme avec une forte implication des municipalités, afin de garantir l'équité territoriale, la transparence du processus décisionnel et l'appropriation locale des interventions. Un mécanisme d'arbitrage pourra être mis en place, le cas échéant, afin d'optimiser l'allocation des ressources et d'assurer l'impartialité dans la sélection des investissements. La conduite de consultations communautaires inclusives, assurera la participation des producteurs, commerçants, organisations professionnelles et autorités locales, ainsi que des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. La prise en compte des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, sera intégrée dès l'élaboration des termes de référence de l'activité et tout au long de sa mise en œuvre, conformément aux principes d'inclusion sociale du FIDA.

601. Une synergie sera créée avec l'initiative de l'Etat qui vise la réhabilitation et la redynamisation des infrastructures post-récoltes de l'Etat non opérationnelles à travers la mise en place de CV-Logística Agro-Alimentar. La synergie permettra d'éviter les duplications et d'accroître l'impact global des investissements du Programme. Le type de collaboration avec CV Logística Agroalimentar sera défini au démarrage et se basera sur l'effectif fonctionnement de la structure. Elles porteront sur plusieurs aspects dont : (i) la planification et la mutualisation des efforts dans le processus d'identification, de priorisation et de réhabilitation des infrastructures existantes ainsi que dans la construction de nouvelles ; (ii) la fourniture des services logistiques ; et (iii) l'établissement des partenariats commerciaux.

602. *Réhabilitation et équipement d'unités communautaires de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation de produits frais.* La réhabilitation et l'équipement des unités collectives de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation de produits frais seront réalisés sur la base des résultats du diagnostic participatif et des plans d'action élaborés en amont.

603. L'action de réhabilitation s'orientera en priorité vers des infrastructures collectives destinées à appuyer les initiatives productives envisagées au niveau des municipalités et des bassins de production, portées par les coopératives ou groupes de producteurs ciblés par les activités de PRO-AGUA. Il s'agira notamment de coopératives ou de groupes d'agriculteurs dont la production sera renforcée grâce aux actions d'amélioration des systèmes de mobilisation de l'eau et à la promotion de techniques d'irrigation et de pratiques agricoles résilientes prévues dans la Composante 1 du Programme.

604. Un travail d'ingénierie sociale sera mis en place tout au long du processus à travers des consultations et échanges avec les différentes parties prenantes dans les différentes étapes : (i) identification et définition des infrastructures à réhabiliter, permettant d'aboutir à un consensus sur le choix des infrastructures à réhabiliter ; (ii) conception du projet de réhabilitation/réalisation avec la définition des capacités des infrastructures, de la contribution des bénéficiaires, leurs rôles et responsabilités ; (iii) le renforcement des capacités de gestion des acteurs et la mise en place des outils et approches/règles de gestion et mécanisme de gestion (voir AP 8), ainsi que le mécanisme de redevabilité afin d'assurer la pérennité, la rentabilité sociale et économique des infrastructures. Cette ingénierie sociale prendra en compte les dimensions transversales comme l'inclusion sociale et genre, innovation et la durabilité environnement.

605. La mise en œuvre comprendra : (i) la validation des choix techniques et des plans de réhabilitation ; (ii) la préparation des études techniques, des devis quantitatifs et estimatifs, ainsi que des dossiers d'appel d'offres (APS, APD, DAO) ; (iii) l'analyse des offres et l'attribution des marchés ; (iv) l'exécution des travaux par des entreprises qualifiées ; (v) le suivi et le contrôle techniques des travaux ; et (vi) la réception provisoire et définitive des ouvrages.

606. Des collaborations seront recherchées avec les activités de Cabo Verde Logística Agroalimentaria, afin de faciliter l'accès aux services logistiques de cette structure pour les acteurs en charge de la gestion des magasins réhabilités.

607. Les communautés bénéficiaires (Municipalités, coopératives) apporteront une contribution à la réalisation des investissements, soit en numéraire, soit en nature. Les modalités, niveaux et mécanismes de ces contributions seront définis de manière participative lors du démarrage de l'activité, en tenant compte des pratiques locales et des capacités économiques des bénéficiaires. Pour les investissements collectifs (réhabilitation et/ou construction de nouvelles infrastructures), il est envisagé une contribution du bénéficiaires égal à 20% du coût total de l'investissement. Le montant des contributions des bénéficiaires et les conditions et modalités de mise en place de ces infrastructures seront définies d'une façon participative et inclusive avec toutes les parties prenantes. Le mécanisme qui sera mis en place sera en harmonie avec les initiatives similaires dans le pays, sur la base des expériences et leçons capitalisées afin d'éviter des divergences.

608. *Construction et équipement d'unités de stockage, de traitement/conditionnement, de conservation et de commercialisation des produits frais.* En complément des initiatives de réhabilitation, la construction de nouvelles infrastructures post-récolte équipées, pourront être envisagés lorsque ce besoin sera clairement identifié par le diagnostic et porté par des coopératives ou groupes d'acteurs bénéficiaires des activités de la Composante 1 de PRO-AGUA, ou étroitement liées.

609. La sélection reposera notamment sur : (i) l'existence d'une demande avérée et d'un volume de production suffisant ; (ii) l'engagement formel des bénéficiaires dans la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures ; (iii) la viabilité technique et économique des solutions proposées ; (iv) leur contribution à la réduction des pertes post-récolte et à la création de valeur ajoutée ; et (v) leur caractère inclusif, en particulier en faveur des petits producteurs, des femmes et des jeunes. Ces critères visent à garantir la pérennité des investissements, leur appropriation par les acteurs locaux et leur contribution effective à l'amélioration des performances des chaînes de valeur agro-pastorales.

610. Il est envisagé, la mise en place, de quatre (4) comptoirs de commercialisation, quatre (4) magasins de stockage, quatre (4) unités de collecte et de traitement/conditionnement des produits, ainsi que quatre (4) unités collectives de transformation de produits agro-pastoraux. Ces initiatives seront confirmées par le diagnostic et au démarrage du programme.

Type d'infrastructure	Fogo	Santiago	Santo Antônio	São Nicolau	Total
Comptoirs de commercialisation					4
Magasins de stockage					4
Fourniture d'équipement et matériels complémentaires					4
Unités de collecte et de traitement/conditionnement des produits					4
Unités communautaires de transformation de produits agro-pastoraux					4

611. La mise en place de ces nouvelles infrastructures suivra le même processus que celui prévu pour la réhabilitation, depuis la conception des plans et des devis techniques jusqu'à la réception provisoire et définitive des ouvrages, conformément aux Directives du FIDA en matière de passation de marchés et aux dispositions nationales applicables. Les besoins spécifiques des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, seront explicitement pris en compte tant dans la conception que dans la réalisation des infrastructures, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité, d'ergonomie et de modalités de gestion, afin de garantir un accès équitable aux services post-récolte et une participation effective de ces groupes aux bénéfices du Programme.

612. A l'instar des mécanismes de financement de la réhabilitation, la réalisation de nouvelles infrastructures collectifs prévoit une contribution du bénéficiaires égal à 20% du coût total de l'investissement.

613. *Fourniture des équipements et matériels* : Une somme forfaitaire est accordée pour équiper les différentes infrastructures. Les détails seront définis sur la base des besoins des acteurs, de leurs capacités et de leurs besoins pour une utilisation optimale et durable des investissements.

614. Le PRO-AGUA fera appel aux services d'une assistance technique dans le domaine de la technologie alimentaire afin de guider, orienter et apporter les conseils nécessaires aux acteurs dans la mise en place de ces infrastructures et la définition des besoins en équipement et matériels. Ce dernier travaillera en collaboration avec les ingénieurs Génie-Civil qui seront responsables de la conception des infrastructures à mettre en place.

Stratégie de mise en œuvre de l'activité :

615. Pour la mise en œuvre de cette activité principale, le Programme fera appel aux services d'institutions et prestataires de services. Des termes de référence seront élaborés par l'UGP pour la réalisation de l'étude et des consultations pour le diagnostic de l'état des infrastructures. Les besoins et attentes des personnes vulnérables seront bien pris en compte. Pour l'enrichissement et la validation des résultats de diagnostic, des ateliers régionaux seront organisés sur chaque île.

616. Pour la construction et la réhabilitation des infrastructures, le programme fera appel aux entreprises de construction conformément aux procédures de passation de marchés. L'UGP travaillera avec les services techniques nationaux pour le suivi et le contrôle des travaux sur chaque Ile. A cet effet, des protocoles de collaboration seront signés entre le programme et les services spécialisés de l'Etat au niveau de chaque Ile et des moyens nécessaires seront mobilisés pour une bonne exécution des services. Pour ce qui est de la fourniture d'équipement, les achats seront effectués de préférence à travers les commerçants de Cabo Verde. Une assistance technique internationale avec une expertise dans le domaine agro-alimentaire pourra guider le projet dans le choix des équipements.

Risques et mesures d'atténuation pour l'AP 7

Catégorie de risque	Description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable
Technique	Faibles capacités des entreprises contractantes et retards dans la réalisation des travaux de construction	Elevé	Plus de rigueur dans la sélection des entreprises et dans le suivi et contrôle des travaux	UGP/Coordination du Programme
Social	Faible adhésion/appropriation des acteurs et faible mobilisation de leurs contributions aux investissements Exclusion des personnes vulnérables dans l'utilisation des infrastructures	Moyen	Accentuer la sensibilisation des acteurs et ciblage rigoureux Prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables dans la conception et réalisation des infrastructures	UGP/Coordination du Programme + Municipalités
Organisationnel	Manque ou faible organisation des communautés des bénéficiaires	Moyen	Impliquer les municipalités et coacher les acteurs bénéficiaires	UGP/Coordination du Programme + Municipalités

617. **AP 8. Formation et appui à la gestion et à l'amélioration de la qualité.** La formation et l'appui à la gestion constituent un pilier essentiel pour une opérationnalisation efficace et optimale ainsi que pour la consolidation des investissements dans les chaînes de valeur agro-pastorales. Cette intervention est complémentaire et fonctionnelle à l'AP7. Elle vise à asseoir une culture fondée sur la qualité et la gestion professionnelle au sein des communautés agricoles. Cette intervention est en phase avec les priorités nationales inscrites dans le PEDS 2 : Au Cabo Verde, la formation professionnelle est régie par le décret-loi n° 53/2014 et bénéficie d'autres régimes juridiques de soutien tels que le décret-loi n° 6/2013 qui établit le régime juridique d'accréditation des organismes de formation pour le développement de cours et d'actions de formation professionnelle, le décret réglementaire n° 13/2020 qui établit le régime juridique de la méthodologie de formation professionnelle à distance et le décret réglementaire n° 4/2018 qui statue sur le régime juridique du système national des qualifications. Au cours des dernières années, des instruments importants ont été créés et mis à jour, tels que : le Cadre national des certifications, le Catalogue national des certifications, le Système de crédits, le Programme de stages professionnels en entreprise, le Système de suivi, d'évaluation et d'amélioration de la qualité du SNQ. Le système de reconnaissance, de validation et de certification des compétences (RVCC) a été mis en place, la plateforme d'accréditation des organismes de formation, le régime juridique de financement de la formation professionnelle et le régime d'accès et d'exercice des professions ont été créés.

618. Les principaux indicateurs d'activité sont les suivantes :

- nombre de personnes formées dans les technologies de conservation et de transformation des produits agro-alimentaires. La cible envisagée pour cet indicateur est de plus de 4 292 personnes.
- Nombre d'unités de valorisation (traitement, stockage, conditionnement, transformation) ayant reçu une certification pour la qualité. La cible visée est de 20 (réhabilitation et construction) ;
- Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises. La cible prévue pour cet indicateur est de 2000 personnes formées.

619. La plupart des échecs dans la gestion des investissements/infrastructures est liée aux faibles capacités techniques et managériales des structures/instances chargées de la gestion, mettant en péril leur utilisation, leur viabilité économique et même leur existence proprement-dite.

620. Pour répondre à ce constat, l'AP8 de PRO-AGUA se concentre sur trois actions stratégiques interdépendantes, à savoir: (i) un dispositif de formations et d'accompagnement techniques performantes sur les thèmes suivants : collecte, traitement, conservation et transformation des produits, couvrant de manière exhaustive le spectre des bonnes pratiques agro-alimentaires, (ii) un dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités communautaires de stockage, de traitement, de conditionnement, de conservation, et de transformation des produits agro-pastoraux, (iii) un appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés.

621. Le tableau 36 montre le nombre et la répartition des sessions de formation par île. Il est estimé la tenue de 83 formations avec la participation d'au moins 2 075 personnes en raison de 25 personnes par session.

Tableau 36. Répartition des formations thématiques par île.

Thèmes de formation	Fogo	Santiago	Santo Antao	Sao Nicolau	Total
Stockage et la conservation des produits	5	4	3	3	15
Manipulation, transport et logistique	2	4	4	2	12
Assurance-qualité et normes des produits transformés	3	4	4	3	14
Techniques et pratiques de transformation	3	5	5	3	16
Modèles de gouvernance retenus	1	1	1	1	4
Certification et la labellisation	2	3	2	2	9
Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs	2	2	2	2	8
Total	19	25	22	17	83

622. Dispositif de formations et d'accompagnement techniques performantes sur les thèmes suivants : collecte, traitement, conservation et transformation des produits, couvrant de manière exhaustive le spectre des bonnes pratiques agro-alimentaires. Le dispositif reposera sur un paquet de modules de formation adaptés aux réalités locales et mis en œuvre au niveau de chaque île. Les principaux domaines couverts par les formations incluront notamment : (i) le tri rigoureux et le calibrage des produits selon des critères techniques et commerciaux ; (ii) les méthodes optimisées de stockage et de conservation ; (iii) la logistique moderne et la gestion efficiente des flux de produits ; (iv) les techniques de conditionnement répondant aux exigences des marchés ; et (v) les techniques améliorées et avancées de transformation agroalimentaire.

623. Le contenu et la structuration des modules de formation seront définis en fonction des capacités existantes, des besoins réels des bénéficiaires et des options d'investissement retenues sur chaque île. Une attention particulière sera accordée au ciblage des bénéficiaires, afin de garantir que les formations s'adressent aux acteurs les plus concernés par la gestion et l'exploitation des infrastructures post-récolte. Conformément aux priorités transversales du FIDA, une attention spécifique sera portée à la participation effective des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Les formations seront dispensées sous forme d'ateliers pratiques, organisés par île et par municipalité, avec un effectif compris entre 25 et 30 participants par session, afin de favoriser l'interactivité, l'apprentissage pratique et une meilleure appropriation des contenus.

624. Afin d'assurer l'application effective des connaissances acquises, le dispositif de formation sera complété par la mise en place d'un système de coaching et de suivi rapproché pour chaque groupe de bénéficiaires formés. Des indicateurs de suivi et de performance seront définis de manière participative avec les bénéficiaires, afin de renforcer leur responsabilisation et de mieux mesurer les effets des formations. Le suivi régulier de ces indicateurs permettra d'apporter, si nécessaire, des ajustements et des actions complémentaires pour garantir l'atteinte des objectifs poursuivis.

625. Le Programme fera appel aux services de centres spécialisés de formation professionnelle (Instituts de Formation Professionnelle – IFP, structures d'incubation, etc.) et/ou de prestataires spécialisés disposant d'une expertise avérée dans les domaines concernés. Préalablement à la mise en œuvre des formations, les contenus pédagogiques, les modules de formation et les approches méthodologiques seront élaborés, examinés et validés afin d'en assurer la qualité et la pertinence. La mise en œuvre de cette sous-activité comprendra notamment les actions suivantes : (i) élaboration des termes de référence ; (ii) identification et sélection des structures spécialisées et des prestataires de services ; (iii) préparation et validation des modules de formation ; (iv) identification

et sélection des bénéficiaires des formations; (v) conduite des sessions de formation; (vi) évaluation des formations; et (vii) mise en place d'un dispositif de suivi rapproché et de coaching des acteurs.

626. *Dispositif structurant de renforcement de la gouvernance des unités de stockage, de traitement, de conditionnement, de conservation, et de transformation des produits agro-pastoraux.* Ce dispositif reposera sur un ensemble cohérent de mécanismes institutionnels, de règles de fonctionnement, d'outils de gestion et de capacités organisationnelles, permettant d'assurer une gestion transparente, efficace, inclusive et durable des infrastructures post-récolte appuyées par le Programme.

627. L'objectif est de permettre de rendre ces infrastructures des unités économiquement viables et résilientes, capables de générer des revenus durables au profit des bénéficiaires et de contribuer à la sécurisation des moyens de subsistance des communautés rurales. À cet effet, le Programme accompagnera les acteurs locaux dans l'élaboration et la validation de modèles économiques viables, la mise en place de systèmes de gestion transparents et adaptés, ainsi que la définition de règles de fonctionnement concertées, garantissant une exploitation efficace et optimale des investissements réalisés et la pérennisation des bénéfices générés.

628. Les principales sous-activités à mettre en œuvre comprendront notamment : (i) la définition et la formalisation d'un cadre institutionnel de gestion clair, précisant les rôles, responsabilités et relations entre les différentes parties prenantes (comités de gestion, organisations bénéficiaires, autorités locales, autres acteurs concernés) ; (ii) l'élaboration et la mise en place de règles de gestion et de fonctionnement intégrant les principes de transparence, d'équité, de confiance mutuelle et de prévention des conflits internes ; (iii) la mise en place d'un système de gestion financière et comptable simplifié, adapté aux capacités des acteurs, tout en répondant aux exigences minimales de traçabilité et de redevabilité ; et (iv) l'instauration d'un mécanisme de suivi, de contrôle et de redevabilité, particulièrement important compte tenu du caractère communautaire des infrastructures et de la nécessité d'assurer une bonne gouvernance. Une attention particulière sera accordée à la participation et au renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans les dispositifs de gouvernance mis en place, conformément aux priorités transversales du FIDA en matière d'inclusion sociale et d'autonomisation économique. Le dispositif de coaching et de suivi rapproché, mentionné précédemment, sera également appliqué dans ce cadre afin de fournir un accompagnement personnalisé aux structures de gestion et d'assurer une appropriation effective des outils et mécanismes mis en place.

629. Les actions de renforcement des capacités prévues dans le cadre de cette sous-activité s'adresseront principalement aux membres des comités de gestion et des comités de direction des infrastructures au niveau communautaire, afin de consolider leurs compétences en matière de gouvernance, de gestion et de prise de décision collective.

Un appui technique spécifique à la certification et à la labellisation des produits transformés.

630. PRO-AGUA considère la certification et la labellisation des produits agro-alimentaires transformés comme des leviers stratégiques essentiels pour l'accès à des marchés structurés et à forte valeur ajoutée. Elles permettront de positionner les produits agro-pastoraux caboverdiens sur des segments de marché exigeants, en conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires nationales et internationales, tout en mettant en valeur les spécificités des produits locaux et les pratiques de transformation respectueuses de l'environnement.

631. Dans ce cadre, et en cohérence avec les politiques publiques nationales, le Ministère du Commerce et de l'Industrie à travers l'ICQPI travaille en étroite collaboration avec le MAA pour l'élaboration et la mise en place de normes et de standards de certification couvrant à la fois la production et la transformation agro-alimentaire, notamment le fromage de chèvre. Le Programme s'inscrira dans cette dynamique institutionnelle et apportera un appui complémentaire à l'opérationnalisation de ces dispositifs.

632. Les principales sous-activités à mettre en œuvre comprendront notamment : (i) l'appui à la poursuite et à la facilitation de la collaboration interinstitutionnelle entre les ministères concernés, en vue de finaliser et de diffuser les normes et standards de certification et de labellisation des produits agro-alimentaires ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires du Programme en matière de certification et de labellisation, en fonction de leurs activités spécifiques, ainsi que l'accompagnement à l'élaboration de plans de mise à niveau adaptés ; (iii) l'appui à la mise en œuvre effective de ces plans de mise à niveau par les acteurs concernés ; et (iv) la mise en place d'un système de suivi, de contrôle et de conformité, garantissant le respect durable des normes et standards adoptés.

633. La certification et la labellisation des produits requièrent une organisation et une structuration adéquates des acteurs bénéficiaires, ainsi qu'une approche progressive et ciblée. À cet effet, le Programme PRO-AGUA concentrera son appui sur un nombre limité de produits et d'acteurs

présentant un potentiel avéré en termes de volumes, de qualité et d'accès aux marchés, afin de maximiser l'impact et la faisabilité de cette intervention. En particulier soutiendra la certification du fromage de chèvre en lien avec les initiatives promues dans le cadre de la production de lait (AP6) et du Programme de l'Etat pour la certification des fromageries en bonne pratique de fabrication (BPF), analyse des dangers points critiques de contrôle (HACCP) et de développement du programme de certification de bonnes pratique de production agricole (BPA).

634. Cette sous-activité est essentielle pour assurer la bonne opérationnalisation des unités de collecte, de stockage, de traitement/conditionnement et de commercialisation appuyée par le Programme. Une attention particulière sera accordée à l'adhésion, à la participation active et à la contribution des acteurs bénéficiaires, afin de garantir la durabilité du système de certification et de labellisation au-delà de la période d'appui du projet, conformément aux principes du FIDA en matière de pérennisation des investissements et d'appropriation locale.

635. Facilitation d'échanges d'expériences entre les acteurs et voyages d'études : Le programme PRO-AGUA va promouvoir et soutenir l'apprentissage entre acteurs en encourageant et en facilitant le partage d'expérience entre les acteurs/organisations et également les visites/voyages d'apprentissage et d'échange. Ces échanges se feront entre les acteurs de la même île ainsi que les acteurs provenant de différentes îles y compris les îles non-bénéficiaires du Programme à conditions que les modalités qui seraient fixées pour la réalisation de cette activité soient respectées. La réalisation de cette activité passera par un bon diagnostic des besoins des acteurs, une bonne identification des expériences avérées à partager, un ciblage objectif des bénéficiaires, une bonne organisation logistique et un bon suivi et coaching des acteurs. Des dispositions idoines doivent être prises pour que cette activité rentre dans un processus d'apprentissage. La mise en œuvre de cette activité se fera en synergie avec les autres interventions de développement des capacités.

636. **Stratégie de mise en œuvre** : La mise en œuvre de cette activité principale se fera sur la base de partenariat avec des structures spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle et le développement des capacités. A partir des termes de référence qui seront élaborés par l'UGP, des conventions de partenariat seront signées avec des institutions spécialisées dans le domaine. Les institutions comme l'ONG CERAI, Pro-Empresa, l'IFP, INIDA, les centres d'incubation, et autres centres de formation professionnelle, seront les partenaires potentiels dans la mise en œuvre des interventions de cette activité principale. Les compétences et les performances antérieures de ces partenaires seront prises en compte dans leur identification et leur sélection. Des critères rigoureux seront mis en place afin de mieux guider leur sélection. Le Programme pourra également faire appel à des services techniques publics disposant de compétences requis pour la mise en œuvre des activités. Des conventions de partenariats seront signés entre le projet et ces structures. Des structures privées spécialisées pourraient également être sollicitées. La collaboration sera objet de contrats de prestation de service. Le choix des structures partenaires dans la mise en œuvre des activités se basera sur les avantages compétitifs et leurs performances antérieures, entre autres.

Tableau des risques et mesures d'atténuation de l'AP 8

Catégorie de risque	Description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable
Technique	Faible application par les bénéficiaires des connaissances/formations dispensées. Non ou mauvaise utilisation des règles et outils de gestion et non-respect des règles de fonctionnement	Moyen Moyen	Accentuer le suivi rapproché et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme
Social	Faible gouvernance des unités communautaire et conflits entre acteurs dans la gestion des investissements Faible participation des femmes et des jeunes aux formations	Moyen	Mettre en place un mécanisme de facilitation et de gestion des conflits Mettre en place des mesures facilitants la participation des femmes et des jeunes (sensibilisation, GALS, etc.)	UGP/Coordination du Programme + municipalités
Financier	Faible investissement des acteurs dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et dans le processus certification/labellisation	Moyen	Accentuer la sensibilisation et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme + Municipalités

Catégorie de risque	Description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable
Organisationnel	Faible adhésion des acteurs et non-respect des normes et standards dans le processus de certification et de labélisation de leurs produits	Moyen	Accentuer la sensibilisation et le coaching des acteurs	Leaders des organisateurs d'acteurs et Municipalités
Général	Mauvais ciblage des participants aux formations	Moyen	Mettre en place des critères rigoureux de sélection des bénéficiaires des formations et impliquer les acteurs locaux	UGP/Coordination du Programme + Municipalités

637. Mesures *spécification d'adaptation et de résilience*. PRO-AGUA accordera aux bénéficiaires (i) des formations sur la gestion inclusive des risques environnementaux, sociaux et climatiques de leurs activités et (ii) d'appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable.

638. Mesures *spécifiques genre et inclusion sociale*. PRO-AGUA initiera des activités de sensibilisation, d'échanges et de renforcement de capacités sur le genre. Un partenariat sera formalisé à cet effet avec l'Institut capverdien pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ICIEG).

Sous-composante 2.2. : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché

Produit attendu : le renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de gestion de leurs entreprises et d'accès durable aux marchés.

639. Cette sous-composante contribuera à la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur agropastorales et à la viabilité économique de leurs activités, constituant ainsi un levier essentiel pour le développement de partenariats commerciaux durables.

640. En effet, en l'absence d'un accès à des marchés rémunérateurs et structurés, les efforts consentis en amont pour améliorer la productivité et la production agro-pastorale ne peuvent générer les bénéfices et les impacts attendus. Un accès sécurisé et pérenne aux marchés est indispensable pour l'amélioration durable des revenus des acteurs, ainsi que pour leur maintien et leur engagement à long terme dans les activités agricoles. Dans cette perspective, l'agriculture doit être envisagée et pratiquée comme une activité économique viable, permettant aux producteurs et aux autres acteurs de la chaîne de valeur de vivre dignement de leur travail.

641. La viabilité des investissements réalisés et la pérennisation des interventions du Programme reposent en grande partie sur les actions mises en œuvre dans le cadre de cette sous-composante, qui visent à renforcer les compétences entrepreneuriales, l'organisation des acteurs et leur intégration effective dans les marchés.

642. Cette intervention est pleinement alignée avec les priorités nationales définies dans le PEDS II et contribue directement à l'un des deux objectifs stratégiques du COSOP du FIDA, à savoir : « *promouvoir l'entrepreneuriat rural inclusif et l'accès aux marchés, en particulier pour les femmes et les jeunes* ». Elle vise à garantir que l'augmentation de la production agricole, rendue possible notamment par l'amélioration de l'accès à l'eau, se traduise par des opportunités économiques concrètes, inclusives et durables pour les populations rurales.

643. Mesures *spécification d'adaptation et de résilience*. PRO-AGUA accordera aux bénéficiaires (i) des appuis pour une gestion circulaire des déchets de leurs activités et la dotation en petits équipements d'exploitation d'énergie renouvelable. Des techniques de consommation rationnelle des ressources, notamment d'eau, d'énergie électrique et de protection de leurs activités contre les aléas climatiques (notamment les vagues de chaleurs, sécheresse, feux de brousse, etc.) et de valorisation des rejets de leurs activités (déchets solides et liquides) leurs seront vulgarisées.

644. **AP 9 : Développement des capacités entrepreneuriales.** Le développement des capacités entrepreneuriales est une démarche structurée visant à doter les acteurs (producteurs, transformateurs, jeunes, femmes, coopératives, PME) des compétences, attitudes et outils nécessaires pour identifier des opportunités, créer de la valeur, gérer durablement une activité économique et la faire croître. Cette activité principale vise à renforcer les compétences techniques et managériales nécessaires pour créer, gérer et faire croître des activités économiques viables. Elle sera conduite selon une démarche méthodique à travers un dispositif complet de professionnalisation structuré des acteurs bénéficiaires : En termes d'impacts, il est attendu que les acteurs économiques soient transformés en entrepreneurs autonomes et responsables qui améliorent la viabilité de leurs

activités tout en créant des emplois et des revenus durables et stimulent l'innovation et la compétitivité. Les interventions suivantes seront mises en œuvre : 1) Evaluation des demandes et sélection des promoteurs, 2) Renforcement ciblé des compétences techniques de base et spécialisées, et 3) Un développement systématique des compétences en gestion d'entreprise:

645. *Evaluation des demandes et sélection des promoteurs.* Cette intervention consistera à évaluer l'écosystème entrepreneurial de chaque île à travers un diagnostic objectif, complété par des consultations participatives et inclusives. Cette démarche permettra d'assurer une sélection rigoureuse et équitable des candidats à l'entrepreneuriat, tout en améliorant la compréhension de leurs besoins spécifiques afin d'y apporter des réponses adaptées.¹⁰⁶

646. Les appuis du Programme couvriront les domaines sur l'ensemble des maillons des chaînes de valeur horticole ainsi que du lait et du fromage de chèvre. Les candidats retenus feront l'objet d'un profilage rapide visant à évaluer leurs capacités entrepreneuriales, à identifier leurs contraintes et à analyser les opportunités existantes, afin de déterminer les besoins spécifiques à prendre en charge par le PRO-AGUA.

647. Selon les cas, les candidats à l'entrepreneuriat pourront être amenés à présenter un pitch devant un jury, permettant d'apprécier plus finement leur motivation, leur détermination et leur potentiel entrepreneurial. Les critères d'évaluation prendront notamment en compte les caractéristiques démographiques des candidats, leur motivation et leur engagement entrepreneurial, leurs capacités et aptitudes personnelles, la pertinence et la viabilité de leurs idées de projet, ainsi que leur sensibilité aux enjeux de durabilité et d'innovation.

648. *Renforcement ciblé des compétences techniques de base (personnelles et comportementales) et spécialisées/sectorielles.* Cette intervention intégrera les notions d'entrepreneuriat de base : esprit entrepreneurial, éthique et responsabilité entrepreneuriale, identification et validation d'opportunités d'affaires, modèles économiques, etc. et des modules techniques spécifiques dans les domaines d'intérêt des candidats-entrepreneurs. Cela contribuera, entre autres, à changer la mentalité et la posture de producteur à '*entrepreneur*', qui demeure essentiel pour la suite du processus d'accompagnement. Cet appui prendra en compte aussi bien les néo-entrepreneurs que des entrepreneurs déjà établis et opérationnels qui souhaiteraient recevoir un accompagnement en vue d'améliorer leurs activités. Ainsi, dans le cadre des compétences techniques spécialisées, les services d'incubation seront offerts aux candidats qui voudraient développer de nouveaux produits/services et ou créer/mettre en place des innovations tout au long des maillons des chaînes de valeur. Dans ce cas de figure, le Programme collaborera avec les centres spécialisés d'incubation dans le pays. Un certain nombre de catégories d'entreprises ont été identifiées pouvant bénéficier des différents appuis qui seront mis en place par le programme¹⁰⁷. En ce qui concerne les formations techniques spécialisées/sectorielles, le contenu des modules dépendra des catégories d'initiatives entrepreneuriales à soutenir comme entre autres la maîtrise des techniques de production ou de transformation, la qualité des produits et respect des normes, la logistique et gestion post-récolte, la réduction des pertes post-récoltes, l'innovation du produit et amélioration des procédés, etc. Le processus de renforcement des compétences techniques passera par des ateliers de formation qui seront organisés sur chaque île. Les thèmes techniques spécifiques dépendront des domaines/maillons d'intérêts des candidats et de leurs besoins spécifiques. Dans tous les cas, les contenus des modules de formation seront préparés par les partenaires de mise en œuvre de l'intervention et validés par l'UGP avant la conduite de la formation proprement dite.

649. *Un développement systématique des compétences en gestion d'entreprise.* Les entrepreneurs bénéficiaires recevront des formations leur permettant de gérer quotidiennement et efficacement leurs activités entrepreneuriales. Ces formations seront destinées aussi bien aux néo-entrepreneurs qu'aux entrepreneurs déjà établis. Les principaux thèmes qui seront couverts par ces formations sont les suivants : comptabilité simplifiée, calculs des coûts et fixation des prix, gestion de trésorerie et autres ressources, organisation et planification, élaboration de plans d'affaires, etc. Les notions relatives aux compétences commerciales et accès au marché comme entre autres l'étude de marché et analyse de la demande, les techniques de vente et négociation, le marketing, labellisation et communication, la relation client et fidélisation, etc. seront couvertes par cette gamme de formations. Comme pour les autres activités de renforcement des capacités, les contenus des modules seront préparés par le partenaire de mise en œuvre et seront soumis à un processus de validation par l'UGP (avec l'appui de l'Assistance Technique) afin de s'assurer que cela répond aux besoins des acteurs.

650. *La constitution d'un portefeuille structuré de plans d'affaires pour les entreprises individuelles et collectives dans les domaines de la transformation agro-pastorale, de la commercialisation et des*

¹⁰⁶ Le processus de sélection est décrite à l'AP 11

¹⁰⁷ Voir rubrique portefeuille de plans d'affaires ci-dessous

services annexes. Sur la base du diagnostic initial et des opportunités identifiées sur chaque île, le programme PRO-AGUA accompagnera les acteurs entrepreneurs dans l'élaboration de leurs plans d'affaires, afin de constituer un portefeuille cohérent et viable.

651. En complément des formations mentionnées précédemment, les bénéficiaires recevront un appui technique et financier spécifique pour le montage, la structuration et la finalisation de leurs plans d'affaires. Il est ainsi prévu de soutenir environ 1 700 plans d'affaires dans les différents domaines d'intervention du Programme, notamment : (i) Le traitement et la transformation des produits agro-pastoraux, incluant la transformation du lait en fromage, les unités de transformation des produits horticoles, les unités de traitement, de conditionnement et de conservation, ainsi que les unités de collecte ; (ii) Les entreprises commerciales, telles que les entreprises de distribution et de vente de produits vétérinaires et d'aliments pour bétail ;(iii) Les services et innovations, en appui aux chaînes de valeur agro-pastorales.

652. Les partenariats et alliances commerciales entre les acteurs intervenant à différents maillons des chaînes de valeur.

653. Dans le processus de préparation des plans d'affaires, des dispositions doivent être prises pour garantir la participation, la contribution et l'appropriation de ces plans d'affaire par les bénéficiaires eux-mêmes. Il faudra éviter d'élaborer des plans d'affaires par des structures de prestation de services sans contribution significative de la part des bénéficiaires.

654. Stratégie de mise en œuvre : La mise en œuvre de cette activité principale reposera sur les services de structures spécialisées dans le domaine de l'accompagnement en entrepreneuriat. Le projet pourra tisser des collaborations avec Pro-Empressa, Pro-Garantie et Pro-Capital qui sont toutes des structures spécialisées de l'État œuvrant dans le domaine de la facilitation et la promotion de l'entrepreneuriat. Les échanges avec Pro-Empressa ont montré qu'il dispose d'antennes sur toutes les îles et ceci est un atout pour le programme. En plus de cela, il dispose de ressources expérimentées nécessaires pour collaborer avec le Programme. Pro-Empressa dispose également d'une base de données de consultants certifiés qui pourraient être utilisées par PRO-AGUA selon les besoins. Des consultations pourraient être organisées entre PRO-AGUA et PRO-EMPRESSA en début de la mise en œuvre de cette intervention afin de définir les conditions et les modalités de collaboration. Quant au Pro-Garantie, il est spécialisé dans la fourniture de garantie pour les investissements, nécessaire pour l'accompagnement des bénéficiaires-entrepreneurs du Programme. Pro-Capital œuvre quant à lui dans la fourniture du capital pour les entrepreneurs. L'UGP du PRO-AGUA devra approfondir les échanges avec ces différentes structures afin d'identifier les principales pistes de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du Programme. Le choix de ces prestataires de services à but lucratif passera par un processus de sélection compétitive selon le processus de passation des marchés en vigueur au FIDA.

Tableau des risques et mesures d'atténuation de l'AP 9

Catégorie de risque	Description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable
Technique	Faible application par les bénéficiaires des connaissances/formations dispensées.	Moyen	Accentuer le suivi rapproché et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme
	Faible implication des acteurs dans l'élaboration des plans d'affaires	Elevé	Mettre en place un mécanisme de mobilisation pour la participation des acteurs	
Social	Réticence ou lenteur dans le changement d'esprit des candidats à l'entrepreneuriat	Elevé	Accentuer le coaching des acteurs et promouvoir les visites d'échange d'expériences	UGP/Coordination du Programme
Financier	Faible investissement des acteurs dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et dans certification/labélisation	Moyen	Accentuer la sensibilisation et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme + Municipalités
Général	Mauvais ciblage des participants à la formation	Moyen	Mettre en place des critères rigoureux de sélection des bénéficiaires des formations et impliquer les acteurs locaux	UGP/Coordination du Programme + Municipalités

655. *AP 10 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs.* Cette activité principale vise à établir des relations commerciales équitables et durables entre les producteurs locaux et les opérateurs de marché. Le développement des partenariats commerciaux inclusifs permet d'offrir des débouchés rémunérateurs aux producteurs en amont (avec l'amélioration de la production et de la productivité à travers les interventions de la composante 1) tout en garantissant la stabilité et la consistance (en quantité et en qualité) des produits pour les opérateurs de marchés en aval. Cela facilite également le processus de planification des opérations des acteurs impliqués dans les partenariats. Des partenariats commerciaux profitables, inclusifs et durables contribuent significativement à la viabilité des entreprises et à l'amélioration soutenue des revenus des acteurs impliqués. Cette activité principale se réalisera à travers deux activités que sont : (i) la mise en place d'un répertoire des opérateurs de marché (agrégateurs, agro-PME, négociants, fournisseurs de services logistiques, etc.) et (ii) la facilitation à la création des partenariats d'affaires et à la formalisation de contrats commerciaux. Pour ce qui est des femmes et des jeunes, des mesures particulières garantiront leur implication et participation à tous les niveaux du processus : diagnostic, facilitation des partenariats d'affaires, coaching, etc.

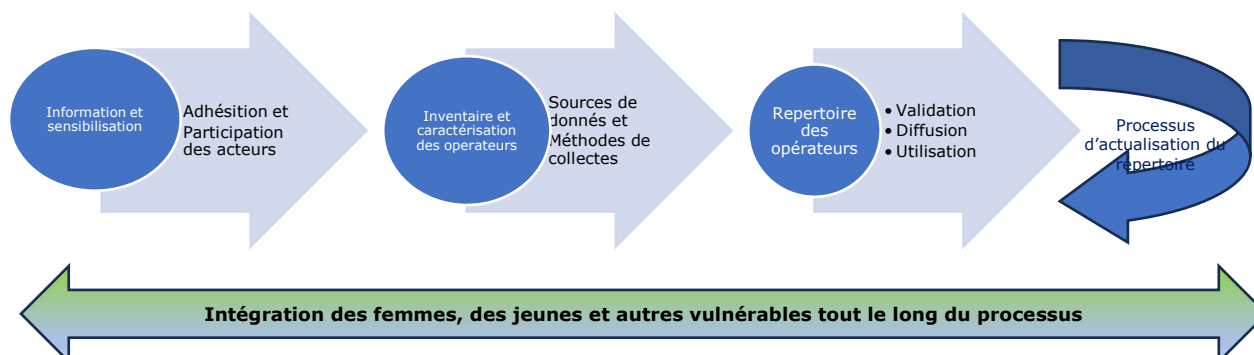
656. *Mise en place d'un répertoire d'opérateurs de marchés :* Elle consiste à identifier, qualifier et structurer l'information afin de faciliter l'accès au marché, la contractualisation et la planification des filières. Il s'articule autour d'un inventaire participatif et méthodique des différents acteurs de la chaîne de valeur, permettant leur identification précise, leur caractérisation sectorielle et leur positionnement stratégique dans les chaînes de valeur. Un accent particulier doit être accordé à l'information et à la sensibilisation afin d'obtenir l'adhésion des acteurs concernés. Les objectifs doivent être bien expliqués et la finalité bien définie.

657. L'inventaire se fera par île bénéficiaire du Programme avec une mise en commun au niveau national afin de favoriser et promouvoir les échanges entre les îles de tout le pays. Plusieurs sources d'information, des méthodes et outils (questionnaires structurés, entretiens semi-directs, visites de sites, focus groupes, exploration des bases/données existantes, etc.) seront utilisés pour cet inventaire et le résultat de cet exercice sera présenté, enrichi et validé par les acteurs lors d'un atelier. Ce répertoire, une fois finalisé, sera mis à la disposition des producteurs et des opérateurs de marchés pour leur exploitation et un processus d'actualisation sera mis en place avec la participation de tous les acteurs (appropriation). Il pourra être présente sous plusieurs formes : sous forme de base de données numériques, d'annuaire PDF, de fichier Excel ou de plateforme digitale. Les principaux types d'opérateurs sont : les collecteurs et agrégateurs, grossistes et semi-grossistes, transformateurs, distributeurs, détaillants, exportateurs, acheteurs institutionnels, etc. Les résultats de cet inventaire permettront mieux connaître et caractériser les acteurs et opérateurs de marchés en vue de la préparation pour l'établissement des partenariats commerciaux.

658. L'annuaire ou le répertoire des opérateurs devrait contenir entre autres les informations suivantes :

N°	Nom de l'opérateur	Type de Produits	Volumes	Exigences qualité/ caractéristiques	Zone	Contact/ adresse
1						
2						
3						
4						

Figure 6. Processus de mise en d'un répertoire d'opérateurs de marché.



659. Il existe quelques facteurs de succès dans la mise en œuvre d'un répertoire d'opérateurs de marché : la simplicité et utilité des données, implication des acteurs, orientation pratique (accès au marché) et mise-à-jours régulière.

660. *Facilitation à la création des partenariats d'affaires et à la formalisation de contrats commerciaux* : Elle consistera à mettre en relation structurée et durable les acteurs économiques (producteurs, coopératives, PME, acheteurs, transformateurs, collecteurs, etc.) afin de sécuriser les débouchés, partager les risques et créer de la valeur. L'établissement des partenariats d'affaires est une étape primordiale pour les acteurs dans l'amélioration de leurs revenus et présente les avantages suivants : accès sécurisé aux marchés pour les producteurs, approvisionnement régulier en matières premières pour les acheteurs, innovation et partage des risques entre les acteurs impliqués. Cela permet également de faciliter l'accès au financement à travers l'approche de financement de la chaîne de valeur avec la circulation interne des ressources propres aux acteurs des chaînes de valeur engagés. Le programme jouera un rôle de facilitation dans l'établissement des partenariats d'affaires. Ainsi, les actions suivantes seront conduites : (i) cartographie des acteurs (voir rubrique répertoire des opérateurs de marché ci-dessus), (ii) analyse des besoins, des capacités et attentes de chaque partie prenante. Cette étape est très cruciale pour la suite du processus car elle permet de circonscrire les actions des acteurs ; (iii) la préparation des acteurs et le renforcement de leurs capacités pour les négociations surtout pour les petits acteurs ; (iv) la sélection des partenaires compatibles et conduite des négociations ; (v) l'établissement des partenariats et l'appui à la mise en œuvre et au suivi.

661. La FAO a mis en place une approche méthodologique efficace de facilitation des partenariats inclusifs intégrant les petits acteurs appelée Inclusive Business Model¹⁰⁸. Cette approche pourrait être explorée et utilisée dans le cadre de ce Programme. Ainsi, c'est ici que certains des modules de formations dispensées aux acteurs entreront en jeu comme le calcul des coûts et fixation des prix, la qualité et normes des produits, la gestion commerciale, négociation commerciale, qui sont essentiels dans l'établissement des partenariats d'affaires. Un appui spécifique sera accordé aux jeunes, aux femmes et personnes handicapées. Ces partenariats se feront à deux niveaux : (1) au niveau des Iles bénéficiaires du Programme pour les acteurs de la même région, et (2) au niveau national pour tous les acteurs nationaux afin de faciliter et de promouvoir également les échanges entre tous les îles du pays. Les partenariats qui seront promus seront de types (i) Partenariat Producteurs-acheteurs pour la sécurisation du marché pour les producteurs (*contract farming*), (ii) Partenariat producteurs-transformateurs pour l'ajout de la valeur pour les producteurs et la garantie de la matière première pour les transformateurs (iii) Partenariat logistique pour la fourniture de services logistiques, (iv) Partenariat public-privé dans le cadre de la réalisation de certaines investissements/infrastructures structurantes. Une collaboration et des synergies seraient recherchées entre les interventions du Programme PRO-AGUA et l'initiative en cours de montage CV-Logistica Agro-Alimentar qui vise à offrir des services logistiques spécialisées sur pour toutes les Iles du pays à travers un partenariat Public-privé. Dans leurs prévisions, ils procéderont à la réhabilitation

¹⁰⁸ [Inclusive Business Models](#)

de trois centres de collectes et de traitements des produits et en construisons de nouvelles en fonction des besoins des acteurs et les résultats de leur diagnostic.

662. Sur la base de ce qui précède, le programme PRO-AGUA facilitera les négociations et l'établissement de partenariats commerciaux structurants, en veillant particulièrement à l'inclusion des femmes et des jeunes, conformément aux récents engagements nationaux en matière de ciblage social. Un dispositif de suivi technique et opérationnel sera mis en place pour accompagner les parties dans la mise en œuvre effective de leurs accords, garantissant ainsi la matérialisation des engagements pris et la création de valeur partagée. Le Programme fera appel à l'expertise des institutions de prestation de services et/ou des consultants spécialisés dans la facilitation et l'appui à la mise en œuvre des partenariats commerciaux l'élaboration des TDR et la sélection.

663. *Mesures spécifiques d'adaptation et de résilience.* Les bénéficiaires seront outillés à développer et promouvoir des plans d'affaires « verts » à travers des formations axées sur la valorisation des énergies renouvelables, les techniques de protection et d'utilisation rationnelle des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques pastorales de de résilience climatiques.

664. **Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 2.2.** La mise en œuvre de cette sous-composante s'appuiera sur un écosystème d'acteurs qualifiés, intégrant les services techniques spécialisés (services de certification, DGAPS, instituts de formation professionnelle), les organisations non gouvernementales de développement, les entreprises de prestation de services (incubateurs, consultants experts), ainsi qu'un partenariat stratégique avec le secteur financier décentralisé. La collaboration avec les services publics de l'Etat et les autres structures à but non-lucratif (ONG, Centres de recherche, centres de formation professionnelle publiques, etc.) passera par des conventions de partenariat ou des protocoles d'accord avec le Programme définissant les activités, le budget, les approches, le planning de déroulement des activités, les modalités de paiement, les indicateurs de suivi et de mesure des performances, etc. Pour ce qui est des structures et institutions à but lucratif, la contractualisation passera par un processus compétitif de sélection conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA. Les activités de renforcement des capacités seront déroulées sous forme d'ateliers de formation regroupant environ 25-30 personnes pour permettre un meilleur encadrement des apprenants. Un mécanisme systématique d'évaluation des formations sera mis en place afin de mieux apprécier interventions et d'en apporter des mesures correctives au besoin. En plus des sessions théoriques, il y aura également des sessions pratiques pour ce qui est des formations techniques spécialisées y compris l'incubation. En conséquence, le dispositif de renforcement des capacités et des compétences des entrepreneurs prêter une attention particulière aux aspects suivants tout au long du processus : (i) le ciblage des bénéficiaires des formations, (ii) le contenu des modules de formation, (iii) les approches et matériels utilisés, (iv) le dispositif de suivi et d'évaluation des formations avec des indicateurs précis, (v) l'engagement des acteurs bénéficiaires. Concernant les initiatives entrepreneuriales, le parcours et la durée dépendront du type d'initiatives. De toutes les façons, les entrepreneurs doivent être responsabilisés et y apporteront leur contribution qui sera définie d'une façon participative.

Risques et mesures d'atténuation de l'AP 10

Catégorie de risque	Description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable
Technique	Faible application par les bénéficiaires des connaissances/formations dispensées.	Moyen	Accentuer le suivi rapproché et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme
Social	Réticence ou lenteur dans le changement d'esprits des candidats à l'entrepreneuriat	Elevé	Accentuer le coaching des acteurs et promouvoir les visites d'échange d'expériences	UGP/Coordination du Programme
Financier	Faible investissement des acteurs dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et dans certification/labélisation	Moyen	Accentuer la sensibilisation et le coaching des acteurs	UGP/Coordination du Programme + Municipalités
Général	Mauvais ciblage des participants à la formation	Moyen	Mettre en place des critères rigoureux de sélection des bénéficiaires des formations et impliquer les acteurs locaux	UGP/Coordination du Programme + Municipalités
	Non-respect des clauses contractuels par les acteurs impliqués	Elevé	Suivi rigoureux et coaching des acteurs impliqués	

665. Viabilité et capacité d'absorption des filières-cibles du PRO-AGUA : aspects clés pour la mise en œuvre

- Analyse de la structure des marchés insulaires avant de déployer les investissements productifs. La première condition de viabilité des filières horticoles et laitières du PRO-AGUA réside dans une connaissance approfondie et actualisée de la structure des marchés à l'échelle de chaque île d'intervention — Santiago, Fogo et Santo Antão — avant même que les investissements productifs ne soient déployés à grande échelle. Cette exigence est d'autant plus pressante que la géographie insulaire de Cabo Verde génère des marchés naturellement segmentés, de taille limitée et faiblement intégrés entre eux, ce qui rend les hypothèses d'absorption agrégées particulièrement risquées. En pratique, cela implique de conduire, dès la phase de démarrage du programme, des études de marché insulaires différenciées couvrant au minimum : (i) la demande effective et potentielle pour les produits horticoles et les produits laitiers transformés (fromage, yaourt) auprès des ménages, des hôtels, des restaurants et des institutions publiques (cantines scolaires, hôpitaux) ; (ii) la structure des prix et leur saisonnalité, en particulier les périodes de tension entre production locale et importations ; (iii) la capacité de stockage, de transport réfrigéré et de transformation disponible sur chaque île, dont les lacunes constituent souvent le principal goulot d'étranglement dans les petits États insulaires (FAO, *Agrifood Systems in Small Island Developing States*, 2023¹). Ces études doivent également cartographier les acteurs intermédiaires — grossistes, collecteurs, transformateurs — afin d'identifier ceux qui peuvent jouer un rôle d'ancrage commercial pour les coopératives soutenues par le programme, en évitant de construire des filières sans débouchés stables. L'Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle (IGQPI) et PROEMPRESA, déjà mentionnés dans le DCP, pourraient être mobilisés pour accompagner cette phase analytique et faciliter la mise en relation avec les acheteurs institutionnels et privés.
- Sécurisation des débouchés, adaptation des volumes et construction d'une résilience commerciale dans la durée. Au-delà du diagnostic initial, la viabilité des filières-cibles du PRO-AGUA dépendra, lors de la mise en œuvre, de la capacité du programme à articuler l'offre productive avec une demande structurée et contractualisée, tout en intégrant des mécanismes d'adaptation lorsque les hypothèses de marché s'avèrent trop optimistes. Plusieurs aspects méritent une attention particulière. Premièrement, la diversification des canaux de commercialisation doit être activement encouragée : la dépendance exclusive aux marchés locaux informels expose les producteurs à une forte volatilité des prix, notamment lors des pics de production saisonnière. Le programme devrait faciliter la conclusion d'accords-cadres de fourniture (*offtake agreements*) entre les coopératives agricoles et des acheteurs institutionnels (hôtels, chaînes de distribution, cantines), en s'inspirant des expériences réussies menées dans d'autres PEID africains comme Maurice ou São Tomé-et-Principe. Deuxièmement, pour la filière laitière — dont la capacité d'absorption est structurellement limitée par la taille des marchés insulaires — il sera essentiel de calibrer soigneusement les volumes de production induits par les investissements en élevage caprin et bovin, en les phasant progressivement avec le développement des capacités de transformation et de la demande locale. Un excès d'offre non absorbée pourrait rapidement décourager les éleveurs et fragiliser la viabilité économique des unités d'élevage familial (UEPF). Troisièmement, le système de Suivi et Évaluation (S&E) du PRO-AGUA doit intégrer des indicateurs spécifiques de performance commerciale — taux d'absorption des volumes produits, prix de vente moyen obtenu par les bénéficiaires, part des ventes contractualisées — permettant de détecter précocement les signaux de saturation des marchés et d'ajuster la stratégie filière en conséquence. Cette capacité d'adaptation en cours de mise en œuvre, adossée à une gestion des connaissances active et à des revues annuelles des Plans de Travail et Budget (PTBA), constitue la véritable garantie opérationnelle de la viabilité commerciale à long terme des filières soutenues par le programme.

AP 11. Financement des plans d'affaires des entreprises agropastorales

666. Le Cabo-Verde affiche une maturité financière remarquable dans la sous-région, caractérisée par un secteur bancaire liquide, une inflation maîtrisée grâce à l'ancrage à l'Euro, et une bancarisation croissante. De l'autre, son économie réelle, en particulier dans les zones rurales, reste marquée par une vulnérabilité extrême aux chocs climatiques et une faible capitalisation. Il en résulte une aversion du secteur financier au risque structurel qui freine en particulier le financement de l'agriculture.

667. Dans la perspective du PRO-AGUA, on se demande pourquoi, dans un système disposant de liquidités abondantes (notamment grâce à la diaspora), le secteur agricole — pilier de la sécurité alimentaire et de l'équilibre social des îles comme Santiago, Fogo ou Santo Antão — reste en marge des circuits de financement formels.

Vue d'ensemble du secteur financier et couverture géographique en milieu rural

668. L'architecture financière du Cabo Verde s'inscrit dans un contexte démographique en mutation. Sur une population totale de 491 233 habitants (recensement 2021), environ 25,9 % (soit 127 127 individus) résident en zones rurales. Bien que le taux d'urbanisation atteigne 74,1 %, la persistance d'une population rurale significative impose des défis majeurs en termes d'équité territoriale. L'enjeu central réside dans la capacité des institutions financières à desservir cette population dispersée, souvent éloignée des centres économiques principaux, en s'appuyant sur un maillage physique et numérique complémentaire.

669. L'inclusion financière rurale au Cabo Verde repose sur une architecture à quatre piliers, chacun jouant un rôle distinct dans la chaîne de valeur :

- **Le secteur bancaire (colonne vertébrale) :** La *Banco Comercial do Atlântico* (BCA) et la *Caixa Económica de Cabo Verde* (CECV) assurent une présence structurante. Si la BCA garantit une présence sur les neuf îles habitées, la CECV se distingue par un maillage fin, pénétrant des localités rurales spécifiques (ex : Coculi, Patim, Cova Figueira), offrant ainsi une accessibilité physique critique pour les dépôts et crédits.
- **La microfinance (levier social) :** Ce secteur affiche une orientation sociale marquée, avec une clientèle féminine représentant 59 à 62 % du portefeuille. L'ouverture stratégique de l'agence MORABI à Assomada (Santiago) illustre une volonté de densifier la présence dans les "hotspots" ruraux. Cependant, la Banque Centrale (BCV) note des fragilités structurelles liées à la gouvernance et à une concentration géographique des risques.
- **Le réseau postal (maillage de proximité) :** Les *Correios de Cabo Verde* agissent comme le "dernier kilomètre" de l'infrastructure financière. Présents là où les banques ne le sont pas (ex : João Galego, Picos), ils assurent les services transactionnels de base (mandats, paiements), essentiels pour les économies locales.
- **L'infrastructure digitale (catalyseur) :** Avec une couverture 3G/4G généralisée et un taux de bancarisation record de 79 % en 2023, le potentiel numérique est immense. Toutefois, un paradoxe subsiste : bien que l'infrastructure existe (système Vinti4), l'adoption des applications avancées comme *Televinti4* reste faible (≈5 % de pénétration). Les solutions USSD (mKesh, T+ Money) pallient cette lacune en offrant des services accessibles sur des téléphones basiques en zones reculées.

Tableau 37. Importance de la couverture rurale par île (2025)¹⁰⁹

Île	Principales municipalités à dominante rurale (exemples)	Banques commerciales (agences/présence)	IMF (points de service / exemples)	Réseau postal (bureaux)	Canaux digitaux & mobile money
Fogo	Mosteiros, Santa Catarina do Fogo	Moyenne-Élevée – banques présentes à São Filipe et desserte des communes rurales; CECV agences Mosteiros, São Filipe, Cova Figueira .	Moyenne – IMF actives; données précises limitées.	Élevée – bureaux à Mosteiros, Cova Figueira, São Filipe, Patim .	Élevée – 3G/4G; Vinti4/Televinti4.
Santiago	Santa Catarina (Assomada), São Miguel, Tarrafal, São Domingos, Santa Cruz, etc.	Élevée – île la plus peuplée; BCA/CECV multi-agences, y compris dans les centres ruraux (Assomada, Tarrafal, Pedra Badejo, Calheta...).	Élevée – MORABI a inauguré une agence à Assomada desservant Santa Catarina, São Miguel, Tarrafal ; forte activité IMF (7 institutions, majorité femmes 59–62%).	Élevée – bureaux dans la plupart des municipalités (Assomada, Tarrafal, Pedra Badejo, São Domingos, Picos, Calheta, Cidade Velha...).	Élevée – 3G/4G généralisée; usage des canaux digitaux en hausse (bancarisation 79% en 2023; Televinti4 en forte croissance mais encore peu pénétré).

¹⁰⁹ [en.wikipedia.org], [caixa.cv], [correios.cv], [visit-caboverde.com], [vinti4.cv]

Santo Antão	Ribeira Grande, Paúl, Porto Novo	Élevée – CECV dispose d'agences à Paúl, Porto Novo, Ribeira Grande, Coculi ; BCA opère sur toutes les îles habitées → présence multi-localités.	Moyenne – IMF actives au niveau national; activité concentrée sur commerce/services, avec outreach rural; données agrégées BCV (7 IMF).	Élevée – bureaux à Porto Novo, Ribeira Grande, Ponta do Sol, Paúl, Coculi .	Élevée – couverture 3G/4G archipélagique; paiements Vinti4/Televinti4 nationaux.
São Nicolau	Ribeira Brava, Tarrafal de São Nicolau	Moyenne – banques présentes (BCA, CECV agences listées), mais maillage moins dense.	Faible-Moyenne – IMF avec présence nationale, données limitées sur l'île.	Moyenne – bureaux à Ribeira Brava et Tarrafal de S. Nicolau .	Élevée – 3G/4G; Vinti4/Televinti4.

670. Ce tableau révèle une fracture territoriale à trois vitesses :

1. **Santiago (Leader)** : L'île bénéficie d'un écosystème complet où les quatre piliers (Banque, IMF, Poste, Digital) fonctionnent en synergie. L'agence MORABI à Assomada agit comme un catalyseur pour toute la région nord.
2. **Santo Antão et Fogo (Modèles équilibrés)** : Ces îles démontrent qu'une couverture rurale efficace est possible hors de la capitale. La stratégie de la CECV d'ouvrir des agences dans des localités secondaires (Coculi, Cova Figueira) est déterminante.
3. **São Nicolau (Zone d'attention)** : Avec une couverture qualifiée de "Moyenne" à "Faible", cette île souffre d'une centralisation excessive des services. Le maillage IMF y est particulièrement flou, rendant le rôle du numérique et de la poste encore plus critique pour combler les vides.

671. *Cartographie opérationnelle détaillée.* Pour comprendre la granularité de l'offre, il est nécessaire d'examiner les points de service spécifiques. Le tableau suivant recense les infrastructures physiques et numériques par île.

Tableau 38. Cartographie opérationnelle détaillée

Île	Institution	Catégorie	Localités desservies
Fogo	1. Caixa Económica de Cabo Verde (CECV)	Banque commerciale	Mosteiros; Cova Figueira; São Filipe
	2. Banco Comercial do Atlântico (BCA)	Banque commerciale	São Filipe (exemple) / réseau multi-îles
	3. Correios de Cabo Verde	Réseau postal	São Filipe; Mosteiros; Cova Figueira; Patim
	4. Alou/CV Móvel – mKesh	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
	5. Unitel T+ – T+ Money	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
	6. MORABI (Cooperativa de Poupança e Crédito)	Institution de microfinance	Cabo Verde (couverture rurale nationale)
	7. CitiCoop / FAMI-PICOS (IMF)	Institution de microfinance	Cabo Verde (couverture rurale nationale)
Santiago	8. Caixa Económica de Cabo Verde (CECV)	Banque commerciale	Assomada; Tarrafal; Pedra Badejo; Calheta
	9. Banco Comercial do Atlântico (BCA)	Banque commerciale	Île entière (agences multiples)
	10. Correios de Cabo Verde	Réseau postal	Assomada; Tarrafal; Pedra Badejo; Calheta; São Domingos; Picos; Cidade Velha
	11. MORABI (agence Assomada)	Institution de microfinance	Assomada (dessert Santa Catarina, São Miguel, Tarrafal)
	12. FAMI-PICOS / CitiCoop (IMF)	Institution de microfinance	Santiago (activité documentée) / multi-îles
	13. Alou/CV Móvel – mKesh	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
	14. Unitel T+ – T+ Money	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
Santo Antão	15. Caixa Económica de Cabo Verde (CECV)	Banque commerciale	Paúl (Pombas); Porto Novo; Ribeira Grande; Coculi
	16. Banco Comercial do Atlântico (BCA)	Banque commerciale	Île entière (agences multiples)
	17. Correios de Cabo Verde	Réseau postal	Porto Novo; Ribeira Grande; Paúl; Coculi; Ponta do Sol
	18. MORABI / CitiCoop / FAMI-PICOS (IMF)	Institution de microfinance	Cabo Verde (couverture rurale nationale)
	19. Alou/CV Móvel – mKesh	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
	20. Unitel T+ – T+ Money	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural
São Nicolau	21. Caixa Económica de Cabo Verde (CECV)	Banque commerciale	Ribeira Brava; Tarrafal de São Nicolau
	22. Banco Comercial do Atlântico (BCA)	Banque commerciale	Île entière (agences multiples)
	23. Correios de Cabo Verde	Réseau postal	Ribeira Brava; Tarrafal de São Nicolau
	24. MORABI / CitiCoop / FAMI-PICOS (IMF)	Institution de microfinance	Cabo Verde (couverture rurale nationale)
	25. Alou/CV Móvel – mKesh	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural

Île	Institution	Catégorie	Localités desservies
26.	Unitel T+ – T+ Money	Paiement/mobile money	Archipel (USSD; 3G/4G) – rural

672. L'inventaire met en lumière la profondeur du réseau postal et de la CECV.

- À Fogo, la présence d'un bureau de poste à *Patim* et d'une agence bancaire à *Cova Figueira* prouve que l'inclusion financière dépasse le seul chef-lieu de São Filipe.
- À Santo Antão, la desserte de *Coculi* et *Ponta do Sol* (via Poste et Banque) est un exemple de réussite de décentralisation des services.
- Le tableau confirme également le rôle transversal des opérateurs télécoms (Alou/Unitel T+) qui, via la technologie USSD, couvrent uniformément toutes les zones rurales mentionnées, indépendamment de la présence physique.

673. L'analyse croisée des données démographiques et de l'infrastructure financière permet d'identifier des goulots d'étranglement structurels.

- **Le "Blackout" des données IMF :** On déplore un manque critique de données géolocalisées pour les institutions de microfinance. Bien qu'elles soient actives, l'absence de cartographie précise au niveau des villages empêche un ciblage efficace des politiques publiques.
- **L'asymétrie digitale :** Le taux de bancarisation élevé (79 %) contraste avec la faible pénétration de l'application *Televinti4* (5 %). Cela indique un besoin urgent de transition de la simple détention de compte vers un usage actif des services digitaux.
- **Le cas São Nicolau :** L'île risque un décrochage en termes d'inclusion financière si des modèles alternatifs ne sont pas déployés pour compléter le réseau bancaire centralisé.

Etat des lieux du secteur financier

Secteur bancaire

674. Sous la supervision de la Banque du Cabo Verde (BCV)¹¹⁰, le paysage bancaire capverdien, composé de 7 institutions¹¹¹, est la colonne vertébrale de l'économie. Selon les données de 2023-2024, le secteur est surliquide et bien capitalisé (ratio de solvabilité autour de 22,5 %). Cependant, cette solidité masque une faiblesse structurelle : le taux de transformation inférieur à 60 %. Il en résulte que, pour 100 escudos de dépôts collectés, les banques ne prêtent que moins de 60 escudos à l'économie. Le reste est souvent investi en titres publics (bons du Trésor), jugés sans risque. Les banques préfèrent financer l'État plutôt que les PME, créant un effet d'éviction pour le secteur privé.

675. *Qualité des actifs.* Le portefeuille à risque (PAR) ou taux de créances douteuses se situe autour de 10,5 % (juin 2024). Bien qu'en légère amélioration, ce taux reste élevé par rapport aux standards internationaux.

676. Cette vulnérabilité est "circonscrite", c'est-à-dire concentrée sur quelques grands débiteurs ou secteurs spécifiques (tourisme post-Covid, immobilier). Cela explique la frilosité des banques à prêter sans garanties solides ; d'où l'importance cruciale de mécanismes comme *Pró-Garant*¹¹².

677. *Rôle vital de la diaspora.* Les dépôts représentent 80% du financement bancaire. La diaspora capverdienne joue ici un rôle d'amortisseur systémique : ses transferts et son épargne assurent une liquidité constante aux banques, protégeant le pays des chocs de liquidité externes.

678. Le système financier est dominé par quelques grandes banques commerciales (BCA, Caixa, iib, BCN) qui opèrent dans un cadre de régulation prudentielle strict (normes de Bâle).

¹¹⁰ La BCV est la Banque Centrale du Cabo Verde

¹¹¹ Il s'agit de :

- Banco Comercial do Atlântico (BCA) : Présente sur plusieurs îles, offrant des services bancaires et d'assurance.
- Banco Interatlântico (BI) : Grande banque avec des succursales dans tout le pays.
- Banco Caboverdiano de Negócios (BCN) : Bien établie avec des offres pour les entreprises et les particuliers.
- Caixa Económica de Cabo Verde (CECV) : Caisse d'épargne d'État.
- Banco BAI Cabo Verde (BAI CV) : Fait partie du groupe Banco Angolano de Investimentos.
- Ecobank Cabo Verde : Filiale du groupe Ecobank.
- Banco de Fomento Internacional (BFI) : Banque offrant des solutions de crédit.

¹¹² Voir infra

- Le confort de la liquidité : Les banques sont structurellement surliquides. Cependant, cette liquidité ne se transforme pas automatiquement en crédits à l'économie (taux de transformation modéré).
- L'effet d'éviction par la dette souveraine : Les banques privilégient massivement l'achat de Bons du Trésor et d'Obligations d'État. Ces titres offrent un rendement garanti sans risque ("Risk-Free Rate"). Pour une banque, il est plus rationnel et moins coûteux de prêter à l'État ou de financer des projets immobiliers sécurisés que de s'aventurer dans le financement agricole, jugé complexe et risqué.

Microfinance : Levier social sous pression

679. Le secteur de la microfinance (IMF) est une alternative pour ceux qui sont exclus du système bancaire classique. Il est dominé par trois acteurs majeurs (Morabi, Solmi, et Citi-Habitat). Il compte 7 institutions¹¹³. Leurs actifs ont cru de 6 % en 2024 pendant que leur résultat net chutait de 25 %.

680. Cet effet de ciseau suggère une augmentation des coûts opérationnels ou une dégradation du risque client. La microfinance capverdienne peine à diversifier ses produits. Elle reste cantonnée au microcrédit classique à court terme.

681. *Déficit agricole*. L'agriculture ne représente que 11 % des prêts de microfinance, loin derrière le commerce et l'habitat.

682. Même la microfinance trouve l'agriculture trop risquée (aléas climatiques). Cela confirme que sans une intervention étatique (subventions, assistance technique, garanties), le secteur agricole restera sous-financé, malgré le fait qu'il emploie une part importante de la population.

Réseau postal

683. Le système financier postal de Cabo Verde se déploie à travers les Correios de Cabo Verde (CCV), qui jouent un rôle clé dans l'inclusion financière grâce à leur réseau couvrant tout le pays, y compris les zones rurales. À travers ce réseau, les Cabo-verdiens peuvent accéder à des services tels que le transfert d'argent national et international via le système postal (IFS-UPU), le microcrédit, des cartes bancaires, des services en ligne et des partenariats avec MoneyGram et Western Union. Cette infrastructure permet de pallier l'absence de banques dans certaines localités, offrant ainsi une solution pratique et abordable pour les populations à faibles revenus.

684. Historiquement, le système postal a été le point de départ de la **Caixa Económica de Cabo Verde**, créée en 1928 comme "Caixa Econômica Postal" avant de devenir une institution financière autonome en 1985. Aujourd'hui, cette évolution illustre la capacité du réseau postal à se moderniser et à diversifier ses services, en intégrant des outils numériques et des systèmes innovants comme les "Plus Codes" pour améliorer la localisation et la livraison. Ce modèle démontre comment le secteur postal reste un pilier de l'inclusion financière, combinant tradition et innovation pour répondre aux besoins des communautés.

Inclusion numérique, le "saut technologique" rural

685. C'est sans doute le secteur le plus dynamique. La SISF (*Sociedade Interbancária e Sistemas de Pagamentos*) gère le réseau Vinti4, qui est omniprésent.

686. *Vers le paiement instantané*. Le projet de paiements instantanés inclusifs (STII), soutenu par la Banque Centrale (BCV), vise à réduire la dépendance au cash.

687. L'extension de ces technologies est cruciale pour le monde rural. Elle permet le "scoring alternatif". Au lieu de juger un agriculteur sur un bilan comptable qu'il n'a pas, les banques pourront demain analyser ses flux de transactions mobiles pour évaluer sa solvabilité. Cela réduit le coût de desserte des zones isolées où il n'y a pas d'agences bancaires.

Marché des capitaux.

¹¹³ Liste des 7 institutions de microfinance répertoriées et autorisées par le Banco de Cabo Verde au 30 septembre 2025, toutes de **catégorie B** (mutuelles/coopératives) :

1. ASDIS – Coopérative de crédit "Coop-ASDIS Microfinanças"
2. CITI.COOP – Coopérative pour la promotion de l'inclusion financière
3. OM Crédito – Mutualité de Poupança et Crédito (OM Crédito-MPC)
4. SOLMI-COOP – Société coopérative de Poupança et Crédito de soutien aux initiatives d'autopromotion
5. SOLDIFOGO COOP – Coopérative de Poupança et Crédito pour l'inclusion financière (Île de Fogo)
6. MORABI – Coopérative de Poupança et Crédito à responsabilité limitée
7. FAMI-PICOS – Mutualité de Poupança et Crédito (FAMI-PICOS-MPC) (Achada Igreja, Santiago)

688. La Bourse du Cabo Verde (BVC - Bolsa de Valores de Cabo Verde) est historiquement peu profonde, servant surtout au marché obligataire d'État. Cependant, une dynamique de modernisation est en cours sous l'égide du régulateur (AGMVM).

689. Par ailleurs, à travers l'innovation « Blu X », le pays se positionne comme un pionnier régional et aspire à devenir la première plateforme mondiale dédiée aux instruments financiers pour une économie bleue durable, attirant des investissements dans le secteur maritime via des produits comme les obligations bleues et vertes, renforçant ainsi la position du pays comme hub de finance durable et soutenant sa stratégie de développement bleu.

690. Pour le secteur agricole et maritime, c'est une révolution potentielle. L'émission d'obligations sociales ou durables permet de lever des fonds spécifiquement fléchés vers des projets climatiques ou d'économie bleue, contournant parfois les exigences bancaires classiques. C'est un complément direct aux fonds d'investissement comme ceux gérés par Pró-Capital¹¹⁴.

Analyse de l'allocation du crédit : la grande déconnexion

691. L'examen de la répartition du crédit bancaire révèle une distorsion sectorielle majeure. Le système financier finance "ce qui est visible et urbain" et délaisse "ce qui est rural et incertain".

Analyse détaillée de l'allocation sectorielle

Tableau 39. Répartition sectorielle du crédit bancaire (Analyse des tendances 2020-2023)

Secteur d'activité	Poids approx. dans le PIB	Part dans le Stock de Crédit (%)	Dynamique et interprétation
Tourisme & Services	~45%	25 - 30%	Forte Croissance. Le secteur génère des devises (Euros), ce qui rassure les banques. Les flux de trésorerie sont prévisibles et audités.
Immobilier & BTP	~15%	20 - 25%	Moteur du crédit. L'immobilier offre la garantie ultime : l'hypothèque. C'est le collatéral préféré des banquiers.
Consommation	N/A	25 - 30%	Rente bancaire. Crédits aux fonctionnaires et salariés, prélevés à la source. Risque faible, marge élevée.
Agriculture & Pêche	~5 - 8%	< 2,0%	Stagnation structurelle. Malgré son rôle social vital, l'agriculture est perçue comme "non bancable" sous sa forme actuelle.

Source : Rapports de stabilité financière BCV et données agrégées des banques commerciales.

692. L'écart entre la contribution de l'agriculture à l'emploi (élevée) et sa part dans le crédit (< 2%) met en évidence une défaillance de marché. Les banques cap-verdiennes ne financent pas l'agriculture car elles ne savent pas évaluer son risque. Elles appliquent des grilles d'analyse urbaines (exigence de bilans comptables, de fiches de paie) à une économie rurale informelle. Le crédit est donc aspiré par le tertiaire, laissant l'agriculture dans une trappe de sous-investissement.

Fracture géographique des flux

693. Il existe un phénomène de drainage financier. L'épargne collectée dans les agences bancaires des zones rurales (via les dépôts des retraités et les transferts de la diaspora) n'est pas réinvestie localement sous forme de crédits. Elle est transférée vers les sièges à Praia ou Mindelo pour financer des projets immobiliers ou touristiques urbains. Le monde rural finance, malgré lui, le développement urbain.

694. Le refus de prêter n'est pas idéologique, il est technique. L'analyse des risques ci-dessous décortique les obstacles qui bloquent les dossiers de crédit agricole.

Tableau 40. Matrice des risques et barrières à l'entrée

Facteur de risque	Description du mécanisme	Impact sur la décision bancaire
Risque climatique (Systémique)	L'agriculture est majoritairement pluviale. Une sécheresse n'affecte pas un seul agriculteur, mais toute une région simultanément.	Risque de covariance. La banque craint un défaut de paiement massif et simultané de tout son portefeuille agricole. C'est un risque "non diversifiable".
Absence de garanties (Foncier)	Faiblesse du cadastre. Beaucoup exploitent des terres familiales sans titre de propriété formel et enregistré.	Impossibilité de recouvrement. Sans titre foncier, aucune hypothèque n'est possible. La banque n'a aucun "collatéral" à saisir en cas de défaut.

¹¹⁴ Voir infra

Asymétrie d'information	Absence de comptabilité, mélange entre trésorerie du ménage et de l'exploitation, informalité.	Refus du dossier. Le banquier ne peut pas calculer la capacité de remboursement (Cash-Flow) de l'emprunteur.
Coût de transaction	Les exploitations sont petites, dispersées et les montants demandés sont faibles.	Non-rentabilité. Il coûte aussi cher à la banque d'instruire un dossier de 200.000 CVE agricole que de 5.000.000 CVE immobilier.

695. Le cœur du problème réside dans l'inadéquation entre l'offre bancaire classique (conçue pour l'économie urbaine formelle) et la réalité agraire. Le banquier demande une garantie hypothécaire à un agriculteur qui n'a qu'un droit d'usage coutumier de la terre. Il demande des flux mensuels réguliers à un producteur dont les revenus sont saisonniers (au moment de la récolte).

Dispositifs et instruments financiers : une offre fragmentée

696. Face à ces blocages, on observe une segmentation nette des instruments.

Tableau 41. Cartographie des instruments de financement

Type d'instrument	Acteurs clés	Cible & fonctionnement	Limites & contraintes
Crédit Bancaire Classique	BCA, Caixa, BCN	Réservé à l'agro-industrie moderne et structurée (exportateurs, grandes serres).	Taux d'intérêt : 9-13%. Exige 100-120% de garantie réelle. Inaccessible pour 95% des producteurs.
Microfinance (IMF)	Morabi, Citi-Habitat, Solmi	Cible les petits producteurs, les femmes rurales, les activités génératrices de revenus.	Coût élevé. Taux souvent > 20% pour couvrir les coûts opérationnels de proximité. Montants plafonnés (faibles).
Dispositif de Garantie (Pro-Garante)	Pro-Garante / Pro-Capital	Fonds public visant à partager le risque avec les banques (garantie partielle de portefeuille).	Dispositif essentiel mais sous-utilisé par méconnaissance ou lourdeur administrative. Ne résout pas le problème de la trésorerie immédiate.
Financement Informel & Familial	Diaspora, Voisins, Tontines	Financement de survie, achat d'intrants (semences), urgences.	Pas de levier financier. Permet de maintenir l'activité mais rarement de la moderniser ou de changer d'échelle.

Focus sur les instruments Pro-Capital et Pro-Garante

697. Le financement de l'agriculture et de l'économie rurale au Cabo Verde se heurte historiquement à deux obstacles majeurs : la sous-capitalisation des entreprises et l'absence de garanties réelles suffisantes pour satisfaire les banques commerciales. Pour répondre à ce défi structurel, l'État capverdien a mis en place un écosystème financier dual.

698. D'un côté, « Pro Capital », société de capital-risque publique, intervient pour renforcer les fonds propres (equity). De l'autre, « Pro-Garant » (Sociedade de Garantia Mútua) agit comme un catalyseur de crédit bancaire en partageant le risque.

699. *Pro-Capital : le levier des fonds propres*

- *Nature et mandat.* Pro-Capital se définit comme une Société Anonyme (S.A.) de capital-risque, régulée par le système financier national (Banque Centrale). Son mandat est clair : injecter des fonds propres dans des startups et des PME à fort potentiel. Contrairement à une banque qui prête de l'argent, Pro-Capital devient partenaire de l'entreprise.
 - Intervention : Prise de participation minoritaire (maximum 49 %).
 - Horizon : Capital patient, avec une durée de détention allant jusqu'à 12 ans avant la sortie.
 - Objectif : Accompagner la structuration financière et la gestion, rendant l'entreprise "bancable".
- *Produits et processus.* L'instrument principal est l'entrée au capital assortie d'une assistance technique (montage financier, business plan). Le processus est rigoureux : dépôt en ligne, évaluation de la viabilité, comité de risque, et enfin validation par le Conseil d'Administration.
- *Résultat:* ~180–191 millions CVE cumulés sur 5–6 ans, avec présence sur 5+ îles (tourisme, agro-industrie, économie bleue, transports, éducation, santé).

700. La création récente du « Pro Impacto Fund » (2023) en partenariat avec l'USAID et Injaro témoigne d'une volonté d'attirer des capitaux mixtes vers des secteurs à impact comme l'agriculture et le climat.

Pró -Garante : outil de partage de risques

- *Nature et mandat* : Pró-Garant – Sociedade de Garantia, SA est l'organisme public de garanties de Cabo Verde. Sa mission : faciliter l'accès au financement des MPME, des entrepreneurs et des grandes entreprises, via l'émission de garanties financières, de crédit et techniques au bénéfice des institutions financières du pays.
- *Caractéristiques* :
 - Réduction du risque pour les banques (garantie jusqu'à 80 %) et co-financements sectoriels (agriculture, pêche) pour abaisser le coût du crédit et élargir l'accès aux projets hors centres urbains.
 - Substitution de collatéral : la RGM transforme les biens mobiliers en garanties bancaires, répondant au manque de titres fonciers ou hypothèques disponibles en zones rurales.
 - Intégration avec les banques via protocole national : accélère l'instruction de dossiers ruraux et agricoles, y compris pour microfinance.
- *Résultats (fin juin 2025)* : plus de 3 500 garanties délivrées, > 6,6 millions de CVE garantis, > 10 millions de CVE de crédits mobilisés, et > 24 500 emplois impactés.

Analyse de la complémentarité Pró-Capital / Pró-Garant

701. Pour comprendre comment financer un projet agricole complexe, il est crucial d'analyser les secteurs cibles et les critères d'éligibilité.

702. Le tableau 42 identifie les cibles prioritaires. Dans une approche écosystémique, Pró-Capital finance l'investissement "risqué" (innovation, machines), tandis que Pró-Garant sécurise le fonds de roulement ou le foncier via la banque.

Tableau 42. Secteurs d'investissement et synergies

Segment / Secteur	Exemples de projets éligibles	Notes utiles	Complémentarité
Agro-industrie & agro-transformation	Transformation primaire, chaîne du froid, conditionnement; produits locaux à valeur ajoutée	Le portefeuille couvre l'agro-industrie; appétence confirmée par le PCA.	Pró-Garant garantit les crédits de campagne (achat de matières premières aux agriculteurs) et les prêts pour la construction des usines, là où Pró-Capital finance l'équipement industriel
Energie/Climat & inclusion financière *(via fonds dédié)	Efficacité énergétique, solaire décentralisé; solutions d'inclusion financière	Couverture via Pro Impacto Fund (Pro-Capital/USAID/Injaro) — secteurs : pêche, inclusion financière, éducation, santé, climat/énergie.	Garantie des prêts "verts" pour l'installation de panneaux solaires, réduisant la facture énergétique des fermes (OpEx) financées en capital par Pró-Capital
Tourisme & hôtellerie	Hôtels de moyenne capacité en villes secondaires; écolodges; services liés (restauration, MICE)	Plusieurs opérations soutenues et présence multi-îles affirmée par la direction.	Facilite l'accès au crédit immobilier long terme pour la construction, tandis que Pró-Capital renforce le bilan pour supporter les premières années déficitaires
Économie bleue & pêche	Valorisation halieutique, glace/chaîne du froid, hubs logistiques	Secteur explicitement cité dans la presse.	Garantie des prêts pour l'acquisition de navires ou la modernisation de la flotte artisanale, actifs souvent jugés trop risqués par les banques seules
Transport & logistique	Transport inter-îles; solutions de fret léger; services digitaux de réservation	Segment mentionné parmi les investissements (transport).	Garantie sur le leasing de véhicules ou navires de transport
Éducation & santé	Écoles privées/techniques; cliniques de proximité; télésanté	Secteurs ciblés par les annonces (éducation, santé).	

703. L'agriculture et l'agro-industrie nécessitent des CAPEX (dépenses d'investissement) lourds et des retours sur investissement lents. Pró-Capital absorbe ce risque initial via la capitalisation. Une fois l'entreprise capitalisée, son ratio d'endettement s'améliore, ce qui permet à Pró-Garant d'activer plus facilement ses lignes de garantie auprès des banques commerciales pour le reste des besoins.

704. Le tableau 43 présente la structure de portefeuille de Pró-Garant selon les instruments financiers. Il est organisé par objet de financement et ligne/produit connu, avec les plafonds et paramètres de garantie publiés et les engagements agrégés rendus publics.

(Les montants "engagés" par produit ne sont pas tous disponibles ; les données d'engagements ci-dessous sont agrégées au niveau institutionnel.)

Tableau 43. Instruments de financement et financements engagés

Instruments de financement / Ligne	Finalité & publics cibles	Paramètres financiers publiés	Ciblage rural & agricole	État des engagements publics
Garanties de crédit d'investissement & exploitation (Protocole de Garantias Empresariais avec 7 banques)	Faciliter l'accès au crédit bancaire (CAPEX, fonds de roulement) pour micro, petites, moyennes et grandes entreprises, y compris institutions de microfinance	Cadre national signé le 21 nov. 2025 avec CECV, BCA, BAI, IIB, BCN, Banco Interatlântico, Ecobank ; conditions fixées avec les banques partenaires (niveau de garantie selon dossier)	Applicable aux projets ruraux (agro-transformation, pêche, services) via le réseau bancaire multi-îles	> 3 500 garanties, > 6,6 M CVE garantis, > 10 M CVE de crédits mobilisés (agrégat institutionnel, 2025)
Ligne "Jeunes entrepreneurs"	Démarrage/expansion de petites entreprises portées par des jeunes	Plafond : jusqu'à 5 000 CVE, garantie Pró-Garant : 80 %	Applicable rural (petits ateliers, services) via partenaires bancaires	Plafond/paramètres publiés ; volume engagé par produit non-disponible
Ligne "Agriculture / Agronegócio" (avec MAA)	Investissements agricoles (équipements, irrigation, transformation)	Plafond : jusqu'à 10 000 CVE ; garantie 80 % (Pró-Garant) + 10 % de coparticipation MAA	Spécifiquement rural/agricole (fermes, coopératives, agro-transformation)	Plafond/paramètres publiés ; volume engagé par produit non divulgué
Ligne "Pêche semi-industrielle" (avec Fonds de Pêche)	Modernisation d'unités de pêche semi-industrielle (froid, navires, logistique)	Plafond : jusqu'à 20 000 CVE ; garantie 80 % (Pró-Garant) + 20 % de coparticipation du Fonds de pêche	Ciblage littoral/rural (chaîne du froid, valorisation halieutique)	Plafond/paramètres publiés ; volume engagé par produit non-disponible
RGM – Registo de Garantias Mobiliárias (plateforme publique)	Enregistrement de garanties sur biens mobiliers (penhor) pour transformer équipements/stocks en collatéral et ouvrir le crédit aux MPME, agriculteurs, citoyens	Plateforme digitale 100 % en ligne, gérée par Pró-Garant ; utilisation multi-banques ; soutenue par le Gouvernement (lancée fin févr. 2025)	Impact direct rural : substitution de collatéral là où l'hypothèque est difficile ; inclusion financière	Outil transversal au portefeuille (pas un prêt en soi) ; contribue aux volumes mobilisés via banques partenaires
Programme "Banco Jovem e Mulheres", Start-Up Jovem, Linha Especial de Microcrédito, Plano Retoma	Produits thématiques pour jeunes/femmes, start-ups, microcrédit, et relance post-crise	Paramètres définis par ligne ; articulation avec banques et Casa do Empreendedor ; conditions détaillées publiées par campagne	Applicables rural (micro-entreprises agro-alimentaires, services locaux)	Portefeuille vivant ; engagements détaillés par ligne non centralisés publiquement
Pipeline rural/agricole – cas territoire (ex. Gamboeza, Porto Novo – Santo Antão)	Projet hydro-agricole (100 ha, désalinisation/irrigation) et dotation de crédit via l'écosystème	Dotation annoncée : ~300 000 CVE disponibles dans l'écosystème Pró-Garant pour les bénéficiaires	Forte orientation rurale (familles/agriculteurs locaux)	Dotation territoriale annoncée (2024) ; décaissements via partenaires et dossiers bancaires

705. Le tableau 44 définit qui peut entrer dans le portefeuille. Il sert de filtre initial pour la qualité du dossier

Tableau 44. Grille d'éligibilité

Critère	Exigence / Seuil indicatif	Commentaires (instruction / conformité)	Impact sur la bancabilité (Pró-Garant)
Nature de l'intervention	Participation minoritaire au capital (jusqu'à 49 %)	Cœur de métier capital de risque — sortie obligatoire ≤ 12 ans.	Le fait que l'État (via Pró-Capital) soit actionnaire rassure la banque : le risque de faillite brutale est perçu comme réduit
Stade & forme juridique	Entreprise constituée (S.A./Lda) ou startup avec structure formelle	Le mandat couvre startups & PME à fort potentiel.	Pró-Garant exige une formalisation totale. L'entrée de Pró-Capital force cette mise aux normes comptables et juridiques
Viabilité éco-financière	Business model viable; plan d'affaires robuste; résilience aux chocs	Examen par évaluation interne : conformité + viabilité.	Un dossier validé par les analystes de Pró-Capital est souvent un "fast-track" pour l'analyse de risque de la banque/Pró-Garant
Qualité du promoteur & gouvernance	Expérience / historique (track-record) ; gouvernance minimale (comptabilité, contrôle)	Appréciation du profil du promoteur et de l'équipe.	Pró-Garant couvre le risque financier, mais Pró-Capital valide le risque managérial
Impact & ancrage territorial	Capacité d'emploi local, substitution d'importations, multi-îles	L'institution revendique une présence sur 5+ îles et la démocratisation de l'accès au financement.	Les projets à fort impact social sont souvent éligibles à des taux de garantie bonifiés par Pró-Garant
Complémentarité bancaire	Effet de levier avec la Banque (crédit d'équipement / fonds de roulement)	Le capital-risque crédibilise l'accès à la banque; mécanisme auxiliaire aux lignes publiques en période de crise.	Pró-Capital apporte les fonds propres exigés par la banque (souvent 20-30%) pour que le prêt (garanti par Pró-Garant) soit accordé
Conformité & ESG	Conformité fiscale/sociale; respect normes environnementales	Examen de conformité dans le process; fonds à impact (énergie/climat).	
Horizon & sortie	Plan de liquidité (rachat par promoteur ou tiers préféré)	Droit de préférence du promoteur; évaluation présortie.	

706. Le critère de "Gouvernance" est le point de pivot. Pró-Capital impose souvent un siège au conseil ou un reporting financier strict. Cette discipline est exactement ce que les banques réclament pour accorder des prêts garantis par Pró-Garant. L'intervention de Pró-Capital agit donc comme un label de qualité.

Tableau 45. Checklist des pièces (Dossier de candidature)

Pièce	Description	Utilité pour Pró-Capital	Réutilisation pour Pró-Garant / Banque
Formulaire de candidature (plateforme)	Création de compte + formulaires en ligne.	Point d'entrée obligatoire (plateforme Pró-Capital)	
Plan d'affaires (PA) détaillé	Marché, offre/produit, stratégie, gouvernance, plan marketing	Base de l'analyse de viabilité long terme	Le même PA est requis par la banque. Une version validée par Pró-Capital a plus de poids.
Modèle financier (Excel)	3-5 ans : compte de résultat, cash-flow, bilan, hypothèses	Aligné au test de viabilité (sensibilités : taux, prix, volumes)	Essentiel pour calculer la capacité de remboursement de la dette (DSCR) que Pró-Garant va garantir.
États financiers	Comptes audités (si disponibles) et situation récente	Preuve de bonne tenue; facilite le cofinancement bancaire.	Indispensable pour le rating bancaire
Documents juridiques	Statuts, RC, identification des bénéficiaires effectifs	Pour conformité (KYC, gouvernance).	Idem pour l'ouverture de compte et le dossier de crédit
Preuves d'impact & emploi	Emplois créés, zones desservies (îles rurales), substitution d'imports	Cohérent avec la démocratisation de l'accès multi-îles.	Peut débloquer des lignes de crédit bonifiées (ex: post-crise)
Accords/lettres de partenaires	Fournisseurs, offtakers, banque (intention de crédit), co-investisseurs	Sécurise le chiffre d'affaires prévisionnel et renforce le montage financier et la crédibilité du dossier	Un contrat d'achat ferme (offtake) est souvent la meilleure garantie pour Pró-Garant.
Plan ESG & conformité	Santé/sécurité, environnement, fiscal/social		Répond aux exigences de conformité et aux fonds à impact.

Calendrier & jalons	Gantt d'implémentation; besoins par tranches; conditions de décaissement	Sert à définir l'accord para-social et le phasing des décaissements.

707. La constitution du dossier est souvent l'étape bloquante pour les acteurs ruraux.

4. Stratégie rurale : priorités et pondérations

708. Une stratégie spécifique s'avère nécessaire pour le monde rural, souvent moins bien servi par la finance classique. L'objectif est de maximiser l'impact territorial. Les priorités portent sur :

- l'agro-transformation et la chaîne du froid afin de réduire les pertes post-récolte (un fléau au CV).
- l'économie bleue pour renforcer les communautés de pêcheurs.
- le tourisme rural visant à créer des revenus alternatifs.
- l'énergie/le climat dans le but de promouvoir le solaire pour l'irrigation et le froid.

Système de pondération (score 100)

709. Pour instruire un dossier rural, Pro-Capital utilise une grille pondérée qui favorise l'impact social sur la pure rentabilité financière immédiate :

Critère (rural)	Poids	Éléments d'évidence requis
Emplois locaux (créés/consolidés, % femmes/jeunes)	25	Tableau emplois par commune/île, contrats, plan RH
Substitution d'importations (volumes, % marché local)	20	Analyse marché, contrats d'achat/fournisseurs, séries historiques
Chaîne logistique inter-îles (continuité, coûts, délais)	15	Cartographie flux, SLA logistiques, partenariats de fret
Accès à des services essentiels (santé/é)	15	Indicateurs de desserte, tarification sociale, licences
Viabilité financière (modèle & scénarios stress)	15	Modèle 3-5 ans, sensibilités prix/volumes/taux
Conformité ESG (environnement, social, gouvernance)	10	Plan ESG, autorisations, dispositifs HSE

Structuration financière type (montage idéal)

710. Pour un projet rural résilient (ex: une unité de séchage de fruits à Santo Antão), le montage optimal suggéré est le suivant :

- Promoteur : Apport en nature (terrain) ou petit apport numéraire (10%).
- Pro-Capital : Apport en capital (30 à 40%) pour acheter les machines et financer le BFR initial. Cela renforce les fonds propres sans endetter la société.
- Banque commerciale : Prêt moyen terme (50%) pour la construction et l'aménagement.
- Pro-Garant : Garantie à hauteur de 50% à 80% sur le prêt bancaire, remplaçant l'hypothèque que le promoteur rural ne possède souvent pas.
- Lignes bonifiées (Post-Erin) : Utilisation de crédits d'impôt ou de taux subventionnés (2,5%) pour réduire le coût de la dette.

Transferts de la diasporas et financement agricole

711. Au cœur de l'économie caboverdienne, les transferts de fonds envoyés par la diaspora jouent un rôle stabilisateur et stratégique. Entre 2020 et 2024, ces remises ont oscillé entre 234 et 336 millions USD, représentant 12 à 15 % du PIB, un poids macroéconomique considérable pour un pays insulaire. Cette manne financière dépasse largement la taille du secteur agricole, dont la valeur ajoutée ne dépasse pas 0,13 milliard USD en 2024. Autrement dit, chaque dollar généré par l'agriculture "pèse" face à 2,6 dollars de remises, ce qui illustre la capacité potentielle de ces flux à transformer la production agricole si une partie était orientée vers des investissements productifs.

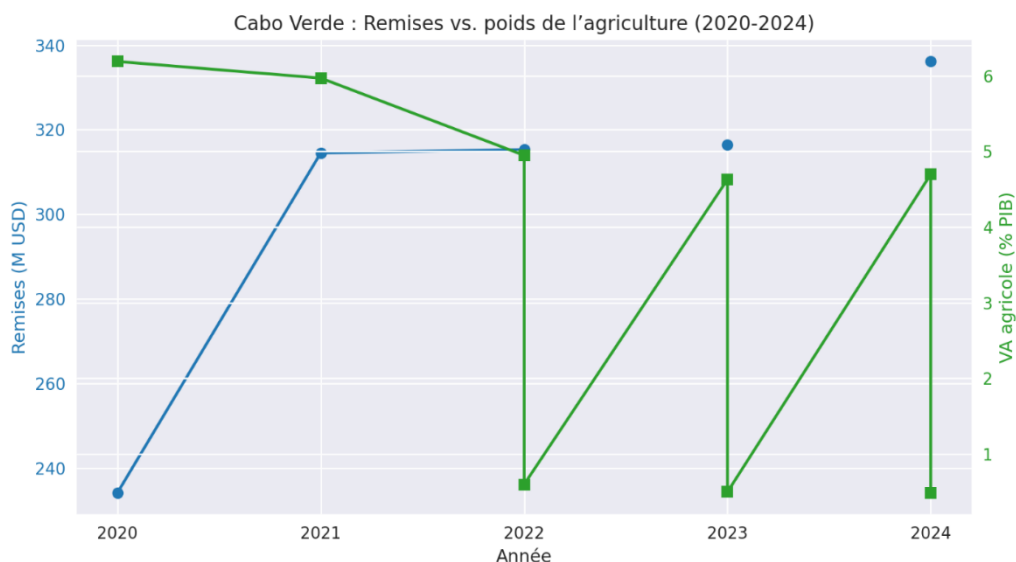
Tableau 46. Transfert de la diaspora dans l'agriculture

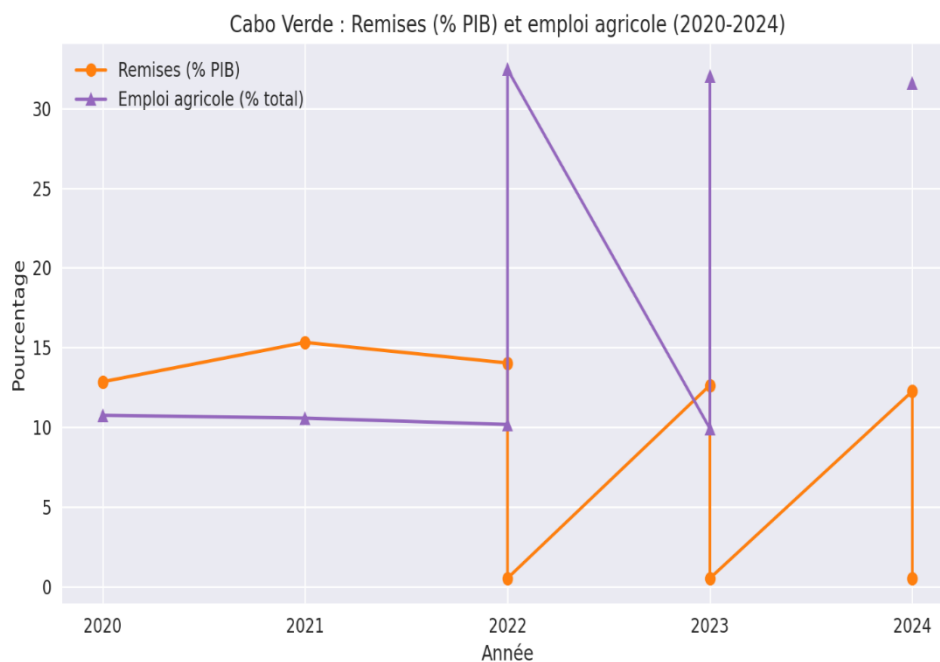
Année	Remises (M USD)	Remises (% PIB)	VA agricole (% PIB)	VA agricole (Mds USD)	Emploi agricole (% total)	PIB/hab. (USD)	Inflation (%)	Chômage (%)	Remises / VA agricole (fois)
2020	234,14	12,85	6,19	0,110	10,75	3 539	0,60	14,69	2,13
2021	314,51	15,32	5,97	0,120	10,57	3 971	1,90	13,98	2,62
2022	315,28	14,03	4,95	0,110	10,17	4 323	7,90	12,25	2,87
2023	316,38	12,63	4,63	0,120	9,92	4 861	3,70	11,97	2,64
2024	336,13	12,25	4,70	0,130	—	5 273	1,00	11,88	2,59

712. L'analyse des données 2020-2024 montre que la diaspora est le premier bailleur de fonds informel du Cabo-Verde (336M USD/an). Cependant, le secteur agricole ne bénéficie pas encore pleinement de cette manne financière en raison d'une préférence marquée des migrants pour l'immobilier (valeur refuge) et la consommation.

- *Volume en croissance constant* : Les flux financiers entrants ont connu une trajectoire ascendante remarquable, passant de 234,14 millions USD en 2020 (plein impact COVID) à une prévision de 336,13 millions USD pour 2024. Cette augmentation de près de 43 % en quatre ans démontre la résilience et l'engagement financier de la diaspora (principalement basée au Portugal, aux USA et en France/Pays-Bas).
- *Poids dans le PIB* : Bien que le pourcentage relatif au PIB fluctue (passant de 15,3 % en 2021 à environ 12,25 % prévu en 2024) en raison de la forte reprise de la croissance économique globale (+15,8 % de croissance du PIB en 2022), le volume absolu de cash injecté dans l'économie continue de croître.
- *Canaux de distribution* : Si les canaux traditionnels (Western Union, MoneyGram) dominent encore, la digitalisation s'accélère. Cependant, le coût des transferts (6-8 %) reste un frein à l'optimisation de ces flux.

Tableau 47. Flux des transferts de la diaspora dans l'agriculture





713. Les deux graphiques mettent en perspective la résilience des remises par rapport à un secteur agricole de petite taille, suggérant qu'un meilleur canal de transformation des remises en investissement agricole peut avoir un effet multiplicateur.

Le paradoxe agricole : Un secteur en quête de capitaux

714. Malgré l'afflux massif de liquidités via la diaspora, le secteur agricole peine à capter directement ces investissements pour sa transformation structurelle. Les données révèlent une tendance au repli relatif du secteur.

- Baisse de la valeur ajoutée : La part de l'agriculture dans le PIB a décliné progressivement, passant de 6,19 % en 2020 à une estimation de 4,7 % en 2024.
- Érosion de la main-d'œuvre : L'emploi agricole suit une courbe descendante similaire, passant de 10,75 % de l'emploi total en 2020 à 9,92 % en 2023.
- Stagnation de la production : En valeur absolue, la valeur ajoutée agricole stagne autour de 0,11 - 0,13 milliard USD sur la période, indiquant une faible gains de productivité malgré l'inflation.

715. Analyse du fossé : Il existe une déconnexion entre la liquidité disponible (remittances) et l'investissement productif agricole. Les rapports indiquent que 60 % des transferts sont absorbés par la consommation courante et 25 % par l'immobilier, ne laissant qu'une fraction marginale (~15 %) pour l'investissement productif global (PME, agriculture incluse).

Mécanismes de financement agricole par la diaspora

716. Bien que les statistiques montrent un faible impact direct sur les agrégats macroéconomiques agricoles, l'analyse qualitative révèle des mécanismes de financement plus subtils et des leviers en cours de développement.

- L'impact indirect et informel (modèle actuel). Actuellement, le financement de l'agriculture par la diaspora opère principalement hors des circuits bancaires formels :
 - Soutien à la consommation : En finançant l'achat de denrées alimentaires, la diaspora soutient la demande intérieure, offrant des débouchés aux agriculteurs locaux.
 - Micro-investissements familiaux : Des fonds sont envoyés pour des besoins spécifiques (achat de semences, petits équipements) dans le cadre de l'agriculture

de subsistance familiale, échappant souvent aux statistiques d'investissement formel.

- b. Les nouveaux instruments stratégiques (Le modèle cible). Pour corriger l'asymétrie entre l'immobilier et l'agriculture, le Cabo Verde déploie des instruments financiers sophistiqués visant à "bancairiser" l'épargne de la diaspora vers le secteur primaire :
 - Le Statut d'Investisseur de la Diaspora (Investidor Emigrante) : Ce dispositif fiscal offre des exonérations d'impôts et des crédits d'impôt de 30 % pour les investissements jugés pertinents. L'objectif est de rendre l'agrobusiness aussi attractif fiscalement que l'immobilier.
 - Instruments Financiers Innovants :
 - i. Diaspora Bonds : Création d'obligations spécifiques pour canaliser l'épargne longue vers des infrastructures nationales.
 - ii. Obligations Bleues et Vertes : Dans le cadre du *Cadre National de Financement Intégré* (INFF), ces fonds visent la transition énergétique et l'économie bleue, avec des retombées directes pour l'agriculture (dessalement de l'eau pour l'irrigation, énergies renouvelables pour les fermes).
- c. Digitalisation et inclusion financière : La promotion des portefeuilles électroniques et la baisse des coûts de transfert (objectif <5 %) visent à libérer du pouvoir d'achat supplémentaire pouvant être réalloué de la couverture des frais vers l'investissement productif.

Description de l'AP 11 : financement des plans d'affaires

717. Cette AP finance les projets économiques rentables initiés à titre collectif ou individuel en se référant aux plans d'affaires établis dans le cadre de l'AP 10. Elle contribuera ainsi lever les contraintes d'accès au financement qui freinent le développement des entreprises agropastorales éligibles exerçant le long des filières-cibles du PRO-AGUA.

718. La mise en œuvre repose sur une approche à la demande qui sera administrée selon un processus guidé faisant intervenir un certain nombre d'instances et d'outils. Le mode opératoire de cette approche sera décrit en détail dans le guide processus d'identification, de sélection des bénéficiaires et d'attribution des financements et appuis¹¹⁵. En somme, le processus se déroulera en 9 étapes successives commençant par les campagnes périodique d'information et facilitation, et se terminant par le suivi après-financement des plans d'affaires. Le cheminement se déroulera entre 2 à 4 mois.

¹¹⁵ L'élaboration de ce guide fait partie des activités financées par le FIPS en phase de prédémarrage.

Le diagramme illustre le processus de mise en œuvre du mécanisme de financement mixte, structuré en 9 étapes chronologiques, chacune associée à un acteur ou un ensemble d'acteurs.

Étapes du processus :

1. Campagnes d'information
2. Manifestation d'intérêt des promoteurs potentiels
3. Revue d'éligibilité et appui à la préparation des requêtes
4. Présélection
5. Formation – Renforcement des capacités techniques et managériales (SC 2.1)
6. Appui à la préparation des plans d'affaires (SC 2.1)
7. Sélection des plans d'affaires
8. Financement des plans d'affaires
9. Suivi de la mise en œuvre

Acteurs impliqués :

- PRO-AGUA
- Opérateurs de facilitation
- Comité insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)
- Centres de formation professionnelle, structures d'incubation, centres de recyclage, etc.
- Opérateurs d'appui-conseil, de suivi et d'accompagnement
- Comité national d'approbation (CNA)
- Acteurs financiers du mécanisme de financement mixte

Une durée de **2 à 3 mois** est indiquée pour les premières étapes du processus.

Le processus se termine par la phase de **Bénéficiaires**.

720. Sous cette AP, l'action du programme s'appuiera sur : (i) un guide de financement des plans d'affaires ; (ii) le partenariat avec les institutions financières ; (iii) le partenariat avec Prò-Capital et Prò-Garant pour la capitalisation des entreprises et la gestion des risques ; (iv) le développement des produits financiers ; et (v) le financement des plans d'affaires.

- la typologie détaillée des objets de financement suivant la catégorisation des entreprises agropastorales promues par le PRO-AGUA (traitement et transformation ; commercialisation ; services et innovation ; partenariats ou alliances commerciaux) ;
- les conditions de qualification et les critères d'éligibilité. Ils concernent les prérequis minima à la postulation aux appuis financiers du programme ;
- le processus de préparation, d'instruction des plans d'affaires et de leur examen par les comités insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP) au niveau des îles et par le Comité national d'approbation (CNA) au niveau national, mais aussi de leur financement ;

- un répertoire exhaustif des acteurs et instances intervenant dans le processus de préparatoire, d’instruction, d’examen et de financement des plans d’affaires avec leurs rôles détaillés
- le schéma et le mécanisme de financement détaillés selon le cadrage esquissé dans ce manuel¹¹⁶ axé sur le modèle à coûts et risques partagés ;
- le résumé schématique du processus de préparation et de financement des plans d’affaires avec une estimation de la durée à chaque étape ;
- les supports de travail à chaque étape avec un didacticiel d’utilisation.

722. Après validation du guide de financement par l’UGPUGP, il servira de support à l’organisation d’une session de formation à l’intention des CIAP, du CNA et des partenaires impliqués dans le processus de préparation des plans d’affaires (opérateurs-prestataires). Sur le cycle du programme, deux sessions sont prévues dont une en première année et une autre en année 4 après la revue à mi-parcours.

723. Partenariat avec les institutions financières : Il sera formalisé dans le cadre d’une intervention structurée qui consistera avant tout à identifier dans le secteur financier des institutions d’obédience rurale et offrant des services financiers répondant aux besoins des actifs ruraux exerçant leurs activités dans les filières agropastorales cibles du programme. Pour ce faire, PRO-AGUA instruira dès la première année, une étude d’identification des institutions financières partenaires (IFP) ayant des caractéristiques institutionnelles, légales et inclusives parmi lesquelles l’existence légale et la conformité aux prescriptions et instructions de la banque centrale (BCV) ; l’ancrage territorial dans les bassins de production ; une offre de services et de produits financiers disponibles et accessibles pour la production, la transformation, la commercialisation, dans les filières du maraîchage, de l’arboriculture fruitière, du fromage de chèvre et des services en amont et en aval ; une stratégie favorable au développement du portefeuille de financement agricole. La présence et/ou l’accessibilité, l’importance relative de l’activité de financement agricole et les perspectives de développement des services financiers sur les segments de marché-cible du PRO-AGUA pèseront dans le choix des IFP.

724. Sur la base de ces critères qui seront approfondis dans la phase préparatoire de l’étude d’identification, celle-ci proposera dans son rapport une liste des IFP pressentis ainsi qu’un projet de convention de partenariat axé sur la performance.

725. La convention définira pour chaque IFP l’échelle géographique d’intervention, le nombre de plans d’affaires à financer, les volumes de crédit attendus, les modalités de financement ainsi que les indicateurs de performance et la fréquence de production des rapports. Ces indicateurs incluront le nombre de plans d’affaires financés, les montants décaissés et leur désagrégation par source de financement (PRO-AGUA, Fonds propres, IFP), le taux de remboursement des crédits, le taux de portefeuille à risque, etc. La performance du partenariat sera évaluée chaque année sur la base de ces indicateurs dont les cibles seront définies annuellement. Le renouvellement sera conditionné par une performance jugée satisfaisante.

726. Une fois les conventions formalisées avec les IFP, celles-ci seront formées sur le guide de financement des plans d’affaires afin d’internaliser le processus d’instruction, de sélection et de financement, ainsi que les interactions qui les impliqueront avec les autres acteurs.

727. Partenariat avec Prò-Capital et Prò-Garant. PRO-AGUA vise une meilleure intégration des entreprises agropastorales cibles dans l’écosystème financier national dans le but de consolider leurs fonds propres et améliorer leur solvabilité vis-à-vis des IFP en facilitant leur accès aux facilités qu’offrent Prò-Capital et Prò-Garant.

728. Avec Prò-Capital, l’objectif est de permettre aux entreprises éligibles d’obtenir une participation institutionnelle sécurisante à leur capital sur la base d’une évaluation objective de leur capacité de création de la valeur ajoutée et de leur potentiel de développement. Pour ce faire PRO-AGUA met en place une dotation cumulée de 6 millions CVE (> 54 000 Eur) pour : (i) instruire la due-diligence des entreprises-cibles postulant à ce partenariat ; (ii) contribuer à établir un portefeuille des entreprises agropastorales à renforcer ainsi qu’une feuille de route du partenariat assortie des modalités ; (iii) appuyer le cas échéant la structuration financière des entreprises partenaires ; et (iv) faire le suivi de la relation des entreprises partenaires avec les institutions financières.

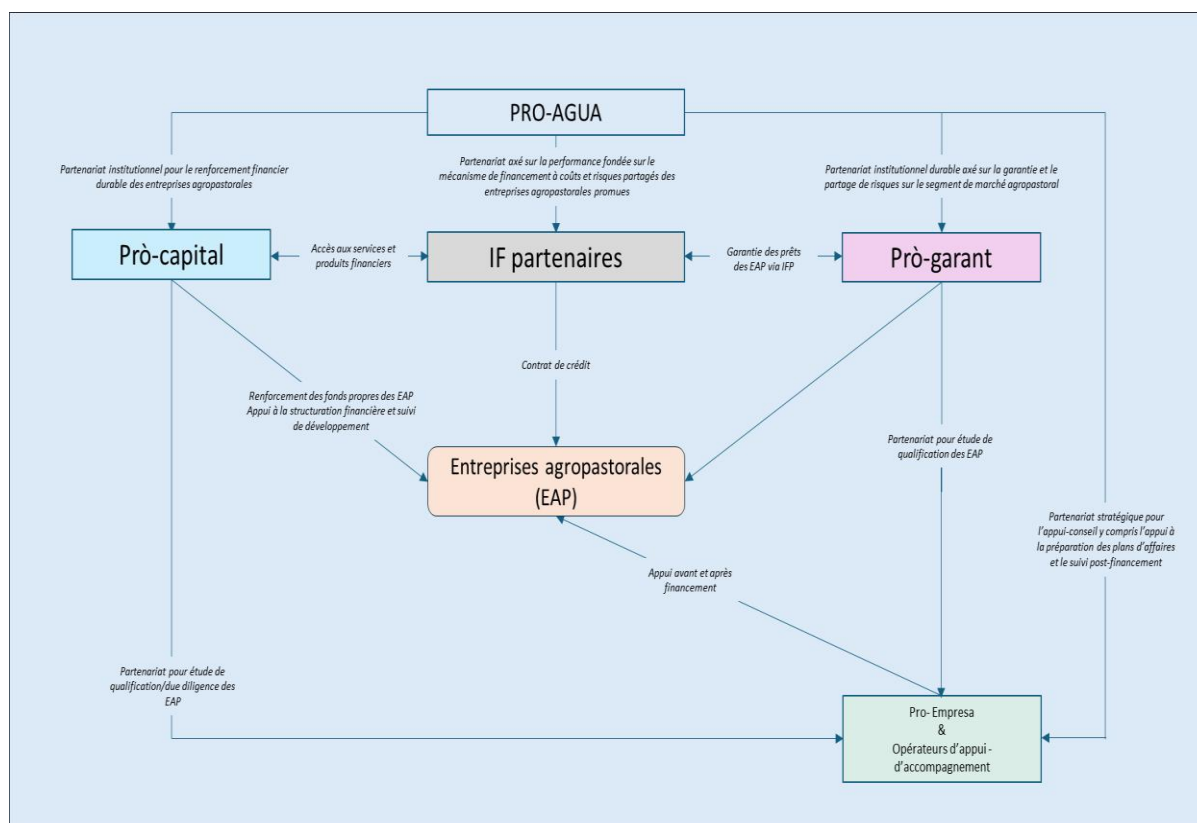
729. Avec Prò-Garant, PRO-AGUA contribuera à dérisquer le financement agricole en positionnant son appui à un niveau institutionnel pour contribuer à la constitution de garantie de portefeuille spécifique ou au renforcement des instruments de partage de risque existants. A cet effet, PRO-

¹¹⁶ Section “financement des plans d’affaires”

AGUA a prévu un abondement de Prò-Garant de l'ordre de 12 millions CVE (>108 500 Eur) pour une utilisation prioritairement ciblée sur les entreprises promues par le programme à travers les IFP. La mise en œuvre de la facilité de gestion des risques impliquera les IFP avec trois objectifs spécifiques : (a) anticiper l'aversion à la demande sur les segments de marché agricole où le risque d'impayés est jugé élevé ; (ii) alléger les exigences de garanties matérielles qui limitent l'accès des promoteurs ruraux au crédit bancaire ou au crédit auprès des institutions de microfinance ; (iii) augmenter l'activité des IFP dans le secteur agricole étant donné les instruments de garantie existants . Pour ce faire, le partenariat du PRO-AGUA avec les IFP veillera à s'assurer en amont de leur relation avec Prò-Garant ou facilitera le cas échéant l'agrément de ces IFP auprès de Prò-Garant. Les arrangements à convenir devraient : (i) spécifier une fourchette de taux de couverture des risques en fonction des objets de financement sachant que Prò-Garant peut atteindre 80% de couverture ; (ii) inclure des possibilités de co-financement basé de bénéficier le dispositif interne du Prò-Garant ; (iii) permettre d'accélérer l'instruction de dossiers de crédit auprès des IFP agréés par Prò-Garant.

730. Les facilités du Prò-Capital et du Prò-Garant font partie intégrante d'un écosystème stratégique (Figure 8) au sein duquel ils collaborent avec d'autres acteurs et structures assurant des fonctions complémentaires en amont et aval du financement. C'est le cas de Pro-Empresa dont le partenariat avec PRO-AGUA (AP 9) permettra d'assurer une qualité de sélection des EAP répondant aux critères de financement et garantie, mais aussi de mettre en place un bon suivi des EAP.

Figure 8. Ecosystème stratégique du financement durable des entreprises agropastorales promues par PRO-AGUA



731. Partenariat avec le Cadre national de financement intégré (INFF). Pour maximiser l'impact des transferts de la diaspora, le programme PRO-AGUA doit s'ancrer dans l'architecture du Cadre National de Financement Intégré (INFF) en soutenant le repositionnement des transferts non plus comme un simple filet de sécurité sociale, mais comme une classe d'actifs d'investissement stratégique. Concrètement, ce partenariat pourrait contribuer à formaliser la création de « Diaspora Bonds » (obligations diasporiques) ou de fonds d'investissement verts labellisés, spécifiquement dédiés aux infrastructures hydrauliques et aux chaînes de valeur agricoles identifiées par PRO-AGUA. L'INFF, en tant que plateforme de gouvernance financière, apporterait le cadre réglementaire et la crédibilité nécessaire pour structurer ces véhicules financiers, garantissant à la diaspora que leurs fonds sont orientés vers des projets viables et surveillés, tout en s'alignant sur les objectifs de développement durable du Cabo-Verde¹¹⁷.

¹¹⁷ Notamment l'ODD 6 sur l'eau et l'ODD 2 sur la faim

732. Au niveau opérationnel, cette collaboration permettrait de déployer des mécanismes de finance mixte essentiels pour atténuer les risques inhérents à l'agriculture pluviale et irriguée. PRO-AGUA, qui vise à améliorer la bancarisation des petits producteurs, pourrait utiliser les ressources techniques de l'INFF pour mettre en place à travers Prò-Garant par exemple, des fonds de garantie partielle alimentés. Ces garanties serviraient de levier pour inciter la diaspora à investir dans des équipements coûteux (systèmes de goutte-à-goutte, unités de transformation laitière) via des plateformes de financement participatif ou des institutions de microfinance locales. Ainsi, l'argent de la diaspora ne servirait pas uniquement à la consommation immédiate, mais constituerait le capital d'amorçage nécessaire pour transformer les exploitations familiales en agrobusiness rentables.

733. Enfin, ce partenariat stratégique doit intégrer une dimension de digitalisation et d'éducation financière pour assurer la traçabilité et l'efficacité des flux financiers vers les zones rurales ciblées (Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau). En collaborant avec l'INFF pour réduire les coûts de transaction des transferts via des solutions fintech, PRO-AGUA peut encourager l'envoi de fonds "fléchés" directement vers les portefeuilles électroniques des agriculteurs ou des coopératives. Cette approche favoriserait une inclusion financière réelle, permettant aux bénéficiaires du programme de construire un historique de crédit solide et de réduire leur dépendance aux aides extérieures après le cycle du PRO-AGUA, assurant ainsi la pérennité économique prônée par la théorie du changement du programme.

734. Partenariat avec d'autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants. Pour ancrer les investissements de la diaspora dans l'économie réelle, PRO-AGUA devrait formaliser des alliances opérationnelles avec les institutions bancaires historiques comme la Caixa Económica de Cabo Verde (CECV) ou le Banco Comercial do Atlântico (BCA), ainsi qu'avec des institutions de microfinance de proximité telles que Morabi ou Citi-Habitat. Le partenariat consisterait à codévelopper des produits financiers hybrides, tels que des « comptes d'épargne-crédit couplés ». Dans ce schéma, les dépôts de la diaspora (souvent dormants ou destinés à la consommation) serviraient de collatéral ou de fonds de garantie pour octroyer des micro-crédits à taux bonifiés aux agriculteurs des îles cibles (Santo Antão, Fogo, etc.). En contrepartie, la banque rémunérerait l'épargne de l'émigré tout en sécurisant son portefeuille de prêts grâce à l'assistance technique et au suivi agronomique fournis par les équipes de PRO-AGUA sur le terrain.

735. Parallèlement, une collaboration étroite doit être établie avec Pró-Empresa (l'institut d'appui aux entreprises) et la Bourse des Valeurs du Cabo-Verde (BVC) pour structurer des mécanismes de financement participatif (crowdfunding) et d'investissement direct. PRO-AGUA pourrait agir comme un tiers de confiance certificateur, labellisant des projets agricoles viables (installation de systèmes d'irrigation, unités de transformation) qui seraient ensuite proposés aux investisseurs de la diaspora via la plateforme Blu-X de la BVC ou les initiatives de *Cabo Verde Digital*. Ce partenariat permettrait de transformer les transferts informels en prises de participation formelles dans des PME agricoles, en offrant à la diaspora une transparence totale sur l'utilisation des fonds et un retour sur investissement, tout en capitalisant sur les incitations fiscales déjà prévues par le statut de l'Investisseur Émigrant géré par Pró-Empresa.

736. Appui au développement de produits financiers. Il s'inscrira dans les stratégies d'inclusion financière innovante des IFP. Il se justifie au regard du fait que l'offre bancaire classique est souvent inadaptée aux spécificités du cycle agricole (saisonnalité, délais de retour sur investissement, risques climatiques). En complémentarité avec le partenariat envisagé avec Prò-Capital et Prò-Garant, cet appui vise à « dé-risquer » le secteur agropastoral et à co-construire une offre de services financiers pertinente, rentable et durable. Elle s'articule autour de trois axes opérationnels majeurs.

737. Pour ce, faire, PRO-AGUA interviendra à deux niveaux : (i) intelligence de marché et structuration des profils de risque ; et (ii) design de produits financiers spécifiques.

738. Le premier niveau d'appui du PRO-AGUA consiste à combler l'asymétrie d'information qui freine souvent les institutions financières. Celles-ci manquent parfois de données granulaires sur la rentabilité réelle des micro-activités rurales. Pour y remédier, le Programme appuiera la *modélisation des cycles économiques*. Il s'agira de développer des modèles technico-économiques précis pour chaque filière cible (fromage de chèvre, transformation maraîchère, intrants vétérinaires, etc.). L'objectif est de démontrer la viabilité des modèles d'affaires promus. Par exemple, pour la transformation du lait de chèvre, cet appui aidera les IFP à comprendre les pics de lactation et les périodes de « soudure » pour calibrer les échéanciers de remboursement sur les flux de trésorerie réels, et non sur un calendrier mensuel linéaire inadapté. Par ailleurs, l'approche inclura la segmentation des bénéficiaires en catégories de risques (start-ups, entreprises en croissance, coopératives matures) afin de proposer une tarification du crédit ajustée. Cette démarche permettra de passer d'une approche « produit standard » à une approche « solution client ».

739. S'agissant du deuxième niveau concernant le design des produits, sur la base de l'intelligence économique, le programme accompagnera les IFP dans l'ingénierie de produits financiers sur mesure ("Tailor-made products"). Parmi les possibilités à explorer, les IFP peuvent analyseront la faisabilité de de promouvoir :

- le « Crédit d'investissement vert » à différé adapté pour l'acquisition d'équipements de transformation (pasteuriseurs, chambres froides écologiques) ou d'infrastructures hydrauliques (systèmes goutte-à-goutte), l'appui portera sur la structuration de prêts à moyen terme (3-5 ans) incluant des périodes de grâce (différé d'amortissement) correspondant au temps d'installation et de montée en charge de la production.
- le « Crédit de campagne » pour les intrants et le besoin de fonds de roulement. Pour les commerçants d'aliments de bétail et produits vétérinaires, le besoin crucial est le fonds de roulement. Les IFP envisageraient de mettre en place des lignes de crédit spécifiques qui permettent d'acheter les stocks en gros avant la saison sèche, moment où la demande est la plus forte, avec un remboursement au fur et à mesure des ventes.
- le « petit crédit-bail (microleasing)» pour l'équipement : Afin de contourner l'obstacle des garanties hypothécaires (souvent absentes en milieu rural), PRO-AGUA encouragera le développement du leasing pour le matériel agricole. Dans ce schéma, l'équipement lui-même sert de garantie, réduisant l'exigence de collatéral pour l'entrepreneur.

740. Dans les conventions de partenariat, l'appui technique fourni par PRO-AGUA aux entrepreneurs (formation en gestion, suivi agronomique, accès aux marchés) sera valorisé comme un facteur de réduction de risque. Concrètement, l'octroi du crédit sera conditionné à l'adhésion du bénéficiaire au parcours d'accompagnement du Programme. L'IFP finance le capital, PRO-AGUA sécurise la compétence.

741. Le programme appuiera l'intégration de solutions digitales pour le décaissement et le remboursement (mobile money), particulièrement pertinent pour les zones reculées de Santo Antão ou São Nicolau. De plus, le Programme travaillera avec les IFP pour intégrer les historiques de transferts d'argent de la diaspora (*remittances*) comme un indicateur de solvabilité dans l'analyse des dossiers de crédit.

742. *Financement des plans d'affaires.* Sous l'AP 10, PRO-AGUA développera un portefeuille 1 747 entreprises agropastorales réparties en quatre types d'objet de financement : (i) traitement et transformation ; (ii) entreprises de commercialisation ; (iii) entreprises de services et innovation ; et (iv) partenariats et alliances commerciaux.

Tableau 48. Typologie objets de financement dans le portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Nbe d'entreprises					
	Collective		Individuelle		Total	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
Traitement et transformation	62	15	362	85	425	24
Unité de conditionnement et conservation	26		0		26	
Unités de transformation de fromage	12		122		135	
Transf. horticole (fruits et légumes)	11		108		119	
Unités de collecte (lait et produits horticoles)	13		131		145	
Entreprises de commercialisation	69	9	687	91	755	43
Produits vétérinaires et aliments bétail	23		231		254	
Autres	46		456		502	
Entreprises de services et innovation	34	9	343	91	378	22
Partenariats/alliances commerciaux	17	9	172	91	189	11
Total	183	10	1,564	90	1,747	100

743. Le portefeuille d'entreprises soutenu par PRO-AGUA se caractérise par une orientation stratégique claire vers la mise en marché et la valorisation des produits, portée massivement par l'initiative privée individuelle.

744. L'analyse de la répartition sectorielle met en évidence que la commercialisation constitue le principal moteur de ce portefeuille, représentant 43 % des projets (755 entreprises). Cette prédominance souligne la volonté du programme de fluidifier l'accès aux marchés pour les producteurs. Le second pilier est constitué par le secteur du traitement et de la transformation, qui regroupe près d'un quart des effectifs (24 %, soit 425 entreprises), confirmant l'objectif d'ajouter de la valeur locale aux productions brutes. Les entreprises de services et d'innovation (22 %) ainsi que les partenariats et alliances commerciaux (11 %) viennent compléter cet écosystème, assurant le soutien technique et le maillage nécessaire à la durabilité des filières.

745. Sur le plan de la structuration juridique, le tissu entrepreneurial promu est dominé par l'enseigne individuelle : 90 % des entreprises appuyées sont des initiatives individuelles (1 564 unités), contre 10 % de structures collectives (183 unités). Toutefois, une nuance notable apparaît dans le secteur de la transformation. C'est en effet dans cette catégorie que l'entrepreneuriat collectif est le plus représenté (15 % contre 9 % dans les autres secteurs), ce qui s'explique par la nécessité de mutualiser les coûts d'investissement liés aux équipements de transformation (unités de production, machines) et de garantir des volumes de matière première suffisants.

Tableau 49. Répartition par île du portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Fogo			Santiago			Santo Antão			São Nicolau			Agrégation		
	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total	Collect.	Individ.	Total
Traitement et transformation	11	76	86	33	157	190	15	109	124	3	21	24	62	362	425
Unité de conditionnement et conservation	3	0	3	17	0	17	5	0	5	1	0	1	26	0	26
Unités de transformation de fromage	5	47	52	0	0	0	7	68	75	1	7	8	12	122	135
Transf. horticole (fruits et légumes)	1	9	10	8	78	86	1	14	15	1	7	8	11	108	119
Unités de collecte (lait et produits horticoles)	2	19	21	8	78	86	3	27	30	1	7	8	13	131	145
Entreprises de commercialisation	13	126	139	35	348	383	18	182	200	3	31	34	69	687	755
Produits vétérinaires et aliments bétail	9	88	97	0	0	0	13	127	140	2	15	17	23	231	254
Autres	4	38	42	35	348	383	5	55	60	2	15	17	46	456	502
Entreprises de services et innovation	6	63	69	17	174	192	9	91	100	2	15	17	34	343	378
Partenariats/alliances commerciaux	3	32	35	9	87	96	5	45	50	1	8	8	17	172	189
Total	33	296	329	94	766	860	47	427	474	9	74	83	183	1,564	1,747
%			19			49			27			5	10	90	100

746. La cartographie du portefeuille PRO-AGUA reflète les disparités économiques de l'archipel. Elle dessine un programme à deux vitesses : une zone de forte densité (Santiago et Santo Antão) qui concentre les trois quarts des investissements et servira de locomotive pour l'atteinte des objectifs quantitatifs, et une zone plus diffuse (Fogo et surtout São Nicolau) où l'impact du programme se mesurera davantage à l'aune du développement local et du maintien de l'activité économique en milieu rural.

747. La distribution géographique du portefeuille de 1 747 plans d'affaires révèle une forte concentration de l'activité sur l'île de Santiago, qui agit comme le véritable moteur du PRO-AGUA. En captant à elle seule 49% des initiatives (soit 860 entreprises), l'île confirme son statut de pôle démographique et économique majeur de l'archipel. Cette prépondérance s'observe dans tous les secteurs, et particulièrement dans la commercialisation où Santiago regroupe plus de la moitié des projets totaux de cette catégorie (383 sur 755), tirant profit de son vaste bassin de consommation.

748. En seconde position, l'île de Santo Antão affirme sa vocation agricole historique en accueillant 27 % du portefeuille global (474 projets). L'analyse détaillée montre un dynamisme remarquable sur ce territoire : bien que sa population soit inférieure à celle de Santiago, l'île maintient des volumes élevés dans la commercialisation (200 projets) et la transformation (124 projets). Ce ratio souligne une densité entrepreneuriale forte et une orientation marquée vers la valorisation des produits du terroir, cohérente avec le relief et les traditions agricoles de l'île.

749. L'île de Fogo se positionne comme le troisième pilier du programme, totalisant 19 % des effectifs (329 entreprises). Son portefeuille présente une structure équilibrée, fidèle à la tendance nationale, avec une dominante pour la commercialisation (139 projets) suivie de la transformation (86 projets). Ce volume d'activité témoigne d'une dynamique rurale résiliente, capable de générer un tissu de PME significatif malgré les défis logistiques inhérents à l'île.

750. À l'inverse, l'île de São Nicolau affiche une participation beaucoup plus modeste, ne représentant que 5 % du portefeuille total (83 projets). Cet écart important avec les autres îles s'explique structurellement par sa démographie plus faible et son isolement relatif. Les volumes y sont réduits dans toutes les catégories (seulement 24 projets de transformation et 34 de commercialisation), ce qui suggère que l'intervention du PRO-AGUA sur cette île devra sans doute être plus ciblée pour garantir la viabilité de ce nombre restreint d'entreprises.

751. Sur le plan de la structuration, la répartition géographique confirme l'uniformité du modèle entrepreneurial adopté par PRO-AGUA. Si l'île de Santiago abrite le plus grand nombre d'entreprises collectives en valeur absolue (94 unités), la proportion entre initiatives individuelles et collectives reste sensiblement la même d'une île à l'autre, oscillant autour du ratio national de 90/10. Cela indique que la préférence pour l'entrepreneuriat individuel est une caractéristique transverse, et non une spécificité liée à un territoire donné.

752. *Mécanisme de financement.* Il s'appuie sur un mécanisme à coûts et risques partagés. Ce mécanisme s'articulera autour de trois objectifs stratégiques : la capitalisation des petits producteurs contractants installés dans les nouveaux bassins aménagés, l'installation d'unités communautaires de traitement, de stockage et de conditionnement répondant aux normes, et le financement des

promoteurs d'entreprises agropastorales et de partenariats productifs innovants. L'approche de financement explorera également les possibilité de mutualiser le financement avec les transferts monétaires de la diaspora capverdienne dans le cadre des partenariats développés avec l'INFF et les institutions financières.

753. La clé de financement adoptée par le programme PRO-AGUA s'inscrit dans l'évolution de l'approche du développement rural au Cabo-Verde : le passage d'une logique d'assistance à une logique d'investissement partagé. En structurant le capital de départ autour de trois sources complémentaires — la subvention du Programme, l'apport en fonds propres du bénéficiaire et le crédit bancaire —, PRO-AGUA met en place un mécanisme de « financement mixte » conçu pour atténuer les risques sans distordre les mécanismes de marché.

Tableau 50. Clé de financement

Objet de financement	Financement		
	Pro-Agua	Apport	
		Fonds propres	Crédit
Unité de traitement et de transformation			
Entreprises collectives	40%	30%	30%
Entreprises individuelles	70%	10%	20%
Entreprises de commercialisation			
Collectives	30%	20%	50%
Individuelles	40%	20%	40%
Entreprises de services et innovation			
Collective	50%	30%	20%
Individuelle	80%	10%	10%
Partenariats/alliances commerciaux			
Collectif	40%	30%	30%
Individuel	60%	20%	20%

754. Le rôle prépondérant de la part PRO-AGUA (subvention) agit ici comme un levier de dérisquage indispensable. En prenant en charge une partie significative de l'investissement initial, le programme réduit la barrière à l'entrée pour les entrepreneurs ruraux, rendant solvables des projets de transformation ou d'innovation qui, autrement, seraient jugés trop risqués ou trop coûteux par le secteur bancaire classique. Cette source « subvention » ne se substitue pas à l'effort privé, mais elle absorbe le surcoût lié à l'insularité et à la vulnérabilité climatique.

755. L'intégration systématique d'une source « Crédit » constitue l'axe stratégique de pérennisation du dispositif. Contrairement aux subventions à 100 %, cette exigence force la création d'une relation d'affaires entre le producteur et l'institution financière dès le démarrage du projet. Elle permet non seulement d'habituer l'entrepreneur à la discipline du remboursement, mais aussi de construire un historique de crédit qui lui sera vital pour ses investissements futurs, une fois le programme PRO-AGUA terminé.

756. Enfin, la mobilisation de l'apport en fonds propres ancre la responsabilité de l'entrepreneur au cœur du projet. Même si cette part est ajustée pour rester soutenable face aux contraintes de liquidité des ménages ruraux, elle garantit l'appropriation morale et financière de l'investissement (« *skin in the game* »). Cette clé de répartition différenciée selon les objets de financement (transformation, commercialisation, services) permet ainsi d'adapter l'intensité du soutien public au niveau de risque et de rentabilité intrinsèque de chaque type d'activité.

757. L'analyse transversale du tableau révèle une volonté claire d'encourager et de protéger l'initiative entrepreneuriale individuelle, jugée plus fragile financièrement. Pour les entreprises individuelles, la subvention PRO-AGUA est systématiquement plus élevée (atteignant 70 % pour la transformation et 80 % pour l'innovation) afin de compenser une capacité d'apport personnel limitée à 10-20 %. À l'inverse, les entreprises collectives sont considérées comme capables de mutualiser les contributions de leurs membres. Par conséquent, il leur est demandé un effort contributif plus important (généralement 30 % de fonds propres) et elles sont davantage orientées vers le crédit bancaire, la subvention du programme jouant ici un rôle de complément plutôt que de socle principal.

758. Pour les secteurs à forte intensité de capital ou de technologie, le programme assume le rôle d'investisseur principal pour amorcer la pompe.

- Le secteur des services et de l'innovation bénéficie du soutien le plus massif (jusqu'à 80 % de subvention pour les individus). Ce taux très élevé traduit la conscience que les banques sont réticentes à financer des technologies nouvelles ou des services immatériels risqués. Le crédit y est donc marginal (10-20 %).
- De même, pour la transformation, le programme accorde une subvention plus élevée pour les individus (70 %) pour permettre l'acquisition d'équipements coûteux, tandis que pour les

collectifs, la répartition est plus équilibrée (40 % PRO-AGUA / 30 % fonds propres / 30 % crédit), incitant les coopératives à structurer de véritables plans d'affaires bancables.

759. À l'opposé, le secteur de la commercialisation est identifié comme le plus mature et le plus générateur de cash-flow à court terme (achat-revente). C'est ici que le levier bancaire est le plus sollicité. Pour les entreprises collectives de commercialisation, le crédit devient la source principale de financement (50 %), la subvention PRO-AGUA se réduisant à 30 %. Cette structure indique que le programme considère le commerce comme une activité à risque modéré, où le rôle de PRO-AGUA est simplement de faciliter l'accès au prêt bancaire plutôt que de financer l'activité à fonds perdus.

760. *Financement.* PRO-AGUA ambitionne de catalyser le renforcement de 1 747 plans d'affaires, représentant un volume d'investissement global de 222,5 millions de CVE (soit environ 2 millions d'euros – Tableau 51). L'architecture financière du programme repose sur un effet de levier : si PRO-AGUA injecte près de la moitié des ressources nécessaires sous forme de subvention (110 millions de CVE, soit 49,5 %), il parvient à mobiliser une contrepartie privée équivalente. En effet, les bénéficiaires et le secteur bancaire contribuent ensemble à hauteur de 50,5 % du coût total, répartis entre l'apport en fonds propres (50 millions de CVE, soit 22,5 %) et le crédit bancaire (62,4 millions de CVE, soit 28,1 %). Ce montage démontre que chaque escudo investi par le programme génère un escudo d'investissement privé dans l'économie rurale.

Tableau 51. Portefeuille des plans d'affaires

Objet de financement	Coût unitaire	Quantité	Coût (CVE)	Financement (CVE)		
				Pro-Agua	Apport	
					Fonds propres	Crédit
Unité de traitement et de transformation		425	87,955,544	41,672,671	22,059,694	24,223,179
Unité de conditionnement et conservation (collective)	1,100,000	26	28,887,341	11,554,936	8,666,202	8,666,202
Unités de transformation de fromage (collective)	1,100,000	12	13,453,776	5,381,511	4,036,133	4,036,133
Unité de transformation de fromage (Individuelle)	70,000	122	8,561,494	5,993,046	856,149	1,712,299
Transfo. horticole (fruits et légumes) : collective	1,000,000	11	10,835,616	4,334,247	3,250,685	3,250,685
Transfo. horticole (fruits et légumes) : individuelle	60,000	108	6,501,370	4,550,959	650,137	1,300,274
Unités de collecte (lait et produits horticoles) : collective	1,000,000	13	13,143,964	5,257,586	3,943,189	3,943,189
Unités de collecte (lait et produits horticoles) : individuelle	50,000	131	6,571,982	4,600,387	657,198	1,314,396
Entreprises de commercialisation		755	46,975,070	17,070,355	9,395,014	20,509,701
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)	350,000	23	8,076,466	2,422,940	1,615,293	4,038,233
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)	50,000	231	11,537,808	4,615,123	2,307,562	4,615,123
Autres (collectives)	200,000	46	9,120,265	2,736,080	1,824,053	4,560,133
Autres (individuelles)	40,000	456	18,240,530	7,296,212	3,648,106	7,296,212
Entreprises de services et innovation		378	25,753,853	18,027,697	4,292,309	3,433,847
Collective	250,000	34	8,584,618	4,292,309	2,575,385	1,716,924
Individuelle	50,000	343	17,169,236	13,735,388	1,716,924	1,716,924
Partenariats/alliances commerciaux		189	61,809,248	33,308,317	14,250,466	14,250,466
Collectif	1,100,000	17	18,886,159	7,554,464	5,665,848	5,665,848
Individuel	250,000	172	42,923,089	25,753,853	8,584,618	8,584,618
Total		1,747	222,493,715	110,079,041	49,997,482	62,417,192
Euro			2,017,718	998,268	453,410	566,040
%			100.0	49.5	22.5	28.1

761. L'examen par catégorie d'objets de financement met en lumière des disparités significatives en termes d'intensité capitalistique.

762. Le pôle « Unité de traitement et de transformation » s'impose comme le poids lourd financier du portefeuille. Bien qu'il ne représente que 24 % du nombre de projets (425 unités), il capte près de 40 % du budget total (87,9 millions de CVE). Ce coût élevé s'explique par les investissements structurels nécessaires aux unités collectives (conditionnement, fromagerie), dont le coût unitaire avoisine le million d'escudos. C'est également ce secteur qui sollicite le plus fortement le crédit bancaire (24,2 millions de CVE), signe d'une maturité économique perçue par les institutions financières.

763. Le secteur des « Partenariats et alliances commerciaux » se distingue par une densité financière élevée. Avec seulement 189 projets, il mobilise le deuxième plus gros budget (61,8 millions de CVE). Le coût unitaire moyen y est particulièrement élevé, notamment pour les structures collectives (1,1 million de CVE), ce qui justifie un soutien conséquent du programme qui subventionne ce volet à hauteur de 33,3 millions de CVE, soit plus de la moitié du coût.

764. À l'inverse, les « Entreprises de commercialisation » constituent le cœur du programme en termes de volume (755 projets) mais représentent un coût global plus modéré (46,5 millions de CVE). Ce secteur illustre parfaitement la réussite de l'inclusion financière : c'est ici que la part du crédit est proportionnellement la plus forte (20,5 millions de CVE de crédit pour 17 millions de subvention), confirmant que le commerce d'intrants et de bétail est l'activité la plus « bancable » du portefeuille.

765. Enfin, les « Entreprises de services et innovation » (378 projets) affichent le coût global le plus faible (25,7 millions de CVE). Ce secteur dépend très largement de la subvention publique (18 millions de CVE apportés par PRO-AGUA), le recours au crédit y étant marginal (3,4 millions). Cela reflète la volonté du programme d'assumer le risque lié à l'innovation et aux services immatériels, souvent peu financés par le marché classique.

766. Cette estimation dessine une stratégie équilibrée : PRO-AGUA sécurise par la subvention les investissements lourds (transformation) et risqués (innovation), tout en utilisant ces fonds comme catalyseur pour pousser les activités commerciales vers le financement bancaire autonome.

Stratégie de sortie et pérennisation des interventions de la composante 2

767. La pérennisation des investissements passera à prime abord par une meilleure inclusion, participation, responsabilisation, contribution et appropriation par les acteurs bénéficiaires. La décision relative au choix des sites d'implantation des infrastructures, au type d'investissements se prendra avec la forte implication des bénéficiaires directs et autres parties prenantes. Les bénéficiaires directs seront amenés à mobiliser leurs contributions pour la mise en place des investissements structurants résilients. Ainsi, la forme et les montants relatifs à ces contributions seront déterminées d'une façon participative et inclusive conformément aux pratiques nationales en vigueur. L'expérience a montré que les acteurs prennent plus bien soin des infrastructures et investissements quand ils contribuent (en nature ou en numéraire) à leur mise en place.

768. Les principales considérations et conditions pour la pérennisation des investissements qui sont déjà pris en compte à travers les différentes interventions de la composante 2 sont (i) la gouvernance et l'appui à la gestion efficace des infrastructures, (ii) le choix des modèles économiques viables, (iii) le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs, (iv) la maintenance préventive et le renouvellement des équipements, (v) la contribution des acteurs et l'appropriation locale, (vi) la durabilité environnementale et la résilience climatique. Il faudra noter également que la mise en place des partenariats commerciaux mutuellement profitables et durables pour les acteurs joue un rôle important dans le processus de pérennisation des investissements car cela permet de maintenir les acteurs dans leurs activités étant donné qu'ils en tirent profit.

769. Durant la vie du Programme, un système de coaching sera mis en place afin d'accompagner les acteurs dans la gestion des investissements même après la clôture du Programme (stratégie de sortie). Son objectif serait de d'assurer la continuité des services rendus et de garantir la viabilité économique des infrastructures tout en renforçant l'appropriation locale et la gouvernance.

4.3 Achèvement et clôture du programme

770. La phase d'achèvement du PRO-AGUA représentera une étape stratégique visant à consolider les acquis en matière d'amélioration de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, de production et d'entrepreneuriat agricole. Elle garantira la durabilité des résultats obtenus au cours du programme. Elle comprend notamment la capitalisation des bonnes pratiques, l'évaluation des impacts réels sur les bénéficiaires, et la mise en place de mécanismes de transfert de responsabilités vers les institutions nationales et les partenaires locaux. Les activités de clôture incluent également la finalisation des interventions sur le terrain, la documentation systématique des résultats, ainsi que l'organisation d'ateliers de restitution destinés aux parties prenantes.

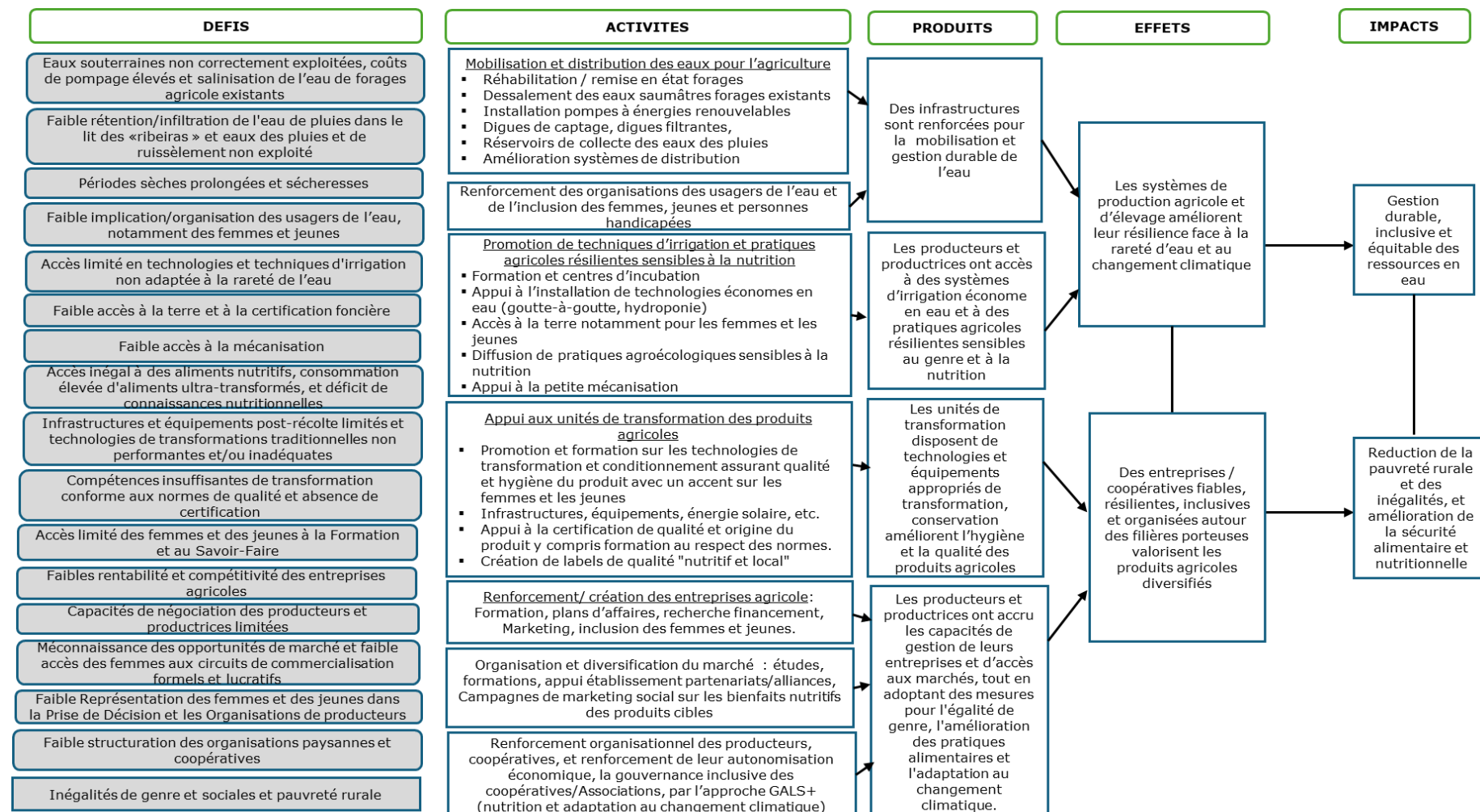
771. Durant cette période, une attention particulière est accordée à la transition vers des structures pérennes et à l'appropriation des dispositifs par les institutions partenaires, mais aussi du groupe-cible, notamment les femmes, les hommes et les personnes handicapées. Par ailleurs, des outils de suivi-évaluation continueront d'être utilisés afin de mesurer l'évolution des entreprises soutenues, en particulier leur résilience, leur rentabilité et leur impact social.

772. Enfin, la clôture du programme s'inscrira dans une dynamique de mise à l'échelle et de continuité des actions à travers d'autres initiatives nationales et sectorielles, avec une attention particulière aux autres petits États insulaires en développement (PEID). Les enseignements tirés du PRO-AGUA viendront alimenter les politiques publiques en matière de développement agricole et gestion durable de l'eau. Parallèlement, le programme prévoit de mobiliser les partenaires techniques et financiers afin de combler les éventuels gaps de financement et d'assurer la pérennisation des dispositifs et innovations mis en place.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Théorie du changement
- Annexe 2 : Cadre logique
- Annexe 3 : PTBA et PPM sur 18 mois
- Annexe 4 : Organigramme
- Annexe 5 : Termes de référence du personnel du PRO-AGUA et d'études
- Annexe 6 : Accords de mise en œuvre
- Annexe 7 : [Code de conduite des parties au programme \(2023\)](#)
- Annexe 8 : Manuel de gestion financière
- Annexe 9 : Plan de suivi et d'évaluation
- Annexe 10 : Matrice RACI
- Annexe 11 : Modèle de rapport

Annexe 1. Théorie du changement de PRO-AGUA



Annexe 2. Cadre logique du PRO-AGUA

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée du PRO-AGUA	1. Personnes touchées par les activités soutenues par PRO-AGUA				Système S&E du programme	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	Contexte sociopolitique et normes réglementaires favorables à la mise en œuvre du projet
	Nombre de personnes bénéficiant de services	0	5 200	13 000				
	Hommes (60%)	0	3 120	7 800				
	Femmes (40%)	0	2 080	5 200				
	Jeunes (30%)	0	1 560	3 900				
	Personnes handicapées-PH (2%)	0	104	260				
	1.a Nombre correspondant de ménages	0	4 000	10 000	Système S&E du programme	Annuel		
	1.b Membres des ménages	0	13 200	33 000				
	2. Évolution de l'incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention (%)	0	-2	-4	Enquête de reference. Etude d'impact	Ans 1, 4, 8	IFAD / Gouv / UGPUGPUGP / S&E	Mécanisme de soutien efficace Parties prenantes autonomes et engagées
	3. Bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs revenus provenant des activités de production et de transformation agricoles (%)	0	50	75	Etude d'impact	Ans 1,4,8	IFAD / Gouv / UGPUGPUGP / S&E	
4. Ménages déclarant un meilleur accès à l'eau ou aux plans d'eau à des fins de production (1.2.1)								
Ménages faisant état d'un meilleur accès à l'eau (%)	0	80	80	Etude COI	Ans 1,4,8	UGP /S&E		
Ménages (nombre)		2,711	4,519					
Taille des ménages indiquant avoir un meilleur accès à l'eau (ou membres de ménages)	0	8,946	14,912					
5. Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP) (1.2.9)								
Ménages participant à l'éducation nutritionnelle déclarant avoir amélioré les habitudes alimentaires (%)	0	80	80	Etude COI				
Ménages (nombre)	0	615	862	Etude COI	Ans 1,4,8	UGPUGPUGP /S&E		
Membres de ménages	0	2,030	2,845					
6. Ménages satisfaits des services soutenus par PRO-AGUA (SF.2.1)								
Ménages - Pourcentage (%)	0	80	80	Etude COI	Ans 1, 4, 8	UGPUGPUGP /S&E		
Ménages (nombre)	0	3,200	8,000					
Membres de ménages	0	10,560	26,400					
7. Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par PRO-AGUA (SF.2.2)						Ans 1, 4, 8	UGPUGPUGP /S&E	
Nombre de personnes	0	2,080	5,200	Etude COI				
Ménages correspondant (%)	0	40%	40%					
Nombre de ménage	0	1,600	4.000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Effet 1. Les systèmes de production agricole et d'élevage améliorent leur résilience face à la rareté de l'eau et aux changements climatiques.	8. Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production (1.2.3)				Etude COI	Ans 1, 4, and 8	UGPUGPUGP/S&E	Accès équitable aux ressources Technologies appropriées disponibles Mécanisme de soutien efficace
	Ménages - Pourcentage (%)	0	80%	80%				
	Ménages	0	3,021	5,036				
	Membres des ménages	0	9,972	16,620				
	9. Personnes déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés (1.2.2)				Etude COI	Ans 1, 4, and 8	UGPUGPUGP /S&E	
	Pourcentage	0	80%	80%				
	Nombre	0	1,056	1,760				
	Ménages	0	812	1,354				
	10. Individus présentant une amélioration de l'autonomisation (IE.2.1)				Etude COI	Ans 1, 4, and 8	UGPUGPUGP / S&E	
	Nombre total de personnes (%)	0						
	Nombre de personnes	0	3,183	7,957				
	Femmes (%)	0	40	40				
	Femmes - Femmes	0	1,273	3,183				
	Hommes (%)	0	60	60				
	Hommes	0	1,910	4,774				
	Jeunes (%)	0	30	30				
	Jeunes - Jeunes	0	955	2,387				
	PH - Nombre	0	2	2				
	PH (%)	0	64	159				
Produit 1.1. Des infrastructures sont renforcées pour la mobilisation et gestion durable de l'eau	11. Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (1.1.2)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	Qualité de la diffusion des pratiques et des technologies
	Superficie (ha)	0	696	1,392				
	Nombre total d'utilisateurs	0	3,480	6,960				
	12. Nombre de systèmes de pompage d'eau alimentés par des énergies renouvelables installés	0	12	28	SSE	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	
	13. Nombre d'agroéleveurs et ménages ruraux bénéficiant d'infrastructures de mobilisation et de distribution d'eau				SSE	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	
	Agroéleveurs	0	3,636	7,272				
	Ménages correspondants	0	2,797	5,594				
	14. Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (3.1.1)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E et CERMI	
	Groupes soutenus	0	27	53				
	Personnes		960	1,920				
	Hommes	0	576	1,152				
	Femmes	0	384	768				
	Jeunes	0	288	576				
	PH	0	19	38				
	15 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)				SSE	Annuel		

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.2. Les producteurs ont accès à des systèmes d'irrigation économe en eau et à des pratiques agricoles résilientes sensibles au genre et à la nutrition	Superficie (ha)	0	283	472	UGPUGPUGP /S&E			
	Nombre de personnes	0	1,070	1,784				
	16. Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production (1.1.4)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E	Accessibilité aux technologies et aux intrants Intérêt et implication des producteurs, notamment des jeunes et des femmes Disponibilité des terres Facilités d'accès aux technologies d'irrigation économes en eau (irrigation goutte-à-goutte)
	Nombre total de personnes	0	1,320	2,200				
	Hommes	0	792	1,320				
	Femmes	0	528	880				
	Jeunes	0	396	660				
	PH	0	26	44				
	17. Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques (1.1.3)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	
	Producteurs ruraux (Nombre)	0	1,000	1,400				
	Hommes	0	600	840				
	Femmes	0	400	560				
	Jeunes	0	300	420				
	PH	0	20	28				
	18. Superficie (ha) équipée de systèmes d'irrigation économes en eau (irrigation goutte à goutte, hydroponie)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E	
	Superficie (ha)	0	200	280				
	19. Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition (1.1.8)				SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E	
	Nombre de personnes	0	1,000	1,400				
	Hommes	0	600	840				
	Femmes	0	400	560				
Jeunes	0	300	420					
PH	0	20	28					
Ménages	0	769	1,077					
Membres des ménages	0	2,538	3,554					
Effet 2. Des entreprises / coopératives fiables, et organisées autour des filières porteuses valorisent les produits agricoles	20. Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices (2.2.2)				Etude COI	Ans 1, 4, and 8	UGPUGPUGP /S&E	Accès aux technologies appropriées, à la formation et aux marchés Accès facile au marché Opportunité de diversification des marchés .Intérêt et engagement du secteur privé
	Nombre d'entreprises	0	418	1,048				
	Pourcentage d'entreprises	0	60%	60%				
	21. Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés (2.2.3)				Etude COI/ SSE	Ans 1, 4, and 8	UGPUGPUGP/S&E	
	Nombre d'organisations de producteurs	0	7	17				
	Nombre de membres d'organisations de producteurs	0	102	255				
	Femmes	0	41	102				
	Hommes	0	61	153				
	Jeunes	0	31	77				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	PH	0	2	5				
Produit 2.1. Les unités de transformation disposent de technologies et équipements appropriés de transformation, conservation améliorent la qualité des produits agricoles	22. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6)							
	Nombre total d'installations	0	8	20	SSE	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	Accessibilité aux technologies appropriées garantissant l'hygiène et la qualité Processus de certification adaptés ; Normes de certification législatives existantes
	Infrastructures de marché construites/réhabilitées	0	2	4				
	Unités de transformation construites/réhabilitées	0	2	4				
	Magasins de stockage construits/réhabilités	0	2	4				
	Unités de traitement et conditionnement des produits construits/réhabilités et équipé	0	2	4				
	Comptoirs de commercialisation	0	2	4				
	Total d'utilisateurs	0	1 629	4 072				
	23. Nombre de personnes formées aux technologies appropriées de conservation et de traitement	0	830	2,075	SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E	
	24. Nombre d'unités de transformation ayant reçu une certification de qualité et/ou une désignation d'origine"				SSE	Annuel	UGPUGPUGP/S&E	
	Nombre d'unités de transformation	0	41	102				
Produit 2.2 Les producteurs ont accru les capacités de gestion de leurs entreprises et d'accès aux marchés	25. Personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2)				SSE	M&E	UGPUGPUGP /S&E	Engagement des organisations/coopératives de production et/ou de transformation
	Hommes	0	932	2,331				
	Femmes	0	622	1,554				
	Jeunes	0	466	1,165				
	PH	0	31	78				
	Nombre total de personnes formée	0	1,554	3,885				
	26. Entreprises soutenues pour accéder au marché et au financement				Progress report	Annuel	UGPUGPUGP /S&E	
	Nombre de partenariats commerciaux développés	0	7	17				
	Nombre d'entreprises soutenues pour accéder au marché	0	698	1,747				
	Entreprises financées	0	698	1,747				
	Hommes	0	419	1,048				
	Femmes	0	279	698				
	Jeunes	0	209	524				
	Personnes handicapées	0	14	35				

Annexe 3 : PTBA et PPM

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
A. Prérequis au démarrage								
1. Identification et recrutement d'opérateurs pour la facilitation et la maîtrise d'oeuvre	forfait	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
2. Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA								
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_FO	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_ST	campagne	3	-	3	100,000	300,000	-	300,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SA	campagne	2	-	2	100,000	200,000	-	200,000
Campagne d'information et de communication sur le PRO-AGUA_SN	campagne	1	-	1	100,000	100,000	-	100,000
3. Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)								
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_FO	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_ST	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SA	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Installation et formation du Comité Insulaire d'appréciation et de présélection (CIAP)_SN	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CIAP_FO	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_ST	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sessions périodiques du CIAP_SN	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Installation et formation du Comité national d'approbation (CNA)	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
Sessions périodiques du CNA	session	-	2	2	50,000	-	100,000	100,000
Sous Total Prérequis au démarrage						1,550,000	500,000	2,050,000
B. AP 1 : Développement des capacités de mobilisation et de gestion de l'eau								
1. Assistance Technique en Ingénierie de l'Eau								
a. Assistance Technique Internationale en Ingénierie de l'Eau /a	forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Etude de faisabilité sur la réhabilitation d'installations de mobilisation et distribution d'eau /b	forfait	1	-	1	7,555,000	7,555,000	-	7,555,000
3. Etude de faisabilité sur gestion des eaux de surface et les ouvrages de conservation de l'eau /c	forfait	1	-	1	900,000	900,000	-	900,000
4. Etude sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable des infrastructures de mobilisation de l'eau /d	forfait	1	-	1	3,900,000	3,900,000	-	3,900,000
5. Etude de faisabilité sur la solarisation des forages existants /e	forfait	1	-	1	4,800,000	4,800,000	-	4,800,000
6. Réalisation des études environnementales et sociales liées à réhabilitation des installations de mobilisation de l'eau /f	forfait	1	-	1	16,000,000	16,000,000	-	16,000,000
7. Extension du réseau d'irrigation								
a. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_FO								
Équipements et matériels_FO /g	km	-	4	4	2,250,000	-	9,000,000	9,000,000
Étude d'identification_FO	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
b. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_ST								
Équipements et matériels_ST /h	km	-	8	8	2,250,000	-	18,000,000	18,000,000
Étude d'identification_ST	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
c. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SA								
Équipements et matériels_SA /i	km	-	6	6	2,250,000	-	13,500,000	13,500,000
Étude d'identification_SA	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
d. Extension du réseau d'irrigation (travaux complémentaires ou réhabilitation)_SN								
Équipements et matériels_SN /j	km	-	2	2	2,250,000	-	4,500,000	4,500,000
Étude d'identification_SN	étude	-	1	1	67,500	-	67,500	67,500
8. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau								
b. Réhabilitation des installations de mobilisation et gestion de l'eau (forages, sources naturelles)_ST								
Travaux de génie rural / réhabilitation des infrastructures d'eau /m	unité	-	4	4	660,000	-	2,640,000	2,640,000
Équipements et matériels /n	unité	-	4	4	420,000	-	1,680,000	1,680,000
Préparation de devis et supervision	Forfait	-	4	4	180,000	-	720,000	720,000
10. Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)								
b. Installation unités photovoltaïques_ST	unité de 26	-	4	4	8,650,000	-	34,600,000	34,600,000
11. Point d'abreuvement pour les animaux								
a. Point d'abreuvement pour les animaux_FO								
Équipements et matériels /l	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /u	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
b. Point d'abreuvement pour les animaux_SA								
Équipements et matériels /v	nbre de point	-	4	4	1,570,000	-	6,280,000	6,280,000
Travaux de génie civil, de terrassement et de renforcement	nbre de point	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Supervision	nbre de point	-	4	4	150,000	-	600,000	600,000
Formation des usagers /w	session	-	1	1	150,000	-	150,000	150,000
Maintenance des points d'abreuvement	nbre de point	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
12. Mesures de sauvegardes E&S: Catégorisation des sous-projets								
a. Screenings environnementaux et sociaux et catégorisation des sous-projets /z	forfait	-	1	1	675,000	-	675,000	675,000
b. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_FO /aa	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
c. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_ST /bb	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
d. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SA /cc	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
e. Revue et validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale_SN /dd	forfait	-	1	1	220,540	-	220,540	220,540
13. Mise en œuvre des recommandations E&S								
Réhabilitation/réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de surface et collecte des eaux des pluies_ST	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Installation unités photovoltaïques (énergies alternatives et renouvelables)_ST	forfait	-	1	1	50,000	-	50,000	50,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_FO /ee	forfait	-	1	1	1,028,000	-	1,028,000	1,028,000
Réalisation des points d'abreuvement pour les animaux_SA /ff	forfait	-	1	1	1,439,200	-	1,439,200	1,439,200
Subtotal API						34,655,000	110,344,360	144,999,360

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.1 : Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau								
C. AP 2 : Appui à la gouvernance inclusive pour la gestion durable de l'eau								
1. Organisation de la maintenance								
a. Organisation de la maintenance, FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Organisation de la maintenance, ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Organisation de la maintenance, SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
d. Organisation de la maintenance, SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Mise à jour des contrats de O&M								
a. Mise à jour des contrats de O&M, FO /gg	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
b. Mise à jour des contrats de O&M, ST /hh	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
c. Mise à jour des contrats de O&M, SA /ii	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
d. Mise à jour des contrats de O&M, SN /jj	forfait	0.5	1	2	350,000	175,000	350,000	525,000
3. Genre et Inclusion sociale dans la gouvernance de l'eau								
Consultance pour institutionnaliser le genre au sein de ANAS /kk	forfait	1	-	1	1,200,000	1,200,000	-	1,200,000
Etude Genre, Eau et Agriculture	plj	-	30	30	30,000	-	900,000	900,000
4. Appui institutionnel à l'INMG	forfait	1	1	2	300,000	300,000	300,000	600,000
5. Information et sensibilisation précoce (prévention et alerte)								
Campagne de sensibilisation, FO	campagne	3	2	5	100,000	300,000	200,000	500,000
Campagne de sensibilisation, ST	campagne	5	3	8	100,000	500,000	300,000	800,000
Campagne de sensibilisation, SA	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
Campagne de sensibilisation, SN	campagne	2	2	4	100,000	200,000	200,000	400,000
6. Appui aux situations d'urgence ponctuelles								
Appui aux situations d'urgence ponctuelles, FO	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles, ST	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles, SA	forfait	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Appui aux situations d'urgence ponctuelles, SN	forfait	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Subtotal AP2						3,400,000	6,300,000	9,700,000
II. Recurrent Costs								
A. Mission de terrain des responsables Comp1, FO	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1, SA	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1, SN	mission	4	4	8	50,000	200,000	200,000	400,000
Total Recurrent Costs						600,000	600,000	1,200,000
Total Sous-Composante 1.1						40,205,000	117,744,360	157,949,360
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes								
A. AP 3 : Aménagements résilients								
1. Etude de faisabilité sur les aménagements et protection des bassins de production et parcellisation /a	forfait	1	-	-	3,500,000	3,500,000	-	3,500,000
2. Aménagement et protection des bassins de production								
Terrassement et ouvrages anti-érosives, ST	ha	-	4	4	65,781	-	263,124	263,124
Terrassement et ouvrages anti-érosives, SA	ha	-	5	5	65,781	-	328,905	328,905
Délimitation des parcelles agricoles, ST	ha	-	4	4	32,891	-	131,564	131,564
Délimitation des parcelles agricoles, SA	ha	-	5	5	32,891	-	164,455	164,455
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants, ST /c	ha	-	4	4	1,181,148	-	4,724,592	4,724,592
Restauration des écosystèmes et protection des bassins versants, SA /d	ha	-	5	5	1,181,148	-	5,905,740	5,905,740
Mobilisation communautaire, ST	ha	-	4	4	48,678	-	194,712	194,712
Subtotal AP3						3,500,000	11,713,092	15,213,092
B. AP 4 : Accès au capital et aux technologies de production								
1. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles								
a. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles, FO	ha	-	7	7	750,000	-	5,250,000	5,250,000
b. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles, ST	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
c. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles, SA	ha	-	14	14	750,000	-	10,500,000	10,500,000
d. Installation de l'irrigation goutte à goutte dans les parcelles horticoles, SN	ha	-	-	-	750,000	-	-	-
2. Accès à la micro-mécanisation								
Dotation coopératives, FO	forfait	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Dotation coopératives, ST	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives, SA	forfait	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
Dotation coopératives, SN	forfait	-	-	-	600,000	-	-	-
3. Appui à la sécurisation foncière								
a. Evaluation du régime foncier /f	forfait	1	-	-	1,020,000	1,020,000	-	1,020,000
b. Appui régularisation de la propriété foncière, FO	forfait/ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
c. Appui régularisation de la propriété foncière, ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
d. Appui régularisation de la propriété foncière, SA	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
e. Appui régularisation de la propriété foncière, SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
f. Appui à la contractualisation foncière, FO	forfait/ha	-	2	2	80,000	-	160,000	160,000
g. Appui à la contractualisation foncière, ST	forfait/ha	-	10	10	80,000	-	800,000	800,000
h. Appui à la contractualisation foncière, SA	forfait/ha	-	4	4	80,000	-	320,000	320,000
i. Appui à la contractualisation foncière, SN	forfait/ha	-	-	-	80,000	-	-	-
j. Appui aux comités fonciers municipaux, FO	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
k. Appui aux comités fonciers municipaux, ST	forfait/an	-	1	1	320,000	-	320,000	320,000
l. Appui aux comités fonciers municipaux, SA	forfait/an	-	1	1	90,000	-	90,000	90,000
m. Appui aux comités fonciers municipaux, SN	forfait/an	-	-	-	60,000	-	-	-
Subtotal AP4						1,020,000	33,030,000	34,050,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC 1.2 : Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes								
C. AP 5 : Accès aux connaissances pour améliorer la production				-	-	-	-	-
1. Etudes sur la caractérisation des bassins de production				-	-	-	-	-
Etude des produits maraichers /g	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
Etude des fruits des zones tropicales (papaye, autres) /h	forfait	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
Etude des fruits des zones en hauteur (fruits tempérés) /l	forfait	1	-	-	800,000	800,000	-	800,000
Etude de la filière lait/fromage de chèvre /j	forfait	1	-	-	700,000	700,000	-	700,000
2. Formation sur les techniques agriculture résiliente, éducation nutritionnelle, GALS etc				-	-	-	-	-
a. CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle				-	-	-	-	-
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_FO	nbre	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_ST	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SA	nbre	-	2	2	600,000	-	1,200,000	1,200,000
CEP en agriculture résiliente, GALS et éducation nutritionnelle_SN	nbre	-	-	-	600,000	-	-	-
b. GALS + Ateliers catalyseur de changement				-	-	-	-	-
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_FO /k	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_ST /l	session	1	-	-	500,000	500,000	-	500,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SA /m	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
Ateliers catalyseur de changement (ACC)_SN /n	session	1	-	-	400,000	400,000	-	400,000
c. Formation technique irrigation goutte à goutte				-	-	-	-	-
Formation technique irrigation goutte à goutte_FO	session	-	1	1	460,000	-	460,000	460,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SA	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
Formation technique irrigation goutte à goutte_SN	session	-	-	-	460,000	-	-	-
d. Formation sur l'hydroponie				-	-	-	-	-
Formation sur l'hydroponie_ST	session	-	2	2	460,000	-	920,000	920,000
e. Formation technique sur l'arboriculture fruitière				-	-	-	-	-
Formation technique sur l'arboriculture fruitière_FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
3. Conseil agricole (vulgarisation)				-	-	-	-	-
Appui-conseil et suivi à la parcelle_FO	forfait	0.5	1	1	1,000,000	500,000	1,000,000	1,500,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_ST	forfait	0.5	1	1	2,000,000	1,000,000	2,000,000	3,000,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SA	forfait	0.5	1	1	1,200,000	600,000	1,200,000	1,800,000
Appui-conseil et suivi à la parcelle_SN	forfait	0.5	1	1	600,000	300,000	600,000	900,000
4. Appui à certification pour la production				-	-	-	-	-
Appui à la définition de bonnes pratiques agricoles de production (IGQPI - DGASP)	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Information et communication /q	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
5. Formation des producteurs au respect des standard de production				-	-	-	-	-
Formation des producteurs au respect des standard de production_FO	session	-	1	1	300,000	-	300,000	300,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_ST	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation des producteurs au respect des standard de productions_SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Subtotal AP5						8,400,000	13,720,000	22,120,000
D. AP 6 : Appui aux élevages de chèvres laitières				-	-	-	-	-
1. Bonne conduite de l'élevage				-	-	-	-	-
a. Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos				-	-	-	-	-
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_FO	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961
Appui à l'amélioration et à la réhabilitation des enclos_SA	forfait	-	1	1	4,309,961	-	4,309,961	4,309,961
b. Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)				-	-	-	-	-
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_FO	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000
Équipements : abreuvoirs, mangeoires et outillage de traite (pour assurer l'hygiène)_SA	forfait	-	1	1	2,000,000	-	2,000,000	2,000,000
c. Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)				-	-	-	-	-
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation bonnes pratiques de conduite de l'élevage (alimentation, habitat, traite)_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
2. Alimentation bétail et pâturage				-	-	-	-	-
a. Etude sur la gestion des pâturages /r	Etude	1	-	-	1,400,000	1,400,000	-	1,400,000
b. Protection et gestion tournante des pâturages /s				-	-	-	-	-
Protection et gestion tournante des pâturages_FO /t	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000
Protection et gestion tournante des pâturages_SA /u	ha	-	5	5	400,000	-	2,000,000	2,000,000
c. Appui à la restauration fourragère (ensemencements)				-	-	-	-	-
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_FO /w	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
Appui à la restauration fourragère (ensemencements)_SA /x	ha	-	5	5	80,000	-	400,000	400,000
d. Formation à la gestion durable des pâturages				-	-	-	-	-
Formation à la gestion durable des pâturages_FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SA	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Formation à la gestion durable des pâturages_SN /z	session	-	-	-	300,000	-	-	-
3. Conseil pastoral et santé animale				-	-	-	-	-
a. Appui-conseil et suivi				-	-	-	-	-
Appui-conseil et suivi_FO	forfait	-	1	1	900,000	-	900,000	900,000
Appui-conseil et suivi_SA	forfait	-	1	1	1,200,000	-	1,200,000	1,200,000
Appui-conseil et suivi_SN	forfait	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
b. Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale				-	-	-	-	-
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SA	forfait	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des éleveurs à la surveillance de la santé animale_SN	forfait	-	-	-	400,000	-	-	-
c. Trousse équipements santé animale				-	-	-	-	-
Trousse équipements santé animale_FO	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Trousse équipements santé animale_SA	nbre	-	1	1	500,000	-	500,000	500,000
Trousse équipements santé animale_SN	nbre	-	-	-	500,000	-	-	-
II. Recurrent Costs				-	-	-	-	-
A. Mission de terrain des responsables Comp1_FO	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
B. Mission de terrain des responsables Comp1_SA	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
C. Mission de terrain des responsables Comp1_SN	mission	2	2	2	50,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs						300,000	300,000	600,000
Subtotal AP6				-	-	1,400,000	24,619,922	26,019,922
Total Sous-Composante 1.2						14,620,000	83,383,014	98,003,014
Total Composante 1								258,002,374

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC2.1 : Traitement post-récolte et transformation								
A. AP7 : Facilités/installations de stockage, de conditionnement et de conservation								
1. Plans communautaires de réhabilitations et/ou de constructions /a								
a. Ateliers de validation des plans communautaires								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Formation sur les techniques et technologies performantes de conservation et transformation des produits								
a. Consultant national pour diagnostic et évaluation des infrastructures a réhabiliter	p/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation								
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Atelier de validation des résultats du diagnostic et de l'évaluation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Réhabilitation des infrastructures identifiées								
Preparation des devis et appels d'offres pour la réhabilitation	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
3. Construction et équipement d'unités communautaires de stockage et de conservation de produits frais								
a. Consultant pour études et préparation des devis et appels d'offres	p/j	-	60	60	20,000	-	1,200,000	1,200,000
Subtotal								
					-	-	5,800,000	5,800,000
B. AP8 : Formation et appui à gestion et à l'amélioration de la qualité								
1. Appui à la certification et à la labellisation pour la transformation								
a. Atelier de validation	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
b. Formations sur le stockage et la conservation des produits								
Formations sur le stockage et la conservation des produits_FO	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations sur le stockage et la conservation des produits_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
c. Formation sur la manipulation, le transport et la logistique								
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur la manipulation, le transport et la logistique_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
e. Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux								
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SA	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation sur les techniques et pratiques de transformation des produits agropastoraux_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
f. Assistance technique en technologie alimetaire	p/j	-	60	60	45,000	-	2,700,000	2,700,000
g. Coaching des acteurs formés	forfait	-	-	-	500,000	-	-	-
h. Étude pour la détermination de modèles de gouvernance et de gestion des unités	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
j. Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus								
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur les modèles de gouvernance retenus_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
k. Étude nationale sur les emballages (matériels et équipements)	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
l. Atelier de validation de l'étude et plan d'actions								
Atelier de validation de l'etude et plan d'actions_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
m. Appui à la mise en place et à la gestion des équipements et matériels d'emballage (mise en œuvre du plan d'action	forfait	-	-	-	2,000,000	-	-	-
n. Recrutement d'un consultant national pour conduire la formation sur la labellisation	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
o. Formation des acteurs sur la certification et la labellisation								
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_ST	session	-	2	2	400,000	-	800,000	800,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formation des acteurs sur la certification et la labellisation_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
2. Coaching et accompagnement des femmes entrepreneurs								
Sessions de coaching et accompagnement avec des fermes entrepreneurs_FO /b	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des fermes entrepreneurs_ST /c	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des fermes entrepreneurs_SA /d	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Sessions de coaching et accompagnement avec des fermes entrepreneurs_SA /e	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Protocole de partenariat avec ICIEG /f	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Subtotal AP8								
					-	1,000,000	19,100,000	20,100,000
II. Recurrent Costs								
A. Mssion de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_FO	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
B. Mssion de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SA	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
C. Mssion de terrain du responsable agrobusiness et finance rurale_SN	mission	2	2	4	50,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs								
						300,000	300,000	600,000
Total Sous-Composante 2.1								
						1,300,000	25,200,000	26,500,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
SC2.2 : Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché								
A. AP 9 : Développement des partenariats commerciaux inclusifs								
1. Répertoire des opérateurs de marché (agrégateurs, agro-PME négociants, etc.)						-	-	-
a. Recrutement de consultant pour l'établissement d'un répertoire d'opérateurs de marchés	p/j	-	40	40	20,000	-	800,000	800,000
b. Atelier national de validation et de vulgarisation du répertoire des opérateurs de marchés								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
c. Actualisation du répertoire								
Atelier de validation_FO	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_ST	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SA	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Atelier de validation_SN	session	-	1	1	600,000	-	600,000	600,000
Subtotal AP9				-		-	5,600,000	5,600,000
B. AP 10: Développement des capacités entrepreneuriales								
1. Renforcement des capacités de gestion (formations ciblées, outils de en gestion, éducation financière, etc.)						-	-	-
Renforcement des capacités techniques des entrepreneurs cibles	session	-	4	4	400,000	-	1,600,000	1,600,000
Identification et sélection des candidats à l'incubation	forfait	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Incubation des neo entrepreneurs	forfait	-	-	-	2,500,000	-	-	-
Appui a l'elaboration et a la validation des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	20,000	3,180,000	5,260,000	8,440,000
2. Portefeuille des plans d'affaires (entreprises de transformation, de services, de commercialisation, co-investissement, etc.)								
Recrutement de consultants nationaux/locaux pour les formations	p/j	-	30	30	20,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_FO	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_SA	session	-	3	3	300,000	-	900,000	900,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_SN	session	-	2	2	300,000	-	600,000	600,000
Ateliers de formation en éducation financière, en gestion_ST	session	-	4	4	300,000	-	1,200,000	1,200,000
Elaboration et mise a disposition des outils de gestion	forfait	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
Coaching et appui a la mise en oeuvre des plans d'affaires des entreprises individuelles/cooperatives	nbre	159	263	422	40,000	6,360,000	10,520,000	16,880,000
3. Formations en entrepreneuriat et leadership féminin								
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_FO	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SA	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_SN	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Formations en entrepreneuriat et leadership féminin_ST	session	-	1	1	400,000	-	400,000	400,000
Subtotal AP10				-		9,540,000	26,880,000	36,420,000
C. AP 11 : Financement des plans d'affaires								
1. Guide de financement des plans d'affaires (PA)	guide	1	-	1	1,000,000	1,000,000	-	1,000,000
2. Formation sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
3. Formalisation du partenariat avec les institutions financières (IFP)								
a. Mise en place des conventions axées sur la performance	forfait	1	-	1	150,000	150,000	-	150,000
b. Identification des IFP et évaluation de leurs capacités	etude	1	-	1	400,000	400,000	-	400,000
c. Formation des IFP sur le guide de financement des PA	session	1	-	1	250,000	250,000	-	250,000
4. Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises	convention	-	1	1	3,000,000	-	3,000,000	3,000,000
5. Partenariat avec Prô-Garant pour le partage des risques	forfait	1	-	1	4,000,000	4,000,000	-	4,000,000
6. Partenariat avec INFF (Cadre national de financement intégré)	convention	-	1	1	2,500,000	-	2,500,000	2,500,000
7. Partenariat avec autres plateformes d'investissement mobilisant les transferts des migrants	convention	-	3	3	2,000,000	-	6,000,000	6,000,000
9. Financement des PA pour Unités de traitement et de transformation								
a. Unité de conditionnement et conservation (collective)								
Unité de conditionnement et conservation (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,100,000	110,000	1,100,000	1,210,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_ST	PA	-	3	3	1,100,000	-	3,300,000	3,300,000
Unité de conditionnement et conservation (collective)_SA	PA	-	1	1	1,100,000	-	1,100,000	1,100,000
b. Unités de transformation de fromage (collective)								
Unités de transformation de fromage (collective)_FO	PA	0.1	1	1	1,000,000	100,000	1,000,000	1,100,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Unités de transformation de fromage (collective)_SN	PA	-	-	-	1,000,000	-	-	-
c. Unités de transformation de fromage (individuelle)								
Unités de transformation de fromage (individuelle)_FO	PA	5	7	12	70,000	350,000	490,000	840,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SA	PA	5	5	10	70,000	350,000	350,000	700,000
Unités de transformation de fromage (individuelle)_SN	PA	-	1	1	70,000	-	70,000	70,000
d. Transf. horticole (fruits et légumes) : collective								
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_FO	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_ST	PA	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SA	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : collective_SN	PA	-	1	1	1,000,000	-	1,000,000	1,000,000
e. Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle								
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_FO	PA	2	3	5	50,000	100,000	150,000	250,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_ST	PA	10	10	20	50,000	500,000	500,000	1,000,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SA	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
Transf. horticole (fruits et légumes) : individuelle_SN	PA	1	1	2	50,000	50,000	50,000	100,000
10. Entreprises de commercialisation								
a. Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_FO	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SA	PA	1	2	3	350,000	350,000	700,000	1,050,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (collective)_SN	PA	-	1	1	350,000	-	350,000	350,000
b. Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)								
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_FO	PA	10	15	25	50,000	500,000	750,000	1,250,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SA	PA	10	20	30	50,000	500,000	1,000,000	1,500,000
Produits vétérinaires et aliments bétail (individuelle)_SN	PA	2	4	6	50,000	100,000	200,000	300,000
c. Autres (collective)								
Autres (collective)_FO	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SA	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_SN	PA	-	1	1	200,000	-	200,000	200,000
Autres (collective)_ST	PA	3	5	8	200,000	600,000	1,000,000	1,600,000
d. Autres (individuelle)								
Autres (individuelle)_FO	PA	3	5	8	40,000	120,000	200,000	320,000
Autres (individuelle)_SA	PA	5	8	13	40,000	200,000	320,000	520,000
Autres (individuelle)_SN	PA	1	2	3	40,000	40,000	80,000	120,000
Autres (individuelle)_ST	PA	35	40	75	40,000	1,400,000	1,600,000	3,000,000

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
C_3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation								
A. RFI Fogo								
Equipement informatiques /a	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /b	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
B. RFI Santo Antao								
Equipement informatiques /c	lot	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
Mobilier bureau /d	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
C. RFI Sao Nicolau								
Mobilier bureau /e	lot	1	-	1	440,000	440,000	-	440,000
Equipement informatiques /f	lot	1	-	1	660,000	660,000	-	660,000
D. UNEP								
Equipement informatiques /g	lot	1	-	1	2,205,400	2,480,000	-	2,480,000
Mobilier bureau /h	lot	1	-	1	1,102,700	1,102,700	-	1,102,700
E. Formations et assistance technique								
1. Assistance Technique Internationale en Gestion Fiduciaire et Passation des Marchés /i	p/j	10	10	20	45,000	450,000	450,000	900,000
2. Assistance Technique International SE /j	p/j	15	-	15	40,000	600,000	-	600,000
3. FIPS_Etudes et formations								
Formation du personnel en Genre, Nutrition et inclusion sociale	session	1	-	1	600,000	600,000	-	600,000
Adaptation manuel GALS, nutrition, CC pour les CEPs /n	p/j	20	-	20	45000	900,000	-	900,000
Mise en œuvre du plan d'action Genre et inclusion sociale	forfait	1	1	2	500,000	500,000	500,000	1,000,000
Renforcement des capacités en sauvegardes E&S /k	forfait	1	-	1	2,656,000	2,656,000	-	2,656,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_FO /l	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_ST /m	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SA	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
Ateliers de formations sauvegardes E&S_SN /n	session	1	-	1	170,000	170,000	-	170,000
F. Acquisition du matériel roulant								
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /o	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /p	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /q	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
FIPS_Vehicule 4x4 double cabin /r	unite	1	-	1	4,800,000	-	-	-
Subtotal					-			
G. Recrutement du personnel-clé /s	forfait	1	-	1	1,100,000	-	-	-
Total Investment Costs					-	9,612,700	950,000	10,562,700
II. Recurrent Costs								
A. RFI Fogo								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	19,848,700	7,100,000	26,948,700
B. RFI Santo Antao								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
C. RFI Sao Nicolau								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	1,500,000	1,500,000	1,500,000	3,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	700,000	700,000	700,000	1,400,000
3. Coûts du personnel								
Technicien Polyvalent	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	50,000	300,000	600,000	900,000
Secrétaire-Comptable	p/m	6	12	18	25,000	150,000	300,000	450,000
Assurances - Charges sociales	mois	12	12	24	36,000	432,000	432,000	864,000
D. UNEP								
1. Fonctionnement vehicules	Forfait	1	1	2	2,500,000	2,500,000	2,500,000	5,000,000
2. Fonctionnement et entretien bureau	forfait	1	1	2	2,300,000	2,300,000	2,300,000	4,600,000
3. Coûts du personnel								
Coordinateur	p/m	12	12	24	300,000	3,600,000	3,600,000	7,200,000
Responsable Suivi Évaluation et SSTC	p/m	12	12	24	250,000	3,000,000	3,000,000	6,000,000
Responsable administration et finance	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable eau/irrigation	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable infrastructure & équipement	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agronomie & conseil agricole	p/m	12	12	24	260,000	3,120,000	3,120,000	6,240,000
Responsable agrobusiness & finance rurale	p/m	6	12	18	260,000	1,560,000	3,120,000	4,680,000
Responsable genre, inclusion sociale, et nutrition	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Responsable environnement et résilience climat	p/m	6	12	18	180,000	1,080,000	2,160,000	3,240,000
Assistant SE	p/m	6	12	18	75,000	450,000	900,000	1,350,000
Comptable	p/m	6	12	18	150,000	900,000	1,800,000	2,700,000
Responsable Passation des Marchés	p/m	6	12	18	140,000	840,000	1,680,000	2,520,000
Assistant Administratif et Secretariat	p/m	12	12	24	30,000	360,000	360,000	720,000
Responsable d'audit interne	p/m	-	-	-	100,000	-	-	-
Chargee de communication- gestion des savoirs	p/m	3	6	9	75,000	225,000	450,000	675,000
Assurances - charges sociales	p/m	12	12	24	360,000	4,320,000	4,320,000	8,640,000
Total Recurrent Costs						66,657,700	64,094,000	130,751,700

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	Quantités			Coût Unitaire (CVE)	Montant		
		2026	2027	Total		2026	2027	Total
C_3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation								
Coordination, gestion et suivi-évaluation et SSTC								
I. Investment Costs								
A. Enquêtes et études								
Enquête sur la situation de référence (baseline) /a	forfait	1	-	1	4,200,000	4,200,000	-	4,200,000
Enquête mt-parcours, evaluation des effets /b	forfait	-	-	-	4,200,000	-	-	-
Enquête sur les impacts et les résultats à l'achèvement /c	forfait	-	-	-	7,500,000	-	-	-
Études des connaissances du projet /d	forfait	-	-	-	1,500,000	-	-	-
B. Formation en matière de collecte et de traitement des données, et en SIG (ARCGIS) /e	session	1	-	1	500,000	500,000	-	500,000
C. Acquisition du logiciel de S&E (TOMPRO) /f	forfait	1	-	1	3,550,000	3,550,000	-	3,550,000
D. Plan de communication et sa mise en oeuvre /g	forfait	1	1	2	500,000	500,000	500,000	1,000,000
E. Préparation des appels de financement pour la Coopération sud-sud et triangulaire /h				-				
Total Investment Costs				-		8,750,000	500,000	9,250,000
II. Recurrent Costs								
A. Frais de mission RSE /i	mission	12	12	24	50,000	600,000	600,000	1,200,000
B. Fonctionnement vehicules_FO	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
C. Fonctionnement vehicules_SA	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
D. Fonctionnement vehicules_SN	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
E. Fonctionnement vehicules_ST	Forfait	1	1	2	100,000	100,000	100,000	200,000
Total Recurrent Costs						1,000,000	1,000,000	2,000,000
Total Composante 3						77,270,400	66,044,000	143,314,400
TOTAL PTBA 2026-2027								554,216,774

Plan de passation de march's RÉSUMÉ				
Pays	Cap-Vert			
Nom du projet :	Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)			
Identifiant du projet :	LLDP-SL			
Version	1.0			
Date de la version	29-Dec-25			
Préparé par :				
Approuvé par :				
Catégorie de marché	Plan		Réal	
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens	166,600.00			
Travaux	7,196,100.00			
Services de conseil	2,350,560.00			
TOTAL	9,713,260.00		-	-

Seuils de contrôle préalable					
Seuils	Biens	Travaux	Services non liés au conseil Services	Entreprises - Services de conseil	Particuliers - Services de conseil
Examen préalable	≥ 80 000,00 USD	≥ 100 000,00 \$ US	≥ 80 000,00 USD	≥ 100 000,00 \$ US	≥ 25 000,00 \$ US

Seuils des méthodes d'approvisionnement			
	Achats	NCB	ICB
Biens	< 70 000,00 USD	≥ 70 000,00 USD à ≤ 150 000,00 USD	> 150 000,00 \$ US
Travaux	< 150 000,00 USD	≥ 150 000,00 \$ US à ≤ 500 000,00 \$ US	> 500 000,00 \$ US
Services non liés à la consultation	< 70 000,00 USD	≥ 70 000,00 USD à ≤ 150 000,00 USD	> 150 000,00 \$ US
	ICS/CQS		QCBS
Personnes		≤ 100 000,00 \$ US	
Entreprises		≤ 100 000,00 \$ US	≥ 100 000,00 \$ US

Entreprises	
FBS	< 300 000,00 \$ US
LCS	< 250 000,00 \$ US
QBS	< 300 000,00 \$ US
QCBS	Pas de plafond

Marchés de biens

[illegible]

Marchés de travaux

Plan d'approvisionnement - WORKS

Cap-Vert

Programme pour un accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente (PRO-AGUA)

Identifiant du projet : LLDP-SL

Préparé par :

Approuvé par

USD	LCU	
7,196,100.00	0.00	Plan
0.00	0.00	Real
0.00	0.00	Plan
0.00	0.00	Real

**Méthodes
d'approvisi-
onnement** NS
Achats
nationaux
IS : Achats
internationaux
NCB : Appel
d'offres
national
ICB : Appel
d'offres
international

[illegible]

Marchés de services

10		25-Dec-25									Procédure de présélection des manifestations d'intérêt							Processus de proposition							Évaluation				Attribution et signature du contrat									
N°	Description ^a	Fianceme nt	Zone de projet ou entité bénéficiaire	Privilège/nat urel	Date restreinte (Oui/Non)	Avant ou après examen	Méthode d'approuveme nt	Montant (USD)	Privilège/nat urel	Soumission des REX	Date de non objection	Date de l'acte de la REX	Date limite de soumission des manifestations d'intérêt	Soumission du rapport de présélection	Date de non objection	Soumission de RFP/RFQ	Date de non objection Date	Date limite de soumission des propositions	Soumission de TER	Date de non objection Date	Soumission de CER	Date de non objection Date	Privilège/nat urel	Émission du NOTA et du statut que	Date d'attribution du contrat	Fin des négociations	Soumission du projet de contrat	Date de non objection	Date Signature du contrat	Numéro de contrat/ID du fournisseur	Montant (USD)	Montant (CJ)	Date Contrat Achèvement					
1	Assistance technique internationale en génie hydraulique	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	32,600,000	Plan	2-Feb-27	12-Feb-27	15-Feb-27	1-Mai-27	15-Mai-27	22-Mai-27	26-Mai-27	2-Apr-27	5-Apr-27	23-Apr-27	7-Mai-27	14-Mai-27	21-Mai-27	28-Mai-27	Plan	31-Mai-27	14-Jun-27	24-Jun-27	27-Jun-27	4-Jul-27	8-Jul-27		32,600,000	749,600,000					
				Réel					Réel														Réel															
2	Renforcement des capacités en matière de gestion de l'ingénierie, d'équipement relatives au climat et de services agro-pêche	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	20,380,000	Plan	N/A	N/A	19-Aug-27	2-Sep-27	16-Sep-27	N/A	20-Sep-27	N/A	22-Sep-27	13-Oct-27	27-Oct-27	N/A	27-Oct-27	N/A	Plan	N/A	2-Nov-27	16-Nov-27	21-Nov-27	N/A	25-Nov-27		20,380,000	468,740,000					
				Réel					Réel														Réel															
3	Plans communitaires pour la stabilisation et/ou la construction d'installations de stockage, de conditionnement et de conservation des produits frais	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	COS	10,900,000	Plan	N/A	N/A	3-Mai-27	17-Mai-27	21-Mai-27	N/A	6-Avr-27	N/A	7-Avr-27	25-Avr-27	9-Mai-27	N/A	16-Mai-27	N/A	Plan	19-Mai-27	2-Jun-27	12-Jun-27	15-Jun-27	N/A	19-Jun-27		10,900,000	250,700,000					
				Réel					Réel														Réel															
4	Services des installations relatives à la préparation des appels d'offres Consultat pour les services de cuisine	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	18,100,000	Plan	N/A	N/A	1-Mai-27	15-Mai-27	29-Mai-27	N/A	2-Jun-27	N/A	5-Jun-27	23-Jun-27	7-Jul-27	N/A	14-Jul-27	N/A	Plan	17-Jul-27	31-Jul-27	10-Avr-27	13-Avr-27	N/A	17-Avr-27		27,000,000	621,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
5	Etude sur les modèles de gouvernance et de gestion des installations communales de stockage et de conservation	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	27,000,000	Plan	2-Oct-27	9-Oct-27	12-Oct-27	N/A	N/A	1-Sep-25	8-Sep-25	10-Sep-25	1-Oct-25	N/A	N/A	15-Oct-25	22-Oct-25	Plan	N/A	28-Oct-25	11-Nov-25	16-Nov-25	23-Nov-25	27-Nov-25		27,000,000	621,000,000						
				Réel					Réel														Réel															
6	Conception et mise en œuvre de modèles de gouvernance et de gestion pour les unités d'entablage communales	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	COS	89,000,000	Plan	27-Jan-28	6-Feb-28	9-Feb-28	23-Feb-28	8-Mai-28	15-Mai-28	19-Mai-28	26-Mai-28	29-Mai-28	13-Mai-28	27-Mai-28	3-Jun-28	10-Jun-28	17-Jun-28	Plan	20-Jun-28	4-Jul-28	14-Jul-28	17-Jul-28	24-Jul-28	28-Jul-28		89,000,000	2,047,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
7	Protocole de partenariat avec l'ONG	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	SSS	121,000,000	Plan	1-Apr-27	11-Apr-27	14-Apr-27	28-Apr-27	12-Mai-27	19-Mai-27	23-Mai-27	30-Mai-27	2-Jun-27	17-Jul-27	31-Jul-27	7-Avr-27	14-Avr-27	21-Avr-27	Plan	24-Avr-27	7-Sep-27	17-Sep-27	20-Sep-27	27-Sep-27	1-Oct-27		121,000,000	2,783,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
8	Renforcement de la résilience des installations (jeunes) par le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	21,540,000	Plan	3-Jan-28	13-Jan-28	16-Jan-28	30-Jan-28	14-Jul-28	21-Jul-28	25-Jul-28	1-Aug-28	4-Aug-28	18-Sep-28	2-Oct-28	9-Oct-28	16-Oct-28	23-Oct-28	Plan	26-Oct-28	9-Nov-28	19-Nov-28	22-Nov-28	29-Nov-28	3-Dec-28		21,540,000	495,420,000					
				Réel					Réel														Réel															
9	Partenariat avec PROCAPITAL pour la capitalisation des entreprises	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	SSS	28,000,000	Plan	3-Nov-27	13-Nov-27	16-Nov-27	30-Nov-27	14-Dec-27	21-Dec-27	25-Dec-27	1-Jan-28	4-Jan-28	18-Feb-28	3-Mai-28	10-Mai-28	17-Mai-28	24-Mai-28	Plan	27-Mai-28	10-Apr-28	20-Apr-28	23-Apr-28	30-Apr-28	4-Mai-28		28,000,000	644,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
10	Partenariat avec l'INFF Cadre national de financement (réglé)	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	SSS	15,000,000	Plan	12-Dec-27	22-Dec-27	25-Dec-27	8-Jan-28	22-Jan-28	29-Jan-28	2-Feb-28	9-Feb-28	12-Feb-28	28-Mar-28	11-Apr-28	18-Apr-28	25-Apr-28	2-Mai-28	Plan	5-Mai-28	19-May-28	29-May-28	1-Jun-28	8-Jun-28	12-Jun-28		15,000,000	345,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
11	Spécialité en agro-aliments et agriculture	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	32,700,000	Plan	30-Mai-27	9-Jun-27	11-Apr-27	26-Apr-27	10-Mai-27	17-Mai-27	21-Mai-27	28-Mai-27	31-Mai-27	15-Jul-27	29-Jul-27	5-Avr-27	12-Aug-27	19-Aug-27	Plan	22-Aug-27	5-Sep-27	15-Sep-27	18-Sep-27	25-Sep-27	29-Sep-27		32,700,000	752,100,000					
				Réel					Réel														Réel															
12	Spécialité en agro-industrie et finance rurale	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	32,700,000	Plan	20-Apr-27	30-Apr-27	3-Mai-27	17-Mai-27	31-Mai-27	7-Jun-27	11-Jun-27	18-Jun-27	21-Jun-27	5-Avr-27	19-Aug-27	26-Aug-27	2-Sep-27	9-Sep-27	Plan	12-Sep-27	26-Sep-27	6-Oct-27	9-Oct-27	16-Oct-27	20-Oct-27		32,700,000	752,100,000					
				Réel					Réel														Réel															
13	Spécialité en genre, inclusion sociale et nutrition	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	10,900,000	Plan	3-Apr-27	6-Apr-27	20-Apr-27	4-Mai-27	8-Mai-27	11-Mai-27	25-Jun-27	9-Jul-27						Plan	19-Jul-27	2-Aug-27	12-Aug-27	15-Aug-27		19-Aug-27		10,900,000	250,700,000						
				Réel					Réel														Réel															
14	Spécialité en environnement et résilience climatique	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	10,900,000	Plan	23-Apr-27	26-Apr-27	10-Mai-27	24-Mai-27	28-Mai-27	31-Mai-27	15-Jul-27	29-Jul-27						Plan	8-Aug-27	22-Aug-27	1-Sep-27	4-Sep-27		8-Sep-27		10,900,000	250,700,000						
				Réel					Réel														Réel															
15	Raccourci d'au consultant pour établir un répertoire des opérateurs du marché	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	3,800,000	Plan	25-Mai-27	28-Mai-27	11-Jun-27	25-Jun-27	29-Jun-27		2-Jul-27	16-Aug-27	30-Aug-27					Plan	9-Sep-27	23-Sep-27	3-Oct-27	6-Oct-27		10-Oct-27		3,800,000	2,000,000,000						
				Réel					Réel														Réel															
16	Supervision des travaux intégrés d'hydraulique, d'électrification et de valorisation	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	QCBS	350,000,000	Plan	29-Aug-28	30-Aug-28	2-Sep-28	16-Sep-28	30-Sep-28	7-Oct-28	11-Oct-28	18-Oct-28	21-Oct-28	5-Dec-28	19-Dec-28	26-Dec-28	2-Jan-29	9-Jan-29	Plan	12-Jan-29	26-Jan-29	5-Feb-29	8-Feb-29	15-Feb-29	19-Feb-29		350,000,000	8,650,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
17	Supervision des structures et installations de marché	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	QCBS	300,000,000	Plan	29-Sep-28	30-Sep-28	3-Oct-28	17-Oct-28	31-Oct-28	7-Nov-28	11-Nov-28	18-Nov-28	21-Nov-28	5-Jan-29	19-Jan-29	26-Jan-29	2-Feb-29	9-Feb-29	Plan	12-Feb-29	26-Feb-29	8-Mar-29	11-Mar-29	18-Mar-29	22-Mar-29		300,000,000	6,900,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
18	Enquête de référence	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	COS	18,000,000	Plan	16-Jul-27	26-Jul-27	29-Jul-27	12-Aug-27	26-Aug-27	2-Sep-27	6-Sep-27	13-Sep-27	16-Sep-27	31-Oct-27	14-Nov-27	21-Nov-27	28-Nov-27	5-Dec-27	Plan	8-Dec-27	22-Dec-27	1-Jan-28	4-Jan-28	11-Jan-28	15-Jan-28		18,000,000	414,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
19	Assistance technique internationale et renforcement des capacités en matière de collectes et de traitement des données et de SIG (AGSIS)	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	ICS	5,500,000	Plan	10-Jan-28	20-Jan-28	23-Jan-28	7-Jul-28	21-Jul-28	28-Jul-28	1-Aug-28	8-Aug-28	11-Aug-28	25-Sep-28	9-Oct-28	16-Oct-28	23-Oct-28	30-Oct-28	Plan	2-Nov-28	16-Nov-28	26-Nov-28	29-Nov-28	6-Dec-28	10-Dec-28		5,500,000	126,500,000					
				Réel					Réel														Réel															
20	PAF de développement et mise en œuvre des services de résilience et à l'adaptation au changement climatique	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen a posteriori	COS	?	Plan	10-Jan-28	20-Jan-28	23-Jan-28	7-Jul-28	21-Jul-28	28-Jul-28	1-Aug-28	8-Aug-28	11-Aug-28	25-Sep-28	9-Oct-28	16-Oct-28	23-Oct-28	30-Oct-28	Plan	2-Nov-28	16-Nov-28	26-Nov-28	29-Nov-28	6-Dec-28	10-Dec-28	?		804,411					
				Réel					Réel														Réel															
21	Assistance technique dédiée pour les systèmes intégrés d'hydraulique, d'électrification et d'au solide	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	QCBS	1,000,000,000	Plan	29-Jan-27	8-Feb-27	11-Feb-27	25-Feb-27	11-Mai-27	18-Mai-27	22-Mai-27	29-Mai-27	1-Avr-27	16-Mai-27	30-Mai-27	6-Jun-27	13-Jun-27	20-Jun-27	Plan	29-Jun-27	7-Jul-27	17-Jul-27	20-Jul-27	27-Jul-27	31-Jul-27		1,000,000,000	23,000,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
22	Etude de la gestion des pilotes dans la zone d'investissement et formation aux normes pratiques	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	30,000,000	Plan	10-Aug-25	20-Aug-25	23-Aug-25	6-Sep-25	20-Sep-25	27-Sep-25	1-Oct-25	8-Oct-25	11-Oct-25	25-Nov-25	9-Dec-25	16-Dec-25	23-Dec-25	30-Dec-25	Plan	2-Jan-26	16-Jan-26	26-Jan-26	29-Jan-26	5-Feb-26	9-Feb-26		30,000,000	680,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
23	Raccourci d'une assistance technique pour la gestion des achats et des contrats	FDA	PROA-PMU	Plan	Oui	Examen préalable	ICS	30,000,000	Plan	20-Jan-27	30-Jan-27	2-Feb-27	16-Feb-27	2-Mai-27	9-Mai-27	13-Mai-27	20-Mai-27	23-Mai-27	7-Mai-27	21-Mai-27	28-Mai-27	4-Jun-27	11-Jun-27	Plan	14-Jun-27	28-Jun-27	8-Jul-27	11-Jul-27	18-Jul-27	22-Jul-27		30,000,000	680,000,000					
				Réel					Réel														Réel															
								3 750 000,000																														

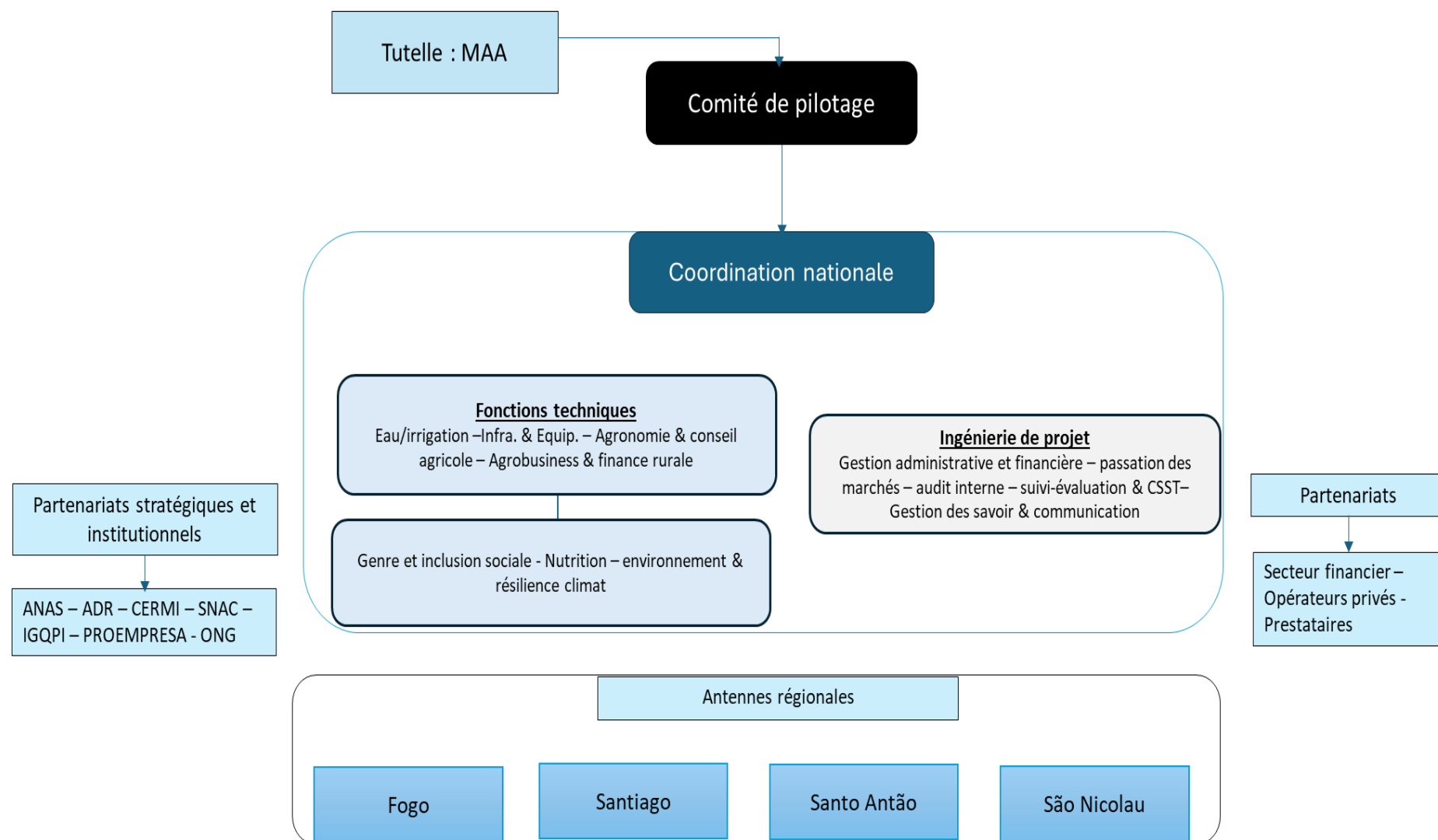
Estimation du temps

[illegible][illegible]

REMARQUE

1. **Catégorie méthode d'approvisionnement** pour le processus de l'élève visant à sélectionner une absence d'objection sur la base des données de contrôle préalable. L'ensemble des leçons, par exemple, le nombre de jours d'absence d'objection doit être de zéro.
2. **APP** Remarque de propositions : document d'approvisionnement contrôlé utilisé par les seniors.
3. **ACQ** Remarque de demandes de consultants : document d'approvisionnement utilisé par les CSE et les CES. La RFP est utilisée pour toutes les autres méthodes d'approvisionnement.
4. Les services de conseil et les méthodes « biens/mauvais » affectent les services autres que les services de conseil.
5. Tous les autres sont des types génériques.

Annexe 4. Organigramme



Annexe 5. Termes de référence

5.1 Termes de référence des études

Termes de Référence : ÉTUDE GESTION DURABLE DES PATURAGES
CONTEXTE ET JUSTIFICATION La capacité des caprins à valoriser des pâturages et des fourrages de faible qualité constitue un atout majeur pour les ménages pauvres. En effet, à Cabo Verde, les pâturages naturels (parcours) constituent la principale source d'alimentation des caprins : 30 % des exploitations pratiquent exclusivement le pâturage naturel, 63 % associent le pâturage à des suppléments alimentaires et le reste utilise une alimentation composée. La production fourragère varie en fonction des strates climatiques. Elle est généralement bonne dans les zones d'altitude, tandis que dans les zones littorales elle varie de moyenne à faible. Toutefois, ces parcours sont fortement dégradés en raison de la surexploitation, de l'érosion, des sécheresses récurrentes et des effets du changement climatique. Dans ce contexte, PRO-AGUA soutiendra une étude pour orienter son appui dans la promotion d'une gestion durable des pâturages.
OBJECTIVE : L'objectif est de proposer des actions techniques et organisationnelles de gestion durable des ressources fourragères adaptées au contexte de chaque île et zone d'action des coopératives/associations d'éleveurs soutenues par PRO-AGUA.
PORTEE DE L'ÉTUDE : Une prospection des zones ayant potentiels de ressources fourragères dans les zones d'intervention du programme. L'étude, portera sur l'analyse (i) de l'état de productivité et de dégradation des pâturages, (ii) des facteurs de pression climatiques ; (iii) des systèmes et pratiques d'élevage existantes, (iv) de contexte socio-économique de la zone, (v) du foncier et des mécanismes existants de gouvernance des pâturages.
COUVERTURE GEOGRAPHIQUE : les zones agropastorales ciblées dans les îles de Fogo, de Santo Antão (zones arides, notamment la municipalité de Porto Novo) et de São Nicolau.
APPROCHE/METHODOLOGIE / ACTIVITES
L'étude sera réalisée par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG ou consultant) recruté par appel d'offre.
L'étude prendra en compte les caractéristiques de l'écosystème pastorales et des ressources fourragères, y compris l'existence d'espèces protégées, les caractéristiques des populations résidentes (composition, activités économiques, etc.), le type et les techniques d'élevage et de gestions des pâturages.
L'étude se réalisera à travers :
✓ Recherche documentaire permettant de (i) collecter les données disponibles au niveau de la DGASP, la Direction de l'environnement, des Délégations du MAA, de l'INIDA et d'autres initiatives similaires, et (ii) enregistrer les leçons apprises des expériences similaires. ✓ Visites de terrain ✓ Enquêtes: Enquêtes, entretiens et discussions de groupe avec les Communautés pastorales et les acteurs clé (DGASP, Direction de l'environnement, Délégations du MAA, INIDA); ✓ Atelier : restitution en atelier aux coopératives pastorales (villages) concernées pour présenter les résultats.
RESULTATS ATTENDUS
✓ Rapport complet détaillant les résultats de l'étude ✓ Proposition des systèmes de gestion durables avec indication des espèces végétales à protéger et/ou à diffuser ✓ Proposition d'un règlement sur systèmes de gestion identifiés, prenant en compte : les mesures d'exploitation, les périodes d'exploitation tournantes, la régénération, l'ensemencement, etc. ✓ Proposition de mécanismes de gestion avec l'implication des coopératives d'éleveurs et les institutions locales pour en assurer la durabilité. ✓ Mécanisme de contrôle ✓ Présentation PowerPoint résumant les résultats et les recommandations ✓ Archives des photos
CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE
<u>Compétences requises</u> : les prestataires/ experts doivent posséder les compétences suivantes : ▪ Diplôme d'études supérieures dans un domaine pertinent en rapport avec le domaine d'expertise requis (agronome, pastoralisme, économiste agricole, etc.); ▪ Minimum de 7 ans d'expérience pertinente dans la chaîne de valeur pastoralisme/élevage, et la conduite des études; ▪ Connaissance approfondie des secteurs pastoralisme/élevage, ressources naturelles/ fourragères à Cabo Verde, en particulier des zones d'intervention, de ses principaux acteurs et des législations en vigueur; ▪ Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ; ▪ Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que : genre, inclusion des jeunes, l'environnement, finance, etc.; ▪ Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en portugais et si possible en français.
<u>Délai d'exécution</u> : l'étude aura une durée de 30 jours avec 15 jours de terrain (5 jours x 3 îles).
<u>Ligne hiérarchique</u> : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du programme PRO-AGUA. Il travaillera en collaboration avec les techniciens de l'UGPUGP et des RPI et des Directions du MAA dans les îles. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Coordinateur de PRO-AGUA.

CONTRIBUTIONS DU PROJET

L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au programme PRO-AGUA. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du programme PRO-AGUA.

CONSULTANT EN EVALUATION DU REGIME FONCIER	
Hiérarchie	le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec l'UGPUGP, la DGASP/MAA, les agences techniques et les municipalités concernées. Il travaillera Sous la supervision directe du MAA et de l'UGPUGP.
Missions	Évaluer la situation du régime foncier dans les zones d'intervention de PRO-AGUA avec une perspective tenant compte du genre, et soutenir la coordination avec les autorités compétentes pour faciliter des processus inclusifs, équitables et sensibles au genre d'attribution, de concession et de certification foncière pour les bénéficiaires ciblés, en veillant à ce que les besoins, droits et contraintes spécifiques des femmes, des ménages dirigés par des femmes et des groupes vulnérables soient identifiés et pris en compte, conformément aux cadres juridiques nationaux. Le consultant sera responsable des tâches décrites dans les sections suivantes.
Responsabilités	Le/La consultant(e) sera responsable d'évaluer la situation du régime foncier dans les zones d'intervention du programme PRO-AGUA, en intégrant une approche sensible au genre. Il/elle assurera l'analyse des types de tenure foncière, du statut de certification et des principales contraintes affectant les bénéficiaires ciblés, avec une attention particulière aux droits et besoins des femmes et des groupes vulnérables. Le/La consultant(e) appuiera la coordination avec les autorités compétentes afin de formuler des recommandations opérationnelles favorisant des processus équitables, inclusifs et conformes au cadre juridique national pour l'attribution et la sécurisation foncière des terres.
Tâches principales	Cartographie du régime foncier - Réaliser une cartographie au niveau des parcelles des types de régime foncier (privé, public, municipal) dans toutes les zones proposées pour les investissements PRO-AGUA, en utilisant les données disponibles (données ventilées par sexe lorsque disponibles), les registres fonciers et les vérifications sur le terrain, en coordination avec les autorités compétentes. - Identifier les modèles d'occupation, d'utilisation et de contrôle des terres dans les systèmes d'irrigation existants et les zones d'expansion potentielle de l'irrigation, y compris les situations d'occupation informelle ou les terres sans enregistrement officiel avec une attention particulière aux droits des femmes. - Identifier également les occupants potentiels (pour les nouvelles zones d'extension) et soutenir les travaux sur les réinstallations économiques qui pourraient être menés dans le cadre du processus PESEC, en coordination avec les consultants PESEC, assurer la participation des femmes aux consultations et que les mécanismes d'indemnisation ou d'accès alternatif à la terre ne renforcent pas les inégalités entre les sexes. Évaluation du statut de certification des terres - Évaluer le statut de certification et d'enregistrement foncier des bénéficiaires potentiels et sélectionnés, désagréger les données par sexe, état civil et type de ménage, en distinguant les titres enregistrés, les droits fonciers informels et les occupations non documentées. - Identifier les contraintes juridiques, administratives et pratiques qui entravent la certification foncière, notamment les obstacles procéduraux, contraintes à la certification foncière pour les femmes, les coûts, les lacunes en matière de documentation et les problèmes de coordination institutionnelle. Coordination avec les autorités - Assurer la liaison avec les autorités municipales, les services fonciers de l'État, les bureaux d'enregistrement foncier et l'INGT, organisations pertinentes pour les droits des femmes, selon le cas, afin de clarifier les procédures et les exigences en matière d'attribution, de concession, d'enregistrement et de certification des terres. - Soutenir l'alignement entre les interventions PRO-AGUA et les initiatives en cours ou prévues en matière d'administration foncière, en veillant à la cohérence avec les politiques et réglementations foncières nationales. Recommandations et plan d'action - Proposer des mesures concrètes sensible au genre pour faciliter la certification foncière pour les bénéficiaires ciblés, y compris l'ordre des actions, les rôles des institutions, mesures positives pour donner la priorité aux candidatures des femmes et les délais indicatifs. - Recommander des mécanismes de coordination pour soutenir la sécurité foncière dans les zones du programme, en particulier là où des infrastructures d'irrigation et d'autres immobilisations sont prévues. Rapports

	- Préparer un rapport d'évaluation foncière complet comprenant des cartes, une analyse du régime foncier et du statut de certification, les défis identifiés, un chapitre autonome d'analyse du genre et des recommandations opérationnelles à intégrer dans la mise en œuvre de PRO-AGUA. Résultats - Cartes du régime foncier des zones d'intervention de PRO-AGUA ; - Analyse du statut de certification foncière et des contraintes affectant les bénéficiaires ciblés; - Recommandations pour les processus d'attribution et de certification des terres ; - Rapport final d'évaluation foncière. Tous les livrables seront sensibles au genre afin de se traduire par des propositions concrètes pour améliorer la sécurité foncière des femmes
Lieu de travail	Le consultant travaillera à Praia (Santiago) et se déplacera dans toutes les îles ciblées.
Profil requis	Qualifications et expérience minimales requises Le consultant chargé de l'évaluation foncière doit satisfaire aux exigences minimales suivantes: Formation : diplôme universitaire supérieur (maîtrise ou équivalent) en administration foncière, régime foncier, géographie, développement rural, agronomie ou dans une discipline connexe liée à la gestion foncière et aux régimes fonciers. Expérience professionnelle : au moins 10 ans d'expérience professionnelle avérée dans l'analyse du régime foncier, l'administration foncière, les systèmes cadastraux, l'enregistrement foncier ou la politique foncière, de préférence dans des contextes ruraux et agricoles avec une expérience avérée dans l'intégration des dimensions de genre dans les évaluations et interventions liées à la terre Expérience pertinente dans le cadre de projets : expérience avérée dans la réalisation d'évaluations foncières, la cartographie foncière ou l'aide à la certification foncière pour des projets de développement. Une compréhension démontrée des dynamiques de genre dans l'accès et le contrôle des terres sera un atout important. Une expérience préalable au Cabo-Verde ou dans des pays ayant des systèmes fonciers similaires sera considérée comme un atout majeur. Compétences techniques : Capacité à analyser les données cadastrales et foncières et à traduire les résultats en recommandations opérationnelles. Une expérience des SIG et de l'analyse spatiale pour la cartographie et la visualisation foncières est requise. Solides compétences en matière d'analyse, de rédaction et de reporting en portugais et en français.
Durée et type de contrat	Contrat de consultance (National) de 30 jours (FIPS)

CONSULTANT SPECIALISTE EN CIBLAGE ET INCLUSION SOCIALE (FIPS)	
Hiérarchie	le spécialiste en ciblage et sélection de sites travaillera en étroite collaboration avec l'UGPUGP, la DGASP/MAA, les agences techniques et les municipalités concernées. Il travaillera Sous la supervision directe de l' UGPUGP
Missions	Définir et appuyer le processus de ciblage géographique et de sélection des sites du programme PRO-AGUA, conformément aux objectifs du programme et aux critères définis dans le PIM en intégrant explicitement les principes d'inclusion sociale et de ciblage des groupes vulnérables.
Responsabilités	Le/La spécialiste en ciblage et sélection de sites assurera l'appui technique au processus de ciblage géographique et de sélection des sites du programme PRO-AGUA. Il/elle sera chargé(e) de garantir que les sites retenus répondent aux critères techniques, socio-économiques et climatiques définis dans le manuel de mise en œuvre du programme (PIM), notamment en termes de potentiel agricole, de disponibilité en eau, de vulnérabilité climatique et d'inclusion sociale.
Tâches principales	Soutenir l'identification des zones d'intervention potentielles au sein de chaque île cible - Consolider toutes les données fournies par les entités dédiées et lancer une analyse préliminaire basée sur les critères de ciblage ; - Contribuer à la sélection et à la hiérarchisation des sites à l'aide de l'approche multicritères convenue (infrastructures hydrauliques et disponibilité de l'eau, potentiel agricole et chaînes de valeur, risques changements climatiques et environnementaux). Contribution à la cartographie et à l'analyse par superposition - Travailler avec les équipes techniques et les points focaux impliqués dans la cartographie des infrastructures hydrauliques, de l'agriculture et des risques climatiques afin de diriger l'analyse de superposition. - Soutenir l'utilisation de données spatialement explicites (couches SIG, cartes, données administratives) pour identifier et comparer les sites proposés/présélectionnés. Travailler en coordination avec un spécialiste SIG. - Veiller à ce que les sites sélectionnés soient compatibles avec les possibilités de synergie avec les programmes existants (par exemple, POSER) et éviter les doublons avec d'autres interventions. - Cartographier les autres interventions et leurs sites (cartes à fournir). Coordination et validation des parties prenantes - Soutenir les consultations avec les autorités municipales, les services techniques locaux et les représentants communautaires afin de valider les sites d'intervention proposés et de collecter les données de terrain nécessaires. - Contribuer à la préparation et à l'animation de réunions ou d'ateliers de validation technique, selon les besoins, afin de confirmer les sites prioritaires et les choix de ciblage. Inclusion sociale - Contribuer à la définition et à l'opérationnalisation de l'approche de ciblage géographique et d'inclusion sociale du programme, y compris l'identification des groupes cibles prioritaires (petits exploitants, femmes, jeunes, ménages vulnérables) et des critères associés. - Appuyer l'intégration de critères sociaux et d'inclusion (genre, pauvreté, vulnérabilité, accès aux ressources productives) dans la stratégie de ciblage. - Contribuer au développement de la stratégie de ciblage social du projet, y compris la définition de la méthodologie de sélection des bénéficiaires, en cohérence avec le ciblage géographique. - Analyser et décrire de manière approfondie le profil socioéconomique des bénéficiaires cibles, en distinguant les groupes prioritaires (femmes, jeunes, petits producteurs, groupes vulnérables) et en définissant des critères opérationnels pour leur identification. Recommandations et rapports - Préparer des recommandations claires sur les domaines d'intervention prioritaires et l'ordre des investissements, dans une perspective de ciblage et d'inclusion sociale. - Pour chaque site sélectionné, définir les principaux indicateurs et caractéristiques climatiques et sociodémographiques ;

	- Contribuer à la préparation de notes techniques ou de sections du PIM et de documents de mise en œuvre liés au ciblage géographique et à la sélection des sites. Livrables - Cartes des zones sélectionnées. Les cartes doivent comporter trois couches avec des explications, les infrastructures identifiées et toutes les données GIPS et SIG connexes. - Pour chaque site sélectionné, définir les informations sociodémographiques clés, les communautés, les systèmes de subsistance et les principales conditions climatiques. - Note technique sur le ciblage géographique et l'application des critères de sélection des sites et l'approche méthodologique ; - Contributions à la liste des sites d'intervention prioritaires du point de vue du ciblage ; - Documentation des processus de validation et des consultations des parties prenantes pour la sélection des sites ; - Rapport final résumant les conclusions, les recommandations et la stratégie de ciblage pour PRO-AGUA.
Lieu de travail	Le consultant travaillera à Praia (Santiago) et se déplacera dans toutes les îles ciblées.
Profil requis	e spécialiste du ciblage et de la sélection géographique des sites doit satisfaire aux exigences minimales suivantes : Formation : diplôme universitaire supérieur (maîtrise ou équivalent) en développement rural, économie, géographie, économie agricole, planification du développement, sciences sociales ou dans un domaine connexe pertinent pour le ciblage et l'analyse spatiale. Expérience professionnelle : au moins 8 à 10 ans d'expérience professionnelle dans le ciblage de projets, le ciblage géographique, l'analyse de la pauvreté ou la sélection de sites pour des programmes de développement rural, d'agriculture ou de gestion des ressources naturelles. Expérience pertinente en matière de projets : expérience avérée dans le soutien à la sélection de sites multicritères, aux stratégies de ciblage ou à la planification spatiale pour des projets d'irrigation, d'agriculture, de résilience climatique ou d'infrastructures rurales. Compétences techniques : solide expérience dans l'utilisation et l'interprétation de données socio-économiques, sur la pauvreté et la vulnérabilité. Bonne connaissance des outils d'analyse SIG ou de ciblage spatial (utilisation directe ou coordination avec des spécialistes SIG). Capacité à traduire les résultats d'analyses en recommandations opérationnelles pour la mise en œuvre de projets. Expérience institutionnelle et sur le terrain : expérience de travail avec des institutions gouvernementales, des municipalités et des parties prenantes locales dans le cadre de processus de sélection de sites ou de ciblage. Une expérience au Cabo-Verde ou dans des contextes similaires est un atout majeur. Solides compétences en matière d'analyse, de rédaction et de reporting en portugais et en français.
Durée et type de contrat	Contrat de consultance (National) de 30 jours (FIPS)

CONSULTANT SPECIALISTE DES SAUVEGARDES SOCIALES	
Hiérarchie	Sous la supervision de l'UGPUGP
Missions	Objectif de le devoir : L'objectif principal de la consultation est d'aider l'UGPUGP à garantir que les activités du programme sont préparées et lancées en totale conformité avec les exigences de la PESEC en matière de sauvegardes sociales. Le consultant se concentrera sur les consultations avec les parties prenantes, l'examen social et l'évaluation des sites sélectionnés, le renforcement des capacités du personnel et des partenaires du programme, et la mise en place de mécanismes efficaces de retour d'information et de traitement des plaintes.
Responsabilités	Le/La spécialiste des sauvegardes sociales sera responsable d'appuyer l'UGPUGP dans la préparation et la mise en œuvre du programme en conformité avec les exigences de la PESEC en matière de sauvegardes sociales. Il/elle assurera la conduite des consultations avec les parties prenantes, l'évaluation des risques et impacts sociaux au niveau des sites, le soutien à la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes et de retour d'information, ainsi que le renforcement des capacités des équipes et partenaires du programme. Le/La consultant(e) veillera à ce que les processus soient inclusifs, sensibles au genre et adaptés aux groupes vulnérables, et formulera des recommandations opérationnelles pour prévenir, atténuer et gérer les risques sociaux, y compris ceux liés au déplacement économique et au changement d'affectation des terres.
Tâches principales	1. Engagement des parties prenantes et consultation préliminaire - Soutenir et participer aux consultations communautaires dans les zones d'intervention du programme avant la mise en œuvre de celui-ci. - Veiller à ce que les consultations soient inclusives, sensibles au genre et adaptées aux groupes vulnérables. - Documenter toutes les consultations et soutenir la collecte du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) le cas échéant. - Veiller à ce que les commentaires, préoccupations ou objections de la communauté soient officiellement consignés et traités par le biais de mécanismes de dialogue, de négociation et de résolution. 2. Évaluation sociale et évaluations au niveau des sites - Soutenir l'évaluation sociale de sites sélectionnés afin d'identifier les risques et impacts sociaux potentiels (par exemple, accès aux terres, sécurité communautaire, questions liées au travail, risques d'exclusion). - Contribuer à la rédaction ou préparer de brèves notes d'évaluation sociale pour les sites ciblés, conformément aux exigences du PESEC, en signalant les principales préoccupations qui nécessitent une action immédiate. - Fournir des recommandations pratiques pour éviter, minimiser ou atténuer les risques identifiés avant la construction. 3. Mécanismes de gestion des plaintes et de retour d'information - Soutenir la mise en œuvre de mécanismes de gestion de plaintes et de retour d'information au niveau des projets. - Veiller à ce que les bénéficiaires soient informés dès le départ des voies de recours, des coordonnées et des procédures d'escalade, y compris pour les préoccupations liées à la qualité des travaux, aux délais ou aux engagements non respectés. 4. Renforcement des capacités et formation - Concevoir et dispenser une formation des formateurs (ToT) sur les sauvegardes sociales conformes aux normes PESEC pour le personnel de l'UGPUGP, les partenaires de mise en œuvre et les acteurs locaux concernés. - Renforcer les capacités du personnel en matière d'engagement des parties prenantes, de gestion des risques sociaux, de traitement des plaintes et de documentation. - Fournir un soutien et des conseils sur le terrain au personnel impliqué dans la mise en œuvre. 5. Déplacement économique et changement d'affectation des terres - Soutenir l'identification et l'évaluation des risques de déplacement économique, notamment la perte d'accès à la terre, aux ressources en eau, aux moyens de subsistance ou aux activités génératrices de revenus résultant des interventions du programme.

	• Soutenir les consultations avec les communautés, les ménages ou les individus occupant ou utilisant des terres qui seront affectées par des changements dans l'utilisation des terres, y compris les utilisateurs informels. • Veiller à ce que les personnes touchées par le programme (PAP) soient pleinement informées des impacts du programme, des critères d'éligibilité, des principes d'indemnisation, des mesures de restauration des moyens de subsistance et des mécanismes de gestion des plaintes. • Soutenir la documentation des accords conclus avec les communautés et les individus affectés, y compris les comptes rendus des résultats des consultations et des consentements, le cas échéant. • Soutenir la coordination entre les équipes techniques, les autorités locales et les communautés afin de minimiser les impacts des déplacements. • Veiller à ce que les plaintes liées à l'accès à la terre, à l'indemnisation ou à la réinstallation soient correctement enregistrés, traités et, si nécessaire, transmis au mécanisme de gestion des plaintes du programme. 6. Rapports Préparer un rapport de consultation final résumant es activités menées; les consultations avec les parties prenantes et leurs résultats ; les risques sociaux identifiés au niveau du site et les mesures d'atténuation proposées et les es activités de renforcement des capacités mises en œuvre. Résultats attendus • Documentation relative aux consultations et registres CLPE (le cas échéant) ; • Notes d'évaluation et d'analyse sociales pour certains sites ; • Appuyer de formation et rapport ToT sur les sauvegardes sociales (conformes au PESEC) ; • Plan de réinstallation économique élaboré (le cas échéant) • Rapport final consolidé sur les activités de consultation.
Lieu de travail	Le consultant travaillera à Praia (Santiago) et se déplacera dans toutes les îles ciblées.
Profil requis	Formation • Diplôme supérieur en sciences sociales, études du développement, gestion environnementale et sociale ou dans des domaines connexes. Expérience • Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des sauvegardes sociales pour les projets de développement. • Expérience avérée en matière de consultation des parties prenantes et d'engagement communautaire. • Connaissance du PESEC ou de normes internationales comparables en matière de garanties. • Expérience dans le renforcement des capacités et la formation. • Une expérience dans le domaine de l'eau, des infrastructures ou des projets communautaires est un atout. Compétences • Solides compétences en matière de facilitation et de communication. • Capacité à travailler avec divers intervenants au niveau communautaire et institutionnel. • Solides compétences en matière de rapports et de documentation. • Maîtrise du français et du portugais ; la connaissance des langues locales est un atout.
Durée et type de contrat	Contrat de consultance (National) de 60 jours (FIPS)

5.2 Termes de référence du personnel du PRO-AGUA

COORDONNATEUR DE L'UNITÉ NATIONALE D'EXECUTION DU PROGRAMME (UGPUGP)	
Hiérarchie	Sous l'autorité du MAA assurant la maîtrise d'ouvrage du programme
Mission et responsabilités	Le/la Coordonnateur (trice) est chargé (e) de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte des résultats conformément aux orientations du Document de conception du programme et de l'Accord de financement.
Tâches principales	<u>Institutionnelles</u> ✓ Entretien des relations avec le Comité de pilotage, les relais de proximité dans les îles (RPI) des îles de Fogo, Santo Antão et São Nicolau, les partenaires institutionnels et les partenaires financiers ; ✓ Représenter le programme dans diverses plateformes de concertation nationale ; ✓ Assurer le secrétariat du Comité de pilotage, conformément aux dispositions de l'acte de création dudit Comité. <u>Opérationnelles</u> ✓ Procéder à la mise en place de l'Unité nationale de coordination (UNAC) du programme et évaluer les performances du personnel selon les dispositions prévues au Manuel de procédures administratives, de gestion et financières ; ✓ Rendre opérationnelle la coordination des différentes activités en organisant les liens hiérarchiques et fonctionnels du personnel de l'UGPUGP, veiller à la collaboration entre les membres de l'équipe pour garantir la cohérence et la complémentarité entre leurs interventions ; ✓ Mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage pour assurer l'exécution optimale des activités du programme ; ✓ Négocier les protocoles de partenariat et de prestation et s'assurer de la bonne exécution des contrats et conventions passés avec ces partenaires et opérateurs ; ✓ Préparer, organiser et participer aux missions d'appui technique, de supervision, de suivi, d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions. <u>Planification des activités</u> ✓ Planifier les activités du programme en concertation avec les RPI à travers la préparation des PTBA, leur approbation, leur validation ; ✓ Assurer l'opérationnalisation du PTBA en Plan d'Action budgétisé avec un chronogramme repartis entre les quatre îles : Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau ; ✓ Assurer la coordination, le contrôle, le suivi de l'ensemble des activités du programme ; ✓ Organiser les bilans des activités et coordonner la production des rapports d'avancement de l'exécution du programme, avec le Responsable du Suivi Évaluation, en faisant ressortir la dimension régionale du programme. <u>Administratives et financières</u> ✓ Superviser la gestion administrative ; ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes conventions et contrats de prestation de services, organiser leur évaluation annuelle et veiller à la préparation des rapports d'activités périodiques et à leur réception par le MAA et le FIDA dans les délais prévus par les contrats et conventions ; ✓ Assurer la responsabilité de l'ensemble des dépenses engagées par le programme (signer les comptes qui seront ouverts dans le cadre de l'exécution du Programme) ;
Lieu de travail	Le/la Coordonnateur (trice) est basé à Praia (île Santiago) avec des déplacements dans les trois autres îles.
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau BAC+5 en agroéconomie, agronomie, gestion de programmes, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience professionnelle minimum de dix (10) années dont au moins sept (07) ans d'expérience en gestion de programme avec des compétences avérées dans le domaine de développement des chaînes de valeurs ou de filières et de micro et petites entreprises rurales ; ✓ Bonnes capacités de gestion axée sur les résultats, d'animation d'équipe de travail, de communication et de suivi-évaluation de programmes ; ✓ Fortes capacités managériales, de négociation, de leadership pour pouvoir fédérer les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme : Etat, Organisation de producteurs, société civile, privés ; ✓ Excellentes connaissances du milieu rural au Cabo Verde ; ✓ Parfaite connaissance des orientations politiques nationales ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Proactif(ve), rigoureux(euse), communicatif(ve), pondéré(e), sobre, courtois(e), ponctuel(le), disponible et faire preuve d'une solide éthique professionnelle ; ✓ Maîtrise du portugais et bonne connaissance du français ; ✓ Maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) et bonne connaissance des TIC ; ✓ A compétence égale, les femmes et les jeunes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la Coordonnateur (trice) est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde

INGÉNIEUR EN IRRIGATION ET INFRASTRUCTURES RURALES

Hiérarchie	Sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Unité nationale d'exécution du PRO-AGUA (UGPUGP) et en coordination technique avec les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA), les agences de régulation (ANAS et ARME) et les sociétés concessionnaires d'eau.
Missions	- Assurer la planification, la supervision et le suivi technique de l'ensemble des systèmes d'irrigation, des infrastructures hydrauliques et des aménagements agricoles réalisés dans le cadre de la composante 1 du PRO-AGUA sur les quatre îles d'intervention (Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau). - Garantir la qualité technique, l'efficacité hydrique, la conformité aux normes nationales et internationales et la durabilité des ouvrages de mobilisation d'eau, des réseaux d'irrigation et des aménagements antiérosifs. - Coordonner les interventions avec les acteurs institutionnels, les concessionnaires, les municipalités et les bénéficiaires pour assurer l'intégration effective des infrastructures dans les systèmes de gestion existants et l'adoption de pratiques d'irrigation économe en eau.
Responsabilités	- Superviser la conception détaillée et l'exécution de l'ensemble des infrastructures hydrauliques et systèmes d'irrigation incluant extension des réseaux d'irrigation (52 km), réhabilitation des forages (28 unités), solarisation des systèmes de pompage (28 unités photovoltaïques) et construction des points d'abreuvement (23 ouvrages). - Assurer le suivi technique des aménagements résilients couvrant 192 ha incluant terrassements antiérosifs, parcellisation agricole adaptée à l'irrigation moderne et restauration écologique des bassins versants. - Coordonner avec ANAS la réalisation des études hydrologiques et hydrogéologiques préalables aux investissements pour garantir l'utilisation durable des ressources en eau et éviter la sur-extraction et la salinisation. - Garantir la conformité des travaux avec les procédures de passation de marchés du FIDA et les normes nationales en matière de construction d'infrastructures hydrauliques et de systèmes d'irrigation. - Organiser et superviser les mécanismes de maintenance en coordination avec les sociétés concessionnaires et veiller à la mise à jour des contrats de concession intégrant les nouveaux actifs. - Assurer le reporting technique régulier au Coordonnateur National et contribuer au système de suivi-évaluation du programme pour les indicateurs relatifs aux infrastructures hydrauliques et aux systèmes d'irrigation.
Tâches principales	- Elaborer les plans annuels d'investissement en infrastructure hydraulique et systèmes d'irrigation en coordination avec le MAA, ANAS, ARME et les municipalités, incluant la priorisation des forages à réhabiliter, des réseaux à étendre et des systèmes à solariser. - Superviser la préparation et la validation des études d'exécution pour l'ensemble des infrastructures hydrauliques, réseaux d'irrigation et aménagements agricoles en veillant à l'intégration des critères d'efficacité hydrique, de durabilité et de résilience climatique. - Coordonner la réalisation des enquêtes hydrologiques et hydrogéologiques, des tests de terrain et des bilans hydriques nécessaires pour éclairer les décisions d'investissement et éviter la dégradation des ressources en eau souterraines. - Superviser les travaux d'extension des 52 km de réseaux secondaires et tertiaires d'irrigation en veillant au respect des spécifications techniques, des coûts unitaires (USD 15/m tertiaire, USD 30/m secondaire), du dimensionnement hydraulique optimal et des délais de réalisation. - Assurer le suivi technique de la réhabilitation des 28 forages incluant décolmations, tubage, essais de pompage, remplacement des pompes, réfection des têtes de forage et mise aux normes électriques ainsi que la réhabilitation des tunnels d'infiltration et autres structures de gestion d'eau. - Superviser l'installation des 28 unités photovoltaïques de 26 kWp pour la solarisation des forages en veillant à la qualité des équipements, à la conformité des installations électriques, à l'optimisation de la production d'eau et à la réduction des coûts de pompage. - Coordonner la construction ou réhabilitation des 23 points d'abreuvement pour animaux incluant bassins maçonnés, abreuvoirs, systèmes de drainage et raccordements hydrauliques simples pour limiter la concurrence entre usages agricoles et pastoraux. - Superviser les travaux de terrassement antiérosif, de parcellisation agricole adaptée aux systèmes d'irrigation modernes et de restauration écologique sur les 192 ha ciblés incluant correction de pentes, banquettes, fossés d'infiltration, cordons pierreux, plantation d'espèces autochtones et utilisation de géotextiles. - Appuyer techniquement les producteurs dans l'adoption de systèmes d'irrigation économe en eau (goutte à goutte, micro-aspiration) en coordination avec les équipes de vulgarisation et veiller à l'optimisation de la gestion de l'eau au niveau parcellaire. - Organiser les missions techniques d'inspection des infrastructures et réseaux d'irrigation en coordination avec ANAS, ARME et les concessionnaires pour vérifier la conformité du fonctionnement, l'efficacité hydraulique, l'efficacité de la maintenance préventive et l'application des normes de qualité. - Coordonner avec les sociétés concessionnaires (Águas de Santiago, Águas de Porto Novo, Águas Brava, Águas de Rega) dès la phase de conception pour intégrer les besoins opérationnels, les exigences de maintenance et les modalités de raccordement aux systèmes existants. - Appuyer la finalisation ou adaptation des contrats de gestion des concessionnaires pour y intégrer les nouveaux actifs en précisant les responsabilités opérationnelles, les règles d'exploitation des forages et les exigences de maintenance continue. - Organiser les ateliers de coordination entre régulateurs, opérateurs, municipalités et MAA pour harmoniser les modalités de concession, les tarifs de l'eau agricole et les mécanismes de maintenance des ouvrages réhabilités ou construits. - Mobiliser les bénéficiaires et associations d'utilisateurs pour les phases de consultation, la validation des tracés de réseaux, la surveillance sociale des travaux, la formation à l'utilisation efficiente de l'eau et la valorisation des journées de travail communautaire.

	- Assurer la vérification indépendante des travaux réalisés par les sociétés de distribution d'eau lorsqu'elles interviennent en qualité d'entrepreneurs EPC conformément aux règles du FIDA. - Produire les rapports techniques trimestriels et annuels sur l'avancement des infrastructures incluant indicateurs physiques (km de réseau, ha irrigués, forages réhabilités), financiers et de conformité technique ainsi que les données O&M consolidées. - Contribuer au dispositif de suivi-évaluation du programme en fournissant les données relatives aux indicateurs de la composante 1 incluant surfaces irriguées (1294 ha), bénéficiaires touchés (2347 personnes), systèmes solarisés (28 unités) et forages réhabilités (28 unités).
Lieu de travail	Praia (Santiago) avec déplacements réguliers sur les quatre îles d'intervention du programme (Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau). Déplacements fréquents sur le terrain estimés à 60% du temps de travail.
Profil requis	- Diplôme d'ingénieur en irrigation et drainage, génie rural, hydraulique agricole, génie civil option hydraulique ou domaine équivalent avec minimum 7 ans d'expérience professionnelle pertinente. - Expérience avérée dans la conception, la supervision et la gestion de systèmes d'irrigation modernes (goutte à goutte, micro-aspiration, aspersion) et d'infrastructures hydrauliques agricoles incluant réseaux d'irrigation, forages, systèmes de pompage et ouvrages de mobilisation d'eau. - Expérience démontrée dans les projets de développement rural financés par des bailleurs internationaux (FIDA, Banque Mondiale, BAD) avec connaissance des procédures de passation de marchés et de supervision technique. - Connaissance approfondie des enjeux de gestion durable des ressources en eau et d'irrigation efficiente en contexte de rareté hydrique et de changement climatique, particulièrement dans les environnements insulaires arides. - Maîtrise des calculs hydrauliques, du dimensionnement des réseaux d'irrigation sous pression, de l'optimisation des débits et pressions ainsi que des techniques d'irrigation économe en eau. - Expérience dans la solarisation des infrastructures de pompage et connaissance des systèmes photovoltaïques pour applications agricoles. - Maîtrise des techniques de conservation des eaux et des sols, d'aménagement antiérosif, de parcellisation agricole et de restauration écologique des bassins versants. - Connaissance du contexte institutionnel capverdien en matière de gestion de l'eau et familiarité avec les agences ANAS et ARME ainsi que les sociétés concessionnaires d'eau. - Capacités démontrées de coordination avec multiples parties prenantes incluant autorités publiques, opérateurs privés, municipalités et organisations de producteurs. - Maîtrise des outils de conception technique (AutoCAD, Epanet ou équivalent pour calculs hydrauliques), de planification (MS Project ou équivalent) et de bureautique. - Excellentes capacités rédactionnelles pour production de rapports techniques en portugais. La maîtrise du français ou de l'anglais constitue un atout. - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, à former les producteurs aux bonnes pratiques d'irrigation et à superviser des prestataires externes. - Disponibilité pour déplacements fréquents en milieu rural insulaire avec conditions logistiques parfois difficiles.
Durée et type de contrat	Contrat à durée déterminée d'un renouvelable, aligné sur la durée de mise en œuvre du PRO-AGUA. Prise de fonction souhaitée dès l'effectivité du programme. Statut de cadre du programme avec rémunération selon grille nationale pour projets financés par le FIDA.

AGRONOME	
Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'Unité nationale d'exécution du programme (UGPUGP)
Missions	L'Expert Agronome est chargé (e) de planifier et d'assurer l'assistance technique pour la prise en compte des aspects relatifs aux filières végétales et animales.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UGPUGP et les relais de proximité dans les îles (RPI), il/elle est responsable de la planification, de l'exécution, du suivi et du compte-rendu des activités concernant les filière végétale et animales tout en s'assurant la complémentarité avec les autres activités.
Tâches principales	✓ Réviser les référentiels techniques des productions végétales et animales en collaboration avec les Directions techniques et les Délégations du MAA et la Recherche (INIDA et l'Université) ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects agronomique et zootechniques dans les études détaillées des bassins de production et participer au processus d'établissement de la situation de référence. ✓ Vérifier la pertinence technique des modules des formations qui seront dispensées par des prestataires de services (INIDA, DGASP, ONG, consultants). ✓ Vérifier avec AdR, à que les kits d'installation d'irrigation goutte à goutte soient conformes aux normes techniques de viabilité et durabilité. ✓ Assister les RPI dans le suivi. ✓ Proposer des pratiques et des techniques agroécologiques éprouvées qui ont un potentiel de mise à l'échelle et de réplication dans le cadre du projet. ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du projet, à l'actualisation du cadre logique et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués pour s'assurer de la prise en compte des aspects techniques de production végétale et animale, de résilience, CC et agroécologie ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités : collecte et saisi des données relatives aux indicateurs relatifs aux productions; ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l'évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du projet pour l'élaboration des PTBA et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Praia, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention du Projet.
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le développement des filières végétales et animales. ✓ Connaissance des pratiques et approches de résilience, adaptation au CC et agroécologie ; ✓ Bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs ; ✓ Attitude responsable et capacité avérée à exécuter plusieurs tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d'orienter, conseiller et coacher les acteurs du projet ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue portugais et bonne connaissance du français ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural capverdien ; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde.

TECHNICIEN POLYVALENT	
Hiérarchie	Sous l'autorité du coordinateur et la supervision directe du relais de proximité dans les îles (RPI) de l'île d'affectation
Missions	Le technicien polyvalent est chargé d'assister la mise en œuvre des toutes les actions agrosylvopastorales: activités structurantes et financement des porteurs des projets entrepreneuriales
Responsabilités	En collaboration étroite avec les autres experts du Projet, le technicien polyvalent contribuera à la planification, l'exécution, le suivi et le compte-rendu des activités du projet relevant du domaine tout en s'assurant de la cohérence avec les politiques et stratégie des filières agrosylvopastorales à Cabo Verde et la complémentarité avec les activités en cours des autres projets.
Tâches principales	✓ Collaborer avec la Direction régionale de l'agriculture ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations des acteurs des filières agrosylvopastorales (production, transformation, services à la production, etc.); ✓ Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires de services pour la mise en œuvre des actions concernant les investissements en participant à l'élaboration des termes de références; ✓ Assister la mise en œuvre des investissements structurants dans le secteur de l'eau et agrosylvopastorale, y compris la mobilisation et distribution de l'eau, l'installation des systèmes goutte à goutte, l'amélioration des habitats pour l'élevage des chèvres, la gestion des pâturages, et les investissements dans la stockage et conservation des produits agricoles et la transformation de produits agro-pastoraux ; ✓ Superviser et veiller à l'application des mécanismes de correcte gestion des infrastructures/investissements ; ✓ Contribuer à l'évaluation technique des plans d'affaire proposés dans les filières agrosylvopastorales ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités concernant les filières agrosylvopastorales en collaboration avec le Responsable de suivi-évaluation ; ✓ Travailler avec les responsables des autres secteurs et sous-composantes du projet pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre des initiatives dans les filières agrosylvopastorales (actions structurantes, formation et mise en place des entreprises) et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives au secteur agrosylvopastoral;
Lieu de travail	Siege du RPI du Projet dans l'île d'affectation (Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau), avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du projet.
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans l'appui au développement des chaînes de valeurs agro-pastorales. ✓ Expérience démontrée et prouvée dans l'accompagnement des acteurs des chaînes de valeurs agro-pastorales; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la production et au développement des filières agro-pastorales et gestion des ressources naturelles et environnementales à Cabo Verde ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Capable de travailler en équipe ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu et des communautés rurales à Cabo Verde ; ✓ Maîtrise de la langue portugais ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la technicien polyvalent est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail à Cabo Verde.

RESPONSABLE CIBLAGE, GENRE, NUTRITION ET INCLUSION SOCIALE	
Hiérarchie	La/le Responsable Ciblage, Genre, Nutrition et inclusion sociale sera sous la supervision directe du/de la Coordonnateur/trice du Programme
Missions	En qualité de Responsable Ciblage, Genre, Nutrition et inclusion sociale, il/elle est chargé(e) d'exécuter les activités en lien avec les thématiques transversales.
Responsabilités	Elle/il est responsable de la Supervision et de la bonne mise en œuvre des activités dans les domaines (thématiques) suivant(e)s : a) ciblage ; b) promotion de l'égalité des sexes et autonomisation de la femme ; d) inclusion des jeunes et des personnes vivant avec handicap ; e) agriculture sensible à la nutrition ; f) volet social des PESEC. Elle/il s'assure de la conformité des interventions aux orientations de la stratégie de Ciblage, Genre, Nutrition et inclusion sociale du programme et de la politique Genre du FIDA.
Tâches principales	Ciblage, Genre et inclusion sociale • Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte la dimension respect des principes d'égalité des sexes et de l'équité dans l'accès aux opportunités, facilités et dans la participation à toutes les activités promues ou soutenues directement ou indirectement par le programme ; • Participer à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) et du rapport annuel d'activités du Programme ; • Coordonner les activités spécifiques de ciblage, genre et celles en rapport avec l'autonomisation des femmes et à l'inclusion socio-économique de jeunes et des personnes vivant avec handicap ; • Assurer le suivi, la prise en compte et le respect des aspects genre dans toutes les études de pré-démarrage, de démarrage et au cours de la mise en œuvre du projet ; • Veiller à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action genre et jeunesse, ainsi que leur budgétisation dans les PTBA ; • Contribuer à l'élaboration des différents TDRs, dossiers d'appel d'offres pour garantir la prise en compte de la question du genre ; • Contribuer à la sélection et au recrutement des différents prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises...) devant œuvrer dans la mise en œuvre des activités genre et inclusion sociale ; • Assurer le suivi et contrôle des activités des prestataires ; • Participer à l'élaboration des rapports périodiques d'activités et rédiger les parties liées à l'intégration du genre et de l'inclusion sociale ; • Assister la/le Responsable de suivi-évaluation dans l'organisation ou l'encadrement des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer le respect des objectifs genre, et les effets du projet sur l'autonomisation économique des femmes, des connaissances, aptitudes et pratiques des bénéficiaires et l'inclusion socio-économique des personnes vulnérables (femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap). Accorder une attention particulière à l'indice mandataire Genre IE.2.1 sur l'autonomisation ; • Assister le/ou la Responsable de suivi-évaluation dans ses fonctions et spécialement sur les aspects genre et ciblage : vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des femmes chefs de ménages et des personnes en situation de handicap ; suivi et évaluation des effets et impact du projet sur l'insertion économique des jeunes et des femmes ; • Collaborer avec chaque spécialiste du projet pour l'intégration du genre dans les approches opérationnelles permettant l'atteinte des objectifs dans chaque composante et sous-composante ; • Conduire la méthodologie GALS+ et son suivi • Maintenir des relations de travail avec les ministères et institutions nationales impliqués dans la mise en œuvre du programme et les structures privées qui œuvrent pour la promotion du genre et l'autonomisation de la femme pour des partenariats utiles à l'atteinte des objectifs du projet en matière de genre ; • Assurer une communication régulière entre le projet et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres projets de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et d'intégration sociale ; • Participer aux missions de supervision du projet et veiller à la mise en œuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec le ciblage, le genre et l'inclusion sociale ; • Effectuer d'autres fonctions tel que requis dans le cadre de la mise en œuvre globale du programme. Spécificités sur les questions de nutrition • Le/la spécialiste veillera à ce que la nutrition soit intégrée de manière adéquate dans la documentation du projet. Sa mission consistera à coordonner et à soutenir les interventions et les acteurs de mise en œuvre des activités nutritionnelles. Il/Elle collaborera étroitement avec la responsable nutrition du projet au sein du FIDA pour garantir la bonne mise en œuvre de ce volet en conformité avec le projet et les stratégies du FIDA dans la matière. Plus précisément, le/la spécialiste • Élaborera un plan d'action détaillé pour la nutrition et identifiera les potentiels acteurs de mise en œuvre. • Contribuera au développement des conventions/contrats avec les prestataires de services pour la mise en œuvre des activités en lien avec la nutrition du projet • Réalisera une analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et élaborera un plan de mise en œuvre détaillé de la composante nutrition alignée au plan annuel budgétisé du projet ; • Veillera à ce que la collecte de données sur les indicateurs nutritionnels et leur intégration dans la base de données de suivi et évaluation du projet soit adéquate (par exemple, élaboration des termes de référence pour l'étude de référence et l'étude finale, conception d'études supplémentaires telles qu'une les connaissances, attitudes et perceptions des cibles du projet, ainsi que toute étude jugée pertinente dans le cadre du projet pour mieux comprendre et identifier les défis nutritionnels des populations ciblées;

	- Assurera le suivi du bon déroulement des activités par les prestataires de services dans les délais impartis et rendra compte des activités nutrition au projet ; - Coordonnera étroitement avec d'autres initiatives liées à la nutrition et partagera les progrès du projet du FIDA avec les parties prenantes concernées dans le cadre des mécanismes de coordination multisectorielle aux niveaux national et régional. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) - Les Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale, Climatique établissent les normes minimales à respecter pour évaluer les risques sociaux et environnementaux et les risques associés aux changements climatiques dans les projets et programmes du FIDA. Le/la spécialiste veillera à contribuer au suivi et à la vérification de la conformité du programme au volet social des PESEC, mais également au plan d'engagement des parties prenantes et au mécanisme de gestion des plaintes qui seront mis en place par Pro-Agua.
Lieu de travail	II/elle sera basé(e) au siège du PRO-AGUA avec des déplacements dans les zones d'interventions du Programme
Profil requis	- Être de nationalité Cabo Verdeenne - Diplôme universitaire supérieur d'une institution accréditée dans le domaine des Sciences sociales, agroéconomique, nutrition humaine, science alimentaire ou l'équivalent dans le domaine de la sécurité alimentaire ou dans un domaine lié au développement rural - Au moins 5 ans d'expérience et compréhension démontrée en matière de prise en compte du genre ou de la nutrition dans les projets de développement rural. - Expérience acquise dans le domaine du ciblage de la pauvreté, les questions d'équité des genres et au sein des projets/programmes de développement rural. - Expérience requise en matière de formation et de renforcement des capacités, la connaissance des synergies entre genre, nutrition et le changement climatique est fortement souhaitable. - Expérience acquise en matière d'interaction avec divers intervenants internes et externes est souhaitable. - Solides compétences en matière de gestion et de coordination de projets et des connaissances en suivi-évaluation de base sont souhaitables. - Solides compétences analytiques. - Capacité avérée de travailler en équipe. - Bonnes compétences en informatique. - Capacité de travailler de manière autonome avec supervision limitée et de travailler efficacement sous pression.
Durée et type de contrat	Un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et d'un contrat conforme à la législation en matière du travail du Cabo Verde

SPÉCIALISTE AGRIBUSINESS ET FINANCE RURALE

Hiérarchie	Le/la Spécialiste en agribusiness et finance rurale travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Unité d'exécution du Programme (UGPUGP) et en collaboration avec les autres membres de l'équipe d'exécution et en partenariat avec les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme
Missions	Le/la Spécialiste en agribusiness et finance rurale est chargé(e) de développer, structurer et renforcer la viabilité économique et commerciale des chaînes de valeur agricoles ciblées par le projet, en assurant l'intégration durable des producteurs et des PME rurales aux marchés, l'amélioration de la valeur ajoutée et l'attractivité des investissements privés.
Responsabilités	Le/la spécialiste en agribusiness et finance rurale aura la responsabilité d'appuyer le projet dans la structuration économique et commerciale des chaînes de valeur ciblées, le développement des marchés, le renforcement des capacités, la mobilisation des investissements privés et l'intégration durable des producteurs et PME rurales aux marchés, en vue d'améliorer la compétitivité, la valeur ajoutée et les revenus. x
Tâches principales	Le/la responsable en agribusiness et en finance rurale aura à exécuter les principales tâches suivantes dans le cadre de sa mission : - Participer et contribuer dans la planification des activités du projet et particulièrement des activités de la composante 2 ; - Contribuer dans l'identification et la sélection des sites d'intervention, des bénéficiaires directs, etc. et participer dans la définition des critères de sélection en collaboration avec les parties prenantes ; - Participer dans les sessions d'information, de sensibilisation et de priorisation des infrastructures post récolte à mettre en place ; - Fournir des orientations techniques dans la mise en œuvre des activités post récoltes ; - Participer et contribuer au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet ; - Contribuer à l'évaluation des performances des partenaires et prestations de services du projet ; - Collecter et analyser des données sur la production et la post récolte des filières appuyées afin de tirer des conclusions et des évidences devant contribuer à une mise en œuvre optimale des interventions du Programme; - Contribuer à l'identification des bonnes pratiques et promouvoir les visites et échanges d'expériences entre les acteurs ; - Contribuer à l'identification des besoins en renforcement des acteurs des chaînes de valeur - Participer à l'identification et à la sélection des services de prestation de services; - Fournir les orientations techniques dans la conception et/ou l'actualisation des modules de formation ; - Superviser toutes les activités de renforcement des capacités des acteurs en collaboration avec les structures étatiques et non étatiques ; - Entreprendre les évaluations des activités de renforcement des capacités et en tirer les leçons ; - Accompagner les acteurs et leurs organisations dans une meilleure identification et sélection des bénéficiaires des activités de renforcement des capacités ; - Proposer des outils et des mécanismes visant à améliorer leurs pratiques de gestion des entreprises et favoriser leur autonomiser ; - Coordonner les évaluations des activités de renforcement des capacités et identifier les faiblesses et besoins additionnels ; - Organiser et faciliter les rencontres B2B, rencontres d'affaires ; - Coordonner le suivi des engagements des acteurs, les négociations pour la construction des partenariats - Superviser les services de développement des entreprises dans l'accompagnement fourni aux acteurs ; - Conduire l'évaluation des appuis fournis par le Programme aux acteurs et en tirer les leçons et expériences ; - S'assurer de la qualité du coaching et de l'accompagnement rapproché des acteurs ; - Contribuer et orienter les acteurs dans la préparation des plans d'affaires ; - Participer au coaching des acteurs entrepreneurs. - Coordonner les appuis accordés dans la préparation des entreprises ; - Identifier les partenaires pertinents pour la mise en œuvre du volet financement des plans d'affaires, - Préparer les protocoles d'accord avec les partenaires identifiés et sélectionnés, - Participer aux différents comités de sélection, d'approbation des plans d'affaires pour financement, - Accompagner les institutions de financement dans la mise en place des produits et services financiers et non financiers au profit des bénéficiaires du Programme, - Superviser l'octroi des subventions aux bénéficiaires en collaboration avec les institutions de financement partenaires ; - Contribuer et orienter dans la préparation des plans d'affaires des candidats à l'entrepreneuriat, - Coordonner et superviser le suivi de l'utilisation des ressources par les bénéficiaires ; - Conduire, en collaboration avec les différentes parties prenantes, l'évaluation des partenariats entre les acteurs .
Lieu de travail	Le lieu d'affectation est Praia avec des missions fréquentes sur toutes les Iles d'intervention du Programme.

Profil requis	Le ou la candidat(e) à ce poste doit avoir : ✓ Un Niveau minimum BAC + 5 en Agronomie, en agroéconomie, en Agribusiness ou tout autre domaine pertinent ; ✓ Au moins 5 années d'expériences professionnelles le développement des chaines de valeur, dans l'appui à l'entrepreneuriat et dans la finance rurale ; ✓ Maitriser les techniques et outils d'analyse des chaines de valeur ; ✓ Une expérience avérée dans l'accompagnement des entreprises agroalimentaires ; ✓ Une expérience soutenue en renforcement des capacités des acteurs des chaines de valeur ; ✓ Bonne connaissance des filières d'intérêt pour l'Opération ; ✓ Une maitrise du Français et une connaissance moyenne de l'Anglais ; ✓ Une connaissance de l'environnement et du contexte national et local serait un atout considérable ; ✓ Une expérience dans le développement de l'agriculture contractuelle serait également un atout.
Durée et type de contrat	Il va s'agir d'un contrat de performance d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation qui surviendra à la fin de chaque période contractuelle. Le ou la spécialiste travaillera au sein de l'UGP et sera placé sous la supervision directe du chef d'équipe. Il ou elle travaillera en collaboration avec tous les membres de l'UGPUGP au niveau national et local.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UGPUGP
Missions	Le RAF a pour mission la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du programme sur le plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de : ✓ Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; ✓ Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ; ✓ Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du programme.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du programme, le RAF assure : ✓ L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ; ✓ L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Programme, dans le respect des délais impartis ; ✓ La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (bailleurs de fonds, privés). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place conformément à l'Accord de Financement ; ✓ La sauvegarde du patrimoine du Programme.
Tâches principales	<u>Système d'information et de gestion financière :</u> ✓ Participer à la conception dudit système ; ✓ Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ; ✓ Veiller à son évaluation et à sa mise à jour. <u>Organisation générale :</u> ✓ Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ; ✓ Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ; ✓ Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel de l'UGPUGP et des RPI et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ; ✓ Assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel ; ✓ Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur bon classement ; ✓ Superviser la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ; ✓ Elaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés. <u>Elaboration, contrôle et suivi budgétaire :</u> ✓ Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ; ✓ Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des programmes d'activités et de budgets ; ✓ Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les fournisseurs et prestataires agréés par le Programme ; ✓ Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ; ✓ Procéder en relation avec le spécialiste en suivi évaluation, à l'analyse des coûts des activités du programme. <u>Système comptable :</u> ✓ Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ; ✓ Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables : - Grands livres mensuels : généraux et analytiques ; - Balances mensuelles : générales et analytiques ; - Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ; - Rapprochements mensuels des comptes bancaires ; - Production des états de fin d'année. <u>Trésorerie :</u> ✓ Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du programme ; ✓ Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens ; ✓ Valider les rapprochements mensuels des comptes bancaires ; ✓ S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des Comptes Désignés ; ✓ Superviser et valider l'élaboration des Demande de Retrait de Fonds (DRF) ; ✓ Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane ; ✓ Valider les rapprochements bancaires mensuels. <u>Autres attributions fonctionnelles :</u> ✓ Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,

	✓ Veiller à ce que les moyens du Programme notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité. ✓ Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que : - Les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Programme soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; - Le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. ✓ Superviser la gestion administrative, financière et comptable des partenaires de mise en œuvre et mettre en place les appuis nécessaires en matière de renforcement des capacités ; ✓ S'assurer de la mise en œuvre correcte de la procédure d'évaluation du personnel. <u>Contrôle :</u> ✓ Contrôler le respect des plans de travail ; ✓ Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ; ✓ Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance. <u>Formation :</u> ✓ Identifier les besoins de formation du personnel chargé des aspects administratifs et financiers du programme ; ✓ Établir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ; ✓ S'assurer de l'exécution du plan de formation. <u>Audits/missions de supervision/appui et revue technique/évaluation du Programme :</u> ✓ Assurer la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ; ✓ Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. <u>Préparation des rapports :</u> ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du programme ; ✓ Préparer le rapport financier intérimaire du Programme ; ✓ Établir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ; ✓ Superviser la production de l'état mensuel des DRF comptables ; ✓ Superviser l'établissement des états financiers annuels.
Lieu de travail	Praia, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Programme.
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projet/programme de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du portugais et connaissance de français ; ✓ Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ; ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la RAF est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde.

COMPTABLE DE L'UGPUGP	
Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGPUGP et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions	Appuyer le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de l'UGPUGP du programme. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l'application correcte de l'ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l'emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d'exécution du Programme, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur au Cabo Verde.
Responsabilités	A ce titre, il / elle doit : ✓ Assurer la tenue la comptabilité générale et analytique du programme et veiller à la régularité et à la sincérité des écritures comptables dans les conditions professionnelles, déontologiques et de délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière ; ✓ Inscrire son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cabo Verde et en garantissant les exigences de : (a) consistance et d'exhaustivité; (b) fiabilité et de pertinence ; (c) sincérité et de régularité; ✓ Collaborer avec les cadres de l'UGPUGP, des RPI et tous les partenaires à la mise en œuvre du programme. ✓ Établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : - Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc., - Grands livres généraux et analytiques, balances générales et analytiques
Tâches principales	<u>Généralement :</u> ✓ Internaliser l'ensemble des documents administratifs, financiers et comptables du programme ; ✓ Faire une exécution rationnelle des dépenses conformément à l'esprit de la lettre à l'Emprunteur et de l'accord de prêt/don et ce, en respect des dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables ; ✓ Assurer la comptabilité général et budgétaire à trois niveaux, de toutes les pièces justificatives du programme en garantissant les exigences de : (i) consistance et d'exhaustivité ; (ii) fiabilité et de pertinence ; et (iii) sincérité et de régularité ; ✓ Saisir quotidiennement les opérations et éditer les brouillards de saisie après pointage des opérations saisies et les pièces justificatives à les faire valider par le RAF ; ✓ Éditer périodiquement pour analyse, les grands livres auxiliaires, analytiques et généraux, les balances auxiliaires, analytiques et générales ; ✓ Tenir à jour les livres auxiliaires et établir les états de synthèses intermédiaires, périodiques et les états financiers et les analyses de comptes pour s'assurer de la fiabilité, de la consistance et de l'évolution des informations comptables et budgétaires produites ; ✓ Assurer la tenue des livres trésorerie et l'édition régulière et à bonne date des situations requises ; ✓ Assurer le suivi régulier des DRF en cours de paiement chez le bailleur ✓ Préparer le plan de trésorerie et de le mettre à jour mensuellement ✓ Élaborer les rapprochements bancaires à bonne date avec analyse et documentation des écritures en suspens ; ✓ Assurer la détention du chéquier en circulation et assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement. ✓ Veiller à la bonne tenue, la conservation et à la sécurité (classement et archivage) de l'ensemble des documents et pièces justificatives ; ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du programme ; ✓ Assurer le back-up (remplacement) en cas d'indisponibilité du RAF à l'exclusion du pouvoir de signature des chèques. <u>De manière plus spécifique :</u> ✓ Élaborer et soumettre à temps au RAF, les projets de DRF incluant les justificatifs ; ✓ Mettre en place et faire appliquer au sein de l'UGPUGP, un système de contrôle interne permanent efficace et rigoureux ; ✓ Produire des données historiques utiles à une meilleure préparation des PTBA, et à l'évaluation de la performance budgétaire du programme ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Élaborer et mettre à jour le registre de l'ensemble des contrats et conventions signés tant au niveau de l'UGPUGP que des RPI; ✓ Participer à la préparation du Programme de Travail Annuel et Budget (PTAB) du programme ✓ Enregistrer les opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité conformément au SYSCOHADA ; ✓ Élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7); ✓ Obtenir auprès des partenaires de terrain des pièces justificatives probantes des fonds mis à leur disposition dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, en vue de leurs classements et de la préparation des DRF ; ✓ Gérer la caisse de menues dépenses ; ✓ Classer et imputer les pièces comptables ; ✓ Saisir les pièces comptables sous le logiciel de comptabilité retenu par le Programme ; ✓ Analyser et justifier les soldes des comptes ; ✓ Préparer les états de paie des salaires et indemnités, ainsi que les déclarations fiscales etc.; ✓ Assurer l'inventaire annuel et la codification des immobilisations ; ✓ Établir mensuellement les états de rapprochement bancaire ; ✓ Assurer l'entretien des immobilisations ; ✓ Gérer le personnel;

	✓ Gérer les stocks (carburant et fourniture de bureau) ; ✓ Assurer le traitement des opérations de règlements ; ✓ Tenir le registre des chèquiers et celui des chèques et des ordres de virement émis ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Assurer le suivi des coûts par catégorie de dépenses, par composantes et par source de financement ; ✓ Préparer efficacement les missions d'audit des comptes ; ✓ Participer à l'organisation et à la réalisation de toutes les missions de suivi et supervision du FIDA et celles des services de l'administration ; ✓ Participer à l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les rapports spécifiques du Programme. ✓ Participer aux commissions de dépouillement des passations de marchés et aux négociations financières des contrats ; ✓ Suivre les besoins en trésorerie et l'envoi des DRF de manière régulière ✓ Assurer la vérification interne des comptes selon les normes internationales d'audit, y compris l'audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds FIDA sont effectués sur la base de relevés de dépenses; ✓ Consolider les Rapports de suivi financiers ; ✓ Produire les états financiers consolidés ; ✓ Acheminer les biens acquis vers les régions et assurer la logistique du Programme ; ✓ Collecter les informations en provenance des autres composantes et mettre à jour, tous les trois mois, le coût des activités par rapport aux prévisions initiales.
Lieu de travail	Praia, siège de la coordination du Programme
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. Le/la Comptable devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural. Il/elle devra répondre au profil suivant : ✓ Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ; ✓ Être capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ; ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA; ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (FIDA et autres); ✓ Une bonne expression orale et écrite en portugais et la maîtrise du français c'est un atout ; ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ; ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d'un programme de développement à financement extérieur ; ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ; ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la Comptable est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde

SECRÉTAIRE-COMPTABLE AU NIVEAU DU RPI

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordinateur, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable de l'UGPUGP
Missions	Appuyer le comptable et le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de des RPI. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l'application correcte de l'ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l'emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d'exécution du Programme, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur au Cabo Verde.
Responsabilités	A ce titre, il / elle doit : ✓ Assurer la tenue la comptabilité générale et analytique du programme et veiller à la régularité et à la sincérité des écritures comptables dans les conditions professionnelles, déontologiques et de délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière ; ✓ Inscrire son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cabo Verde et en garantissant les exigences de : (a) consistance et d'exhaustivité; (b) fiabilité et de pertinence ; (c) sincérité et de régularité; ✓ Collaborer avec les cadres de l'UGPUGP, des RPI et tous les partenaires à la mise en œuvre du programme. ✓ Établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : - Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc., - Grands livres généraux et analytiques, balances générales et analytiques
Tâches principales	✓ Collaborer étroitement avec les autres membre de l'équipe RPI ✓ Assurer la tenue des livres comptables ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ; ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement ; ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ; ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ; ✓ Centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ; ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures ; ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ; ✓ Assurer le suivi du véhicule : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ; ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ; ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ; ✓ Elaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du Programme ; ✓ Préparer les états mensuels de paiement des honoraires des prestataires ; ✓ Participer aux travaux d'audit ; ✓ Participer à la préparation des PTBA ; ✓ Produire un rapport financier mensuel, trimestriel et annuel.
Lieu de travail	Siège des RPI dans les îles de Fogo, Santo Antao et Sao Nicolau
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne. Avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural. Il/elle devra répondre au profil suivant : ✓ Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ; ✓ Être capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ; ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA; ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (FIDA et autres); ✓ Une bonne expression orale et écrite en portugais et la maîtrise du français c'est un atout ; ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ; ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d'un programme de développement à financement extérieur ; ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ; ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la Secrétaire-Comptable est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde

**RESPONSABLE SUIVI-ÉVALUATION ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
(RESPONSABLE S&E ET SIG)**

Hiérarchie	Le/la Responsable S&E et SIG est sous la supervision directe du/de la coordinateur(trice) de programme Il/elle fait partie intégrante du personnel clé de l'unité nationale d'exécution du programme (UGPUGP). Il/Elle est responsable de l'unité de suivi et d'évaluation, composée d'un(e) assistant(e) suivi et évaluation, qui est composé de quatre assistants, un sur chaque île ciblée par le programme (Fogo, Santo Antão, São Nicolau et Santiago) et au sein des institutions de mise en œuvre. Il/Elle collabore étroitement avec le RAF, le/la responsable de la gestion des connaissances, le/la responsable de composante et les spécialistes techniques du programme.
Missions	• Planifier et superviser les activités décrites dans le plan ou le manuel de suivi et d'évaluation. • Fournir des informations exactes, complètes et à jour sur le programme afin d'aider la direction du programme, le gouvernement et les bailleurs de fonds à prendre des décisions éclairées. • Fournir en temps opportun des informations pertinentes aux parties prenantes du programme, par le biais de rapports, de présentations et d'autres moyens de communication.
Responsabilités et Tâches principales	Cette section décrit les responsabilités et les tâches qui doivent être accomplies par Le/la Responsable S&E et SIG : Gestion de l'unité et du personnel contribuant au S&E • Recrutement et supervision directe des assistants de S&E exploités sur les quatre îles de mise en œuvre • Recrutement et supervision des consultants nationaux et internationaux assurant la formation ou l'appui technique • Identifier et recruter le personnel de suivi et d'évaluation supplémentaire nécessaire, le cas échéant. Mise en place du système • Clarifier les besoins d'information des parties prenantes du programme : direction, gouvernement, FIDA, autres donateurs, bénéficiaires, etc. • Examiner et valider le cadre logique et la théorie du changement. • Finaliser un plan de S&E basé sur la conception du programme, en particulier la théorie du changement et le Cadre Logique, en utilisant une approche participative. • Concevoir des formats pour la collecte de données et les rapports d'avancement. • Répartir les rôles et responsabilités en matière de suivi et d'évaluation entre le personnel du programme et les institutions de mise en œuvre. • Concevoir et mettre en place le SIG et veiller à son alignement avec les systèmes nationaux et à sa capacité à répondre aux besoins d'information des principales parties prenantes, notamment pour les activités liées à l'irrigation et aux infrastructures hydrauliques. Planification • Organiser les réunions annuelles de planification locale et l'atelier annuel de planification du programme. • Participer à l'élaboration du plan d'action de suivi et d'évaluation, et plan annuel en collaboration avec l'équipe fiduciaire et les responsables des composantes, notamment en fixant les objectifs annuels de résultats. • Préparer le plan de travail annuel de suivi et d'évaluation. Collecte et saisie des données dans Une base de données électronique centralisée / logiciel • Garantir la collecte en temps opportun des données pertinentes en fonction des besoins d'information et conformément au plan de travail de suivi et d'évaluation. • Garantir la collecte et la disponibilité des données pour les indicateurs et sur la portée totale, désagrégées dans la mesure pertinente et détaillée dans le cadre logique. • Vérifier la qualité des données collectées et veiller à leur saisie en temps opportun dans le SIG du programme. Suivi • Suivre la mise en œuvre des activités du Plan de travail et budget annuel (PTBA) • Suivre les résultats annuels et finaux des indicateurs par rapport aux objectifs du PRO-AGUA • Effectuer régulièrement des missions de suivi sur le terrain • Mettre à jour le cadre logique et les informations relatives à l'avancement physique en fonction du PTBA • Participer aux missions de supervision du FIDA en préparant les rapports de suivi et d'évaluation requis, en facilitant l'accès aux données de suivi et d'évaluation et en fournissant toute autre information nécessaire. Évaluation • Élaborer les termes de référence pour les enquêtes quantitatives initiales, à mi-parcours et finales en utilisant les directives de mesure du FIDA relatives aux coûts d'enquête, le cas échéant, et participer à la sélection des prestataires de services • Réaliser ou superviser directement la réalisation des enquêtes quantitatives initiales, à mi-parcours et finales. Analyse et rapport • Analyser les résultats, signaler tout problème et proposer des ajustements/mesures correctives et des recommandations. • Dans les délais impartis, préparer et soumettre les rapports de suivi et d'évaluation requis (rapports annuels d'avancement, AWPB, etc.). • Organiser l'atelier annuel d'examen du programme, axé sur les rapports annuels de performance, les enseignements tirés et les recommandations (cet atelier peut être combiné avec l'atelier annuel de planification). • Préparer et fournir des informations en réponse aux demandes des principales parties prenantes, conformément au cadre de mesure des résultats convenu pour le programme. Formation • Identifier les besoins de formation en matière de suivi et d'évaluation et de SIG et élaborer un plan de renforcement des capacités dans ces domaines. • Fournir un encadrement et une formation (selon les besoins) au personnel de l'unité de gestion de programme, aux partenaires de mise en œuvre responsables du suivi et de l'évaluation, ainsi

	qu'aux parties prenantes, sur les aspects liés au suivi et à l'évaluation dans le cadre de leurs tâches. Autres • Veiller à ce que les activités de planification, de suivi et d'évaluation soient menées conformément aux directives et procédures du programme, à l'accord financier et aux décisions du comité de pilotage du programme et soient alignées et intègrent les exigences des donateurs (FIDA) et du gouvernement. • Collaborer étroitement avec le KM et le responsable de la communication en fournissant des données probantes. • Effectuer toute autre tâche assignée par le coordonnateur de programme.
Principaux Résultats/Livrables	Plan de S&E • Document stratégique contenant des informations clés sur tous les aspects de la fonction S&E du programme Système d'information de gestion (SIG), notamment le logiciel TomPro Monitoring et tout supplément pour S&E et SIG • Mise en place, avec l'aide d'autres spécialistes du programme externes (consultants et partenaires), du système informatisé qui facilite le maintien des données sur les plans, les progrès, les performances et les résultats dans un seul endroit, de manière sécurisée et facilement accessible ; et transforme de grandes quantités de données en informations utiles • Intégrer l'utilisation des SIG (par exemple, QGIS) dans le suivi des projets, notamment pour les activités d'irrigation et d'infrastructures hydrauliques PTBA consolidé • Contributions aux PTBA continues, incluant la liste des activités prévues et leurs coûts, établis à partir des contributions des principales parties prenantes et des institutions de mise en œuvre Rapports trimestriels et annuels consolidés • Rapports d'avancement globaux, basés sur les données de suivi et d'évaluation, les données financières et les documents soumis par les institutions de mise en œuvre, avec une analyse des progrès et des résultats, et des recommandations d'amélioration • <i>Reporting</i> à MAA/DGPOG via le système demandé et conformément au cadre logique de <i>Sistema de Seguimento e Avaliação do Ministério da Agricultura e Ambiente (SS&A du MAA)</i> Présentations de suivi et d'évaluation et recommandations pour la gestion de programme et les principales parties prenantes • Cadre logique avec données d'indicateurs actualisées pour les réunions de gestion régulières et les missions de supervision ; Informations de suivi et d'évaluation traitées, incluant une analyse des progrès et des performances, ainsi que des recommandations pour les réunions de gestion régulières. Rapport d'enquête initiale avec données des indicateurs du cadre logique • Gérer le prestataire de services ou l'institution partenaire qui réalise l'enquête initiale ciblée et veiller à la production d'un rapport de qualité contenant des données d'indicateurs. Rapport d'enquête à mi-parcours avec données des indicateurs du cadre logique • Gérer le prestataire de services ou l'institution partenaire qui réalise l'enquête à mi-parcours ciblée et veiller à la production d'un rapport de qualité contenant des données d'indicateurs. Rapport d'évaluation à mi-parcours • Coordonner l'auto-évaluation préalable au rapport d'évaluation à mi-parcours et produire un rapport d'évaluation à mi-parcours présentant des informations sur les progrès et les résultats, ainsi qu'une analyse des performances du programme et de ses institutions de mise en œuvre. et avec des recommandations sur la manière d'améliorer la stratégie du programme et les approches de mise en œuvre pendant le reste de la période du programme. Rapport d'enquête d'achèvement avec données d'indicateur du cadre logique • Gérer le prestataire de services ou l'institution partenaire qui mène l'enquête d'achèvement ciblée et garantir qu'un rapport de bonne qualité avec des données d'indicateur et une évaluation d'impact est produit. Rapport d'achèvement du programme • Gérer/assister l'équipe qui effectue l'exercice d'achèvement du programme et garantir que des données de S&E complètes, précises et à jour sont disponibles et incorporées dans le rapport d'achèvement du programme. Organisation des formations périodiques et assistance technique • L'organisation de la formation pour l'unité de suivi et d'évaluation est mise en place au démarrage et à mi-parcours du programme, afin de garantir l'utilisation des meilleures pratiques en matière de suivi et d'évaluation et de SIG. • Garantir une utilisation stratégique de l'assistance technique internationale pour améliorer les principaux livrables de suivi et d'évaluation afin de répondre aux exigences des donateurs et d'adapter les programmes, notamment les rapports annuels et les études réalisées au début, à mi-parcours et à terme.

Lieu de travail	Basé à Praia, Santiago, dans le UGPUGP, avec des déplacements périodiques autour des quatre îles de mise en œuvre (Fogo, Santo Antão, São Nicolau et Santiago)
Profil requis	Formation • Diplôme de maîtrise ou expérience équivalente dans un domaine lié au développement rural, à la gestion de projets, à l'économie, aux statistiques ou tout autre domaine pertinent. Expérience professionnelle • Au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente et directe en tant que spécialiste du suivi et de l'évaluation dans le domaine du développement. • Expérience de travail au sein d'une organisation internationale et/ou d'un gouvernement. • Une expérience des projets du FIDA serait un avantage. Compétences • Aptitudes avérées en recherche et analyse, notamment pour transformer les données en informations et conclusions utiles. • Expertise des méthodes et approches de suivi et d'évaluation (cadre logique, théorie du changement, analyse des parties prenantes, collecte de données quantitatives et qualitatives, adaptation au contexte local, approches participatives, etc.). • Solide compréhension du développement rural, y compris des aspects tels que le ciblage des populations rurales pauvres, l'inclusion des femmes et des jeunes, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. • Volonté d'effectuer un travail de terrain et d'interagir avec les bénéficiaires du programme et les autres parties prenantes dans les zones rurales isolées. • Excellentes aptitudes à la rédaction de documents, notamment pour la présentation d'analyses ou de recherches. • Bonnes aptitudes à la communication et aux relations interpersonnelles, et capacité à collaborer efficacement avec diverses parties prenantes et agences de mise en œuvre. • Capacité à travailler de façon autonome et en équipe. • Sens de l'organisation et capacité à gérer plusieurs tâches simultanément. Maîtrise de l'outil informatique • Excellente maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint et autres logiciels de suivi et d'évaluation), et d'Internet. • Maîtrise de l'analyse de données. • Expérience de l'utilisation des systèmes SIG. • La connaissance de TomPro est un avantage. Langues • Excellente maîtrise du portugais. • Connaissance de français ou d'anglais est un avantage.
Durée et type de contrat	1 an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance jugée satisfaisante.

ASSISTANT SUIVI-ÉVALUATION, GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATIONS (ASSISTANT S&E, GC ET COMMUNICATIONS)	
Hiérarchie	L'Assistant S&E, GC et Communications est sous la supervision directe du/de la Responsable S&E et SIG. L'Assistant S&E, GC et Communications est sous la supervision directe du/de la Responsable S&E et SIG. Il y aura des rapports en ligne pointillée au/a la Chargé(e) de GC, SSTC et Communications étant donné les activités conjointes. composé de quatre assistants, un sur chaque île ciblée par le programme (Fogo, Santo Antão, São Nicolau et Santiago) et au sein des institutions de mise en œuvre. L'Assistant S&E, GC et Communications collabore étroitement avec les autres assistants S&E, GC, et Communications dans les autres îles ciblées par le programme, le/la responsable de composante, autres membres du personnel des relais de proximité dans les îles (RPI), et les spécialistes techniques du programme.
Missions	Suivre l'avancement de la mise en œuvre sur l'île cible, conformément à la planification annuelle (PTBA et autres), y compris la supervision trimestrielle des activités. Piloter la collecte de données pour les activités sur l'île cible, notamment en coordonnant avec tous les partenaires et acteurs concernés fournissant des données primaires. (Agences nationales et régionales de l'eau, autorités municipales et régionales, coopératives, petites et moyennes entreprises, institutions financières, agriculteurs, etc.) Appuyer le processus de production de rapports supervisé par le/la Responsable S&E et SIG et l'UGPUGP en réalisant un premier contrôle de la qualité des données et en partageant les résultats et les rapports en vue de leur consolidation au niveau du programme. Proposer l'élaboration de leçons apprises pertinentes et des pistes de communication pour l'échelle insulaire, sous la supervision du/de la Chargé(e) de GC, SSTC et Communications.
Responsabilités et Tâches principales	Cette section décrit les responsabilités et les tâches qui doivent être accomplies par L'Assistant S&E, GC et Communications : Appui pour la mise en place du système • Appui le/la Responsable S&E et SIG à finaliser une section dans le plan de S&E pour l'île de focus basé sur la conception du programme, en particulier la théorie du changement et le Cadre Logique. • Supporter à concevoir des formats pour la collecte de données et les rapports d'avancement pour l'île de focus. • Supporter à concevoir et mettre en place le SIG et veiller à son alignement pour les activités du programme l'île de focus, notamment pour les activités liées à l'irrigation et aux infrastructures hydrauliques. Planification • Organiser les réunions locale en avance de l'atelier annuel de planification du programme du UGPUGP. • Appuyer à préparer le plan de travail annuel de suivi et d'évaluation. Collecte et saisie des données dans Une base de données électronique centralisée / logiciel • Garantir la collecte en temps opportun des données pertinentes en fonction des besoins d'information et conformément au plan de travail de suivi et d'évaluation. • Garantir la collecte et la disponibilité des données pour les indicateurs et sur la portée totale, désagrégées dans la mesure pertinente et détaillée dans le cadre logique. • Vérifier la qualité des données collectées et veiller à leur saisie en temps opportun dans le SIG du programme. Suivi • Suivre la mise en œuvre des activités du Plan de travail et budget annuel (PTBA) pour l'île de focus • Suivre les résultats annuels et finaux des indicateurs par rapport aux objectifs des activités pour l'île de focus • Effectuer régulièrement des missions de suivi sur le terrain • Contribuer les informations pour the UGPUGP à mettre à jour le cadre logique et les informations relatives à l'avancement physique en fonction du PTBA Analyse et rapport • Analyser les résultats, signaler tout problème et proposer des ajustements/mesures correctives et des recommandations. • Dans les délais impartis, préparer et soumettre les rapports de suivi et d'évaluation requis (rapports annuels d'avancement, AWPB, etc.). • Organiser l'atelier annuel d'examen du programme, axé sur les rapports annuels de performance, les Gestion de connaissance • Identifier les enseignements potentiels tirés de l'expérience que l'UGPUGP pourrait consolider en vue de leur diffusion aux parties prenantes et de l'adaptation du programme. • Appuyer la préparation des ateliers et activités de partage des connaissances animés par le/la chargé(e) de la gestion des connaissances et de la communication. Communications • Identifier les opportunités de communication que l'UGPUGP pourrait consolider au niveau du programme. • Promouvoir le matière de communication concernant l'île ciblée. Autres • Veiller à ce que les activités de planification, de suivi et d'évaluation soient menées conformément aux directives et procédures du programme, à l'accord financier et aux décisions du comité de pilotage du programme et soient alignées et intègrent les exigences des donateurs (FIDA) et du gouvernement. • Effectuer toute autre tâche assignée par le/la Responsable S&E et SIG.

Tâches principales	Contributions au Plan de S&E - Sections spécifique pour l'île du focus dans le document stratégique contenant des informations clés sur tous les aspects de la fonction S&E du programme Contributions au PTBA consolidé - Contributions aux PTBA continues, incluant la liste des activités prévues et leurs coûts, établis à partir des contributions des principales parties prenantes et des institutions de mise en œuvre Contributions aux Rapports trimestriels et annuels consolidés - Rapports d'avancement globaux, basés sur les données de suivi et d'évaluation, les données financières et les documents soumis par les institutions de mise en œuvre, avec une analyse des progrès et des résultats, et des recommandations d'amélioration Présentations de suivi et d'évaluation et recommandations pour la gestion de programme et les principales parties prenantes - Cadre logique avec données d'indicateurs actualisées pour les réunions de gestion régulières et les missions de supervision ; Informations de suivi et d'évaluation traitées, incluant une analyse des progrès et des performances, ainsi que des recommandations pour les réunions de gestion régulières. Production et diffusion de connaissances - Pilotage d'au moins un produit de gestion des connaissances (par an) pour l'île ciblée et garantie de sa diffusion - Contribution aux produits, ateliers et initiatives d'UGPUGP au niveau du programme Assurer la communication, notamment avec les acteurs clés du programme sur l'île - Piloter la production d'au moins un outil de communication par an pour l'île ciblée et veiller à sa diffusion auprès des parties prenantes - Veiller à ce que les mises à jour du programme soient communiquées aux communautés où les activités sont mises en œuvre et permettre un retour d'information au programme - Contribuer aux efforts de communication d'UGPUGP au niveau du programme
Lieu de travail	Un relais de proximité dans les îles (RPI) pour les quatre îles ciblées par le programme (Fogo, Santo Antão, São Nicolau ou Santiago)
Profil requis	Formation - Une licence ou expérience équivalente dans un domaine lié au développement rural, à la gestion de projets, à l'économie, aux statistiques ou tout autre domaine pertinent. Expérience professionnelle - Au moins 2 ans d'expérience professionnelle pertinente et directe en tant qu'assistant du programmes ou du suivi et de l'évaluation dans le domaine du développement. - Expérience de travail au sein d'une organisation internationale et/ou d'un gouvernement. - Une expérience des projets du FIDA serait un avantage. Compétences - Compréhension of des méthodes et approches de suivi et d'évaluation (cadre logique, théorie du changement, analyse des parties prenantes, collecte de données quantitatives et qualitatives, adaptation au contexte local, approches participatives, etc.). - Compréhension du développement rural, y compris des aspects tels que le ciblage des populations rurales pauvres, l'inclusion des femmes et des jeunes, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. - Volonté d'effectuer un travail de terrain et d'interagir avec les bénéficiaires du programme et les autres parties prenantes dans les zones rurales isolées. - Expériences à la rédaction de documents, notamment pour la présentation d'analyses, les publications des leçons prise ou les pièces de la communication. - Bonnes aptitudes à la communication et aux relations interpersonnelles, et capacité à collaborer efficacement avec diverses parties prenantes et agences de mise en œuvre. - Capacité à travailler de façon autonome et en équipe. Maîtrise de l'outil informatique pour S&E, GC, et les communications - Maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint), et d'Internet. - Maîtrise de l'analyse de données. - Maîtrise des systèmes de communication actuels, tels que les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, etc.) - Expérience de l'utilisation des systèmes SIG. Langues - Excellente maîtrise du portugais. - Connaissance de français ou d'anglais est un avantage.
Durée et type de contrat	1 an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance jugée satisfaisante.

RESPONSABLE EN PASSATION DES MARCHÉS (RPM)	
Hierarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur
Missions	Le/la Responsable de Passation des Marchés est chargé de la gestion complète du processus d'achat, de la planification au suivi de l'exécution des contrats, en veillant au respect des procédures, à la transparence et à la performance globale des acquisitions du projet.
Responsabilités	Le/la RPM s'occupera de la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus. Il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d'accès équitable et d'objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés.
Tâches principales	✓ Élaborer et mettre à jour le plan d'approvisionnement (PPM) sur OPEN en coordination avec les responsables techniques du projet. ✓ Veiller à ce que l'ensemble du processus d'approvisionnement, y compris le suivi de l'exécution des contrats, soit rigoureusement exécuté sur la plateforme OPEN, conformément aux procédures établies. ✓ Rédiger les documents d'appel d'offres (TD), les demandes de propositions (RFP), les lettres d'invitation, les notes internes, les lettres d'attribution et les contrats, etc. ✓ Veiller à la bonne publication des avis d'appel d'offres et contrôler leur distribution aux soumissionnaires. ✓ Organiser et participer aux séances d'ouverture et d'évaluation des offres. ✓ Rédiger et valider les rapports d'analyse des offres, en veillant à leur conformité avec les exigences du FIDA. ✓ Préparer les demandes d'avis de non-objection (NON) et assurer le suivi des réponses avec le FIDA. ✓ Suivre l'exécution administrative et financière des contrats sur OPEN, en liaison avec les composantes techniques et la coordination. ✓ Assurer l'archivage systématique et sécurisé (physique et numérique) de tous les documents liés à chaque procédure de passation de marché. ✓ Former et superviser le personnel impliqué dans les processus de passation des marchés. ✓ Suivre les évolutions juridiques et opérationnelles du cadre réglementaire national et des directives du FIDA. ✓ Préparer des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, annuels) sur l'état d'avancement des marchés publics.
Lieu de travail	Praia, siège de la coordination du Programme
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne ✓ Diplôme universitaire (BAC+5) en ingénierie, droit, administration publique ou dans un domaine connexe. ✓ Au moins 7 ans d'expérience pertinente dans le domaine des achats, dont au moins 4 ans dans le cadre d'un projet financé par un bailleur de fonds international. ✓ Maîtrise parfaite des procédures de passation des marchés du FIDA ou d'autres bailleurs de fonds multilatéraux (BM, BAD, UE, etc.). ✓ Solide expérience dans la gestion des plans d'approvisionnement, la rédaction des documents d'appel d'offres et des contrats, et la conduite des procédures d'approvisionnement. ✓ Connaissance avérée des réglementations nationales en matière de marchés publics. ✓ Rigoureux, organisé, capable de travailler de manière autonome et en équipe. ✓ Maîtrise des outils informatiques de gestion des achats : OPEN, STEP, etc. ✓ Maîtrise de Microsoft Office ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du portugais et connaissance de français ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés
Durée et type de contrat	Le/la Responsable en passation des marchés est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde

ASSISTANT(E) EN PASSATION DES MARCHÉS

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordinateur et la supervision du RPM
Missions	Fournir un soutien technique et administratif efficace au RPM afin de garantir une gestion fluide, transparente et conforme des procédures d'approvisionnement
Responsabilités	L'assistant(e) en passation de marché assiste le RPM dans la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus.
Tâches principales	✓ Participer à l'élaboration et à la mise à jour du plan d'approvisionnement sur OPEN. ✓ Assister le RPM tout au long du processus d'approvisionnement, y compris le suivi de l'exécution des contrats, qui est rigoureusement effectué sur la plateforme OPEN conformément aux procédures établies. ✓ Soutenir la préparation des documents d'appel d'offres, des cahiers des charges, des lettres d'invitation et des rapports d'évaluation. ✓ Contribuer à l'organisation des séances d'ouverture et d'évaluation des offres : convocation des réunions, logistique, rédaction des procès-verbaux. ✓ Gérer l'archivage systématique (numérique et papier) des dossiers d'approvisionnement, conformément aux exigences du FIDA. ✓ Appuyer la rédaction des rapports d'évaluation, des lettres d'attribution et des lettres de notification. ✓ Tenir à jour un registre complet des contrats signés, y compris leurs montants, leurs durées, les prestataires de services, etc. ✓ Surveiller les délais contractuels et assurer le suivi auprès des services ou des fournisseurs en collaboration avec les responsables techniques. ✓ Assurer la saisie, le classement et la numérisation des documents d'appel d'offres et des contrats. ✓ Aider à la rédaction des rapports d'activité mensuels et trimestriels.
Lieu de travail	Praia, siège de la coordination du Programme
Profil requis	✓ Nationalité capverdienne ✓ Diplôme de deux ou trois ans en gestion, droit, administration, logistique ou dans un domaine similaire. ✓ Au moins 3 ans d'expérience dans un poste administratif ou technique lié aux achats dans le cadre d'un projet de développement. ✓ Bonne compréhension des procédures des bailleurs de fonds internationaux, en particulier celles du FIDA. ✓ Connaissance de la législation nationale en matière de marchés publics. ✓ Grand sens de l'organisation, rigueur, confidentialité et capacité à travailler sous pression. ✓ Maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, numérisation et archivage). ✓ Maîtrise des logiciels de gestion des contrats : OPEN, STEP, etc. ✓ Capacité à travailler en équipe et à entretenir de bonnes relations professionnelles. ✓ Maîtrise de Microsoft Office ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du portugais et connaissance de français ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés
Durée et type de contrat	Le/l'Assistant(e) en passation des marchés est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cabo Verde

ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONALE POUR LA PLANIFICATION DES ACHATS ET AIDE AU LANCEMENT	
Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordinateur
Missions	Fournir des services de conseil et de renforcement des capacités au responsable des achats (RPM) et à l'assistant aux achats
Responsabilités	Aider le RPM et l'assistant aux achats à améliorer l'efficacité, la rapidité et la conformité des processus d'achat grâce à un soutien consultatif structuré couvrant la planification, l'organisation et le lancement des achats, en totale conformité avec les exigences du FIDA en matière d'achats et les réglementations nationales applicables.
Tâches principales	Le/la consultant (e) en assistance technique internationale fournira un soutien consultatif, notamment, mais sans s'y limiter, dans les domaines suivants : ✓ Soutenir la préparation, la révision et la mise à jour du plan d'approvisionnement (PPM), en coordination avec les responsables techniques et la coordination du programme. ✓ Prodiguer des conseils sur l'ordre, le regroupement et le calendrier des achats afin d'améliorer la préparation à la mise en œuvre et de réduire les retards en aval. ✓ Assurer le contrôle qualité des projets de termes de référence, des spécifications techniques, des estimations de coûts et des calendriers de passation des marchés avant leur lancement ✓ Aider le responsable régional des programmes et l'assistant chargé des achats à préparer les activités d'achat en vue de leur lancement, en veillant à leur exhaustivité et à leur conformité avec les exigences du FIDA. ✓ Fournir des conseils sur l'utilisation correcte des méthodes d'achat, des seuils et des dispositions relatives à l'examen préalable/postérieur. ✓ Aider à la préparation des soumissions et des documents d'approvisionnement pour le FIDA afin d'obtenir son accord, du point de vue de la qualité et de la conformité. ✓ Fournir un mentorat sur le terrain au RPM et à l'assistant chargé des achats, en mettant l'accent sur la discipline en matière de planification des achats et les processus de lancement. ✓ Prodiguer des conseils sur l'organisation et la maintenance des outils de suivi de la planification des achats et des tableaux de bord de gestion. ✓ Soutenir la préparation des mises à jour périodiques sur l'état d'avancement des achats et des rapports de gestion. ✓ Identifier les risques liés aux achats en amont et proposer des mesures d'atténuation pratiques pour les phases de planification et de lancement.
Lieu de travail	À distance / Virtuel
Profil requis	✓ Diplôme universitaire supérieur (BAC+5 ou équivalent) en achats, ingénierie, économie, droit, administration publique ou dans un domaine connexe. ✓ Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des achats dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds. ✓ Expertise avérée dans les procédures d'approvisionnement du FIDA ; une expérience auprès d'autres banques multilatérales de développement (BM, BAD, UE, etc.) est un atout. ✓ Solide expérience dans la planification, le regroupement et le lancement d'appels d'offres pour des biens, des travaux et des services de conseil. ✓ Expérience avérée dans des fonctions de conseil ou d'assistance technique auprès d'équipes nationales chargées des achats. ✓ Solides compétences en matière d'analyse, de rédaction et de communication virtuelle. ✓ Capacité à travailler de manière autonome dans un environnement distant et à interagir efficacement avec des équipes multidisciplinaires. ✓ Maîtrise du portugais et du français; ✓ <u>A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés</u>
Durée et type de contrat	L'assistant(e) technique international(e) est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Annexe 6. Accord de mise en œuvre

Annexe 7. [Code de conduite des parties au programme \(2023\)](#)

Annexe 8. Manuel de gestion financière

1. Objectif et utilisation

Cette section du manuel décrit les procédures financières à suivre par l'Unité de gestion du Programme (UGPUGP) et les partenaires d'exécution à toutes les étapes du cycle du programme.

Les directives qu'elle énonce sont destinées à être utilisées par toutes les agences d'exécution du programme, notamment l'UGP (siège à Praia), les Relais de Proximité dans les Îles (RPI) à Fogo, Santo Antão et São Nicolau, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA/DGASP) et les prestataires de services et partenaires d'exécution. Elles visent à leur fournir des orientations détaillées sur les procédures de gestion financière du PRO-AGUA et décrivent en détail les étapes nécessaires que le personnel de gestion financière et les partenaires d'exécution doivent entreprendre pour : la planification et la budgétisation, le contrôle interne, les flux de fonds, la comptabilité, le reporting financier et l'audit.

Documents de référence. Cette section du manuel de mise en œuvre sur la gestion financière du PRO-AGUA doit être lu conjointement avec :

- L'Accord de Financement conclu entre le Gouvernement du Cabo Verde et le FIDA
- La Lettre relative aux Arrangements de Gestion Financière et de Contrôle Financier (FMFCL)
- Les Conditions Générales du FIDA pour le Financement du Développement Agricole
- Le Manuel de Gestion Financière et de Contrôle Financier du FIDA
- Le Manuel du FIDA sur le Reporting Financier et l'Audit des Projets financés par le FIDA
- Le Manuel d'Exécution technique du Programme (PIM) et le Manuel de Passation des Marchés

2. Résumé du programme

2.1 Informations générales

Nom du Programme	PRO-AGUA – Programme d'accès durable et inclusif à l'eau pour une agriculture résiliente
Pays	République du Cabo Verde
Coût total	USD 20,04 millions
Durée	8 ans (2025-2033)
Conditions de prêt	Hautement concessionnel
Agence d'exécution principale	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAA)
Supervision technique	Direction Générale de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage (DGASP)
Unité de gestion	UGP (Unité Nationale d'Exécution du Programme)
Zones d'intervention	Fogo, Santiago, Santo Antão, São Nicolau
Bénéficiaires directs	13 000 personnes (33 000 personnes dans 10 000 ménages)

2.2 Plan de financement

Source de financement	Montant (M Eur)	Pourcentage
Prêt/Don FIDA (H/C) + FIDA BRAM	9,38	37,8%
Fonds d'adaptation	8,19	33%
Gouvernement du Cabo Verde	4,78	19,2%
Institutions financières	0,59	2,4%
Bénéficiaires	1,89	7,6%
TOTAL	24,82	100,0%

2.3 Composantes du programme

Composante 1: Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage (Eur 12,46M)

- Sous-composante 1.1: Renforcement des systèmes de mobilisation de l'eau
- Sous-composante 1.2: Promotion de techniques d'irrigation et pratiques agricoles résilientes

Composante 2: Entrepreneuriat et valorisation des produits agropastoraux (Eur 5,19M)

- Sous-composante 2.1: Traitements post-récoltes et transformation
- Sous-composante 2.2: Appui à l'entrepreneuriat agricole et accès au marché

Composante 3: Coordination, gestion et suivi-évaluation (Eur 4,50M)

- Gestion du programme, suivi-évaluation, gestion des savoirs

3. Organisation et structure de la gestion financière

3.1 Structure organisationnelle

Le dispositif de gestion financière de PRO-AGUA s'appuie sur une structure autonome dédiée au sein de l'UGP, tout en utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques du Cabo Verde (système e-GOV, Trésor, Banque Centrale).

Niveau central – UGP (Praia):

- Coordonnateur National du Programme
- Responsable Administratif et Financier (RAF)
- Comptable Principal
- Assistant(s) Comptable(s)
- Auditeur Interne
- Spécialiste en Passation des Marchés

Niveau régional – Relais de Proximité dans les Îles (RPI):

- Fogo: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- Santo Antão: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- São Nicolau: Chef de RPI + Secrétaire-Comptable
- Santiago: Couvert directement par l'UGPUGP

3.2 Recrutement du personnel fiduciaire

Le personnel fiduciaire clé (RAF, Comptable Principal, assistant comptables, Auditeur Interne) sera recruté via un cabinet de recrutement indépendant avec non-objection du FIDA sur la sélection finale. Cette procédure vise à:

- Assurer un recrutement compétitif et transparent
- Attirer des candidats hautement qualifiés, y compris de la diaspora cap-verdienne
- Appliquer des rémunérations compétitives alignées sur le marché
- Limiter les contraintes linguistiques lors des missions de supervision (recrutement bilingue privilégié)

3.3 Rôles et responsabilités clés

Responsable Administratif et Financier (RAF):

- Responsabilité globale de la gestion financière du programme
- Préparation et soumission des IFR trimestriels et états financiers annuels
- Supervision de l'équipe comptable
- Liaison avec le FIDA, le Trésor, la Banque Centrale et les auditeurs
- Gestion du Compte Désigné et des flux de fonds
- Validation des paiements (cosignataire)

Comptable Principal:

- Opérations comptables quotidiennes
- Traitement et enregistrement des transactions
- Rapprochements bancaires mensuels
- Préparation des demandes de retrait de fonds
- Gestion de la documentation justificative

Auditeur Interne:

- Élaboration et exécution du plan d'audit annuel basé sur les risques
- Revues périodiques des contrôles internes
- Rapports trimestriels au CNP avec accès direct aux missions FIDA
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Vérification de la conformité avec les procédures et règlements

3.4 Contrats et performance

Les contrats du personnel fiduciaire seront basés sur la performance, assortis de:

- Mécanismes d'incitation liés aux résultats
- Plans de formation certifiants (OPACC, audit, passation des marchés, IPSAS/ISA)
- Engagement minimal de service ou remboursement en cas de départ anticipé
- Partenariat avec l'OPACC pour le développement professionnel continu

4. Politique anti-corruption du FIDA

4.1 Politique de tolérance zéro

La gestion des fonds du Programme doit être suffisamment rigoureuse pour se prémunir contre la fraude et la corruption. Le FIDA applique une politique de tolérance zéro envers les actions frauduleuses, corrompues, collusoires ou coercitives dans les programmes financés par ses prêts et dons.

4.2 Définitions

Pratique de corruption. Offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer indûment les actions d'une autre partie.

Pratique frauduleuse. Tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui induit ou tente d'induire en erreur une partie pour obtenir un avantage financier ou autre, ou pour éviter une obligation.

Pratique collusoire. Un arrangement entre deux ou plusieurs parties conçues pour atteindre un objectif inapproprié, y compris influencer indûment les actions d'une autre partie.

Pratique coercitive. Porter atteinte ou menacer de porter atteinte, directement ou indirectement, à toute partie ou à ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie.

4.3 Procédures anti-fraude dans PRO-AGUA

Les procédures anti-fraude et anti-corruption du programme incluent:

- Définition claire de la fraude et de la corruption dans le PIM
- Politique de conflits d'intérêts pour tout le personnel
- Garde-fous pour les transactions avec parties liées
- Mécanismes de dénonciation protégés
- Procédures disciplinaires documentées
- Formation obligatoire du personnel sur les politiques anti-corruption

4.4 Signalement

Le programme peut contacter le Bureau d'Audit et de Surveillance du FIDA pour signaler des événements. Toutes les communications sont traitées avec la plus stricte CONFIDENTIALITÉ.

Coordonnées

Téléphone: +39 06 54592888

Fax: +39 06 54597888

E-mail: anticorruption@ifad.org

Formulaire en ligne: www.ifad.org/governance/anticorruption/how.htm

Courrier: IFAD Office of Audit and Oversight, Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italy (marquer "Personnel et confidentiel")

5. Planification et Budgétisation

5.1 Processus de planification et budgétisation

Les expériences de portefeuille au Cabo Verde ont montré que la performance budgétaire dépend de la maturité opérationnelle des activités. Pour éviter les reports et la sous-exécution, PRO-AGUA appliquera les principes suivants:

Budgétisation fondée sur la maturité technique:

- Les activités ne seront budgétisées que si les études préalables sont finalisées
- Les dossiers d'appel d'offres (DCE) doivent être prêts avant inscription au budget
- Les autorisations nécessaires doivent être obtenues

Programmation pluriannuelle:

- Vision à moyen terme des investissements par île et par composante
- Recalage annuel en fonction de l'avancement réel
- Anticipation des contraintes de capacité d'absorption

5.2 Cycle du PTBA

Le Plan de travail et budget annuel (PTBA) suivra le cycle suivant:

Période	Activité	Responsable
Juillet-Août	Consultations de planification au niveau des îles (RPI)	Chefs RPI
Septembre	Consolidation et agrégation au niveau UGPUGP	RAF / UGPUGP
Octobre	Revue technique par DGASP et validation CNP	DGASP / CNP
Novembre	Soumission au FIDA (60 jours avant fin d'année)	Coordonnateur
Décembre	Non-objection FIDA et finalisation	FIDA / UGPUGP

5.3 Contenu du PTBA

Le PTBA comprendra les éléments suivants:

- Résumé exécutif et objectifs annuels
- Tableau des activités par composante, sous-composante et île
- Budget détaillé par catégorie de dépenses et source de financement
- Plan de passation des marchés
- Plan de décaissement prévisionnel (trimestriel)
- Indicateurs de performance et cibles
- Plan de recrutement et formation

5.4 Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire sera effectué:

- Mensuellement: Comparaison budget vs réel par l'équipe comptable
- Trimestriellement: Revue par le RAF et rapport dans l'IFR
- Semestriellement: Revue par le CNP avec possibilité de réallocation
- Annuellement: Bilan complet et préparation du PTBA suivant

6. Contrôle interne

6.1 Environnement de contrôle

Le programme mettra en place un dispositif de contrôle interne robuste comprenant les éléments suivants:

Activité de contrôle	Description
Autorisation et approbation	Niveaux d'autorisation définis par type et montant de dépense. Double validation requise pour les paiements (RAF + Coordonnateur ou MoF via e-GOV).
Séparation des fonctions	Séparation stricte entre: (i) engagement des dépenses, (ii) vérification technique, (iii) autorisation de paiement, (iv) exécution du paiement. Le système e-GOV impose cette séparation.
Accès aux ressources	Contrôle d'accès physique aux documents financiers. Droits d'accès restreints dans le logiciel comptable. Coffre-fort pour les valeurs.
Vérifications	Toute transaction significative vérifiée et approuvée avant traitement. Rapprochements bancaires mensuels. Inventaires physiques annuels.
Rapprochements	Rapprochement mensuel: comptes bancaires, avances, comptes de transit. Revue par le RAF avec signature.
Documentation	Toute transaction appuyée par documentation originale complète. Classement chronologique et sécurisé.

6.2 Système MIS pour la traçabilité des intrants

Pour les intrants agricoles et petits équipements, le programme adoptera un Système d'Information de Gestion (MIS) informatisé pour suivre la distribution, s'inspirant des bonnes pratiques observées au Ghana. Ce système permettra:

- Enregistrement de chaque intrant distribué (type, quantité, valeur)
- Identification du bénéficiaire et localisation
- Suivi de l'utilisation et de l'impact
- Rapprochement avec les achats et les stocks
- Génération de rapports automatisés

6.3 Audit interne

L'auditeur interne appliquera une approche basée sur les risques (et non une approche de conformité uniquement). Les principales responsabilités incluent:

- Élaboration d'un plan d'audit annuel validé par le CNP
- Revues mensuelles ciblées sur les zones à risque
- Rapports trimestriels au CNP avec recommandations
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit (interne et externe)
- Accès direct aux missions de supervision du FIDA

6.4 Contrôles informatiques

Les contrôles liés aux technologies de l'information comprennent:

- Mot de passe requis pour accéder au logiciel comptable
- Changement de mot de passe obligatoire périodiquement
- Droits d'utilisateur définis et documentés par profil
- Sauvegarde quotidienne des données comptables sur serveur
- Sauvegarde hebdomadaire sur support externe conservé hors site
- Informations sensibles (paie, etc.) protégées par mot de passe
- Mises à jour régulières du logiciel comptable

7. Flux de Fonds et Décaissements

7.1 Architecture des flux de fonds

Le dispositif de flux de fonds de PRO-AGUA s'appuie sur les systèmes nationaux tout en assurant la traçabilité et la conformité aux exigences du FIDA:

Compte Désigné (CD):

- Localisation: Banque Centrale de Cabo Verde (BCCV)
- Devise: EUR
- Fonction: Compte de décaissement et compte opérationnel
- Signataires: Double signature requise (RAF + Coordonnateur ou représentant MoF)

Système de paiement:

- Exécution via e-GOV (système gouvernemental de paiement électronique)
- Double validation: UGPUGP + Ministère des Finances
- Traçabilité complète des transactions
- Réduction de l'usage de l'espèce

7.2 Schéma des flux de fonds

Source	→	Destination
FIDA	→	Compte Désigné (BCCV, EUR)
Compte Désigné	→	Système e-GOV
Système e-GOV	→	Fournisseurs / Contractants / Personnel
Gouvernement (contrepartie)	→	Compte Unique du Trésor → Sous-compte projet
UGP	→	Avances aux RPI (avec justification mensuelle)

7.3 Fonds de contrepartie

Les fonds de contrepartie gouvernementale seront:

- Exécutés via le Compte Unique du Trésor (CUT)
- Valorisés pour les contributions en nature selon les méthodes FIDA
- Intégrés dans les rapports financiers consolidés
- Soumis à l'engagement formel du Gouvernement avant l'entrée en vigueur

7.4 Cofinancements

Les cofinancements externes (FA/FEM) seront intégrés dans le dispositif financier du programme selon des protocoles spécifiques à définir avec chaque cofinancier. La consolidation financière multi-sources dans les IFR limitera les risques d'inéligibilité.

7.5 Caisse de menues dépenses

Une caisse de menues dépenses sera maintenue à l'UGP et dans chaque RPI pour les petites dépenses urgentes:

- Plafond: [À définir - recommandé: équivalent EUR 500]
- Conservation: Coffre-fort sécurisé avec accès restreint
- Réapprovisionnement: Sur justification des dépenses engagées
- Vérifications inopinées: Par le RAF ou l'auditeur interne

8. Comptabilité

8.1 Logiciel comptable

Le programme utilisera le logiciel TomPro (ou équivalent approuvé par le FIDA) permettant:

- Gestion multi-source de financement (FIDA, Gouvernement, cofinanciers, bénéficiaires)
- Comptabilité par composante, sous-composante, catégorie de dépenses et île
- Transactions multidevises (USD, CVE, EUR)
- Production automatisée des IFR trimestriels
- Production des états financiers annuels
- Tenue du registre des immobilisations
- Gestion des avances et des créanciers

8.2 Plan comptable

Le plan comptable sera développé pour permettre:

- L'identification de toutes les composantes et sous-composantes du PTBA
- Le suivi par catégorie de dépenses (selon l'Accord de Financement)
- La distinction par source de financement
- La sous-catégorisation par île et par activité

Le plan comptable sera aligné sur les catégories de décaissement et validé par le FIDA avant le premier décaissement.

8.3 Base et normes comptables

La comptabilité sera tenue:

- Base: Comptabilité de caisse conforme aux exigences du FIDA
- Référence: Normes Comptables Internationales du Secteur Public
- Devise de reporting: EUR
- Devise opérationnelle: CVE et EUR

8.4 Enregistrement des transactions

Chaque transaction sera enregistrée dans le logiciel comptable selon les principes suivants:

- Utilisation de la comptabilité en partie double (débit et crédit)
- Utilisation du code comptable correct (selon le plan comptable)
- Enregistrement uniquement avec documentation justificative complète
- Saisie précise et complète des informations

8.5 Comptabilisation des contributions en nature

Les contributions en nature des bénéficiaires et du Gouvernement seront comptabilisées et présentées selon les exigences du FIDA:

- Liées à une activité/composante, catégorie et source de financement
- Valorisées selon les méthodes prescrites (heures de travail, matériaux, etc.)
- Présentées séparément dans les états financiers
- Documentées avec les pièces justificatives appropriées

8.6 Conversion des devises

Pour les dépenses financées par le FIDA, la méthode FIFO (First In, First Out) sera appliquée pour la conversion des devises:

- Les dépenses en CVE seront converties en EUR au taux de change en vigueur lors du transfert des fonds

- Le taux de change applicable sera celui de la BCCV à la date de la transaction
- Un registre des taux de change appliqués sera maintenu

9. Procédures de décaissement

9.1 Méthode de décaissement

Le financement du FIDA sera décaissé selon la méthode des avances sur la base des IFR trimestriels:

- Avance initiale: Basée sur 6 mois de dépenses éligibles estimées
- Réapprovisionnement: Sur soumission des IFR trimestriels justifiant l'utilisation des fonds
- Seuil DPD: Les DPD seront traités à titre exceptionnel.

9.2 Conditions préalables au premier décaissement

Les conditions suivantes doivent être remplies avant le premier décaissement:

9. Ouverture du Compte Désigné à la Banque Centrale de Cabo Verde (BCCV)
10. Recrutement du personnel clé : via cabinet indépendant avec NOL FIDA
11. Installation et opérationnalisation du logiciel comptable
12. Non-objection du PIM
13. Non-objection sur le premier PPM et PTBA

9.3 Éligibilité des dépenses

Conformément aux Conditions Générales du FIDA, les dépenses éligibles doivent:

- Correspondre au coût raisonnable de biens, travaux et services requis pour le Programme
- Être couvertes par le PTBA approuvé et passées conformément aux procédures agréées
- Être engagées pendant la période d'exécution du Programme
- Être engagées par une partie au Programme
- Respecter les allocations par catégorie de dépenses de l'Accord de Financement
- Être appuyées par une documentation justificative suffisante
- Ne pas inclure de taxes (sauf taxes retenues à la source ou TVA non récupérable)

9.4 Demandes de retrait de fonds

Les demandes de retrait de fonds (DRF) seront préparées et soumises via le Portail Client FIDA (ICP):

- Préparation: Comptable Principal
- Vérification: RAF
- Approbation: Coordonnateur et Ministère des Finances
- Soumission: Électronique via ICP
- Fréquence: Trimestrielle (avec l'IFR) ou selon les besoins

9.5 Financement rétroactif et FIPS

Le programme bénéficiera du FIPS (Facilité d'Investissement de Préparation au Démarrage): USD 0,7 million pour les activités de démarrage

10. Traitement des Paiements

10.1 Processus général de paiement

Le traitement de tous les paiements suit le processus suivant:

Étape	Description
1. Demande	Le département/composante concerné initie la demande de paiement avec référence au PTBA
2. Vérification	Le responsable de composante vérifie la conformité technique et la livraison des biens/services
3. Documentation	Le comptable vérifie la complétude de la documentation justificative
4. Approbation	Le RAF approuve après vérification budgétaire et comptable
5. Autorisation	Le Coordonnateur autorise le paiement (double signature)
6. Exécution	Paiement exécuté via e-GOV avec validation MoF
7. Enregistrement	Transaction enregistrée dans le logiciel comptable avec pièces justificatives

10.2 Documentation justificative requise

Tous les paiements doivent être appuyés par les documents originaux suivants:

Pour tous les types de paiements:

- Contrat signé ou bon de commande confirmé
- Référence au poste budgétaire du PTBA
- Facture originale (les factures pro forma ne sont pas acceptables)
- Preuve de livraison ou de prestation
- Ordre de paiement approuvé
- Relevé bancaire confirmant le paiement

Pour les travaux:

- Procès-verbal de réception provisoire/définitive
- Attachements et métrés vérifiés
- Certificat de paiement de l'ingénieur

Pour les consultations:

- Rapport de mission ou livrable contractuel
- Attestation de service fait
- Feuilles de temps (si applicable)

Pour les formations/ateliers:

- Termes de référence approuvés
- Liste des participants signée
- Rapport de formation
- Factures des prestataires
- Indemnité de déplacement (si applicable)

10.3 Salaires et indemnités

La documentation requise pour les salaires et indemnités comprend:

- Contrats de travail et lettres de nomination
- Grille salariale approuvée
- État récapitulatif des salaires mensuels
- Bulletins de paie individuels
- Preuve de paiement (relevé bancaire ou reçu signé)
- Déclarations fiscales et sociales

10.4 Avances aux RPI

Les avances aux Relais de Proximité dans les Îles seront gérées comme suit:

- Demande d'avance avec budget détaillé
- Approbation par le RAF
- Transfert sur le compte du RPI
- Justification mensuelle obligatoire avant nouvelle avance
- Solde d'avance plafonné à 3 mois de besoins

11. Reporting financier

11.1 Types de rapports financiers

Type de rapport	Fréquence	Délai de soumission
Rapports internes de gestion	Mensuel	15 jours après la fin du mois
Rapports Financiers Intérimaires (IFR)	Trimestriel	30 jours après la fin du trimestre
États financiers annuels (non audités)	Annuel	3 mois après la fin de l'exercice
États financiers annuels (audités)	Annuel	6 mois après la fin de l'exercice

11.2 Contenu des IFR trimestriels

Les Rapports Financiers Intérimaires (IFR) comprendront:

- État des recettes et dépenses par source de financement
- État des recettes et dépenses par composante et catégorie

- Comparaison budget vs réel avec analyse des écarts
- État de rapprochement du Compte Désigné
- Prévisions de trésorerie pour le trimestre suivant
- Liste des contrats en cours et paiements effectués
- État des avances non justifiées
- Demande de réapprovisionnement (si applicable)

11.3 États financiers annuels

Les états financiers annuels comprendront:

- État des recettes et paiements
- État comparatif budget vs réel
- État des sources et emplois des fonds (par source de financement)
- État du Compte Désigné
- Notes aux états financiers incluant les politiques comptables
- État des immobilisations
- État des avances et créances

11.4 Principes de préparation

Les rapports financiers seront préparés en respectant les principes suivants:

- Exhaustivité: Inclusion de toutes les transactions de la période
- Exactitude: Cohérence avec les pièces justificatives et le grand livre
- Redevabilité: Présentation claire de l'utilisation des fonds par source
- Comparabilité: Format cohérent permettant la comparaison entre périodes
- Opportunité: Respect des délais de soumission

11.5 Suivi des actions d'audit

L'UGP maintiendra un registre de suivi des actions (Action Tracker) documentant:

- Toutes les recommandations d'audit (interne et externe)
- Les actions correctives convenues
- Les responsables et délais de mise en œuvre
- L'état d'avancement de chaque action
- La date de clôture effective

Ce registre sera présenté trimestriellement au CNP et partagé avec les missions de supervision du FIDA.

12. Audit

12.1 Audit interne

L'auditeur interne du programme appliquera une approche basée sur les risques (et non une approche de conformité uniquement). Les arrangements d'audit interne comprennent:

Plan d'audit annuel:

- Élaboré sur la base d'une évaluation des risques
- Validé par le CNP en début d'année
- Couvrant toutes les composantes et entités d'exécution

Rapports trimestriels au CNP:

- Résumé des travaux d'audit réalisés
- Constatations et recommandations
- État de mise en œuvre des recommandations antérieures
- Zones de risque identifiées

Accès et indépendance:

- Accès direct au CNP et aux missions de supervision FIDA
- Indépendance fonctionnelle vis-à-vis du RAF
- Accès à tous les documents, systèmes et partenaires

12.2 Audit externe

Un audit annuel sera réalisé conformément aux normes acceptables au FIDA. Trois options sont éligibles au Cabo Verde:

Option	Description
Cabinet privé	Sélectionné de manière compétitive. Cycles de 3 ans courants. Applique les normes ISA.
IGF	Inspection Générale des Finances. 3 cadres seniors + 26 inspecteurs. Applique les normes ISA.
Tribunal de Contas	Institution Supérieure de Contrôle. 5 juges, 24 auditeurs. Applique les normes ISSAI.

Le choix sera arrêté en concertation avec le Ministère des Finances et le FIDA afin d'assurer une couverture adéquate des contrôles et de la conformité fiduciaire.

12.3 Termes de référence de l'audit

Les TDR de l'audit externe seront validés par le FIDA avant la sélection de l'auditeur et incluront:

- Certification des états financiers annuels
- Vérification des relevés de dépenses (SOE)
- Vérification du Compte Désigné
- Évaluation de la conformité contractuelle
- Évaluation des contrôles internes
- Revue de la conformité aux procédures de passation des marchés
- Identification des dépenses inéligibles

12.4 Calendrier d'audit

- Nomination de l'auditeur: Dans les 6 mois suivant le premier décaissement
- Premier audit: couvrant les 18 premiers mois après le premier décaissement
- Audits suivants: Annuels
- Dépôt du rapport d'audit: 6 mois après la fin de l'exercice

12.5 Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations d'audit sera assuré par:

- Préparation d'un plan d'action par le RAF dans les 30 jours suivant réception du rapport
- Suivi trimestriel par l'auditeur interne
- Présentation trimestrielle au CNP avec obligation de clôture
- Revue par les missions de supervision du FIDA

13. Gestion des archives

13.1 Exigences de conservation

Conformément aux Conditions Générales du FIDA, le programme et les agences d'exécution sont tenus de conserver les comptes et registres pendant au moins dix (10) ans après la clôture financière.

13.2 Classement et stockage

Pour respecter cette exigence:

- Maintenir les dossiers dans un ordre chronologique avec codes/numéros séquentiels
- Effectuer le classement régulièrement pour éviter l'accumulation
- Allouer un espace de stockage approprié pour les documents papier
- Maintenir les documents dans des armoires fermées à clé, à l'abri de l'humidité et des nuisibles
- Classifier les documents comme "Confidentiel" ou "Général"

13.3 Archivage hors site

Le RAF doit s'assurer que les documents financiers sont archivés dans un lieu hors site de manière régulière. Une fois par an, les documents de plus de deux ans seront transférés vers un lieu d'archivage sécurisé.

13.4 Sauvegarde électronique

La sauvegarde des informations électroniques est une fonction importante:

- Quotidien: Sauvegarde sur le serveur local
- Hebdomadaire: Sauvegarde sur support externe conservé dans une armoire fermée
- Mensuel: Copie de sauvegarde conservée hors site

L'accès aux fichiers de sauvegarde est soumis à l'autorisation du Coordonnateur ou du RAF.
L'accès des personnes externes est interdit.

14. Gestion des immobilisations

14.1 Éléments de gestion des immobilisations

Trois éléments de la gestion des immobilisations requièrent l'attention du RAF:

14. Achat d'équipements
15. Constitution et tenue du registre des immobilisations (y compris vérification)
16. Élaboration d'un plan de cession et/ou de transfert des actifs à l'achèvement du Programme.

14.2 Procédure d'achat d'équipements

Le comptable suivra le processus suivant pour chaque immobilisation achetée:

- Attribuer un numéro d'actif unique et séquentiel
- Étiqueter chaque article avec son numéro d'actif unique
- Enregistrer l'article dans le registre des immobilisations

14.3 Registre des immobilisations

Le registre des immobilisations doit contenir les informations suivantes:

- Description de l'actif
- Numéro d'actif
- Personne responsable de l'actif
- Agence d'exécution responsable de l'achat
- Source de financement (FIDA, Gouvernement, etc.)
- Localisation de l'actif
- Date d'achat
- Coût d'achat et numéro de facture
- Remarques concernant l'état de l'actif

14.4 Vérification des actifs

Le programme doit effectuer un processus de vérification annuelle des actifs:

- Vérifier que tous les actifs sont toujours à l'emplacement enregistré
- Confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des informations du registre
- Vérifier que les équipements et véhicules sont en bon état
- Documenter et traiter toute anomalie identifiée

14.5 Gestion des véhicules

Pour les véhicules du programme:

- Carnets de bord tenus par les chauffeurs
- Révision mensuelle par le comptable
- Assurance tous risques renouvelée annuellement
- Entretien régulier avec dossiers de maintenance
- Consommation de carburant suivie et rapprochée

15. Clôture du Programme

15.1 Dates clés

Les dates clés relatives à la clôture du programme sont:

- Date d'achèvement du Programme: Définie dans l'Accord de Financement
- Date de clôture financière: 6 mois après la date d'achèvement

15.2 Activités de clôture

Phase	Activités
Jusqu'à la date d'achèvement	Justification des avances, finalisation des activités, inventaire des actifs, préparation des états financiers
Entre achèvement et clôture	Audit final, transfert des actifs, règlement des comptes, archivage des documents
Date de clôture	Soumission du rapport d'audit final, clôture des comptes bancaires, rapport de clôture au FIDA

15.3 Plan de transfert des actifs

Le plan de transfert des actifs comprendra:

- La valeur de tous les actifs achetés dans le cadre du Programme
- Un résumé de l'état actuel des actifs
- L'entité bénéficiaire du transfert, la date et l'objectif
- La liste des actifs à céder et les raisons de la cession

15.4 Remboursement des soldes

Si le FIDA détermine qu'un montant retiré n'a pas été utilisé aux fins prévues ou ne sera pas nécessaire, l'Emprunteur/Bénéficiaire sera tenu de rembourser ce montant au FIDA. Tout solde non utilisé sur le Compte Désigné à la date de clôture sera remboursé au FIDA.

16. Annexes et Liens Utiles

16.1 Liste des annexes

Les annexes suivantes accompagnent ce manuel :

- i. Schéma des flux de fonds
- j. Plan comptable
- k. Modèle de Rapport Financier Intérimaire (IFR)
- l. Modèle d'états financiers annuels
- m. Termes de référence - Audit externe
- n. Fiches de poste du personnel fiduciaire
- o. Formulaires de paiement et documents types
- p. Registre des immobilisations (modèle)

16.2 Liens utiles

Document	Lien
Portail e-learning GF du FIDA	https://www.ifad.org/e-learning
Politique anti-corruption du FIDA	https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012
Conditions générales du FIDA	https://www.ifad.org/documents/38714182/40193881/gc_f.pdf
Manuel GF et Contrôle Financier	Disponible sur le Portail Client FIDA (ICP)
Manuel Reporting et Audit	Disponible sur le Portail Client FIDA (ICP)
Portail Client FIDA (ICP)	https://icp.ifad.org/

16.3 Contacts

UGP PRO-AGUA:

- Adresse: [À compléter - Praia, Cabo Verde]
- Téléphone: [À compléter]
- E-mail: [À compléter]

FIDA - Division WCA:

- Chargé de portefeuille pays: [À compléter]
 - Spécialiste GF: [À compléter]
- E-mail: [À compléter]

Annexe 9. Plan de suivi-évaluation

3. Cette section décrit les dispositions générales de Suivi-Évaluation (S&E) du PRO-AGUA. Elles serviront de base à la préparation du Manuel de SE.

Objectifs stratégiques et positionnement du S&E

4. L'objectif principal du système de S&E du programme est d'informer UGP et les autres parties prenantes sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre, afin d'éclairer leurs décisions, et d'évaluer et de documenter les résultats du programme. Il devrait également être directement relié au *Sistema de Seguimento e Avaliação do Ministério da Agricultura e Ambiente* (SS&A du MAA), garantissant ainsi qu'il rende compte dans le cadre du système national.
5. Le système de S&E doit fournir des données et des informations périodiques, exhaustives et fiables pour analyser la performance et les résultats de la mise en œuvre. Au-delà d'une simple fonction de rapportage, le SSE du PROAGUA se positionne comme un outil dynamique d'aide à la décision. Il facilite la régulation adaptative des interventions, permettant des ajustements stratégiques en temps réel basés sur des données probantes. De surcroît, il constitue un levier essentiel pour la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques, enrichissant ainsi la gestion des connaissances du programme.
6. Plus précisément, le système de S&E doit :
- ✓ Suivre l'exécution du programme (activités et produits) et la performance de sa mise en œuvre, y compris des objectifs trimestriels et annuels fixés dans le PTBA, ainsi que des missions de supervision de l'UGP et du FIDA.
 - ✓ Mesurer et évaluer les résultats du programme (effets et impact), y compris les enquêtes réalisées au début, à mi-parcours et à la fin du programme.
 - ✓ Recenser avec précision le nombre de bénéficiaires et vérifier l'efficacité de la stratégie de ciblage.
 - ✓ Générer des connaissances et une expertise sur les approches efficaces pour améliorer l'accès et utilisation durable à l'eau, le développement des chaînes de valeur et l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, entre autres sujets.
 - ✓ Intégrer systématiquement les résultats et les enseignements tirés dans le processus décisionnel relatif à la mise en œuvre du programme
 - ✓ Redevabilité et transparence : Assurer la conformité aux standards et exigences des partenaires financiers (FIDA) et des parties prenantes nationales.
7. La formalisation de ce dispositif, incluant l'élaboration des canevas et des termes de référence (TDR) des enquêtes, sera achevée et validée dans les six premiers mois du programme, pour son intégration au Manuel de S&E du programme.

Architecture institutionnelle du S&E :

8. La gouvernance du système de S&E est bâtie sur une répartition claire des rôles et responsabilités, garantissant une coordination multi-acteurs efficace :

Acteur/Entité	Rôle et Responsabilités Clés en S&E	Contribution Spécifique
l'Unité nationale d'exécution du programme (UGP)	• Coordination globale du dispositif S&E. • Production des rapports consolidés (trimestriels, semestriels, annuels). • Pilotage des processus de rétroaction des données et de planification. • Assurance qualité des données et analyses.	• Point focal unique pour le S&E. • Interface avec le FIDA, bailleurs des fonds, et les partenaires nationaux. • Décision et orientation stratégique basée sur les résultats S&E.
Responsable S&E et SIG (Expert technique au sein du PROAGUA)	• Conception technique et opérationnelle du dispositif. • Accompagnement et renforcement des capacités des équipes des îles et des partenaires. • Consolidation, traitement et analyse approfondie (qualitative et quantitative) des données.	• Expertise méthodologique et analytique. • Garant de l'intégrité et de la fiabilité des données. • Appui direct aux utilisateurs des outils numériques.

	Rédaction des rapports techniques et contribution aux évaluations.	
Assistants S&E, GC, et Communications des relais de proximité dans les îles (RPI)	- Supervision de la collecte de données sur le terrain. - Vérification primaire des données et de la conformité des protocoles. - Liaison avec les partenaires de mise en œuvre locaux. - Partage des informations et des défis locaux.	- Proximité avec les opérations terrain. - Validation locale des données. - Facilitation de la participation des communautés.
Expert technique international	- Appui à l'évaluation de la qualité des données soumises au FIDA ou à d'autres bailleurs de fonds - Examen des termes de référence (TdRs) des enquêtes de référence, mi-parcours et complétion - Partage d'autres expertises pertinentes	- Soutien à distance destiné à l'UGP - Validation externe des données et TdRs.
Consultant national pour le S&E et le SIG	Formation sur les meilleures pratiques pour la collection et traitement des données, et d'utilisation des systèmes de suivi et d'évaluation et des SIG, la première année suivant le recrutement de l'unité de suivi et d'évaluation, et à mi-parcours.	- Évaluation des pratiques du PRO-AGUA de l'UGP et de son équipe dans les îles - Recommandations pour l'amélioration - Atelier de formation
Autorités nationales, MAA et Comité de pilotage	- L'examen et à l'approbation des objectifs du programme et résultats avec le PTBA, - L'accompagnement du UGP dans son alignement étroit avec le système national de suivi et la SS&A du MAA	Coordination avec l'UGP et Responsable S&E et SIG pour l'intégration de PROAGUA au sein du SSA MAA
Les Partenaires de mise en œuvre (Agences nationales et régionales de l'eau, autorités municipales et régionales, coopératives, petites et moyennes entreprises, institutions financières, agriculteurs, etc.)	- Collecte des données primaires au niveau des bénéficiaires et des sites d'intervention. - Suivi des indicateurs d'activités et d'output locaux. - Alimentation régulière de la base de données du programme. - Participation aux revues de planification et de capitalisation. - Validation participative des résultats et de l'analyse contextuelle. - Apports qualitatifs et complémentaires aux données quantitatives. - Veille à l'intégration des perspectives des communautés et des parties prenantes.	- Accès direct aux bénéficiaires. - Connaissance approfondie du contexte local. - Engagement participatif dans le processus de S&E. - Renforcement de la légitimité des données. - Apport d'une compréhension fine des dynamiques locales. - Favorise l'appropriation locale des résultats.

Cette architecture collaborative assure une intégration fluide des résultats du S&E dans les processus de gestion du programme : les revues de planification annuelle, les rapports d'activités périodiques (trimestriels et semestriels), les évaluations stratégiques (mi-parcours et finale), ainsi que les ateliers de restitution et de capitalisation. Elle permet également de tirer les enseignements et de procéder le cas échéant aux adaptations nécessaires.

Calendrier opérationnel des évaluations structurantes :

9. Le chronogramme du S&E est séquencé en phases critiques, assurant une couverture du cycle de vie du programme :

Phase	Période	Activités Clés de Suivi-Évaluation	Objectifs Spécifiques
Phase 1 : Lancement	Mois 1-6	- Recrutement des Assistants S&E, GC, et Communications pour chaque des 4 îles de la mise en œuvre - Finalisation du Plan Détaillé de SE (incluant canevas et TDR des enquêtes). - Réalisation de l'enquête de référence (Baseline - COI).	- Installation des équipes S&E dans l'îles - Établir la situation de départ (baseline) pour tous les indicateurs du cadre logique. - Opérationnaliser l'ensemble du système S&E. - Fournir les bases pour la mesure des changements futurs.

		Mise en place du Système d'Information de Gestion (MIS).	
Phase 2 : Formation et Initialisation		Formation des équipes S&E sur les outils numériques de collecte/gestion et le SIG	Garantir des pratiques rigoureuses et cohérentes en matière de collecte et de gestion des données, ainsi qu'une base de connaissances pour l'intégration des SIG
Phase 3 : Suivi Continu et Rapports Périodiques	Années 1-7	- Collecte de données trimestrielle via les outils numériques. - Consolidation, analyse et production de rapports mensuels digitalisés. - Production de rapports périodiques (trimestriels et semestriels) et annuels. - Revue stratégique des infrastructures hydrauliques, formations des entreprises et initiatives des coopératives - Réalisation d'enquêtes-qualité régulières. - Ateliers de capitalisation thématiques (annuels/selon besoin).	- Assurer une régulation adaptative des interventions. - Identifier les défis et ajuster les stratégies en cours de programme. - Informar les parties prenantes de l'avancement.
Phase 4 : Évaluation à Mi-Parcours	Année 4	- Conduite de l'enquête mi-parcours COI et de l'évaluation d'impact. - Réalisation de l'évaluation à mi-parcours. - Analyse des effets du programme sur les activités principaux et les revenus, la nutrition, l'autonomisation des femmes et la résilience des jeunes. - Formuler des recommandations pour la deuxième moitié du programme.	- Évaluer les progrès par rapport à la baseline et aux cibles intermédiaires. - Valider ou ajuster les stratégies et activités. - Identifier les bonnes pratiques et les goulots d'étranglement.
Phase 5 : Préparation de l'Évaluation Finale	Années 6-7	- Préparation des TDR et sélection des consultants pour l'évaluation finale. - Réalisation des collectes de données finales pour les indicateurs de résultats et d'impact. - Synthèse des données et informations cumulées du programme.	- Préparer une évaluation finale rigoureuse et complète. - Assurer la disponibilité des données nécessaires pour l'évaluation d'impact.
Phase 6 : Évaluation Finale et Capitalisation	Année 8	- Conduite de l'enquête finale COI et de l'évaluation d'impact. - Documentation structurée des leçons apprises et des bonnes pratiques. - Diffusion des résultats et organisation d'ateliers de restitution.	- Mesurer l'impact global et la contribution du programme aux objectifs de développement. - Tirer des leçons pour les futurs programmes. - Assurer la diffusion des connaissances.

La capitalisation et la gestion des connaissances sont des activités transversales et continues, menées tout au long de la durée du programme.

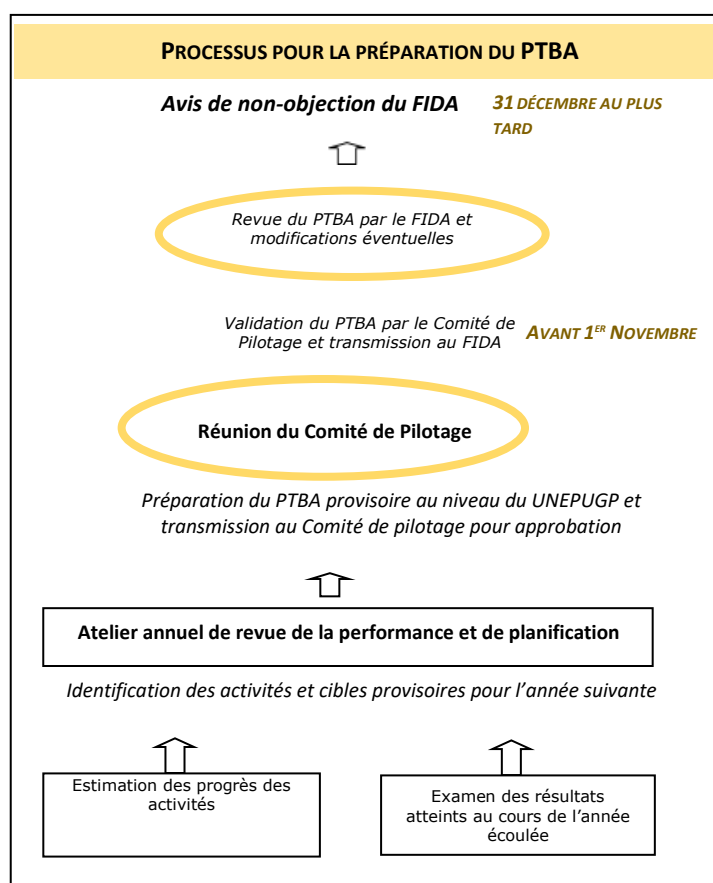
Planification

- Un processus de planification rigoureux qui identifie clairement les produits (ou cibles physiques) à réaliser au cours des 12 prochains mois dans la poursuite des objectifs du programme, les activités à mettre en œuvre pour obtenir ces résultats et les ressources financières nécessaires sera le point de départ d'une bonne gestion du programme. Il sera piloté par l'unité nationale d'exécution du programme (UGP) en étroite collaboration avec les relais de proximité dans les îles (RPI). Elle est instruite au niveau central (UGP) mais commence au niveau des îles avec les concertations annuelles de planification locale (CAPL). Conduites de

façon inclusive, ces concertations se traduiront par des plans insulaires qui seront ensuite remontés pour consolidation de la planification.

11. Le principal outil de planification des activités sera le Plan de travail et budget annuel (PTBA).
12. Le PTBA sera préparé en utilisant le modèle proposé en annexe [] qui comprend deux parties : une partie narrative et un tableau Excel. La partie narrative décrira les principales réalisations du programme au cours de l'année écoulée, le contexte de mise en œuvre, les difficultés rencontrées, les solutions apportées et les grandes lignes proposées pour le nouveau PTBA. Le tableau Excel présentera, pour chaque produit du cadre logique détaillé : (i) les activités à mettre à œuvre organisées par composante et sous composante; (ii) les responsabilités pour la mise en œuvre des activités, (iii) le calendrier d'exécution, (iv) les cibles physiques trimestrielles relatives à chaque produit ; (v) les indicateurs du Plan de S&E et du cadre logique ; et (vi) le budget nécessaire au financement des activités avec indication de la catégorie de dépenses. En annexe au document, figurera également un Plan de passation des marchés.
13. 36. Le PTBA devrait être lié aux documents et politiques stratégiques qui restent pertinents pour le programme et le pays, notamment le COSOP 2019-2024, prolongé de 2 ans jusqu'en 2026, ainsi qu'aux retours d'information lors des consultations périodiques et annuelles avec les parties prenantes impliquées (y compris MAA, les organismes de régulation de l'eau et les services publics tels que ANAS, Agua de Rega, etc., les coopératives et institutions financières rurales impliquées, les partenariats de prestation de services, etc.). Les références clés pour la préparation des PTBA seront : (i) le Cadre logique détaillé du programme (Annexe []), qui quantifie tous les produits à réaliser et les résultats à atteindre à l'horizon de la date d'achèvement du programme ; (ii) les tableaux de coûts du DCP qui fournissent un budget indicatif du programme ventilé par années et activités ; et (iii) les investissements structurants et à la demande. Les deux premières références ne devront cependant pas être considérées comme rigides. Les cibles du cadre logique et les tableaux de coûts du DCP pourront subir des modifications pour s'adapter aux changements susceptibles d'intervenir dans le cours du programme. Ces modifications seront décidées lors de la revue à mi-parcours, après consultation du FIDA et son approbation.
14. Le premier PTBA sera préparé lors de l'atelier de démarrage du programme. La préparation des PTBA des années suivantes suivra un processus itératif commençant aux environs du mois de septembre, avec l'organisation d'ateliers d'évaluation de la performance et de planification qui réuniront tous les partenaires de mise en œuvre et tout le personnel de l'UGP en étroite collaboration avec les RPI. Au cours de ces ateliers, la performance de l'année écoulée sera discutée et analysée (résultats atteints par rapport aux objectifs, contraintes, mesures correctives à apporter) et celle de l'année suivante sera planifiée après examen des différents plans d'affaires actualisés.

Figure 9 : Processus de préparation du PTBA



15. Le PTBA provisoire sera soumis au Comité de pilotage pour validation, puis sera transmis au FIDA au plus tard au début du mois de novembre de chaque année, de façon à ce le temps nécessaire soit disponible pour des échanges entre l'UGP et le FIDA sur les clarifications ou modifications éventuelles à apporter au PTBA provisoire. L'avis de non-objection du FIDA devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année.
16. Le PTBA final sera décliné au niveau de tous les partenaires de mise en œuvre et du personnel de l'UGP en PTBA individuels, qui serviront de base à l'évaluation annuelle de leurs performances respectives. Le suivi de l'exécution du PTBA sera assuré en continu, avec revue périodique de la performance (au minimum chaque mois), lors de réunions du personnel de l'UGP.
17. A la fin de l'année, le tableau du PTBA sera actualisé pour comparer les résultats aux prévisions (cibles physiques et financières), avec calcul du taux d'atteinte des cibles physiques annuelles et cumulées. Ce document sera annexé au nouveau PTBA et au rapport annuel d'avancement.

Le S&E du PROAGUA s'appuiera sur une infrastructure technologique de pointe pour maximiser l'efficacité, la fiabilité et la traçabilité des données :

Composante Technique	Description	Outils et Logiciels Utilisés	Bénéfices Clés
Base de Données Centralisée (MIS)	Système d'Information de Gestion pour la centralisation et la gestion des données de SE. données désagrégées par sexe, âge, localisation, filière, et statut de vulnérabilité.	TomPro Monitoring.	- Accès rapide et unifié aux données. - Traçabilité et historique des informations. - Facilite l'analyse croisée et le rapportage. - Intégration avec la système SSA MAA
Outils d'Analyse et de Visualisation	Logiciels de traitement statistique et de visualisation de données pour la production de tableaux de bord interactifs.	Excel, SPSS, Power BI	- Analyses statistiques robustes. - Visualisation claire et compréhensible des résultats. - Support à la prise de décision.

Composante Technique	Description	Outils et Logiciels Utilisés	Bénéfices Clés
Composante Géospatiale (SIG)	Intégration d'un Système d'Information Géographique pour la cartographie des interventions et l'analyse spatiale.	Logiciel SIG (ex: QGIS, ArcGIS)	- Visualisation des zones d'intervention. - cartographie des niveaux, des systèmes et des infrastructures d'eau pour l'usage national actuel et futur - Analyse des dynamiques locales et spatiales. - Optimisation de la planification des actions.

Les indicateurs de performance du PROAGUA sont directement tirés du cadre logique révisé du programme. Ils sont structurés pour mesurer l'atteinte des objectifs à différents niveaux :

Catégorie d'indicateurs	Exemples d'Indicateurs (issus du cadre logique)	Périodicité de suivi	Notes spécifiques
Indicateurs de produits	- Nombre total de personnes (et ménages, et membres de ménages) bénéficiant de services (porte). - Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (1.1.2). - Nombre de systèmes de pompage d'eau alimentés par des énergies renouvelables installés ou remis en état - Nombre de ménages ruraux bénéficiant d'infrastructures de mobilisation et de distribution d'eau. - Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (3.1.1) - Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4) - Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production (1.1.4) - Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques (1.1.3) - Superficie (ha) équipée de systèmes d'irrigation économes en eau (irrigation goutte à goutte, hydroponie) - Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6) - Nombre de personnes formées aux technologies appropriées de conservation et de traitement - Nombre d'unités de transformation ayant obtenu une certification de qualité et/ou une appellation d'origine - Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2) - Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition (1.1.8) - Organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3)	Trimestrielle / Rapportage annuel (digitalisé)	Suivi des livrables immédiats du programme. Vérification régulière. Désagrégation systématique par hommes, femmes, jeunes, personnes handicapées.
Indicateurs d'effet (Effets Intermédiaires)	- Ménages déclarant un meilleur accès à l'eau ou aux plans d'eau à des fins de production (1.2.1) - Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP) (1.2.9)	Baseline, Mi-parcours, Fin de programme (pour la plupart)	Mesure des changements comportementaux et organisationnels. Certains indicateurs peuvent être suivis plus fréquemment si la technologie le permet (ex: entreprises agricoles).

Catégorie d'indicateurs	Exemples d'Indicateurs (issus du cadre logique)	Périodicité de suivi	Notes spécifiques
	- Ménages satisfaits des services soutenus par le programme (SF.2.1.) - Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le programme. (SF 2.2) - Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production(1.2.3) - Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés (1.2.2) - Individus présentant une amélioration de l'autonomisation (IE.2.1) - Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices (2.2.2) - Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés (2.2.3)		
Indicateurs d'Impact (Effets à Long Terme)	- Évolution de l'incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention. - Pourcentage de bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs revenus issus de la production et de la transformation agricoles.	Baseline, Mi-parcours, Fin de programme	Mesure des changements socio-économiques et environnementaux durables. Nécessite des enquêtes spécifiques et un contrefactuel pour l'évaluation d'impact.

Pour chaque indicateur, une **fiche méthodologique détaillée** sera élaborée.¹¹⁸ Celle-ci précisera :

- La définition exacte de l'indicateur.
- La méthode de calcul.
- Les sources de vérification (ex: registres, enquêtes ménages, rapports d'activité, données satellitaires).
- Les outils de collecte spécifiques (questionnaires, grilles d'observation).
- La fréquence de collecte.
- Les cibles à atteindre à mi-parcours et à la fin du programme.
- Les modalités de désagrégation (genre, âge, handicap, localisation, etc.).

Ces indicateurs intégreront systématiquement les dimensions transversales prioritaires du programme : genre, jeunesse, nutrition, climat et inclusion sociale des groupes vulnérables.

¹¹⁸ Tous les indicateurs de résultats du COI reposent sur une méthodologie élaborée par le FIDA qui sera partagée.

Annexe 10. Matrice RACI

Activité/rôle	Ministre	Directeur du ministère	Directeur de programme	Directeur provincial	Responsable technique de l'UGP	Personnel chargé du programme	Programme Tech. Personnel	Gestionnaire financier de programme	Personnel de la proc. provinciale	Provincial Tech. Personnel
PTBA - Activités d'élaboration	I	R	R	I	A	C	C	C	C	C
PTBA- budget	I	I	R	I	R	A		R	I	
PTBA- autres	I	R	R	I	A	C	C	R	C	C
Plan d'approvisionnement - emballages (lots)			R		A	I	I	I	A	A
Plan de passation de marchés - programmation (calendrier)			R		R, A	C	C	C	A	A
Plan de passation de marchés - méthodes de passation de marchés			R		R, A	C	C	C	A	A
Plan d'approvisionnement - consolidation (final)	I	I	R		R, A	I	I	I	A	A
Plan d'approvisionnement - mise à jour ou mise à niveau	I	I	R		R, A	I	I	I	A	A
Toutes les demandes de non-objection		I	R	R	A	C	C	C		
Initiation (demande de démarrage de la préparation)		I	I		R, A	C	C	C		
Étude de marché			C		R, A	C	C	C		
Consultation/coordination des parties prenantes	I	R	R		C, A	C, A	C, A			
Estimation des coûts et des délais	I	A, I	A, I	I	C, A	I	C	R	A	A
TOR/Cahier des charges techniques		C	A	C	C, A		A		A	A
Demande d'achat (demande de lancement de l'achat)		I	I	I	C, A, R	I	A	I	A	A
Critères de qualification	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Demande de manifestations d'intérêt	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Documents de préqualification	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Lettres d'invitation (pour les invitations directes)			I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Publicité et diffusion	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, A		
Formation des comités			I, C	I	R, C, A	I	I	I, A		
Réception et traitement des clarifications			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A		
Conférences préalables à l'appel d'offres			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A	A	A
Réception des offres			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A	A	A
Conservation des offres			I		R, C, A		I			A
Réception et gestion des recours	I	I	I		R, C, A	I	I	I, A	A	A
Approbation des recommandations d'évaluation		I	I		R, C, A	A		I	A	A
Approbation des résultats des négociations	I	I	I		R, C, A	A		I	A	A
Signature du contrat	I	I	R		C	C			A	A
Signature du contrat			R	R	C	C			A	A
Formulaire de suivi de contrat	I	I	I	I	R	C, A	A	I	A	A
Ordonnance d'ouverture										
Accès au site	I, R	I	R	I	A	A				
Suspension des travaux/fournitures/services	I	R, I	R	R, I	C, A					

Activité/rôle	Ministre	Directeur du ministère	Directeur de programme	Directeur provincial	Responsable technique de l'UGP	Personnel chargé du programme	Programme Tech. Personnel	Gestionnaire financier de programme	Personnel de la proc. provinciale	Provincial Tech. Personnel
Octroi d'une prorogation de délai inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Octroi d'une prorogation de plus de 25 % de la durée initiale	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Application des dommages-intérêts liquidés			R	R	C	C	C			
Changements dans les spécifications/la qualité	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Changements dans l'ordre des activités	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10%.	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de plus de 10 % de la valeur du contrat	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Ajout de nouveaux éléments non prévus dans le contrat, entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %.	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Ajout de nouveaux éléments non prévus dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10%.	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Validation des paiements			R		C, A	C, A	C, A	C, A		
Traitement des paiements			R					C	A	A
Examen des garanties soumises			I		C, A	I	I			
Déchéance de la garantie bancaire			R		C, A	I	I		A	A
Conservation des garanties bancaires	I	I	I		R				A	A
Validation des polices d'assurance			I		R	A	A		A	A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien - technique			I		R	A	A		A	A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien - contractuel			I		R	A	A		A	A
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)	I	I	A	R	R	A	A		A	A
Procédure de règlement à l'amiable	I	I	R	I	A	C	C		I	
Approuver les produits livrables et les résultats	I	I	R		A	R	R		C	C
Formation des comités d'acceptation	I	I	R		A	A	C	A	C	
Approbation des conclusions d'acceptation	I	I	R	I	R	R	R		C	

R : Responsable : Exécute, approuve ou autorise ; la (les) personne(s) à qui est (sont) confiée(s) une tâche ou un processus.

A : Accountable : Détient la responsabilité et doit rendre des comptes ; une personne par ligne RAM ; il s'agit généralement de l'autorité supérieure d'une organisation ou peut également s'agir de l'encadrement intermédiaire en cas d'autonomisation et de gestion décentralisée.

C : Consulté : participe en examinant/commentant des documents, des produits livrables, des activités ou des processus ; les examens et les commentaires sont documentés mais peuvent ou non être pris en compte en fonction de la décision finale de la personne responsable ou de la personne chargée de rendre compte.

I : Informé : copie du processus/document "pour information". L'action à entreprendre ou non par la personne "informée" dépend de son rôle et de ses tâches organisationnelles.

Annexe 11. Modèle de rapport

Canevas type : rapport d'exécution du PRO-AGUA

Période couverte : [JJ/MM/AAAA] au [JJ/MM/AAAA]

Date de soumission : [Date]

I. Résumé exécutif

- Ce chapitre doit pouvoir être lu indépendamment. Il est destiné aux décideurs (Ministre, Directeur Pays FIDA).
- Faits marquants de la période : 3 à 5 réalisations majeures (ex: signature de X contrats, mise en eau de Y réservoirs, financement de Z plans d'affaires).
- Performance globale : Évaluation qualitative de l'état d'avancement (En avance / dans les délais / n retard).
- Indicateurs clés : Tableau synthétique des 4-5 indicateurs d'impact principaux (taux de décaissement, nombre de bénéficiaires touchés, volumes d'eau mobilisés).
- Points d'attention : Principaux blocages ou risques nécessitant une décision immédiate du Comité de Pilotage.

II. Contexte général et mise à jour

- Contexte National : Évolution contexte socioéconomique (inflation, coût des intrants) et climatique (pluviométrie de la période) ayant un impact sur le programme.
- Contexte institutionnel : Changements au sein du MAA, des partenaires financiers ou des municipalités.

III. Avancement physique par composante

- Vue d'ensemble sur la performance : réalisations physique et financière
- Pour chaque sous-composante, ne pas se contenter de lister les activités. Comparer le Réalisé vs le Planifié (PTBA).

Composante 1 : Renforcement de la productivité et de la résilience agricole et d'élevage

1.1 Infrastructures Hydrauliques :

État d'avancement des études techniques (APD/DAO).

Suivi des chantiers (taux d'exécution physique des réservoirs, réseaux, forages).

Installation des équipements solaires (Nexus Eau-Énergie).

1.2 Gouvernance de l'Eau :

Mise en place et formation des Associations d'Usagers.

Transfert des ouvrages aux municipalités/communautés.

Composante 2 : Entrepreneurat et valorisation des produits agricoles et d'élevage

2.1 Promotion de l'Entrepreneurat :

Nombre de plans d'affaires élaborés et soumis.

Répartition par filière (Transformation, Commercialisation, Services).

2.2 Accès au Financement :

Analyse du mécanisme de financement mixte : Montants décaissés en subventions PRO-AGUA vs crédits bancaires mobilisés vs apports personnels.

Performance des partenariats avec les Banques/IMF (taux de rejet, délais de traitement).

2.3 Accès aux Marchés :

Contrats signés avec les acheteurs (hôtels, supermarchés).

Actions de labellisation ou certification qualité.

Composante 3 : Gestion et Coordination

- Fonctionnement de l'UGP et des antennes insulaires.
- Tenue des instances de gouvernance (Comité de Pilotage, réunions techniques).

IV. Gestion financière

Exécution budgétaire : Tableau comparatif budget PTBA vs dépenses réelles (par composante et par catégorie de dépenses).

- Décaissements : Taux de décaissement global et taux d'absorption national.
- Contrepartie : État de la mobilisation de la contrepartie Gouvernement et bénéficiaires.
- Audit et Contrôle : Suivi des recommandations des audits précédents.

V. Passation des marchés

- État d'avancement du Plan de Passation des Marchés (PPM).
- Liste des contrats majeurs signés durant la période.
- Analyse des délais de passation (goulots d'étranglement identifiés).

VI. Suivi-évaluation et gestion des savoirs

- Performance du cadre Logique : Mise à jour de la matrice des résultats avec les données réelles de la période.
- Ciblage et genre : Analyse désagrégée des bénéficiaires (Pourcentage de Femmes et de Jeunes atteints par rapport aux objectifs de 40% et 30%).
- Gestion des Savoirs (KM)
 - Histoires de succès (Success stories) documentées
 - Innovations testées et leçons apprises (ex: retour d'expérience sur le pompage solaire ou le crédit agricole).

VII. Aspects Environnementaux et Sociaux (PESEC)

- Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des chantiers.
- Gestion des plaintes et doléances (Mécanisme de gestion des plaintes).
- Impacts climatiques (mesures d'adaptation mises en œuvre).

VIII. Principales Difficultés et Mesures Correctives

- Matrice Problèmes / Solutions :
 - Problème identifié (ex: Retard dans l'octroi de crédits).
 - Impact sur le projet (ex: Retard des campagnes agricoles).
 - Mesure prise ou proposée (ex: Réunion de haut niveau avec la direction de la banque, révision des critères).
- **Mise à jour de la Matrice des Risques : Évolution des risques majeurs identifiés dans le DCP.**

IX. Planification pour la Prochaine Période

- Activités prioritaires pour le trimestre/semestre à venir.
- Prévisions de décaissement.
- Dates clés (Missions de supervision, Comités).

Annexes

1. Tableau de bord financier (Suivi budgétaire détaillé).
2. Cadre logique actualisé (Indicateurs de produits et d'effets).
3. État du Plan de passation des marchés (PPM).
4. Fiches de "Success Stories" (Témoignages bénéficiaires avec photos).

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 10: Integrated Project Risk Matrix

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Moyen	Moyen
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Governance</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragility and Security</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Faible
<i>Policy alignment</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Moyen
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Faible	Faible
<i>Project Relevance</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Moyen	Moyen
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project External Audit</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Moyen
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Cultural Heritage</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Indigenous People</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Financial intermediaries and direct investments</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Climate change</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque global	Moyen	Moyen
Contexte national	Moyen	Moyen
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>

Risque: La situation politique au Cabo Verde évolue, le pays organisant des élections législatives et présidentielles en 2026. Il existe un risque lié à l'évolution des priorités sectorielles, à la hiérarchie institutionnelle du personnel du projet, aux contributions budgétaires et aux retards dans la prise des décisions.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Le démarrage du nouveau projet prévu en 2026 tiendra compte du calendrier électoral. L'entrée en vigueur pourrait être différée en conséquence. De plus, outre la stabilité structurelle existante observée dans le pays lors des précédents transferts de pouvoir, le projet assurera des séances d'information politiques multipartites et un endossement transpartisan formalisé du projet, une accélération des activités dans le cadre de la phase de démarrage (FIPS), et un ancrage juridique du programme (Accord de Financement, décret de création de l'UGP).		
Governance	Faible	Faible
Risque: Une gouvernance insuffisante des ressources du programme, conduisant à la fraude et à la corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA, pourrait affecter l'exécution du programme	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Depuis son indépendance en 1975, Cabo Verde se caractérise par une stabilité politique marquée par des transitions démocratiques pacifiques et régulières entre les deux principaux partis politiques, le PAICV et le MpD. Dans ce contexte, le respect des droits fondamentaux est globalement assuré, les capacités institutionnelles sont solides et le niveau de corruption demeure modéré. Le Cabo Verde dispose d'une capacité de gestion des finances publiques jugée adéquate, comme l'indique un score de 58/100 à l'indice de perception de la corruption de Transparency International (au-dessus de la moyenne régionale), un environnement monétaire stable avec le CVE arrimé à l'EUR, un système de trésorerie fonctionnel via e-GOV assurant la traçabilité des transactions, ainsi que des normes comptables professionnelles établies à travers l'OPACC. Le système de GFP est globalement satisfaisant, avec un budget programmatique et des initiatives de transparence, mais demeure contraint par des ressources humaines limitées et une dépendance aux systèmes centraux du Trésor.		
Macroeconomic	Moyen	Moyen
Risque: Les performances économiques du Cabo Verde demeurent portées par le tourisme, avec une croissance du PIB réel en 2024 estimée à 7,3 %. Cependant des vulnérabilités structurelles persistent, notamment un niveau de la dette publique et aux risques liés aux entreprises publiques et un modèle de croissance axé sur le tourisme.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: PRO-AGUA doit positionner stratégiquement le secteur agropastoral comme un vecteur de diversification économique et de substitution aux importations. Concrètement, la mesure consiste à renforcer l'intégration verticale des producteurs locaux avec l'industrie hôtelière ("Farm to Hotel"), transformant ainsi la demande touristique en un levier de croissance sécurisé pour l'agriculture, tout en réduisant la fuite de devises liée aux importations alimentaires. Parallèlement, en privilégiant un modèle de financement mixte mobilisant l'épargne privée et le crédit bancaire, le programme allège la pression sur le budget de l'État et construit un tissu de PME rurales autonomes, capables de soutenir la croissance économique nationale même en cas de contraction des investissements publics ou des entreprises d'État		
Fragility and Security	Faible	Faible
Risque: Le risque en matière de fragilité et de sécurité est qualifié de faible sur le plan politique et sécuritaire traditionnel (absence de conflits armés, stabilité institutionnelle) Cependant, la fragilité le risque majeur perçu est celui de la sécurité hydrique : l'exposition extrême de l'archipel aux sécheresses prolongées et aux aléas climatiques constitue la principale menace pour la stabilité des moyens de subsistance ruraux. Si elle n'est pas atténuée, cette fragilité écologique pourrait engendrer une insécurité économique locale, favorisant l'exode rural et la précarisation des ménages, mais sans menacer la stabilité de l'État lui-même.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Déploiement d'une stratégie de « résilience hydraulique technologique et intégrée ». PRO-AGUA sécurisera l'offre en diversifiant les sources de mobilisation (eaux souterraines, de surface et dessalement) tout en massifiant les techniques d'irrigation de précision (goutte-à-goutte) pour maximiser l'efficacité de chaque mètre cube (« more crop per drop »). Cette approche technique doit impérativement être couplée à l'adoption généralisée du pompage solaire pour affranchir les producteurs de la volatilité des coûts énergétiques fossiles, et être encadrée par une gouvernance stricte des nappes phréatiques (en lien avec l'Agence Nationale de l'Eau, ANAS) pour garantir que les prélèvements restent inférieurs aux capacités de recharge naturelle, assurant ainsi la pérennité de la ressource face aux sécheresses futures		
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Faible
Policy alignment	Faible	Faible

Risque: Risque que le Programme de Gouvernement après les élections législatives prévue en 2026, modifie les priorités nationales suivies par le Programme PRO-AGUA et le COSOP	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le programme PRO-AGUA, aligné sur le COSOP, est également pleinement cohérent avec les politiques du Gouvernement et les stratégies sectorielles nationales. Le cas échéant, des ajustements pourront être apportés lors de la revue à mi-parcours, afin de tenir compte de nouvelles orientations stratégiques.		
Policy Development and Implementation	Faible	Faible
Risque: La nouvelle vision et les orientations du nouveau Gouvernement envers la transformation durable de l'agriculture pourraient affecter le programme PRO-AGUA.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La mise en œuvre donnera lieu à une revue circonstancielle des orientations, plans d'action et budgets associés aux secteurs concernés. Toutefois, les domaines d'intervention du programme, et en particulier la mobilisation et la gestion durable des ressources en eau, demeurent des priorités constantes pour l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé au Cabo Verde.		
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Moyen
Project vulnerability to environmental conditions	Moyen	Moyen
Risque: Le stress hydrique est l'un des facteurs environnementaux qui peuvent avoir un impact négatif sur les interventions du projet. De plus, la dégradation des terres et les risques naturels présentent également des risques dans les zones du projet.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Le programme appuiera notamment : (i) la gestion et la mobilisation durables des ressources en eau ; (ii) l'aménagement et la protection des bassins versants ; (iii) la promotion de systèmes d'irrigation économes en eau, des pratiques agroécologiques et de la diversification des chaînes de valeurs et des activités économiques tout au long de la chaîne; (iv) la gestion durable des pâturages. Les investissements et réalisations physiques seront systématiquement accompagnés d'actions de formation et d'appui-conseil afin d'en garantir l'appropriation, la durabilité et l'impact à long terme.		
Project vulnerability to climate change impacts	Moyen	Moyen
Risque: Les événements liés au changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations, sont susceptibles d'affecter significativement la capacité de production agricole, la productivité et la compétitivité des petits producteurs. Les risques et impacts potentiels du changement climatique pourraient être particulièrement élevés dans les zones agricoles, notamment les vallées et les fonds de ribeiras, qui sont exposés à des inondations sévères et à des phénomènes érosifs importants, comme l'ont montré les événements récents survenus en août et novembre 2025.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Le programme PRO-AGUA veillera à affiner et à renforcer les réponses aux effets néfastes induits par les aléas climatiques. Ses interventions porteront principalement sur des mesures d'adaptation visant à renforcer les moyens d'existence, la résilience et les capacités productives, participatives et décisionnelles des groupes cibles, en particulier des femmes et des jeunes.		
Portée du projet	Faible	Faible
Project Relevance	Faible	Faible
Risque: Désalignement avec les priorités nationales ou sectorielles évolutives : Les priorités politiques et stratégiques du pays bénéficiaire peuvent évoluer au cours de la durée de vie du PRO-AGUA (changement de gouvernement, adoption de nouvelles stratégies sectorielles, crise imprévue), rendant les objectifs initiaux du projet moins pertinents ou moins soutenus politiquement. Inadéquation avec les besoins réels des bénéficiaires cibles : La conception du PRO-AGUA peut reposer sur une analyse insuffisante ou obsolète des besoins des populations cibles, notamment si les dynamiques socio-économiques locales ont évolué entre la phase de conception et la mise en œuvre. Duplication avec d'autres initiatives existantes : PRO-AGUA peut chevaucher ou dupliquer les efforts d'autres programmes ou projets financés par d'autres bailleurs ou mis en œuvre par d'autres agences, entraînant un gaspillage de ressources et une confusion parmi les bénéficiaires	Faible	Faible

Mesures d'atténuation: Ancrage stratégique et flexibilité programmatique : Alignement explicite du PRO-AGUA sur les documents de stratégie nationale (PNDES, ODD nationalisés, stratégies sectorielles) et prévision de mécanismes de restructuration rapide permettant d'ajuster les composantes du projet en cas d'évolution du contexte politique ou stratégique. Maintien d'un dialogue politique continu avec les autorités nationales. Analyses participatives approfondies et actualisées : Analyse approfondie des besoins (needs assessment) avec des consultations inclusives impliquant les communautés cibles, les groupes vulnérables et les autorités locales avant le démarrage effectif. Mécanismes d'ajustement annuel des activités basés sur des consultations régulières avec les bénéficiaires. Cartographie des interventions et mécanismes de coordination sectorielle : Cartographie exhaustive des projets et programmes existants dans le même secteur/zone géographique. Participation aux mécanismes de coordination sectorielle (groupes de travail thématiques, plateformes de coordination des bailleurs) pour assurer la complémentarité et éviter les duplications		
Technical Soundness	Faible	Faible
Risque: 1. Inadéquation des solutions techniques proposées au contexte local : Les approches techniques retenues (technologies, méthodologies, normes) peuvent ne pas être adaptées aux conditions locales (climat, infrastructures disponibles, niveau de compétences techniques des acteurs locaux), réduisant l'efficacité et la durabilité des interventions 2. Sous-estimation de la complexité technique et des coûts : L'estimation initiale des coûts et des délais peut être insuffisante en raison de la complexité technique sous-jacente, de fluctuations des prix des matériaux, ou de contraintes logistiques imprévues (accès aux sites, conditions climatiques), entraînant des dépassements budgétaires et des retards 3. Absence de prise en compte des risques environnementaux et climatiques : Les interventions techniques peuvent ne pas intégrer suffisamment les facteurs de risque climatique (inondations, sécheresse, événements extrêmes) ou environnemental, compromettant la résilience et la durabilité des infrastructures ou des résultats du projet .	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: .1. Études de faisabilité contextualisées et revue par les pairs : Etudes de faisabilité technique détaillées intégrant les conditions locales (études géotechniques, hydrologiques, socio-économiques). 2. Budgétisation réaliste avec provisions pour imprévus : Méthodologies d'estimation de coûts rigoureuses (coûts unitaires actualisés, analyse de sensibilité) et prévoir une provision pour imprévus physiques et financiers d'au moins 10-15 % du budget total. 3. Intégration de l'adaptation au changement climatique (Climate-proofing) : Analyse de vulnérabilité climatique des interventions proposées et intégrer des mesures d'adaptation (normes de construction résilientes, solutions fondées sur la nature, diversification des approches). Référencement des projections climatiques disponibles (GIEC, données nationales).		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Implementation Arrangements	Faible	Faible
Risque: Faiblesse des capacités institutionnelles de l'UGP : L'UGP peut ne pas disposer des ressources humaines qualifiées, des systèmes de gestion financière adéquats ou de l'expérience nécessaire pour gérer un projet de cette envergure. Cela peut entraîner des retards dans l'exécution, une mauvaise allocation des ressources et un non-respect des procédures du bailleur. Fragmentation de la coordination interinstitutionnelle : L'implication de multiples agences gouvernementales ou partenaires dans la mise en œuvre peut générer des chevauchements de responsabilités, des conflits de compétence et un manque de clarté dans la chaîne de décision, ralentissant la mise en œuvre des activités. Instabilité politique ou rotation fréquente du personnel clé : Les changements de gouvernement ou les remaniements administratifs peuvent entraîner le remplacement des responsables du projet, causant des pertes de mémoire institutionnelle et des discontinuités dans le pilotage stratégique	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Renforcement des capacités : Mise en place d'un programme de formation continue destiné au personnel de l'UGP couvrant la gestion fiduciaire, la passation des marchés, les sauvegardes environnementales et sociales, et le reporting selon les standards du bailleur. Clarification des rôles et protocole de coordination : Finalisation et validation du manuel d'exécution du projet (MEP) détaillant les responsabilités de chaque entité, les circuits de décision, les mécanismes de coordination (comité de pilotage, réunions périodiques) et les indicateurs de performance institutionnelle. Mise en place d'un comité de pilotage interministériel avec un mandat clairement défini et des réunions périodiques Mesures de continuité institutionnelle : Instauration d'un système de documentation systématique des décisions et des processus.		
Monitoring and Evaluation Arrangements	Moyen	Moyen

Risque: Défis liés aux capacités pour garantir un système de suivi et d'évaluation (S&E) adéquat : Absence d'un cadre de résultats robuste, d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis) et de données de référence (baseline) fiables susceptible de compromettre la capacité à mesurer les progrès du projet et à effectuer des ajustements en temps opportun Déficit de collecte et de qualité des données : Les données nécessaires au suivi des indicateurs peuvent être difficiles à collecter (zones reculées, absence de systèmes d'information), incomplètes, ou de qualité insuffisante, rendant les rapports de performance peu fiables et empêchant une prise de décision éclairée. Manque d'utilisation des résultats du S&E pour la prise de décision : Les informations produites par le système de S&E peuvent ne pas être utilisées de manière effective par les décideurs pour ajuster les stratégies de mise en œuvre, réduisant le S&E à un exercice formel sans valeur ajoutée pour la gestion adaptative du projet.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Conception d'un cadre de S&E robuste dès la phase de préparation : Cadre de résultats détaillé avec des indicateurs SMART, situation de référence (baseline study) réalisée dans les six premiers mois du projet, et un plan de S&E complet incluant les méthodologies de collecte, les fréquences de reporting et les responsabilités. Investissement dans les outils numériques et la formation : Déploiement d'une plateforme numérique de gestion des données (Tompro, ou équivalent) pour la collecte, le stockage et l'analyse des données en temps réel. Former les équipes terrain avec assistance technique aux outils de collecte de données mobiles et protocoles de vérification et de validation de la qualité des données (audits de données réguliers). Intégration du S&E dans la gouvernance du projet : Institutionnalisation des revues trimestrielles de performance au sein du comité de pilotage, fondées sur les données du S&E. Evaluations à mi-parcours et finale par des évaluateurs indépendants.		
Gestion financière du projet	Moyen	Moyen
Project Organization and Staffing	Substantiel	Substantiel
Risque: Vivier national limité en profils FM / procurement / audit. Profils qualifiés absorbés par autres projets ou émigrent. Même avec effectifs remplis, performance pas garantie. Démarrage lent à cause des délais de recrutement + onboarding	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Recrutement via cabinet indépendant avec NOL FIDA. Ouverture aux candidats de la diaspora. Mobilisation de la liste d'accréditation OPACC. Rémunérations compétitives alignées sur le marché. Contrats avec engagement minimal de service ou clause de remboursement en cas de départ anticipé. Contrats basés sur la performance avec objectifs mesurables. Plans de formation certifiants (OPACC, IPSAS, passation des marchés). Évaluations annuelles conditionnant le renouvellement. Recrutement du personnel fiduciaire clé comme condition préalable au premier décaissement. Possibilité d'utiliser le FIPS pour lancer le processus avant l'entrée en vigueur.		
Project Budgeting	Moyen	Moyen
Risque: Maturité opérationnelle insuffisante risque reports. Budgets non alignés sur la capacité d'absorption, notamment en contexte multi-îles. Goulots de coordination et d'approbation (UNEP → CNP → FIDA) pouvant retarder la validation du PTBA.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Budgétisation fondée sur la maturité technique - les activités ne sont inscrites au PTBA que si les études et dossiers d'appel d'offres sont prêts. Programmation pluriannuelle des investissements par île. Recalage annuel en fonction de l'avancement réel et des contraintes locales. Calendrier formalisé du cycle PTBA avec dates butoirs. Soumission au FIDA 60 jours avant fin d'année. Revue technique DGASP avant passage au CNP.		
Project Funds Flow/Disbursement Arrangements	Moyen	Moyen
Risque: Retards possibles circuit Trésor. Complexité multi-sources. Tensions de trésorerie si le cycle d'avances ne couvre pas le cycle opérationnel de paiement. Complexité documentaire multi-sources (FIDA + cofinancements + contrepartie) créant un risque d'inéligibilité	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: Protocoles de flux de fonds pré-convenus avec le Trésor. Exécution via e-GOV avec double validation pour accélérer le traitement. Compte Désigné unique à la BCCV servant de compte de décaissement et compte opérationnel. Consolidation des sources dans les IFR. Avance initiale couvrant 6 mois de dépenses éligibles. Réapprovisionnement trimestriel basé sur les IFR. Suivi mensuel engagements vs décaissements. Manuel fiduciaire simplifié avec checklist documentaire par type de dépense. Assistants comptables RPI dédiés au suivi documentaire. Revue ex-ante par le RAF avant soumission.		
Project Internal Controls	Faible	Faible
Risque: Risque de contrôle interne insuffisant si l'audit interne adopte une approche de conformité formelle plutôt qu'une approche basée sur les risques. Risque de fraude ou d'irrégularités en l'absence de procédures anti-fraude opérationnelles dans le PIM. Risque d'opacité et de pertes d'intrants, notamment sur les intrants agricoles et petits équipements, en l'absence de mécanismes de traçabilité	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Auditeur interne recruté avec profil orienté risques. Plan d'audit annuel basé sur une cartographie des risques, validé par le CNP. Rapports trimestriels au CNP avec accès direct aux missions FIDA. Procédures anti-fraude et anti-corruption intégrées dans le PIM : définitions, conflits d'intérêts, mécanismes de signalement, sanctions. Formation obligatoire du personnel. Système MIS informatisé pour la traçabilité des intrants (enregistrement, distribution, bénéficiaire, localisation). Inventaires physiques périodiques. Rapprochement achats-stocks-distributions.		
Project Accounting and Financial Reporting	Moyen	Moyen
Risque: Risque d'incompatibilité technico-fiduciaire si le logiciel comptable ne couvre pas les exigences FIDA (multi-source, DA, catégories, IFR). Risque d'erreurs de classification comptable si le plan comptable n'est pas aligné sur les catégories de décaissement	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Logiciel type TomPRO configuré avant premier décaissement pour gérer multi-sources, catégories FIDA, Compte Désigné et génération automatisée des IFR. Plan comptable développé avant premier décaissement, aligné sur les catégories de l'Accord de Financement, composantes et sources.		
Project External Audit	Moyen	Moyen
Risque: Risque de retard de certification des états financiers, entraînant retard de décaissement ou clôture. Couverture insuffisante. Risque de surcharge ou indisponibilité institutionnelle, étant donné la demande concurrente sur IGF/ISC et cabinets privés dans un marché restreint	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Calendrier d'audit planifié annuellement. Nomination de l'auditeur dans les 6 mois suivant le premier décaissement. TDR incluant délais contractuels stricts. TDR validés par le FIDA couvrant : certification des états, SOE, Compte Désigné, conformité contractuelle, contrôles internes et passation des marchés. Trois options éligibles maintenues (cabinet privé, IGF, Tribunal de Contas). Sélection anticipée en concertation avec MoF et FIDA pour sécuriser la disponibilité.		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
B.1 Assessment of Project Complexity	Moyen	Moyen
Risque: Le projet présente un niveau élevé de complexité inhérente, dû à la combinaison d'une mise en œuvre multi-îles, de travaux et de services techniquement exigeants, d'exigences strictes en matière de séquencage et de la dépendance à l'égard de la passation des marchés et de l'exécution des contrats en temps voulu. Cette complexité est aggravée par les contraintes de capacité au sein de l'agence d'exécution et par la faible intégration entre la planification des passations de marchés, la budgétisation et les calendriers de mise en œuvre. En conséquence, il existe un risque élevé de défaillances de coordination, de retards, de remaniement des activités et de goulets d'étranglement dans la mise en œuvre si la complexité n'est pas gérée de manière proactive.	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: Les mesures d'atténuation se concentreront sur une planification précoce et structurée, comprenant un séquençage clair des activités, un calendrier d'approvisionnement réaliste et la hiérarchisation des contrats critiques. Elles s'appuieront sur un soutien technique et logistique anticipé, un regroupement simplifié et bien structuré, une coordination renforcée entre les équipes techniques et logistiques, et un suivi continu des risques liés à la mise en œuvre afin de permettre la prise de mesures correctives en temps opportun. En outre, le FIDA veillera à ce que les méthodes d'approvisionnement soient mises en œuvre en utilisant les seuils fixés et communiqués dans les Modalités en matière de Passation des Marchés du Projet (PPA) et d'autres instruments, le cas échéant. La méthode d'approvisionnement doit être choisie en fonction de la valeur totale d'un marché, et non lot par lot. Une planification et un ordonnancement appropriés des passations de marchés permettent de réduire considérablement les risques.		
B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity	Substantiel	Substantiel
Risque: Bien que l'agence d'exécution dispose d'un groupe de professionnels des passations de marchés, les capacités sont inégales et tous les membres du personnel ne démontrent pas leur capacité à s'adapter efficacement aux achats liés aux projets conformément aux exigences du FIDA. En outre, les cadres juridiques, réglementaires et de passation des marchés de l'agence d'exécution n'intègrent pas encore les exigences du SECAP du FIDA, ce qui crée des lacunes dans la prise en compte systématique des risques environnementaux, sociaux et climatiques. Ces défis sont aggravés par la faiblesse des pratiques de gestion des dossiers et les ressources limitées pour gérer les exigences accrues en matière de documentation, de traçabilité et de reporting du nouveau projet, ce qui augmente la pression opérationnelle et le risque de non-conformité.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Une initiative de renforcement des capacités en matière de passation de marchés durables et une certification des passations de marchés sont mises en œuvre dans le cadre du programme BuildProc de l'ITC-OIT, avec le soutien du FIDA. Le projet appliquera les directives du FIDA en matière de passation de marchés, utilisera les modèles standard du FIDA intégrant les dispositions du SECAP, tandis que pour les appels d'offres nationaux pour les biens et les travaux, le modèle national de passation de marchés pourra être utilisé après avoir été modifié pour se conformer aux directives du FIDA. Le projet fonctionnera via le système d'approvisionnement en ligne du FIDA. En outre, le projet bénéficiera du soutien pratique des consultants en approvisionnement du FIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui fourniront un appui technique, une assurance qualité et un mentorat afin de renforcer la mise en œuvre, l'intégration de la durabilité et la conformité.		
Project Procurement Overall	Substantiel	Substantiel
Risque: Au niveau national (partie A), le cadre est globalement structuré, mais les principaux facteurs de contrôle et de performance restent insuffisamment développés : intégration limitée des considérations relatives aux achats durables, absence d'interdiction explicite de la participation des entreprises publiques, protocoles de conservation et d'archivage des documents faibles et non harmonisés, faible systématisation de l'archivage électronique, capacité limitée de gestion des données pour l'analyse agrégée des achats, lacunes dans la cartographie des compétences et la planification du renforcement des capacités, et mécanismes faibles pour garantir le suivi des recommandations de contrôle et l'intégration systématique des pratiques interdites dans les documents d'appel d'offres et les contrats. Au niveau des projets/des institutions (partie B), le risque lié à la mise en œuvre est dû à la combinaison de la complexité des projets (déploiement sur plusieurs îles avec des travaux interdépendants, solarisation et infrastructure de marché/chaîne de valeur) et de la capacité d'exécution limitée, notamment l'absence de stratégie d'approvisionnement formelle, la qualité inégale de l'application tout au long du cycle d'approvisionnement et la capacité limitée à garantir de manière indépendante la conformité totale avec le PPF du FIDA sans un soutien externe renforcé. Dans l'ensemble, le profil de risque est important. Cela reflète (i) les faiblesses structurelles au niveau national en matière de données, d'archivage, d'intégration de la durabilité et de suivi exécutif, combinées à (ii) une exposition élevée à la réalisation des projets liée aux risques d'interface multi-îles et aux contraintes actuelles de capacité de l'IA, ainsi qu'à l'absence d'une stratégie d'approvisionnement structurée pour ancrer les décisions en matière de regroupement, de séquençage et de méthode.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Adopter et mettre en œuvre rapidement une stratégie formelle d'approvisionnement du projet, et l'utiliser comme cadre décisionnel actif pour le conditionnement, le séquençage, la sélection des méthodes et les modalités de soutien. Anticiper le soutien technique en matière de passation de marchés et de gestion des contrats afin de stabiliser la qualité de la mise en œuvre, y compris l'assurance qualité en temps réel des documents, le choix des méthodes et les résultats de l'évaluation. Institutionnaliser une politique de conservation et d'archivage des documents (y compris l'archivage électronique) avec des rôles clairs, des normes de sécurité, des contrôles d'accès et des périodes de conservation alignées sur les cycles d'audit et les délais de prescription légaux. Mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations et de responsabilisation (plans d'action, responsables, calendriers, supervision de la gestion) afin de garantir la mise en œuvre durable des recommandations en matière de supervision et d'examen. Favoriser le renforcement des capacités grâce à une formation et un mentorat structurés (y compris des cours de remise à niveau sur BuildProc et le PPF du FIDA) et renforcer l'accès à une expertise spécialisée (par exemple, gestion des réclamations/contrats) grâce à des accords de permanence.		
A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework	Moyen	Moyen

Risque: L'Autorité de régulation des marchés publics (ARAP) est le principal organisme chargé de réglementer, superviser et contrôler le système des marchés publics au Cap-Vert. Elle définit la politique réglementaire, publie des règlements et des directives, veille au respect des règles par les pouvoirs adjudicateurs et gère le cadre des marchés publics électroniques, conformément aux bonnes pratiques internationales. Aucun problème structurel majeur n'a été identifié au niveau du cadre juridique. Le Cap-Vert dispose d'un cadre complet en matière de marchés publics, comprenant un code des marchés publics, des règlements d'application, des manuels et des documents types d'appel d'offres. Les principaux textes législatifs relatifs aux marchés publics sont les suivants : le Code des marchés publics (Código da Contratação Pública – CPP), approuvé par la loi n° 88/VIII/2015 du 14 avril ; le Régime juridique des contrats administratifs (RJCA), approuvé par le décret-loi n° 50/2015 ; le régime des partenariats public-privé, approuvé par le décret-loi n° 63/2015 ; et les décrets-lois n° 2/95, 15/97 et 16/97 relatifs aux procédures administratives, ainsi que les règlements de l'ARAP et les arrêtés ministériels approuvant les documents types de passation des marchés. Référence : site web de l'ARAP (www.arap.cv) et Journal officiel. En raison des ambiguïtés et du caractère discrétionnaire des dispositions relatives aux marchés publics, de l'incomplétude des réglementations secondaires et de leur mise en œuvre inégale, qui entraînent des applications incohérentes et des retards, aggravés par les dispositions relatives à la préférence nationale, l'intégration limitée des marchés publics durables et les difficultés liées au déploiement des marchés publics électroniques, ce qui peut entraver la concurrence, la transparence et l'alignement sur les objectifs du FIDA	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Le cas échéant et en cas de conflit avec la réglementation nationale/le cadre national en matière de passation des marchés, utiliser les règlements du FIDA. PRO-AGUA utilisera le système de passation des marchés en ligne du FIDA, ainsi que les directives du FIDA en matière de passation des marchés. Le projet bénéficiera également des services fournis par les consultants en passation des marchés de la région Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA.		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Substantiel	Substantiel
Risque: L'architecture juridique et institutionnelle de la commande publique au Cap-Vert est solide et clairement définie, notamment grâce au renforcement du rôle de l'ARAP. Les avancées en matière de transparence sont significatives, avec la publication des plans de passation, des audits et des listes d'exclusion. L'ARAP fonctionne comme une autorité indépendante, ce qui limite les risques d'ingérence dans les procédures. Le cadre légal encadre strictement les conflits d'intérêts et impose un code de conduite à tous les acteurs du système. La présence de plusieurs niveaux de contrôle — cellules de contrôle, direction nationale et autorité approbatrice — renforce la conformité des procédures. La certification préalable de la disponibilité des ressources réduit les risques financiers liés à l'exécution budgétaire. Les règles de traitement des factures et d'autorisation des paiements sont claires, publiques et appliquées de manière cohérente. Les évaluations périodiques menées par l'ARAP permettent d'identifier les faiblesses et d'orienter les réformes. Le pays dispose d'un nombre croissant de professionnels formés et certifiés en passation des marchés. Les efforts engagés pour développer le e-procurement témoignent d'une volonté de modernisation et d'amélioration continue du système.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Pour réduire les risques identifiés, il est essentiel de renforcer la planification et la discipline budgétaire en instaurant des programmes de passation annuels ou pluriannuels, en engageant les crédits à temps et en mettant en place un système fiable de rétro-information sur l'exécution budgétaire, particulièrement pour les marchés majeurs. Le système gagnera en efficacité en dotant l'ARAP d'un pouvoir de contrainte, en rendant obligatoire la redevance de régulation, en appliquant strictement les règles de conflits d'intérêts et les sanctions, et en améliorant les capacités institutionnelles grâce à des ressources humaines qualifiées, des outils modernes, la finalisation du e-procurement, l'élargissement de la collecte de données et une stratégie structurée de formation et de suivi des performances.		
A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Substantiel	Substantiel
Risque: Le système de passation des marchés publics est confronté à des contraintes en matière de capacité et d'efficacité, malgré un cadre juridique et institutionnel solide. La surveillance et le suivi ne sont pas appliqués de manière systématique, l'utilisation des outils électroniques de passation des marchés est inégale et le suivi des performances et des mesures correctives est irrégulier. En outre, la faiblesse des pratiques de gestion des contrats, les lacunes dans la gestion des dossiers et l'absence d'une politique globale et durable en matière de passation des marchés publics restent des défis majeurs qui affectent la responsabilité, l'intégrité et la transparence dans la pratique.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: L'atténuation devrait se concentrer sur l'amélioration du fonctionnement du système dans la pratique plutôt que sur la modification du cadre juridique, conformément au dossier hors ligne. Cela impliquera de renforcer les capacités et la responsabilité en matière de suivi et de contrôle, d'utiliser de manière plus cohérente les marchés publics électroniques et la tenue adéquate des registres, et de normaliser les pratiques de gestion des contrats entre les entités adjudicatrices. Parallèlement, des orientations pratiques sur les marchés publics durables seront introduites afin d'intégrer progressivement les considérations environnementales et sociales dans les activités quotidiennes de passation des marchés.		
A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.	Substantiel	Substantiel

Risque: Les opérations de passation des marchés publics sont menées dans un cadre juridique ouvert et concurrentiel ; toutefois, les pratiques opérationnelles restent inégales et nuisent à l'efficacité et à la réactivité du marché. Les processus de passation des marchés se caractérisent souvent par des délais longs, une concurrence effective limitée et un recours relativement important à des procédures restreintes ou directes, même lorsque des approches concurrentielles sont disponibles. La faiblesse de la planification des marchés publics, les retards entre l'approbation du budget et le lancement des appels d'offres, l'utilisation inégale des outils électroniques de passation des marchés et l'incohérence des pratiques de gestion des contrats continuent d'affecter la participation des soumissionnaires, la compétitivité des prix et le rapport qualité-prix global.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Il est clairement nécessaire de renforcer la discipline opérationnelle et d'améliorer la réactivité du marché, notamment grâce à une planification et un ordonnancement plus rigoureux des marchés publics, à une réduction du délai entre l'approbation du budget et le lancement de l'appel d'offres, et à un recours plus systématique aux méthodes de passation de marchés concurrentielles. Ces améliorations devraient s'appuyer sur une utilisation plus efficace des outils électroniques de passation de marchés, des délais internes clairement définis et des pratiques de gestion des contrats renforcées, dans le but d'améliorer l'efficacité, la concurrence et la confiance globale du marché.		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Moyen
Biodiversity Conservation	Moyen	Moyen
Risque: Les éventuels impacts du projet sur la biodiversité pourraient être une dégradation due à des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (utilisation excessive de pesticides chimiques, fertilisation chimique, érosion, etc.). La recherche de variétés résilientes pourrait introduite accidentellement d'espèces envahissantes. Le projet ne semble présenter aucun risque susceptible de menacer ou d'entraîner la perte de la biodiversité, de la disponibilité d'aliments nutritifs diversifiés, des écosystèmes et des services écosystémiques, des territoires des peuples autochtones, ou encore l'utilisation/production non durable des ressources naturelles vivantes. L'approche du projet en matière de production repose sur des principes durables, tels que la promotion des bioproduits pour lutter contre les ravageurs et augmenter le rendement de la production.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet fera la promotion de l'agriculture durable, respectueuse de l'environnement (agro-écologie par exemple), 100% biologique et diffusera des bio-intrants. Les activités du projet comprennent l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des bassins versants, qui favorisera l'infiltration de l'eau et la préservation des habitats naturels. Fogo, l'une des îles où le projet interviendra, est une réserve de biosphère, visant à concilier les activités menées avec la conservation de la biodiversité et le développement durable.		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Moyen	Moyen
Risque: Effets négatifs et souvent irréversibles des pratiques agricoles sur la pollution des sols et de l'air, tels que la dégradation des terres, la pollution de l'environnement. et la dégradation des zones forestières. Les activités de développement des chaînes de valeur entraîneront une utilisation accrue de produits agrochimiques, susceptibles d'être une source de pollution ponctuelle. Parmi les chaînes de valeur pré-identifiées figurent l'horticulture et la production de fromage de chèvre, ce qui pourrait conduire à une expansion des surfaces de production et à une augmentation du nombre d'installations de transformation, où la gestion des déchets pourrait s'avérer complexe. Le recours aux eaux souterraines est également une option pour accroître la disponibilité des ressources en eau pour la production agricole. La salinisation des ressources en eau souterraine constitue un défi dans certaines régions et peut être exacerbée par une demande accrue en ressources en eau pour les activités agricoles, ainsi que par l'augmentation des sécheresses et des pénuries d'eau qui ont un impact sur le cycle hydrogéologique naturel du système. Un risque supplémentaire est le stress hydrique localisé et la rareté de l'eau résultant de la variabilité des précipitations et des zones semi-arides	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet envisage de : - Promouvoir des techniques de plus en plus compatibles avec les spécifications de l'agriculture biologique (variétés de semences améliorées). - Sensibiliser les agriculteurs par le biais de formations sur l'utilisation des engrais et des pesticides et sur la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets. - Approche intégrée de la gestion des ressources en eau. - Promouvoir les activités forestières afin d'assurer des moyens de subsistance à long terme pour les communautés. - Promouvoir des pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols et la perte de nutriments, telles que la conservation des résidus, les cultures intercalaires, la rotation des cultures et les cultures fertilisantes, les cultures de couverture et la réduction du travail du sol (ou l'absence de labour). - Élaborer des plans de gestion environnementale et sociale dans les périmètres irrigués, les zones de stockage et les marchés. - Former les producteurs à l'utilisation des produits agrochimiques, promouvoir les engrais organiques et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de protection de l'environnement.		
Cultural Heritage	Faible	Faible
Risque: Les activités du projet ne devraient avoir aucun impact sur le patrimoine culturel matériel et immatériel et sur les ressources.	Faible	Faible

Mesures d'atténuation: Non applicable		
Indigenous People	Faible	Faible
Risque: Le projet ne sera pas mis en œuvre dans les zones habitées par des populations autochtones.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque: Les risques suivants sont à considérer : - Exposition des agriculteurs et autres travailleurs agricoles à des risques professionnels et à des risques pour la sécurité lors de la réhabilitation des infrastructures rurales. - Risque d'exclusion des jeunes et des femmes des possibilités d'emploi. - Risque d'inégalité entre les sexes dans l'accès aux ressources et la participation à la prise de décision. - Les filières pré-identifiées comprennent le fromage de chèvre et l'horticulture, secteurs où le non-respect des normes de santé et de sécurité au travail est potentiellement problématique. - Les violences sexistes et l'inégalité d'accès à la terre, au financement ou encore aux comités de gestion des infrastructures mises en place par Pro-Agua pour les femmes et les jeunes défavorisés et vulnérables. - L'accès des femmes aux ressources productives, comme la terre et l'eau, demeure limité. - Le soutien à l'accroissement du capital productif des femmes et au développement de l'entrepreneuriat féminin risque d'alourdir leur charge de travail et d'avoir un impact négatif sur leurs activités reproductives et communautaires.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Les interventions du projet contribuent à l'inclusion économique durable des populations rurales, l'un des principaux axes de la stratégie nationale de développement du pays. La stratégie genre qui sera élaborée adressera les risques de discrimination par rapport aux genres. Le ciblage des bénéficiaires inclura au moins 50% de femmes dont une partie recevra des appuis spécifiques suivant leur catégorie socio-économique. Le projet organisera des formations des femmes et des jeunes vulnérables. La formation de l'équipe du projet et du personnel de ses partenaires sur le harcèlement et l'abus sexuel aura lieu au moment du démarrage du projet, avec un recyclage annuel pendant les missions de supervision. Le projet veillera au respect des clauses spécifiques du FIDA (harcèlement, abus sexuel, travail des enfants, etc.) et incitera les bénéficiaires des services des prestataires à valoriser les outils disponibles (comme le mécanisme de gestion des plaintes). Un responsable des thématiques transversales fera le suivi du respect de ces clauses. Par ailleurs, le projet intégrera une formation sur le développement personnel aux jeunes (30% des bénéficiaires) pour qu'ils puissent saisir les opportunités économiques, et dépasser les éventuelles inégalités dont ils sont victimes au sein de la société. Certains vont recevoir des appuis plus conséquents en entrepreneuriat. Les contrats avec les prestataires de services incluront des clauses appropriées sur la tolérance zéro envers le AESH et la nécessité de respecter les lois du travail. Les entrepreneurs seront tenus de garantir l'utilisation des EPI on construction sites.		
Community health, safety and security	Moyen	Moyen
Risque: Les risques sur la santé des communautés se résument comme suit : - risque de propagation de maladies à partir des systèmes d'irrigation - risque d'intoxication due à l'utilisation de produits agrochimiques sur les cultures, à une mauvaise manipulation pendant le transport, le stockage ou la réutilisation des emballages. - les activités de développement des infrastructures pourraient entraîner un afflux de main-d'œuvre migrante et, par conséquent, une augmentation potentielle des maladies transmissibles au sein des communautés. - la présence potentielle de main-d'œuvre migrante pourrait également conduire à une hausse des violences sexistes. - les activités liées à la chaîne de valeur devraient avoir des répercussions sur l'accès à la terre et aux ressources en eau pour les communautés locales.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: - Sensibilisation des communautés à la lutte contre les maladies - Encourager une gestion adéquate des sites de construction et d'intervention de projets - Les entrepreneurs seront tenus de réhabiliter les sites à la fin des travaux - Des systèmes et pratiques de gestion des déchets adéquats seront promus - Les entrepreneurs seront encouragés à privilégier la main-d'œuvre locale afin de minimiser l'afflux de main-d'œuvre migrante - Assurer l'opérationnalisation d'un mécanisme efficace de règlement des griefs - Soutenir les communautés dans l'obtention des droits d'utilisation des terres avant que les investissements ne soient effectués		
Physical and Economic Resettlement	Moyen	Moyen
Risque: Le risque de perte volontaire de terres, de biens ou d'actifs est faible. Cependant, le développement de la chaîne de valeur pourrait modifier l'affectation des terres et avoir des répercussions sur la sécurité foncière de certaines communautés, induisant ainsi un déplacement économique. Ces activités pourraient également fragiliser les relations entre les propriétaires fonciers et leurs gardiens lorsque ces derniers résident à l'étranger .	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: Les interventions du projet contribuent à l'inclusion économique durable des populations rurales, l'un des principaux axes de la stratégie nationale de développement du pays. Les critères de sélection des sites garantiront le respect des principes d'intensification durable. Le projet favorisera la restauration des terres. Le projet respectera également les réglementations nationales sur l'attribution des terres et la priorité donnée aux femmes dans le développement et l'attribution de parcelles dans les zones irriguées.		
Financial intermediaries and direct investments	Moyen	Moyen
Risque: Le projet collaborera avec des intermédiaires financiers qui ne disposent peut-être pas de systèmes de gestion environnementale et sociale adéquats	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Une évaluation des systèmes de gestion environnementale et sociale existants sera réalisée. Un soutien au renforcement des capacités sera mis en place afin d'améliorer les systèmes qui s'avèreraient insuffisants, et la mise en place de systèmes opérationnels constituera une condition préalable à la participation des institutions financières au projet.		
Climate change	Moyen	Moyen
Risque: Les sites du projet sont exposés aux chocs climatiques et la productivité agricole ainsi que les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles sont sensibles aux changements climatiques. Les projections climatiques montrent une variabilité accrue des précipitations et la multiplication des périodes de sécheresse prolongées.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau ; promouvoir la collecte des eaux de pluie ; promouvoir les variétés de cultures à maturation précoce ; diffuser les services d'information climatique.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Stakeholder Engagement/Coordination	Moyen	Moyen
Risque: Même s'ils ont été identifiés, les acteurs concernés peuvent ne pas se sentir à l'aise pour participer au processus de mise en œuvre du projet et fournir les commentaires nécessaires, faute de connaître les canaux à utiliser. La dispersion géographique des sites du projet peut entraver l'accès aux canaux disponibles pour participer au programme.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Un plan déngagement des parties prenantes a été élaboré. Ce plan identifie les parties prenantes concernées ainsi que les moyens et les canaux permettant de les mobiliser. Le coût de ce plan a été chiffré et sa mise en œuvre relèvera de la responsabilité de l'unité de gestion du projet.		
Stakeholder Grievances	Moyen	Moyen
Risque: Absence ou inadéquation d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) : Inexistence ou dysfonctionnement d'un mécanisme de recueil et de traitement des plaintes susceptible d'empêcher les parties prenantes affectées d'exprimer leurs griefs de manière structurée Manque de confiance des communautés dans le mécanisme de plaintes : Même en présence d'un MGP, les bénéficiaires peuvent ne pas l'utiliser par méfiance (crainte de représailles, perception d'inutilité, méconnaissance du dispositif), réduisant à néant son efficacité comme outil de redevabilité et de détection précoce des problèmes. Risques de violences basées sur le genre (VBG) et d'exploitation et abus sexuels (EAS) : Les activités du PRO-AGUA, notamment celles impliquant des travaux d'infrastructure ou des interactions entre personnel du projet et communautés, peuvent créer des situations propices aux VBG et EAS.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Conception et opérationnalisation d'un MGP robuste et accessible : Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes à plusieurs niveaux (communautaire, district, national) avec des procédures claires, des délais de traitement définis, et une diversité de canaux d'accès (boîtes à suggestions, lignes téléphoniques gratuites, plateformes numériques, points focaux communautaires). Campagnes de sensibilisation et de confiance : Campagnes d'information régulières dans les langues locales pour faire connaître le MGP, ses procédures et les garanties de confidentialité et de non-représailles. Protocole de prévention et de réponse aux VBG/EAS : Mise en œuvre d'un plan d'action de prévention et de réponse aux VBG/EAS conforme aux bonnes pratiques		

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex 11: Country Level Policy Engagement

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 11. Contribution à l'élaboration des politiques

La théorie du changement du PRO-AGUA postule que l'amélioration de l'accès à l'eau pour l'agropastoral et l'élargissement des chaînes de valeur constituent non seulement des résultats opérationnels, mais aussi des leviers pour une révision et une consolidation des politiques publiques. En intégrant des mécanismes de financement mixte, des prestations techniques et des partenariats multipartites, PRO-AGUA vise à éclairer les choix de politiques publiques, à faciliter leur adoption et à promouvoir leur mise en œuvre coordonnée à l'échelle nationale et locale.

Selon le COSOP 2019-2026, les défis structurels les plus saillants concernent (i) la fragmentation des interventions, (ii) l'insuffisance des mécanismes financiers adaptés au risque agricole, et (iii) la faiblesse des synergies entre les niveaux national et local. PRO-AGUA s'inscrit comme un catalyseur pour surmonter ces obstacles: il propose une approche cohérente pour harmoniser les programmes sectoriels (eau, agriculture, infrastructures ruraux) et les outils de financement. En tant que mécanisme de dialogue et d'expérimentation, le programme vise à formaliser des procédures et des cadres qui facilitent l'intégration des résultats opérationnels dans les politiques publiques, tout en documentant les leçons apprises pour améliorer les plans et les budgets.

Rôle dans le dialogue politique et la formalisation des normes

La contribution à l'élaboration des politiques passe d'abord par le renforcement du dialogue politique autour des questions clés qui touchent les agriculteurs familiaux pauvres, les jeunes et les femmes. PRO-AGUA s'engage à faciliter des espaces de discussion entre les ministères (Agriculture et Environnement, Santé, Économie et Finance), les autorités locales, les organisations paysannes et les partenaires techniques et financiers. Ces plateformes favorisent l'émergence de consensus sur les normes techniques (recommandations agronomiques, normes d'irrigation, qualité des intrants) et sur les mécanismes de financement (critères de viabilité économique, garanties publiques, incitations fiscales). Le programme peut ainsi contribuer à l'élaboration de politiques et de directives opérationnelles plus claires, par exemple sur la tarification de l'eau, les priorités d'investissement rural, et les règles de financement des petites entreprises agroalimentaires.

Intégration des résultats du PRO-AGUA dans les cadres nationaux

La diffusion des résultats et des outils développés par PRO-AGUA (modèles de business, cadres de risques, templates de propositions, mécanismes de suivi et d'évaluation) offre une base probante pour actualiser les documents-cadres nationaux. Les éléments-clés susceptibles d'être intégrés dans les politiques publiques comprennent:

- des cadres d'évaluation du risque paysan et des méthodes de décision pour l'allocation des ressources publiques et des subventions;
- des critères pour la labellisation et le financement des chaînes de valeur prioritaires (fromage de chèvre, maraîchage, produits vétérinaires);
- des mécanismes de financement mixte et de garantie pour les micro et petites entreprises agricoles;
- des protocoles de suivi des impacts sociaux (inclusion des femmes et des jeunes) et environnementaux (utilisation efficace de l'eau, énergie renouvelable).

Pistes pratiques pour l'élaboration des politiques

- (i) Formalisation d'un mécanisme de coordination interministériel et avec les autorités locales afin de vérifier la compatibilité des actions PRO-AGUA avec les plans sectoriels (Plan National d'Eau, Plan Stratégique de Développement Durable, plans régionaux). Ce mécanisme permettra d'identifier les synergies, les doublons potentiels et les opportunités de mutualisation des ressources.
- (ii) Développement d'un cadre de politique pour la mobilisation et la gestion de l'eau à l'échelle de la ferme et de la coopérative, incluant des critères de viabilité économique, de durabilité environnementale et d'inclusion sociale. Les résultats des programmes pilotes pourront alimenter des *templates* de politiques relatifs à l'irrigation, à la tarification de l'eau et aux incitations pour les technologies d'économie d'eau et d'énergie (p. ex. pompage solaire).

- (iii) Renforcement des capacités et de la gouvernance locale par la promotion d'instruments de financement public-privé et par l'adoption de pratiques de gestion des risques climatiques dans les politiques publiques (assurances agricoles, fonds de secours, garanties publiques).
- (iv) Documentation et communication des résultats pour nourrir les processus d'élaboration des politiques: rapports d'évaluation, études de cas, matrices coûts-avantages et leçons apprises, destinés aux décideurs, aux bailleurs et aux partenaires techniques.

Partenariats et mécanismes de mise en œuvre

Pour intégrer durablement les résultats dans les politiques, PRO-AGUA s'appuiera sur un réseau de partenaires:

- partenaires gouvernementaux (MAA, Ministère de l'Économie, Ministère des Finances) pour l'intégration dans les budgets sectoriels et les cadres réglementaires;
- institutions financières et IMF pour tester et proposer des mécanismes de financement alignés sur les politiques de crédit rural;
- ONG et organisations paysannes pour assurer l'appropriation locale et la formalisation des pratiques;
- partenaires donateurs et les agences multilatérales (FAO, PNUD, Banque mondiale, BAD) pour harmoniser les normes, les méthodologies et les outils analytiques;
- acteurs privés et plateformes multipartites pour faciliter les mécanismes de co-financement et les chaînes de valeur.

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex: Annex 14 PROAGUA Preliminary Market Study

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cabo Verde
Programme d'accès durable et inclusif à l'eau
pour une agriculture résiliente
(PRO-AGUA)

Étude de marché préliminaire

Mars 2026

Contents

1. Synthèse des principaux résultats et enseignements de l'analyse.....	4
2. Introduction et contexte général	7
I. Connectivité inter-îles et contraintes logistiques	8
II. Contexte agro-climatique et disparités pluviométriques	11
III. Contexte démographique et structuration spatiale de la demande	13
3. La chaîne de valeur fromage au Cabo Verde	17
I. Analyse de la demande en fromage	17
a) Hypothèses de consommation et scénarios d'analyse de la demande en fromage	18
b) Résultats de l'estimation de la demande et interprétation.....	19
II. Analyse de l'offre de fromage.....	20
a) Acteurs identifiés et structuration de l'offre	24
b) Capacité de transformation et contribution au marché.....	25
c) Prix et différenciation qualitative	25
d) Organisation de la chaîne semi-industrielle.....	25
e) Logistique inter-îles.....	26
f) Rôle des supermarchés dans la distribution du fromage	26
III. Analyse de l'offre lait	27
a) Concurrence et avantage de l'élevage caprin.....	29
IV. Etude de cas	30
a) Analyse de la production caprine – Étude de cas à Fogo (Monte Grande)	30
b) Étude de cas – Potentiel annuel de transformation fromagère à Fogo COOPAP	32
c) Contexte et hypothèses de travail.....	33
V. Chaîne de valeur du fromage caprin au Cabo Verde	35
VI. Estimation du potentiel économique de la filière fromage	36
VII. Axes d'intervention et leviers de développement de la filière fromage caprin	38
VIII. Synthèse, discussion et implications pour le développement de la filière fromage caprin	43
d) Structure de l'offre, création de valeur et inclusion	43
e) Contraintes structurelles et dynamiques d'évolution	44
f) Investissements, rentabilité et effet levier sur l'emploi	44
g) Conclusion, portée et limites de l'analyse de la filière fromage caprin.....	46
4. La chaîne de valeur horticole au Cabo Verde	48
I. Analyse de la demande en produits horticoles.....	48

h) Saisonnalité de la demande et pics de consommation	51
II. Analyse de l'offre	52
III. Estimation de la valeur du marché des fruits et légumes au Cabo Verde	56
a) Étude de cas Tomate irriguée sur 2 000 m ²	57
IV. Synthèse de la chaîne de valeur horticole	58
V. Répartition des interventions horticoles par île	60
VI. Axes d'intervention et portée de l'analyse – Filière horticole	61
VII. VIII. Synthèse, discussion et implications pour le développement de la filière horticole	63
5. Phase d'études complémentaires	65

Table des figures

Figure 1 Carte de îles de l'archipel du Cabo Verde	7
Figure 2 Pluviométrie moyenne mensuelle au Cabo Verde	13
Figure 3 Fromage de chèvre traditionnelle sur une étales de marché	21
Figure 4 Fromage de chèvre traditionnelle	22
Figure 5 Fromage frais semis industrialisé à l'usine de production	24
Figure 6 Fromages locaux vendu dans un supermarché de Praia, fromage de chèvre à gauche, de brebie avec l'étiquette orange et de vache	27
Figure 7 Troupeau de chèvre en paturage sur l'île de Fogo	28
Figure 8 Elevage de chèvre en stabulation	31
Figure 9 Unité de transformation semi industriel sur l'île de Fogo	33
Figure 10 Mercado Municipal di Praia	51
Figure 11 Vallée de production agricole sur l'île de Santiago	52
Figure 12 Périmètre irrigué sur l'île de Santiago, sous pression des vents réduisant la productivité	53
Figure 13 Système de production hydroponique sur l'île de Santiago	54

Table des tableaux

Tableau 1 Tableau récapitulatif des résultats clés – Filières fromage caprin et horticole	5
Tableau 2 Proposition d'Investissement en unité de transformation de fromage par île d'intervention pour atteindre les besoins du marché	6
Tableau 3 Proposition de répartition des interventions horticoles par île	6
Tableau 4 Transport maritime entre les îles du Cabo Verde	10
Tableau 5 Îles de consommation et bassins de production accessibles	11
Tableau 6 Contexte agro-climatique et agricole par île	12
Tableau 7 Démographie du Cabo Verde	14
Tableau 8 Evolution de la population en fonction du tourisme	15

Tableau 9 Scénario 30% des ménages consomme un fromage par semaine : demande théorique mensuelle en fromage (avec +10 % en juillet, août, décembre)	19
Tableau 10 Scénario 50% de consommateur : demande théorique mensuelle en fromage (avec +10 % en juillet, août, décembre)	19
Tableau 11 Résumé analytique de la chaîne de valeur du fromage caprin	35
Tableau 12 Potentiel en volume de fromage.....	37
Tableau 13 Potentiel économique annuel du fromage (valeur de marché, prix consommateur)	37
Tableau 14 Matrice d'intervention – Filière caprine et fromage (Cabo Verde)	40
Tableau 15 Paramétrage de l'intervention dans la filière fromage caprin – scénario haut	42
Tableau 16 Potentiel de demande nationale en fromage caprin	43
Tableau 17 Dimensionnement productif et création d'emplois par scénario	44
Tableau 18 Estimation indicative des investissements structurants	45
Tableau 19 Principaux fruits et légumes consommés au Cabo Verde et segments de demande associés	49
Tableau 20 Estimation mensuelle de la demande en fruits et légumes au Cabo Verde	51
Tableau 21 Estimation de la demande, potentiel agricole et surface horticole nécessaire par île	55
Tableau 22 Prix de référence des principaux produits horticoles (marché de Sucupira 22/01/2026).....	56
Tableau 23 Estimation du volume et de la valeur du marché horticole.....	56
Tableau 24 Analyse économique par cycle de production	57
Tableau 25 Chaîne de valeur produit horticole	58
Tableau 26 Chaîne de valeur de produits horticoles transformé	59
Tableau 27 Proposition de répartition des interventions horticoles par île.....	60
Tableau 28 Matrice d'intervention – Filière horticole	62
Tableau 29 Axes de travail, méthodologie et livrables attendus.....	66

1. Synthèse des principaux résultats et enseignements de l'analyse

L'analyse conjointe des filières fromage caprin et horticole met en évidence l'existence de marchés domestiques réels et dynamiques, structurellement sous-approvisionnés par la production locale. Dans les deux cas, la contrainte principale ne réside pas dans l'insuffisance de la demande, mais dans des limites techniques, organisationnelles, logistiques et sanitaires qui restreignent la capacité de l'offre nationale à répondre de manière régulière et structurée aux besoins du marché.

Pour le fromage caprin, la demande nationale annuelle est estimée entre **416 tonnes** dans un scénario bas et **693 tonnes** dans un scénario haut, soit entre **2,3 et 3,9 millions de fromages** par an. Valorisé aux prix consommateurs observés, ce potentiel représente une valeur de marché comprise entre 3,7 et 10,6 millions USD par an pour le seul marché domestique. La production actuelle se situe en dessous du scénario bas, en raison de la forte saisonnalité de la production laitière, de la dépendance au pâturage naturel, de l'accès limité au fourrage et à l'eau, ainsi que d'une structuration encore insuffisante de la transformation et de la logistique inter-îles. L'analyse de la chaîne de valeur montre que la création de valeur est majoritairement localisée en amont, au niveau de la production laitière, ce qui confère à la filière un fort potentiel d'impact sur les revenus des petits éleveurs. La transformation semi-industrielle apparaît comme un levier clé pour réduire les pertes, sécuriser les débouchés urbains et générer des emplois locaux, notamment pour les femmes.

S'agissant de la filière horticole, l'étude confirme un marché de grande ampleur, avec une demande annuelle estimée entre 36 700 tonnes et 79 000 tonnes de fruits et légumes, en tenant compte de la population résidente, du tourisme et des retours saisonniers de la diaspora. Malgré un potentiel agronomique réel, lié notamment aux sols volcaniques, la production nationale ne couvre aujourd'hui qu'environ 20 % de la demande alimentaire, confirmant une forte dépendance aux importations, à l'exception de la banane et de la papaye pour lesquelles le pays est globalement autosuffisant. Les contraintes majeures concernent l'accès à l'eau, la diffusion limitée de l'irrigation efficiente, les pertes post-récolte, la logistique inter-îles et les risques phytosanitaires. Le cas de Santo Antão illustre ces enjeux, l'île disposant d'un potentiel agricole élevé mais étant soumise à des restrictions sanitaires limitant l'exportation de produits frais vers la majorité des autres îles.

Dans ce contexte, la structuration des producteurs, notamment sous forme de coopératives, apparaît comme un levier central pour les deux filières. Elle permet de réduire les coûts fixes, d'améliorer la régularité de l'offre, de sécuriser l'accès aux marchés et de répondre aux exigences des marchés publics, qui imposent un quota minimum de 25 % de valeur d'origine locale. De manière transversale, les filières fromage caprin et horticole répondent pleinement aux critères justifiant un appui public ou de projet : existence d'un marché, potentiel élevé de substitution aux importations, forte intensité de main-d'œuvre et impact direct sur les revenus ruraux. Les axes d'intervention prioritaires se situent clairement en amont des chaînes de valeur,

tout en nécessitant un accompagnement cohérent de la transformation, de la logistique et de l'accès au marché afin de libérer un potentiel économique encore largement sous-exploité.

Tableau 1 Tableau récapitulatif des résultats clés – Filières fromage caprin et horticole

Élément analysé	Filière fromage caprin	Filière horticole
Demande annuelle estimée (volume)	416 – 693 tonnes de fromage	36 700 – 79 000 tonnes de fruits et légumes
Volume annuel en unités	2,3 – 3,9 millions de fromages	—
Hypothèse de consommation	1 fromage / ménage / semaine	191 g/jour/personne (FAO) – 400 g/jour/personne (OMS)
Valeur de marché estimée	3,7 – 10,6 millions USD / an	≈ 65 millions USD / an (scénario FAO) à ≈ 140 millions USD / an (scénario OMS)
Niveau actuel de couverture par la production locale	En-dessous du scénario bas	≈ 10 % de la demande nationale
Produits dominants	Fromage frais de chèvre	Tomate, oignon, chou, carotte, poivron, concombre, banane, papaye
Produits autosuffisants	—	Banane, papaye
Principale contrainte	Saisonniers : fourrage, eau, systèmes extensifs	Eau, irrigation, logistique, phytosanitaire
Localisation de la création de valeur	Majoritairement en amont (producteurs de lait)	Production primaire et premières ventes
Rôle de la transformation	Clé pour capter la valeur et accéder aux marchés urbains	Potentiel important (confitures, jus), encore peu exploité
Opportunités d'emplois	Élevage + transformation (forte part féminine)	Production, transformation fruitière, logistique
Contraintes territoriales majeures	Accès aux marchés inter-îles	Quarantaine phytosanitaire (Santo Antão)
Axes d'intervention prioritaires	Fourrage, eau, systèmes d'élevage, transformation	Eau, irrigation, coopératives, transformation, logistique

Le tableau suivant présente une proposition de cible d'intervention pour le fromage permettant d'atteindre les objectifs de productions sans perturber l'écosystème hors des bénéficiaires.

Tableau 2 Proposition d'investissement en unité de transformation de fromage par île d'intervention pour atteindre les besoins du marché

Île	Rôle principal dans la filière	Ménages d'éleveurs ciblés (≈ 20 chèvres lactantes/ménage)	Chèvres lactantes mobilisées	Unités 400 L/j	Unités 100 L/j	Capacité journalière totale estimée
Fogo	Bassin laitier principal + pôle de transformation	1 200	24 000	3	4	≈ 1 600 L/j
Santiago	Marché principal + production périurbaine	800	16 000	2	4	≈ 1 200 L/j
Santo Antão	Production lait/fourrage + transformation locale (contrainte export frais)	600	12 000	1	3	≈ 700 L/j
São Nicolau	Bassin secondaire + transformation locale	400	8 000	1	2	≈ 600 L/j
Total		3 000	60 000	7	13	≈ 4 100 L/j

Le tableau suivant reprend une proposition d'intervention sur le produit horticole.

Tableau 3 Proposition de répartition des interventions horticoles par île

Île	Zones d'écoulement autorisées des produits horticoles	Ménages producteurs ciblés (≈ 2 000 m ² /ménage)	Surface horticole mobilisée (ha)	Production annuelle estimée (tonnes)	Unités de transformation fruitière (petites)
Santiago	Auto-consommation (marchés urbains, cantines, institutions)	1 200	240	≈ 3 360	1-2
Fogo	Santiago	600	120	≈ 1 680	0
Santo Antão	Auto-consommation + Sal uniquement (contraintes phytosanitaires)	800	160	≈ 2 240	3-4
São Nicolau	Boa Vista + Sal	400	80	≈ 1 120	0
Total	—	3 000	600	≈ 8 400 t/an	4-6

2.Introduction et contexte général

Le Cabo Verde est un archipel composé de dix îles principales, caractérisé par une forte fragmentation territoriale, des contraintes agro-climatiques marquées et une dépendance structurelle aux flux inter-îles pour l’approvisionnement alimentaire. Cette configuration insulaire influence directement l’organisation des filières agricoles et agroalimentaires, en particulier celles reposant sur des produits frais et périssables, comme le fromage de chèvre et les légumes.



Figure 1 Carte de îles de l'archipel du Cabo Verde

La population résidente du Cabo Verde est estimée à environ 590 000 habitants, avec une croissance démographique modérée mais une urbanisation marquée. La capitale, Praia, est située sur l’île de Santiago, qui concentre à elle seule plus de 55 % de la population nationale. Santiago constitue ainsi le principal pôle de consommation, d’administration et de services du pays, avec une population dense et relativement continue. Les autres îles présentent des populations plus dispersées et des marchés locaux de taille plus réduite, ce qui conditionne fortement la structuration des circuits de distribution alimentaire.

Le secteur agricole cap-verdien se caractérise par une forte hétérogénéité entre îles, tant en disponibilité foncière qu’en potentiel de production. Le recensement général de l’agriculture (RGA 2015) met en évidence l’ampleur sociale de l’agriculture : 42 470 ménages agricoles ont été recensés, représentant 36,3% de l’ensemble des ménages du pays. La majorité de ces ménages réside en milieu rural (un peu moins de deux tiers), tandis que 34,7% se trouvent en

milieu urbain, confirmant que l'agriculture reste un pilier de subsistance et d'activités complémentaires, y compris dans les zones urbanisées.

I. Connectivité inter-îles et contraintes logistiques

Les îles de Santiago, Sal et Boa Vista disposent chacune d'un aéroport international. Les autres îles sont desservies par des aérodromes accueillant principalement des avions à hélice de type ATR 70, d'une capacité comprise entre 70 et 90 sièges. Ces appareils ne permettent pas le transport de fret significatif, en particulier pour les produits agricoles frais ou volumineux, ce qui limite fortement le rôle du transport aérien dans l'approvisionnement inter-îles.

La dispersion géographique des îles, leur relief volcanique et montagneux, ainsi que la dépendance quasi exclusive au transport maritime pour les échanges inter-îles, structurent fortement les flux de marchandises, les coûts logistiques et l'accès aux marchés.

Les liaisons maritimes entre les îles restent inégales en fréquence, en durée et en capacité. Certaines connexions sont relativement courtes, comme entre Fogo et Brava ou entre São Vicente et Santo Antão, tandis que d'autres nécessitent des trajets longs, parfois supérieurs à 15 ou 20 heures, avec des escales multiples. Les rotations ne sont pas quotidiennes pour toutes les îles, ce qui limite la fluidité des échanges et complique la planification logistique, en particulier pour les produits périssables. Les navires assurant ces liaisons sont majoritairement de type roll-on/roll-off, avec une capacité moyenne d'environ 15 véhicules, permettant l'embarquement de camions et de véhicules légers mais rarement de conteneurs entiers. Il n'existe pas de chaîne du froid active à bord.

Certaines îles font face à des contraintes supplémentaires. Santo Antão est placée en quarantaine phytosanitaire pour les productions végétales, ce qui limite fortement les flux sortants de produits agricoles frais vers les autres îles. L'île peut fournir l'île de Sal car elle n'a pas de production agricole. São Nicolau et Brava présentent un accès maritime plus difficile et moins fréquent, réduisant leur intégration effective aux marchés nationaux. À l'inverse, l'axe Santo Antão – São Vicente bénéficie de liaisons quotidiennes, parfois biquotidiennes, facilitant les échanges entre ces deux îles.

Au-delà des liaisons inter-îles, la logistique nationale est fortement structurée par la présence de deux principaux ports d'entrée internationaux, qui polarisent l'archipel autour de deux axes distincts. Le port de Praia, sur l'île de Santiago, constitue la principale porte d'entrée pour les marchandises importées à destination des îles de Sotavento. Il concentre l'essentiel des flux internationaux d'intrants agricoles, de produits alimentaires et de biens de consommation, avant redistribution vers Maio, Fogo et Brava. Cette centralité confère à Santiago un rôle de hub logistique majeur et de principal point d'approvisionnement des marchés du sud.

Dans le nord de l'archipel, le port de São Vicente joue un rôle équivalent pour les îles de Barlavento. Les importations internationales y sont redistribuées vers Santo Antão, São Nicolau, Sal et Boa Vista. Cette organisation en deux pôles logistiques limite les échanges transversaux directs entre îles des deux groupes et renforce une structuration en corridors nord-sud distincts.

Pour les filières agricoles, et en particulier pour l'horticulture et les produits laitiers, cette configuration a des implications directes sur l'accès aux intrants, aux équipements, aux marchés de consommation et à la valorisation des productions locales. Les contraintes de transport, de fréquence et de conservation influencent fortement la localisation des activités agricoles, la structuration des chaînes de valeur et la capacité des producteurs à répondre à une demande nationale pourtant largement concentrée dans les centres urbains et touristiques.

.

Île de départ / Île d'arrivée	Santiago	Fogo	Brava	Boa Vista	Sal	São Nicolau	São Vicente	Santo Antão	Maio
Santiago (port international)	—	4h	5–6h (via Fogo)	6h	8–9h (via Boa Vista)	14–15h (via Boa Vista-Sal)	19–20h (via Boa Vista, Sal São Nicolau)	21–22h (via São Vicente, changement de bateau)	1h
Fogo	4h	—	1h	10–12h (via Santiago)	12–14h (via Santiago-Boa Vista)	18–20h (via Santiago, Boa-Vista-Sal)	22–24h (via Santiago et rotation nord)	24–26h (via Santiago- São Vicente)	5–6h (via Santiago)
Brava	6–8h (via Fogo)	1h	—	12–14h (via Fogo et Santiago)	14–16h (via Fogo, Santiago et Boa Vista)	20–22h (via Fogo, Santiago, Boa Vista et Sal)	24–26h (via Fogo et rotation nord)	26–28h (via Fogo, Santiago et São Vicente)	7–8h (via Fogo et Santiago)
Boa Vista	6h	10–12h (via Santiago)	12–14h (via Santiago)	—	3h	5h	9–10h (via Sal et São Nicolau)	10–12h (via São Vicente)	7–8h (via Santiago)
Sal	8–9h (via Boa Vista)	12–14h (via Boa Vista et Santiago)	14–16h (via Boa Vista et Santiago)	3h	—	5h	8–9h (via São Nicolau)	9–11h (via São Vicente)	9–10h (via Santiago)
São Nicolau	14–15h (via Sal et Boa Vista)	18–20h (via Sal, Boa Vista et Santiago)	20–22h (via Sal, Boa Vista et Santiago)	5h	5h	—	4h	5–6h (via São Vicente)	15–16h (via Sal, Boa Vista et Santiago)
São Vicente (port international)	19–20h (via São Nicolau, Sal et Boa Vista)	22–24h (via rotation nord et Santiago)	24–26h (via rotation nord et Santiago)	9–10h (via São Nicolau)	8–9h (via São Nicolau)	4h	—	1h	20–22h (via São Nicolau, Sal et Santiago)
Santo Antão	21–22h (via São Vicente)	24–26h (via São Vicente et Santiago)	26–28h (via São Vicente et Santiago)	10–12h (via São Vicente et São Nicolau)	9–11h (via São Vicente et São Nicolau)	5–6h (via São Vicente)	1h	—	22–24h (via São Vicente et Santiago)
Maio	1h	5–6h (via Santiago)	7–8h (via Santiago et Fogo)	7–8h (via Santiago)	9–10h (via Santiago et Boa Vista)	15–16h (via Santiago, Boa Vista et Sal)	20–22h (via Santiago et rotation nord)	22–24h (via Santiago et São Vicente)	—

Tableau 4 Transport maritime entre les îles du Cabo Verde

Le tableau ci-après présente une lecture fonctionnelle de l'archipel en distinguant clairement les îles de production horticole et les îles de consommation, sur la base des contraintes logistiques et sanitaires identifiées dans l'étude. L'analyse se concentre volontairement sur les quatre îles d'intervention du projet (Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau) en tant que bassins de production potentiels, tout en intégrant l'ensemble des îles à forte population ou à vocation touristique comme marchés de consommation. Les flux ont été considérés comme réalistes lorsque les temps de traversée maritime sont inférieurs ou égaux à 12 heures, seuil au-delà duquel la commercialisation de produits frais devient économiquement.

Tableau 5 Îles de consommation et bassins de production accessibles

Île de consommation (marché)	Profil de la demande	Îles de production mobilisables (≤ 12 h)	Temps indicatif	Lecture stratégique
Santiago (Praia)	Plus grand marché résidentiel	Santiago (local), Fogo	Local / 4 h	Marché prioritaire, auto-consommation + complément Fogo
Sal	Pôle touristique majeur	Santiago, Fogo, Santo Antão	8–9 h / 12–14 h / 9–11 h	Marché clé tourisme ; seule île autorisée pour produits frais de Santo Antão
Boa Vista	Tourisme balnéaire	Santiago, São Nicolau	6 h / 5 h	Dépendance forte aux importations, opportunité produits frais locaux
São Vicente	Marché urbain secondaire	São Nicolau, Santiago	4 h / 19–20 h	Approvisionnement régional possible via São Nicolau
Maio	Petit marché résidentiel	Santiago	1 h	Extension naturelle du marché de Santiago
Fogo (local)	Marché insulaire	Fogo	local	Auto-consommation dominante
São Nicolau (local)	Marché insulaire	São Nicolau	local	Auto-consommation + export régional limité

II. Contexte agro-climatique et disparités pluviométriques

Le Cabo Verde est caractérisé par un climat globalement semi-aride à aride, marqué par une pluviométrie faible, irrégulière et fortement différenciée selon les îles. Ces disparités agro-climatiques constituent un facteur structurant pour les filières agricoles et influencent directement les capacités de production locale de légumes ainsi que, de manière indirecte, les systèmes d'élevage liés à la production fromagère. Il est important de noter que l'île de Santo Antão est actuellement en quarantaine pour raison phytosanitaire.

Tableau 6 Contexte agro-climatique et agricole par île

Île	Pluviométrie moyenne annuelle estimée (mm/an)	Surface agricole totale (ha)	Types de sols dominants	Effectifs caprins)
Fogo	300 – 500	6 731	Sols volcaniques récents, basaltiques, fertiles mais érodables	Élevés (São Filipe $\approx$ 13 % du cheptel national)
Santo Antão	250 – 400	5 036,6	Sols volcaniques, andosols, forte pente	Élevés (Porto Novo $\approx$ 16 %)
Santiago	200 – 350	20 530,9	Sols volcaniques anciens, fertilité variable	Faibles à modérés ($\approx$ 1–3 % selon concelhos)
São Nicolau	180 – 300	999,4	Sols volcaniques anciens, peu profonds	ND
Brava	180 – 280	518,9	Sols volcaniques, forte pente	ND
São Vicente	100 – 200	569,4	Sols lithosols, rocheux, faible fertilité	ND
Maio	100 – 200	388,6	Sols sableux, pauvres en matière organique	Élevés ($\approx$ 9 %)
Boa Vista	70 – 120	275,4	Sols sableux, arides, très faible rétention	Élevés ($\approx$ 9 %)
Sal	50 – 100	73,5	Sols sableux et salins, très faible potentiel	Très faibles ($<$ 1 %)
Cabo Verde (total)	—	35 123,7	—	Caprins $\approx$ 71,8 % des ruminants

L'analyse des conditions agro-climatiques du Cabo Verde met en évidence un lien étroit entre l'origine volcanique des îles, leur topographie et leur potentiel agricole. Les îles volcaniques et montagneuses, telles que Fogo, Santo Antão et certaines zones de Santiago, bénéficient d'une pluviométrie relativement plus élevée grâce aux effets orographiques. Elles concentrent ainsi l'essentiel de l'activité agricole et du cheptel caprin de l'archipel. Santo Antão est actuellement soumise à un régime de quarantaine renforcé, ce qui limite l'exportation de produits frais vers d'autres îles, à l'exception de circuits autorisés vers Sal, île à très faible production agricole.

Les sols de ces îles sont majoritairement d'origine volcanique, présentant une fertilité naturelle relativement élevée. Toutefois, ce potentiel est fortement limité par la faible profondeur des sols, les pentes marquées et les risques d'érosion, ce qui réduit les possibilités d'intensification agricole. En revanche, de nombreuses zones en pente, peu adaptées aux cultures, offrent un potentiel réel pour le pâturage et le développement de couverts fourragers.

À l'inverse, les îles à faible relief et à géologie plus ancienne, telles que Sal, Boa Vista, Maio et São Vicente, se caractérisent par une pluviométrie très faible et des sols sableux ou peu développés, limitant fortement l'agriculture. Certaines de ces îles sont également soumises à des régimes stricts de quarantaine phytosanitaire, ce qui restreint les productions locales et renforce la dépendance aux importations.

Des îles intermédiaires comme São Nicolau et Brava présentent un potentiel agricole et pastoral plus équilibré, mais leur contribution reste limitée par la taille des surfaces disponibles et par des contraintes logistiques importantes.

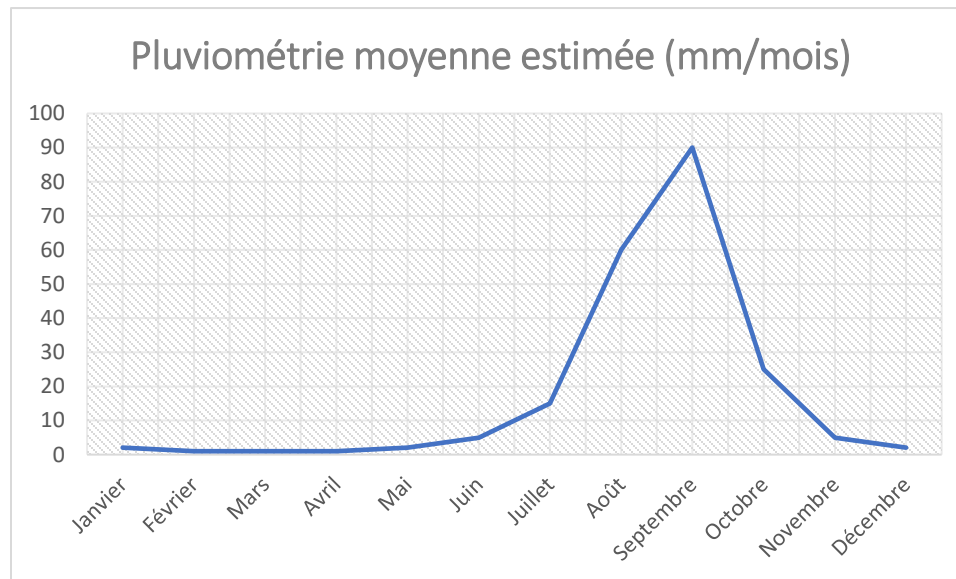


Figure 2 Pluviométrie moyenne mensuelle au Cabo Verde

La figure montre que, plus de 70 % des précipitations annuelles tombent sur une période de deux mois, principalement en août et septembre. Cette concentration extrême limite fortement la recharge durable des nappes phréatiques et accroît le risque de ruissellement et d'érosion, en particulier sur les îles volcaniques et montagneuses comme Santiago, Santo Antão et Fogo.

La période de novembre à juin correspond à une saison sèche prolongée, durant laquelle la production agricole (horticole, fourrage) dépend presque exclusivement de l'irrigation.

III. Contexte démographique et structuration spatiale de la demande

La structure démographique est caractérisée par une forte concentration géographique de la population et par des variations saisonnières significatives de la population effectivement présente sur certaines îles. Sur une population nationale estimée à environ 491 000 habitants, selon le recensement de 2021 de l'Institut National de la Statistique, la majorité des habitants se concentre sur un nombre limité d'îles, ce qui structure directement la taille, la stabilité et la dynamique des marchés alimentaires.

La démographie cap-verdienne est fortement influencée par trois dynamiques majeures qui sont le tourisme, la diaspora et l'immigration récente. Ces dynamiques influencent directement la demande alimentaire, les circuits de consommation et la pression exercée sur les filières agricoles et agroalimentaires locales.

Tableau 7 Démographie du Cabo Verde

Rang	Île	Population estimée	% de la population nationale
1	Santiago	~269 000	≈ 54,8 %
2	São Vicente	~74 000	≈ 15,1 %
3	Santo Antão	~36 600	≈ 7,5 %
4	Fogo	~33 500	≈ 6,8 %
5	Sal	~33 300	≈ 6,8 %
6	Boa Vista	~14 500	≈ 3,0 %
7	São Nicolau	~12 500	≈ 2,5 %
8	Maio	~6 700	≈ 1,4 %
9	Brava	~5 900	≈ 1,2 %
—	Santa Luzia	0	0 %

L'île de Santiago, qui abrite la capitale Praia, regroupe à elle seule près de 55 % de la population nationale, ce qui en fait le principal bassin de consommation résidentielle du pays. Elle est suivie par São Vicente, qui concentre environ 15 % de la population. À elles deux, ces îles représentent près de 70 % de la population résidente du Cabo Verde et constituent des marchés alimentaires dominés par une demande relativement stable, principalement portée par les ménages locaux. Santiago joue en outre un rôle central dans les dynamiques migratoires internes et internationales, concentrant l'essentiel de l'immigration récente, notamment en provenance d'Afrique de l'Ouest. Cette immigration, bien que numériquement limitée à l'échelle nationale, contribue à une évolution progressive des habitudes alimentaires, avec notamment une augmentation de la consommation de viande ovine et caprine ainsi que l'introduction ou la diffusion de produits auparavant peu présents dans l'alimentation locale, comme certaines variétés de piments ronds, aubergine africaines et d'autres légumes spécifiques.

Le tourisme constitue un pilier central de l'économie cap-verdienne, avec environ 800 000 visiteurs par an ces dernières années, soit un volume supérieur à la population résidente du pays. Cette activité est très fortement concentrée sur les îles de Sal et de Boa Vista, qui ne représentent ensemble qu'environ 10 % de la population résidente nationale, avec respectivement près de 33 300 habitants sur Sal et 14 500 habitants sur Boa Vista. Ces îles, caractérisées par des reliefs plats, une forte disponibilité foncière et une orientation quasi exclusive vers le tourisme balnéaire, accueillent la majorité des arrivées touristiques internationales. La fréquentation touristique connaît un pic marqué durant l'hiver européen (Septembre à Avril), entre novembre et mars, période durant laquelle la pression sur l'approvisionnement alimentaire augmente significativement, en particulier pour les produits frais et transformés.

Cette situation conduit à distinguer la population résidente de la population effective, définie comme la population présente simultanément sur une île à un moment donné. Sur les îles touristiques, la population effective dépasse largement la population résidente pendant la haute

saison. La durée moyenne de séjour des touristes est relativement longue, généralement estimée entre sept et huit nuits sur Sal et entre sept et neuf nuits sur Boa Vista, en raison de la prédominance de séjours en hôtels et resorts. La concentration des arrivées sur quelques mois, combinée à cette durée de séjour, entraîne une augmentation temporaire mais significative de la population présente, avec des effets directs sur la demande alimentaire.

Tableau 8 Evolution de la population en fonction du tourisme

Île	Population résidente	Population touristique simultanée (basse saison)	Population touristique simultanée (haute saison)	Population effective – basse saison	Population effective – haute saison
Sal	~33 300	~4 000 – 6 000	~12 000 – 18 000	~37 000 – 39 000	~45 000 – 51 000
Boa Vista	~14 500	~3 000 – 4 000	~7 000 – 11 000	~17 500 – 18 500	~21 500 – 25 500

En basse saison, généralement de mai à septembre, la population touristique présente simultanément sur Sal est estimée entre 4 000 et 6 000 personnes, portant la population effective totale à environ 37 000 à 39 000 personnes, soit une augmentation de l'ordre de 10 à 20 % par rapport à la population résidente. Sur Boa Vista, la population touristique simultanée est estimée entre 3 000 et 4 000 personnes, ce qui conduit à une population effective comprise entre 17 500 et 18 500 personnes, correspondant à une augmentation d'environ 20 à 30 %.

Durant la haute saison touristique, de novembre à avril, la population touristique présente simultanément augmente fortement. Sur Sal, elle est estimée entre 12 000 et 18 000 personnes, ce qui porte la population effective à environ 45 000 à 51 000 personnes, représentant une augmentation de 40 à 55 % par rapport à la population résidente. Sur Boa Vista, la population touristique simultanée est estimée entre 7 000 et 11 000 personnes, conduisant à une population effective comprise entre 21 500 et 25 500 personnes, soit une augmentation pouvant atteindre 50 à 75 %.

Ces dynamiques démographiques ont des implications différenciées selon les produits analysés. Le marché du fromage au Cabo Verde cible aujourd'hui principalement la consommation locale, portée par les ménages résidents et, dans une moindre mesure, par une clientèle urbaine et expatriée. La demande en fromage est donc plus étroitement corrélée à la population résidente et se concentre principalement sur les îles les plus peuplées, notamment Santiago et São Vicente. À l'inverse, le marché des légumes concerne l'ensemble de la population présente sur le territoire, incluant à la fois les résidents et les touristes. La demande en légumes est ainsi directement influencée par la population effective, en particulier sur les îles touristiques où la consommation augmente sensiblement durant la haute saison à travers les circuits de l'hôtellerie et de la restauration.

Dans le cadre de cette étude de marché, il est donc indispensable d'adopter une approche différenciée selon les produits. L'analyse du fromage doit prioritairement s'appuyer sur la structure et la distribution de la population résidente, tandis que l'analyse des légumes doit intégrer pleinement les effets de la saisonnalité touristique et les variations de population

effective afin d'estimer correctement les volumes de consommation et les besoins d'approvisionnement.

3. La chaîne de valeur fromage au Cabo Verde

Le fromage produit au Cabo Verde est historiquement un fromage de chèvre frais. Il est principalement consommé au petit-déjeuner, généralement sur du pain, et plus marginalement en dessert, y compris dans certains restaurants locaux. Ce fromage fait partie des habitudes alimentaires traditionnelles et bénéficie d'une forte reconnaissance culturelle auprès des populations cap-verdiennes.

Des initiatives récentes ont permis l'apparition de fromages affinés ou maturés, mais ces produits restent à ce jour anecdotiques. La production de lait de chèvre demeure insuffisante pour satisfaire la demande en fromage frais, qui constitue la priorité du marché. Dans ce contexte de pénurie structurelle de matière première, l'orientation vers des produits à plus longue durée de maturation reste limitée et ne peut se développer qu'à la marge tant que l'offre en lait n'augmente pas de manière significative.

À titre de rappel technique, la production de lait de chèvre est directement liée au cycle de reproduction de l'animal. Une chèvre doit mettre bas pour entrer en lactation, ce qui implique, dans les systèmes d'élevage traditionnels, une mise bas en moyenne par an. La durée de production de lait qui suit est limitée dans le temps et s'étend généralement sur environ 240 à 300 jours, selon la race, l'alimentation, l'état sanitaire et les conditions d'élevage. Dans les systèmes extensifs dominants au Cabo Verde, cette durée tend à se situer dans la partie basse de cette fourchette, ce qui renforce le caractère saisonnier et contraint de la disponibilité en lait.

I. Analyse de la demande en fromage

La demande de fromage au Cabo Verde est aujourd'hui principalement portée par la consommation locale. Le produit de référence est un fromage de chèvre majoritairement consommé sous forme de fromage frais. Les usages alimentaires sont relativement stables tout au long de l'année, car ils sont liés aux habitudes des ménages (petit-déjeuner sur pain, et parfois en dessert, notamment mélangé avec des dattes). Dans ce cadre, la demande peut être considérée comme faiblement saisonnière sur la base de la population résidente.

Une variation saisonnière est toutefois plausible, liée à la mobilité de la diaspora capverdienne. Les visites familiales entraînent souvent des achats additionnels de fromage, y compris pour des exportations informelles (transport en bagage lors des retours). Ces flux sont difficiles à tracer statistiquement, notamment parce que les visiteurs peuvent être binationaux et ne pas apparaître de manière distinctive dans certaines statistiques migratoires. En analyse de marché, une hypothèse prudente est d'anticiper un léger pic de demande autour des périodes de regroupement familial et de congés, en particulier juillet-août et décembre. Cette hypothèse doit être présentée comme un scénario de travail, à confirmer si des données mensuelles de trafic passagers ou de consommation sont accessibles.

a) Hypothèses de consommation et scénarios d'analyse de la demande en fromage

Afin d'estimer la demande potentielle en fromage de chèvre à l'échelle nationale, l'analyse repose sur deux hypothèses de consommation distinctes, correspondant à un scénario bas et un scénario haut. Ces scénarios permettent d'encadrer le potentiel de marché en tenant compte des pratiques alimentaires observées, de la structure démographique du pays et de la saisonnalité liée aux retours de la diaspora.

L'analyse est fondée sur un ensemble d'hypothèses communes, utilisées comme base de calcul. La population résidente prise en compte est de 491 233 habitants, selon les données du recensement de la population de 2021. La taille moyenne d'un ménage est estimée à 3,4 personnes, ce qui permet d'estimer le nombre total de ménages à l'échelle nationale à 144 480. La consommation est exprimée au niveau du ménage, ce qui correspond mieux aux pratiques alimentaires observées pour le fromage de chèvre, généralement consommé au sein du foyer.

Il est supposé que chaque ménage consommateur utilise un fromage par semaine, principalement sous forme de fromage frais. En termes de consommation individuelle, cette hypothèse correspond à environ deux tartines de fromage par personne et par semaine au sein des ménages consommateurs. Cette hypothèse est volontairement prudente et cohérente avec un usage régulier mais non intensif du fromage dans l'alimentation quotidienne.

Deux scénarios de pénétration de la consommation sont analysés.

Dans le **scénario bas**, il est supposé que **30 % des ménages** consomment régulièrement du fromage de chèvre selon le rythme défini ci-dessus. Ce scénario reflète une situation où le fromage reste un produit largement consommé, mais encore contraint par une offre insuffisante et une disponibilité géographique limitée.

Dans le **scénario haut**, la proportion de ménages consommateurs est portée à **50 %**, traduisant une situation dans laquelle l'offre devient plus régulière et accessible, permettant une diffusion plus large du produit au sein de la population.

L'analyse intègre également un effet saisonnier lié aux retours de la diaspora et aux visites familiales. Il est ainsi retenu une augmentation de 10 % de la demande durant les mois de juillet, août et décembre, périodes généralement associées à une hausse de la population présente sur le territoire et à une consommation accrue de produits alimentaires traditionnels.

Enfin, la conversion entre lait et fromage repose sur des données observées sur le terrain. Il est retenu qu'une transformation de 172 litres de lait permet de produire 166 fromages, soit un ratio moyen de 1,036 litre de lait par fromage. Cette conversion est utilisée de manière uniforme pour l'ensemble des scénarios afin d'assurer la comparabilité des résultats.

Sur la base de ces hypothèses, les sections suivantes présentent l'estimation de la demande annuelle en fromage de chèvre selon les scénarios bas et haut, ainsi que les volumes de lait correspondants nécessaires pour satisfaire cette demande

Tableau 9 Scénario 30% des ménages consomme un fromage par semaine : demande théorique mensuelle en fromage (avec +10 % en juillet, août, décembre)

Mois	Fromages (unités)	Fromage (tonnes)	Lait requis (litres)
Janvier	187 824	33,8	194 613
Février	187 824	33,8	194 613
Mars	187 824	33,8	194 613
Avril	187 824	33,8	194 613
Mai	187 824	33,8	194 613
Juin	187 824	33,8	194 613
Juillet	206 607	37,2	214 075
Août	206 607	37,2	214 075
Septembre	187 824	33,8	194 613
Octobre	187 824	33,8	194 613
Novembre	187 824	33,8	194 613
Décembre	206 607	37,2	214 075
Total	2 310 240	415,8	2 393 743

Tableau 10 Scénario 50% de consommateur : demande théorique mensuelle en fromage (avec +10 % en juillet, août, décembre)

Mois	Fromages (unités)	Fromage (tonnes)	Lait requis (litres)
Janvier	313 041	56,3	324 355
Février	313 041	56,3	324 355
Mars	313 041	56,3	324 355
Avril	313 041	56,3	324 355
Mai	313 041	56,3	324 355
Juin	313 041	56,3	324 355
Juillet	344 345	62,0	356 791
Août	344 345	62,0	356 791
Septembre	313 041	56,3	324 355
Octobre	313 041	56,3	324 355
Novembre	313 041	56,3	324 355
Décembre	344 345	62,0	356 791
Total	3 850 400	693,1	3 989 571

b) Résultats de l'estimation de la demande et interprétation

Les résultats issus des scénarios de consommation montrent que, même dans une approche prudente, la demande nationale potentielle en fromage de chèvre est significative. Dans le scénario bas, correspondant à une consommation régulière par 30 % des ménages, la demande annuelle est estimée à environ 416 tonnes de fromage. Dans le scénario haut, basé sur une

pénétration de 50 % des ménages consommateurs, la demande annuelle atteindrait environ 693 tonnes de fromage.

Même dans le scénario haut, l'analyse se veut volontairement conservatrice. Les hypothèses retenues reposent sur une consommation modérée, limitée à un fromage par ménage et par semaine, et à un usage essentiellement domestique du produit. Aucun effet d'intensification de la consommation individuelle n'a été intégré, ni de substitution à d'autres produits laitiers importés.

Par ailleurs, l'analyse n'intègre que la demande locale liée à la population résidente et aux retours de la diaspora. Elle ne prend pas en compte, à ce stade, la demande potentielle issue du secteur hôtelier et de la restauration touristique. À titre indicatif, en considérant que chaque visiteur consommerait en moyenne au moins 15 grammes de fromage sur l'ensemble de son séjour, ce qui correspond approximativement à la quantité utilisée pour une tartine, le potentiel de consommation du seul secteur hôtelier peut être estimé à un minimum de 14 tonnes de fromage par an.

Ce potentiel supplémentaire n'est toutefois pas intégré dans les estimations globales, la demande nationale locale étant actuellement très loin d'être couverte par l'offre existante. À court et moyen terme, l'enjeu principal réside donc dans la capacité de la filière à satisfaire la demande domestique, avant d'envisager une structuration spécifique des débouchés touristiques.

II. Analyse de l'offre de fromage

L'offre de fromage au Cabo Verde reste majoritairement traditionnelle, basée sur un fromage frais de chèvre, produit à petite échelle et distribué localement. En parallèle, une offre semi-industrielle commence à émerger, avec des procédés plus standardisés (notamment la pasteurisation) et une logique de distribution plus structurée vers les marchés urbains.



Figure 3 Fromage de chèvre traditionnelle sur une étales de marché



Figure 4 Fromage de chèvre traditionnelle

Le fromage produit au Cabo Verde « *Coalho* » (désignation générique de fromage traditionnel cap-verdien) est aujourd'hui principalement identifié et dénommé selon son origine géographique plutôt que sous des marques commerciales structurées. Cette pratique reflète le caractère artisanal et localisé de la production, ainsi que l'ancrage territorial fort du produit. Ainsi, on retrouve des dénominations telles que :

- Queijo de Fogo pour le fromage produit sur l'île de Fogo,
- Queijo de Santo Antão pour les productions issues de cette île,
- Queijo do Maio pour le fromage fabriqué à Maio.

Ces appellations renvoient avant tout à un lieu de production et à un savoir-faire local, sans correspondre à des marques déposées ou à des standards nationaux harmonisés.



Figure 5 Fromage frais semis industrialisé à l'usine de production

a) Acteurs identifiés et structuration de l'offre

La production traditionnelle domine encore largement le marché. Elle repose sur des producteurs artisanaux qui fabriquent un fromage frais à durée de vie courte, destiné principalement à une consommation locale et vendu via des circuits informels ou semi-formels.

Concernant la transformation semi-industrielle, deux acteurs ont été identifiés sur l'île de Fogo :

- la coopérative **COOPAP**, qui commercialise son fromage sous le nom **Cutelo Capado** ;
- un opérateur privé individuel commercialisant son produit sous la marque **SUIFOGO**.

Ces deux unités sont actuellement les seules structures connues capables de transformer le lait de chèvre de manière semi-industrielle. Aucune information confirmée n'indique l'existence d'unités similaires sur les autres îles de l'archipel, ce qui suggère une forte concentration géographique de cette offre à Fogo.

b) Capacité de transformation et contribution au marché

Chacune de ces unités dispose d'une capacité de transformation pouvant atteindre 400 litres de lait par jour, soit une capacité totale combinée de 800 litres par jour. En se basant sur les hypothèses de demande du scénario bas (30 % des ménages consommant un fromage par semaine) et sur une production alignée sur une période de huit mois, ces deux unités semi-industrielles peuvent couvrir au maximum environ 8 % de la demande annuelle théorique.

Cette estimation montre que, même en fonctionnement à pleine capacité, l'offre semi-industrielle actuelle reste marginale à l'échelle nationale et ne permet pas de satisfaire la demande existante.

c) Prix et différenciation qualitative

Les prix observés varient fortement selon la qualité du produit, le niveau de transformation et le canal de commercialisation.

Le fromage traditionnel est vendu à environ 120 CVE à Fogo au lieu de production. Le même produit est vendu à Praia entre 150 et 200 CVE via les circuits traditionnels.

Le fromage transformé de manière semi-industrielle est vendu à la sortie usine entre 160 et 170 CVE. À Fogo, ce fromage est vendu au consommateur final autour de 200 CVE. À Praia, il est vendu à des grossistes puis distribué en supermarché, où le prix consommateur atteint environ 250 à 260 CVE.

Ces écarts de prix traduisent une segmentation claire entre fromage traditionnel et fromage transformé, ainsi qu'entre circuits courts locaux et distribution moderne.

d) Organisation de la chaîne semi-industrielle

Les producteurs semi-industriels achètent le lait aux éleveurs à un prix compris entre 80 et 100 CVE par litre. Ils assurent ensuite la transformation du lait en fromage, le conditionnement et la vente.

Pour faire tourner une usine de production de 400 litres il faut quatre personnes avec une rémunérées à 17 000 CVE par mois chacune. Les fromages sont vendus à des grossistes basés à Praia, le prix payé au fournisseur, produit livré à Praia, étant de 170 CVE par fromage.

e) Logistique inter-îles

Le transport du fromage entre l'île de Fogo et l'île de **Santiago**, où se situe Praia, s'effectue par traversée maritime. Le coût observé est de 1 000 CVE pour une glacière de 200 litres.

En considérant un fromage de 180 g (environ 0,18 litre par unité), une glacière de 200 litres correspond à environ 1 110 fromages. Le coût de transport maritime par fromage est donc inférieur à 1 CVE, ce qui indique que le différentiel de prix observé à Praia est principalement lié aux marges de distribution, aux coûts de commercialisation et aux exigences du canal supermarché, plutôt qu'au coût de transport inter-îles.

f) Rôle des supermarchés dans la distribution du fromage

La distribution moderne du fromage au Cabo Verde repose sur un réseau de supermarchés peu concentré. Il n'existe pas de grandes chaînes nationales structurées ; le secteur est composé d'opérateurs individuels ou familiaux disposant d'un ou de plusieurs supermarchés de tailles variables.

Sur l'île de **Santiago**, notamment à Praia, tous les supermarchés disposent au minimum d'un réfrigérateur proposant des produits frais importés tels que des yaourts et autres produits laitiers. Les fromages, y compris les fromages locaux transformés de manière semi-industrielle, sont exposés dans ces espaces réfrigérés.

Les producteurs semi-industriels de Fogo ne livrent généralement pas directement les supermarchés. Ils vendent leurs fromages à des grossistes basés à Praia, qui assurent ensuite la redistribution vers différents points de vente. Ce modèle facilite l'accès au marché mais implique des marges intermédiaires.



Figure 6 Fromages locaux vendu dans un supermarché de Praia, fromage de chèvre à gauche, de brebis avec l'étiquette orange et de vache

III. Analyse de l'offre lait

L'élevage caprin est largement répandu au Cabo Verde et constitue l'un des piliers de l'élevage familial. Les caprins représentent la principale espèce d'élevage dans plusieurs îles, en particulier dans les zones à forte contrainte agro-climatique. La majorité des exploitations détiennent de petits troupeaux, confirmant le caractère extensif et faiblement intensifié de la production.



Figure 7 Troupeau de chèvre en paturage sur l'île de Fogo

Le RGA met en évidence que les systèmes d'élevage caprin sont majoritairement extensifs ou semi-extensifs, avec une alimentation reposant principalement sur le pâturage naturel et la divagation. Cette structure explique la forte dépendance de la production aux conditions climatiques, en particulier à la pluviométrie, et la variabilité marquée de la production laitière au cours de l'année.

La production laitière connaît un pic durant la saison des pluies, lorsque la biomasse est disponible. En dehors de cette période, la disponibilité en lait chute fortement. Le coût du lait ne varie pas fortement et reste à 100 CVE par litre, contre des niveaux plus bas en période d'abondance vers 90CV.

Quelques producteurs ont engagé des pratiques plus intensives afin de réduire cette dépendance climatique. Ils recourent à la stabulation partielle ou totale et maîtrisent davantage l'alimentation des animaux. Les apports alimentaires reposent sur l'achat de résidus de production horticole, de l'herbe collectée, et leur mélange avec des aliments transformés. Un producteur a également mis en place un système de fourrage amélioré. Ces initiatives restent toutefois isolées et non généralisées.

Il n'a pas été observé de systèmes d'ensilage ni de greniers à foin sur le terrain. L'alimentation animale demeure donc largement tributaire des aléas climatiques et ne constitue pas une filière de production structurée. Il n'existe pas de zones de pâturage améliorées ni de parcelles dédiées à la production fourragère.

L'abreuvement des animaux se fait à partir de puits ou de sources d'eau. Le prix de vente de l'eau est de l'ordre de 60 CVE par mètre cube, ce qui représente un coût additionnel pour les éleveurs, en particulier en saison sèche.

Sur le plan génétique, aucune race améliorée ou spécifiquement introduite pour accroître la productivité laitière n'a été identifiée. Le cheptel est composé de races locales, peu productives mais adaptées aux conditions environnementales.

a) Concurrence et avantage de l'élevage caprin

Au niveau de l'élevage, la filière caprine évolue dans un environnement concurrentiel marqué par la présence d'élevages ovins et bovins. Les élevages ovins sont majoritairement pratiqués en divagation, tandis que les élevages bovins combinent des systèmes de divagation et de stabulation, en particulier autour de Praia, située sur l'île de Santiago, où l'accès aux marchés est plus direct et où la demande urbaine est concentrée. Cette concurrence reste toutefois naissante et encore limitée, principalement localisée sur l'île de Santiago. Sur les autres îles de l'archipel, elle demeure faible, voire quasi inexistante, l'élevage caprin conservant une position dominante dans les systèmes d'élevage locaux. Ces différents systèmes entrent néanmoins en concurrence avec l'élevage caprin pour l'accès aux ressources naturelles, notamment les pâturages et les points d'eau.

La configuration géographique des îles cap-verdiennes, majoritairement d'origine volcanique et montagneuse, constitue un facteur structurant supplémentaire. Une part importante des surfaces est impropre à l'agriculture en raison de pentes fortes et de sols peu profonds, limitant la possibilité de production végétale destinée à l'alimentation humaine. Ces contraintes rendent cependant ces espaces adaptés au pâturage extensif et leur confèrent un potentiel pour le développement de couverts fourragers. L'utilisation de ces surfaces, actuellement sous-valorisées, pour l'implantation de pâturages améliorés permettrait de renforcer l'alimentation animale sans entrer en concurrence directe avec les cultures vivrières ou maraîchères.

L'élevage caprin présente dans ce contexte un avantage comparatif important. Les chèvres sont moins exigeantes en termes de fourrage et peuvent se nourrir de petits buissons et de végétation ligneuse, ce qui les rend plus résilientes dans des environnements arides et dégradés. Cette capacité d'adaptation, bien que plus dévastatrice pour le couvert végétal, permet aux cheptels caprins de subsister là où d'autres espèces rencontrent davantage de contraintes.

Il convient néanmoins de souligner que cette résilience concerne principalement la survie de l'animal et non la production laitière. Pour atteindre un niveau de production de lait suffisant pour la vente, l'alimentation des chèvres doit être de qualité et continue. Toute rupture dans l'apport fourrager entraîne une chute de la production laitière qui ne reprend pas, même en cas de retour ultérieur de l'alimentation. La production ne peut être rétablie qu'à la mise bas suivante. En situation de pénurie fourragère, les chèvres restent cependant plus aptes que les autres espèces à trouver les ressources nécessaires à leur subsistance jusqu'à la saison suivante, ce qui constitue une forme d'assurance face aux aléas climatiques.

Enfin, il est observé un début de production de fromage issu de l'élevage ovin et bovin. Cette production reste à ce stade balbutiante et marginale, et semble essentiellement concentrée autour de Santiago. Elle constitue néanmoins un signal d'évolution possible de l'offre laitière locale à moyen terme.

IV. Etude de cas

a) Analyse de la production caprine – Étude de cas à Fogo (Monte Grande)

Dans le cadre de cette étude, une analyse détaillée de la production caprine a été réalisée à partir d'un **cas réel observé à Fogo**, auprès d'un producteur rencontré à **Monte Grande**, dénommé **Matheüs**. Les données présentées ci-dessous correspondent aux informations collectées sur son exploitation et sont utilisées comme **référence illustrative** pour analyser les contraintes et le potentiel de l'élevage caprin local.

Le producteur dispose d'un troupeau composé de **56 animaux**, dont :

- **46 femelles** productrices de lait
- **10 mâles** non productifs

La production de lait observée est d'environ **80 litres par jour**, de manière relativement stable, ce qui correspond à une production annuelle estimée à **29 200 litres**. La productivité moyenne est donc d'environ **1,7 litre par femelle et par jour**, ce qui est cohérent avec des races locales.

Contrairement à la majorité des systèmes extensifs observés, cet éleveur a mis en place une **stabulation**, lui permettant de mieux maîtriser l'alimentation.



Figure 8 Elevage de chèvre en stabulation

Il n'existe toutefois **ni ensilage ni grenier à foin**, ce qui signifie que l'alimentation reste dépendante de la disponibilité saisonnière des ressources et des achats sur le marché. Il n'y a pas de zones de pâturage améliorées ni de parcelles dédiées à la production fourragère.

Sur la base des références techniques usuelles pour les chèvres en lactation, la consommation d'eau est estimée à :

- **8 litres/jour** pour une femelle laitière
- **5 litres/jour** pour un mâle

La consommation totale du troupeau est donc estimée à environ **418 litres par jour**, soit **environ 153 m³ par an**.

Avec un prix de l'eau de **60 CVE/m³**, le coût annuel de l'eau est estimé à **environ 9 200 CVE**, un poste de coût relativement faible mais indispensable à la production.

- les coûts de santé animale (vétérinaire, traitements courants) ont été estimés à **100 CVE par chèvre et par mois**,
- le nombre de chevreaux vendus a été fixé à **40 par an**,
- la vente d'animaux adultes n'a pas été prise en compte afin de **simplifier l'analyse** et se concentrer sur le fonctionnement courant de l'élevage,

- la consommation d'eau a été estimée sur la base de références techniques usuelles pour les chèvres en lactation et non en lactation.

Les résultats présentés correspondent à un **résultat brut estimatif** et n'intègrent pas les amortissements, les pertes animales ou les variations interannuelles.

Poste	Hypothèse de calcul	Montant annuel (CVE)
Revenus		
Vente de lait	29 200 L × 100 CVE/L	2 920 000
Vente de chevreaux	40 × 15 000 CVE	600 000
Total revenus		3 520 000
Dépenses		
Fourrage acheté	56 chèvres × 52 bottes × 300 CVE	873 600
Alimentation améliorée	56 chèvres × 1 000 CVE × 12 mois	672 000
Santé animale	56 chèvres × 100 CVE × 12 mois	67 200
Eau	153 m ³ × 60 CVE	9 200
Main-d'œuvre	30 000 CVE × 12 mois	360 000
Total dépenses		1 982 000
Résultat brut estimé	Revenus – Dépenses	1 538 000
Résultat brut (USD)	1 USD ≈ 110 CVE	≈ 14 000 USD

Le résultat brut additionné au coût de la main-d'œuvre (30 000 CVE/mois) montre que ce système de stabulation permet de dégager environ 1 898 000 CVE par an, soit près de **7 fois le salaire minimum (23 000 CVE/mois)** et environ **deux fois le salaire** d'un cadre débutant dans la **fonction publique (73 000 CVE/mois)**. Pour un petit producteur dont ce serait la seule source de revenu, ce niveau de performance indique qu'une stabulation bien alimentée peut assurer un revenu annuel nettement au-dessus des références salariales nationales, tout en couvrant un emploi salarié.

En projetant cette configuration à plus petite échelle et en supposant une performance proportionnelle au nombre de chèvres (mêmes rendements, mêmes prix et même niveau d'alimentation), le seuil pour atteindre un revenu équivalent au salaire minimum annuel (276 000 CVE/an) se situe autour de 9 chèvres.

b) Étude de cas – Potentiel annuel de transformation fromagère à Fogo COOPAP

Cette étude de cas est basée sur une **visite de terrain réalisée à Fogo**, auprès d'une unité de transformation fromagère semi-industrielle. Les données présentées ci-dessous reflètent les volumes réellement observés au moment de la visite ainsi que les informations fournies par les responsables de l'unité concernant les variations saisonnières de l'activité.

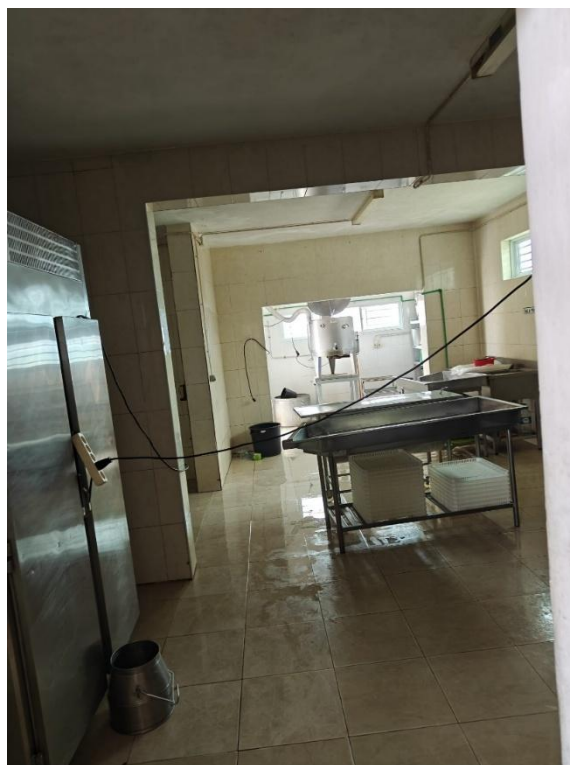


Figure 9 Unité de transformation semi industriel sur l'île de Fogo

c) Contexte et hypothèses de travail

Au moment de la visite, correspondant à une **période de basse disponibilité du lait**, l'unité transformait **172 litres de lait par jour**, permettant la production de **166 fromages par jour**. Ce niveau de production est considéré comme représentatif de la **saison basse**.

Les responsables indiquent un **pic de disponibilité du lait pendant la saison des pluies**, correspondant principalement aux mois de **juillet, août et septembre**. Pour cette période, il est considéré que l'unité est en mesure de transformer **jusqu'à 400 litres de lait par jour**.

Les hypothèses retenues pour la projection annuelle sont les suivantes :

- rendement observé : 172 litres de lait → 166 fromages
- prix de vente du fromage (livré à Praia) : **170 CVE par unité**
- période haute : juillet–août–septembre (92 jours) rendement de 400 litres de lait par jour
- période basse : le reste de l'année (273 jours)

Poste	Quantité	Unité	Prix unitaire (CVE)	Total annuel (CVE)
Vente de fromage (livré Praia)	80 834	fromages	170	13 741 780
Total revenus				13 741 780

Achat de lait	83 756	litres	90	7 538 040
Emballage	80 834	fromages	20	1 616 680
Salaires	4 × 12	mois- employé	17 000	816 000
Électricité (estimation)	12	mois	10 000	120 000
Transport inter-îles	419	glacières 200 L	1 000	419 000
Petits intrants/consommables (estimation)	forfait	—	—	100 000
Total dépenses				10 609 720
Résultat brut projeté				3 132 060
Résultat brut projeté USD				≈ 28 500 USD

L'analyse étant fondée sur un cas réel observé, l'unité visitée génère un résultat brut projeté de 3 132 060 CVE/an (environ 28 500 USD). En intégrant les salaires déjà versés (816 000 CVE/an, soit environ 7 400 USD), la valeur économique totale dégagée atteint 3 948 060 CVE/an (environ 35 900 USD). Cela équivaut à environ 14,3 salaires minimum annuels (23 000 CVE/mois) ou 4,5 salaires annuels d'un cadre débutant de la fonction publique (73 000 CVE/mois).

Si la disponibilité en lait permettait de faire fonctionner l'unité à son maximum technique de 400 litres/jour toute l'année, l'usine pourrait produire environ 140 900 fromages/an. Dans ce cas, le résultat brut annuel atteindrait environ 6,07 millions CVE (environ 55 200 USD), et la valeur économique totale (résultat brut + salaires) environ 6,89 millions CVE/an (environ 62 600 USD), soit environ 25 salaires minimum annuels ou près de 8 salaires annuels de cadre débutant.

V. Chaîne de valeur du fromage caprin au Cabo Verde

Le lait de chèvre est produit au niveau de petits éleveurs caprins. Il peut être transformé directement par les producteurs de manière artisanale ou vendu à des unités de transformation semi-industrielles. Le fromage issu de la transformation traditionnelle est généralement commercialisé localement, en vente directe ou sur les marchés de proximité, sans mobiliser l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur. Cette filière, peu structurée et largement informelle, n'a pas été analysée dans le cadre de cette étude. L'analyse présentée ci-après se concentre exclusivement sur une chaîne de valeur intégrant une transformation semi-industrielle, permettant une durée de conservation plus longue des produits et un niveau de formalisation plus élevé, depuis la production de lait jusqu'à la distribution au consommateur final. Sur cette base, le tableau suivant synthétise les prix observés, les principaux coûts et la création de valeur à chaque maillon, à partir des données collectées lors des visites de terrain et des entretiens, afin d'illustrer le fonctionnement économique actuel de la filière de fromage caprin semi-industrielle, sans introduire de nouvelles hypothèses.

Tableau 11 Résumé analytique de la chaîne de valeur du fromage caprin

Maillon	Produit échangé	Prix de vente observé	Coûts principaux	Création de valeur / marge	Part de la valeur finale (estimée)
Éleveur caprin	Lait cru	80–100 CVE / L	Alimentation, main-d'œuvre, eau, soins	Marge faible et saisonnière ; forte dépendance au climat	36,6 % ($\approx$ 93,2 CVE/fromage)
Transformateur fromager	Fromage	160–170 CVE / fromage (sortie usine)	Achat du lait, salaires, emballage, énergie	Marge modérée ; sensible au prix du lait et au volume	28,1 % ($\approx$ 71,8 CVE/fromage)
Transport inter-îles	Fromage	Forfait logistique	Carburant, manutention	Marge limitée mais structurelle (poste incompressible)	2,0 % ($\approx$ 5,2 CVE/fromage)
Grossiste / distributeur	Fromage	$\sim$ 200–220 CVE (revente)	Stockage, pertes, transport local	Marge intermédiaire, peu risquée	15,6 % ($\approx$ 39,8 CVE/fromage)
Point de vente final	Fromage	250–260 CVE	Froid, pertes, fonctionnement magasin	Marge élevée par unité, faible risque	17,6 % ($\approx$ 45,0 CVE/fromage)

L'analyse de la répartition de la valeur le long de la chaîne de valeur du fromage de chèvre met en évidence un élément structurant de la filière : la plus grande part de la valeur finale payée par

le consommateur revient au producteur de lait. En tenant compte de la conversion du lait en fromage, la vente du lait représente plus d'un tiers de la valeur finale du produit. Ce résultat souligne le rôle central de l'élevage caprin dans la création de valeur économique au sein de la filière.

Toutefois, cette forte part de valeur ne se traduit pas nécessairement par une marge élevée ou sécurisée pour l'éleveur. La production laitière caprine reste caractérisée par une forte saisonnalité, une dépendance directe aux conditions climatiques et à la disponibilité fourragère, ainsi que par des coûts incompressibles liés à l'alimentation, à l'eau et à la main-d'œuvre. En cas de rupture d'alimentation, la production de lait chute et ne peut être rétablie qu'à la mise bas suivante. La valeur captée par l'éleveur est donc associée à un niveau de risque élevé.

L'analyse comparative des études de cas montre par ailleurs qu'un éleveur disposant d'un cheptel d'environ quarante chèvres, dans un système maîtrisé, peut générer un niveau de revenu annuel proche de celui dégagé par une unité de transformation fromagère semi-industrielle, alors même que les coûts d'installation et les besoins en capital sont nettement plus faibles. Ce constat met en évidence que le principal facteur limitant de la filière n'est pas la capacité de transformation, mais bien la disponibilité et la régularité de l'offre en lait.

Ces résultats confirment que toute stratégie de développement de la filière fromage doit prioritairement cibler l'amont de la chaîne, en sécurisant la production laitière par l'amélioration du fourrage, de l'accès à l'eau et des systèmes d'élevage, sans quoi les investissements dans la transformation resteront sous-utilisés.

VI. Estimation du potentiel économique de la filière fromage

Sur la base des calculs de demande présentés précédemment, le potentiel théorique de consommation de fromage de chèvre au Cabo Verde se chiffre à plusieurs centaines de milliers de fromages par an. Même selon une approche prudente, les résultats montrent que la production actuelle ne couvre qu'une part très limitée de la demande potentielle nationale.

En prenant comme ordres de grandeur un prix moyen observé au consommateur d'environ 250 CVE par fromage à Praia, et un marché potentiel correspondant à plusieurs dizaines de milliers de ménages consommateurs, le potentiel économique annuel de la filière fromage caprin se situe à plusieurs millions de dollars américains, et ce uniquement pour le marché domestique. Ce potentiel reste aujourd'hui largement non capté, principalement en raison de contraintes structurelles situées en amont de la chaîne de valeur, notamment au niveau de la production laitière.

Le développement de la filière laitière caprine apparaît ainsi comme un levier stratégique à fort impact, combinant création de valeur locale, amélioration des revenus ruraux, substitution partielle aux importations et contribution à la sécurité alimentaire.

Le potentiel annuel a été quantifié selon trois scénarios (bas, moyen et haut), en restant strictement aligné avec les hypothèses de consommation précédemment définies. Les hypothèses communes retenues sont les suivantes : un fromage moyen de 180 g, une consommation d'un fromage par ménage et par semaine, une pénétration de la consommation de 30 % des ménages pour le scénario bas, 40 % pour le scénario moyen et 50 % pour le scénario haut, ainsi qu'une valorisation au prix consommateur observé, allant de 150 CVE par fromage pour les circuits les plus traditionnels à 260 CVE pour les circuits les plus modernisés.

Le tableau 7 présente le potentiel annuel en volume de fromage selon ces scénarios. Il montre une demande annuelle estimée à environ 416 tonnes dans le scénario bas, 555 tonnes dans le scénario moyen et 693 tonnes dans le scénario haut.

Tableau 12 Potentiel en volume de fromage

Scénario	Fromages/an	Tonnes/an (180 g)
Bas (30 % ménages)	2 311 111	416,0
Moyen (40 % ménages)	3 081 481	554,7
Haut (50 % ménages)	3 851 852	693,3

Le tableau 8 traduit ces volumes en valeur économique annuelle au prix consommateur. Selon les hypothèses de prix retenues, la valeur de marché annuelle du fromage caprin varie entre environ 3,7 millions USD dans le scénario bas au prix le plus bas, et plus de 10,5 millions USD dans le scénario haut au prix le plus élevé.

Tableau 13 Potentiel économique annuel du fromage (valeur de marché, prix consommateur)

Scénario	Valeur à 150 CVE/fromage	Valeur à 220 CVE/fromage	Valeur à 260 CVE/fromage
Bas (30 %)	347 M CVE (≈ 3,66 M USD)	508 M CVE (≈ 5,37 M USD)	601 M CVE (≈ 6,35 M USD)
Moyen (40 %)	462 M CVE (≈ 4,89 M USD)	677 925 820 CVE (≈ 7,17 M USD)	801 M CVE (≈ 8,47 M USD)
Haut (50 %)	577 M CVE (≈ 6,11 M USD)	847 407 440 CVE (≈ 8,96 M USD)	1 002 M CVE (≈ 10,59 M USD)

Le tableau précédent traduit ces volumes en valeur économique annuelle au prix consommateur. Selon les hypothèses de prix retenues, la valeur de marché annuelle du fromage caprin varie entre environ 3,7 millions USD dans le scénario bas au prix le plus bas, et plus de 10,5 millions USD dans le scénario haut au prix le plus élevé.

À l'heure actuelle, la filière caprine et fromagère au Cabo Verde se situe en-dessous du scénario bas décrit dans cette analyse de potentiel économique. La production de lait demeure fortement contrainte par la saisonnalité, la disponibilité limitée du fourrage, l'accès à l'eau et la prédominance de systèmes extensifs à faible productivité. En conséquence, l'offre de fromage reste insuffisante pour répondre à la demande nationale, et le produit est quasi absent du principal marché urbain de Praia pendant la saison sèche, étant majoritairement consommé sur les îles de production.

VII. Axes d'intervention et leviers de développement de la filière fromage caprin

Le développement de la filière fromage caprin apparaît comme un axe d'intervention particulièrement pertinent pour toucher directement les petits producteurs, dans un contexte où l'analyse de la chaîne de valeur montre clairement que la demande dépasse largement l'offre disponible, en particulier sur le principal marché urbain de Praia. Le potentiel de développement de la filière est donc élevé, d'autant plus que la plus grande part de la valeur est captée au niveau de la production laitière. Le fromage de chèvre constitue ainsi un levier efficace pour renforcer les revenus ruraux, à condition que les interventions ciblent en priorité l'amont de la filière.

L'analyse met en évidence que le principal point d'impact se situe au niveau de la production laitière. La forte saisonnalité de la production de lait limite la capacité de transformation sur l'ensemble de l'année, tandis que le recours quasi exclusif au pâturage naturel, bien que peu coûteux, se traduit par une faible productivité. L'absence ou la présence très limitée de pâturages améliorés empêche par ailleurs la constitution de réserves fourragères, rendant les systèmes d'élevage fortement vulnérables à la saison sèche et aux aléas climatiques. Dans ce contexte, toute stratégie d'appui doit commencer par l'amélioration des systèmes de production caprine, en particulier par le développement de pâturages améliorés pendant la saison des pluies, la production de fourrage pouvant être conservé sous forme de foin ou d'ensilage pour la saison sèche, ainsi que par l'amélioration de l'accès à l'eau, qui reste un frein majeur au développement de l'élevage.

Les systèmes extensifs en divagation, bien qu'ils offrent une certaine résilience face aux aléas climatiques, limitent fortement le potentiel de production laitière en raison du manque de maîtrise de la qualité et de la régularité de l'alimentation. Ils entraînent également une perte de contrôle génétique, avec des risques de saillies non maîtrisées par des géniteurs non améliorés, et empêchent la valorisation de coproduits importants de l'élevage, notamment le fumier, qui pourrait être collecté et valorisé auprès des filières horticoles locales. L'encouragement de systèmes en enclos ou semi-intensifs, combinés à une gestion collective des pâturages reposant sur des principes de rotation et de repos des parcelles, permettrait d'améliorer durablement la productivité tout en assurant la durabilité des ressources naturelles.

En aval, le développement de la filière nécessiterait un renforcement progressif des capacités de transformation et de commercialisation. Cela inclut l'augmentation du nombre d'unités de transformation semi-industrielles et industrielles, le développement de la maturation du fromage afin d'allonger la durée de conservation et d'améliorer la disponibilité des produits en dehors de la saison des pluies, ainsi que la mise en place de solutions logistiques réfrigérées actives pour sécuriser le transport inter-îles et ouvrir l'accès à d'autres marchés insulaires. Une meilleure structuration des relations commerciales avec les supermarchés, notamment par des réseaux d'achat directs, permettrait de réduire les intermédiaires, tandis que la création d'un label de fromage local contribuerait à valoriser le produit face aux fromages importés.

Il est enfin important de souligner qu'à l'heure actuelle, la filière caprine et fromagère n'a pas encore atteint le niveau correspondant au scénario bas du potentiel économique estimé. Les

contraintes techniques et les capacités de production limitées expliquent cet écart. Les interventions proposées ne visent donc pas, dans un premier temps, une intensification rapide de la filière, mais la levée progressive des principaux goulots d'étranglement afin de permettre l'atteinte de ce premier palier de développement. Le tableau ci-après synthétise les axes d'intervention proposés et leur impact attendu, en lien direct avec les différents scénarios de développement de la filière.

Tableau 14 Matrice d'intervention – Filière caprine et fromage (Cabo Verde)

Axe d'intervention	Actions clés	Horizon	Acteurs concernés	Impacts attendus	Risques / points de vigilance	Scénario rendu atteignable	Lecture économique
Production fourragère	Développement de pâturages améliorés adaptés à la saison des pluies	Court–Moyen terme	Éleveurs, services techniques, collectivités	Augmentation de la disponibilité du fourrage en saison humide	Mauvaise adaptation des espèces fourragères	Passage du bas → moyen	Permet d'augmenter la production de lait sans hausse proportionnelle des coûts
	Gestion collective des pâturages (rotation, repos)	Moyen terme	Éleveurs, organisations locales	Durabilité des pâturages améliorés	Gouvernance collective faible		Permet d'augmenter la production de lait sans hausse proportionnelle des coûts
	Mise en place de systèmes de conservation (foin, ensilage)	Moyen terme	Éleveurs, coopératives	Sécurisation de l'alimentation en saison sèche	Manque de maîtrise technique		Réduction de la saisonnalité, meilleure utilisation des unités de transformation
Gestion de l'eau	Amélioration de l'accès à l'eau pour l'élevage	Court–Moyen terme	Collectivités, projets, éleveurs	Réduction du stress hydrique, hausse de la productivité	Coûts d'investissement élevés	Bas → moyen	Condition indispensable à toute intensification
Systèmes d'élevage	Promotion de la stabulation et semi-stabulation	Moyen terme	Éleveurs, services vétérinaires	Meilleure maîtrise de l'alimentation et de la reproduction	Résistance au changement	Moyen	Hausse de la production par animal, le fumier devient un coproduit

Amélioration génétique	Introduction progressive de races caprines améliorées	Moyen–Long terme	Éleveurs, services techniques	Augmentation de la production laitière par animal	Dépendance à une alimentation insuffisante	Moyen → haut	Effet multiplicateur sur les volumes si fourrage sécurisé
Transformation	Augmentation du nombre d’unités semi-industrielles	Moyen terme	Coopératives, privés	Absorption de volumes plus élevés de lait	Approvisionnement en lait insuffisant	Bas → moyen	Permet de capter une part plus large du marché
	Développement de la maturation du fromage	Moyen–Long terme	Transformateurs	Allongement de la durée de commercialisation	Investissements techniques nécessaires	Moyen → haut	Réduction des pertes, meilleure disponibilité annuelle, augmentation de la valeur du produit
Logistique	Renforcement des connexions inter-îles	Moyen terme	Autorités, opérateurs logistiques	Accès à de nouveaux marchés insulaires	Dépendance aux infrastructures, Investissement lourd	Tous scénarios	Désenclavement de nouvelles zones de production
	Introduction de solutions de transport réfrigéré actif	Moyen–Long terme	Privés, projets	Réduction des pertes, sécurisation de la qualité	Coûts élevés d’exploitation	Tous scénarios	Accès aux îles moins connectées, marché national réel
Marchés et valorisation	Mise en place d’un label fromage local	Moyen terme	Transformateurs, autorités	Différenciation face aux importations	Gouvernance du label	Tous scénarios	Augmentation de la valeur unitaire du fromage
	Développement de réseaux d’achat directs avec les supermarchés	Court terme	Transformateurs, distributeurs	Réduction des intermédiaires	Pouvoir de négociation déséquilibré	Tous scénarios	Sécurisation des revenus des éleveurs

Diversification des revenus	Valorisation du fumier (agriculture, maraîchage)	Court–Moyen terme	Éleveurs	Revenus additionnels, synergies agri-élevage	Logistique locale	Tous scénarios	
	Structuration du marché de la viande caprine	Moyen terme	Éleveurs, bouchers, collectivités	Réponse à la demande locale et musulmane	Normes sanitaires	Tous scénarios	

Le tableau ci-dessous présente une estimation de la portée d'un scénario haut de développement de la filière fromage caprin sur les îles d'intervention (Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau). Il met en regard, par île, le nombre de ménages d'éleveurs pouvant être intégrés, les interventions nécessaires en amont et les capacités de transformation à mobiliser afin de couvrir la demande domestique potentielle.

Tableau 15 Paramétrage de l'intervention dans la filière fromage caprin – scénario haut

Île	Rôle principal dans la filière	Ménages d'éleveurs ciblés (≈ 20 chèvres lactantes/ménage)	Chèvres lactantes mobilisées	Unités 400 L/j	Unités 100 L/j	Capacité journalière totale estimée
Fogo	Bassin laitier principal + pôle de transformation	1 200	24 000	3	4	≈ 1 600 L/j
Santiago	Marché principal + production périurbaine	800	16 000	2	4	≈ 1 200 L/j
Santo Antão	Production lait/fourrage + transformation locale	600	12 000	1	3	≈ 700 L/j
São Nicolau	Bassin secondaire + transformation locale	400	8 000	1	2	≈ 600 L/j
Total		3 000	60 000	7	13	≈ 4 100 L/j

VIII. Synthèse, discussion et implications pour le développement de la filière fromage caprin

L'analyse de la filière fromage caprin met en évidence l'existence d'un marché domestique réel, structurellement sous-approvisionné et présentant un fort potentiel de croissance inclusive. Sur la base des hypothèses de consommation retenues, la demande nationale annuelle est estimée entre 416 tonnes de fromage dans un scénario bas et 693 tonnes dans un scénario haut, soit entre 2,3 et 3,9 millions de fromages par an. Valorisé aux prix consommateurs observés, ce potentiel représente une valeur de marché comprise entre environ 3,7 millions USD et 10,6 millions USD par an pour le seul marché domestique.

Ces ordres de grandeur confirment que la contrainte principale observée dans la filière ne réside pas dans la demande, mais dans la capacité de l'offre à répondre de manière régulière et structurée à un marché existant. La demande est portée en grande partie par la population locale, pour laquelle le fromage de chèvre constitue un produit culturellement ancré, consommé principalement au petit-déjeuner et dans certains usages culinaires traditionnels. La diaspora capverdienne contribue également à des pics saisonniers de consommation, en particulier en juillet, août et décembre. Le marché touristique n'a pas été intégré dans l'estimation principale du potentiel, l'analyse considérant que la demande nationale locale reste, à ce stade, largement non satisfaite.

Tableau 16 Potentiel de demande nationale en fromage caprin

Scénario	Fromages par an	Tonnes par an	Valeur de marché estimée (USD)
Bas (30 % des ménages)	2 311 111	416	≈ 3,7 – 6,4 millions
Moyen (40 % des ménages)	3 081 481	555	≈ 4,9 – 8,5 millions
Haut (50 % des ménages)	3 851 852	693	≈ 6,1 – 10,6 millions

d) Structure de l'offre, création de valeur et inclusion

L'analyse de la chaîne de valeur montre que la création de valeur est majoritairement localisée en amont, au niveau de la production laitière caprine, avec une part significative de la valeur finale captée par les producteurs de lait. Cette caractéristique rend la filière particulièrement pertinente pour l'amélioration des revenus des petits producteurs, malgré des marges unitaires faibles et fortement dépendantes de la saisonnalité.

La filière se caractérise également par une forte intensité de main-d'œuvre et par des niveaux d'investissement relativement accessibles. Dans la transformation semi-industrielle, les observations de terrain montrent qu'une unité fonctionne en moyenne avec quatre personnes, selon un ratio opérationnel principalement féminin avec environ trois femmes pour un homme. La transformation fromagère constitue ainsi un point d'entrée important pour l'inclusion

économique des femmes, notamment dans les activités de transformation, de conditionnement, de maturation et de commercialisation.

Tableau 2 – Dimensionnement productif et création d’emplois par scénario

Tableau 17 Dimensionnement productif et création d’emplois par scénario

Scénario	Chèvres lactantes nécessaires	Ménages éleveurs concernés	Unités de transformation (400 L/j)	Emplois directs en transformation
Bas	≈ 19 955	≈ 998	17	68 (≈ 51 femmes)
Moyen	≈ 26 607	≈ 1 330	22	88 (≈ 66 femmes)
Haut	≈ 33 259	≈ 1 663	28	112 (≈ 84 femmes)

Rapporté aux 42 470 ménages agricoles recensés, même le scénario haut mobiliserait moins de 4 % des ménages agricoles, ce qui souligne le potentiel de montée en puissance de la filière sans pression excessive sur le tissu agricole national.

e) Contraintes structurelles et dynamiques d’évolution

Les contraintes identifiées sont principalement de nature technique, organisationnelle et structurelle. La forte saisonnalité de la production laitière, la dépendance au pâturage naturel, l’accès limité au fourrage conservé et à l’eau réduisent la régularité des volumes produits. Ces contraintes se répercutent directement sur la transformation, qui reste sous-utilisée une partie de l’année, et sur la disponibilité du fromage sur les principaux marchés urbains, notamment Praia.

L’analyse montre toutefois que le développement de la filière laitière caprine pourrait faire émerger de nouveaux acteurs et maillons intermédiaires. La structuration de la production de lait pourrait favoriser l’apparition de systèmes de collecte dédiés, incluant des services de transport du lait vers les unités de transformation. De même, la mise en place de sites de traite fixes ou ambulants pourrait améliorer l’hygiène, la qualité du lait et l’efficacité de la collecte, tout en réduisant les pertes.

f) Investissements, rentabilité et effet levier sur l’emploi

Sur la base des scénarios de développement du marché du fromage caprin, une estimation des investissements nécessaires a été réalisée afin d’apprécier les ordres de grandeur financiers requis pour structurer progressivement la filière. Cette estimation se veut volontairement prudente et conservatrice : elle vise à permettre à l’offre locale de répondre à une demande domestique existante, sans hypothèse d’exportation ni d’intensification rapide.

L’analyse considère que deux unités de transformation semi-industrielles sont déjà en place et opérationnelles. Le scénario bas est traité comme un premier palier réaliste de développement, permettant de dépasser la situation actuelle de sous-offre structurelle. Il est également supposé qu’environ la moitié du cheptel nécessaire serait intégrée dans des systèmes de stabulation

précaire, l'autre moitié restant en systèmes extensifs améliorés. Cette approche limite les besoins en capital tout en améliorant la régularité de la production laitière.

Les investissements identifiés couvrent trois niveaux structurants de la chaîne de valeur. En aval, ils concernent l'équipement d'unités de transformation semi-industrielles destinées à absorber des volumes plus importants de lait, réduire les pertes et sécuriser l'approvisionnement des marchés urbains. Le coût unitaire retenu est de 80 000 USD par unité, hors construction des bâtiments.

En amont, les investissements portent sur la mise en place d'unités de stabulation précaire, estimées à 20 000 USD pour des troupeaux d'environ 50 chèvres. Ces unités améliorent la maîtrise de l'alimentation, de la reproduction et de la gestion sanitaire, tout en permettant la valorisation du fumier comme coproduit agricole.

Un troisième volet, transversal et structurant, concerne le développement du maillon fourrage : importation et adaptation de semences fourragères améliorées, essais, diffusion de modèles techniques et appui aux producteurs. Ce poste n'a pas été estimé en détail et nécessiterait une expertise spécifique ; un montant indicatif de 250 000 USD est retenu pour l'ensemble de la filière. Cet investissement bénéficie à un large nombre d'éleveurs, y compris ceux non engagés dans la stabulation, via l'amélioration des parcours et la réduction de la saisonnalité de l'alimentation animale.

Les résultats montrent que l'investissement total nécessaire pour atteindre le scénario bas se situe autour de 3,9 millions USD, contre environ 5,25 millions USD pour le scénario moyen et 6,5 millions USD pour le scénario haut. Ces montants sont à mettre en regard du potentiel économique annuel de la filière, estimé entre 3,7 et 10,6 millions USD selon les scénarios, ainsi que de la forte intensité de main-d'œuvre et du potentiel de création d'emplois locaux.

Tableau 18 Estimation indicative des investissements structurants

Type d'investissement	Niveau de la chaîne	Montant estimatif unitaire (USD)	Scénario bas	Scénario moyen	Scénario haut	Commentaires
Unité de transformation semi-industrielle (équipements)	Aval	80 000	17 unités nouvelles → 1 360 000	24 unités nouvelles → 1 920 000	30 unités nouvelles → 2 400 000	Hors construction des bâtiments ; 2 unités déjà existantes déduites
Unité de stabulation précaire (≈ 50 chèvres)	Amont	20 000	115 unités → 2 300 000	154 unités → 3 080 000	193 unités → 3 860 000	50 % des chèvres en stabulation ; inclut alimentation, reproduction, fumier ; accès à l'eau nécessaire

Développement du maillon fourrage (semences, essais, diffusion, appui technique)	Amont structurant	250 000	250 000	250 000	250 000	Investissement transversal ; non détaillé ; nécessite expertise spécialisée

Les résultats montrent que l'investissement total nécessaire pour atteindre le scénario bas se situe autour de 3,9 millions USD, contre environ 5,25 millions USD pour le scénario moyen et 6,5 millions USD pour le scénario haut. Ces montants sont à mettre en regard du potentiel économique annuel de la filière, estimé entre 3,7 et 10,6 millions USD selon les scénarios, ainsi que de la forte intensité de main-d'œuvre et du potentiel de création d'emplois locaux. Le tableau suivant montre une répartition potentielle des unités par île.

Le développement du maillon fourrage constitue un investissement clé, transversal à l'ensemble de la filière. Les coûts associés à l'importation de semences de fourrages améliorés, à l'adaptation locale des espèces, à la mise en place de stratégies de gestion des parcours et à l'accompagnement technique des éleveurs n'ont pas été détaillés dans cette étude. Une enveloppe indicative de l'ordre de 250 000 USD est proposée à titre exploratoire, ce volet devant impérativement être affiné par une expertise spécialisée, compte tenu de son rôle déterminant dans la réduction de la saisonnalité et la sécurisation de la production laitière.

g) Conclusion, portée et limites de l'analyse de la filière fromage caprin

L'analyse conduite sur la filière fromage caprin met en évidence un décalage structurel entre une demande domestique clairement établie et une offre locale encore insuffisamment organisée pour y répondre de manière régulière. Les estimations de consommation, de volumes et de valeur économique montrent que le marché existe déjà et que son potentiel annuel se situe entre 3,7 et 10,6 millions USD selon les scénarios, uniquement sur le marché domestique. Dans ce contexte, la contrainte principale de la filière ne réside pas dans l'absence de débouchés, mais dans la capacité du système productif à sécuriser et structurer l'offre, en particulier en amont de la chaîne de valeur.

L'étude montre que les leviers les plus déterminants se situent clairement en amont de la filière, au niveau de la production laitière caprine. L'amélioration de l'alimentation animale, de l'accès à l'eau et des systèmes d'élevage constitue une condition indispensable pour réduire la forte saisonnalité de la production de lait et permettre une utilisation plus régulière des unités de transformation. Le développement du maillon fourrage apparaît à ce titre comme un investissement structurant, bénéficiant à un large nombre d'éleveurs, y compris ceux non engagés dans des systèmes de stabulation, à travers l'amélioration des parcours et la sécurisation de l'alimentation en saison sèche.

L'analyse s'est concentrée sur la structuration de la transformation semi-industrielle et industrielle du fromage caprin, considérée comme un levier clé pour formaliser la filière, améliorer la durée de conservation des produits et approvisionner les marchés urbains de manière plus régulière. Cette orientation n'a pas vocation à se substituer aux systèmes de transformation artisanale et informelle existants, qui continuent de jouer un rôle essentiel dans les économies

rurales, l'autoconsommation et les circuits de proximité. Les propositions formulées visent à compléter et renforcer l'écosystème existant, sans l'évincer.

Il convient également de souligner que plusieurs leviers susceptibles de démultiplier l'impact économique de la filière n'ont été qu'esquissés ou volontairement exclus du périmètre principal de l'étude. Il s'agit notamment du développement de la maturation du fromage, qui permettrait de concurrencer les fromages affinés importés et de réduire la dépendance à la saisonnalité, de la mise en place de labels locaux de qualité renforçant la différenciation du produit cap-verdien, ainsi que de l'ouverture progressive à des marchés extérieurs via les accords commerciaux existants et la mobilisation de la diaspora comme vecteur de valorisation. Ces axes pourraient significativement augmenter la valeur ajoutée captée localement, au-delà des estimations présentées.

4. La chaîne de valeur horticole au Cabo Verde

I. Analyse de la demande en produits horticoles

La demande en produits horticoles au Cabo Verde ne se limite pas aux légumes destinés aux repas principaux. Les fruits occupent une place importante dans les habitudes alimentaires quotidiennes, en particulier au petit déjeuner. Des produits tels que la papaye, la banane, la pastèque, le melon et, dans une moindre mesure, la mangue et l'orange, sont largement consommés frais par les ménages, aussi bien en milieu urbain que rural. Cette consommation est observée sur l'ensemble de l'archipel, avec une intensité plus marquée dans les centres urbains et les zones touristiques, où les fruits frais constituent également un élément structurant de l'offre hôtelière et de restauration.

Parallèlement à la consommation de fruits frais, les habitudes alimentaires cap-verdiennes intègrent une consommation régulière de produits transformés à base de fruits, en particulier les confitures. Celles-ci sont couramment consommées au petit déjeuner, en accompagnement du pain, et représentent un débouché potentiel important pour les fruits locaux, notamment en période de surplus ou lorsque les contraintes logistiques limitent la commercialisation des fruits frais sur les marchés urbains.

La structure de la demande horticole est également influencée par l'évolution des préférences alimentaires liée à l'immigration récente. Les populations immigrées originaires du plateau continental africain ont contribué à l'introduction ou au renforcement de la demande pour certains produits spécifiques, notamment les piments ronds, les aubergines africaines et d'autres légumes auparavant peu présents dans l'alimentation cap-verdienne. En dehors de ces produits plus ciblés, les habitudes alimentaires en matière de légumes restent globalement proches des régimes de consommation européens, avec une forte demande pour les tomates, les oignons, les choux, les carottes, les poivrons, les concombres, la laitue et les légumes-feuilles.

Contrairement à la filière fromage, la demande en produits horticoles concerne l'ensemble de la population présente sur l'archipel et ne se segmente pas par catégories de ménages consommateurs. Les fruits et légumes constituent une base de l'alimentation quotidienne pour la population résidente, mais également pour les populations temporaires, incluant les touristes et les membres de la diaspora lors des retours saisonniers. Les fruits frais sont majoritairement consommés au petit déjeuner, tandis que les légumes entrent de manière systématique dans la préparation des repas principaux. Cette consommation généralisée confère à la demande horticole un caractère structurel et relativement stable tout au long de l'année, malgré des pics saisonniers liés au tourisme et aux retours de la diaspora.

À cette demande privée s'ajoute une demande institutionnelle structurante, portée par les marchés publics. La réglementation cap-verdienne impose en effet que les achats publics intègrent au minimum 25 % de valeur d'origine locale. Cette disposition concerne notamment l'approvisionnement des cantines scolaires, des forces armées, des établissements pénitentiaires, des hôpitaux et d'autres institutions publiques. Ces marchés génèrent une demande régulière, prévisible et peu sensible aux fluctuations saisonnières, en particulier pour les fruits et légumes

frais. Ils représentent ainsi un débouché stratégique pour la production horticole nationale, à condition que l'offre locale soit suffisamment organisée, régulière et capable de répondre à des volumes contractuels.

Dans l'ensemble, la demande horticole au Cabo Verde se caractérise par sa large base de consommateurs, sa diversité de produits, son ancrage culturel fort et l'existence de débouchés publics formalisés. Ces éléments confirment que la contrainte principale de la filière ne réside pas dans l'insuffisance de la demande, mais dans la capacité de la production locale à répondre de manière continue, structurée et compétitive à un marché domestique déjà existant.

Tableau 19 Principaux fruits et légumes consommés au Cabo Verde et segments de demande associés

Catégorie	Produits principaux	Mode de consommation dominant	Segments de demande concernés	Îles principalement consommatrices
Fruits frais	Papaye, banane, pastèque, melon, mangue, orange	Petit déjeuner, dessert, snack, consommation fraîche	Ménages, tourisme, restauration	Toutes les îles ; forte concentration à Santiago, Sal, Boa Vista
Fruits transformés	Fruits pour confitures (papaye, mangue, goyave)	Petit déjeuner, consommation domestique	Ménages, commerce, hotel, local	Toutes les îles ; marchés urbains de Santiago et São Vicente
Jus et boissons	Hibiscus (bissap), fruit de la passion, agrumes	Jus frais, boissons locales, consommation quotidienne	Ménages, restauration, tourisme	Santiago, São Vicente, Sal, Boa Vista
Légumes courants	Tomate, oignon, chou, carotte, poivron, concombre	Repas principaux, cuisine quotidienne	Population locale, marchés urbains	Toutes les îles ; forte demande à Santiago et São Vicente
Légumes-feuilles	Laitue, chou vert, feuilles locales	Accompagnement des repas	Population locale, restauration	Santiago, São Vicente, îles urbaines et touristique
Produits spécifiques liés à l'immigration	Piment rond, aubergine africaine	Cuisine spécifique, plats traditionnels importés	Population immigrée, marchés urbains	Principalement Santiago (Praia)



h) Saisonnalité de la demande et pics de consommation

Dans cette analyse, la demande potentielle en fruits et légumes est estimée à partir de la population effective présente sur l'archipel, définie comme la somme de la population résidente, des touristes et des retours saisonniers de la diaspora. Afin d'illustrer les ordres de grandeur, deux références nutritionnelles sont mobilisées. D'une part, la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé, qui fixe un besoin cible de 400 g de fruits et légumes par personne et par jour, correspondant à une demande maximale théorique pour couvrir les besoins nutritionnels. D'autre part, la consommation moyenne observée en Afrique selon la FAO, estimée à 191 g par personne et par jour, utilisée comme référence de consommation effective actuelle. Le tableau présenté ci-après synthétise, mois par mois, la population effective de l'archipel et les volumes annuels de fruits et légumes correspondants selon ces deux hypothèses, afin de situer l'écart entre la demande nutritionnelle recommandée et la consommation réelle estimée, et de mettre en évidence l'ampleur du déficit structurel de l'offre horticole locale.

Tableau 20 Estimation mensuelle de la demande en fruits et légumes au Cabo Verde

Mois	Population effective estimée	Besoin OMS (400 g/j) tonnes/mois	Consommation FAO (191 g/j) tonnes/mois
Janvier	570 000	7 068	3 373
Février	565 000	6 328	3 021
Mars	555 000	6 882	3 285
Avril	540 000	6 480	3 093
Mai	505 000	6 262	2 991
Juin	500 000	6 000	2 865
Juillet	545 000	6 758	3 226
Août	550 000	6 820	3 255
Septembre	505 000	6 060	2 896
Octobre	510 000	6 324	3 020
Novembre	560 000	6 720	3 205
Décembre	585 000	7 254	3 460
Total annuel	—	≈ 78 956	≈ 36 690

Ce tableau montre que, selon les recommandations nutritionnelles de l'OMS, les besoins annuels en fruits et légumes au Cabo Verde approchent 79 000 tonnes par an, tandis que la consommation effective estimée sur la base des données FAO se situerait autour de 36 700 tonnes par an. L'écart entre ces deux valeurs illustre un déficit structurel important, lié à la fois à des contraintes d'offre, d'accessibilité et de prix. La demande concerne l'ensemble de la population présente sur l'archipel, sans segmentation par ménages, et augmente sensiblement durant les périodes de forte présence touristique et de retours de la diaspora.

II. Analyse de l'offre

L'offre en fruits et légumes au Cabo Verde est aujourd'hui majoritairement assurée par les importations, qui transitent principalement par les ports et aéroports internationaux de l'archipel, avant d'être redistribuées vers les îles consommatrices. Cette dépendance structurelle coexiste toutefois avec un potentiel de production nationale élevé, lié à la nature volcanique des sols, riches en minéraux et offrant des substrats particulièrement intéressants, y compris pour le développement de cultures hors-sol. Certaines filières ont d'ailleurs atteint un niveau d'autonomie relatif, notamment la production de papaye et de banane, qui couvre une part importante de la demande nationale. Par ailleurs, une production significative de canne à sucre est observée sur plusieurs îles, principalement destinée à **la fabrication d'alcools locaux « Grog »**, entrant en concurrence avec l'usage des terres et de l'eau pour les cultures horticoles.



Figure 11 Vallée de production agricole sur l'île de Santiago

L'ensemble de la production horticole repose nécessairement sur l'irrigation, essentiellement par des systèmes de goutte-à-goutte ou d'irrigation localisée, dans un contexte marqué par l'absence d'eau de surface pérenne et une forte variabilité climatique. Afin de limiter la pression des ravageurs et des maladies, une partie des producteurs les plus capitalisés a également recours à des cultures sous serre. En matière d'échanges inter-îles, il convient de souligner que certaines

contraintes sanitaires limitent fortement la circulation des produits frais, notamment depuis l'île de Santo Antão, qui ne peut pas exporter de fruits et légumes frais. Enfin, bien que des dynamiques de transformation aient émergé, avec la présence de confitures et de produits transformés locaux dans certains supermarchés, l'offre de produits horticoles transformés demeure largement dominée par les importations.



Figure 12 Périmètre irrigué sur l'île de Santiago, sous pression des vents réduisant la productivité



Figure 13 Système de production hydroponique sur l'île de Santiago

Afin de mettre en perspective la demande nationale en fruits et légumes avec le potentiel productif du pays, une estimation des surfaces horticoles nécessaires a été réalisée sur la base de la consommation effectivement observée en Afrique selon la FAO. Cette approche permet d'aller au-delà d'une simple lecture de la demande en volumes et d'illustrer les ordres de grandeur fonciers requis pour y répondre dans le contexte cap-verdien. L'estimation repose sur un rendement horticole volontairement prudent, inférieur ou égal à 7 tonnes par hectare et par an, afin de tenir compte des contraintes agro-climatiques, de l'accès limité à l'eau, des pratiques culturelles majoritairement extensives et des pertes post-récolte. La surface calculée correspond à une surface équivalente toutes cultures confondues (fruits et légumes), et ne présume pas de l'aptitude de chaque île à couvrir sa propre demande. Le tableau ci-après vise ainsi à illustrer le décalage structurel entre les principaux pôles de consommation et les zones à potentiel agricole, et à souligner l'importance des flux inter-îles, de l'irrigation et de la structuration des filières horticoles pour réduire la dépendance aux importations.

Tableau 21 Estimation de la demande, potentiel agricole et surface horticole nécessaire par île

Île	Population effective moyenne estimée	Demande FAO fruits & légumes (t/jour)	Demande annuelle (t/an)	Surface agricole estimée (ha)	Surface horticole nécessaire (ha à 7 t/ha/an)	Lecture croisée
Santiago	~270 000	~51,6	~18 834	~28 000	~2 690	Forte demande, surface suffisante mais très fragmentée
São Vicente	~75 000	~14,3	~5 220	~3 000	~746	Pression élevée sur une base foncière limitée
Sal	~60 000	~11,5	~4 198	~1 200	~600	Déficit structurel, dépendance aux importations
Boa Vista	~30 000	~5,7	~2 081	~1 500	~297	Production locale marginale
Santo Antão	~35 000	~6,7	~2 446	~18 000	~349	Fort potentiel de production excédentaire, mais île sous quarantaine phytosanitaire
Fogo	~30 000	~5,7	~2 081	~9 000	~297	Bon potentiel agricole
Autres îles	~40 000	~7,6	~2 774	~12 000	~396	Potentiel hétérogène
Total archipel	~540 000	~103,1	~37 634	~72 700	~5 375	Besoin horticole national théorique

Sur la base de la consommation observée en Afrique (FAO), couvrir la demande nationale en fruits et légumes nécessiterait environ 5 400 hectares de surfaces horticoles productives soit 7.4% de la surface rural total, en retenant un rendement prudent inférieur à 7 t/ha/an. Rapportée à la surface agricole totale estimée de l'archipel, cette surface représente une part limitée du foncier agricole, mais elle est mal répartie spatialement. Les îles concentrant la demande disposent des surfaces horticoles les plus contraintes, tandis que les îles à fort potentiel agricole pourraient, en théorie, couvrir une part significative des besoins nationaux.

III. Estimation de la valeur du marché des fruits et légumes au Cabo Verde

L'estimation de la taille du marché horticole au Cabo Verde repose sur une approche par la demande, intégrant la **population effective** présente sur le territoire. Celle-ci inclut la population résidente, les flux touristiques saisonniers ainsi que les retours temporaires de la diaspora, conformément à l'analyse démographique développée précédemment.

Deux scénarios de consommation journalière de fruits et légumes ont été retenus afin d'encadrer le potentiel de demande nationale :

- un **scénario bas**, correspondant à la consommation moyenne observée en Afrique selon la FAO ;
- un **scénario haut**, correspondant au niveau de consommation recommandé par l'OMS.

Sur la base de ces hypothèses, les volumes annuels de fruits et légumes nécessaires pour couvrir la demande de la population effective sont estimés à :

- **36 690 tonnes par an** dans le scénario bas ;
- **78 956 tonnes par an** dans le scénario haut.

La valorisation économique de cette demande repose sur les prix observés sur les marchés urbains, en particulier le marché de **Sucupira à Praia**, utilisé comme référence nationale. Les prix retenus correspondent à des moyennes indicatives par kilogramme pour un panier représentatif de produits horticoles couramment consommés.

Tableau 22 Prix de référence des principaux produits horticoles (marché de Sucupira 22/01/2026)

Produit	Prix moyen observé (CVE/kg)
Tomate	300
Poivron	400
Citrouille	200
Concombre	100
Banane	175

Sur la base de ces produits, le **prix moyen pondéré du panier horticole** est estimé de manière prudente à **235 CVE/kg**.

Tableau 23 Estimation du volume et de la valeur du marché horticole

Scénario	Volume annuel estimé (tonnes)	Valeur annuelle estimée (CVE)	Valeur annuelle estimée (USD)
Scénario bas (FAO)	36 690	≈ 8,6 milliards CVE	≈ 82–85 millions USD

Scénario haut (OMS)	78 956	≈ 18,5 milliards CVE	≈ 175–180 millions USD

Ces résultats confirment que le marché domestique des fruits et légumes au Cabo Verde est structurellement très important, même en retenant des hypothèses prudentes de consommation. Dans le scénario bas, aligné sur la consommation moyenne observée en Afrique, la valeur annuelle du marché dépasse **80 millions USD**, tandis que le scénario haut, correspondant aux recommandations nutritionnelles internationales, situe le potentiel économique à près de **180 millions USD par an**.

Ces ordres de grandeur montrent clairement que la contrainte principale du secteur horticole cap-verdien ne réside pas dans l'absence de demande, mais dans la capacité de l'offre locale à répondre de manière régulière, sécurisée et compétitive à un marché existant. Ils mettent également en évidence le potentiel stratégique du développement de la production horticole nationale, tant pour la sécurité alimentaire que pour la création d'emplois, la réduction des importations et la valorisation des ressources agricoles locales.

a) Étude de cas Tomate irriguée sur 2 000 m²

Cette étude de cas présente une estimation prudente de la marge brute d'une parcelle de tomate de 2 000 m², sur la base des hypothèses retenues dans l'analyse horticole. Les données utilisées combinent : (i) des informations de terrain (prix de semences), (ii) une estimation de besoin en eau et de coût de l'eau, et (iii) un forfait de traitements et dépenses diverses fixé à 300 USD par cycle. L'objectif est de fournir un ordre de grandeur comparable aux études de cas réalisées pour la filière caprine.

Hypothèses de calcul

- Surface : 2 000 m² (0,2 ha)
- Rendement : 7 t/ha
- Production : 1 400 kg par cycle (0,2 × 7 000 kg)
- Prix hors champ : 200 CVE/kg
- Eau : 6 L/m²/jour sur 120 jours, soit 1 440 m³ par cycle
- Prix eau : 20 CVE/m³
- Semences tomate : 695 CVE / 25 g
- Traitements et dépenses diverses : 300 USD / cycle ; conversion 1 USD ≈ 110 CVE
- Salaire minimum : 23 000 CVE/mois
- Salaire cadre débutant (fonction publique) : 73 000 CVE/mois

Tableau – Analyse économique (par cycle de production)

Tableau 24 Analyse économique par cycle de production

Poste	Hypothèse de calcul	Montant (CVE)
Revenus	1 400 kg × 200 CVE/kg	280 000
Dépenses		

Eau	1 440 m ³ × 20 CVE/m ³	28 800
Semences	1 sachet × 695 CVE	695
Traitements et divers	300 USD × 110 CVE	33 000
Total dépenses variables		62 495
Résultat brut estimé (marge brute)	Revenus – dépenses variables	217 505

Lecture en équivalents salariaux

- Équivalent salaire minimum (23 000 CVE/mois) : $217\,505 / 23\,000 = 9,46$ mois, soit environ **0,79 salaire minimum annuel** (9,5 mois sur 12).
- Équivalent salaire cadre débutant (73 000 CVE/mois) : $217\,505 / 73\,000 = 2,98$ mois, soit environ **0,25 salaire cadre annuel** (3,0 mois sur 12).

En considérant deux cycles de production par an sur la même parcelle de 2 000 m², hypothèse réaliste dans les zones irriguées du Cabo Verde, le résultat brut annuel atteindrait environ **435 000 CVE**. Ce niveau de revenu correspond à l'équivalent de **près de 19 mois de salaire minimum** (base 23 000 CVE/mois), soit **environ 1,6 fois le salaire minimum annuel**. Rapporté au salaire d'un cadre débutant de la fonction publique (73 000 CVE/mois), cela représente **près de 6 mois de salaire**, soit **environ la moitié d'un salaire cadre annuel**.

Cette estimation confirme que, même à une échelle limitée, le maraîchage irrigué peut constituer une activité économique structurante pour un ménage agricole lorsque la production est sécurisée sur plusieurs cycles, et qu'elle peut contribuer de manière significative à la stabilisation des revenus en milieu rural.

IV. Synthèse de la chaîne de valeur horticole

La chaîne de valeur horticole au Cabo Verde repose principalement sur une production primaire localisée dans les vallées agricoles et les zones irriguées, et sur une distribution majoritairement orientée vers les marchés locaux urbains. L'offre nationale reste structurellement insuffisante et largement complétée par des importations via les ports et aéroports internationaux. Malgré ces contraintes, le potentiel de création de valeur locale est élevé, en particulier pour certaines cultures fruitières bien adaptées aux conditions agro-climatiques de l'archipel.

La transformation fruitière, et en particulier la confiture de papaye, apparaît ainsi comme un maillon complémentaire de niche de la chaîne de valeur horticole. Elle permet de capter une part plus importante de la valeur finale au niveau local, sans entrer en concurrence directe avec la consommation de fruits frais.

Tableau 25 Chaîne de valeur produit horticole

Maillon	Produit échangé	Prix de vente observé	Coûts principaux	Création de valeur / marge	Part de la valeur finale (estimée)

Fournisseurs d'intrants	Semences, irrigation, petits équipements	—	Systèmes goutte-à-goutte, semences, petits matériels	Valeur indirecte (facteur de production)	10-15%
Producteur horticole (fruits/légumes frais)	Fruits et légumes frais (papaye, tomate, banane, etc.)	40–120 CVE / kg (selon produit et île)	Eau, irrigation, semences, traitements, main-d'œuvre	Marge variable ; dépend fortement de l'accès à l'eau et du transport	30–40 %
Collecte / transport local	Fruits et légumes frais	Forfait / marge intégrée	Manutention, transport, pertes	Marge faible mais structurelle	5–10 %
Vente au détail (marchés, supermarchés)	Fruits et légumes frais	Prix consommateur final	Fonctionnement point de vente, pertes	Marge modérée à élevée	25–35 %
Consommateur final	Fruits frais / confiture	100–300 CVE selon produit	—	—	100 %

Il convient toutefois de souligner que ces estimations restent indicatives. Une analyse plus approfondie des coûts réels, des volumes transformables et des contraintes réglementaires serait nécessaire pour affiner la viabilité économique de ce maillon. Néanmoins, même dans cette approche conservatrice, la transformation de la papaye en confiture confirme le fort potentiel de diversification et de montée en gamme de la filière horticole cap-verdienne, en complément des productions maraîchères fraîches.

Tableau 26 Chaîne de valeur de produits horticoles transformé

Maillon	Produits échangés	Prix de vente observé	Coûts principaux	Création de valeur / marge	Part de la valeur finale (estimée)
Producteur horticole	Fruits et légumes bruts (papaye, carotte, concombre)	80–120 CVE / kg	Eau, main-d'œuvre, semences, traitements	Marge faible mais régulière	18 % (≈ 90 CVE / pot)
Transformateur (artisanal / semi-industriel)	Confitures, prémix	300 CVE / 250 g (sortie unité)	Matière première, énergie, sucre, emballage, salaires	Marge centrale, création de valeur principale	42 % (≈ 210 CVE / pot)
Grossiste / distributeur	Produits transformés	360–380 CVE / 250 g	Stockage, transport local	Marge intermédiaire, risque limité	12 % (≈ 60 CVE / pot)

Point de vente final	Produits transformés	500 CVE / 250 g	Fonctionnement magasin, marketing	Marge élevée par unité, pertes faibles	28 % ($\approx$ 140 CVE / pot)

V. Répartition des interventions horticoles par île

La répartition des interventions horticoles par île reflète à la fois la structure de la demande, les contraintes phytosanitaires et la disponibilité effective du foncier agricole. Les zones d'écoulement retenues ne répondent pas uniquement à une logique de proximité des marchés, mais intègrent également les restrictions sanitaires qui limitent la circulation des produits frais entre certaines îles, en particulier depuis Santo Antão. Dans ce contexte, l'orientation des flux vers l'auto-consommation ou vers des marchés spécifiques comme Sal permet de sécuriser les débouchés tout en réduisant les risques phytosanitaires.

La capacité de déploiement de la production est également contrainte par la disponibilité réelle de terres irrigables. Les hypothèses retenues reposent sur des parcelles de petite taille ($\approx$ 2 000 m² par ménage), compatibles avec la pression foncière observée dans les vallées agricoles et les zones périurbaines. Cette approche privilégie une intensification raisonnée sur des surfaces limitées plutôt qu'une extension extensive, souvent irréaliste dans le contexte insulaire cap-verdien. Elle permet d'atteindre des volumes significatifs à l'échelle nationale tout en restant cohérente avec les contraintes d'accès à la terre, à l'eau et aux infrastructures, et en favorisant l'inclusion d'un nombre élevé de petits producteurs dans la filière.

Tableau 27 Proposition de répartition des interventions horticoles par île

Île	Zones d'écoulement autorisées des produits horticoles	Ménages producteurs ciblés ($\approx$ 2 000 m ² /ménage)	Surface horticole mobilisée (ha)	Production annuelle estimée (tonnes)	Unités de transformation fruitière (petites)
Santiago	Auto-consommation (marchés urbains, cantines, institutions)	1 200	240	$\approx$ 3 360	1-2
Fogo	Santiago	600	120	$\approx$ 1 680	0
Santo Antão	Auto-consommation + Sal uniquement (contraintes phytosanitaires)	800	160	$\approx$ 2 240	3-4
São Nicolau	Boa Vista + Sal	400	80	$\approx$ 1 120	0
Total	—	3 000	600	$\approx$ 8 400 t/an	4-6

VI. Axes d'intervention et portée de l'analyse – Filière horticole

À l'instar de la filière fromage caprin, l'analyse de la filière horticole met en évidence l'existence d'un marché domestique réel et dynamique, mais structurellement sous-approvisionné par la production locale. La dépendance élevée aux importations, la concentration de la production dans quelques vallées irriguées et la forte exposition aux aléas hydriques limitent la capacité du secteur à répondre de manière régulière et suffisante à la demande nationale en fruits et légumes, malgré un potentiel agronomique reconnu lié aux sols volcaniques et aux savoir-faire existants.

Les interventions proposées s'inscrivent dans une logique de montée en charge progressive, adaptée aux capacités des producteurs et aux contraintes structurelles de l'archipel. Elles visent en priorité à sécuriser l'offre locale par l'amélioration de l'accès à l'eau, la diffusion de systèmes d'irrigation efficaces et le renforcement des capacités de production sur de petites surfaces, compatibles avec la structure foncière et les ressources disponibles. Cette approche permet d'améliorer les revenus agricoles sans entrer en concurrence directe avec d'autres usages du foncier ou de l'eau, tout en renforçant la résilience des systèmes de production.

Dans ce cadre, le point de départ structurant pour atteindre efficacement les petits producteurs horticoles réside dans leur organisation en coopératives ou en formes assimilées de regroupement économique. Cette structuration constitue un levier clé pour réduire les coûts fixes supportés individuellement, en particulier les coûts de transport, de commercialisation et d'accès aux intrants, tout en permettant une meilleure planification collective de la production. En consolidant les volumes et en améliorant la régularité de l'offre, les producteurs regroupés sont en mesure de répondre à une demande continue, condition indispensable pour accéder à des débouchés plus formels et plus sécurisés.

Cette organisation collective ouvre également l'accès aux marchés publics, qui représentent une opportunité majeure pour la filière horticole. La réglementation cap-verdienne impose en effet que les marchés publics intègrent au minimum 25 % de valeur d'origine locale dans les biens et services achetés. Cette disposition crée un espace de marché réel et structurant pour les producteurs locaux, notamment pour l'approvisionnement des cantines scolaires, des forces armées, des établissements pénitentiaires et d'autres institutions publiques. À condition d'une structuration minimale de l'offre, ces marchés peuvent constituer des débouchés stables, prévisibles et à fort effet d'entraînement pour les petits producteurs horticoles, tout en contribuant à renforcer la sécurité alimentaire nationale et l'ancrage territorial de la valeur ajoutée.

À moyen terme, le développement de la transformation horticole, en particulier des fruits (confitures, jus, prémix), constitue un levier complémentaire important de création de valeur et d'emplois locaux, notamment pour les femmes. Ces activités, moins capitalistes que la production primaire, permettent de valoriser les surplus, de réduire les pertes post-récolte et d'allonger la durée de commercialisation des produits. Elles offrent également des opportunités d'inclusion économique et de diversification des revenus dans les zones rurales et périurbaines.

La matrice présentée ci-dessous synthétise les principaux axes d'intervention identifiés, leurs impacts attendus et leur contribution aux différents scénarios de développement de la filière horticole. Elle illustre que, comme pour la filière fromage caprin, les leviers les plus déterminants se situent en amont de la chaîne de valeur, tout en soulignant le rôle structurant de la logistique, de la transformation et de l'accès au marché pour permettre à la filière de capter pleinement son potentiel économique.

Tableau 28 Matrice d'intervention – Filière horticole

Axe clé	Actions prioritaires	Impacts attendus	Scénario atteint	Lecture économique
Accès à l'eau	Sécurisation de l'eau d'irrigation (forages, stockage, dessalement localisé)	Production régulière, hausse des rendements	Bas → moyen	Prérequis à toute production horticole
Irrigation efficiente	Diffusion du goutte-à-goutte sur petites surfaces	Réduction des pertes d'eau, meilleure productivité	Bas → moyen	Hausse de la valeur produite par m ²
Intrants et semences	Accès sécurisé aux semences adaptées pour les îles autres que Santiago	Régularité et qualité de l'offre	Tous	Effet direct sur les volumes
Production horticole	Développement de parcelles irriguées (≈ 2 000 m ²)	Augmentation des revenus agricoles	Bas → moyen	Activité accessible aux ménages
Production sous abri	Serres pour producteurs capitalisés	Réduction pression ravageurs, offre hors saison	Moyen → haut	Sécurisation des volumes
Structuration des producteurs	Organisation en coopératives, planification collective de la production	Volumes consolidés, pouvoir de négociation accru	Bas → moyen	Réduction des coûts unitaires, amélioration des marges
Structuration du marché	Formalisation des relations commerciales, contrats simples	Sécurisation des débouchés, réduction de l'incertitude	Moyen	Stabilisation des revenus
Transformation fruitière	Petites unités (confitures, jus, prémix)	Valeur ajoutée, emplois féminins	Moyen → haut	Forte intensité de main-d'œuvre
Logistique inter-îles	Amélioration du transport des produits frais	Réduction des pertes, accès aux marchés urbains	Bas → moyen	Déverrouille les marchés

Marchés	Liens directs producteurs–grossistes–supermarchés	Réduction des intermédiaires	Tous	Amélioration des marges
Résilience	Valorisation des zones non arables (pentes, sols marginaux)	Production sans concurrence alimentaire	Tous	Valorisation de surfaces marginales

VII. VIII. Synthèse, discussion et implications pour le développement de la filière horticole

L'analyse de la filière horticole au Cabo Verde met en évidence l'existence d'un marché domestique important, structurellement sous-approvisionné par la production nationale. La demande annuelle en fruits et légumes est estimée entre environ 36 700 tonnes (scénario bas) et 79 000 tonnes (scénario haut), en tenant compte de la population résidente, des flux touristiques et des retours saisonniers de la diaspora. Valorisé aux prix moyens observés sur les marchés urbains, ce volume correspond à un potentiel de marché pouvant atteindre **environ 180 millions USD par an**, très supérieur à la capacité actuelle de l'offre locale. Selon les statistiques disponibles, la production agricole nationale ne couvrirait aujourd'hui qu'environ 20 % de la demande alimentaire. Il convient toutefois de noter que, pour certains produits comme la banane et la papaye, le pays demeure globalement autosuffisant.

L'analyse de la chaîne de valeur montre que, comme pour la filière fromage caprin, la contrainte principale de la filière horticole ne réside pas dans l'absence de débouchés, mais dans la capacité de l'offre locale à répondre de manière régulière, compétitive et sécurisée à la demande. La création de valeur se concentre principalement au niveau de la production primaire et des premières étapes de commercialisation, ce qui rend la filière particulièrement pertinente pour l'amélioration des revenus des petits producteurs. Les opportunités de transformation, notamment pour les fruits (confitures, jus, produits semi-transformés), restent encore limitées alors qu'elles permettraient d'augmenter la valeur ajoutée locale, de réduire les pertes post-récolte et de créer des emplois, en particulier pour les femmes.

Les contraintes structurelles identifiées demeurent toutefois importantes. La production horticole est fortement dépendante de l'irrigation, en raison de l'absence d'eau de surface permanente sur la majorité de l'archipel. Les systèmes d'irrigation efficaces, notamment le goutte-à-goutte, constituent un prérequis à toute intensification, mais leur diffusion reste freinée par les coûts d'investissement et par l'accès à l'eau. À ces contraintes s'ajoutent des difficultés logistiques inter-îles, l'absence de transport frigorifique et des pertes post-récolte élevées, qui réduisent la compétitivité des produits locaux face aux importations.

L'île de Santo Antão Elle dispose d'un potentiel agricole élevé, lié à une pluviométrie relativement favorable et à des sols volcaniques fertiles, et concentrerait environ 20 à 25 % des surfaces arables nationales, alors qu'elle ne représente qu'une part limitée de la population.

Toutefois, en raison de contraintes phytosanitaires strictes, l'île est soumise à des restrictions limitant fortement l'exportation de produits horticoles frais vers les autres îles. À ce stade, les flux autorisés se limitent essentiellement à l'approvisionnement de l'île de Sal, ce qui empêche Santo Antão de jouer pleinement son rôle de bassin de production national et souligne l'importance stratégique des dispositifs sanitaires pour l'intégration du marché intérieur.

Dans ce contexte, la structuration des producteurs en coopératives ou en organisations économiques collectives apparaît comme un levier central de développement. Elle permet de mutualiser les coûts fixes, notamment ceux liés au transport, à la commercialisation et à l'accès aux intrants, tout en facilitant la planification collective de la production et la continuité de l'approvisionnement. Cette organisation collective constitue également une condition indispensable pour accéder à des débouchés plus formels et sécurisés, en particulier les marchés publics. La réglementation cap-verdienne impose en effet qu'au moins 25 % de la valeur des marchés publics soient d'origine locale, ce qui crée une opportunité structurante pour les producteurs horticoles organisés. Les marchés des cantines scolaires, des forces armées, des établissements pénitentiaires et d'autres institutions publiques peuvent ainsi devenir des débouchés stables, prévisibles et à fort effet d'entraînement pour la filière, à condition que l'offre soit regroupée, planifiée et conforme aux exigences de volume et de régularité.

Les axes d'intervention prioritaires identifiés se situent donc principalement en amont de la chaîne de valeur : sécurisation de l'accès à l'eau, diffusion de systèmes d'irrigation efficaces, renforcement des capacités de production sur de petites surfaces et structuration collective des producteurs. À moyen terme, le développement de la transformation horticole, en particulier fruitière, ainsi que l'amélioration de la logistique inter-îles et des dispositifs phytosanitaires, permettront de mieux capter la valeur créée et de réduire la dépendance aux importations.

5. Phase d'études complémentaires

La phase d'études complémentaires proposée vise à compléter et consolider les résultats de la présente étude. Elle s'inscrit dans une logique d'affinement opérationnel, afin de sécuriser la mise en œuvre des interventions identifiées et d'en calibrer précisément l'ampleur.

L'étude actuelle a permis d'établir des ordres de grandeur solides sur la taille des marchés, les contraintes structurantes des filières fromage caprin et horticole, ainsi que les leviers prioritaires de développement. Les analyses complémentaires ont pour objectif de réduire les incertitudes résiduelles sur certains paramètres clés, notamment les volumes réellement consommés, les capacités effectives de transformation, la structuration des acteurs et l'accès aux marchés formels.

L'approche retenue est ciblée, pragmatique et orientée décision, reposant sur des outils légers (questionnaires courts, entretiens ciblés, cartographies rapides) et des échantillons raisonnés. Elle privilégie la rapidité d'exécution et la production de livrables directement exploitables par les équipes opérationnelles.

Enfin, certaines investigations sur la demande seront menées au niveau des principaux pôles de population et des zones touristiques, y compris en dehors des zones d'intervention directes du projet, afin de refléter fidèlement la structuration du marché national. Ces résultats permettront néanmoins de dimensionner de manière précise les interventions prévues sur les îles cibles du projet (Santiago, Fogo, Santo Antão et São Nicolau).

Tableau 29 Axes de travail, méthodologie et livrables attendus

Axe d'étude	Méthode principale	Taille d'échantillon indicative	Îles cibles pour l'étude	Livrables clés
Demande en fromage de chèvre	Enquête quantitative (ménages, commerces, restauration)	100–125 répondants	Santiago, São Vicente, Sal	Estimation de la consommation réelle, profils consommateurs, potentiel réaliste
Capacités de transformation fromagère	Recensement exhaustif + entretiens	100 % des unités existantes	Santiago, Fogo, São Nicolau	Base de données géolocalisée, capacités installées/utilisées
Circuits de commercialisation fromage	Entretiens semi-directifs	2–5 acteurs	Santiago, Sal	Schéma des flux, exigences marché, points de blocage
Demande en produits horticoles transformés	Entretiens ciblés (hôtels, restauration)	40–60 établissements	Sal, Boa Vista, Santiago	Estimation volumes, prix acceptables, conditions d'accès
Relevé de prix fruits et légumes	Collecte terrain	60–80 points de prix	Santiago, Sal, São Vicente	Tableau consolidé des prix par île
Structuration des producteurs	Focus groups + entretiens	8–12 FG + 40–60 producteurs	Santiago, Fogo, Santo Antão, São Nicolau	Typologie producteurs, recommandations coopératives
Marchés publics (quota 25 %)	Entretiens institutionnels	15–25 institutions	Santiago, São Vicente	Estimation volumes institutionnels mobilisables
Logistique inter-îles	Entretiens opérateurs	1–4 acteurs	Santiago, Santo Antão, São Nicolau	Note logistique coûts, contraintes, options réalistes

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex: Audit Trail Pdt Response To Qe Directors Comments

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

PROAGUA

Audit Trail – PDT Response to Directors’ Comments (QE)

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
Director - PMI		
Alignment: The project is well aligned with the COSOP, national priorities (PEDS II, SIDS strategy) and UNSDCF objectives, and addresses a critical binding constraint for Cabo Verde: access to water for climate resilient agriculture. The design situates PROAGUA as part of the national and donor landscape, including complementarities with World Bank, AfDB, FAO and LuxDev. During implementation it will be important to foster real on the ground collaborations.	Collaborations will be explored at implementation. We have the FIPS to ensure timely start-up and the principle of collaboration and partnership will be amplified from the start. During implementation, operational collaboration with other partners will be based on complementary investments in hydraulic infrastructure (AfDB-World Bank) with a shared GIS to avoid geographical overlaps, co-programming of training, development of business plans and gender inclusion, through local coordination committees (LuxDev UNSDCF, UNDP, UN Women).	• PDR para 11 • PIM para 15
Background studies: ○ Cabo Verde is not classified as a fragile state; however, the design recognises significant environmental and climatic fragility related to water scarcity, salinisation of aquifers and climate variability. ○ The SECAP note explicitly recognises groundwater scarcity and salinisation as key environmental risks and emphasises efficiency, monitoring and institutional oversight as primary mitigation measures. However, the project doesn’t include a comprehensive programme for groundwater recharge or strengthened hydrogeological monitoring, leaving these key aspects hanging as resources for these key activities aren’t clearly specified. The strengthening of ANAS would be key to achieve proper groundwater follow up but a clear pathway to this isn’t defined either. The technical assistance planned focusing more on producing results than increasing ANAS technical ability (skills and equipment) to do a proper follow up of the underground water quality and quantity.	The plan is to leverage the existing “Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols” (CES/DRS) structures (AP1 and AP3) to create passive recharge systems. Furthermore, with more resources, the program could pilot artificial groundwater recharge by deliberately injecting or infiltrating collected runoff into recharge zones. This approach, already tested in Fogo and Brava by previous projects, deserves to be systematized and integrated into the PRO-AGUA framework in conjunction with ANAS and INIDA. Institutional assistance to ANAS will include (i) the deployment of a network of piezometers and salinity measurement points in the program's intervention areas, (ii) the establishment of an aquifer monitoring dashboard to feed into the PRO-AGUA Monitoring and Evaluation (M&E) system, (iii) the training of ANAS technicians in hydrochemistry and recharge modeling methods, and (iv) the development of alert thresholds and withdrawal regulation protocols triggered	Comments addressed in section 1.4/PDR PDR para 98; 102-103

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	automatically when piezometric levels fall below critical values.	
○ Market and value chain considerations are now better integrated through the focus on horticulture and dairy systems. Nonetheless, market assumptions remain relatively high level, and further operational market analysis at island level will be important during early implementation to confirm the viability and absorption capacity of selected value chains. It is unclear which study is underpinning Component 2 technical choices but it would be good to have access to such study to better understand/validate these choices.	Preliminary market studies have been undertaken and the PDR revised accordingly. At the implementation, the project approach in component 2 makes the viability of the PRO-AGUA horticultural and dairy sectors in Cabo Verde contingent upon two closely intertwined structural conditions. Firstly, prior to any large-scale deployment of productive investments, a detailed and differentiated understanding of the markets on each island of intervention will be done. Secondly, the implementation itself must be based on an active coordination between productive supply and a structured, contractually agreed-upon demand. The Component 2 current proposals are based on the field investigations during the design and the preliminary market study conducted.	• PDR para 72 • PIM para 660
Learning: The lessons learnt section is focusing mostly on lessons learnt from non-IFAD projects, but it would have been interesting to build on lessons learnt from IFAD project in Cabo Verde as outlined in the PPE document (including 5 key recommendations, several of them aligned with the current design but also bringing up some key points of attention on underground water resources, women engagement, market linkages etc.). Lessons learnt emphasize the need to link water investments with economically viable value chains, strengthen governance of water infrastructure and professionalise producer organisations. While these lessons are reflected in the narrative and component design, their effective translation into implementation practices—especially regarding institutional capacity and cost recovery for water services—will require close supervision and adaptive management	Section 1.4 has been enriched by IFAD's interventions in Cabo Verde, which yielded the following key lessons: (i) Systematically link water investments to economically viable value chains. (ii) Strengthen the governance and sustainability of water infrastructure, particularly regarding cost recovery. (iii) Ensure the effective participation of women, beyond formal commitments. (iv) Professionalize producer organizations as a condition for collective viability. (v) Adapt groundwater resource management to the constraints of overexploitation. Regarding the enhancement of technical and institutional capacities for water resources management and infrastructure operation (including cost recovery and consistency with sustainable and realistic water tariffs), the project will include targeted capacity-building activities tailored to the context of each island.	PDR para 14-15 Revised: PIM/ section 3.7.1 line 52-53

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	These activities will support local water operators who, in Cabo Verde, are responsible for delivering services at farm level and often perform functions typically associated with water user associations (e.g. infrastructure operation and maintenance, water fee collection, and training of staff and farmers). Additionally, the project will provide hands on technical training for farmers on the maintenance of in-farm drip irrigation systems (“gota a gota”), which are partially subsidized by the Government to promote the adoption of efficient irrigation technologies, in order to ensure their long-term functionality and sustainability.	
Technical issues: The project theme is very aligned with one of the key issues for Cabo Verde agriculture, which is access to water. Also focusing on few islands makes a lot of sense to increase impact. But I wanted to raise the following points: ○ Water quality & quantity monitoring: Salinisation of underground resources is indicated as one of the key issues, nevertheless no concrete solution is provided to prevent it. IFAD needs to be careful as there seem to not be real follow up on the status of underground water in Cabo Verde. Despite many attempts, IFAD didn’t manage to get a full picture of the follow up done on quantity and quality of underground resources despite claim from the local agency (ANAS) that close follow up was done. No solution is clearly provided in the PDR, even if it is clearly defined as a key issue all along the PDR, and it seems to still be in the hands of ANAS. The project should clearly outline pathways to follow underground resources water quality and quantity otherwise producers’ risk to have salinized soils and IFAD might face reputational issues. The SECAP note	Water Quality and Quantity and Hierarchy of Interventions • In the Water Mobilization Strategy (AP1), the program prioritizes surface infrastructure (hillside dams, cisterns, CES/DRS) over aquifer exploitation—implicitly addressing the pressure on groundwater. In the SECAP note (Annex 5), groundwater salinization is explicitly mentioned as a key environmental risk, and irrigation efficiency (particularly drip irrigation) is presented as a primary mitigation measure. • In the section on risks (section 3.9), the risk of water resource degradation is included in the matrix, with ANAS designated as the monitoring partner. • In the Implementation Manual (Annex 9, AP1), preliminary hydrogeological studies are mentioned as a prerequisite for any groundwater extraction, and the rehabilitation	• PDR para 55 • PIM: para 459 • Annex 5 SECAP – potential risk section and related mitigation measures • PIM para 459-460

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
explicitly recognises groundwater scarcity and salinisation as key environmental risks and emphasises efficiency, monitoring and institutional oversight as primary mitigation measures. However, it stops short of detailing a comprehensive programme for groundwater recharge or strengthened hydrogeological monitoring, leaving these aspects to be further developed and operationalised during implementation. These are key for the project sustainability.	of existing dams is prioritized over the creation of new wells. Update of Annex IPRM • Risk: Salinization and overexploitation of groundwater in irrigation areas • Mitigation measures: ◦ Hydrogeological studies prior to any new water intake. ◦ Piezometric and qualitative monitoring network operational from year 1; ◦ Priority given to surface structures and artificial recharge. ◦ Quarterly monitoring protocol with ANAS, formalized by a service agreement. • Defined alert thresholds and adaptation procedures As demonstrated during the implementation of POSER, water availability and impacts on water quality associated with increasing salinity (especially in coastal groundwater systems), mainly driven by overexploitation, are among the major pressures affecting sustainable agricultural production. Moreover, during the design mission the Team did not have access to specific hydro-climatic and hydrogeological data needed to inform future investments in the potential areas of intervention discussed during the field visits, neither from ANAS nor from other subnational or local counterparts. However, what became clear and was confirmed during several meetings with key stakeholders (ANAS, Água de Rega and other water operators) is that there is insufficient hydrological and hydrogeological data at the required level (basin and micro-catchment level), together with limited institutional and technical capacity for effective water management and monitoring. <i>This situation reinforces the need to strengthen groundwater monitoring and management systems in order to</i>	Revision made to add Water Quality and Quantity Management Paragraph (section 1.4)/PDR

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	<i>avoid further depletion and salinisation of aquifers.</i> In response to these challenges, and to ensure sound project design and long-term sustainability while enhancing local capacity, the project proposes specific activities at two complementary levels. <u>Investment level:</u> Special emphasis will be placed on the development of the pre-investment studies needed to inform the sustainable use of water sources and, in particular, to avoid over-extraction of water and the associated increase in groundwater salinity (hydrological and hydrogeological surveys, field tests, water balances, etc.). These studies will include the assessment of current and future water demand and availability (including climate change scenarios) in order to inform the prioritization of the systems to be rehabilitated or constructed, the selection of water sources and technologies, and the definition of operational rules for water abstraction and infrastructure management. Where available, this information and studies will be provided by ANAS. Where they do not exist, they will be carried out with resources from the programme. The existence or development of ad-hoc hydrological and hydrogeological studies and modelling to demonstrate the feasibility of water use under specific project activities (with particular emphasis on groundwater extraction) will constitute a specific SECAP provision and requirement and will be a condition prior to the commencement of works, together with the respective environmental and social studies and permitting. In addition, the aforementioned operational rules for wells and other water-related infrastructure will be incorporated as part of the technical, environmental and social monitoring framework. Monitoring will be carried out jointly by the MAA, ANAS and the municipalities,	Revision made under Sub- component 1.1 (AP1)/PDR

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	with consolidated reporting included in the project's monitoring and evaluation system. With regard to water quality, specific parameters (including electrical conductivity, SAR, chloride, dissolved ions and TDS), in accordance with applicable national legislation and relevant international standards (e.g. WHO, EPA), will be considered as part of the pre-investment design studies for all subprojects to assess the feasibility of water use. These parameters will also be monitored during operation, according to the operational rules established for pumping where applicable, and compared with baseline water quality data in order to ensure the sustainable use of extracted water resources. <u>Technical and institutional strengthening for water management:</u> The project will support the development of hydrological and hydrogeological surveys and assessments, as well as water balances in the catchments of the areas and islands of intervention. This will enhance the existing island-level studies and water balances currently undertaken by ANAS by improving the level of detail required to inform water management and investment planning at the local level. This support has been specifically requested by local counterparts, including Água de Rega, in order to better support agricultural development in the country. This will also include strengthening water quantity and quality monitoring protocols at the local level, adapted to the institutional arrangements for water management on each island, recognising that water operators and management structures differ depending on the island context.	<u>Technical and institutional strengthening for water management:</u> • Revision made under Sub-component 1.1 (AP1)/PDR • PIM/ section 3.7.1 line 66
○ Hierarchy of solutions: As outlined in the SECAP note, it is important to indicate in the theory of change and strategy that the project does not promote an expansion of groundwater	The project rationale relies on the principle of addressing water scarcity and water stress in the islands by improving water use efficiency and promoting	Also added in PIM/ section 3.7.1

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
abstraction as a primary solution. Instead, groundwater is a finite and vulnerable resource and improved rainwater usages (including soil moisture preservation), water use efficiency (e.g. drip irrigation) and better management of existing abstraction points should be prioritized first. Also, the ToC graph includes a typo (hopefully) in the first box on the left. It currently reads “underused underground water resources” as part of the “défis” while the PDR states in several places including in the Justification that “over exploitationand salinisation of underground resources” is a key issue.	the sustainable use of water resources through climate-smart water infrastructure and irrigation. In line with this approach, the project does not promote the expansion of groundwater abstraction as a primary solution but rather prioritizes efficiency, improved management of existing resources, and alternative water sources; while ensuring specific provisions are taken when groundwater use is the only alternative possible. Infrastructure priorities Rehabilitation of existing infrastructure, prioritizing actions that do not require the exploitation of additional water resources, including: • conveyance and water distribution infrastructure (e.g. the tunnel in São Nicolau); • regulation and storage infrastructure currently damaged; • improved use of existing water sources (e.g. the São António pumping and conveyance system, where water is currently overflowing to the beach). When investing in water-source exploitation: • prioritize options that do not require pumping, such as rainwater harvesting (e.g. in São Nicolau and Fogo); • consider alternative water sources and uses such as desalination, hybrid systems, and water reuse. When pumping is required: • prioritize existing wells where only marginal additional pumping is needed or adopt hybrid systems (e.g. small-scale desalination); • use new pumping installations strictly as a last resort;	Infrastructure priorities: • Added under section 2.3/PDR • PIM/ section 3.7.1

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	- ensure that the necessary hydrological and hydrogeological studies are carried out, including a clear water balance with future projections to assess water feasibility; - make investments conditional on parallel water and catchment conservation activities in the same watersheds in order to enhance infiltration and groundwater recharge; - establish clear operational rules and constraints for pumping. ToC revised and narrative adjusted accordingly stating the fact that the project does not promote an expansion of groundwater abstraction as a primary solution. The PDR mentions “In an island context where groundwater is subject to increasing pressure from overexploitation and salinization due to seawater intrusion—a risk exacerbated by reduced rainfall linked to climate change—the program adopts a three-pronged preventative approach: (i) reducing pressure on aquifers by systematically <i>prioritizing surface water mobilization structures (hillside dams, cisterns, reservoirs) and soil and water conservation/regeneration systems that promote natural recharge</i>; (ii) <i>continuous monitoring of the state of groundwater resources through a network of piezometric and water quality monitoring points operated jointly by ANAS and project management team</i>; (iii) <i>adaptive management, with predefined alert thresholds triggering adjustments to the volumes withdrawn or the crops grown, in the event of a proven degradation of hydrogeological indicators.</i>”	PDR: section 2.1 (ToC) and para 98
Business plan target number and diversity of themes: under component 2, it is indicated that 1747 business plans will be supported by the project. This number seems high. How was this number defined? Also, how were all the targets by themes defined? Is the expertise to support these entrepreneurs available on all the islands^[1]? Is there a market for the products? Was there a study to answer all these questions as the basis for component 2? In a very similar project (Compran, Sao Tome), we experienced a lot of issues with both the very high target and the large diversity of themes covered by the business	The reference to COMPRAN (São Tomé and Príncipe) constitutes a legitimate warning, but one based on a structurally different context. The arguments below aim to demonstrate, point by point, why the comparison is inappropriate and why the PRO-AGUA assumptions are robust: The figure of 1,747 business plans is the result of a rigorous breakdown, not an arbitrary estimate: 1) The number of 1,747 business plans results from a breakdown by island, sector, and	PDR Tables 14, 15, 17 – Figure 3 and related narratives

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
plans as we couldn't find expert in the different themes to lead and follow the entrepreneurs (a key to success). We ended having to drastically reduce both the numbers of entrepreneurs supported and the number of themes supported. The hypothesis underpinning this component should be strong to avoid having to restructure later.	beneficiary type, documented in Tables 14, 15, and 17 of the PDR: • Table 14 details the typology of financing objectives in the portfolio: the business plans cover themes concentrated around the horticultural, dairy, and downstream processing and marketing sectors—a deliberately narrow thematic spectrum, contrary to what the commentary seems to suggest. • Table 15 provides a breakdown by island (Santiago, Fogo, Santo Antão), calibrated to the target rural populations and identified irrigable areas. • Table 17 presents the overall portfolio with a financing key differentiated according to investment types. This granularity demonstrates that the figure of 1,747 is the product of a bottom-up construction based on needs identified in the field during the design phase, and not an arbitrary top-down target. 2) A Beneficiary-to-Business-Plan Ratio Consistent with the Program's Ambition PRO-AGUA targets approximately 13,000 direct beneficiaries (Table 1 of the Project Development Framework). The 1,747 business plans represent approximately 13% of the beneficiaries. This ratio is not only realistic but also lower than what comparable programs in middle-income countries have demonstrated as achievable over eight years. Furthermore, it reflects a selective targeting approach: not all program beneficiaries receive a business plan—only those with proven entrepreneurial potential, identified through a structured selection process (CIAP and CNA, described in Figure 3 of the Project Development Framework), have access to one. Cabo Verde versus São Tomé and Príncipe: a structurally different context: Cabo Verde is a Middle-Income Country (MIC) as classified by the World Bank, with a GDP per capita of approximately USD 3,800 in 2023—more than double that of São Tomé and Príncipe	

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	(~USD 2,100). This difference in development levels is directly reflected in: • A pre-existing and operational network of entrepreneurial support organizations: PROEMPRESA (Institute for Entrepreneurial Support and Promotion) has branches on the main islands and documented experience in supporting agricultural and rural business plans. This institution had no functional equivalent in São Tomé at the time COMPRAN was launched. • A more developed banking and microfinance system: Cape Verdean Microfinance Institutions (MFIs) have a significantly higher rural penetration rate than those in São Tomé, reducing the risk of obstacles during the business plan financing phase. • A higher level of literacy and vocational training: The adult literacy rate exceeds 87% in Cabo Verde, compared to approximately 74% in São Tomé—a factor directly correlated with beneficiaries' ability to develop, understand, and implement business plans. • The four islands targeted by the PRO-AGUA project each have an already structured local agri-food sector. These distinct island contexts have precisely informed the thematic specialization of the business plan portfolio by island (Table 3 of the PDR: Production system, sectors and target products by island), demonstrating that thematic diversity is not dispersed but rather rooted in the local economic realities of each island. • São Tomé exhibits structural vulnerabilities not present in Cabo Verde. The COMPRAN project suffered from, among other factors, the	

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	extreme land fragmentation in São Tomé, the absence of a consolidated cooperative culture, and very weak inter-island connectivity. In Cabo Verde, these constraints are partially mitigated by: • The existence of already functional agricultural cooperatives, which the PRO-AGUA project strengthens (rather than creating from scratch), already possessing members, internal governance, and marketing experience. • A significantly more developed inter-island transport network (air and sea), facilitating the mobilization of trainers and experts between islands. • A more favorable regulatory environment for businesses: Cabo Verde consistently ranks among the top African countries in the ease of doing business indices (Doing Business, World Bank). ❖ Thematic diversity is in reality a strategic concentration on two main sectors. Table 14 of the DCP (Typology of Funding Objects in the Business Plan Portfolio) reveals that the themes are organized around two core sectors (and not a wide diversity of themes): • The horticultural sector: market gardening production using drip irrigation, processing (canning, drying), packaging, and marketing. • The goat and cattle dairy sector: milk production, artisanal cheese and yogurt making, and local and tourism marketing. The other themes (agroforestry, grove in Santo Antão, coffee in Fogo, beekeeping) are complementary niches with high added value, limited in number and geographically localized. They do not constitute an uncontrolled thematic dispersion but rather a targeted diversification that responds to the specific	

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	characteristics of each island, identified during the design phase. • Diversity is a guarantee of economic resilience, not a risk factor. In an island context where markets are naturally segmented and where dependence on a single sector would expose beneficiaries to seasonal price shocks, a reasoned diversification of themes is precisely a factor of economic resilience for rural households. Experiences with single-sector projects in African SIDS show, on the contrary, that excessive concentration on a single product generates rapid saturation of island markets—a well-documented risk that informed the design of the PRO-AGUA project. ❖ Unlike the COMPRAN project, the PRO-AGUA project utilizes a three-tiered, complementary support system: • National level: (PROEMPRESA, with its island branches, provides methodological guidance and sector-specific expertise in the main value chains. This institution has already supported hundreds of rural business plans in Cabo Verde and maintains a database of trainers and sector advisors. • Island level: The Local Support Centers in the Islands (RPis), outlined in the Implementation Manual (Annex 9), serve as permanent points of contact on each island, responsible for the close monitoring of business plans during implementation. • Cooperative level: agricultural cooperatives strengthened by the program themselves play a peer-to-peer support role between entrepreneurs — a low-cost, high-impact mechanism demonstrated in	

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	agricultural value chain support programs in sub-Saharan Africa. ❖ The PRO-AGUA's 8-year duration is a decisive differentiating factor compared to COMPRAN. COMPRAN had a 6-year duration, in a less favorable institutional context. PRO-AGUA benefits from an 8-year cycle—33% more time—which radically changes the implementation dynamics: • It allows for a slow and rigorous start in years 1 and 2, dedicated to institutional consolidation, conducting island market studies, and strengthening cooperatives, before a significant number of business plans are funded. • It allows for a substantial mid-term review (around year 4), enabling adjustments to thematic and quantitative targets based on observed results—without requiring formal restructuring. • It offers a consolidation phase in years 7 and 8, supporting entrepreneurs in their transition to commercial autonomy after the investment funding ends. ❖ Finally, restructuring is not a risk but a planned management option. If, at the mid-term point, M&E data indicate saturation in certain markets or insufficient expertise in certain areas, the program has the institutional tools to adjust targets without formal restructuring—through annual PTBAs and the mid-term review. This is not a design flaw; it is precisely what IFAD refers to as "adaptive management," presented as a characteristic of good program design.	
Adaptation Fund financing: what is the timeline to secure the AF funding and start implementing it? It is 1/3 of the financing and mostly concentrated on C1 so it is key to understand if it will be available at the start of the IFAD as other projects have experienced major delays in securing CEF co-financing. If AF isn't secured on time, what is the plan B? Reducing the number of islands? Changing the scope?	The resources of the Adaptation Fund will likely not be mobilized before the second year of implementation. Costab has allocated the initial investments to IFAD resources.	Costab

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
Coherence: Clarification during implementation on prioritisation of products and geographic sequencing would help ensure that market and water investments remain tightly aligned over time. This could also be strengthened with working on particular products linked to water use reduction, climate smart agriculture or sustainable agriculture (with some possible labelling). Also, products sustainably produced under Component 1 could be valorised through labelling (Geographical Origins certification, Community Certification, etc).	The PRO-AGUA approach demonstrates the alignment between water investments and the market. It guides the Project Management Unit (PMU), which, during implementation, could establish a forward-looking prioritization matrix that cross-references targeted agricultural products, geographic areas, and local water flows (e.g., areas with high drip irrigation density or at risk of drought). In practice, each island could be equipped with a portfolio of priority products, with selection criteria based on water efficiency, land tenure security, and the potential for reducing water use. This approach would allow for more robust phasing and rapid reallocation of resources if climatic conditions or markets change. Furthermore, the integration of the "products related to reducing water use, climate-smart agriculture, or sustainable agriculture" component can be strengthened through labelling and promotion mechanisms. In practical terms, labels (geographic origin, EU certification, etc.) can be developed for products resulting from PRO-AGUA's sustainable activities, to increase market access and farmers' incomes. These labels, along with water performance indicators and traceability tools, would promote customer differentiation and attract green financing or premium prices, while consolidating the sustainability of investments in the various components and regions	PDR para 40
Institutional capacity: The design acknowledges recent implementation challenges under POSER and proposes mitigation measures, including a strengthened UGP, targeted technical assistance and decentralised island-level support. Overall project complexity appears broadly aligned with country capacity. Nevertheless, institutional capacity, particularly at the level of the institution in charge of water monitoring and at local level and within water user associations, remains a risk, and sustained hands-on support will be required, especially in the early years	The lessons learned from the POSER program have indeed highlighted persistent institutional weaknesses, particularly regarding coordination between the Irrigation Water Agency (AdR), the National Agency for Water Supply (ANAS), and local structures. The PRO-AGUA program addresses these challenges by proposing a strengthened support to ANAS, AdR, including at local level to ensure territorial integration, and targeted international technical assistance (ATI). However, it is recognized that these measures, while necessary, must be part of a gradual and structured capacity-building	PIM para 461-465 PDR para 56-57 and 128-130

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	approach, rather than simply providing temporary support to national actors. To operationalize this ambition, PRO-AGUA includes a multi-level capacity-building mechanism: technical training for water user associations, institutional support for hydrological monitoring structures, and the establishment of Farmer Field Schools (FFS) as vehicles for practical learning. However, it will be essential that IFAD's supervision missions, particularly during the first two years, systematically include an assessment of local institutional capacities to adjust the intensity of support in real time. The sustainability of hydro-agricultural investments will depend largely on this ongoing monitoring and the capacity of water user associations to ensure autonomous water governance in the medium term. It is worth noting that the institutional framework for water management at island and local level is not homogeneous across the country, and each island has its own operator and governance arrangements. The technical and institutional support for water management and monitoring will therefore be tailored ad hoc to each island's institutional context, while also considering the ongoing/planned reforms planned by the Government (e.g. the harmonization of water tariffs, monitoring, enforcement).	Revision made under Sub-component 1.1 (AP1)/PDR
Risks: Key risks related to groundwater depletion, salinisation and climate variability are explicitly identified nevertheless mitigation measures could be strengthened in the design. Environmental and social risks are addressed through PESEC instruments. Despite these measures, water sustainability remains a highstakes issue for the project. Continued attention during implementation will be required to ensure that risk mitigation measures are applied consistently and adapted as new data becomes available. Low capacity and institutional risks are also to be considered and managed as much as possible through capacity building and technical assistance	IPRM further reinforced	PDR Annex 10
Director - ECG		

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
Risk to the Water Lens. The document states that one of the risks in the country is the depletion of the water lens but at the same time we will be financing solar pumps for existing water boreholes. I would suggest that we reviewed the sequencing of how we present this issue to be more explicit about the fact that our main objective to address the water stress in the islands is to (a) reduce the need for water in agriculture through new growing techniques; (b) reduce water losses including through the distribution infrastructure and (c) provide more efficient solar pumps for existing waterholes. Right now we start with (c) right after we discuss the problem of the overexploitation. We need to be more clear that our intervention will reduce the pressure being put on the water lens.	Agreed. The PRO-AGUA intervention logic is, in its very structure, fundamentally geared towards reducing pressure on groundwater resources, and not towards their overexploitation. As a general rule for investment the project will prioritize alternatives that do not require additional ground water pumping, such as rainwater harvesting and will consider alternative water uses such as desalination, hybrid systems, and reuse. Indeed, the program's architecture articulates three complementary levels of response to water stress: • firstly, reducing the volume of agricultural water needed through the widespread adoption of drip irrigation (already planned for several hundred hectares spread across Santiago, Santo Antão, and Fogo), the adoption of climate-smart agricultural practices via Farmer Field Schools (FFS), and Soil and Water Conservation/Soil Defense and Restoration (SWC/SWR) techniques. • Secondly, reducing water losses through the rehabilitation and modernization of distribution infrastructure (canals, pipelines, reservoirs), which constitute major sources of water waste in the Cape Verdean context. • Thirdly, within this framework, the replacement of existing diesel pumps with solar pumps for already operational boreholes is planned. This intervention does not aim to increase the volumes extracted, but rather to regulate and optimize extraction through more precise, less energy-intensive equipment that is more easily integrated with flow control systems. The PRO-AGUA program also includes strengthening the hydrological monitoring system managed by the AdR and ANAS, with the implementation of real-time groundwater monitoring tools.	PDR reviewed accordingly to make sure the project rationale and its vertical logic is consistent and clear. Already added in section 1.4 /PDR

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	The logical sequence should clearly demonstrate that solar pumps act as an efficiency tool within a comprehensive resource conservation strategy, and not as a means of intensifying extraction	
Targeting Strategy. I would suggest to the team to address a couple of matters which have been raised recently in other DRM meetings: • Define better who are the "transformateurs" and the "opportunités". This should involve some definition of eligibility criteria in terms of size, income level or other characteristics that will reassure reviewers that the risk of elite capture is being properly managed. • Level of beneficiaries who are women. Recently reviewers may ask why 40% is the target for women beneficiaries, why not 50% or even higher if this is a gender transformative project as they feel, rightfully, we need to be ambitious. The way to address this is for the team to include some description of the demographics in the targeting section. If we have a universe of farmers or beneficiaries engaged in productive activities which is (this is just an example) 30% women, then a target of 40% is ambitious.	• Regarding the issue of targeting and the risk of elite capture, PRO-AGUA already has a robust institutional framework to address it. The beneficiary selection process relies on a two-tiered mechanism—the Island Assessment and Pre-selection Committees (CIAP) and the National Approval Committee (CNA)—which guarantees participatory and transparent validation of business plans. "Transformers" refers to farmers or groups with existing but underutilized productive capacity due to a lack of access to water or markets, while "opportunities" refers to emerging project leaders operating on a small scale in high-potential sectors. The targeting study foreseen at the beginning of the programme will nevertheless improve the targeting section by incorporating explicit eligibility criteria—particularly thresholds for cultivated area, agricultural income, or livestock size—in order to better define these two categories and dispel any ambiguity that could lead to capture by the most well-funded actors. • Given the socio-demographic context of the Cape Verdean agricultural sector, targeting 40% women is a more realistic goal than a 50% target. Disparities persist in terms of ownership and type of farm. Women in irrigated agriculture represent 30% of farmers, compared to 70% men (an even lower proportion for livestock farming). Besides, the implementation of POSER highlighted the difficulty to mobilize women and young people around productive agricultural activities. Efforts in terms of sensitization and privileged access to state-owned land had to be made to achieve a figure of around 40% of women involved in productive activities. In this structural context, a 40% target represents a significant positive discrimination effort, supported by concrete mechanisms such as the GALS+ approach, quotas in cooperatives, and priority access measures for land.	Sub-component 2.2; AP 7 & 9
Director - WCA		

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
The PDR is well-written and has thoughtfully incorporated feedback from the OSC stage, particularly regarding the financing scheme and remittances through a pilot. Adding the below to comments that were already shared by the RT. The lessons learned are presented at a high level, focusing on the economic viability of the infrastructure, governance, and social inclusion. However, the current portfolio is facing challenges in delivery, suggesting that practical insights into enhancing effectiveness could also be considered. It is important to ask: what lessons can inform a successful project delivery model?	Lessons learned section has been updated.	PDR section 1.4: Para 14-15
Regarding the matching grant scheme, further clarification is needed. Will it be managed by the PMU or by an independent entity? It may be beneficial to specify that a matching grant manual will be developed to outline implementation mechanisms. Additionally, consider making the matching grant more inclusive by incorporating positive discrimination, such as allocating 60% to women and youth, 80% to female-headed households, and 100% to beneficiaries with disabilities.	The financing scheme is based on a structured process of 9 steps, clearly documented in Figure 3 of the design report. This process begins with information campaigns (step 1) conducted by PRO-AGUA itself, followed by expressions of interest from potential promoters (step 2) facilitated by facilitation operators, and then an eligibility review (step 3) overseen by these same operators. The pre-selection (step 4) is then entrusted to the Island Assessment and Pre-selection Committee (CIAP), a decentralized and independent body of UGP, thus directly addressing the issue of separation of duties. Capacity building (step 5) and support for business plan preparation (step 6) involve specialized operators—vocational training centres, incubation structures—while the final selection (step 7) falls under the purview of the National Approval Committee (CNA), a separate governance body. The financing (step 8) is then provided by the actors of the blended finance mechanism (financial institutions), and the whole process culminates in implementation monitoring (step 9). This 9-step architecture, spread over a two- to three-month period, constitutes the operational framework of the matching grant. Regarding positive discrimination in favor of vulnerable groups, the program's financing scheme provides for	PDR figure 3 and para 85 PIM figure 7, para 717-719

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	differentiated subsidy rates ranging from 60% to 80% for women and young people involved in collective initiatives in the processing, marketing, and agropastoral services segments—precisely the links in the value chains where these groups are structurally in the majority in Cabo Verde. This tariff modulation is more relevant as it is implemented as early as stage 4 of the process (Figure 3), where the pre-selection criteria applied by the CIAPs explicitly incorporate social inclusion parameters, and continues through stage 8, where the financial actors of the blended finance mechanism apply the differentiated financing key (Table 16 of the report). The development of a Business Plan Financing Guide is already planned. Its content will be structured around key aspects, including: • A detailed typology of financing options based on the categorization of agropastoral businesses promoted by PRO-AGUA (processing and transformation; marketing; services and innovation; partnerships or commercial alliances). • Qualification requirements and eligibility criteria. These cover the minimum prerequisites for applying for program financial support. • The process for preparing, reviewing, and evaluating business plans, as well as their review by the Island Assessment and Pre-selection Committees (CIAP) at the island level and by the National Approval Committee (CNA) at the national level, and their financing. • A comprehensive directory of stakeholders and bodies involved in the business plan preparation, review, and financing process, with their detailed rolesA detailed financing scheme and mechanism, based on the	

Comment	PDT Response	Related changes in PDR/PIM
	framework outlined in this manual, which focuses on the shared-cost and risk model. • A schematic summary of the business plan preparation and financing process, with an estimated duration for each stage. • Supporting materials for each stage, including a user tutorial	
Concerning institutional arrangements, recent years have shown difficulties with traditional project delivery models, which are once again being proposed. Have alternative approaches been adequately explored and compared?"	The implementation mechanisms in PRO-AGUA are designed to strengthen the institutional capacities of the sovereign entities involved in water resource management for agriculture. Fiduciary management will also be reinforced through targeted international technical assistance, to avoid the delays often seen in procurement processes and the quality of financial management	

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex: Annex 13: Response to QAS Comments pre-OSC

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cabo Verde - Programme d'Accès Durable et Inclusif à l'Eau pour l'Agriculture Résiliente (PRO AGUA) PDT responses to QAS
Review comments pre OSC – for DRM submission

<u>QAS Comments</u>		
<u>QAS Comments pre OSC</u>	<u>PDT Response</u>	<u>Related changes in the PDR/PIM</u>
<u>Poverty context:</u> QAS recommends including additional information on this important topic in the background section of the project document. While the PCN references the triple burden of malnutrition and its effects on workforce productivity, healthcare costs, and cognitive development, a broader overview of the challenges associated with rural poverty across the archipelago would enhance the contextual understanding and strengthen the case for the proposed interventions	The contextual analysis has been refined to guide the project's interventions. Interventions are tailored to specific areas and community groups to avoid compromising the impact through general solutions.	PDR Sections 2.2 and 3.5. Additional analyses are also provided in the Environment, Social and Climate management Framework.
<u>Financing:</u> Specifically, the team should acknowledge in section 2.5 that the PBAS resources to Cabo Verde are at Highly Concessional terms, while BRAM resources are provided at Ordinary terms. In addition, these are <i>two separate loans</i>, and this should also be reflected in the table on cost by component under paragraph 34. In the same table, the team is invited to align the volumes of domestic and international cofinancing or gaps as input in GRIPS and as per the table, which currently do not match	Agreed and done.	PDR Section 2.6
<u>Co-financing:</u> QAS recommends that the PDT clarify the breakdown between beneficiary contributions and other sources of co-financing. Additionally, it would be helpful to inform	Agreed – there was an error. Breakdown will be done. PDT confirms that discussions have been held with the GEF Operational Focal Point (OFP) with regards to GEF	PDR Section 3.6. The endorsement letter from the NDA for the Adaptation Fund has been secured. The pipeline entry memo is

the OSC if discussions are underway with other development partners, including the Adaptation Fund and the Global Environment Facility (GEF). If a financing gap is anticipated, a contingency plan should be developed - particularly considering the limited overall funding envelope for the project	9 resources that would be available in June 2026 and with the Adaptation Fund National Designated Authority (NDA). Formal letters of intent to use the resources as PADIERA co-financing are under processing from the Ministry of Environment and Agriculture to the OFP and the NDA.	being processed internally. If approved the concept note formulation will commence.
<u>Private Sector:</u> PDT to provide more detailed information on the role of the private sector in the implementation and sustainability of PADIERA, particularly within Component 2 on entrepreneurship and market access. further elaborate on how partnerships will be structured and incentivized especially for post-harvest handling and processing, equipment supply, certification and quality assurance, and market organization and diversification (including tourism, diaspora, and institutional markets). Clearly articulate private sector roles in marketing, value chain development, and access to finance and strengthen the programme's sustainability and impact	Agreed. In-depth consultations with the agricultural private sector will take place during the design mission and will inform concrete activities with regard to processing, marketing and access to financial services that will be provided by the private sector. Lessons learned from the existing WB blue economy project (that specifically focuses on private sector engagement) will be capitalised and integrated into the activities of PADIERA.	PDR Sections 2.4; 3.6; 3.1–3.4; Figure 3; Tables 14–15; sections 3.9; 3:12
<u>Access to finance and mechanisation</u> it remains unclear how the project will facilitate access to finance for its target beneficiaries – particularly smallholder farmers, women, and youth. Beyond training and business plan development, what mechanisms will be put in place to ensure that these groups can secure resources to invest in the technologies, infrastructure, and entrepreneurial activities promoted by the project? Will partnerships with financial institutions be formalized, and how will affordability and financial literacy be addressed to prevent exclusion of the most vulnerable? In this regard, access to small-scale mechanization, mentioned under Component 1 to	Depending on the existing financing solutions supplied by the financial sector and other facilities (promoted by donors, government, NGOs, etc.), the design will: (i) prioritize complementarity and strengthen what already exists ; (ii) differentiate among the target groups' particularities, based on a clear typology and considering the diversity of socioeconomic situations; (iii) promote business relationships between smallholder producers and formal financial institutions. As stated in subcomponent 2.2, the financing mechanisms will be further developed at design. With respect to access to small-scale mechanization, one of the possible solutions would be to package it with the structured investments in the form of productive capital accessible to the target groups, especially the vulnerable	PDR AP 11 AP4, PIM paragraph 536

facilitate on-farm work and reduce labour burden, warrants clarification. The Key Files identify specialized companies and service providers as main actors for this activity, but further detail is needed on the proposed delivery mechanism, including how equipment will be financed and accessed by the target group. The PDT is invited to specify whether mechanization will be supported through matching grants, credit, or other arrangements ensuring ownership and economic viability of the investment	people. Specific cases will be considered depending on the target group typology/specificities: matching grants, loan-supplier contracts, direct productive credit, etc. These alternatives will be analysed at the design phase.	
<u>Financing analysis - water access</u> Improved access to water can significantly boost productivity and production, and it is encouraging that the project aims to invest in more efficient water use. However, the financing arrangements for these investments remain unclear. It is essential that any water-related investments are supported by a robust financial analysis developed in close collaboration with target groups. There are substantial operational and maintenance (O&M) requirements, energy costs and technical complexity that may affect long-term sustainability and affordability for smallholders, while also impacting crop choices and farming operations. The PCN would benefit from greater clarity on the envisaged arrangements for O&M, including who will be responsible for managing and maintaining the systems, how recurrent costs will be financed, and how local technical capacity will be strengthened	The Team has already planned to conduct a <i>comprehensive technical and financial analysis for the proposed water-related investments</i>. It will assess operational and maintenance costs, such as energy requirements, repairs, and depreciation, among others, in relation to local institutional frameworks and technical capacities for managing water and irrigation infrastructure. Renewable energy solutions will also be explored, including installation of solar systems to generate photovoltaic electricity to power irrigation while supplying electricity for other purposes such as domestic use, as much as possible. A detailed analysis will be conducted to inform the selection of appropriate technologies, as well as the design of institutional and technical arrangements to ensure long-term sustainability of project-supported water, irrigation, and energy systems. The exercise will be undertaken in close coordination and consultation with key stakeholders (government counterparts, water user groups, energy suppliers/private sector, and farmers/beneficiaries). The outcome will be the definition of sustainable arrangements for the development and operation of integrated water-energy infrastructure.	PDR & PIM: AP1

	This analysis will also guide the technical and institutional capacity-building activities under the project, as well as the formulation of a clear exit strategy to safeguard long-term operation and sustainability. Furthermore, the assessment will integrate hydrological and climate vulnerability considerations to ensure that financial and technical decisions are informed by resilience criteria and that optimal technological options are consistent with sustainable water use and climate-smart crop choices. The Project Concept Note (PCN) will be revised and updated accordingly.	
<u>Value chain and market analyses:</u> Whereas the PCN refers to the prioritization of value chains such as vegetables, papaya, mango, grapes, minor fruits and goat cheese, it does not indicate whether value chain/market analyses will be undertaken to guide the selection of commodities. The PDT is invited to clarify if such an analysis is planned during design to map key actors, assess market opportunities and identify crops with the highest potential for market integration and value addition	The value chain specialist will undertake an initial mapping of the key value chain actors (for the prioritised crops as has been shared by the government) and market opportunities. Further in-depth analysis will be carried out within the FIPS period. The design mission will meet with key stakeholders in the prioritised value chains to understand the challenges, priorities, and constraints, to better address them.	A preliminary market study was conducted during the design phase confirmed the existence of genuine and dynamic domestic markets for the goat's cheese and horticulture commodities that are structurally undersupplied by local production. The main constraint lies not in insufficient demand, but in technical, organisational, logistical and health-related limitations that restrict the national supply's ability to meet market needs in a regular and structured manner. The study mapped the key actors, market opportunities and confirmed the horticulture products with potential.
<u>Water requirements across prioritised value chains:</u> The SECAP study highlights that expanding irrigated horticulture and processing activities may exacerbate pressure on already scarce water resources. Given that crops like papaya and mango are particularly water-intensive and considering the recurrent issues of groundwater salinization and drought on the targeted islands, the PDT is encouraged to conduct a thorough	Agreed. These studies will be undertaken	The water requirements for the value chains will be included in the water demand analysis that is part of the studies under the FIPS.

assessment of water requirements across the prioritized value chains		
<u>Packaging and labelling:</u> QAS also questions whether the proposed improvements in packaging and labelling can realistically be expected to add sufficient value to drive productivity gains among beneficiaries. While these enhancements may improve product presentation and traceability, the underlying assumptions about market demand remain unclear. What evidence supports the hypothesis that such improvements will translate into higher sales or prices, especially given indications that the local market is relatively limited in size and purchasing power? Without a clear strategy to access broader or higher-value markets, the impact of these interventions on productivity may be constrained	Packaging and labelling are an essential aspect to boost marketability given that the target is the touristic market and the hospitality industry. The particularity of such clientele requires a high-quality standard of packaging and labelling in order to ensure customer trust in the quality and safety of what they are consuming. In addressing the 'triple burden' of malnutrition, the prevention of overweight will be prioritized. Proper packaging and labelling of food products that are high in salt, sugar and fats content, help consumers make healthier choices and protects them from misleading information about processed foods that drive high rates of Non-Communicable Diseases. Packaging also ensures food safety and preserves nutritional value, while clear labels empower consumers to identify quality products and recognize local brands. Additionally, as mentioned in the comment it would make the local products stand out on shelves and boost sales. Several studies and analyses in other countries have demonstrated the effectiveness of these attributes: https://www.researchgate.net/publication/393772390_IMPACT_OF_PACKAGING_AND_LABELING_ON_CONSUMER_BEHAVIOR_A_SYSTEMATIC_LITERATURE_REVIEW_WITH_A_FOCUS_ON_PRIVATE-LABEL_PRODUCTS; http://www.labelsandlabeling.com/opinion/latest/studies-reveal-importance-labels-and-packaging.	The certification and labelling of processed agri-food products are key strategic drivers for accessing structured, high-value-added markets. These will enable Cape Verdean agri-pastoral products to be positioned in demanding market segments, in compliance with national and international sanitary and phytosanitary standards, whilst highlighting the unique characteristics of local products and environmentally friendly processing practices. The preliminary market conducted during design identified the opportunities for accessing structured markets and the potential income generation for producers and processors.
<u>Youth:</u> While the project seeks to align with IFAD's mainstreaming themes - including gender transformation, nutrition sensitivity, climate finance, and adaptive capacity - QAS notes that the PCN places particular emphasis on youth. The initiative aims to	Given the modest scale of the investment, the PDT has strategically decided to avoid spreading the investment and efforts too thinly across too many different mainstreaming themes. The POSER project currently being implemented focuses on youth, and current experience shows that bringing in the youth in the context	The youth targeting is illustrated in the PDR in tables 3, 13, 14, 15, 17 and 24.

empower young people by fostering their engagement in climate-resilient agriculture and entrepreneurship through targeted training, resource access, and leadership opportunities in agribusiness. The PCN also underscores the country's pronounced youth bulge, with nearly 44% of the population under 20, and highlights the challenge of high emigration rates among youth seeking employment abroad. Recognizing the modest scale of the investment and the need for strategic focus, QAS invites the PDT to clarify to the OSC the rationale for not mainstreaming youth within the project	of international emigration remains a challenge. We consider youth to be a priority demographic target group for the project and efforts to ensure they are directly targeted will not be spared. Moreover, experience from POSER shows that more resources are required to effectively implement gender transformative and nutrition sensitive approaches.	
<u>Lessons Learned:</u> Para 37 notes that synergies will be pursued with programmes led by agencies such as the World Bank, AfDB, the Luxembourg Agency for Development (LuxDev), FAO, UN Women, among others. While the project clearly intends to draw on lessons from the POSER project - particularly regarding start-up efficiency, audits, financial management, and SECAP implementation capacity - QAS recommends that additional insights be drawn from ongoing development initiatives focused on water access, including LuxDev's Water and Sanitation Sector Support Programme, which concludes in December 2025. This should be considered in the early stages to optimize the shaping of the PADIERA design process	Agreed. Initial discussions were held with development partners during the concept note development to draw on the lessons learnt. ANAS provided some information on the programmes financed by different partners which will inform the design of PADIERA. Engagement with development partners will continue during the design phase to further capture the lessons from the Water and sanitation development programme.	PDR section 1.4. The lessons learnt section elaborates on these aspects from different partners. Discussions were held with the LuxDev's Water and Sanitation Sector Support Programme. The programme focusses on drinking water and thus will be complemented by PRO-AGUA's focus on agricultural water resource mobilisation.
<u>Safeguards:</u> The PDT completed the SECAP Screening tool and rated the Environment and Social (E&S) risks as <i>Moderate</i> and the climate risks as <i>Moderate</i>. Based on information presented in the PCN package, ODE validates both preliminary E&S risk and preliminary climate risks as <i>Moderate</i>. The PDT has completed the SECAP screening tools and rated the preliminary environmental and social risk category as Moderate. The team has also prepared the SECAP Review Note	Noted	The screening and SRN were updated during the design of the project.

(SRN) including the SECAP matrix providing an initial assessment of the social, environmental and climate issues and proposes preliminary mitigation measures		
<u>SECAP steps/studies before DRM:</u> • Revise the SECAP screening questions Qn 7.2, Qn 8.1 and Qn 8.2. The outcome of the revised risk screening and the mitigations measures must be reflected in the revised SRN, SECAP Matrix, ESCMP, and the PIM. Depending on the risk classification, specific additional studies might be required. • Revise the IPRM rating on SECAP standard 8 to make consistent with rating in SECAP screening tool and immediately amend the residual risks ratings to make them identical to the rating of the corresponding inherent risks for each SECAP standards. • Confirm whether new boreholes and catchment dikes will be developed. If this is confirmed, the team is invited to revise upward the risk rating on SECAP standard 2. The outcome of the revised risk screening and the mitigations measures must be reflected in the revised SRN, SECAP Matrix, ESCMP, and the PIM. Nevertheless, the PDT is strongly advised to prepare a Water Management Plan given the chronic water scarcity in the country. ODE/SECAP thanks the team for planning for water balance studies during early project implementation.	The likelihood column for questions 7.2, 8.1 and 8.2 should read “possible”. This will be reflected in the revised screening and adequate measures included in the relevant documents. Agreed, this will be done. Any new boreholes will have to be authorised by ANAS. The initial discussions with ANAS and Aqua de Rega informed the approach outlined in the Concept Note. Confirmation on the possibility of new boreholes and dikes will be sought during design and revisions made to SECAP standard 2 risk rating if required. Well noted. Ideally, the Water Management Plan will be informed by the water balance studies that will be undertaken during the early phases of project implementation. During the design phase an outline of the Plan and key considerations will be provided. PDT would request that the Plan be developed during the early	The SECAP screening was revised during design and relevant risk mitigation measures included in the ESCMF. The IPRM ratings for Standards have been revised to ensure consistency with corresponding inherent risks. The project approach is to make the existing boreholes functional and not drill more boreholes. Catchment dikes will be developed to improve the water infiltration capacity. A water management plan will be prepared as part of the water balance studies that will be undertaken in the initial phases of the project implementation.

Confirm whether the project E&S risks rating is confirmed as “moderate”, and develop an Environmental, Social and Climate Management Plan (ESCMP), a Stakeholder Engagement Plan (SEP), a Grievance Redress Mechanism (GRM), an FPIC implementation plan, a Water Management Plan and a Literature Review of Climate Assessment if the climate risk is confirmed as moderate	phases of project implementation with adequate resources being set aside in the project costs.	The moderate risk rating is confirmed following the revised screening done during the design phase. An ESCMF, GRM including FPIC and SEP have been elaborated during the design phase.
<u>Fiduciary aspects:</u> <i>PDT is invited to consider the following while finalizing the design:</i> - Based on the country diagnostics in the fiduciary summary, PDT should consider including the planned use of country systems for fiduciary pillars at the design stage, and assess how these diagnostics affect the project, especially regarding PFM and fiduciary risk. The main challenge remains moderately unsatisfactory financial management quality. - The mitigation measures in the IPRM and the fiduciary summary are well described however the risks as identified could be enhanced to be more specific.	Agreed, this will be done. (Country Systems): The design fully relies on national systems. Payments go through e-GOV system, the Designated Account sits at the Central Bank (BCCV), government counterpart flows through the Single Treasury Account, and for audit and professional standards we're working with the national bodies (OPACC, IGF, Tribunal de Contas). Section 3.7 of the PDR leads with this approach. As for the country diagnostics - they directly shaped our risk assessment. The Transparency International score of 58/100, lessons from POSER's challenging track record, and the reality that qualified staff are hard to find and retain in Cabo Verde all fed into rating Organization & Staffing as SUBSTANTIAL inherent risk. That's why we built in independent recruitment with IFAD no-objection, performance-based contracts, and more intensive supervision in the early years. (Risk Assessment):	

	The risks aren't boilerplate. We tried to capture what actually happens on the ground. IPRM improved to be more explicit on the risks, rather than summarizing.	
<u>FIPS:</u> It should be noted that the <i>choice of denomination currency of the PFF/FIPS</i> will dictate the final currency of the associated project loan, so care should be taken to ensure the currency of the PFF is the one in which the subsequent loan will be denominated to facilitate the subsequent roll-over At system level, the guidance on how to input the PFF in GRIPS is as follows: The PFF part of FIPS has been set up in GRIPS as a new project type. Please insert a new financing line in the financing structure. The financing institution should be IFAD, and the Project Type should be PFF. Insert the amount to be requested (between US\$0.5 and 1.5 million) and the start date should be the expected approval date. Please do not create the FI for the PFF before the President has approved it. If you do create it by mistake, please notify GRIPS grips@ifad.org as soon as possible. The amount allocated against this financing line will not be reflected in the total amount and does not need to be allocated against the components so no reductions should be made to the planned amount of IFAD project financing	Well noted, these steps will be taken.	
<u>Additional Issues:</u> Theory of Change/Logframe. The logframe is overall aligned to the theory of change, showing outcome and output indicators relevant to the casual pathway. However, should be aligned with the description of the components as well. The selected indicators are well aligned with the mainstreaming CI requirements.	The suggestions related to M&E and ToC/Lograme at design are well-noted and agreed.	Logframe aligned to updated language of the theory of change and components – see logframe M&E arrangements detailed in PDR Section 3.3, as well as in PIM section 3.12 and Annex 9. Budget of M&E

M&E. At design, the PDT is advised to include details on M&E arrangements and detail the costs allocated to M&E staff and activities. These costs should include capacity building for M&E staff, M&E system development and COI surveys at baseline, mid-term, and completion. Risks. Regarding the Integrated Project Risk Management Matrix (IPRM), the PDT is advised that the inherent and residual risks should remain the same during the design phase until mitigation measures are effectively implemented. Strategic alignment. The PDT is encouraged to make reference to the project's alignment with the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF) for Cabo Verde (2023–2027).		system noted in COSTAB, with studies and capacity building detailed on Tab DT_3_2, and the Responsible M&E and Assistants noted on Tab DT_3_1.
<u>Conclusions and recommendations:</u> The PADIERA concept note proposes a relevant investment that addresses some of the key development challenges in Cabo Verde. There are nonetheless several issues that require further elaboration at design, notably related to intentions regarding co-financing, the role of the private sector, value chain analyses, lessons from development partners, as well as clarification regarding PFF/FIPS and SECAP documentation, among others. QAS recommends that the PADIERA project be approved for pipeline entry, with the understanding that further details are to be provided, and that the issues identified in this review note are adequately addressed at the design stage.	The PDT takes note, and the required improvements will be made at the design stage	

Cabo Verde

Programme for Sustainable and Inclusive Access to Water for Resilient Agriculture

Project Design Report

Annex: Annex 12: OSC Compliance Note - PDT response to OSC Memo - DRM Submission

Mission Dates: 24/11/2025 to 12/12/2025
Document Date: 20/05/2026
Project No. 2000001812
Report No. 7525-CV

West and Central Africa Division
Programme Management Department

OSC Compliance Note – Submission of PROAGUA PDR for DRM

OSC Decision Memo – 18 November 2025

OSC Date: 11 November 2025

Country: Cabo Verde

Project Name: Programme d'Accès Durable et Inclusif à l'Eau pour l'Agriculture Résiliente (PROAGUA). (GRIPS ID: 2000001812)

<u>Comments raised in the OSC Decision Memo</u>	<u>PDT response</u>	<u>Realated changes in the PDR/PIM</u>
Access to finance. - further define the role of the private sector in the project, notably given the focus on entrepreneurship and market access in Component 2. - The project should leverage private sector involvement through governmental platforms, including ProEmpresa, which supports and provides funding to small and medium-sized enterprises	PRO-AGUA integrates the private sector as a key partner to increase entrepreneurship and market access through a financing and service architecture supported by Component 2. This approach relies on strategic partnerships with private actors and financial institutions to promote innovation, mobilise local value chains and the provision of technical and financial services (3.6). Program governance and oversight mechanisms integrate these private collaborations while ensuring transparency and performance (3.1–3.4). The operational framework provides for the identification and financing of target communities with the participation of private partners, and the use of business portfolios co-financed by public platforms, particularly to improve beneficiaries' access to financing and markets (Figure 3 and Tables 14–15). Finally, risk, monitoring, and evaluation ensure the traceability and measurement of the results of private sector interventions (3.9; 3.12).	For quick reference: sections 2.4; 3.6; 3.1–3.4; Figure 3; Tables 14–15; sections 3.9; 3.12.
<u>Financing for water access.</u>	<u>The construction and rehabilitation of agricultural water mobilization infrastructure are considered key investments that will be financed directly from</u>	<u>PDR & PIM: AP1</u>

<u>Comments raised in the OSC Decision Memo</u>	<u>PDT response</u>	<u>Realated changes in the PDR/PIM</u>
- clarify the financing arrangements for investments aimed at improved water access and use. - Carry out thorough studies to fully understand the hydrological situation in the project areas, as well as requirements related to operations and maintenance (O&M), energy costs and technical complexity. <i>[The PDT noted proposed partnerships with local specialized semi-public entities tasked with maintenance of water infrastructure, such as the Águas de Rega (AdR) and the National Water and Sanitation Agency (ANAS). Moreover, an investigation into underground water conditions has been completed and its findings will be published shortly]</i>	program resources. The estimated 7,344 direct beneficiaries of this infrastructure will contribute in-kind through a community mobilisation and appropriation process. A series of feasibility studies are planned: (i) Development, protection of production basins and land subdivision; (ii) use of solar energy on existing structures; (iii) rehabilitation of water mobilization and distribution facilities; (iv) surface water management and water conservation structures; (v) environmental and social studies related to the rehabilitation of water mobilization facilities.	<u>PDR section 3.10</u>
Youth. why is the project not intended to qualify as youth sensitive, despite the focus on the sizeable youth population and efforts to counteract the emigration of young people. While the OSC agreed on the de facto youth sensitive nature of the project, and the project includes all relevant outreach targets, the PDT clarified that given the modest scale of investment, the decision had been made to strategically prioritize other mainstreaming themes. Nevertheless, youth remain a priority for the project	The PDT has strategically decided to avoid spreading the investment and efforts too thinly across too many mainstreaming themes. Experience from POSER shows that more focus should be made on gender transformative and nutrition sensitive approaches. This decision was also encouraged by the national demographic context and lessons learned from POSER. Young people living in rural areas account for only 8.64% of the total population, and those aged 15 to 34 make up only 9.8% of the agricultural sector. Furthermore, bringing in the youth in the context of international emigration remains a challenge. The POSER project currently being implemented focuses on youth, and available cumulative data show that youth represented only 22,4% of total beneficiaries from 2014 to 2023. Therefore, it would be challenging to guarantee a 30% youth share of new jobs/employment opportunities, as the core outcome indicator would require if Pro-	Strategic level — The detailed design (Chapter 2.2; Tables 1, 2) identifies young people as a cross-cutting target group, integrated into targeting and funding mechanisms (business plans, FIPS). Operational level — The Implementation Manual goes further with a diagnostic analysis specific to young people (Table 9 – SWOT) and a statistical breakdown by island and sector (Table 3, Section 3.7.2), reflecting a commitment to the concrete operationalization of this priority.

<u>Comments raised in the OSC Decision Memo</u>	<u>PDT response</u>	<u>Realated changes in the PDR/PIM</u>
	Agua were to be qualified as youth sensitive. Nonetheless, the PDR integrates youth as a priority demographic target group (30%) for the project.	
<u>Co-financing.</u> The OSC emphasised the importance of clarifying the efforts being made to address the financing gap of US\$7.5 million. The PDT confirmed that discussions are at an advanced stage with the Adaptation Fund (AF), with possible other contributions from the Global Environment Facility (GEF) and the African Development Bank (AfDB)	<u>The Adaptation Fund's contribution is confirmed from the country level in the amount of 9.2 million USD. A letter of endorsement has been secured from the National Designated Entity. The memo for pipeline entry is being processed internally.</u>	PDR section 2.6
<u>Market analysis.</u> The OSC underlined the importance of a dedicated market and value chain analysis to validate the viability of the planned investment to achieve the intended outcomes and identify crops with the highest potential for market integration and value addition.	A preliminary market study was conducted alongside the design mission. The study confirmed the existence of genuine and dynamic domestic markets for the goat's cheese and horticulture commodities that are structurally undersupplied by local production. The main constraint lies not in insufficient demand, but in technical, organisational, logistical and health-related limitations that restrict the national supply's ability to meet market needs in a regular and structured manner. The market analyses will be further developed at the start of the PRO-AGUA project.	PDR-PIM Component 2
<u>Remittances.</u> The Chair requested clarification on the possibility of linking the project with the Financing Facility for Remittances (FFR), given the significant share that remittances represent in Cabo Verde's GDP.	A pilot project on remittances, in collaboration with IFAD's Financing Facility for Remittances (FFR), will be explored to demonstrate its potential for strengthening financial inclusion mechanisms and encouraging investment and entrepreneurship. The PDR presents: • Systemic role of remittances in the chain of causality • The formal architecture of co-financing including the diaspora	PDR AP 11 PIM AP 11 para 664-764

<u>Comments raised in the OSC Decision Memo</u>	<u>PDT response</u>	<u>Realated changes in the PDR/PIM</u>
	• The operational arrangements for private contributions from beneficiaries • Institutional partnerships to channel transfers • Operational procedures for managing private contributions • Schedule for mobilizing private co-financing In terms of solutions, PRO-AGUA considered: 1. Partnering with the National Integrated Finance Framework (INFF) to deploy essential blended finance mechanisms to mitigate the risks inherent in rainfed and irrigated agriculture. PRO-AGUA, which aims to improve access to banking services for small-scale producers, could use INFF's technical resources to establish, through Prò-Garant for example, partially funded guarantee funds. These guarantees would serve as leverage to encourage the diaspora to invest in expensive equipment (drip irrigation systems, dairy processing units) via crowdfunding platforms or local microfinance institutions. Thus, diaspora remittances would not be used solely for immediate consumption but would constitute the seed capital necessary to transform family farms into profitable agribusinesses. 2. Operational alliances with banking institutions such as Caixa Económica de Cabo Verde (CECV) and Banco Comercial do Atlântico (BCA), as well as with local microfinance institutions like Morabi and Citi-Habitat. The partnership would involve co-developing hybrid financial products, such as "coupled savings-credit accounts." In this model, diaspora deposits (often dormant or intended for consumption) would serve as collateral or guarantee funds to grant subsidized microloans to farmers on the target islands (Santo Antão, Fogo, etc.). In return, the bank would remunerate the emigrant's savings while securing its loan portfolio through technical assistance and agronomic monitoring provided by PRO-AGUA teams in the field. In	

<u>Comments raised in the OSC Decision Memo</u>	<u>PDT response</u>	<u>Realated changes in the PDR/PIM</u>
	parallel, close collaboration is planned with Pró-Empresa (the business support institute) and the Cabo Verde Stock Exchange (BVC) to structure crowdfunding and direct investment mechanisms. PRO-AGUA could act as a trusted third party, certifying viable agricultural projects (installation of irrigation systems, processing units) which would then be offered to diaspora investors via the BVC's Blu-X platform or Cabo Verde Digital initiatives. This partnership would transform informal remittances into formal equity investments in agricultural SMEs, offering the diaspora complete transparency regarding the use of funds and a return on investment, while leveraging the tax incentives already provided by the Emigrant Investor status managed by Pró-Empresa.	
<u>Lessons learned.</u> The OSC encouraged the PDT to strengthen lessons learned and to clearly demonstrate how the design responds to these, drawing from IFAD's experience in the country as well as from other development partners active in the water sector in Cabo Verde.	Section 1.4 has been enriched by IFAD's interventions in Cabo Verde, which yielded the following key lessons: (i) Systematically link water investments to economically viable value chains. (ii) Strengthen the governance and sustainability of water infrastructure, particularly regarding cost recovery. (iii) Ensure the effective participation of women, beyond formal commitments. (iv) Professionalize producer organizations as a condition for collective viability. (v) Adapt groundwater resource management to the constraints of overexploitation.	PDR Section 1.4